This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

☆ Mrs. Chas-E-Townsend.
13 June 12

LA LOIRE

HISTORIQUE, PITTORESQUE ET BIOGRAPHIQUE

II

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

4032

G. TOUCHARD-LAFOSSE

LA LOIRE

HISTORIQUE

PITTORESQUE ET BIOGRAPHIQUE

DE LA SOURCE DE CE FLEUVE A SON EMBOUCHURE DANS L'OCÉAN

ILLUSTRÉE

DE SOIXANTE-DEUX GRAVURES SUR ACIER

DE PLUS DE TROIS CENTS TÊTES DE PAGES

CULS-DE-LAMPE, LETTRES ORNÉES, ETC.

ET DE TROIS CARTES DE CE FLEUVE AVEC TRACÉ DES CHEMINS DE FER

TOME DEUXIÈME

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

PARIS
ADOLPHE DELAHAYS, LIBRAIRE
4-6, RUE VOLTAIRE, 4-6

1858

56

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
579298
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1912 L

LOIRE SUPÉRIEURE,

PREMIÈRE RÉGION. — SUITE.

TROISIÈME SECTION.

ALLIER. — SUITE.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

LA LOIRE

HISTORIQUE,

PITTORESQUE ET BIOGRAPHIQUE.

CHAPITRE II [1].

Aperçu géologique sur l'arrondissement de La Palisse. — *Canton de Mayet.* — Ferrières; ses environs; la Montagne Bourbonnaise. — *Canton de Cusset.* — La ville, détails historiques; description. — Vichy-les-Bains, antiquités, histoire, physionomie, mœurs. — *Canton de Varennes.* — Diverses localités. — Anecdotes. — *Canton de La Palisse.* — Historique du lieu : le fameux maréchal de La Palisse. — Fin de l'épisode du connétable de Bourbon. — Situation actuelle de la ville. — Diverses localités. — *Canton du Donjon.* — Détails et descriptions. — *Canton de Jaligny.* — Les localités qui en dépendent.

Un aperçu général sur la constitution géologique du département de l'Allier ne pourrait être exact : il est peu de contrées en France qui présentent plus de variétés dans la nature des terreins, dans leur exploitation, dans les aspects qui s'offrent à la vue. Ce pays, par une diversité fort remarquable, participe de chacune des propriétés, de chacune des physionomies qui sont d'ordinaire exclusivement propres aux divisions territoriales s'étendant sous une latitude donnée; nulle part

(1) Le premier chapitre de cette section, comprenant un précis général sur le Bourbonnais, termine le premier volume.

on ne trouve une succession aussi rapide, aussi tranchée, de montagnes et de vallées; de prairies où serpentent des eaux vives et de bois majestueux; de terres cultivées, soit en céréales, soit en vignobles, et de coteaux dépouillés, noirs, arides et que fouille le mineur. Le sol des plaines, que nous examinerons successivement selon leur situation, est formé assez généralement de terres d'alluvion, argileuses, siliceuses, mêlées de gravier, et reposant sur une base d'argile. Cette composition est une des conditions de la fertilité; aussi les vallées du département sont-elles assez productives. Le noyau des montagnes est granitique : les principales, qui se dirigent du sud au nord, se divisent en deux chaînes, dernières ramifications des montagnes de l'Auvergne et du Forez, qui laissent dans leur intervalle une vallée assez vaste, où coule la rivière d'Allier. La plus considérable de ces chaînes sépare le bassin de cette rivière de celui de la Loire : ses points culminants s'élèvent à 600 mètres au-dessus du niveau de la mer : c'est-à-dire qu'ils excèdent d'environ 250 mètres l'élévation du département. La seconde chaîne, interposée entre la vallée de l'Allier et celle du Cher, n'est à proprement parler qu'une suite de coteaux renforcés.

Nous parlerons successivement des richesses minérales du département de l'Allier, qui sont nombreuses et variées : bornons-nous à dire ici qu'elles se composent principalement de fer, d'antimoine, de manganèse, de houille, de granits divers, de porphyre, de grès, de quartz, de koalin, de marbres variés, d'argile à poterie, de marne, etc., etc. On a découvert dans les mines de houille et dans les dépôts calcaires divers fossiles : ici des empreintes de végétaux, là des ossements de mammifères ou d'oiseaux, ailleurs des coquilles, hélices, lymnées, crustacés, etc.

Après ces généralités, sur lesquelles nous ne pourrions nous étendre davantage, sans aborder des spécialités locales que nous retrouverons en leur lieu, nous allons reprendre le cours de la Loire dans l'arrondissement de La Palisse, qui s'étend sur sa rive gauche, et poursuivre notre œuvre mosaïque, en continuant d'offrir à nos lecteurs les fragments d'intérêts divers que nous avons recueillis. L'arrondissement de *La Palisse*, situé entre la Loire et l'Allier, est traversé obliquement par la grande route de Lyon à Paris, et comprend une plaine, peu accidentée vers l'ouest, qui prend naissance aux dernières ondulations des montagnes du Forez. Mais vers le sud-est, c'est-à-dire sur le canton de *Mayet-la-Montagne*, le premier du département dans cette direction, se développent des sites montueux du plus heureux effet et de la plus riante diversité. La petite ville de *Ferrières*, bâtie au centre d'une prairie qu'arrose le Sichon, forme le point capital de ce paysage, où la culture s'offre

capricieuse, diverse de teintes et comme jouant d'inspirations pour la prospérité des habitants. Nous aurons occasion de remarquer à cet égard, que nulle part, dans le département de l'Allier, l'exploitation rurale ne se montre exclusive : c'est un effet nécessaire des natures assez tranchées de terreins que l'on remarque sur ce territoire; peut-être aussi la différence assez marquée des influences météorologiques, selon les localités, s'oppose-t-elle à ce que l'économie agricole adopte ici ces tendances d'une certaine généralité que l'on remarque dans quelques autres départements. Les bois seuls et les industries qu'ils favorisent dominent dans l'Allier, ainsi que nous aurons occasion de le constater. Ferrières, qui renferme 3,032 habitants, s'appuie contre une montagne aride et nue à base calcaire, dont on tire du marbre dit bleu turquin. Le grain de ce marbre est compact et fin; mais il est d'un difficile emploi dans les arts. L'exploitation de ce produit occupe cependant une partie de la population de la ville et de ses environs. Ferrières ne se recommande point par le faste de ses édifices : il n'y en a pas d'autre qu'une sorte de donjon du XVe siècle, dernier vestige d'un château qui passa de la famille de Beaufort dans l'illustre maison de Turenne. Là naquit, au commencement du XVIe siècle, François, vicomte de Turenne, digne prédécesseur de l'illustre capitaine de ce nom. Ce gentilhomme fut armé chevalier en 1544, par François de Bourbon, qui avait été témoin de sa valeur à la bataille de Cerizolles. Ainsi que le grand Turenne devait mourir un jour, François expira sur le champ de bataille, après la journée de Saint-Quentin; mais plus malheureux que ce héros, il mourut prisonnier des Anglais.

La petite ville de Ferrières est peu commerçante : il s'y tient toutefois cinq foires : en mars, avril, juin, août et novembre.

Les environs de Ferrières sont couverts de curiosités naturelles fort intéressantes; visitez surtout la source dite *des Fées :* c'est une haute et puissante cascade qui, se faisant jour à travers les rochers, tombe, mugissante et écumeuse, à l'entrée de la grotte dite aussi *des Fées.* Cet antre, environné comme on pense bien de traditions mythiques, pénètre profondément dans la montagne; et l'on est vraiment charmé lorsqu'ayant dépassé l'entrée étroite et basse de la caverne, on se trouve dans un vaste souterrain, dont les parois sont couvertes de stalactites étincelantes. Rien de magique comme ces concrétions calcaires, quand une vive lumière frappe leurs aiguilles aux formes bizarres : on se croirait au milieu d'un de ces palais féeriques imaginés par la poésie orientale, et l'on est ébloui du jeu de ces milles girandoles, dont les reflets se brisent et se croisent. Ouvrez une étroite issue aux rêves de l'imagination, et bientôt elle se créera un monde de chimères. Ici par exemple

un bloc allongé est une femme enveloppée d'un linceul : c'est la fée..... Un enchanteur plus puissant qu'elle la poursuivait; mais la belle fugitive avait lu Ovide; pour échapper à son ennemi, elle se changea en pierre, et prit la forme d'une nymphe. Ne contrariez pas cette fiction, que les habitants affectionnent : ils vous en voudraient. Éloignés du commerce des étrangers, perdus au milieu des bois, placés par leurs destinées à huit cent mètres au-dessus du niveau de la mer, ils ont besoin de suaves illusions qui les consolent de leur délaissement; et, vous le savez, au sein même des sociétés, ce n'est guère qu'avec des fables que l'on peut trouver la consolation. En revoyant le jour après avoir parcouru ces profondeurs merveilleuses, vous retrouvez avec délices la prairie, ombragée de charmes et de chênes, sur laquelle s'ouvre la grotte. En remontant un peu le cours du Sichon, on rencontre une autre grande cascade tombant du *Goure saillant*, double escarpement de rochers à pic qui descend des versants opposés de deux montagnes, séparées l'une de l'autre par une petite vallée où coule le Sichon. Ici, les accidents du sol sont tels que l'on croit voir l'empreinte de la main des hommes dans cette vaste esquarre ouverte à travers le roc : ceci est encore, selon les traditions superstitieuses, l'ouvrage des fées, qui voulurent inonder Ferrières, dont elles étaient mécontentes, en le submergeant avec les eaux de la montagne. Mais ayant blasphémé le nom de Dieu au moment d'accomplir ce déluge vengeur, la fée qui s'était chargée de l'exécuter se cassa le bras, et Ferrières fut sauvé.

Nous sommes au pays des croyances faciles: à chaque pas, nous allons trouver le sujet d'une légende accréditée par les siècles. Mais avant d'aborder avec les superstitions locales cette épopée de la crédulité, jetons un regard sur les merveilles dont la nature se montre parée à cette extrémité du Bourbonnais. Ici la tête chenue du roc Saint-Vincent s'élève au-dessus d'un épais manteau de charmilles qui environne sa base; on parvient au sommet par un sentier étroit et sinueux; et la cime d'un des mamelons qui forment le point culminant de ce mont, darde sur le ciel une masse pyramidale dont la hauteur n'est pas moindre de cent pieds. Cette masse, inclinée un peu vers le sud, est granitique; au-dessus, et sur les versants de la montagne, se présentent des rocs abruptes, affectant ces formes bizarres qui permettent à l'imagination d'y voir ce qu'elle veut. Nous saisissons ici l'occasion de rendre un juste hommage au littérateur plein d'une inspiration artistique qui fut chargé de rédiger la section pittoresque de *l'Ancien Bourbonnais*. Dans cette tâche, qui nécessitait un talent spécial, M. Batissier n'a pas mérité moins d'éloges que ses honorables collaborateurs : voici un témoignage, un argument de plus opposé à l'injuste détraction de la littérature provinciale. Plaçons le lecteur, l'esquisse

de M. Batissier à la main, au sommet du roc Saint-Vincent, et laissons-le suivre les détails de cette charmante peinture, ayant devant lui le modèle. « C'est, dit le peintre, un des plus beaux spectacles dont on puisse jouir. Les » montagnes, les vallées se succèdent dans un lointain profond; quand l'œil » plonge dans cette immensité, les villes et les villages apparaissent dans l'es- » pace comme des fleurs sur le tapis d'une verte prairie. Les rivières sem- » blent être de minces filets argentins qui brillent en serpentant, et vont se » perdre dans l'azur des montagnes; et les montagnes elles-mêmes, n'ont plus » que des formes indécises et flottantes, se confondant avec les nuages. Le jeu de » la lumière n'est pas moins prestigieux : d'un côté, les rochers étincellent et la » verdure des campagnes est claire et transparente ; de l'autre côté, quand » les nuages sont placés entre la terre et le soleil, les champs prennent une » couleur plus foncée, et semblent enveloppés dans un voile sombre. Mais » c'est surtout par un beau soleil couchant qu'il faut monter sur le roc Saint- » Vincent : toutes les montagnes qui bordent la vallée de l'Allier, avec leurs » pics aigus, deviennent plus transparentes : la contrée qui touche aux fron- » tières de la Marche et du Berry semble être submergée par un océan de » feux; tandis que, du côté opposé, les montagnes sont revêtues d'une teinte » sombre et mélancolique. Assis sur la crête du rocher, c'est à peine si le » bruissement de la brise à travers le feuillage, vient troubler les rêveries » de l'homme qui essaie de percevoir ainsi, dans l'isolement, les grandes » harmonies de la nature. » Tout ce que M. Batissier colore ici de teintes si vives et si vraies, nous l'avons vu; mais pourquoi aurions-nous essayé de le peindre après lui : lorsqu'on possède une page de Claude le Lorrain, il faut en enrichir sa galerie.

La crête du roc Saint-Vincent ne pouvait avoir été négligée par cette féodalité qui, comprenant bien le secret de sa force, demandait toujours à la nature des ressources qui secondassent sa puissance. Le sommet de cette montagne offre les vestiges de constructions importantes : on y distingue particulièrement les restes assez développés d'une muraille d'enceinte, et vers leur centre une citerne carrée entièrement comblée aujourd'hui. Là furent, dit-on, l'un auprès de l'autre, les châteaux de *Puy Ramond* ou *Pyramont* et de *Greffier*. L'époque à laquelle remontait l'existence de ces demeures seigneuriales est inconnue, et l'on ne sait que par l'autorité apocryphe d'une légende, le fait que nous allons rapporter. Deux barons qui habitaient le roc Saint-Vincent étaient redoutés de toute la contrée ; plusieurs fois ils furent assiégés dans leurs châteaux, et toujours ils repoussèrent les assauts qu'on y livra. Las d'attaquer leur puissance féodale, un seigneur du voisinage provoqua

leur valeur personnelle : il les appela en combat singulier. Les châtelains de la montagne étaient chevaliers; ils ramassèrent le gant qu'un écuyer était venu jeter à leurs pieds, détachèrent leur brillante armure des murailles blasonnées de la salle d'armes; et le lendemain on les vit descendre vers la plaine, pour soutenir en rase campagne l'honneur de leur écusson. Parvenus à la montée dite de *Monnier*, les chevaux des deux paladins s'abattent ensemble et s'agenouillent : ce présage leur parait sinistre; ils retournent au manoir, mais seulement pour faire des adieux à leurs belles châtelaines au corsage doublé d'hermine, au sein bondissant d'émotion et de crainte. En effet, les barons du roc Saint-Vincent furent tués sur la place. On raconte que c'est leur sang qui a rougi le sol ferrugineux désigné sous le nom de *terres rouges*, et qui se trouve sur le territoire d'Isserpent.

Au levant du roc et dans l'espace qui séparait les deux châteaux, s'élevait une petite chapelle dédiée à Saint Vincent : on y vit jadis une statue de ce bienheureux, que les habitants de Ferrières résolurent de transporter dans leur église. Cette translation ne convint pas apparemment au bon Saint, car à quatre reprises différentes, il revint sur la montagne qui avait reçu son nom. Toutefois, se persuadant sans doute que tant d'obstination n'appartenait point au caractère d'un Saint, celui-ci se décida à rester enfin dans sa nouvelle niche. Mais ce n'est pas tout ce que le roc Saint-Vincent présente de merveilleux : il va sans dire que des trésors inestimables se trouvent enfouis dans les souterrains des châteaux de Puyramont et de Greffier, et que, selon l'usage, ils sont là sous la garde du diable. Or l'esprit immonde chasse à grand renfort d'horribles apparitions et de flammes les téméraires qui osent tenter d'enlever ces richesses, à moins que ces cupides explorateurs n'entrent en négociation avec lui, car il est avec l'enfer des accommodements. Il s'agit purement et simplement de vendre son âme au malin, soit par un seul marché, soit par des traités successifs, à la manière du baron de Luizzi, dont Satan lui-même vous a raconté l'histoire tout récemment, dans ses *Mémoires*. Un particulier qui avait fait ce marché, obtint, à une époque que je ne puis vous dire, une partie des trésors du Mont-Saint-Vincent, et chargea d'or dix-sept mulets. Mais cela ne composait qu'une moitié du trésor; l'autre moitié n'a pas encore trouvé d'amateurs, au prix de la première. Cependant quelqu'un qui saurait choisir le moment, s'en emparerait sans *âme-debourser* : la caverne où ces monceaux d'or sont cachés s'entr'ouvre une fois par siècle, le jour de Pâques fleuri, tandis que le prêtre, au retour de la procession, prononce les paroles auxquelles doivent s'ouvrir les portes de l'église. Mais l'on conçoit que l'heure où le temple s'ouvre est celle où l'antre infernal se referme;

si, captivé par une ambition démesurée, on laisse arriver l'instant de cette fermeture sans être ressorti de ces profondeurs aurifères, c'en est fait, le soleil ne se lèvera plus pour le malheureux retardataire. Cette légende a toutefois ses variantes : une femme entra un jour dans la caverne avec son enfant à la mamelle, et le posa, plus richement que mollement, sur un tas d'or, pour remplir son tablier des fragments du séducteur universel. Pliant sous le faix, elle retourna à sa demeure, laissant l'innocente créature endormie sur ce pactole souterrain. Mais elle se hâta de revenir pour emporter l'enfant... Hélas ! l'antre s'était refermé.... Au milieu de son désespoir, cent fois durant l'année qui s'écoula après cet événement, la pauvre mère jura qu'elle donnerait tout l'or qu'elle avait pris et mille fois davantage pour ravoir l'autre trésor qu'elle avait perdu. Dieu prit pitié de sa douleur : au jour des Rameaux de l'année suivante, le souterrain se rouvrit ; la mère désolée en fut avertie miraculeusement, et reprenant dans son tablier l'or qu'elle avait emporté du lieu maudit, elle l'y reporta... Son enfant était là, dormant avec calme et plein de vie ; elle se hâta de lui rendre son sein qui, pour complément de la grâce divine, n'était pas encore tari.

Dans ce même canton se trouve le *Montoncel*, montagne granitique dont l'élévation est de 1,299 mètres au-dessus du niveau de la mer : c'est le point culminant du Bourbonnais. Le Montoncel, espèce de pyramide à trois pans, appartient à un même nombre de départements : la face septentrionale est dans l'Allier, la face méridionale dans le Puy-de-Dôme et la face orientale dans la Loire. On raconte que jadis trois seigneurs des provinces limitrophes se donnaient, une fois l'an, rendez-vous sur cette montagne, et dans un repas où la sobriété n'était pas toujours respectée, fraternisaient, le verre à la main. Trois rivières ont leur source au pied du Montoncel : la Belbe, à l'orient, la Cerdagne, à l'occident, et le Sichon, au nord. Au sommet de ce mont s'étend un plateau d'où l'œil embrasse une perspective immense, mais que l'on exagère en la comparant à l'admirable panorama du Mézinc. Les montagnes de la Haute-Loire et du Cantal se développent au midi; du sud à l'ouest, le regard plane sur le Mont-d'Or, le Puy-de-Dôme, puis s'égare dans les plaines de la Marche et du Berry; au nord s'offrent, comme les flots verdâtres de l'Océan, les ondulations boisées de la montagne bourbonnaise.

En se rapprochant de Mayet-de-Montagne, chef-lieu du canton, on trouve le village de Saint-Clément, situé sur la Bèbre, dont les ondes limpides serpentent dans une étroite mais fertile prairie, qui épouse les contours d'un double coteau. On visite, près du village, au lieu appelé *Courtine*, des masses de pierres dites celtiques, mais qui ne sont que d'énormes blocs d'un granit

de couleur grisâtre et d'un grain très-friable. La nature, dans ses caprices, a prêté à plusieurs de ces blocs des formes qui ont pu autoriser l'erreur vulgaire : il en existe un surtout sur le plateau irrégulier que présente en ce lieu la montagne, dont la surface fort étendue offre des espèces de bassins que, selon l'usage des interprétations merveilleuses, on dit avoir été destinés à recevoir le sang des hommes, égorgés sur les autels des divinités druidiques. Mais il est aisé de s'apercevoir que ces prétendus bassins n'ont pas été creusés de main d'homme : on y reconnaît l'action, lentement corrosive, des eaux pluviales et de l'air. Toutefois, les convictions systématiques ne se laissant pas subjuguer aisément, les partisans du culte celtique à Courtine soutiennent que ce nom vient de *curtina* (bassin ou cuve) : définition beaucoup plus subtile que probable. Le bourg de Mayet, dont la population, toute agricole, est d'environ 1,800 âmes, ne se recommande par aucun édifice digne d'être cité. Il s'y tient annuellement sept foires : en janvier, avril, deux en mai, en juin, en août et en novembre. Entre cette localité et Ferrières, on remarque le petit château de *Chappes*, qui, en s'adossant à une belle forêt, et s'élevant au milieu d'une jolie prairie coupée d'étangs, forme une agréable fabrique, que le crayon du dessinateur copie avec quelque charme. Ce petit manoir, dont on peut reporter la construction à la fin du XVe siècle, conserve encore sa physionomie féodale, ses tourelles, ses fossés remplis d'eau. Il appartint jadis à la famille du chancelier Duprat. Du reste, le paysage que nous parcourons est semé de hameaux, de chaumières, que la nature semble avoir ombragés par les conseils de l'art; de petits lacs dont les eaux étincellent au soleil; çà et là, des groupes de chênes et de châtaigniers nuancent de leur masse vacillante, les espaces diversement cultivés qui couvrent le surplus du sol. Tels sont les aspects d'une riante variété dont on jouit aussi en se rendant de Mayet ou de Ferrières à Cusset. Si l'on part de ce dernier point surtout, en suivant le cours torrentueux du Sichon, on fait un voyage charmant, au milieu d'une nature pleine de séductions. Mais ici, devant le château de *Montgilbert*, la physionomie du voyageur devient grave et méditative : c'est une immense ruine féodale, qui occupe une position militaire redoutable. L'aspect de ce vieil édifice est imposant comme toutes les forteresses du XIVe siècle : il se composait d'une enceinte carrée, qu'une grosse tour ronde flanquait à chacun de ses angles; plus un donjon carré renforçait chacune des faces; une galerie crénelée couronnait toute cette construction. Au sud, côté vers lequel ce fort avait été jugé le plus accessible, une seconde enceinte flanquée de tours complétait le système défensif. Dans cette même muraille avait été pratiquée la principale et peut-être la seule entrée. Parmi les décombres

amoncelés dans la cour et sur lesquels rampent les ronces sauvages, s'élèvent les vestiges d'une chapelle, laissant découvrir encore quelques traces d'une voûte d'arrêtes à hauts pans. Près de là sont des oubliettes, lieu de supplice mystérieux, dont quelques écrivains optimistes ont essayé de nier l'existence. Si l'on porte un regard dans ce caveau homicide, maintenant éclairé par les crevasses de la muraille, on y voit de petits sièges se détachant en saillie des parois, mais si hauts et si étroits, que la victime ne pouvait s'y asseoir.

Le château de Montgilbert appartint autrefois aux seigneurs de Mayet; des traditions qu'il faut rapporter sans les garantir, se rattachent à la mémoire de ces anciens barons : on raconte par exemple que l'un d'eux voulut un jour se donner l'atroce plaisir de savoir qui mourrait le premier d'un homme ou d'un bœuf, renfermés dans un souterrain, et que l'on priverait d'aliments. L'homme mourut le sixième jour, et le bœuf fut trouvé vivant le neuvième : il s'était nourri, dit-on, du salpêtre des murailles. Si ces traditions ont quelque vraisemblance, il faut croire que les châtelains de Montgilbert aimaient à se livrer à de cruelles expériences : on rapporte qu'un autre d'entr'eux, fort habile à jouer de la cornemuse, eut un jour la démoniaque fantaisie de faire danser, au son de cet instrument, les plus jeunes et les plus jolies de ses vassales, sur le carreau de l'une des salles de son château, rougi par un brasier long-temps entretenu. Plus les pauvres créatures criaient, plus l'infâme plaisant redoublait le mouvement de son air de danse. Nous voulons douter de la vérité d'une telle horreur : il est si difficile de croire à l'existence des cruautés commises avec l'attrait du plaisir.

Arrêtons-nous un moment au village d'*Aronne :* son église romane, où se mêlent quelques ornements bysantins, nous paraît être un édifice du XIe siècle; au moins croyons-nous pouvoir affirmer que son portail, flanqué de colonnes de marbre et se couronnant d'une campanille élégante, à plein-cintre, appartiennent à cette époque. On en reconnaît aussi le style dans les trois nefs, dont les bas-cotés, mieux conservés que la nef principale, forment un demi berceau. Cette église, de petites proportions, était jadis la chapelle d'un doyenné. La population d'Aronne ne dépasse guère mille âmes.

Au milieu des sites enchanteurs que nous avons esquissés rapidement, et si l'on côtoie les bords du Sichon, sans s'éloigner beaucoup de la rive droite de l'Allier, on arrive à *Cusset,* chef-lieu de canton, et l'une des villes importantes du département, sous plusieurs rapports. Cette cité appartint originairement à l'Auvergne; mais dès la fin du XIe siècle, elle faisait déjà partie de l'apanage des sires de Bourbon, puisque vers 1100, Archambaud V, ou plutôt Haymon, en fit hommage à l'évêque de Nevers pour plusieurs fiefs, et voici apparemment

l'origine de cette vassalité. Cusset n'était primitivement qu'un domaine possédé par Eumène, évêque de Nevers. Ce prélat fonda, en 882, un couvent de filles en ce lieu; Charles-le-Gros, auprès de qui il s'était trouvé lorsque les Normands assiégeaient Paris, confirma en 886 cette fondation, avec d'importants priviléges, au profit de ce même Eumène. Ainsi l'abbesse était élue par la communauté; mais l'évêque de Nevers avait la collation de l'abbaye, et les religieuses lui payaient chaque année une livre d'argent. Les dames de Cusset, soumises à l'Ordre de Saint-Benoît, et d'abord simple monastère, furent érigées en abbaye noble, vers 1236, à la sollicitation de Hugues de Clermont. Dès-lors les biens dont ce couvent fut doté, les droits dont il jouit, les illustres recluses qui le peuplèrent, lui donnèrent une grande importance; et ce fut de cette époque, c'est-à-dire, vers le tiers du XIIIe siècle, que la ville commença à se former, en groupant ses habitations autour du monument religieux. L'abbesse, ainsi qu'on le pense bien, fut dame du lieu; elle exerça la haute, moyenne et basse justice. Plus tard, cette juridiction fut modifiée ou du moins partagée : on voit qu'en 1469 et 1534, certains actes font mention de trois prévôtés existant à Cusset : la prévôté ordinaire appartenant moitié à l'abbesse, moitié au roi; la prévôté foraine, dont ce souverain s'était réservé la jouissance; enfin la prévôté des exemptions d'Auvergne, que se partageaient encore la couronne et l'abbaye. Lorsque la cour établit un baillage à Saint-Pierre-le-Moutier, dont relevaient l'Auvergne et le Bourbonnais, un lieutenant-général du bailli résida à Cusset, et cette charge était ordinairement donnée à des personnages de haute naissance. Mais l'Auvergne ayant été détachée de ce grand baillage bi-provincial, la juridiction de cette province fut transférée à Montferrand. Ce transfert eut lieu en 1466, malgré l'opposition de l'abbesse noble, du procureur de la ville et des habitants, qui perdaient à cela de grands avantages. Toutefois, une sorte de démembrement du baillage royal resta à Cusset pour rendre la justice ordinaire dans une certaine circonscription territoriale, formée de la ville et de ses environs. Dans les cas d'appel, les causes étaient portées à Saint-Pierre-le-Moutier. En 1482, Louis XI émit cependant la volonté de rétablir à Cusset un grand baillage : une ordonnance rendue à cet effet, était datée de Neuvy-sur-Loire; ce souverain dit dans le préambule : « Qu'il veut élever et décorer ladite ville, qu'il a fait fortifier et remparer » tellement qu'elle est en grande défense, et fera ladite ville, lesdites forti- » fications qui sont en grande magnificence, en apparence les plus belles » murailles et clostures de ville de tout nostre royaume. » Cet écrit prouve que Louis XI, si prompt, si ingénieux et si cruel dans ses vengeances politiques, lorsque son pouvoir était menacé, se montrait fort oublieux des humi-

liations qui n'avaient atteint que son amour-propre : car c'est à Cusset que ce prince, encore Dauphin, vint s'agenouiller aux pieds de Charles VII, après avoir pris part à la révolte dite de la *Praguerie*. Ce souvenir ne pouvait flatter Louis XI; mais, nous le répétons, les blessures faites à son orgueil étaient superficielles : celles faites à ses intérêts, seules, pénétraient profondément. D'ailleurs, Cusset, enclavée entre la Bourgogne et l'Auvergne, dépendant du domaine inaliénable de la couronne de France, et se trouvant placé au milieu des possessions d'un feudataire aussi puissant que redoutable, pouvait acquérir une haute importance par divers motifs. Telles furent sans doute les raisons pour lesquelles le roi traita cette ville avec une faveur que peu d'autres partagèrent au même degré ; mais avec Louis XI expirèrent les belles destinées de Cusset. Celles de l'abbaye subsistèrent jusqu'à la révolution : cette maison, indépendamment des abbesses, qui presque toutes appartinrent à des maisons princières, renferma un grand nombre de religieuses illustres par le blason de leur famille. Les revenus de la communauté étaient d'ailleurs considérables, les habitudes du couvent splendides; il est presque superflu d'ajouter que la règle y était peu sévère. L'abbesse avait la présentation pour une foule de bénéfices, et présentait également les candidats aux cures et prieurés de Saint-Yorre, d'Albret, de la Chapelle, de la Prugne, de Périgny et de Chassignolais.

Outre l'abbaye de Bénédictines, on comptait à Cusset, plusieurs institutions religieuses, savoir : un couvent de Chanoinesses, la collégiale de Notre-Dame, dont le chapitre fondé par l'abbesse, se composait de dix-huit chanoines et un chantre : c'est la paroisse actuelle ; une commanderie de l'Ordre de Saint-Antoine, située dans le faubourg de ce nom, et relevant du commandeur de Fougières, près Brioude ; l'église paroissiale de Saint-Saturnin, maintenant détruite ; enfin l'hôpital, qui fut doté de grands biens au XVIIe siècle, par Guérin de Champagnat, né à Cusset.

Cette ville, sans avoir conservé les principaux édifices qui purent la décorer autrefois, a une physionomie assez imposante, grâce à un bon nombre de maisons particulières fort remarquables, dont la description nous conduirait trop loin : elles appartiennent en grande partie à la renaissance. Citons seulement ce que Cusset renferme encore de monuments publics. Sur la place du Marché, sont réunies plusieurs constructions intéressantes : on remarque d'abord le clocher de l'église paroissiale de Notre-Dame, ouvrage du XIe siècle qui fixe l'attention des connaisseurs, en ce que les pilastres appliqués à ses trois faces sont ornés de colonnes demi-cylindriques. Vient ensuite le couvent des Chanoinesses, avec son cloître, dont plusieurs parties appartiennent à la période romane. Depuis la révolution, on a placé dans ce

vénérable bâtiment, l'Hôtel-de-Ville, la salle d'audience du Tribunal de Ire instance [1], l'école communale, le presbytère et une salle de danse pour les grandes fêtes. Il paraît que les somptuosités locales des dames nobles ont pu suffire à ces destinations si singulièrement variées: on doit peu s'en étonner, les Chanoinesses, religieuses placées plus près de la vie mondaine que de la vie monastique, penchaient volontiers vers le confortable de la première, et aimaient assez à jouir de leurs coudées franches.

Nicolaï a laissé une description de Cusset, se rapportant à l'époque de sa splendeur; nous croyons devoir la copier ici. « Elle est située, dit-il, entre montagnes, à l'exception d'un côté, par lequel coulent les rivières de Jozeran et de Sichon, prenant leur cours dans le fleuve d'*Allier*, appelé le bec de Sichon, distant d'un quart de lieue de Cusset. La forme de la ville est carrée, ayant quatre bonnes portes nommées Doyac, la Mère, la Barge et Saint-Antoine, entre lesquelles sont quatre grosses tours fortes, bien percées et flanquées, savoir: la tour Prisonnière, la tour Saint-Jean, la tour du Bateau et la tour Notre-Dame, appellée la grosse tour, laquelle a de diamètre en haut 30 toises, et d'épaisseur de mur à fleur de terre 20 pieds de roy. Cette tour est une des plus belles et mieux bâties qui se voient; car au dedans, elle est propre à loger un roi ou un prince. Outre cela, il y a plusieurs belles et industrieuses casemates et canonnières; mais le logis est demeuré imparfait. La ville est toute enceinte de grosses et hautes murailles, en dedans de 12 pieds d'épaisseur; et par derrière tout à l'entour, sont garnies de canonnières et casemates souterraines par lesquelles on va près de l'eau; et est flanquée ladite ville, de toutes parts, tant par le moyen des portaux que des tours, qui sont distantes l'une de l'autre par égale portion, et les fossés, qui sont profonds et larges, sont à fond de cuve et tous pleins d'eau. Dans ladite ville passe partie de la rivière de Sichon par le moyen de deux canaux unis à travers les fossés, sur pilotis de bois; et par le moyen de ladite eau, tournent en la ville huit roues de moulin à blé. Les fortifications de ladite ville, laquelle est bien accommodée d'eau, tant de puits que de fontaines, ne se peuvent si bien décrire qu'il ne manque encore quelque chose, étant si bien composées et si superbes qu'il faut inférer que toutes lesdites fortifications n'ont pas été faites sans raison: la cause est la guerre du *bien public*. S'étant soulevés et bandés plusieurs grands vassaux contre le roi Louis XI, lequel trouva par son conseil être le plus expédient, pour se garantir de telles élévations, de faire fortifier entre les duchés, les villes fortes qui étaient seulement de la couronne

(1) Ce corps judiciaire siége en cette ville, quoique le chef-lieu d'arrondissement soit à La Palisse.

de France, comme était et est la ville de Cusset. Doyac [1] y aida grandement : les fortifications furent faites par son invention, aux dépens des pays d'Auvergne et de Bourbonnais.

Cusset était autrefois régi partie par la coutume d'Auvergne, partie par celle du Bourbonnais ; il y avait en outre une coutume locale. L'importance signalée plus haut devait nécessairement tomber avec le régime féodal : ce n'était plus qu'une ville située au milieu du royaume. De cette décadence est résulté l'abandon à peu près absolu de l'enceinte murale : elle a été plus tard détruite presque en entier. La grosse tour, ou tour Notre-Dame, existe néanmoins encore ; elle sert de prison : la demeure *digne d'un roi ou d'un prince*,

(1) Ce Doyac était procureur-général au parlement et gouverneur d'Auvergne. C'était une créature servile, soit pour l'exécution du crime, soit pour la bassesse des procédés : il pouvait prendre place entre Tristan et Olivier-le-Daim. Après la mort de Louis XI, ses exactions attirèrent sur lui l'animadversion publique. En 1484, il fut fouetté par la main du bourreau à Paris et à Montferrand ; il eut ensuite la langue percée, et on lui coupa les deux oreilles, l'une dans la capitale, l'autre en Auvergne.

selon Nicolaï, reçoit aujourd'hui des voleurs de grands chemins. Son aspect, à part même cette destination, est lugubre et effrayant; c'était cependant une des constructions fastueuses du moyen-âge. Les pierres dont elle est bâtie sont volcaniques: ce sont de longs prismes basaltiques, taillés en pointes de diamant. On voit sur ses flancs des écussons royaux, autour desquels s'enroulent le cordon de Saint-Michel. Il est probable que ce donjon, beaucoup plus haut jadis qu'il n'est aujourd'hui, se terminait par une plate-forme crénelée.

La ville moderne de Cusset, sans être fort gaie, offre cependant une physionomie vivante, qu'elle doit à un commerce assez actif de grains, de vins, de chanvres et de bestiaux. Il s'y tient cinq foires, en mars, juin, deux en septembre, la dernière en novembre. Il existe à Cusset une papeterie assez considérable. La population de cette ville est d'environ 5,095 habitants; sa distance de La Palisse est de cinq lieues et demie, sud-ouest.

Il est difficile, lorsqu'on quitte la petite ville de Cusset, de ne pas suivre l'avenue de *Mesdames*, délicieuse promenade qui borde la rive du Sichon, et vous conduit, en négligeant même les sites charmants dont on est environné, à l'antique *Vichy*, que l'on brûle de visiter. Nous disons l'antique Vichy, parce que la plupart des géographes et des historiens s'accordent à dire que cette ville est l'*Aquæ calidæ* désignée par Peutinger. En effet, lorsqu'on examine avec attention la table dressée par cet écrivain allemand, les positions respectives d'*Aquæ bormonis, Aquæ nisinæ* et *Aquæ calidæ*, se rapportent parfaitement avec celle des établissements thermaux de Bourbon l'Archambaud, Bourbon Lancy et Vichy. Quant au nom de ce dernier lieu, quelques auteurs pensent qu'il vient des mots latins *Vicus calidus*, dont on aurait fait, en basse latinité, *Vichium*, puis Vichy en langue vulgaire. Sans doute les maîtres du monde eurent en cet endroit des constructions magnifiques, comme ils en avaient partout où leurs thermes étaient établis : on est fondé à croire que ces établissements occupaient les champs de la *Ville aux Juifs*, à l'est de la ville actuelle. Des fouilles faites sur ce territoire, pour en extraire de la pierre à bâtir, ont fait découvrir, au milieu d'une grande quantité de décombres ensevelis sous la terre végétale, des sépultures en pierre, des briques, des poteries, des statuettes en terre et en bronze, des médailles à l'effigie de divers empereurs, particulièrement de Néron et de Claude, des fûts de colonnes cannelées, des baignoires en marbre, et enfin des fragments de voies romaines. Ces fouilles, dont les produits ont été en grande partie perdus, sont authentiques, ainsi que leurs résultats; en faut-il davantage pour constater l'existence à Vichy des établissements thermaux auxquels Peutinger a donné le nom d'*Aquæ calidæ?*

Nous avons dit, en traçant notre précis général sur le duché de Bourbonnais, que César, pour suivre la marche de Vercingétorix, se reportant vers l'Auvergne, avait remonté la rive droite de l'Allier, et que, selon toutes les probabilités, il avait passé cette rivière près de Vichy. Peut-être dès cette époque, les Romains découvrirent-ils les sources thermales de ce lieu : c'est ce que du reste aucun monument historique n'a constaté, et nous ne pouvons rien ajouter de certain aux données qui précèdent sur l'antiquité de Vichy.

Il ne reste plus rien des thermes romains à Vichy; l'emplacement qu'ils durent occuper, à en juger par les vestiges retrouvés dans le sein de la terre, a même été abandonné, et la ville s'est rapprochée de l'Allier. Long-temps l'histoire fut muette sur cette localité; ce n'est qu'au commencement du XIIe siècle que quelques notions s'y rapportant commencent à se révéler. Or, ces notions ont appris que, très-anciennement, ce territoire fut possédé par une famille de Vichy : maison qui prit assurément le nom de la terre, si Vichy vient de *Vicus calidus*, comme on l'a prétendu; autrement, il serait possible que la famille eût, au contraire, prêté son nom au domaine. Quoiqu'il en soit, les monuments historiques mentionnent un Bouchard de Vichy qui vivait en 1208 : il prenait la qualité de chevalier seigneur d'Albret. A son fils, Jean de Vichy, succédèrent Odin et Raoul de Vichy : on trouve, en 1329, le dernier, désigné avec le titre de chevalier. Après ce seigneur, la filiation des sires de Vichy s'enveloppe d'incertitudes jusqu'à l'an 1419, époque à laquelle on retrouve, dans les chartes, Antoine de Vichy et Gouin de Vichy, écuyer, seigneur de Luzillat, duquel naquit Gaspard, seigneur de Luzillat et de Vandègre, marié en 1511, à Françoise de Villates. Mais à cette époque, la terre de Vichy avait été confisquée par le roi sur Guillaume de Vichy Campenon, et devait rester à la garde des ducs de Bourbon, l'espace de deux siècles. Il était convenu qu'à l'expiration de cette période, elle serait rendue à ses anciens possesseurs; mais la restitution n'a jamais été faite, au moins légalement.

Dès le XIIe siècle, Vichy était l'une des châtellenies du Bourbonnais; avant de continuer le rapide aperçu des faits historiques peu nombreux qui s'y rapportent, nous devons offrir à nos lecteurs une brève description de sa situation au moyen-âge. « Cette ville, dit Nicolaï, est située en belle et forte assiette sur le rocher vif, étant visitée du fleuve d'Allier qui baigne ses murailles du côté d'occident, et passe sous un long pont de bois. » La ville, prise dans son ensemble, est assez vaste; mais les faubourgs en forment la majeure partie. Elle est divisée en deux parties distinctes : *Vichy les Bains* et *Vichy la Ville;* le beau jardin de l'établissement thermal est interposé entre

ces deux parties. Autrefois Vichy se composait de quatre quartiers : *la Ville aux Juifs*, dont le nom seul révèle l'ancienne destination; *la Ville*, proprement dite, quartier détruit au xve siècle; le *Moutier*, représenté par l'emplacement des bains actuels; enfin, le *Château franc*, connu aujourd'hui sous le nom de *Vichy la Ville*. L'enceinte fortifiée de ce dernier quartier, refaite par le bon Louis II, duc de Bourbon, était très-petite. On doit penser que ce prince, en la faisant reconstruire, avait conservé quelques parties d'une construction fort ancienne; car dans la maçonnerie de l'une des tours qui flanquent la porte dite *de France*, on remarque une tête grossièrement sculptée dans le style du Bas-Empire. L'enveloppe murale de Vichy était appuyée de sept tours, et percée autrefois de trois portes. Il ne reste maintenant de ces fortifications que la porte de France avec un donjon découronné de ses créneaux et de ses machicoulis, et qui renferme l'horloge de la ville. Les fossés ont été comblés. Reprenons la description de Nicolaï : « Au milieu d'icelle ville, il y avait une belle et grande fontaine pour l'usage et commodités des habitants, la source de laquelle vient d'environ un quart de lieue. En l'an 1566, les habitants de la ville de Cusset, pour quelque querelle, haine et aucune envie, qui a de tout temps été entre ces deux villes par trop voisines, ruinèrent ladite fontaine, rompirent les conduits, et la rendirent tellement inutile, qu'elle a depuis perdu le cours au grand préjudice de ceux de Vichy. Il y a dans la ville une chapelle du titre de Saint-Blaise; et au dehors, environ trois jets d'arc vers le septentrion, est la grande église paroissiale, appelée le *Moutier*, qui est un beau et ancien temple, lequel a été autrefois un monastère, ainsi qu'il se voit par les vestiges des cloîtres. Hors de la ville, du côté du levant, tirant au midi près des fossés d'icelle, sont assis les cloistres, couvent et monastère des Célestins, où il y avait de grands et magnifiques bâtiments : temple, cloistre, grand corps de logis à loger roy et prince et autres offices et jardins; le tout ruiné, brûlé et démoly pendant les guerres de religion; ce qui fut grande perte et dommage sans aucun profit [1]. De l'église desdits Célestins il n'est rien demeuré d'entier, excepté une fort belle et riche chapelle, de la fondation des seigneurs de Lavaux Guion, laquelle est à droite du chœur, étant richement peinte et décorée de plusieurs épitaphes en lettres d'or, sur fin azur [2]. »

(1) Ce couvent avait été fondé, comme nous l'avons dit dans notre précis général sur les ducs de Bourbon, en l'an 1410, par le duc Louis II et madame Anne Dauphine, sa femme. Il y avait en ce monastère un prieuré avec douze religieux Célestins, jouissant d'une rente annuelle de 500 livres. Nous avons dit aussi que Louis II voulait finir sa vie dans cette maison.

(2) On verra ci-après que cette ruine ne fut pas définitive, et nous croyons même que Nicolaï l'a exagérée.

Vichy n'eut au moyen-âge qu'une médiocre importance : il s'y est passé peu d'événements remarquables. Toutefois, durant la guerre dite *de la Praguerie,* cette ville fut assiégée par Charles VII ; mais un nommé Barrette, qui commandait la place, la rendit aussitôt et promit fidélité au roi. Cependant une si prompte soumission ne rassura pas encore les habitants : leurs magistrats vinrent en robe demander au monarque, comme une grâce, de n'être ni pillés, ni égorgés par ses troupes ; et ce prince, dit un écrivain du temps, leur *octroya bénignement* cette faveur. Il n'y a pas loin de cette grâce toute bénigne à :

> Vous leur feriez, seigneur,
> En les croquant, beaucoup d'honneur.

Les guerres de religion eurent pour Vichy des conséquences plus graves : le pont jeté sur l'Allier devant cette ville séparait le Bourbonnais de l'Auvergne ; cette porte, ouverte de l'une à l'autre province, devait être et fut en effet une cause de désastres pour la ville, dans la déplorable lutte entre les catholiques et les protestants. Le 4 janvier 1568, l'armée des princes huguenots confédérés, composée des soldats tirés de plusieurs provinces, se présenta sur la rive droite de l'Allier. Poncenat, un des chefs protestants dont le château était près de La Palisse, commandait l'avant-garde pour éclairer le pays ; il s'empara du pont, et les réformés le passèrent le 5. Le lendemain, il reconnut l'armée catholique, occupant la plaine de Cognat, entre Randan et Gannat. Alors, ainsi que César brûla ses vaisseaux après la conquête de l'Angleterre, et Fernand Cortès après celle du riche empire de Montesuma, les huguenots brûlèrent le pont de Vichy, afin de vaincre ou mourir dans les plaines du Bourbonnais. Ils triomphèrent. En 1576, époque à laquelle le pont de Vichy avait été reconstruit, le prince palatin, allant au secours des protestants, s'empara de cette ville, puis l'abandonna, non sans avoir imposé plus d'un genre de sacrifices à ses habitants.

En 1590, ce fut le tour de la ligue. Dans cette année, le grand-prieur de France, voulant faire valoir ses droits sur l'Auvergne, mit le siége devant Vichy ; mais, informé que le marquis de Saint-Sorlin venait au secours de cette ville, il se retira, et signa une de ces trêves qui, durant ces funestes discords, suspendaient les fureurs de la guerre, mais non pas ses excès. Le couvent des Célestins, très-exposé par sa situation sur une éminence, eut beaucoup à souffrir dans cette longue succession de troubles civils : pillé en 1568, ruiné de fond en comble en 1576, à peine était-il réédifié, lorsqu'en 1590 il eut à soutenir un nouveau siége. Le capitaine ligueur Beauregard,

s'en était emparé sous prétexte de le défendre; pendant que ses soldats étaient occupés à le piller, le canon des assiégeants perça l'église de part en part: un pan de muraille s'écroula. Il fallut encore, lorsque l'horizon politique fut redevenu serein, relever ce monastère. Mais les Célestins de Vichy jouissaient de si beaux priviléges, et tant de maisons opulentes leur vinrent en aide, que leur couvent sortit promptement de ses décombres. Après ces vicissitudes, la paix et la prospérité de ce monastère ne fut plus troublée jusqu'en 1774. Ce qui surtout procurait aux Célestins de Vichy des dons abondants, c'est qu'une multitude d'illustres familles avaient une sépulture dans leur église; et que chacun des membres de ces familles qu'on y apportait avait fait, dans son testament, une large part pour la pompe de ses obsèques. Après s'être pourvus de tout ce qui pouvait leur assurer une existence large et abondante, les Célestins de Vichy songèrent à se procurer divers agréments assez incompatibles avec la vie monastique. Par exemple, ils plantèrent dans leur enclos des allées ombreuses, construisirent de fraîches grottes, élevèrent des terrasses pour attraire leur vue par les charmes de la perspective, et se ménagèrent de délicieux pavillons pour faire diversion à l'habitation trop austère du cloître aux tristes arceaux, ou de la cellule aux murailles nues. La bibliothèque des Célestins, plus rarement visitée que leurs celliers, peut-être, était au moins nombreuse et bien choisie. En un mot, leur maison était, pour les buveurs d'eau, eux mêmes, un lieu de recréation fort agréable, et les bons Pères en faisaient les honneurs en gens exercés à bien vivre.

En 1774, Louis XV, par ordonnance spéciale, supprima le couvent des Célestins de Vichy. Cette suppression fut-elle déterminée par un rapport fait au roi sur la réclusion un peu trop mondaine de ces religieux qui, sur ce point, eussent dû trouver plus indulgent un prince que l'on vit rarement se piquer de continence, et de sobriété; ou bien la communauté fut-elle dissoute par suite de la vindicte royale, qu'avait encourue le dernier prieur. Nous penchons un peu vers la dernière opinion. Ce supérieur était un ancien militaire qui, dans un transport de jalousie, avait tué son capitaine. Poursuivi par la justice, il se retira chez les Célestins de Vichy, prit leur habit, et l'autorité des gens du roi expira aux portes de cet asile inviolable. Mais on doit présumer que la famille du mort, puissante en cour, sans doute, parvint à obtenir l'ordonnance de suppression que nous avons citée. Toutefois, le meurtrier, prévenu à temps, dit-on, s'évada du couvent, et passa à l'étranger.

Les bâtiments qui composaient le monastère des Célestins ont été dévastés durant la révolution; on ne visite plus ce lieu que pour jouir d'une vue admirable, s'étendant sur le bassin de l'Allier et sur les montagnes de l'Auvergne.

Il y avait encore à Vichy une communauté de Capucins, destinée particulièrement à recevoir les religieux infirmes de l'ordre. Ce couvent était placé près de l'établissement thermal. L'enclos des Pères Franciscains, planté d'ormeaux, de tilleuls et de sicomores, offrait aux baigneurs une agréable promenade. Parlons de la ville actuelle : nous l'avons visitée l'an dernier, ayant pour *vade-mecum* la troisième année de *l'Art en province*, où se trouve une description animée de cette localité. Nous emportions ce livre pendant nos excursions, comme Alexandre emportait Homère durant ses campagnes; et partout, alternant entre la nature et le tableau, nous reconnaissions la fidélité des descriptions tracées par l'écrivain. Nous le laissons parler.

» Vichy-la-Ville est un petit bourg bien noir, mal pavé, aux rues étroites et escarpées, aux maisons mal bâties, sinistrement vernies par le temps, et où semblent plutôt dormir que vivre de rares habitants. En-deçà de Vichy-la-Ville est sa sœur, belle et parée, Vichy-les-Bains. C'est un assez vaste emplacement que garnissent des maisons petites et blanches, généralement mal distribuées, décorées de la pancarte indicative des chambres à louer; des hôtels tous les ans agrandis et tous les ans trop petits; et quelques jardins, grossièrement plantés pour la plupart. L'établissement thermal s'élève à côté de ces habitations bourgeoises. Comme tout ce que produit aujourd'hui l'architecture, cet édifice est mesquin. » Le bâtiment primitif était dû à un intendant du Bourbonnais, M. de Vanolles; mais en 1784, Mesdames Adélaïde et Victoire de France étant venues à Vichy, trouvèrent l'établissement thermal en si mauvais état, qu'elles résolurent de le faire reconstruire. Elles chargèrent l'architecte Jeanson d'en dresser les plans, et d'aviser à une construction vaste et commode. Cet artiste avait compris dans son projet une galerie circulaire et couverte entourant l'édifice, afin que par un temps de pluie, les baigneurs pussent s'y promener à couvert : cette partie du bâtiment n'a point été terminée. Napoléon, par un décret daté de Gunbinen en Prusse, dota la ville d'une somme assez forte, pour l'addition d'un beau jardin au palais thermal. Sous la restauration, l'affluence des étrangers à Vichy fut telle, que l'établissement construit par ordre de Mesdames de France, devint insuffisant. La vogue peut tout entreprendre : on fit reconstruire le palais thermal, que l'on peut regarder comme un des plus vastes qui existent en France; mais ce n'est assurément ni un des plus magnifiques, ni un des plus élégants. L'ancienne galerie Jeanson a été conservée; un autre péristyle, élevé au midi, forme la façade principale du palais actuel. Le tout présente un monument d'assez mauvais goût, d'un style incorrect, lourd et sans originalité. L'intérieur n'a rien de brillant : les salles de bains sont hautes et aérées; mais leurs murailles,

revêtues d'un plâtre blanc, sont loin de recréer le regard. Là quelques décorations semblables à celles de nos salles de bains parisiennes se font désirer, et l'œil qui les cherche, se fatigue devant cette unité blanche. On désirerait aussi plus de *confortable* préparé par les soins de l'administration : les baignoires sont en mauvais bois à demi pertuisé ; l'eau s'échappe même si vite par tous les pores de ces ais mal joints, que si l'on néglige d'en faire couler de nouvelle quatre fois au moins pendant l'heure du bain, on risque de se trouver à sec. »

Nous cessons ici de suivre notre guide dans ses réclamations quelque peu hostiles, qui finissent par signaler l'absence d'une paire de pantoufle auprès de chaque baignoire. Nous le trouvons plus indulgent en faveur de la salle de billard, qu'il voudrait seulement un peu plus large. Quant à celle des bals, elle obtient son assentiment sans restriction : « Elle est dit-il, coquettement ornée ; de belles tapisseries blanches se marient agréablement aux grisâtres lambris, et se reflètent dans un mur de glaces, mis en regard de larges et nombreuses croisées, qui éclairent merveilleusement cette salle, et lui donnent une vue charmante sur le jardin, appellé complaisamment Petits Parc de l'établissement.

» La vie du buveur d'eau, continue le cicérone de Vichy, est assez uniforme : levé entre cinq et six heures, il court immédiatement à la fontaine des Célestins boire son premier verre d'eau gazeuse, et s'arrête à la grille de l'hôpital, dont l'eau sulfureuse soulève un peu le cœur. De là on revient aux grilles de l'établissement, puiser le premier de ses trois ou quatre verres d'eau carbonnée ; quelques buveurs ont le courage d'en prendre jusqu'à douze et quinze par matinée : question à l'eau qui n'est pas toujours la solution d'une question hygiénique bien entendue :

De rien avec excès, de tout avec mesure.

» De quart-d'heure en quart-d'heure, on puise un verre à la source, et chaque buveur doit se promener pendant l'intervalle qui sépare une première rasade d'une seconde. C'est une procession assez recréative à voir, chaque matin, que celle de tous ces hommes, jeunes et vieux, courbés ou droits ; de toutes ces femmes et jeunes filles, belles ou laides, pales ou roses, lentes ou vives ; cheminant vers tous les puits d'eaux minérales thermales, en vêtement du matin, tenant d'une main le verre terni par l'acide de l'eau, de l'autre la mie de pain destinée a enlever de l'émail des dents le sel que cette eau y dépose, et qui le rougirait. Puis vient l'heure du bain.... La pendule marque-t-elle neuf heures et demie, la cloche de l'hôtel invite à la toilette du déjeuner. A dix heures,

chacun descend de sa chambre : une vaste table réunit les quatre-vingts convives de l'hôtel. Je ne me plaindrai pas de la nourriture de l'hôtel Montaret, mais on aurait pu mieux faire. Levé de table, on fait cercle dans le salon, où le piano ne manque jamais. »

Il va sans dire que le chanteur et la cantatrice formés à l'école des bouffes se font entendre dans cette réunion, d'abord après s'être fait prier longtemps, puis infiniment plus qu'on ne voudrait les entendre. Il va sans dire aussi que le dilettante amateur prodigue à l'exécutant ou à l'exécutante des *bravi* plus ou moins mérités, mais qui ne coûtent rien à une digestion normale. Quelquefois un élève d'Hertz admet nos déjeûneurs à ce combat de difficultés qu'il livre intrépidement aux touches de l'instrument, avec cet accompagnement obligé de contorsions qui constitue le sublime de l'art. De temps en temps, quelque fraiche baigneuse du Puy-de-Dôme, consent à danser la *bourrée* auvergnate; ce qui lui donne la facilité de prouver que cette danse, traduite en gracieuses manières du beau monde, ne manque ni du charme inhérent à toute action naïve, ni de la gaité naturelle qu'elle semble perdre sous le pas lourdement cadencé de nos porteurs-d'eau.

Après quelques heures consacrées soit à la lecture, soit à la promenade, soit à des soins ou plus heureux ou plus importants, vient le signal d'une seconde toilette pour le diner; puis à la suite de ce repas, se prononce la nécessité d'une troisième toilette; car il y a bal ou cercle. Si la soirée est belle et suave, il y a concours, disons mieux, il y a rivalité de parure, combat de chapeaux, lutte d'écharpes, lice ouverte de plumes et de fleurs à la promenade. Dans ce cas, toutes les somptuosités de la coquetterie sont déployées; elle se montre plus simple, mais aussi plus piquante, s il ne s'agit que d'une de ces excursions *à âne* qui sont la providence des soirées ennuyées, à toutes les eaux thermales et minérales de France.

« La promenade favorite, dit l'auteur de notre itinéraire, est toujours l'Allée des Dames : allée solitaire creusée sous le feuillage, baignée par les eaux du Sichon, et à l'extrémité de laquelle se trouve un faubourg de Cusset, qu'on se hâte de traverser pour arriver au Saut-de-la-Chèvre, aux Grivats, à une fabrique de lacets, placée dans cette gorge largement accidentée.

» Une autre promenade offre sa recréation au citadin passager de Vichy : c'est celle qui a pour but Randan. Mais pour cette excursion, la bête asine ne suffit plus : on attèle les deux chevaux de l'hôtel au lourd coupé public; et le phaëton auvergnat, à force de sauts et de bonds, jette enfin le voyageur froissé à la grille du parc de Randan, château appartenant à Madame Adélaïde, sœur de Sa Majesté Louis-Philippe. La royale propriétaire de ce domaine ne

le visite pas souvent; cependant c'est un séjour enchanteur. Le parc, artistement dessiné, est coupé d'allées nombreuses bien sablées; il est aussi planté de beaux bouquets d'arbres et d'arbustes. Des fleurs y répandent partout leur parfum; d'admirables perspectives y sont adroitement ménagées. D'une petite chaumine formée de troncs d'arbres non pelés, l'œil se porte sur un immense horizon varié de plaines, de villages, de châteaux, d'étangs et de montagnes : c'est une vue superbe, qui à elle seule, vaut le voyage. Le château n'a rien de positivement curieux : construit en briques rouges et grises, et tout frais encore, il n'attire en aucune manière le regard; c'est une vaste et splendide maison bourgeoise, voilà tout.

» Ce mot château, continue poétiquement l'écrivain que nous citons, emporte avec lui l'idée d'une construction antique, d'une habitation féodale, d'une vieille muraille enfin, minée et noircie par le temps. Que m'importe cette construction arrondie qu'il vous plaît de nommer tourelle, et dont vous flanquez votre édifice moderne? Mon dieu! ne puis-je pas aussi, dans ma maison des champs, contourner une petite aile de bâtiment et décorer de ce beau nom de tour ma chétive innovation. Rien ne frappera dans cet aspect, pas plus que rien ne préoccupe l'esprit dans l'édifice inachevé de Randan. Ce que nous demandons à la tour, c'est son vieil emploi; ce que nous voulons y voir, c'est son vieux créneau, ce sont ses vieilles entailles, desquelles découlaient la poix et le plomb fondu. Tout cela parle devant vous, tout s'anime.... Si vous parcourez l'intérieur de l'antique manoir, ou si vous foulez la ruine jetée bas, vous rendez la vie à tous les êtres tombés avec ces noires ogives de pierre; vous repeuplez ce séjour du suzerain oublié; vous donnez un corps et une âme à tout. Oh! qu'un vénérable et féodal château est beau à voir! c'est toute une histoire, c'est une vieille légende qui s'incarne et se fait homme pour nous, et passe sous nos yeux qui l'admirent.

» Le palais de Randan est toute prose, j'aurais dit volontiers toute vulgarité. Voyez le château demi-croulé de Bourbon l'Archambaud : voilà de la poésie.

» L'intérieur de cette maison de plaisance est tout moderne aussi : c'est fort propre, fort élégant, fort riche : riche s'entend de ce qui scintille. L'œil perçoit tout, l'esprit s'en préoccupe, l'âme n'obtient rien. C'est, si vous voulez, un petit palais de fée; mais c'est le conte à côté de l'histoire. On visite donc Randan pour sa terrasse, pour sa chapelle, pour ses cuisines, pour sa salle à manger, peut-être. La terrasse est large et spacieuse, garnie de beaux massifs d'arbres, d'arbustes et de fleurs. La chapelle est élégante... l'élégance d'une chapelle!!! Les cuisines sont tellement grandes, les fourneaux, les foyers, les broches y sont si vastes, si multipliés, que Rabelais s'en fût

inspiré pour les apprêts du dîner de Pantagruel. La salle à manger offre aussi des dimensions calculées d'après ces somptuosités de dispositions gastronomiques.

« Ce qu'il faut voir à Randan, c'est le travail du puits artésien : ce serait un bel effet que cette eau qui jaillirait en face du château, au milieu du tapis de gazon qui verdit le plateau de la montagne où cet édifice est élevé. Déjà les ouvriers ont creusé à la profondeur de six cents pieds et la source n'est point atteinte. » (Elle l'a été depuis à une profondeur d'environ 900 pieds).

Vichy, comme toutes les villes d'eaux, a ses jouissances éventuelles : tantôt ce sont les chants mélancoliques de Richelmi, tantôt les délicieuses variations d'une montagnarde de Bérat, exécutées sur le violoncelle de Georges Haind, ce puissant artiste qui, chaque année dit-on, va retremper son talent dans l'Auvergne, sa patrie, en dépit des superbes dédains jetés à la province par notre exclusive capitale.

« La gentille ville, dit M. Clairefond, que nous sommes heureux de citer ici, la ville des bains se connaît en spéculation : elle sait ce qu'il faut pour séduire et attirer; elle ne se montre à l'étranger que parée de ses plus brillants atours; elle attend que le soleil rehausse l'éclat de sa beauté, que le printemps répande sur la terre ses tièdes vapeurs. Alors la Sirène, couchée mollement sur des tapis de verdure, étale la richesse de ses aspects, la fraîcheur de ses ombrages, l'émail de ses prairies. Les gens de métier ornent leurs boutiques, parent leurs devantures; le palais thermal s'illumine. Ici c'est un concert, là un bal, plus loin une salle de jeu. Le théâtre procure des jouissances aux amateurs du vaudeville et du drame. Une multitude d'aliborons, richement harnachés, attendent la commodité des belles promeneuses. Le soir, des pieds furtifs glissent à travers les allées sombres..... » M. Clairefond nous conduirait trop loin : les nymphes de la Loire sont chastes; respectons leurs oreilles pudibondes. Mais nous pouvons dire, avec notre auteur : « Heureux malades! qui peuvent courir, danser, jouer et sourire à l'amour. »

Une fois la saison passée, Vichy reprend son immobilité; les reverbères s'éteignent, les boutiques se ferment, les promenades sont abandonnées; le palais ressemble à ces villas désertes que l'on voit dans la campagne de Rome. La vie s'est retirée; un silence de mort succède au bruit et à l'activité, jusqu'à ce que les primevères, modestes comme les violettes, sourient aux baisers du soleil; jusqu'à ce que l'hirondelle, fidèle à ces contrées, soit venue de nouveau suspendre aux fenêtres de Vichy, l'asile étroit de ses amours.

Les eaux de Vichy ont été de tout temps fréquentées par la bonne

compagnie. Une foule d'illustrations s'y réunirent durant les XVIIe et XVIIIe siècles : Madame de Sévigné, qui s'y rendit au mois de mai 1676, nous a laissé une liste assez étendue de ces notabilités baigneuses parmi lesquelles on compta le célèbre Fléchier, qui faisant trève aux graves inspirations de sa muse funéraire, composa à Vichy des vers que nous ne citerons pas : ce serait jouer un mauvais tour à nos lecteurs. Nous aimons mieux glaner dans la correspondance de l'*épistolaire* marquise, quelques-unes de ces petites nouvelles, de ces délicieux cancans qu'elle savait appareiller avec un si merveilleux abandon. « J'arrivai à Vichy hier au soir, écrit-elle à cette chère fille, qu'elle adorait par la poste et querellait, dit-on, sans cesse verbalement; Madame de Brissac avec le *chanoine*, (Madame de Longueval), Madame de Saint-Herem et deux ou trois autres, vinrent me recevoir au bord de la jolie rivière d'Allier : je crois que si on y regardait bien, on y trouverait encore des bergers de l'Astrée. — « J'ai pris des eaux ce matin, ma très-chère ; ah ! qu'elles sont mauvaises ! on va à six heures à la fontaine ; on y boit et l'on fait une fort mauvaise mine. On tourne, on va, on vient, on se promène, on va à la messe, on rend ses eaux, on parle confidemment de la manière dont on les rend. (Singulier mélange de détails.) — C'est ici que les Bohémiennes poussent leurs agréments ; elles font des *dégognades* où les curés trouvent un peu à redire. — La vie ne coûte rien ici : trois sous deux poulets, et tout à proportion. — Il y a toujours des *dégognades ;* si on avait à Versailles de ces sortes de danseuses en mascarades, on en serait ravi par la nouveauté ; car cela passe encore les Bohémiennes. Il y avait un grand garçon déguisé en femme, qui me divertit fort : sa jupe était toujours en l'air, et l'on voyait dessous, de fort belles jambes. — J'ai commencé aujourd'hui la douche : c'est une assez bonne répétition du Purgatoire. On est toute nue dans un petit lieu souterrain, où l'on trouve un tuyau de cette eau, qu'une femme vous fait aller où vous voulez. Cet état où l'on conserve à peine une feuille de figuier pour tout habillement, est une chose assez humiliante... » Ici Madame de Sévigné devient par trop pittoresque ; nous passons, pour reprendre sa correspondance à la description d'une toilette de 1676, aux bains de Vichy. « Dès six heures du matin, tout est en l'air, coiffure *hurlupée,* poudrée, frisée, bonnet à la *bascule*, rouge, mouches, petite coiffe qui pend, éventail, corps de jupe long et serré : c'est pour se pamer de rire. Cependant il faut boire, et les eaux ressortent par la bouche et par le dos. »

Sous la restauration, Madame la duchesse d'Angoulême avait mis les eaux de Vichy en vogue : elle s'y rendit en 1814, 1818, 1821. Elle s'y trouvait aussi en 1830 : nous doutons qu'alors les eaux aient été salutaires à son altesse

royale. Cette princesse posa la première pierre de l'édifice destiné à compléter le palais thermal. Des princes, des ducs, des comtes, des barons sans nombre courent chaque année aux sources de Vichy; quelques riches négocians, noblesse *métallisée* des temps modernes, *capacités* transcendantes selon la loi électorale, fréquentent aussi ces eaux. Mais de classes populaires point : la santé est trop chère en ce lieu pour d'infimes prolétaires.

Une description des sources et une analyse des eaux qui en sourdent, sont le complément nécessaire des détails qui précèdent. Ces sources, au nombre de sept, sont renfermées dans des puits et des bassins fort vulgaires. La plus considérable est : 1° celle du *Puits Carré* : située sous la galerie septentrionale de l'établissement, elle fournit l'eau pour les douches et les bains; viennent ensuite : 2° *la Fontaine des Laveuses*; 3° à l'est du Puits Carré, le *Puits Chomel*; 4° la *Grande Grille*, source très-considérable qui sert à alimenter les réservoirs; 5° et 6° on voit sur la route de Cusset deux bassins de forme ronde, qui reçoivent, l'un la *Source des Acacias*, et l'autre la *Source Lucas*; 7° le *Gros Boulet* ou *Source de l'Hôpital*, située sur la place Sainte-Rosalie; 8° et enfin, la *Source des Célestins*, située près de l'ancien couvent de ce nom.

L'analyse scrupuleuse des eaux de Vichy, présente des qualités très-variées, ce qui les rend propres au traitement d'une multitude d'affections. Il résulte d'un nombre considérable d'expériences, que la température de ces eaux tend à s'abaisser dans une proportion assez remarquable, et d'une manière inégale, selon les sources. Ainsi, en l'année 1750, leur plus haute température était de 48° 75; la plus basse de 27° 50. En 1820, le maximum de cette température était descendu à 44° 88, et le minimum à 19° 75.

La composition chimique des eaux qui nous occupent, également variée selon les sources, quant à la proportion des principes, présente dans toutes l'acide carbonique libre, des carbonates de soude, de chaux et de magnésie; le muriate de soude, le sulfate de soude, l'oxide de fer et la silice.

On lit dans un ouvrage du docteur Chomel, imprimé en 1734 : « Nous avons été obligé de faire griller les fontaines pour les tenir propres et les garantir des animaux, comme bœufs, vaches, brebis et autres, qui venaient en foule boire les eaux. Ils ne laissent pas de venir de deux lieues à la ronde, et passent la rivière d'Allier à la nage; de sorte que les métayers sont obligés de venir à cheval les chercher, surtout lorsque le vent leur pousse les corpuscules minéraux : ils en sont si friands, que c'est un plaisir de les voir courir le soir, surtout les brebis, quand elles reviennent des pacages, et de les voir lécher le tour des fontaines. Les vaches et les bœufs boivent à la décharge des eaux jusqu'à regorger, et se heurtent les cornes pour boire les premiers. Le goût

des animaux n'est pas si usé que le nôtre; il est plus fin, plus délicat, et conséquemment la nature les avertit de ce qui leur convient. Ce qui est certain, c'est que ces eaux leur donnent de l'appétit, les purgent, et les engraissent par la suite. »

Les habitants de Vichy sont honnêtes, sociables, d'humeur engageante, et contribuent de tout leur pouvoir à la satisfaction de leurs hôtes : je suis persuadé que vous le croirez sans peine. La population de Vichy ne s'éleve pas à plus de 1,200 âmes. Cette ville est située à six lieues ouest de La Palisse; un service de messageries est établi directement de Paris à Vichy, en passant par Moulins; et plusieurs diligences, partant de la dernière ville, conduisent à cet établissement thermal important. L'industrie du lieu se rapporte exclusivement aux eaux ; le commerce y est également dirigé vers ce qui peut convenir aux baigneurs. Il se tient à Vichy, sept foires : en janvier, février, avril, juin, octobre, novembre et décembre : ces foires sont assez suivies ; celles qui correspondent à la saison des eaux abondent, en bagatelles propres à flatter les goûts ou les caprices des étrangers.

On avait jeté sur l'Allier, à Vichy, un pont suspendu, qui venait d'être terminé, lorsqu'en 1835, il fut emporté par une crue. « Le pont de Vichy, encore debout il y a deux mois, a dit un Touriste qui visita la ville baigneuse dans le courant de cette même année, montrait ses arceaux frêles et blancs suspendus sur quelques échevaux de fer, s'étendant d'une rive à l'autre, élégants, et légers. Malheureusement l'architecte avait mal choisi son terrein, et le sable où s'appuyait la base ne pouvait que servir d'abîme à ce pont, à la moindre tourmente des eaux. C'est cet événement prévu qu'a amené le désastreux cataclisme de mai dernier. Il ne reste plus aujourd'hui de cet édifice coquet qu'une ogive chancelante, et le principal pilier, curieusement partagé par le brusque choc des eaux. Un vieux soldat, esclave rigoureux de la consigne qui lui défendait l'abandon du poste, refusa de fuir devant l'eau qui menaçait de l'engloutir, et le magistrat de la cité dut employer la force pour l'arracher au péril. A peine ce veillard touchait-il du pied le sol ferme, que la chaussée et le pont disparurent avec la même soudaineté qu'une décoration théatrale. L'eau, prodigieusement accrue, ne laissa bientôt plus le moindre vestige de débris. Lorsque la rivière, enfin calmée, fut rentrée dans son lit, on trouva sur la rive les ruines du pont abimées : le laboureur dut les écarter pour retrouver sa récolte, qu'elles cachaient... Calamité terrible pour tout ce pays, gai et riant aujourd'hui pourtant. On ne se douterait pas à voir Vichy, sous son blanc et soyeux habit de bal, sous ses guirlandes d'œillets, de myrtes et de roses, sous les mille feux dont l'illuminent les lustres aux tubes

enflammés, qu'il y a deux mois, tout un torrent y jetait la misère et la ruine. »

Le désastre de 1835 a été réparé; le pont de Vichy ne pouvait manquer long-temps : les destinées heureuses ont bientôt banni les privations que le leur destin envoie.

Parmi les promenades les plus fréquentées par les buveurs d'eau qui affluent chaque année à Vichy, nous devons citer la côte de *Saint-Amand*, située à moins d'une demi-lieue de la ville. On arrive au sommet du coteau, tantôt en traversant des vergers et des vignes, tantôt par un chemin qu'il faut en quelque sorte se frayer à travers une épaisse feuillée de frênes et de noyers. Une fois parvenu au point culminant de la montagne, vous découvrez la belle Limagne et sa végétation vigoureuse; le cours de l'Allier, dans lequel semblent se mirer avec un balancement coquet les peupliers qui bordent sa rive; vers le sud, la masse noirâtre des bois de Randan; plus à l'ouest, le Puy-de-Dôme, le Mont-d'Or et la crête aiguë du Cantal; au nord, les coteaux vineux de Creusier; enfin, à l'est et par-dessus la tête du Montoncel, les chaînes arides du Forez. Puis, se détachent sur ces plans divers, des villages blanchâtres, des flèches d'églises dardant leur pointe sur le ciel bleu, des tours, découpant leur créneaux sur cet azur céleste, des manoirs gothiques faisant trancher leur teinte grisâtre sur la verdoyante végétation d'alentour. Près de la côte de Saint-Amand, on rencontre le village d'*Haute-Rive*; il s'y trouve des sources minérales dont les propriétés ont quelque rapport avec celles des eaux de Vichy.

Les bois de Randan qui verdissent un point du panorama deroulé tout à l'heure sous les yeux de nos lecteurs, nous rappelent que, dans l'excursion hors l'Allier, que nous avons faite précédemment à ce château, il eût été convenable de dire quels en furent successivement les possesseurs : c'est une omission à réparer. La famille des seigneurs de Randan est éteinte depuis long-temps : elle touchait à son extinction, lors des amours du chevalier Bayard avec une dame de ce nom : amours vraiment chevaleresques dont le château qui nous occupe fut peut-être le théâtre, et sur lesquels le promeneur solitaire se surprend à rêver, lorsqu'il parcourt ce domaine rempli d'aspects mélancoliques. Au XVIe siècle, la terre de Randan passa aux Polignac; plus tard, elle fut acquise par les Larochefoucauld, en faveur desquels Louis XIII l'érigea en duché. Par alliance, cette terre échut ensuite au duc de Candole, puis elle appartint à la maison de Lorge, et enfin à celle de Choiseul. C'est de cette dernière que Madame Adélaïde l'a acquise. Il y avait à Randan, un monastère de Bénédictins fort ancien, car Grégoire de Tours parle d'un miracle qui s'y opéra de son temps.

Si l'on arrive à Vichy par la route de Gannat, on trouve en remontant un

peu l'Allier sur sa rive gauche, les deux filets d'eau minérale qui alimentent la fontaine des Célestins. L'eau paraît couler des dernières assises du rocher, tuf de chaux carbonatée qui forme une digue à l'Allier d'une étendue d'environ 100 mètres. L'aspect en est curieux, dit M. Saladin, dans un article d'étude géologique inséré dans l'*Annuaire de l'Allier*, année 1840 : la majeure partie de cette digue présente une texture ligneuse : les aiguilles sont accolées par couches symétriques; d'autres sont compactes et demi transparentes. Plus loin, les parties spongieuses servent de couverte au rocher, en le revêtant d'une couche d'un centimètre d'épaisseur. Si l'on compare la portion de calcaire que contient la source, à celle qu'elle peut déposer dans une année, par exemple, on est effrayé du temps qu'il a fallu pour former ces masses d'*arragonite*. Il est donc judicieux d'admettre qu'à une époque éloignée, la source et le gaz acide carbonique étaient plus abondants, la température de cette première plus élevée; avec ces conditions, l'eau possédant un pouvoir dissolvant plus considérable, se saturait de molécules calciques qu'elle déposait dans les mêmes proportions, à la surface de la terre, par son refroidissement et la perte de son excédant d'acide carbonique. » Ces observations confirment celles que M. de Lonchamp a faites sur l'abaissement de température des eaux de Vichy, en assignant une cause à ce phénomène.

Puisque nous avons abordé ce point de vue géologique, nous parcourrons, avec M. Saladin, quelques parties de la montagne bourbonnaise que nous avons déjà visitées ou que nous visiterons prochainement. Vers le sud-ouest, la montagne renferme le *Liais* véritable, jonché de *Gryphites* d'un très-gros volume. Puis vient une autre variété, à texture spongieuse, traversée de frigales, recouvrant des masses de sable calcaire. Plus loin, elle change de texture, devient plus friable, constitue la craie, et occupe tout le bassin de Saint-Pourcain. Partout on trouve des terreins crayeux recélant des masses de silex pyromaque, des bélemnites, térébratules, etc. A Gannat, les pierres calcaires sont extrêmement abondantes; elles constituent les hautes montagnes qui dominent la ville : ce sont des calcaires de sédiment, à texture peu serrée; la majeure partie est en petits rognons du poids de 250 à 500 grammes. Ce calcaire donne une très-bonne chaux hydraulique; l'extraction en est facile, car on rencontre rarement des blocs volumineux, qui du reste se brisent facilement.

Nous avons signalé précédemment comme marbre bleu turquin, la pierre qui abonde aux environs de Ferrières; mais voilà que M. Saladin, sur l'autorité d'une analyse plus sûre que notre coup-d'œil pittoresque, baptise ce produit naturel Carbonate calcaire siliceux à texture grenue peu serrée, formé de

cristaux sphatiques et de mica blanc. Sa couleur mi-ardoise, dit ce savant, est due au manganèse peroxidé, uni à l'hématite et non à l'amphibole. Dans la grotte des fées, des aiguilles de stalagmites fistulaires se mêlent aux stalactites dont nous avons parlé, et contribuent à l'effet prestigieux de ces concrétions lorsqu'elles sont frappées par la lumière. A Saint-Gérand-le-Puy, on trouve des carrières très-intéressantes de calcaire gris (deuxième formation) à texture cellulaire. Il présente une agglomération de petites coquilles fluviatiles (paludines); des hélices d'une assez grande dimension s'y rencontrent aussi : certaines portions sont sillonnées d'empreintes vermiculaires. La majeure partie des blocs est traversée de frigales, quelquefois tapissée de fer hydroxidé, et le plus souvent remplie de cristaux spathiques. Ces carrières recèlent un grand nombre de fossiles : des ossements de mammifères particulièrement. On y a découvert, il y a quelques années, une mâchoire de *Droserium gigantheum*. Mais ces fossiles ne se rencontrent que sur les collines, dans leur milieu et le plus souvent sur leurs versants; d'où l'on est amené à conclure que ces points culminants devaient être, à l'époque de leur conversion, des cavités où s'amoncelèrent ces débris organisés. Sans doute ils ont été soulevés à une hauteur plus considérable que celle qu'ils occupent maintenant; car il faut tenir compte ici des masses qui ont été entraînées par les eaux et répandues dans la plaine. Ces soulèvements, souvent instantanés, résultèrent donc évidemment de la pression ascendante sur les couches de terre, des fluides élastiques provenant de combustions souterraines, et ayant acquis une force d'expansion incalculable. Ainsi, quand les masses de terre à déplacer par leur pesanteur spécifique, font équilibre à la force expansive du gaz, il ne peut y avoir irruption, et la terre est soulevée d'autant que la rupture était sur le point d'avoir lieu, lorsque les gaz se sont fait passage à travers les parties latérales, pour se répandre dans le milieu de la terre [1].

Après avoir offert cet aperçu géologique, dont les détails sont empruntés aux recherches d'un savant du département de l'Allier, nous revenons à la partie pittoresque de notre tâche. Avant de quitter le canton de Cusset, dont nous n'avons encore visité que les principales localités, nous remonterons le cours du Sichon, de plus en plus sauvage et plus torrentueux, à mesure qu'on se rapproche davantage de sa source; mais toujours bordé de frais gazons, d'aulnes et de peupliers dont le feuillage murmure doucement à votre oreille, tandis que des cascades, formées ça et là par de nombreuses pièces d'eau,

(1) *Étude géologique du département de l'Allier*, par M. Saladin; *Annuaire de l'année* 1840, publié par M. Desrosiers, imprimeur-éditeur, à Moulins.

font scintiller à travers cette feuillée les diamants de leurs ondes. Nous voici au *Saut de la Chèvre*, énorme amas de roches porphyritiques, formant saillie sur la route. Ce nom a une origine historique, si tant est que les animaux puissent trouver une place dans l'histoire. Un loup poursuivait une chèvre avec acharnement; la chèvre, pour échapper à son ennemi, dont le regard flamboyait déjà près d'elle, se précipita dans la valée où coule le Sichon, sans se faire aucun mal. Le féroce animal veut l'imiter, il saute, et se brise les reins.

A peu de distance du Saut de la Chèvre, on rencontre une belle filature, dont les propriétaires ont utilisé le cours du Sichon, comme moteur : cet établissement, qui donne des produits assez considérables, anime un point de vue charmant. En remontant toujours la rivière, les masses de granit suspendues sur la vallée se colorent de tons de plus en plus chauds. Plus loin, et vers le lieu appelé *les Grivats*, le Sichon, coulant encaissé dans une gorge resserrée, et sur une pente hérissée de fragments granitiques, s'irrite, puis présente une nappe tourmentée et blanchissante, qui tranche avec un rare bonheur entre les côteaux boisés qui l'abritent. Bientôt nous retrouvons le *Goure saillant*, devant lequel nous passerons en silence, puisque nous en avons déjà parlé.

Un peu plus loin, on retrouve, au lieu dit l'*Ardoisière*, les traces de grands travaux entrepris au XVIIIe siècle pour extraire des ardoises ; mais ces schistes s'étant trouvés de mauvaise qualité, l'exploitation fut promptement abandonnée

Non loin de l'Ardoisière on voyait encore, il y a quelques années, une maisonnette surmontée d'une campanille. Là s'était établi, assez récemment, un dévot personnage jaloux sans doute de renouveler en France ces ermites qui, depuis une cinquantaine d'années, sont devenus parmi nous des hôtes d'opéra-comique. L'homme de l'Ardoisière offrit pendant trois ans, aux paysans du voisinage, le spectacle d'une vie contemplative, semée d'extases et de visions séraphiques, qui lui attiraient des aumônes fort régulières, qu'il payait en promesses de prières, plus ou moins accomplies. Mais voilà qu'un jour, pendant qu'il faisait sa quête dans les environs, une troupe de jeunes esprits forts, dit l'un des auteurs de l'*Ancien Bourbonnais*, saccagea de fond en comble son ermitage. Ceci, il faut en convenir, eût été extra-philosophique; mais le bruit courut, dans le temps, que le pieux anachorète ne se livrait pas à la contemplation sans quelque velléité des jouissances terrestres, et même de celles que nos lois protègent, par respect pour la propriété. La justice fut, dit-on, informée des légères distractions du saint homme; mais il arrive quelquefois que dame Thémis (pardonnez-moi la qualification mythologique), marche avec lenteur; on a supposé que quelque partie lésée par l'ermite du

Sichon, aura substitué son action à celle de M. le procureur du roi. Toujours est-il certain qu'après le sac de sa chaumière, le solitaire disparut, et prit assez d'avance sur la gendarmerie pour qu'elle n'ait pu le rejoindre. Mais ne croyez pas qu'aux yeux des superstitieux habitants de la contrée, cet homme ait disparu sans retour : non vraiment; chaque nuit, à l'heure solennelle que vous savez, il apparaît au bord du torrent, sous la forme d'un fantôme géant; il agite et courbe la cime des arbres, fait rouler du haut de la montagne, dans la vallée, d'énormes blocs de rochers, marche sur les eaux comme Saint-Pierre, et se plaît surtout à arracher une poignée de chaume du toit de son ermitage désert.

Sur la rive droite du Sichon, la petite chapelle de la Madeleine, monument vénérable de style roman, atteste l'existence en ce lieu sauvage de quelque communauté religieuse. Près de là, le château de *Mont-Peyroux*, dont il n'existe plus que des ruines, fut, dit-on, le siége d'une ancienne commanderie de Templiers. Au sommet du plateau qu'occupent ces débris, les géologues croient reconnaître le cratère d'un volcan; ce qui ne doit pas surprendre dans une contrée où l'on retrouve çà et là des traces de cette volcanisation générale dont l'Auvergne fut le théâtre. En effet, l'intérieur de la montagne Bourbonnaise, voisine de ce centre d'antiques inflagrations, présente des masses basaltiques sur divers points.

En suivant toujours les plateaux situés entre le Sichon et l'Allier, on parvient au bourg de *Busset*, dont la population est de 1,700 âmes. Les terreins environnants, où les vignes et les terres cultivées en céréales tiennent moins de place que les bruyères et les genets, ne procurent aux habitants de cette localité qu'une existence peu aisée, mais dont ils déguisent bien les privations sous des dehors gais et des formes hospitalières. Avant d'arriver au village, on aperçoit d'assez loin, au milieu des arbres, les gothiques tours du château de *Bourbon-Busset*, berceau de la maison de ce nom. Cet édifice féodal, bâti sur une montagne, domine tout le bassin de l'Allier, et de ses tours on plane sur les capricieuses et arides ondulations de la chaîne abaissée des montagnes du Forez. « La porte d'entrée du vieux manoir a été conservée, dit M. Batissier, dans son *Voyage pittoresque*, faisant partie de l'*Ancien Bourbonnais* : cette porte est en ogive et percée de meurtrières ; une tour carrée, dans laquelle était le beffroi, la surmonte et sert de clocher à l'église paroissiale, autrefois chapelle particulière des seigneurs de Busset. Elle est du plus vieux style roman; mais elle a été gravement dégradée. Il reste encore du château fortifié des tours rondes et carrées de différentes dimensions. A l'intérieur, il existe aussi d'anciens escaliers, plusieurs portes ogivales, des souterrains solidement

voûtés, des salles du XVe siècle, et des peintures gothiques représentant des sujets religieux accompagnés de devises : c'est tout à la fois un château féodal par ses constructions, et une splendide habitation de campagne pour sa décoration intérieure. Mais la vue dont on jouit des terrasses du château en rend le séjour bien attrayant. A l'orient se déploient les riches plaines de la Limagne, au milieu desquelles se jouent et s'entrelacent, comme des rubans étincelants, la Dose et l'Allier. On distingue même la cathédrale de Clermont, qui se détache, svelte et noire, sur les montagnes grises qui ferment l'horizon. Le pic de Sancy et le Puy-de-Dôme, rois de ces montagnes, se découpent dans le lointain le plus profond, sur l'azur du ciel; à l'ouest, la vue n'est pas moins agréable; c'est un autre pays, une autre nature : on a devant soi toute la montagne Bourbonnaise. »

La terre de Busset appartenait, au XIVe siècle, à Guillaume de Vichy; puis elle passa dans la maison d'Allègre et ensuite dans celle de Bourbon, par le mariage de Marguerite d'Allègre avec Pierre de Bourbon, fils de Louis de Bourbon, évêque de Liège [1], fils lui-même de Charles Ier, duc de Bourbon. Cet hymen, contracté sous la mître, ne fut jamais approuvé par les ducs de Bourbon : Pierre, fils aîné du prélat, essaya vainement de se faire reconnaître comme enfant légitime; cependant lorsqu'il épousa Marguerite d'Allègre, ce Pierre, baron de Busset, reçut de Pierre II, duc de Bourbon, une somme de 8,000 livres. A ce baron, succéda Philippe de Bourbon, son fils, qui fut échanson de Louise de Savoie, mère du roi François Ier. Après la mort de son père, ce Louis continua le procès en reconnaissance de légitimité contre les princes de Bourbon; cette fois la couronne intervint dans cette affaire : le roi ordonna par arrêt du conseil, que Philippe, ses hoirs et ayant-cause seraient reconnus pour vrais et légitimes enfants de la maison de Bourbon, nés en loyal mariage; qu'ils auraient les mêmes armes que le reste de la famille; mais avec cette notable restriction, qu'ils ne prétendraient en aucun cas, au partage des biens de la maison. Cet arrêt fut homologué au parlement en 1518. Depuis lors les rois de France ont qualifié les barons de Bourbon-Busset de *cousins*; bien plus, par un brevet accordé à ces seigneurs, en 1661, Louis XIV les autorisa à prendre le titre de *cousins du roi*, qui leur appartenait *de droit*, est-il dit

(1) Louis de Bourbon, évêque de Liége, dont la fin fut si malheureuse, avait été promu à ce siége à l'âge de dix-huit ans; mais il ne reçut l'ordre de prêtrise qu'en 1466, et c'est dans l'espace qui s'écoula entre son élection et son ordination qu'il se maria avec Catherine d'Egmond, duchesse de Gueldre, dont il eut trois enfants, qui furent long-temps regardés comme bâtards.

dans ces lettres patentes. Cette famille, qui a toujours joui d'une grande distinction à la cour, a rempli les plus hautes dignités de l'état [1].

Si après avoir poussé notre excursion, en redescendant le cours du Sichon, jusqu'au bourg d'*Albret*, nous nous arrêtons sur le territoire de cette commune, ce ne sera que pour admirer la richesse de végétation des vignobles qu'exploitent les habitants, dont le nombre ne dépasse pas huit cents. Du reste, la route de Thiers, qui après avoir épousé la rive de l'Allier, passe dans Albret, imprime quelque activité et procure quelque aisance à cette localité.

Revenus à Cusset, pour nous diriger vers La Palisse, nous trouvons dans la première de ces villes une route qui se bifurque à Creusier-le-Vieux : l'une des branches, celle de droite conduit au chef-lieu d'arrondissement; celle de gauche mène à Saint-Gérand-le-Puy, canton de Varennes : l'une et l'autre traversent un pays d'une grande fertilité, dont nous visiterons capricieusement les divers points. Tout ici contribue à l'heureuse disposition des fabriques : c'est une variété délicieuse de vignobles penchés au versant des collines, de villages s'appuyant à d'épaisses touffes d'arbres, d'anciens manoirs découpant leurs ruines sur la verdure vigoureuse des coteaux, ou restaurés en villas modernes, au mépris des souvenirs féodaux et des tours gothiques, dans lesquelles s'ouvrent de prosaïques fenêtres vitrées en verre de Bohême. Nous avons passé trop vite devant Creusier-le-Neuf et Creusier-le-Vieux; il faut y revenir. Là, furent receuillis des objets d'antiquité romaine, et particulièrement des médailles impériales. L'église de Creusier-le-Vieux est romane, avec une abside à pans et des retombées de cintres s'appuyant sur des piliers droits. Le château de Creusier ne présente aucun intérêt. Les deux bourgs de ce nom, dont les populations réunies s'élèvent à 2,300 habitants, appartiennent encore au canton de Cusset. Saint-Germain-des-Fossés, où nous parvenons, dépend de celui de *Varennes :* cette localité, qui maintenant est un des jolis bourgs du Bourbonnais, fut jadis une cité close de ce duché. Avant d'y arriver, on rencontre l'église paroissiale, monument de la fin du XIe siècle, qui jadis dépendit d'un riche prieuré, relevant de l'abbaye de Moissac. La façade de cette église, d'un style roman assez grossier, se rapporte peu à l'intérieur, où l'on ne tarde pas à reconnaître l'intervention de l'école bysantine. Cet intérieur est divisé en trois nefs, offrant aux bas-côtés des voutes en demi berceau. L'ornementation des chapiteaux du chœur présente, selon le goût de l'époque, des feuillages entrelacés avec une pureté de dessin remarquable

(1) François-Louis-Joseph, comte de Bourbon-Busset, qui existe aujourd'hui, fut promu, en 1815, au grade de maréchal-de Camp. Cet officier-général se distingue par ses connaissances, et s'est associé au progrès avec une affection qui prouve qu'il comprend bien son siècle.

et sculptés fort délicatement. On entre dans le bourg qui nous occupe par une porte gothique que surmonte un lourd beffroi : c'est la seule partie intacte de l'ancienne enceinte. Saint-Germain, ville fermée au moyen-âge, et située tout près de l'Allier, doit avoir souffert des guerres de religion si prolongées et si désastreuses dans l'Auvergne; mais rien ne rappelle en ce lieu ces hostilités, et nul monument historique ne constate qu'il en ait été le théâtre. L'unique fait que les magistrats de Saint-Germain aient consigné dans leurs archives, c'est que Charles IX dîna dans leurs murs le 26 mars 1566 : c'est chose assez peu remarquable que le souvenir d'un repas royal; seulement lorsque le sombre fils de Henri II vivait, on pouvait désirer que ses digestions fussent bénignes : on sait que ce prince se livrait à des anomalies d'humeur qu'une digestion laborieuse devait porter loin.

Le château de Saint-Germain, qui commandait l'Allier, appartint à l'illustre famille d'Apchon; puis il passa à la maison Brunet d'Évry. Cette habitation féodale fut démolie au XVIIIe siècle, et les matériaux, transportés sur la rive gauche de l'Allier, servirent à construire une maison de plaisance nommée *Charmeil*. Peut-être la démolition du château de Saint-Germain n'est-elle pas étrangère à l'épisode que voici : vers le milieu du XVIIIe siècle, une dame de Saint-Germain qui, comme la duchesse de Longueville, n'aimait pas les plaisirs innocents, passait en voiture, mais munie d'un fusil de chasse, près d'une pièce d'eau au bord de laquelle un pauvre paysan essayait de pêcher à la ligne quelques petits poissons qu'il n'attrapait peut-être pas, ainsi qu'il arrive trop souvent lorsqu'on est doué d'une patience assez végétative pour se livrer à ce monotone plaisir. Madame de Saint-Germain, émule du comte de Charolais, saisit son arme, et se donne le passe-temps d'étendre mort l'infortuné pêcheur. Ces passe-temps-là font du bruit; soudain les paysans s'attroupent, et se mettent à poursuivre la noble meurtrière, qui se réfugie dans la chapelle déjà ruinée de son château. Cet asile allait être forcé, lorsque la nuit étant venue, Madame de Saint-Germain put s'échapper à travers les ténèbres, et disparut du pays. Mais les parents de la victime n'en poursuivirent pas moins l'affaire devant les tribunaux : la dame fut condamnée à mort par contumace et pendue en effigie.

La chapelle dont nous venons de parler offre encore des débris importants, où l'on remarque diverses combinaisons de style, révélant plusieurs reconstructions. La plus ancienne partie du monument est évidemment romane, avec quelques débris d'ornementation bysantine. On y voit aussi des vestiges de fresques qui ne remontent pas au-dela du XIVe siècle, à en juger par des frises et des bordures de marguerites d'un dessin et d'une couleur assez heureux.

A une époque qu'il est difficile de fixer, cette petite église fit partie d'un système de fortifications, car la base des murailles est percée de meurtrières. Quelques vestiges du château apprennent que cet édifice, au moins dans plusieurs parties, appartenait à la renaissance : on y retrouve encore des fragments d'un riche plafond de cette époque. La population de Saint-Germain-des-Fossés n'atteint pas 1,100 âmes. Ce bourg paraît jouir d'une certaine prospérité qu'alimentent un pays fertile, le voisinage d'une grande rivière et des communications favorisées par une route s'embranchant à peu de distance avec celle de Paris à Lyon.

Billy, bourg beaucoup moins important que Saint-Germain, et auquel on arrive en suivant la rive droite de l'Allier, fut le siége de l'une des plus puissantes chatellenies de l'ancien Bourbonnais. Nicolaï a laissé une description de ce lieu, à laquelle on a besoin de recourir pour se faire une idée de son importance : « La ville et franchise de Billy, est assise, dit cet historien, sur un monticule environné de quelques marais, assez près du fleuve d'Allier : elle est décorée de beaux bâtiments, d'une halle pour tenir les foires et marchés, d'un four bannal et d'une boucherie : le tout tenu à ceux de la recette de ladite châtellenie. Il y a encore une maison de ville pour leur police. En la ville, il y a une chapelle du titre de Saint-André, sous laquelle est l'Hôtel-Dieu, pour recevoir, loger et nourrir les pauvres. Sur la hauteur d'une grande motte, au lieu le plus éminent de la ville, est un grand et fort château, de forme ronde, bien fossoyé et ceint d'enclos, qui sert de basse cour, et le donjon pour la demeure du prince, lequel est fait en forme ovale, entouré de hautes murailles, hors d'échelle, de cinq belles tours rondes, et de deux au portail pour le rendre plus fort et plus défensible. Dans la basse cour qui est audessous, est une chapelle du titre de Saint-Martin, fondée par les ducs de Bourbon. »

Ce château, qui dès le XVIe siècle cessa d'être habité, est une construction du XIVe, et l'on peut reconnaître que le principal système de défense était dirigé du côté de l'Allier. Vue de la rivière, cette masse de murailles et de tours offre un ensemble redoutable : des tronçons de grosses tours s'élevant au-dessus d'un raide escarpement de fossés taillés à vif dans le roc ; le donjon qui surmonte les autres ruines, avec ses sept tours, communiquant entre elles par une galerie crénelée ; les arbustes parasites dont les rameaux pendent en festons sur la grise muraille ; le pont levis où l'on remarque encore les vestiges d'une herse et de deux assommoirs, auxiliaires terribles de cette fermeture, qui écrasait tout survenant hostile ; ici quelques pans déchirés de hautes murailles représentant l'immense salle des gardes, où bruissait le fer des armures ; là cette chapelle, d'où s'élevaient des chants harmonieux dans les

grandes solennités; plus loin, les oubliettes où la puissance féodale étouffait le cri de ses victimes en les rayant du contrôle des vivants : tout dans cette vaste ruine constitue un aspect grave, sombre, imposant pour le voyageur qui glisse sur l'onde rapide du fleuve ou côtoie sa rive gauche. L'appréciateur de l'architecture du XIVe siècle, admirera surtout parmi les restes du château de Billy, la tour dite de la Vigie qui, dérogeant à ce style robuste, s'élève svelte et élancée avec un escalier en spirale, se contournant huit fois sur lui-même.

En parcourant l'ancienne cité de Billy, réduite à la condition d'un bourg où 1,000 habitants à peine sont réunis, on retrouve, dans plusieurs maisons du moyen âge, des témoignages de l'importance que cette localité put avoir au XVe siècle : on y voit ces pignons hauts et aigus, ces toits saillants et surmontés de girouettes pesamment enjolivées; ces fenêtres coupées d'une croix de pierre; ces portes surbaissées et que surmonte un ornement pyramidal. Le siècle suivant se révèle aussi dans l'ancienne châtellenie de Billy : non loin du château, on remarque une maison de la renaissance, où se reproduit la pensée d'un vassal quelque peu hostile à son suzerain, dans cette légende orgueilleuse : *Dieu et ma haulte tour et forteresse.* Près de là le cul-de-lampe d'une tourelle se termine par un ange en pendentif, laissant se dérouler une banderole sur laquelle on lit : *L'homme est plus chargé de son péché que moi de ma tour :* inscription aussi modeste que l'autre est vaniteuse.

De l'ancienne enceinte de Billy, il n'existe plus qu'une seule porte, formée d'une arcade en tiers-point flanquée de deux tours.

Si, vous asseyant à la veillée du candide habitant de cette cité déchue, vous lui demandez le récit de quelque tradition locale, il ne manquera pas de vous raconter l'anecdote suivante, que nous empruntons au voyage pittoresque de M. Batissier : « Un homme de la campagne, d'une simplicité fort naïve, avait épousé une bonne grosse femme en la fidélité et en la vertu de qui il se confiait religieusement. Mais au bout de cinq mois, sa chère épouse accoucha d'un bel enfant, né tout à fait viable. Cet accident inattendu déconcerta le bonhomme, qui alla conter le cas à un jurisconsulte, et prendre avis de lui sur ce qu'il fallait faire pour tirer vengeance de l'affront fait à sa couronne conjugale, si tôt flétrie. Le jurisconsulte, homme d'esprit, et qui voulait maintenir la paix et la bonne harmonie dans le ménage, dit à son client : — Ne sais-tu donc pas que, d'après notre coutume de Billy, les nouvelles mariées accouchent ordinairement au bout de quelques mois ? Tiens, ajouta-t-il, en ouvrant un énorme volume et en faisant semblant de lire, voici le passage : chapitre... Article...

Dans Billy en Billesois,
Pour la première fois
Femmes accouchent à cinq mois.

« Le bon paysan s'en retourna satisfait, rentra dans sa maison, embrassa sa femme et le nouveau-né, et se regarda comme le plus heureux père du monde. » Dieu fasse que pour la paix des ménages, la coutume de Billy soit restaurée et propagée.

De Billy à *Saint-Gérand-le-Puy*, le trajet est court : c'est une petite ville peuplée de 16 à 1,700 âmes, située à l'entrée de la plaine Bourbonnaise et sur la grande route de Paris, que nous rejoignons à cette hauteur. Saint-Gérand doit la seconde partie de son nom à sa situation au sommet d'une assez forte colline (*Podium*) ; cette localité était entourée jadis d'une muraille, dont il n'existe plus de traces autour de l'espèce de triangle que forment les trois rues dont se compose uniquement la ville. Une branche de la maison de Bourbon-Montluçon, possédait cette seigneurie au XIIIe siècle ; elle devint ensuite l'apanage des Aycelin de Montaigu-Listenois qui, par alliance, la portèrent dans la famille de Rollans. Un seigneur de ce nom, François II, de Vienne et de Rollans étant mort sans postérité, légua ce domaine à Antoine de Beauffremont, son neveu, qui prit son nom et ses armes. Sous ces divers

maîtres, Saint-Gérand n'eut jamais qu'une médiocre importance; mais le château du lieu offre des restes d'une certaine splendeur : c'est un de ces jolis manoirs du XVe siècle, plus coquettement que sûrement flanqué de tourelles où la puissance féodale se montrait plus fière que redoutable. En 1804, le pape Pie VII, se rendant à Paris pour sacrer l'empereur Napoléon, logea dans ce châtel, et entendit l'office divin dans l'église dont nous allons parler. C'est un édifice du Xe siècle : ce que l'on reconnaît aux archivoltes des cintres de la nef, s'abaissant sur des pieds droits. Cette église est dédiée à Saint-Martin, évêque de Tours, dont on voit encore le vénérable buste près de la porte d'entrée. Un badigeon barbare a recouvert récemment une fresque du XVIe siècle assez bien conservée, qui décorait l'intérieur de ce monument religieux : les couleurs du tableau principal, représentant un épisode de la vie de Saint-François d'Assises, n'ont rien perdu de leur vivacité. L'édifice que nous décrivons dépendait autrefois du château : ce qui donne lieu de supposer qu'avant l'existence de la demeure seigneuriale actuelle, il en avait une sur le même emplacement, remontant à une époque bien antérieure. La population de Saint-Gérand-le-Puy, se compose en grande partie d'une bourgeoisie renommée pour l'aisance et l'aménité de ses manières : c'est assez généralement la qualité qui distingue les habitants des localités situées sur les grandes routes : il existe parmi eux une civilisation à l'usage des voyageurs dont nous ne garantirions pas l'entier désintéressement, mais qu'il est toujours agréable de rencontrer, quel qu'en soit le mobile.

A deux lieues et demie environ de Saint-Gérand, sur la même grande route de Lyon à Paris, et en se rapprochant de Moulins, on arrive à *Varennes*, chef-lieu du canton que nous venons de parcourir en partie. Des monuments historiques remontant au XIIe siècle, nous apprennent que Varennes avait ses seigneurs particuliers. A cette époque, une héritière de ce nom épousa Guillaume III de Bourbon, sire de Bessay, dont elle n'eût point d'enfants. Ce domaine devint alors la propriété de Robert de Courcelles, connétable d'Auvergne, qui confirma en 1203 les franchises dont cette ville jouissait déjà. Vers 1263, la terre qui nous occupe avait passé à un chevalier nommé Hérald d'Aunay, qui s'en qualifiait seigneur, ainsi : *Ego Heraldus de Alnayo, miles, dominus Varennarum super Aligérim* [1]. Cet Hérald confirma à son tour les priviléges reconnus par ses prédécesseurs. Même disposition eut lieu en

(1) Il est digne de remarque que ce mot *Aligerim* doit être celui dont on a fait le nom de la rivière *d'Allier*; à moins cependant que ce nom ne vienne de la désignation romane d'*Aliger*, qui, par rapport aux étymologies celtiques, signifierait *Autre-Loire*. Des deux côtés, il y a probabilité.

1337, de la part de Louis Ier, duc de Bourbon, en sa qualité de suzerain. Depuis lors, Varennes fut considérée comme partie intégrante du duché de Bourbonnais ; elle relevait immédiatement de l'importante châtellenie de Billy ; mais à cause de sa propre importance, cette cité avait une justice à part. Après la confiscation du bourbonnais sur le connétable Charles III, cette ville fut engagée à la famille Montmorency-Luxembourg.

Varennes était autrefois une place close ; mais son enceinte murale a disparu depuis long-temps ; il en restait néanmoins encore, il y a quelques années, une porte surmontée d'une grosse tour, sous laquelle passait la grande route. Les plus impitoyables niveleurs qui existent, MM. les ingénieurs des ponts et chaussées, ont fait raser au niveau du sol ce débris féodal. Varennes, durant la révolte du bien public, tint quelque temps pour le dauphin ; mais presque dépourvue de garnison, elle fut bientôt contrainte de se rendre. Dans les guerres de religion, la destinée de cette localité lui réserva des malheurs plus graves : elle fut prise et reprise plusieurs fois en 1591. Le dernier occupant, qui sans doute fut le gouverneur du Bourbonnais pour le roi, fit détruire toutes les fortifications, sauf la porte mentionnée plus haut. Il y avait jadis en cette ville un chapitre de chanoines réguliers de Sainte-Croix de la Bretonnerie, et une maison de sœurs grises chargées d'élever dix orphelins, aux frais des Frères de Charité établis à Gayette.

Aujourd'hui, Varennes est une petite ville animée par une circulation active et incessante, prospère comme toutes les localités que traversent les grandes routes ; mais elle ne doit pas moins particulièrement son aisance à ses marchés importants qui, depuis plusieurs siècles, sont renommés parmi les plus considérables du Bourbonnais. Il se tient aussi à Varennes, cinq foires : en février, mars, mai, juin et octobre. La population de cette ville s'élève à près de 2,200 âmes ; elle est située à cinq lieues et demie nord-ouest de La Palisse.

En nous jetant à droite de la grande route, nous aperçevons bientôt une belle ruine féodale : c'est le château de Poncenat. Ce château forme le centre d'une jolie fabrique : il est situé au sommet d'un coteau peu élevé, sur lequel courent en le blanchissant les débris d'un mur d'enceinte et de quelques fortifications avancées, qui descendaient le long du versant exposé au midi, et formaient de ce côté une triple ligne de remparts disposés en amphithéâtre devant la forteresse. Et tout-à-coup, au bas de cet appareil formidable, s'ouvre une riante prairie où murmure un limpide ruisseau : contraste tranchant entre les menaçantes constructions de main d'homme et les œuvres paisibles de la nature agreste. Le manoir de Poncenat, construit ou du moins

achevé au XVe siècle, appartenait, au XVIe, à ce seigneur du même nom, qui fut le lieutenant du terrible baron des Adrets, durant les guerres de religion. La succession des propriétaires de cette demeure seigneuriale nous échappe jusqu'au milieu du XVIIIe siècle; mais en 1745, il appartenait au sieur de Montbranches et à Catherine de Colignon, sa femme, qui le vendirent, avec toutes ses prérogatives féodales à Audier, seigneur de Douzon. Plusieurs fiefs relevaient de la seigneurie de Poncenat, siége d'une haute, moyenne et basse justice. Près de ce château, le pâtre cicerone vous montre deux petits mamelons à base calcaire, que par une bizarrerie peu bienséante, que ne justifie pas même leur conformation, on a nommés les *Tetons de Madame*.

A partir du hameau de *Ciernat*, et si l'on se dirige vers Moulins, on entre sur des terres fortes qui produisent une végétation luxuriante : moissons abondantes, prairies aux herbes hautes et épaisses, légumes potagers d'excellente qualité, tout annonce sur ce territoire une nature puissante et prodigue : c'est la partie la plus fertile du Bourbonnais, quoique les terres ondulent ici en accidents fortement prononcés.

De Poncenat on arrive promptement à *Montaigu-le-Blin* : c'est un bourg assez grand dont la population approche de 1,000 habitants; mais, sous le rapport historique, le château seul mérite d'être cité. Les vastes ruines de cet édifice rappellent bien la splendeur et la puissance de ses anciens possesseurs : Son enceinte d'épaisses murailles, flanquée de six tours formidables, n'est encore qu'un premier système de fortifications ; en pénétrant dans l'intérieur de cette construction, par une porte qui fut jadis munie d'un pont-levis, on parvient au donjon, seconde forteresse carrée, dont la hauteur dépasse de beaucoup celle de l'enveloppe murale. Autour du mamelon assez élevé que couronne cette demeure féodale, se développent des fossés et des arrières-fossés. Ainsi disposé, le château de Montaigu-le-Blin, monument construit ou plutôt reconstruit au XIVe siècle, sauf une chapelle dans le goût du XVe, doit avoir soutenu plusieurs siéges : limitrophe de ce duché de Bourgogne, qui finit avec Charles-le-Téméraire, il fut sans doute assailli à diverses reprises par les seigneurs belliqueux qui régnèrent long-temps sur cette contrée. Olivier de la Marche, écrivain bourguignon, nous a conservé le récit d'un épisode guerrier se rapportant au château que nous visitons, et dont les premiers maîtres connus furent les seigneurs de Chabannes. Un jour que le duc de Bourbon, Charles Ier, était venu voir le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, en la ville de Chalons, « vint avec lui, dit le chroniqueur, un chevalier de très-grand'façon, son sujet; et se nommant messire Jacques de Chabannes, lequel estait en débat à l'encontre de messire de Grandison, seigneur

de Pesme, lequel estait parent des plus grands seigneurs de Bourgogne et de ces sujets du duc, à qui il estait cousin. La cause fut pour ce que ledit seigneur de Pesme avait pris d'échelle (d'assaut) une des maisons dudit de Chabannes, l'avait pillée, et pris son fils aîné prisonnier, sous ombre et couleur d'aucunes querelles que ledit de Pesme disait avoir sur ledit Chabannes; et de ceste matière fust une journée publiquement tenue en la salle du palais de l'évêque, et furen. assis les deux ducs de Bourgogne et de Bourbon sur un banc l'un auprès de l'autre. A icelle journée fut le seigneur de Pesme grandement accompaigné des seigneurs de Bourgogne, ses parents, comme de ceux de Châlons, de Vienne, de Neuf-Chastel et de Vergy; et portait la parole pour le seigneur de Pesme, messire Thibaut, bastard de Neuf-Chastel, un moult sage chevalier, et tendait plus ceste question à gage de bataille qu'à forme d'autre plaid ou procès.

« Or, avant que ledit Chabannes (quand on lui demanda, au commencement du procès, s'il voulait tenir les deux ducs dessus-nommés pour ses juges en ceste partie) répondit qu'il avait choisi pour son juge le duc de Bourbon. — Mon frère, dit celui de Bourgogne, puisque je ne suis pas accepté pour juge par messire Jacques de Chabannes, je ne me puis excuser d'estre partie avec le seigneur de Pesme; car il est mon parent, et m'ont, lui et ses prédécesseurs, si bien servi et la maison de Bourgogne, que je lui dois et lui veuil faire honneur et porte à son besoing. Et pressement se tira le bon duc devers le seigneur de Pesme, et les seigneurs qui l'accompagnaient, le reçeurent humblement et de courage, comme ceux qui bien le devoyent faire; et quand partie adverse vit le duc qui s'était adjoint avec son contraire, il dit tout haut par très-bonne façon: A ceste fois ay-je la partie trop forte et trop pesante.

« Pour revenir à matière, messire Jacques faisait plainte du seigneur de Pesme, et disait qu'après le traité de paix de la France (1436) faicte entre le roi et le duc, le seigneur de Pesme avait pris et desrobé d'eschelle et par nuit, sans titre, querèle ou défiance, une des maisons dudit Chabannes, nommée Montaigu-le-Blin, située au pays de Bourbonnais, et avait pillé et pris les biens meubles dudit Chabannes et emmené son fils aisné prisonnier, qui n'avait pas dix ans d'âge, et plusieurs autres jeunes nobles hommes, qui accompagnaient sondit fils; et demandait sur ce réparation d'honneur, de sa maison, de son fils et de son avoir. Et de la part du seigneur de Pesme fut respondu par la bouche de Messire Thibaut, que voirement avait pris le seigneur de Pesme le château de Montaigu-le-Blin par aide et soubliveté de guerre, et pris les biens et le fils dudit Chabannes; et ce à la querèle et contrevange de plusieurs griefz, pilleries et prises faictes sur ledit seigneur de Pesme et sur ses amis,

parents, alliés, par Anthoine de Chabannes, comte de Dammartin, frère dudit Messire Jacques; et dont les prises avaient esté menées et retraites tant en icelle place de Montaigu comme autres places et maisons appartenant et estant sous le pouvoir dudit messire Jacques, et que telles choses et telles œuvres de faict se doivent et peuvent rendre par tous droits de guerre, par le semblable, et concluait sur les grandes réparations que demandait ledit de Pesme d'être chargé de son honneur sans desserte, par ledit de Chabannes, en la présence, tant de son prince et du duc Bourbon, que de telle noblesse qui là estait présente, en faisant offre de son corps pour son honneur deffendre, si ledit Chabannes le voulait charger d'avoir faict en ce aucune faute digne de répréhension. »

« Quand un voleur vole l'autre, dit un vieux proverbe, le diable en rit. » Cette cause était, à vrai dire, du nombre de celles qui peuvent exciter l'hilarité du malin. Il y eut ici de longues plaidoiries qui n'aboutirent à rien; mais les épées des deux nobles parties ne se croisèrent point, et peu de temps après, l'affaire fut arrangée par l'intervention d'Isabeau de Portugal, duchesse de Bourgogne.

La terre de Montaigu passa des Chabannes La Palisse à la maison de Rohan; puis un seigneur de Gouzon l'acquit à une époque que nous ne pouvons déterminer. Elle était le siége d'une haute, moyenne et basse justice, avec fiefs, dîmes et domaines étendus. Quant au bourg, on ne voit pas qu'il ait jamais eu l'importance d'une cité : sa physionomie est entièrement rurale.

Nous voici rendus aux portes de *La Palisse*, chef-lieu de canton et d'arrondissement, duquel dépend tout le territoire que nous venons d'explorer. Cette ville, que traverse la grande route de Paris à Lyon, est située dans un vallon fertile, qu'arrose la rivière de Bebre. Jusqu'au XIVe siècle, La Palisse eut ses seigneurs particuliers, qui ne répandirent pas un grand éclat sur cette localité. On voit cependant qu'un seigneur de La Palisse signa, avec Archambaud *le Jeune*, la charte d'affranchissement de Montluçon, ce qui fait supposer que cette famille tenait un certain rang parmi la noblesse du Bourbonnais. Vers la fin du XIIIe siècle, Isabelle de Cernant, veuve de Pierre de La Palisse, qu'elle avait épousé en 1293, demeura seule maîtresse de cette terre, qu'elle reporta dans la famille de Philippe de Malleval. Nous la voyons, en 1358, possédée par Jean de Griffet, dont la veuve, ainsi qu'Isabelle de Cernant, convole à de secondes noces, et porte le domaine de La Palisse à Jean de Chatillon. Jeanne, née de ce mariage, est qualifiée dans les chartes dame de La Palisse; veuve à son tour du sire Gaucher de Passac, elle se remaria avec Louis II, baron de Culant et de Châteauneuf, qui fut amiral de France

sous Charles VII. Mais antérieurement à ce mariage, Jeanne avait vendu le fief de La Palisse à Charles de Bourbon; et le baron de Culant, par acte du 15 décembre 1429, ratifia la vente, faite moyennant la somme de 6,000 écus d'or. L'année suivante, le duc de Bourbon revendit cette châtellenie à Jacques de Chabannes, « de son bon gré, pure et franche volonté, pour plusieurs bons et agréables services et plaisirs qu'il lui avait faits, si comme il disait en maintes manières, tant au fort des guerres comme autrement. » Jacques de Chabannes devint ainsi possesseur de la haute, moyenne et basse justice attachée à la seigneurie de La Palisse.

La famille de Chabannes, Chabannez ou Chabannois, selon quelques généalogistes, descendait des comtes de Bigorre, branche cadette de la maison royale de Navarre; suivant d'autres versions, ses ascendants appartenaient à la maison d'Angoulême. Quoiqu'il en soit, les rois de France traitaient ces seigneurs de *cousins*. Malgré cette illustre origine, les Chabannes n'apparaissent avec éclat dans nos fastes historiques, qu'à partir de ce Jacques de Chabannes, acquéreur du domaine de La Palisse; lequel fut grand maître d'hôtel de France, sénéchal et maréchal du Bourbonnais et de Toulouse. Ce seigneur, non moins vaillant, non moins illustre que les Dunois, les Saintrailles, les Lahire, se trouvait au ravitaillement de la ville d'Orléans en 1428, à la tête d'une compagnie de gendarmes : il commandait l'avant-garde de l'armée sous les ordres de Jeanne-d'Arc. Dans les campagnes suivantes, il se rendit redoutable contre les Anglais : le brave Talbot tomba, au siége de Châtillon, sous les coups de ce rude batailleur. Dans la même expédition, d'où il sortit vainqueur avec les dépouilles de l'Achille anglais, il fit prisonnier un autre capitaine nommé Haussecon, et l'envoya à Charles VII. Mais par une de ces causes qui restent voilées dans le sein de la Providence, Jacques de Chabannes fut blessé mortellement en 1453, dans un combat livré près de ce même Chatillon, où son épée avait tranché l'illustre destinée de Talbot. Son corps, rapporté à Bordeaux, fut inhumé dans l'église des Augustins; mais Geoffroy de Chabannes, fils de ce vaillant guerrier, et Charlotte de Prie, sa femme, firent ériger un beau mausolée à leur père dans la chapelle du château de La Palisse.

La renommée de Geoffroy de Chabannes vola moins haut que celle de Jacques Ier; toutefois, créé chevalier au siége de Boujonne, en 1451, par Gaston, comte de Foix, il sut vaillamment gagner ses éperons d'or. Le duc de Bourbon le nomma son lieutenant-général au gouvernement de Languedoc, et par affection, fit de lui son conseiller et son chambellan. Il fut plus tard gouverneur du pont Saint-Esprit. C'est de Geoffroy et de Charlotte de Prie,

sa femme, que naquit, avec plusieurs autres enfants, le fameux maréchal de La Palisse, Jacques II. L'histoire est pleine du nom de ce guerrier : digne émule de Bayard, on le voit figurer avec éclat dans toutes les guerres d'Italie. Avant la conquête de Naples par Charles VIII, ce seigneur avait déjà rendu d'éminents services à la couronne, car il jouissait dès-lors d'une pension de 1,500 livres sur le trésor royal. Il passa les Alpes avec le jeune et aventureux monarque : Chabannes, joyeux, ivre de valeur, salua pour la première fois cette terre qu'il devait un jour faire retentir sous le poids de son corps, tombant privé de vie... Mais, grâce à une heureuse ignorance menagée par l'éternel à l'humanité, les arrêts du destin sont pour elle un livre clos, et les insensés seuls s'en plaignent. Chabannes eut une large part dans la gloire de cette campagne, où Charles VIII se fit à Rome, le parodiste de Charlemagne. Plus tard, Louis XII n'obtint pas un moins noble concours de ce preux chevalier : son épée résonna fort sur les armures ennemies dans les Abruzzes et la Pouille; mais il fut fait prisonnier à Rouvre en 1502. Racheté bientôt de captivité, il combattit vaillamment l'année suivante à Cérignoles; trois ans plus tard, il contribua à la prise de Bologne, et mouilla de son sang les glacis de Gênes conquise. Jacques de Chabannes était à Agnadel près de Louis XII, et fut l'un des échos de l'héroïque *en avant !* prononcé par ce souverain.

Le roi, bon connaisseur en services signalés, ne crut pas trop récompenser Jacques de La Palisse en ajoutant de nouveaux titres à celui de lieutenant-général pour le roi en Bourbonnais, Auvergne, Forez, Beaujolais, Dombes et Lyonnais : il le fit capitaine de 500 hommes d'armes, grand maître d'hôtel, et gouverneur du duché de Milan, après la glorieuse mais trop chère victoire de Ravenne, où Gaston de Foix marqua par un laurier la place de sa tombe. A la mort de ce jeune prince, l'armée, par acclamation, avait désigné Chabannes pour son successeur. Nommé maréchal de France en 1515, La Palisse contribua à la prise de Villefranche et au triomphe de Marignan. Moins heureux au combat de la Bicoque en 1521, le maréchal de La Palisse y combattit contre le vœu de sa prudence : Lautrec, dont l'obstination égalait le courage, avait voulu qu'on attaquât; ce fut dans cette circonstance que Chabannes fit entendre ces belles paroles : « Eh bien ! que Dieu favorise donc aux fols et aux superbes ! quant à moi, afin qu'on ne pense pas que je refuse le péril, je m'en vais combattre à pied avec la première infanterie; et vous autres gens d'armes français, combattez si vaillamment que l'on connaisse qu'en tel cas périlleux, la fortune vous a plutôt manqué que non pas le courage. » — « Beau mot, certes ! s'écrie Brantôme; l'on combattit donc, et en advint la défaite de nos gens et

puis la perte de l'estat de Milan. » Dans une guerre plus malheureuse encore, La Palisse eut à combattre le connétable de Bourbon, son *droiturier* suzerain, auquel il fit lever le siége de Marseille.

Ce fut à la bataille de Pavie, de désastreuse mémoire, que le maréchal de La Palisse déploya pour la dernière fois les ressources de son expérience qui, malheureusement, n'eut pas assez d'empire sur l'esprit ridiculement chevaleresque de François Ier ; là aussi cet homme de guerre supérieur s'était prononcé contre l'attaque : « L'honneur et le déshonneur de la guerre, avait-il dit dans un conseil, ne sachètent jamais avec une autre réputation, si non avec la victoire, à laquelle tout grand capitaine, sous un faux et coloré nom de constance, gagne la gloire d'une obstination qui souvent apporte déshonneur et perdition. » Cet avis ne fut point écouté ; l'action s'engagea, et La Palisse, ainsi qu'à Bicoque, fit des prodiges de valeur. Son cheval ayant été tué sous lui, il allait se ranger parmi les fantassins et combattre avec eux, lorsque le capitaine de Castaldo le poursuivit à cheval et le fit prisonnier. Cet officier allait renvoyer le maréchal sur les derrières pour y être gardé, lorsqu'un de ces Espagnols à l'humeur jalouse et haineuse, le cruel Bazarto, se précipita sur le héros français, désarmé, et lui déchargea, presque à bout portant, un coup d'arquebuse dans la cuirasse; « duquel mourut le bon et honorable seigneur qui ne pouvait mourir autrement; car qui a bon commencement, a bonne fin, dit Brantôme. Puis il continue, le maréchal de La Palisse l'ung des hardis et vaillants capitaines qui fut en France, fut enveloppé dans le même linceul et la même gloire que Louis de la Trémouille, les ducs de Suffolk et d'Yorck, Bonnivet, Bucy d'Amboise, Morelle, Tournon, Tonnerre et tant d'autres, que l'on couvrait de marbre, de pierre ou seulement de gazon, tandis que François Ier, lui-même, s'acheminait vers Madrid, où ce souverain, si grand par la taille et par l'orgueil, devait se courber devant cet empereur de petite stature, que la postérité verra de vingt siècles au-delà de celui où la renommée d'opéra de son rival se sera évanouie.

Après la mort du brave maréchal, son corps, selon ses dernières volontés, fut conduit de Pavie à La Palisse. Le cercueil de plomb qui le contenait avait été apporté, recouvert d'un drap noir, jusqu'aux portes de la ville; « là, une foule de seigneurs, de gens d'armes et d'église, dit l'auteur du *Voyage pittoresque en Bourbonnais*, allèrent le quérir et l'apportèrent au château. Le cortège était augmenté de cinquante pauvres vêtus de robes et de chaperons de deuil, et tenant chacun une torche, avec l'écusson aux armes du maréchal. Auprès du corps, deux pages vêtus de noir conduisaient son cheval d'honneur, traînant une housse de drap noir; au-devant, le sieur de Madricoque portait

On lisait sur ce monument : « Cy-gissent hault et puissant seigneur messire » Jacques de Chabannes, en son vivant chevalier de l'Ordre, mareschal de » France, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur des pays de » Bourbonnais, Auvergne, Lyonnais, Forez, Dombes, Roannais, la Marche, » Beaujolais, Combrailles; lieutenant-général pour le roi, en Italie et en » Guyenne; seigneur de La Palisse, Montaigu-le-Blin, Châtel-Perron, Chezelles, » Dampierre et Vandenesse; qui trespassa en la bataille devant Pavie, le jour » de Saint-Mathias, l'an 1525, lui étant chargé de l'avant-garde, le roi » présent; et aussi Madame Marie Melun, sa femme, en son vivant dame de « Montmirail, Ethon et la Besoche, Auperche, Govet, qui trespassa au lieu » de Chastel-Perron, le 10e jour de décembre 1553; et aussi gist Charles » de Chabannes, fils aîné dudit seigneur et dame, en son vivant gentilhomme » ordinaire de la chambre du roy et seigneur de La Palisse, qui trespassa à » Metz, en Lorraine, étant assiégé de l'empereur, le 20 de décembre 1552. »

Le maréchal de La Palisse, fut non seulement un des hommes de guerre les plus vaillants, les plus expérimentés, mais aussi un des seigneurs les plus sages de son siècle. Il méritait un historien comme Joinville, Froissart ou Comines; ce fut un mauvais plaisant qui se chargea de léguer sa mémoire à la postérité, sous la forme d'un refrain de Pont-Neuf. Ce n'est pas un travers nouveau parmi nous, que celui de vouer au ridicule les choses et les hommes les plus dignes de vénération : un certain Bernard de La Monnoye, composa la chanson commençant par ce rébus plus que niais, qui n'a pas même le petit mérite d'être exact :

Monsieur d'La Palisse est mort,
Il est mort de maladie....

et bientôt une des gloires militaires du pays s'effaça, pour ne laisser voir qu'une célébrité burlesque et bouffonne. L'illustre Chabannes précéda, dans les fastes de nos arlequinades sacriléges, ce Marlborough, qui n'avait pas souvent fourni à ses ennemis l'occasion de rire, à moins que ce ne fut à leurs dépens. Faut-il le dire, au moment où nous écrivons, cette déplorable manie de tout sacrifier à l'amusement des loisirs ennuyés, frappe plus haut encore : une disposition aussi noble que politique a redemandé à l'étranger les cendres d'un souverain dont la renommée vole audessus de toutes les illustrations modernes; et tandis que la brise de l'Océan enfle les voiles des Argonautes chargés de rapporter en France les reliques de Napoléon; tandis que l'admiration nationale regrette de n'avoir pas un temple digne de celui qui fut César à la guerre, Solon dans la paix, égal à lui seul dans toutes ses concep-

tions, les moustiques de la littérature falotte s'attachent à la dépouille du héros: nous avons sous les yeux des pamphlets périodiques où l'on s'est fait un jouet de cette grande figure historique, pour exciter l'hilarité de certains lecteurs : il faut plaindre ceux dont l'esprit se nourrit d'un si misérable aliment.

Le maréchal de La Palisse, par un testament dressé dans l'attente perpétuelle des chances funestes de la guerre, avait légué la presque totalité de ses biens à Charles, son fils, « pour entretenir son nom, sa grandeur, hautesse et armes : les chatellenies qu'il laissait ainsi à cet héritier étaient au nombre de cinquante-six : legs énorme qui rendait Charles de Chabannes, un des seigneurs les plus puissants du royaume. Cet opulent baron épousa d'abord Anne de Meudre, puis Catherine de Larochefoucault. Eléonore de Chabannes, sa fille, fut, après lui, dame de La Palisse; elle eut deux maris : Juste de Tournon et Philibert de La Guiche. Par cette dernière alliance, le principal domaine des Chabannes sortit de leur maison pour passer dans celle de La Guiche; un seigneur de ce nom s'en dessaisit ensuite en faveur d'Hercule de Mériadeck, prince de Rohan, auquel succéda Étienne Brunet de Rancy. Enfin, ce dernier vendit en 1731 le château de La Palisse à François Antoine de Chabannes. Revenue ainsi aux descendants de ses anciens possesseurs, cette terre est restée jusqu'à ce jour dans leurs mains. Un gentilhomme du nom de Chabannes obtint, il y a quelques années, une célébrité d'un genre particulier, en ouvrant, au Palais-Royal à Paris, un magasin de pamphlets assortis, redigés dans l'esprit d'une opposition aussi tranchée que difficile à définir : il y avait là matière à exciter la verve joyeuse d'un autre Bernard de La Monnoye. Il est digne de remarque que les premiers élans de la révolution de juillet se manifestèrent devant l'étalage bizarre du marquis de Chabannes : quelques horions y furent distribués à des agents de police dès le 26 au soir. Cet établissement a disparu depuis long-temps, et son directeur a eu le bon esprit de se faire oublier.

L'unique monument qu'offre La Palisse, c'est le château de ses anciens seigneurs : Il s'élève en amphythéâtre audessus de la ville, mais dépouillé de toutes les constructions qui lui donnaient l'apparence et le caractère d'une forteresse. La façade principale présente un mélange de style du xve siècle et d'inspirations de la renaissance : au goût de cette dernière époque appartiennent les moulures grecques qui décorent les croisées, et les figurines qui soutiennent ça et là les écussons des familles de La Palisse et de La Guiche. Cette façade regarde la ville; l'autre donne sur un parc jadis planté de beaux arbres, mais ravagé depuis long-temps.

Impr. de Boogeard

[illegible]

à Les Pelissier

[illegible] DIDIER FORMIN & CHUDEAU, ROUTEURS

TIBBER

L'intérieur du château offre deux plafonds de la renaissance, comparables au magnifique ouvrage de la galerie de Henri II, à Fontainebleau. On admire encore dans d'autres appartements, des solives ornées d'arabesques légères, aussi remarquables par la délicatesse du travail que par la vivacité des couleurs. Des portraits représentant plusieurs seigneurs ou dames du lieu sont exposés dans les salles; nous copions ici le programme de M. Batissier: « Ce sont, dit-il, Jacques de Chabannes, maréchal de France, qui porte une toque en velours noir, une robe de même étoffe et le collier de Saint-Michel; puis messire Gilbert de Chabannes, gouverneur du Limosin, avec son bonnet rond en forme de cône tronqué, et une espèce de tunique qui lui descend jusqu'aux genoux : on dirait un russe. Françoise de Boulogne étale une robe fort ample, à grands ramages; elle a un bonnet analogue à celui de Jacques de Chabannes. Jean de Chabannes, chambellan de Charles VIII et Catherine de Bourbon ont été peints dans le costume de leur époque. Ces tableaux sont assez bien conservés.

La chapelle du château, située au midi de cet édifice, appartient à la dernière période gothique : elle rappelle bien à l'extérieur l'élégance et le bon goût de cette époque. Mais l'intérieur est entièrement dévasté et livré aux plus vulguaires usages; on n'y voit plus que des débris presque informes des monuments de famille qui décoraient jadis ce petit sanctuaire. La révolution n'avait que mutilé ces monuments; l'incurie des propriétaires modernes les a laissé détruire et disperser : on se sent attendri de pitié artistique en voyant ces fragments de marbre si heureusement sculptés, épars dans plusieurs parties de la ville et jusque dans une écurie d'auberge. On conçoit à peine cet oubli, non seulement du sentiment de l'art, mais des beaux souvenirs historiques que les

œuvres de la statuaire consacraient. « J'ai rencontré à Avignon, dit M. Batissier, trois grands bas-reliefs de marbre blanc qui ont fait partie du tombeau du maréchal de La Palisse. On voit encore avec le plus vif regret, dans la chapelle où sont amoncelés ces vestiges méprisés, une statue de la Vierge d'une admirable élégance de formes et d'un travail parfait. Enfin, dit le même écrivain, l'ancienne résidence des descendants des comtes de Bigorre est dans une désolation complète : parc, château, chapelle, mausolées, tout a été détruit ou mutilé ; nulle part on n'a eu moins le culte des souvenirs et le sentiment de l'art. »

Nous avons dit que le château de La Palisse est le théâtre où se passa l'une des scènes les plus curieuses de la défection du connétable de Bourbon : on nous a montré la chambre dans laquelle ce prince joua, en habile comédien, cette scène qui devait préparer son évasion : c'est ici le cas de terminer le récit de l'épisode dont nous avons promis la fin à nos lecteurs. Parti de Montbrison, comme nous l'avons dit, vers la fin de juillet, Charles III se rendit directement à Moulins, où François Ier vint bientôt le trouver, par un retour à la justice, disent les uns, afin de mieux sonder les vues de son parent, disent les autres. Averti de l'arrivée du roi, Bourbon envoya au-devant de lui ses principaux officiers, en s'excusant, vu l'état de sa santé, de ne pouvoir s'y rendre lui-même. François descendit au château ducal ; soit que le connétable fut réellement malade, soit qu'il feignit de l'être, sa majesté le trouva au lit. Le monarque qui, à l'occasion, savait jouer la comédie comme le duc, lui exprima d'abord tout le déplaisir qu'il éprouvait à le voir si dolent, si abattu ; puis il montra le désir de l'entretenir sans témoins ; ce à quoi le connétable se prêta volontiers. Après de nouveaux témoignages de bienveillance et d'intérêt, François en vint enfin au sujet de son voyage.

— C'est ce malheureux procès qui vous chagrine, lui dit-il avec douceur ; j'en suis aussi fâché que vous. Mais je n'ai pas été le maître d'en arrêter le cours.

— Ah ! fit le connétable.

— Vraiment non, reprit le roi, je n'en ai pas été le maître ; toutefois, cher et bien amé cousin, cessez d'en prendre souci ; nul dommage ne saurait vous en advenir ; car je vous promets que, quelle que soit la sentence des juges, je vous rendrai tous vos biens, et j'y en ajouterai de plus grands encore.

— Sire, répondit le duc attendri, je reconnais bien à ce discours les bons sentiments que votre majesté a toujours, quand elle pense selon son cœur.

— Pourtant, se hâta de reprendre le roi, qui voulut saisir ce moment de sensibilité pour achever sa communication, on m'assure que vous entretenez

des relations secrètes avec l'empereur; qu'il cherche à vous séduire, et que vous prêtez l'oreille à ses propositions.

— Ah! sire, ce sont pures calomnies.

— Aussi n'en ai-je voulu rien croire; je me fie trop à votre loyauté et à la noblesse du sang dont vous sortez.

— Je reconnais bien là, s'exclama le connétable, la malignité de mes ennemis, qui, non contents de poursuivre ma ruine, voudraient encore me ravir les biens qui me sont les plus chers au monde: l'honneur, l'estime et l'affection de mon roi.

Ici François Ier, voyant que le duc s'enveloppait d'une trame de dissimulation qu'il lui importait d'écarter, laissa entrevoir assez clairement à son parent qu'il était informé de tout. Bourbon comprit alors qu'il fallait changer la direction de ses batteries, afin de rappeler, par une sorte d'aveu sincère, la confiance royale, qu'il allait achever de perdre. Il convint donc que des ouvertures lui avaient été faites au nom de Charles-Quint; mais il jura en même temps (la religion du serment était dès-lors bien affaiblie), il jura même sur l'honneur, qu'il avait repoussé ces propositions, comme il devait faire.

— Je me serais empressé de les dénoncer moi-même à Votre Majesté, ajouta-t-il, si j'avais pu me rendre auprès d'elle; mais un pareil secret ne pouvait être confié au papier ou à une autre personne: c'eût été, peut-être, le confier à un ennemi de Votre Majesté ou de moi. Informé de votre prochain passage à Moulins, j'attendais cette occasion pour tout vous révéler et vous ouvrir mon cœur.

— N'en parlons plus, répondit François Ier, qui parut ajouter foi à la déclaration du connétable; venons-en à la nouvelle expédition en Italie que nous projetons. Pour ce, notre cousin de Bourbon, nous avons compté sur vous... A ces mots, le monarque porta sur le duc un regard profondément scrutateur; mais n'ayant remarqué sur son visage aucune expression d'embarras, il continua:—Si je me mets moi-même à la tête de l'armée, vous commanderez l'avant-garde, comme à Marignan; dans le cas contraire, c'est vous qui conduirez la bataille... Ne me suivrez-vous pas à Lyon? demanda ensuite le roi; c'est-là qu'est notre rendez-vous général; et pour une si grande affaire, j'aurai grand besoin de votre autorité et de votre expérience. D'ailleurs mon armée ne peut pas marcher sans son connétable.

— Vous le voyez, Sire, répondit le duc, en alanguissant sa voix, mes forces trahissent mon zèle; mais je sens déjà quelque mieux; vos bontés hâteront ma guérison, et dès que je pourrai supporter le mouvement de la litière, je me mettrai en route pour rejoindre votre majesté. Il me tarde déjà

de confondre, par ma présence et mes services, mes envieux et mes calomniateurs.

— Vous le pouvez dès ce moment, reprit le roi en tirant de dessous son pourpoint un écrit contenant une promesse de fidélité en bonne forme : signez cela, mon cousin.

— De grand cœur, s'écria le duc, et avec mon sang, si votre majesté l'exige.

François Ier se contenta d'une signature à l'encre, et serrant le papier, il se crut peut-être muni d'une excellente garantie. Nous savons, nous, que celle-là était de l'espèce du billet de constance que Ninon devait souscrire à Lachâtre au milieu du siècle suivant. Tout porte à croire, cependant, que le roi ne se sépara pas du connétable aussi rassuré qu'il le faisait paraître, car il laissa près de lui un surveillant.

— Souvenez-vous bien, lui dit-il en le quittant, que je vous attends avant peu de jours à Lyon. Je laisse ici mon écuyer Perrot de Warty, un bon serviteur et bon gentilhomme, qui me donnera des nouvelles de votre santé, et qui vous fera bonne compagnie quand vous viendrez.

— C'est un espion à tromper, murmura Bourbon pour lui seul.

Après avoir avisé long-temps aux moyens de se débarrasser de ce surveillant incommode, le connétable n'en vit pas un meilleur que de se mettre en route, quoiqu'il parût encore accablé de souffrance. Or, après avoir étalé devant Warty ses dispositions de départ, il le pria de se rendre à Lyon, et d'annoncer au roi sa prochaine arrivée. En effet, le duc quitta Moulins vers la fin d'août 1523; voyageant en litière et à petites journées, il n'avait encore fait que quelques lieues, le second jour, lorsqu'il rencontra Warty, que le roi renvoyait au devant de lui.

— Vous le voyez, lui dit-il, je fais tout ce que je peux pour exécuter les ordres de Sa Majesté; mais je crains bien de ne pouvoir aller jusqu'au bout.

Arrivé à La Palisse, le prince déclara qu'il se sentait plus malade; il s'arrêta dans cette ville, et se logea au château. L'écuyer de François Ier y resta aussi. Tout-à-coup, au milieu de la nuit, il est éveillé par un mouvement extraordinaire, auquel se mêlent des cris et des pleurs; il se lève et s'informe de la cause d'un tel trouble. « Hélas! lui répondent des domestiques auxquels le mot « a été fait, Monseigneur va mourir. » Warty sollicite et obtient, non sans peine, l'honneur de voir le prince.

— Venez voir un malheureux réduit à la dernière extrémité, lui dit l'altesse d'une voix presque éteinte; le mal est plus fort que ma volonté : les médecins me défendent d'aller plus loin; je vois bien que je suis un homme perdu. Allez

dire au roi combien je suis désespéré de ne pouvoir lui rendre de nouveaux services.

Selon quelques historiens, Warty ne fut pas dupe de cette comédie, et s'il se rendit immédiatement auprès du roi, ce fut pour lui apprendre qu'il était joué et trahi. Maintenant faut-il admettre, pour atténuer la trahison du connétable, que François était informé, lors de son passage à Moulins, du sequestre déjà mis sur les biens de son parent? faut-il penser que le duc ne se livrait à la dissimulation que nous venons de signaler, que parce que le monarque l'avait indignement trompé lui-même, en le berçant de perfides protestations, de fallacieuses promesses, au moment même où sa ruine était prononcée en son nom et à son profit? Peut-être le connétable, pour étourdir sa conscience, eût-il besoin de se persuader que le roi ne voulait l'attirer à Lyon que pour se saisir de sa personne et le livrer à ses ennemis.

A peine Warty était-il parti, que le prince quitta La Palisse, rebroussa chemin, et se dirigea vers son château fort de Chantelle, non plus en litière, mais au galop de son meilleur cheval. Bourbon, ainsi que Sixte-Quint devait le faire dans ce même siècle, après son exaltation, jeta loin de lui ses béquilles.

Tandis que le connétable exécutait cette fugue, le roi achevait d'être fixé à Lyon sur la défection de son cousin, par la déposition de deux gentilshommes normands. Warty fut, pour la troisième fois, renvoyé auprès de Bourbon, avec défense expresse de le quitter. Le fidèle serviteur ayant appris à La Palisse que le duc venait d'en partir, s'attacha à ses pas, et fit une telle diligence qu'il arriva presqu'aussitôt que lui à Chantelle.

— Sainte-Barbe! s'écria le connétable en le voyant, vous me chaussez les éperons de bien près!

— Monseigneur, répondit Warty, vous en avez de bien meilleurs que je ne pensais : vous ne marchiez pas naguère avec cette diligence.

— On m'y a bien forcé : fallait-il que je me laissasse traîner à Lyon comme un coupable. J'ai sû où on voulait en venir, et j'ai dû me mettre en lieu sûr. On a trompé le roi et on veut me perdre; c'est d'ici que je me justifierai et que je confondrai mes calomniateurs.

En effet, le duc de Bourbon, après de nouvelles protestations qui prouvaient qu'il avait fait une longue étude de la cour, écrivait au roi que s'il daignait envoyer près de lui le bâtard de Savoie, grand maître de France, et le maréchal de Chabannes, il leur donnerait une ample explication de sa conduite, et les convaincrait de son innocence. « Vous n'avez point de serviteur plus fidèle et plus dévoué que moi, disait-il ensuite, et ces seigneurs sont assez de mes amis pour que je me fie à leur bienveillance et à leur loyauté. » A cette lettre

pour François Ier, le duc en joignit une pour Chabannes, une autre pour le grand-maître, et donna l'ordre à Warty de les porter à Lyon. Ce gentilhomme s'en défendit, alléguant l'injonction qu'il avait reçue de ne pas perdre de vue son altesse.

— Avez-vous donc peur que je m'échappe, dit le connétable irrité.

— Non, monseigneur; les chemins sont si bien gardés alentour, que vous le tenteriez en vain.

— Et ce n'est nullement mon intention; ainsi partez, je vous l'ordonne, dit le prince, avec cet accent impérieux et cette intimation du regard auxquels il était si dificile de résister.

Nous devons ajouter d'ailleurs qu'à ce moyen de persuasion, il s'en joignait un autre non moins déterminant; l'écuyer du roi avait déjà entendu murmurer, parmi les officiers, la menace de le pendre aux créneaux du château. Warty partit donc, mais non pas seul : convaincu qu'il serait difficile de faire revenir le roi des préventions qu'il nourrissait contre lui, le connétable lui envoya Jacques Hurault de Chiverny, évêque d'Autun, qu'il chargea d'une instruction ainsi conçue :

« Qu'il plaise au roi de me faire rendre les biens de feu M. de Bourbon, je promets de le bien et loyaument servir, et de bon cœur, sans lui faire faute, en tous endroits où il conviendra au dit seigneur, toutes et quantes fois qu'il lui plaira; et de cela je l'en assurerai jusqu'au bout de ma vie. Aussi qu'il plaise à mon dit seigneur pardonner à ceulx auxquels il veult le mal pour cestui affaire. De sa maison de Chantelle, le septiesme septembre, signé *Charles*.

Le roi, en recevant cet écrit, n'y vit qu'une confirmation de la trahison du connétable, et l'interpréta d'autant plus défavorablement, que Charles semblait traiter de puissance à puissance, et lui imposer des conditions. « Le perfide! » s'écria François Ier, ma bonté aurait dû lui crever le cœur; mais puisqu'il » veut périr, qu'il périsse. » Et sur l'heure le grand maître de France et le maréchal de Chabannes reçurent l'ordre de se diriger sur Chantelle, non pour conférer avec le duc, comme il le demandait, mais pour s'assurer de sa personne. En conséquence, ils emmenèrent leurs compagnies et celles de MM. d'Alençon et de Vendôme, en tout 400 hommes d'armes. Ils se firent suivre aussi par les capitaines des gardes, ainsi que par le prévôt de l'hôtel, officier chargé de la police dans la maison du roi, et qui, depuis peu, remplaçait le *roi des Ribauds*, fonctionnaire dont la charge avait été avilie par les hideuses attributions qui en dépendaient. Mais le connétable ne s'était pas soucié d'attendre le résultat de sa démarche : en apprenant la marche d'un corps considérable vers son château, il avait pris la fuite. A défaut du prince, le roi fit arrêter l'évêque

d'Autun, Jean de Chabannes, évêque du Puy, conseiller du prince; Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, capitaine de deux cents archers de la garde du roi, et ami intime de Charles III; Aymard de Prie, capitaine de cent hommes d'armes; François d'Escars, sieur de La Vauguyon, maréchal et sénéchal du Bourbonnais; enfin trois ou quatre autres officiers ou amis du connétable. Tous furent conduits au château de Loches [1].

Cependant, la marche de l'illustre fugitif paraissait bien difficile à travers les obstacles dont il se trouvait environné : les passages de la frontière étaient gardés; partout on avait les ordres les plus sévères concernant le duc de Bourbon; et d'ailleurs les troupes qui se rendaient alors en Italie couvraient toutes les routes du midi de la France. Craignant même que la trahison ne se déclarât autour de lui, le prince, en quittant Chantelle, dans la nuit du 9 ou 10 septembre 1523, avait annoncé qu'il se rendait au château de Carlat, dans la Haute-Auvergne : château qu'il serait, disait-il, plus facile de défendre que celui que l'on quittait, si on y était assiégé. Mais il est probable que dès-lors Charles songeait à franchir les Pyrénées; et en effet, à l'extrémité où il se trouvait réduit, il ne pouvait plus espérer de sécurité qu'auprès de Charles-Quint. Le prince s'arrêta pour la première fois dans une petite ville de la Limagne nommée Herment, dont le châtelain, le sieur Arnaud de Lalliers, trisaïeul du fondateur de Port-Royal, avait été élevé dans la maison de Bourbon. Durant le bref repos que le connétable prit en ce lieu, il réfléchit sur sa situation, et comprit qu'il lui serait impossible de continuer sa route avec l'escorte nombreuse qu'il avait. Il se décida à ne conserver près de lui que le seul Pompéran, gentilhomme auvergnat, dont la valeur et le dévoûment à sa personne étaient éprouvés. Pompéran prit le costume d'un archer de la garde, et Bourbon se déguisa en simple varlet. Ces précautions étaient utiles; mais comment annoncer à tous ces fidèles serviteurs attachés à la mauvaise fortune du connétable, qu'il allait se séparer d'eux, qui se tenaient prêts à verser pour sa défense la dernière goutte de leur sang? Le duc appela dans sa chambre le sire de Montagnac-Tansannes, l'un des plus anciens officiers de sa maison, et s'étant confié à lui, le chargea de remmener l'escorte cette nuit-même, en lui laissant croire au premier moment qu'elle l'accompagnait toujours. Ce vénérable serviteur, en apprenant que son maître le congédiait, versa d'abondantes larmes, et jura de ne point couper sa barbe qu'il ne l'eût rejoint.

Tandis que, sous la protection des ténèbres, Bourbon et Pompéran, montés

(1) Nous avions rapporté ailleurs la liste des personnages arrêtés dans l'affaire du connétable de Bourbon; mais elle était incomplète; nous la complétons ici.

sur des chevaux ferrés à rebours, s'éloignaient du château, d'Herment, Montagnac, revêtu des brillantes armes du connétable, en selle sur son cheval de bataille, sortit de la ville d'un autre côté, avec l'escorte, et suivit à la lueur incertaine d'une torche la route de Carladez. Cette supercherie ne pouvait se prolonger; aussi dès que les premiers rayons de l'aube parurent, le vieux gentilhomme fit arrêter la petite troupe; puis levant la visière de son casque: « Monseigneur n'est plus avec nous, dit-il; le soin de sa liberté et de sa vie lui commandaient de fuir du royaume, et il n'a pas voulu compromettre plus long-temps l'existence de ses plus fidèles serviteurs. Il a jugé à propos de ne garder avec lui que le sieur de Pompéran; et sous un vil déguisement imposé par la nécessité, ce grand prince va chercher à se frayer un passage à travers les montagnes et les chemins détournés jusque dans un pays ami.... il va demander un asile à l'empereur. Prions Dieu, mes amis, qu'il le protège dans sa fuite, car il a toujours été bon et secourable à ceux qui l'ont servi. C'est pitié qu'un si gentil prince et si vaillant seigneur soit tombé en la male-grâce du roi notre Sire. Il m'a bien recommandé de vous dire combien il vous sait gré des bons et loyaux services que vous lui avez rendus jusqu'à cette heure, et de vous assurer qu'il a le plus grand désir de pouvoir un jour vous en donner le juste guerdon [1]. » Tous jurèrent d'aller sur la frontière d'Allemagne, attendre les ordres de leur maître; puis ils se séparèrent bien dolents et larmoyants, dit un historien de l'époque. Quant à Montagnac, il se retira au château de Peguillon, près Montmarault en Bourbonnais; il s'y tint caché pendant deux mois et demi. Enfin, inquiet au-delà de toute expression sur la destinée de Charles III, le bon vieillard se déguisa en religieux, et traversa une partie de la France, pour se rendre au château de Lière en Ferrette, où il espérait apprendre des nouvelles du connétable. Revenons à ce prince.

D'Herment, les deux fugitifs étaient allés coucher près de Brioude, dans un château appartenant au sire de Pompéran; puis de là ils avaient gagné le Puy. S'étant enfoncés ensuite dans les gorges du Vivarais, ils étaient arrivés après une marche pénible de quatre jours, sans cesse inquiétée par les alertes, dans un village situé sur le bord du Rhône, vis à vis de Vienne en Dauphiné. Ici nous laisserons parler du Bellay, qui, dans ses *Mémoires*, a rapporté les principales circonstances de cette fuite. « Le seigneur de Bourbon, dit-il, demeura caché derrière une maison, craignant qu'il y eût garde de par le roi sur ladite rivière, ce pendant que Pompéran alla pour entendre des nouvelles; lequel étant arrivé près du pont de Vienne, trouva un boucher auquel il fit

(1) Salaire, récompense.

entendre qu'il était archer de la garde du roi, lui demandant si ses compagnons n'étaient pas venus à Vienne, pour veiller à ce que M. de Bourbon ne passât la rivière, et que ses compagnons lui avaient mandé que leur enseigne s'y devait trouver. Le boucher lui fit réponse qu'il n'y en avait aucun; mais bien avait-il entendu qu'il y avait force gens de cheval du côté du Dauphiné. Pompéran ayant appris que le passage n'était pas gardé, retourna vers M. de Bourbon; ils conclurent de ne point passer le pont, craignant d'être reconnus; mais traverser la rivière sur un bac à demi-lieue de là, auquel étant embarqués, dix à douze soldats de pied s'embarquèrent avec eux; chose qui étonna le duc de Bourbon: même, étant au milieu de la rivière, Pompéran fut reconnu par quelques-uns des soldats, ce qui donna plus grande terreur à mondit seigneur de Bourbon. Toutefois, il fut rassuré par Pompéran qui lui dit que s'il reconnaissait quelque hussard, il couperait la corde pour faire tourner le bac vers le pays du Vivarais, où ils pourraient gagner les montagnes, et se mettre hors de danger. Mais ils ne furent pas obligés d'en venir à cet expédient.

» Ayant mesdits seigneurs de Bourbon et Pompéran passé la rivière, tant qu'ils furent à la vue des hommes, ils suivirent le grand chemin de Grenoble, puis tournèrent à travers les bois, droit à Saint-Antoine-de-Viennois, et allèrent loger à Nanty, en la maison d'une ancienne dame veuve. Celle-ci, durant le souper, reconnut Pompéran, et lui demanda « s'il était du nombre » de ceux qui avaient fait les fols avec M. de Bourbon. — Non, répondit » Pompéran; mais bien je voudrais avoir perdu tout mon bien et être en sa » compagnie. » Sur la fin de table vinrent nouvelles que le prévôt de l'hôtel était ou avait été à une lieue de là, bien accompagné, à la poursuite de M. de Bourbon, ce dont celui-ci fut si étonné qu'il voulut se lever de table pour se sauver; mais il en fut empêché par Pompéran, qui lui représenta le danger de donner des soupçons à la compagnie. Au sortir de table, ils montèrent à cheval, et allèrent loger à six lieues de là, dans un lieu inconnu, au milieu des montagnes: ils y demeurèrent un jour pour reposer leurs chevaux. Le lendemain, dès le point du jour, ils prirent la route du pont de Beauvoisin, pour tirer droit à Chambéry; et par les chemins ils trouvèrent grand nombre de cavaliers allant à la suite de l'armée que conduisait M. l'amiral Bonnivet en Italie. Ils eurent grand peur d'être reconnus. Enfin, le lendemain, sur le tard, ils arrivèrent à Chambéry, où ils conclurent de prendre la poste jusqu'à Suze, et de là, cheminer par les pays de M. de Savoye, pour arriver à Savone ou à Gênes, où ils s'embarqueraient pour rejoindre l'empereur en Espagne. Mais le matin qu'ils devaient partir, le comte de Saint-Pol passa en poste, prenant aussi la route de Suze, pour aller trouver M. l'amiral en Italie; ce qui les

détermina à changer de dessein. Prenant donc le chemin du Mont-du-Chat, à huit lieues au-dessus de Lyon, ils repassèrent le Rhône, et se dirigèrent vers Saint-Claude. »

Là, finirent les dangers et les fatigues de nos aventuriers : ils étaient sur les terres de l'empire. Après s'être reposés une douzaine de jours à Besançon, le connétable, avec une escorte d'honneur que lui donna Pierre de la Baume, archevêque de cette ville, se dirigea vers le château de Lière en Ferrette, où il retrouva la presque totalité des compagnons qui s'étaient séparés de lui à Herment. Le premier d'entre eux qui se présenta à lui fut le vieux Montagnac, barbu comme un cénobite de la Thébaïde, par respect pour le vœu qu'il avait formé « Maintenant, Monseigneur, dit-il au duc, je vais me faire raser. » Les fidèles serviteurs du prince lui rapportaient, cousue dans des *Jaques*, une somme de trente deux mille écus d'or qu'il leur avait confiée avant son départ de Chantelle.

Cependant François Ier s'affligeait profondément sur la défection du connétable, et commençait à se repentir d'avoir repoussé son dernier message. Charles possédait l'affection de toute l'armée ; on reconnaissait en lui le premier capitaine de la chrétienté, et ses alliances avec les premières maisons de la monarchie achevaient de le rendre redoutable. En effet, les Vendôme étaient de la même tige que lui ; Antoine de Lorraine était son beau-frère ; le duc de Guise, le comte de Saint-Pol et La Trémouille étaient ses parents, La Palisse et Vandenesse ses vassaux. Déterminé par ces considérations, auxquelles il s'arrêtait un peu tard, François Ier ne craignit point de compromettre sa dignité en faisant une démarche auprès de Charles pour tâcher de le ramener à lui. Il lui envoya donc, à deux reprises, en Franche-Comté et en Lorraine, le capitaine Imbault, chargé de lui offrir 1° la restitution de tous les biens de la maison de Bourbon ; 2° le remboursement de sa créance sur le trésor royal, pour les frais de la guerre d'Italie, qu'il avait supportés ; 3° le rétablissement de ses pensions et appointements ; 4° une amnistie générale en faveur de tous ceux qui auraient pu se trouver impliqués dans sa révolte. Bourbon refusa. Or, ce refus lorsque le roi, par une sorte d'amende honorable qui le faisait triompher de tous ses ennemis, lui offrait beaucoup plus qu'il n'eût jamais osé demander, ce refus prouve, ce nous semble, mieux que tous les témoignages émis durant le procès, mieux que les dépositions les plus formelles, que le connétable s'était engagé irrévocablement envers Charles-Quint. L'allégation d'une fermeté inflexible de caractère et de parti-pris n'eût pas tenu à de pareilles offres, qui ne laissaient rien à désirer au duc, et le vengeaient, par la main même du souverain, des torts faits à sa fortune et à

son honneur. Nous pensons donc que si le connétable ne revint pas à son prince, surtout à son pays, ce fut parce qu'il avait enchaîné son bras et sa volonté de manière à ne pouvoir, sans infamie, quitter le joug qu'il s'était donné.

— Il est trop tard, répondit Charles III, aux magnifiques propositions que lui transmettait Imbault; il ne fallait pas me laisser partir de Chantelle.

— Alors, reprit l'envoyé de François Ier, rendez-moi l'épée de connétable et le collier de Saint-Michel : le roi m'a ordonné de lui rapporter l'un et l'autre.

— Vous direz au roi que l'épée de connétable, il me l'a otée le jour même où, en présence de toute l'armée, il m'enleva le commandement de l'avant-garde pour le donner à d'Alençon; quant au collier de son ordre, on le trouvera à Chantelle, sous le chevet de mon lit.

Ayant fait cette réponse, le duc de Bourbon quitta Lière avec soixante ou quatre-vingts chevaux, traversa une partie de l'Allemagne, et arriva en Italie, après avoir passé les Alpes de Trente. Il visita le marquis de Mantoue, son cousin germain, chez lequel il reçut tour à tour Lannoi, vice-roi de Naples, Pescaire, Antoine de Lève, qui commandait pour l'empereur dans le Milanais le duc d'Urbin et tous les généraux de Charles-Quint. Puis, après avoir passé à Plaisance, il se rendit à Gênes, où il attendit le retour du sieur de Lurcy, qu'il avait envoyé à Madrid, offrir ses services au rival de son souverain et son parent.

Nous avons cru devoir rapporter quelques faits locaux sur la défection du connétable de Bourbon, faits qui, comme tant d'autres, ont été négligés par l'histoire générale; nous renvoyons nos lecteurs à cette dernière pour le surplus de cet épisode d'un puissant intérêt.

Retournons maintenant à La Palisse, où nous avons copié la plupart des détails qui précèdent, parce que nous avons cru devoir les faire rapporter au point de départ réel de la défection du connétable de Bourbon. La physionomie actuelle de cette ville ne rappelle guère, il faut l'avouer, la splendeur de la maison de Chabannes: nous sommes forcés de convenir, avec M. Batissier, que « l'ancienne » résidence des descendants des comtes de Bigore est dans une désolation » complète. Parc, château, chapelle, mausolée, tout a été détruit ou mutilé ; » nulle part on n'a eu moins le culte des souvenirs et le sentiment de l'art. »

Mais en faisant abstraction des affections artistiques, on trouve que La Palisse est une petite ville assez bien bâtie. Sa situation sur la grande route de Paris à Lyon, lui prête un aspect animé, et nous ne doutons pas qu'elle ne doive une certaine prospérité au commerce de blé, de chanvre et de toiles dont

elle est le centre. Il y a en ce lieu, sur la rivière de Bebre, une réunion de moulins qui, vus des hauteurs, produisent un coup-d'œil pittoresque. La population de La Palisse est, d'après l'annuaire de 1840, de 2,286 habitants. Ce qui prouve en faveur des destinées de ce chef-lieu d'arrondissement, c'est que son importance à beaucoup augmenté depuis 22 à 23 ans, et que sa population est presque triplée. Neuf foires se tiennent annuellement à La Palisse : en février, mars, avril, mai, juin, août, octobre, novembre et décembre. Cette ville est située à douze lieues et demi S. S. E. de Moulins.

Chastelus, bourg aujourd'hui sans importance, situé près de La Palisse, fut, dit-on, le siége d'une des anciennes baronnies du Bourbonnais; ce lieu n'a rien conservé de sa splendeur féodale. Parmi les seigneurs qui, en 1367, furent compris dans la première promotion des chevaliers de l'ordre de l'Écu-d'Or, fondé par le duc Louis II, figurait Hugues de Chastelus. Au nombre de ces mêmes chevaliers se trouvait aussi messire Philippe d'*Isserpent*, dont la seigneurie, maintenant commune rurale du canton de La Palisse, était située dans la montagne, à deux lieues sud-ouest de la ville. La famille d'Isserpent, autrefois illustre, et plus connue sous le nom de Gondras, s'est éteinte, selon M. Coiffier, historien du Bourbonnais, dans une des branches de la maison de Larochefoucauld. Enfin, un des premiers barons du Bourbonnais admis dans l'ordre de l'Écu-d'Or, était un seigneur Tachon de *Gleniers*, bailli du duc, et que, pour ses bonnes coutumes, on appelait le *bon bailli du Bourbonnais*. Le château qui appartint jadis à cette famille se voit encore à une demi-lieue de La Palisse; mais, depuis long-temps, il est passé dans d'autres mains.

Indiquant ici pour mémoire le château des Morets, petit manoir féodal qui n'apprend rien à l'explorateur historien, nous nous arrêtons au bourg de *Servilly*, dont l'église, fort ancienne, offre une abside à pans, et une façade surmontée d'une élégante campanille à plein-cintre, dans laquelle s'ouvrent trois arcades en style bysantin. Cette construction doit appartenir au XIe siècle

Dans tout le canton de La Palisse, que nous venons de parcourir, la culture ne se présente pas moins variée que l'aspect des sites: partout l'homme a reçu les conseils de la nature pour féconder le sol, et paraît s'en être bien trouvé. Cette contrée, pour n'offrir aucune exploitation industrielle d'une certaine importance, n'en est pas moins heureuse, si l'on doit s'en rapporter à l'air d'aisance de ses habitants.

Le canton *du Donjon* confine, au nord-est, celui de La Palisse. Le chef-lieu, auquel on parvient par un chemin qui serpente à travers des collines escarpées, est une petite ville située dans un vallon étroit, où coule la rivière d'Odde. L'aspect du Donjon est triste; aucune route ne traverse cette cité.

bien déchue, si elle eut quelque importance, et sa situation dans une gorge profonde en rend le séjour presque lugubre. Cependant elle eut aussi des destinées féodales : l'église des Cordeliers, construction gothique assez remarquable, a été bâtie, comme nous le verrons, par une famille riche et puissante. Près de ce monument, s'élève une tour ronde assez haute et qui sert d'horloge à la ville : peut-être n'est-ce qu'un débris de l'ancien château du lieu. Dans une auberge, on voit une large cheminée sur laquelle sont sculptées les écussons de France et de la maison de Bourbon. Le Donjon, dit M. Coiffier, eut pour seigneurs des hommes appartenant à des familles illustres : « Baudouin du Donjon, fils de Guy du Donjon, ajoute cet historien, était un des renommés chevaliers de son temps; il épousa en l'année 1185 Amicie de Châtillon, famille qui possédait la terre de Jaligny, à quelques lieues du Donjon. Cette circonstance peut autoriser à croire que le fameux Baudouin, si célèbre parmi les croisés et qui fut roi de Jérusalem, était seigneur de ce lieu, et lui devait son nom. L'histoire a conservé si peu de traditions sur le Donjon, qu'on ne sait même si cette dénomination lui venait d'un château, dont au surplus il ne resterait aucune trace ; car la tour dont nous avons parlé plus haut est d'une époque bien postérieure à cette même dénomination. Au XIVe siècle, la maison d'Aycelin-Montagnu possédait cette terre; et vers le commencement du siècle suivant, Jeanne Aycelin en porta la propriété dans la famille de Vienne. Ce fut cette dernière qui, en 1450, fonda le couvent des Cordeliers, placé sous l'obédience de celui de Montluçon. Agnès de Bourgogne, veuve de Charles Ier, duc de Bourbonnais, augmenta cette fondation et ajouta plusieurs parties de bâtiment au monastère. Il y avait aussi au Donjon des religieuses Urbanistes, qui furent supprimées au XVIIIe siècle : on joignit leurs biens à ceux des Carmelites de Moulins, qui peut-être avaient provoqué cette suppression. Cela se voyait souvent à une époque où les communautés religieuses n'étaient point étrangères aux intrigues de cour, surtout quand leurs abbesses appartenaient à de grandes familles; plus particulièrement lorsqu'elles étaient jeunes, et qu'elles paraissaient à Versailles. On se souvient qu'une sœur de madame de Montespan, abbesse de Fontevrault, inspira à Louis XIV de vives et itératives velléités; et on la vit bien puissante auprès des ministres du temps.

La population du Donjon est d'environ 1,800 âmes; elle se livre au commerce des grains et de quelques autres produits agricoles; on ne voit dominer dans cette petite ville aucune branche d'industrie. Il s'y tient annuellement neuf foires : en janvier deux, en mars, avril, mai, juin, août, septembre et décembre. Le Donjon est à 3 lieues environ nord-est de La Palisse.

La commune *d'Avrilly*, appartenant au canton du Donjon, essaie de se

recommander à l'attention des voyageurs par son château, édifice féodal, dont le crayon dit toute l'histoire ; nous l'avons fait dessiner.

Du Donjon, on parvient, en se dirigeant vers l'ouest, à *Jaligny*, chef-lieu de canton, distant d'environ trois lieues et demie de la ville que nous venons de décrire. Le pays qui s'étend entre les deux localités, est une des contrées les plus fertiles du Bourbonnais : partout le froment pousse avec vigueur sur ce terrein argileux. C'est du reste un sol heureusement accidenté, offrant de petites collines entrecoupées de jolis vallons, où s'étendent des prairies toujours vertes, qu'arrosent la rivière de Bebre et mille petits filets d'eau sortant du pied des coteaux boisés. Jaligny, petite ville située dans une délicieuse position, est une des anciennes seigneuries du Bourbonnais : ses seigneurs occupent une place importante dans l'histoire dès le XIIe siècle. Élisabeth, fille de Guillaume de Jaligny, prit les armes, et combattit pour recouvrer l'héritage de son père. Après la mort de cette vaillante amazone,

son fils, nommé Alduin, hérita du domaine seigneurial de Jaligny; il fut tué traîtreusement, dans un défilé par des officiers du seigneur d'Amboise, son compétiteur pour certaines terres. Le fils de ce baron, Hugues de Jaligny, lui succéda; mais au XIIe siècle, il ne restait des descendants mâles de cette famille, que Guillaume, chantre d'Auxerre et depuis évêque de Laon. Cet ecclésiastique maria Isabeau de Châtillon, sa nièce, avec Guiot de Château-Villain; puis, devenue veuve, elle épousa Robert, comte de Clermont et dauphin d'Auvergne, et lui porta les seigneuries de Dampierre, Jaligny et Tretaux. Le fief qui nous occupe resta dans cette maison jusqu'à la fin du XVe siècle, époque à laquelle il passa dans celle de Gilbert-Mottier de la Fayette, à laquelle appartenait ce républicain aux inspirations romaines qui, dans les temps modernes, se montra si insoucieux des titres féodaux de son illustre famille. Au XVIIe siècle, la seigneurie de Jaligny échut à la famille de la Guiche; plus tard elle appartint à celle de Barral, qui vers le commencement de ce siècle, compta plusieurs célébrités. Nous aurons occasion de mentionner plus d'une fois, dans la quatrième section de cet ouvrage, M. le baron de Barral, maréchal de camp, puis préfet du département du Cher, où il laissa d'honorables souvenirs administratifs, et acquit la réputation d'un archéologue distingué. Ses deux fils, officiers qui ne demeurèrent pas inconnus dans les héroïques légions de Napoléon, dont l'aîné avait été second page, vivent, ce nous semble, retirés à Bourges.

Le château de Jaligny, est une construction du XVe siècle, qui sans doute remplace un édifice plus ancien. Il s'élève au pied d'une petite colline, et est entouré de jardins maintenant plantés à l'anglaise. Vers leur partie occidentale, se voient deux tours hautes et épaisses, entre lesquelles était compris un corps de logis. Peut-être sont-ce les restes de l'ancien manoir. On arrivait au château par une porte fortifiée, qui se dressant encore au milieu d'un vigoureuse végétation d'arbres massés, forme une fabrique d'un effet très-pittoresque, avec son assommoir, sa herse et les deux tourelles dont elle est flanquée. Les constructeurs de cette porte redoutable, ne se doutaient pas qu'elle servirait uniquement un jour à ménager un point de vue agréable aux promeneurs. Du reste, le château de Jaligny a subi toutes les mutilations inspirées par l'idée de son rajeunissement : il est percé de croisées modernes munies de jalousies, badigeonné ici, gratté là, séparé ailleurs. Enfin, on a fait d'une résidence imposante, une habitation commode : tout le monde n'a pas le goût artistique, et le confortable a ses droits.

La ville était environnée d'une muraille demi-circulaire; il n'en reste plus que l'une des portes : elle est à plein-cintre. Cette construction révèle une

existence antérieure au XIIe siècle; l'église appartient à la même époque, au moins en grande partie; car on y reconnaît le style romano-bysantin, mêlé à quelques réparations de l'époque ogivale. On remarque dans cette église deux statues d'un assez beau style, et qui doivent être l'ouvrage d'une statuaire postérieure à la construction primitive : l'une représente le bon pasteur portant un agneau dans sa main; l'autre, une femme soutenant une tour : sans doute ce dernier sujet est allégorique de la puissance communale soutenue par la religion, la foi ou la piété. Ces figures ont été peintes en vives couleurs, dont les traces ne sont pas entièrement effacées.

L'ancienne cité de Jaligny conserve à peine aujourd'hui l'importance d'un bourg, puisque sa population n'est que de 627 individus. Il s'y tient trois foires : en avril, juin et août.

Il existait autrefois près de Jaligny un couvent appelé le *Moutier*, ou le prieuré du Saint-Sépulcre, fondé par Hector de Jaligny. Le préambule de l'acte de fondation porte : « La vie est éphémère et rude pour ceux qui ne se confient qu'à eux-mêmes; des peines seront infligées aux méchants, et une récompense accordée aux bons. » Le haut baron ajoute que « pour assurer la paix éternelle de son âme, il fonde une église et la consacre au Saint-Sépulcre, en mémoire de la vive compassion dont le Christ fut ému quand il revint par le chemin de Jérusalem. Hector veut que son église reste telle qu'il l'établit, et il voue quiconque essaiera d'y changer quelque chose, fût-ce le roi, aux mêmes châtiments qu'ont subis le traître Judas, Antiochus, Domitien, Néron, Dathan et Abiron. Ce prieuré fut donné dans la suite à l'abbaye de la Chaise-Dieu; nous ignorons si les opulents religieux de cette maison enfreignirent les volontés du fondateur; mais le temps ne les a pas respectées : il n'existe plus que des ruines du Moutier de Jaligny.

Châtel Perron, petite commune du canton de Jaligny, s'étend sur un terrein très-accidenté, et le bourg lui-même est situé au sommet d'un coteau. En gravissant une colline qu'on rencontre au lieu appelé *le Champ des belles Pierres*, on trouve de beaux quartz rubanés, avec des cristallisations blanches, vertes, violettes, tapissant de grandes géodes. Rien de singulier, d'étrange même, comme le village de Castel Perron, avec sa vénérable église, les débris de son château féodal et ses blanches habitations, s'épandant en amphithéâtre sur ce coteau, dont un lac aux ondes immobiles baigne le pied, tandis que son versant se nuance d'une verte végétation d'arbres ou de prairies, que coupent çà et là des terres d'un rouge foncé. Le château, dont les vestiges s'éparpillent sur la montagne, ne fut pas toujours la demeure d'un baron : il y avait là, primitivement, un couvent de Templiers. Ce qui reste de

cette habitation est du XVe siècle : elle avait la forme d'un parallélogramme flanqué de quatre tours. L'église, qui était comprise dans l'ancienne enceinte du château, appartenait à sa première construction : elle se compose d'une seule nef, dont les arcades sont à plein-cintre et les murs latéraux décorés d'arcades appliquées. Trois autels, placés au fond de l'abside et d'un travail postérieur à l'édifice, sont revêtus en marbre du pays. Le portail est orné de six grosses colonnes de grès fin d'un rouge très-foncé. Un bas-relief, en forme de fronton, dessine le tympan de la porte : il représente l'Agneau pascal surmonté d'une croix grecque. Ce monument, sauf quelques parties, est du XIIe siècle. Au XIVe, la terre de Chatel-Perron appartenait à des seigneurs de ce nom : en 1324, une des filles du sire Hugues de Chatel-Perron épousa un seigneur de Châtillon, qui porta ce fief dans la maison des dauphins d'Auvergne.

On voit près du bourg que nous quittons des carrières de marbre dont les produits sont, dit-on, fort estimés, mais qui paraissent avoir été abandonnées très-anciennement. Si l'on doit s'en rapporter à la tradition du pays, ces carrières auraient été ouvertes par les Romains : à l'appui de cette version, M. Dufour, historien du Bourbonnais, assure qu'il a remarqué dans les ruines antiques de Néris et de Drévant (Cher), des fragments d'un marbre ayant une grande analogie avec celui de Châtel-Perron. Au XVIIIe siècle, on voulut tirer parti de ce produit; des échantillons furent envoyés à l'antiquaire de Caylus qui constata (*Antiquités gauloises*, t. VI, page 353) que ce marbre était moins blanc et moins fin que celui de Carrare; mais qu'il pouvait être comparé, par sa couleur et ses autres qualités, à celui de Paros. Alors des essais furent faits; on employa le marbre de Châtel-Perron avec succès dans la décoration de plusieurs édifices; on devait même le faire servir au dallage de l'église métropolitaine de Notre-Dame, lorsque l'ingénieur chargé des travaux d'extraction disparut avec les avances qu'on lui avait faites. Dès-lors ces travaux furent de nouveau abandonnés, et la difficulté du transport ne contribua pas peu à endormir cette exploitation, qui ne s'est pas réveillée depuis. Il est à remarquer cependant qu'avec peu de dépenses, on pourrait pratiquer un chemin communal conduisant, par une ligne assez courte, à l'Allier, et que l'on pourrait tirer un assez grand avantage des carrières de Châtel-Perron, ainsi que de celles situées à *Bert* et à Jaligny, qui produisent un marbre de la même qualité.

Chaveroche, autre commune du canton de Jaligny, fut le siége d'une des importantes châtellenies du Bourbonnais. On parvient au bourg en gravissant un coteau presque au sommet duquel il est bâti. Là se développent les ruines

d'un vaste château, dont Nicolaï a laissé cette courte description : « on y voit une grosse tour quarrée servant de donjon, et d'autres tours quarrées et rondes; le tout est clos de murailles et de profonds fossés à ponts-levis. Et dans le château, outre la maison seigneuriale, il y avait quelques maisons particulières des habitants, pour mettre leurs meubles en cas de guerre; et autour du château, qui est assis sur un haut coteau, en pays pierreux et terres fortes, est le bourg et paroisse de Chaveroche. » Ces édifices appartiennent au XVe siècle : ce que l'on reconnaît à des tours demi-cylindriques, à une porte d'entrée qui subsiste au nord, et dont le cintre est décoré de boudins, enfin à une construction de murailles si lisses, si bien cimentées, que les plantes parasites ne peuvent s'y attacher. La première notion historique sur Chaveroche ne remonte pas au-delà du XIII siècle : à cette époque, Agnès, dame de Bourbon, donna ce fief à Béatrix, sa fille, femme de Robert de France. En 1356, Jacques de Bourbon, comte de la Marche, s'étant emparé de Chaveroche, au préjudice de Pierre Ier, duc de Bourbon, il s'éleva entre eux un différend qui se termina par un accord, dans lequel le dernier accordait au premier une rente de quatre mille livres, pour rentrer en possession de cette terre. Au XVIe siècle, Anne de France engagea la seigneurie de Chaveroche au maréchal de Chabannes, pour huit mille écus d'or, sauf la souveraineté et la justice, que cette dame se réserva. On ne sait comment, dans la suite, la châtellenie de ce lieu devint la propriété des Carmélites de Paris, qui en jouirent jusqu'à la révolution. *Trezelle* dépendait de ce fief : c'est un bourg un peu plus important que Chaveroche, dont les habitants montrent avec orgueil de vieux pans de murailles, qu'ils présentent comme le témoignage que leur village fut jadis une ville close, jouissant des prérogatives municipales. A *Cindré*, on voit un château *restauré*, dont on n'est pas parvenu à effacer le caractère féodal, qui se révèle encore par les petites tourelles dont cet édifice est flanqué.

CHAPITRE III.

Canton de Gannat. — La ville, origine. — Légende de Procule. — Histoire, description. — Physionomie actuelle. — Diverses localités. — *Canton d'Ebreuil.* — L'ancienne abbaye. — Histoire, description. — La ville moderne. — Bellenave. — Autres lieux. — La Vierge de Vernusses. — *Canton d'Escurolles.* — Diverses localités. — Le pacte du seigneur de Cordebœuf avec le diable. — *Le Chêne pénitentiau.* — *Canton de Chantelle.* — Chantelle-la-Vieille : son antiquité. — Chantelle-le-Château : histoire, description. — *Canton de Saint-Pourçain.* — La ville, origine, histoire, description. — Divers lieux. — Le clocher miraculeux *du Thé.* — Notre-Dame-de-Reugny.

Après avoir exploré le territoire situé entre Loire et Allier jusqu'aux confins de l'arrondissement de Moulins, nous franchissons cette dernière rivière, que les historiens Bourbonnais appellent un fleuve; et remontant son cours jusqu'aux limites du Puy-de-Dôme, nous abordons en même temps l'arrondissement et la ville de *Gannat.* Nous voici dans cette belle Limagne, que la nature a dotée en mère tendre, de fertiles plaines, de riches coteaux, et d'un sol partout généreux.

Le nom de *Gannat* a donné lieu à de nombreux débats scientifiques :

quelques écrivains, entr'autres Dulaure, prétendent qu'il vient d'une vierge gauloise nommée *Ganna*, qui, ayant été trouver l'empereur Domitien, aurait adouci l'âpreté ordinaire de son humeur et prévenu le malheur de sa patrie. D'autres (les érudits celtiques particulièrement) se croient autorisés à penser que Gannat se forme de deux mots celtes: *craon* ou *graon*, qui signifie *noix* et *at, abondance,* pour indiquer que le pays produit abondamment ce fruit. Dans cette version, le premier mot aurait été converti en *gran* puis en *gan;* mais en vérité, il faudrait avoir une bonne foi aussi ductile que l'imagination de ces savants pour adopter leurs commodes explications. Il y aurait beaucoup plus de sagesse à croire que Gannat dérive de *Gannes*, qui en patois du pays veut dire plaines marécageuses. Selon Dufraisse, auteur *de l'Origine des Églises de France*, l'existence de Gannat remonte aux premiers temps du christianisme. Sous le règne des empereurs Décius et Gratius, le pape Saint-Fabien chargea Saint-Austremoine, premier évêque du pays des Arvernes, d'aller prêcher l'Évangile dans la province; et ce prélat chargea à son tour Saint-Antoine en 252, d'allumer le flambeau de la foi sur le territoire où se trouve aujourd'hui Gannat. En arrivant, l'apôtre fit d'abord planter une croix de bois dans la campagne; et monté sur la pierre qui lui servait de base, il prêchait et baptisait Bientôt à la croix succéda une église, autour de laquelle se groupèrent peu à peu les habitations. Plus tard, on bâtit au sommet du Puy-Saint-Étienne une chapelle dédiée à Sainte-Flaminie, dont le nom rappelle une origine romaine: là fut établi un calvaire où les fidèles faisaient des stations. Mais à une époque postérieure, sainte Procule ayant été martyrisée près de Gannat, les honneurs qu'on lui rendit firent déserter la chapelle du Puy-Saint-Étienne. Procule, jeune fille noble, d'une grande beauté, avait inspiré un violent amour à Gérard, comte d'Aurillac, seigneur magnifique et opulent. Quoiqu'elle n'eût que 14 ans, ses parents voulurent lui faire épouser le comte, qui avait demandé sa main; mais elle répondit qu'elle s'était consacrée à Dieu, et refusa avec fermeté de se marier. Comme son père parlait de la contraindre par violence, elle s'enfuit et se cacha dans les bois qui environnaient alors Gannat. Elle errait le jour dans les montagnes, priait comme Magdelaine sur les pics sauvages, et se retirait la nuit dans le creux des rochers. Les bergers du voisinage prirent bientôt en grande vénération cette jeune vierge, si belle et si pieuse; ils priaient avec elle et pourvoyaient soigneusement à sa nourriture. Mais on ne tarda pas à savoir aux environs qu'une fille richement vêtue parcourait les bois et les coteaux; Gérard l'apprit et se mit à la poursuite de cette vertueuse enfant. Informée de ses recherches, elle se cacha avec plus de soin, changeant chaque jour de direction et de gîte dans ces solitudes agrestes. Hélas! les agents

du comte étaient nombreux : ils parvinrent à trouver la trace de Procule, et l'infortunée vit, un matin, l'amoureux seigneur surgir à ses côtés de l'épaisse feuillée, l'œil étincelant d'amour. Il la pressa de le suivre à l'autel; mais inébranlable dans le dessein de conserver sa virginité, elle fut insensible à toutes les supplications du jeune baron. Exaspéré alors, il fait flamboyer aux yeux de Procule sa large épée, lui tranche la tête, et s'enfuit. La noble martyre, restée debout, se penche doucement, prend sa tête dans ses deux mains et se dirige vers la ville, où elle arrive, après cinq stations, que l'on marqua depuis par autant de chapelles. Parvenue à Gannat, elle se rend à l'église Sainte-Croix, dépose sa tête sur le marche-pied du maître-autel; et alors seulement son corps se laisse aller mollement sur les dalles, privé de vie et de mouvement. Ceci se passa au IXe siècle, dit la légende, et Procule fut enterrée derrière le chœur... Gérard, éperdu, presque insensé, parcourut long-temps les steppes du Cantal ; puis il courut chercher dans les hasards des combats, un trépas que Dieu lui refusa, afin qu'il demeurât long-temps livré à ses remords. Pourtant, si l'on en croit la chronique de Saint-Odon, abbé de Cluny, le comte d'Aurillac ne devint pas entièrement maître de ses passions; car ayant jeté un regard indiscret sur une jeune fille : *ex incanto puellæ aspectu*, il perdit subitement la vue. Cette dernière leçon lui profita mieux que la première : il se retira à Aurillac, sa patrie, où il fonda une abbaye, à laquelle il donna de grands biens.

Gannat fit, jusqu'au XIIIe siècle, partie du comté d'Auvergne; dès le XIe, on trouve la mention authentique de dotations faites à l'église de Genzat, par des seigneurs particuliers de cette ville. En 1210, Guy II, comte d'Auvergne, s'étant révolté contre Philippe-Auguste, comme nous l'avons dit ailleurs, et Guy de Dampierre, sire de Bourbon, ayant châtié et dépossédé ce suzerain, au nom du roi, reçut pour récompense de ses services, plusieurs villes, au nombre desquelles se trouvait Gannat. Depuis, les sires de Bourbon se montrèrent généreux envers cette ville, située dans un riche pays et tout près de l'Auvergne. Archambaud-le-Grand délivra, en 1236, aux habitants de Gannat, une charte d'affranchissement ; Louis II confirma cette franchise en 1367.

La cité dont nous parlons fut épargnée par les guerres qui désolèrent le Bourbonnais, au moyen-âge : « Mollement couchée au milieu de ses grasses plaines à la végétation luxuriante, dit M. Batissier, elle a vu passer les armées ennemies sans avoir à souffrir beaucoup de leurs ravages. Pendant les guerres de la Praguerie, elle ne vit rien de mieux que d'ouvrir ses portes à Charles VII avec *moult joie;* après avoir bien repu les soldats du roi, elle rentra dans son

repos, et jouit d'une paix sans orage jusqu'aux luttes sanglantes de la ligue. Elle fut encore bien inspirée dans cette circonstance, car elle tint pour le roi, et fut récompensée par Henri IV, qui délivra une charte en date du 16 juin 1596, pour confirmer les priviléges accordés *aux manants et habitants de sa ville de Gannat*, comme s'étant toujours montrés fermes et constants contre ceux qui étaient lors nos ennemis [1]. » Ces nouveaux témoignages de la munificence royale enrichirent la ville, qui répara ses ponts, ses portes et ses murailles. Les magistrats municipaux de ce lieu comptaient à tel point sur la puissance de leurs moyens de défense que l'on voyait, dit-on, attaché à un pilier de la ville un écusson sur lequel il y avait un rameau d'aube-épine, avec cette devise, formant un jeu de mots puéril : s'y *pique qui gan-n'a*. On aime mieux la devise de Nancy, avec son porc épic : *qui s'y frotte, s'y pique*, et Charles-le-Téméraire s'y piqua fort.

La population de Gannat, qui maintenant est de 5,100 individus environ, paraît avoir été plus considérable au moyen-âge; la ville était alors partagée en deux paroisses, dont le clergé était à la nomination de l'abbé d'Issoire : l'une placée dans le centre de la cité, était sous le vocable de Sainte-Croix, et desservie par une société de prêtres *communalistes* [2], nombreuse et opulente; l'autre, bâtie à l'extrémité du faubourg s'étendant au couchant, était dédiée à Saint-Étienne. Il y avait encore dans la ville deux prieurés : le premier habité par des religieuses, du nom de Sainte-Marie; le second, monastère d'hommes, s'appelait Saint-Jacques, comme le faubourg où il se trouvait situé. On voyait de plus à Gannat une chapelle de Notre-Dame-de-l'Aumône, tenant à un hôpital richement doté, et desservi par des sœurs de charité. Enfin, le maréchal d'Effiat, seigneur engagiste de Gannat, y fonda un couvent de Capucins qui exista jusqu'à la révolution.

Outre sa châtellenie, cette ville était le chef-lieu d'une élection, comprenant une partie de l'Auvergne, avec une portion du Bourbonnais. Gannat est entièrement dépourvu d'édifices ayant un certain caractère de grandeur; à défaut de monuments splendides, on montre sur la place une maison en style du XVe siècle, d'une construction assez heureuse dans quelques parties. Puis, les Touristes impressionnables chez lesquels le souvenir d'une femme belle et tendre éveille de douces émotions, s'arrêtent avec charme devant une autre habitation, ayant appartenu à la famille de *Fontanges* : là, peut-être, naquit cette

(1) *Ancien Bourbonnais, Voyage pittoresque*, p. 354.

(2) C'est-à-dire formée de *filleuls du lieu* ou de prêtres non-seulement nés à Gannat, mais dont la mère ou le père devait y avoir reçu le jour.

favorite, dont l'empire passa, brûlant comme un éclair, rapide comme lui, dans les affections de Louis XIV, et ne légua à cette maison que l'humiliant renom d'un concubinage mal recouvert d'un écusson de duchesse.

La ville de Gannat avait une bonne enceinte murale, entourée de fossés qu'alimentait un bras de la rivière d'Andelot. Hors des murs, s'élevait un château, maintenant en ruines, mais dont on peut reconnaître encore la disposition. Il est du XIVe siècle, et se compose de quatre courtines crénelées formant un carré, et flanquées à leurs angles de quatre tours à machicoulis, avec galeries à leur partie supérieure. Ce donjon avait ses fossés particuliers. Dès le XVIe siècle, il était inhabitable comme demeure seigneuriale; depuis lors il sert de prison.

L'église de Sainte-Croix, après avoir été restaurée à diverses époques, a perdu son caractère primitif, qui devait être bysantin, à en juger par l'abside. Toutes les époques de l'ère gothique ont mis la main à cet édifice religieux; mais aucune n'y a laissé assez de beautés pour exciter l'attention artistique. Sainte-Croix renferme plusieurs tableaux d'une composition capitale : le plus remarquable, portant cette inscription : *Guido Franciscus aniciensis* 1630 *fecit*, représente les *Bergers adorant Jésus*. C'est une page savamment composée, riche de couleur et d'un bel effet. On croit que cette peinture a été copiée de l'école espagnole, ou peut-être de l'école des Carraches, par un artiste du Puy-en-Velay. On voit aussi dans cette église une *Mort de Sainte Élisabeth*, qui rappelle la manière de Lesueur; il y a encore un *Ex voto* du XVe siècle, peint sur ivoire et du plus beau style. Mais l'objet le plus précieux de cette collection, c'est assurément un manuscrit incomplet des Évangiles, que l'on croit du Xe siècle [1].

(1) M. Batissier, dans son *Voyage pittoresque*, décrit ainsi cet objet précieux : « Ce manuscrit est écrit sur peau de vélin, et la netteté des lettres, la correction de la copie, en font un monument rare pour la paléographie. Cependant la couverture est peut-être ce qu'il y a de plus admirable dans ce livre : elle est ornée d'un côté de rosaces de cuivre émaillées du meilleur goût, encadrant un camée antique; un grand bas-relief en ivoire est appliqué sur l'autre côté : il représente plusieurs sujets de la passion; le Christ est attaché à la croix; des anges planent dans les airs; à gauche, les saintes femmes recueillent dans un vase le sang qui coule du divin flanc; deux guerriers armés de lances se tiennent à droite; au-dessous, les âmes des limbes sont dans l'attente de leur délivrance. Enfin, en-bas, les saintes femmes arrivent pour embaumer le corps, et trouvent l'ange assis sur le sépulcre vide. Les deux angles supérieurs sont remplis par des têtes qui représentent le soleil et la lune, figurés par des personnages plaçant leurs mains sur leur visage, pour exprimer les ténèbres qui environnèrent le monde dans ce moment suprême. Ce bas-relief est encadré dans un rinceau d'un style et d'une exécution préférables à ceux des figures. Le sentiment dans lequel sont faites les draperies est bien une inspiration de l'antique. L'expression est d'ailleurs simple et bien sentie. » Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette couverture est d'une époque bien postérieure au Xe siècle.

La ville moderne de Gannat est généralement mal bâtie; mais elle reçoit un certain mouvement de la grande route de Paris qui la traverse, et d'un commerce assez considérable en grains et en bestiaux. La situation de Gannat, au pied d'un riche côteau, sur la rivière d'Andelot, et au centre d'une multitude de points de vue heureux, en rend d'ailleurs le séjour fort gai. La ville enfin, possède des promenades agréables. Il s'y tient chaque année six foires : en mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre. Gannat est à quatorze lieues et demie sud de Moulins.

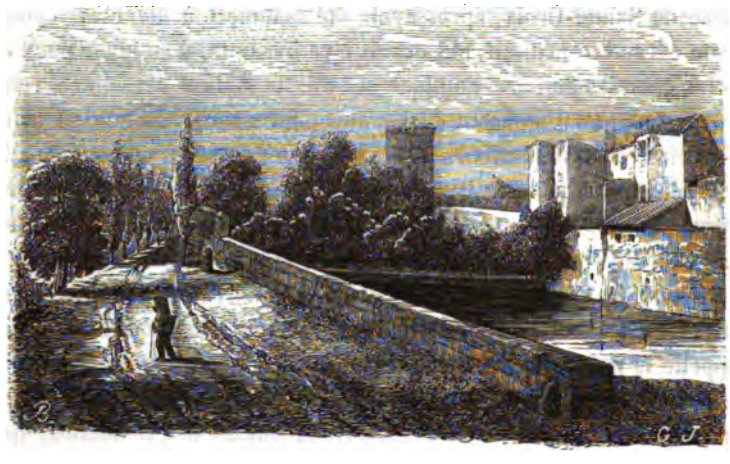

Les environs de *Cognat*, bourg situé sur la route de Vichy à Gannat, furent le théâtre d'un combat acharné entre les catholiques et les huguenots, le 6 et le 7 janvier 1568. M. Bâtissier retrace ainsi cet engagement. « Poncenat, s'étant rendu maître du Pont de Vichy, passa l'Allier, le 6, et traversa la forêt de Randan. A peine les huguenots étaient-ils sur les hauteurs de Cognat, qu'ils aperçurent dans la plaine des troupes de cavaliers disposées pour arrêter leur marche. Elles étaient commandées par Saint-Hérem, grand prieur d'Auvergne, Saint-Chamond, d'Urfé et Jean Mottier de Lafayette, seigneur du bourg de Cognat. Parmi eux se trouvait, le casque en tête, la cuirasse sur le dos, l'évêque du Puy, qui faisait, l'espadon à la main, de la propagande évangélique. Les deux armées furent rangées en bataille. Chez les protestants, Claude de

Levis et La Boissière se mirent à l'avant-garde, avec les régiments de Foix et de Rapin. Le corps d'armée fut composé de huit enseignes du régiment de Montcelar et de onze de celui de Mouvans. La cavalerie se mit à l'aile gauche avec Bourniquet, qui fit une vive exhortation à ses soldats. Après quelques escarmouches, Poncenat, plein d'ardeur, attaque la cavalerie catholique, et au premier choc la met en fuite. La bataille dès-lors s'engage sur tous les points, et le succès de Poncenat est le signal de la déroute complète des catholiques, qui laissent plus de cent soldats sur la place, sans compter les prisonniers. Un gentilhomme auvergnat nommé Laforest de Bullon fut tué sans pitié, parce qu'il s'était vanté de n'avoir jamais pris une femme sans l'avoir violée. Après la victoire, les protestants brûlèrent le château de Cognat; le seigneur de Lafayette avait été tué dans le combat. » Cette journée, glorieuse pour les huguenots, se termina d'une manière tragique pour Poncenat : en poursuivant des fuyards à la nuit close, il fut victime d'une méprise de ses soldats, qui tirèrent sur lui, croyant tirer sur un chef catholique. Le lendemain, on le trouva parmi les morts; on le porta à son château de Changi, où il fut inhumé. Quelques jours après, Saint-Chamond et d'Urfé passant près de ce château avec leurs soldats, ceux-ci exhumèrent le cadavre du chef protestant, et le lardèrent de coups d'épées. Ce ne fut qu'à force de bastonnade qu'on put mettre fin à cette profanation des défenseurs de la foi apostolique.

Avant d'appartenir à la maison de Lafayette, la terre de Cognat avait eu pour possesseur Gilbert de Jarric; puis après les Lafayette, vinrent les seigneurs de l'Espinasse. Cognat, selon M. de Chabrol (*Coutumes d'Auvergne*), avait sa coutume particulière.

Dans le canton de Gannat, nous avons à mentionner rapidement l'ancien château fort et le doyenné de *Genzat :* sur les ruines du premier s'élève aujourd'hui une maison de plaisance moderne, et il ne reste presque plus rien du second. Cette institution religieuse était, dit-on, fort ancienne, et devint très-florisante au XIe siècle, par les libéralités d'Hubert de Gannat et de plusieurs autres personnages de cette famille. On découvrit près de Genzat, en 1751, au pied d'une montagne, sept épées en cuivre jaune, une roue creuse du même métal ayant 30 pouces de diamètre, un morceau de cuivre offrant la forme d'un fer de lance, enfin quelques débris ayant appartenu à des harnais de chevaux. Cette découverte fit élever dans le sein de l'académie des inscriptions, une vive discussion sur la question de savoir si les anciens employaient le cuivre à la confection des armes; le savant de Caylus soutint l'affirmative, l'évêque de La Ravalière se déclara pour la négative. Mais l'abbé Barthélemy, dont le témoignage était alors d'un grand poids dans les questions d'antiquité, reconnut

celle de ces objets, en déclarant qu'ils avaient appartenu à des Francks [1].

A Genzat, la rivière de Sioule sort du lit étroit qu'elle semble s'être tracé entre des coteaux fort resserrés jusque-là, et commence à couler dans une suite de prairies d'un aspect charmant. Mais si l'on veut remonter son cours, le coup-d'œil devient austère : c'est une gorge profonde, où ce filet d'eau, couvert d'ombre par de grands coteaux, paraît s'attrister de sa captivité. Au lieu appelé le moulin *Parot*, des roches coupées à pic, réfléchissent, quand elles sont frappées par le soleil, d'étincelantes parcelles de Mica, dont elles sont tapissées. A cette hauteur, la rive gauche de la Sioule est couverte de vignobles estimés. Ces crus, exaltés encore par leurs propriétaires, ont reçu les noms orgueilleusement comparatifs de *Côte rôtie* et *de l'Hermitage;* mais si l'on apprécie en gourmet indépendant leurs produits, le palais connaisseur nie promptement toute exactitude de rapprochement. Les vins de ce pays ne manquent pas de qualité ; toutefois ils ne sont supérieurs que relativement aux autres récoltes de la contrée.

Cheminant toujours en amont de la Sioule, entre des croupes couvertes de bruyères, on arrive à *Saint-Bonnet-de-Rochefort,* village situé sur la rive gauche, et à mi-côte. Le château du lieu, bâti sur un rocher, impose par l'importance de sa masse, composée de quatre courtines, offrant un chemin couvert à la partie supérieure, et flanquées du même nombre de tours, aux quatre points cardinaux : les murs de ces dernières n'ont pas moins de dix pieds d'épaisseur. La porte d'entrée, munie autrefois d'un pont-levis, s'abattant sur un large fossé taillé dans le roc vif, se trouvait à l'est. Au-delà du fossé, se présentait un avant corps flanqué de deux tours couvertes : l'une d'elles contenait la chapelle, l'autre la prison. Cet ancien fort, siége d'une chatellenie qui touchait vers le nord aux confins du Bourbonnais, a été distribué intérieurement pour une habitation moderne, sans que les débris imposants de la vieille construction aient perdu leur caractère. Ce château appartient depuis plus de deux siècles à la famille de Ligondès.

En passant de la rive gauche à la rive droite de la Sioule, on arrive au petit village de *Begues,* recommandable par son église romaine, au porche de laquelle subsiste une fresque du XIVe siècle assez bien conservée. Begues occupe un plateau sur lequel il exista sans doute quelque établissement romain : on y a découvert beaucoup de médailles impériales, de fragments d'amphores et d'urnes funéraires. Les vieillards du pays assurent même qu'ils ont vu en ce lieu, dans leur jeunesse, de ces tombeaux appelés *dolmens.* Des

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXV.

fouilles faites dans le jardin du château moderne, ont surtout produit une grande quantité de ces débris antiques. A quel genre d'établissement doit-on faire rapporter ces vestiges? Un camp exista-t-il en ce lieu; une villa romaine s'éleva-t-elle sur l'emplacement de la maison de plaisance moderne; enfin, vit-on jadis une ville sur ces hauteurs? Il est impossible de résoudre ces questions: nulle trace d'ancienne bâtisse ne se remarque à la surface du sol; aucune voie n'aboutit à Begues; le sein de la terre seul recélait ici les secrets de l'antiquité; et la terre a été trop discrète.

En se reportant à l'ouest du canton de Gannat, on entre sur celui d'*Ebreuil*, limitrophe, comme le précédent, du Puy-de-Dôme. Le chef-lieu, ancienne ville abbatiale, est situé dans une délicieuse vallée, qu'arrose la Sioule, bordée ici de saules et de peupliers. Cette vallée, ainsi que la belle Limagne, est peut-être le lit d'un de ces lacs qui, dans les temps primitifs, baignaient la base des montagnes dans les Alpes, les Pyrénées, les Cévennes, l'Auvergne. On assure que dès le ve siècle, il y avait à Ebreuil, un domaine possédé par le prêtre arverne *Donidius*, descendant d'une de ces familles patriciennes qu'Auguste avait créées dans les Gaules. Cet héritage ayant été désolé par les Barbares, Sidoine-Apollinaire, qui possédait peut-être à Ebreuil une maison, des champs, engagea l'empereur Hypatius, à restituer ce bien au noble auvergnat. Au VIIIe siècle, il existait à Ebreuil un château appartenant aux ducs d'Aquitaine; ce fut sans doute le même que Louis-le-Débonnaire, étant roi d'Acquitaine, habitait tous les quatre ans, sur l'ordre formel de Charlemagne. Il est donc probable que sous ce règne, cette ville dut prendre quelque accroissement. Elle appartint aux rois franks jusqu'en 971; mais alors Lothaire la céda à des religieux; ceux-ci y fondèrent un monastère dédié à Saint-Léger (Leodghard), évêque d'Autun. Ce couvent, qui fut en grande vénération dans la contrée, eut un accroissement rapide; sa splendeur et sa prospérité surpassèrent tout ce dont les maisons du même genre jouissaient à cette époque: en 1115, les moines d'Ebreuil ne possédaient pas moins de trente-quatre églises dans le diocèse de Clermont, quatre dans celui de Bourges, six dans celui de Rhodez, et douze dans celui de Sens: en tout, cinquante-six. Une bulle de Pascal II constate que cette abbaye était sous la protection du Saint-Siége. La principale source de ses richesses, consistait dans les reliques de Saint-Maixent, qu'on avait transportées en ce lieu lors de l'invasion des Normands; dans celles de Saint-Léger, enfin dans celles de Saint-Guérin: reliques diversement miraculeuses et très-productives.

L'abbaye, devenue aussi puissante que riche, avait protégé la formation successive d'une ville assez considérable autour de ses constructions, sans

doute fortifiées; et comme la guerre épargna long-temps ces contrées, les habitants de la cité jouissaient en paix des produits de la fertile vallée qu'arrose la Sioule. Mais en 1440, l'oriflamme flotta sous ses murs. Durant la *Praguerie*, Ebreuil était au pouvoir de Jacques de Chabannes, qui l'occupait au nom des princes révoltés. Charles VII vint mettre le siége devant ses remparts; toutefois avant de les attaquer, il envoya ses hérauts sommer les bourgeois de lui envoyer les clefs de la forteresse : « Ces bonnes gens, dit un « historien du Bourbonnais, le firent volontiers et lui firent ouverture. » Le roi séjourna deux jours à Ebreuil; mais, durant ce séjour, Chabannes avait intercepté près d'Aigueperse, un convoi d'artillerie royale, pris les bombardes et brûlé les poudres. Ce souverain, ayant été informé de ce coup de main, partit au milieu de la nuit pour se mettre à la poursuite des révoltés; il arriva au point du jour à l'endroit où la surprise avait eu lieu; mais déjà le sire de Chabannes et ses gens s'étaient mis en sûreté. Le roi, désespérant de les atteindre, se rendit à Aigueperse.

En 1566, Charles IX fit un court séjour à Ebreuil. L'histoire locale ne mentionne pas d'autres événements dignes de mémoire dont cette ville ait été le théâtre; mais elle a constaté les innombrables procès que les moines intentèrent aux bourgeois, pour empiétements sur leur droit exclusif de pêche dans la Sioule. Il ne paraît pas que cette myriade de procédures ait corrigé ces derniers; car on voit que les juridictions compétentes eurent à connaître de ces démêlés, depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe.

Les abbés d'Ebreuil étaient seigneurs spirituels et temporels du lieu; ils rendaient hommage lige aux ducs de Bourbon et aux comtes d'Auvergne. Les religieux étaient en outre titulaires d'une vicairie, sous le vocable de Saint-Martin, qui existait dans la ville. La splendeur de l'abbaye s'est perpetuée jusqu'à la fin du XVIIe siècle; mais depuis lors elle commença à décliner; enfin en 1765, elle fut supprimée par lettres de Louis XV. Les religieux voulurent d'abord résister à l'autorité royale; mais, conseillés par la réflexion, ils traitèrent à l'amiable avec des Frères de Charité, qui devaient leur succéder pour la direction d'un hôpital. Les Bénédictins réformés d'Ebreuil, qui, réduits au nombre de quatre, jouissaient d'énormes revenus (état de choses auquel ils durent peut-être leur suppression), obtinrent des pensions de 5 et 600 livres : c'était une rude pénitence.

L'église abbatiale est un édifice fort remarquable, où se combinent, avec une parfaite entente des transitions de style, des constructions du Xe siècle avec des parties orientales du XIIe, et avec d'autres parties de l'ère pleinement

gothique. La nef et les bas côtés, voûtés en demi-berceau, sont de la première époque. Les retombées des arcades de la voûte s'appuient sur des piliers carrés, ayant une simple imposte pour couronnement. Le transept et l'abside appartiennent à la seconde époque, c'est-à-dire à la première moitié du XIIe siècle : cette combinaison bysantine, ornant l'ordonnance romane, est bien entendue. L'école d'orient a respecté ou reconstruit, selon la manière primitive, les fenêtres des chapelles en cul-de-four disposées autour de l'abside : elles sont à plein-cintre ; mais l'ogive figure aux bas-côtés du sanctuaire, quoique le système de construction soit le même : ce qui prouve que les restaurateurs ont, comme nous le disions plus haut, respecté autant qu'ils l'ont pu le monument originaire. Toute la partie orientale de l'église est du XIIIe siècle, et offre cette délicieuse ordonnance de colonnettes fasciculées qui plaît tant à l'œil. Il y a aux pignons intérieurs des transepts une arcature de mosaïque. La façade occidentale est majestueuse, avec ses deux tours carrées, trop dérobées toutefois par le porche, construit devant. Une porte fort curieuse s'ouvre sous ce porche : on la dit aussi ancienne que l'église ; mais les ornements qui la décorent révèlent une époque postérieure : ce sont des dessins appliqués en fer, d'un style sévère. Sur chacun des battants, on voit un marteau en cuivre, jadis doré ; sur l'un des marteaux, des sculptures représentent un danseur, un joueur de harpe, un cavalier, un varlet; sur l'autre marteau, on lit : *Ædes pontifica per quam justi redeunt patriam.*

La châsse de Saint Léger, conservée dans l'église d'Ebreuil, est un ouvrage d'art fort remarquable : sa forme est celle d'un édifice à double pignon, dont les côtés, ornés d'arcades, offrent la représentation des douze apôtres. Sur les pentes, on a sculpté des bourreaux au traits farouches, brandissant leurs larges coutelas. La figure du saint évêque d'Autun, patron de l'abbaye, était représentée en amortissement, au-dessus des pignons. Cette châsse, ouvrage du XVe siècle, vient d'être restaurée avec autant de soin que d'intelligence du style de l'époque : ce qui est rare dans les restaurations modernes.

Il n'existe plus rien de l'ancienne maison abbatiale, forteresse carrée que flanquaient quatre tours rondes. L'abbé Pierre de Combes remplaça, au commencement du XVIIe siècle, ce monument par un palais moderne, qui existe encore.

La ville moderne d'Ebreuil, dont la population dépasse 2,300 âmes, n'est ni bien percée ni bien bâtie ; mais son heureuse situation la rend agréable, et la fertilité du sol environnant, lui communique, soit par la propreté de ses habitants, soit par le mouvement des populations voisines, un certain air d'aisance et de bien-être. Ébreuil est à deux lieues de Gannat ; il s'y tient six

foires : en février, avril, mai, août, octobre et décembre. Aucune route importante ne traverse cette localité.

Bellenave est, après Ebreuil, la première des localités du canton, puisque sa population est de 2,222 habitants. Cette petite ville doit peut-être son origine à un couvent considérable de Bénédictins qui était fort ancien, mais qu'on réduisit dans la suite en simple prieuré, dont le dernier titulaire fut un seigneur de Marcellange, chevalier de Malte. L'église de Bellenave, anciennement conventuelle et depuis long-temps paroissiale, appartient à la période bysantine; mais elle a été en partie reconstruite au XIVe siècle. Les bas-côtés, restes de la construction primitive, sont très-étroits, comme dans toutes les églises d'Auvergne, du même temps; leur voûte est en demi-berceau. Mais les arcades de la nef sont gothiques, avec arcs doubleaux. Le portail, en style de Bysance, est un bas-relief mutilé, qui rappelle le meilleur temps de la statuaire d'orient : il représente Jésus au milieu des Apôtres.

Le château de Bellenave est du XVe siècle dans ses parties les plus anciennes; des reconstructions plus modernes y ont été jointes. Ils se composait, ainsi que presque tous les manoirs fortifiés du pays, d'un corps de logis défendu par quatre tours rondes et un donjon crénelé de forme carrée. Au XIIIe siècle ce château était la propriété seigneuriale de Christophe Leloup, qui le légua à sa fille Marie, dame de Pierre-Brune d'Espinasse, femme de Réné Gillier, marquis de Clairambaut et de Marmande; puis il passa à Marie-Guillaume Gillier, fille des précédents, mariée en 1696 à Charles François Frédéric de Montmorency-Luxembourg duc de Piney, gouverneur de Normandie. Anne de Montmorency-Luxembourg, marquis de Piney, leur fils, le laissa par alliance à madame la duchesse d'Antin. En faveur de cette dame, la terre de Bellenave fut érigée au marquisat; mais elle ne resta pas long-temps dans cette maison : le duc d'Uzès, fils de la duchesse d'Antin, l'ayant vendue à M. Dutour de Salvert, dont la famille possède encore le château qui nous occupe. Bellenave est dans une situation agréable, et ses maisons d'un aspect sinon élégant, du moins assez gai, se groupent au centre de la plus riche végétation.

Mais de Bellenave à *Echassières*, les sites changent entièrement : les coteaux plantés de vignes et les champs cultivés sont remplacés par de sombres forêts. Pour arriver à ce bourg on traverse le bois du Puy-de-Juillat, dont les clairières laissent apercevoir le château de Beauvoir, couronnant le bourg d'Échassières, qui du versant d'un coteau aride et dénudé, semble éparpiller ses chaumières dans un vallon semé d'arbres fruitiers. Beauvoir, fort imposant situé sur un des points les plus élevés du Bourbonnais, était cité jadis comme un modèle d'architecture militaire. Il est certain que, par l'étendue de ses construc-

tions, et la puissance de ses tours, ce château avait un aspect redoutable. Deux de ces tours, qui étaient rondes et crénelées, flanquaient le principal corps de logis; deux autres, carrées et s'élevant plus haut que les précédentes, se détachaient de la masse principale. L'entrée, regardant le midi, était munie d'un pont-levis s'abaissant sur un large fossé. L'orsqu'en 1793, le peuple fit ce qu'on appelait alors une *visite domiciliaire* au château de Beauvoir, on y trouva des armes de diverses époques et même des canons. On n'a aucune donnée certaine sur les possesseurs de Beauvoir avant le XVIe siècle; mais en 1530, il appartenait au sieur Blain-le-Loup, seigneur de Veauce et de Pierre-Brune; par succession, il passa au seigneur d'Allègre; il devint ensuite la propriété de madame de Langonnet, puis celle de M. de Tilly. Du plateau élevé où ce château se trouve, la vue plane sur une étendue de pays aussi curieuse que variée: ici ce sont des coteaux brunis par des masses épaisses de bois, sur lesquelles se détache le château de Bouttevin, avec son enceinte carrée; là s'offre la colline derrière laquelle se perd la Bouble, après avoir montré, en vingt endroits, ses contours argentés, à travers les touffes, d'aulnes, de saules et de peupliers. De ce côté s'offre une vallée capricieuse, tantôt encaissée entre des rochers arides, sur lesquels végètent, par intervalle, quelques bouquets de chênes et de hêtres; tantôt s'élargissant tout à coup et se tapissant de fraîches prairies. Quant à la Bouble, vous la voyez aujourd'hui mince filet d'eau à peine murmurant; mais que demain survienne une pluie d'orage, et le ruisseau deviendra un torrent furieux, roulant avec fracas ses flots irrités du moindre obstacle, et grondant comme la tempête. Dans ses crues rapides, ce Niagara du Bourbonnais, entraîne arbres, ponts, quartiers de roc; malheur à l'imprudent qui essaye alors de traverser son cours: on raconte qu'une demoiselle de Fontanges, peut-être la favorite de Louis XIV, qui, peut-être aussi, s'était flattée de soumettre ce torrent, comme elle avait soumis le cœur du grand roi, fut emportée, dans sa voiture, par les ondes mugissantes.

En quittant Echassières, si l'on se dirige au sud, on ne tarde pas d'arriver au bourg de *Nades*. Là encore subsistent les ruines d'un de ces châteaux à l'enceinte carrée, dont le pays est couvert. On y a trouvé durant la révolution, comme dans celui d'Echassières, des armes du moyen-âge, des canons, des couleuvrines, en fonte et en bronze, et des amas considérables de boulets. Au commencement du XVe siècle, cette terre appartenait à Marie de Chauvigny, dame de Montmorin; en 1550, elle passa dans la maison de La Fayette, par le mariage de Françoise de Montmorin, avec Jean Mottier de La Fayette. En 1613, un autre Jean de La Fayette la vendit à M. Lenoir, fermier-général.

De Nades à *Veauce* la distance est assez courte; mais pour se rendre à ce dernier bourg, il faut suivre à travers les bois un chemin tellement ombreux, qu'à peine y aperçoit-on la voûte céleste. Il y eut jadis en ce lieu un couvent de Bénédictins dont il ne reste aucun vestige. L'église paroissiale, monument antérieur à l'époque ogivale et de forme cruciale, est bien conservée : c'était autrefois le siége d'un chapitre, dont les curés des environs étaient de droit les chanoines. On voyait dans cette église, avant la révolution, le tombeau de Jeannot de Bessoles, seigneur de Veauce. Le château du lieu s'élève audacieusement sur un rocher isolé qui domine tout le pays environnant. Voici ce que le temps a laissé de cette ancienne demeure féodale.

C'est une ruine immense, qui fait bien apprécier encore l'irrégularité des constructions dont se composait cette demeure guerrière. Vus du sommet d'un coteau voisin, ces gigantesques débris, entourés de grands arbres, dont le feuillage vigoureux contraste avec le ton des murailles grisâtres, ont quelque chose de fantastique qui plaît à l'imagination. On ne pouvait arriver au château

que par un seul chemin étroit et escarpé, se terminant à une porte en ogive, avec pont-levis et assommoir. Parvenu au-delà de cette entrée, on était dans une cour irrégulière, et là se développait l'ordonnance du fort. Il décrivait une enceinte à plusieurs angles, flanquée de quatre tours avec machicoulis, se terminant par une galerie crénelée qui se continuait à toutes les parties de la forteresse. Deux des tours étaient rondes; les deux autres carrées : la plus haute de ces dernières servait de donjon. On vous montre au-devant du principal corps de logis, une vaste terrasse pour la construction de laquelle une dame de Blain-le-Loup s'est, dit-on, ruinée. Ce n'était qu'une folie assez commune; son fils, plus fou dans son originale témérité, ayant voulu caracoler à cheval sur cette terrasse d'une prodigieuse élévation, tomba dans les fossés du château hérissés de rochers. L'homme et le cheval furent broyés dans leur chûte.

Depuis 1381, ce château appartint successivement à Jeannot de Bessoles, aux Blain-le-Loup, aux Blot, et aux Cadier de Veauce.

Auprès de Veauce se trouve le bourg assez considérable de *Vicq*, dont l'église est tellement *ancienne*, qu'on pourrait la dire *antique* sans tomber dans l'erreur qui confond trop souvent ces deux expressions. Un crypte construit sous ce temple rappelle l'enfance de l'architecture romane. Le portail est d'une exécution grossière; mais à une époque de plusieurs siècles postérieure à la construction primitive, on y avait peint une fresque dont il ne reste plus que quelques parties méconnaissables. Le clocher est du XIIIe siècle; et tout porte à croire que la fresque datait de la même époque. Le château de *la Mothe-de-l'Hut* et celui de *Naves*, que l'on voit non loin de Vicq, appartiennent à ce système de forteresses carrées, dont nous avons plusieurs fois déjà reproduit la description : nous n'y reviendrons plus.

A *Vernusses*, canton d'Ebrueil, on voit une chapelle rustique élevée en l'honneur d'une statue de la Vierge, fort revérée dans le pays, et qui, selon la tradition locale, est descendue du ciel. Elle avait choisi pour sa niche le tronc d'un arbre; mais par suite de la méchanceté des hommes, l'arbre se referma insensiblement, et la sainte image fut soustraite aux regards des méchants et des impies. Les troupeaux qui venaient paître autour de l'orme miraculeux grossissaient à vue d'œil, et les taureaux en approchant de ce lieu ne manquaient jamais de s'agenouiller. Ces prodiges firent rentrer en eux-mêmes les pécheurs : leurs croyances se raffermirent, leurs mœurs s'épurèrent; l'arbre se r'ouvrit, la madone reparut. Alors le curé de Bresnay, pensant honorer davantage la bonne Vierge, en plaçant son image dans l'église paroissiale, l'y fit transporter. Mais la reine du ciel préférait le tronc d'arbre : elle y revint à

trois reprises, comme le Saint-Vincent dont je vous ai parlé revint sur son roc dénudé. Le bon pasteur cessa d'insister: il laissa la statue dans sa niche couronnée de feuillage au printemps et de frimas en hiver. Enfin, l'ormeau ayant fini par tomber de vetusté, on y substitua une chapelle, mais bien champêtre, et conforme au vœu modeste manifesté par la Mère du Sauveur. La vénérable effigie, qui s'en va presque en poussière, car elle remonte au XIVe siècle, est toujours pour les habitants du pays, *la Mère des affligés, l'Étoile du matin;* elle n'a pas cessé de combler la contrée de ses bienfaits. Un jour, dit la tradition de Vernusses, une pauvre paysanne vit arriver dans sa chaumière une dame, jeune, belle, portant dans ses bras un charmant enfant, et de laquelle partait une si éclatante lumière, qu'on ne pouvait fixer sur elle son regard. La bonne campagnarde lui offrit du lait et des œufs, son unique richesse. La belle dame n'accepta qu'un œuf pour amuser son enfant. En quittant ce toit hospitalier, elle recommanda avec un sourire ineffable à son hôtesse de venir la voir au village de Vernusses. La paysanne y alla; mais elle ne trouva point sa brillante visiteuse, et ne douta plus que ce ne fût la Vierge elle-même, qui s'était recommandée à sa dévotion en s'asseyant à son foyer, où tout prospéra constamment.

Si du canton d'Ebreuil, on se reporte à l'est, en traversant le territoire de Gannat, on se trouve dans le canton d'*Escurolles*, qui s'étend sur la rive gauche de l'Allier. Le chef-lieu, bourg peuplé de 1,200 âmes, possédait autrefois un doyenné dépendant de l'abbaye de Cluny. C'est aujourd'hui une localité purement rurale qui, placée entre une rivière importante et la grande route de Clermont, reçoit de cette double proximité une certaine prospérité, résultant d'un écoulement facile de ses produits. Il se tient à Escurolles une seule foire, au mois de juin. Ce bourg est à deux lieues environ nord-est de Gannat. Le petit village de *Charmeil,* placé sur la route de Vichy à Gannat, n'offre rien de remarquable, si ce n'est son château moderne, bâti à mi-côte avec les matériaux tirés du manoir féodal de Saint-Germain-des-Fossés. *Brout-Vernet*, autre commune du canton d'Escurolles, que nous parcourons à vol d'oiseau, n'offre à l'intérêt de l'investigateur que son église romane, genre de construction trop commune dans le pays que nous visitons, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur la description de ce petit édifice du Xe siècle. Avant de quitter la rive gauche de l'Allier, nous mentionnerons quelques autres localités intéressantes, sans même nous astreindre à l'ordre cantonnal. Vient d'abord le château de *Cordebœuf*, devant lequel les crues de la rivière forment quelquefois un grand lac d'une verte prairie. C'est un gros corps de logis flanqué de quatre tours rondes, couron-

nées de toits coniques, se terminant par une girouette criarde. Approchez-vous de la tour septentrionale, vous y verrez les traces d'une large brèche qui a été réparée. Or, cette brèche-là rappelle aux habitants une terrible histoire, qu'ils nous ont racontée. Un seigneur de Cordebœuf venait d'épouser une jeune et belle châtelaine du voisinage, lorsque le clairon de la guerre sonna et l'appela dans une contrée lointaine. La chevalerie aux lois impérieuses ne permettait pas la moindre hésitation; il fallut quitter cette épouse si jolie, et comprimer cet amour si brûlant encore des premiers transports d'une possession nouvelle. Jugez combien la séparation fut cruelle! Plus d'une fois en s'éloignant du manoir, le preux, désespéré, reporta son regard humide vers le donjon, au sommet duquel la dame agitait sa blanche écharpe, en signe d'adieu. La guerre dura long-temps, Hélas! la nouvelle Pénélope avait compté douloureusement les mois, puis les années de son veuvage : ses joues, si fraîches jadis, avaient pâli et s'étaient creusées; les larmes avaient éteint l'éclat de ses beaux yeux, un jour, un seul jour étincelants d'une chaste passion; la baronne languissait et se desséchait comme une tendre fleur sous l'ardeur d'une dévorante canicule. Le baron, de son côté, soupirait sous sa tente, en rêvant les joies du retour dans son Eden des bords de l'Allier. Une nuit qu'il soupirait et rêvait ainsi, un chevalier de taille colossale, couvert d'une armure noire, s'offrit à sa vue.

« Je suis tout-puissant, lui dit-il; les éléments m'obéissent; l'espace s'abrège à ma volonté; veux-tu revoir ton manoir et ta femme ?

— Quoi! vous pourriez ?

— Je puis te transporter, sur l'aile des vents et avec la rapidité de l'hirondelle, dans les bras de ta jeune épouse.

— Ah! ma vie pour une heure d'une telle félicité, s'écria le chevalier, plus amoureux que jamais d'une femme qu'il n'a possédée quelques instants que pour devenir plus sensible à sa perte.

— Véritable mouvement d'un preux, répondit le chevalier noir, dont un homme moins préoccupé eût pu deviner le sourire ironique, à travers sa visière... Qu'est-ce après tout qu'une longue vie, dépourvue de ces puissantes émotions qui seules font vivre? quelque chose comme l'agonie d'un moribond, avec cette différence que l'infortuné sans jouissance meurt durant de longues années... Par ma vieille étoile, mieux vaut deux heures de plaisir... Veux-tu traiter avec moi?

— Mais, qui êtes vous?

— J'ai juré par mon étoile... c'était jadis celle qui annonçait le soleil à tes ancêtres... je l'ai cédée à Vénus, qui n'est guère plus sage que moi.

— Ah! je comprends : tu fus Lucifer... tu es Satan.

— Tu m'as nommé, et je n'ai pas besoin de te dire que je puis tenir tout ce que je promets. De plus, je suis généreux quand on l'est avec moi.

— Mais tes dons sont chers, répliqua le baron, en soupirant.

— Bah! est-ce que l'on paye jamais trop cher ce qu'on désire.

— Que me demandes-tu pour me transporter à mon château du Bourbonnais?

— Examinons bien ton désir, reprit le diable, à la manière d'un marchand qui détaille toutes les perfections de sa marchandise avant de demander un prix exorbitant; tu veux te trouver dans quelques minutes près de ta jolie châtelaine; tu veux sentir battre son cœur contre le tien, respirer son souffle...

— Oui, oui! s'écria le chevalier, transporté... Dis donc, que veux-tu?

— Une bagatelle pour un brave comme toi : cette vie languissante dont je te parlais tout à l'heure... après une nuit de félicité, s'entend... je suis loyal, moi.

— Quoi, Satan, mon corps et mon âme pour quelques instants de bonheur?

— Ne perdons pas de temps, je m'entends appeler des quatre parties du monde au même prix.

— Au moins accorde-moi huit jours de félicité.

— Ce sera en vérité de ma part un marché de dupe; car tu ne pourras me payer les intérêts du retard, quand tu m'auras donné tout le capital : vie terrestre et éternité.

— L'éternité! répéta le baron avec effroi.

— C'est un mot comme un autre... allons, je suis bon prince, j'accorde les huit jours.

— Partons.

Et les premières lueurs de l'aube éclairaient à peine un coin du ciel, lorsque le baron aperçut les tours de son château; et bientôt il put étreindre sur son cœur le sein bondissant de son épouse fidèle et chérie. Quelle minute, quelle seconde parut jamais plus rapide qu'une semaine d'amour! le noble couple se croyait encore à la première matinée de son bonheur, lorsque Satan se présenta, au milieu des horreurs d'une nuit d'orage, pour sommer le baron d'accomplir son pacte. Un éclair de désespoir brilla dans les yeux du seigneur de Cordebœuf, dit l'auteur du *Voyage pittoresque en Bourbonnais;* mais esclave de la foi chevaleresque, il allait se livrer à l'ennemi du genre humain. Soudain la jeune femme, pleine de piété et de courage, saisit le crucifix et le bénitier suspendus à côté de son lit, et le signe de la rédemption des hommes à la main, elle aspergea le démon d'eau bénite... Celui-ci poussa un cri de rage, et faisant entendre une effroyable explosion, qui se mêla aux roulements

de la foudre et au bruit de la tempête, il disparut à travers une brèche qu'il venait de faire dans les flancs de la tour.»

Telle est l'histoire que vous racontent les pâtres qui font paître leurs brebis au pied de cette tour; à quelle époque cela arriva-t-il? on ne le dit pas; mais le château est un édifice du XVe siècle.

Près d'une maison de plaisance moderne, appelée *Lafont*, ayant remplacé un manoir qui appartint à la famille Caponi, venue en France avec les Médicis, on vous montre un vieux chêne plusieurs fois séculaire, et qui souvent fut frappé de la foudre. C'est sous cet arbre que les seigneurs du lieu, à l'exemple de Saint Louis, rendaient la justice à leurs vassaux; et cet arbre, après avoir servi d'abri au juge, devenait l'instrument de ses sentences, quand il avait prononcé la peine capitale. Lorsqu'on aperçoit ce grand et vénérable végétal agitant ses rameaux au sommet de la colline sur laquelle il est planté, on croit voir encore se balancer au gré de la brise, les suppliciés qui pendirent à ses branches... l'imagination n'est pas toujours flatteuse. Cet arbre s'appelle encore *le Chêne pénitentiau.*

Nous ne parlerons du château de Tire-Oiseau, situé tout près de celui de Lafont, que pour mentionner une amélioration agricole récente. Il y a quelques années, toute la plaine voisine était couverte de genets et de bruyères; maintenant l'agriculture a fertilisé ce sol, et ses efforts ont été récompensés par des produits divers, aussi abondants qu'inattendus.

Nous passons sans nous arrêter devant le bourg de Saint-Didier, que traverse la grande route d'Auvergne, et nous arrivons au hameau de *Saint-Gilbert*, où fut jadis une importante abbaye. Ce lieu, aujourd'hui presque désert, n'offre plus que quelques lambeaux de construction sans caractère, mais dans lesquels on reconnaît des parties romanes et d'autres parties gothiques. Nul emplacement ne pouvait être plus favorable à l'établissement d'un monastère, en admettant de la part des reclus une vocation profondément cénobitique : en effet, cette pieuse retraite se trouvait loin des villes, sur la lisière d'une vaste forêt, et non loin d'une rivière. Au temps de sa fondation, l'abbaye de Saint-Gilbert s'appelait *Neufons,* car neuf sources jaillissaient de terre au midi de l'église: il n'y a plus là, maintenant, qu'une fontaine. Cette maison fut fondée par un gentilhomme auvergnat, nommé Gilbert, à son retour des croisades. Il avait déjà commencé à jeter les fondations de l'édifice lorsqu'on lui représenta que cet endroit était mal sain; il voulut alors bâtir au lieu appelé le *Creux de la Fosse.* Or, à peine les ouvriers avaient-ils commencé cette nouvelle construction, qu'une nuée d'oiseaux se précipita sur les travaux, et non seulement ils empêchèrent maçons et charpentiers de se mettre à l'œuvre, mais ils empor-

tèrent à leur bec et dans leurs griffes, des petits fragments de bois à Neufons. Quand les religieux, déjà réunis en ce dernier lieu, chantaient l'office divin, les mêmes oiseaux se prenaient à former de leur ramage le plus suave accompagnement. Gilbert conclut de ces prodiges que la volonté du seigneur était que l'abbaye fût à Neufons, et dès-lors on la bâtit sans interruption. Lors qu'elle fut achevée, le fondateur y prononça des vœux monastiques. Ce seigneur avait été marié à Pétronille, de qui il avait eu une fille nommée Poncie : l'une et l'autre embrassèrent la vie religieuse, et comme lui, furent canonisées après leur mort. Saint Gilbert mourut à Neufons en 1152 : par humilité, il avait voulu être inhumé dans le cloître; mais en 1159, Pierre, troisième abbé de Neufons, fit transporter les reliques du saint dans l'église, du côté de l'Évangile. Depuis, on les plaça dans une châsse magnifique, qui fut long-temps exposée au-dessus du maître-autel. Guillaume II, de Saint-Avit, fut le premier abbé commandataire de Saint-Gilbert. Au moment de la révolution, il n'y avait plus dans ce monastère qu'un seul religieux et l'abbé; celui-ci, à l'exemple des hauts et puissants seigneurs de Marmoutiers, allait passer ses hivers à Paris, et dépenser largement les revenus de ses bénéfices, au milieu des plaisirs du monde : ce religieux de cour s'appelait Beaupoil de Saint-Aulaire. Nous ne pensons pas que M. le comte de Saint-Aulaire, diplomate de nos jours, ait, pendant son ambassade à Rome, rappelé au Saint-Père la vie quelque peu relâchée de son parent, l'ancien abbé de Saint-Gilbert. On lit dans l'*Ancien Bourbonnais* (t. II) : « Les femmes qui ne pouvaient pas avoir d'enfants, se rendaient à l'abbaye, et y restaient neuf jours, se livrant à des exercices de piété. Chaque jour de la neuvaine, on les étendait sur une grande pierre placée dans l'église, et on les recouvrait d'un espèce de linceul. Il était rare, dit-on, qu'après s'être soumises à ces pratiques religieuses, les femmes stériles d'abord, ne devinssent pas ensuite d'une étonnante fécondité. Il est probable qu'au temps de l'abbé de Saint-Aulaire, cet état de choses merveilleux n'avait fait que s'accroître.

Abandonnons maintenant les bords de l'Allier, et coupant à l'ouest, après avoir franchi la route de Clermont, entrons dans le canton de *Chantelle*. Le chef-lieu se divise en deux parties : Chantelle-le-Château et Chantelle-la-Vieille. La première occupait jadis un vaste plateau, qui dominait tout le pays. Le château s'élevait à l'extrémité orientale de ce plateau, sur un coteau à base de gneiss, dont les versants, au nord et à l'est, descendaient rapidement vers la Bouble espèce de torrent, dont nous avons déjà parlé. La vue de ce côté est triste et sauvage : la rivière coule dans un lit resserré entre deux collines arides, sauf quelques clos de vignes aux pampres verts et rouges, qu'on

aperçoit çà et là. Ce lieu dut à toutes les époques offrir une position militaire importante : placé sur la frontière des Arvernes, dans les temps celtiques et sur les confins de l'Auvergne, durant la puissance des seigneurs de Bourbon, le fort qui s'élevait sur le plateau de Chantelle, surveillait, sentinelle colossale, un voisinage remuant et belliqueux. Quant aux Romains, ils avaient préféré la position de Chantelle-la-Vieille, lieu indiqué dans les Tables théodosiennes, sous le nom de *Cantilia*. Cet établissement se trouvait sur cette fameuse voie ouverte de la capitale des Bituriges à celles des Arvernes, et dut être, durant l'époque gallo-romaine, une cité considérable. Un pont, qui traversait la Bouble, réunissait les deux faubourgs bâtis sur sa rive gauche et sa rive droite. Des portions considérables et bien conservées de la voie antique, ont été découvertes aux environs de l'*Ancienne Cantili*. Maintenant cette cité présumée florissante et très-peuplée, n'est plus qu'un hameau dès long-temps réuni à la paroisse de Monestier, lieu qui tient son nom d'un ancien monastère.

Chantelle-le-Château, doit avoir été occupée aussi par les Romains; car la nature semblait avoir tracé un camp pour leurs légions sur le plateau décrit ci-dessus, auquel la Bouble formait une demi enceinte de fossés naturels et hérissés de rochers granitiques presque inaccessibles. Au ve siècle, Chantelle-la-Nouvelle (*Cantilina Nova*), avait une église chrétienne, la plus ancienne assurément de tous les édifices religieux du Bourbonnais. Chantelle appartenait alors au territoire de Bourges, et donnait son nom à l'un des cantons appelés *Pagus*. On peut conclure d'une lettre adressée par Sidoine Apollinaire à *Vectries* que ce prélat visita l'église de *Cantilina* lors de sa fondation. Au VIIIe siècle, Chantelle était un poste militaire des ducs d'Aquitaine; Pepin-le-Bref conquit ce poste sur Waipher, et les soldats franks le brûlèrent. Il se nommait alors *Cantilense Castrum*. Il est probable que Chantelle faisait partie du territoire donné à Nibilung (voyez le premier chapitre de cette section); car on voit qu'Adhémar, sire de Bourbon, fit quelques donations à l'église de ce lieu. Au xe siècle, un monastère fut fondé à Chantelle par Airald et Rothilde, descendants de Nibilung. Ce couvent fut soumis dans le principe à la règle de Saint Augustin; dans la suite, il adopta la réforme des religieux de Sainte Geneviève. En 1286, Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, sacra à Chantelle, un évêque de Clermont. Les religieux de cette maison, qui desservaient un grand nombre de paroisses, joignaient à leur titre de curé celui de prieur.

Devenus maîtres de Chantelle, les sires de Bourbon, sur l'emplacement de l'ancien fort des ducs d'Aquitaine, incendié par les Leudes de Pepin, élevèrent le château dont nous avons indiqué l'assiette au commencement de

cette notice. Bourbon-l'Archambaud et la forteresse qui nous occupe, furent les deux postes avancés destinés à surveiller les peuples des marches d'Aquitaine, l'un vers les frontières du Berry, l'autre sur les confins de l'Auvergne. Pendant le moyen-âge et vu leur importance, les barons de Bourbon habitèrent souvent ces châteaux forts. Toutefois, la renommée du château de Chantelle était uniquement due à sa situation, puis aux constructions grandioses que les ducs de Bourbon y firent élever : il ne se passa dans ses murs aucun événement digne de mémoire. Ce fut surtout Louis II qui augmenta l'importance de Chantelle, dont il fit sa principale place d'armes et l'arsenal de son duché. Anne de France, différemment inspirée, se plut au contraire à augmenter les magnificences de cette demeure princière. Mais le connétable de Bourbon, dans la position équivoque où il se trouvait avec la cour, depuis 1517, s'appliqua à faire de Chantelle une forteresse imprenable. Nous avons vu précédemment que ce fut de ce château qu'il partit en 1523, pour se rendre en Espagne et prendre les couleurs de Charles-Quint. Après le départ du prince, François Ier ordonna que ce réduit féodal si formidable fût entièrement démantelé; mais Nicolaï a laissé la description de cette place : nous la lui empruntons. « Sur le front de la ville, vers le septentrion, est un grand et profond fossé, entre deux, sur un haut et long rocher, est situé le renommé château de Chantelle, qui est très-fort, tant pour la nature de l'assiette du lieu, que par artifice. Son étendue, du midi au septentrion, est d'environ 120 toises en longueur, de 65 toises en largeur et de tout circuit, en y comprenant les tours, excepté celle de Notre-Dame, d'environ 394 toises. La tour du donjon dans le contenu de laquelle est la porte d'entrée, sous une grande voûte, est la tour Saint-Pierre, qui est un très-grand et très-fort édifice, car dans icelle était l'atelier à fondre et à faire l'artillerie, et il y a plusieurs casemates et canonnières souterreines faites avec beaucoup d'art. Du côté d'orient, vous avez une grosse tour, afin de mieux commander aux courtines, à la campagne et à la vallée, sous la longueur de laquelle est une longue grotte à voulte, à tenir l'eau, bien taillée dans le rocher, pour abreuver les chevaux et servir à d'autres usages, de telle hauteur et longueur que deux hommes d'armes pourraient entrer jusqu'au bout la lance sous la cuisse. Outre qu'il y a au donjon une très-belle et grande citerne, voultée et bien cimentée pour recevoir les eaux des pluies. Il y a encore quelques autres secrets souterreins, par où l'on pourrait, à la nécessité d'un siége, faire une sortie secrette. Du donjon, on entre dans la basse-cour, qui a 100 toises de long, et où sont plusieurs petites maisons appartenant, tant au capitaine du château, qu'à différents particuliers de la ville; et y sont des greniers, caves

magasins à tenir les munitions, tant d'artillerie, poudre et boulets, armes, que bleds, vins, chairs salées et légumes pour la fourniture de la place. »

« Au bout de la basse-cour, continue Nicolaï, au septentrion, est un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, dépendant de la prévôté d'Evaux en Combraille, lequel est de très-ancienne fondation et structure, fondé pour un prieur, huit religieux chapelains, deux novices, un prêtre et un clerc laïque. Et tout joignant est le beau et grand logis prioral, magnifique et suffisant pour loger le roi ou le prince. Il y avait au-dessus dudit prieuré, un autre beau logis, édifié par Madame Anne de France, duchesse de Bourbon, avec de belles chambres, basses-salles, garde-robes, cabinets, etc, auquel logis ladite dame tenait, comme en lieu de sûreté, la plus grande partie de ses trésors et précieuses bagues; mais par succession de temps, et faute d'habitation et entretien de couvertures, le tout est inhabitable. Tout le circuit de cette basse-cour et du donjon est entouré de grosses et fortes murailles de pierres très-dures, et de plusieurs belles tours et aussi du portail fort et superbe à voir. Le tout fortifié et fait au temps de Pierre II du nom et sixième duc de Bourbon, et de Madame de France, ainsi qu'il se voit par leurs chiffres et devises, qui sont enlacés au dedans du portail et tout ainsi que le long des courtines. Il est vrai que du côté d'occident, qui est un profond et épouvantable précipice de rochers, au fond duquel, avec un bruyant cours en forme de serpent, s'écoule le torrent de Bouble, très-dangereux quand il est débordé, le château n'est entouré que de vieilles murailles; et tout le long de ces vallées, sous la forteresse, la rivière fait moudre plusieurs moulins tant à bled qu'à tanneries.

Cette vaste forteresse, à la suite des démolitions ordonnées par François Ier, a disparu presque en entier. Le donjon a été rasé au niveau du sol, excepté quelques pans de muraille et les oubliettes. Du côté du nord, on voit encore quelques fragments des remparts qui dominent la Bouble. Ce qui reste dans l'intérieur de la cour du prieuré et de l'habitation d'Anne de France, offre le caractère de la fin du XVe siècle, mais sans aucun détail d'architecture remarquable, si l'on excepte un escalier en vis d'un travail hardi et d'une structure élégante. Le corps de logis appelé le Manoir de Madame Anne, est attenant au cloître de l'ancien couvent, dans lequel on remarque le style de deux époques : la galerie la plus moderne, située à l'est, paraît-être comtemporaine du Manoir; l'autre galerie qui conduit dans l'église des religieux, ayant servi de chapelle au château, révèle son origine romane, et nous croyons qu'elle date de la fondation du monastère, c'est-à-dire, du Xe siècle. Ses colonnes très-élancées, sont surmontées de chapiteaux grossiers et couronnés d'un énorme tailloir. La voûte primitive, sans doute écroulée, a été remplacée par

des arceaux en charpente. L'église est de l'époque bysantine très avancée, et remarquable par l'élégance de sa construction et de ses ornements. Mais il ne faut pas s'arrêter à la façade extérieure, refaite au XVIIe siècle. A l'intérieur, l'église offre une nef principale voûtée en demi-berceau ogival; et deux nefs latérales fort élevées, voûtées aussi en demi-berceau et tournant autour du chœur, ce qui est rare dans les édifices romans ou bysantins. Deux transepts traversent le plan longitudinal, et chacun se termine par une chapelle en cul-de-four. Les chapiteaux des colonnes, d'un travail délicat, représentent un enlacement de végétaux et de figures selon l'usage qui se maintenait encore à la fin du XIIe siècle : ici, c'est une femme nue couchée sur un lit de fleurs aux larges pétales; là c'est un forgeron qui frappe sur son enclume; plus loin, un homme qui carillonne sur deux cloches; allégories dont on ne peut que soupçonner le sens : peut-être la nonchalance des grands s'énivrant de jouissances, tandis que le peuple travaille et que la servilité proclame le mérite de cette prétendue grandeur qui languit dans le repos. Cette belle chapelle, l'une des plus complètes constructions bysantines du Bourbonnais, sert aujourd'hui de cellier, lorsque son heureuse conservation permettrait d'en faire l'église paroissiale de la ville, qui sous ce rapport est assez mal partagée.

Cette ville a éprouvé les suites du ressentiment de François Ier; peu de localités anciennement importantes sont aussi déchues : à peine s'il reste pierre sur pierre des édifices assez nombreux qui faisaient sa splendeur au moyen-âge. Chantelle, ainsi que son château, était ceinte de murailles, que le pic royal a frappées comme le donjon; il ne reste de ces fortifications qu'un beffroi percé de meurtrières. Mais ce qu'on n'a pu ôter à ce lieu, c'est l'agrément de sa situation. Chantelle, dont la population est d'environ 1,700 âmes, se trouve à cinq lieues nord-ouest de Gannat. Il s'y tient six foires : en janvier, avril, juin, juillet, octobre, et novembre.

A *Chezelle*, petit village du canton de Chantelle, l'attention du voyageur n'est sollicitée que par une église romane du Xe siècle, restaurée à une époque postérieure, ainsi que l'attestent quelques ouvertures ogivales. Deux bourgs de ce même canton doivent encore trouver place dans ce chapitre : ce sont ceux de *Taxat-Senat* et *d'Ussel*. Tout porte à croire que le premier eut jadis quelque importance, puisque le duc de Bourbon, Louis Ier, lui accorda une charte de franchise en 1314. Les habitants achetèrent à cette époque leur droit de bourgeoisie, moyennant une somme de 1,000 livres, et ils s'engagèrent à payer six livres de cens. Toute trace urbaine a disparu de ce lieu. Quant à Ussel, qui fut une des dix-sept châtellenies du Bourbonnais, c'était, a dit Nicolaï, la terre du comte Dauphin d'Auvergne. Le château, continue ce géographe

du XVIe siècle, est d'assez grand circuit, enclos de murailles et grands fossés sans eau, édifié sur une motte en bel aspect, et consiste en une tour carrée servant de donjon, accompagnée de plusieurs chambres, salles, cuisines, caves, grenier et autres offices, et dans icelle se tient le siége de ladite châtellenie de quinze jours en quinze jours, pour l'exercice duquel il y a un capitaine-bailli procureur et concierge. Dans ledit château est située l'église paroissiale, qui est un prieuré et cure, dépendant du prieuré de Chantelle. De ladite chatellenie dépendaient les paroisses d'Ussel, Étroussat-Salles, Saint-Germain-de-Salles et Saint-Cyprien sur Sioule. M. Coiffier, historien moderne du Bourbonnais, fait observer que si la terre d'Ussel appartint au comte Dauphin, elle dut passer à la famille de Bourbon par suite de ses alliances avec la maison d'Auvergne. Il ne reste rien de féodal à Ussel que quelques ruines informes : la charrue et l'araire se voient là où les hommes d'armes faisaient luire leur brillante armure; le cheval de labour à succédé au fier palefroi, et la chaumière s'appuie aux débris de la muraille crénelée. Du reste, ce bourg est situé au versant d'un coteau garni d'arbres fruitiers, et dans un pays fertile en blés, vins, foins, et arbres oléagineux : le vin des *Garennes*, crû de cette commune, est regardé comme le meilleur que produise le territoire du Bourbonnais.

Au nord-est du canton de Chantelle et au confluent de la Sioule et de l'Allier, s'étend le canton de *Saint-Pourçain*, dans une vallée riante et fertile, surtout en vins, que produisent des côteaux heureusement exposés. Le chef-lieu était autrefois une des douze bonnes villes de la Basse-Auvergne; enclavée depuis dans le Bourbonnais, cette ville fit partie de la généralité de Moulins. Elle paraît remonter à une haute antiquité : quelques écrivains ont pensé que c'était le *Procrinium* de la Table de Peutinger; mais le géographe Danville fait observer que les distances indiquées dans cette Table entre *Procrinium* et *Aquæ Bormonis*, ne peuvent se rapporter à Saint-Pourçain, relativement à l'éloignement de Bourbon-l'Archambaud. La fondation probable de ce lieu remonte au commencement du VIe siècle, et ici, comme dans beaucoup d'autres localités, un monastère fut l'origine des premiers établisements qu'on y fit. Ce couvent, bâti par *Portianus*, s'appela d'abord *Miradense Monasterium;* il était situé au lieu de *Montmirat*, connu maintenant sous le nom de *Châtel*. Ce monastère eut le titre d'abbaye jusqu'au IXe siècle; en 817, il embrassa la réforme de Saint Benoît. L'un des abbés, Geilon, avait fondé près de là une seconde communauté qu'il avait appelée *Bretagne;* mais dans la suite, les deux maisons n'en formèrent qu'une. On doit croire que ce Geilon avait des goûts nomades, car, venu précédemment de Noirmoutiers, il conduisit

bientôt ses moines à Tournus, en Bourgogne. En 910, ces religieux, persécutés par Gilbert, comte d'Autun, revinrent à Saint-Pourçain, où ils rapportèrent les reliques de Saint Philibert. Or, à peine avaient-ils quitté les bords de la Loire, que la famine sévit avec rigueur sur les terres du seigneur autunois; croyant voir dans ce fléau une marque de la colère divine, il rappela les pieux voyageurs, qui retournèrent à Tournus. Dès-lors, l'abbaye de Saint-Pourçain ne fut qu'un simple prieuré. Par sa charte de 919, Adhémar Ier, sire de Bourbon, concéda à l'église de Saint-Pourçain celle de Saulzet, avec toutes ses dîmes et dépendances. Les prieurs de ce lieu, dit M. Bâtissier, furent toujours comblés de faveurs par les rois de France : ils tenaient de Charles-le-Chauve le droit de toute justice dans la ville; Saint Louis leur accorda une lettre de sauve-garde, dont le privilége s'étendit sur les habitants de la cité. Sous Philippe-de-Valois, ce monastère fut déclaré de fondation royale, et retiré en conséquence de la juridiction des comtes d'Auvergne. Mais cette maison tenait des papes une immunité plus précieuse encore, puisque ces pontifes l'avaient mise à l'abri de toute excommunication fulminée par les évêques ou les archevêques. Le prieur de Saint-Pourçain était seigneur du lieu. Le prieuré devait *gîte* au roi : ce droit, fixé à 50 livres pour la ville, et à 25 livres pour le monastère, fut perçu par Saint Louis en 1254, à son retour de la Terre-Sainte. Le roi Robert avait aussi visité le prieuré de Saint-Pourçain, et s'était agenouillé sur la tombe du frère de Saint Léopardin.

En 1645, les Bénédictins de Saint-Pourçain passèrent sous la règle de Saint Maur; mais quelques années après Claude, Charles de Larochefoucauld résigna ce couvent à la congrégation de Saint-Lazarre de Paris, qui le fit unir à sa maison, par bulle d'Alexandre VII, en date de 1660.

Les Chevaliers du Temple eurent, au XIIe siècle, un établissement près de celui des Bénédictins : il était situé dans le faubourg de Paluet, séparé de la ville par la Sioule. Guibert, grand-maître de l'Ordre, céda la moitié du territoire dépendant de ce couvent à Philippe-Auguste; un autre grand-maître, Hugues de Monestay, confirma cette donation à Saint Louis, avec la condition que tous les Templiers des lieux dépendants de Saint-Pourçain seraient sous la protection directe de la couronne, et que les habitants de Paluet seraient exempts du service militaire.

Nous avons dit qu'au XIIIe siècle, Guy de Dampierre, sire de Bourbon, ayant soumis à Philippe-Auguste le comté d'Auvergne, ce monarque le récompensa par le don de quelques terres dépendant de ce comté : Saint-Pourçain fut compris dans cette donation. Mais les habitants firent valoir leur franchise et restèrent indépendants des seigneurs de Bourbon. Louis X, ayant

accepté d'Hugonin et d'Houdin de Guenegaud quelques terres dépendant de Saint-Pourçain, y fonda un atelier monétaire, que conserva Philippe de Valois: on voit au cabinet des médailles de Paris plusieurs pièces frappées au coin de Saint-Pourçain. Mais François Ier, par édit de 1531, ordonna que cet atelier fût transféré à Mont-Ferrand; il l'a été depuis à Moulins.

La ville de Saint-Pourçain peut se féliciter d'avoir vu constater par lettres patentes rendues en 1390, le courage et la loyauté de ses habitants, dans diverses guerres, et par suite elle avait obtenu une exemption de toute imposition. En 1480, Louis XI lui accorda le privilége de consulat et le droit d'établir une maison commune. On vit trois députés de cette ville aux états-généraux tenus à Tours en 1467 : un ecclésiastique et deux laïques. Il est vrai que non seulement Saint-Pourçain prit une part glorieuse aux guerres qui désolèrent le centre de la France; mais elle eut des luttes particulières à soutenir contre les seigneurs de Montéphant, de Chenillat et de Montilly, jaloux de ses priviléges. Les Anglais l'attaquèrent à leur tour, et ils échouèrent devant ses remparts. Durant la Praguerie, Saint-Pourçain fut au pouvoir du dauphin; mais ce prince se voyant pressé par son père, dont les troupes occupaient Aigueperse, Escurolles, Ebreuil et Charroux, abandonna cette place. En 1455, Charlotte de Savoie, seconde femme de ce même prince, arriva à Saint-Pourçain accompagnée du connétable de Richemont, du duc de Savoie, son père, et de sa sœur. Charles VII vint la recevoir en cette ville, où elle passa tout l'hiver.

Pendant les guerres de la ligue, Saint-Pourçain ne se rangea que momentanément parmi les ennemis du roi. On rapporte à ce sujet qu'un fougueux ligueur, nommé Michelet, s'étant opposé à ce qu'on ouvrît les portes de la ville au sieur de Tavannes, fut pendu par ordre de ce seigneur devant sa maison : on montrait encore dans ces derniers temps, le crochet qui avait servi d'instrument à cette justice expéditive. En 1587, les bourgeois de Saint-Pourçain ouvrirent néanmoins leurs portes aux troupes de la sainte union; trois ans plus tard, la ville se déclara pour Henri IV, et fut assiégée par le duc de Nemours, qui s'en empara, mais se la laissa bientôt reprendre par le duc d'Aumont. A travers tant de calamités, un fléau terrible, la peste, avait sevi à Saint-Pourçain, de 1583 à 1585, presque sans discontinuité. Le père Fodéré a dit de Saint-Pourçain, relativement aux malheurs de cette guerre: « Elle estait plus travaillée qu'aucune autre de tout le pays, ayant été prise et reprise, pillée et repillée, par diverses fois, et alternativement par les deux partis, qui en faisaient la retraite de toutes leurs voleries, et l'ont si long-temps tenue et tellement désolée, que c'est merveille comme elle est encore habitée

de présent. » Heureusement après la ligue, Saint-Pourçain, comme tout le Bourbonnais, jouit d'une paix qui ne fut plus troublée.

Indépendamment des maisons religieuses mentionnées plus haut, et dont l'existence remonte à des temps fort éloignés, il y eut au moyen-âge d'autres fondations du même genre : la plus importante était celle des Cordeliers. Son établissement était dû à la munificence des sires de Bourbon, à une époque qui n'a pas été fixée. Mais on sait qu'Agnès de Bourbon légua une rente de quinze sols à ce couvent. Une partie de l'église de cette communauté s'élevait sur les terres d'Auvergne, tandis que l'autre partie occupait le territoire du Bourbonnais. Chaque année, les officiers des deux provinces venaient, à certain jour, faire des proclamations en ce lieu, en se tenant debout contre la muraille extérieure du chœur. L'église des Cordeliers n'avait rien de monumental; elle était en outre obscure et humide, se trouvant placée au bas d'une colline. Le couvent et l'église, qui tombaient presque en ruines dès le milieu du XVIe siècle, formaient un étrange contraste avec les fastueuses habitations que les ducs de Bourbon faisaient entretenir près du cloître, pour le temps où ils venaient faire leurs dévotions dans l'église des Cordeliers.

Il y avait aussi à Saint-Pourçain, au XVIIIe siècle, un petit couvent de Bénédictines, établi primitivement à Vanteuil, et qui ne fut transféré dans cette ville, qu'en 1713. Il existait encore autrefois à Saint-Pourçain deux paroisses : l'ancien prieuré des Bénédictins, appelé Sainte-Croix, et une seconde église, sous l'invocation de Saint-Georges, desservie par des prêtres séculiers. La première de ces paroisses a été seule conservée. Cette église paroissiale mérite de fixer l'attention : c'est un édifice du XIIe siècle, appartenant à l'ère dite de transition, c'est-à-dire à ce style mélangé d'inspirations bysantines et d'innovations de la première période ogivale. L'abside est d'une élégance remarquable : ses fenêtres à plein-cintre offrent des colonnes fasciculées d'un très-bon goût; un cordon de raies de cœur circule autour de cette abside, et partout les moulures délicates de la période bysantine rehaussent avec bonheur cette architecture. Le portail est décoré d'un appareil en losange ; il regarde un cloître du XVe siècle, dont il ne reste plus que quatre arcades. On citait autrefois la porte septentrionale : elle était gothique et offrait quelque ressemblance avec le portail de Chartres. On y remarquait surtout une de ces figures de femmes à pieds d'oie, qu'on a nommées *reines pédauques*, et qui ont donné lieu à de si longues discusssions parmi les savants, sans qu'il en soit résulté une explication satisfaisante [1]. L'intérieur de l'église, presque entière-

(1) Le Père Mabillon, le premier qui ait écrit sur ces statues, croit qu'elles représentent Sainte

ment restauré dans le goût de l'architecture gothique, présente des arceaux en tiers-point, larges et puissants dans la nef, élancés et aigus dans le chœur.

La première est environnée d'une galerie, composée de cinq entrecolonne-

Clotilde, et que ce pied d'oie est un emblême de sa grandeur : les oies ayant jadis sauvé le Capitole. Pour admettre cette allégorie, il faut être doué d'une bonne volonté bien condescendante. L'abbé Lebœuf pense, lui, que la figure qui nous occupe et qu'on voyait aux portails de plusieurs églises de France, est celle de la reine de Saba, que les livres saints nomment *Regina austri ;* et quant au pied d'oie, il rappelle, selon le célèbre antiquaire, la grande passion que cette reine avait pour les bains. Tout cela, comme on le voit, laisse désirer le premier des éléments de toute explication, la vraisemblance, et l'on regrette que la science se laisse égarer jusqu'au point de soutenir avec gravité ces subtiles puérilités.

ments à trèfles. Nous devons faire remarquer, comme une circonstance digne d'occuper les constructeurs de notre époque, que les murailles extérieures du vaisseau sont doubles : les premières appartiennent à l'ère bysantine, les secondes, c'est à dire les plus intérieures, sont gothiques.

Ce genre de construction nous initie aux procédés que l'on employait alors pour reprendre en sous-œuvre les parties principales d'un édifice afin de le restaurer. « On croirait, dit M. Bâtissier, que la nef de la chapelle des Bénédictins est dans un étui de maçonnerie. On ne pourrait citer les objets d'art que renferme cette église, que pour en signaler l'extrême médiocrité, à l'exception toutefois de quelques figures en bois et d'une figurine en marbre, sculptures du xve siècle. Quant au fameux *Ecce homo*, statue de pierre attribuée à un artiste inconnu de la renaissance, elle a perdu beaucoup de sa réputation depuis que les véritables connaisseurs l'ont examinée. Lorsque les formes de cette figure n'étaient pas altérées par l'épaisse couche de couleur à l'huile dont on l'a couverte, elles devaient avoir plus de pureté; mais nous pouvons affirmer qu'elle a toujours usurpé le nom de chef-d'œuvre, que les faiseurs d'itinéraires lui ont généreusement donné.

Le célèbre Jacques-Cœur, argentier de Charles VII, était originaire de Saint-Pourçain : son père, Pierre-Cœur, marchand pelletier, était allé se fixer à Bourges; mais il naquit dans la ville que nous décrivons. Une des vieilles rues de cette cité porte encore le nom de Cœur: il est probable que cette dénomination, dont on n'eût pas fait les honneurs au petit commerçant, fut plus tard, un hommage courtisanesque rendu au ministre, et l'on pourrait parier que cet hommage précéda sa disgrâce. La famille Séguier, depuis longtemps célèbre au barreau et sur le siége, paraît avoir eu son berceau dans la ville de Saint-Pourçain. Un personnage de cette maison, mort en 1363, avait sa sépulture dans une église de ce lieu. On lisait aussi sur une muraille de la chapelle du saint sépulcre des Bénédictins, l'épitaphe de Marguerite-Grymarde, veuve d'Étienne Séguier, valet de chambre du roi, morte en 1543. Un écusson sculpté au-dessus de l'épitaphe montrait un mouton passant d'argent, et l'on a remarqué que dans le pays, un jeune mouton est appelé *ségui*. Enfin, dans l'église paroissiale de Saint-Georges, on voit une inscription qui apprend que Hugues Séguier, receveur de Nîmes, avait fondé un anniversaire en cette église. Ses armes, sculptées audessus de l'inscription, portent un lion grimpant et une branche de chardon.

La ville de Saint-Pourçain, bâtie dans une vallée agréable qu'arrose la Sioule, et à l'embranchement des routes de Gannat et de Montluçon, est entourée de coteaux couverts de vignes. Les vins blancs que ces vignobles

produisent sont estimés, moins pourtant qu'ils l'étaient sous Henri IV, époque à laquelle ils ne devaient être introduits à Paris que pour la table du roi. Ils contribuent néanmoins à la prospérité de la ville, que leur écoulement et un commerce considérable de céréales rendent une des plus riches cités du Bourbonnais. Saint-Pourçain est assez bien bâti ; ses rues sont larges, régulièrement percées ; la place publique et la promenade sont remarquables. Cette ville, située à huit lieues nord de Gannat, renferme 4,731 habitants, selon l'annuaire de 1840 : les géographies imprimées au commencement du siècle, ne lui en donnaient que 3,900 ; tout porte à croire que cet accroissemment de population est dû à une augmentation de bien-être dont nous avons indiqué les sources. Les foires de Saint-Pourçain sont très-commerçantes ; il y en a cinq dans l'année : en avril, juin, août, septembre et décembre.

Tout près de Saint-Pourçain, et dans la commune de *Cesset*, on voit le château de *Chenillat*, dont les seigneurs, très-puissants aux XIVe et XVe siècles, furent pour cette ville des voisins fort nuisibles. Ils contestaient les priviléges de la commune, et plus d'une fois elle fut obligée de faire sortir sa bannière pour repousser ces agressseurs. L'intérieur du château offre des grisailles fort jolies, représentant divers sujets de la fable. Près de là se trouve *Louchy*, où les ducs de Bourbon avaient un vaste pressoir et *Montord*, commune couverte de beaux vignobles.

En suivant, au sortir de Saint-Pourçain, la route de Moulins, qui borde la rive gauche de l'Allier jusqu'à cette ville, on traverse d'abord la forte commune de *Branssat*, dont le territoire situé entre des collines hérissées de rochers, n'en participe pas moins de la fécondité si remarquable dans toute cette partie du Bourbonnais. *Montphand*, forteresse élevée sur cette localité, et qui n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était jadis, impose encore, toutefois, par sa situation et la singularité des ouvrages qui la composaient. C'était une entrée étroite et escarpée, que défendaient deux tours en forme d'escargot, entre lesquelles était un créneau. L'escalier qui conduisait à cette entrée donnait passage à deux hommes, au plus, de front ; deux portes fermaient l'enceinte : la première, extérieure et placée à côté d'une des tours, était cintrée, étroite et fort basse ; la seconde, ouverte entre les deux tours et sous le créneau, était très-vaste ; mais elle se fermait par deux battants d'une énorme épaisseur, revêtus de fortes bandes de fer et hérissés d'une telle multitude de clous, que le bois pouvait à peine s'apercevoir. Toutes les murailles de Montphand étaient crénelées ; il régnait à leur sommet un chemin qui faisait communiquer entre elles toutes les parties du fort. Mais ce qui donnait à ce château un caractère guerrier a été démoli ; les bâtiments d'habitation ont seuls été conservés.

579298

De Branssat à *Verneuil*, la distance est courte : ce dernier bourg groupe ses maisons sur un coteau peu élevé, au milieu d'une épaisse verdure, que blanchit toutefois la poussière s'élevant, par tourbillons, de la grande route d'Auvergne, éloignée de quelques cents pas seulement. Verneuil fut jadis le chef-lieu d'une des dix-sept châtellenies du Bourbonnais, et conséquemment ville close. Le bon Louis II, duc de Bourbon, y avait fait bâtir un château, consistant en quatre grosses tours carrées réunies par une courtine à créneaux, sur laquelle régnait un chemin : disposition commune à toutes les constructions militaires du XIVe siècle. De ce château, il ne reste plus que des pans de murailles déchirés, mais qui luttent avec avantage, contre les siècles, armés qu'ils sont de larges pierres d'appareil. Cette forteresse paraît avoir été ruinée durant la guerre du bien public. Il existait depuis le XIIIe siècle à Verneuil, un chapitre de chanoines fondé par Archambaud VIII, et que régissait un doyen. Il se composait d'abord de soixante ecclésiastiques, qui furent par la suite réduits à vingt, puis à onze seulement. Le doyen était à la nomination du chapitre.

La belle Agnès Sorel, originaire du Bourbonnais, passa son enfance à Verneuil ; à son lit de mort, se souvenant de ces jours d'innocence, sur lesquels elle avait jeté une trame longuement pécheresse, elle ordonna que son cœur fût porté dans l'église chapitrale de Verneuil. Cette favorite y avait fondé une messe perpétuelle pour laquelle les chanoines avaient reçu d'elle une somme de 3,000 écus d'or; et précédemment la maîtresse de Charles VII avait envoyé aux habitants de la ville une bannière richement brodée. Dans ces derniers temps, les dévotes de Verneuil, remontant sans doute à l'origine impure de ce présent, fait à leurs pères par une femme galante, détruisirent cette bannière, ou du moins la laissèrent détruire. L'église du chapitre, antérieure de trois siècles à l'existence de la compagnie religieuse, est d'une époque romane fort ancienne, ainsi que l'attestent ses voûtes en berceau, dont les retombées sont reçues sur des piliers carrés. L'église paroissiale de Verneuil est du même temps, avec des voûtes pareilles; l'abside est formée d'une chapelle unique en cul-de-four. Des restes de peintures grossières, postérieures toutefois à la construction primitive, se voient sur les murs intérieurs.

Sur un plateau très-élevé et voisin de Verneuil, on aperçoit de très-loin les deux bourgs extrêmement rapprochés de *la Féline* et du *Thé*, tous deux ayant des églises romanes à flèches très-élancées. On raconte que les couvreurs qui ont bâti ces clochers, travaillaient si près les uns des autres, qu'ils échangeaient leurs outils en travaillant. Écoutez les habitants, ils vous diront

encore, sur la foi d'une légende, que le seigneur du Thé, voyant dresser la pyramide de la Féline, désira qu'un semblable monument s'élevât sur sa terre. Il vint en conséquence trouver le maçon constructeur, et le pria de lui prêter le secours de son art pour bâtir une flèche. Alors le maître de l'œuvre, inspiré d'une pensée et d'une puissance divines, lança avec force son marteau dans la seigneurie du Thé, et l'église qu'on voit aujourd'hui apparut tout à coup à l'endroit même où le marteau était tombé. Il y a peu d'années encore, les habitants du Thé arboraient dans les processions des lambeaux de bannières jaunes et rouges, rapportés des croisades. Il y avait à la Féline un monastère de Bénédictins dépendant du prieuré de Saint-Pourçain; il était fortifié; ce qui ne l'empêcha pas d'être incendié vers la fin du XVIe siècle. On voit encore sur un côté de l'église des parties de fortifications; l'autre côté était suffisamment défendu par un large fossé. Près du bourg, il existait un second prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, appelé *Notre-Dame de-Reugny;* il tomba, vers le XVIe siècle, en commande et fut de nomination royale. « Il y avait là sept religieux plus qu'ignorants, dit Nicolaï, et encore plus mal vivants. » Ces deux circonstances étaient peu phénoménales parmi les ordres monastiques.

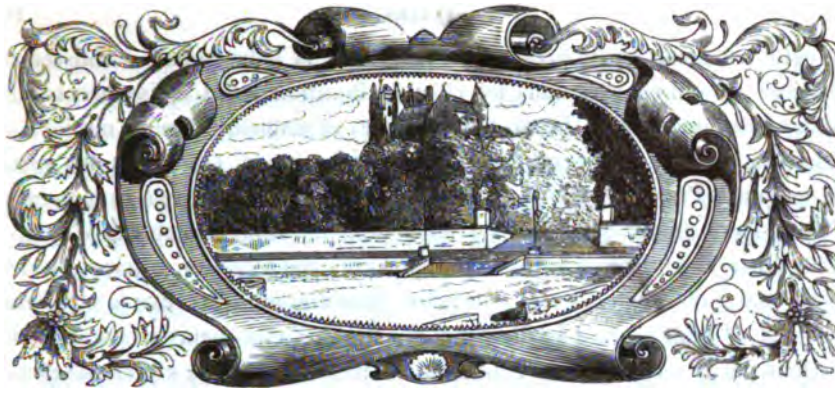

CHAPITRE IV.

Canton de Montmarault. — La ville. — Commentry — Inflagration de la mine en 1840. — Colombiers. Légende de saint Patrocle. — Malicorne. — Villefranche. — Le château de Murat. — La fée de Murat. — Ballade *de la Belle jolie Dame.* — Le bourg de Chappse. — *Canton de Montluçon.* — La ville, origine, histoire. — *Le Chevau-Fug.* — Environs. — *Neris*, son antiquité, la ville moderne. — Les bains. — Le château de l'Ours. Chronique locale. — *Canton d'Huriel.* — La ville. — Fait d'armes du roi Louis-le-Gros. — La fontaine de Saint Rémy. — Quelques localités. — Légende de sainte Agathe. — *Canton de Marcillat.* — Le bourg. — *Canton d'Hérisson.* — La ville. — La cité romaine de Cordes. — Quelques localités. — Martyre de saint Principin. — Diversités. — *Canton de Cerilly.* — La ville. — La Bruyère-l'Aubepin. — Ainai-le-Château.

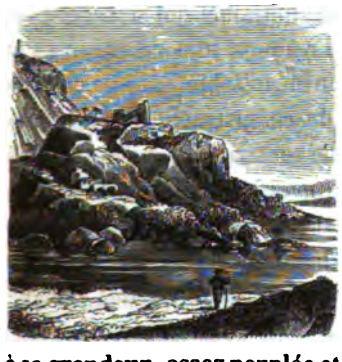

En se portant à l'ouest du canton de Saint-Pourçain, on entre bientôt dans l'arrondissement de Montluçon, par le canton de *Montmarault*, que nous allons parcourir. Nous avons peu de chose à dire du chef-lieu, petite ville bâtie sur la grande route qui, à Montluçon, se sépare en deux branches, l'une conduisant en Auvergne, l'autre se dirigeant vers le Berry. Montmarault, située dans une contrée agricole et industrielle, est relativement à sa grandeur, assez peuplée et très-commerçante; mais l'importance historique

de cette ville est à peu près nulle. Il n'y eut là jadis aucun établissement religieux, ce qui est rare dans les cités du Bourbonnais. L'église paroissiale, édifice bysantin restauré durant l'ère ogivale, et malheureusement mutilé dans plusieurs parties, mérite cependant quelque attention. On y voit des restes de sculpture d'une exécution très-soignée, qui font regretter que ce monument n'ait pas été mieux conservé. La population de Montmarault est d'environ 1,500 âmes. Il se tient en cette ville sept foires annuelles : en janvier, février, avril, mai, juin, septembre et décembre. Montmarault se trouve à sept lieues nord-est de Montluçon. La ville est bien bâtie, vivante, heureusement assise, et riche par le commerce de grains, de houille, de fruits, de gibier, de peaux, de quincaillerie, de coutellerie, et de fromages dits *Roujadoux*, dont elle est le centre. Aux environs de Montmarault se développent une grande étendue de pacages très-propices surtout pour les vaches à lait.

A trois lieues sud-est environ de Montmarault, s'étend la commune de *Commentry*, dont le nom retentit récemment dans les journaux, à cause de l'effrayante inflagration d'une mine de houille. Le bourg, auquel on arrive par une route où les voitures on creusé de profondes ornières, se reconnaît à la haute cheminée d'une machine à vapeur servant à l'exploitation, et qui vomit de gros nuages d'épaisse fumée. Ici, et par des scrupules que nos lecteurs comprendront, nous copions la description de M. Bâtissier, écrivain Bourbonnais qui, dans la matière dont il s'agit, a porté un jugement plus sûr que ne serait le nôtre. « Commentry, dit-il, n'est plus aujourd'hui qu'une immense ruine industrielle, triste comme toutes les ruines. C'est une véritable désolation que de voir cette ville, bâtie naguère comme par enchantement, et habitée par un peuple d'ouvriers, maintenant transformée en une vaste solitude, où l'on cherche en vain la vie. Vous errez au milieu d'immenses salles, à travers d'immenses ateliers, et entre de longues files de logements; mais tout est désert; on dirait qu'il a passé par là une peste inflexible qui a secoué son funèbre linceul sur cette florissante colonie, et a emporté tout ce qui avait du mouvement, les machines comme les hommes. Une inépuisable mine de charbon a seule gardé sa noire population; une partie de ce gisement houiller brûle depuis des siècles; que résultera-t-il de cet incendie souterrain?.. » Ce qui devait résulter nécessairement des fouilles faites sur ce foyer incendié, et des galeries imprudemment ouvertes dans son voisinage. L'air extérieur est entré durant l'hiver de 1840, en communication avec la couche qui brûlait, dit-on, sur une épaisseur de quarante pieds; et de ce terrible brâsier ont surgi des flammes qu'on a vu s'élever à une prodigieuse hauteur, en embrassant une vaste étendue. Jamais pareil spectacle n'avait frappé les habitants : les feux infernaux

allumés sous la plume du Dante, peuvent seuls donner une idée de ce terrible aspect. Long-temps les principaux fonctionnaires du département de l'Allier, accourus sur le lieu de cet indicible sinistre, ne purent qu'être les témoins désolés de ses désastres, tandis que des flammes colossales étaient reflétées avec leurs nuances variées, par les broderies de ces dignitaires stupéfiés. Pendant plusieurs jours un cataclisme inonda sans aucun succès la mine enflammée; ce tribut trop faible ne faisait qu'irriter l'incendie. Enfin, on parvint, en détournant le cours de la Banne, à faire couler cette rivière toute entière dans les travaux, et le feu s'éteignit, au moins à la surface du charbon, quand la mine fut devenue un lac. Il en est des éléments comme des passions humaines : ce n'est souvent que par un désastre qu'elles en font cesser un autre.

Quant à la décadence des établissements de Commentry, si rapprochée de leur fondation, on doit conclure des assertions de M. Bâtissier, que la proximité du combustible avait donné lieu à l'établissement dans ce bourg de plusieurs usines, et que les espérances des industriels qui en avaient été les fondateurs ayant été trompées, ils se sont décidés à ne pas continuer des essais onéreux. Il faut remarquer à cet égard que le défaut d'une route praticable de Commentry à Montmarault peut avoir suffi pour déterminer une telle déconvenue : cette circonstance doit se recommander vivement à la sollicitude du conseil-général, si déjà une voie commerciale n'a pas été construite sur la localité qui nous occupe.

Assez près de Commentry et dans un pays couvert de vignes, qui font la principale richesse du pays, se trouve la commune de *Doyet*, dont l'église est remarquable par son clocher aux arcades angulaires, que l'on prétend appartenir à l'architecture saxonne. Dans une des chapelles de cette église, on voit la pierre tombale d'un seigneur de la maison de Courtais, à laquelle appartint le château de *la Souche*, dont on aperçoit, non loin de là et à travers les grands chênes, le donjon crénelé, surmonté d'un toit aigu. *Colombiers*, autre commune peu éloignée de Commentry, offrait autrefois un antique monastère, dont on retrouve d'importants vestiges au milieu des bouquets d'ormes, de peupliers et d'arbres fruitiers entre lesquels le village semble être couché silencieux et paisible. L'église est bâtie sur un coteau escarpé, sous trois beaux ormes appartenant, dit-on, à cette collection d'abres commémoratifs que le vertueux Sully fit planter en divers lieux, pour rappeler la fidélité des habitants au roi Henri IV, son maître : on dit encore que cette trinité végétale rappelle ici les trois ordres de l'état. L'église de Colombiers est fort ancienne : son portail à plein cintre, et dont l'archivolte est découpée de petits cintres, ainsi que son clocher octogone, nous paraissent appartenir à l'architecture bysantine d'Auvergne, au XIe siècle. Mais ce clocher lui-même

a des parties moins anciennes; car si quatre de ses faces sont percées de fenêtres pleinement cintrées, quatre autres offrent de petites rosaces gothiques. Le cimetière est semé de tuiles romaines; on y voit aussi des tombes en beton, provenant des débris d'un aqueduc antique. A gauche de l'église et tout près de cet édifice, s'élève une tour carrée, sous laquelle se trouvait la porte du monastère, qui était entouré de fossés. Aussi voit-on à cette porte les traces d'un pont-levis. Colombiers a été illustré par les miracles de Saint Patrocle, l'un des deux bienheureux que le Bourbonnais eut au VIe siècle. « Patrocle, fils d'Acthérius, dit Grégoire de Tours, ayant atteint sa dixième année, fut destiné à garder les moutons; Antoine, son frère, fut voué à l'étude des lettres: car bien que d'une humble extraction, ils étaient d'une condition libre (*ingenui*). Un jour, vers midi, l'un revint des champs et l'autre de l'école; comme ils s'approchaient de la table pour prendre leur repas, Antoine dit à son frère: retire-toi, paysan, tu conduis les moutons et moi j'étudie; je me rends noble, tu deviens un vil esclave. Patrocle se retira en pensant que Dieu lui-même lui envoyait ce dur reproche. Il laissa ses moutons paître par la plaine, et le cœur rempli de désir, agile à la course, il arriva à l'école des enfants. Un jour, il dit à l'homme aux gages de qui il était: — Mon maître m'appelle. — Comment entendez-vous qu'il vous appelle? — Mettez votre pied sur le mien. L'homme fit comme l'enfant l'engageait à faire, et il entendit la parole du maître. De vieilles femmes ayant vendu Patrocle, une malédiction terrible désola le bourg. En 536, ce jeune homme, qui avait surpassé son frère, se rendit à Bourges, et demanda à l'évêque Arcadius les ordres sacrés, puis il se voua à la vie érémitique. Revenu dans son pays natal, le pieux personnage fonda un oratoire à Néris, et le dédia à Saint-Martin. Dans cette ville, déjà déchue de sa splendeur romaine, déjà ravagée par les barbares, il s'adonna à l'instruction des enfants; il réunit des vierges chrétiennes, et après avoir préparé leur établissement, il les quitta, n'emportant qu'une bèche et qu'une hache. Ce fut alors qu'il vint fonder une congrégation de religieux à Colombiers. « Ce saint homme, ajoute Grégoire de Tours, avait atteint sa quatre-vingt-dixième année dans sa cellule, quand il annonça sa mort à ses frères assemblés: il expira saintement et paisiblement au milieu d'eux. Après avoir lavé son corps avec soin, les moines de Colombiers le placèrent dans un cercueil découvert pour le porter à leur couvent, où il avait demandé qu'on l'ensevelît. Mais voilà que l'archiprêtre de Néris, ayant ameuté les clercs de son bourg, accourut furieux, pour disputer la sépulture du corps saint; mais frappé d'épouvante par l'éblouissante blancheur du linceul qui l'enveloppait, il s'arrêta, et mêlant sa voix aux psaumes des frères de Colombiers, suivit leur cortège, et vit pieusement ensevelir le bienheureux dans le monastère.

Les habitants de Colombiers conservent le souvenir de plusieurs traditions sur leur saint patron : ils vous diront, par exemple, qu'une biche était devenue sa compagne dans son oratoire, et qu'un seigneur l'ayant blessée, elle se jeta dans un ruisseau qui est toujours resté teint de son sang. Ils vous diront encore qu'il y a dans leur village une fontaine qui ne se tarit jamais, et dans laquelle l'eau reste constamment au même niveau. On n'a jamais pu parvenir à fermer la voûte de l'ancienne construction sous laquelle cette fontaine se trouve; les oiseaux du ciel viennent s'y abreuver avec délices; les chiens malades accourent y boire, et sont immédiatement guéris. Nous avons vu cette fontaine, mais nous n'avons pas été témoin de ses vertus.

Au village *d'Ids*, on vous montre une croix dont les extrémités lancent des flammes, par un temps d'orage. A *Malicorne*, on voit une église assez remarquable, dont le portail a beaucoup de rapport avec celui de la basilique de Colombiers : l'abside se distingue surtout par une ornementation d'un travail parfait. Voici une histoire populaire du lieu par laquelle les habitants, étymologistes à leur manière, expliquent l'origine des deux noms ci-dessus : un soldat ayant perdu une licorne, dit à un enfant *i* (va) chercher ma licorne; d'où le village prit le nom *d'Ids*, et le lieu où l'animal fut retrouvé le nom de *malicorne:* Odry trouverait mieux que cela. Malicorne fut jadis une ville close, qui eut son château fort. Ces constructions militaires ont été rasées. A *Montvicq*, on retrouve les ruines importantes d'un château ayant appartenu aux Templiers : elles s'élèvent sur un mamelon, et percent çà et là le gazon qui le couvre; une partie du fossé existe encore. L'enceinte de cette forteresse était polygonale et flanquée de tours. Sous un donjon carré, couronné de machicoulis, et regardant le midi, s'ouvrait l'entrée du fort, défendue par deux ponts-levis, placés l'un à côté de l'autre. L'enceinte contenait, outre des bâtiments d'habitation assez vastes, une église romane, dont la nef n'avait qu'un seul collatéral.

Au nord du canton de Montmarault, est située l'ancienne cité de *Villefranche*, appelée autrefois *Montcenoux* [1]. Elle était ceinte de hautes murailles et de larges fossés. Le monastère, très-ancien, qui existait en ce lieu dépendait du chapitre de Saint-Ursin de Bourges. Montcenoux fut affranchie en 1137

(1) Les noms de *Villefranche* ou *Francheville* ont été donnés à des localités, lorsque, par leurs immunités, elles formaient exception avec les autres lieux ; et ces désignations ont fini par prévaloir sur les anciens noms, même lorsque la franchise est devenue commune aux autres cités. On lit dans la charte d'affranchissement de Villefranche cette disposition pénale : « Quiconque entre, le jour, dans le jardin ou dans la vigne d'autrui pour y commettre un délit, devra trois sous d'amende, ou aura l'oreille coupée, si l'accusation est prouvée; s'il a été surpris la nuit, l'amende sera de soixante sous, ou il perdra l'oreille, à sa volonté.

par Archambaud VI, sire de Bourbon. On doit penser qu'à cette époque il existait une sorte de rivalité entre ce seigneur et les moines de Montcenoux; car, dans l'acte d'affranchissement, ils n'obtinrent aucune réserve de priviléges ; ils n'y sont pas même nommés. On voit qu'Archambaud VI, possesseur du château de Murat, employa plus d'une fois la bourgeoisie de Villefranche contre ces religieux et leurs nobles patrons de Saint-Ursin de Bourges. Plus tard, le couvent de Montcenoux fut érigé en chapitre, puis réuni à la collégiale de laquelle il dépendait. Il reste peu de vestiges de cette ancienne maison; l'église, devenue paroissiale, a été fort mal traitée : il ne subsiste que le tiers de sa nef primitive, qui appartient à la plus ancienne architecture gothique. « On vantait beaucoup son portail, dit M. Bâtissier; il était rehaussé de fort belles sculptures, offrant des rinceaux de feuillages et des statues d'une belle exécution. La rosace du pignon occidental était citée aussi pour la hardiesse de sa construction. Enfin, un clocher surmonté d'une flèche en bois aussi élevée que délicate, auquel on arrivait par un escalier élégant, annonçait la ville au loin dans la campagne. »

Villefranche est une cité singulièrement déchue, depuis que la grande route de Montluçon, qui passait autrefois dans ses murs, a pris une autre direction. La population, jadis assez considérable, dit-on, se réduit aujourd'hui à moins de 1,000 habitants. La situation de cette cité, d'une physionomie assez triste, est cependant pittoresque et même imposante : elle est située sur un plateau, entre les rivières d'Œil et d'Aumance, au pied de la colline que couronnent les vestiges du monastère de Montcenoux. Non loin, s'ouvre la gorge profonde qui longe le mamelon escarpé de Murat, et l'on aperçoit les immenses constructions de ce château féodal, situées à l'est de Villefranche.

Murat était le siége d'une ancienne châtellenie faisant partie du domaine des premiers sires de Bourbon. Ils y construisirent un vaste château, dont on voit encore les ruines, couvrant la surface d'un rocher isolé de toutes parts, et baigné au midi et à l'ouest par l'Aumance. Une épaisse muraille flanquée, dit-on, de vingt-sept tours cylindriques, enveloppait le rocher dans toute sa circonférence, et ne présentait qu'une entrée, au midi. Dans cette formidable enceinte étaient renfermés les bâtiments d'habitation et la chapelle. Presque toutes ces constructions avaient été faites par le duc Louis II; et ce château l'un des plus grands du Bourbonnais, fut démantelé, mais non détruit entièrement, après la défection du connétable de Bourbon. Depuis deux siècles, on travaille à le démolir sans avoir diminué sensiblement l'inépuisable carrière qu'il offre aux bâtisseurs du voisinage. C'est un coup-d'œil affligeant que celui de ces pans de murailles déchirés, de ces tours effondrées, squelettes

gigantesques de la grandeur féodale, déchiquetés par une myriade d'intérêts, ainsi que le cadavre d'un lion expiré sur une fourmillère. Il nous est impossible d'exprimer ce que nous avons éprouvé en voyant, par un beau clair de lune, ces vestiges blanchâtres variés de formes et de grandeurs, et que l'illusion animait, comme tout objet immobile sur lequel le regard demeure long-temps fixé : on eût dit un branle de fantômes, tournoyant au sommet de la montagne.

Béatrix, femme de Robert, comte de Clermont et sire de Bourbon, mourut au château de Murat, en l'année 1310; Marie de Hainault termina aussi sa vie dans cette splendide demeure. L'église de Murat appartient à l'époque de transition; mais elle ne présente ni les détails heureux de l'ère bysantine, ni l'architecture noble et hardie de la période ogivale : c'est un édifice d'une construction assez grossière. On conserve dans la sacristie un reliquaire de la Sainte-Croix : c'est un objet en filigrane et en émail d'un travail précieux. Murat fut aussi une ville : elle est encore plus déchue que Villefranche, et sa population ne s'éleve pas à 700 individus. Ici, les légendes et les contes de fées sont en grand crédit : vous ne sortirez pas du bourg, sans qu'on vous ait raconté l'histoire de la *Fée de Murat*. Elle s'était éprise d'une violente passion pour le jeune Arnold de Vieure, qui fut insensible à ses soupirs, bien qu'elle se révélât à lui belle comme la fille des anges. Mais Arnold aimait de véritable amour une jeune châtelaine nommée Bonne-du-Mont. Les puissances

fantastiques s'irritent des rivalités comme celles de la terre : la fée, en proie aux fureurs de la jalousie, jura qu'elle romprait ce lien, qu'elle abhorrait. Un jour, que le beau seigneur s'était endormi sur la rive ombreuse de l'Aumance, elle lui apparut en songe, et lui dit qu'un trésor immense était enfoui dans un souterrain du château de Murat. Arnold s'éveille altéré de richesses, et quoique ce fût l'heure à laquelle il allait ordinairement tenir à sa belle de tant doux propos d'amour, il sauta sur son léger coursier, et se diriga en toute hâte vers la forteresse de Murat. Il suivit un sentier escarpé qui s'offrit à lui tel qu'il l'avait vu dans son rêve, et ne tarda pas à découvrir l'entrée de la caverne qui recélait les trésors. Mais, au moment où le noble jeune homme essayait d'y pénétrer, il entendit près de lui des rires moqueurs : c'étaient ceux de la maligne fée. Puis elle appela les mauvais génies qui lui obéissaient; et l'infortuné fut traîné trois fois autour de l'enceinte crénelée que je vous ai décrite, comme Hector autour des murs de Troie; teignant de son sang les pics des rochers; se déchirant le visage et les mains aux ronces sauvages. Enfin, les démons familiers de la jalouse fée le laissèrent meurtri, sanglant, presque sans vie au bord de la rivière. Cependant Bonne du Mont ne voyant pas arriver son amant à l'heure accoutumée, s'inquiète et se désespère. La mauvaise fée se montre à elle, et lui apprend qu'Arnold gît mourant au pied du château de Murat... Pleurer et se lamenter n'est que d'une âme sensible et tendre; s'armer de courage pour voler au secours de ce qu'on aime, voilà le vrai témoignage d'un amour puissant. La jeune fille, oblieuse de l'obscurité et des dangers de la nuit, s'élance hors du manoir pour courir à la recherche de son amant : la cruelle fée, par un raffinement de vengeance, guide la pauvre enfant à travers les ténèbres et la fait bientôt arriver au lieu où le désespoir l'attend. Haletante, pâle, échevelée, elle se précipite sur le corps de son amant : hélas ! elle arrive à temps pour recevoir un adieu déchirant et se faisant jour à travers le dernier soupir d'Arnold, avec cette sentence d'une sagesse trop tardive : « Une fidèle amie est un trésor si précieux que c'est une folie sacrilège d'en chercher un autre. » Au point du jour, le pâtre matinal aperçut sur la rive fleurie de l'Aumance, les deux amants couchés l'un auprès de l'autre; il crut qu'ils dormaient; il ne se trompait pas; mais leur sommeil ne devait pas finir. Achille Allier, poéte avec le crayon comme avec la plume, a composé sur cette légende un dessin grâcieux, qui passe pour une de ses meilleures compositions en ce genre.

Voulez-vous une histoire plus gaie, le conteur rustique de Murat ou des environs vous chantera la ballade d'un pauvre moine, qui crut avoir trouvé le chemin du cœur d'une *belle jolie dame*, et qui, après avoir été baffoué par elle.

lui laissa sa défroque entre les mains. Il me prend envie de rapporter cette ballade, traduite de la langue romane en patois Bourbonnais, et qui, dans cet idiome, ne manque pas de traits piquants; vous en jugerez : la voici :

Ou était un moine qui s'appelait Timon;
La belle jolie dame voulut savoir son nom,
En li disant : bon père Nicoulas,
Venez ce soir à ma porte,
Quand mon mari n'y sera pas.

Le poure moine, la porte li a éta :
La belle jolie dame la porte li a ouvra,
En li disant : bon père Nicoulas,
Posez la voutà grand'robe,
Et l'argent si y en a.

Le poure moine, sa robe li a posa;
La belle jolie dame la li a pria,
En li disant : bon père Nicoulas,
Regardez voir à la porte
Si mon mari n'y vient pas.

Le poure moine, la porte li a éta,
La belle jolie dame la porte li a frema,
En li disant : bon père Nicoulas,
Comptez les clous de la porte,
Vous saurez combien y en a.

Hélas! madame, rendez-moi mes habits;
Ouest des habits d'église vous n'en pouvez servir,
Elle répond : bon père Nicoulas,
En les faisant a réteindre
Mon mari s'en servira.

Hélas! madame, rendez-moi mon poure argent
Pour me déconduire dans mon cher couvent.
Elle répond li disant: bon père Nicoulas,
Tant que toun argent durra
Mon mari s'en servira.

Le poure moine son couvent a éta;
Les autres moines s'en sont tretous bien moqua,
Tretous en li disant : bon père Nicoulas,
Dguieu bénisse la commère
Qui t'a joué cau tour là.

Que si vous trouviez cette citation ultra-historique, je vous prierais de rappeler à votre souvenir ce mot d'un grand moraliste :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Le bourg de *Chappes*, appartenant au canton de Montmarault, s'élève sur le revers du coteau que nous venons d'explorer : on y remarque une église bysantine du XIe siècle : son portail est à plein-cintre, et on y voit des corniches ornées de moulures d'un travail exquis. Le clocher, où se superposent deux rangs d'arcades, présente au premier étage des arceaux angulaires, et le plein cintre au second. La nef date des premiers temps de l'ère ogivale. Les chapitaux des colonnettes qui soutiennent la voûte offrent des figures d'un dessin grossier : ils sont de cette époque où l'on regrettait les délicieuses découpures de pierre représentant des feuillages, parce que la statuaire gothique n'avait encore rien fait pour faire oublier ce genre d'ornementation. On conserve dans cette église une vierge en bois qui remonte à l'époque de la construction primitive. Cette petite basilique appartenait aux moines de Souvigny, qui la tinrent au XIIe siècle de Gérard Ulgrin, archevêque de Bourges.

A l'ouest du canton de Montmarault, on entre sur celui de *Montluçon*, dont le chef-lieu est assurément une des villes les plus anciennes du Bourbonnais. Une courte citation prouvera à nos lecteurs que nous aurions tort, nous historien voyageur, de chercher à éclaircir l'origine de cette antique cité : les érudits se sont consumés à cette recherche, ainsi qu'il est aisé de le conclure du passage que voici, emprunté au *Voyage pittoresque* de M. Louis Bâtissier : « Si l'on veut, dit cet écrivain, remonter à l'époque de cette fondation, on n'arrivera à aucun résultat satisfaisant, et on sera forcé d'errer dans le labyrinthe des hypothèses qui, lorsqu'elles ne se fondent que sur quelques analogies de noms propres, se réduisent à de vaines divagations. Il se peut que l'emplacement de la ville actuelle ait été occupé par les Gaulois et les Romains; mais c'est là encore une conjecture dénuée de preuves. » M. Brugière de Lamothe, dans un mémoire resté manuscrit ou publié très-récemment, s'est efforcé de trouver à Montluçon la *Gergovia-Boiorum*, capitale de la colonie Boïenne dont nous avons parlé au commencement de cette section. Selon Ferault d'Aguet (*Topographie du duché de Bourbonnais*), cette ville aurait été bâtie par *Lucius*, proconsul des Gaules, et par sa femme *Mona*. L'auteur des *Merveilles des Eaux de France*, veut, lui, que le fondateur soit un autre proconsul nommé *Lucienus*, et contemporain de Néron. Malingre (*Nouveau Théâtre du monde*), attribue cette fondation au consul *Liccius*. Les géologues, jaloux d'asseoir les origines sur des éléments de leur science, voient celle du nom de Montluçon dans *Mons-Lucens*, parce que le château est bâti sur une montagne composée de micachistes qui brillent sous les rayons du soleil. Enfin, des explorateurs plus ingénieux encore, ou plutôt plus subtils, prennent le mot *lucens* dans l'acception figurée dont se servent les militaires, et prétendent

que le château de Montluçon, par sa position élevée, commandait plusieurs routes et *éclairait* le pays. Nous avons dû citer ces diverses opinions; mais nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'on ne peut en adopter aucune, parce qu'aucune n'est appuyée du moindre témoignage vraisemblable.

Il faut parvenir au Xe siècle pour trouver l'existence de Montluçon révélée par les monuments historiques. Il est authentiquement constaté qu'une Rothilde apporta en mariage la baronie de Montluçon à Archambaud Ier, troisième sire de Bourbon. On croit, sans en être bien certain, que Rothilde était veuve d'un comte de Limoges. Archambaud II abandonna cette terre à son fils Gérard, par lequel commença la branche de Bourbon-Montluçon, et qui vivait au milieu du XIe siècle. Cette branche se perpétua jusqu'à Archambaud VIII. Cependant les Anglais, parvenus à Montluçon, en 1170, sous le commandement de leur roi Henri II, s'étaient emparés de cette ville; mais elle fut reprise par Philippe-Auguste, en 1188, et ce monarque en concéda la souveraineté à Gui de Dampierre, sire de Bourbon, lorsqu'il eut soumis le comte d'Auvergne, révolté. On croit qu'alors il y avait depuis assez long-temps à Montluçon un atelier de monnaie[1]; mais il devait être tombé en décadence pendant l'invasion des Anglais. Jusqu'au XIIIe siècle, la baronie qui nous occupe eut donc ses seigneurs particuliers, vassaux des sires de Bourbon; ensuite, cette seigneurie fit partie de leur domaine particulier. Après les guerres que nous venons de signaler, la cité des bords du Cher demeura dans une longue

(1) En 1826, quatre deniers de Gui de Dampierre furent trouvés à Chouvigny en Poitou (Vienne) dans un dépôt de plus de mille monnaies du moyen-âge. Jusque-là, l'existence de cette espèce de monnaie et d'un atelier monétaire à Montluçon, était restée tout à fait ignorée; il n'en avait subsisté aucune trace dans le Bourbonnais. Ces pièces étaient un denier de Billon, présentant d'un côté une croix grecque, cantonnée de deux petits triangles. La légende, comprise entre deux cercles en dents de scie, est *Guidonis*. Le revers présente, dans le champ, un monogramme en deux lignes, formé des lettres M. T. A. J., et au-dessous est une petite croix. La légende, également comprise entre deux cercles en dents de scie, est Montluçon; voici la figure de la pièce :

Revue Anglo-Française, novembre 1834, p. 350.

paix jusqu'à la Praguerie, durant laquelle quelques troubles furent jetés à travers l'existence politique de ses habitants. Cet orage étant passé, Montluçon rentra dans le calme habituel de ses destinées, et celui-ci ne fut de nouveau interrompu que durant les guerres de religion. Alors la ville supporta une double contribution : la première, frappée en 1576, par Huriel de Domerat ; la seconde, exigée en 1578, par l'armée de Gien.

Si de ces faits généraux on descend aux événements particuliers dont la ville de Montluçon fut le théâtre, on voit que deux conciles provinciaux y furent tenus : l'un en 1266, Jean Ier étant archevêque de Bourges, l'autre, en 1288, Gilbert étant évêque de Limoges. Ceci prouve que la ville que nous décrivons avait déjà au XIIIe siècle une certaine importance ; ce fut aussi dans le cours de ce même siècle, qu'Archambaud IX délivra aux bourgeois de Montluçon une charte d'affranchissement, qui leur accordait des priviléges assez étendus. Néanmoins, cette charte ne libéra point ceux des habitants obligés de payer au sire de Bourbon le droit dit *de Chantelle :* ils restèrent serfs de ces seigneurs, et ne furent délivrés de cet impôt qu'au milieu du XVIe siècle, pour célébrer le *joyeux avénement* de Henri II au trône de France. Cette prérogative féodale était accablante ; en voici d'autres qui n'etaient que bizarres et inconvenantes : pour l'explication de l'une d'elles, il nous faudra recourir à la langue d'Horace, empruntée à la partie de ses œuvres qui n'a point été comprise sous la qualification d'*expurgata.* Nous pouvons d'abord dire en Français que le seigneur de Montluçon prélevait une amende sur les femmes qui battaient leurs maris ; le malin historien du Bourbonnais ajoute que ce n'était pas le moindre de ses profits, ce qui fait du reste l'éloge de la longanimité des époux Montluçonnais. Un dénombrement, ordonné en 1468, par Marguerite, dame de Montluçon, établit que les filles publiques devaient au baron quatre deniers pour chacun de leurs actes de prostitution ; à moins qu'elles n'eussent racheté cette redevance par une monnaie qui, certes, ne fut admise qu'en ce lieu, comme valeur représentative. Voici le texte du réglement : *Item in et super filia communi sensu videlicet viriles cognoscente quoscunque, cognoscente de novo, in villâ Montelucii veniente, quatuor denarios semel aut* UNUM BOMBUM, *super pontem de castro Montelucii solvendum.* Le pont sur lequel on *prélevait* ce singulier droit d'entrée, que nous ne pouvons faire comprendre en langue vulgaire qu'à ceux de nos lecteurs qui se rappelleront le mot de l'énigme du *Mercure galant,* était *le pont vieux*, présumé de construction romaine.

Il n'y avait pas moins de bizarrerie dans la fête dite du *Chevau-fug*, que l'on célébrait autrefois à Montluçon, et dont nous empruntons la description à l'auteur du *Voyage pittoresque en Bourbonnais.* « On ne connaît, dit-il, que

par tradition l'origine de cette cérémonie, célébrée par la confrérie du Saint-Esprit. Les plus anciens réglements faisant mention du *Chevau-fug* que l'on possédait, dataient de l'an 1450, et ne donnaient aucun renseignement relatif à son institution. Il y a là-dessus deux opinions : suivant l'une, le chevau-fug aurait été établi pour rappeler la déconfiture éprouvée par les Anglais, lorsqu'ils furent chassés du pays ; suivant l'autre, la fête n'aurait été instituée que pour perpétuer le souvenir du service signalé qu'un cheval rendit à son maître, un des barons de Montluçon. Ce seigneur était en guerre avec celui de Montaigu, de Villebret ou d'Argenty. Les deux barons rassemblent leurs hommes d'armes, et se donnent rendez-vous pour en venir aux mains, sur un plateau sablonneux hérissé de quartz étincelants, non loin de Montluçon. L'affaire s'engage rudement ; mais au premier choc, l'adversaire du baron de Montluçon tombe au milieu de la mêlée, et ses soldats prennent la fuite. Le vainqueur ayant contemplé son ennemi étendu sur la poussière, fait sonner la victoire et se dirige vers son château. Mais voici qu'au milieu de la route son cheval fait volte face, et s'élance au galop du côté du champ de bataille. A un detour du chemin, le baron aperçut son ennemi qu'il avait cru mort, et qui le poursuivait pour le tuer en traître. Un combat singulier s'engage avec acharnement, et la victoire reste encore au seigneur de Montluçon, qui étend à ses pieds son ennemi traversé d'un coup d'épée. Ce fut donc pour honorer la mémoire de sa noble et belliqueuse bête, à l'instinct de laquelle il devait la vie, que le baron établit la fête du *Chevau-fug*. Si ce gentilhomme eût vécu au temps de Caligula, nul doute qu'il n'eût revêtu son intelligent serviteur des insignes de la dignité consulaire. Or, dans cette fête où figurait l'histoire que je viens de raconter, cinq confrères du Saint-Esprit, portant le costume des soldats d'une certaine époque du moyen-âge, la tête coiffée d'un casque pyramidal de jonc, commandés par un chef qui était monté sur un cheval de carton richement harnaché, et suivis d'une foule de confrères, parcouraient les rues de la ville, aux sons d'une musique guerrière composée pour la circonstance, et choquaient mutuellement et en cadence leurs nobles sabres de bois. Arrivés sur les places publiques, ils simulaient un combat ; l'un des soldats se jetait tout à coup à terre, et pour me servir du terme usité, faisait le *Gounau*[1] ; alors ceux de son parti prenaient la fuite. Les vainqueurs, pour célébrer leur victoire, dansaient une ronde autour du combattant terrassé, puis recommençaient leur marche par la ville. Mais après avoir fait quelques pas, le confrère en possession du cheval de carton, tournait bride et se précipitait contre le

(1) Ce terme rappelle sans doute le nom du seigneur contre lequel combattit le baron de Montluçon.

mort ressuscité et feignait de le *retuer*. Ce jeu se renouvellait chez les personnes les plus marquantes de la ville, et notamment sur la place du château. Le seigneur payait à cette occasion une redevance annuelle d'un boisseau d'avoine, au curé de la paroisse Notre-Dame. Mais dans les derniers temps où l'on célébrait cette cérémonie, le curé profitait peu de la redevance acquittée par le château; car le vainqueur, accourant sur sa monture de carton dans l'église, faisait semblant de lui faire manger l'avoine sur l'autel et de la faire boire dans le bénitier. Après la cérémonie du *Chevau-fug*, les Cordeliers régalaient les confrères, et les vins de Désertines et de Saint-Victor étendaient à terre plus d'un combattant [1]. »

La ville de Montluçon possède quelques monuments qui rappellent ses anciennes institutions. Les sires de Bourbon avaient fondé, très-anciennement dans l'enceinte du château, une chapelle de *Saint-Bonnet*, desservie par des chanoines; mais ces ecclésiastiques ayant représenté au Pape Innocent IV, que cette chapelle était trop petite pour contenir tous leurs paroissiens, ce pontife, après en avoir référé à l'archevêque de Bourges, autorisa les réclamants, en 1250, à bâtir une nouvelle église sur un emplacement situé près de la paroisse Notre-Dame, et donné par un chanoine de Nevers, nommé Barthélemy Bayé. Mais quand les chapelains voulurent y célébrer l'office paroissial, l'abbé de Menat, prieur et curé de Notre-Dame, s'opposa à cette célébration: il fallut transiger avec lui; et les Chanoines abandonnèrent à ce pasteur toutes les oblations, comme étant des droits attachés à la paroisse.

L'abbé de Menat était le fondateur du prieuré de Notre-Dame, relevant de l'ordre de Saint-Benoît; cet ecclésiastique en avait réuni le clergé. Cette congrégation ayant décliné, au XVIe siècle, passa alors aux prêtres communalistes, dont nous avons expliqué précédemment l'institution. Un second prieuré, sous le vocable de Saint-Pierre, était desservi par des religieux Augustins; une destinée pareille à celle de Notre-Dame le fit échoir également aux prêtres de la commune.

Les Cordeliers de Montluçon, fondés au XVe siècle, par le duc de Bourbon, Jean II, avaient été établis aux instances du R. P. *Focaudi*, ancien page de ce prince, puis guerrier sous les bannières de Charles VII, et qui s'était fait moine après l'expulsion des Anglais. Une partie de l'emplacement sur lequel s'élevait le monastère fut donnée par le chanoine Fabri; le duc de Bourbon donna le

(1) *Ancien Bourbonnais, Voyage pittoresque*; t. II, p. 380. Ce n'est qu'en 1820 que l'autorité ecclésiastique supprima la cérémonie du *Chevau-fug*, cérémonie religieuse peu édifiante, il faut le dire, et qui avait fini par effaroucher les scrupules du clergé moderne.

surplus, et l'argent nécessaire pour la construction de l'édifice fut tiré du trésor de ce prince. Le 5 mai 1446, on posa la première pierre de ce couvent. Mais ce ne fut pas sans exciter la jalousie des religieux de Saint-Pierre que s'éleva le nouvel établissement : l'envie est de tous les états. Les jaloux voisins de la maison que fondait le père Focaudi supportaient avec amertume l'idée du casuel que les nouveaux venus allaient leur enlever ; ils cherchèrent un biais pour s'opposer à l'achèvement des Cordeliers, et crurent l'avoir trouvé. Mais les lois qu'ils avaient invoquées les condamnèrent ; restait l'emploi de la violence : ils y eurent recours. « Assistés de leurs officiers, serviteurs, et autre *racaille* du peuple, dit Fodéré, ils viennent la nuit avec des pioches, et mettent par terre les murailles fraischement faites, et continuent quelque temps ce mauvais dessein ; de sorte qu'ils démolissaient la nuit ce que les maçons avaient fait le jour précédent ; voire même en plein midy ils venaient agresser les manœuvres qui y travaillaient ; dont les ouvriers étaient contraints de tenir les armes auprès d'eux, sur leur atelier, pour se défendre de si violentes insultes. Si bien qu'on pouvait dire d'eux ce que l'écriture rapporte de ceux qui réédifiaient le temple de Jérusalem : *Unâ manu ædificabant alterâ gladium tenebant*[1]. » Mais soudain les bons pères trouvèrent des protecteurs dans la corporation des bouchers de la ville : ceux-ci établirent un corps de garde auprès des constructions ; ils placèrent plusieurs sentinelles autour des travaux, et les voisins malveillants ne purent continuer leurs mauvaises actions. Enfin l'église fut terminée en 1458, et sacrée sous le vocable de Saint-Sauveur. Le monastère, qui fut achevé en même temps, était vaste et commode. Pour marquer leur reconnaissance aux bouchers, leurs protecteurs, les Cordeliers firent sculpter sur la muraille de leur cloître un écusson portant deux couperets en sautoir, avec la date de 1492. Le père Focaudi, premier gardien de ces religieux, gouverna leur maison pendant vingt-six ans, et la laissa dans une situation florissante. A la réforme de 1505, les Cordeliers de Montluçon, sur les instances du duc de Bourbon, furent réunis à la maison provinciale de Bonaventure ; ils étaient alors au nombre de dix-huit, parmi lesquels se trouvaient quatre prédicateurs.

En l'année 1600 des Capucins s'établirent à Montluçon : le terrein sur lequel ils construisirent leur couvent avait été acheté par les habitants à Gilbert de La Loère. Ce monastère, sous le rapport monumental, n'avait rien de remarquable, non plus que l'église qui en dépendait. Trente ans plus tard, les religieuses de l'abbaye de Bussières, appartenant à l'ordre des Bernardines,

(1) *Narration historique et topographique des couvents de l'Ordre de Saint-François.*

établirent à Montluçon un couvent, sur un terrein qui leur fut concédé à cet effet par Marguerite de Pallier, veuve de François de Comminges, procureur du roi, qui avait intercédé pour cette fondation auprès de l'archevêque de Bourges. Dans le courant du même siècle, un monastère d'Ursulines, doté par Françoise de Culant, veuve de Pierre Lardy, fut joint aux établissements dont la désignation précède. La fondatrice avait abandonné tous ses biens à cette communauté, en se réservant une faible partie de l'usufruit. Ces religieuses prirent possession de leur maison en 1650.

Deux établissements de bienfaisance existaient à Montluçon : *la Charité* et *l'Hôtel-Dieu*. La première maison remontait à l'année 1472 : d'abord son revenu était distribué aux malades par des dames de la ville ; puis trois sœurs de Saint-Lazare furent établies dans cet hospice. Leurs fonctions consistaient à visiter, soigner et médicamenter les indigents, quelquefois à les nourrir pendant leur convalescence ; aussi ces pieuses filles étaient-elles appelées *Sœurs de la Marmite*. Quant à l'Hôtel-Dieu, il était destiné à recevoir un certain nombre de malades pauvres. Plusieurs riches habitants fondèrent des lits dans cette maison.

Montluçon, ville située à l'entrée des marches de l'Aquitaine lorsque les Anglais possédaient cette belle province, fut de bonne heure environnée d'une forte enceinte, que l'on entretenait avec beaucoup de soin, au moyen de taxes destinées à cet entretien. La muraille, bâtie derrière un large fossé toujours rempli d'eau, avait six pieds d'épaisseur et était flanquée de quarante tours. On avait perçé dans cette enveloppe murale quatre portes, munies de ponts-levis, et défendues en dedans par des herses en fer, pesant trois mille livres. A l'est, se trouvait la porte *Saint-Pierre*, correspondant au faubourg de ce nom ; au nord-ouest, et vers les Cordeliers, s'ouvrait la porte *Marchiou* ou *Marchio ;* près du ruisseau Lamaron et au sud-est, était la porte de *Forges ;* enfin, au sud-ouest, se rencontrait la porte de la *Bretonnerie*, donnant sur le faubourg ainsi nommé. Au XVIIe siècle, une cinquième porte fut ouverte au nord, à la sollicitation de Marie Madeleine de Castille-Villemareuil Fouquet, femme du surintendant des finances, disgrâcié au commencement du règne de Louis XIV ; laquelle, après cet événement, vint habiter Montluçon. Cette ouverture, faite dans l'enceinte murale, a conservé le nom de Porte Fouquet. Puisque nous avons commencé à mentionner les faubourgs, il convient d'en compléter la désignation : indépendamment de ceux de Saint-Pierre et de la Bretonnerie, il y avait les faubourgs de *la Lombardie*, de *la Gironde* et de *Presle*. M. Louis Bâtissier regarde comme un fait prouvé que les quartiers ainsi nommés ont reçu le nom des troupes de divers pays, cantonnées à plusieurs

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Lemercier frères del & sc. Imp^r de Boudeard

MONTLUÇON.

époques sur ce territoire : cette opinion paraît fondée quant aux faubourgs de *la Bretonnerie*, de *la Lombardie* et de *la Gironde*, relativement aux Anglais, aux Lombards et aux Gascons qui, en effet, ont occupé le pays. Au centre de la ville, et sur un rocher escarpé, subsiste en partie l'ancien château, bâti par le bon duc Louis II, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XIVe siècle. Il consistait, comme toutes les constructions militaires de cette époque, en un donjon carré flanqué de tours rondes, avec une galerie de créneaux couronnant le tout. L'intérieur de ce fort a été complètement défiguré, et n'est plus habitable. Louis II y fit souvent sa résidence; il y est décédé, ainsi que nous l'avons dit ailleurs. De son lit de mort, ce prince se fit transporter sur la terrasse, pour jouir une dernière fois du beau point de vue qui s'y déployait, et contempler encore ces fertiles campagnes que sa forte épée avait si long-temps protégées. C'est aussi dans ce château que Suzanne de Bourbon, femme du trop fameux connétable, écrivit en 1519 le testament par lequel elle léguait à son peu fidèle époux les vastes domaines qui devaient lui être bientôt arrachés.

De l'esplanade du vieux donjon, aujourd'hui plantée d'arbres, et qui forme une promenade charmante, la vue s'étend par-dessus les maisons enfumées de la ville, sur le bassin du Cher, à l'occident : vallée aussi riche d'aspects que de végétation, qui présente la plus délicieuse perspective.

Il ne reste à Montluçon aucune autre construction du moyen-âge qui mérite d'être citée : la porte Saint-Pierre seule est d'un caractère monumental; mais en même temps lugubre. Voici quelle a été la destinée des édifices religieux dont nous avons rapporté la fondation : le couvent des Ursulines est devenu d'une part la salle de spectacle, et de l'autre les bureaux de la mairie. Le bâtiment des Bernardins a reçu le collége communal de Montluçon. Aux Cordeliers, se trouve l'hôpital. Le Doyenné, situé près de l'église Notre-Dame, est une propriété particulière. Quant à cette église elle-même, édifice en grande partie reconstruit au XVe siècle, c'est la paroisse principale. L'ancien prieuré de Saint-Pierre est également ouvert au culte : ce temple, où l'on remarque de notables parties bysantines, fut restauré au XVIIe; on y voit une belle statue en pierre représentant Sainte Marthe et qui rappelle la manière du XVe siècle.

Montluçon ne séduit point le regard : adossée à l'est à une montagne, dont une partie de ses constructions occupent le versant, elle précipite ses rues sombres et tortueuses, par une pente plus ou moins rapide, jusqu'à la rive droite du Cher. Cette ville conserve la physionomie des villes du moyen-âge, avec leurs maisons en pans de bois, leurs pignons aigus, leurs étages en saillie, leurs toits hauts et raides. Puis, çà et là, l'opulence de quelques anciens citadins se révélant par une élégante tourelle, par des fenêtres à meneaux ouvrés, par des

portes en ogives décorées d'élégantes moulures. A l'angle de quelques rues, des effigies de Saints deux ou trois fois séculaires dans leurs niches sculptées; ailleurs, un bout de cierge allumé chaque soir, éclairant une madone environnée de fleurs et non moins révérée dans ce siècle sceptique, par les pieux Montluçonnais, qu'elle l'était, il y a trois cents ans, par leurs pères.

Cependant Montluçon offre un séjour qui plaît assez généralement: « C'est » qu'il y a dans cette vieille cité des eaux courantes, de vertes promenades » suspendues au-dessus des toits noirs, de grands arbres mêlés aux maisons, un » lointain bleu au bout de chaque rue ; et puis je ne sais quel air de calme et » de sérénité s'emparant du cœur de l'homme, qui éprouve le besoin de » s'attacher à un bonheur médiocre, mais durable. » Ce tableau tracé par Achille Allier, de la ville où il reçut le jour, est assez fidèle; et quant au coup-d'œil de son ensemble peu rajeuni, il ajoute avec non moins de vérité : « Montluçon est encore une ville gothique, malgré les toits rouges qui, au » milieu de ses noires maisons, accusent une construction nouvelle; malgré les » élégantes habitations entées sur sa large et croulante muraille d'enceinte. »

Nous avons ouvert les *Esquisses bourbonnaises*, et quand on tient un livre d'Achille Allier, il est difficile de le quitter, lui qui fait revivre le passé avec une puissance de verve et de coloris si séduisante et si vraie : laissons-le

donc restaurer sur nos tablettes le vieux Montluçon. « Assis en dehors de sa boutique basse et cintrée, poursuit le jeune écrivain, sous un de ces monstrueux auvents que le temps et la petite voirie font dégringoler tous les jours, le marchand travaille, et, réjoui par le rayon de soleil que les étages en saillie laissent rarement arriver jusqu'à lui, il échange de malicieux propos avec son voisin, et brocarde les passants. Ce sont les bourgeois qui montent à Notre-Dame, suivis de leurs servantes, chargées de la chaise et du livre d'heures; les jeunes filles à robes *grises* toutes fières de leur cornette neuve; les soldats du duc, trainant leur longue et retentissante épée; les capucins du faubourg Saint-Pierre, courbés sous leurs besaces; les procureurs balayant le ruisseau de leurs sales robes et se rendant aux plaids, chargés de leurs sacs à procès. Tous sont accueillis au passage avec cet esprit de bonhomie maligne, dont la population de Montluçon conserve encore le type.

» Il fut un temps où un roulement de tambours et quelques notes aiguës du fifre causaient à Montluçon une émeute de bons vivants, une révolution de gaieté. Un compère prenait sa commère sous le bras, deux autres les suivaient, deux autres encore; puis une foule sautante, bruyante, leste et parée, divisée en couples bien assortis. Il y avait, avant notre révolution de 89, un homme vieux et jovial, habitant du faubourg Saint-Pierre; quand une soudaine bouffée de caprice passait dans sa drôle de tête, il prenait un petit tambour et commençait à battre par les rues : vous eussiez vu alors l'ouvrier jeter ses outils, la ménagère son bas, le clerc sa plume; le bourgeois ouvrir précipitamment sa porte. Comme par un charme magique, ramassant sur son chemin tout ce qui se sentait jeune et ingambe, la foule grossissait, grossissait toujours, et bientôt la moitié de la ville courait par les rues tortueuses, et l'autre moitié la regardait passer en riant. » Notre génération *grave* rit aussi, mais de pitié, au récit de ces folles joyeusetés d'un autre âge, dont elle a pourtant emprunté la barbe. Nous sommes de ceux qui voudraient qu'on lui empruntât plutôt sa gaieté : la *Gazette des Tribunaux* pourrait nous ménager moins de *situations saisissantes*, le *bois* nous offrir moins d'éphémérides *dramatiques*, Victor Hugo placer moins d'*Ombres*, obscures sous plus d'un rapport, près de ses *Rayons* étincelants; mais en vérité les temps seraient meilleurs d'une renonciation complète à cette recherche perpétuelle d'émotions factices, qui tuent les émotions réelles. L'excellente nature nous les offre sans cesse en mère tendre; pourquoi faut-il que nous les repoussions en sectateurs coquets, maniérés, ambitieux surtout d'une civilisation qui semble vouloir envahir l'infini, comme s'il appartenait à nos sens de le comprendre et de le mesurer. Revenons à Montluçon.

Cette ville, sans être un centre d'industrie bien actif, possède cependant des fabriques de draps, de dentelles, de rubans, de serges, d'étamines et de crêpons. Mais elle doit plus de chances heureuses à son commerce de grains et de vins, favorisé par la route de Bourges à Clermont et à Moulins. L'achèvement du canal lattéral du Cher, qui passe aux côtés de la ville, ajoutera encore à ses communications et conséquemment à sa prospérité. Il se tient à Montluçon sept foires : en janvier, avril, mai, juin, août, octobre et décembre. La population de ce chef-lieu d'arrondissement, d'après l'annuaire de 1840, est de 5,034 habitants; sa distance de Moulins est de dix-sept lieues, à l'ouest-sud-ouest de cette dernière ville.

Un énorme dépôt de vieux livres était entassé dans les greniers de l'Hôtel-de-Ville depuis longues années : il provenait de plusieurs monastères, particulièrement des Cordeliers et des Capucins de Montluçon. Par suite d'une délibération du conseil municipal, cet amas indigeste a été exploré en 1835, et l'on y a trouvé plus de deux cents éditions antérieures à 1500. On remarque entr'autres livres déjà triés le Traité *de vitâ et honestate clericorum*, in-folio à larges marges, avec initiales peintes à la main, et plusieurs éditions *Princeps* des classiques. Ce qui surtout doit intéresser ici, ce sont de savantes collections de documents relatifs à l'histoire religieuse des XVIIe et XVIIIe siècles. Le dépouillement et le classement de ces ouvrages, qui n'exigeait pas moins de patience que de sagacité bibliographique, a été fait avec autant de zèle que de talent par divers habitants, au nombre desquels s'est surtout distingué M. le docteur Guilhomet. Voilà donc le commencement d'une bibliothèque publique; et, au moyen d'échanges faits par des gens de goût, la ville pourrait se procurer un bon nombre de livres, que grossiraient, sans doute, les dons particuliers.

Avant de quitter Montluçon, admirons encore, en nous attachant davantage aux localités, les sites d'une physionomie particulière que l'on embrasse de l'esplanade du château. Au pied même du coteau, un assez beau pont moderne est jeté sur le Cher; mais la vue porte de préférence vers cet autre pont de construction romaine (*le pont vieux*), que nous apercevons au foubourg de Saint-Pierre. M. Brugière de Lamothe, dont nous avons déjà cité les savantes recherches, a retrouvé près de là les débris d'un second pont antique appelé *Bufecié :* on assure que les archives de la ville mentionnent des réparations faites à ce pont en 1307 et 1309. La proximité de Néris, établissement considérable durant la période romaine; la présence sur le territoire de Montluçon de plusieurs restes de voies romaines bien conservées; enfin, les découvertes successives faites aux environs de poteries, de tombes en pierres, de médailles,

de moulins à bras, rendent tout à fait probable l'existence de ce dernier monument, et confirment l'antiquité de celui du faubourg Saint-Pierre. Si l'œil s'attache à la petite chaîne de collines qui longe le Cher, il la voit coupée et ravinée par des torrents qui semblent se tracer un lit à travers les blocs de rochers, de telle sorte que leurs cours sineux séparent les montagnes par des angles vifs, saillants ou rentrants, et forment des gorges multipliées. La diversité de tous ce que le regard y rencontre, l'attire et le séduit : ici ces ravins sont couronnés de petits arbres, balançant leurs rameaux sur des tapis de gazon ou de bruyère ; là, le coteau se festonne de pampres nuancés de vert et de rouge ; plus loin, les flancs du rocher brillent des reflets éblouissants de l'or, quand le soleil darde ses rayons sur leurs parois micacées. *La Gorge du Thé, le Saut du Loup, le Roc du Saint*, offrent des roches parées de ces étincelantes superficies, semblables aux habits semés de paillettes que nos marquis d'autrefois étalaient à la cour. En remontant le ruisseau de l'*Amaron*, bordé de saules, de peupliers et de l'aubépine qui épand au loin la douce senteur de sa blanche parure, la vue s'égare dans un long défilé, à l'extrémité duquel ce filet d'eau limpide prend sa source : c'est là que le poéte verra la nymphe ondine appuyée sur son urne, qu'elle épanche.

Nous avons signalé le *Roc du Saint:* le voici, se dessinant au penchant d'un coteau, où des touffes de buis et de rouges bruyères croissent seules sur un terrein dénudé, entre les rochers. Dans cette grotte noircie par la fumée, la tradition locale reconnaît l'habitation d'un saint ermite, dont elle ne dit pas autrement l'histoire. Plus loin se présente le *Trou du Serpent:* serpent aîlé, ma foi, qu'un noble chevalier combattit jadis, et dont il demeura vainqueur. Mais ce triomphe lui coûta la vie : il expira dévoré par le poison sorti de la gueule du monstre, et qui s'était introduit sous son gantelet mal joint. On assure que dans un château appartenant à la famille de la *Roche-Dragon*, qui dit-on, tira son nom de cet événement, il existe une sculpture très-ancienne représentant le combat du serpent aîlé et du paladin.

Sans doute on se plaît à contempler les aspects pittoresques que nous essayons de reproduire; mais l'œil de la raison s'attache plus volontiers aux notables parties de cette contrée qui, naguère encore arides et incultes, se couvrent ici de vignobles, là de moissons, ailleurs de vergers ou de champs cultivés en plantes potagères.

Maintenant descendons des hauteurs où ce panorama varié nous était offert, et parcourons les environs de Montluçon pour y retrouver quelques vestiges de l'antiquité romaine, ou du moins gallo-romaine. Il faut s'exprimer ainsi, car voilà au nord et au sud de Montluçon deux tumulus : le premier, situé à Châteauvieux,

s'élève près de l'importante voie d'*Avaricum* (Bourges), à *Aquæ-Neri* (Néris); le second se trouve au point où cette même route se joignait à celle conduisant de *Mediolanum* (Châteaumeillant), à *Augustonemetum* (Clermont). « Dans le voisinage, et sur un rayon de deux lieues au plus, dit M. Bouillet, savant antiquaire de Clermont, on peut voir d'autres tumulus : un à Domérat, un à Givrette, un à Argenty, un à Pyray, un à Peufeilhoux, et enfin un sixième à Reugny.

Une route bien entretenue conduit de Montluçon à Néris, lieu célèbre dans les annales mondaines, par ses eaux; illustre dans les recueils archéologiques, par les souvenirs de sa splendeur antique. Les chercheurs d'étymologies se sont perdus, comme toujours, en voulant découvrir celle du nom de Néris. Les antiquaires celtomanes, habitués à trancher les difficultés, n'ont pas hésité un moment à composer ce mot de *ner* eau, et *ias* chaudes. Ou bien ils ont dit : Néris est formé de *Nerid*, mot indiquant les attributs du Dieu Mars. Les archéologues de l'école grecque et romaine n'ont découvert, eux, qu'une signification romaine dans le nom qui nous occupe: *Néron* est venu, comme vous le pensez bien, jouer un grand rôle dans leurs recherches; ils ont voulu à toute force en Bourbonnais, un Néron quelconque, empereur, consul, général ou propréteur, pour donner son nom à l'établissement thermal. Et veuillez écouter les bonnes raisons qu'ils vous donnent : on a trouvé écrit sur un fragment d'aqueduc *Ne* et *Nerio*, d'où ils ont conclu que cette inscription devait être ainsi conçue : A NERONE NERIO : *de Néron vient Néris*. Il est impossible de mieux plier à sa fantaisie des témoignages évidemment imaginaires. D'autres savants ont ajouté à cette hypothèse qu'une prétendue tour de Néron, qui existait à Neris, s'écroula en 1728 : tour haute de soixante pieds, entourée de murailles et d'un large fossé. Nous ne croyons guère aux tours romaines qui auraient existé en France aussi tard : on se souvient que le grand Châtelet de Paris, construction du XIVe siècle, fut long-temps un édifice romain, au jugement de plus d'une sagacité académique.

Plutôt que de s'égarer sur les traces de tant d'explorateurs, il vaut mieux convenir ingénuement que l'origine précise de Néris est inconnue. Ce qu'on sait positivement, c'est que ce lieu est indiqué sur les Tables Théodosiennes, sous le nom d'*Aquæ-Neri*, et tout porte à croire que là s'éleva, durant la période gallo-romaine, l'une des villes les plus importantes des Gaules. Elle était bâtie sur un plateau, d'où sourdent les eaux minérales à l'existence desquelles cet établissement antique fut incontestablement dû. On croit généralement qu'*Aquæ-Neri* fut saccagée une première fois par Constantin II, restaurée par Julien et ses successeurs, dévastée de nouveau par Clovis, et enfin détruite

par les Normands. Lorsque Grégoire de Tours écrivait, cette ville existait encore, car ce père de notre histoire dit qu'un prêtre du Berry avait fondé un monastère de filles *in vico Nerensi.*

La richesse des débris que l'on trouve sur le territoire où fut cette splendide cité, semble prouver que peu de villes, non-seulement dans les Gaules, mais en Italie, offrirent autant de magnificence. Ce n'était pas seulement la pierre du pays que les maîtres du monde avaient employée en ce lieu aux constructions : on y avait apporté à grands frais les marbres précieux de Carrare et de Paros ; et il est aisé de reconnaître par les belles sculptures qu'on a découvertes à Néris, que les premiers artistes de Rome avaient été employés à ce travail. Long-temps on retira de la terre de superbes chapiteaux aux larges feuilles d'achante, des bas-reliefs où le ciseau grec laissait deviner son faire enchanteur; des mosaïques dessinées et nuancées avec un art exquis; enfin des fragments de peintures. Les fouilles faites aux environs de Néris ont mis à découvert d'énormes pans de murailles, des chambres entières, comme à Pompeï, des vases campaniens, des armes romaines d'un beau fini, des poteries rouges ornées de bas-reliefs, des moulins à bras, des fours, des tuyaux en terre et en plomb, et une énorne quantité de médailles à l'effigie des Antonin, de Gallien, de Constantin et d'Honorius. Des fragments d'aqueducs découverts dans plusieurs directions, prouvent qu'il devait se faire dans la ville antique une prodigieuse consommation d'eau; ce qui ne peut s'expliquer que par la présence d'une population nombreuse.

Un témoignage encore plus positif de l'importance d'*Aquæ Neri*, c'est la grandeur de l'amphithéâtre dont les vestiges ont été retrouvés au lieu appelé *le Champ des Os*, par les soins de M. le docteur Boirot, médecin de l'établissement thermal. En déblayant le terrein pour faire une promenade, ce savant a découvert cet amphithéâtre. Sa forme affecte celle d'une ellipse arrondie; sa circonférence extérieure est de 236 mètres, c'est-à-dire le demi-cercle de 168 mètres, et le devant ou la corde de l'arc de 68 mètres. A la partie moyenne de ce dernier point, s'ouvrait une porte principale, et quatre *vomitoires* étaient répartis également dans l'étendue du demi-cercle; lequel offrait aussi dix tours, à égale distance les unes des autres, et communiquant avec l'intérieur du théâtre. Les murs de ces tours étaient construits en moëllons piqués et carrés, coupés par des assises de briques de deux en deux pieds. Les fouilles exécutées pour reconnaître ce monument, ont fait recueillir sur son emplacement la presque totalité de ses colonnes cannelées et unies, avec leurs bases et leurs chapiteaux, tenant encore aux futs ou s'en trouvant séparés. L'intelligence artistique a pu relever en idée ce bel édifice,

ses péristyles, ses portiques. Une immense quantité d'ossements d'hommes et d'animaux mis à nu dans l'arène, ne laissent aucun doute sur le genre de spectacle qui se donnait dans cette enceinte.

Néris a aussi son camp de César; mais lequel des Césars y fit stationner ses légions? voilà ce que l'on n'a pu savoir encore. Ce camp, situé au nord-ouest de la ville, n'en était séparé que par un petit vallon. Sa circonférence, facile à reconnaître, est d'environ 550 mètres; il était défendu de trois côtés par des ravins profonds; le quatrième côté, présentant un développement de 250 mètres, était protégé par une levée de terre encore existante, et par des tours dont on ne retrouve plus que de minces débris. Près du camp, un champ appelé de la *Palle,* mot corrompu sans doute de Pallas, était destiné aux sépultures : on y a découvert à diverses époques des tombes en maçonnerie très-solides, des urnes cinéraires et des instruments propres aux sacrifices.

Les thermes antiques de Néris devaient sans doute, par leur magnificence, répondre à celle de la ville; mais les derniers débris de cet établissement ont disparu à la fin du XVIe siècle. Aubery, écrivain de cette époque, pense que le bain public de Néris, ainsi que celui de Bourbon-Lancy, était traversé de plusieurs murailles de pierres de taille, incrustées de marbres par dessus et de chaque côté, relevées de marches aussi couvertes de marbre, et que ces murailles, à fleur de pavé, étaient ouvertes pour se communiquer les eaux chaudes.

Au sud du camp de César, dans un champ appelé *Kars*, ou de Mars, était le palais du gouverneur ou autre fonctionnaire romain qui exerçait l'autorité à Néris: plusieurs écrivains ont du moins cru reconnaître l'existence de ce monument, par une grande quantité de débris précieux découverts en ce lieu. Si l'on doit s'en rapporter au recueil des historiens des Gaules (tome VI, page 673), ce palais existait encore au VIIIe siècle, et aurait été habité par Pépin-le-Bref.

On conçoit, du reste, l'importance de Néris sous les Romains, indépendamment même de l'attrait qu'avait pour eux la proximité des eaux : ce lieu était une position militaire très-convenable, puisque de là ils surveillaient en même temps les Arvernes et les Bituriges, tandis que de Bourbon-Lancy, ils tenaient en respect les Eduens. Mais cette ville n'offrait plus le même intérêt aux Franks: outre que la nature âpre et dure de ces conquérants appréciait peu la jouissance voluptueuse des bains de marbre, ils méprisaient les fastueux édifices de la magnificence romaine, et ne daignèrent pas relever ceux de Néris; ce poste n'ayant pas d'ailleurs la même importance pour eux que pour les Romains. Cependant il ne fut pas entièrement négligé: soit que Pépin ait

habité le magnifique palais décoré de colonnes corinthiennes à l'élégant chapiteau que les auteurs anciens lui ont légué, soit qu'il se soit logé dans un de ces forts en bois que l'on construisait de son temps, il est certain que plusieurs diplômes attestent le séjour de ce prince à Néris.

Quand les Franks eurent soumis décidément l'Aquitaine, Néris acheva de perdre la faveur dont elle avait joui; les grands de la terre s'en retirèrent : on l'abandonna comme on abandonne trop généralement tout ce qui cesse de servir l'ambition ou les intérêts de la puissance. L'exigüité de l'église de Néris vient encore prouver l'abandon qui succéda à son antique splendeur : il est évident que la population, jadis si considérable dans la ville romaine, était réduite à un petit nombre d'habitants. Cette église, romane par la construction du portique, offre un chœur dont les voûtes et les arcades en plein-cintre sont du XIe siècle; la nef appartient à l'ère gothique; le clocher, que l'on voit de fort loin, est à huit pans, et deux arcades geminées décorent chacune de ses faces. Il faut donc se représenter cette ville, autrefois si brillante d'architecture grecque; si active par la circulation d'une foule de patriciens couverts de pourpre; si animée par le mouvement des fêtes, des spectacles, des festins, il faut se la représenter, jusqu'au XVe siècle, comme un bourg silencieux et presque désert. Mais vers la fin de ce même siècle, époque à laquelle les eaux thermales reprirent faveur, Néris, ainsi que toutes les villes baigneuses, dut sortir de ses ruines. Cependant on n'y retrouve aucun vestige des établissements thermaux qu'on put y construire alors.

La cité moderne est divisée en deux parties : l'une d'elles, appelée la *Ville haute,* ne possède pas d'autres édifices que l'église, dont nous avons donné plus haut la description. L'autre partie, ou *Ville basse,* bâtie au fond de la vallée, près des sources, offre d'assez beaux hôtels pour les étrangers; les maisons y sont élégantes et disposées avec coquetterie autour de l'établissement thermal : édifice encore inachevé et d'une construction fort recherchée, mais sans entente aucune des belles dispositions architecturales. Ce que l'on reproche surtout à ce monument, c'est d'être bas, étroit, resserré, et de ne permettre une suffisante circulation de l'air ni dans les couloirs, ni entre les divers corps de bâtiments. Cet établissement doit renfermer soixante cabinets de bains avec douches, quatre piscines et plusieurs étuves pour les bains de vapeur. Il existe près de là un hôpital où l'on reçoit gratuitement 150 malades. Lorsqu'on parcourt la ville basse de Néris, on se sent vivement impressionné en voyant ce quartier d'un aspect assez agréable, semé partout de débris antiques, gisant au milieu des herbes sauvages et des ronces : on se croirait encore au lendemain du jour où les barbares ravagèrent la ville gallo-

romaine. Peut-être les habitants, bons raisonneurs en matière d'intérêt, attachent-ils une intention spéculatrice à cette fusion des vestiges du vieux monde avec les ouvrages modernes ; car les rues mêmes sont jonchées de fragments de marbres, de tuiles antiques, de briqueries ; des tronçons de colonnes servent de bornes. Les promenades ont été disposées de manière à renfermer dans leur enceinte les restes de l'amphithéâtre : les gradins de ce monument se combinent avec une plantation d'acacias qui leur prêtent un ombrage sous lequel le baigneur vient rêver, assis à la place qu'occupa le fier patricien où la dame romaine. Près de là, l'églantier à la fleur légère grimpe le long d'une muraille vieille de vingt siècles; tandis que dans cette arène, où coula le sang des gladiateurs, peut-être celui des premiers chrétiens, aux applaudissements d'une foule inhumaine, un gazon pousse épais et vert, comme si ce sang engraissait encore le sol qui le produit. Les vignes et les champs placés au-dessus et au-dessous de ce théâtre, sont obstrués de fondations antiques; chaque jour le soc de la charrue heurte et s'émousse contre des pierres liées par un ciment indestructible, ou contre des futs de colonnes enfouis. Tout cela, nous n'en doutons pas, est maintenu ainsi à la sollicitation d'un intérêt : le pays est un vaste jardin anglais, commencé il y a deux mille ans par les Romains. Ou, si l'on veut, Néris et ses environs présentent aux curieux un véritable musée d'antiquités, qui, certes! n'est pas un des moindres attraits de l'établissement thermal. Il existe en outre dans la ville une collection assez considérable des objets les mieux conservés qu'on a pu recueillir : ce sont des fragments d'architecture d'un beau travail, des débris d'inscriptions et de bas-reliefs, des corniches en marbre blanc et en vert antique. Mais ce qui surtout fixe l'attention des étrangers, ce sont quatorze chapiteaux d'ordre composite en pierre blanche d'un travail si peu altéré, que l'on peut croire qu'ils n'ont jamais été posés, et que la ruine d'*Aquæ Neri* les a surpris dans l'atelier du sculpteur.

Les sources thermales de Néris sont contenues dans des constructions fort simples ; les quatre puits qui les reçoivent ont reçu les noms de *Source Nouvelle*, *Puits César*, *Puits de la Croix* et *Puits Carré*. Deux de ces sources étaient connues du temps des Romains; mais les deux autres ont été découvertes dans le cours du siècle dernier. L'une d'elles jaillit hors du sol le 1er octobre 1749 ; l'autre fit irruption le jour même où le fameux tremblement de terre de Lisbonne, en 1755, détruisit en partie cette capitale. Néris est le lieu de France où ce terrible phénomène se fit ressentir de la manière la plus remarquable : un grand bruit retentit dans le sein de la terre, une secousse terrible ébranla toute la contrée, et une colonne d'eau surgit dans le grand bassin. Montluçon ressentit aussi

ressentit aussi cette commotion; elle se manifesta surtout dans l'enceinte des Cordeliers.

L'examen des eaux de Néris a fait constater que leur température varie de 48,25 degrés centigrades à 50, 50 degrés; elles sont parfaitement limpides et incolores. L'analyse chimique produit, sur 1,000 grammes d'eau : *substances solides*, 3 grammes 476 milligrammes; *substances solubles:* sulfate sodique, 225 milligrammes; chlorure de sodium, 515 milligrammes; carbonate sodique, 640 milligrammes; *substances insolubles;* carbonate de chaux, 125 milligrammes; silice, 98 milligrammes; oxide de fer, 77 milligrammes; glairine, 789 milligrammes; acide carbonique, 33 milligrammes; azote, proportion assez considérable. La glairine, sur cent parties, renferme : carbone, 66; hydrogène, 24; oxigène, 10. Les eaux de Néris, présentent à leur surface de ces plantes de la famille des Algues que l'on nomme *Conferves.*

Les vertus des eaux thermales de Néris sont si multipliées, si l'on en juge par l'éloge que les médecins en font, qu'elles formeraient une longue nomenclature : leur haute température contribue surtout à produire les bons effets qu'on peut en attendre; aussi n'attirent-elles pas une société moins nombreuse, moins choisie que celles de Vichy. La ville jouit d'une opulence qu'elle doit à cette affluence, et qui semble augmenter chaque année comme la réputation de ses eaux. « Les révolutions, dit poétiquement M. Louis Bâtissier, peuvent bouleverser encore le sol de cette antique cité; elle renaîtra sans cesse de ses ruines; l'espérance restera toujours assise auprès de ses sources, et bien des générations viendront demander à cette nymphe au sourire éternel ses secrets dans l'art de guérir. »

Néris est à deux lieues sud-est de Montluçon; la route de Clermont passe à ses portes, et sa situation, qui domine tout le bassin du Cher, en rend le séjour enchanteur en tout temps. Mais la vie de cette petite cité semble s'éteindre, quand la saison des eaux a pris fin. Pendant cinq à six mois, on pourrait croire que l'antique splendeur romaine s'est réveillée avec toutes ses magnificences; dès que les chaises de poste poudreuses ont emporté les derniers baigneurs, Néris n'est plus qu'un bourg bien triste, et peuplé de 1,400 habitants indigènes. Naguère c'était un musée d'antiquités, avec une compagnie de visiteurs brillante, parfumée, étalant d'élégantes parures, se chamarrant de décorations, se parant mieux d'une multitude de beautés, s'animant d'un bon nombre de gentilles intrigues; maintenant, ce n'est plus qu'un assemblage de ruines, sur lesquelles croasse l'oiseau des nuits, tandis que la spéculation suppute ses profits, en attendant la nouvelle saison qui doit les grossir.

Plusieurs services directs de Paris à Néris ont été établis récemment par

les administrations des messageries : la voie la plus courte est par Bourges, Saint-Amand et Montluçon.

Néris est environné de sites délicieux, que nous désignerons avec le caprice de direction auquel les baigneurs obéissent pour les visiter, dans leurs excursions plus ou moins prolongées. En se portant à l'ouest, on ne tarde pas à rencontrer le château de Menat, qui garnit de ses murailles déchirées, de ses masses informes, une colline âpre et aride : c'est un point de vue d'un aspect sévère, mais qui plait aux âmes mélancoliques. La jeunesse baigneuse préfère une excursion au château *de l'Ours*, situé sur la rive du Cher. Laissant à droite la jolie route qui conduit de Néris à Montluçon, on s'engage, pour arriver à ce château, dans un chemin montueux et difficile, et on parvient d'abord au village de *Villebret*, dépendant du canton de Marcillat, village qui dérobe ses constructions au milieu d'une épaisse végétation. Il y avait là un manoir fortifié dont les traces ont disparu ; mais on y remarque encore une église offrant la combinaison bien entendue de l'ogive et du plein-cintre. En appuyant un peu vers la gauche, on aperçoit bientôt la petite basilique de *Saint-Genest*, commune du même canton, décorée d'une campanille assez bien conservée. De là, par un sentier sinueux tracé sur le flanc du coteau, entre des rochers aux formes bizarres et des touffes de bois, on arrive au bord du Cher, qu'on entendait depuis quelque temps gronder au pied de la colline, en s'irritant contre son lit de roc vif. Un peu au midi s'élève le château de *l'Ours*, se détachant sur une masse de grands chênes à la tête opulente de verdure. Ici, posons le pinceau, nous sommes mieux inspiré en attachant dans notre galerie un charmant tableau de M. Bâtissier. « Le château de l'Ours, dit l'auteur du *Voyage pittoresque en Bourbonnais*, se dresse sur un rocher aride, recouvert d'un pâle manteau de lichen, et tristement paré de bruyères. La façade septentrionale, ainsi que l'enceinte, n'offre plus que des murailles trouées et pendantes. Un donjon cylindrique s'élève encore, ferme sur sa base de roc, et montre, à défaut de portes, les restes d'une galerie de petits créneaux. Le Cher roule ses eaux avec fracas au bas de la colline, resserré entre deux rives escarpées et sauvages, que les chèvres gravissent avec la légèreté du chamois. Au reste, l'aspect de ce lieu a quelque chose de sévère et de désolé. Quand ces ruines sont éclairées par le soleil d'été, elles offrent un vif intérêt à l'artiste qui recherche les sites vigoureusement accidentés, et animés par les débris des antiques forteresses. Dans la belle saison, vous verriez de jeunes et charmantes femmes lançant leurs chevaux avec une rapidité téméraire, arriver au galop parmi ces ruines, apparaître sous l'arcade de la porte démantelée, et dominer la vallée, qu'elles enchantent de leur présence. On ne va guère au château de l'Ours, sans apercevoir de

loin quelques-unes de ces jolies voyageuses au vêtement blanc, au souriant visage, à la taille élégante, se jouant au travers des débris de la forteresse féodale, se détachant sur un ciel d'orage, et donnant à ces lieux déserts le caractère de force qui leur manque. Écoutez, elles chantent une de ces vieilles ballades chevaleresques et mélancoliques, comme celles qu'Ossian a fait entendre dans le fond de l'Écosse. » Certes, le paysagiste, après avoir lu cette description séduisante, pourra dresser son chevalet dans l'atelier de Paris: pour le dessin, il n'aura qu'un calque à faire; pour le coloris, la palette de M. Bâtissier pourra presque lui suffire.

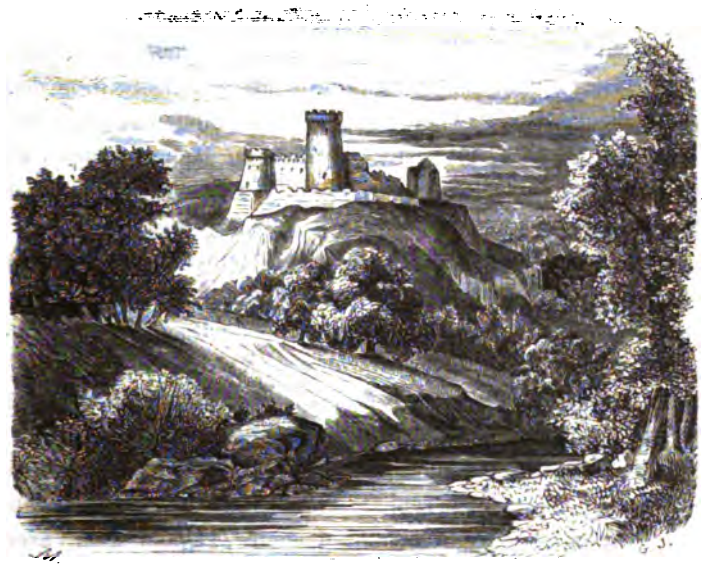

Au tour du poëte maintenant; qu'il ouvre ses tablettes, voici une ballade lamentable à faire, un conte lugubre à rimer. Archambaud, comte de Montluçon, avait entendu le cri qui retentit de la fin du XIe siècle au commencement du XIVe : *Dieu le veut;* il quitta son château le lendemain des fêtes de la Pentecôte, 1147, et partit pour la croisade, avec Louis VII, laissant sa femme Ermengarde et ses enfants sous la surveillance et la garde d'un homme de confiance appelé Rambaud, dit le *Sarrazin*. Odile, fille aînée de la comtesse, était belle et pure comme la rose du matin; son cœur candide ne s'était ému qu'à l'aspect d'une de ces fleurs au suave parfum, qu'elle cueillait dans les

parterres du château, et qu'elle pouvait appeler ses sœurs, car Ermengarde disait d'elle : *c'est la plus jolie flourette de celles qui croissent emmi nos jardins.* Sa jeune imagination ne se berçait que des rêves dorés qui voltigent autour d'une vie de jeune fille, en l'effleurant à peine de leurs ailes de papillon. La vertueuse châtelaine veillait avec sollicitude au plus précieux des dépôts que lui eût confiés Archambaud en partant, l'innocence de leur fille chérie.

Mais hélas ! le temps refusa un soir de retourner son fatal sablier pour Ermengarde : elle arrivait à la dernière des heures que le destin lui avait comptées... elle mourut. Dans la nuit de désordre et de confusion qui suivit sa mort, au milieu du transport de désespoir qui avait privé Odile de l'usage de ses sens, celle-ci devint victime de la brutalité de Rambaud. L'infortunée ! sans avoir connu les charmes de l'amour, en connut bientôt les suites, quelquefois si douces, et pour elle si cruelles ! Odile allait devenir mère. Le coupable intendant ne voulut pas que le monde fût informé de son crime ; il fit prendre à la noble demoiselle un breuvage narcotique ; Odile, comme la Juliette de Schakespeare, fut mise dans un cercueil, et portée en grande pompe, au château des bords du Cher, tombe anticipée, où elle devait mourir le reste de sa vie. Rambaud s'étant rendu secrètement à ce manoir, tira lui-même la jeune comtesse de sa bière, lui donna pour compagne une vieille servante ; puis leur laissant du pain et de l'eau pour huit jours, il se retira en croyant pousser sur elles les portes de l'éternité. A quelque temps de là, il revint au château et pénétra dans le donjon où il avait enfermé ses victimes. Il s'attendait à les trouver mortes, quelle ne fut pas sa surprise ! elles avaient disparu. En s'approchant d'une fenêtre, cet homme les vit assises l'une auprès de l'autre sur les bords du Cher : elles avaient découvert un passage mystérieux aboutissant à cette rivière. Il descend la montagne avec la rapidité d'un torrent, se saisit des malheureuses créatures, les ramène dans la lugubre demeure, et pour qu'à l'avenir toute tentative d'évasion leur devienne impossible, il les dépouille de leurs vêtements, qu'il remplace par des peaux d'ours. Peu de temps après, la servante rendit l'âme, au moment où sa jeune maîtresse mettait au monde un fils.

Quelle mère, si malheureuse qu'elle fût, n'a pas été rattachée à la vie et n'a rouvert son cœur à l'espérance, à la naissance de son premier enfant, ce présent si doux que la nature fait à la femme, à travers tant de douleurs. Odile éleva son fils, et lorsqu'il fut parvenu à l'adolescence, on le vit errer dans les rochers, couvert de la peau des bêtes fauves, dont il égalait l'agilité à la course, et qu'il savait peut-être atteindre déjà d'un trait mortel. Vous dire comment il sortait du noir donjon, pour parcourir ainsi la montagne, nous serait difficile : la tradition ne mentionne pas cette circonstance. Les pâtres

du voisinage, lorsqu'ils rencontraient le jeune sauvage, fuyaient devant lui, et le fort dans lequel ils le voyaient se retirer, reçut dès-lors le nom de château de l'Ours. Un jour, il rencontra près du Cher, un vieux anachorète qui habitait l'ermitage de Sainte-Radégonde; avant de porter la bure grossière, ce pieux cénobite avait revêtu l'armure et la cotte de mailles : ce n'était pas un de ces hommes simples que pouvait effrayer un enfant couvert d'une peau d'ours. Il interrogea celui-ci, s'émut à son récit touchant, et sur le champ, le vieux guerrier résolut de sauver la fille du comte de Montluçon avec son fils, et de la venger du monstre qui la vouait au sort le plus déplorable. On s'empare de Rambaud; son crime est reconnu; et le jour suivant, aux premiers rayons de l'aube, on le vit pendu aux créneaux du château de Montluçon. L'affreuse captivité d'Odile avait duré huit ans; pendant huit ans les oiseaux de proie ne touchèrent pas au cadavre du traître. Au bout de ce temps, et quoiqu'il fût attaché à la tour avec une forte chaîne scellée dans la pierre, il disparut pendant une nuit d'orage... Quel autre que Satan pouvait l'avoir enlevé ?.. Le souverain des demeures infernales avait pris possession de son bien.

Odile fonda le couvent des Ursulines de Montluçon, où elle se retira et finit ses jours dans les pratiques de la plus fervente dévotion. Quant à son fils, il alla guerroyer avec honneur en Palestine; bientôt il se fit remarquer même parmi les plus vaillants batailleurs, et fut connu sous le nom du *Chevalier sarrazin*. On assure même qu'il devint la souche d'une famille française qui porta ce nom.

Telle est la chronique du Château de l'Ours, et ce n'est pas la seule que racontent les habitants du voisinage : ce château a été la demeure de la *Barbe-Bleue*, qui ne manque à l'histoire fantastique d'aucune province de France. On vous montre ici le puits où ce redoutable baron jetait toutes ses femmes, après les avoir assassinées. D'autres, prêtant au château de l'Ours les fastes de la tour de Nesle, vous diront qu'une châtelaine cruelle y faisait périr chaque nuit un nouvel amant.

En remontant un peu le Cher, puis en le passant sur un bac, au moulin de *la Bique*, on entre dans la commune de *Lignerolles*, dont le bourg couronnant un coteau, ne présente à l'observateur qu'une église romane dégradée. « Quelque patriote du pays, dit M. Bâtissier, a coiffé Saint-Pierre d'un plumet tricolore, afin de rendre cet apôtre solidaire de notre dernière révolution. » Nous sommes rentrés dans le canton de Montluçon ; et après avoir franchi la route de Limoges, nous trouvons, assez près l'un de l'autre, les bourgs de *Lamayds* et de *Quinssaines*, qui ne peuvent fixer l'attention, le premier par son église lourdement gothique, le second par les ruines insignifiantes de son

vieux château. Nous sommes parvenus à la frontière occidentale du Bourbonnais, à l'entrée du pays appelé la Marche. Ici commencent à se développer des plateaux sablonneux, rebelles à la culture, ou des rochers à base de granit et de gneis, sur lesquels végètent de maigres bouleaux. Et comme de fraîches oasis au milieu du désert, s'offrent, par intervalles, quelques parcelles de terre où la nature semble avoir laissé tomber par mégarde une végétation plus généreuse. En se rapprochant du Cher, on retrouve les sites frais et riants au milieu desquels s'épanouit le village de *Lavaux*, avec sa petite église démantelée et les débris d'un vieux monastère, dont les murailles croulées se cachent sous des pampres de vigne.

Nous ne quitterons pas cette extrémité occidentale du Bourbonnais sans avoir exploré le canton d'*Huriel*, auquel nous touchons. Si l'on part de Montluçon pour se rendre à Huriel, il faut traverser la vallée de Crevant, semée de villages populeux, sur un tapis de vertes prairies, ou bien à travers de grands clos de vignes. Mais les abords de la ville sont moins séduisants : elle est située au sommet d'un plateau très-élevé, et s'appuie à l'ouest sur des coteaux arides, qui contribuent à rendre son aspect fort triste. Plus favorisés à l'est et au sud, les habitants d'Huriel ont en perspective la vallée du Cher et les collines qui bordent sa rive sinueuse. La position de cette ville était, comme on peut en juger, essentiellement militaire ; aussi la puissance féodale s'en emparat-elle de bonne heure. On peut croire même que les Romains eurent quelque établissement en ce lieu; car on a découvert dans plusieurs jardins des fondations antiques, des médailles impériales et de ces monceaux de briques et de poteries que l'on trouve partout où les premiers conquérants des Gaules ont passé. Dès le commencement du XIIe siècle, Huriel avait ses seigneurs particuliers : l'un d'eux, Humbald, qui réunissait à cette seigneurie celle de Saint-Sévère, s'étant rendu coupable de violences contre des feudataires de son voisinage, ceux-ci en appelèrent à la justice de Louis-le-Gros, et le conjurèrent de venir à leur secours. « Le jeune monarque, déférant à leurs supplications, se » mit en route, rapporte Suger, pour forcer Humbald de se conduire avec » équité, ou le dépouiller de son château (celui de Saint-Sévère), à bon droit » et conformément à la loi salique. » Louis entra dans le Berry, continue l'illustre abbé de Saint-Denis, non avec une armée, mais seulement à la tête d'une petite troupe guerrière, composée de ses propres domestiques. Comme il s'avançait rapidement vers le château, le seigneur châtelain, homme avisé, libéral et d'un sang généreux, marcha à sa rencontre suivi de nombreux chevaliers, fortifia de pieux et de retranchements un certain ruisseau (l'Indre presque à sa source), qui coupait la seule route qu'on pût suivre, et en ferma

le passage aux Français. Quand la petite, mais vaillante troupe du roi aperçut la ligne de pieux, de troncs d'arbres renversés et de branches amoncelées sur la rive opposée, elle fit halte au versant de la colline, afin de reconnaître la force de cet obstacle, et de se préparer à le surmonter. Cependant deux des vassaux d'Humbald, curieux d'observer de plus près les mouvements de leur ennemi, passèrent le ruisseau et vinrent barrer le chemin, à cheval et la lance en arrêt. L'un d'eux, s'avançant au devant des Français, osa les insulter et les provoquer de la voix et du geste. « Louis, indigné, écrit Suger, presse son coursier de l'éperon, fond sur ce téméraire, en homme qui surpassait tous les autres en courage, le frappe de sa lance, le renverse, et du même coup, il perce le second à travers le corps du premier. » Alors le prince intrépide se jette hors de selle, et sans chercher un passage guéable, entre dans le courant, ayant de l'eau jusqu'à son casque, *ce qui*, remarque l'abbé de Saint-Denis, *était peu séant pour un roi.* Parvenu sur la rive, il en ramasse les cailloux et les fait pleuvoir à pleines mains sur ses ennemis étonnés; puis, découvrant l'étroite ouverture par laquelle étaient sortis les deux soldats, il se précipite dans les retranchements en poussant de grands cris. A cette vue les Français, enflammés d'une ardeur incroyable, passent le ruisseau, culbutent les palissades, tombent sur les hommes d'Humbald, en font un grand carnage et les ramènent toujours battant jusque dans le château. Le bruit se répandit parmi les assiégés et dans tout le voisinage frappé d'épouvante que le seigneur Louis et les siens étaient déterminés en braves guerriers à ne se retirer que quand ils auraient détruit le château de fond en comble, et attaché au gibet, ou privé des yeux les plus nobles de ses défenseurs. Le seigneur châtelain se décida en conséquence et sagement, à ne pas tarder davantage de plier devant la majesté royale, et à remettre sous l'obéissance de la couronne, sa terre et son château. Le seigneur Louis s'en retourna donc traînant après lui ce baron, le laissa prisonnier à Étampes, et regagna Paris, après ce rapide succès [1].

Quoique ce fait soit étranger à la ville d'Huriel, et se rapporte seulement à son seigneur, nous avons cru devoir le mentionner, parce qu'il est empreint de la couleur vivement exprimée du XIIe siècle, père de la chevalerie. On aime à voir ces rois batailleurs que *leur grandeur ne retient point au rivage,* être les plus braves, comme ils sont les plus élevés en dignité : l'imagination se plaît à caresser l'idée du rang suprême, attribut de la suprême valeur.

A une époque peu fixée par les monuments historiques, la terre d'Huriel

(1) Voyez la *Chronique de Suger*, abbé de Saint-Denis; voyez aussi l'*Ancien Bourbonnais*, t. Ier, p. 273 et suivante.

échut à l'illustre famille de Brosse, par le mariage d'une fille d'Elbes de Déols avec Roger de Brosse. Lors de cette union, ces seigneurs possédaient déjà les domaines de Saint-Sévère et de Boussac, car nous voyons qu'en l'année 1222, Guillaume de Brosse, titulaire de ces deux fiefs, se reconnaît homme lige d'Archambaud, *contre tout homme qui pouvait vivre et mourir*, excepté le roi, le comte de la Marche et l'archevêque de Bourges. Plusieurs seigneurs de cette maison ont tenu un rang élevé à la cour des rois de France : l'un d'eux fut maréchal de France et comte de Penthièvre ; un autre, duc d'Étampes. Le premier affranchit en 1427 la commune de Boussac, chef-lieu de sa châtellenie. Comme suzerains d'Huriel, les sires de Brosse étaient cependant vassaux des sires de Bourbon. La ville qui nous occupe doit à ces seigneurs son agrandissement ; on pense toutefois que, lorsqu'ils devinrent possesseurs du fief dont elle était le siége, elle avait déjà quelque importance, puisqu'elle renfermait une église paroissiale et un chapitre. Les barons d'Huriel avaient presque tous leur sépulture dans cette église : l'un d'eux reposait sous un magnifique mausolée en marbre, placé sous une arcade ogivale, élégamment décorée. Le seigneur, couché sur le monument, était représenté couvert de son armure. Voici ce tombeau, dont le dessin a été conservé.

Louis de Brosse, dans *l'aveu* qu'il fit au roi, en 1354, s'exprime ainsi : « Je tiens mon château, ville et faubourg, de vous mon très-haut et puissant » seigneur, dans laquelle il y a collége de chanoines, dont je suis le fondateur ; » il y a aussi prieuré, que mes ancêtres ont fondé, maladrerie, hospitaux, » tous autres droits appartenant à haute baronnie, de laquelle despend, et » s'estend en dix-huit paroisses. » Quoique Louis de Brosse se déclare ici le fondateur du chapitre, il n'en était réellement que le restaurateur ; car un testament conservé dans les archives de l'abbaye des Pierres, constatait l'existence de cette collégiale au XIe siècle. D'ailleurs, les restes de la chapelle qui dépendait de ce chapitre, appartiennent bien à cette époque.

L'église collégiale d'Huriel était dédiée à Saint-Martin ; son chapitre se composait de onze chanoines, sous la direction d'un doyen. Le prieuré, a disparu, mais l'église paroissiale, édifice du XIe siècle, subsiste, et quoique mutilée, elle mérite l'attention de l'observateur. Sa façade, ayant la forme d'un pignon, est régulière et percée de trois arcades ouvrant dans le porche. Un clocher à huit pans et décoré d'une arcature, s'élève sur le transept. La nef, défigurée aujourd'hui, se termine par une abside où figurent trois chapelles en cul-de-four. Cette église est construite en granit, et la dureté extrême de cette matière explique l'absence de toute ornementation de sculpture : le ciseau bysantin s'y serait émoussé. M. Bâtissier croit que la grille du chœur, avec ses enroulements contournés en x, est de la même époque que le monument.

Le château d'Huriel, par sa position et par la puissance de ses constructions, devait être une bonne forteresse ; il est maintenant en ruines, mais on peut reconnaître encore la disposition des principaux ouvrages. Il se compose d'une enceinte carrée, que flanquent à ses angles des tours rondes dont les murs sont fort épais. Au milieu de l'enceinte, s'éleve un donjon qui dépasse de beaucoup la hauteur des murailles environnantes : c'est un beau modèle de l'architecture militaire au commencement du XIIe siècle. Quatre puissants contreforts appuient chacune de ses faces, quoique le mur ait au rez-de-chaussée plus de six pieds d'épaisseur. Il est probable que cette grosse tour était jadis crénelée ; mais, à une époque postérieure à sa construction, elle a été surmontée d'un toit à pans.

Après avoir appartenu à la famille de Brosse, près de trois siècles, de 1256 à 1512, le château d'Huriel passa à Jacques Hurault, conseiller du roi, puis à ses descendants. L'un d'eux, Louis Hurault, le céda à Blaise de Verneuil, marquis de Fourille ; lequel s'en défit en faveur de Thomas Lelièvre,

président au grand conseil. Enfin, acquise par Jeannot de Bartillat, la baronnie d'Huriel fut érigée en marquisat.

Huriel se trouvait sur la route militaire dite *le Grand chemin de France*, allant de Lyon à Bordeaux; route qui passait aussi à Bourbon l'Archambaud. Henri II, en considération du fréquent passage des troupes par cette ville, délivra à ses habitants une charte qui les exemptait, pendant un an, du paiement des tailles. Toute trace du chemin de France est effacée dans cette partie du Bourbonnais; mais Huriel offre encore des vestiges imposants de ses constructions militaires : on y retrouve çà et là des restes de sa muraille d'enceinte, des tronçons de tour; et son formidable donjon se dresse, fier comme ses nobles constructeurs, et semble défier les siècles, qui en effet ne lui firent encore que de légères blessures.

La ville moderne d'Huriel n'est pas élégamment bâtie; sa physionomie annonce peu d'activité; mais elle doit quelque prospérité à la culture des campagnes environnantes et au commerce des bestiaux. Sa population est de 2,730 habitants; il s'y tient annuellement sept foires : en janvier, février, deux en avril, en juin, octobre et novembre. Cette ville est à deux lieues et demie nord-ouest de Montluçon.

Le canton d'Huriel, que nous allons traverser rapidement, offre peu de localités à citer : voici *Saint-Martinien*, que les anciens seigneurs d'Huriel dotèrent de son église. Près de là, se rencontre *Frontenac*, joli village au-dessus duquel s'étendent les champs de *Jarges*. « Là, dit l'auteur du *Voyage pittoresque en Bourbonnais*, M. Barillon a cru voir dans les rochers qui composent la masse des coteaux, les débris d'une ville gauloise. Je n'ai pas besoin de dire, continue le malin voyageur, que rien n'est plus naturel que la disposition de tous ces rochers superposés : c'est un de ces jeux de la nature qui ont quelque chose de grandiose et d'étrange. Je voudrais bien, vraiment, vous faire connaître tout ce que M. Barillon a vu à travers le prisme de son imagination dans ces blocs granitiques; je voudrais vous conduire dans le champ qu'il regarde comme un cimetière celtique, vers ce qu'il appele un dolmen et vers ce qu'il prend pour un Cromleck; mais ce serait à coup sûr du temps perdu. » Nous avons cité textuellement M. Louis Bâtissier, sans nous rendre solidaire de son jugement qui, du reste, nous paraît assez fondé. Dans tous les cas, nos premiers pères les Celtes n'avaient pas bâti leur ville sur une terre généreuse : à peine aux environs de Jarges croît-il un peu de sarrazin. Mais si de Frontenac, on se dirige vers *Treignat*, on entre bientôt dans une riante et fraîche vallée, où de beaux peupliers se balancent aux vents du soir, tandis que çà et là le colchique émaille les prairies inclinées, qu'une ceinture de

monts entoure. On traverse vite Treignat, qui n'offre à l'observateur que son église moitié romane moitié gothique, et dépourvue d'ornements de l'une et l'autre époque. En passant à *Saint-Sauvier*, le sourire des habitants révélerait une existence aisée si l'on n'avait déjà, en traversant cette commune, reconnu la fertilité de son territoire. On n'a point encore perdu de vue l'humble clocher de Saint-Sauvier, lorsque l'on trouve un vaste préau couvert d'une herbe rase et souffreteuse, sur lequel sont venus avec peine quelques tilleuls, quelques châtaigniers rabougris. C'est là que s'élève la chapelle Saint-Rémi, petit édifice sans caractère, mais non pas sans célébrité, ainsi que vous allez pouvoir en juger. A l'orient de la chapelle, coule une fontaine limpide, qu'on ne voit jamais tarir, et donnant naissance à un gros ruisseau qui, après un cours très-bref, se jette dans le Cher. Or, chaque année, le jour de la fête de Saint-Jean, une foule innombrable afflue en ce lieu. Dès la veille, une sorte de foire, un *Landit* Bourbonnais s'établit sur ce plateau; de longues files de tentes ou de cabannes construites en feuillage, y figurent des rues champêtres, dans lesquelles se logent, mangent, chantent et s'enivrent de nombreux mais peu fervents pélerins. Partout, les cuisines improvisées laissent échapper de gros flocons de fumée; partout le vin coule des tonneaux mis en chantier sous la feuillée; et partout s'établissent pour la nuit des bivouacs, où la fusion des sexes laisse quelque peu soupçonner l'innocence des intentions. Le jour de la fête, à peine les premiers rayons de l'aurore dorent-ils le sommet des coteaux, que l'on voit sur tous les sentiers qui en descendent, serpenter une foule joyeuse, s'annonçant par les sons rustiques de la musette. De toutes parts retentissent des chants discords, des rires folâtres et bruyants, des éclats de voix diversements significatifs. Ici les jeunes garçons aux chapeaux enrubanés, marchent seuls précédés du champêtre instrument; là de jeunes filles en habits des dimanches, s'avancent en donnant le bras à de plus galants villageois. D'autres, plus hardies, sont montées en croupe derrière de jeunes cavaliers campagnards, et s'attirent les malins lazzis des piétons, soit pour leurs bras enlaçant le corps du jeune homme qui se trouve en selle, soit pour leur jambe découverte un peu haut, et dont on vante ironiquement les formes heureuses. Mais quel est donc le motif de cette affluence? vous allez le savoir, et l'auteur du *Voyage pittoresque en Bourbonnais* l'a rapporté avec trop de charme pour que nous essayions de substituer notre récit au sien : « La foule se porte de bonne heure, dit-il, autour d'une mare, ombragée de peupliers, formée par l'eau de la fontaine de Saint-Rémi. Plus de cent femmes, ayant leurs jupons retroussés jusqu'aux genoux, barbottent dans cette eau troublée par leurs piétinements, s'en lavent les bras, les jambes; en répandent sur leurs

épaules et dans leur sein : on y voit de vieilles femmes, courbées et ridées, chez qui la vie s'éteint, et de jeunes filles que trop de vie dévore. Il y a des mères dont la figure rayonne d'une confiante espérance, et qui plongent dans l'eau glaciale de petits enfants nus aux membres décharnés, aux figures rendues hâves et livides par la fièvre. Mais par-dessus tout, une immense quantité d'infirmes, de boiteux, de manchots, de perclus, d'aveugles, pauvres créatures auxquelles il reste au moins la foi et sa sœur, l'espérance, et qui s'agitent dans ce bain, où leur nature languissante doit se régénérer, en marmottant d'inintelligibles prières. Autour d'eux, des nuées de mendiants font retentir l'air de cris lamentables, et étalent de hideuses plaies; s'adressant à la confiance et à la misère pour obtenir quelque compassion. Plus loin, les marchands de chapelets et de livres, avec leur boîte à reliques et l'enseigne flottante de Saint-Hubert, les diseuses de bonne aventure, les vendeuses de cierges, les saltimbanques et les jeux de hasard, tout se réunit pour tendre des piéges à l'ignorance, à la faiblesse et au désœuvrement.

» Les fidèles se pressent aussi dans la chapelle aux murailles nues, décrépites, noircies par la fumée des cierges, brûlant sur un triple cordon de fer. Ici, après les ablutions d'une eau glaciale, le vœu s'accomplit par de ferventes prières et de longues stations.

» A la fête de Saint Remi, on fait aussi une bonne part aux plaisirs; un mur sépare les plaintes de la souffrance et les accents de la folle gaieté; les fervents élancements de la prière et le tumulte des affaires mondaines. Là, sont les cornemusiers, debout sur des tonneaux vides, et autour d'eux les bourrées se succèdent sans interruption. Ailleurs, sont les marchands forains et leurs étalages, qui tentent la coquetterie campagnarde; plus loin, sont des tables disposées pour des repas sans fin[1]. »

Achille Allier a dit ailleurs : « Le nombre des mendiants qui affluaient à la fontaine de Saint-Remi a beaucoup diminué depuis quelques années, et en même temps l'importance des offrandes. La chapelle était autrefois d'un grand rapport pour le clergé : les laines, les brebis et tous les fruits de la terre s'accumulaient dans son sanctuaire. L'autorité ecclésiastique l'a récemment frappée d'interdit : elle a eu le bon esprit de comprendre que la religion doit rester enfermée dans ses temples et ne pas aller se mêler au tumulte d'une fête. Si la commune de Saint-Sauvier parvient à avoir une école, avant peu, on n'ira plus à Saint-Remi que pour danser et commercer, et l'on portera les perclus et les fiévreux au médecin, au lieu de les tremper dans l'eau[2].

(1) *Ancien Bourbonnais*, *Voyage pittoresque*, tome II, page 391 et 392.

(2) *Esquisses Bourbonnaises*, par feu Achille Allier.

Entre Saint-Sauvier et Culan (Cher), le voyageur curieux de ruines historiques visite *l'Abbaye des Pierres* et le château de la *Roche Guillebaud*. La première, cachée au milieu des bois, entre deux coteaux fort resserrés, est bâtie sur un rocher. C'était une Thébaïde non moins aride que solitaire, dont quelques champs couverts d'un peu de terre végétale nourrissaient les habitants, au temps de la tempérance monastique. Cette abbaye n'offre plus qu'un amas informe de murailles, percées çà et là de part en part, et à travers lesquelles on voit courir les nuages sur le ciel. On reconnaît cependant encore quelques débris d'une chapelle gothique et des lambeaux de cloître et de l'ancienne maison abbatiale. Un énorme donjon carré, s'avançant au-dessus de la rivière d'Arnon, doit appartenir à un ancien système de fortifications. Ce monastère, qui dépendait de l'ordre de Citeaux, fut fondé par Raoul dit le Vieil, prince de Deols, qui vivait en 1128, et par son fils Elbe II. Dans la suite, tous les seigneurs de la maison de Deols dotèrent l'abbaye des Pierres. Ce couvent éprouva aussi les bienfaits des seigneurs de la Roche Guillebaud.

Le château de ces derniers s'élève non loin de là, et dans une situation étrange : un monticule de rocher semble avoir surgi du cours de l'Arnon et c'est à son sommet que les anciens barons de la Roche Guillebaud ont bâti leur manoir féodal, au xe siècle. Dans le siècle suivant, ces seigneurs étaient puissants : on voit à cette époque Lucques, veuve d'Archambaud V, sire de Bourbon, épouser Alard de la Roche Guillebaud, ainsi que nous l'avons rapporté dans le précis général sur le Bourbonnais. Au xve siècle, cette terre passa à la maison de Malleret; au xviie elle appartenait à Armand de Bourbon, prince de Conti; celui-ci la vendit à Michel Letellier, qui flétrit sa vie en conseillant à Louis XIV la révocation de l'édit de Nantes. Il n'existe plus que des ruines informes de la forteresse sourcilleuse de la Roche Guillebaud : à peine si l'on reconnaît au nord la porte d'entrée, devant laquelle s'abaissait un pont-levis sur un ravin au fond duquel mugissait le torrent. L'œil peut suivre encore la circonférence de l'enceinte murale, que défendait un gros donjon. Quant aux bâtiments d'habitation que cette enceinte renfermait, ils ne présentent plus que des amas de moëllons : sur ces débris courent des guirlandes de ronces et de lierre.

Saint-Désiré, commune du canton d'Huriel, est la plus riche du pays dit *de la châtaigne* que forme ce canton : quelques terres fertiles se rencontrent sur ce territoire généralement infécond. L'église du bourg est vaste et remarquable, surtout par l'existence de trois cryptes situés, l'un sous le sanctuaire, les deux autres sous des chapelles absidiales. *Vilplaix*, bourg situé au milieu des landes et des châtaigneraies, où l'on arrive bientôt en se détournant un peu

de la route de Montluçon, possédait, dès les temps les plus reculés, un monastère qui fut donné aux religieux de Saint-Denis, sous le règne de Childéric II. Cette église fut enlevée dans la suite à l'abbaye royale; mais on la lui restitua au XIIe siècle. Quelques titres fort anciens donnent le nom de ville à Vilplaix; il ne lui reste rien de cette existence urbaine. *La Chapelaude*, autre village du même canton, eut le sort de celui dont nous venons de parler, relativement à l'abbaye de Saint-Denis, qui était devenue suzeraine d'un couvent de Bénédictins très-anciennement existant sur cette localité, et dont l'église reste encore. Quelques antiquaires ont pensé qu'un établissement romain exista à la Chapelaude : il est vrai qu'en ce lieu les débris d'un pont sur la Meuselle, rappellent, par la régularité et la solidité de leur construction, les ouvrages de l'antiquité. Des restes importants de la maison religieuse subsistent à côté de l'église, qui par quelques traces d'inspirations bysantines, révèle une origine du XIe siècle. Les arcades du chœur sont simplement simulées et fort hautes; les bas côtés, très-étroits, offrent des arcs doubleaux retombant sur de simples impostes. Ce qui reste des constructions du prieuré se trouve dans une vaste cour voisine de l'église; des parties de caves parfaitement voûtées se voient encore; une tour, en partie conservée, servait dit-on aux moines à rendre la justice, et sans doute il la rendaient sévère, car on vous montre près de là une tour à oubliettes.

Près de Saint-Désiré s'élève, sur un plateau sablonneux, une petite chapelle dédiée à *Sainte-Agathe.* Il y eut là une jeune bergère qui, dans un temps que la tradition ne fixe pas, conduisait paître ses troupeaux sur les collines du voisinage : son maître lui représentait souvent que les pacages qu'elle choisissait étaient arides et peu propres à nourrir son troupeau; elle souriait avec douceur en montrant ses brebis, car elles étaient grasses et couvertes d'une toison épaisse, blanche, soyeuse. Les gens qui commandent sont impérieux : le fermier insistait pour que la pastourelle menât le troupeau en des terres plus fécondes; elle, que l'esprit de Dieu animait, persista dans ses habitudes, et ses moutons devinrent les plus beaux du Bourbonnais. Dès-lors, elle fut en grande vénération dans la contrée; on la regarda comme sainte : ce qu'elle justifia, en faisant une multitude de prodiges. Quand la mort surprit cette pieuse fille, qui avait conservé sa virginité jusqu'à l'âge le plus avancé, les habitants du pays firent bâtir en son honneur la chapelle qu'on voit encore, sur le terrein même où cette autre Sainte-Geneviève menait paître son troupeau avec un si miraculeux succès. Deux fois l'année, au mois de février et à la Pentecôte, on célèbre la Messe dans cette chapelle.

Nous avons laissé derrière nous et sur la limite de l'Allier, vers le Puy-de-

Dôme, le bourg de *Marcillat*, chef-lieu de canton, dont quelques communes se sont glissées dans nos précédentes descriptions ; nous revenons à ce bourg. Nous n'y trouverons cependant aucun souvenir historique ; mais il y existe un château du XVe siècle, entouré de beaux jardins, et restauré avec goût. La terre dont il dépend appartient depuis le XIIe siècle à la famille de Durat, qui jadis occupa des emplois importants auprès des ducs de Bourbon, et à la cour de France. Le propriétaire actuel, membre de cette même famille, a réuni dans son château une belle galerie d'objets antiques recueillis à Néris. L'église paroissiale est petite, sans caractère : elle échappe à l'attention de l'investigateur. La population de Marcillat approche de 1,800 âmes ; ce bourg est situé à quatre lieues sud de Montluçon ; il s'y tient annuellement deux foires, en avril et juin.

Au nord du canton de Montluçon, et non loin de la rive droite du Cher, s'étend le *canton d'Hérisson*. Le chef-lieu, ville fort ancienne, occupe une position militaire formidable, protégée qu'elle est, au midi et à l'est, par le cours torrentueux de l'Aumance, et sur les autres points, par des coteaux arides, hérissés de rochers. Cette disposition géologique fut peut-être l'origine du nom de la ville. Sur un mamelon très-accidenté, on voit les restes imposants d'un château ayant appartenu aux ducs de Bourbon. La forteresse se composait d'une enceinte crénelée, figurant un pentagone irrégulier, d'une grande élévation, et flanquée de huit tours rondes. Au milieu s'élève un donjon carré, et à

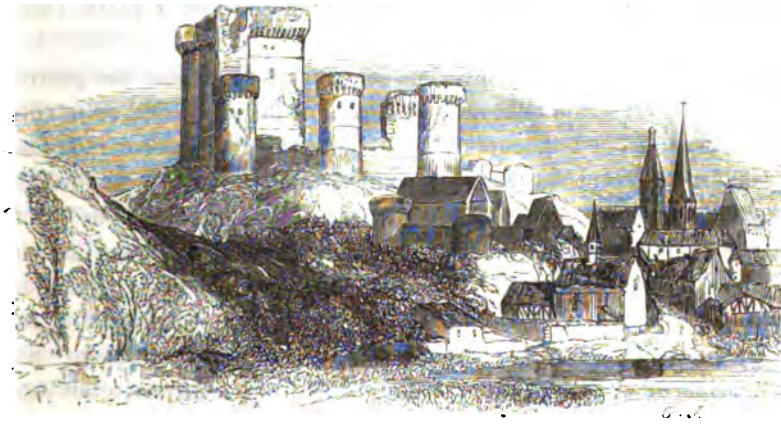

machicoulis, dont la hauteur dépasse celle des autres ouvrages. Les tours ont

un ton rougeâtre résultant de l'emploi d'un calcaire de cette nuance, et que les constructeurs ont préféré sans doute à cause de son extrême dureté. Les pierres sont taillées en pointe de diamant. La porte unique du château était munie d'une herse et d'un assommoir. Indépendamment des bâtiments d'habitation, l'enceinte renfermait une chapelle dédiée à Saint-Léger.

Peut-être dès le XIIe siècle, époque à laquelle remonte la ville d'Hérisson, exista-t-il une forteresse sur les hauteurs qui la commandent; toujours est-il certain qu'avant le bon duc Louis II, à qui on attribue les constructions que l'on voit encore aujourd'hui, il y avait un château ducal en ce lieu, puisqu'il est prouvé qu'Agnès de Bourgogne habita souvent cette demeure après la mort de Charles Ier, son mari.

Si la ville, comme on a lieu de le présumer, remonte au XIIe siècle, c'était alors une localité bien peu importante, puisqu'elle ne possédait pas même l'église paroissiale, qui était à Chasteloi. Mais dans le siècle suivant (1221), Archambaud VIII établit à Hérisson un chapitre, composé de vingt chanoines et de vingt-deux prébendiers [1]; il assura à cette maison cent livres de rente, formant à peu près cinq mille francs de notre monnaie. Les chanoines étaient à la nomination des sires de Bourbon; mais le chapitre nommait son doyen, et ne pouvait le choisir que dans son sein. Cette fondation fut confirmée la même année, sous l'invocation de Saint-Sauveur, par Simon de Seuly, archevêque de Bourges. Dans la suite, on diminua le nombre des prébendes : du temps de Nicolaï, il n'y en avait plus que dix-neuf. En 1767, le chapitre lui-même fut réuni à celui de Moulins. L'église de Saint-Sauveur a été détruite, à l'exception du clocher, où l'on a placé l'horloge de la ville.

Hérisson eut à souffrir de l'invasion des Anglais ainsi que des guerres de religion; mais c'est surtout durant les guerres de la fronde que cette ville fut le plus maltraitée. Les seigneurs du pays, partagés entre la cour et la maison de Condé, se livrèrent entr'eux des combats acharnés, qu'accompagnaient trop souvent de véritables actes de brigandage. Alors le sieur Ducreux commandait pour le roi le château d'Hérisson; le sieur de Persan, frondeur, mit le siége devant cette forteresse ainsi que devant la place; mais après plusieurs tentatives vaines, il fut repoussé. Ne pouvant réussir par la force, les frondeurs tentèrent alors d'arriver à leur but par la trahison. Simon Sanosn, seigneur de Bris, qui avait un château aux environs, était dans la

(1) On sait que la Prébende était alors la portion journalière en pain vin et pitance, assignée à chaque membre d'une congrégation religieuse.

ville ; un jour qu'il s'était rendu à son manoir, il fit mettre quatre soldats dans quatre grands coffres, que l'on chargea sur des charrettes à bœufs, dont la conduite fut confiée à trois autres soldats, déguisés en paysans. Revenu à Hérisson, le perfide gentilhomme, sous prétexte de mettre ces campagnards et leurs voitures à l'abri de la pluie, les fit entrer dans la forteresse; puis, il coupa les cordes qui tenaient la herse levée, et fit amener le pont en s'écriant : « *Nous y sommes, courage!* » Aussitôt les coffres s'ouvrent, et l'on en voit sortir quatre soldats armés jusqu'aux dents. Le sieur de Bris veut se jeter sur le plus jeune fils du sieur Ducreux; mais ce seigneur, voyant le danger de son enfant, tire sur le traître et l'étend mort. Plusieurs des soldats sont tués aussi. Cependant l'alarme est donnée dans la ville; les habitants accourent, enfoncent la herse, qui n'était qu'en bois, et restent maîtres du fort. De Bris avait prévenu le capitaine de Persan du coup qu'il allait tenter; ce dernier se tenait prêt à se porter sur la ville au premier signal que lui donnerait le félon; mais son attente fut vaine. Néanmoins, pour que justice fût faite, le lieutenant civil et criminel d'Hérisson rendit un arrêt dans cette affaire, en vertu duquel le corps du sieur de Bris fut livré à l'exécuteur des hautes œuvres, qui lui passa une corde au cou, le mit sur la claie, et le traîna par les rues. Ensuite ce cadavre fut placé sur un échafaud, la tête séparée du tronc, le tronc mis en quartiers, et porté aux quatre entrées de la ville. La tête du coupable, fixée à la partie supérieure d'un poteau planté au sommet d'une tour, devait, selon le libellé du jugement, *servir d'exemple à la postérité*.... On ne voit pas trop ce que la postérité vient faire en ceci, si non que, sans doute, elle arrondissait bien une phrase. Enfin, les biens du sieur de Bris furent confisqués et l'on rasa sa maison.

Les historiens du Bourbonnais nous apprennent que la ville d'Hérisson supporta jusqu'en 1548 de fortes tailles personnelles, non compris les quatre deniers de Chantelle, payés aux ducs de Bourbon. Redevenue considérable, cette châtellenie, ainsi que plusieurs autres, fut affranchie de ces charges à l'occasion *du joyeux avènement* de Henri II à la couronne, dont on n'eut pas long-temps à se réjouir. Depuis lors, Hérisson a toujours joui d'une certaine prospérité, résultant du commerce considérable de vins et de céréales qui se fait dans ses murs. On y fabrique des serges, des étamines et de la toile. La population de la ville n'est pourtant pas nombreuse, puisqu'elle ne dépasse pas 1,460 habitants. Il se tient à Hérisson six foires annuelles : en février, avril, juin, septembre, octobre et décembre. La distance de ce chef-lieu de canton à Montluçon est de sept lieues, au nord-est de cette dernière ville.

Si l'on suit en aval le cours de l'Aumance, après avoir gravi les coteaux

qui encaissent profondément cette rivière, on traverse un pays couvert de vignobles, d'où le regard embrasse une contrée fort pittoresque; puis on arrive au village de Chasteloi, situé au milieu d'un paysage charmant. Mais un autre genre d'intérêt nous attend en ce lieu : là fut l'ancienne ville romaine de *Cordes*, sur laquelle Nicolaï et de Caylus ont donné des détails fort curieux : rapportons d'abord ceux du premier de ces écrivains. « Entre Chasteloi et Hérisson, dit-il, il y avait anciennement une cité appelée *Cordes*, édifiée du temps des Romains, et dévastée par les Goths. On y voit encore les ruines des fondements, les fossés de ladite cité et les rues et chemins d'Icelle, pavés de grandes pierres; et quand les paysans labourent leurs vignes, ils y trouvent plusieurs monnoies et médailles antiques, même de celles d'Antonius Pius et de Faustina. On en trouve d'or et d'argent; il y en a aussi au coin de Dagobert, et de plus, on dit qu'il y avait au milieu de ladite cité une tour fort haute appelée *Babylone*, et se nomme encore aujourd'hui Babylone la place où elle était, et à la prise et destruction d'icelle, Saint Prien fut décolé; qui est tout ce que j'ai pu apprendre et entendre de l'antiquité de la cité de Cordes, fors que ceux d'Hérisson disent en avoir quelques vieux titres de 850 ans, lesquels toutefois je n'ai pu voir. » La description de Caylus est moins vague : « L'ancienne ville de Cordes, dit le savant antiquaire, est située sur une petite montagne très-escarpée; le levant, le midi et le nord sont environnés de collines qui commandent ce terrein. Le village de Chasteloi en occupe une grande partie; les autres sont plantées de vignes, ou remplies de terres labourables. L'escarpement de ce coteau, garni de rochers du côté du nord et du couchant, est de 38 toises de hauteur. On distingue encore les fossés qui défendaient le levant et le midi : ils étaient creusés de 30 toises, pour séparer cette ville des collines, qui en sont très-peu éloignées, et qui la commandaient absolument. En conséquence, elle était fermée par une muraille construite à chaux et à sable, mais plus épaisse et bâtie de pierres plus grosses au levant et au midi, du côté de ces fossés, qu'elle ne l'était au nord et au couchant, défendus par l'escarpement. La ville avait 280 toises de longueur et 960 de circuit. On distingue encore les ruines d'une de ses portes. A une médiocre distance de Cordes, on trouve, dans le bois de Soulangé, une ancienne voie romaine. La situation et les ruines de cette cité antique prouvent qu'elle a été une des places fortes de l'empire romain. Les lieux qui conservent en France le nom de cité ont été des villes ou du moins des habitations considérables du temps des Romains. La voie romaine indiquée sur la colonne d'Alichamps[1], et dont on trouve

(1) Voyez la mention de cette localité dans notre quatrième section.

encore des vestiges, conduisait de Néris à Bourges, en passant par Cordes, Drevant et Alichamps. »

Les ruines dont se sont occupés Nicolaï et de Caylus sont bien romaines, et la description de ce dernier est exacte. M. Bâtissier ajoute : « Le plateau sur lequel s'élevait la ville antique est incliné de l'est à l'ouest; au nord, à l'ouest et au sud-ouest, ce plateau est défendu par les précipices dans lesquels coule la petite rivière de Chasteloi qui vient de l'ouest, et par l'Aumance. A l'ouest et au midi, le plateau tient à l'ensemble des collines qui couvrent le pays. Pour fortifier la place, on a donc relevé les terres de ces côtés, afin d'avoir des fossés et des remparts sur lesquels on avait construit une muraille flanquée de tours, de distance en distance. Toutes ces terres ont été profondément bouleversées par le soc des charrues; aujourd'hui, elles sont couvertes de vignes et encombrées de moëllons cimentés. Ainsi on trouve dans ces champs de belles pierres d'appareil, des fragments de tuiles et de poterie, des restes de murailles cachés sous le sol. Dans un petit chemin raviné et profond, qui conduit à la forêt de Soulangé, on aperçoit le pavé des rues de l'ancienne cité : des dalles larges et plates sont posées les unes à côté des autres. Là, était probablement une rue bordée de maisons, car tous les dix pas on voit, à fleur de terre, de petits puits ronds, comblés maintenant, et qui dépendaient sans doute de chaque habitation. Je ne sache pas qu'on ait jamais recueilli à Cordes des débris de beaux monuments; cependant il y avait là de grandes constructions : j'ai vu dans une vigne une base de colonne qui prouve qu'il y a certainement d'importants édifices enfouis dans le sein des terres [1]. »

Nous n'avons pu avoir aucune connaissance des vieux titres dont les habitants d'Hérisson seraient possesseurs, et qui se rapporteraient à la ville de Cordes; nous sommes donc forcés d'admettre qu'elle a été en effet détruite par les Goths, et les documents authentiques manquant sur la suite des destinées de cette localité, nous en sommes réduit à mentionner la paroisse de Chasteloi, sans pouvoir assigner l'époque certaine de son établissement. L'église de ce village, bâtie sur un rocher très-élevé, qui domine la rivière d'Aumance, est une construction du XIe siècle, restaurée au XVe. La nef et le seul collatéral qui l'accompagne appartiennent à cette dernière époque; le reste de l'édifice remonte à la première. Nous ne pouvons parler que par tradition d'un magnifique tombeau qui décorait une des chapelles et qui a disparu; mais nous avons pu examiner à loisir de belles fresques, où M. Bâtissier à cru reconnaître le

(1) *Ancien Bourbonnais, Voyage pittoresque;* t. II, p. 233 et suivante.

style bysantin. Le dessin de ces peintures révèle une ère plus avancée, et leur conservation contribuerait à prouver qu'elles sont moins anciennes que le savant voyageur ne le pense. Il est certain que la composition des sujets semble appuyer son opinion : c'est le Christ à la longue chevelure blonde, au visage ovale, tenant d'une main un globe surmonté d'une croix *grecque*, et de l'autre, bénissant le monde, suivant le rit grec, comme le dit fort bien M. Bâtissier. Autour de la divine effigie, sont les quatre animaux symboliques; au-dessous, les Evangélistes tracent les Saintes Ecritures sur de longues banderolles; tandis que des Anges sonnent de la trompette près des Apôtres, représentés avec leurs attributs. Nous ne disconvenons point que la noble gravité des figures, l'entente sévère des draperies et la simplicité de la composition ne révèlent l'étude de l'antique, dont les traditions ne s'étaient point perdues en orient au milieu du moyen-âge. Mais nous n'avons jamais vu de peinture appartenant au style bysantin qui approchât de ce faire : l'art du pinceau ne paraît pas avoir été porté plus loin à Bysance qu'à Rome, et ses œuvres sont rares, même au centre du bas empire... D'ailleurs, si nous devons attribuer les beaux modèles de la statuaire à l'antiquité, ne parlons point d'elle pour la peinture, à moins que nous ne voulions nous jeter dans le champ infini des hypothèses. On n'a que des données vagues sur cet art, même parmi les Athéniens, ces rois de la civilisation antique, qui sous ce rapport ne nous ont laissé que des noms. Il est probable que les fresques de Chasteloi, grecques du bas empire par le sujet, sont de la fin du XIIIe siècle, peut-être même du XIVe. A cette époque, l'Italie qui, pour nous autres modernes, est le berçeau authentique de la peinture, l'Italie nous avait envoyé des artistes, et l'on est bien fondé à croire que les peintures dont il s'agit étaient l'ouvrage de ces ultramontains qui, nous le répétons, se seraient inspirés d'un sujet grec.

L'église de Chasteloi appartenait à un prieuré dont l'origine ne nous est pas bien connue; elle est dédiée à Saint-Pierre. Mais voici une légende qui remonte à la fin du IVe siècle. Maura, dame allemande, ayant été pénétrée de la foi du christianisme, vendit tous ses biens, et vint, avec ses douze enfants, trouver Saint-Martin, qui les baptisa. Il est probable que Principin, l'un des fils de Maura, se prit à prêcher dans le Bourbonnais la vraie croyance ; car saisi aux environs de Cordes par des satellites païens, il tomba sous leurs coups, et ils lui tranchèrent la tête au moment où le saint homme priait pour eux. Tout aussitôt, le catéchumène prit sa tête dans ses mains, et se dirigea vers l'église de Chasteloi, en passant la rivière; et tandis qu'il la traversait, les gouttes de sang qui tombaient de son corps, se changeaient en pierres, que vous pourrez voir encore dans le lit de l'Aumance. Arrivé à la porte de l'église,

Principin y trouve endormi un pauvre aveugle nommé Macharius, qui vivait de l'aumône des fidèles; il l'éveille, se fait introduire dans le temple, et expire au pied de l'autel. Macharius, ayant eu les mains mouillées du sang de Principin, et s'étant par hasard touché les yeux, fut guéri soudain de sa cécité. Dulaure a dit quelque part : « L'histoire du Martyre de Saint Principin paraît » une maladroite imitation de celui de Saint-Denis. » Cette formule critique est quelque peu acerbe : nous voudrions que cet écrivain eût exprimé plus poliment une réflexion que nos lecteurs ont pu faire déjà, à propos du martyre de Sainte-Procule.

Abandonnant maintenant le cours de l'Aumance, et remontant un peu celui du Cher, mentionnons brièvement plusieurs localités situées sur ses deux rives et dépendant du canton d'Hérisson. C'est d'abord *Reugny*, avec son château féodal, dont nous n'avons rien à dire; puis *Estivareille*, bourg situé sur la route de Montluçon à Saint-Amand : on s'y arrête quelques instants pour voir le Lampier, c'est-à-dire une tourelle se terminant par une voûte presque cônique et ouverte vers le levant. A cette voûte est encore fixé un crochet auquel on suspendait autrefois une lampe allumée. C'était là, dit-on, que dans les temps de peste, les habitants venaient chercher du feu, afin de n'avoir point de communication entre eux et d'éviter ainsi la contagion. Sur la plage opposée, on aperçoit *Nassagny :* nous ne passerons pas la rivière pour voir le manoir et l'église de ce bourg : l'un et l'autre sont sans caractère.

En se reportant à droite jusqu'aux bords de l'Aumance, au-dessus d'Hérisson, on rencontre le gros bourg de *Cosne*, que l'on croit assez ancien. Il est constant au moins que l'on trouve le nom de ses seigneurs, les sires de Colnis, dans la plupart des transactions faites par les ducs de Bourbon. Les traditions rapportent qu'une route passant à Cosne faisait fleurir le commerce de la ville; car c'était une ville. Le duc Louis II ayant accordé une charte d'affranchissement à ses habitants, ce prince mit pour unique condition à cette concession que les bourgeois de Cosne seraient tenus de ceindre leur cité de murailles, dans le délai de dix ans. Malgré son enceinte et ses magistrats municipaux, Cosne n'a présenté aucun événement historique digne de mémoire; ses foires seules ont été dès long-temps célèbres, par le commerce de bestiaux et de vins qui s'y faisait. Nous devons dire, à cette occasion, que ne pouvant usurper sur les almanachs la mission d'indiquer toutes les foires de chaque département, nous avons cru devoir nous borner à l'indication de celles des chefs-lieux de canton : cependant nous dirons, à propos de celles qui se tenaient autrefois à Cosne, qu'elles offraient un concours immense d'étrangers venant de l'Auvergne, du Berry, de la Bourgogne, de la Picardie, de la Champagne, etc. Cette

affluence foraine a cessé depuis long-temps. L'église paroissiale du lieu dépendait jadis d'une commanderie des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; elle était renfermée, ainsi que l'habitation du commandeur, dans une enceinte fortifiée, avec de larges fossés, où l'on pénétrait par une poterne munie d'un pont-levis. Une grosse tour appelée la *Prévôté*, dominait la ville, et semblait lui donner des lois, comme le seigneur mi-guerrier, mi-prêtre qui habitait le château en donnait effectivement aux habitants. L'église dont nous parlons n'offre rien de remarquable sous le rapport architectonique. L'ancienne paroisse, qui était au midi de la ville, a été démolie.

Cosne est situé au-dessus du confluent de l'Œil et de l'Aumance; deux ponts sont jetés sur ces rivières; ils remontent l'un et l'autre à la fin du XIIe siècle. Ils sont très-étroits, en dos-d'âne, avec des arcades en ogives, que consolident des arcs doubleaux; les piles s'élèvent jusqu'à la hauteur du parapet, et présentent dans des renfoncements une retraite pour les piétons, pendant le passage des voitures. La route que l'on suit en sortant de Cosne, après avoir passé l'Aumance, se bifurque bientôt: l'une des branches, celle de gauche, conduit à Montluçon par *Bizeneuille*, qui ne réclame aucune mention; celle de droite mène à Hérisson, chef-lieu du canton dont nous allons achever la description par celle du village *d'Aude*. Ce bourg, quoique situé sur un sol maigre et peu productif, se présente pourtant au milieu d'une végétation assez vive d'arbres fruitiers. Son église n'offre rien de remarquable comme monument; elle contribue seulement ici à la disposition d'une fabrique d'un effet charmant. Mais le groupe principal se compose du château de *la Crête* et des bâtiments ruraux qui s'y joignent par un pont-levis : allégorie réalisée de l'union du travail et des jouissances que procurent la fortune et le rang. Cet ancien manoir rajeuni, s'élevant ainsi que ses dépendances, sur un petit tertre dont un fossé enceint toute la circonférence, ne présente plus que quelques lambeaux déchirés de l'ancienne forteresse, auprès desquels s'élève l'habitation moderne. Rien de pittoresque comme ce point de vue, que la nature et l'art semblent avoir arrangé pour servir de modèle au paysagiste : ici un étang, là des jardins, plus loin des pignons délabrés, des tours effondrées, des murailles habillées de lierre; là bas le pont-levis aux arcades en ogives; puis prêtant du mouvement et de la vie à tout cela, un moulin tournant au cours d'une onde qui blanchit, qui bouillonne sous sa roue; enfin, de longues allées de châtaigniers, dont les vents agitent la cime touffue: le tout se détachant sur des roches de grès, coupées de filons de quartz étincelant. Que pourrait demander de mieux l'artiste à la Suisse elle-même? Le château de la Crête passa successivement dans les maisons de Culan, de Beaucaire, de Blanquefort et d'Allègre.

Le *canton de Cérilly* forme, au nord-est, l'extrémité du département de l'Allier, et se trouve limitrophe de l'arrondissement de Saint-Amand (Cher). Le chef-lieu, ville d'une certaine importance aujourd'hui, offre peu de fastes historiques, n'étant point une cité ancienne. En effet, Cérilly a dû son accroissement à la ruine de la Bruyère-l'Aubépin, dont nous parlerons bientôt. Un Roger de Cérilly est pourtant nommé dans un acte d'Archambaud VI, remontant à l'année 1147; mais nous ne pensons pas qu'il ait rien de commun avec la localité dont il s'agit. Quoiqu'il en soit, cette cité était déjà le siége d'une châtellenie qui avait été précédemment à la Bruyère, lorsqu'en 1568, elle fut ravagée tour à tour par les catholiques et les protestants. A cette époque, dit M. Bâtissier, beaucoup d'habitants furent égorgés et leurs maisons détruites. En 1591, un parti de royalistes s'y était logé; mais Cérilly eut moins à souffrir alors que durant la précédente guerre de religion. Au temps de la fronde, quelque retentissement de ces troubles civils se firent aussi ressentir dans cette cité : ce furent les derniers événements qui émurent sa population. Il y avait, avant la révolution, une maîtrise des eaux et forêts à Cérilly, à cause de l'immense étendue de bois qui dépendait de la châtellenie.

L'église de cette ville appartient en partie à l'ère romane, en partie à l'ère gothique des premiers temps : ce que l'on reconnaît à des chapiteaux d'un style barbare et à des arcades, ici en plein cintre, là en ogive. On remarque dans la même église un calvaire construit en 1692, aux frais de Pierre l'Ecuyer, archiprêtre d'Hérisson et curé de Cérilly. On dit que cet ecclésiastique s'avisa de faire modeler sa tête pour figurer parmi les adorateurs du Christ au tombeau. S'il en est ainsi, Pierre l'Ecuyer était affligé d'un visage dont il eut bien fait d'épargner la représentation aux générations futures; c'était vraiment assez qu'il eût montré l'original à ses contemporains : il est impossible de voir des traits plus repoussants. Le sculpteur, par une malheureuse exactitude de détails, a reproduit toutes les disgrâces de cette figure, jusqu'à un ulcère qui la dévorait.

La ville moderne est d'un aspect agréable, assez bien bâtie, peuplée de 2,320 habitants, et située à huit lieues nord-est de Montluçon. On s'y livre à une exploitation considérable de bois, et cette localité offre plusieurs fabriques de serges estimées. Huit foires se tiennent chaque année à Cérilly : en février (dure deux jours), mars, mai, juillet (deux), septembre, novembre et décembre.

Nous avons dit que la châtellenie de Cérilly avait été établie précédemment à la *Bruyère-l'Aubépin*; il y avait là, jadis, un château fort qui ne présente plus qu'un monceau de décombres, non loin du bourg de Theneuille. Il avait été pris par les Anglais au XIVe siècle, et fut repris sur eux. Voici

l'histoire de cette double capture : deux chefs de compagnies au service de l'Angleterre, « *grands écheleurs et aviseurs de forteresses*, dit Froissart, s'emparèrent en 1369, du château de la Bruyère-l'Aubépin et de plusieurs autres forteresses en Bourbonnais, où ils mirent des garnisons. Mais l'année suivante, le bon Louis II, duc de Bourbon, marcha contre ces malandrins, et détacha Louis de Sancerre, avec bon nombre d'hommes d'armes, pour déloger ces aventuriers de ce fort. « Ils furent surpris, dit l'auteur de *l'Ancien Bourbonnais*, au moment où ils s'y attendaient le moins, et la place fut investie par 2,000 hommes, y compris les *communes*, c'est-à-dire les paysans du Bourbonnais, qui s'étaient réunis aux hommes d'armes. Les fossés furent comblés, les murs ébréchés avec de puissantes machines et la principale tour minée. Rien ne put résister à ces moyens énergiques : le château fut emporté de vive force, après un siége de quelques jours. On reçut à merci les deux principaux chefs, Richard Mauverdin et Jacques Sadellier. Quant au reste de la garnison, on le livra, dit Dorronville, aux communes, qui en firent de *grosses charbonnées* : c'est-à-dire qui les brulèrent sans miséricorde [1].»

Charles VII avait souvent besoin d'argent, et Jacques Cœur, son argentier, en avait beaucoup, indépendamment des revenus de la couronne ; d'autres ont dit, sans assez de preuves, à cause des revenus de la couronne. Or, le roi engagea en 1445, le fief de la Bruyère-l'Aubépin, à ce ministre, pour la somme de 4,000 écus d'or. Nous ignorons si plus tard le monarque dégagea cette seigneurie ; mais à la suite des guerres de religion, le château fut démoli en 1598 ; le siége de la châtellenie ayant été transféré, comme nous l'avons dit, à Cérilly. Dans la commune de *Theneuille*, sur laquelle se trouvent, au moins nous le croyons, les ruines de la Bruyère, nous n'avons plus à signaler qu'un gisement de chaux fluatée, concrétionnée, à cassure esquilleuse, et dont la couleur varie du violet au rouge foncé.

Il faut maintenant nous repporter au nord-est du canton de Cérilly, pour terminer la description de ce canton par quelques mots sur *Ainai-le-Château*, après avoir signalé en passant le confluent de l'Aumance dans le Cher, près du bourg de *Maulne*. Ainai nous offrira quelques souvenirs historiques, qui sont des calamités. C'était autrefois une des villes closes du Bourbonnais et le siége d'une châtellenie. Une partie des anciennes fortifications subsiste ; mais le château, qui s'élevait à l'une des extrémités de l'enceinte, est complétement détruit, et du temps de Nicolaï, il l'était déjà, ainsi qu'on peut le reconnaître par la description qu'en a laissée ce géographe. « Vers le septentrion, dit-il, est

(1) *Ancien Bourbonnais*, *Voyage pittoresque*, t. II, p. 547 et 548.

le château duquel dépend la châtellenie; il est assez grand, de forme carrée et bien fossoyé; mais du tout ruiné, et dedans la basse-cour est un petit prieuré qui n'est de grand revenu. La ville, continue le même écrivain, est en partie mal plaisante; mais les faubourgs sont beaux et bien peuplés de bons marchands et artisans, et aussi y sont les hôtelleries. Lesdits ville et faubourgs ont été affligés en 1568, par ceux de la religion réformée, qui les saisirent et y exercèrent des meurtres infinis, et tuèrent le lieutenant-général de ladite châtellenie. »

En août 1590, les malheurs d'Ainai se renouvelèrent, et ce fut encore une cause sacrée qui les produisit. Les troupes du roi, commandées par MM. de Montigny, d'Arquian, Beaupré et par le grand-prieur de France, occupèrent la ville d'Ainai moyennant deux mille écus d'or, qu'ils comptèrent au sieur de Neuvy. Ce seigneur, d'après ce marché, fort commun durant cette guerre, s'était engagé à ne plus faire de courses en Bourbonnais; mais, ainsi que cela se voyait souvent aussi, il oublia bientôt l'engagement d'honneur qu'il avait contracté, et s'empara d'Ainai par surprise, quatre mois après avoir livré cette place aux capitaines de Henri IV. La fronde vint à son tour compléter la ruine de cette petite ville: le sieur de Persan, l'un des lieutenants du prince de Condé, en fit le siége en 1650; Ainai, défendu par ses habitants, sous les ordres du sieur Beaugé, résista long-temps; enfin, il fallut ouvrir les portes de la place au capitaine frondeur, qui frappa d'énormes taxes en argent, vin, blé, fourrages, etc. Tandis que les soldats rançonnaient pour leur compte les habitants, et commettaient envers eux toute sorte d'excès, M. de Paluau étant arrivé dans le pays avec un corps de troupes royales, Ainai fut de nouveau mise à contribution sans ménagement. Enfin, en 1652, la ville dut nourrir à discrétion plusieurs régiments, et l'on sait ce qu'on entendait alors par nourrir à discrétion. Les moissons furent pillées, les vendanges faites au profit des soldats, les bœufs, les moutons, les veaux capturés partout. Bientôt le blé manqua, et une foule d'habitants moururent de faim... Voilà du reste ce qui se passait sur plusieurs points du royaume; mais la régente Anne d'Autriche était parvenue à reconquérir son ministre Mazarin... Les plaisirs des reines sont quelquefois plus chers encore que l'ambition des rois. Ainai ne s'est pas relevée de ses désastres.

Archambaud VIII résida long-temps dans cette ville; il est présumable que ce sire de Bourbon fit construire les premières fortifications qui la protégeaient et qui, du reste, doivent avoir été restaurées et sans doute augmentées au XVe siècle. Les murailles sont en grande partie écroulées, mais la porte orientale est restée debout, flanquée de deux tours surmontées d'un beffroi. La chatel-

lenie d'Ainai fut donnée en 1571 à Diane, fille légitimée de Henri II : ce fief était l'un des plus considérables du Bourbonnais. L'église paroissiale appartient à trois époques : sa construction primitive est du XIe siècle, plusieurs parties ont été reprises au XVe, et le portail est de la renaissance. Rien dans l'édifice ne se recommande par les œuvres de l'art. Il y avait autrefois en ce lieu une communauté de Récollets très-nombreuse.

Ainai le château est située dans une contrée agréable, assez fertile et sur la limite du département du Cher. La petite rivière de Sologne, qui baigne l'enceinte murale, fournissait jadis de l'eau aux fossés qui la ceignaient. L'industrie et le commerce de cette localité consistent en tanneries et en fabriques de droguet. La population n'atteint pas le nombre de 1,200 habitants.

Abandonnons maintenant les rives du Cher, et reportons-nous vers celles de l'Allier, pour explorer l'arrondissement de Moulins jusqu'à la rive gauche de notre belle Loire, à laquelle nous avons été long-temps infidèles.

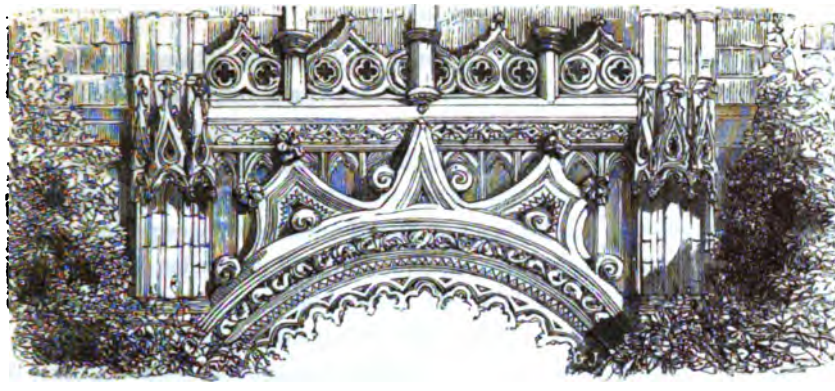

CHAPITRE V.

Arrondissement de Moulins. — Coup-d'œil géologique. — Origine de la ville. — Précis historique. — Visites illustres. — Monuments civils; anecdotes qui s'y rattachent. — Monuments religieux. — La duchesse de Montmorency, épisode. — Divers autres institutions et monuments anciens, faits anecdotiques. — La ville moderne, ses institutions nouvelles. — Émulation dans le progrès. — Physionomie. — Avenir probable de Moulins.

L'arrondissement de Moulins, parmi les quatre subdivisions du département de l'Allier, est celui qui, par la nature du sol, par sa culture et par le charme des sites, offre les plus heureuses diversités, ainsi que nous aurons occasion de le faire remarquer en parcourant les cantons composant cet arrondissement. Moulins, qui en est le chef-lieu en même temps que le siége de la préfecture, se présente sous l'aspect le plus séduisant, au milieu d'une plaine fertile, sur la rive droite de l'Allier, dont la largeur

égale celle de la Loire dans le département. Sous le rapport de la géologie, le sol sur lequel reposent la cité de Moulins et ses environs, a donné lieu aux observations suivantes : ce terrein est un calcaire grossier de la troisième formation, recouvert d'une couche d'alluvion d'un mètre d'épaisseur, sans intérêt géologique. Mais immédiatement au-dessous, commencent de puissantes couches argilo-siliceuses, présentant un massif qui s'enfonce jusqu'à dix mètres, et se termine par une espèce très-plastique, formant un cordon d'une couleur azurée, dont l'épaisseur est d'environ 20 centimètres. Viennent ensuite des couches de marne bicolore, coupées par des concrétions calcaires de forme sphérique, du volume d'une noix, et réparties par couches concentriques de 5 millimètres d'épaisseur. A une profondeur de 14 mètres, la marne devient plus riche en calcaire, et contient des coquilles fluviatiles, helices, le plus souvent en débris, et des milliers de planorbes également broyées. Enfin, à la profondeur de 15 mètres, terme de l'examen géologique, se trouve le rocher, immense sédiment calcaire de structure spongieuse, traversé de frigales, contenant les mêmes espèces de coquilles. Ce tuf occupe une large surface : au XIIIe siècle, on l'exploitait en moëllons, et c'est de ce produit qu'ont été construites en partie les vieilles maisons de Moulins. Trois carrières de calcaire approvisionnent encore les constructeurs de cette ville : elles renferment deux variétés de pierre : la première est la chaux carbonatée, compacte, grise, de forme rhomboïde; la seconde, plus abondante, se compose de Polypiers mamelonnés à cellules cylindriques [1].

Tel est le terrein sur lequel s'éleva, vers le commencement du Xe siècle, la ville qui devait être plus tard la capitale du Bourbonnais; tels sont les ressources que le sol offrit pour la bâtir. Nous disons le Xe siècle, quoique les premières constructions de Moulins puissent remonter à une époque plus reculée; mais ce n'est que de celle-là qu'elle apparaît dans l'histoire, et le premier acte authentique qui constate son existence sous le nom de *Molinæ*, est le testament d'Adhémar, premier sire de Bourbon. Il fallut sans doute pour fonder cette ville ou plutôt ce bourg, ouvrir avec la hache, un espace plus ou moins vaste, à travers les bois qui couvraient alors ce territoire et noircissaient de leurs grandes ombres le cours de l'Allier. Le petit oratoire *de Sancta Mariâ de Molendinis*, placé par Adhémar sous la suprématie du monastère de Souvigny, et auquel ce seigneur rattacha deux domaines situés par-delà l'Allier, donna lieu à cette fondation : quelques chaumières groupées autour de la chapelle, quelques frêles moulins construits sur la rivière, et

(1) *Études géologiques du département de l'Allier*, par M. Saladin de Moulins.

qui devaient être les parrains de la ville future, formèrent le noyau primitif de cette métropole bourbonnaise. Ainsi les premiers habitants de ce hameau étaient bucherons, meûniers ou pêcheurs; car ce ne dut être qu'à force de travail et avec le temps que le pays se découvrit, et que la charrue glissa librement dans le sein de cette terre, où des chênes vieux de plusieurs siècles avaient dardé profondément leur vigoureuses racines. Les sires de Bourbon, attirés par l'amour de la chasse dans ce pays giboyeux, y firent construire un petit réduit pour se reposer après avoir poursuivi, l'épieux à la main, les bêtes fauves, dans les incommensurables forêts dépendant de leurs domaines. Mais en ce temps de barbarie hostile, les nobles ne pouvaient dormir tranquilles qu'à l'abri des murailles crénelées; bientôt le repos de chasse fit place à un château fortifié; ce ne fut pourtant pas la crainte qui présida aux destinées originaires de Moulins. Un des successeurs d'Ahémar, disent les vieilles traditions, rencontra un jour sous les épais ombrages, une jeune villageoise aux yeux d'azur, aux longs cheveux, à la taille souple, aux traits naïfs : c'était la fille du meûnier de Bréchimbault, dont le moulin tournait près de là au courant de l'Allier. Des deux plaisirs qui seuls fussent dignes d'occuper un guerrier éminent, la chasse et l'amour, le sire de Bourbon ne connaissait peut-être encore que le premier; la jolie meûnière, jeune, vive, accorte, apprit à son seigneur et maître tout le prix du second. Le temps était déjà loin où les rois épousaient des bergères; le suzerain du Bourbonnais, quoique simple baron, n'offrit que son cœur à sa gentille vassale; mais elle lui donna bien davantage... Que vous dirai-je, elle s'estima fort heureuse, quelque sacrifice qu'elle dût faire, d'inspirer de la tendresse au sire de Bourbon. De l'ambition chez une meûnière du XIe siècle ! va-t-on s'écrier. — Eh ! vraiment non : le noble chasseur était beau et bien fait... voilà tout. Les délices de cet amour candide lui firent promptement oublier les grandes dames de sa cour de Bourbon et de Souvigny; il fit de longs séjours sur la rive droite de l'Allier; ce fut alors qu'un château remplaça la modeste habitation mentionnée plus haut; un château, avec les imposantes somptuosités de la force et de la puissance : des remparts, des tours, des fossés profonds; puis le haut donjon, bouclier de pierre sous lequel vinrent successivement s'abriter les chaumières éparses dans les environs. Ce palais dont l'amour avait été le premier architecte, était bâti sur une élévation, afin de protéger le bassin de l'Allier qu'il dominait; et dès le milieu du XIIe siècle, ce fut un poste formidable. En 1147, la garde du château de Moulins était confiée à un châtelain nommé Foulques.

La riante situation de Moulins n'eût peut-être pas suffi pour favoriser le développement rapide de cet établissement : il est à remarquer que les villes

ne s'accroissent guère que par l'effet des fortes commotions politiques, ou par celui des passions individuelles, lorsque la puissance leur ouvre une vaste carrière : c'est avoir dit que les sociétés prospèrent et se dissolvent sous l'empire de mêmes causes. Depuis long-temps déjà il existait une rivalité animée entre les sires de Bourbon et les moines de Souvigny, qui pourtant tenaient de ces seigneurs tous leurs priviléges. Cette rivalité éclata avec violence, à propos de l'obstacle que ces religieux et même les bourgeois opposèrent à l'agrandissement du parc qui joignait, à Souvigny, l'habitation féodale des suzerains : ce fut une conséquence des prérogatives dont jouissait l'abbaye. Alors le baron (l'histoire locale ne le désigne point) fit construire à Moulins un palais plus splendide que celui qu'il possédait à Souvigny; et cette ville, dont les habitants se courbaient sous la crosse abbatiale, fut privée des avantages considérables que leur procurait la cour des seigneurs du Bourbonnais. Alors la cité nouvelle, quoique bien peu importante sans doute, fut ceinte de murailles flanquées de hautes tours. En 1232, Archambaud VIII délivra aux habitants de Moulins une charte d'affranchissement, que l'on a cru long-temps perdue; mais qui s'est retrouvée récemment dans les archives de la mairie. Le sire de Bourbon, pour unique condition des prérogatives consacrées par cet acte, leur imposait l'obligation de payer annuellement un cens de 200 livres, remplaçant la taille aux quatre cas, qu'ils avaient jusqu'alors acquittée. Ils ne payèrent même cet impôt que jusqu'à l'année 1244, époque à laquelle le successeur immédiat d'Archambaud VIII les en exempta. Toutefois, les bourgeois de Moulins ne demeurèrent pas quittes de tout cens : on voit, par l'ancien terrier de la châtellenie [1], que lesdits bourgeois, manants, habitants de la ville et franchise soldaient chacun, par raison de bourgeoisie, environ la Saint-Martin, une somme qui variait de six sols à deux sols, selon le rang et la fortune; plus, ils devaient collectivement, pour raison de charrois, la somme de cent sols, somme perçue, ainsi que la précédente, par les quatre consuls et les douze conseillers de la ville. Enfin, les francs-hommes de Moulins étaient tenus de fournir au seigneur, toutes les fois qu'il se portait en avant, une charrette à trois chevaux, qu'il devait leur rendre en bon état. » On croit que les faveurs assurées aux habitants de Moulins par cette charte, augmentèrent promptement la population de cette ville, et qu'à la fin du XIIIe siècle, elle était déjà considérable : ce qui d'ailleurs paraît prouvé par la fondation, en 1290, de l'hôtel Saint-Julien, hôpital disposé pour cent malades pauvres, et confié à la direction d'un *archiprêtre*, personnage alors fort éminent.

(1) Conservé manuscrit dans les archives de la préfecture de l'Allier : il porte la millésime de 1450.

Les grandes routes de Paris à Lyon et à Clermont, qui jusqu'alors avaient passé à Souvigny, se dirigèrent par Moulins, que les jaloux Bénédictins de la ville abbatiale appelaient toujours par mépris le *village de Molins*. Mais le dépit de ces moines fut extrême lorsque ce prétendu village, décoré de beaux et vastes édifices, peuplé d'une multitude de gentils hommes, leur fit perdre, grâce à leurs rigueurs et à leurs exigences, le grand baillage du Bourbonnais, le grand conseil et la chambre des comptes.

Cependant, Moulins ne commença à prendre parmi les villes de France, un rang élevé, qu'à partir de l'époque à laquelle le duc Louis II revint d'Angleterre : alors, dit l'historien don Mesgrigny, elle devint pompeuse et fort célèbre. Son enceinte de murailles fut agrandie, ou plutôt on en construisit une seconde, dont il reste encore des débris imposants. Celle-ci partait du château, se dirigeait vers le lieu où se trouve aujourd'hui le cours Bérulle, et coupant en deux la rue d'Allier, regagnait au septentrion les constructions du palais, en suivant le cours désigné ci-dessus et les cours Doujat et d'Aquin, plantés depuis dans les anciens fossés de la ville [1]. L'enveloppe murale était percée de quatre portes : celles d'Allier, des Carmes, de Bourgogne et de Paris ; chacune d'elles était défendue par deux tours à machicoulis et un pont-levis. On doit présumer que la place était sûre, puisque les habitants des environs avaient sollicité et obtenu la permission de s'y enfermer en cas d'invasion ennemie : permission dont ils eurent rarement l'occasion de se prévaloir. Il faut croire pourtant qu'au XIVe siècle, les Anglais, puis les troupes de Louis de Navarre ruinèrent en grande partie le château, puisque Louis II, revenu de sa prison, dut emprunter pour son propre logement, l'hôtel d'un de ses vassaux, ainsi que nous l'avons dit dans notre précis général. Lorsque ce duc institua l'ordre de l'écu d'or, Moulins ne possédait pas encore d'église paroissiale : les habitants devaient se rendre à la paroisse d'Iseure pour tout ce qui se rapportait à l'office divin; ce fut à cette époque que l'on établit dans la ville une collégiale dont nous parlerons plus loin; et par suite, on construisit au faubourg de Bourgogne, une église dédiée à Saint-Pierre, et qui fut succursale de celle d'Iseure.

Louis II ayant visité souvent son duché, pour lequel il montrait une grande sollicitude, son règne fut le temps où Moulins, ainsi que toutes les autres résidences ducales, reçut et des embellissements et des institutions nouvelles. L'administration, examinée dans tous ses détails, subit d'importantes réformes, et fut basée sur des principes plus équitables. Dans le même temps, les travaux

(1) Le cours d'Aquin fut planté en 1690 ; le cours Doujat, en 1719.

d'un nouveau palais furent conduits avec célérité, sous les yeux du prince, qui passait ordinairement un espace de temps assez long dans sa capitale, avec une cour nombreuse, brillante, prodigue, dont les goûts capricieux répandaient dans la ville beaucoup d'argent, et la rendaient de jour en jour plus florissante.

Au XVe siècle, la guerre traversa ces prospérités : les faubourgs de Moulins furent ravagés par les Bourguignons. Vinrent ensuite les troubles civils de la Praguerie, durant lesquels Moulins eut à souffrir plus d'un genre d'exigences et de vexations. Cet état de choses se renouvela lors de la guerre du bien public, surtout lorsque les confédérés établirent leur quartier-général dans cette capitale du Bourbonnais. A ces maux succédèrent d'éclatantes destinées, quand la fille de Louis XI, Anne de France, fut devenue duchesse de Bourbon, époque où elle habita le duché avec la superbe Anne de Bretagne, dont l'aventureux époux (Charles VIII) guerroyait en Italie. Ce temps fut l'apogée des splendeurs de Moulins : les magnificences mêmes du fastueux connétable de Bourbon ne purent égaler celles que la duchesse déploya durant son séjour en Bourbonnais, et vous devez penser qu'à cette occasion les louanges emphatiques du XVe siècle ne lui manquèrent pas. Elle devint tour à tour, sous la plume des poètes bourbonnais : Scipion, Annibal, César, Judith, Arthémise; mais il est douteux que leur muse laudative ait pu atteindre jusqu'à la hauteur de ce panégyrique, dû au grand sénéchal de Normandie.

Qui vouldra veoir l'escharboucle très clère
Qui resplendit et faict France reluire,
Qui voudra veoir le soleil qui esclère
A tout le siècle où faict ses rayons luyre,
Qui vouldra veoir celle qu'on doit eslire
Pour gouverner du monde la machine;
Qui cruaulté ne procure ou machine;
Mais abolit et remet toute injure,
S'adresse à moi, car par Dieu! je l'injure,
Que je dis vrai sans excès de vantance.
Dont trop louer ne puis ANNE DE FRANCE.

Nous n'avons pu savoir au juste pour quelle somme M. le sénéchal de Normandie était porté sur la liste des pensionnés de la cour.

Il est probable toutefois que les somptuosités de la duchesse Anne furent au moins surpassées un moment par celles que le connétable déploya en 1517, pour la naissance d'un fils, qu'il devait bientôt perdre. Nous empruntons aux historiens du temps et à ceux de la localité les détails des fêtes qui furent célébrées à cette occasion dans la ville de Moulins. Le roi avait promis de

tenir le nouveau-né sur les fonts baptismaux, avec la duchesse douairière de Bourbon. « Mondit seigneur, dit Marillac, fit aller au-devant du roi plusieurs bandes de gentilshommes, les uns habillés à l'albanaise, les autres à l'espaignole, d'autres armez et bardez; lesquels, sur le chemin du roy, et pour lui donner plaisir, vindrent rompre lances, et faire bonhourdis en foulle comme à la guerre; que le roy trouva fort beau et le print bien en gré. Et après qu'il fust arrivé à Moulins, fust le baptisement faict du petit sieur qui, comme l'aisné de la maison, porta le tiltre de comte de Clermont; et le nomma le roy par son nom, François, et fut baptisé par M. l'évesque de Lisieux, qui estait venu avec le roy, en présence de plusieurs autres évêques et abbés, dedans la chapelle du chasteau de Moulins, moult richement parée et aornée; et fut marreine ma dicte dame Anne de France, sa grand'mère; et ce faict, le roy fut mené et accompaigné par mon dit sieur, en son eschaffaut sur les lices [1], en la rue d'Allier, au dit Moulins, là où il vit courir à la jouste de fer émoulu et haut appareil; lesquelles joustes mondit sieur avoit faict dresser comme dignes de la présence du roy, où il y eust plusieurs belles courses, force lances bien courues et rompues, et beaux coups donnez et receupz, et durèrent lesdites joustes, ensemble les combats à cheval et à pied, l'espace de douze ou quinze jours; le tout ès dépens de mon dit sieur de Bourbon. Quant aux tenants et aydes, ilz estaient richement accoustrez. Et lesdistes joustes, tournois et combats finis, le roy s'en retourna; et mondit sieur, après l'avoir convoyé, s'en revint en son dit chastel de Moulins. »

Brantôme, plus prodigue de descriptions que l'aride Marillac, ajoute à son récit les détails que voici : « Le baptême fut si superbe qu'un roy de France eûst esté bien empesché d'en faire un pareil, tant pour la grande abondance des vivres, que pour les tournois, mascarades, danses et assemblées de gentilshommes, car il s'y en trouva un fort grand nombre. Il y en avait cinq cents, tous habillés de velours, que tout le monde ne portait pas en ce temps-là, et chascun une chaisne d'or au col faisant trois tours, qui estoit pour lors une grande parade et signe de noblesse et richesse; le roy François lui en porta envie. » M. Louis Bâtissier a terminé en style élégant cette curieuse description : « Les appartements du château et les estrades, dit-il, étaient décorés de précieuses tentures. La place des Lices elle-même était entourée d'échafauds dressés pour les tournois, d'où la cour et le peuple voyaient les joutes, et la galerie préparée pour le roi et sa suite était recouverte de drap

(1) Cette place, qui n'a jamais été pavée depuis cette époque, a conservé son nom de *place des Lices ;* on l'appelle aussi *place d'Allier*.

d'or. Tout était fêtes et joies dans Moulins; on y était accouru de toutes les provinces voisines. Le duc de Bourbon avait reçu dans les vastes appartements de son château ducal, le roi, les grands seigneurs et leur suite; pour le peuple, il campait sous des tentes hors de la ville. Toutes ces fêtes, toutes ces prodigalités étaient faites pour un enfant, héritier d'un grand nom; être faible et chétif, que la mort devait enlever bientôt aux plus brillantes destinées. C'est en vain que l'illustre guerrier sans peur et sans reproche, que Bayard, l'avait sacré chevalier dans les bras de sa nourrice; avait mis, au lieu d'un jouet, dans les mains débiles de cet enfant, sa lourde épée, si meurtrière, si terrible pour les ennemis de la France. La mort ne laissa pas à cette jeune fleur de chevalerie le temps de s'épanouir. Deux ans après ces fêtes, l'enfant avait quitté le doux sommeil de son berceau doré pour le sommeil de l'éternité. De cette époque, le mot *espérance* ne devait plus être la devise de la maison de Bonrbon [1].

Nous avons dit ailleurs à quelle occasion François Ier revint à Moulins, en 1523 : il ne s'agissait plus alors de fête; François de Bourbon et sa mère reposaient depuis long-temps dans la tombe. Le roi de France venait s'efforcer de prévenir des événements qui, quatre ans plus tard, devaient y faire descendre aussi le connétable.

Nous avons dit précédemment qu'après la dépossession de Charles III, plusieurs reines séjournèrent à Moulins. En 1533, l'épouse de François Ier, cette même Éléonore qui avait dû être unie au connétable, parut dans ce château, dont son fiancé avait été dessaisi. La ville lui fit don d'un moulin d'argent, cadeau emblématique du poids de deux marcs et demi. A cette époque, ce lourd présent ne put pas même avoir la destination de broyer du café : ce produit exotique n'ayant été connu en France qu'en l'année 1669. A Moulins furent célébrées, en 1547, les noces d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, desquels devait naître

Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire [2].

Jeanne d'Albret, qui mourut en 1572, environ deux mois avant la Saint Barthélemi, avait été appelée la *Mignonne des rois*, parce qu'elle était chérie

(1) *Ancien Bourbonnais, Voyage pittoresque*, p. 44 et 45.

(2) Il est peu de personnes qui, en lisant l'*Histoire du roi Henri-le-Grand*, par messire Hardouin de Péréfixe, *évêque de Rhodez*, n'aient pas souri du naïf début de cette histoire; le voici : « On ne peut » dire précisément en quel lieu Henri-le-Grand fut conceu. » Les lecteurs qui aiment à voir les choses prises *ab ovo*, pourront penser comme nous, que Moulins fut la première patrie de ce bon roi.

de Henri roi de Navarre, son père, et de François Ier, son oncle. Les fêtes qui furent célébrées pour ce mariage dans la capitale du Bourbonnais, avaient eu un triste précédent : la peste venait d'y exercer des ravages tels, qu'on s'était vu dans l'obligation de transférer à Souvigny le siége de la sénéchaussée de la province. L'année suivante, les habitants de Moulins retrouvèrent toute leur joie pour célébrer le passage de Henri II dans leur ville : ce prince revenait de la Guienne et du Languedoc, pacifiés par des concessions royales sur les droits de la gabelle.

Durant les guerres de religion, le duc de Guise avait envoyé à Moulins le sieur de Montaré, seigneur ami des grands moyens, et qui n'était pas homme à comprendre la tolérance. Il débuta par faire pendre deux artisans de la ville qui avaient embrassé la foi nouvelle ; puis ayant levé trois mille hommes dans le pays, il s'était servi de cette force pour en chasser sans autre forme de procès, tous ceux dont il redoutait l'influence. Quelque temps après, il fit pendre encore quatre protestants, puis en noya cinq autres. Du reste, ce catholique orthodoxe avait la conscience large en fait de propriété ; ses soldats n'avaient pas d'autres auberges que le domicile des habitants, qu'ils tuaient sans pitié, pour peu qu'au jugement de ces hôtes sanguinaires les infortunés ne se montrassent pas assez généreux. Montaré, parodiant Louis XI, marchait toujours accompagné d'un bourreau, qu'il appellait son *compère*.

En 1566, Charles IX réunit dans la ville de Moulins les états-généraux du royaume. On y traita, sur les sollicitations du chancelier de l'Hôpital, plusieurs grandes questions de législation, et cet illustre magistrat obtint quelques améliorations. Mais il ne fut pas aussi heureux dans les matières religieuses, qui avaient été l'objet principal de la convocation. L'éloquence fougueuse du cardinal de Lorraine l'emporta sur les discours modérateurs du chancelier ; l'édit de pacification donné précédemment fut rapporté : disposition qui rouvrait aux partis l'arène sanglante où tant de catholiques et de religionnaires étaient déjà tombés. Le roi exigea cependant que le duc de Guise et l'amiral de Coligny se réconciliassent : le monarque était là, ces deux hommes supérieurs s'embrassèrent sans se mordre...

Pendant la tenue des États, la reine Élisabeth d'Autriche, qui avait suivi le roi à Moulins, demanda au sieur Nicolas de Nicolaï, géographe ordinaire et valet de chambre du roi, une statistique comprenant plusieurs provinces de France ; cet écrivain s'occupa d'abord du Bourbonnais et du Berry. Son travail est consulté encore avec fruit, parce qu'on y trouve la description d'un grand nombre de monuments qui n'existent plus ; ce n'est point une œuvre littéraire, mais un ouvrage d'une exactitude minutieuse, une esquisse correcte que plus d'un peintre a colbriée.

Quelques années après, il se passa à Moulins un événement qui méritait de prendre place dans les fastes d'Attila : un sieur de Thoré, gouverneur de la ville pour le duc d'Anjou, frère du roi, demanda aux magistrats divers un serment d'obéissance à son maître, qui attentait à l'obéissance qu'ils devaient avant tout au roi ; ils refusèrent d'enfreindre ainsi leur devoir, en accompagnant ce refus des témoignages les plus expansifs de respect et de dévouement envers le prince. Mais le sieur de Thoré, que ces protestations ne satisfaisaient point, s'empara purement et simplement du maire et des échevins, les fit désarmer, et demanda avec menaces qu'on lui remît les clefs de l'Hôtel-de-Ville, qu'il fit immédiatement cerner par ses troupes. La maison fut mise au pillage : archives, titres, registres, tout fut déchiré et jeté au vent. Les magistrats, afin de prévenir de plus grands excès encore, prêtèrent le serment qu'on leur demandait ; se réservant d'en appeler à l'autorité royale. Ils le firent sans doute ; mais on n'a point appris que la justice du roi ait atteint l'auteur de cet acte aussi arbitraire que violent.

Henri III, qui avait possédé pour apanage le Bourbonnais lorsqu'il était duc d'Anjou, conserva sur le trône une certaine prédilection pour cette province : en 1587, Moulins devint la capitale d'une grande généralité, renfermant sept élections. Dans la même année, un bureau de finances fut établi dans cette ville. L'année suivante, le roi voulut faire davantage pour la cité qu'il aimait : durant les états de Blois, il fit présenter à cette assemblée le projet d'établir à Moulins un parlement dont le ressort eût compris l'Auvergne, le Lyonnais, le Beaujolais, le pays de Dombes, le Forez, la Marche, la Combraille et le Bourbonnais. Ce projet fut discuté ; mais les députés de Tours, qui avaient aussi pour leur ville des prétentions parlementaires, repoussèrent avec peu de ménagement pour la cité bourbonnaise, l'établissement dans ses murs d'une si vaste juridiction. Les rivalités sont d'ordinaire peu bienveillantes : les notables tourangeaux insinuèrent que Moulins favorisait les calvinistes : « ce » qui prouve, dit un historien du Bourbonnais, qu'en véritables avocats, ils » tenaient peu à la vérité pour soutenir leur cause. » Moulins se lava de cette accusation ; mais elle n'eût point de parlement.

Cette ville n'ayant été la résidence d'un intendant qu'en 1640, il convient de rapporter ici comment elle était administrée précédemment. Jusqu'en 1508, l'autorité municipale avait été confiée à des consuls nommés par les bourgeois ; mais en cette année, la duchesse Anne et le futur connétable de Bourbon, accordèrent aux citoyens le privilége de nommer un maire et quatre échevins pour le gouvernement et la police. Lorsque les intendants eurent saisi le pouvoir au nom du roi, ces magistrats municipaux les gênèrent, et ne pouvant

les supprimer tout à fait, ils voulurent au moins en nommer qui fussent à leur religion. Les gouverneurs, se piquant d'émulation, ou plutôt de jalousie, intervinrent aussi dans ces élections, et allèrent beaucoup plus loin que les intendants. « En 1672, dit M. Bâtissier, le marquis de la Vallière, gouverneur du Bourbonnais, profitant du grand crédit qu'il s'était acquis dans la province, se hasarda à nommer lui-même le maire et ses échevins; après quoi il écrivit aux officiers de Moulins, pour qu'ils eussent à réélire ses créatures. Madame de la Vallière, veuve de ce seigneur, fit mieux : elle obtint du roi des lettres de cachet, par lesquelles elle faisait nommer qui lui plaisait [1]. Son fils, devenu ensuite gouverneur de la généralité de Moulins, ne fit pas tant de façons : il se mit en possession d'écrire aux officiers de la ville en charge, une espèce de lettre de cachet par laquelle il leur mandait, à l'époque des élections, qu'il avait choisi pour maire et pour échevins, tels et tels, *qu'il jugeait propres* à remplir les fonctions administratives. Cependant, continue l'historien du Bourbonnais, pour conserver une ombre de l'ancienne liberté, on fit nommer à l'Hôtel-de-Ville, les personnes choisies par M. le gouverneur; mais sans faire mention de sa lettre de cachet, ni sur le registre de l'assemblée, ni sur l'acte de nomination. Plus tard, le roi ayant créé un maire perpétuel en titre, l'usage de l'élection changea. Quant aux échevins, les choses continuèrent sur le même pied que par le passé, jusqu'à ce que Sa Majesté établît des assesseurs de ville, qui devaient être élus les premiers à l'échevinage, à l'exclusion de tous autres. Dans ce cas le gouverneur ne pouvait nommer aucun premier ou second échevin, que les assesseurs n'eussent rempli leur tour [2].

Avant l'existence de la généralité à Moulins, et depuis l'année 1501, il y existait un présidial, au milieu duquel, suivant un écrivain du temps, « Thémis » respandoit et révéloit ses plus profonds et équitables oracles. » Il y avait aussi à Moulins une châtellenie royale et une sénéchaussée, que l'on réunit plus tard : alors, le gouverneur remplissait les doubles fonctions de châtelain et de sénéchal; fonctions qui, du reste, étaient absorbées par les attributions de son gouvernement. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ces diverses charges, ni sur les modifications qu'elles reçurent.

(1) Il paraît que madame la marquise de la Vallière, après la mort de son époux, exerça une sorte de régence du gouvernement de Moulins. Or, comme il y avait des attributions militaires parmi celles des gouverneurs, le département de la guerre était tombé en quenouille dans cette généralité. Mais cela ne devait pas surprendre, à une époque où les colonels obtenaient des bénéfices ecclésiastiques. Il est vrai que, sous le règne suivant, l'on vit mieux encore, lorsque des danseuses d'opéra devinrent *abbés* de certaines communautés. (*Voy. les Mémoires du temps.*)

(2) *Ancien Bourbonnais, Voyage pittoresque*, p. 55, note.

Les guerres de religion, si animées en Auvergne, dans le Forez et dans le Velay, ne pouvaient demeurer étrangères au Bourbonnais. En 1576, l'armée calviniste du prince de Condé, composée en grande partie d'étrangers fort indisciplinés, se précipita dans les campagnes de cette province; mais le duc de Mayenne campant devant Moulins, les réformés n'attaquèrent point cette ville. En 1590, ce furent les ligueurs qui s'approchèrent de la capitale du Bourbonnais, ayant à leur tête le duc de Nemours, qui peut-être avait des intelligences dans la place. Mais les habitants firent mine de la défendre vaillamment; le prince de Savoie se retira. Cinq ans plus tard, Henri IV fit son entrée à Moulins, et fut reçu avec de grandes réjouissances. Le seigneur de Laval, gouverneur pour le roi, du château de Beaumanoir, était ami des solennités, dont il se plaisait à diriger tous les détails : dès qu'il s'agissait d'une fête, on le voyait devenir tout à coup architecte, peintre, décorateur, menuisier, poéte, musicien, orateur; ayant l'œil à tout, commandant à tout, et mettant au besoin la main à tout. Il ne se sentit pas de joie lorsque le maire et les échevins, prévenus de la prochaine visite du roi, le vinrent prier d'accepter toute la conduite des dispositions à faire pour la réception de sa Majesté. Laissons un historien du pays raconter ce qui se passa alors à Moulins. « Enfin, dit-il, on annonce l'arrivée du roi pour la fin d'août, et vîte voici tout le monde à l'œuvre. Il ne s'agissait de rien moins que de faire trois arcs de triomphe à triple rang, de différents ordres, portant un frontispice rempli des écus de France et de Navarre, avec devises grecques, latines, françaises en vers et en prose, entremêlées d'emblêmes, de sentences, d'H entrelacés de ceintures d'espérance, rehaussant quelques peintures représentant des danses d'amours, de nymphes, de génies... La pièce principale de tout cet appareil était un obélisque : Laval lui-même le décrit ainsi : « Je l'avoys décoré des » plus mystérieux hiéroglyphes des Égyptiens, d'un hécatombe couronné pour » le sacrifice des vainqueurs, de haches magistrales entortillées de lauriers, » de sceptres croisés liés de palmes, de fleurs de lys ayant chacune une estoile » au milieu, disposée en forme de couronne d'ariadne, et mille autres images » qu'il serait trop long de décrire. »

Tous ces préparatifs étaient faits en 1594; mais voilà que tout à coup le voyage du roi est contremandé : tous les emblêmes et allégories si laborieusement assortis et agencés durent passer l'hiver aux injures du temps, qui ne ménagea pas sans doute ce panégyrique à la détrempe. Mais soudainement aussi, l'on annonça la venue de Henri IV pour le mois de février. Laval, comme un général dont l'ennemi a battu en brèche les remparts, se prit à recommencer sur nouveaux frais arcs triomphaux, devises, sentences, peintures,

ceintures d'espérance [1]; de rechef la langue des prêtres égyptiens est mise à contribution, ainsi que les poëmes d'Homère, Virgile et Ovide... Le roi ne se mit pourtant en route qu'au mois de septembre. Quatre mille hommes sous les armes, corps composé des compagnies de la ville et des faubourgs, se portèrent audevant du monarque sur la route de Lyon. Pas un seul de ces soldats bourgeois n'ignorait que l'excellent Béarnais appartenait à cette maison de Bourbon dont leur pays était le berceau : à leur su, le prince qu'ils allaient recevoir était non-seulement un roi généreux et oublieux des injures; c'était aussi un enfant du Bourbonnais, au moins par son origine. Henri fut très-satisfait de l'accueil qu'on lui fit; mais il demanda au capitaine Laval, avec ce sourire incisif qui caractérisait sa malice gasconne, l'explication de tout son œuvre allégorique et symbolique. Les récits contemporains n'ont pas rapporté si le roi et ses compagnons, plus vaillants que lettrés, se montrèrent bien sensibles *aux hiéroglyphes les plus mystérieux des Égyptiens;* quoiqu'il en soit, si le monarque avait faim, il dut dire à l'ordonnateur quelque chose comme ce qu'il répondit à un orateur disert qui commençait sa harangue par : « Sire, Agésilas...

— J'ai ouï parler de cet Agésilas, interrompit le vert galant, mais il avait déjeûné, et je suis à jeun.

Quant aux fêtes que l'on célébra dans le palais ducal durant le séjour

(1) Nous avons dit à la fin de notre précis général sur le duché de Bourbonnais, que le mot *espérance* était la devise des ducs de Bourbon; mais le connétable de ce nom y attacha une signification particulière. Brantôme, dans sa notice sur Charles III, s'exprime ainsi, en parlant du tombeau de ce prince, qu'il avait visité en Italie : « Il y avait pendu auprès de ce tombeau son grand estendard général de taffetas jaune, tout semé en broderie, au dedans jaune, noir et blanc; mais le champ estait jaune. La broderie estait de plusieurs cerfs-volants et force espées nues, avec ces mots, écrits en plusieurs endroits, *Espérance! Espérance!* Je prioy M. de Castellan de m'en expliquer la devise, ce qu'il fit très-volontiers: et nous dit que par le cerf-volant, encore que long-temps il l'avait pour devise, comme on le peut voir en plusieurs endroits de Moulins, il voulait signifier que, pour sortir hors de France et pour sauver sa vie, il lui avait été nécessaire de faire une extrême diligence, mais qu'avec cette espée flamboyante, il avait *espérance* de se venger et par fer et par feu... Voilà une terrible menace. » M. Bâtissier ajoute : et le mot *penetrabit* que Brantôme oublie, et qui se trouvait écrit sur ces épées, c'était une menace bien autrement significative.

Quant au tombeau que le sire de Bourdeille visita, il ne devait plus contenir le corps du connétable : par ordre du Concile de Trente, il fut tiré en 1562 de la sépulture qu'il avait reçue dans la chapelle du fort de Gaëte, et l'on avait, dit Sainte-Foix, jeté ce corps à la porte de cette forteresse. Un officier de la garnison le ramassa et le fit mettre dans une grande armoire vitrée, où on le voyait encore en 1660, debout, botté, appuyé sur un baton de commandement, et vêtu de sa casaque de velours vert, chamarrée de grands galons d'or. Le duc de Guise, qui le vit à cette époque, le trouva fort bien conservé. « Il » était, dit-il, de fort belle taille et des plus grands hommes de son temps. On remarquait tous les traits » de son visage, et il paraissait d'une mine fort fière, telle que pouvait l'avoir un homme d'un aussi » grand mérite. »

peu prolongé que Henri IV fit à Moulins, les archives de la ville n'en offrent aucune mention; au moins les historiens du Bourbonnais, qui sont nos guides, n'en ont-ils pu recueillir la moindre trace.

Dans le cours du XVIIe siècle, le centre de la France fut peu troublé par les discussions civiles, et Moulins jouit d'une longue tranquillité. Marie de Médicis, fatiguée du tumulte de la cour, qui souvent s'était changé pour elle en orage menaçant, vint une fois ou deux habiter le calme château des ducs de Bourbon, compris dans son domaine. Nous devons ajouter cependant que, vers l'année 1631, les réformés ayant voulu ouvrir un temple à Moulins, les catholiques s'y opposèrent; des débats sérieux s'en suivirent. Ils furent portés aux pieds du trône, et Louis XIII, par un édit de 1632, ordonna que le lieu d'exercice de la religion protestante, pour Moulins, serait à Avermes. Du reste, ces agitations populaires furent rares dans tous les temps à Moulins; avant l'époque à laquelle notre récit est parvenu, on ne pouvait guère citer qu'un exemple d'émeute déclarée dans les classes inférieures; mais cette fois, elles sévirent avec une extrême rigueur. En 1545, le nommé Puesche, traiteur, percepteur (on disait alors collecteur,) nommé par le roi, affichait un luxe insolent, opposé à la misère du peuple. La foule se porta un jour à sa maison, se saisit de lui, le massacra sans miséricorde, et mit sa maison au pillage. C'était s'attaquer à la puissance suprême dans la personne d'un de ses agents: la ville fut condamnée à des peines infamantes, et à payer une forte amende, partie au profit du gouvernement, partie à titre d'indemnité, pour la veuve de Puesche.

Anne d'Autriche passa à Moulins en 1649, avec le jeune Louis XIV, son fils, alors âgé de onze ans. Le comte de Saint-Gérand, gouverneur du Bourbonnais, et toute la noblesse de la province s'étaient portés au-devant du roi et de sa mère. Le cortége se composait de cinq cents gentilshommes à cheval et magnifiquement équipés, y compris la compagnie des gardes du gouverneur. Quatre mille hommes, fournis par la ville, étaient rangés sur deux lignes, depuis la porte des Carmes jusqu'à une grande distance du faubourg, qui se trouvait ainsi tapissé de bourgeois sous les armes, et bien disciplinés. Nous avons vu en 1839 une revue de la garde nationale de Moulins; or, le parallèle à établir entre elle et la milice urbaine du XVIIe siècle, n'est pas confirmatif du progrès contemporain : en fait de fastes militaires, les légions bourgeoises de Moulins en sont au régime des souvenirs.

A l'entrée de la ville, le roi, qui ne fournissait pas encore à l'éloquence laudative les beaux mouvements que lui inspira le *nec pluribus impar*, fut harangué, vaille que vaille, par le maire en robe magistrale; puis M. de Saint-

Gérand présenta les clefs de la ville à Sa Majesté, laquelle, pour le moment, eut préféré peut-être la clef d'un buffet renfermant des confitures. Mais le monarque enfant avait sa leçon; il répondit avec grâce au châtelain, en lui remettant ces clefs d'or, qu'elles ne pouvaient être dans de meilleures mains que les siennes, ce dont M. de Saint-Gérand était d'ailleurs très-convaincu... LL. MM. furent ensuite conduites au palais, où des appartements étaient préparés pour elles. Là, chacun des corps de la ville vint faire au roi un discours; pauvre enfant!.... enfin, la royauté a ses calamités. Les augustes personnes séjournèrent à Moulins le lendemain; M. de Saint-Gérand s'étant trouvé indisposé, ce fut sa femme qui fit les honneurs de sa maison à ses hôtes, qui regagnèrent la capitale fort satisfaits de l'accueil qu'ils avaient reçu à Moulins.

Jusque vers la fin du XVIIe siècle, la ville de Moulins avait été environnée d'une muraille d'enceinte; mais en 1681, ces constructions tombaient de vétusté, et la place pouvait être considérée comme démantelée. Le maréchal de Saint-Gérand, gouverneur du Bourbonnais, s'était proposé de faire restaurer les fortifications; la mort le surprit avant d'avoir pu faire procéder à l'exécution de ce projet; on y renonça, et la ruine, commencée par le temps, fut achevée de main d'homme. Les quatre portes furent démolies, les murs abattus en grande partie, les fossés comblés, et l'on planta à diverses époques sur leur emplacement les cours Doujat et d'Aquin. A partir du même temps, la ville changea entièrement de physionomie: aux maisons des XVe et XVIe siècles, bâties en pans de bois de châtaignier, succédèrent ces constructions de briques diversement coloriées et disposées, soit en zig-zag, soit en losanges, qui prirent une grande faveur sous le règne de Henri IV. En général, la ville se fit au XVIIe siècle élégante et coquette: coquetterie surannée aujourd'hui, dans ce que les générations modernes en ont conservé.

Les arts, quoiqu'on ait dit, trouvèrent de tous temps une patrie à Moulins: en 1665, ses habitants créèrent une académie de musique, lorsqu'à peine cet art enchanteur modulait ses premières inspirations à Paris sous la vaste perruque de Lully; cette académie bourbonnaise se maintint jusqu'en 1776.

Moulins, qui avait été affligé de la peste en 1440, 1482, 1547, 1586, 1597 et 1601, subit un autre fléau dans le cours du XVIIIe siècle: le château des anciens ducs fut presque détruit par les flammes en 1755. Un nouvel incendie éclata, dans la ville même en 1778, et dévora quatre-vingts maisons dans la rue de Chaveau. La tour de l'horloge, appelée *Jaquemart*, que nous décrirons ailleurs, perdit toute sa partie supérieure, détruite par ce sinistre.

Il y a, dans le chef-lieu du département de l'Allier, une tradition se

rapportant à cet incendie, qui consuma aussi une partie des halles. Les bonnes vieilles dames de la ville vous raconteront qu'au moment où les flammes s'élevaient jusqu'au ciel, on descendit de sa niche une statue de la Vierge, placée dans l'église de Notre-Dame; on lui tourna le visage du côté de l'incendie; puis la main pure d'une jeune fille ayant détaché le voile de la madone, le jeta au milieu des flammes. Tout-à-coup, elles s'abaissèrent et bientôt elles s'éteignirent tout à fait.

Moulins eut aussi à souffrir des inondations, particulièrement de celle de 1790 : les eaux de l'Allier passèrent par-dessus la levée, et couvrirent en partie la ville. Dans quelques rues, on portait en bateau le pain aux habitants.

Nicolaï nous a laissé une description générale de Moulins, qui donne une idée de ce qu'était cette cité dans la seconde moitié du XVIe siècle. Cet écrivain est peu coloriste, mais il ne manque pas d'exactitude; nous le citerons encore ici. « La ville et chasteau de Moulins, dit-il, sont situés près le fleuve d'Allier; l'assiette de la ville est fort délectable, non qu'elle soit de grande estendue, mais bien riche et bien peuplée, estant environnée de hautes murailles et de fossés secs, de quatre portes communes et des quatre grands et beaux faubourgs de Paris, de Bourgogne, des Carmes et d'Allier. Ce dernier est le plus grand, le plus riche et le mieux peuplé de marchands et de bons artisans, et au bout d'icelui, du côté d'occident, passe le fleuve d'Allier, sous un grand pont de bois. » Mais voici venir un autre auteur, qui, panégyriste intrépide, loue la capitale du Bourbonnais avec cette prodigalité de figures, ce luxe d'antonomases qui caractérisèrent la littérature française au commencement du XVIIe siècle : Jean Aubery exalte « *l'agréable pourpris de Moulins*, le cœur de la France, le berceau et les délices des princes de Bourbon, qui par leur séjour ont poly et civilisé ce peuple, lui ont anchré l'obéissance, l'amour et la fidélité, attestés tant de fois, et notamment au feu civil allumé par toute la France et attisé d'une tumultueuse resbellion, où seul il est resté plus pur, plus net et tout brillant en l'or de sa loyauté; où Esculape se retirant de son cher Épidaure, avec les mémoires et les moyens de ses merveilleuses cures, s'est confiné, y posant le divin treypier de ses prognostiques, et départant à la célébre quantité des médecins les plus secrets et salutaires mystères de l'art; les instalant pour truchement et fidèles guides de ces eaux, lesquelles ils dispensent avec autant de fruit que les échansons des dieux l'ancienne ambroisie et le nectar vivifiant. » Vous vous doutez bien que Jean Aubery était médecin; il est remarqable que depuis lui, les savants de sa robe, se persuadant que décidément le dieu d'Épidaure avait quitté la Grèce pour le Bourbonnais, se sont multipliés à Moulins au point qu'on en compte aujourd'hui plus de trente dans cette ville, dont la population ne s'élève qu'à 15,000 âmes.

Avant de décrire le Moulins des temps modernes, avec tout ce que le progrès lui a prêté de nouvelles séductions, tandis que d'un autre côté, le temps et les hommes effaçaient ce que le moyen-âge lui avait imprimé de majesté, il convient d'offrir un rapide aperçu des monuments que cette ville a perdus ou qu'elle conserve encore.

« Le palais ducal, son principal édifice placé, dit Nicolaï, au plus haut et éminent lieu, est de telle grandeur et structure qu'il s'en trouve peu de plus capable et accommodé pour loger rois et princes; étant décoré sur son milieu de l'une des plus belles fontaines du royaume; puis au-dessus d'iceluy du côté où le soleil se couche, sont les grands et spacieux jardins bien entretenus et cultivés, largement peuplés d'orangers, citronniers, myrtes, lauriers, pins et toutes autres espèces d'excellents arbres fruitiers; et ne sont moins bien fournis les parterres d'herbes potagères et de fleurs très-odoriférantes. Outre le plaisir du petit pavillon et du fort des conseils, sont de grandes et larges allées et un beau et industrieux labyrinthe : et sont lesdits jardins, séparés du château par deux larges, spacieux et profonds fossés, pleins d'eau, entre lesquels sont les longues lices à piquer et dompter les chevaux et à courir à la bague, à l'un des bouts desquels, vers le midi, est la maison et jardin de l'oisellerie, et à l'autre bout qui regarde les champs, sont les escuries. » Empruntons maintenant la description du palais lui-même, à un ouvrage plus moderne, et d'un style plus séduisant. « En arrivant par la place, dit M. Bâtissier, l'étranger passait sous un arc de triomphe, décoré du buste de Henri IV; il laissait à gauche la construction du Palais-de-Justice, et s'avançait vers la porte méridionale, édifice carré dans le style ogival du XVe siècle. Il y arrivait après avoir traversé un pont de pierre à guérites, et un pont-levis jeté sur un très-large fossé. Cette porte présentait à sa façade extérieure des machicoulis, et portait aussi à ses deux angles supérieurs deux guérites en nid d'aronde d'une grande élégance. On y voyait enfin, les statues de Charlemagne et de Saint-Louis. Quand on avait passé sous la voûte de cette porte, on entrait dans la *petite-cour*, qui offrait une galerie à colonnade, et était limitée par plusieurs belles maisons du style gothique le plus riche, et par un escalier parfaitement décoré de croisées, de balcons et d'armoiries. On avait à gauche la vue de la face méridionale de la tour dite la *mal coiffée*, alors conronnée sans doute par une galerie de machicoulis, et en face la tour carrée, bien crénelée, placée derrière la précédente et tenant à elle par une courtine en pierre de taille, très-épaisse, défendue de machicoulis et de créneaux; cette courtine était percée d'une porte qui donnait entrée dans la *grande cour*. Celle-ci se présentait fort bien et renfermait les plus beaux bâtiments. Dans le fond, on voyait se découper des arcades et un pavillon élevés dans le style le plus pur et le

plus délicieux de la renaissance; puis entre la mal coiffée et ce pavillon, on rencontrait de vastes appartements dans le goût du gothique fleuri: leurs fenêtres avaient des balcons décorés de feuillage et d'écussons, et étaient surmontées de dais, tout ciselés et tout découpés à jour. Après ces bâtiments, dont il ne reste aujourd'hui que quelques murs, venait un autre édifice dont les appartements étaient également fort riches. Plus loin, enfin, se trouvait la chapelle neuve du château, merveilleux bijou que son élégance et sa délicatesse n'ont pas fait respecter par les vandales du XVIIIe siècle, qui en firent un bûcher, et un chenil pour le service des gouverneurs modernes. A peu près au milieu de la cour, on voyait encore une élégante fontaine (apparemment celle dont parle Nicolaï); vis à vis, mais un peu plus bas, on trouvait la porte orientale d'un style massif. Toutefois, à la fin du XVe siècle, elle parut trop sévère, car elle fut décorée à l'extérieur des statues de Sainte Anne et de Saint Pierre, qui furent placées dans des niches aujourd'hui tout à fait mutilées.

L'intérieur du palais ducal, que l'imagination seule peut restaurer aujourd'hui, devait être décoré avec toute l'élégance, toute la recherche d'écussons, d'emblèmes, de moulures, de nervures qui caractérisaient l'ornementation des édifices civils aux XVe et XVIe siècles. Vous voyez encore assurément les solives délicatement peintes ou sculptées de cet intérieur splendide; vous voyez le travail patient du ciseau révélé par la décoration des vastes manteaux de cheminée sous lesquels toute une famille pouvait se tenir. « Quant à l'ameublement, comme tous ceux de cette époque, continue M. Bâtissier, il consistait sans doute en épaisses tentures de laine et de soie, d'or et d'argent, aux vives et brillantes couleurs; en meubles de chêne et d'ébène, découpés d'ogives, de trefles et de rinceaux, ou rehaussés de sujets par d'habiles artistes. Les vases de Flandres et de Limoges étalaient leurs chaudes peintures et leurs formes capricieuses, sur les dressoirs sculptés; les glaces de Venise et les armures espagnoles, complétaient cette décoration. Dans une galerie, on voyait même une collection de portraits des ducs et des duchesses de Bourbon, exécutés, peut-être, en grande partie, par ce célèbre peintre italien Benedetto Ghirlandaïo, que Pierre II avait appelé à sa cour.

Au temps de sa splendeur, le palais ducal fut visité par une foule de souverains : Charles VIII y parut en 1490, puis en 1497 : sans doute à cette dernière époque, il venait reprendre à Moulins la belle Anne de Bretagne qui était restée dans cette ville tout le temps qu'avait duré la conquête de Naples par son aventureux époux... Combien de nobles chevaliers envièrent alors le bonheur d'une telle réunion..... que de soupirs elle entendit expirer à son oreille, cette superbe bretonne au cœur de bronze. François Ier séjourna au château qui nous occupe en 1515, 1517, 1525, 1546; Henri II habita la même résidence

en 1553; Charles IX y tint les états-généraux en 1566; Henri IV y fut reçu au milieu des fêtes en 1595, Louis XIII en 1632, Louis XIV en 1658. On sait qu'après la confiscation des domaines de la maison de Bourbon, le grand fief du Bourbonnais fut donné à plusieurs reines, à titre de douaire; conséquemment le palais de Moulins dut être habité ou du moins visité par Catherine de Médicis, Élisabeth d'Autriche, Marie de Médicis et Anne d'Autriche; il avait dû l'être précédemment par Louise de Savoie, mère de François Ier; mais apparemment cette princesse tenait peu à ce magnifique château, car dès le règne de son fils, on négligea de l'entretenir. A la fin du XVIIe siècle, plusieurs parties de l'édifice tombaient en ruines; l'incendie de 1755 ouvrit de vastes brèches dans ces bâtiments dégradés; enfin, les grands niveleurs de la révolution vinrent, et frappant au front cet édifice féodal, le réduisirent à la situation où nous le voyons aujourd'hui.

La tour Mal-Coiffée, avec ses sept étages, est devenue, par une destinée commune à tant d'autres demeures princières, la prison de la ville. L'intérieur de ce donjon, qui put avoir sa magnificence, est maintenant dépouillé, lugubre, fétide. Le pavillon d'Anne de France, occupé par la gendarmerie départementale, atteste encore quoique défiguré, son ancienne splendeur architecturale.... Le reste du palais n'est plus qu'un amas presque méconnaissable de ruines : tours et tourelles, voûtes et jardins, appartements et chapelles, péristyles et fontaines, tout a disparu [1]. »

Continuant la description des monuments civils de Moulins, nous revenons à la tour de l'horloge, *Jacquemart* [2], dont nous avons précédemment entretenu nos lecteurs. Cet édifice, dont plusieurs écrivains ont exagéré l'ancienneté, est évidemment du XVe siècle; mais seulement jusqu'au balcon qui s'appuie sur une corniche ornée de gargouilles à ses angles. La partie supérieure, ruinée par l'incendie de 1655, a été refaite vers la fin du XVIIe siècle. L'horloge avait été détruite, la cloche qui sonnait les heures, fondue; celle qu'on voit aujourd'hui a été coulée à Moulins dans la cour de l'hôtel de ville: on la baptisa sous les noms de *Marie-Anne*, qui étaient ceux de sa royale marraine, Anne d'Autriche, représentée dans la cérémonie par la comtesse de Saint-Gérand, femme du gouverneur. Les conscrits voyageurs s'arrêtent avec admiration au pied de Jaquemart, pour voir manœuvrer des figures mouvantes de dimensions colossales qui frappent sur la cloche pour marquer les heures et les demi-heures. Ces automates, placés extérieurement, représentent une famille, composée de l'homme, la femme et deux enfants : Jaquemart, Jaquette, Jacquelin et Jacqueline : tous vêtus en bons bourgeois. Ce n'est pas à une époque où la mécanique a fait de si grands progrès que l'on peut s'extasier sur le jeu de ces

(1) *Ancien Bourbonnais, Voyage pittoresque;* t. II, p. 70.

(2) L'étymologie du nom de *Jaquemart* a long-temps occupé les savants, et nous ne voyons aucune solution acceptable sortie de leurs dissertations. Les uns, partisans des définitions simples plus que de l'exactitude orthographique, trouvent ici le nom d'un mécanicien flamand nommé *Jaques Marc*. D'autres composent Jaquemart de *Jaques et de Maille*, deux pièces de l'habillement militaire au moyen-âge. Quelques-uns pensent et soutiennent que, puisqu'on disait *habillé comme un Jaquemart*, pour faire allusion au costume guerrier de *Jacques Marc de Bourbon*, connétable de France sous le roi Jean, on pouvait fort bien avoir appelé *Jaquemart* la principale figure de la tour. Parmi les érudits chercheurs d'étymologies, il en est qui prétendent que *Jacques Aimard*, mécanicien, donna son nom à toutes les statues sonneuses. Enfin, quelques écrivains ont prétendu que les veilleurs de nuit, chargés d'annoncer les heures à son de trompe, se nommaient *Jaquemarts*, et que par analogie, ce nom s'était étendu aux mécaniques des horloges, lorsqu'elles avaient une forme humaine. Nous n'essaierons pas de guider nos lecteurs dans ce labyrinthe d'explications, qui, à notre avis, n'expliquent rien. Il existe des Jaquemarts à Besançon, à Lille, à Dijon et dans plusieurs autres villes de France; mais celui de Moulins est le plus complet.

figures, que l'on retrouve dans plusieurs villes de France. Une pièce déposée à la mairie, constate que la décoration du cadran de l'horloge a été exécutée en 1755 ; il est probable que le mécanisme est de beaucoup antérieur à cette date. Voilà cette tour telle qu'on la voit aujourd'hui.

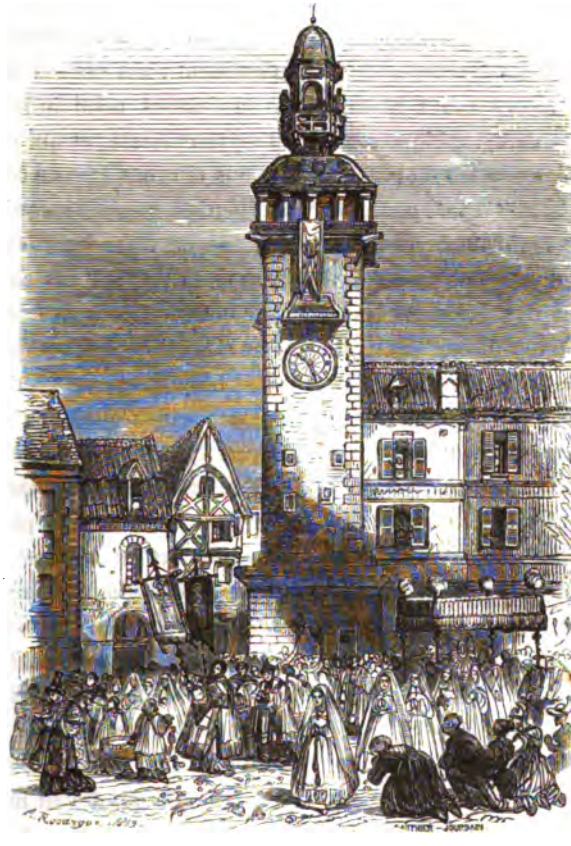

Pour achever la mention des monuments civils de Moulins, nous devons parler maintenant des édifices modernes ; car la ville ne renferme plus d'habitations remontant au moyen-âge qui méritent d'être citées. L'Hôtel-de-Ville, se présente d'abord dans l'ordre d'importance ; il a été trop amèrement critiqué : si en effet c'est un ornement peu sévère que les divinités en terre cuite qui

surmontent la façade de cet hôtel, au moins ne peut-on disconvenir que c'est une construction régulière, trop simple peut-être, mais qui ne manque pas d'une certaine majesté. Cet édifice offre à ses deux faces des arcades ouvertes sous lesquelles on circule pour traverser la cour. L'intérieur nous a paru distribué commodément : une partie est occupée par la bibliothèque publique. L'Hôtel-de-Ville a été construit au commencement de ce siècle sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Maltaverne. La Bibliothèque contient 15,208 volumes : ce sont en grande partie des livres tirés des anciens couvents, et conséquemment les ouvrages de piété dominent dans cette collection. On y voit aussi plusieurs beaux manuscrits, entr'autres celui intitulé *Claudiani opera*, ouvrage calligraphique remontant au XIIIe siècle, et qui passe pour une copie exacte des œuvres du poëte latin. Nous citerons encore les *Méditations sur la vie de Jésus-Christ*, par le Père Hayneufve, copiées jusqu'à la page 142 de la main de l'infortunée et pieuse duchesse de Montmorency. On se sent touché d'une douce compassion, en arrêtant sa vue sur ces caractères, que durent mouiller plus d'une fois les larmes de cette veuve d'un héros sacrifié par la vindicte farouche de Richelieu. Mais ce que les bibliophiles admirent surtout à la bibliothèque de Moulins, c'est la fameuse Bible provenant du monastère de Souvigny. Nous empruntons à l'Annuaire de l'Allier quelques détails sur ce chef-d'œuvre de calligraphie, que M. Desrosiers, l'un des éditeurs renommés de l'époque, doit faire connaître tout à fait au monde savant, dans un ouvrage *ad hoc*, qu'il va publier incessamment. La Bible de Moulins paraît avoir été écrite et ornée à l'abbaye même de Souvigny, du XIe au XIIe siècle. On lit dans le *Voyage de deux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, don Martène et don Durand : « Le monastère de Souvigny est redevable au prieur *Jeoffroi Cholet* de la splendeur avec laquelle il subsiste aujourd'hui : il lui doit en particulier la plupart des manuscrits, qui sont très-beaux et en grand nombre dans sa bibliothèque. On estime surtout une grande Bible qui fut portée au concile de Basle en 1343, et dont on a offert une très-forte somme en or. On prétend que ce livre, considéré comme la copie qui devait inspirer le plus de confiance, a figuré aussi au concile de Constance, en 1415. Quelques chroniqueurs assurent que la grande Bible de Souvigny fut encore portée au concile de Trente, en 1550, par Beaucaire de Pequillon, évêque de Metz. Enfin, à une époque tout à fait moderne, l'administration de la Bibliothèque royale obtint du gouvernement l'autorisation de faire venir à Paris cette Bible précieuse, pour l'examiner et faire ensuite des offres d'acquisition à la ville de Moulins. En effet, ces administrateurs, après un mûr examen, proposèrent en échange de cette merveille calligraphique des ouvrages modernes, pour

une somme de 6,000 francs[1]. Il est presque superflu d'ajouter que cette proposition ne fut point acceptée. La Bible de Moulins, par suite des voyages ci-dessus mentionnés, était réduite au plus pitoyable état; elle a été restaurée avec beaucoup de soin en 1833. On a conservé religieusement les ornements enlevés de son antique couverture en bois de chêne, revêtu de peau de truie: ornements en bronze, en cuivre et en émail, qui décorent maintenant la nouvelle reliûre en velours de couleur amaranthe. « Le manuscrit, dit l'auteur de la notice insérée dans l'Annuaire de l'Allier, se compose aujourd'hui de 392 feuillets d'un vélin très-fort et très-blanc, ayant 20 pouces 6 lignes de haut, écrits au recto et au verso, et divisés de chaque côté en deux colonnes. Pour écrire le manuscrit, on s'est servi de la grande et de la petite *minuscule* capétienne; assez souvent on y rencontre des mots entièrement écrits en caractères grecs, mais dont la traduction latine se lit au-dessus du texte. D'autres mots sont en capitales rustiques écourtées. Les *explicit* sont en capitales rustiques très-dégagées, très-sveltes, mélangées d'onciales. Enfin, les titres sont en capitales romaines qui rappellent les belles inscriptions latines, mélangées également d'onciales, comme dans tous les manuscrits de transition vers l'écriture gothique. Il paraît que ce caractère n'a pas été, aux yeux des savants, assez explicitement démonstratif pour leur faire assigner l'époque précise de ce grand travail: M. Cayrol, membre de l'académie d'Amiens, a cru y reconnaître une origine du Xe au XIe siècle; un professeur anglais s'est déclaré positivement pour la première époque. M. Buchon, littérateur recommandable par ses connaissances paléographiques, a déclaré que les caractères étaient du XIe siècle; l'auteur de l'article que nous citons, pense que le manuscrit appartient au XIIe, et nous le croyons arrivé plus près de la vérité que les autres savants.

La Bible de Souvigny n'est pas moins remarquable par les lettres enluminées qu'elle présente que par les caractères du manuscrit: ces peintures d'une délicieuse fraîcheur après tant de siècles, et reposant sur des fonds d'or et d'argent qui brillent encore du plus vif éclat, se composent en général d'entre-lacs,

(1) Peut-être proposa-t-on aux magistrats de Moulins un lot de ces livres qui s'entassent dans les greniers de la bibliothèque royale, et parmi lesquels figurent des compositions d'un puissant intérêt. C'est par suite de cet encombrement, que très-peu d'ouvrages nouveaux prennent place dans les collections catalogguées: ils sont pourtant déposés tous sans exception par la librairie; mais les conservateurs n'en ignorent pas moins leur existence, et répondent intrépidement aux demandes journalières qu'on leur fait: *Nous n'avons pas cela*. Les bibliothèques publiques sont restées à cinquante ans en arrière de la presse actuelle; et si nos neveux en jugent d'après ces dépôts, l'époque littéraire la plus féconde, sinon la plus illustre, n'aura rien ou à peu près rien produit.

d'enroulements bizarres, mais toujours ingénieux, auxquels se combinent des animaux fantastiques. On y voit aussi quelques grandes vignettes, représentant des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament. Tout cela n'est pas moins remarquable par le sentiment du dessin que par la vivacité du coloris; et ces compositions révèlent, sans débats possibles, le style bysantin de l'époque la plus avancée, ou si l'on veut la plus fleurie.

Nous regrettons que l'espace nous manque pour signaler tout ce que la notice empruntée à l'annuaire de l'Allier renferme de détails curieux et d'érudition; mais elle n'est, comme nous l'avons dit, que les prolégomènes d'un ouvrage du même auteur, que va publier M. Desrosiers. Nous ne pouvons toutefois résister au désir de citer le passage suivant : « Ici, la Bible, dit l'auteur, représente David habillé comme un enfant du peuple au XIIe siècle; là, le roi prophète est costumé avec une cotte de mailles, comme un guerrier du moyen-âge, partant pour la croisade. Ailleurs, David, simple berger, blesse mortellement le géant Goliath, vêtu en soldat romain. » De ces anachronismes du crayon, le judicieux critique passe aux diverses métamorphoses que subit la figure du diable, en traversant les siècles : « Avant d'avoir une queue, des cornes et un pied fourchu, continue-t-il, le tentateur était sorti des imaginations sous différentes formes : après avoir été serpent contemporain d'Adam et d'Ève, il devint aux VIe et VIIe siècles, homme barbu avec un très-long nez et la bouche extrêmement fendue. Au Xe siècle, Satan avait conquis des ailes, des cornes, quelquefois une queue de chien et des griffes aux pieds. Dans les deux siècles suivants, les communications fréquentes des européens avec les arabes, firent passer dans la tête des premiers une partie des créations fantastiques de l'orient : l'esprit immonde perdit peu à peu sa forme humaine; puis il devint décidément un monstre. Ainsi on peut regarder comme antérieurs au XIIe siècle tous les diables à figure humaine, horriblement laids; mais à partir du milieu de cette période, jusqu'au XVe siècle, on les peignit sous les figures les plus monstrueuses, les plus capables d'inspirer de l'effroi. » Et voyez jusqu'à quel point une époque imprime à ses compositions le reflet de ses goûts, de ses passions favorites : au XVIIIe siècle, vous aviez des lutins jolis comme des amours, des diables couleur de rose, des diablesses en falbala, mais surtout en costume de bain. De nos jours, Satan est devenu un *dandy*, un *lion* barbu comme Montgoméry ou Cominges le raffiné; donnant le ton au balcon de l'opéra, et fumant le cigarre avec cette élegance qui enlève le cœur de toutes les dames, non du beau monde, mais du monde en vogue.

L'hôtel, maintenant occupé par le préfet de l'Allier, fut bâti dans le courant du siècle dernier par la famille de Saincy, dont il conserve le nom.

Cette famille, à l'exemple du cardinal de Rohan, qui ne croyait pas qu'on pût vivre décemment avec quatre cent mille livres de rente, était fort riche sans croire à son opulence. « Celui qui n'a qu'un tonneau d'or, disait un des seigneurs de Saincy, ne peut pas faire de brillantes affaires; celui qui en a deux est assez à l'aise; celui qui en a trois doit être satisfait. — Mais combien en avez-vous donc? lui demanda quelqu'un. — Moi, répondit-il, je suis assez à l'aise. » Si l'on doit juger de la dépense que fit la maison de Saincy pour élever son hôtel de Moulins, par le peu d'importance de cette construction, on peut croire qu'elle craignit de retomber au rang des gens qui faisaient mal leurs affaires.

Le pont de Moulins est le plus beau monument que possède ce chef-lieu du département de l'Allier : son étendue, ses belles proportions et le choix des matériaux le mettent au rang des premiers édifices de ce genre. A cet égard, nous devons faire remarquer que si, vers le milieu du XVIIIe siècle, l'architecture était descendue jusqu'à ce degré d'infériorité que les artistes qualifient de *style pompadour*, l'art de l'ingénieur n'avait point participé d'une telle dégénérescence : les plus beaux ponts de France sont de cette époque : nommément, ceux de Louis XVI à Paris, de Neuilly, d'Orléans, de Blois, de Tours et de Moulins. Remontons à l'origine des ponts de cette dernière ville : au moyen-âge, on passait l'Allier sur un pont de bois, ainsi que nous l'avons dit ailleurs; mais les archives locales nous apprennent que dès l'année 1420, on fit une concession d'octroi pour la construction des ponts et barrières de la ville. Cette mesure fut renouvelée en 1435; mais apparemment la rivière se joua des travaux commencés, puisque vers le commencement du siècle suivant, une patente de Pierre II, duc de Bourbon, imposa de nouveau les bourgeois privilégiés ou non, afin de faire reconstruire un autre pont: construction peu solide sans doute, car en 1579, ce même pont dut être réparé aux frais des villes du Bourbonnais et de l'Auvergne. Quatre ans plus tard, nouvelles réparations, dont l'effet ne fut pas plus heureux. Or, un arrêt du conseil en date du 18 avril 1630, portait qu'il serait construit un pont de pierres *au lieu de celui de bois.* Cet arrêt ne reçut toutefois son exécution qu'en 1685, époque à laquelle on bâtit un pont appelé *Ginguet*, du nom de son entrepreneur; quatre ans après, ce monument n'existait plus. Louis XIV, las d'entendre parler des écroulements réitérés des ponts de Moulins, chargea l'habile Mansard de remédier enfin à ces désastres, et l'architecte célèbre se flatta sans doute d'y réussir. Mais l'hôtel des Invalides et le palais de Versailles ne prouvaient rien quand il s'agissait de dompter une rivière capricieuse et puissante comme l'Allier : Mansard s'attacha trop à l'élégance, pas assez à la solidité. Le pont

dont il dressa les plans se composait de trois arches : celle du milieu avait vingt-trois toises de passage, et les deux autres dix-huit. C'eût été charmant à voir; mais on n'eut pas le temps d'admirer cette coquette création : à peine les arches étaient-elles fermées, que tout fut entraîné (8 novembre 1710). Enfin, M. de Regemortes, premier ingénieur des turcies et levées, fut chargé, en 1750, de construire un nouveau pont à Moulins; il fut livré à la circulation en 1763, et cette fois les efforts de l'ingénieur ont été si heureux, qu'à peine si, depuis son achèvement, ce chef-d'œuvre de l'art a eu besoin de légères réparations. C'est aussi à M. de Regemortes que la ville de Moulins doit les belles levées qui la préservent des inondations.

Lorsqu'on a traversé le pont de Moulins, on aperçoit la caserne, vaste bâtiment construit en 1770, par l'architecte Éverard. C'est un long mur percé de fenêtres, triste et monotone comme la vie des braves soldats auxquels ce bâtiment sert d'asile : l'art n'a pas approché de là. Cette caserne, destinée à la cavalerie, est commode, c'est quelque chose; peut-être ceux qui l'habitent pensent-ils que c'est tout : tant mieux. Il est probable que le confortable, qu'on a eu presque exclusivement en vue dans la construction des fontaines de Moulins, a été obtenu. En 1674, Henri III, conservant toujours un bon souvenir du Bourbonnais, qu'il avait possédé en apanage, ordonna la construction de deux fontaines au chef-lieu de cette province : les lettres patentes qu'il rendit à cet effet, frappaient sur la ville un impôt de 2,200 livres. L'une des fontaines fut bâtie sur l'emplacement qu'occupe maintenant la rue de la Préfecture, l'autre sur la place de l'horloge. Cette dernière seule méritait d'être citée avant les dégradations qu'elle a subies : elle présentait les armes de la ville de Moulins sur ses différentes faces, et était surmontée d'une urne de bon goût et richement décorée. Nous n'avons rien à dire des autres fontaines, y compris même le château d'eau, construit, sans la moindre prétention monumentale, en 1764.

Avant de commencer la description des édifices religieux de Moulins, nous dirons quelques mots d'un petit nombre de maisons particulières qui, dans cette ville, rappellent le caractère des habitations élégantes du moyen-âge, autres que les châteaux. Le voyageur s'arrêtera avec intérêt rue *Notre-Dame*, devant la maison portant le numéro 24 : ici se présente une façade du XVe siècle, avec tout ce que le goût du temps savait concevoir d'ornements recherchés. On croit que cette maison est de la même époque que la collégiale : peut-être les ducs de Bourbon la firent-ils bâtir pour loger le maître-maçon chargé de suivre la construction de cette église. On a enclavé dans le mur de la façade un bas-relief qui viendrait à l'appui de cette opinion, si l'explica-

tion du sujet qu'on y a représenté est exacte. Ce fragment de sculpture représente deux hommes, placés l'un auprès de l'autre; or la tradition veut que l'un d'eux soit le premier entrepreneur de Notre-Dame, et l'autre, le maçon qui reprit en sous-œuvre le marché, devenu onéreux. On lisait, dit-on, jadis autour du bas-relief : « Tu me tires une épine du pied. » A l'intérieur, la maison qui nous occupe offre un bel escalier et une cheminée richement décorée, sur laquelle on a gratté les armes de la maison de Bourbon. On voit sur la place de *Notre-Dame*, à l'entrée de la rue de l'*Ancien Palais*, un beau modèle de l'architecture du XVe siècle, épandant ses richesses sur une façade en bois.

A propos de plusieurs sentences fort sages inscrites sur certaines maisons, l'auteur du *Voyage pittoresque en Bourbonnais* émet des réflexions bien optimistes en faveur des habitants de Moulins, durant les siècles qui ont précédé celui où nous vivons : si cet écrivain, en prenant au mot cette morale d'apparat, recompose un passé quelque peu fabuleux, cela prouve au moins qu'il se plaît dans des idées de pureté, de vertu, et ces idées-là, même formulées en rêve, sont suaves à l'âme. Des maximes de chasteté, d'union, de vertu et de paix se lisent en effet sur quelques maisons de Moulins, soit en latin, soit en français : plusieurs nous ont paru des lieux communs élégamment phrasés dans la langue d'Horace; mais nous avons remarqué cette devise :

Plus penser que dire,

gravée sur le cul de lampe d'une tourelle, au-dessus d'une fleur de pensée, étalant ses pétales. A la bonne heure : ce sont-là de ces choses que l'on n'écrit guère que d'après le conseil d'une conviction expérimentée.

M. Bâtissier, généralisant l'excellente opinion que l'on peut concevoir des hommes d'après ce qu'ils écrivent sur leur porte, oublie généreusement en cela que jamais enseigne n'annonça de mauvais vin : « Ces sentences, dit-il, étaient comme la sauve-garde du logis, comme des lois qu'on voulait avoir sans cesse sous les yeux. C'était encore un salut fraternel donné à l'ami qui dépassait le seuil de la porte, et une promesse de bon accueil à l'étranger qui arrivait. Le seigneur avait un blason dont le vulgaire ne comprenait pas toujours le sens; le bourgeois, lui, inscrivait sa devise favorite au front de sa demeure, et devait se garder d'y déroger; car dès lors sa conduite était soumise au contrôle public. Toutes ces maximes burinées profondément sur la pierre, avaient une signification et une portée pour tout le monde. Nos ancêtres aimaient ces oracles de la sagesse qui demeuraient toujours à l'esprit, et qui souvent étaient efficaces pour prévenir le mal. C'était une espèce de bouclier dont chacun garantissait sa faiblesse; une voix qui, comme celle de l'Ange-Gardien,

vous enseignait le droit chemin, et vous rappelait sans cesse que vous aviez un Dieu à prier ou un frère à chérir. La grande morale du christianisme plane sur toutes ces idées. L'oubli ne pèse pas encore sur elles; mais elles s'effaceront bientôt de la surface de la pierre, sinon du cœur des hommes. »

Bon Dieu que la comparaison serait défavorable à notre époque, si nous la rapprochions, avec sa rude écorce de scepticisme, de moquerie et de désillusion, d'un moyen-âge si dévôt, si chaste, si vertueux. Mais il y aurait autant de bonhomie à juger de ses mœurs, d'après les maximes qu'il affichait, que d'imprudence à accepter pour signe de richesse, le faste de ses habits : il ne faut qu'avoir parcouru rapidement son histoire, pour savoir qu'il couvrait souvent son immoralité d'hypocrisie, ainsi que sa pauvreté de soie et de velours.

Parlons des monuments religieux. Il n'en existe aucun à Moulins appartenant à l'ère romane : cela se conçoit; la ville ne remontant pas audelà du XIe siècle. Le plus ancien édifice consacré au culte qu'offre le chef-lieu de l'Allier, est la chapelle de *Saint-Julien*, dépendant de l'hôtel du même nom. Sa fondation fut décidée par Jean de Bourgogne, qui mourut en 1258; mais sa veuve, Agnès, ne la fit bâtir qu'en 1268, et elle fut dédiée à Saint-Julien. Cette dame ne vit pas terminer sa pieuse fondation : ce furent Robert et Béatrix qui firent achever l'hôtel de Saint-Julien. L'érection de la chapelle et la nomination du chapelain avaient donné lieu à un conflit entre le sire de Bourbon et le prieuré de Souvigny, dont la juridiction spirituelle s'étendait sur toute la paroisse de Moulins; en sorte que l'on n'y pouvait ouvrir une église sans l'autorisation de cette communauté.... Il était assez sigulier que des hommes de Dieu s'opposassent à l'exercice de la religion; et ces priviléges réclamés par la vanité contre les intérêts du ciel constituent, ce semble, une étrange prérogative ecclésiastique. Le différend se termina moyennant une redevance annuelle de soixante sous, payée aux Bénédictins de Souvigny : selon les lois clericales du temps, l'or rendait tout orthodoxe. Toutefois, il fut défendu au chapelain de Saint-Julien d'avoir un cimetière, parce qu'il eût porté préjudice à celui de Notre-Dame, qui appartenait aux moines de Souvigny.

L'hôtel de Saint-Julien fut annéxé plus tard à l'*hôpital Saint-Nicolas*, fondation de Louis II, spécialement destinée à recevoir les anciens serviteurs de la maison de Bourbon, qui, pour cause d'âge ou d'infirmités, ne pouvaient plus continuer leur service. Anne de France, par acte de donation fait en 1510, réforma et augmenta l'institution de Saint-Nicolas, tant pour le repos de l'âme du duc, son époux, que pour assurer à la sienne la paix éternelle, est-il dit dans cet acte. Au XVIIe siècle, l'établissement hospitalier doté par

cette princesse reçut une nouvelle destination : Henri IV, sur la demande des magistrats de Moulins, donna cette maison et ses revenus aux Jésuites; mais les lettres-patentes, délivrées à cet effet en 1604, ne furent point entérinées au parlement. Trois fois le roi renouvela cette donation, dans le courant de la même année, et trois fois la cour suprême réitéra son refus, sans en alléguer les motifs : elle comprenait mieux que le souverain les intérêts de la couronne. La compagnie de Jésus ne s'en était pas moins emparée de l'hôtel Saint-Julien et l'avait démoli. Les habitants de Moulins eux-mêmes intercédèrent sous le règne suivant, en faveur des Jésuites; Louis XIII, sur leur instance, confirma, en mars 1627, les lettres de Henri IV, et *ordonna* à la chambre des comptes de les enregistrer. L'on savait alors ce que pesait le sceptre sous la main de Richelieu : le parlement obéit.

L'hôpital et la chapelle Saint-Julien étaient situés entre la rue d'Allier et la rue de l'Horloge, où ils occupaient un vaste emplacement : on voyait encore l'église au moment de la révolution; maintenant il en reste à peine quelques pans de murailles, dans les cours de plusieurs maisons de la rue d'Allier.

L'église de Notre-Dame, aujourd'hui métropolitaine, n'était dans le principe qu'une chapelle appartenant aux moines de Souvigny, et dédiée à Sainte-Marie. Elle existait déjà lors de la fondation de Saint-Julien, puisque ces religieux, à propos de cette fondation, élevèrent, comme nous l'avons rapporté, un conflit qu'une transaction dut terminer. L'oratoire étant situé sur la paroisse d'Iseure, le curé de celle-ci réclama plus d'une fois sa part des oblations qu'on y faisait; prétendant même avoir le droit d'y officier, soit en personne soit par ses vicaires. Mais les puissants seigneurs mitrés de Souvigny, firent promptement taire les prétentions de ce petit ecclésiastique. Un acte d'appel au Saint-Siége, en date de 1345, prouve qu'à cette époque encore Sainte-Marie conservait le titre de simple chapelle. Ce fut le bon duc Louis II, qui, vers la fin du XIVe siècle, obtint du pape Clément VII que cette basilique fût érigée en collégiale; ce pontife, par une bulle rendue à Avignon, en 1378, autorisa l'érection sollicitée, mit l'église sous la protection du Saint-Siége et des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul; puis chargea l'évêque de Nevers, de présider à cette fondation. Elle n'eût lieu qu'en 1386. La nouvelle collégiale, conformément à la demande de Louis II, fut desservie par un doyen, douze chanoines et quatre clercs, qui chantaient perpétuellement les louanges de Dieu. L'église devait être sous le patronage du duc, qui donnait au doyen 60 livres de rente, à chaque chanoine 30 livres et à la fabrique 30 livres aussi. Par lettres patentes de 1389, le roi Charles VI confirma ces fondations. Clément VII, à la requête du duc Louis, exempta, en 1393, le chapitre de

Moulins de la juridiction de l'archevêque de Lyon et de l'évêque d'Autun, ainsi que toute personne qui avait bénéfice ou office dans cette collégiale. Par une bulle de la même époque, le Saint-Père nomma l'archevêque de Bourges et les évêques d'Autun et de Nevers, conservateurs des priviléges qu'il venait d'accorder : précaution d'autant plus sage que ces mêmes prélats auraient bien pu porter quelque atteinte à l'exemption accordée aux dépens de leurs droits.

Ainsi s'établit la collégiale de Notre-Dame, qui chaque année devait de nouveaux bienfaits à la générosité du bon duc de Bourbon. Mais ce prince tenait à ce que les chanoines demeurassent fidèles à leurs devoirs : en 1405, il fit savoir au doyen que si quelque membre du chapitre, pour le présent et le temps à venir, ne faisait résidence à Moulins, il le priverait de son canonicat et le remplacerait. Les titulaires du chapitre avaient droit de juridiction; le duc leur céda même pour servir de prison, une tour qu'il possédait dans la ville. Malheureusement cette juridiction avait fréquemment à prononcer sur les délits des chanoines, et la prison servit souvent. L'auteur du voyage *Pittoresque* a réuni un bon nombre d'extraits des procès-verbaux dressés par ce tribunal ecclésiastique : nous en rapportons quelques-uns.

« Dix-huitième jour de novembre 1402, messire Estienne Molies, chanoine de céans, appelé en chapitre pour se voir déclarer pour excommunié *pour main mise par lui à messire Jean Bar.*

« Premier jour de décembre, messire Pierre Prinet, du chœur de l'église, appelé en chapitre pour répondre à messire Jean Pitet chanoine, en cas *d'injures et de villainies...* Et fut l'amende taxée à ce que de cy en un mois, il sera en l'église en toutes les heures, sans faillir, à peine de *Privance* de surplis; et comme les injures furent dites *après vin sans eau,* que par tout ledit mois il ne boive vin sans eau. » — En 1406, on retrouve ce même Pierre Prinet mentionné sur les livres d'une manière plus grave; puisque deux sergents de monseigneur sont envoyés pour l'arrêter, comme meurtrier d'un carme.

« Vingt-sept décembre 1402, messire Estienne Molies (le même condamné dix le-huit,) qui avait été excommunié, dit Conan, *pour injonction* de mains violentes, à messire Jean Bar, présenta au chapitre ses lettres d'absolution, après la présentation desquelles il amenda à chapitre l'offense faite audit Jean, et fut admonesté qu'il ne tienne plus sadite chambrière, comme autrefois avait esté. »

Voici des faits moins graves, mais qui ne sont pas plus canoniques que les précédents. Le trois avril 1548, on informe contre le sieur François Buisson,

sur les plaintes et doléances *d'une certaine femme.* Le vingt-six décembre 1636, une condamnation d'emprisonnement est portée contre un chanoine nommé Claude de Lavigne, accusé *d'avoir dansé* depuis le pont d'Allier jusqu'au long du faubourg, et d'avoir aussi dansé devant la maîtrise.

Sans doute la sentence qui suit fut prononcée à huis clos : nous copions son libellé latin, car les mœurs religieuses appartiennent à l'histoire : on doit ne taire ni les vertus ni les vices dont la connaisssance peut profiter à la postérité *Auditâ querelâ per Liendon verbaliter facta capitulo, contrà dominum Johannem* MIRACLOT *accepit eum per scapulare et Brachiâ, fecit eum a sedibus chori, quibus consideratis et cæteris aliis vitii, quibus implicitur de maximo vitio irreverentiæ ergà dominos de capitulo, et abrietatis quotidianæ, quibus supradictis consideratis, ordinaverunt prædicti domini, quod prædictus dominus Johannes* MIRACLOT *incarcerabitur in carceribus capituli donec placuerit ipsis dominis.*

Les chanoines de Notre-Dame, ainsi que les moines de Souvigny, maintinrent leurs droits et priviléges avec une sollicitude toute particulière, et jamais ils ne manquèrent de les faire confirmer toutes les fois que le siége épiscopal d'Autun était occupé par un nouveau prélat, qui eût pu se prévaloir de la situation du chapitre sur l'ancien territoire des Éduens. Mais il ne pouvait en être ainsi relativement à la suzeraineté du prieuré de Souvigny : elle était bien et duement constatée par des bulles que les Bénédictins conservaient soigneusement dans des coffres de fer, pour les produire en cas de contestation. Une clause de ces bulles portait que lorsque le prieur de Souvigny visitait pour la première fois la collégiale de Moulins, il devait y être reçu processionnellement et sous le dais. Toutefois, les chanoines de Notre-Dame ne se résignèrent pas toujours à supporter les charges que leurs fiers suzerains faisaient peser sur eux : ils refusaient quelquefois de plier sous ce rude servage ; mais l'autorité inflexible des bulles était là : ils étaient toujours condamnés.

Le chapitre de Moulins eut aussi des discussions assez vives avec le clergé séculier de cette ville et des environs : quelques-unes descendirent beaucoup au-dessous de la dignité ecclésiastique, et réalisèrent en bonne partie les bouffonneries du *Lutrin.* Ce chapitre, essentiellement batailleur sur le terrein de ses priviléges, attaquait presque toujours : en 1484, une lutte vigoureuse s'engage entre les chanoines et le curé de Saint-Bonnet, pour le rang de préséance dans une procession ; le dernier est condamné par le sénéchal à marcher après le chapitre. Dans une autre procession, le même curé et les Jacobins se retirent avant que la cérémonie soit terminée, honteux d'être contraints de porter des cierges plus petits que ceux des bénéficiers de Notre-

Dame. En 1610, nouvelle lutte entre le curé de Saint-Bonnet et le chapitre, sur la répartition des deniers provenant des oblations, sur le droit de porter la chape, etc. Quarante-quatre ans plus tard, un chanoine, au détriment du curé, entonne les vêpres avec une audace usurpatrice sans exemple. Voici quelque chose de plus grave, et nous reproduisons ici le texte d'un procès verbal. « Le 23 mars 1659, dame Jeanne de Murat étant décédée dans le district de la mère paroisse, et les vicaires des églises d'Iseure et de la Madelaine ayant été appelés à son convoi général pour l'inhumer aux Augustins de Moulins, le curé d'Iseure voulut s'y rendre en personne avec la croix et l'étole; mais dès qu'il voulut faire marcher la croix de l'église paroissiale au milieu de celles des églises succursales de Saint-Pierre et de la Madelaine, messire Jacques Tapet, vicaire de Saint-Pierre, à sa droite, et messire François Philippe, vicaire de la Madelaine, à sa gauche, chacun avec son étole, à la suite des chapelains; lesdits sieurs chapelains leur chantèrent mille injures, à lui, curé, et à ses vicaires, les menaçant de leur enlever leurs étoles et d'abattre leur croix. Et de fait, J. Émard, l'un des chapelains, s'étant avancé, *excéda d'abord de grands coups de pied* ceux qui portaient la croix des églises d'Iseure et de la Madelaine, et contraignit le dernier de sortir de son rang; à quoi ledit sieur vicaire de la Madelaine ayant voulu donner ordre n'en put venir à bout, ni même rentrer dans son rang, en étant empêché par lesdits chapelains, qui le repoussèrent rudement, ainsi que le sieur Bossé, vicaire de Saint-Pierre. »

C'étaient de terribles hommes que les chanoines de Notre-Dame; et si l'on en doit juger et par les traces de leurs licences intérieures, et par l'humeur tapageuse qu'ils manifestaient au dehors, on peut regretter qu'un roi de France, juste appréciateur de ces qualités anti-apostoliques, n'ait pas organisé ces messieurs en compagnie de gendarmes.

L'ambition du chapitre encouragea les communautés d'hommes établies à Moulins, à formuler leurs prétentions : En 1687, tous les moines de la ville, ayant les Carmes à leur tête, revendiquèrent le droit de pouvoir donner la bénédiction aux femmes pour leurs relevées de couches : au XVIIIe siècle, ceci eut certainement excité la verve plus que joyeuse de Grécourt, et la requête de ces religieux eût été lacérée par les traits du ridicule. Mais alors l'official prit la chose au sérieux : une sentence du 6 août défendit aux Carmes, Augustins, Jacobins, Cordeliers et Minimes de Moulins, de recevoir les femmes à la cérémonie de la purification, après être relevées de couches.

Nous avons vu que la chapelle de Notre-Dame avait été érigée en collégiale au milieu du XIV siècle; mais ce ne fut qu'en 1474, que Jean II, duc de

Bourbonnais, et Jeanne de France, jetèrent les fondements de l'église actuelle, en augmentant la dotation faite au chapitre par le duc Louis II. Dans les titres qui constatent cette donation, Jean se qualifie de *réédificieux patron et constructeur*. Depuis lors, on travailla sans relâche à la construction de cet édifice religieux; l'activité des travaux augmenta encore au temps de Pierre II et d'Anne de France, et pourtant un tiers au plus du monument a été terminé. La partie achevée devait former le chœur : elle est d'une richesse et d'une élégance de style qui rappelle bien la splendeur à laquelle l'architecture était parvenue durant la seconde période ogivale. Les voûtes de la nef principale sont élevées, hardies dans leur arcature, et garnies d'arcs doubleaux d'un très-bel effet. Les voûtes des bas-côtés et de l'abside ne le cèdent point en élégance à celle du milieu, et l'on admire les entrelacements des nervures qui les décorent. Les fenêtres sont vastes, élancées et leurs meneaux se réunissent dans une combinaison de dessins du gothique fleuri le plus ingénieux. Malheureusement les vitraux magnifiques qui ornaient les plus grandes croisées, ont été horriblement mutilés [1]. Ceux des chapelles ont moins souffert; mais ces verrières, quoique fort intéressantes, sont loin d'égaler celles que l'on regrette. A la première fenêtre à gauche au fond de l'abside, on voit le duc Jean II, représenté en robe blanche, à genoux, et la tête nue : on est frappé de la ressemblance de ce prince avec feu Charles X.

On admire aussi dans la cathédrale de Moulins, une tourelle d'escalier intérieur et une porte latérale du meilleur goût. L'extérieur n'est pas décoré avec moins de profusion : les gargouilles surtout offrent une étonnante variété de compositions que le vulgaire appelle bizarres; mais qui constituent, pour l'observateur réfléchi, une ingénieuse et piquante critique. Les travaux de la collégiale furent dirigés par Guillaume Toissier, chanoine du chapitre de Moulins. Messire Clément Mauclerc, chanoine de Bourbon, qui avait présidé à la construction de la sainte chapelle de cette ville, vérifia les comptes et les travaux de son confrère : les noms de ces deux prêtres architectes méritent de parvenir à la postérité. Hélas! leurs mânes ont dû s'indigner, si, du fond de la tombe, ils ont pu voir le misérable portail qui sert aujourd'hui d'entrée principale à l'église de Notre-Dame : il fut construit en 1770, et révèle bien son origine.

Nous ne devons pas omettre de signaler l'autel privilégié, ouvrage des derniers temps de la renaissance; il est décoré avec élégance et produit un

(1) L'éditeur de *l'Ancien Bourbonnais* a publié plusieurs dessins de ces vitraux, qui avaient été conservés; nous en avons peu vu d'une aussi belle exécution.

bel effet. Nos lecteurs pourront en juger par le dessin que nous en donnons.

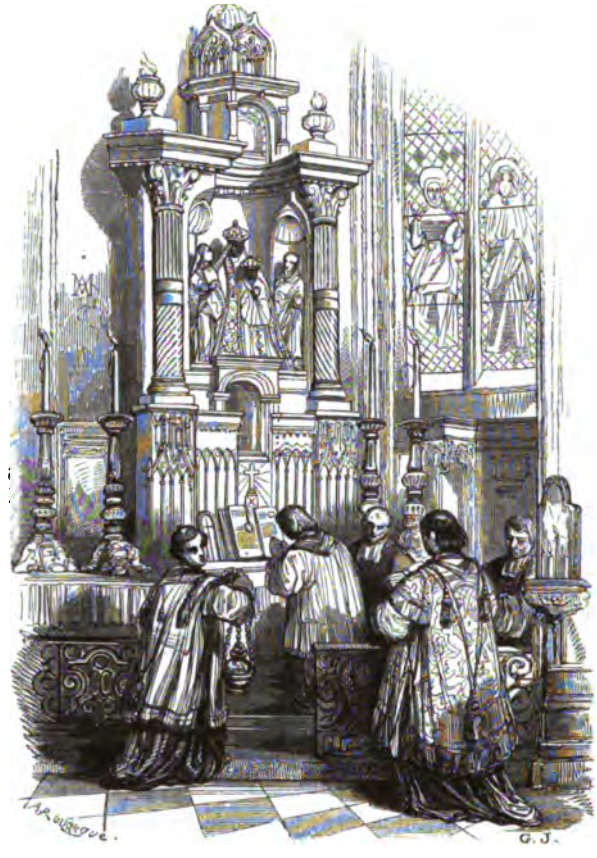

Plusieurs objets d'art remarquables, ornent encore l'église épiscopale de Moulins; mais d'autres ont disparu durant la tourmente révolutionnaire. Parmi ces derniers, on regrette la presque totalité des stalles du chœur, sur le bois desquelles étaient sculptés quarante bas-reliefs, représentant les principaux traits de la vie de la Sainte Vierge. Le cardinal de Larochefoucauld, archevêque de Bourges, offrit, dit-on, 40,000 livres de ces stalles, dont il voulait embellir encore ce magnifique vaisseau de Saint-Étienne, que les voyageurs ne se lassent point d'admirer. Presque tous ces siéges ont été brisés. La grille du chœur de Notre-Dame, exécutée par J. B. Paradis et Louis Boyer, en 1769,

moyennant une somme de 18,000 livres, étaient d'un riche travail : on remarquait surtout l'arcade principale, qui formait un arc de triomphe, orné de branches de laurier, de palmier et de vigne, entrelacées en forme de niche : le tout bronzé, argenté et doré aux frais de divers particuliers.

Près d'une petite porte, on s'arrête en frémissant un peu devant un sépulcre en pierre, présentant un cadavre rongé des vers et d'une effrayante vérité d'exécution. Cette image de la destruction semblait bien plus horrible encore autrefois, car elle était peinte, et simulait toutes ces nuances livides qui résultent de la dissolution putride. Un philosophe chrétien a écrit au-dessus de ce terrible monument cet avis, s'adressant au mortel puissant de jeunesse, de force, de beauté, et qui doit à son tour offrir le spectacle qu'il a sous les yeux en ce moment :

Olim formoso fueram qui corpore putri
Nuc sum : tu simili corpore, lector, eris.

La collégiale de Notre-Dame possédait jadis une collection de fort beaux tableaux ; il n'en reste plus que trois, que l'on attribue au Florentin Benedetto Ghirlandajo, dont le frère fut un des maîtres de Michel-Ange. Ces compositions paraissent être du nombre des plus capitales de ce maître. Les trois tableaux étaient réunis autrefois : celui du milieu représente l'Assomption ; les deux autres, servant aujourd'hui de volets, avaient été placés à droite et à gauche du premier, et se refermaient dessus comme un dyptique. Sur ces venteaux, l'artiste a peint Saint Pierre et Sainte Anne, présentant le duc Pierre II et Anne de France à la Vierge. On y voit aussi leur fille Suzanne, qui fut mariée au connétable de Bourbon.

Dans un caveau qui s'étend sous le chœur se trouvaient sculptés en relief les princes et princesses qu'on y avait inhumés : ces figures ont été mutilées. On croit que Jeanne de France, femme de Jean II, appelée *la très Noble Sainte et des Bons vivants l'Exemplaire*, a été enterrée dans ce caveau ; il est au moins certain que le cœur de Jean II et celui de Pierre II, renfermés dans des vases de plomb, ont été déposés en ce sanctuaire souterrain. Lorsqu'en 1793, on visita cette sorte de crypte, on y découvrit plusieurs cercueils l'un d'eux renfermait le corps d'une femme revêtue de magnifiques habits et ayant encore sur ses cheveux, bien conservés, une riche couronne... régner sur les vers de la tombe qui nous dévorent !... O vanité des vanités !

Nous devons à nos lecteurs la date de l'érection du chapitre de Moulins en siége épiscopal : elle eut lieu en 1788. Le premier évêque élu à ce siége fut M. Et. J. B. des Gallois de la Tour, qui mourut, sous la restauration,

archevêque de Bourges, après s'être placé au niveau de Saint Vincent-de-Paul, par les actes de la plus sublime charité, exercés envers les prisonniers de guerre français en Angleterre. Nous reparlerons ailleurs de ce vénérable prélat, qui ne prit pas possession de l'évêché de Moulins à l'époque de son élection, parce qu'en 1789 toutes les formalités d'investiture n'avaient pas été remplies. Ce ne fut qu'en 1823 que le chef-lieu du département de l'Allier devint ville épiscopale.

Quand *la Raison* se fut installée dans l'église de Notre-Dame, d'immenses désordres y furent commis sous les auspices de cette divinité, alors très-indulgente pour ses sectateurs : les dévastations que nous avons signalées plus haut datent à peu près toutes de cette époque; et lorsque le Dieu des chrétiens reprit sur les autels la place de *l'Être suprême,* dont l'existence avait été décrétée, avec l'immortalité de l'âme, par la Convention nationale, il fallut faire réparer tout cet intérieur dévasté. « Le goût ne présida pas toujours à ces restaurations, dit l'auteur *du Voyage pittoresque en Bourbonnais;* mais les beautés fondamentales du monument restaient; et quoique la cathédrale de Moulins soit probablement l'une des moins spacieuses du royaume, ce n'en est pas moins un édifice fort remarquable et que les voyageurs visitent avec intérêt. »

On ne retrouve plus de traces d'une autre fondation religieuse de Moulins qui remontait aussi au XIIIe siècle : nous voulons parler de la chapelle appellée *Saint-Pierre-des-Ménestraux,* qui ne fut point construite, comme on l'a dit, par les *ménétriers* attachés à la cour des ducs de Bourbons. Elle reçut ce nom, parce qu'elle était située sur la place des Ménestraux; mais la première église de Saint-Pierre avait été bâtie dans le faubourg de Bourgogne, qu'on nommait alors *Vicus Sutorum*, bourg des Cordonniers. La confrérie qui fut établie primitivement dans la chapelle de Saint-Pierre, relevait du curé d'Iseure, sur la paroisse duquel se trouvait cette institution. Un chapelain inamovible ou chapelain perpétuel, y fut établi en 1365, avec une rente annuelle de 15 livres. Cependant dès la fin XIVe siècle, l'église menaçait ruine; les confrères durent l'abandonner. Dans les premières années du siècle suivant (1414) Jean de Bertines, écuyer, donna à cette dévote association un nouvel emplacement dans la ville même, entre les rues actuelles de la corroierie et de Saint-Pierre; et Milon, évêque d'Autun, l'autorisa à construire une nouvelle église sur cet emplacement. L'édifice, à défaut de ressources suffisantes, avança peu : après quinze ans, il restait encore inachevé. Toutefois, l'église fut consacrée en 1421. Enfin, aidés de nouveau par Jean de Bertines, les confrères parvinrent à finir leur chapelle, et le duc de Bourbon obtint d'un autre évêque d'Autun (Jean

Rolin) qu'elle fût érigée en succursale de la paroisse d'Iseure. Vers le milieu du xve siècle, le concours des fidèles devint si considérable à Saint-Pierre, qu'il fallut en augmenter le clergé : on y établit alors douze chapelains. En 1475, les habitants de Moulins voulurent fonder en cette église une communauté de prêtres auxquels ils eussent constitué une rente de 100 livres tournois : le duc de Bourbon fit droit à la demande qu'ils lui avaient adressée à cet égard ; mais Jean Rolin, devenu cardinal, sollicité par les chanoines de la collégiale, jaloux de la communauté de Saint-Pierre, en prononça la dissolution après deux ans d'existence. Cette interdiction n'empêcha pas l'église de Saint-Pierre de devenir très-florissante, par les concessions successives que diverses personnes firent aux confrères, et malgré les chicanes que son clergé eut a supporter avec les bénédictins d'Iseure, le chapitre de Notre-Dame et les vicaires de la première fondation. En 1629, les bourgeois de Moulins obtinrent la réunion de la cure de Saint-Pierre et de la congrégation de l'oratoire; mais cet état de choses fut peu durable : quatre ans plus tard, ceux-là mêmes qui l'avaient sollicité, firent prononcer la dissolution.

L'église de Saint-Pierre-des-Ménestraux était une construction irrégulière, présentant une nef et un seul bas-côté, avec des chapelles collatérales : le tout en style du xve siècle. Une flèche couverte en ardoises surmontait l'église ; son élévation était considérable, et l'on vantait l'élégance de ses proportions et la richesse de ses détails. On voyait, dit-on, à l'intérieur un rétable d'une belle exécution, qui passait pour être du xvie siècle, et un tableau représentant l'adoration des Mages, attribué à Decèse : ce tableau a été conservé après la destruction complète de l'édifice.

Dans l'ordre chronologique de la fondation des institutions religieuses de Moulins, nous trouvons maintenant le couvent des Carmes, fondé en 1350. Ces religieux s'établirent hors de la ville, au lieu qu'occupait une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Pitié. Un bourgeois nommé Michel Rousseau leur avait donné l'emplacement sur lequel ils bâtirent leur couvent, grâce à la munificence de Pierre Ier, duc de Bourbon, qui non-seulement subvint aux frais de construction, mais pourvut l'église de beaux ornements, « qui sont » de fonds et larmes d'or, chapes, chasubles, tuniques et autres biens, » est-il dit dans les archives de la maison. Ce monastère fut pillé en 1384 par les Anglais; plus tard, il éprouva le même sort durant les factions des Bourguignons et des Armagnacs. Réfugiés alors dans la ville, les moines du Mont-Carmel voulurent célébrer l'office divin dans la salle d'audience de la Chambre des Comptes; ils en furent empêchés par le prieur de Souvigny, dont ils avaient omis de demander l'autorisation. Cette formalité ayant été

remplie, le suzerain mitré accorda aux réfugiés ce qu'ils demandaient. Quand la paix le leur permit, les Carmes retournèrent à leur ancienne maison, qui n'était plus qu'un monceau de ruines; ils la rebâtirent avec l'aide de Charles Ier, duc de Bourbon, et de quelques riches familles. Le même duc, en 1497, donna à ces religieux mille livres pour élever un clocher. Charles VIII fut aussi l'un des bienfaiteurs de cette communauté, dont il fit compléter l'église, sous le vocable de Saint Étienne, premier martyr. Lorsque, sous François Ier, les murs de la ville furent poussés jusqu'au couvent des Carmes, il eut à souffrir de ces travaux; mais on dédommagea les bons Pères par des concessions de terres et de maisons.

Durant les guerres de religion, les calvinistes firent de l'église des Carmes une cuisine, une écurie et peut-être quelque chose de pis. Henri IV, informé de ces dévastations, accorda, en dédommagement à ce monastère, la maladrerie de Sainte-Madeleine, avec ses revenus et oblations. Plus tard, Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, fit reconstruire, à ses frais, l'église des Carmes, avec quelque splendeur, et dès-lors ce couvent devint assez florissant. A la révolution, l'église fut convertie en une salle de séances pour une section républicaine : ce fut sans doute alors que l'on détruisit le tombeau du seigneur de Bressolles, qui se voyait dans une des chapelles. Maintenant, Saint-Pierre existe comme paroisse.

On est obligé de porter un jugement sévère sur l'église des Carmes, considérée comme monument : elle est gothique, mais des derniers temps de cette période, avant l'époque où la renaissance vint au moins la relever par ses multiples ornements. Ce vaisseau est sans bas-côtés, et sa nef unique ne présente que des chapelles latérales assez pauvres d'ornementation. Au fond de l'abside, on s'arrête devant trois chapelles où des artistes modernes, copistes assez malheureux de l'effet de lumière ménagé dans une chapelle de Saint-Sulpice à Paris, ont produit quelque chose comme ces petits transparents qui figurent l'étoile flamboyante dans les loges de francs-maçons. Le maître-autel, construit au XVIIe siècle, ne manquerait pas de style, s'il n'était pas défiguré par de déplorables peintures modernes. Le portail de l'église, qui a été détruit sans avoir été achevé, laisse remarquer des intentions pures et élégantes. L'église des Carmes, dit M. Bâtissier, dont nous partageons en cela l'opinion, est un pauvre monument, malgré le soin, malheureusement mal entendu, que l'on apporte à l'entretenir.

Nous venons de donner l'historique du premier couvent d'hommes qui fut fondé à Moulins; nous allons parler maintenant du premier monastère de filles qu'on ait institué dans cette ville. Il appartenait à l'Ordre de Saint-François,

réformé d'abord par Sainte Claire, et son établissement remontait à l'an 1421. Sainte Colette, dernière réformatrice de cet Ordre, ayant appris que Marie de Berry, femme de Jean Ier, duc de Bourbon, désirait mériter les grâces du ciel par de pieuses fondations, se rendit à Moulins auprès de cette princesse, et lui proposa de fonder un couvent de Clarisses. La duchesse accueillit avec faveur la demande de cette sainte femme, et l'ayant fait accueillir au duc, l'un et l'autre écrivirent au pape Martin V, qui envoya immédiatement les bulles nécessaires pour cette fondation. On acheta alors un emplacement touchant aux murailles de la ville, près de la tour dite de la Geole, et les constructions du monastère furent commencées immédiatement. Rodolphe, évêque d'Évreux, en posa la première pierre en 1421. Sœur Colette présidait aux travaux, encourageait les ouvriers, et elle eut le bonheur de voir terminer cet édifice, dont elle avait fourni les plans. La maison était belle, assez commode; l'enclos y attenant, quoique peu étendu, pouvait suffire aux religieuses; mais à cela se bornait toute leur propriété. Elle s'augmenta successivement par des donations notamment par l'abandon du vieil Hôtel-de-Ville, qui fut fait aux Clarisses en 1536. On ne sait à peu près rien de l'histoire de ce couvent, sinon que ses habitantes eurent beaucoup à souffrir de la peste qui sévit à Moulins, au XVI siècle.

On comptait dans ce couvent beaucoup de religieuses appartenant à d'illustres familles, et qui s'étaient vouées à un Ordre de mendiantes, soit par profonde humilité, soit par esprit de pénitence, cherchant à racheter de grandes faiblesses passées, ainsi que cela se voyait dans bon nombre de monastères. Mais, comme tous les religieux livrés à la mendicité par l'austérité de leurs règles, les nonnes de Sainte-Claire s'enrichirent. Elles se consacrèrent alors à l'instruction, ce qui était moins cénobitique sans doute, mais plus utile à la société. Ce qui, peut-être, n'était ni l'un ni l'autre, c'est que les Clarisses, devenues banquières des autres communautés religieuses de Moulins, leur prêtaient de l'argent, et la tradition ne rapporte pas que ce fut sans intérêt.

Des maisons remplacent aujourd'hui les bâtiments du monastère; mais la chapelle a été conservée : hélas! ses fondateurs étaient loin de prévoir quelle destinée les révolutions réservaient à cet édifice : il sert aujourd'hui de salle de spectacle. Ceci est, du reste, une transformation assez commune, à laquelle semble s'être complu l'esprit quelque peu pyrrhonien des temps révolutionnaires : vous trouverez partout des demeures seigneuriales changées en prisons, et des églises dévolues aux jeux de la scène.

En 1515, fut établi à Moulins le monastère des Jacobins, fondation due au connétable de Bourbon. Au milieu des dangers qui l'environnaient à Marignan, ce

grand capitaine avait fait vœu, s'il sortait sain et sauf de la mêlée, de construire un couvent dans son duché; on voit que la même année ce vœu fut accompli. En 1521, on donna aux Jacobins l'emplacement de l'hôpital Saint-Nicolas, qui dès-lors fut réuni à l'hospice Saint-Gilles. La première construction de l'édifice rappelait bien la magnificence du fondateur; mais les protestants le détruisirent, et les bâtiments que l'on reconstruisit au retour de la paix, n'avaient rien de remarquable. Ils ont été en partie démolis pendant la révolution. L'église, aujourd'hui succursale, n'offre aucun caractère monumental; elle est dédiée à Saint-Julien.

Les Jésuites, nous croyons l'avoir déjà dit, avaient une maison à Moulins. Le collége de cette ville existait dès le XVIe siècle; il fut confié par Henri IV, en 1605, à cette compagnie qui partout, et pour cause, s'efforça d'attirer à elle l'instruction de la jeunesse. Précédemment, Jean de Beaucaire, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, puis évêque de Metz, avait accordé une rente de cent livres pour l'entretien du collége de Moulins; cette rente fut concédée aux Jésuites, en même temps que la chapelle de Saint-Julien, qu'ils firent démolir, ainsi que nous l'avons rapporté ailleurs. En 1616, le prieuré de Chantelle et ses revenus furent donnés à ces religieux, par bulle du pape Paul V; plus tard, Marie de Médicis, passablement oublieuse du crime de Jean Chatel, gratifia les Jésuites de Moulins d'une somme de mille livres; enfin les magistrats de la ville leur firent présent de la terre de Pouzeaux, achetée dans cette intention. Aidés de tous ces témoignages d'intérêt, les disciples de Saint-Ignace bâtirent au milieu du XVIIe siècle leur collége, et s'y établirent vers l'année 1656. Cet édifice, devenu aujourd'hui le palais de justice et l'école communale de dessin, est situé dans la rue de Paris. C'est une vaste construction, présentant un corps de bâtiment et deux ailes en retour; le tout d'une architecture insignifiante, et ne se faisant remarquer que par sa masse. La chapelle, placée dans l'aile méridionale, n'a jamais été achevée, et l'aile opposée servait d'église. On y remarquait une statue en bronze de Sainte Rosalie; on dit qu'elle avait été faite avec des cloches; à la révolution, elle fut fondue en canons. Au-dessus du grand portail du collége figurait un bas-relief représentant les divers attributs des arts : on vantait l'exécution de ce morceau de sculpture.

Les Capucins de Moulins, établis vers la fin du XVIe siècle, étaient une de ces fondations religieuses que Henri IV avait promis de faire après sa conversion au catholicisme. Celle-ci eut lieu à la sollicitation de Louise de Lorraine, veuve de Henri III, qui jouissait à titre de douaire du duché de Bourbonnais. Le roi, pour former l'enclos de ces Pères Franciscains, leur abandonna la *vigne des ducs de Bourbon*, sise à Sainte-Catherine. Ils y bâtirent d'abord leur

couvent, et l'oratoire même de Sainte-Catherine leur servit d'église. Mais ayant bientôt reconnu que ce séjour était mal sain, et que plusieurs religieux étaient morts à la suite de fièvres violentes, ils abandonnèrent cet endroit, et reportèrent leur maison au lieu appelé le *Jardin Haut*, auquel ils ajoutèrent quelques terres échangées avec les Carmelites de Moulins. Ils avaient obtenu ce nouvel emplacement en 1635; mais leur monastère ne fut terminé qu'en 1676. L'église des Capucins était dédiée à Saint-Louis.

Il paraît que ces bons pères ne se recommandèrent pas singulièrement par la rectitude de leurs mœurs; car on voit qu'en 1756, leur maison fut la première soumise à l'inspection d'un délégué du siége d'Autun, qui à cette époque fit une visite dans tous les monastères du Bourbonnais, inspecta les chambres les cellules, vérifia les comptes, et interrogea les religieux et religieuses sur l'emploi de leur temps. Les Capucins résidaient au nord de la ville; le quartier sur lequel leur maison existait a conservé le nom de ces religieux. Ce monastère, vaste et commodément distribué, n'avait aucun caractère monumental, non plus que la chapelle qui en dépendait. Les vieillards de Moulins se rappellent pourtant le rétable en bois du maître autel, comme un ouvrage d'une belle exécution. Le milieu était orné d'un beau tableau de la résurrection. D'autres peintures estimées avaient été réunies dans cette chapelle: on ne sait ce qu'elles sont devenues.

Au commencement de la révolution, les bâtiments qu'avaient occupés ces Capucins, dont plusieurs devinrent, peut-être, d'illustres généraux, furent cédés aux entrepreneurs d'une manufacture d'armes qui ne prospéra pas; les créanciers de l'entreprise revendirent cet immeuble à la bande noire; elle démolit les constructions. Lorsqu'on abattit la partie septentrionale du chœur, on découvrit une prison souterraine; des carcans de fer étaient scellés à la muraille, et dans l'un d'eux on trouva encore engagé le cou d'un squelette, qui se tenait ainsi suspendu le long du mur. Pour quel crime cette malheureuse victime avait-elle subi un si horrible supplice? c'est ce que personne n'a jamais su. On raconte à Moulins qu'environ soixante ans avant la révolution, un jeune homme entra chez les Capucins de cette ville, avec le dessein de finir ses jours dans leur communauté. Mais peu de temps, après la disparition subite de l'un de ces pères lui causa un tel effroi qu'il s'enfuit du couvent, et rentra dans le monde, osant à peine raconter ce dont il avait été le témoin.

Nous avons vu la sœur Colette, fonder le couvent de Sainte-Claire à Moulins; nous allons voir maintenant Perrette de Bermond, présider à la fondation des Ursulines de la même ville. Cette dame, sœur de la Mère Françoise première Ursuline de France, avait eu quelque peine à vaincre le péché, ainsi que vous

allez pouvoir en juger, d'après le pieux auteur *des Chroniques de l'Ordre des Ursulines :* « Le diable, dit-il, s'efforça de la détourner de son projet de renoncer aux honneurs du monde, et lui cria un jour par la bouche d'une possédée... *Perrette, Perrette, va-t-en en Avignon porter les vanités avec tes Sœurs.* En même temps, il la tenta intérieurement, en sorte qu'elle racontait depuis, que si elle eût suivi les mouvements qui l'agitaient alors, elle eût été une des plus mondaines de son temps. Mais Perrette sut résister si bien au malin que, passant à Lyon, elle dormit paisiblement entre deux filles possédées. Une magicienne voulant l'ensorceler lui fit avaler *une mouche chargée de sortiléges;* mais en éternuant elle la rejeta, et n'en eût autre incommodité qu'un mal d'estomac passager. »

Ayant donc triomphé ainsi de toutes les tentations de Satan, Perrette de Bermond arriva à Moulins avec deux Ursulines de Lyon, et munie d'une lettre du roi qui l'autorisait à établir dans cette ville un monastère. Les trois saintes filles furent reçues par une dame veuve de MM. Gandon et de Lingendes, qui les logea et les nourrit jusqu'à l'achèvement de leur maison. Cet établissement fut d'abord très-pauvre; car, dit l'auteur de la chronique déjà citée, les sœurs fondatrices n'avaient pas *quatre sous vaillant.* Le nouveau couvent fut béni par l'archevêque de Lyon, en 1620; dans la même année, Perrette de Bermond s'y fixa avec ses deux compagnes, et en fut la supérieure, sous le nom de Marie de Sainte-Croix. Cette religieuse laissa parmi ses compagnes une grande renommée de piété et de charité; car elle ne se bornait pas à remplir ses devoirs comme rigoureuse observatrice des règles de son ordre; on la voyait enseigner la doctrine chrétienne dans les classes et au parloir, où une infinité de dames et de demoiselles d'une haute condition venaient recevoir ses leçons. Un jour, on lui apprit qu'une dame de marque menait une conduite fort déréglée et fort scandaleuse : « Je ferai tant, dit-elle, par mes prières et mes mortifications, que j'obtiendrai du ciel la conversion de cette pauvre pécheresse. » La tradition ne dit pas si dès-lors, cette dernière seconda la Mère Marie de Sainte-Croix; mais l'édifiante supérieure jeûna si souvent, se mortifia avec tant de rigeur, et passa tant de nuits en prières, qu'elle fut atteinte d'une fièvre violente, dont elle mourut le 2 janvier 1641. Après sa mort, dit son biographe, elle devint si belle qu'elle en était méconnaissable : sa peau parut blanche et polie comme de l'ivoire, et ses membres flexibles. On voulut, en l'enfermant dans le cercueil, déjoindre ses mains et les ranger près de son corps; mais alors elles resistèrent, et retournèrent d'elles mêmes se joindre, si bien qu'il fallut les laisser dans cette dévote posture. » Après la mort de l'angélique Marie, la dame pour le salut de laquelle elle s'était

sacrifiée, changea de vie, et témoigna hautement que c'était à l'intercession de cette sainte femme, qu'elle devait la lumière qui éclairait tout à coup son âme... Le chroniqueur, en rapportant ce dernier épisode, a omis un point essentiel : il n'a pas mentionné l'âge auquel était parvenue la pécheresse quand elle se convertit.

Quelques années après avoir perdu leur première supérieure, les Ursulines de Moulins se conformèrent à une règle qui leur fut donnée par les ordres de Claude de la Madelaine de Ragny, évêque d'Autun; puis en 1629, elles demandèrent aux Ursulines de Paris, une supérieure pour diriger leur communauté. Elle fut supprimée en 1772, et des Sœurs de la Croix remplacèrent les Ursulines. Ces sœurs avaient fait jusque-là leur résidence sur la place d'Allier : l'emplacement qu'occupait leur maison est aujourd'hui le Marché au blé. Le couvent des Ursulines, qui avait donné son nom à la rue où il se trouvait, n'était remarquable que par un très-vaste enclos; les bâtiments étaient mal construits, peu commodes, et l'église était dépourvue de caractère.

En 1616, un autre couvent de femmes fut établi à Moulins, par les religieuses de la Visitation de Sainte Marie, et sous la protection de Saint François de Sales, qui vivait encore. La première supérieure de ce monastère fut Charlotte de Bréchard, venue d'Annecy. Cet établissement, qui ne subsista d'abord que par les dons et charités de quelques habitants riches, était loin de faire présumer sa splendeur future, dont nous devons rapporter l'origine avec quelques détails historiques d'un puissant intérêt.

L'histoire générale, en s'emparant de l'épisode tragique qui termina la vie de Henri II, duc de Montmorency, en 1632, est loin d'avoir rendu un hommage complet à la vérité : le cardinal de Richelieu qui, pour le vulgaire, obtint de Louis XIII la condamnation capitale d'un conspirateur, ne l'eût point obtenue, s'il n'eût fait jouer en cette occasion que les ressorts de la politique. Mais l'habile ministre employa un moyen plus sûr pour perdre le prince qui avait voulu l'abattre. Aujourd'hui, tous les Mémoires ont été tirés de la poudre des bibliothèques, relus avec avidité, en l'honneur de ce moyen-âge qui fut *à la mode* durant quelques années, et commentés avec l'indépendance d'esprit et de jugement propre à notre époque essentiellement oseuse. Or, le voile, quelquefois transparent, jeté sur la vie des grands de la terre, a été, sinon déchiré, du moins écarté ; bien des causes qu'on avait ignorées, ont expliqué les événements. Ainsi les Mémoires de Brienne et de Laporte, rectifiant le panégyrique perpétuel de madame de Motteville, ont laissé voir à travers la vie d'Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, quelques taches qui prouvent que, si le duc de Buckingham fut un amoureux insensé, sa folie pourrait bien

avoir été quelque peu encouragée par la belle souveraine qui l'avait excitée. Et lorsqu'on s'est engagé dans une contrée séduisante, il est si difficile de rétrograder, quand la raison nous rappelle vers le pays des privations et des ennuis. Le ministre d'État et le valet de chambre mémorialiste laissent soupçonner que Henri de Montmorency, jeune, beau, vaillant, magnifique, ne passa point à la cour de la reine sans y laisser de touchants souvenirs, et ne la quitta pas sans emporter à son bras une miniature en forme de bracelet, que sans doute elle avait laissé tomber par mégarde devant ce seigneur trop hardi. Ce fut, dit-on, ce portrait, trouvé au bras du prince lorsqu'il fut pris à Castelnaudary, qui, d'un crime de lèze-majesté pour lequel Louis XIII voulait se montrer clément, fit un attentat que la jalousie ne pardonne jamais. Richelieu connaissait bien le pouvoir des passions qui, soulevant l'orgueil des hommes, les rendent implacables : le roi oublia que l'illustre accusé était le filleuil de Henri IV; il oublia qu'après la victoire de Veillane, remportée par ce seigneur, lui-même lui avait écrit: « Je me sens obligé envers vous » autant qu'un roi le puisse être. » Le souvenir d'une faveur douteuse, peut-être même imaginaire, effaça dans la pensée du monarque les services d'une famille presque aussi vieille que la monarchie; Louis sacrifia Montmorency avec toute la fureur d'un époux trahi, et cette fureur tient de la rage.

Au moment où la tête qui, ombragée d'un beau panache blanc, avait tant de fois guidé les Français dans les champs de la gloire, roulait sur l'échafaud de Toulouse, Marie-Félicie Orsini, duchesse de Montmorency, recevait ce billet déchirant: « Mon cher cœur, je vous dis le dernier adieu avec une » affection pareille à celle qui a toujours été entre nous. Je vous conjure, » par le repos de mon âme, car j'espère être bientôt au ciel, de modérer » vos ressentiments, et de recevoir des mains de notre doux Sauveur cette » affliction. Je reçois tant de grâces de sa bonté, que vous devez avoir tout » sujet de consolation... Adieu, encore une fois, cher cœur, MONTMORENCY. »

Cependant Richelieu craignait que les larmes de la pauvre veuve, et surtout la protection du duc d'Épernon, qui avait vainement intercédé pour son mari, ne parvinssent à exciter chez Louis XIII quelque sentiment de regret; ce ministre ne voulut pas que la duchesse restât dans le Languedoc. Un exempt lui apporta à Beziers un ordre du roi qui lui enjoignait de quitter immédiatement la province; lui laissant le choix de fixer sa résidence à Montargis, La Fère ou Moulins. Ce fut cette dernière ville que madame de Montmorency choisit. Vainement sollicita-t-elle quelques jours de délai pour se remettre de son extrême faiblesse, l'officier, inexorable comme Richelieu, n'accorda pas une heure. Dépouillée de ses biens, privée de sa liberté, dénuée

des choses les plus nécessaires, Marie-Félicie Orsini se mit en route, éplorée, blanche comme une ombre, dévorée de fièvre. Sur son passage les populations accouraient à sa voiture, versaient des larmes avec elle, et la bénissaient. Arrivée à Moulins le 18 octobre, la princesse laissa glisser sur ses traits altérés un de ces tristes sourires, qui passent sur le visage des affligés comme le pâle rayon d'un soleil d'hiver. Cet éclair de joie qu'une de ces femmes ne pouvait concevoir, ayant excité sa surprise, la duchesse lui dit :

— Je suis contente, vois-tu.

— Contente ! madame.

— Sans doute ; nous voici à Moulins, où j'espère qu'on me fera mon procès, comme on l'a fait à Toulouse au pauvre monsieur.

— Ah ! princesse, cela serait-il possible ? Que le seigneur Dieu vous en garde !

— Pourquoi donc ? reprit la jeune veuve ; si vous m'aimiez véritablement, vous vous réjouiriez avec moi, puisque vous ne pouvez douter que la mort ne me fût plus à gré qu'un reste de vie si pénible... Après tout, il en sera ce qu'il plaira à Dieu.

La duchesse fut conduite au château, déjà fort délabré, et à peine garni de quelques meubles tombant de vétusté. Mais, en récompense, on y déploya un grand luxe de précautions, afin de bien faire comprendre à cette épouse infortunée qu'elle était captive. Elle vit doubler les serrures des portes, garnir les fenêtres d'énormes barreaux de fer, et l'exempt ne s'éloigna pas plus d'elle que son ombre. Cet homme, dont la vue lui était devenue insupportable, lui rappelait sans cesse l'horrible justice qui avait frappé le malheureux Henri ; elle croyait toujours voir la date du 1er *septembre* écrite en lettres de sang sur les habits de l'argus mis auprès d'elle par l'ombrageuse politique de Richelieu. Bientôt la duchesse ne voulut plus quitter un cabinet qu'elle avait fait tendre de noir, et dans lequel, sous la direction du père de Lingendes, elle ne s'occupait que de pratiques religieuses. Au bout d'une année, les rigueurs dont elle avait été jusqu'alors l'objet s'adoucirent un peu ; on lui permit de sortir dans la ville, mais sans cesse suivie de l'exempt. Peut-être ce relâchement de sévérité tint-il à une circonstance que voici :

Louis XIII avait abandonné à la maison de Condé les biens confisqués sur le duc de Montmorency : d'abord cet abandon avait été absolu et sans restriction ; mais en 1633, le prince de Condé s'engagea à payer, à titre de douaire, et pour restitution de dot à la duchesse, la somme de 450,000 livres. Dans le même temps, le roi lui fit annoncer qu'il lui ferait toucher 150,000 écus qu'elle devait recevoir de Marie de Médicis, sa parente. Mais il paraît que ce

commencement de retour à l'équité ne calma point la conscience bourrelée du monarque, si triste, si mélancolique déjà par humeur. On l'entendit souvent soupirer lorsqu'on parlait devant lui de Montmorency, et soudain il tombait dans une profonde rêverie. Un jour, qu'il avait chassé aux environs de Paris, le prince de Condé lui offrit de venir passer la nuit au château d'Écouen, qui avait appartenu au duc; le roi accepta. Louis, entouré de quelques courtisans, traversait une salle immense, faiblement éclairée par deux torches de cire blanche, que des pages portaient devant lui. Le fond de cette salle se dérobait encore dans une complète obscurité. Tout à coup, le monarque s'arrête; il pâlit, son regard, fixé devant lui, exprime l'effroi...

— Là, dit-il d'une voix presque éteinte, en désignant du doigt l'espace sombre... Ne voyez-vous pas?

— Je ne vois rien, Sire, lui répond un gentilhomme qui marchait à sa droite.

— Il est là, cependant, reprend Louis XIII, dont les membres sont agités d'un tremblement universel.

— De qui Votre Majesté nous fait-elle l'honneur de parler?

— Eh! de lui, de Montmorency... le voilà... que son regard est menaçant..! Messieurs, je ne coucherai pas dans ce château. Retournons.

Vainement le prince de Condé voulut-il dissiper la sombre terreur du roi, rien ne put l'arrêter; il sortit à pas précipités du château, et se logea dans une chétive auberge. Le lendemain, on aperçut sur la tête de ce prince une assez grande quantité de cheveux blancs, qu'on ne lui avait point vus jusqu'alors.

Nous le répétons, peut-être cette lugubre vision valut-elle à la duchesse de Montmorency quelques adoucissements à sa captivité; dans cette même année 1633, elle obtint même la permission de se rendre aux eaux de Bourbon, sous la surveillance de l'exempt et de ses gardes. L'année suivante, le révérend Père des Ursins, frère de cette princesse, qui se rendait de Rome à Paris pour demander la grâce de sa sœur, la visita à son passage à Moulins. Mais lorsqu'il eut obtenu du roi qu'elle pût retourner en Italie, au sein de sa famille, elle refusa de prendre ce parti, et déclara que ne voulant point rentrer dans le monde, elle désirait sanctifier le reste de sa vie par des œuvres de dévotion.

A peu près dans ce temps, Marie-Félicie des Ursins quitta sa triste demeure du château, et se fixa dans une maison assez vaste, située près du couvent des Visitandines. Elle voulait dès-lors faire profession dans ce monastère; mais le Père de Lingendes, son directeur combattit pendant près de vingt ans cette vocation. D'ailleurs, il y avait peu de différence entre sa vie et celle

des religieuses : elle passait ses journées presque entières dans le couvent, où elle entrait par une porte communiquant à sa maison. Enfin, en 1641, l'illustre veuve habita tout à fait la Visitation, avec une de ses dames de compagnie, qui ne voulut pas se séparer d'elle. La duchesse avait déjà fait de grands dons à la communauté; mais, à partir de cette époque, toute sa fortune fut consacrée à l'enrichir, si ce n'est toutefois un capital assez considérable, qu'elle consacra au soulagement des malheureux.

Marie-Félicie n'avait pas encore prononcé ses vœux, lorsqu'un événement qu'elle ne pouvait prévoir, qu'elle n'eût pas cru possible même, vint rouvrir la plaie mal cicatrisée de son cœur. Louis XIII, passant à Moulins, en 1642, chargea un seigneur d'aller complimenter en son nom Madame de Montmorency. Ce gentilhomme la trouva tout en larmes et couverte d'un deuil qu'elle n'avait pas quitté. « Monsieur, dit-elle au messager, à travers ses sanglots, je vous supplie de remercier le roi de l'honneur qu'il veut bien faire à une femme malheureuse; mais, de grâce, n'oubliez pas de lui rapporter ce que vous voyez. » Qui voudra le croire? Richelieu lui-même, dans lequel la duchesse devait voir l'assassin de son mari, osa lui faire porter son horrible compliment, par un de ses pages. — « Assurez Monsieur le cardinal, répondit-elle d'une voix étouffée par l'indignation, assurez-le bien que depuis dix ans, je n'ai pas cessé de pleurer. »

Après la mort du roi et de son ministre, l'auguste récluse de Moulins demanda avec instance à la reine régente l'autorisation de faire transporter en Bourbonnais le corps de son époux... Quelle sombre réflexion dut alors traverser la pensée d'Anne d'Autriche, si elle songea aux circonstances de la mort de ce prince. Quoiqu'il en soit, les désirs de sa veuve furent satisfaits. Elle envoya donc à Toulouse Mancius, un de ses écuyers; mais les chanoines de Saint-Éxupère, dans l'église desquels reposaient les restes du guerrier, refusèrent de les livrer sans un ordre direct de la cour. Ce ne fut qu'en 1646, que le corps arriva à Moulins, dans un carosse magnifiquement décoré, et recouvert d'un grand drap mortuaire de velours noir. Marie-Félicie Orsini voulait faire élever à son époux un tombeau digne de son grand nom et de ses exploits personnels; elle chargea quatre sculpteurs célèbres d'exécuter ce monument : c'étaient Anguier, qui construisit depuis la porte Saint-Denis; Coustou, Regnauldin et Thibault Poissant. Tandis que ces artistes travaillaient, on bâtissait une nouvelle église pour la Visitation, dans laquelle le mausolée devait être placé. Aussi la duchesse fit-elle apporter à cette construction tout le soin possible, sous la direction d'un architecte nommé Lingré; elle en posa la première pierre le 21 juillet 1648. En même temps, on exécutait à Paris un

beau tabernacle d'ébène, décoré de pampres ciselés et de festons d'argent. La duchesse avait commandé aussi dans la capitale un magnifique ostensoir, rehaussé de pierreries, et des peintres, appelés d'Italie, faisaient des tableaux pour l'ornement de la nouvelle église.

Le plan de cette église est une croix latine; elle a 176 pieds de longueur sur 34 de largeur. L'architecture consiste en une base attique, avec des chapiteaux ioniques et une corniche corinthienne. Le portail est d'ordre composite : il présente quatre pilastres supportant un entablement surmonté d'un fronton, offrant pour ornement les armes de l'ordre. Au-dessus des pilastres figurent des vases fumants, dont les architectes du XVIIe siècle ont souvent fait abus. Si de la construction principale nous passons à la décoration intérieure, nous trouvons un autel principal d'ordre corinthien, où quatre colonnes de marbre noir soutiennent un fronton dans le timpan duquel est la figure symbolique du pélican. Au-dessus de ce fronton, se trouve un grand crucifix, à droite et à gauche duquel sont deux statues en pierre, exécutées par Poissant, et représentant Notre-Dame et Saint Jean. Deux autres figures accompagnent cet autel: ce sont celles de Saint Augustin et de Saint Joseph. Le tableau de l'autel, dû au pinceau de Piétro di Cortone, est un ouvrage capital. Cette peinture, qui fut envoyée à la duchesse de Montmorency par le cardinal des Ursins, son neveu, représente la Sainte Vierge au Temple: toutes les figures que l'artiste a fait entrer dans sa composition sont les portraits de divers membres de la famille Orsini.

Il y a dans l'église de la Visitation plusieurs chapelles disposées avec beaucoup de goût. L'une d'elles, fermée par une grille dorée, laisse voir de belles châsses contenant sept corps de martyrs, et beaucoup de précieuses reliques envoyées de Rome par le cardinal des Ursins. A droite, dans la croisière du sanctuaire, se trouve la grille du chœur des religieuses. Le plafond de ce chœur se compose de cinq grands tableaux représentant l'Assomption de la Sainte Vierge, l'Immaculée Conception, la Naissance de Jésus, la Fuite en Égypte, et la Mort de la Sainte Vierge. D'autres tableaux encore ornent ce plafond: ce sont des médaillons renfermant la figure de la Sainte Vierge et celle du Christ, la Présentation au Temple, le Mystère de la Purification; puis une suite d'autres figures représentant l'Innocence, la Solitude, la Foi, l'Espérance, la Charité, la Religion, la Joie, la Pauvreté, environnées des attributs qui les caractérisent.

C'est à l'opposé du chœur, aujourd'hui fermé par un mur, que l'on a posé le tombeau de Montmorency, qui occupe toute la croisée. Ce mausolée, commencé en 1648, fut terminé à Paris en 1653, et parvint à Moulins sans aucune avarie. L'ensemble du monument appartient à l'ordre composite : il

présente quatre colonnes de marbre noir, supportant un entablement et un fronton de la plus riche exécution. A la partie antérieure de cette ordonnance, un socle de marbre noir, posé sur le parvis même, porte l'épitaphe du prince gravée en lettres d'or; la voici :

Henrico II, Montmorenciaci ducum ultimo et maximo,
Franciæ pari, Thalassiarcho, Polemarcho, terrori hostium, amori suorum.
Maria Félix Ursina, ex Romanâ stirpe, conjux unica,
Cui ex immensis viri divitiis, unæ amor viventis et functi cineres.
Post exactos in conjugio felicissimo annos XVIII,
Marito incomparabili de quo dolore nihil unquam potuit nisi mortem.
Bene merenti F. an. S. CICDCLII sui luctûs XX [1].

Au-dessus du socle s'élève un sarcophage aussi de marbre noir, et d'une forme grâcieuse quoique sévère, sur lequel se présente à demi-couchée et s'appuyant sur la main, la figure du maréchal de Montmorency. Le duc est représenté vêtu d'une cotte d'armes romaine, suivant l'usage passablement ridicule adopté par la statuaire du XVIIe siècle. Les traits du visage sont beaux et d'une expression noble et grave; sur la tête nue ondule une chevelure coupée et frisée à l'antique; le casque du guerrier, richement décoré, repose à côté de lui. Sur un second plan, et à droite de la figure principale, est assise la duchesse, les mains jointes, les yeux levés au ciel, dans l'état d'une affliction profonde, mais calme et religieuse. Quatre statues, placées près du tombeau, rappellent les vertus de Henri II : deux de ces figures, assises sur des piédestaux, de chaque côté du sarcophage, représentent, l'une, la Force, sous les traits d'Hercule, l'autre, la Charité, sous ceux d'une femme tenant ouverte une bourse de laquelle s'échappent des objets précieux. Les deux autres statues, placées dans les entrecolonnements, sont le dieu Mars, le casque en tête, la cuirasse sur la poitrine, la lance à la main; et la Religion, tenant une croix. Dans une niche carrée, pratiquée au-dessus du tombeau, est une urne cinéraire, que deux anges ornent d'une guirlande de feuillage. Une licence artistique, plus naturelle que l'accoutrement de Montmorency à la romaine, et du dieu Mars en paladin français, avait d'abord offert les deux célestes figures entièrement nues; la duchesse exigea que le sculpteur modifiât par un bout de draperie cette

(1) A Henri II, le dernier et le plus grand des Montmorency, pair, amiral, maréchal de France, la terreur de ses ennemis, l'amour de ses proches; Marie-Félicie des Ursins, de race romaine, son épouse unique, qui, des immenses biens du duc, n'estima, vivant, que son amour, et mort, que ses cendres; après dix-huit années de l'union la plus heureuse, à son mari incomparable, dont la mort seule a pu lui causer des larmes, comme gage de reconnaissance, a érigé ce monument l'an du salut 1652, et de son deuil le vingtième.

exactitude trop essentiellement académique. Enfin, derrière le fronton, s'élève un attique que surmontent deux génies ailés, déployant les armes de la maison de Montmorency. Dans les frises, se trouvent répartis des trophées d'armes. Toutes les figures sont en marbre de Carrare : celles du maréchal, de la duchesse, d'Hercule et de la Charité, sont dues au ciseau de François Anguier, ainsi que celles des anges et des génies ailés. Thomas Regnauldin, qui était du Bourbonnais, exécuta les statues du dieu Mars et de la Religion. Les quatre figures du maître-autel sont de Coustou. Poissant a sculpté celles placées au-dessus de la grille du chœur, et une partie des ornements de l'église.

Le tombeau du maréchal de Montmorency, par son ensemble, aussi imposant que majestueux, par son ordonnance vaste et opulente d'ornements, est assurément un des monuments funéraires les plus remarquables que la révolution ait respectés. Il appartient à cette époque où les arts, comme la littérature, ne voulaient plus recevoir d'inspirations que de l'antiquité; où la mode *grégeoise*, comme on disait alors, était portée jusqu'à la frénésie. Sans doute, sous le rapport de l'intention religieuse, les tombeaux exécutés par la statuaire de ce temps, avaient bien dégénéré : il y avait quelque chose de plus grave, de plus digne du respect dû aux arrêts de la mort, dans ces figures couchées sur la pierre d'une tombe ou agenouillées sur le marbre funéraire, avec tous les insignes du rang, comme pour rappeler l'humiliation des grands au tribunal de Dieu, devant lequel ils avaient comparu. Mais convenons aussi que l'art se montre et plus grâcieux, et plus noble, et plus vrai dans ces imitations d'une antiquité qui ne trouvait rien de beau hors la sphère du naturel. Nous accorderons volontiers aux amateurs exclusifs des sépultures du moyen-âge, que rien dans le tombeau de Montmorency n'attriste l'âme, et ne fait songer à l'anéantissement des vanités de la terre; mais il faut convenir que les figures, belles de proportions et d'expression, sorties du ciseau d'Anguier, satisfont le regard et l'imagination, en rappelant un héros jeune, beau, magnifique, vaillant, que l'histoire a placé parmi nos illustrations, et près de lui cette belle femme immolant une vie pour long-temps encore pourvue de charmes et de séductions, aux regrets de l'épouse tendre, aux chagrins de la veuve fidèle à son deuil après vingt années de larmes. Ce guerrier, qui selon un écrivain dont nous estimons d'ailleurs les jugements, semble penché sur un lit de repos, nous peint bien la jeunesse résistant de toute sa puissance morale au coup qui l'atteint : c'est Montmorency disant au bourreau : *frappe hardiment*. Si la duchesse paraît oublier les choses de ce monde pour rêver des choses du ciel, il nous semble qu'en cela l'artiste a bien compris l'intention d'une veuve dont l'âme s'élance vers le sejour où repose son mari, dans la béatitude des élus. Nous croyons

donc pouvoir recommander, sans restriction, le monument qui nous occupe à l'admiration de nos lecteurs.

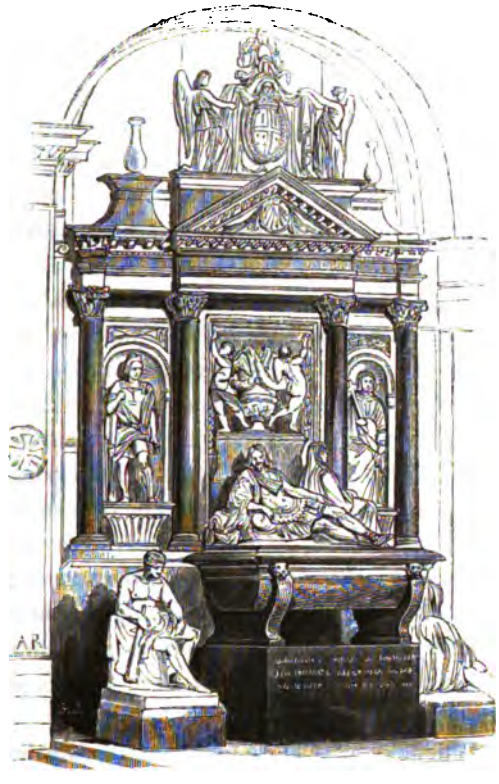

Les dépenses occasionnées par l'élévation de l'église des Visitandines et l'exécution du tombeau dont nous terminons la description, avaient à peu près épuisé les ressources de Madame de Montmorency; mais la reine douairière ayant reçu une somme assez forte, vers l'année 1653, la partagea avec la duchesse, et s'associa ainsi à ses pieuses fondations... Anne d'Autriche, dans le silence de son oratoire, au pied de son prie-dieu, dut se dire : « c'est justice. »

Cependant l'illustre romaine ne cessait d'être visitée par une foule de personnages éminents : en 1646, elle reçut la duchesse de Nemours, avec ses deux filles, dont l'aînée fut duchesse de Savoie et la cadette, reine de Portugal. Plusieurs fois elle fut visitée par la duchesse de Longueville, dont la vie

du département de l'Allier, fit transporter le conservatoire dans l'église même de la Visitation. Il obtint ensuite du représentant Lakanal, qu'il mettrait le couvent tout entier en réquisition pour la translation projetée de l'école centrale. En 1797, un incendie détruisit en partie les peintures qui décoraient le chœur des Visitandines; aujourd'hui leur maison est occupée par le collége royal de Moulins : institution assez distinguée sous le rapport des études.

En 1615, Denis de Marquemont, archevêque de Lyon, sur la demande des frères Augustins, autorisa, par une lettre pastorale, cette congrégation à fonder une maison dans la ville de Moulins, après toutefois avoir obtenu le consentement des magistrats. Par délibération du cinq avril, le maire et les échevins permirent cette fondation, à l'aide de quêtes et aumônes faites par les habitants et que la même délibération autorisait. Nicolas Jeannin, doyen du chapitre d'Autun, et abbé de Saint-Bénigne de Dijon, présida à l'établissement de ce nouveau monastère; en attendant que la chapelle fût bâtie, il permit aux religieux de célébrer la Messe sur un autel portatif, « au lieu le plus commode et de révérence deue que faire se pourra. » Malgré toute l'activité que le Père Boulengier, futur prieur, apporta à pousser les travaux, ils ne furent terminés qu'en 1617. Claude Feydeau, doyen du chapitre de Moulins, bénit l'édifice, qui fut dédié à Sainte Agnès, vierge et martyre. Le couvent des Augustins, fort pauvre dans le principe, ne tarda pas à s'enrichir par de nombreuses donations que lui firent les bourgeois de la ville, en choisissant l'église de ce monastère pour le lieu de leur sépulture : c'est une belle source de richesses que la vanité humaine. De plus, les Augustins ne négligèrent pas de se procurer des reliques, qu'ils exposèrent à la piété des fidèles : ils durent entr'autres à la munificence de madame de Montmorency une côte de Sainte Agnès, leur pâtrone, que cette dame avait reçue de Rome. Grâce à ces trésors, les anciens frères de l'ordre des Ermites étaient, dès la fin du XVIIe siècle, d'opulents religieux, et, par une conséquence presque sans exception, des moines peu dépendants de la règle qu'ils devaient suivre. Le père Poujeard voulut les faire rentrer dans le devoir; mais ce projet de réforme lui couta la vie: il fut assassiné par trois frères dont l'histoire locale a conservé les noms : ils s'appelaient Durand, Marville et Barême. Les circonstances de ce crime sont atroces : les assassins attendirent un soir le réformateur au bas d'un escalier, du côté de la rue des Ursulines, et lui brisèrent le crâne d'un coup de couperet; puis ils le portèrent sur les degrés du clocher, afin de faire croire qu'il s'était fendu la tête contre les marches, dans une chute violente. Ils poussèrent même leurs audacieuses précautions jusqu'à appeler un médecin, pour constater le prétendu accident auquel le père Poujeard devait être censé avoir succombé. Le docteur fit ce

qu'ils désiraient; toutefois, il ne s'était pas laissé abuser : il déclara à la justice qu'en son âme et conscience, il croyait le religieux défunt victime d'un meurtre. On informa; mais lorsqu'on vint au couvent pour s'emparer des coupables, ils avaient disparu, et la société n'obtint que la dérisoire satisfaction d'une exécution en effigie.

Cet événement, arrivé en 1761, entraîna la ruine du couvent; tombé dans un entier discrédit, il ne fut plus habité que par deux ou trois religieux. L'église des Augustins, située rue de ce nom, était assez vaste, mais dépourvue de tout caractère architectural. Toutefois, le rétable du maître-autel, peint à fresque avec beaucoup de talent, produisait une telle illusion, qu'il semblait saillir en relief de la muraille. Le contre-rétable représentait la circoncision : c'était l'ouvrage d'un religieux de l'ordre. On doit penser que les Augustins de Moulins furent supprimés antérieurement à la révolution, puisque longtemps avant 1789, les tribunaux occupaient une partie des bâtiments de cette communauté. Après la suppression des monastères, on projeta d'établir dans celui-ci une salle de bal; mais ce dessein ne paraît pas s'être réalisé; et ces bâtiments, vendus comme propriété nationale, servirent à une poterie, qui ne se maintint pas. Depuis, on avait fondé dans ce local une loge de francs-maçons, qui fut dissoute plus tard; aujourd'hui, des maisons particulières remplacent l'ancien édifice religieux.

Henri de Bourbon, premier prince du sang, fonda, en 1624, un couvent de Minimes à Moulins; puis il se départit de son titre de fondateur dix ans après, en faveur du comte de Saint-Gérand, de Suzanne aux Épaules, mère de ce seigneur, et de madame de Langonnai, sa femme, qui furent les bienfaiteurs de cette communauté. Les sieurs Dubuisson avaient apporté de Rome le corps de Sainte Euphémie; ils bâtirent l'église des Minimes pour y déposer cette relique. L'édifice, dont le portail était d'ordre corinthien, offrait à l'intérieur plusieurs ornements fort remarquables. On citait surtout un tableau de Sainte Euphémie, où l'on voyait cette pieuse victime étendue à terre et baignée dans son sang : peinture d'une terrible vérité et d'un grand effet. La chaire de l'église, ouvrage d'un nommé Vigier, était un véritable chef-d'œuvre de sculpture, sur bois, comparable aux ouvrages des flamands Juste-Lipse et Van Bruggen. On y voyait les statues des quatre Évangélistes ornant la chaire; Saint Michel, terrassant le Diable, la couronnait avec une entente parfaite de dispositions. Le carillon des Minimes était vanté comme le plus parfait et le plus juste de Moulins, qui pourtant pouvait être cité au nombre des villes les plus *carillonnantes* de France. Lorsque, le matin d'une grande fête, les cloches de ses nombreux clochers vibraient sur la cité, que de choses l'auteur de

Notre Dame de Paris eût saisies dans cette *immense harmonie* (que MM. Auber Meyerbeer et Rossini nous permettent cette figure un peu forcée). Pour revenir au carillon des Minimes, « il ne se composait que de quatre cloches, dit M. Bâtissier, mais si parfaitement d'accord, que c'était merveille de les entendre s'ébattre dans leur cage de pierre. Et puis, quel artiste que celui qui les faisait sonner! c'était un pauvre vieillard aveugle qui avait de la musique ce sentiment profond que l'étude est loin de donner toujours. La musique était la passion unique, le rêve le plus cher du bonhomme : dès que son oreille exercée avait entendu quelque air nouveau se chanter par les rues, il se mettait à l'étudier chez lui avec un petit carillon suspendu à côté de son lit. Jour et nuit, il frappait les cloches, jusqu'à ce qu'il possédât parfaitement le morceau qu'il voulait apprendre; et bientôt le carillon des Minimes jetait à volées les notes nouvelles, tantôt folles et vives, tantôt graves et lugubres, que le sonneur s'était appropriées. Il connaissait les douces chansons de Grétry et les compositions religieuses de Pergolèse. Souvent les étrangers s'arrêtaient pour écouter les airs si entraînants joués par l'aveugle; souvent aussi les jeunes filles, quand venait le soir et que le tintement des cloches était joyeux, se rassemblaient et dansaient sur la place des Minimes. Mais, hélas! adieu la musique du sonneur! la révolution arrive, et c'en est fait des carillons : la France a besoin de canons pour la défendre contre les ennemis qui l'attaquent de toutes parts, et presque toutes les cloches sont fondues pour faire des pièces d'artillerie. Le pauvre sonneur fut réduit, pour toute consolation, à jouer ses airs de prédilection sur le petit carillon qu'il avait organisé dans son humble demeure [1]. » L'église des Minimes, située sur la place de ce nom, a été démolie; une partie des bâtiments du couvent subsiste, mais ne présente aucun caractère architectural.

Lorsque Henri IV eut embrassé le catholicisme romain, il pensa que le moyen le plus sûr de s'attacher les fidèles, était de fonder des institutions religieuses; on sait jusqu'à quel point cela lui réussit. Ce bon monarque avait formé le projet d'établir une Chartreuse à Moulins; mais ce dessein ne s'accomplit pas sous son règne. Ce ne fut qu'en 1622 que le maire et les échevins écrivirent à Henri II, prince de Bourbon-Condé, pour le prier d'accepter le titre de fondateur d'un monastère de Chartreux dans la capitale du Bourbonnais. Ce prince comprit cette intention prévenante, et ayant accepté, fit don pour la communauté projetée du fief de Chaveau. Dans l'intervalle, on avait obtenu l'autorisation du pape Grégoire XV, celle de Louis XIII, et enfin l'assentiment de Claude de Ragny, évêque d'Autun. Les Chartreux de Moulins furent installés

(1) *Ancien Bourbonnais. Voyage pittoresque;* t. II, p. 113 et 114.

par Mauguet, prieur de la Chartreuse de Bonnefoi, en Vivarais ; apparemment il fournit aussi les premiers habitants de ce monastère. Toujours est-il certain que les religieux de Bonnefoi payèrent pendant long-temps une rente de trois mille livres à leurs confrères de Moulins. L'établissement de ceux-ci fut dabord modeste, mais bientôt, à l'aide de fortes dotations, ils firent reconstruire de fond en comble leur maison. Le plan avait été conçu sur de vastes proportions ; il ne fut exécuté qu'en partie, parce que les ressources manquèrent aux bons pères, qui se trouvèrent moins riches qu'ils ne l'avaient pensé. Les constructions, selon l'usage du temps, étaient en briques, avec des chaînes de pierres. L'église était grande ; mais le portail seul, formé de deux ordres doriques romains superposés et couronnés d'un fronton, avait été décoré avec quelque goût. L'intérieur ne présentait qu'une nef ; l'unique objet digne d'être cité qu'on y remarquat, était un tableau de Parrocel représentant la *Nativité*, et qui ornait le maître-autel. Lorsqu'on voyait l'ensemble magnifique des bâtiments de la Chartreuse, on se faisait une haute idée de son opulence ; mais les revenus de ce couvent ne répondaient nullement à cet appareil somptueux : aussi appelait-on cette communauté la *belle gueuse*. Après la révolution, une manufacture d'armes avait été établie dans ce local ; le succès ne répondit point à l'attente des entrepreneurs, qui furent remplacés par ceux d'une fabrique de faïence dite anglaise, dont les efforts ne furent pas plus heureux. Les bâtiments ont été démolis presque en totalité.

Dans l'entraînement de fondations religieuses que nous avons rappelé plus haut, Henri IV avait projeté l'établissement d'une maison de Carmélites à Moulins, dès l'année 1602. Mais ce fut réellement Gabrielle Mallet, veuve Dulac, qui réalisa ce projet, plus de vingt-six ans après. Cette dame ayant la ferme intention de se faire religieuse du Mont-Carmel, et de doter un couvent de cet ordre, amena dans cette ville en 1628, plusieurs Carmélites. Munie de l'autorisation de Louis XIII et de l'évêque d'Autun, elle institua Gabrielle, la plus jeune de ses filles, fondatrice du monastère projeté. Cette supérieure, sous le gouvernement de laquelle se rangea sa propre mère, fit long-temps l'admiration des âmes dévotes, par son extrême rigidité dans les exercices qu'elle s'imposait : on la vit, dit-on, passer plusieurs carêmes sans prendre d'autre nourriture que du pain et de l'eau ; et jamais elle n'eut pour couche que le plancher de sa cellule, sur lequel elle expira le 2 janvier 1658. Cette sainte fille, qu'on appelait Denise-Jésus, était aveugle.

Les Carmélites de Moulins occupaient un bâtiment spacieux, et leur église, construite, à ce que l'on croit, par Lemercier, sur les dessins de Mansard, était une des plus remarquables de la ville. La façade se composait de quatre pilastres corinthiens, surmontés d'un fronton dans le tympan

duquel on distinguait un bas-relief d'une belle exécution. L'ornementation intérieure appartenait à l'ordre ionique. En un mot, l'église des Carmélites passait pour un édifice régulier et élégant; il n'en a pas moins été démoli sous le gouvernement du directoire.

Pour achever de mentionner les communautés religieuses de Moulins, il nous reste à parler des Bernardines et des filles de la Croix. En l'année 1649, la supérieure des Sœurs de Saint-Bernard, à Lyon, demanda aux magistrats de Moulins la permission d'établir dans leur ville des Sœurs de son Ordre, afin d'aider le public dans l'exercice de la prière, et d'instruire les jeunes filles, selon les règles de ce même ordre. Mais les guerres de la fronde occupant alors la reine régente de soins quelque peu opposés aux institutions religieuses, la demande de confirmation portée à la cour s'empila, avec beaucoup d'autres requêtes, dans les cartons du ministère. Ce ne fut qu'en 1670 que les lettres patentes de Louis XIV. furent délivrées. Les Bernardines de Moulins ont subsisté jusqu'à la révolution; après ce grand événement, on établit dans leur maison, comme chez les Chartreux, un de ces Etna que les impérieuses nécessités de la guerre avaient fait ouvrir partout; mais là aussi les vulcains spéculateurs, quoique favorisés par de nombreuses commandes d'armes que faisaient les représentants du peuple, ne purent se soutenir que quelques années : la ville de Moulins perdit beaucoup dans les opérations de cette manufacture. Le couvent des Bernardines, transformé en usines martiales, a disparu entièrement : le cimetière de la ville occupe une partie de l'ancien enclos de ce monastère.

Les filles de la Croix avaient été appelées de Paris, en 1668, par l'évêque d'Autun; leur établissement, assez vaste, était sur la place d'Allier; Louis XIV en confirma la fondation, à la charge qu'elles prieraient Dieu pour sa personne et la conservation de son État: ce qui eût été un double emploi, puisque l'État, c'était lui. En 1761, la rue du Pont devant être continuée jusqu'à la place d'Allier. ces religieuses furent obligées d'abandonner leur maison, qui devait être abattue.

La ville de Moulins renferme trois hospices : Saint-Gilles, Saint-Joseph et l'Hôpital-Général. Le premier de ces établissements, formé du démembrement des hospices de Saint-Julien et de Saint-Nicolas, fut fondé en 1499, par le duc Pierre II et Anne de France, avec l'autorisation de l'évêque d'Autun et du curé d'Iseure. Cette maison était établie pour vingt malades de l'un et l'autre sexe. En 1620, les calvinistes détruisirent en partie les bâtiments de Saint-Gilles; mais le comte de Saint-Jean, gouverneur de la province, les fit réparer; puis ce seigneur plaça cet hospice sous la direction des Frères de la Charité de Saint-Jean de Dieu. Alors la maison put recevoir jusqu'à cinquante malades du sexe masculin. Aujourd'hui, l'hôpital de Saint-Gilles est en grande partie

destiné à traiter les aliénés. Les bâtiments et la chapelle sont d'une construction tout à fait insignifiante. Nous venons de voir que depuis l'établissement de Frères de la Charité à Saint-Gilles, les hommes seuls furent admis dans cette maison; on songea alors à construire une maison pour recevoir les femmes malades. Plusieurs personnes concoururent à cette fondation nouvelle, qui fut promptement accomplie, grâce aux bienfaits de la duchesse de Montmorency, et de MM. Giraud, official de la ville, et Méraux, secrétaire du roi. En 1651, les filles de la Congrégation de Saint-Joseph furent appelées à Moulins, pour diriger cet hospice avec la permission de M. de Ragny, évêque d'Autun, et le consentement du curé d'Iseure. Les hospices de Saint-Joseph et de Saint-Gilles jouissaient d'un revenu commun; leur administration était confiée à une commission formée d'un membre du barreau, d'un chanoine de la collégiale, d'un notable marchand et d'un bourgeois. Lorsque les Sœurs de la Charité vinrent à Moulins, elles n'étaient encore engagées que par des vœux simples; mais en 1653, leur compagnie fut érigée en congrégation par une bulle d'Alexandre VII. Maintenant les malades des deux sexes sont reçus à Saint-Joseph.

L'hôpital général remonte à l'année 1558; il fut fondé par plusieurs habitants de la ville, afin d'offrir un asile aux pauvres des deux sexes. Ils y étaient logés, nourris, et l'on donnait du travail à ceux qui étaient valides. En 1658, l'établissement fut réorganisé sur une base plus large, avec l'approbation du roi. Une fois admis dans la maison, les pauvres ne sortent plus et travaillent, chacun selon sa force et ses facultés, soit à la tisseranderie, soit à la fabrication d'un drap grossier qui sert à l'habillement des habitants de la maison. On admet aussi à l'hôpital général les enfants trouvés : ils y sont élevés jusqu'à ce qu'ils puissent gagner leur vie. La maison est régie par une supérieure et cinq sœurs de charité de l'institution de Nevers; elle est administrée par une commission de cinq membres, sous la présidence du maire. Anciennement le nombre des administrateurs était de neuf, parmi lesquels il y avait toujours un ecclésiastique. Les bâtiments de l'hôpital général, ainsi que ceux de Saint-Joseph, n'offrent aucun intérêt autre que leur opportunité spéciale.

Si l'on se représente Moulins avec les nombreux couvents qui assombrissaient son aspect, et s'annonçaient au loin par une forêt de clochers; si l'on se peint cette ville étreinte d'une enveloppe de murailles grisâtres, et n'offrant que des rues sombres, étroites, tortueuses; enfin si, déterminée par le souvenir des fondations religieuses auxquelles ses habitants participèrent, l'imagination se les retrace un chapelet à la main, disant leurs patenôtres le long des rues; ce tableau ne sera pas fidèle. On l'eût trouvé vrai peut-être il y a trois siècles, il aurait cessé de l'être cent ans plus tard : en l'année 1687, Boileau

écrivait de Moulins, à Racine : « C'est une ville très-marchande, très-peuplée, » et qui n'est pas indigne d'avoir un trésorier de France comme vous. Ici » tout le monde connaît votre nom, et s'honore d'avoir un magistrat de » votre force, et qui lui est si peu à charge [1]. »

Lorsque l'illustre satyrique écrivait ceci, il existait déjà depuis long-temps une description plus complète et plus flatteuse de la capitale du Bourbonnais, laissée par un écrivain allemand dans la langue de Cicéron, et traduite par M. Bâtissier. « La situation de Moulins est délicieuse, dit le voyageur étranger : rien de plus riant au printemps et en été, que l'aspect de cette ville, vue en descendant d'une colline qui n'en est qu'à demi-lieue, sur le chemin de Bourges. Des tours, des maisons, des clochers s'élèvant çà et là distinctement au-dessus d'un massif de verdure, à travers de grands arbres touffus, vous laissent à deviner si ce que vous découvrez est une ville, un jardin ou une forêt. Cette ville est très-petite, mais elle a huit grands faubourgs, dont une partie avait été comprise dans l'enceinte des murailles, achevées depuis deux ans à cause de ces derniers troubles. Moulins contient des places fort propres et de très-jolies maisons. La principale de ses places (celle de l'horloge sans doute) a été même agrandie il n'y a pas trois ans (1624), par la démolition des étages en saillie de plusieurs maisons qui gênaient la vue et la circulation. Les faubourgs et la campagne des environs sont remplis de jardins d'agrément et de potagers, qui entretiennent la ville dans l'abondance. Au-dessus et au-dessous de la ville, sur les bords de l'Allier, sont deux très-vastes prairies, appelées les *Champs Bonnets*, où, les jours de fête, lorsqu'il fait beau, vous voyez sur le soir, se promener tout ce qu'il y a de jeune et d'élégant parmi les habitants. Au reste quelque part où vous portiez vos pas, hors de la ville, vous rencontrez partout de charmantes promenades. Je vous ferais faire huit jours de suite le tour de Moulins sans vous faire passer par le même chemin, si ce n'est aux principales sorties. Dans les faubourgs, et principalement dans celui des Carmes, habite un grand nombre de couteliers, dont les couteaux et les rasoirs (il faut ajouter les ciseaux) jouissent d'une juste réputation. Aussitôt que les voyageurs sont arrivés dans une auberge, ils sont incontinent assiégés par les femmes de ces ouvriers, qui les pressent d'acheter de leur coutellerie.

(1) Cette charge, accordée à Racine parce qu'elle donnait la noblesse au premier degré, équivalait à ce que l'on a nommé de nos jours une *sinécure :* ce n'était pas la récompense du grand tragique, mais celle de l'historiographe complaisant... On sait que Corneille mourut pauvre, et que Louis XIV ne témoigna pas le moindre regret, quand le courtisan Dangeau vint lui dire : *Le bonhomme Corneille est mort*... Bonhomme, en effet, à la manière d'Homère !!!

« Vous ferez très-aisément connaissance, et vous serez bientôt lié avec la jeunesse du pays, en compagnie de laquelle vous passerez de joyeux moments, loin des tourments et des inquiétudes qui attristent la vie; car tel est le caractère des habitants de ce lieu. Vous serez conduit à des festins, introduit dans les sociétés, admis dans les cercles et dans les bals, mené dans les jardins et dans la compagnie des belles de Moulins; vous jouirez des charmes d'une agréable conversation, et vous formerez *à la délicatesse et à la galanterie de la langue française.*

Nous n'avons pas vu le texte que M. Louis Bâtissier a traduit; mais nous avons une demi-idée que ce littérateur, bien pénétré du *nec verbum verbo curabis reddere*, s'est fait en bon patriote l'interprète du voyageur étranger. Toutefois, on aurait tort d'accuser l'auteur du *Voyage pittoresque* d'une prévention trop favorable à l'égard de ses compatriotes, car, après avoir reproduit un panégyrique qui va jusqu'à vanter la galanterie et la délicatesse de la langue française qu'on parlait dans le Bourbonnais il y a deux siècles, l'écrivain consciencieux cite le jugement quelque peu sévère porté par MM. les intendants de cette ancienne province. Or, ne voulant pas plus que lui en accepter la responsabilité, nous copions ce jugement, qu'il a copié. « Les intendants *prétendaient* qu'à Moulins la grande préoccupation des hommes de métier était de se créer une existence douce et commode, et que chacun y exerçait sa profession avec honneur, mais sans beaucoup s'y attacher, ni vouloir se contraindre. Tout le monde, disaient-ils, jouissait d'une fortune à peu près égale; et comme l'émulation était bannie de la ville, personne ne s'y élevait et ne s'y distinguait au-dessus des autres. Les beaux arts et les sciences y étaient négligés; on y préférait à tout cela les calmes joies de la vie domestique. N'ayant aucune ambition, on semblait ignorer toute l'importance du commerce. » Passant de ce caractère des hommes à celui des femmes, les magistrats moralistes se montraient en vérité peu galants. « Ils reprochaient aux dames, sans aucun détour, d'avoir été de tous temps très-coquettes et fort peu circonspectes dans les dehors de leur conduite. Leur esprit (toujours d'après MM. les intendants,) était léger et tout rempli de la passion du jeu, qui les occupait *nuit et jour*; les maris leur laissant une entière liberté, pour en avoir aussi de leur côté. Cependant, chose étonnante, on n'entendait pas parler trop des désordres qu'entraîne après elle une telle conduite. » Tempérant l'âpreté de ce tableau par quelques traits plus doux, ces messieurs montraient les habitants de Moulins bienveillants, hospitaliers, charitables, indulgents et peu enclins à la médisance. Ce dernier trait, qui marque l'absence d'un défaut essentiellement provincial, est le plus bel éloge que l'on puisse faire d'une population.

Au moment où MM. les intendants écrivaient, les habitants de Moulins se piquaient d'une dévotion fort démonstrative : « Souvent, dit leur plus nouvel historien, on les voyait à genoux, d'une rue à l'autre, quand on chantait le salut ou qu'on donnait la bénédiction du Saint-Sacrement. » Dulaure, critique quelquefois fâcheux, en dépit de la vérité, accuse ces mêmes habitants d'insouciance et d'apathie; peut-être a-t-il formulé ce reproche d'après une boutade de l'économiste Young, qui, en 1789, passa à Moulins et fut très-mécontent de cette ville, parce qu'il ne s'y trouvait pas un seul journal, et qu'il avait payé une tasse de café vingt-quatre sous. « Voici un trait d'ignorance, de stupidité et de pauvreté nationale, a écrit quelque part l'humoriste anglais: dans la capitale d'une grande province, résidence d'un intendant; dans un moment comme celui-ci, lorsqu'une assemblée nationale fait une révolution, il n'y a pas un journal pour instruire le peuple si Lafayette, Mirabeau ou Louis XVI, est sur le trône. Une compagnie assez nombreuse dans un café pour occuper vingt tables, mais qui n'a pas assez de curiosité pour payer un papier nouvelle... Quelle imprudence et qu'elle folie! »

Il n'y a pas moyen de démentir l'irascible anglais sur la tasse de café payée vingt-quatre sous; car nous ne croyons pas que, sous ce rapport, les hôtelliers du pays se soient beaucoup amendés envers les étrangers. Pour ce qui est de la présence des journaux dans la ville capitale de l'Allier, oh! parbleu! nous nous rendons garant qu'il y a là de quoi satisfaire le nouvelliste le plus avide, non compris les feuilles périodiques du département, dont nous parlerons bientôt.

La fibre politique des Bourbonnais, si long-temps inerte, à ce qu'il paraît, reçut en 1793 ce choc terrible auquel nulle apathie ne pouvait survivre : les vieillards de Moulins ne peuvent avoir oublié la mission terrible que Fouché de Nantes exerça dans leurs murs, et ces événements-là dissipent pour jamais l'engourdissement moral le plus obstiné. Oui, la révolution, ici comme ailleurs, a changé l'aspect du lieu et le caractère des hommes : les vieux usages, ainsi que les vieux monuments, sont tombés. Quant aux croyances dévotes, elles survécurent peu aux édifices religieux que sapait le pic du démolisseur, et les premières ont laissé dans bien des cœurs le vide que les derniers laissaient sur le sol. En un mot, à Moulins le naturel de la population s'est rajeuni avec la physionomie de la ville. C'est maintenant une cité élégante, animée, riante; offrant des maisons qui ne disent rien à l'imagination de l'artiste, mais dont l'ensemble est satisfaisant pour tout le monde. Les hôtels ne sont point des monuments, à peine même sont-ce des édifices, et pourtant ils ont un petit air coquet visant à l'apparence aristocratique. Les rues, sans être bien larges, séduisent le

regard grâce aux magasins disposés avec goût qui les décorent. Pénétrez-vous dans les maisons, vous y trouvez sinon cette recherche d'imitation parisienne toujours soumise aux caprices de la mode, dans le choix des meubles comme dans la coupe des habits, du moins une propreté souvent opulente, qui fait excuser à l'amateur le plus mobile cet hommage de respect que l'on rend volontiers encore, dans nos provinces, aux antiques mobiliers de famille. En ceci, le sentiment du progrès est dominé par le culte des souvenirs : aux grâcieuses créations de Jacob, on préfère la vieille console de l'aïeul l'échevin, la tapisserie centenaire du grand oncle le procureur fiscal, le vaste fauteuil de la grand'tante, qui fut chanoinesse. Ces préférences-là sont essentiellement provinciales; mais on aime à les retrouver encore dans quelques parties de la France.

Les habitants de Moulins, indignés du jugement de MM. les intendants, quant à leur prétendue négligence des sciences et des beaux arts, se sont depuis assez long-temps piqués d'une noble émulation, pour effacer une telle tache imprimée à leur réputation. Nous pouvons opposer de bons et solides témoignages à cette détraction, qui manquait de justice même à l'époque où elle a été émise, surtout relativement aux beaux arts, puisque dès le XVIIe siècle, il existait à Moulins une académie de musique. Maintenant, ses habitants offrent des gages irrécusables de savoir, de talent et de sagacité, qui classent honorablement leur ville sous le rapport du mouvement progressif. Ce n'est pas tout, quelques-uns d'entre eux, jaloux de racheter avec éclat le reproche d'indifférence et d'apathie attaché à leur patrie, comme la perte d'un drapeau à la renommée d'un régiment, ont conçu la grande idée de former au chef-lieu du département de l'Allier, un centre d'émancipation provinciale. C'est ainsi qu'Achille Allier, avec le concours de quelques hommes de pensée, d'imagination et de talent, comme lui, a créé et fécondé l'idée d'une *Revue* spécialement consacrée à propager les fruits de l'intelligence départementale. « *L'Art en province,* disait le jeune fondateur, dans un article d'introduction, n'est-ce point là le rêve de bien des hommes isolés qui demandent à se rapprocher pour se connaître; n'est-ce point une pensée et un désir dès long-temps communs à tous ceux qui comprennent, aiment et pratiquent l'art dans la solitude? Souvent torturés par l'œuvre qui veut naître, luttant avec l'œuvre commencée, ils ont senti qu'il fallait à l'artiste secours et consolation dans ses moments de découragement et de doute; ils ont senti qu'il manquait à l'énergie de leur volonté une excitation journalière et continue : or la consolation et le secours, c'est la conversation entre personnes éprises d'une même idée, préoccupées d'un même travail; l'excitation continue, c'est la presse, ce

besoin de toute idée de notre époque, ce puissant moteur de tout travail intellectuel. » Et pensant ainsi, Achille Allier a compris d'autant plus vivement l'opportunité d'un journal qui répondît aux nécessités qu'il signalait, que la presse parisienne, loin d'avoir des dévouements et des échos pour tout ce qui vit loin d'elle, n'a pas même d'appréciations équitables pour les capacités de la capitale : exploitant la publicité comme une marchandise, l'éloge comme une faveur de coterie, la détraction comme un moyen d'éteindre les concurrences. Et lorsque le fondateur de la revue bourbonnaise intitulée l'*Art en province*, méditait cette publication, n'avait-il pas raison de dire : « Où se trouve le journal qui enregistre avec conscience les tentatives et les succès; qui encouragera les efforts et s'honorera des progrès; qui offrira aux artistes de province, pour reproduire leurs œuvres et les rendre populaires, une sorte d'exposition permanente; Enfin quelle publication périodique exprimera leurs désirs et fera connaître leurs besoins? » Celui qui comprenait si bien l'empire de l'émulation et de la renommée, a planté à Moulins la bannière de l'art; et l'expérience a prouvé qu'il ne se berçait pas d'un vain espoir, en pensant qu'il y aurait autour de cette bannière un grand remuement d'efforts, une grande attraction de sympathies. Moulins était un centre de convergence bien choisi : c'est le point intermédiaire entre le Nord et le Midi, entre la Vieille France et la Vieille Aquitaine : territoire où vient expirer, sur l'Allier, la langue d'oc, dans l'idiôme auvergnat; et naître, sur la Loire, la langue d'oil, avec le patois bourguignon.

« Et puis, ajoutait notre jeune fondateur, Moulins est une ville de luxe et de repos : là, point de préoccupation trop vive de négoce et de gain; nul bruit de marteaux, nuls grincements de métiers, qui viennent interrompre la méditation commencée. » Mais il fallait à l'*Art en province*, un éditeur intelligent et zélé; on ne le chercha pas long-temps : M. Desrosiers, qui dès ce moment faisait de l'*Ancien Bourbonnais*, œuvre littéraire éminement recommandable, un chef-d'œuvre typographique généralement admiré, ne pouvait refuser son concours au premier auteur de cette belle publication, pour l'accomplissement d'une conception plus grande encore et plus généralement utile. L'*Art en Province* prit donc naissance dans les ateliers de cet industriel, dont la sollicitude s'étend à toutes les parties de son exécution. M. Desrosiers dirige, non-seulement l'impression de ce recueil mensuel; mais le tirage des charmantes lithographies qui de toutes les parties de la France viennent l'orner. Sous ses yeux, sont exécutés des sujets sur bois dont les caprices heureux du crayon coupent quelquefois les articles littéraires, artistiques ou de bonne érudition qui composent la revue bourbonnaise. Il n'y a pas jusqu'aux tributs de la muse

de l'harmonie que M. Desrosiers fait graver sous ses yeux, avec une exquise délicatesse.

Car, il ne faut pas négliger de le dire, l'*Art en province*, présente une parfaite application de l'axiôme *vires acquirit eundo :* l'acception du mot *art*, s'est agrandie dans la pensée des fondateurs de ce journal ; les sciences et les lettres ont obtenu le partage de ses colonnes. C'est maintenant une lice ouverte à toutes les intelligences ; toutes, depuis cinq ans, y déposent de si heureux témoignages en faveur des talents et des sagacités provinciales, que plusieurs illustrations de la capitale ont cru, avec raison, acquérir un complément de gloire en s'inscrivant parmi les collaborateurs de l'*Art en province*.

Nous nous sommes étendus sur la fondation de cette revue, parce qu'elle offre un modèle qu'adopteront certainement d'autres grandes villes de France. Quelle importante cité n'imiterait pas le concours du patriotisme bien entendu et de la civilisation sagement inspirée, qui tend à l'émancipation générale ?... Mais à peine l'*Art en province* était-il établi, que l'on reconnut qu'il n'atteindrait qu'en partie le but marqué par ses fondateurs, si l'on n'ouvrait pas aux artistes favorisés par ce recueil une carrière plus large encore, en leur offrant un centre d'exposition, pour celles de leurs œuvres que la revue ne pouvait que décrire : car c'est au jugement de l'œil, plus encore qu'à celui de la pensée, que doit être soumise toute production appartenant aux arts du dessin. En conséquence, il s'est formé à Moulins en 1836, *une Société des Amis des Arts en province*, composée d'un nombre d'actionnaires illimités, et qui sont devenus acquéreurs d'une ou plusieurs actions du prix annuel de 25 francs. Voici les statuts fondamentaux de l'association.

« Une exposition centrale de peinture, dessins, etc. a lieu chaque année à Moulins, du 1er juillet au 31 août. Sont admis à l'exposition les ouvrages de MM. les artistes des provinces, et ceux de MM. les artistes et amateurs de Paris. Lors de chaque exposition, les administrateurs élisent un jury pour l'examen, l'admission et l'acquisition des ouvrages présentés : ce jury est composé de cinq membres au moins et de sept au plus. Une autre commission est chargée d'organiser et de surveiller l'exposition. Le jury d'admission ne reçoit que des ouvrages originaux, sauf toutefois les copies des maîtres anciens. Tous les objets à exposer sont déposés au secrétariat de la Société, à la mairie de Moulins, le 15 juin au plus tard, accompagnés d'un bulletin explicatif et d'une note indiquant le prix de l'objet envoyé, s'il est destiné à être mis en vente. Les frais de port pour aller et retour, sont à la charge de la Société. A chaque exposition, et proportionnellement au fonds social, la Société fait l'acquisition des tableaux ou dessins destinés à être répartis, par la

voie du sort, entre les actionnaires. Il est exécuté annuellement une gravure ou belle lithographie par un de nos premiers artistes, dont chaque actionnaire reçoit un nombre d'exemplaires égal à celui de ses actions. Immédiatement après le tirage, la planche est brisée et déposée dans les archives de la société.

« L'administration de la société est confiée aux premiers actionnaires fondateurs : elle se compose de dix-huit membres au moins, et de vingt-quatre au plus. La présidence honoraire est décernée à M. le préfet de l'Allier ; la présidence née appartient à M. le maire de Moulins.

La Société des Amis des Arts en province, qui compte déjà près de cinq années d'existence, à rendu d'éminents services aux artistes des départements qui, par des motifs que nous n'examinerons pas ici, n'ont pu voir ouvrir pour eux les portes de bronze du Louvre, lors des expositions à Paris. Il est arrivé que le public s'est prononcé si énergiquement en leur faveur (et l'on sait qu'il y a aussi un *vox populi* pour les arts), que ces mêmes jurys parisiens qui avaient refusé dédaigneusement les compositions des artistes de la province, les ont accueillies parfois avec acclamation après les exhibitions de Moulins. La société qui nous occupe est donc un établissement dont cette ville peut s'honorer, non moins que de l'existence de sa revue mensuelle : ce sont deux fondations se prêtant un mutuel appui, et qui forment un pilier imposant du grand édifice de la décentralisation.

La ville de Moulins ne possède point encore de musée départemental, au moins ouvret au public. Mais nous savons que dès l'année 1838, M. Ed. Méchin, préfet de l'Allier, a sollicité le concours des autorités administratives pour la formation de cette collection. La Société des Amis des Arts en province, prévenant le vœu du premier administrateur de l'Allier, avait fait l'acquisition de plusieurs tableaux destinés au futur musée, et le conseil municipal s'était associé à cette idée généreuse, en votant des fonds pour la disposition d'un local convenable. M. le préfet, homme de goût, littérateur que nous avons rencontré, sous la restauration, au tapis des journaux du progrès, a conçu le projet de joindre au musée de Moulins un précieux dépôt de manuscrits, chartes, diplômes, etc., afin de réunir sous le même toit tout ce qui peut favoriser les études de l'art et les recherches historiques. Nous aimons à croire que cet administrateur a trouvé dans le zèle de ses collaborateurs et de ses administrés les moyens de hâter la réalisation de son projet.

Si l'ouvrage qui fut souvent notre guide pour tracer nos précis sur le département de l'Allier, *l'Ancien Bourbonnais*, n'était pas une œuvre éminemment littéraire aussi répandue qu'elle mérite de l'être, nous aurions encore à

citer, comme témoignages du progrès des lettres dans ce département, une multitude d'articles compris dans *l'Art en province*, et sortis de la plume des écrivains bourbonnais. Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti, que ce recueil contient des critiques, des descriptions, des nouvelles, des comptes-rendus, des poésies que ne désavoueraient pas les meilleurs journaux de la capitale. Il y a là fort souvent des colonnes que la *Revue de Paris*, trop habituellement imprégnée d'élégante fadeur, aurait grand besoin de recueillir pour accompagner de quelques pensées substantielles le musc de sa rédaction ordidaire, et remplir le vide de ses phrases prétentieuses.

La ville de Moulins est le siége d'une *Société d'Agriculture et d'Économie rurale* pour le département de l'Allier : elle se compose d'un grand nombre de membres titulaires et d'un plus grand nombre de membres correspondants. Son bureau est formé d'un président honoraire, d'un vice-président, d'un inspecteur des pépinières, d'un trésorier et d'un secrétaire. Cette société correspond avec plusieurs associations de la même nature; elle rédige des annales.

Il paraît à Moulins deux journaux; on publie aussi à Gannat un journal administratif et judiciaire, que nous avons omis de mentionner en parlant de ce chef-lieu d'arrondissement.

Moulins n'est pas une cité essentiellement industrielle : à part ses fabriques de coutellerie, dont les produits sont estimés, ainsi que nous croyons l'avoir déjà dit, on ne trouve au chef-lieu du département de l'Allier que ces ateliers que l'on voit dans toutes les villes, et qui alimentent la consommation locale. Le commerce de cette ville se réduit aux produits du territoire environnant. Nous devons cependant mentionner, comme excédant la portée des autres entreprises industrielles de Moulins, le bel établissement typographique de M. Desrosiers : ce n'est pas seulement une imprimerie; le propriétaire de ce vaste établissement y a réuni tout ce qui se rattache à la fabrication des livres, particulièrement toutes les ressources des arts du dessin. Les éditions de M. Desrosiers, exécutées avec un zèle d'affection, égalent le luxe des belles publications de Paris. Nous avons cité *l'Ancien Bourbonnais* et *l'Art en province*; mais il nous reste à signaler *les Douze Dames de Rhétorique*, manuscrit du XVe siècle, resté inédit jusqu'au XIXe, et que M. Desrosiers vient d'imprimer magnifiquement, avec une délicieuse imitation des dessins coloriés dont l'original est orné : ce livre est un vrai bijou que les bibliophiles voudront tous posséder. L'éditeur de cet ouvrage se propose de publier une ample description avec planches de *la Bible de Souvigny* : publication dont nous avons parlé déjà, et qui formera le magnifique pendant des *Douze Dames de Rhétorique*.

Si Moulins n'est ni une cité industrielle ni un centre de commerce bien actif, cette ville doit assurément une bonne partie de sa prospérité aux grandes routes qui la traversent: ce sont celles de Paris à Lyon et de Paris à Clermont; celles de Bourges, de Limoges, de Bourbon-l'Archambaud, de Décize, de Bourbon-Lancy, et plusieurs autres d'une moindre importance. Les touristes amateurs, les voyageurs du commerce, les militaires rejoignant leurs corps, les baigneurs ou buveurs d'eau se rendant à Néris, Vichy et aux deux Bourbons, forment une affluence perpétuelle au chef-lieu de l'Allier. Les hotelleries de la ville, ainsi que les administrations des grandes messageries ou des entreprises particulières, offrent une activité qui ne diminue guère que vers la mauvaise saison, mais qui ne se dément jamais jusqu'à rendre Moulins triste et dépourvu de mouvement.

L'annuaire de 1840 porte la population de Moulins à 15,231 habitants; les meilleures géographies ne la portaient, en 1830, qu'à 13,663; il y a donc eu depuis dix ans une augmentation de 1,568 individus. Il se tient à Moulins neuf foires dans l'année : en janvier, mars, avril, juin, août, septembre, octobre, novembre et décembre. Ces foires sont très-commerçantes en bestiaux, légumes secs, draperie, mercerie et quincaillerie. La ville de Moulins, soit par l'agrément de sa situation, soit par l'accroissement de ses communications, soit par le mouvement intellectuel qui se prononce dans son sein, tend à prendre quelque développement; mais nous pensons, comme un de ses historiens, « que malgré les plus nobles efforts, on ne fera jamais du chef-lieu de l'Allier un grand centre d'activité et de production. »

Les terres qui environnent Moulins ne passent pas pour les plus fertiles de l'arrondissement : les meilleures, connues sous le nom de *chambonnage* et présentant la même qualité que les *chambons* du département de la Loire, sont ordinairement cultivées en jardins. Les autres terres de la plaine, légères et quelque peu sablonneuses, produisent des moissons moyennes en froment, seigle ou méteil. Les coteaux peu élevés dont la ville est entourée sont plantés de bonnes vignes. Cette campagne faiblement accidentée, mais riante et d'une agréable variété, est semée de gentilles maisons de plaisance aux volets verts, à l'entourage de peupliers ou d'acacias : villas en miniature, où les bourgeois et les commerçants de la ville viennent, durant la belle saison, célébrer cette fête dominicale, dont chaque classe, même parmi les esprits forts, conserve le simple et patriarcal usage.

Tel est le pays qu'on traverse pour se rendre à *Iseuré*, bourg très-considérable où fut long-temps établie l'église paroissiale de Moulins, ainsi que nous l'avons rapporté précédemment. Pour arriver à ce bourg, dépendant du canton

est de Moulins, on passe près du château de *Foulet*, dont il ne reste plus qu'une tourelle et les traces d'un ancien fossé. Puis on arrive à *Bardon*, siége d'une ancienne commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem. Une petite église romane, aujourd'hui détruite, dépendait sans doute de cet établissement religieux et militaire : elle était grossièrement décorée, et se distinguait pourtant par une galerie circulant autour des combles. C'est peut-être cette construction, d'un effet assez pittoresque, qui a donné lieu à la tradition fabuleuse que les habitants de Bardon débitent avec une grande assurance. Une fée, vous disent-ils, bâtit cette chapelle dans l'espace d'une nuit; ce qui, du reste, est peu de chose pour une de ces divinités de la bibliothèque bleue, habituées à improviser les palais d'un coup de baguette. Une laitière passant, au lever de l'aurore, près de cet édifice, né du travail d'une nuit, fut tellement frappée de stupeur, qu'elle devint pierre, la pauvre femme! Pierre dont la fée eut apparemment besoin pour compléter son œuvre, car on vous montre, à la partie supérieure d'un contrefort, une tête de femme, et ce ne peut être que la villageoise métamorphosée. A Bardon, se trouvent des sources abondantes d'eaux minérales : ces eaux furent, dit-on, fort célèbres jadis, et le médecin Aubery les déclarait souveraines contre les coliques, paralysies, rétentions d'urine, inflammations et douleurs d'estomac, appétits dépravés, jaunisse, etc. M. Saladin, pharmacien de Moulins, dont nous avons cité plus d'une fois les savantes recherches, a fait l'analyse des eaux de Bardon : elles contiennent sur 14 litres, substances solides, 19 grains; carbonate de chaux, 2 grammes 1/2; hydrochlorate de magnésie, 5 grammes; extractif végétal séparé par l'alcool, 1 grain; plus une petite quantité d'acide carbonique libre. Quoique les fontaines de Bardon ne soient point taries, on les a dès long-temps abandonnées.

Iseure est encore une de ces locatités dont le nom a long-temps occupé les chercheurs d'origine : les uns ont voulu que l'emplacement qu'occupe l'église ait été consacré à *Isis;* les autres ont fait venir le nom d'Iseure, du mot grec *hydros*, eau. Laissant ces recherches sans utilité aux esprits oisifs, nous nous contenterons de dire que l'existence de cette localité fut constatée dès le commencement du IXe siècle; car les monuments historiques rapportent qu'en 817 Hildebrand, comte de Matric, céda *à la vénérable chérie de Dieu*, Almaberge, abbesse du monastère de Saint-Pierre, les droits qu'il possédait sur la vignerie d'Iseure, au pays d'Autun. Or, cette abbaye, dont Saint-Pierre était le patron, existait dans ces temps reculés sur le territoire que nous visitons. En 886, Charles-le-Gros donna cette même abbaye, avec tous ses revenus, au chapitre de Saint-Cyr de Nevers; puis, à une époque qui n'est pas déterminée, ce

chapitre la céda aux sires de Bourbon, qui la possédèrent jusqu'en 1150. En cette année, l'évêque d'Autun, disposant de l'église d'Iseure, quoiqu'elle relevât originairement de l'évêché de Nevers, ainsi qu'on l'a vu, la donna à Ermengarde, abbesse de Saint-Menoux, sans s'arrêter à la propriété d'Archambaud VI, qui guerroyait alors en Orient.

Ainsi investie, l'abbesse de Saint-Menoux nomma le chapelain qui desservait la paroisse, et détachant quelques religieuses de son monastère, elle les envoya à Iseure, sous la direction d'une prieure de son choix, et chargée spécialement de recevoir les revenus. Cette déléguée de la supérieure de Saint-Menoux paraît avoir exercé avec une ponctuelle exactitude sa mission financière pendant plusieurs siècles, et les fastes de ce prieuré, appartenant à l'ordre des Bénédictines, se composent essentiellement de procès avec divers, pour le maintien des droits de l'abbaye. Mais si l'on doit s'en rapporter à la *Description chronologique du prieuré d'Iseure*, par don Maurice Laverlie, les devoirs religieux n'étaient pas suivis dans cette maison avec autant de ponctualité que les intérêts; cet historien dit assez cruement : « Tout le temps que ce prieuré fut collatif (de 1150 à 1503), les religieuses qui l'habitèrent y vécurent non en religieuses, mais en libertines, sans closture, sans office, sans communauté, sans aucune marque de religion. » La dernière prieure, nommée Jeanne Maréchalle, professe de l'abbaye de Saint-Laurent, fut surtout décriée à cause du relâchement de ses mœurs: « Sœur Jehanne Maréchalle, continue don Maurice, prieure dudit couvent, envieillye dans toutes sortes de vices, après toutes sortes de résistances à la réforme, où plustost aux commandements apostoliques, s'efforca par tous moyens d'anéantir toute la dite réformation et observance, et remettre dans la difformité, désordre et confusion précédents ledit monastère, et d'autant que les années dernières, elle ne voulut se soubzmettre à l'observance religieuse; de nuict, elle passa pardessus les murailles du monastère, sans craindre l'infamie honteuse, damnable de l'apostasie, et par fort long-temps à vécu comme séculière parmi les séculiers, au pernicieux scandale des religieuses et de la religion... Comme il n'y a plus lieu d'espérer que jamais ladite Jehanne puisse prendre l'esprit saint dans le lieu où elle a accoustumé le libertinage, nous avons ordonné que ladite Jehanne sera transférée dans un autre monastère réformé de son sexe. » Ce récit se rapporte à une réforme que les abbés de Saint-Sulpice de Bourges, de Saint-Alyre de Clermont et le prieur de Sauxillanges, tentèrent d'introduire au prieuré d'Iseure. Par bulle de 1503, il fut déclaré conventuel et électif, de simple et collatif qu'il était. Mais en dépit des réformateurs, Jeanne resta prieure, « et ce fut, dit encore don Maurice, la première batterie que

l'enfer employa contre le nouvel établissement. » Pour cela, l'incorrigible religieuse ne changea point sa manière de vivre; et comme elle avait une longue habitude de l'escalade, elle disparut une nuit, en franchissant les murs du couvent. Elle fut excommuniée, ce dont elle se soucia peu d'abord. Mais tout excès a sa satiété : la Sœur Maréchalle, arrivée à ce point, et voyant qu'elle ne pouvait conserver son titre de prieure, qui lui agréait fort à cause des droits qui s'y trouvaient attachés, se décida soudain à faire pénitence, et l'Église, quelquefois très-indulgente pour les siens, lui donna l'absolution. Hélas! le repentir de Jeanne n'était qu'un calcul : à peine rentrée dans le prieuré, elle y porta de nouveau le trouble et le désordre. Alors, regardant cette femme comme décidément impénitente, on résolut de l'enlever et de la transporter au couvent d'Avène en Auvergne. Le vice ayant ses séductions, a aussi ses satellites, la prieure, qu'une jeune sœur de la maison prévint, s'évada par son issue favorite, c'est-à-dire par-dessus les murs, tandis que les religieuses chantaient matines. Dès-lors, Jeanne, bravant tous les foudres apostoliques, resta livrée aux travers honteux du monde, que quelques libertins du temps trouvèrent piquant, sans doute, de partager avec une courtisane en guimpe; et l'on apprit plus tard qu'elle était morte dans une maison séculière de Souvigny.

Avec la Sœur Maréchalle, le désordre s'éloigna du prieuré d'Iseure; la réforme de Saint-Benôît y fut pleinement adoptée, et les exercices de piété ne furent nulle part mieux observés. Les ducs de Bourbon dotèrent richement cette institution restaurée : Anne de France surtout la combla de bienfaits. Les religieuses, enrichies par ces dons, firent construire la chapelle située au nord de l'église actuelle, et dont il ne reste pas de vestiges. La fille de Louis XI, s'était faite la bienfaitrice du prieuré d'Iseure, depuis qu'une de ses dames d'honneur nommée Jeanne Trostin, ayant pris le voile, avait été élue prieure de cette maison. C'était une maîtresse femme, dit le nouvel historien du Bourbonnais, et qui savait soutenir avec vigueur les droits de sa communauté. Lorsqu'elle fut morte, on l'enterra dans la partie méridionale de l'église; une main ouverte avait été gravée sur la pierre sépulcrale : on crut d'abord qu'elle rappelait allégoriquement l'inclination toute particulière que la religieuse défunte montrait de son vivant pour l'action de *recevoir*... Mais l'explication apprit bientôt que cette main faisait allusion à un penchant opposé. « Un jour, tandis que les Sœurs chantaient dans le chœur, le vicaire vint célébrer à haute voix un office mortuaire, dont les accents lugubres firent une diversion tout à fait désagréable au chant séraphique des nonnes. Jeanne Trostin, apparemment ennemie de la cacophonie, s'irrite, s'impatiente et lève la main comme

pour *donner* un soufflet à l'ecclésiastique. Toutefois, la main ne tomba point; mais se rappelant à son heure suprême, ce mouvement de vivacité un peu trop tard réprimé, la prieure ordonna que le souvenir en fût conservé de la manière que nous avons signalée.

Passant sur tous les différends et procès que le prieuré d'Iseure soutint, soit contre l'abbaye de Saint-Menoux, son ex-suzeraine, soit contre le curé d'Iseure, soit contre le clergé de plusieurs autres églises des environs, nous nous bornerons à dire que ce prieuré parvint à faire reconnaître et maintenir ses droits. La cure d'Iseure fut également agitée par de longues et fréquentes contestations, particulièrement pour soutenir ses prérogatives paroissiales envers le riche chapitre de Moulins : tant il est vrai que les subordonnés opulents ont un immense avantage sur les supérieurs pauvres. A part ces procès, nul événement digne de mémoire ne se passa ni dans la cure ni dans le monastère d'Iseure, sinon une irruption de huguenots durant les guerres de religion. Heureusement lorsque cela eut lieu, les sœurs avaient été prévenues; elles se refugièrent à Moulins. A peine avaient-elles quitté leur maison, que les calvinistes s'y précipitèrent, et furieux de ne pas trouver tout ce qu'ils avaient espéré y rencontrer, ils mirent la maison au pillage. A leur retour, les religieuses virent tous leurs papiers lacérés voltiger dans les jardins, et ne trouvèrent plus que les cendres des meubles du couvent.

A la suppression des ordres monastiques, on conçut le projet d'établir dans le monastère d'Iseure un hospice départemental; mais cet établissement ne fut pas fondé, et les bâtiments qu'on avait élevés à grands frais pour le recevoir, furent cédés, sous la restauration, au petit seminaire de Moulins. L'église d'Iseure, réduite à l'humble condition de succursale, semble protester contre cet abaissement par l'importance de ses constructions. Elle est de plusieurs époques : la façade est d'une exécution romane assez grossière, qu'ornent quelques détails du style bysantin. L'intérieur se compose d'une nef principale et de deux collatéraux, avec transept et abside. La nef et les bas-côtés sont du XIIe siècle : arcades en ogives, chapiteaux de colonnes rehaussés d'entrelaces gracieux ou de figures barbares accusant l'inhabileté de la statuaire; arcs doubleaux des collatéraux retombant sur des pilastres cannelés. Le transept, qui est la partie la plus ancienne de l'édifice, remonte au Xe siècle : arcades en plein-cintre; piliers carrés ornés d'une simple imposte. Le chœur est du XIVe siècle : il fut commencé en 1368, et fait peu d'honneur à l'architecture de l'époque. Les chapelles qui s'ouvrent sur les bas côtés sont du siècle suivant: on y voit de beaux détails d'ornementation. La plus grande des chapelles de gauche surtout est remarquable par les nervures de la voûte, que terminent

quatre beaux pendentifs représentant des figures symboliques : ce travail est de la dernière époque ogivale. Sous le chœur, s'étend un crypte que l'on croit de la même époque que le transept, c'est-à-dire du xe siècle. Sa voûte d'arêtes, doublée d'arcs à plein-cintre et supportée par des piliers carrés, offre des restes de peinture qui ne sont pas antérieurs au xve siècle.

L'église d'Iseure renferme quelques tableaux d'une belle exécution et un grand nombre de statues en pierre ou en bois, qui, presque toutes, sont d'un mauvais style. Le clocher de cette église, que nous allions oublier, est de la période romano-byzantine comme la façade : il renferme la plus grosse cloche du département, fondue en 1754, et du poids de 8,500 livres. Les habitants du bourg sont fiers, dit-on, de posséder cette suzeraine de bronze, dont le bourdon, en couvrant toutes les sonneries de Moulins, rappelle aux habitants de cette ville l'ancienne domination paroissiale d'Iseure.

Parmi les fêtes patronales des environs de Moulins, celles du bourg que nous décrivons occupaient autrefois un rang distingué : le lundi de Pâques surtout, jour de la procession de Saint-Marc, était à Iseure un jour de grande solennité, et le clergé de Moulins assistait presque en entier à la cérémonie. En cette occasion, les quatre marguilliers en charge donnaient à déjeuner aux assistants de la ville; mais l'on doit présumer qu'il leur arriva d'y apporter de la parcimonie, car les registres de l'ancienne paroisse mentionnent une fixation du menu. Ainsi le lundi de Pâques, ces messieurs devaient servir deux pâtés chauds, quatre douzaines de pâtés à la mazarine, six douzaines d'œufs durs, quatre foies de veau, deux jambons et quatre fromages blancs. Il n'est pas fait mention du vin, apparemment il devait être servi à discrétion.

Le petit séminaire d'Iseure existe toujours ; il est dirigé par un supérieur et par un directeur. L'enseignement, approprié au mouvement social, depuis les événements de juillet 1830, est composé des éléments ci-après : humanités, depuis la classe de huitième jusqu'à la philosophie; physique, géométrie, algèbre, arithmétique, histoire naturelle, musique, dessin et écriture. Nous ne voyons pas cependant que l'histoire ait été comprise dans ce système d'enseignement : est-ce une omission de l'Annuaire du département de l'Allier, ou un oubli de l'Université de France? Ici se présente l'occasion d'émettre une réflexion qui nous préoccupe : le temps est venu, du moins nous le pensons, où la tâche du clergé français n'est plus de dominer, soit en son nom, soit au nom de la monarchie. La mission du prêtre est sans doute toute paternelle, c'est-à-dire essentiellement composée de sollicitude envers ce troupeau que la religion confie au pasteur pour le secourir, au temporel comme au spirituel. Il serait donc à désirer que l'on instituât dans les séminaires diocésains une

chaire de droit élémentaire, et surtout une de médecine, où l'on enseignerait de préférence les éléments de l'hygiène et ceux de cette thérapeutique que le demi-savoir peut exercer sans danger. Avec une connaissance sommaire des lois et de la jurisprudence, le lévite préviendrait souvent des débats d'intérêts, envenimés déjà lorsqu'ils arrivent au tribunal de paix : les parties trouvent dès-lors un juge ; c'est un arbitre qu'il leur aurait fallu au commencement du désaccord. Et quel meilleur arbitre pourraient-elles avoir que l'homme qui leur transmet la parole divine. Quant aux légères connaissances médicales que nous voudrions voir entrer dans l'instruction du clergé, combien de maladies n'arrêteraient-elles pas à leur origine, si par des prescriptions prudentes, par de sages conseils, opposés à l'inexpérience imprudente des habitants de la campagne, elles n'avaient pas prévenu le mal. Le point essentiel serait de bien marquer, dans cet enseignement spécial, le point où l'homme de l'art doit être appelé, et nous laissons juger aux médecins eux-mêmes, les affections qui pourraient être traitées en deçà de cette limite. Achevons de parcourir le canton est de Moulins.

Bressoles, l'une des plus anciennes baronies du Bourbonnais, ne présente plus que les restes de son château seigneurial, compris dans un jardin anglais pour former un point de vue pittoresque. Près de ce vieux manoir, s'élevait une chapelle romane du plus simple style : elle a été démolie, et quelques-uns de ses débris ont été transportés dans l'église de Souvigny.

Dans le canton ouest de Moulins, nous trouvons *Bagneux* et la motte de son vieux château ; *Aubigny* et sa petite église romane ; puis en s'écartant un peu de l'Allier, l'emplacement où fut *Belleperche*, ville du moyen-âge, détruite de fond en comble, et dont il ne reste pas la moindre trace. Là, cependant, existait une des quinze châtellenies du Bourbonnais, dont un château formidable était le siége. « Il consistait dit Nicolaï, en une forteresse de forme carrée, servant de donjon, édifiée par le duc Louis II, troisième duc de Bourbon ; laquelle est garnie de quatre belles chambres secrètes, une grande salle basse et autres offices, faisant le tout nombre de dix chambres avec leurs cuisines. Le tout fermé de bonnes murailles hors d'échelles, et de fossés secs. Mais tout le bâtiment est démoli et ruiné (1666), faute d'entretien. Au milieu de la basse cour, qui est garnie de deux ou trois maisonnettes de terre à demi ruinées, il y a un grand et puissant puits de bonne eau, et au coin qui regarde la ville neuve est la chapelle, mais toute ruinée jusqu'à la porte, et le pont du donjon où l'on ne peut entrer qu'avec une échelle, le pont étant tombé ; et quand j'y entrai, je fus obligé de faire couper à coups de serpe les arbrisseaux et buissons qui étaient crus à l'entrée de ladite porte. » Guy Coquille, historien du

Bourbonnais, assure que la fondation de ce château, si ruiné dès le milieu du XVIIe siècle, ne remontait pas au-delà du XIVe, et qu'il avait été bâti primitivement par Pierre de Belleperche, docteur en droit [1], qu'admirait le grand Bartole.

Telle était l'origine du château de Belleperche; voici maintenant sa destinée. Isabelle de Valois, mère du duc Louis II et de la reine de France, femme de Charles V, vivait retirée dans ce château fortifié, appartenant au duc de Bourbon, lorsqu'en l'année 1369, un parti anglais ayant quitté la ville de Niort et traversé le Limousin et la Marche, s'empara presque sans coup férir de cette forteresse, ainsi que de celle de la Bruyère l'Aubépin, comme nous l'avons dit ailleurs. La princesse se trouva donc prisonnière; et nul doute que ce ne fut la perspective de cette importante capture qui eut attiré ces aventuriers en Bourbonnais. Louis II était alors à la cour; il pria le roi de le laisser partir pour délivrer la mère de la reine et la sienne. Charles, obligé de songer aux intérêts de son état avant de penser à ceux de sa famille, ne permit pas à son beau-frère de s'éloigner immédiatement. Mais celui-ci put envoyer en Bourbonnais bon nombre de chevaliers avec leurs hommes d'armes, et les chargea de réunir le plus grand nombre de lances qu'ils pourraient à Saint-Pierre-le-Moutier, jusqu'à ce qu'il lui fût permis d'aller se mettre à leur tête. Le duc fit en même temps un appel à tous les barons ses vassaux, et même aux suzerains de son voisinage qui, à l'approche de la mauvaise saison, rentraient dans leurs garnisons ou leurs châteaux. Bientôt plus de deux mille hommes se trouvèrent assemblés au lieu du rendez-vous. Après un mois d'attente, Louis II y arriva à son tour, amenant avec lui deux cents archers génois, réputés les plus habiles tireurs du temps. D'un autre côté, le prince avait fait amener de Chantelle toute espèce de machines de guerre, et même des canons [2]. Dès que tout fut disposé pour l'attaque, les murs de Belleperche furent battus en brèche par *six engins qui tiraient jour et nuit;* ce qui causa une si grande frayeur à la duchesse, captive dans la place, qu'elle fit prier son fils de suspendre le jeu de ces terribles engins. Par respect pour la volonté de sa mère, le duc changea le siége en simple blocus; mais il ne resta pas inactif. On éleva devant le château une vaste bastide en bois, destinée en même temps à l'attaque du fort et à servir d'abri aux assiégeants.

Le chef anglais comprit alors tout son danger, et demanda avec instance

(1) Voyez ci-après la biographie de notre première région.

(2) Ces canons étaient formés de pièces de bois réunies par des cercles de fer à la manière des douves d'un tonneau : on en montait toujours deux sur un même affut.

des secours au Prince Noir, qui se trouvait à Angoulême. L'héritier de la couronne d'Angleterre se hâta de répondre à cet appel : une brillante et nombreuse *chevauchée* se forma à Limoges, et de là se porta en Bourbonnais, sous le commandement du comte de Buckingham, le plus jeune des frères du Prince Noir. Ce corps de cavalerie, ne s'élevant pas à moins de sept mille hommes, vint camper devant Belleperche, à l'opposite de la bastide, environnée d'eau, dans laquelle se tenaient les Français. Le duc avait reçu aussi de nombreux renforts; mais lorsqu'il apprit l'arrivée d'une troupe anglaise aussi considérable, Louis de Sancerre, le digne émule de du Guesclin et d'Olivier de Clisson, attira dans l'armée de Louis II de nouveaux auxiliaires. Froissart prétend qu'après ces dernières recrues, les Français se trouvaient trois contre un anglais; mais il ne faut pas oublier que ce piquant chroniqueur était anglais, par affection ou par intérêt.

Cependant dès son arrivée devant Belleperche, le comte de Buckingham envoya un de ses chevaliers, sire Hue de Couverley[1], au duc de Bourbon, pour l'engager à se retirer. « Sire Couverley, répondit Louis II avec fierté, dites à votre maître que je suis en mon pays et en ma terre, et pour le bien de Madame ma mère; dites-lui aussi que je suis prêt et appareillé pour l'attendre avec toute sa puissance, et que je mourrai ici s'il le faut, avec toute cette noble et brave chevalerie que vous voyez »

Il est à remarquer que le duc, assiégeant et assiégé tout à la fois, se trouvait dans une position difficile. Les deux parties belligérantes s'épuisèrent pendant quinze jours en efforts vains, après lesquels le comte de Buckingham envoya de nouveau vers le duc de Bourbon, pour lui signifier que si, dans le délai de trois jours, il n'acceptait un combat en rase campagne, sa mère serait enlevée de Belleperche et ce château brûlé. « Hérault, répondit Louis II, d'une voix tonnante, dites à vos maîtres qu'ils guerroyent malhonorablement, quand une ancienne femme seule entre ses gens ils ont prise, et la veulent mener et ravir comme prisonnière; et point n'a-t-on vu en guerre des seigneurs du temps passé que les dames et damoiselles y fussent prisonnières ni ravies. De Madame ma mère moult me déplaira, si je la vois emmener, et la r'aurons quand nous pourrons; mais la forteresse ne mèneront-ils point avec eux, et elle nous demeurera quoiqu'ils fassent. » Cela dit, le duc fit proposer à son ennemi un combat de cinquante chevaliers contre cinquante.

Buckingham n'accepta point ce cartel; mais au jour qu'il avait désigné, il

(1) Le nom de ce chevalier figure sur la liste des Anglais qui précédemment (1335) avaient pris part, sous la conduite de Bemborough, au fameux *combat des trente*, en Bretagne.

effectua sa promesse : « Et quand vint le dit jour, rapporte Froissart, les anglais sonnèrent au matin leurs trompettes ; si s'armèrent et appareillèrent toutes gens, et se rendirent sur les champs, tout en arroy de bataille, à pied et à cheval, ainsi que pour combattre, bannières et pennons devant eux, et si pipoient et cornoient leurs menestrels en grand'réjouissance. A heure de tierce (neuf heures du matin) ils firent vider et partir ceux de la forteresse de Belleperche et madame de Bourbon, et la firent monter sur un palefroi bien ordonné et arrée (équipé) pour elle et ses dames et damoiselles avec elles. Tout ce pouvaient voir les français qui estaient en leur logis, si ils voulaient ; et bien le virent, mais onques ne s'en mûrent ni bougèrent. Si se départirent les anglais et leurs routes (routiers) à heure de midi ; et accompagnaient ladite dame, messire Eustache d'Aubrecicourt et messire Jean d'Evreux. »

Le comte de Bukingham completa l'exécution de sa promesse en mettant le feu au fort que ses troupes évacuaient ; mais le duc de Bourbon, en ayant repris possession sur le champ, fit éteindre l'incendie avant qu'il eût fait de grands progrès. En voyant de loin le pavillon blanc de la maison de Bourbon flotter sur le rampart, l'orgueilleux anglais fit tourner bride à ses guerriers, et se disposa à attaquer le château qu'il venait d'abandonner. Heureusement pour lui, cette folle entreprise, bien digne d'un capitaine plus vain que prudent, n'eut pas de suite : il tomba dans la nuit une neige si abondante, quoiqu'on fut déjà au mois de mai, que les anglais s'en effrayèrent. Prenant sans doute ce phénomène météorologique pour un avertissement sinistre, ils se décidèrent à décamper définitivement, sans faire sonner cette fois leurs trompettes, *ni piper et corner* leurs menestrels. Ceci ressemblait passablement à une fuite, au moins les français en jugèrent-ils ainsi ; et soudain ils se mirent à la poursuite de leurs ennemis, sous la conduite du maréchal de Sancerre. Les anglais, obligés de s'éparpiller à cause de la couche épaisse de neige qui couvrait la terre, étaient attaqués partout où on les trouvait en petits détachements. Enfin, au-delà de Montluçon, le maréchal joignit un fameux chef de Malandrins nommé David Hollegrave, grand pourfendeur de Bassinets, espèce de goliath, plus grand encore par sa vanité que par sa taille, et qui portait toujours deux lourdes épées, l'une à son côté, l'autre pendue à l'arçon de sa selle. Ce fier à bras s'était arrêté pour se rafraichir au village d'Argenty, avec trois cent cavaliers qu'il commandait. Sancerre l'attaqua, le tua de sa main, et pas un de ses hommes d'armes n'échappa de cette rencontre. Avant de repasser la frontière du Bourbonnais les troupes d'Édouard III eurent à supporter plus d'une autre attaque, et lorsqu'elles furent rentrées en Guienne, elles avaient perdu plus de trois mille hommes.

Le canton ouest de Moulins, nous offre encore quelques particularités remarquables : achevons de le parcourir. *Coulandon* n'a que son église romane, étroite et sans ornements. L'ancien presbytère de la paroisse mérite plus d'attention : c'est une sorte de manoir qui fut environné d'un fossé sur lequel s'abaissait un pont-levis. Dans cette même commune, vous trouvez la magnifique carrière de grès d'où l'on tira les pierres qui servirent à bâtir les ponts de Moulins et de Nevers, et plus tard le fameux pont-canal audacieusement jeté sur l'Allier, et dont nous parlerons dans notre quatrième section. Puisque nous avons mentionné ce produit géologique du canton de Moulins, nous devons signaler sur le même territoire et dans la commune de *Trevol*, un calcaire marneux, ou chaux carbonatée argilo-siliceuse, reposant sur des bancs d'argile et que l'on peut également exploiter comme pierre à bâtir. Sa cassure est irrégulière et présente des molécules étroitement unies.

Voici maintenant le château *d'Avrilly*, combinaison fastueuse et imposante des architectures de diverses époques, depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours. On attribue la construction de ce château à Anne de France, duchesse de Bourbon. On y arrive à l'ouest par une avenue de grands ormeaux, et d'abord se présente une vaste pièce d'eau, puis un beau jardin, enfin la façade du vieux manoir, avec une tour carrée à machicoulis au centre et des tourelles en nid d'aronde aux angles. Devant cette puissante construction, s'étend un fossé large et profond, qui en baigne encore le pied. La porte extérieure, ainsi que deux pavillons dont elle est flanquée, appartient aux derniers temps de la renaissance ; mais l'entrée immédiate du château, offrant niche, pinacle et pont-levis, est du XVe siècle ; elle communique à un couloir de la même époque, qui, avec elle et la tour carrée, constitue tout ce qui subsiste de l'édifice primitif. Le surplus de ce monument a été transformé en une élégante villa moderne, qu'accompagne un jardin anglais de la plus grande étendue et de la plus heureuse variété.

Le château d'Avrilly, après avoir appartenu à la famille de Ligondais, a passé dans celle de Roys, qui le possède encore. Cette dernière maison, l'une des plus anciennes de l'Auvergne, et que l'histoire mentionne dès le XIIIe siècle, était jadis titulaire des seigneuries de Roys et de Brignon ; par alliance, elle acquit celles des Echandelis et d'Auzat ; enfin, au XVIIIe siècle, elle s'allia aux seigneurs de Chauvigny de Blot.

Tout près d'Avrilly s'élève, dans un petit vallon, le château de *Riau*, édifice du XVIe siècle, remplacé par une habitation moderne. Ce qui reste de la construction primitive se réduit à un donjon flanqué de deux tours en briques Sous le donjon, se trouvait la porte, défendue par un pont-levis. En 1561, les

gens d'un baron de Riau, firent une excursion en Nivernais, dans une terre appartenant à Nicolas de Bèze, frère du fameux Théodore de Bèze, l'un des plus éloquents promoteurs de la religion réformée. Ces hommes d'armes, sans autre motif que les dissidences religieuses, firent prisonnières toutes les personnes qu'ils trouvèrent dans le château du seigneur calviniste.

Vous avez tous lu ce délicieux *Voyage sentimental*, que tant de nos jeunes littérateurs se sont efforcés d'imiter, sans y réussir, quoique plus d'un d'entre eux ait fait dire au journal qu'il aidait à rédiger, et dans certains articles composés par lui-même, qu'il avait surpassé son modèle. Après cette lecture si originale, si gaie quelquefois, si mélancolique plus souvent, si attachante toujours, vous aurez voulu connaître les *Lettres d'Yorick*, que Sterne composa aussi. En dévorant cette correspondance, pleine de grâce et de sentiment, vous aurez donné des larmes à la pauvre folle *Maria*. Eh bien ! c'était le château de Riau qu'elle habitait lorsque, dans sa pensée mélancolique, rêvant les douceurs de la vie pastorale, elle s'en allait faire brouter sa chèvre le long des grands chemins, et soupirer au murmure du ruisseau près duquel on la voyait assise une grande partie du jour. L'amour, en épuisant sur ses lèvres la coupe de ses délices, n'avait laissé dans sa vie que chagrins et remords.... de ces remords qui tuent la raison, en faisant tinter perpétuellement à l'oreille la menace d'une éternité de châtiments. Écoutons M. Louis Bâtissier, car il va nous dire la fin de cette touchante élégie que Sterne n'a pu terminer. « Au château, on montrait la chambre que Maria avait arrosée de ses larmes, qu'elle avait fait retentir de ses cris de désespoir. Parmi une foule de portraits, on vous faisait remarquer celui d'une jeune fille au teint frais, aux yeux expressifs, au visage arrondi et au cou dégagé ; une bouche petite et un peu mince, donnait à cette figure quelque chose de triste et de fatal : c'était le portrait de la pauvre fille.... de Maria... Mais ce que Sterne ne dit pas, c'est que Maria s'était perdue par sa déplorable passion pour un prêtre ; c'est qu'après avoir traîné sa douleur et ses chagrins à travers les poétiques campagnes d'Italie ; après avoir confié le secret de ses peines aux brises de nos plaines, elle termina ses jours dans les fossés de son château. Yorick eût donné bien plus de larmes à sa mémoire, s'il eût connu la fin tragique de cette jeune fille. »

Villeneuve, bourg aujourd'hui peu considérable, situé sur la grande route de Paris, ne se recommande point par les monuments de l'art, et se recommande peu par des souvenirs historiques. Son église romane, mal entretenue, ne présente aucun intérêt. Villeneuve possédait cependant dès le XIIIe siècle, huit vicairies fondées par Pierre de Belleperche, évêque d'Auxerre. Ce même seigneur avait bâti en ce lieu, un château dont il ne reste pas le moindre

vestige. Le duc Louis II, à qui les Anglais avaient enlevé la place de la Roche, se retira avec ses troupes à Villeneuve. A cette époque, le bourg fut ruiné, et l'église que desservaient les vicaires, brûlée. Avant le XIIIe siècle, Villeneuve avait obtenu diverses immunités des sires de Bourbon; Louis II les leur confirma et les étendit en 1336 : la condition des habitants de cette localité devint alors la même que celle des bourgeois de Villefranche et de Montcenoux. L'Ancien Bourbonnais s'étendait peu au-delà de Villeneuve : à cette hauteur, il n'y avait plus qu'une petite portion de territoire sur les bords de l'Allier qui dépendît de cette province.

Si l'on se jette à gauche de la route de Paris à Lyon, on s'engage dans un pays couvert de bois et de bruyères, après avoir passé devant *Chantenay* où se trouvent de temps en temps quelques antiquités romaines. Près de là, s'élève le château de *Dorne*, avec sa façade du XVIe siècle, où vous lisez cette devise, plus orgueilleuse que chevaleresque : *Votis potior*. Ce château, qui appartint jadis aux Coligny, passa depuis dans les familles de Barbançois et de Crépy. Au château de Dorne, furent célébrées, en l'an VIII de la république, les noces du général Lannes, futur maréchal d'empire, duc de Montebello, et déjà général de division commandant la garde des consuls, à 29 ans. Le jeune compagnon de Bonaparte épousait Mademoiselle Guéheneux, âgée de 18 ans. Si quelque poète de l'école du *tendre* Demoustier assistait à cette solennité conjugale, il dut y avoir émission de vers faisant allusion à l'*union de Mars et de Vénus*... C'était bien fade, mais cela ne donnait à personne l'envie de se faire sauter la cervelle au coin d'un bois. On n'avait pas encore découvert *la désillusion*, espèce d'Euménide célébrée par nos littérateurs modernes avec autant de ferveur que s'ils avaient à proclamer un bienfait social... Pauvres moralistes! Au sein des transports *vraiment* poétiques de notre époque, on se prend quelquefois à regretter celle où l'on faisait ses délices des jetés-battus de Trénis, des *opérettes* de Daleyrac, des romans du lacrymal Ducray-Duménil et des chansons diaprées de roses, de jasmin, d'œillets, dues aux bons et candides ajusteurs de syllabes, qu'on appelait les *Bouquetiers du Parnasse*. Les convives de cette nature que le brave général Lannes put amener en Bourbonnais, à l'époque de son mariage, ne manquèrent pas assurément de visiter le château *d'Arisoles*, qu'habita long-temps, dit-on, la belle Agnès Sorel, autre providence des rimeurs de romances, que Voltaire a chantée, en vérité, avec une verve cynique qui, heureusement, finit par se noyer dans un régime habituel de bouillon de poulet. Depuis le XVe siècle, Arisoles a été presque entièrement reconstruit; il ne reste guère de l'habitation primitive, qu'une tour, du haut de laquelle on plane sur une grande étendue de pays.

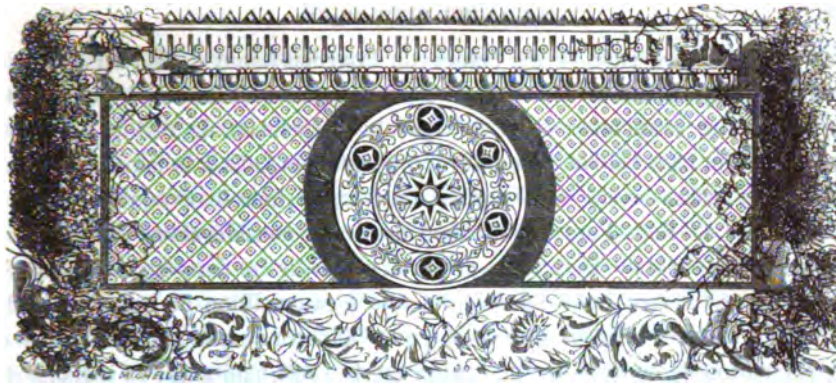

CHAPITRE VI.

Canton de Dompierre. — Le bourg. — L'abbaye de Sept-Fonts. — *Diou*, ses carrières de marbre. — Saligny. — *Le Robert-le-Diable du Bourbonnais.* — Quelques localités. — *Canton de Chevagnes.* — Le bourg. — Thiel. — L'antique *Stilia.* — *Canton de Neuilly-le-Réal.* — Communes de ce canton. — Saint-Géran. — Une cause célèbre. — *Canton du Montet.* — Le monastère du chef-lieu. — Houillères. — Le mutisme des gens de Cressanges. — Chatel-de-Neuvre. — *Canton de Souvigny.* — Origine. — Fondation du prieuré. — Son histoire. — Description de l'église. — Madame d'Angoulême à Souvigny en 1830. — La ville. — Saint-Menoux. — Divers lieux. — *Canton de Bourbon-l'Archambaud.* — Origine. — Les bains, le château, la ville, anecdotes. — Bourgs et châteaux. — *Canton de Lurcy-Lévy.* — Localités diverses.

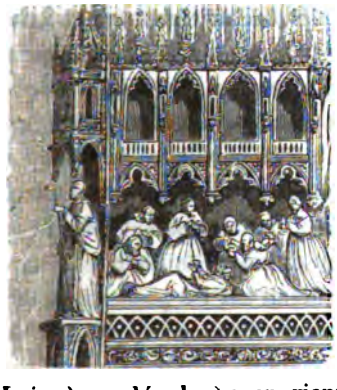

A l'est de l'arrondissement de Moulins, nous retrouvons notre héroïne principale, la Loire, que bordent dans cette direction les cantons de *Dompierre* et de Chevagnes. Explorons d'abord le premier.

Dompierre est un bourg assez considérable situé sur la rive gauche du fleuve et dans une position charmante. De ce lieu la vue peut s'étendre sur trois départements : devant soi l'arrondissement de Charolles, (Saône-et-Loire) se développe en riants coteaux, que blanchissent, au nord-est, les

constructions modernes et les ruines de Bourbon-Lancy; plus au nord, le Morvand (Nièvre) noircit l'horizon de ses montagnes boisées; et si l'on reporte sa vue sur les campagnes de la rive gauche, dépendant de l'Allier, on croit voir un jardin bien cultivé. Dompierre, qui appartint jadis à la famille de Bourbon-Lancy, passa ensuite aux Dauphins d'Auvergne; mais les évêques de Nevers et les abbés de Sept-Fonts, jouissaient de droits considérables sur le territoire de cette paroisse. Dompierre ne paraît pas avoir été dans aucun temps une forteresse; peut-être cette localité dut-elle à sa condition de bourg privé de clôture, le silence, heureux sans doute, que l'histoire a gardé sur ses destinées. La population de ce chef-lieu de canton est de 1,623 habitants; sa distance de Moulins, de sept lieues, à l'est-quart-sud de cette ville. Il se tient annuellement à Dompierre dix foires: en janvier, février, mars, mai, juin (deux) août (deux) novembre et décembre.

Un peu au nord de Dompierre et dans une vallée fertile, se trouvent les bâtiments abandonnés, mais non pas ruinés qu'occupa jadis l'importante abbaye de *Sept-Fonts*. Ce n'était point encore là une Thébaïde, mais bien plutôt une maison de plaisance, située sur les bords de la Loire et de la Bèbre. Il faut ajouter, toutefois, que cette réflexion ne se rapporte qu'aux derniers siècles: à l'origine de l'abbaye, elle était bâtie au milieu des bois. Ce monastère, fondé en 1132, par Willem et Wicard de Bourbon, seigneurs de Dompierre et descendants d'Adhémar premier, appartenait à l'ordre de Citeaux, de la filiation de Clairvaux. Cette fondation, approuvée d'abord par Adrien IV, en 1156, le fut de nouveau 1164 par Alexandre III. L'abbaye fut dédiée à la Vierge, sous le nom de *Notre-Dame de Saint-Lieu*, et la désignation de Sept-Fonts lui vint de sept fontaines dont la source était prochaine. Le premier abbé connu de Sept-Fonts se nommait Richard: il vendit le moulin de Varennes, et en employa le produit aux constructions du couvent. Successivement les revenus de la maison s'augmentèrent des bienfaits de plusieurs barons du voisinage, et les constructions s'accrurent progressivement. Dès le XIIIe siècle, on voit que les religieux de Sept-Fonts avaient déjà acquis des droits seigneuriaux, car par une transaction passée entre eux et le sire de Châteauvillain, de Lurcy et de Dompierre, il est défendu à ce dernier d'ériger des fourches ou autre espèce de gibet sur les terres du monastère. Ce seigneur s'était également interdit de chasser dans les garennes du couvent sans la permission de l'abbé, comme aussi de pêcher dans la partie de la Bèbre qui coulait sur les possessions des moines. En 1309, un nouvel accord intervint entre l'abbaye et Robert de France, duquel il résultait que sur les terres comprises entre les rivières d'Escholle et de Loire, la justice serait commune.

Au xve siècle, Sept-Fonts avait été enrichie par les sires et ducs de Bourbon, ainsi que par les seigneurs de Saligny, de la Motte et de Varigny; mais vers la fin de ce siècle, les troupes de Louis XI et du duc de Bourgogne ayant ravagé tour à tour le pays, l'abbaye perdit toutes ses richesses, et tomba dans un état déplorable. L'abbé de Fontevrault l'ayant visitée en 1487, vit l'église tombant en ruines; les voûtes et les toits étaient détruits; l'herbe poussait dans le sanctuaire. Plusieurs fois les soldats de Charles-le-Téméraire surtout, avaient pillé et dévasté ce monastère, au point d'obliger les religieux à l'abandonner. A cette époque, les bâtiments d'habitation furent détruits, les archives dilapidées; et lorsque Nicalaï écrivait, le couvent n'était pas encore relevé de ses désastres, auxquels des désordres avaient succédé. On n'y comptait que cinq à six moines vivant au sein du plus complet oubli de la règle, et se relâchement n'avait pas pris fin en 1654. Eustache de Beaufort, à peine âgé de dix-neuf ans, vint saisir alors la crosse et la mitre de cette abbaye. Or, au lieu d'apporter l'exemple à ses religieux, ce fut lui qui le reçut d'eux : il s'abandonna aux plaisirs d'une puérile représentation, donna les fêtes les plus mondaines, et se fit une habitude d'excès et de débauches qui ne dura pas moins de neuf années. Puis, d'après les représentations de son frère, l'abbé de Sept-Fonts s'amenda. Mais lorsqu'il voulut ramener à la pénitence les moines dont il avait souffert et partagé les travers, il n'y eut pas moyen de corriger ces pécheurs endurcis. Vainement employa-t-il tour-à-tour auprès d'eux les remontrances et les prières; ils ne l'écoutèrent point, et voulant enfin se débarrasser de ce censeur incommode, ils s'avisèrent de porter contre lui une accusation d'empoisonnement. Cité devant le parlement de Paris, Beaufort repoussa facilement cette imputation calomnieuse; mais pendant son absence, il s'était passé des événements singuliers à Sept-Fonts. Les moines, restés maîtres du couvent, avaient mis la maison au pillage, enlevé les meubles, vendu les grains, les bestiaux, les bois. Lorsque l'abbé revint, il trouva le monastère dépourvu de toutes choses. Il n'y avait pas moyen de faire rentrer dans le devoir ces dilapidateurs encapuchonnés : leur corruption était une lèpre inguérissable; il se décida à les éloigner, en leur assurant à chacun une pension, à condition qu'ils se retireraient dans une des maisons de la commune observance de Citeaux. Ils acceptèrent cette proposition, et l'abbé resta seul. Bientôt un religieux de l'abbaye de Bonnevaux vint se joindre à lui; puis deux autres moines se présentèrent, qui, comme l'abbé et son compagnon, s'imposèrent une réforme non moins sévère que celle de la trappe. Au milieu des privations, ces cénobites revenus à l'humilité primitive, défrichèrent quelques arpents de terre pour se faire un jardin, desséchèrent un marais, nettoyèrent un champ hérissé de

ronces, déracinèrent des souches d'arbres; et lorsqu'ils eurent reconquis un champ propre à la culture, ils l'ensemencèrent, et le plantèrent d'arbres fruitiers. Tous ces travaux furent accomplis sans violer la loi du silence, sans interrompre les exercices d'une austère piété.

Cependant la communauté s'augmentait journellement; peu à peu des bâtiments spacieux remplacèrent les ruines de Sept-Fonts; l'établissement devint prospère, et les rois, en voyant l'ordre admirable qui régnait dans cette abbaye, l'enrichirent par des dons considérables. Après la mort d'Eustache de Beaufort, Dorothée de Jaloutz ne laissa pas décliner la règle établie par son prédécesseur : sous le gouvernement de cet abbé, le prieuré du *Grand-Val-des-Choux*, situé au diocèse de Langres, fut réuni à l'abbaye de Sept-Fonts, avec l'approbation du roi, donnée en 1760, et celle du pape Clément XIII, accordée en 1761. Mais don Dorothée de Jaloutz ne prit possession du Grand-Val-des-Choux, que trois ans plus tard, les pièces n'ayant été enregistrées au parlement qu'à cette dernière époque.

L'abbaye de Sept-Fonts jouissait d'une grande célébrité avant la révolution; on venait de très-loin la visiter, et l'hôtellerie où les religieux offraient l'hospitalité aux voyageurs était toujours remplie. La culture parfaite des jardins, la diversité des métiers que les frères exerçaient avec une supériorité remarquable, les offices de nuit célébrés avec une gravité mystérieuse, à la lueur d'une seule lampe d'argent, qui projetait ses pâles rayons sur les visages pâles et osseux des moines; ce concert de cent voix s'élevant vers la voûte de l'église; tout produisait sur les assistants un effet prestigieux; tout contribuait à les enlever en quelque sorte de cette terre, et faisait planer leur imagination dans les régions séraphiques.

Cette vie essentiellement ascétique était loin de laisser soupçonner ce qui se passa dans ce couvent au moment de la révolution : on devait attendre de ses habitants, ainsi que de tous les religieux, une certaine résistance morale aux tendances d'émancipation sociale qui se développaient dans le monde; et chacun pensait qu'ils ne prêteraient l'oreille aux grondements lointains de la foudre révolutionnaire, que pour en conjurer l'approche par leurs ferventes prières. Il n'en fut point ainsi : les moines de Sept-Fonts sentirent battre leur cœur au contact du patriotisme enthousiaste qui faisait entendre ses vœux et ses chants à la porte de leur cloître; ils l'ouvrirent pour mêler leur élan à celui du peuple. Fut-ce manœuvre adroite ou entraînement? nous l'ignorons; mais les patriotes du pays crurent à la sincérité de cette démocratie monastique; et lorsqu'il fut question de supprimer les couvents, trente municipalités demandèrent la conservation de l'abbaye de Sept-Fonts. Chose plus extraor-

dinaire, l'assemblée constituante accueillit favorablement cette demande. Mais l'abbé fut tenu d'adresser chaque année au district du Donjon un compte des recettes et dépenses de la maison; les moines accédèrent à cette formalité, avec ce curieux préambule. « Les religieux de la ci-devant abbaye royale de » Sept-Fonts se félicitent de trouver ici une nouvelle occasion d'exprimer » leur dévouement entier à la chose publique, et leur soumission parfaite aux » lois régénératrices de la patrie. Quoique privés par leur état de la qualité » précieuse de citoyens actifs, ils n'en sont pas moins animés de l'esprit d'un » vrai civisme ; si l'on compare le compte qu'ils vont présenter avec les » comptes qui ont précédé, le contraste frappera sans doute; la raison de la » dissemblance est qu'autrefois les officiers de Sept-Fonts n'étaient que les » instuments passifs de la volonté arbitraire, absolue, despotique d'un seul » dominateur, dont il eût été trop souvent dangereux de contrarier les vues; » au lieu qu'en 1790, il leur a été permis de développer l'énergie de leur zèle » pour le bien commun, de porter partout l'économie, l'ordre, l'exactitude; de » régir enfin en bons administateurs ces *religieux patriotes.* »

Si cette déclaration était sincère, il y avait dans les moines de Sept-Fonts le germe d'un républicanisme très-vif; mais leur profession de foi ne les garantit que peu de mois du sort commun: ils furent bientôt forcés de quitter l'abbaye, qui a été vendue comme propriété nationale. La communauté, au moment de cette dissolution, se composait de trente-un frères profès et de trente-neuf frères lais: plus un grand nombre d'employés et de domestiques: cela put former une belle compagnie de grenadiers, au moment où la patrie était en danger. Plusieurs projets ont été émis, à différentes époques, pour utiliser les vastes constructions de Sept-Fonts; aujourd'hui cependant, ce couvent est un désert. Les bâtiments, tous coustruits en briques, n'offrent aucun plan régulier; le palais abbatial, édifice du XVIIe siècle, se fait toutefois remarquer par l'importance de sa masse. La chapelle, qui joignait ce corps-de-logis, a été démolie durant la révolution. De l'abbaye dépendait une ample contenance de potagers, de vergers, de charmilles, de parcs, de vignes, de prés, de champs, de pièces d'eau. Les quatre angles du mur qui fermait cet immense enclos étaient flanqués de petites tourelles. « Dans chacune de ces tourelles, dit M. Bâtissier, se tenait en vedette, tout le long du jour, un religieux chargé de voir si quelque supérieur n'arrivait pas pour visiter la communauté. » Cette précaution ne signifierait-elle pas que les bons Pères pouvaient se relâcher quelquefois de l'austérité, presque féroce, dont ils se targuaient.

La petite ville de *Diou,* située sur les bords de la Loire, à une brève

distance de Dompierre, n'offre aucune importance historique, et ne se recommande pas davantage sous le rapport monumental. Mais ses environs présentent un intérêt industriel, que nous ne devons pas passer sous silence : là se trouvent plusieurs carrières de marbre dont le produit, mieux exploité, pourrait ajouter à la prospérité locale. Voici la description que M. Saladin, dans son *Étude géologique du département de l'Allier*, donne du rocher de chaux carbonatée cristallisée, sur lequel repose la ville de Diou, et qui se prolonge jusqu'au-delà de la Loire. « Ce marbre, d'une couleur bleue-ardoise, à texture quartzeuse, à facettes spatiques miroitantes, prend un fort beau poli. Cette roche calcique se rencontre par blocs énormes et détachés, recouverts le plus ordinairement d'une couche de dix à vingt centimètres de chaux carbonatée lamelleuse, très-blanche dans certaines parties, nuancée de gris le plus généralement. On aperçoit au nord de la ville, sur les rives du fleuve, une douzaine de tentatives d'extraction : quelques rochers ont été enlevés sans découverte, sans méthode, et les travaux ont cessé à la première difficulté. Il existe encore six carrières exploitées avec plus de connaissance, mais avec cette insouciance du propriétaire aisé peu disposé à échanger sa vie paisible contre l'active existence de l'industriel. Il est hors de doute cependant que cette espèce de marbre, taillé et poli sur les lieux, ayant les rares facilités de transport de la Loire et du canal latéral, offrirait de grands avantages.

« Quant à sa formation, continue le géologue que nous citons, tout concourt à prouver que ce calcaire a subi une fusion. L'abaissement de température s'étant fait d'une manière insensible, explique la texture quartzeuse du marbre. On aperçoit dans certaines parties où les métaux étaient plus abondants, des scories ou laitiers qui forment les couches supérieures, souvent vitrifiées. Lorsque les oxides métalliques étaient en fusion, leur moindre densité les faisait gagner la surface de la masse liquide ; ils se combinaient à la silice des couches terreuses, pour former cette espèce d'émail qu'on y aperçoit.

M. Saladin termine ses observations sur les carrières de Diou par cette réflexion d'un intérêt géologique remarquable : « lorsqu'il a visité ces carrières, le géologue est tout disposé à admettre la nécessité du feu pour la formation du marbre : opinion corroborée d'ailleurs par la calcination de la craie dans un tube fermé, et qui doit détruire toute idée *néptunienne*, pour cette variété de chaux carbonatée [1].

On sait que le nom de *Pierrefitte*, donné à un grand nombre de localités,

(1) *Étude géologique du département de l'Allier*, par J. Saladin ; Annuaire de ce département, année 1840, p. 128 et 129.

est attribué à l'existence des pierres celtiques, élevées en l'honneur de quelque divinité gauloise ; il est donc probable que chaque lieu auquel est attachée cette dénomination, a une origine fort ancienne. Nous devons penser qu'il en est ainsi du bourg de Pierrefitte, situé dans le canton de Dompierre. Quoiqu'il en soit, les ruines d'un château ayant appartenu à la famille de Château-Morand, se voient sur un monticule factice et entouré d'eau, situé près de l'église, qui était elle-même de fondation seigneuriale : plusieurs seigneurs ou dames de Château-Morand y eurent leur sépulture. Quant aux souvenirs historiques se rattachant au village de Pierrefitte, ils sont peu nombreux et incertains : on sait seulement que son château fut pris et repris plusieurs fois, dans les différends qui s'élevèrent entre Charles de Bourgogne et le duc Louis II ; puis durant les guerres de religion. Si l'on remue les terres sur l'emplacement de cette construction féodale, on y trouve encore des squelettes accumulés pêle-mêle ; ce qui prouve que des combats meurtriers furent livrés sur ce territoire.

Saligny, bourg assez considérable du canton de Dompierre, offre une église qui, dit-on, avait été fondée par les Templiers, mais dont presque toutes les parties ont été reconstruites. Le portail est d'un heureux effet, avec son arcade à plein-cintre, flanquée de deux arcades simulées, ayant des tores épais pour archivoltes. Le château de Saligny, maintenant dégradé sur plusieurs points, était une construction splendide : les plus anciennes parties sont du XVIe siècle, les plus nouvelles du XVIIe. C'est un corps de logis flanqué de tourelles à toits coniques, avec des lucarnes ornées de cariatides de bon goût. On voyait à l'intérieur des peintures arabesques d'une bonne exécution. Les propriétaires actuels ont aussi conservé quelques portraits des anciens possesseurs : l'un d'eux ne tarde pas à fixer l'attention par la rudesse des traits qu'il présente, par le regard de vautour qui semble jaillir de cette farouche physionomie. Ce portrait est celui d'un Robert de Saligny, qui vivait du temps de la régence. On a gardé dans le pays le souvenir de ce gentilhomme, et chacun frémit en y songeant ; car c'était un brigand forcené, que l'on avait surnommé *Robert-le-Diable*, en calomniant d'une comparaison ce pauvre duc de Normandie, qui n'était pas si diable, puisqu'il entreprit pieds-nus le pélérinage des Saints-Lieux. Saligny faisait ses délices de ces plaisirs de prince qui consistent à tuer des hommes : tantôt c'était un braconnier qu'il étendait mort ; tantôt il aimait à voir rouler du haut d'un toit un couvreur qu'il avait percé d'une balle. Chaque jour on entendait parler d'un nouveau crime commis par ce seigneur cruel ; la justice lançait contre lui chaque semaine un mandat d'amener : la maréchaussée était toujours sur ses traces. Il soutenait des siéges contre la force publique, soit dans son château de Saligny, soit dans celui de la Forêt, situé près du Donjon, et qu'il

avait gagné au jeu. Des plaintes multipliées parvenaient à la cour; mais elles étaient toujours étouffées par les amis puissants de Saligny, mauvais sujets comme lui, et qui ne manquaient pas sous le ministère du cardinal Dubois. Enfin, ces plaintes se renouvelèrent tant de fois à l'oreille du régent, qu'il déclara que quiconque coucherait par terre ce loup-cervier, aurait bien mérité du pays. Mais il n'était pas facile de l'aborder: sans cesse en garde contre les vengeances qu'il encourait perpétuellement, il ne traversait jamais la petite ville du Donjon, que la bride de son cheval aux dents et tenant un pistolet de chaque main. Peut-être aussi était-on effrayé au seul récit du sort qu'il réservait à ceux qui, par finesse ou par audace, pénétreraient dans son château pour se saisir de sa personne : on parlait d'une vaste cage de son invention, et dans laquelle il se proposait de les faire mourir à petit feu. Cependant un seigneur courageux et qui connaissait Saligny, promit de mettre à tout prix un terme aux brigandages de ce féroce voisin. Il fut convenu, dit l'auteur du *Voyage pittoresque,* que ce gentilhomme irait lui faire visite, demanderait à voir la cage, et ferait tous ses efforts pour le faire entrer dedans. Le visiteur, arrivé à Saligny, fut engagé par le brigand à considérer la fameuse cage. — Mais elle est trop basse, dit-il, pour que les prisonniers puissent s'y tenir debout. — Non, vraiment, répondit Robert; moi, qui suis d'une assez haute taille, je m'y promenerais sans courber la tête. — La chose est impossible, reprit l'autre... A ces mots, voici le seigneur de Saligny qui entre dans la cage pour donner un démenti à son contradicteur; mais à peine se redresse-t-il dedans, tout fier et tout victorieux, que l'*ami* pousse tout à coup la porte, et la ferme à double tour... Le tigre, étant ainsi en cage, fut livré à la justice; l'histoire ne dit pas ce qu'il en advint.

Le fief de Saligny appartint jadis à la maison de Lourdin, et parmi les barons auxquels le bon duc Louis II conféra l'ordre de l'Écu-d'Or, en 1367, figurait un seigneur de ce nom. La branche masculine de cette famille s'éteignit avec Claude de Saligny, mort connétable de Naples et de Sicile. Sa sœur, Catherine de Saligny, ayant épousé Guillaume II, seigneur de Coligny, lui porta la terre dont il s'agit et plusieurs autres. Jacques de Coligny, quatrième fils de Guillaume, fut constitué unique héritier de tous les biens de son aïeul maternel, à condition qu'il prendrait les nom, surnom et armes de celui-ci. Cette transmutation eut lieu sans doute vers la fin du XVe siècle; car le fils de ce dernier seigneur, Renaud-Lourdin de Coligny, fut chambellan des rois Charles VIII, Louis XII et François Ier. Cette branche de Lourdin-Coligny s'étendit beaucoup dans la suite, et l'on a vu qu'elle ne demeura pas honorable sans exception.

Saint-Pourçain-sur-Bèbre et *Vaumas,* sont deux communes du canton de

Dompierre, reunies pour le spirituel. Il existait autrefois à Vaumas un chapitre composé de cinq chanoines, et qui avait été fondé par les seigneurs de Beauvoir. L'un d'eux, cependant, prêtre et protonotaire du Saint-Siége, obtint la suppression du chapitre, et y fit substituer un curé, qui desservait les paroisses de Vaumas, Saint-Pourçain et le Pal. Voilà tout ce qu'on sait des deux communes désignées plus haut. Lorsqu'on se trouve à Vaumas, il est difficile de résister au désir de visiter le Puy de *Saint-Ambroise*, montagne cônique, isolée, et qui passe pour avoir été le cratère d'un volcan, quoique nulle trace d'éruption ne se fasse remarquer sur ce territoire. De la cime boisée de cette montagne, on découvre une grande étendue de pays.

Le canton de *Chevagnes* est contigu au nord à celui de Dompierre, et forme comme lui la rive gauche de la Loire. Le chef-lieu, bourg peuplé de 872 individus seulement, est situé sur la route de Moulins à Bourbon-Lancy, et doit quelque prospérité à cette situation. C'est un bonheur providentiel pour sa faible population; car elle vit dans un pays bien peu fertile : une sorte de Sologne bourbonnaise. A peine le seigle pousse-t-il sur ce territoire, plus généralement couvert de genêts et de bruyères, que coupent çà et là de vastes étangs, fortune des pays inféconds, ou de grands taillis, formés d'arbres souffreteux... A la porte des rares chaumières semées sur cette triste contrée, vous apercevez de pauvres habitants dont l'air morne et rêveur, les traits haves, le corps aux grêles proportions, dénotent tout d'abord une vie languissante et misérable; tandis que de maigres brebis, épandues sur ces brandes arides, pincent de fort près une herbe presque dépourvue de sucs nutritifs. A Chevagnes, les ducs de Bourbon avaient autrefois un château qui leur servait de repos de chasse : on en voit encore les vestiges au lieu appelé *la Motte*. Nicolaï parle de Bains qui se trouvaient dans un bois joignant le château : toute trace de ce confortable emprunté à la vie romaine a disparu sur cet emplacement. Les foires de Chevagnes sont peu suivies; il y en a trois : en janvier, avril et août. La distance de ce chef-lieu de canton à Moulins, est d'environ quatre lieues, à l'est de cette ville.

Il existe dans le canton de Chevagnes un village peu important, dont M. Coiffier, historien du Bourbonnais, a fait un lieu célèbre dans les fastes de l'antiquité : ce village est celui de *Thiel*. Là, selon cet écrivain, fut cette fameuse capitale des Boïens dont la recherche a vainement fatigué la sagacité des antiquaires les plus renommés. Il faut convenir au moins que, selon toutes les probabilités, ce lieu est celui indiqué sur la carte théodosienne et l'itinéraire d'Antonin, sous le nom de *Sitilia*. Il est vrai encore que la voie de Bourges à Sancoins (*Sinconicum*) et de cette ville à Bourbon-l'Archambaud (*Aquæ*

Borvonis) se dirigeait de ce dernier établissement vers *Sitilia*, en formant une courbe dont le sommet touchait au village actuel de la Queusne [1]. De ce lieu, la route romaine remontait à Autun. Mais tout cela ne suffit pas pour prouver que *Sitilia* ait été la *Gergovia Boïorum :* cette opinion ne pourra jamais s'offrir qu'à titre de conjecture, s'appuyant uniquement sur ce qu'entre la Loire et l'Allier, où se trouvait la colonie Boïenne, selon les plus grandes probabilités, il n'existait aucun autre établissement antique d'une certaine importance.

Dans le canton de Chevagnes et au milieu des bois, se trouve le bourg de *Paray-le-Fresil*, a côté duquel on passerait sans s'arrêter, si le château n'eût été possédé par le baron Destut de Tracy, dont le nom trouvera place dans notre biographie. Assez près de là, et sur les bords de la Loire, se rencontre le bourg de *Gannay*, qui jadis était moitié Bourbonnais, moitié Nivernais : il appartient aujourd'hui tout entier au département de l'Allier.

En nous reportant à l'ouest, nous entrons sur le canton de *Neuilly-le-Réal*, dont le chef-lieu est si près de la grande route de Paris à Lyon, que toute la végétation des jardins est saupoudrée de la poussière que soulève sur ce point une circulation active et incessante. Le bourg de Neuilly est bien bâti, mais peu considérable, puisque sa population ne s'élève pas au-dessus de 1,206 habitants. Autrefois, cette paroisse jouissait de certaines franchises qu'elle devait, dit-on, à l'empressement avec lequel ses habitants avaient contribué à payer la rançon du roi Jean. A l'est, Neuilly s'appuie sur une épaisse forêt; mais à l'ouest du bourg, se développe, au temps de la moisson, un océan d'épis dorés qui annonce la fertilité de cette contrée. Il se tient dans ce chef-lieu de canton, situé à trois lieues est de Moulins, deux foires annuelles assez commerçantes : en février et en décembre.

Bessay est après Neuilly, le bourg le plus important du canton, et sous le rapport historique, il présente plus d'intérêt. Au temps des premiers sires de Bourbon, une châtellenie était déjà établie à Bessay (*Bethaïcum*); au XIe siècle, c'était une place importante qui commandait toute la plaine de l'Allier. Selon l'opinion de M. Dufour, l'un des historiens du Bourbonnais, il faudrait reconnaître une célébrité beaucoup plus ancienne à cette localité : cet écrivain pense qu'à l'époque où César, venant de *Decetia* (Decize-sur-Loire), remonta le cours de l'Allier, pour se porter vers le pays des Arvernes, à la poursuite

(1) Le savant géographe d'Anville a retracé cette voie avec une exactitude qu'une découverte à confirmée en 1820. Un cultivateur, en labourant entre Moulins et le hameau de la Queusne, rencontra quelques constructions en larges pierres, puis s'y joignant une route pavée avec tant de solidité, qu'il réussit difficilement à en détacher quelques pierres. Cette route est assurément celle désignée par d'Anville.

de Vercingétorix, ce grand capitaine dut passer cette rivière à sept mille toises environ du pont actuel de Moulins, c'est-à-dire presque vis-à-vis le bourg de Bessay. Il est constant au moins qu'on a découvert à cet endroit des vestiges de pont. Revenons à des faits mieux constatés : au XIe siècle donc, la terre de Bessay, qu'Ermengarde de Bourbon avait portée dans la famille de Saligny, rentra dans le domaine des sires de Bourbon, parce que Haymon la retint purement et simplement pour se payer des services qu'il avait rendus à Élisabeth d'Amboise, en l'aidant à reconquérir, par les armes, les domaines de sa famille, que des seigneurs pillards avaient usurpés [1]. Haymon s'étant fait attribuer aussi le lieu fortifié de Bessay, le concéda à son fils : ce fut un poste avancé d'où ce sire de Bourbon put faire épier l'incertaine fidélité de ses voisins, et un rempart contre l'envahissement des hommes de la montagne. Au XIIe siècle Bessay devint l'apanage de l'un des fils d'Archambaud VII; plus tard, les habitants de ce fief obtinrent des franchises de Guillaume II, sire de Bourbon.

Le château s'élevait sur une motte, à l'entrée du bourg; il n'en reste rien. L'église est Romane; le clocher, plus décoré, appartient au XIIe siècle. On remarque dans cette église un bénitier d'une grandeur tout à fait disproportionnée avec celle de cet intérieur; il est orné d'un relief très-bas et d'une

(1) « Élisabeth, dit Achille Allier, d'après la *Chronique des sires d'Amboise*, était une de ces fortes femmes que nous voyons toujours couchées en marbre sur les tombeaux des abbayes, avec de longues et chastes robes, les pieds appuyés contre le chien domestique, aux côtés de leurs nobles maris, vêtus de l'armure des chevaliers, et dont la chaussure éperonnée presse une crinière hérissée de lion. Mères robustes de fils destinés à combattre, elles avaient des flancs larges pour les porter, de puissantes mamelles pour les nourrir; épouses d'hommes de guerre, partageant leurs dangers et leur douteuse condition, elles étaient belles d'une beauté sévère; chez elles la grâce se montrait empreinte d'un caractère invariable de calme résignation et de gravité réfléchie. Lorsqu'on vint apprendre au sire Hugues d'Amboise l'envahissement de ses terres du Bourbonnais, il habitait son château de Chaumont-sur-Loire; cette nouvelle excita sa colère; mais il avait des voisins suspects et redoutables dans Foulques d'Angers, Hélie du Mans, Raoul de Beaugency et le sire de Montrichard : en seigneur prudent, il ne voulut pas quitter ses possessions les plus riches pour aller guerroyer en Auvergne. Élisabeth, se levant alors, jeta sa quenouille de ménagère, et demanda d'une voix humble mais ferme à son mari la permission d'aller reconquérir ses terres. Hugues, confiant dans son énergie, le lui permit. A cheval et vêtue *virilement*, continue Allier, Élisabeth s'exposa la première aux périls d'une incursion sur les terres de ses ennemis; elle en supporta, sans se plaindre, la fatigue et les tribulations sans nombre. L'attaque fut difficile, la résistance opiniâtre et la lutte longue : il fallut écheller, prendre et brûler la tour de chaque seigneur, puis poursuivre les bandes éparses dans les anfractuosités des gorges noires de sapins semées de rocs, coupées de torrents; il fallut rechercher les frêlons dans leurs repaires, et les écraser un à un. »

Tacite et Salluste écrivirent-ils l'histoire avec plus de chaleur et d'énergie ! Quand on lit de semblables récits, on regrette de n'être pas à Bourbon-l'Archambaud pour déposer une nouvelle couronne sur la tombe de l'auteur.

exécution barbare. Jadis Guillaume Ier et sa seconde femme, Isabeau de Courtenay, eurent leur sépulture dans cette église; mais ces tombeaux ont disparu dès long-temps.

Le petit bourg de *la Ferté-Hauterive*, dépendant du canton de Neuilly, eut pour origine une métairie appartenant aux moines de Souvigny. Plus tard, ils firent construire en ce lieu un petit couvent, espèce de communauté de plaisance, située dans une position agréable, et que le prieur habitait souvent. Le bourg d'Hauterive, qui se trouvait au midi du monastère, avait son église; mais cet édifice ayant été ruiné, les religieux cédèrent au clergé paroissial un des collatéraux de leur chapelle. Depuis lors, l'ancien village fut successivement abandonné; les habitants bâtirent leurs maisons autour du Donjon qui protégeait l'établissement religieux, et le bourg prit le nom de *la Ferté*.

En quittant La Ferté-Hauterive, et laissant à droite la fertile plaine des *Écherolles*, on arrive bientôt à *Saint-Géran-de-Veaux*, bourg assez considérable, bâti sur un plateau et dans une position charmante. Le plus ancien seigneur de ce lieu fut le célèbre Jacques Cœur, argentier et ministre de Charles VII. M. Louis Bâtissier rapporte que, vers 1453 ou 1457, cet homme d'État vendit la terre de Saint-Géran et plusieurs autres, à Jean Soreau, frère d'Agnès Sorel. Nous pensons, si l'une ou l'autre de ces dates est exacte, que ce ne fut point par une vente librement faite que ces possessions passèrent alors en de nouvelles mains. Le procès criminel intenté à Jacques Cœur fut antérieur à la première de ces dates, et en 1453, il était déjà dessaisi, par confiscation, de tous les biens qu'il avait possédés. Il est donc probable que les domaines dont il s'agit devinrent le partage de quelques-uns de ses accusateurs, dont le principal motif, ainsi que la révision du procès l'a constaté, avait été de dépouiller cet opulent parvenu. Or, nous voyons que la terre de Saint-Géran passa au frère d'Agnès Sorel, qui était grand veneur de France, et peut-être ce seigneur ne fut-il pas étranger aux accusations portées contre le ministre. Dans tous les cas, si le sire de Soreau ne devint propriétaire de Saint-Géran qu'en 1453, la favorite de Charles VII ne put visiter cette terre qu'en qualité d'amie de Jacques Cœur; car elle mourut à Jumièges en 1450, c'est-à-dire trois ans avant cette transmutation de propriété.

Quoiqu'il en soit, Antoine Soreau, mort en 1530, laissait une fille qui épousa, en 1540, Gabriel, seigneur de la Guiche et de Chaumont, auquel cette héritière porta les terres de Saint-Géran et de Gouise. Les seigneurs de cette maison se plurent beaucoup dans le Bourbonnais, et comme ils habitaient souvent cette province, le petit-fils de Gabriel, Jean-François de la Guiche, qui fut maréchal de France, vit dans le duché Anne de Tournon,

fille d'Éléonore de Chabannes, l'épousa, et devint ainsi seigneur de la Palisse, comme nous l'avons dit ailleurs. Son fils, Claude Maximilien de la Guiche, fut gouverneur-sénéchal, maréchal du Bourbonnais : ce fut ce seigneur qui reçut Louis XIV et sa mère, à leur passage à Moulins[1]. Mort en 1659, Claude Maximilien fut remplacé dans sa charge de gouverneur par son fils, Bernard de la Guiche, dont la naissance donna lieu à l'un des plus fameux procès qui aient grossi le recueil des causes célèbres.

Lorsque le vieux maréchal de Saint-Géran descendit au tombeau, il eut la douleur de penser que son illustre race s'éteindrait dans la personne de son fils, Claude de la Guiche ; car après vingt années d'une heureuse union, Suzanne de Longannay, femme de ce dernier seigneur, n'avait pu obtenir du ciel cette grâce, qu'il accorde si souvent au pauvre avec une excessive générosité : ni les pélérinages fervents, ni les riches *ex voto* attachés à l'image des Saints, ni les eaux chaudes, parfois providentielles pour déterminer la fécondité, ni les prescriptions que la Faculté oppose à l'inertie de la nature, n'avaient pu vaincre la stérilité de Suzanne. Enfin, en 1640, elle vint à Paris, et bientôt elle ressentit les signes fortunés d'une grossesse : la capitale a souvent produit de ces phénomènes-là. Madame de Saint-Géran retourna en Bourbonnais, où la maréchale, sa belle-mère, accourut peu de temps après, munie de la layette qu'elle avait voulu faire confectionner elle-même. Or il y avait alors au château de Saint-Géran deux personnages qu'il importe de faire connaître : c'était la marquise de Bouillé, épouse séparée d'un mari septuagénaire, et le marquis de Saint-Maixant, gentilhomme accusé de magie, d'inceste, de fausse monnaie, et véhémentement soupçonné d'avoir étranglé sa première femme, pour en épouser une autre, dont il se proposait, disait-on, de tuer le mari. Le marquis, parent du comte de Saint-Géran, s'était refugié chez lui pour échapper à la maréchaussée d'Auvergne. Quant à Madame de Bouillé, héritière présomptive du comte, elle ne voyait pas sans un vif déplaisir approcher la naissance d'un héritier direct. Sans doute c'était du chagrin que cet événement lui causait, qu'elle entretenait M. de Saint-Maixant, dans les longues promenades qu'ils faisaient ensemble sous les allées ombreuses du parc, et de la confiance, naquirent des épanchements plus tendres. Le marquis et la marquise, épris l'un de l'autre, en vinrent à un degré d'intimité tel, qu'ils convinrent de supprimer l'enfant si impatiemment attendu, afin que Madame de Bouillé ne fût pas privée des grands biens qui allaient lui échapper par l'apparition de ce tardif héritier. Il était du reste

(2) Voyez notre précis sur cette ville.

convenu qu'on se marierait dès que M. de Bouillé serait mort. D'accord sur ces deux points fondamentaux, le couple conspirateur parvint à corrompre le maître d'hôtel du comte, et la sage-femme qui devait accoucher la comtesse.

Au moment décisif, toute la famille entourait le lit de Madame de Saint-Géran; il n'y avait pas moyen d'accomplir le projet médité, si l'on ne parvenait à éloigner tant de témoins; mais la marquise y réussit en assurant qu'il fallait du repos et du silence à la malade, pour rendre sa couche plus facile et moins douloureuse. Restée seule avec Louise Gaillard, sage-femme, Madame de Bouillé fit prendre à la comtesse un puissant narcotique, à titre de boisson propre à hâter sa délivrance; plongée dans un sommeil léthargique, elle accoucha, à son insu, d'un garçon, que l'on descendit par une croisée, au maître d'hôtel, qui se nommait Beaulieu. Selon la première détermination du marquis et de la marquise, Louise Gaillard était descendue aussi pour ôter la vie au nouveau-né; elle se disposait à lui enfoncer le crâne, mais Saint-Maixant, après réflexion, le lui arracha des mains, afin de pouvoir au besoin se faire une arme terrible du jeune comte de Saint-Géran, si Madame de Bouillé refusait de l'épouser. Beaulieu mit donc l'innocente créature dans une corbeille, la cacha sous son manteau, et s'enfuit en Auvergne.

Cependant la comtesse s'éveilla après huit à dix heures de sommeil; elle avait comme un souvenir lointain de sa délivrance, et se persuada qu'elle était accouchée, en se trouvant baignée dans son sang. Mais l'odieuse sage-femme lui soutint le contraire. Vainement Madame de Saint-Géran affirmait-elle quelle ne sentait plus son enfant, Louise Gaillard persista à nier l'accouchement; et, comme on n'avait aucun soupçon de l'attentat commis, on finit par croire que la comtesse, induite en erreur par le désir d'être mère, avait pris pour une grossesse, certaine indisposition qui en présente ordinairement le caractère. Afin que la présence du lait ne vint pas déposer contre cette opinion, la sage-femme se hâta de le faire passer. Bref, après quelques mois, la gestation de Madame de Saint-Géran fut reléguée parmi les illusions heureuses dont se bercent les imaginations fortement frappées.

Revenons au maître-d'hôtel qui, comme le sauveur d'Œdipe enfant, emportait le jeune comte de la Guiche. Il s'arrêta au village d'Écherolles, où il mit le poupon au sein d'une nourrice; au Port-de-la-Chaise, l'enfant téta encore; puis Beaulieu passa l'Allier, et se dirigea, comme nous l'avons dit, vers l'Auvergne, monté sur une charrette dont le conducteur l'interrogea sur la singulière mission dont il était chargé. Le maître d'hôtel répondit qu'on n'avait voulu confier qu'à lui le nouveau né, parce que c'était le descendant d'une illustre famille. Enfin, cet homme arriva à Riom, confia l'enfant à une nourrice

des environs, mais bientôt elle le força de le reprendre, parce qu'il refusait de lui faire connaître la famille de son nourrisson. Il fallut se remettre en route : l'héritier du nom de Saint Géran fut emporté, par des chemins détournés, d'abord en Bourgogne, puis à Paris, où Beaulieu le plaça chez Marie Pigoreau, sa belle sœur. Le pauvre petit, porté sur les fonts-baptismaux de Saint-Jean-en-Grève, eut pour parrain le fosseyeur de la paroisse, pour marraine, une vieille femme qui se trouvait accroupie près d'un bénitier.

Le comte anonyme, ayant été mis en nourrice au village de Torcy, en Brie, y resta jusqu'à l'âge de deux ans, passant pour un fils de Marie Pigoreau, mort récemment. Après cet espace de temps, il en fut retiré, et Beaulieu, qui était retourné paisiblement en Bourbonnais, osa demander et obtint la permission d'élever dans le château même, le prétendu fils de sa sœur. L'enfant avait de beaux yeux bleus, une chevelure blonde, bouclée et soyeuse; la comtesse, par un effet de cet instinct qui agit en nous sans que la nature l'explique à notre intelligence, aima ce fils que le crime avait arraché à sa tendresse de mère. Elle le fit élever avec sollicitude ; son éducation fut celle d'un garçon de qualité, et dès l'âge de sept ans, on l'admit parmi les pages du comte.

Mais l'instant approchait où le destin allait porter sur cette existence déplacée le flambeau qu'il se plait à cacher trop souvent : une rumeur sourde de l'attentat circulait depuis long-temps dans le public; Beaulieu, par maladresse ou par remords, avait commis des indiscrétions; il s'était même avancé jusqu'à dire qu'il tenait en ses mains l'honneur et la vie de Madame de Bouillé. La marquise frémit; mais le crime lui coûtait si peu ! l'indiscret fut empoisonné. A l'article de la mort, Beaulieu commença une révélation que les domestiques seuls entendirent. Peu de temps après, la comtesse surprit Louise Gaillard dans une conversation mystérieuse avec la marquise : ce fut un nouveau trait de lumière; une information commença; on arrêta la sage-femme; elle subit un interrogatoire. Tantôt elle déclarait que la comtesse avait donné le jour à une fille, tantôt elle parlait d'un garçon mort-né; d'autres fois, elle soutenait que Madame de Saint-Géran n'avait pas accouché. Ces déclarations contradictoires donnèrent de la consistance aux soupçons; mais le marquis de Saint-Maixant et sa maîtresse parvinrent à entraver la justice par des protections. Pourtant l'instruction continua : les dépositions des témoins appelés du Bourbonnais, de l'Auvergne, de la Bourgogne, de la Brie, de Paris, ne laissèrent aucun doute sur l'attentat : Louise Gaillard, condamnée à la potence, interjeta appel de cet arrêt, et fut enfermée à la Conciergerie. Quant aux principaux coupables, dont cette femme n'avait été que

l'instrument, ils étaient nobles, soutenus en cour : on crut à leur innocence, ou du moins on parut y croire.

Dans l'intervalle du premier jugement à l'appel, Louis XIV et sa mère étant venus à Moulins, comme nous l'avons dit ailleurs (1659), M. de Saint-Géran présenta au roi le jeune homme qu'il regardait comme son fils; Sa Majesté voulut que dès-lors il prît le nom de comte de La Palisse, appartenant aux fils aînés des comtes de la Guiche. Les grands, toujours disposés à rechercher les émotions si rares dans leur vie saturée de jouissances, s'attachent aisément à tout ce qui pique leur curiosité : la reine se fit amener le jeune homme dont la vie était si romanesque ; le duc d'Anjou voulut le voir à son tour ; Mademoiselle de Montpensier lui fit des compliments sur sa bonne mine, et lui témoigna qu'elle s'intéressait vivement à lui. Les dames de ce temps se montraient quelquefois fort sincères envers les beaux garçons.

Le procès, excessivement prolongé par les intrigues de la marquise, se poursuivait néanmoins : les dépositions s'accumulaient de plus en plus contre la sage-femme, lorsque la comtesse de Lude, fille de Madame de Bouillé, et la dame de Ventadour, fille du second lit de la maréchale de Saint-Géran, entrèrent en cause pour disputer au nouveau comte de Saint-Géran (Claude de la Guiche était mort) et son héritage et sa position. Mais le flambeau de la vérité avait répandu un si vif éclat sur cette affaire, que tous les efforts de la corruption et de la chicane vinrent échouer contre les témoignages qui militaient en faveur des poursuivants. Il faut ajouter aussi qu'un incident étrange contribua à paralyser les sourdes intrigues opposées ici au bon droit : la veuve de Claude de la Guiche s'était présentée devant les juges, et avait fermement déclaré que si le comte de La Palisse n'était pas reconnu pour son fils, elle en ferait son mari... Ce projet, mis à exécution, n'eut probablement rien changé aux prétentions de la marquise : la douairière de Saint-Géran avait plus de soixante ans, et le comte n'en avait pas vingt-cinq... Mais cette déclaration fut pour le tribunal, une considération morale d'un poids imposant : un arrêt solennel, rendu en 1666, reconnut M. de La Palisse comme le légitime héritier des comtes de Saint-Géran, et condamna aux dépens les dames de Bouillé de Lude et de Ventadour.

Bernard de la Guiche, ainsi triomphant de ses adversaires, épousa Claude-Françoise-Madeleine de Varignies, dont il n'eût qu'une fille, morte religieuse à l'âge de cinquante-cinq ans. Le fameux procès qui avait occupé toute l'Europe ne retarda donc que de deux générations, l'extinction de l'illustre maison de Saint-Géran.

Le château de Saint-Géran offre des constructions de plusieurs époques.

Le principal corps de bâtiment est de la fin du XVIe siècle : assez bien conservé malgré diverses restaurations, il présente cependant à plusieurs fenêtres des cariatides mutilées. Un donjon, démoli en 1764, donnait à cette demeure seigneuriale un aspect quelque peu militaire. Les deux cours que l'on traverse pour y arriver sont fermées par des portails, dont la construction ne remonte pas au-delà des premières années du XVIIe siècle. Les fossés ont été convertis en jardin anglais. L'intérieur du château de Saint-Géran mérite d'être visité : on y remarque surtout une vaste salle des gardes, avec une ample cheminée où se mélangent les ordres ionique et dorique, s'appuyant sur une base attique ; elle est encore ornée de fresques représentant une chasse. D'autres appartements sont également décorés de peintures d'une assez belle exécution. En un mot, tout dans cette splendide habitation rappelle une grande existence féodale. Saint-Géran était en effet, une des terres les plus importantes du Bourbonnais, tant par les priviléges que par son rapport. Un parc immense joignait à l'est le château : douze portes correspondaient à un même nombre d'allées.

Le bourg de Saint-Géran est peu considérable aujourd'hui : son église, où se combinent le style roman et les inspirations des XVe et XVIe siècles, ne fait honneur ni à l'une, ni à l'autre de ces époques. Les restaurations qu'on y fit durant la dernière période, étaient dues à la maison de Soreau : on y voyait son écusson et celui des comtes de la Guiche. Le maréchal de Saint-Géran, mort à La Palisse, fut apporté dans une des chapelles de cette église : on y avait érigé à sa mémoire un magnifique mausolée, qui fut brisé par le pic révolutionnaire, avec un tombeau moins remarquable, que l'on croyait avoir été élevé au père du maréchal.

A quelque distance de Saint-Géran, et sur la grande route de Lyon, est le petit village de *Saint-Loup*, où fut jadis un couvent de Bénédictins qui, dit-on, abandonnèrent le pays. Selon cette version, l'église paroissiale serait établie dans leur chapelle. Sur la commune de Saint-Loup, se trouve une fontaine que vénèrent les paysans des environs : c'est à cette source qu'ils viennent candidement puiser la santé lorsqu'ils sont malades ; nous ne serions pas surpris que bon nombre d'entre eux fussent guéris : ce sont de ces cures que l'imagination opère quelquefois. Lorsqu'on puise de l'eau à cette fontaine merveilleuse, l'usage est d'y jeter quelque pièce de monnaie : il y a beaucoup à parier que ces tributs de la superstition ne restent pas enfouis dans la vase.

Ici, nous franchissons et la route de Lyon et l'Allier et la route d'Auvergne, pour nous reporter sur le *canton du Montet*, dont le chef-lieu touche à la route de Montluçon. C'est aujourd'hui un bien petit bourg, puisque la population

ne s'élève qu'à 526 individus. Cependant, sur cette localité exista jadis un monastère considérable de Bénédictins, qui dut sa splendeur aux largesses des sires de Bourbon. Ce couvent remontait au xe siècle; on croit qu'il fut fondé par des religieux de l'abbaye de la Cluse en Savoie: au moins les abbés de cette dernière communauté conservèrent-ils jusqu'au xvIIe siècle le droit de nommer le prieur du Montet. Les moines avaient construit leur maison sur l'une des montagnes les plus élevées du Bourbonnais, et les géographes ont calculé qu'elle occupait à peu près le point le plus central de la France. Archambaud III fut un des principaux bienfaiteurs du Montet; il y résida long-temps et voulut y être inhumé, dans l'église qu'on venait de construire avec magnificence, sans doute grâce à ses dons. Auréa, femme de ce sire de Bourbon, fut enterrée près de lui, ainsi qu'Archambaud IV, leur fils, mort excommunié, par suite de son différend avec les moines de Souvigny, comme nous l'avons rapporté dans notre précis général. Cet anathême religieux planant sur la mémoire du baron mort, amena le pape Urbain II au Montet, en l'année 1095. Durant son séjour dans ce couvent, le souverain pontife rétablit la paix entre les religieux de Souvigny et Archambaud V, qui avait continué contre eux la querelle de son père et de son aïeul. Vers le milieu du siècle suivant, Pons de Montboissier, abbé de Vezelay, se retira en fugitif au Montet, chassé de son abbaye par le comte de Nevers et les bourgeois de Vezelay. Mahaut de Bourbon, femme de Guy de Dampierre, habita aussi le Montet; elle y mourut, et fut inhumée près de ses aïeux.

Au xvIIe siècle, ce monastère était tombé en décadence: il n'était plus alors gouverné que par un prieur commandataire, fort assidu à toucher ses revenus et à user de son droit de collation aux églises de Racles, de Saint-Sornin, de Deux-Chaises, du Theil, etc.; mais très-insoucieux des dégradations du couvent, qui tombait en ruines. Du reste, cette communauté, si célèbre du xe au xIIIe siècle, cessa à cette dernière époque de figurer dans l'histoire.

Le bourg, qui ne pouvait manquer d'être une place importante par sa situation, était ceint de murailles et entouré de fossés. Un formidable donjon se dressait près de l'église. Les bâtiments du monastère lui-même avaient toute la puissance d'une forteresse, ainsi qu'on en peut juger par le mur septentrional de l'église encore existant, et le long duquel règne une galerie de machicoulis. Il ne subsiste que trois travées de cette basilique et le côté occidental du transept, maintenant séparé du reste de l'édifice; mais ces débris portent un caractère de grandeur qui révèle le luxe de construction qu'offrait le monument lorsqu'il était debout. M. Louis Bâtissier a retrouvé dans le cimetière les fondements de l'église, ensevelis sous l'herbe: « Son plan, très-

régulier, dit cet écrivain, était identique à celui des belles basiliques romano-bysantines d'Auvergne : une nef et deux collatéraux, un transept portant deux chapelles en cul de four, et l'hémicycle flanqué de cinq absides voûtées, comme les précédentes, formaient un ensemble imposant. Le vaisseau avait dans œuvre 140 pieds. Les chapiteaux des colonnes sont ornés d'entrelacs élégants et de feuillages [1]. » Quant aux constructions claustrales, il n'en reste pas le moindre vestige : aucun monument religieux du Bourbonnais n'a été plus complètement démoli.

Le bourg du Montet doit quelque prospérité au voisinage d'un immense gisement houiller situé sur le flanc de la montagne, et que l'on exploite avec activité. C'est un des établissements industriels les plus considérables du Bourbonnais. Il se tient annuellement au Montet sept foires : en mars (deux), en mai, juin, août, septembre et novembre. Ce chef-lieu de canton est à sept lieues environ de Moulins, au sud-ouest de cette ville. De la montagne sur laquelle est situé le Montet, on jouit de l'un des plus splendides aspects du département : au midi s'offrent à l'horizon les croupes neigeuses du Mont-Dore et les pics bleus des Monts-d'Omes ; au sud-est s'étendent, par étages verdoyants, les sommets arrondis de la montagne bourbonnaise ; au nord, l'espace est blanchi par une multitude de bourgs et de villages, dont les flèches se confondent avec d'innombrables plantations de sveltes peupliers ; à l'est, l'horizon est noirci par les masses indécises du Morvan montagneux.

A *Fins*, village assez voisin du Montet, on visite avec intérêt une exploitation de houille, qui s'annonce par les hautes cheminées de ses machines à vapeur et par ses terreins noirs et bouleversés. Il règne sur ce point aussi une louable activité : de grands capitaux y secondent des efforts soutenus ; vienne un chemin de fer qui communique avec l'Allier, et la houillère de Fins, ainsi que celle du Montet, sera fructueuse aux entreprises qui l'exploitent en même temps qu'aux habitants qu'elle occupe.

Cressanges est le bourg le plus considérable du canton que nous explorons : Nicolaï rapporte une singulière servitude imposée jadis aux habitants de cette localité par un seigneur de Nois. « Les sujets, dit ce géographe, sont tenus de venir se présenter, au lever du soleil, le dernier mardi du mois de mars, dans le cimetière de ladite paroisse, d'y demeurer et s'y promener, sans en sortir, sinon en cas de grande nécessité, jusqu'au soleil couché ; se faisant apporter à boire et à manger, sans parler les uns avec les autres. Et si, par inadvertance, quelqu'un leur demande le chemin ou autre chose, ils ne doivent

(1) *Ancien Bourbonnais, Voyage pittoresque*, p. 396.

rien dire, mais faire la moue au demandeur, et répéter seulement *Mars, Mars*.... à quoi s'ils défaillent, ils sont tenus de payer au seigneur de Nois 7 sous et 6 deniers de défaut. » Il semble que ce seigneur-là ne se montrait pas un trop maladroit calculateur de l'effet des interdictions imposées à l'humanité : il avait étudié en penseur profond la morale anté-diluvienne du fruit défendu.

Le bourg de *Deux-Chaises* vient après celui de Cressanges dans l'ordre d'importance; mais il ne nous offre aucun objet digne d'être cité. Il n'en est pas ainsi du bourg de *Châtel-de-Neuvre*, le dernier que nous ayons à mentionner dans le canton du Montet. Jean Ferault-d'Aignet, dans sa *Topographie du Bourbonnais*, ouvrage resté manuscrit, et le géographe Nicolaï, avancent que de Monestay à Châtel-le Neuvre, il est aisé de reconnaître des traces d'existence d'une importante ville. On peut affirmer au moins que sur tout le versant de la colline qui s'étend de l'un à l'autre lieu, on a trouvé des débris d'antiquité, comme briques romaines, tuiles, poteries, ustensiles en bronze; enfin tout ce qui rappelle le séjour des légions que l'antique reine du monde entretint dans les gaules. A Monestay, il existait autrefois un prieuré qui datait apparemment des premiers temps du christianisme; car on a longtemps mis à découvert au milieu des magnifiques vignobles qui garnissent ce coteau, des sépultures en pierre qui appartiennent à cette époque reculée. Quant à Châtel-de-Neuvre, Nicolaï dit textuellement : « Sur le mont, il y a apparence de quelques antiquités, tant par une vieille motte qui y est que par quelques anciens fragments de murailles qui s'y trouvent. Même à la porte de l'église, il y a un très-ancien chapiteau d'ordre corinthien fait du temps des Romains; et plusieurs écrivains pensent que ce lieu s'appelle Châtel-de-Neuvre, par un mot corrompu de *Château-d'Honneur*, lequel César en ses *Commentaires*, appelle *Castrum Honoris*. » L'aspect des lieux, sans confirmer précisément les conjectures de Nicolaï, les appuie du moins de certains témoignages matériels : ainsi l'on voit à Châtel-de-Neuvre une cuve baptismale revêtue à l'intérieur d'un véritable beton romain, et qui forme aujourd'hui le pied d'une croix. Une seconde cuve en marbre a été trouvée près de l'église; et là aussi le terrein raviné a offert des monceaux de briques, de tuiles, de poteries et des fragments de marbres divers.

L'église de Châtel-de-Neuvre, bâtie sur un mamelon qui s'avance au-dessus du cours de l'Allier, est un édifice du plus ancien style roman : on peut la considérer comme le type de l'architecture religieuse du xᵉ siècle en Bourbonnais et en Auvergne. La sévérité est le caractère de ce monument comme de tous ceux de la même époque : le portail n'offre aucun ornement; l'intérieur se compose d'une nef étroite, allongée, basse, et de deux collatéraux présen-

tant les mêmes dispositions. Les arceaux de la nef, d'un cintre bien régulier, retombent sur de simples impostes sans moulures, qui couronnent des piliers carrés. Les bas-côtés sont voûtés en demi-berceau. Les fenêtres, cintrées, évasées en dedans et fort petites, ne laissent pénétrer dans l'église qu'une faible lumière : il y règne cette demi-obscurité mystérieuse qui porte l'âme à la méditation et à la prière.

Le canton de *Souvigny*, contigu au nord et à l'ouest de celui du Montet, a pour chef-lieu l'une des villes les plus anciennes et les plus historiques du département, quoique son histoire, avant de se combiner avec celle de son abbaye, offre peu de détails authentiques. Ici, comme presque partout, l'origine s'environne de fables, à travers lesquelles il faut s'efforcer de discerner la vérité. Le nom d'*Umbra Vallis*, qui est la plus ancienne dénomination connue attachée au territoire sur lequel est bâti Souvigny, ne peut être antérieur à l'invasion romaine, ainsi que l'ont avancé quelques écrivains : il ne tombe pas sous le sens que les habitants de ce pays eussent adopté la langue des vainqueurs avant leur arrivée, et ce nom est latin. Sans doute, il émana de la première inspiration qu'eurent les maîtres du monde en voyant la *vallée Ombreuse* qu'arrose la Queusne ; plus tard, la ceinture de forêts qui environnait ce territoire, le fit appeler *Sylviniacum*; et c'est une définition aussi subtile que peu probable que celle qui fait venir ce mot de *sub et vineis* (sous les vignes), tandis que la racine *sylvia* (forêt) se présente de si bonne grâce. Avant ces deux dénominations, il est probable que ce lieu en avait une celtique; mais, ainsi que toutes celles appartenant à la période anté-romaine, cette dénomination n'est pas parvenue jusqu'aux temps historiques, qui nous l'auraient transmise.

On raconte que vers les premières années du ve siècle, une colonie de Venetes (Vénitiens), fuyant le terrible Attila, vint se fixer sur les bords de la Queusne, et se mêla aux habitants du pays. Citons ici Nicolaï qui, à travers des opinions hasardées, nous laissera entrevoir quelques données, sinon irrécusables, du moins empreintes d'une certaine probabilité. « Les Vénitiens, qui étaient opulents, dit cet écrivain, aidèrent ces Gallo-Romains à fortifier leur ville, *Umbra Vallis*, ordonnèrent leur police, et marièrent leurs enfants les uns aux autres ; et après y avoir demeuré trente à quarante ans, ces Vénitiens s'en retournèrent dans leur patrie, où, trouvant leur ville brûlée, ils la rebâtirent en des îles au bout de la mer Adriatique, et peu à peu ils édifièrent cette grande et somptueuse cité de Venise, tant renommée par tout le monde. Toutefois, ces peuples, continuant leur amitié avec ceux d'*Umbra Vallis*, leurs alliés et parents, avaient toujours maintenu intelligence les uns avec

les autres, s'aidant et favorisant. C'est pour cela que cette ville fut appelée *Sous-Venise* (*Sub-Venetis* ou *Salus-Venetorum*), et depuis, en un mot corrompu, est appelée *Souvigny;* s'étant longuement gouvernée en partie selon la loi des Vénitiens; ayant des barons pour gouvernement de leurs seigneuries et un baron sur iceux. »

Rien de moins certain que cette incursion d'une colonnie de Venetes, jusqu'au milieu des forêts du futur Bourbonnais; mais, italienne, gauloise ou romaine, une migration quelconque donna à la localité appellée *Umbra Vallis*, la forme d'une cité, et de cet établissement date la dénomination de *Sylviniacum*. Il nous paraît donc incontestable que la fondation de Souvigny remonte à l'antiquité; mais c'est tout ce que l'on peut accepter des traditions élaborées sur son origine.

En 913 seulement commence la période historique de Souvigny : ce fut à cette époque que Charles-le-Simple donna cette localité à Adhémar, sire de Bourbon; « et celui-ci, en 916, donna lui-même aux Bénédictins de Cluny et à l'abbé Berno, Souvigny, son église, dédiée à la Vierge Marie et aux Apôtres Saint Pierre et Saint Paul, les maisons (*Casales*) qui en dépendaient, les prairies de sa vallée, les vignes de ses coteaux, les bruyères hérissées de genévriers (*genebrarias*) et les hautes fûtaies de ses montagnes [1]. » Rien, dans cette désignation, faite d'après des monuments historiques, ne donne lieu de présumer qu'il existât alors une ville près de l'emplacement actuel de Souvigny: si elle y avait existé, les barbares l'avaient détruite. Mais les moines de Cluny, déjà riches, eurent bientôt bâti sur ce domaine concédé une abbaye dépendant de la leur, située en Bourgogne : abbaye qui grandit et prospéra promptement; puis autour du couvent il se fit une ville toute abbatiale, où les seigneurs purent à peine conserver un château, ainsi que nous l'avons dit dans le précis général.

A dater de la donation rapportée ci-dessus, l'histoire de la ville de Souvigny, se rattache à celle de l'abbaye, et n'en peut plus être séparée qu'à l'époque où celle-ci cessa d'exister. Reprenons donc cette histoire au moment où les moines de Cluny, colonie plus authentique que celle des Vénitiens, se construisirent un prieuré dans les campagnes qu'arrose la Queusne. Vers les premiers temps de son existence, le sire de Bourbon ajouta de nouvelles largesses à celles ci-dessus mentionnées; mais plus tard et par une inspiration qu'aucun historien n'a expliquée, ce seigneur regretta les belles prairies, les bois giboyeux, les terres fertiles qu'il avait si généreusement donnés aux moines, et refusa, comme nous l'avons dit ailleurs, de leur remettre la moitié de la forêt de Messarges,

(1) *Ancien Bourbonnais;* t. Ier, p. 165.

dont il les avait dotés par son testament. A ce retour du haut baron vers un système de parcimonie que les religieux étaient loin de prévoir, ils menacèrent le donateur infidèle à sa promesse, lui firent entendre les grondements lointains des foudres apostoliques, et lui laissèrent même entrevoir un coin de l'enfer. Adhémar, effrayé, non-seulement abandonna ce qu'il retenait, mais y ajouta de nouvelles terres. Dans ces premiers temps de l'existence du prieuré, nous aurions souvent à reproduire cette lutte entre l'intérêt des sires de Bourbon et leurs terreurs superstitieuses : plusieurs d'entre eux, redoutant la punition éternelle d'une vie indépendante, licencieuse, pleine de spoliations et quelquefois de meurtres, donnèrent abondamment au monastère de Souvigny et à d'autres pour racheter leur âme des châtiments sans fin; puis la cupidité, l'amour des jouissances ou l'avarice reprenant le dessus, ils arrachaient violemment aux églises ce qu'ils leur avaient donné; enfin, redevenus humbles plus tard, sous la main du malheur ou sous l'empire du sacerdoce, ils doublaient leurs dons pour expier la faute passagère de les avoir retirés.

Malgré ses richesses, le monastère de Souvigny, durant un assez long espace de temps, ne fut pas jugé assez important pour avoir un prieur; il était alors administré au nom de l'abbaye de Cluny, par un doyen amovible, qui prenait soin du temporel et du spirituel. Sous le gouvernement délégué de ses doyens, le prieuré de Souvigny s'enrichit surtout par les dons que lui attirèrent le reflet des vertus et des miracles de Saint Mayol, abbé de Cluny, dont la renommée de sainteté ne fut égalée que par celle de Saint Odylon. Parlons d'abord du premier de ces religieux. Mayol était né riche et noble, au territoire d'Avignon; son père, Folcherius, appartenait à l'illustre famille des comtes de Provence. Mais l'aspect journalier des misères du peuple, opposé aux splendeurs insultantes des grands, développa, dès sa tendre jeunesse, dans son cœur, le germe de la charité, avec le mépris des grandeurs et des richesses. Dans la maison paternelle, Mayol dérobait le pain et la viande pour les porter aux affamés, en les cachant sous sa robe d'enfant [1]. Lorsque sa jeunesse fut plus avancée, Mayol se rendit à Lyon, où il étudia avec les philosophes chrétiens qui professaient dans cette ville; et sur le bruit de ses progrès dans

(1) Un jour qu'il avait pris du pain dans la cuisine, et de la viande qui cuisait dans le pot, il les portait aux pauvres, cachés sous le pan de sa robe. Son père, averti depuis quelques temps de ses larcins charitables, le surprit comme il traversait la cour, et lui demanda ce qu'il emportait : — Mon père ce sont des roses, répondit l'enfant. — Voyons, mon fils, répliqua le baron, et ouvrant avec colère le pan de la robe de Mayol, il le trouva en effet rempli de roses... La Providence instruisit ainsi ce seigneur à ne plus troubler son enfant dans l'exercice de ses charités.

les voies de la foi, Hildebord, évêque de Châlons, l'appela près de lui pour régir son diocèse en qualité d'archidiacre. Mais il fallait à l'âme extatique de ce saint personnage une existence plus humble, plus semblable à celle des anachorètes : il se construisit un oratoire au fond des bois, et ne l'abandonna que pour entrer à l'abbaye de Cluny, où bientôt sa piété et son humilité furent l'exemple du monastère. L'abbé Aymar, étant devenu aveugle, appela Mayol à son aide, et les frères lui décernèrent la crosse abbatiale. Bientôt il devint le modèle de tous les serviteurs de Dieu; le recours de tous les grands de la terre, dans leurs chagrins, dans les terreurs que l'avenir leur inspirait, dans les différends qui s'élevaient entre eux: toujours il les renvoyait consolés, pénitents, réconciliés. A Cluny, cet abbé maintint d'une main ferme quoique douce, l'austérité de la règle de Saint Benoît; puis, réprimant la licence dont plusieurs monastères étaient infestés, il y rétablit l'ordre avec la continence : entre autres, dans celui de Saint-Maur-des-Fossés, près de Paris, à la sollicitation du comte Burchard. Il fit aussi rentrer dans le devoir les moines de Saint-Bénigne de Dijon, et ceux de Marmoutiers de Tours.

A cette époque, tout fidèle devait s'être agenouillé sur la tombe du Christ pour la mouiller de ses larmes, en attendant qu'il l'arrosât de son sang. Mayol fit le pélérinage de la Terre-Sainte; et comme il revenait par la Lombardie, il tomba au pouvoir des Sarrasins dans les étroites vallées des Alpes. Au respect dont les disciples de l'abbé de Cluny l'environnaient, le chef des infidèles comprit qu'il avait en sa possession un personnage important sous la bure grossière des moines; il fixa la rançon de Mayol et celle de ses compagnons à mille livres; un frère partit pour Cluny muni de cette lettre : « Aux seigneurs » et frères de Cluny, le frère Mayol, malheureux et captif. — Les douleurs de » la mort m'ont environné; les torrents de l'iniquité m'ont rempli de trouble. » Envoyez-donc, s'il vous plaît, ma rançon et celle de mes compagnons de captivité. » A l'arrivée du messager, les moines de Cluny se hâtèrent de réunir la somme demandée. « Pour cela, dit l'auteur de l'*Ancien Bourbonnais*, ils vendirent les reliquaires d'or, les devants d'autel d'argent ciselé; ils vendirent les vases incrustés de pierreries; ne gardant que leurs calices de verre pour célébrer le Saint Sacrifice de la Messe. » Bientôt Mayol reparut au milieu de ses frères, et ne les quitta plus, si ce n'est pour visiter le prieuré de Souvigny.

Ce fut au milieu des religieux de ce monastère que ce saint homme vit poindre pour lui l'aurore de la vie éternelle : se sentant atteint d'un mal dont lui seul comprit toute la gravité, il dit avec une ineffable douceur à ceux qui l'entouraient :

— Réjouissez-vous, mes frères, car Dieu m'appelle enfin à lui.

— Oh! notre père, lui dirent les moines, fondant en larmes, après vous, quel pasteur guidera notre troupeau?

— Ce n'est point à moi, répondit Mayol, qu'il appartient d'élire votre abbé; je vous laisse au plus vigilant et au plus doux des pasteurs, à Jésus, qui n'abandonne jamais les orphelins.

— Vous souffrez, mon père, lui dit un religieux qui s'aperçut que sa voix faiblissait.

— Je ne souffre point, mais j'ai soif, une soif ardente, que la vue seule de Dieu peut éteindre.

— Bienheureux père, reprit l'un des moines présents à cette pieuse agonie, accordez votre bénédiction aux enfants que le ciel vous a donnés; priez pour les orphelins que vous laissez sur la terre.

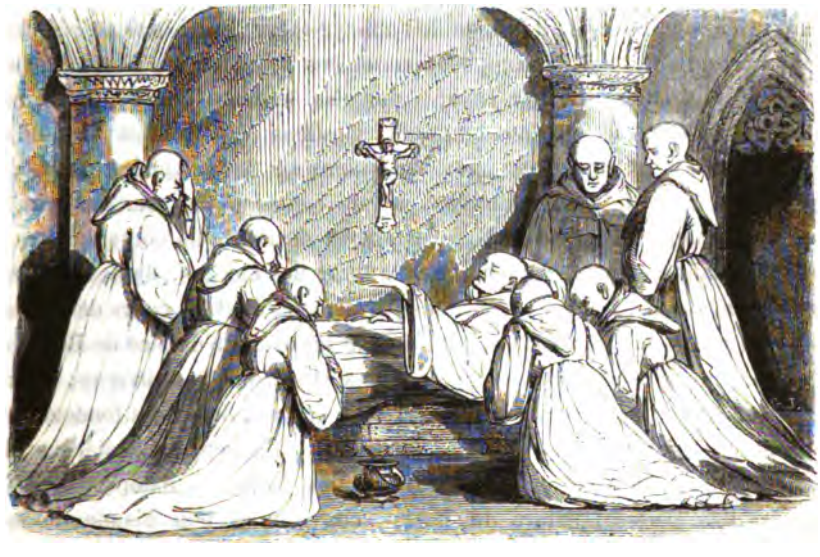

Et tous se prosternèrent autour du lit de cendres sur lequel le saint homme expirait..... « Alors qu'il eut étendu ses tremblantes mains sur leurs têtes courbées, et prononcé son oraison paternelle, dit l'historien de Mayol, il cessa de s'entretenir avec les hommes pour parler avec Dieu seul. Déjà ses yeux levés vers le ciel ne voyaient plus rien des choses terrestres; long-temps il

murmura les versets des psaumes, promenant le signe de la croix de son front à sa poitrine. Enfin, sa main retomba doucement et se joignit à son autre main; sa voix baissa, faiblit, s'éteignit; l'oreille approchée de sa bouche n'eût pu saisir le moindre son; mais le souffle d'une prière intérieure agitait ses lèvres entr'ouvertes. »

Ainsi, mourut le 5 mai 994, le vénérable abbé de Cluny, Saint Mayol.

Pour retracer dignement les regrets que la mort de cet abbé fit éclater; pour peindre les débats qui s'élevèrent entre l'abbaye-mère et le prieuré pour la possession de ses précieuses reliques, nous recourons à l'épopée historique d'Achille Allier. « Moines, barons, soldats, artisans, laboureurs, dit le jeune écrivain, accoururent des provinces voisines pour assister aux funérailles. Le lieu de Souvigny ne put contenir cette foule immense; les pélerins dressèrent des tentes avec des branches d'arbres et leurs manteaux; femmes, enfants, maîtres, serviteurs, campèrent dans les vastes prairies des rives de la Queusne. Lorsque les moines de Cluny songèrent à enlever le corps du saint abbé, voulant l'ensevelir dans la basilique de l'abbaye-mère, mille bras se réunirent pour le retenir. Il y eut des supplications et des prières, puis des cris et des menaces. Les cloîtres furent envahis par des hommes que l'enthousiasme rendait féroces : ils se constituèrent gardiens des saintes dépouilles. Quelques-uns pieds nus, tête nue, rempaient sur leurs genoux jusqu'à la porte de cette cellule où les frères, la face contre terre, récitaient nuit et jour les psaumes de la pénitence, au chevet du mort. Ils contemplaient le visage du saint vieillard, rayonnant, à la lueur des cierges, d'une tranquille extase de béatitude. D'autres, répandus par groupes dans les cours de l'enclos, veillaient aux issues du monastère : c'étaient les archers du sire de Bourbon, les gens de métiers des villes prochaines, les vignerons de Souvigny, portant une serpe tranchante pendue à leur ceinture de cuir; les rudes fendeurs aux bras nus, des forêts de Messarges, Gros-Bois, Bagneux et Malardier; les montagnards de la frontière auvergnate, armés de lourds bâtons ferrés; les bouviers des grasses plaines du Berry, couverts de leur biaude de toile blanche..... Tous s'écriaient : — Laissez-nous notre Saint! Nous voulons conserver ses reliques! il préservera nos vignes de la gelée, il détournera la grêle de nos blés murs, nous lui apporterons nos enfants qui naissent souffreteux et malingres, il rendra leur force épuisée à nos reins courbés, du lever au coucher du soleil, sous le fouet des majordômes [1]. »

(1) *Ancien Bourbonnais*, t. Ier, p. 194 à 196.

Soit crainte inspirée par les menaces, soit effet des supplications, soit résultat d'un exaspération populaire secrètement préparée par les moines de Souvigny, le corps de Saint Mayol fut inhumé dans la basilique de Saint-Pierre. Nous parlerons ailleurs de son tombeau.

Odylon, dont la vie ne devait pas être moins renommée que celle de Mayol, lui succéda comme abbé de Cluny; et le premier acte de ce saint homme fut la réforme de l'abbaye de Saint-Denis. Dans le temps qu'il travaillait à cette restauration, aussi laborieuse qu'urgente, l'abbé de Cluny visitait souvent Hugues Capet, dans ce sombre palais de la Cité, qui dressait ses tours au milieu de la Seine. Le monarque était malade et impatient de sa maladie, comme tous les hommes forts couchés sur le lit de douleur. Odylon lui conseilla de faire un pélerinage au tombeau de Mayol. Hugues fit le voyage du Bourbonnais; mais nous croyons que, dans cette circonstance, la politique intéressée du souverain l'emporta sur la ferveur du chrétien. Il devait redouter ce fier suzerain du Périgord et de la Marche (Adalbert), auquel il avait demandé qui *l'avait fait comte?* et avait abtenu pour réponse cette autre question : *qui t'a fait roi....?* Dans cette circonstance, le prince français comprit la nécessité de resserrer les liens de l'amitié avec le sire de Bourbon, gardien des Marches d'Aquitaine, et il vint prier au tombeau de Mayol. Ce fut le doyen Raymond qui reçut Hugues Capet sous le porche de l'église du prieuré : il lui présenta l'eau bénite et le livre des Saints Évangiles à baiser, puis l'encensa. Le roi pénétra ensuite dans l'église à travers une double ligne de moines inclinés, et s'avançant vers l'autel de Saint-Pierre, il déposa son offrande sur les marches; puis il alla prier longuement et dévotieusement près du mausolée de Mayol. Capet, pour accomplir ce pélerinage, ne s'était point revêtu du manteau des rois franks; il avait fait son entrée dans l'église de Souvigny, couvert de la chape de Saint-Martin. Durant son séjour au monastère, il porta le froc grossier des simples frères; habitant l'une de leurs cellules, vivant de leur nourriture, chantant avec eux les offices de nuit; se soumettant en un mot à toutes les austérités de la règle des Bénédictins. Cependant, malgré ses veilles, ses prières et ses jeûnes, Hugues n'obtint pas de soulagement à ses infirmités. Il revenait un matin à sa cellule, lorsque les cris de *miracle! miracle! gloire à Mayol!* se firent entendre sous le porche de l'église : c'était un jeune serf aveugle auquel le saint abbé venait de rendre la vue. « Si les moines de Souvigny, dit l'historien du Bourbonnais, avaient préparé cette rencontre pour produire sur l'âme du roi une impression profonde et durable, ils ne furent point trompés dans leur attente. Avant de quitter l'église de Saint-Pierre et ce tombeau de Mayol aux miracles écla-

tants, Hugues laissa aux Bénédictins de Cluny un témoignage de sa munificence royale : il concéda au monastère le droit précieux de battre monnaie, par une charte solennellement déposée sur la sépulture du saint abbé [1]. »

L'année suivante (998), Archambaud II abandonna au monastère de Souvigny une partie de sa puissance, en lui concédant le droit de justice : privilége qui ne pouvait manquer plus tard, d'entraîner des troubles graves entre le cloître et le château.

Le Père Odylon qui, en amenant Hugues Capet au tombeau de son prédécesseur, avait valu de nouveaux bienfaits au prieuré de Souvigny, était de l'illustre famille des comtes d'Auvergne ; son père se nommait Beraud de Mercœur, dont le château aux tours sourcilleuses s'élevait près de Brioude. Le jeune seigneur, conduit au monastère de Saint-Julien, y fut initié aux premiers mystères de la science sacrée ; et ce fut peu de temps après que le père Mayol vint, au déclin d'une journée d'hiver, s'assoir devant l'âtre hospitalier du comte de Mercœur. Il y vit Odylon adolescent, pâle, maladif, rêveur, mais au front large, à l'œil étincelant de pensée. Doué de cette vue intérieure qui pénètre au fond des âmes, l'abbé de Cluny reconnut dans celle du clerc de Brioude, une pureté immaculée et l'amour de la vie religieuse. Interrogé secrètement par le saint homme, Odylon avoua que le bruit des herses et des armes fatiguait son oreille, que le poids d'une épée accablerait sa faiblesse, mais qu'il se sentait pourvu d'un courage qui braverait les angoisses du martyre, pour la gloire du Très-Haut. Peu de temps après cet entretien, le fils du haut baron avait jeté loin de lui sa robe dorée ; il s'était couvert de bure... Il était moine à Cluny : « brebis débarrassée de sa toison mondaine, a dit son « historien, et sortant encore une fois blanche et nette du lavoir baptismal. »

Odylon ne chercha à se distinguer parmi les religieux de Cluny, que par sa profonde humilité ; mais son mérite perça malgré lui. Mayol, devenu vieux, voulant s'associer un aide et se choisir un successeur, la communauté entière désigna Odylon. La modestie du moine vertueux résistait encore, lorsqu'un de ses frères lui cria : — « Que fais-tu ? ô âme chérie de Dieu ! Pourquoi lutter » ainsi ? pourquoi veux-tu demeurer derrière la porte, regardant par la fenêtre » et entre les barreaux ? Sors à la pleine lumière, sors ! ton fiancé te parle » comme à la fiancée du Cantique des Cantiques : leve-toi, hâte-toi, ma toute » belle, et viens. » Odylon ne pouvait résister à ces paraboliques sollicitations : il consentit à soutenir la crosse abbatiale entre les mains du vénérable Mayol ; et

(1) *Ancien Bourbonnais*, t. Ier, p. 199.

lorsque celui-ci fut rentré dans le sein de Dieu, il le remplaça. Sous le gouvernement de cet abbé, aussi éclairé que pieux, Cluny et les monastères qui en dépendaient, acquirent tous les genres de prospérité et d'illustration : ils s'accrurent en constructions, en ornements, en possessions, en richesses et surtout en lumières. Des moines artistes multiplièrent, sous les yeux d'Odylon, les livres écrits sur vélin, avec de fraîches peintures; les tabernacles s'enrichirent de vases ornés de pierreries et du plus beau travail; enfin, des marbres précieux amenés d'Italie, par la Durance, le Rhône et la Saône, se dressèrent en colonnades, pour soutenir les arceaux puissants du cloître de l'abbaye-mère. Et dans quelle âme si pure, si sainte, la vanité humaine ne trouve-t-elle pas une petite place? Odylon s'écriait quelquefois : *J'ai trouvé un Cluny de bois, et je laisserai un Cluny de marbre.* Le prieuré de Souvigny eut une ample part aux bienfaits d'Odylon; mais il ne se borna point à les répandre dans le monde monastique : les misères et les souffrances attachées à toutes les conditions excitèrent sa vive sollicitude. Quand, par ses largesses, ce saint homme avait épuisé les ressources dont il pouvait disposer, il parcourait les villes, les châteaux, les paroisses, les églises : recueillant partout des aumônes pour remplir le trésor vide de ses charités. Durant une longue disette, plusieurs milliers de personnes furent soustraites par lui à la faim et à la mort. Un des premiers parmi les membres du clergé, l'abbé de Cluny proclama et institua la *trève de Dieu.* La persuasion et la persévérance furent les armes dont il se servit le plus souvent, dans cette grande entreprise; mais lorsqu'elles lui firent défaut, il sut employer l'argument de la force. Il arma les barons, il arma ses moines eux-mêmes, au rapport d'Aldaberon, évêque de Laon : « Des pas lourds firent retentir les dalles des cloîtres; on aiguisa des épées sur la pierre des autels; des fronts tonsurés se couvrirent d'un casque; on porta des cuirasses de fer sous le froc bénédictin. » Et lorsque les seigneurs, mettant à profit la faiblesse du roi Robert, se disputent le royaume; lorsque les églises sont dévastés et que les reliques des saints, arrachées des reliquaires précieux, volent dispersées dans les airs, Odylon dit à ses moines : « Suspendez à votre cou vos boucliers échancrés; attachez par-dessus vos habits une cuirasse formée d'un triple tissu; que les ceintures polies qui serrent vos reins soutiennent votre casque; que votre poignard repose en guise de couronne sur votre tête serrée par des courroies; portez vos javelots derrière le dos, et tenez votre épée dans les dents. «

Lorsque ces milices tonsurées ne suffirent pas pour soutenir la trève de Dieu, l'abbé de Cluny ne fut peut-être pas un des derniers à soulever contre l'hydre féodale les bourgeois, les artisans, les laboureurs, les bergers : ce qui

dut apprendre dès-lors au peuple qu'en lui résidait la force, et conséquemment la puissance réelle. C'est ainsi que, tour à tour serviteur fervent de Dieu, dispensateur des saintes doctrines, fondateur, restaurateur, réformateur des monastères, propagateur des lumières et des arts; guerrier dans les circonstances extrêmes, Odylon parvint à sa quatre-vingt-cinquième année, environné du respect des peuples et des grands de la terre. Depuis long-temps déjà les infirmités rendaient sa vie souffreteuse et languissante; il sentait sa fin approcher; mais il voulait mourir au tombeau des apôtres. Malgré ses dix-sept lustres et ses souffrances habituelles, l'abbé de Cluny entreprit donc le voyage de Rome, à travers les Alpes neigeuses et les Apennins périlleux. Couché dans sa litière, il récitait tout haut des oraisons, et les peuples accouraient partout sur son passage pour recevoir sa bénédiction. Arrivé dans la ville sainte, Odylon y attendit en vain la mort; il comprit alors que ce n'était pas là que le doigt du Seigneur avait marqué la terre qui devait s'ouvrir pour le recevoir. Il revint à Cluny, puis il se disposa à visiter une dernière fois les monastères soumis à l'obédience de la mère-abbaye. Il se rendit d'abord à Souvigny, guidé par l'invisible bras de la Providence : car c'était là qu'Odylon, ainsi que son prédécesseur, devait trouver le lit de l'éternité. Arrivé au prieuré, le vieux abbé de Cluny perdit à tel point ses forces, qu'il ne put continuer son voyage, et bientôt, disent les moines de Souvigny, dans une relation dont nous empruntons ces détails, il dut rester étendu sur sa couche de paille, ayant un crucifix dans ses faibles mains. « O! Seigneur Jésus, s'écrie un » religieux nommé *Jotsald*, qui écrivit sous l'impression de cette mémorable » agonie, que de soupirs! que de gémissements à cette heure! Quel ressou- » venir et quelle confusion de ses péchés! quelle glorification de ta Majesté! » quelle invocation de ton Nom! quelle mémoire de ta Passion et de notre » rédemption! On eût dit, tant ses yeux obscurcis par une pluie de larmes, » étaient attachés avec compassion sur ton image, qu'il te voyait une seconde » fois crucifié et mourant. De même que Marie, ta mère, il était là, suspendu » à ta douleur, et le glaive de la componction la plus acérée traversait son » âme. Je ne saurais dire si ce fut avec les yeux du corps ou avec les yeux » de l'esprit qu'il aperçut à ses côtés l'éternel ennemi du genre humain, qui » osait même dresser ses embûches contre ce divin maître ; mais vous » l'eussiez vu, vous l'eussiez entendu apostropher le malin avec des arguments » terrifiants, et lui commander de se retirer loin de lui avec un langage impé- » rieux. Et pour me servir de ses propres paroles : — Ennemi du genre » humain, disait-il, je t'interpelle au nom et par la vertu de mon maître, » Jésus-Christ; je te conjure par le saint Étendard de la croix, éloigne de

» moi tes embûches, découvertes ou cachées : par la croix du Seigneur, qui » est pour moi la vie, est pour toi la mort. La croix du Seigneur est avec » moi, je l'adore toujours, je la bénis toujours, et maintenant je mets mon » âme sous sa protection. » Le vieillard, en prononçant ces paroles, avait les yeux fixés vers le recoin obscur de sa cellule, où il voyait flamboyer les prunelles ardentes du tentateur ; il s'était soulevé à demi sur son grabat pour chasser cette horrible vision ; puis accablé de fatigue, inondé de sueur et de larmes, il retomba en poussant un profond soupir. Les moines qui l'entouraient crurent qu'il avait cessé de vivre ; mais bientôt ils reconnurent, au mouvement de ses lèvres, qu'il s'en échappait d'inintelligibles prières.

L'office étant terminé, tous les religieux s'assemblèrent autour du mourant, et le prièrent de désigner son successeur. — « Je laisse cela à la disposition du Seigneur, répondit-il, et à la libre élection des frères de Cluny. » A l'heure des vêpres, Odylon se fit porter dans l'oratoire de la Vierge avec son lit, que l'on posa sur les marches de l'autel. « Dans cette chapelle aux murs humides et suintants, dit l'auteur de l'*Ancien Bourbonnais*, par une rigoureuse soirée de décembre, le vieillard, pieds-nus et tête-nue, entonna les psaumes de la pénitence, mêlant sa voix de mourant aux voix du chœur. Lorsque la douleur troublait la mémoire des frères, il leur rappelait le verset oublié ; quand les sanglots étouffaient leur voix, il les ramenait d'un accent calme et ferme à l'intonation de la psalmodie. Les chants terminés, Odylon demanda qu'on le laissât seul ; il demeura quelque temps plongé dans une méditation extatique : ses gardiens le trouvèrent prosterné la face contre terre, et il fut reporté évanoui dans sa cellule. La nuit étant venue, les religieux allumèrent des cierges autour de la couche où le saint abbé gisait, pâle, sans mouvement et les paupières baissées. Ils préparèrent le cilice de poils de chèvre et de crins de cheval ; ils épandirent un lit de cendres sur les froides dalles. On y plaça le malade, enveloppé de son rude vêtement de mort et un Crucifix dans les mains.

— Comme frère Bernard, son disciple aimé et son bâton de vieillesse, se penchait vers lui, Odylon ouvrit les yeux et demanda d'une voix éteinte : Où suis-je ?

— « Dans le cilice et sur la cendre, ô mon maître ! »

— « Que Dieu soit béni. »

Et après un moment de silence, le mourant reprit :

— « Tous les frères sont-ils ici ? »

— « Ils y sont tous, mon père. »

« Quatre enfants de chœur, écoliers du couvent, agenouillés, deux à droite

et deux à gauche, commencèrent à réciter l'office des morts : le vieillard semblait écouter les concerts lointains des Anges, tant il se montrait attentif à leur parole. Soudain, par un effort convulsif, il se dressa à moitié, et, dirigeant vers l'orient son regard menaçant et terrible, parla et se tut tour à tour, comme s'il eût conversé avec quelqu'un. Frère Bernard soutint son maître; un autre moine lui présenta le Crucifix échappé de ses mains. Peu à peu, ses regards se retournèrent et vinrent s'arrêter sereins sur l'image adorée; un sourire ineffable passa sur ses lèvres entr'ouvertes, et sans aucune secousse de corps, sans aucune apparence de douleur, Odylon pencha la tête et mourut. »

« Ainsi s'éteignit, comme la lueur d'une lampe épuisée de combustible, le vénérable abbé de Cluny, dans la quatre-vingt-septième année de son âge, et la cinquante-sixième de son ordination. La nuit même de sa mort, dit Jotsald, un frère nommé Grégorius, homme fort dévôt, simple de sa nature et de mœurs innocentes, ayant veillé dans l'église à genoux sur le pavé humide, se sentit torturé par de vieilles douleurs. Il se traîna vers sa cellule, où il se jeta sur son grabat, souffrant et épuisé de fatigue. Le sommeil n'avait point complétement appesanti ses paupières, lorsqu'il entrevit Odylon debout à ses côtés, couvert de son cilice, et avec cette figure maigre et pâle, mais calme et souriante que le moine avait contemplée le soir à la lueur des cierges funéraires : seulement, ses yeux ouverts brillaient d'un plus vif éclat. Grégorius, qui ignorait encore la mort du saint abbé, se hâta de lui dire, tout étonné de sa présence. — Comment vous trouvez-vous, mon père. » — « Bien, très-bien, répondit Odylon; car le seigneur est venu au devant de son serviteur, et lui a donné place parmi ses enfants. Puis, avant de s'évanouir, le fantôme lui montra le recoin immonde où s'était blotti, sous la forme d'un homme velu, court, hideux, et grimaçant, l'esprit du mal, confus et irrité de n'avoir pu s'emparer de son âme. Tel fut le récit que ce religieux, quittant son lit, accourut faire à ses frères, effrayé et réjoui à la fois de sa vision, surpris et fier d'avoir été choisi par le saint abbé pour une pareille révélation [1].

Le corps d'Odylon, qui avait d'abord été inhumé à l'entrée du crypte, près du corps de Mayol, fut transféré en 1304, au milieu de la grande nef et à l'entrée du chœur. Plus tard, le prieur Chollet, fit faire pour les reliques de Mayol et d'Odylon, des châsses magnifiques, que l'on déplaçait quelquefois

(1) *Ancien Bourbonnais*, t. Ier, de la page 227 à la page 233.

afin de conjurer de grandes calamités publiques. Ainsi dès qu'on voyait la campagne menacée d'un orage, le peuple accourait dans l'église de Souvigny, et passait la nuit en prières; si l'orage devenait trop menaçant, les religieux sur la réquisition des principaux de la ville, portaient les chefs des deux saints sous les halles, et restaient à prier au milieu du peuple. Dans les grandes sécheresses, on portait quelquefois ces reliques processionnellement jusqu'à Saint-Menoux. Du reste, elles attiraient de toute les parties de la chrétienté d'innombrables pélerins, rois, princes, guerriers, bourgeois, laboureurs. Aussi les richesses du prieuré de Souvigny devinrent-elles immenses, et son pouvoir fut égal à celui des sires de Bourbon.

Ce fut pendant qu'Odylon gouvernait l'abbaye de Cluny, que le monastère de Souvigny, cessant d'être régi par un doyen, eut pour premier prieur Gaspard de Coignac. Nous n'entreprendrons point ici de suivre les destinées de cette célèbre communauté, sous les quarante-neuf prieurs connus qu'elle eut jusqu'en l'année 1718, époque à laquelle on cesse d'en pouvoir suivre la série. Les limites que nous devons nous prescrire s'opposent à une longue narration des faits se rapportant à l'abbaye de Souvigny: ce serait d'ailleurs une énumération aride de donations d'églises ou de chapelles, d'accords entre les moines et les sires ou les ducs de Bourbon, et non moins fréquemment une répétition des dissentions intéressées qui les divisèrent : tous objets que nous avons suffisamment mentionnés dans notre précis général. Si néanmoins quelque lecteur, ami des détails minutieux, voulait avoir des notions plus circonstanciées sur l'intérieur du prieuré de Souvigny, il pourrait se satisfaire en consultant les *Mémoires du moine de Cluny*, qui présentent sous ce rapport un travail suivi.

Le couvent de Souvigny ne peut pas être cité pour ces ouvrages littéraires ou scientifiques, auxquels se livraient assez généralement les Bénédictins; les moines de cette maison ne s'occupaient guère que de travaux manuels. « Ils ont eu, dit l'anteur du *Voyage pittoresque*, plus de célébrité pour les excellentes poires de *Bon Chrétien* qu'ils cultivaient dans leur enclos, que pour les livres qu'ils ont laissés. » Le seul don Mesgrigny, parmi ces religieux, paraît s'être distingué dans les lettres; et dans les sciences, une seule réputation est sortie de ces murs claustraux : c'est celle de don Marcaille. Toutefois et malgré l'assertion de Nicolaï, qui prétend que la bibliothèque de Souvigny, peu considérable et mal entretenue, n'était guère visitée par les moines, le monastère renfermait une belle collection de livres et de manuscrits, indépendamment de la magnifique Bible dont nous avons parlé précédemment, et d'un ouvrage d'Alcuin, moine littérateur, contemporain de Charlemagne.

Cependant nous ne pouvons qu'être de l'avis du géographe de Louis XIII, lorsqu'il assure que, de son temps, sur vingt-quatre religieux qui habitaient le cloître de Souvigny : *vingt-deux estudiaient au jeu de paulme et à la cuisine.*

Nous avons essayé de donner à nos lecteurs une idée de l'austérité primitive à laquelle se soumettaient les moines de Cluny, en nous étendant un peu sur la mort de Saint Mayol et de Saint Odylon, qu'on appelait Monseigneur, et qui pourtant expirèrent sur la cendre et dans un cilice de crin. Durant les siècles qui suivirent ces morts exemplaires, les règles de l'ordre devinrent de moins en moins sévères; puis les aisances de la vie mondaine s'y glissèrent; et dans les temps modernes, ses délicatesses y furent raffinées. Vainement les *visiteurs* des chapitres généraux et de l'abbé de Cluny, essayèrent-ils de donner un frein aux abus qui s'épandirent sur l'ordonnance monastique de Souvigny, et la tachèrent quelquefois de scandales; vainement même quelques moines furent-ils de temps en temps battus de verges; la règle, semblable à la mère de l'Amour fouettant son fils avec un bouquet de roses, dans une vieille chanson,

En frappant d'une main légère,
Craignait encor de les blesser.

Au dix-huitième siècle, la vie des Bénédictins était libre, large, aisée, exempte de soucis, et souvent dispensée de prières. Les matines de minuit étaient régulièrement sonnées ; mais souvent les stalles du chœur restaient vides durant cet office nocturne. Les religieux chantaient la Messe assez tard dans la matinée, et passaient pour la chanter courte, tandis qu'on les accusait généralement d'être long-temps à table. Enfin, pour compléter cette existence fleurie, les Bénédictins, après chaque repas du matin, se retiraient dans une grande salle appelée la *Méridienne*, où chacun d'eux,

. . . . . Muni d'un déjeûner,
Dormant d'un léger somme, attendait le dîner.

Quand le prieur prenait possession du couvent, on allait au-devant de lui processionnellement à la porte de l'église; tous les moines étant revêtus de la chape. Sous le porche de l'église, le sous-prieur et le plus ancien religieux présentaient au prieur, à son entrée, l'encens et l'encensoir. Alors le nouveau dignitaire encensait tour à tour la croix, le livre des Saints Évangiles, les aspergeait d'eau bénite, et embrassait le sous-prieur. Après quelques autres

cérémonies, chaque frère passait en s'inclinant devant le supérieur ; puis celui-ci montait à l'autel, offrait à l'église un ornement de soie, et recevait un présent de la communauté. La solennité se terminait par des prières. Les papes et les rois étaient accueillis à peu près de la même manière à Souvigny : il en fut du moins ainsi pour Urbain II, Hugues-Capet et Louis VII. Chaque sire ou duc de Bourbon, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, venait prendre possession de ses domaines dans la basilique des Bénédictins, et prononçait son serment sur les reliquaires de Saint Mayol et de Saint Odylon.

Le prieur de Souvigny n'était pas seulement seigneur de la ville, il réunissait à ce titre celui de curé primitif : à lui seul appartenait le droit d'officier aux fêtes annuelles à la tête du clergé paroissial ; il présidait aux processions et aux enterrements. Il n'exerça pas toutefois ces prérogatives sans contestations : ce serait une longue et fastidieuse histoire que celle des procès qu'intentèrent les prêtres séculiers au prieuré. Nous avons dit quelque part que plus de cinquante monastères, cures ou chapelles relevaient du prieuré de Souvigny, et les bénéficiers divers devaient tous rendre des comptes au chapitre général, après Pâques. Il ne nous reste rien à dire sur la haute, moyenne, et basse justice attribuée aux Bénédictins ; sur le droit de battre monnaie, dont ils jouissaient en partage avec les ducs de Bourbon ; enfin, sur la puissance de cette communauté, qui fut telle, au moyen-âge, que l'on peut répéter, après divers histoiriens que, grâce à l'importance de son prieuré, Souvigny fut long-temps considérée comme la capitale du Bourbonnais. Passons à la description des constructions qu'habitait cette aristocratie ecclésiastique.

Si l'on veut procéder dans l'ordre chronologique, on va voir dabord à l'extrémité orientale de la place, l'ancienne chapelle des Bénédictins : c'est un édifice de la fin du XIIe siècle, réparé au XVIIIe. Un coup-d'œil rapide en apprend assez sur ce monument, que l'on quitte bientôt pour visiter la superbe basilique de Saint-Pierre. La façade primitive était romano-byzantine ; mais elle a été remplacée au XVe siècle par un portail faisant saillie sur l'ancienne construction, qu'ornent avec une vraie prodigalité de richesses une grande ogive dentelée, des niches à dais et deux galeries à jour, couronnant le tout. Cette élégance contraste avec la sévérité des tours, qui sont des XIe et XIIe siècles. Celles-ci étaient surmontées de hautes flèches ; elles ont été abattues. Au premier examen, on reconnaît à l'extérieur de l'église qu'elle a été bâtie à plusieurs reprises ; la partie supérieure de la maitresse nef, les chapelles du transepts et du sanctuaire sont du XVe siècle ; les bas-côtés, dont les fenêtres sont sans colonnettes, appartiennent à l'ère romane, avec quelque mélange de style byzantin. L'abside extérieure présente toutes les conditions de la belle architecture byzantine.

Nos lecteurs pourront juger les constructions extérieures par le dessin que nous en donnons ici.

Lorsque l'on pénètre dans l'église, on demeure frappé de rencontrer un merveilleux ensemble, formé des parties les plus hétérogènes. Ce vaisseau se composait primitivement d'une nef et de collatéraux très-étroits, avec un transept et une abside terminée par trois ou cinq chapelles en cul-de-four. Or, de cette première église, que l'on peut faire remonter avec certitude au commencement du XIe siècle, il ne reste que la partie inférieure de la maîtresse nef, les bas-côtés qui la joignent, et le mur du transept méridional. A peine posait-on la dernière pierre de cette basilique, qu'elle fut jugée trop

petite. Alors on ajouta les deux bas-côtés les plus extérieurs, avec leurs murs ornés d'une arcature plus byzantine que celle des autres collatéraux. Ici paraissent dans l'ornementation des figures d'hommes et d'animaux : progrès qui révèle un travail de la fin du XIe siècle. Cette addition majeure, faite à la nef, ne tarda pas à faire trouver le chœur trop petit; on en fit construire un autre, et l'on agrandit en même temps le transept, en conservant, autant qu'on le put, la construction romane. Le sanctuaire, ainsi allongé, se termina par cinq chapelles. Deux ont été détruites depuis, pour faire la sacristie, et pour élever la *Chapelle-Neuve*. Ces chapelles étaient tout à fait bysantines, conséquemment des premières années du XIIe siècle, époque à laquelle le roman avait entièrement disparu.

La basilique de Souvigny, ainsi disposée, subsista jusqu'au XVe siècle, sans reconstructions importantes, si ce n'est toutefois une suite d'arcs doubleaux ajoutés à la voûte des premiers bas-côtés pour la solidifier : ici se prononce la forme de l'ogive sarrasine, reçue sur des pilastres cannelés, aux chapiteaux ornés d'entrelaces. Il est impossible de méconnaître dans cette architecture la transition du style byzantin au premier gothique : c'est le cachet irrécusable du XIIe siècle. A cette même époque doit appartenir la partie supérieure du clocher avec ses piliers fasciculés. Parlons de la reconstruction du XVe siècle, qui comprit en même temps la partie supérieure de la nef, le sanctuaire et les voûtes des chapelles de l'abside.

Ces grandes réparations furent entreprises et terminées, de l'année 1438 à l'année 1444, par don Chollet, 28e prieur de Souvigny, conseiller du roi et au grand conseil du Bourbonnais. Ce prieur passa d'abord un marché avec Maignon, maître des œuvres du duc de Bourbon, pour refaire le chevet de l'église, qui menaçait ruine. Les fondations et les murs des chapelles furent repris de fond en comble, et l'on refit tout à fait les basses voûtes. Dès cette première reconstruction les coffres de l'abbaye se trouvèrent vides; il fallut faire un appel à la piété des fidèles : le pape Eugène IV l'approuva, et le trésor des indulgences, en s'épanchant, remplit celui de Souvigny. Cependant, les quêtes ne produisirent pas assez d'argent pour continuer les travaux projetés ; ce fut alors à l'abbaye-mère que don Chollet s'adressa, afin d'en obtenir la remise d'une partie de la redevance que le prieuré lui payait annuellement. Les moines de Cluny, « considérant que le prieur, en sa qualité de conseiller du roi et de président du conseil du duc de Bourbon, pouvait être utile à l'Ordre, » consentirent à la réduction demandée.

Ce fut alors que l'on refit les nefs, et que d'urgentes réparations furent faites à la flèche de pierre de la tour septentrionale. Les coffres de l'abbaye se

trouvèrent de nouveau épuisés; mais depuis les dernières indulgences, le péché avait singulièrement cheminé par la France : le pape cria de nouveau aux peuples : « Amendez-vous et donnez. » Les peuples s'amendèrent-ils? Nous l'ignorons; mais ils donnèrent, et les travaux de Souvigny se terminèrent. Ils furent couronnés par un chef-d'œuvre d'exquise architecture qui, par malheur, n'existe plus que dans les traditions : c'était le clocher qu'on voyait au centre du transept, ouvrage d'un nommé Diaire. Ce Diaire, pauvre artiste, poussé par le malheur vers la condition de soldat, ne rêvait, sous la pique et durant ses longues factions sur la muraille crénelée, que cathédrales et chapelles aux élégantes et sveltes proportions; sa condition lui devint bientôt insupportable, il déserta un matin la milice, et se refugia au monastère de Souvigny. Don Chollet faisait en ce moment terminer les reconstructions de l'église; Diaire lui demanda comme une grâce de le laisser orner ce bel édifice d'une flèche torse qui rivaliserait, disait-il, avec le délicieux clocher de la Sainte-Chapelle de Bourbon-l'Archambaud. Le déserteur présenta au prieur un dessin si délicat, si grâcieux de cette flèche, qu'on lui permit de l'exécuter. L'artiste mit la main à l'œuvre : bientôt on vit s'élever dans les airs une pyramide entièrement à jour et fort élancée, autour de laquelle se déploya en spirale un escalier avec balustrade à jour. Enfin, un jour, Diaire alla s'asseoir au sommet de cette flèche si frêle, y planta le signe de la rédemption des hommes, puis il redescendit annoncer aux moines que son œuvre était *parachevée*. L'artiste distingué obtint la grâce du guerrier d'un courage douteux, et tout porte à croire que Diaire prit l'habit des bénédictins.

Ce fut aussi au XVe siècle que les ducs de Bourbon firent construire, pour servir de sépulture à leur famille, les deux chapelles contiguës au chœur. L'une appelée la *Chapelle Vieille*, et placée à droite, fut fondée par les soins de Louis II, en 1410; l'autre, située à gauche, a été élevée en 1456, par l'ordre de Charles Ier : on la nomme la *Chapelle-Neuve*. Dans la première, se trouve le mausolée du fondateur, Louis II, et d'Anne Dauphine, sa femme, dont les statues en marbre sont couchées sur un tombeau également en marbre. Ces figures sont représentées couvertes d'habits somptueux, la couronne en tête, les mains jointes et les pieds appuyés sur des chiens, symboles de la fidélité. Mais ces sculptures, d'une assez belle exécution, n'ont pas été épargnées par le vandalisme qui naît presque toujours des troubles politiques : les statues sont mutilées dans plusieurs parties ainsi que les chiens, et l'on a détaché quelques pierres précieuses des couronnes ducales. Il va sans dire que les destructeurs n'ont pas respecté les écussons des maisons de Bourbon et d'Auvergne, les ceintures d'espérance, etc., qui complétaient l'ornement de

ce tombeau. La *Chapelle-Vieille* est fermée par une balustrade élégante, composée de trèfles découpés. On y voyait autrefois plusieurs statues qui ont été enlevées et sans doute brisées; il ne subsiste que les dais et les consoles, d'un travail admirable, qui formaient les niches de ces figures. Sous cette chapelle, furent inhumés le duc Louis II, sa femme, Marie, dauphine d'Auvergne, Jean II, mort prisonnier en Angleterre, et le duc de Chatellerault, frère du connétable de Bourbon.

La *Chapelle-Neuve* offre au milieu, le tombeau du duc Charles Ier et d'Agnès de Bourgogne, sa femme. Leurs statues, couchées côte à côte sur un grand sarcophage de marbre noir, font honneur au ciseau du XVe siècle. Ce mausolée est décoré de statuettes d'un beau travail, placées dans des niches fouillées avec une grande délicatesse. Cette chapelle, moins riche d'ornements que celle d'écrite précédemment, n'est décorée que par des pots enflammés d'un effet peu remarquable. La balustrade, dont les nervures se combinaient de manière à figurer des fleurs de lys, a comme on le pense bien, choqué l'opinion républicaine : elle a été en partie brisée. Sous la *Chapelle-Neuve* reposaient les restes mortels de Charles Ier et d'Agnès de Bourgogne, avec ceux de Pierre II, d'Anne de France, de Suzanne de Bourbon, femme de Charles III; et enfin ceux de Louise-Marie, fille légitimée de Louis XIV et de madame de Montespan.

En 1648, don Mesgrigny, qui écrivait l'histoire du prieuré de Souvigny, fit ouvrir les caveaux funéraires situés sous les deux chapelles bâties par les ducs de Bourbon. Dans celui de la Chapelle-Vieille, ayant neuf pieds carrés et voûté en pierres d'appareil, on trouva, posés sur des barres de fer, deux cercueils en plomb contenant les ossements du bon duc Louis et de Marie d'Auvergne : l'un des deux (celui du prince) était entr'ouvert, et laissait apercevoir le squelette qu'il contenait. Au fond du même caveau, l'on aperçut l'entrée d'une voûte assez basse, sous laquelle étaient placés les cercueils des autres personnages inhumés dans ce souterrain; les moines n'y pénétrèrent pas. Le lendemain on fit ouvrir le caveau de 15 pieds carrés pratiqué sous la Chapelle-Neuve. Six grands cercueils s'offrirent d'abord à la vue : c'étaient ceux de Charles Ier, d'Agnès de Bourgogne, de Jean II, de Pierre II, de Suzanne de Bourbon et d'Anne de France. D'autres personnages appartenant à la maison de Bourbon, furent sans doute inhumés dans ce caveau, car il s'y trouvait encore des ossements. Les moines de Souvigny avaient fait cette visite avec la pieuse réserve que l'on doit aux débris de l'humanité, même lorsqu'ils n'appartiennent pas à ceux qu'environnèrent les pompes de la terre. Une foule nombreuse les avait suivis dans ces profondeurs funèbres,

où, durant quelques heures, murmura la prière. Puis, les bières et les ossements épars ayant été aspergés d'eau bénite, on sortit des caveaux; les entrées en furent de nouveau scellées; et celui de la Chapelle-Neuve se rouvrit une seule fois, avant la révolution, pour recevoir une fille de l'altière Montespan.

Il n'est pas constaté que les profanateurs de 1793 soient descendus sous les chapelles funéraires qui nous occupent: du moins ne reste-t-il aucune trace, aucun souvenir de cette investigation révolutionnaire. Mais, en 1830, madame la duchesse d'Angoulême, revenant de Vichy, se fit ouvrir les caveaux du vieux monastère de Souvigny, comme si, poussée par une destinée fatidique, elle eût senti le besoin de saluer une dernière fois les mânes de ses ancêtres. La princesse, en visitant ces demeures sépulcrales, fut pensive et silencieuse; elle interrogea peu ceux qui l'accompagnaient: au milieu de l'anéantissement déplorable des existences qui brillèrent d'un si grand lustre, qui produisirent tant de bruit, sa pensée lui en apprenait assez sur la vanité des rangs, des titres, des honneurs, dont on pourrait dire aussi :

> Et comme ils ont l'éclat du verre,
> Ils en ont la fragilité.

Quelques heures après cette visite pieuse, Marie-Thérèse de France apprit les événements de juillet: elle dut alors penser que les grandeurs de la terre, pour s'anéantir, n'attendent pas toujours que le doigt glacé de la mort les ait touchées, et qu'il suffit pour les renverser d'un caprice du sort.

En 1834, quelques artistes pénétrèrent dans les caveaux de la basilique de Saint-Pierre; la destruction avait beaucoup travaillé depuis 1648: les cercueils, fortement oxidés, s'étaient disjoints; les squelettes illustres, couverts de poussière, étaient presque entièrement disloqués. On avait remarqué en 1830 que la tête d'Anne de France conservait des cheveux chatains, longs et assez abondants; quatre ans plus tard, il n'en restait que très-peu, et circonstance digne de remarque, ils avaient blanchi dans cet espace de temps.

Le corps du duc Pierre II, mari de cette princesse, est assez bien conservé: en 1834, M. Louis Bâtissier a pu le voir à travers les déchirures du plomb, et voici ce que l'auteur du *Voyage pittoresque* a écrit: « J'ai touché le drap noir qui formait le froc religieux dont il avait voulu être revêtu au moment de rendre le dernier soupir; sa tête, couverte de longs cheveux, était rejetée à gauche: les muscles et les ligaments qui tenaient les vertèbres cervicales s'étant rompus. J'ai aperçu sa vaste poitrine taillée pour soutenir une lourde armure, comme celle qu'il a portée dans les batailles. J'ai touché du doigt la

poitrine de ce guerrier; ce n'était qu'un peu de limon, affectant encore les formes de l'humanité. »

En général, les bières métalliques qui renfermaient les reliques des ancêtres de la maison régnante inhumés à Souvigny, ont été plus ou moins altérées : quelques-unes sont presque détruites, et le sol des deux caveaux est jonché d'ossements illustres. Quelques années encore, et ce ne sera plus qu'une poussière humaine se mêlant à la terre, origine et fin de tout : à la terre, l'*alpha* et l'*oméga* de toute existence intelligente ou végétative. Sur le cercueil de Pierre II, on lit cette inscription en lettres gothiques : ESPÉRANCE. *Le duc Pierre de Bourbon, deuxième du nom*... L'espérance au-delà des portes de la vie fera sourire avec pitié l'esprit fort qui doute de l'éternité... pour le croyant pénétré des consolations de la foi, ce mot trouve ici sa plus grande et peut-être sa plus réelle acception.

Les mausolées des princes de la maison souveraine, ne sont pas les seuls objets d'art que renferme la basilique de Saint-Pierre : on y voit, près de la porte méridionale, l'oratoire de Saint Mayol et de Saint Odylon, monument du XVe siècle, richement décoré. Les portraits des deux saints, ouvrage de la même époque, sont peints sur des panneaux; mais ils ont été outrageusement défigurés par les indoctes couleurs dont de prétendus restaurateurs les ont chargés. On a été beaucoup mieux inspiré en laissant exister les outrages du temps sur un bas-relief byzantin incrusté dans le mur du bas côté gauche : mieux valent les membres et les têtes qui manquent ici aux personnages, que l'alliage impur d'une statuaire malheureuse, à ce ressouvenir de l'art antique, encore plein des bonnes traditions du Péloponèse. Ce bas-relief se compose de petites arcades soutenues par des colonnettes variées de style; mais toutes d'un travail délicieux; au-dessus se groupent plusieurs figures, debout ou assises, exécutées avec non moins de perfection. Ce morceau, retrouvé, par fragments, dans un coin de l'église, décorait-il le portail primitif, ou bien faisait-il partie d'un tombeau? C'est ce que personne n'a pu décider. Dans ce même collatéral, on voit, debout sur un grand chapiteau, la statue en marbre blanc de Marie de Hainault, morte en 1354. Cette figure, qui décorait le mausolée de cette princesse, a été trouvée à Champaigne, où elle fut inhumée.

La basilique de l'ancien prieuré de Souvigny, quoique gravement dégradée dans plusieurs de ses parties, est encore le plus beau monument du Bourbonnais, tant à cause de l'heureuse combinaison des architectures diverses qui la composent, que par l'étendue de ses proportions. Cette église a, dans œuvre, 84 mètres de long sur 28 de large et 17 de haut sous la voûte du

milieu. Peut-être y a-t-il un peu plus encore de poésie que de vérité dans ce que M. Louis Bâtissier a tracé de cet intérieur; mais pour peu qu'à son exemple on se laisse aller à une suave et dévote rêverie sous ces arceaux vénérables, on retrouvera le point de vue fantastique sous lequel il s'est offert pour lui à cette seconde vue de l'imagination, qui crée à moitié les copies de l'artiste, sans toutefois en altérer trop la fidélité. « Il faut, dit l'auteur du *Voyage pittoresque*, visiter cette église au milieu de la nuit. Excepté le vent qui ébranle les vitraux, tout est silencieux; à la faveur de l'ombre, les voûtes s'élèvent à l'infini; l'église semble n'avoir plus de limites : on se sent comme perdu au milieu de l'espace. Accoudé près d'une balustrade, si vous laissez votre âme s'envoler sur les ailes de la méditation et des songes, ravie par les chants de l'orgue qui tonne tout à coup, oh! alors vous semblez être sous l'empire d'un merveilleux enchantement. Pendant que la musique trouve sous les voûtes cent échos, qu'elle rappelle les plaintes éternelles de la multitude des hommes ou les prières sans fin des anges, tout s'anime, tout prend des formes autour de vous; des milliers de fantômes, évoqués par votre imagination, se balancent entre les colonnades. Les figures des chapiteaux s'agitent et grandissent; les statues des ducs semblent se dresser sur leurs tombeaux comme pour le jugement dernier; et l'on craint qu'elles ne parlent comme la bouche de marbre du commandeur. On croit voir deux longues lignes de moines, assis dans leurs stalles, assemblés pour l'office de la nuit, et prêts à mêler leurs voix graves et solennelles aux cent voix de l'orgue. Bientôt vous verrez les dalles tumulaires des nefs se soulever lentement, et princes, seigneurs, bourgeois, religieux, secouer leur linceul poudreux, pour prendre part à la fête religieuse à laquelle votre rêve les convie. Et pendant que vous évoquez tous ces personnages frappés du sceau de la mort, l'orgue continue à faire éclater son tonnerre, ou à chanter ses airs les plus mélancoliques : musique aux célestes accords, qui tour à tour soupire et prie, pleure et gronde; qui lutterait avec la fauvette de nos auberies, ou ferait taire les mugissements de la mer en courroux. Tant que la musique dure, l'extase vous emporte dans ses fantastiques régions sur ses ailes rapides; mais dès que les derniers chants retentissent et meurent au milieu de l'espace, l'âme retombe de son troisième ciel dans la réalité, et adieu les indicibles ravissements et les mystérieuses visions! tout fuit, tout disparaît. Lazarre redescend dans son froid sépulcre; les générations éteintes, un moment exhumées, s'effacent comme une ombre. L'église redevient vide et silencieuse; on s'aperçoit alors que la nuit est fraîche et que l'heure s'avance. La lune, se dégageant des nuages, jette de pâles reflets dans l'église : les vitraux, ainsi illuminés, nous laissent voir les figures

graves et religieuses des Saints, sous des auréoles d'or; les piliers et les arcades projettent leurs ombres contre les dalles et contre les murs. Vous avez fini un de ces rêves qui ne laissent dans l'esprit que de vagues souvenirs, mais qui remuent l'âme par de profondes et impérissables émotions [1].

Si, en se ressouvenant que cette peinture éclatante de coloris émane d'une verve provinciale, quelqu'un de nos lecteurs criait à la description *ultra-romantique*, qu'il ouvre sa bibliothèque, qu'il y prenne *Notre-Dame-de Paris*, qui fut un chef-d'œuvre de spéculation pour MM. Gosselin et Renduel, long-temps avant d'être devenue un chef-d'œuvre littéraire, à grand renfort de retentissement et de champions officieux, voire même batailleurs; qu'il prenne ce livre donc, et certes! il reconnaîtra dans l'entraînement du poéte, entendant du sein de sa rêverie le carillon métropolitain, une mélodie bien autrement fantastique que celle prêtée aux orgues de Souvigny par M. Bâtissier. Le jeune écrivain bourbonnais outre peut-être l'effet de l'illusion; mais à coup sûr M. Victor Hugo l'invente dans la prétendue harmonie de ses cloches, que l'intelligence ne saurait comprendre. Honneur, trois fois honneur à ce beau génie, lorsqu'il pare la nature du prestige de l'imagination; critique sévère, critique persévérante, quand il se prend à créer une nature imaginaire, sans cohésion possible avec celle que l'Éternel a faite, lui qui peut se croire au moins aussi poéte que M. Victor Hugo.

Le monument que nous venons de décrire, a malheureusement beaucoup souffert des outrages du temps; mais il a du moins échappé à l'outrage plus funeste encore de certaines restaurations modernes, et les insuffisantes réparations qu'on a pu y faire, ont été dirigées par des mains habiles. Sur la demande de M. Chambon, curé de Souvigny, M. le ministre de l'intérieur accorda, en 1835, la somme de 6,000 francs, destinée aux travaux de conservation de l'ancienne église du prieuré, maintenant paroissiale. Le conseil municipal de la ville a joint à cette allocation du gouvernement un faible vote de 200 francs, et l'on avait l'espoir à cette époque que le conseil-général ne refuserait pas un secours spécial pour ajouter aux ressources d'entretien de la plus riche basilique de l'ancien Bourbonnais. Nous ignorons si les vœux de MM. les membres du corps municipal ont été accomplis; mais nous avons appris que le devis des travaux urgents à exécuter s'élevait à 20,000 francs. Il est plus que présumable que cette somme n'a pas été réunie encore; toutefois, il est à notre connaissance que, grâce à l'emploi intelligent des sommes réalisées, M. Chambon a

(1) *Ancien Bourbonnais, Voyage pittoresque*, tome II, page 153 et 154.

pu arrêter le travail de la destruction sur plusieurs points essentiels; et cela, sans que les œuvres de l'art aient souffert aucune altération.

Nous croyons l'avoir déjà dit, l'histoire de la ville de Souvigny se confond presque entièrement avec celle de son prieuré de Bénédictins; il est probable que l'ancienne muraille d'enceinte, dont la base était consolidée par des arcades, et qui montre encore ça et là quelques pans de mur, datait des premiers temps de la domination ecclésiastique. N'oublions pas cependant de visiter les ruines du château des sires de Bourbons qui, par des dotations considérables et fréquentes en faveur de ces religieux avaient fait de ceux-ci des rivaux de puissance, puis des maîtres ayant l'autorité sur eux-mêmes, suzerains du Bourbonnais, dans le ressort de cette seigneurie ecclésiastique. Hélas! ce manoir féodal qui vit les ancêtres de la maison royale de France si fiers de leur fortune et de leur gloire, se réduit à des lambeaux déchirés de noires murailles, à une porte sans caractère, et aux restes presque méconnaissables d'une chapelle : débris vénérables que lorgne incessamment la convoitise de quelque maçon, mais que défend contre son vandalisme spéculateur, le système de construction réfractaire aux siècles, dont le secret s'est englouti avec eux dans l'océan des âges. Près de là s'élève, sur une pente assez escarpée, l'ancienne église de Saint-Éloi, bâtie, dit-on, par les monnoyeurs du prieuré; le ton noir de ses murs extérieurs contraste avec les masses rouges et flamboyantes que vous voyez agiter dans l'intérieur, sous les bras nus et musculeux des cyclopes verriers, qui fonctionnent dans cet ancien édifice religieux.

Entre la place et le château, vous verrez l'église de Saint-Marc, anciennement paroissiale, et dont les Vénitiens furent les parrains, si l'on doit s'en rapporter à la tradition locale. *Quantùm mutatus ab illo :* cette église sert maintenant de grenier à foin. En écartant çà et là l'herbe amoncelée, on retrouve des arcades de forme sarrasine, découpées d'élégantes bordures; aux chapitaux des colonnes, s'enlacent avec une heureuse originalité des figures d'animaux et des feuillages; enfin, les murs sont décorés de pilastres cannelés : tous détails d'architecture appartenant à cette poétique époque de transition, qui commença vers le milieu du XIIe siècle.

Il existait encore à Souvigny un couvent de Benédictines : au commencement du XVIIe siècle, Jean de Microlle, seigneur d'Hambourg, capitaine et châtelain de la ville, affecta une maison appelée *les Voûtes*, et institua une rente de cent livres pour l'établissement d'un monastère de religieuses appartenant à l'ordre de Saint-Benoît. Il demanda en même temps qu'il fût permis aux dames de l'abbaye d'Iseure nommées Gabrielle Bardon, Marguerite et

Jacqueline de Lingendes, de se rendre à Souvigny pour y fonder la communauté projetée par lui. Les trois religieuses obtinrent l'autorisation de leur prieure; mais, par des difficultés qui ne nous sont pas connues, elles ne purent procéder immédiatement à la fondation du nouveau couvent, et le sieur de Microlle mourut sans avoir vu l'accomplissement de son vœu. Ce ne fut qu'après sa mort, et en 1650, que la mère Bardon et ses compagnes prirent possession des Voûtes; elles eurent même encore quelques obstacles à vaincre, mais depuis 1651 jusqu'à la révolution, les Bénédictines de Souvigny prospérèrent.

La ville de Souvigny, située sur la route de Moulins à Limoges, et sur celle de Bourges, par Saint-Amand, n'a pas vu décroître sa prospérité par la disparition de son prieuré, dont les richesses étaient plus concentrées qu'expansives. Le dernier historien du Bourbonnais affirme qu'elle est aussi riche que dans les dernières années du XVIIIe siècle; nous pouvons ajouter que sa population tend à s'augmenter, puisqu'en 1830, on ne comptait dans cette ancienne cité abbatiale que 2,600 habitants, et que, selon l'Annuaire de 1840, leur nombre est aujourd'hui de 2,777. Souvigny doit cette augmentation non seulement au mouvement de transit qui s'y fait remarquer, mais aussi au commerce de verrerie, de fers, de houilles, qu'entretiennent quelques usines situées dans son voisinage, ainsi que celui de divers autres produits de la localité, comme blés, vins, bétail, tuiles, soudes, etc. Il se tient dans ce chef-lieu de canton huit foires chaque année : en janvier, avril, mai, juin, août, septembre (deux) et décembre.

La ville, surtout dans la partie qui borde la grande route, est assez bien bâtie, et l'on y distingue quelques constructions modernes offrant le mérite si universellement recherché de nos jours : l'apparence. Ces édifices légers et coquets, forment un contraste frappant avec la grande et noble façade de l'imposante basilique : disons-le franchement, ce sont les deux époques se révélant par le caractère de leurs œuvres. La place n'a pas encore perdu sa physionomie du moyen-âge : voici la halle aux piliers lourds et trapus, les maisons aux étages en saillie, aux portes en ogive, aux pignons élancés et aigus, aux toits fortement inclinés, d'où surgissent d'ambitieuses et fantastiques gargouilles. Ici nous sommes en plein XVe siècle ; faisons quelques pas, et le XIXe se retrouvera avec toute sa faconde, son agitation, son bruit, et surtout son insatiable désir de paraître.

Lorsque vous êtes sorti de Souvigny par la porte de Nevers, maintenant démolie, on vous montre à quelque distance de la route conduisant à Bourbon-l'Archambaud, un champ, une sorte de jardin : c'est l'emplacement de l'ancien

couvent des Cordeliers de *Champaigne*. Ce lieu vous rappelle l'important monastère, comme le monceau de pierres et de marbres pulvérisés dont un pâtre de l'Asie mineure vous dit, en le frappant de sa houlette : *Ici fut Troie...* Il n'existe pas en ce lieu la moindre trace d'un édifice religieux ; cependant, là reposèrent plusieurs seigneurs de la maison de Bourbon, dont les cendres fument peut-être aujourd'hui le potager qui remplace leur fastueuse sépulture. Archambaud IX, ayant appris vers l'an 1260, que l'on venait de fonder en Auvergne plusieurs monastères de l'ordre de Saint-François-d'Assises, résolut d'en établir un dans ses domaines. Muni de l'autorisation du pape, il obtint du révérend père de Mailly qu'il lui amenât de Montferrand et de Clermont quatre Cordeliers, dont il deviendrait le supérieur, dans la communauté que ce seigneur se proposait d'instituer à Champaigne. Les religieux s'étant rendus à cet appel, le père de Mailly dirigea les constructions nécessaires pour les loger, et présida à l'élévation de l'église. « Celle-ci, selon le père Fodéré, était fort belle, bien voûtée et assez large, mais fort courte ; laquelle néanmoins, continue le même écrivain, ne laissait pas d'être si *allègre et plaisante* qu'elle induisait à la dévotion ceux qui y entraient ». Cette église, grâce aux largesses de Guy de Dampierre, sire de Bourbon, fut un peu agrandie, enfin achevée en 1274, et dédiée à Saint Joseph. Guy ne la vit pas finir, étant mort en 1266 ; mais selon sa volonté, son corps, revêtu de la robe de Saint François, fut inhumé dans la chapelle des Cordeliers. Son tombeau, pratiqué dans la muraille, près du grand autel, offrait cette épitaphe, sur une plaque d'airain : *Cy gist noble seigneur messire Guy de Dampierre, jadis seigneur de Saint-Just, fondateur de céans, qui trespassa au chasteau de Belleperche, le* 15 *août, l'an de grâce* 1266.

Robert de France, fils de Saint Louis, étant devenu sire de Bourbon, protégea spécialement les Cordeliers de Champaigne ; il fit construire le dortoir, le cloître, et un chapitre fort petit, mais *le plus joli mignon* qui soit en la province, » a dit le naïf Fodéré, comme s'il se fût occupé d'une salle de bal ou de spectacle. Le père de Mailly, parvenu à une grande vieillesse, eut le bonheur de voir tous ces travaux accomplis.

Les ducs de Bourbon ne se montrèrent pas moins dévots que leurs prédécesseurs à Saint-François-d'Assises : ils firent construire plusieurs beaux appartements dans le couvent des Cordeliers, et s'y retiraient en certains jours pour se livrer à des pratiques religieuses. Quant à l'adoption de l'église de Champaigne pour le lieu de sépulture des seigneurs et dames de Bourbon, elle tint assurément au mécontentement qu'ils éprouvèrent contre le fier prieuré de Sonvigny, dont les hautes prétentions et les chicanes incessantes

laissaient une certaine rancune dans leur esprit. Ainsi il arriva que les caveaux funéraires de la superbe basilique restèrent long-temps fermés, tandis que les princes et princesses du Bourbonnais, s'accumulaient dans ceux de Champaigne. Agnès de Bourgogne, dont les contestations avec les moines de Souvigny avaient été vives et prolongées, fut la première de qui les restes mortels reposèrent chez les Cordeliers de Champaigne : on voyait le mausolée de cette princesse dans une chapelle bâtie à ses frais, et pour l'édification de laquelle, dit-on, elle avait vendu sa vaisselle d'argent, ses bijoux, ses pierreries. Au grand chagrin des Bénédictins, plusieurs des successeurs de la duchesse l'imitèrent : entr'autres Béatrix de Bourgogne, Jacques et Philippe de Bourbon, enfants jumeaux de Louis Ier; enfin, Marie de Hainault. Il va sans dire que tous ces nobles personnages achetèrent par des legs considérables, les quelques pouces de terre dans laquelle leur grandeur évanouie devait se concentrer.

Ils possédèrent de grands biens, les Cordeliers de Champaigne; mais, pour nous servir de l'ingénieuse expression d'Aristippe, ces biens ne les possédaient point : exception à citer parmi les mœurs monastiques, à partir du XIVe siècle. Dès qu'ils apprirent que l'on se proposait de réduire les couvents de leur ordre à la stricte observance, et qu'on avait établi un provincial, ils députèrent vers ce dignitaire deux religieux, afin de le prier de disposer de leurs biens, comme de leurs personnes, pour la gloire de Dieu. Ceux qui veulent donner trouvent toujours des gens disposés à accepter : l'archevêque de Bourges, envoya aux Cordeliers de Champaigne un délégué, Jean Raguet, curé de Bourbon, chargé de les débarrasser de tout ce qu'ils possédaient, sauf le strict nécessaire à leur humble existence.

Après la suppression des ordres monastiques, le couvent des Cordeliers de Champaigne devint une maison de force, où l'on enferma les aliénés et les jeunes gens de mauvaise vie. Depuis, les bâtiments ont été entièrement démolis.

De Champaigne, on se rend à *Saint-Menoux*, à travers un pays fertile que dédaigne le regard artistique, parce qu'il est peu accidenté, peu pittoresque. Saint-Menoux est un assez gros bourg tout à fait rural; mais l'abbaye du même nom, que l'on peut regarder comme le plus ancien monastère de femmes du Bourbonnais, offre des souvenirs historiques dignes de beaucoup d'intérêt, quoique tronqués. Originairement, Saint-Menoux s'appelait *Malliacum super rivulum Rosæ* (Mailly sur la rivière de Rose); c'était alors une communauté d'hommes, dont voici l'origine, d'après une légende rapportée par le père Labbe. L'abbé Menulphe, pieux irlandais, vivait sous le règne de Dagobert; il entra

dans les ordres à Quimper-Corentin, et devint bientôt évêque de cette ville. Pourvu de la mitre, Saint Menulphe, accompagné de quelques dévots personnages, se rendit à Rome, et opéra plusieurs miracles en présence du souverain pontife. Laissant dans la ville sainte une profonde vénération de sa personne, le prélat se disposa à regagner son diocèse; mais arrivé à Mailly, dans le pays des Berruyers, il déclara à ses disciples que Dieu avait marqué en ce lieu le terme de son voyage et de sa vie; il mourut en effet peu de jours après cet avis. Il fut enterré dans le cimetière du village; mais bientôt un seigneur nommé Arcadius, fit bâtir une chapelle sur la tombe de ce saint homme, et plus tard, cet oratoire servit au noviciat des Bénédictins.

Vers l'an 1000, d'Agbert, archevêque de Bourges, fit exhumer en grande pompe les ossements de Saint Menulphe ou Menoux, et cette relique fut placée sous un mausolée richement sculpté dans le style byzantin, et que l'on voyait encore au XVIIe siècle, derrière le maître-autel de l'église. De la même année séculaire, 1000, date sans doute la fondation du couvent des Bénédictines de Saint-Menoux; de cette époque aussi le bourg prit le nom du saint et du monastère. Le nom de la première abbesse connue de ce couvent figure sur l'acte de translation des cendres du bienheureux Menulphe: elle s'appelait *Adalgasie*. Après une longue interruption, sans doute, dans la succession des supérieures, reparaît, selon les traditions de la communauté, en 1150, l'abbesse Ermengarde: c'est à elle que fut faite la donation de l'église d'Iseure. Les priviléges dont jouissait l'abbaye de Saint-Menoux, étaient à peu près semblables à ceux que possédaient les Bénédictins de Souvigny; ils remontaient au XIe siècle. On est peu surpris de voir ces prérogatives grandes et multipliées: les religieuses qui gouvernèrent cette maison appartinrent presque toutes à des familles illustres: ce sont Adélaïde de Joserant, Béatrix de Latour, Marguerite de Torcy, Isabelle de Barbezieux, Jeanne-Jacqueline, dauphine d'Auvergne, Madeleine d'Amboise, sœur du cardinal de ce nom.

Lorsque cette dernière prit le gouvernement du monastère, elle le trouva dans la plus déplorable situation: il n'y avait plus, écrivait-elle au pape Sixte IV, de liens réguliers dans le couvent; les religieuses louaient dans le bourg des chambres où elles mangeaient et logeaient; quelques-unes même demeuraient avec des femmes séculières et y vivaient comme les gens du monde. Les termes de la bulle du souverain pontife sont plus explicites: *in camerulis suis seorsim, una ab aliâ aut bona invicem, comedere et etiam quandoque cum seculàribus mulieribus* DORMIRE *permittuntur et ut seculares* VAGANTUR. Madeleine d'Amboise demandait le prieuré d'Iseure, pour sa propre personne, afin d'em-

ployer les revenus de cette maison à réédifier la communauté des Bénédictines. Ayant obtenu ce qu'elle demandait, elle fit reconstruire à Saint-Menoux un cloître et une partie des nefs de l'église. Alors, avec l'autorité de son frère, cette abbesse parvint à introduire à Saint-Menoux la réforme de Chésal-Benoît; mais après la mort du cardinal, les Bénédictines abandonnèrent la réforme, et le prieuré leur fut retiré.

Après Madeleine, vinrent Anne d'Amboise, Antonie d'Amboise, Françoise de Broderode, Anne de Beauffremont, Constance de Blé, Gabrielle Boulay Favier, qui releva le monastère; enfin, Antonie de Lachaise, professe de Sainte-Marie de Cusset. Ici se renouvelle une lacune dans la nomenclature des abbesses de Saint-Menoux, et nous n'y retrouvons plus, au XVIIIe siècle, qu'Andrée de Sainte-Hermine, qui fut dépossédée par la révolution.

L'abbaye de Saint-Menoux était une des maisons illustres de l'Ordre : l'abbesse était de nomination royale; elle avait pour supérieurs l'archevêque de Bourges et l'abbé de Cluny. Avec la collation d'un grand nombre d'églises et de prieurés, la supérieure jouissait d'une haute, moyenne et basse justice seigneuriale. La plupart des religieuses revêtues de cette dignité ne résidaient pas; ce qui entraînait presque toujours un relâchement plus ou moins grand de la règle. Nous ne voulons rien conclure de personnellement désavantageux aux abbesses de Saint-Menoux, d'un éloignement à peu près perpétuel de leur communauté; mais pour peu qu'on ouvre les mémoires historiques du règne de Louis XV, on voit que *l'Œil-de-Bœuf* se trouvait souvent rempli de ces religieuses titrées, dont il était en vérité bien difficile de reconnaître la profession, à l'élégance coquette de leur costume et à l'extrême transparence de leur guimpe.

L'abbaye était une réunion splendide de plusieurs corps de bâtiments, communiquant les uns aux autres par des galeries ; les jardins en étaient spacieux, il y avait un parc immense à leur extrémité. Le chœur des religieuses, qui joignait l'église paroissiale, était bâti dans le goût ogival. Ce chœur et le surplus des constructions conventuelles ont disparu; nous ajouterons avec douleur que l'église menace ruine, car c'est un édifice d'un puissant intérêt. Cette basilique appartient à trois époques, dont elle révèle bien les caractères. Sa partie antérieure, qui est la plus ancienne, présente une nef et deux collatéraux, que l'on peut attribuer au Xe siècle, c'est à dire à l'époque où l'art gallo-roman était arrivé au dernier degré d'oubli de son origine antique. Là, s'offrent des colonnes lourdes et courtes, sans piédestal, supportant des arceaux aplatis, des chapiteaux où grimacent, dans les meilleures

intentions de pureté, des figures d'une horrible barbarie. On dirait qu'il y a là des inspirations de l'antiquité égyptienne et de l'Inde. Le milieu du monument a été construit du XIIIe au XVe siècle; mais on pourrait croire que les constructeurs de cette partie ont traversé en aveugles la belle période ogivale. Le chœur appartient à l'époque bizantine la plus fleurie : des colonnes d'une heureuse proportion, couronnées de chapiteaux richement sculptés, soutiennent la voûte de ce sanctuaire, et reçoivent des cintres très-élancés. L'abside, autour de laquelle tournent les bas-côtés, se compose de cinq chapelles, dont quatre voûtées en cul de four et une à pans placée au milieu. Les fenêtres sont décorées de colonnettes à boudins. Sur les voûtes des bas-côtés, se projettent des arcs doubleaux dont les retombées s'appuient sur des pilastres cannelés. Un bandeau, orné d'une grecque, se développe au-dessus des arcades du chœur: cette grecque est un beau ressouvenir de l'art antique.

Le maître autel, ouvrage du XVIIe siècle, rentre dans cette architecture peu variée, qui ne manque guère de se résumer par quatre colonnes de marbre noir, soutenant un fronton massif; mais ici les entrecolonnements offrent des statues sculptées par des mains habiles. Si l'ordonnance architectonique perdit de sa dignité imposante après la renaissance, le progrès de la statuaire continua : il ne se noya dans la manière des amours bouffis, des bergers et bergères, aux panetières enrubanées, aux cheveux à l'oiseau royal, que vers la fin du règne de Louis XV. Mais qu'osons-nous dire? le temps n'est-il pas revenu où toutes ces niaiseries du ciseau sont trouvées de très-bon goût.

Parmi des fragments d'architecture de diverses époques, on remarque dans une des chapelles une partie du tombeau de Saint-Menulphe, sur laquelle on voit sa tête carrée et barbue; il est assis dans un nimbe. Le vieux sépulcre du bienheureux a été conservé en entier: il consiste dans une pierre creusée, de forme parallélipipède plus large à l'endroit où reposait la tête qu'à la place des pieds.

L'église, vue à l'extérieur, n'est remarquable que vers l'abside, dont le style répond à celui de l'intérieur. Les chapelles, rangées autour du sanctuaire, présentent pour toute décoration des pilastres cannelés et des colonnes demi-cylindriques, dont les chapiteaux, rongés par les siècles, ne laissent plus reconnaître leurs détails. Le clocher, autrefois surmonté d'une flèche en pierre svelte et élevée, a été frappé de la foudre à plusieurs reprises... là aussi la pensée d'Horace s'est accomplie.

Afin de mettre nos lecteurs à même de se rendre compte de cette construction, nous en donnons le dessin.

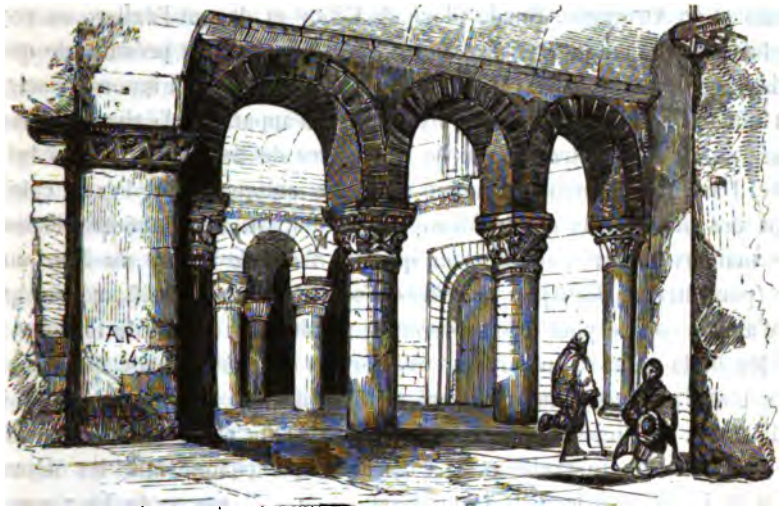

Près du village de Saint-Menoux, on trouve un calcaire argileux, blanc à texture peu serrée, se rapprochant du *Lias*, et qui présente des empreintes végétales, particulièrement des fougères. Ce produit géologique est d'un aspect curieux.

La commune d'*Autry-les-Issard*, du canton de Souvigny, se recommande par les restes du prieuré de Saint-Maurice, qui dépendait de celui de Souvigny, et remontait à une époque fort reculée, à en juger par l'habitation des moines. Cet édifice, ainsi que l'église, appartenait à l'ère romane. Cette dernière est de diverses époques : le chœur, qui est la partie la plus ancienne, offre une voute en berceau, dont les arcs doubleaux descendent jusqu'au sol : disposition assez rare, que l'on peu faire rapporter au commencement du XIe siècle. La nef est d'un temps postérieur, peut-être des premières années du XIIe siècle, ainsi que semblent le révéler ses arcades simulées, ses pilastres cannelés, et son clocher à arcades angulaires au premier étage, cintrées au second. Le château d'Autry est du XVe siècle; nous n'aurions rien à en dire, si l'on ne lisait dans une tourelle servant de cage à l'escalier, cette devise : *nec pluribus impar*, dont la vanité de Louis XIV ne paraît pas avoir eu les prémices.

Nous ne décrirons point les églises de *Meillet*, de *Chemilly*, de *Bresnay*, de *Gipcy-l'Ours :* ce sont encore des édifices commencés vers la fin du xe siècle, repris ou continués jusqu'au xiie, et nous avons suffisamment d'écrit les diverses architectures mises en œuvre entre ces deux époques, dans le Bourbonnais et en Auvergne. Sur la place de Gibcy et devant l'église, on voyait autrefois un ours en pierre, grossièrement sculpté; il est présumable que la paroisse tenait son nom de cette figure, dont au surplus on ignorait l'origine. C'est encore à la période romano-byzantine qu'appartient l'église de l'ancien prieuré de *Besson*, autre annexe du monastère de Souvigny, et qui lui fut réunie. Dans la commune du même nom, les antiquaires de l'école celtique voient des monuments du druidisme, dans deux masses de pierre disposées d'une manière bizarre, et que l'on appelle, l'une *la Pierre du Jour* ou de *Joug* (peut-être de *Jovis*) et *la Pierre Folle*. Pour ces massifs, comme pour tant d'autres, on ne peut dire s'ils sont le résultat du travail de l'homme, ou d'un jeu de la nature : en voyant ces énormes quartiers de roc qui semblent défier toute puissance humaine, on se sent disposé à adopter la dernière opinion. Or, au jugement de la superstition, toute chose inexpliquée admet une interprétation merveilleuse : c'est ainsi que chaque nuit les démons, captifs de la volonté du Très-Haut, s'agitent dans la pierre de Joug avec un effroyable vacarme. Quant à *la Pierre Folle*, c'est le rendez-vous habituel des sorcières : les paysans du pays en ont vu des centaines, chevauchant sur leurs manches à ballet, pour se rendre au sabat nocturne, tenu régulièrement en ce lieu dans la nuit du jeudi au vendredi.

La commune de *Noyant*, du canton de Souvigny, présente un donjon carré du xve siècle, tellement formidable par la puissance de sa construction, qu'on n'avait pas jugé nécessaire de l'environner de fossés; il offre du reste une belle couronne de machicoulis. On assure que sous cette tour se trouve l'entrée d'un vaste souterrain où l'on n'a pas encore essayé de pénétrer. Il va sans dire que des génies infernaux ce sont constitués, dans ces profondeurs, les gardiens d'immenses trésors, que l'on ne pourrait posséder qu'à prix d'âme et de damnation. Peut-être même quelque ambitieux baron a-t-il obtenu, au mépris de son salut éternel, une partie de ces richesses, qui rendraient opulentes vingt têtes couronnées. Alors, le donjon s'est déplacé, comme une tour déchiquier sur un damier, pour livrer passage au capitulant, qui a chargé vingt chevaux du produit de son investigation souterraine. La campagne des environs de Noyant, offre quelques-unes de ces mottes de terre que l'on est convenu d'appeler *tumulus*, parce que, en effet, on a souvent trouvé dans leurs flancs des constructions funéraires et des ossements. Une autre opinion,

qu'appuient également les probabilités, voit dans ces éminences des monticules factices, destinés à élever l'assiette des châteaux forts, dans les pays dépourvus de collines. Ces deux versions nous paraissent non-seulement admissibles, mais exactes, et les fouilles seules ont pu faire décider auquel des deux systèmes appartenaient les mottes dont il s'agit. Celles situées sur la commune de Noyant ou localités circonvoisines, se trouvent quelquefois placées trop près les unes des autres pour permettre d'y voir la base d'anciens châteaux : admettons donc, faute de mieux, que, sur ce territoire, les Franks livrèrent une grande bataille aux Sarrasins, et que d'innombrables soldats de l'orient furent amoncelés sous ces amas de terre... *Requiescant.*

Nous voici parvenus aux portes de *Bourbon-l'Archambaud*, l'aînée des villes bourbonnaises, le berceau qui reçut les premiers ancêtres de la maison régnante. Sur le roc qui domine cette antique cité fut plantée, sous les rois franks, la guérite féodale d'où, sentinelles vigilantes, les sires de Bourbon, gardaient cette France, dont la couronne devait un jour leur appartenir. On se perdrait en vaines conjectures à chercher l'origine du nom de Bourbon dans la nuit presque impénétrable des temps celtiques; ce qui ne peut être contesté, c'est que ce lieu est désigné sur les tables de Peutinger, par les mots *Aquæ Borvonis.* Ajoutons que durant la période gallo-romaine, on adorait une divinité *Borvo,* qui présidait aux sources bienfaisantes de Bourbon-les-Bains, de Bourbonne et de Bourbon-Lancy. Le culte rendu par les Romains aux fontaines d'eaux chaudes, ne peut d'ailleurs être révoqué en doute; Sénèque a dit : *Colunturaquarum calentium fontes;* Pline est plus explicite : *Augent numerum deorum aquæ, nominibus varriis urbesque condunt.* (Les eaux, sous des noms différents, augmentent le nombre des dieux et créent des villes.) On peut donc, sans trop se hasarder dans la voie des hypothèses, penser que du nom de *Borvo* viendrait celui de ces localités. Quoiqu'il en soit, il est matériellement prouvé que l'existence de Bourbon, comme établissement thermal, remonte à l'antiquité: ici encore, la terre, en ouvrant ses trésors d'érudition, n'a laissé aucun doute sur la splendeur des édifices dont les maîtres du monde avaient environné *Aquæ Borvonis.*

En peignant avec ses éclatantes couleurs la fondation des thermes romains, Achille Allier, enfant du Bourbonnais, semble être inspiré par la divinité même de ces sources fumantes ; écoutons-le : « Les Romains vainqueurs voulurent soumettre la nature elle-même, et firent plier les climats aux exigences de leurs habitudes. Sous notre ciel froid, ils conservèrent leurs goûts méridionaux et surtout une passion impérieuse pour les bains. Préparées dans les secrets et profonds laboratoires de l'Auvergne, les eaux chaudes et bienfaisantes

viennent couler en plusieurs endroits du Bourbonnais. Les Gaulois laissaient croupir dans des mares boueuses et fumantes, ces eaux où se plongeaient à la fois les troupeaux attirés par l'instinct, et des hommes infirmes accomplissant un pélerinage religieux. Ces fontaines furent aussi adorées par les Romains; et leur fastueuse reconnaissance éleva à ces divinités des temples toujours peuplés d'adorateurs venus de loin, qui, retenus par l'espérance, fondaient des villes près de ces sources saintes. Ainsi se formèrent chez nous Néris, Vichy et Bourbon-l'Archambaud. Les eaux thermales coururent sur de grandes dalles, furent renfermées dans des bassins revêtus de marbre, distribuées par des conduits multipliés; elles remplirent les piscines, échauffèrent les étuves (*Laconica*); le stuc et les mosaïques, le porphyre et le bronze furent prodigués dans ces lieux de délices, où le magistrat romain se délassait des travaux de son exil; où le vétéran allait guérir les douleurs, fruits des humides campements au fond des forêts de la Germanie, et les blessures faites par la longue épée des barbares. Quand vinrent ces barbares, habitués à se plonger dans l'eau courante de leurs froides rivières, ils dédaignèrent ces thermes somptueux; leur hache fit voler en éclats les mosaïques; ils arrachèrent les revêtements de porphyre pour avoir les crampons de fer, bons à forger des épées. — Le grand fossoyeur s'est chargé d'enterrer les débris : le pied de l'homme qui vient efface la trace du pied de l'homme qui s'en va; chacun laisse sur le chemin un peu de poussière; le temps la ramasse et y enfouit le passé. Sans s'inquiéter des villes qui dorment dessous, des villes se posent sur les terres accumulées autour des eaux qui, à travers les mosaïques brisées, les marbres rompus, à travers la poussière des siècles, *sourdissent* toujours bienfaisantes, inépuisables comme la charité, pour les éternelles misères de l'homme [1]. »

Ce n'est pas avec cette langue séduisante de la poésie, que Nicolai nous dit comment se retrouvèrent, dans les temps modernes, les débris fastueux de la civilisation romaine, qui s'était mollement baignée dans les ondes salutaires de Bourbon. « Cette ville est très-ancienne, a écrit prosaïquement ce géographe; les restes d'antiquités qui ont été découverts en creusant la terre nous le prouvent assez. On a trouvé des pièces de porphyre et de marbre aux environs des bains; à un quart de lieue on voit un reste d'aqueduc de pierre de taille, qui servait à conduire l'eau froide à une grande distance; en quelqu'endroit de la ville qu'on creuse, on découvre des preuves de ce qu'elle a été autrefois, et les illustres débris se trouvent profondément ensevelis dans la terre.

(1) *Ancien Bourbonnais*, t. Ier, p. 33.

Il est hors de doute au surplus que les généraux romains, les proconsuls, peut-être les empereurs, durent édifier à Bourbon, comme partout où se trouvaient des sources thermales, ces constructions splendides que des artistes, émules de la brillante école d'Athènes, embellissaient de tout le luxe de leur admirable exécution[1]. On ne peut pas douter davantage qu'à *Aquæ Borvonis*, avait été établie une station militaire, destinée à surveiller trois nations remuantes et long-temps insoumises: les Arvernes, les Berruyers et les Eduens[2].

Les Barbares de diverses origines, en occupant le pays que nous visitons, en ont balayé toutes les traces extérieures de la grandeur romaine : on n'y trouve à la surface du sol nulle trace d'antiquité ; la terre s'est refermée sur tous les gages de cette civilisation, qui vint mourir dans les Gaules d'épuisement et de corruption.

Les splendeurs romaines, poursuivies par la barbarie, avaient fui du bord des fontaines salutaires ; mais les Franks savaient, eux aussi, qu'il y avait là une position militaire, au point de contact de leurs vieilles possessions burgondes, du Berry douteux et de l'Auvergne belliqueuse ; aux avant-postes de l'Aqui-

(1) Le sieur Fauconnier, faisant bâtir une maison sur la place des Capucins, eut à démolir un pan de muraille qui avait plus de vingt pieds de hauteur, et paraissait avoir appartenu à un magnifique édifice romain. Il était construit de gros quartiers de pierre, superposés sans aucun ciment, et l'on en fit plus de matériaux qu'il n'en fallait pour bâtir la maison. On tira encore en ce lieu des entrailles de la terre et à plus de quinze pieds de profondeur, d'autres quartiers de pierre, mêlés avec d'énormes fragments de marbre de diverses couleurs, et plus de quatre cents livres pesant de tuyaux de plomb, écrasés sous les ruines. En 1647, le nommé Lejeune, en vidant l'eau de sa cave, au moyen d'une tranchée de neuf pieds de profondeur, rencontra trois bains revêtus et pavés de marbre, et tout auprès une plaque d'argent longue d'un demi-pied, épaisse comme un écu, et sur laquelle avaient été tracés des caractères devenus illisibles. Ce même bourgeois découvrit aussi dans sa cave un conduit en pierre de six pieds de large, qui traversait la place des Capucins, mais dont on ne put rencontrer ni le commencement ni la fin.

En l'année 1700 furent trouvées, dans des fouilles pratiquées à Bourbon, des médailles impériales et une grande quantité de colonnes de grès encore entières, mais qu'il fallait rompre pour les dégager. Ailleurs, en creusant les fondations d'une maison, on mit au jour des quartiers de pierre noircis et éclatés, puis des morceaux de bois à moitié brûlés et des charbons. La tradition locale rapporte que Bourbon périt par le feu : cette dernière découverte prête quelque vraisemblance à ce fait.

Thaumas de la Thaumassière, historien du Berry, était à Bourbon-l'Archambaud en 1687 ; il prétend y avoir vu encore, entr'autres antiquités, les ruines d'un ancien amphythéâtre, des colonnes de marbre, des fragments de statues, et un reste de bains en marbre.

(2) Au midi de Bourbon-l'Archambaud, dans une vallée agreste, se trouve un petit hameau que les habitants appellent encore *César*. Il est probable qu'en ce lieu les Romains entretenaient une station militaire. On y voit des terres remuées profondément, des monceaux de pierres disposés avec régularité et présentant des angles droits. Enfin, l'ensemble offre une enceinte à peu près circulaire, autour de laquelle l'œil reconnaît la trace d'un ancien fossé. Tout porte donc à croire que là avait été établi un camp pour protéger le superbe établissement d'*Aquæ Borvonis*, où devaient se presser les illustrations romaines et gauloises. La situation était, au surplus, bien choisie : le camp occupait une sorte de promontoire dominant la campagne de trois côtés, et s'appuyant au sud-ouest contre un bois.

taine toujours insurgée. C'était une gorge sauvage et encaissée, ceinte encore de forêts druidiques, dans une contrée rude, coupée et de difficile accès. Les Francks y construisirent un fort, dont il ne reste rien, si ce n'est peut-être quelques voûtes souterraines, aux solides pleins-cintres, que les tours féodales des Archambaud pressent de leurs pieds massifs. Ce fort couronna une longue et étroite éminence, abrupte et hérissée de rochers de tous les côtés; protégée vers le couchant par un vaste amas d'eaux stagnantes, d'où sortait la Burge, rivière lente et boueuse qui, confondant ses eaux jaunes aux eaux thermales noires et fumantes, s'épandait et se repliait, du midi à l'orient, en un large et profond marais [1]. »

Tel était la forteresse dont les Franks avaient fait le centre d'une station Outre-Loire, destinée à surveiller les populations aquitaniques, et au besoin à repousser leurs premières attaques. Bourbon, dans ces temps reculés, appartenait au comte de Bourges, chargé de maintenir la conquête franke de ce côté. Dans les guerres qui éclatèrent entre Pepin-le-Bref et l'aquitain Waipher, le fort de Bourbon était occupé par ce dernier; il fut pris par le fils de Charles Martel, qui ruina le château en 762. Mais bientôt le roi frank, encore vainqueur de l'Aquitaine, plaça à ce poste avancé l'un de ses meilleurs capitaines, Nibhilung, son ami et son parent. Après ce guerrier, la trace de ses successeurs nous échappe, et nous ne la retrouvons qu'à Adhémar, qui fut ainsi que nous l'avons dit ailleurs, le premier des sires de Bourbon dont l'existence soit révélée par les monuments historiques.

Le château, brûlé par Pepin, fut reconstruit par Archambaud Ier. « Ce château à ces époques lointaines, dit M. Louis Bâtissier, devait présenter un aspect redoutable et sauvage : une ceinture de murailles percées de rares ouvertures s'élevait sur le rocher qui servait de base à la forteresse; un haut donjon se dressait sans doute au point le plus élevé du mamelon, et les eaux du petit lac qui s'étend au nord, se précipitaient comme un torrent dans les fossés profonds et hérissés de crêtes saillantes qui défendaient les abords de la place.

Cette construction militaire conserva son aspect exclusivement martial jusqu'à la fin du gouvernement des sires de Bourbon; mais les ducs de ce nom ne trouvèrent pas que cette vieille habitation répondît à leur nouvelle dignité. Louis Ier fit jeter, au XIVe siècle, les fondements d'une résidence princière, digne des rois eux-mêmes. Selon le plan qui fut dressé alors, le château devait être flanqué de vingt-quatre grosses tours, et composé d'une masse énorme de bâtiments. Aussi travailla-t-on pendant plusieurs siècles

(1) *Ancien Bourbonnais*; t. Ier, p. 114.

à ce gigantesque édifice, qui même n'a jamais été terminé, quoiqu'on y ait travaillé jusqu'au duc Pierre II inclusivement.

Le palais de Bourbon-l'Archambaud, après sa reconstruction, conservait l'aspect d'une forteresse tellement vaste, tellement imposante, qu'elle ne le cédait point aux châteaux de Pierrefont et de Coucy. Les vingt-quatre tours dont nous avons déjà parlé étaient en pierre d'appareil, taillées en pointes de diamant dans quelques parties. Parmi ces tours, il en était une, située au sud-ouest et dont le nom est devenu historique : c'était la *Qui qu'en grogne*. Voici une anecdote se rattachant à cette partie du château : nous l'empruntons au dernier historien des localités bourbonnaises. « Lorsque le duc Louis II fit cimenter les fondements de cette tour entre les crêtes saillantes des rochers spathiques de la montagne, les bourgeois de Bourbon virent qu'elle battrait la ville et mirent le peuple en émoi. Le duc, aussi rude à l'occasion qu'il était bon ordinairement, fut peu touché des clameurs qui éclatèrent de toutes parts. Il arriva sur les remparts, suivi de ses vieux routiers, et dit : *On la bâtira, qui qu'en grogne!* La tour se bâtit en effet; son nom rappela et l'opposition des bourgeois, et la colère du *bon duc*. A la façade méridionale du château, se présentait un formidable appareil de remparts crénelés et de tours; les parties habitables étaient comprises, à l'est, dans deux corps-de-logis, renfermant plus de soixante salles très-vastes, indépendamment des logements qu'offraient les tours. Sous cette masse imposante d'édifices, régnaient des caves admirablement voûtées et d'immenses souterrains.

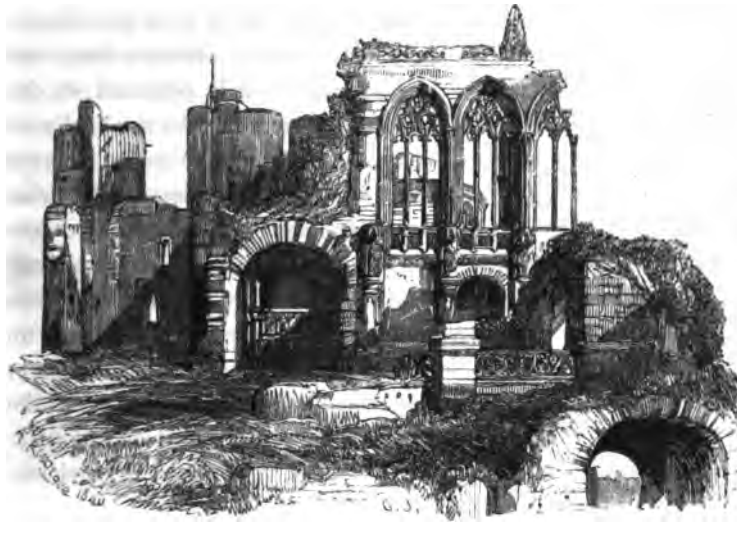

On voit qu'il reste bien peu de la splendide demeure que nous venons de décrire, et nulle trace n'existe de la plus belle partie de ce monument, la Sainte-Chapelle. L'institution d'une Sainte-Chapelle à Bourbon-l'Archambaud remonte aux sires de Bourbon; mais ce fut le duc Louis Ier qui forma, en 1315, le clergé de cette église, et le composa primitivement de six vicaires, un trésorier et trois clercs. Ce prince fit don à la chapelle de plusieurs reliquaires précieux, entr'autres, une petite châsse renfermant un morceau de la vraie croix, qu'il avait apporté de la Terre-Sainte. Chacun des vicaires fut doté de 27 livres de rente et les clercs, de 15 livres seulement. Le duc ordonna qu'à sa première entrée à Bourbon, et à celle de ses successeurs, le clergé de la Sainte-Chapelle vînt les recevoir avec la croix, le dais et toutes les reliques du trésor jusqu'à la porte du château. Mais il défendit en même temps, pour le présent et pour l'avenir, qu'aucune des reliques sortît de l'église, pour quelque raison que ce fût. Enfin, il décida que ces reliques seraient montrées au *commun peuple* de Bourbon, sur la dernière porte du château, une fois l'année, le jour de la Trinité; les vicaires étant parés de tous leurs ornements. En 1332, le même duc Louis érigea la Sainte-Chapelle en chapitre, et éleva les vicaires à la dignité de chanoines. Alors le trésorier eut 40 livres de rente et les chanoines 32 : une bulle du pape, rendue dans la même année, autorisa cette nouvelle fondation. Le duc Jean II, en l'année 1485, porta le nombre des chanoines de six à dix, et ajouta au chapitre trois semi-prébandiers.

Jusqu'alors, le service de la Sainte-Chapelle s'était fait dans une petite église, bâtie par Louis Ier; mais en 1483, Jean II jeta les fondements d'un édifice du plus beau style, qui ne fut terminé qu'en 1508 par Pierre II et Anne de France. La Sainte-Chapelle de Bourbon subsista dans toute sa splendeur jusqu'en 1589; mais le jour même où le poignard de Jacques Clément frappait mortellement Henri III, le tonnerre tomba sur l'église et, par un hasard singulier, emporta, dit-on, la barre dans l'ancien écusson des seigneurs de Bourbon, que l'on voyait à la rosace occidentale de la chapelle. Ce jour-là même, Henri IV, l'un des descendants de la branche cadette des ducs de Bourbon, montait au trône de France. En 1648, le feu du ciel atteignit de nouveau cet édifice religieux : la charpente entière et l'élégant clocher qui la surmontait, furent la proie des flammes. Les cloches, au nombre de quatre, furent fondues. On raconte que l'une d'elles était d'un prix considérable, parce qu'un grand nombre de baigneurs opulents, qui se trouvaient à Bourbon au moment où elle était fondue, avaient jeté dans le creuset où bouillonnait le bronze, une grande quantité de pièces d'argent. A l'époque de ce sinistre, les

souverains du Bourbonnais n'existaient plus, et les possesseurs de ce fief qui leur avaient succédé, n'étaient plus pénétrés de cette foi fervente, qui long-temps s'était épanchée en pieuses fondations. On reconstruisit une charpente mesquine; un clocher dépourvu de goût remplaça l'élégante flèche, détruite par la foudre.

Il faut se reporter à la fin du XVIe siècle pour retrouver dans tout son éclat la sainte chapelle de Bourbon, ou plutôt les saintes chapelles, car à cette époque, celle construite par le duc Louis Ier était encore conservée.... Comme ni l'un ni l'autre de ces monuments n'existe aujourd'hui, nous en empruntons en substance la description aux bonnes traditions que M. Bâtissier a reproduites. La première chapelle, dédiée à Notre-Dame, était longue de 56 pieds, large de 30, haute de 25, d'une architecture ogivale sévère, mais décorée de plusieurs statues. Sur l'autel principal, on voyait une figure en marbre blanc de la Vierge, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, et supportée par une console richement sculptée. Cette figure, représentée une couronne en tête, était d'une admirable exécution : rien de plus délicatement ouvré que son voile tout sculpté à jour. La couronne, la ceinture et la longue tunique savamment drapée, qui couvrait la sainte effigie, étaient incrustées d'éblouissantes pierreries [1]. L'ancienne chapelle était divisée en deux parties par une galerie en bois ciselé, ayant une porte à chacune de ses extrémités : l'une de ces portes donnait entrée dans le château, l'autre communiquait avec la Chapelle-Neuve.

Cette dernière construction, dédiée à Jésus crucifié, était due, comme nous l'avons dit ailleurs, à un prêtre architecte nommé Mauclerc. Un porche magnifique et dans le goût de celui de Souvigny, s'ouvrait à l'occident par une porte principale et deux latérales. Sur la façade s'offraient deux figures en relief d'Adam et d'Eve, tout nus, et que Praxitelles, selon l'expression d'Aubery, eût avouées pour son chef-d'œuvre. Les cheveux de la première femme du monde descendaient jusqu'à ses pieds, sans cacher assez une *minutieuse* exactitude de formes. Sous la voussure de la porte du milieu, on voyait Saint-Louis, avec les attributs de la royauté; puis Jean II tenant à la main un modèle de la sainte chapelle, pour indiquer son titre de fondateur; vis à vis cette figure était Jeanne de France, femme de Jean II. Le porche se terminait par une terrasse, à laquelle conduisaient deux escaliers tournants placés

(1) Cette figure du XIIe siècle a été transportée à l'église paroissiale de Bourbon-l'Archambaud, mais mutilée, et qui pis est, restaurée.

Le bois de la vraie Croix a été aussi recueilli par le curé de Notre-Dame ; mais dépouillé de son beau reliquaire d'or.

aux angles extérieurs de ce porche. Puis on parvenait à une galerie, d'où l'on pouvait voir de près une croix de fer doré surmontant la pointe du pignon, et dont la hauteur, à partir d'une énorme fleur de lis qui lui servait de base, excédait dix pieds. Entre la terrasse et la galerie s'épanouissait une rose du plus gracieux effet et garnie de vitraux éclatants. A la naissance des fenêtres, circulait tout autour de l'église, un délicieux rinceau composé de pampres et de grappes de raisin. Ces fenêtres, fort élevées, étaient divisées par deux sveltes meneaux, formant à leur partie supérieure d'élégants dessins. Des contreforts en arcades soutenaient les murs de l'église; des clochetons dans le goût du XVe siècle, s'élevaient sur chacun. Un cordon aux riches moulures, un entablement d'un travail précieux et une galerie découpée en trèfles couronnaient l'édifice. « Quant à la flèche, dit textuellement, M. Bâtissier, rien de plus finement sculpté, avec ses pilastres, ses clochetons, ses ogives; elle était tout à jour comme une dentelle : on eût dit l'ouvrage d'une fée. » Le chevet de l'église, construit à pans, avait pour appuis des pilastres ayant leur base dans le rocher, à plus de trente pieds audessous du dallage de la chapelle.

Lorsque l'on pénétrait dans l'intérieur de cette chapelle, on était frappé de l'admirable entente des lignes, et du coup-d'œil enchanteur qu'offrait leur ensemble. Il n'y avait pas jusqu'à la lumière qui, par l'heureuse combinaison des vitraux, répandait sur cet intérieur un jour suave et mystérieux. Dans toute cette disposition, il était facile de reconnaître l'inspiration d'un génie original et plein de fraîches idées. Ainsi, les piliers de la maîtresse-voûte s'évidaient en niches gracieuses, pour recevoir les figures des douze apôtres; ainsi le jeu d'orgues, la chaire à prêcher, une chambre d'où les princes assistaient à l'office, enfin, la sacristie étaient pratiqués dans l'épaisseur des murs qui unissaient l'ancienne chapelle et la nouvelle église, et cela, sans que l'harmonie de la décoration eût souffert de cette disposition. L'autel, où l'on ne voyait point de tabernacle, était rehaussé de trois belles colonnes en bronze doré, parsemées de fleurs de lis. De la colonne du milieu partait une branche qui, en se recourbant, tenait suspendu par un cordon de soie, un ange enveloppé de nuages et destiné à porter le Saint-Sacrement. Derrière les colonnes, s'étendait un magnifique tapis en broderie d'or, orné de fleurs. Un énorme griffon de cuivre doré servait de pupitre. Une balustrade en menuiserie savamment sculptée et que surmontait un jubé, séparait le sanctuaire de la nef. Le travail des stalles n'était pas au-dessous de cette riche ornementation; les délicates ciselures dont elles étaient ornées représentaient en relief divers sujets de l'Écriture, et les chiffres des ducs de Bourbon, enlacés dans leur fameuse ceinture d'espérance. La stalle du trésorier, placée à l'entrée du

chœur, à droite, était garnie d'un coussin de velours bleu céleste, avec des fleurs de lis brodées en or et en argent : on eût dit le siége d'un cardinal.

Un des ouvrages les plus remarquables de cet intérieur, c'était un dais en pierre représentant en miniature la sainte chapelle, avec une finesse d'exécution admirable. Sous ce dais, on voyait le Père-Éternel dans un nuage et débrouillant le chaos : figure de l'entente la plus poétique, et du plus habile ciseau.

On vantait aussi les vitraux de la Sainte-Chapelle qui, dit-on, pouvaient être rangés parmi les plus beaux de France, tant par la vivacité des couleurs, que par l'expression des figures et la correction du dessin.

Le trésor était une sorte de crypte fort solidement construit, qui s'étendait sous l'ancienne chapelle, avec laquelle il communiquait par un escalier de vingt marches. La croisée unique qui éclairait ce souterrain était garnie d'un grillage en fer à mailles fortes et serrées, derrière lequel, pour plus de sûreté, se fermaient des volets doublés d'épaisses plaques de fer. Vis à vis cette fenêtre, on voyait une niche profonde, creusée dans l'épaisseur du mur, et surmontée d'une croix de pierre, au pied de laquelle étaient représentés Jean de Bourbon et sa femme. Au-dessous s'étendait un tapis de velours brodé d'or et d'argent, sur lequel on avait tissé les figures du connétable de Bourbon et de Suzanne de Bourbon. La niche elle-même était fermée par une grille en fer élégamment ouvrée et dorée. Derrière cette fermeture, dont la richesse n'excluait pas la solidité, se voyait le précieux reliquaire de la sainte croix. Il avait lui-même la forme d'une croix et était d'or massif. Il pesait treize marcs. Chacune des branches se terminait par une fleur de lis : celle de la partie supérieure était surmontée d'une couronne d'or et de pierreries, et portait cette inscription : *Louis de Bourbon, deuxième de ce nom, fit garnir de dorures et de pierreries ceste croix, l'an* 1395. En effet, la châsse présentait une assez grande quantité de rubis, de saphirs et de perles d'un grand prix. Un calvaire de vermeil servait de base à la croix. Le bois sacré qu'elle contenait, disposé en forme de croix, et enfermé entre quatre lames de cristal, avait environ un pied trois pouces de hauteur; le croisillon pouvait avoir huit pouces de long : ce bois était un peu rouge et verni comme de l'acajou. Le reliquaire renfermait aussi une épine de la couronne du Christ; elle était très-longue, un peu noire, et fleurissait, disait-on, tous les ans, le premier de mai. Sur la montagne de vermeil, on voyait le duc Jean et sa femme, revêtus de leurs plus riches habits; la Madeleine, échevelée et en larmes, embrassant le pied de la croix, et la Vierge défaillante, s'appuyant sur le disciple Saint-Jean.

On pense bien que, plus d'une fois, ce riche trésor excita la convoitise des hommes plus cupides que dévots : une nuit, des cavaliers qui avaient ferré leurs chevaux à l'envers, étaient parvenus à s'emparer du magnifique reliquaire. Mais dès qu'ils furent sortis de Bourbon, leurs montures s'arrêtèrent tout court, et refusèrent obstinément de faire un pas de plus, malgré les plus vives sollicitations de l'éperon. Il fallut abandonner la sainte capture, qui retourna d'elle-même à sa place. D'autres voleurs, selon la même légende, enlevèrent encore l'inestimable trésor ; mais au milieu d'une prairie qu'arrose la Burge, le poids de la croix devint tel que, malgré tous leurs efforts, ils ne purent la porter plus loin. Elle fut trouvée le lendemain, par des faucheurs, et le chapitre vint processionnellement la chercher. Jamais l'herbe ne repoussa sur le sol où la Sainte Croix était restée l'espace d'une nuit.

« De tant de merveilles, dit Achille Allier, dans *ses Esquisses bourbonnaises*, il ne reste aujourd'hui qu'un tas de décombres noirs ! Ce n'est point la fureur populaire qui a achevé une aussi complète destruction : la fureur populaire est un torrent qui renverse, roule les débris, mais s'écoule et les laisse tout mutilés, pour témoigner de sa colère. L'intérêt personnel, l'égoïsme calculateur, seuls, sont capables d'une fureur aussi bien soutenue, d'une destruction aussi persévérante. L'œuvre est accomplie de main de maître ; ces monceaux de pierres de taille ne sont point les traces de la vengeance : c'est tout simplement l'entreprise d'un maçon, l'exploitation du démolisseur. »

Cependant la destruction de la Sainte-Chapelle fut commencée par les Omar de 93 ; Achille Allier le dit lui-même : « L'armée révolutionnaire, non pas celle qui défendait les frontières, partit un matin, tambour en tête, pour *Burges-les-Bains* (on sait qu'alors les villes étaient rebaptisées) ; il fallait prendre d'assaut cette Sainte-Chapelle, défendue par trois siècles de vénération : la Sainte-Chapelle fut bravement emportée. Un coup de canon tiré dans la nef fit dégringoler ses vitraux ; le trésor fut pillé, les bons saints furent guillotinés [1]. Après cette bourrasque, la Sainte-Chapelle resta debout, noircie, foudroyée, mutilée ; mais enfin, elle resta grande, riche, poétique !... Plus tard, la poésie fut mise aux enchères : on l'adjugea à un maçon ! Il ne se trouva

(1) Il est probable que cette tourbe de destructeurs fit irruption à Bourbon-l'Archambaud, pendant la mission de Fouché de Nantes à Moulins. On sait qu'il fit enlever, non-seulement dans les églises, mais dans les châteaux, tout ce qui se trouvait de vases sacrés, de vaisselles, de matières d'or et d'argent sous toutes les formes ; on sait également que le tout était envoyé à la Convention. Sans doute, il put y avoir des soustractions ; mais ceux qui ont vu et étudié avec impartialité cette époque terrible, savent que le vol n'y était pas si commun qu'on s'est plu à le dire. Danton, Marat, Robespierre eux-mêmes sont morts pauvres.

point alors à Bourbon-l'Archambaud un homme de cœur pour sauver ce monument. Nul bourgeois n'eut la fantaisie d'en faire un beau et commode grenier à foin. Regrets inutiles! Hier encore, je me suis assis sur la dernière pierre brodée de la Sainte-Chapelle : vous pouvez l'acheter pour mettre une borne à la porte de votre écurie. »

La colère du poète, de l'artiste, nous semble ici bien légitime : il est presque inimaginable que dans le pays le plus civilisé de l'Europe, on ait laissé détruire ainsi des monuments aussi riches de souvenirs, aussi féconds en modèles pour les arts. Encore si l'on pouvait dire : ces jours de renaissante barbarie sont passés ; les démolisseurs n'ont plus accès là où l'art et l'histoire vont s'instruire ou s'inspirer? Nous en avions conçu l'espoir candide en parcourant des listes de fonctionnaires largement rétribués, où figuraient les noms de MM. les inspecteurs-généraux des monuments historiques; ceux de MM. les académiciens voyageant pour étudier les édifices des différents âges ; enfin ceux de certains conservateurs que nous croyions disposés à conserver autre chose que leurs traitements... Notre consolante illusion n'a pas été de longue durée : les chaises de poste ont roulé; on a beaucoup dîné chez les préfets : les verdoyantes broderies de l'Institut ont diapré leurs soirées ; le nombre des croix s'est accru sur l'Almanach royal... Mais nos vénérables basiliques continuent de crouler; les châteaux historiques deviennent des carrières, et la bande noire moissonne à pleines mains les souvenirs. La conservation des monuments n'était qu'un mot, la mission des investigateurs qu'un expédient d'intérêt personnel. A moins qu'un château de Louis XII ou un palais de Charlemagne ne soit propre à devenir une caserne, le cloître d'Abeilard une filature, l'oratoire de Robert d'Arbrissel une prison centrale, la destruction peut aller son train : l'indifférence des conservateurs en titre d'office, s'est rendormie au bruit de la lime du temps.

Le formidable château de Bourbon et ses deux chapelles sont représentés aujourd'hui par les trois tours qu'offre notre dessin, et qui portent sur leurs flancs des déchirures pendantes de cheminées et d'ogives, des déchiquetures de rinceaux délicats : « Nous savons tous, s'écrie Achille Allier, dans un dernier élan d'indignation, nous savons que, pour un maçon, *ces trois tours valent deux mille francs* [1].... La *Qui qu'en grogne*, continue l'auteur des *Esquisses bourbonnaises*, sert aujourd'hui de prison et d'horloge à notre cité

(1) Elles appartiennent à M. le duc d'Aumale, héritier du dernier prince de Condé. Peu de temps après la mort de ce prince, les intendants du jeune légataire voulurent vendre cette ruine. Achille Allier publia à cette occasion une vive réclamation dans la *Gazette constitutionnelle de l'Allier*, qui arrêta

de Bourbon l'Archambaud. C'est plaisir de la voir noire et sombre, coiffée le plus drôlement du monde, d'une poivrière peinte en rose, en blanc, au toit bleu plombé, s'élevant coquettement comme le plumet d'un garde-national le long de son ourson de parade. — O Louis II !

La ville de Bourbon, siége d'une grande baronnie, puis d'un duché, dut assurément beaucoup de gloire à cette condition; mais elle ne lui dut pas moins de calamités. Il n'en fut pas ainsi de ses eaux thermales qui, dans tous les temps, furent pour elle une source de richesses, plus sûre encore, peut-être, que la source de santé que les baigneurs vont y chercher. Cette cité n'a jamais été ni grande, ni élégamment bâtie; et sa situation n'est pas heureuse malgré tous les embellissements qu'on s'est efforcé d'ajouter au site agreste où la nature a relégué les précieuses fontaines.

Bourbon, peu riche autrefois en édifices, en est pauvre aujourd'hui; car on ne peut guère citer l'église paroissiale de Saint-Nicolas. C'est une construction des XIe et XIIe siècles, au portail sévère, aux colonnes romanes, supportant des arcades en ogive. Après avoir rêvé devant la belle figure de la Vierge, qui trouva ici un refuge contre l'orage révolutionnaire; après vous être agenouillé devant le fragment de la vraie Croix renfermé maintenant dans un pauvre reliquaire en cuivre, vous examinez avec plaisir, les stalles du chœur, présent de Louis XIV, et qui sont un beau modèle de sculpture sur bois. On remarque aussi à Saint-Nicolas quelques beaux vitraux, et surtout une statuette de Sainte Marthe, délicieuse sculpture du XVe siècle, sauvée du sac de la Sainte-Chapelle. Près de la paroisse, était un petit prieuré de Bénédictines. Il y avait aussi dans la ville, un couvent de Capucins, fondé par Madame de Bouteillier. L'hôpital de la Charité, qui existe encore, s'enrichit autrefois par les dons que lui firent les princes et seigneurs habitués des eaux; mais ses principaux bienfaiteurs furent le cardinal de Larochefoucauld, puis le duc de Charôt. Par son codicile de 1746, ce seigneur légua à cet établissement des biens considérables : legs qui mit les administrateurs à même de réédifier les bâtiments. Les travaux, commencés en 1754, ne furent terminés qu'en 1760. Cette maison était dirigée par des Sœurs de la Charité; nous pensons que ces bonnes filles y ont conservé les mêmes attributions. On reçoit dans cet hôpital les pauvres et les militaires envoyés aux bains de Bourbon-l'Archambaud.

cette mesure ultra-fiscale. Dans l'affiche qu'on avait apposée pour annoncer cette vente à la criée publique, le berceau de la maison de Bourbon était désigné ainsi : « 3e *lot*, les tours de Bourbon : trois tours vieilles, « tronquées en pierres taillées à diamant, de la hauteur de quatre-vingts pieds, réunies par un mur de « quatre mètres d'épaisseur. Plus, un emplacement couvert de décombres. »

Parlons des sources minérales de cette ville : sources si renommées et qui ont inspiré presque autant de poètes que la fabuleuse fontaine de Castalie. « Si je voulais représenter les événements heureux de nos bains, a dit le naif Aubery, je me rendrais odieux et serais estimé un faiseur de contes, tenu pour suspect en la louange des singularités de ma patrie, et donnant à la vérité même un soupçon reprochable à un Bourbonnais de naissance et à un médecin de profession. De nos jours, la science à classé moins hyperboliquement que ce docteur aurait pu le faire, les vertus des eaux de Bourbon-l'Archambaud : il faut bien le dire, on a relégué dans le grenier des fées les lits de douleur abandonnés, les lunettes devenues inutiles, les béquilles jetées en l'air que l'on attachait jadis en *ex voto* à l'image des saints; et l'on serait assez sceptique pour dire aujourd'hui des fontaines réputées jadis miraculeuses, ce que la moqueuse duchesse du Maine disait de la tombe du diacre Paris :

Un décrotteur à la royale,
Du talon gauche estropié,
Obtint par grâce spéciale,
D'être boiteux de l'autre pied.

Mais, nonobstant le moderne discrédit de l'antique divinité *Borvo*, convertie au christianisme, le lot de prospérité de Bourbon est encore assez beau. On formerait un volumineux recueil de tous les vers composés en l'honneur des eaux qui fument au fond de la gorge où je vous ai conduits ; mais, en vérité ! ce ne serait point un *Almanach des Grâces*, encore moins un *Trésor du Parnasse*. Je veux pourtant vous citer quelques-unes de ces rimes saturées d'inspirations thermales : voici des vers de Lingendes, et personne ne demandera à quelle époque ils appartiennent :

. . . . . Tant de lits stériles
Dedans ces tièdes bains plus féconds devenus,
Ne laissent les baisers de l'hymen infertiles,
Montrant qu'en l'eau salée a pu naître Vénus.

C'est apparemment pour cela qu'une multitude de *Lionnes* ou de *Tigresses* du beau monde, quelque peu surannées et qui croient peut-être à la régénération, affluent depuis douze ou quinze ans aux bains de mer. Il est vrai que là aussi *des lits stériles* peuvent devenir féconds.

Le caustique Despréaux, à qui le docteur Bourdier avait prescrit les eaux de Bourbon, avec force purgations, n'obtint, il faut le croire, ni de l'une ni de l'autre partie de la prescription, l'adoucissement de sa *bile*; car, en réponse à

des vers apologétiques qu'un honnête capucin lui avait adressés, il composa l'épigramme que voici :

A la Fontaine de Bourbon.

Oui, vous pouvez chasser l'humeur apoplectique,
Rendre le mouvement au corps paralytique,
Et guérir tous les maux les plus invétérés;
Mais quand je lis ces vers, par votre ordre inspirés,
Il me paraît, admirable fontaine,
Que vous n'eutes jamais la vertu d'Hypocrène.

Nous allons citer un rimeur anonyme plus aimable : celui-là écrivait à une femme, mi-partie vers, mi-partie prose, à la manière de Boufflers, quoique cette correspondance androgyne soit l'aînée des œuvres du célèbre chansonnier que Desaugiers et Béranger ont surpassé, sans le faire oublier.

« Je suis à Bourbon-l'Archambaud, Madame, et, sans aucun préambule, je vais vous rendre compte de ce qui s'y passe, comme vous me l'avez ordonné; (alors les dames ordonnaient aux Messieurs). La première chose que je fis en arrivant, ce fut de m'informer du genre de maladies qui avaient attiré le beau monde, qu'on dit qui s'y trouvait; et l'on m'apprit qu'à l'exception de quelques paralysies mal formées, hommes et femmes s'y plaignaient presque tous de *vapeurs.*

Ce mal, de tous les maux, mal le plus incommode,
Pour les hommes, jadis, n'était point à la mode;
Mais on sait aujourd'hui ce qui nous fait souffrir.
Comme à toute heure il nous accable,
Jusqu'à nous voir près d'en mourir,
Si votre sexe était plus charitable,
Nous n'irions pas plus loin essayer d'en guérir.

» Le jeu, la promenade, la conversation, et tout ce qui peut lier une aimable société, continue le correspondant, ne manquent presque jamais ici, et la belle compagnie qui s'y trouve ordinairement serait seule capable de guérir les maux les plus obstinés. Tout ce qui me paraît de fâcheux, ajoute pourtant l'écrivain anonyme, qui a des mœurs,

C'est qu'on voit là de très-saines malades,
Qui fières de mille beautez,
Font de fréquentes incartades
A d'innocentes libertez. »

La vogue des bains de Bourbon augmenta, surtout depuis le milieu du

XVIIe siècle, époque à laquelle Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, fit construire l'établissement qui existe encore. Ce prince trouva les eaux presque vagabondes; il les fit enfermer dans de solides constructions, présentant d'un côté une plate-forme élevée de près d'un pied au-dessus de la rue. Là règnent maintenant trois puits contigus et placés sur la même ligne : celui du milieu surpasse un peu les autres en grandeur; on l'appelle *le gros puits*. Ces puits étaient primitivement grillés; ils sont environnés seulement aujourd'hui de cercles en pierre, hauts d'environ trois pieds et demi. L'établissement thermal se nommait jadis la *Maison du Roi:* ce n'était pas un édifice splendide, et il ne l'est pas devenu, quoique diverses améliorations y aient été apportées. Trois caves, situées sous le bâtiment, et distinguées en dehors par trois arcades, représentaient autrefois tout cet établissement: on appelait l'un d'eux le bain des Capucins, parce que ces religieux jouissaient, à titre de privilége, du droit de s'y baigner; les autres étaient le bain des hommes et le bain des femmes. Il y avait en outre le bain de la charité ou de l'hôpital. Le premier offrait la veille du jour consacré à la Sainte Croix, un spectacle beaucoup plus que pittoresque: les habitants des campagnes, accourus en foule pour la solennité, se réunissaient autour du grand bassin, vers le crépuscule; puis, hommes et femmes s'y plongeaient pêle-mêle dans un état de nudité digne de la vertu candide de Lacédémone. Il n'y a pas très-long-temps que l'autorité municipale a mis ordre à cet usage; et depuis qu'il a été défendu, dit M. Bâtissier, les pélérinages ont cessé à peu près entièrement.

Les bains ont été disposés dans les temps modernes d'une manière plus commode que par le passé : l'établissement offre une vingtaine de cabinets particuliers, et divers locaux pour les douches. Le bassin de l'hôpital est resté tel qu'il était.

Si l'on s'en rapportait aux écrivains qui ont parlé anciennement de Bourbon-l'Archambaud, il faudrait croire que cette ville fut jadis commode et agréable pour les malades : Aubery l'appelle un *beau grand bourg;* la Thaumassière trouvait les maisons de la cité baigneuse bien bâties, les habitants doux et insinuants. Il nous a semblé que les manières de ces derniers n'étaient pas changées; mais la physionomie du lieu a bien déchu, et cela se conçoit. La ville ducale, couronnée autrefois de ses vingt-quatre tours, brodée de ses délicieuses chapelles, remplie d'une foule animée de seigneurs, n'est plus maintenant qu'un centre de ruines, où les sources de la santé subsistent, mais d'où la vogue s'est retirée.. On conçoit que c'est une grande considération pour les onze douzièmes d'une nation capricieuse, qui ne veut chercher la guérison que sous les ailes du plaisir.

Parmi les illustres visiteurs de Bourbon, plusieurs, indépendamment du frère de Louis XIII, y marquèrent leur séjour par des bienfaits. Ce fut le maréchal de la Meilleraie qui fit planter les promenades en amphithéâtre appelées le *Parc Montespan*, parce que ce seigneur les abandonna à la favorite de Louis XIV. Celle-ci les concéda aux Capucins, à condition que ces religieux y laisseraient circuler les habitants et les étrangers. Le nom de Bourbon-l'Archambaud se rattache à plusieurs phases de la vie de l'impérieuse maîtresse du grand roi, que Racine (après la disgrâce de cette dame, bien entendu) représenta allégoriquement dans le personnage de l'altière *Vasthi*[1]. Madame de Montespan à l'apogée de sa grandeur, dit l'auteur du *Voyage pittoresque*, vint plusieurs fois à Bourbon réparer ses forces après ses couches semi-royales, ou passer le temps d'une campagne de Flandre ; puis elle y vint attendre la fin d'un caprice de son amant; puis cacher ses regrets mêlés de remords, dérober sa honte de favorite réformée, combattre ses terreurs de bigote et enfin mourir délaissée. » D'abord la fière marquise se présenta à Bourbon, dans l'année 1676, en princesse du sang, dans un carosse à six chevaux; amenant six femmes dans une seconde voiture à six chevaux, avec deux fourgons, traînés chacun par six mulets, puis des officiers et douze domestiques à cheval: en tout quarante-cinq personnes de suite. M. de la Vallière, gouverneur du Bourbonnais et courtisan expert, avait donné ordre à tous les magistrats de son gouvernement de venir haranguer la favorite; heureusement elle avait conservé cette pudeur de la modestie qui porte à refuser un hommage immérité, et qui, dans sa position, eût pris le caractère d'une injure : la puissante baigneuse refusa de recevoir les échevins et autres officiers en robe détroussée; elle fut sauvée de leurs discours. Madame de Montespan savait au besoin avoir du tact : elle pensa qu'elle devait signaler sa présence à Bourbon, par ces bienfaits qui légitiment l'opulence de toute origine : elle fonda douze lits à l'hôpital, donna beaucoup d'argent aux pauvres et enrichit les Capucins. L'année suivante, ce fut au tour de M. l'intendant de Moulins, d'exercer la galanterie courtisanesque : à chaque fonctionnaire ses chances de faveur. Celui-ci, ayant appris que la marquise voulait descendre l'Allier, fit préparer un joli bateau peint, doré et meublé de damas rouge, sur lequel flottaient des banderolles aux armes de France et de Navarre. « Jamais il n'y eut rien de plus galant, » dit Madame de Sévigné, qui avait vu cette galère, digne de Cléopâtre allant à la rencontre d'Antoine. » Cela, ajoute-t-elle, coûtait plus de mille écus; mais M. l'intendant en fut payé tout d'abord par une lettre que la belle écrivit au roi, et où elle ne

(1) *Esther*, tragédie jouée par les demoiselles de Saint-Cyr.

lui parlait que de cette magnificence. » Le magistrat du Bourbonnais fut gratifié d'un sourire du maître : un de ces sourires qui valaient de l'argent comptant, et qu'on eût escomptés à toute main sur la place. Quant à la province, elle paya sans la moindre compensation : c'était son lot.

Mais on le sait, Madame de Montespan fut supplantée par l'adroite Maintenon, et les mauvais jours succédèrent au demi-règne de la favorite. Elle parut alors à Bourbon en Madeleine repentante : priant sans cesse, faisant d'abondantes aumônes, travaillant de ses mains pour les pauvres. De toutes les maladies du cœur, l'orgueil blessé est la plus inguérissable : celle qui avait eu l'honneur de donner huit enfants naturels au grand roi, ne put se consoler de sa disgrâce. Lorsqu'elle se rendit aux eaux de Bourbon en 1707, elle était frappée de sa fin prochaine, quoiqu'elle parût en bonne santé. Mais loin de se résigner à la mort, cette femme dont la vie avait été si suave, montrait une frayeur si grande de la mort, qu'elle couchait dans une chambre éclairée par vingt bougies, ayant ses rideaux ouverts, et faisant veiller plusieurs de ses femmes à son chevet. Ses funèbres pressentiments, qui peut-être étaient l'unique maladie dont elle fut atteinte, ne se réalisèrent que trop : une nuit, elle se trouva si mal, que ses veilleuses envoyèrent chercher les personnes qui couchaient dans la maison : la maréchale de Cœuvres accourut des premières, et sans attendre la prescription d'un médecin, fit administrer à la malade une énorme dose d'émétique... L'effet en fut tel, qu'il fallut l'arrêter ; mais l'ébranlement organique avait été terrible : la marquise ne put en supporter la suite. Ayant reconnu son danger, elle se disposa à faire une fin édifiante. En présence de tous ses domestiques, qu'elle avait appelés autour de son lit de mort, cette femme si fière jadis, fit la confession la plus humble, la plus générale, et demanda pardon à Dieu et au monde du scandale qu'elle avait donné. En ce moment les terreurs qui avaient agité les dernières années de sa vie, s'étaient dissipées : elle fut calme, digne et pénétrée d'une paisible résignation, qui ne se démentit point jusqu'à son dernier soupir.

Cependant le marquis d'Antin, fils légitime de la mourante, averti de l'état désespéré de sa mère, accourut en poste à Bourbon. On se représente naturellement le fils affectionné, venant s'agenouiller devant le lit de mort de celle qui lui donna le jour ; comprimant ses sanglots dans sa poitrine oppressée : tableau déchirant et consolant tout à la fois, qui remue l'âme d'un sympathique émoi d'amour filial... Eh bien ! ce tableau là n'est pas celui de ce qui se passa en ce moment... Le marquis saute de sa chaise, monte à l'appartement de la marquise agonisante, s'approche du lit mortuaire, l'œil sec, les traits calmes, fouille d'une main sacrilège dans le sein de sa mère, et saisit une

petite clef qu'elle portait suspendue à son cou. C'était celle d'une cassette contenant les diamants de l'ex-favorite, et des papiers d'une haute importance. Le marquis se la fait remettre d'autorité, l'ouvre, la vide, remonte en voiture et s'éloigne au grand galop des chevaux... Ce trait doit occuper une place éminente dans les fastes de l'insensibilité [1].

Lorsqu'il s'agit de procéder aux obsèques de celle qui, d'un coup-d'œil, avait fait trembler les courtisans les plus élevés en dignité, il ne se trouva quelque sentiment de bienséance et de piété que parmi ses valets. Tandis que les chanoines et le clergé paroissial se disputaient sur la préséance à observer au convoi, le corps resta très long-temps sur le seuil de la maison mortuaire. Enfin, il fut mis en dépôt à la paroisse, et transporté ensuite à Poitiers, dans le tombeau de Mortemart. Nous rapportons, sans le garantir, le fait suivant, que plus d'une tradition a toutefois établi : la marquise ayant légué ses entrailles à l'abbaye de Saint-Menoux, que nous avons décrite précédemment, un paysan chargé de ce legs partit pour le monastère. Mais parvenu à une petite distance de Bourbon, le messager ne pouvant supporter l'odeur infecte que répandaient ces entrailles, les jeta dans un fossé, où des chiens et un troupeau de porcs les dévorèrent... Horrible réalisation du rêve d'Athalie qui, si elle est authentique, fait descendre jusqu'à la fange la plus abjecte l'anéantissement des grandeurs humaines.

Parmi les étrangers illustres qui vinrent demander la santé à la nymphe de Bourbon, il faut citer Madame de Sévigné : durant quelques années, elle se montra infidèle aux eaux de Vichy, en faveur de leurs rivales, quoiqu'elle ait dit de Bourbon *qu'il n'eût jamais du ciel un regard amoureux*. Puis, dans sa correspondance, viennent de ces détails dégazés qu'il faut taire, à la suite desquels on trouve parfois des anecdotes qu'on se plaît à redire : « Un voyageur qui traversait la ville en chaise de poste, raconte l'aimable correspondante de Madame de Grignan, voyant les promenades encombrées de malades, ne put s'empêcher de plaindre un pays où il y avait autant de

(1) Si le marquis d'Antin eût existé de nos jours, les phrénologistes eussent assurément palpé à la surface de son crâne la protubérance de *l'acquisivité :* voici un autre trait de sa vie. Le dauphin, fils de Louis XIV, jouant au jeu de la cour, avait gagné beaucoup ; il pria d'Antin de tenir son chapeau rempli d'or, tandis qu'il continuait de suivre la chance capricieuse. L'Altesse royale commençait à perdre ; elle se retournait souvent pour puiser au chapeau-pactole que tenait le marquis, et reconnut que ce contenant serait d'autant plus tôt vide qu'on était deux à l'épuiser. D'Antin fut surpris par le prince, faisant passer sans façon les louis du chapeau dans sa poche. « Un instant, marquis, dit avec calme le fils de France, « en reprenant son dépôt ; pour qu'un partage soit bon, il faut le concours de deux volontés, et dans ce « moment la mienne ne peut être d'accord avec la vôtre. »

boiteux, de manchots, de bossus, de paralytiques, disant que pour rien au monde, il ne voudrait habiter une contrée si maltraitée de la nature. Cependant son étonnement diminua quand on lui apprit que tous ces estropiés n'étaient pas des indigents; mais bien des étrangers qui venaient réparer leur santé délabrée, auprès des sources thermales de cette ville. » L'histoire locale ne dit pas si la cousine du trop fringant Bussy Rabutin, se plut à aller voir *sous les allées* sauter les paysans, au son de la cornemuse : en comparant leur danse à celle des *Bohémiens*, qu'elle avait admirés à Vichy, elle eut assurément trouvé du mécompte, et n'eût surtout rien vu là d'aussi bien tourné que cette *jambe d'homme*, qui a trouvé providentiellement une place immortelle dans les lettres de la marquise.

Nous avons vu plus haut que Boileau passa aussi une saison à Bourbon-l'Archambaud, et s'y montra assez maussade compagnon, à en juger par les vers rapportés précédemment. Il ne fut pas toujours, il est vrai, d'une humeur aussi fâcheuse : voici qui le prouve. Personne n'ignore que le célèbre satirique, se plaignant du désaccord perpétuel de *la rime* et de *la raison*, au pied de son pupître, prétend que lorsque l'une dit noir, l'autre dit blanc; plainte amère que termine ce distique foudroyant :

> Et si je veux nommer un auteur sans défaut,
> La raison dit Virgile, et la rime, Quinault.

Or, ce que tout le monde ne sait pas, c'est que ce pauvre *Quinault* qui, soit dit en passant, était poéte inspiré autant que son critique était rimeur habile, n'arrive dans ce vers qu'à titre de remplaçant, comme un conscrit du XIXe siècle qui fournit son homme au service de la patrie. Le premier élu de la malignité du caustique Despréaux s'appelait *Boursault :* vous savez, l'auteur du *Mercure galant*, qui vous a fait tant rire. Boursault ayant appris que son nom formait, dans une des satires de Boileau, la rime fatale du mot *défaut*, fit, dit-on, une démarche, ou hostile ou suppliante, auprès de celui qu'on appelait le législateur du Parnasse français; l'auteur du *Mercure galant* fut sauvé, et le poéte lyrique sacrifié. Quelques années après, Boursault, informé que Despréaux se trouvait à Bourbon, vint le trouver à travers un déluge de boue, pour lui témoigner itérativement sa gratitude; ou peut-être afin de prévenir une recrudescence de malice, qui lui eût valu quelque nouveau coup de dent..... Tout cela était fort bien; mais Boursault eût été irrévocablement estampillé par le ridicule, si son nom eût eu une syllabe de plus, ou celui de Quinault une de moins.

Nous renonçons à mentionner toute la grandesse de France qui fréquenta les

sources de Bourbon-l'Archambaud, toute la multitude de parasites qui s'y attacha, « toute la cohue de solliciteurs qui accourut en ce lieu se réchauffer au soleil de la puissance, dit l'historien du pays, comme les gueux aux rayons du soleil. » Avant la révolution, la princesse de Conti et le duc de Penthièvre furent les dernières altesses de la maison de Bourbon, qui visitèrent leur berçeau.

Durant cette période, les eaux furent peu fréquentées : c'était une hygiène aristocratique qui n'eût pas laissé de compromettre les baigneurs. Je vous demande ce que seraient devenus les riches et les gens titrés qui se fussent trouvés à Bourbon lors de l'expédition révolutionnaire contre le château et la sainte chapelle : expédition dont voici le bulletin officiel.

« Le 5 janvier 1793, deux prêtres apostats et quelques autres individus arrivèrent dans notre ville avec du canon, plantèrent un arbre de liberté sur la place, s'emparèrent du reliquaire, et laissèrent emporter le bois de la vraie croix par le curé, à condition que celui-ci le brûlerait. Mais cet ecclésiastique le cacha à tous les regards, et plus tard, le restitua à l'église, quand le culte catholique ne fut plus prohibé. On cassa à coups de hâche la tête et les bras de la Vierge et de l'enfant Jésus; le lendemain on détruisit les boiseries du chœur, armoiriées au chiffre de madame de Montespan, et leurs débris, ainsi que la chaire, les tableaux, les autels, furent brulés solennellement. Puis, on s'attaqua à la Sainte-Chapelle : stales, peintures, statues, tout fut brisé, et deux coups de canon réduisirent en poudre les vitraux. On fit un second feu de joie avec tous les titres qu'on put rassembler. Le troisième jour, en partant, on tira deux autres coups de canon contre la Sainte-Chapelle. »

Sous le consulat et l'empire, les eaux de Bourbon durent reprendre quelque faveur : nous savons même que certaines grandeurs de la période impériale, entr'autres le prince de Talleyrand, lésé dans sa constitution organique par d'autres travaux que les élucubrations diplomatiques, se rendait dès-lors chaque année aux sources thermales d'*Aquæ Borvonis :* nous reparlerons plus tard des voyages de cette *altesse omnibus*.

En 1815, le canton de Bourbon-l'Archambaud fut occupé par une partie de ces légions qualifiées librement de *Brigands de la Loire*, pour avoir essayé de se montrer dévouées et reconnaissantes envers le souverain à qui la France avait dû vingt années de gloire. Les troupes stationnées sur ce point étaient les 3e et les 4e corps de cavalerie, réunis en ce moment sous les ordres du lieutenant-général comte de M***, que l'empereur n'avait pas eu le temps de faire maréchal de l'Empire. Ici, pour la plus grande précision historique, l'auteur de ce livre doit se mettre en scène : dans un ouvrage d'investigation nomade, il lui sera permis sans doute d'avoir aussi des *impressions*, et celles-là n'ont

pas été *fabulées* après coup. L'auteur de *la Loire historique* donc, était alors chargé de l'admistration supérieure de ces deux corps, près desquels il remplissait les fonctions de commissaire ordonnateur. Un beau matin, le général le fit appeler, et lui montrant un détachement de cuirassiers déjà en selle dans sa cour, il lui dit : « J'ai avis qu'un corps autrichien s'avançant de Saint-Étienne a passé la Loire à Roanne, et se propose d'occuper le chef-lieu de l'Allier. Vous allez vous rendre à Moulins avec un officier-supérieur et une escorte ; vous verrez le comte de F***, qui commande dans cette ville, et, de concert avec lui, vous enleverez la caisse du receveur-général. » L'administrateur militaire regarda avec quelque surprise le général, lequel reprit aussitôt : « Oui, nous pouvons gagner les Autrichiens de vitesse, et du moins la troupe sera payée... N'hésitez pas, ordonnateur ; ces choses-là se font dans les pays qui ne sont décidément ni amis ni ennemis, et par malheur, ajouta le comte en soupirant, nous en sommes-là sur nos propres foyers. Allez..... A cette injonction napoléonienne, l'administrateur n'ayant rien à répondre, monta à cheval et se rendit à Moulins avec l'officier-supérieur et l'escorte. Mais outre que rien n'était moins officiel que le mouvement des Autrichiens sur le chef-lieu de l'Allier, le général de F*** ne gouta pas l'imposition un peu draconienne frappée par son collégue ; l'administrateur, le chef d'escadron et le détachement *rechevauchèrent* vers Bourbon : la ville de Moulins en avait été quitte pour un repas servi à 25 militaires, qui déjeûnaient habituellement assez mal dans leur cantonnement, alors nettoyé de toute gent bêlante, de tout volatile de basse-cour. Nous revenons à M. de Talleyrand.

Ce prince, comme nous l'avons dit, allait assez souvent à Bourbon, immerger le *fructus belli* que vous savez dans les fontaines thermales. « Nos eaux, a dit spirituellement un écrivain bourbonnais, étaient nécessaires pour entretenir sa santé... l'équilibre de l'Europe, dans ces derniers temps, sortait de nos puits. » Mais si l'onde salutaire eût dû s'appliquer au Talleyrand politique, certes ! il aurait fallu changer de source : le monarchiste de 91, le républicain de 96, l'impérialiste de 1806, le légitimiste de 1814 et le diplomate Post-Julien de 1830, n'auraient pu suivre le même régime, quoique cette *quinquennité* fût recelée sous la même peau. Mais c'était un assemblage de muscles lésés, de viscères atrophiés qui venait se baigner à Bourbon.

Le grand chambellan de l'Empire et de la Restauration occupait un appartement disposé jadis pour la princesse de Conti : c'était là que chaque soir, il faisait sa partie de piquet, qui relevait d'autant plus sa fibre frappée d'atonie, qu'elle était plus largement intéressée, car durant les dernières années de ce diplomate fameux, la passion du jeu semblait avoir hérité de toutes celles

éteintes en lui. « Le matin, dit l'auteur du *Voyage pittoresque*, on voyait des porteurs traînant dans un grossier fauteuil, ce fantôme bizarrement accoutré. Il eût été impossible de soupçonner là un être humain, sans la voix forte et grondeuse qui tonnait à chaque faux pas, et révélait l'homme qui paye et veut être porté commodément. » Du reste, lorsque M. de Talleyrand se rendait aux eaux de Bourbon, il avait une suite peu nombreuse et une seule voiture, qu'il laissait à Moulins. Il louait dans cette ville un mauvais carrosse, que traînaient deux chevaux, également de louage, à la croupe osseuse. Un jour, ce piteux attelage renversa le coryphée de la diplomatie européenne et la princesse de Poniatowski sur la route d'Igrande. Quoique faible et farci d'infirmités, il se releva de cette chute, en disant avec son incisif sourire : *J'en ai fait de plus dangereuses.* Nous ignorons ce que dit la veuve du héros polonais; mais en comparant sa condition actuelle avec le rang qu'elle avait occupé, elle dut penser, à propos de sa chute : *J'en ai fait une plus complète.*

Nous allions oublier l'analyse des eaux de Bourbon : c'eût été une omission que les baigneurs méthodiques nous auraient difficilement pardonnée. Ces eaux, qui viennent de l'Auvergne dans la direction du Montet, ont à peu près la pesanteur spécifique de l'eau ordinaire distillée; leur température s'élève jusqu'à 50 degrés; voici la dernière décomposition chimique qui en a été faite. 1 kilogramme de ce liquide présente. — *Substances solides*, 3 grammes 665 mil. — *solubles*: carbonate sodique, 365 milligr.; chlorure de sodium, 75 milligr.; sulfate sodique 250 milligrammes. — *Insolubles :* carbonate calcique, 1 gramme 120 milligr.; carbonate magnésique, 470 milligr.; oxide de fer, 95 milligr.; silice, 265 milligr.; matière pseudo-organique, 25 milligr.; acide carbonique libre, 423 milligrammes; protoxide d'azote, peu appréciable. Nul document ne fait présumer que ces eaux aient changé de température ou de composition.

Les sources de Bourbon-l'Archambaud, au moment du tremblement de terre de Lisbonne, offrirent à peu près le phénomène que nous avons signalé en parlant de celles de Néris : leur température augmenta considérablement; elles se troublèrent d'abord, puis elles prirent une couleur d'ardoise, et ensuite une couleur blanchâtre semblable à celle de l'eau de savon, dont il résulta un sédiment blanc, marneux ou argileux du dixième de leur volume.

Il fut un temps où les médecins ne juraient que par les vertus sans pareilles des eaux de Bourbon-l'Archambaud; mais leur réputation a baissé depuis que la médecine est devenue aussi tributaire de la vogue, cette divinité aux allures capricieuses et mobiles, qui crée, consomme, éteint les renommées avec une égale rapidité. Vainement les hommes et les choses se recommandent-ils par des qualités soutenues; il ne suffit plus de pouvoir *constamment*

être utile ou agréable à nos contemporains; il faut trouver le moyen de les intéresser ou de les attraire *autrement*, à peine d'être englouti dans le gouffre de leurs promptes satiétés. Si l'on disait aujourd'hui à l'élégante compagnie, qui se pressait il y a soixante ans aux eaux de Bourbon : mais savez-vous qu'elles ressuscitent les morts? Le petit-maître actuel demanderait languissamment si ces résurrections s'opèrent avec variété.... Voilà où nous en sommes, grâce à quelques écrivains fournisseurs *d'impressions* nouvelles, et qui se hatent d'autant à pousser à la consommation, qu'ils tiennent une fabrique plus active de cette marchandise, et que le public se montre plus facile à l'acheter.

Pour nous, qui ne croyons point que les grands souvenirs historiques puissent être soumis à l'empire des versatilités humaines, nous avons visité avec un puissant intérêt cette ville de Bourbon, où se produisit le germe d'une dynastie souveraine; nous avons parcouru, bercé par une douce rêverie, ce parc Montespan, ces promenades solitaires où s'égarèrent peut-être, sous le même charme, les Sévigné, les Montespan, les Despréaux et tant d'autres illustrations, non compris les célébrités de l'amour et de l'intrigue.:. L'étranger qui visite Bourbon doit un salut et une couronne au tombeau d'Achille Allier, ce poète, cet artiste, que son imagination fit admirer si vite et tua si tôt. Voici le monu-

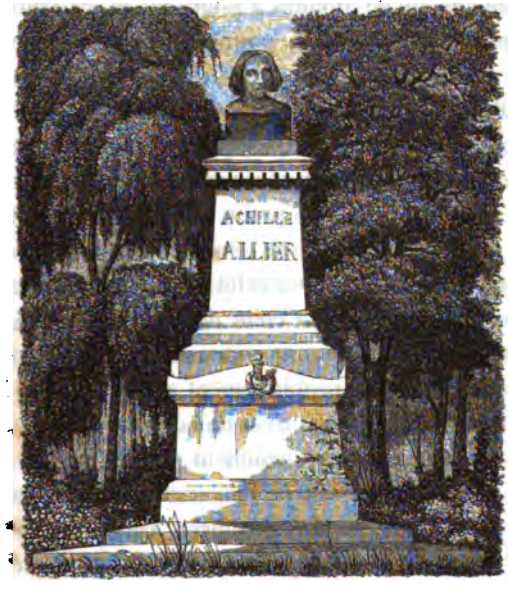

ment que les appréciateurs de son loyal caractère et de son beau talent lui ont fait élever.

Sans doute la cité baigneuse, enfoncée dans une gorge profonde, avec ses faubourgs implantés sur des rochers, ne peut être citée pour l'agrément de sa situation. Cependant, lorsqu'on y a fait un certain séjour, le parc Montespan, l'espèce de jardin anglais situé sur l'emplacement de l'ancien couvent des Capucins, le *confort* que l'on trouve dans les maisons où peuvent se loger les étrangers; enfin l'aménité franche et attentive des habitants, doivent faire préférer cette localité hygiénique à celles où la vogue attire à grands frais sur ses traces toutes les incommodités, toutes les exigences qui résultent d'une affluence considérable. D'ailleurs, l'air de Bourbon-l'Archambaud est pur et salubre; on n'a qu'un pas à faire hors de son enceinte croulée pour voir, dans la saison des eaux, des champs dorés de moissons, des bosquets, de riantes prairies et des vergers qui procurent aux baigneurs d'excellents fruits. Quelle que soit la destinée des fontaines thermales de Bourbon, la population de ce chef-lieu de canton augmente: en 1830, elle n'était que de 2,300 habitants; elle s'élève en 1840 à 3,017. Infailliblement, la mode des sources qui nous occupent reviendra, comme celle des rocailles, des meubles de Boule et des *vieilleries* du temps de Louis XV, rebaptisées délicieuses nouveautés : ce sera une belle chance au jeu de nos habitudes changeantes, que les citoyens de Bourbon-l'Archambaud feront bien de saisir.

Une belle route conduit de Moulins à Bourbon, et les voitures ne manquent pas dans la première de ces villes, pour le transport des voyageurs dans la seconde, qui en est éloignée de six lieues à l'ouest.

Il se tient à Bourbon sept foires dans l'année : en février, mars (deux), avril, août, octobre et décembre.

Le surplus du canton que nous parcourons n'est riche, ni en monuments, ni en souvenirs historiques. A une petite distance de la ville, au lieu appelé *Bessay*, il y eut jadis un monastère de Bénédictins assez considérable, auquel, dans le cours du XVe siècle fut réuni celui de Vieure. Plus tard, la paroisse de Bessay elle-même, a été réunie à celle de *Saint-Aubin*. Sur cette dernière localité, il existait, au XVIe siècle, une commanderie de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui avait appartenu primitivement aux Templiers. L'église, bâtie sur un mamelon factice, existe encore : c'est un édifice dont la plus ancienne partie peut remonter au Xe siècle; conséquemment, ce ne furent point les Templiers qui l'élevèrent. Cette église, restaurée à diverses époques, sert encore au culte. Le château des commandeurs, qui était auprès, a disparu entièrement. Non loin de Saint-Aubin, se trouve le bourg assez important de *Buxière-la-Grue*, dont l'église mérite d'être visitée. Elle appartient à l'ère byzantine, et nous a semblé un édifice complet de cette période. Le portail est orné de deux beaux

pilastres cannelés et d'entrelacs. L'intérieur se compose de trois nefs, avec une abside à cinq pans et formant deux chapelles. La flèche, dont la hauteur n'est pas moindre de 90 pieds, présente des fenêtres décorées de tores et de colonnettes; sa construction en pierres d'appareil est peu altérée. Cette église appartenait au prieuré de Souvigny. Dans la commune de Buxière, subsistent les ruines du château de la *Condamine*, dont les anciens seigneurs étaient attachés aux ducs de Bourbon : leur manoir offre les traces d'une certaine splendeur. A *Saint-Hilaire*, commune du canton de Bourbon-l'Archambaud, il y eut aussi une commanderie de Templiers; l'église, devenue paroissiale, est du même temps que celle de Buxière. *Igrande*, bourg situé sur la route de Saint-Amand, est, après Bourbon, la localité la plus considérable du canton : il y avait là jadis un couvent de Bénédictins, réuni depuis au prieuré de Souvigny, et dont l'église, d'un style roman grossier, est devenue paroissiale. A une petite distance d'Igrande et sur une éminence, se dressent les ruines lézardées de l'ancien château fort de *Pontlung*. Il en reste quelques tours effondrées, montrant des parcelles de créneaux, auxquelles s'accroche une vigoureuse végétation de lierre.

Le bourg de *Vieure*, paraît avoir eu, au moyen-âge, une certaine importance; il était environné d'un mur d'enceinte, dont il ne reste plus que d'informes débris. Peut-être cette importance dès long-temps évanouie, tenait-elle à l'existence en ce lieu d'une communauté de Bénédictins, qui remontait au-delà du XIe siècle; vers le milieu du XVe, ce couvent fut réuni à celui de Bessay-le-Monial. L'église de Vieure, que les religieux partageaient avec le clergé paroissial, resta alors en entier à celui-ci. C'est un édifice de la période gothique; mais peu décoré : on n'y remarque qu'un beau tableau représentant la Vierge, et de l'école de Van-Dick. Plusieurs châteaux remarquables se trouvaient à une petite distance de Vieure : celui de *La Chaussière*, qui appartenait aux ducs de Bourbon, fut habité par Jean II, Pierre II et Anne de France. C'est là que le fameux connétable Charles III, passa une partie de sa jeunesse, sous les yeux de la princesse qui voulait en faire son gendre. Ce château avait souffert durant les guerres du XVe siècle; après la dépossession du connétable, il subit le sort de ses autres domaines... De la Chaussière, ainsi que des châteaux de *Dreuil*, du *Claudy* et de *Villes-Avoyes*, constructions féodales flanquées de tours, il ne reste guère que l'emplacement.

On retrouve des ruines plus appréciables du manoir *de la Celle*, dont la tourelle blanche, à créneaux et à machicoulis, vous frappe avant d'arriver à Vieure. D'ailleurs, il s'attache à cette ancienne demeure seigneuriale une tradition qui ne périra pas de long-temps dans la mémoire des habitants. Il

exista jadis à l'angle occidental une seconde tour, trois fois rebâtie, trois fois renversée par la foudre. Ce n'était pas sans raison, vraiment, qu'elle attirait ainsi le carreau céleste : écoutez. Le comte de Montguyon s'était fait redouter jadis dans le Bourbonnais : sa jeunesse, dominée par des passions dont aucun obstacle n'arrêtait l'essor, avait laissé dans le pays des souvenirs qui faisaient frissonner, aux récits de la veillée. Il partit un jour pour des terres lointaines, et de nombreuses actions de grâces furent portées au pied des images de la reine du ciel. Par intervalle, les pélerins revenant des saints lieux, les bannerets rentrés au manoir après avoir usé leur vigueur dans les guerres de la Palestine, rapportaient des nouvelles du comte de Montguyon. Nulle épée n'était plus fatale que la sienne aux infidèles ; nulle cuirasse sarrasine ne résistait à la terrible impulsion de sa lance. Quelquefois aussi le Trouvère-voyageur chantait, aux banquets du vieux baron, les prouesses amoureuses du comte, qui faisaient rêver la jeune châtelaine.

Vingt-cinq ans s'étaient écoulés depuis le départ de Montguyon : la mort, en moissonnant une génération entière, avait beaucoup affaibli le souvenir des excès de sa jeunesse et la terreur qu'ils avaient inspirée, lorsqu'un soir il vint s'asseoir au foyer du seigneur de la Celle, auquel l'unissaient des liens de parenté. Le chevalier croisé n'avait point perdu, en vieillissant, son âpre mais noble physionomie ; à cinquante ans, sa brune et épaisse chevelure se mélangeait à peine de quelques filets argentés ; et dans son grand œil noir brillait encore l'expression d'une âme passionnée, qu'il eût été dangereux d'irriter. Le châtelain de la Celle ne voulut point encourir la haine d'un homme aussi redoutable ; il l'accueillit avec une politique cordialité. Durant les longues soirées d'hiver, et tandis que les vents mugissaient autour du château, Montguyon, entouré de la famille et des serviteurs du sire de Lieure ; assis au fauteuil, délicatement sculpté et rehaussé d'éclatantes couleurs, réservé aux nobles hôtes, faisait écouter avec intérêt les merveilleuses aventures qu'il racontait. Il revenait de loin et avait vu bien des choses ; on ne se lassait point de l'entendre redire, avec un geste animé, les combats héroïques de la chevalerie en Orient, ses courses laborieuses à travers les sables brûlants du Désert, ses hasardeuses expéditions sur ces mers où les tempêtes se jouent de la valeur des guerriers. Il racontait aussi les rites aux magiques aspects de l'Église grecque ; il peignait avec éclat ces longs voiles de pourpre brodée d'or, attachés aux sveltes arcades ; ces prêtres, en habits splendides, faisant fumer les parfums d'Arabie sous la voûte byzantine ; et pénétrant, par une sorte d'enivrement, leurs fidèles d'une religion presque voluptueuse, empruntée dans ses pompes aux dernières splendeurs du paga-

nisme. Mais lorsque le comte parlait d'un sexe qui avait excité les plus vives émotions de sa vie; lorsque son récit se voilait de réserve pour retracer ce qu'il avait échangé d'amour et de délices avec ces beautés orientales dont un ciel de feu remplissait les veines d'un sang enflammé, il laissait voir sur son front bruni des nuages sombres; son regard devenait triste, hagard; il s'arrêtait comme pour écouter si quelque bruit étrange ne se mêlait pas à ses paroles; et sa voix, devenue presque tremblante, hésitait à formuler les phrases, comme s'il eût craint que sa bouche laissât échapper d'indiscrètes et effrayantes paroles.

C'est que là, sous le manteau minutieusement sculpté de l'ample cheminée, Loïse de Vieure, noble damoiselle, que dix-huit printemps n'avaient point encore initiée complétement à la vie, écoutait avec avidité les récits du comte, assise aux pieds de son père, sur un coussin de soie, et appuyant sa tête blonde sur les genoux du baron. Avant l'arrivée de Montguyon, Loïse, plus fraîche, plus jolie que les fabuleuses Nappées, courait, rieuse, insouciante, à travers la prairie, dont l'herbe se courbait à peine sous son pied; tantôt cueillant la fleur née à l'aventure; tantôt saisissant avec dextérité le papillon diapré qui se balance sur la frêle tige d'une marguerite; tantôt mirant l'azur de ses yeux dans l'onde d'une fontaine. Non pas qu'elle fût coquette, l'innocente créature: le désir de plaire avait glissé jusqu'alors sur son naturel d'enfant. L'amour, cet orage printanier du cœur, ne s'était pas encore annoncé dans le sien par le plus passager éclair; et lorsque les jeunes seigneurs du voisinage étaient venus déposer à ses genoux, ou la pompe, ou la gloire de leur vie, ou les séduisantes perfections de leur personne, elle avait répondu : Oh! de grâce, laissez-moi danser avec mes compagnes.

Mais depuis l'arrivée de ce chevalier de haute taille, dont une noble cicatrice sillonnait le visage, dont les larges épaules supportaient l'armure pesante, comme le plus mince habit de soie, Loïse ne dansait plus aux chansons; elle ne courait plus après le papillon inconstant; et si elle cherchait son image dans le cristal des ondes, c'était pour étudier le jeu de ses traits et essayer la plus douce expression de son œil bleu. Le soir, il y avait plus qu'une curiosité naïve dans l'attention avec laquelle Loïse écoutait les narrations de Montguyon; son regard, comme fasciné, s'attachait à celui du conteur; alors le sire de Vieure sentait le cœur de sa fille battre avec vitesse sur ses genoux, tandis que de fréquentes et soudaines rougeurs coloraient son visage. Le sourire de la pauvre enfant glissait empreint de tristesse sur ses lèvres; des larmes, dont naguère encore son adolescence était vierge, coulaient maintenant sur ses joues pâlies. Il fut constant pour le baron qu'une impression

profonde avait détruit le repos de sa fille. Une nuit, que le vieux seigneur fit épier son sommeil, le délire d'un songe brûlant fut indiscret ; il révéla un secret que Loïse ignorait peut-être elle-même : elle aimait le comte. Dans ces temps chevaleresques, les femmes s'attachaient à tout ce qui constituait la force, la puissance et la grandeur, ainsi que le lierre aux flexibles rameaux se cramponne à la haute et robuste muraille. Alors les années, lorsqu'elles avaient multiplié les exploits du guerrier et enrichi son expérience dans la douce science d'amour, sans porter atteinte ni à l'énergie de son âme, ni aux mâles beautés de sa personne; les années n'effrayaient point un sexe qui, sous ce rapport, avait d'autres idées que les dames de nos jours. Récompenser la vaillance leur semblait un devoir attaché à leur existence ; on rirait fort aujourd'hui de l'amour d'une femme se faisant le prix d'une sublime vétérance de hauts faits.

Cependant une fièvre lente dévora bientôt la jeunesse naguère si brillante de Loïse; son beau corps se dépara de cet embonpoint qui, dans de justes proportions, contribue à la beauté; la respiration haletante de la jeune fille, le trouble agité de ses nuits, commençèrent à révéler cette terrible maladie qui conduit au tombeau, à travers une longue agonie, fleurie d'espérances et de projets riants. Le comte obtint la main de l'héritière des grands domaines de Vieure sans l'avoir demandée, et dans le moment où le baron la lui accordait, une joie vive brilla sur le visage ordinairemeut sombre et rêveur du comte. Alors la jeune fiancée sembla renaître au bonheur; sa gaîté reparut, et chacun s'en étonna dans le pays. On ne s'expliquait pas généralement cette passion d'une châtelaine de dix-huit ans, pour un homme touchant à la veillesse, dont les habitudes graves, le costume sévère étaient peu compatibles avec les grâces naïves de la jeunesse. On murmurait presque hautement aux oreilles de Loïse les mots de charmes, de philtres: le comte, disait-on, avait tu à son parent la plus terrible péripétie de sa carrière aventureuse. On ajoutait que fait prisonnier par les Sarrasins, il avait renié son Dieu, et avait appris des Mages de l'Orient les redoutables mystères des sciences occultes. L'amour n'eut jamais foi aux croyances qui lui font obstacle : seul, avec la gloire, il ne sait ni calculer les sacrifices ni hésiter devant le danger.

Enfin, le jour du mariage arriva; Loïse, parée d'un vêtement tout blanc, ayant une rose blanche placée entre les boucles soyeuses de sa blonde chevelure, s'avança au pied de l'autel, et s'agenouilla; tandis que près d'elle, Mauguyon, debout et la main appuyée sur sa dague, se montrait plus sombre encore que de coutume. Quand le moment fut venu, il se pencha vers sa fiancée, et lui passant au doigt l'anneau nuptial, il lui dit d'une voix sourde :

« Loïse de Vieure, m'acceptez-vous pour votre époux? La jeune fille essaya de sourire, et prenant dans ses cheveux cette fleur virginale dont la nuance rosée tranchait doucement sur leurs boucles blondes, elle la tendit au comte. Hélas! à peine eut-il touché la rose, que Loïse pâlit; elle murmura quelques mots inarticulés, ses jambes fléchirent, et elle tomba immobile sur les dalles... Loïse de Vieure était morte. En ce moment un rire horrible éclata sous les voûtes de la chapelle; les cierges s'éteignirent; puis, dans l'espace ténébreux, retentirent ces paroles : « Mauguyon, je te l'ai amenée à l'autel; mes promesses « sont acquittées; aux tiennes, maintenant... » Le comte avait disparu. Le lit nuptial de Loïse était préparé dans la tour occidentale du château de la Celle; il devint le lit mortuaire de la fiancée du maudit. Mais à peine la nuit couvrait-elle de ses ombres le beau vallon de Vieure, qu'un orage effroyable gronda sur le château; le tonnerre fracassa la tour; et nulle trace des restes de la noble damoiselle ne se retrouva au retour de l'aurore... Je vous l'ai dit, on essaya à diverses époques de rebâtir la tour occidentale: ce fut un vain effort contre une lugubre et fatale destinée; à peine relevé, cet édifice tombait frappé du feu céleste. Voilà ce que vous raconte le chroniqueur champêtre de la vallée de Vieure; voilà ce qu'il tient de son père, qui le tenait du sien.

Franchèse est la dernière commune du canton de Bourbon-l'Archambaud, dont nous ayons à nous occuper. Elle était traversée par un embranchement de voie romaine, nommé le *Chemin des Allemands,* et qui paraissait communiquer de Bourbon à la voie de Sancoins. Ce travail de l'antiquité fut détruit il y a quelques années, pour construire une route départementale : nous souhaitons sans l'espérer que MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées, construisent une route aussi durable que celle-là. L'église de Franchèse est un édifice romano-bizantin, se composant d'une nef, deux collatéraux et un transept : ce monument est complet, mais orné de sculptures grossières.

Au nord du canton de Bourbon-l'Archambaud, s'étend celui de *Lurcy-Lévy,* dans un pays médiocrement fertile, ou plutôt insuffisamment cultivé. Là encore, vous rencontrez de nombreux étangs, et de grandes étendues de ces terres vagues que le chasseur se fatigue à parcourir. Le chef-lieu de ce canton s'appelait primitivement *Lurcy-le-Sauvage,* parce que, enveloppé d'un vaste manteau de forêts, à peine montrait-il au-dessus de leurs sombres massifs la haute flèche de son église. La seigneurie du lieu appartenait depuis le XVIe siècle, à cette maison de Lévis qui se targuait d'une parenté authentique, disait-elle, avec la Sainte-Vierge; ce qui n'empêchait pas que les seigneurs de ce nom, très-redoutés dans le pays, n'y eussent laissé une renommée

fort peu digne de cette sainte descendance : on raconte, entr'autres anecdotes, un trait qui prouve que l'un de ces barons se montrait parfois assez mauvais plaisant. Un religieux mendiant lui ayant demandé l'aumône, il exigea, avant de l'assister, qu'il montât en sa présence un cheval fougeux et indompté, afin d'amuser sa malice des frayeurs du pauvre moine. Il est probable que cette lutte entre l'inhabileté équestre du pauvre père et la fougue de l'animal, se termina par une chute plus ou moins violente, et l'écuyer en froc résolut de s'en venger. Or, il avait un frère qui maniait le plus rétif coursier avec autant d'adresse que lui le goupillon; ce frère se déguisa en moine, et vint à son tour solliciter la charité de Lévis. Pas ne manqua celui-ci d'exiger de ce prétendu mendiant, la condition imposée à l'autre. Le faux moine obéit, amusa quelques instants le seigneur des feintes balourdises d'une grotesque inexpérience, comme pourrait faire aujourd'hui le paillasse des frères Franconi; puis piquant des deux, le fin matois disparut avec sa monture.

La leçon valait bien un *beau cheval*, sans doute.

Lurcy devint duché pairie vers l'année 1723, en faveur de Charles-Eugène, marquis de Lévis; alors ce grand fief se composa des terres de Poligny, la Beraudière, Champroux et neuf autres fiefs; mais la pairie s'éteignit dans le cours du XVIIIe siècle : dès l'année 1770, le domaine de Lévis, acquis par M. de Sinety, gouverneur des enfants de France, redescendit à la condition de simple marquisat. Ce seigneur, afin d'employer les bois de la forêt de Champroux, fit établir en ce lieu une verrerie, et son fils chargea le célèbre chimiste Hassenfratz, d'analyser les terres argileuses du canton de Lurcy. Il résulta des recherches de ce savant, la découverte des matières nécessaires pour la fabrication de la porcelaine; alors deux manufactures de ce produit furent établies, l'une à Champroux au lieu de la verrerie, l'autre au château même de Lévis.

A propos des recherches d'Hassenfratz, nous devons consigner ici les observations de M. Saladin, sur les environs de Lurcy : près du bourg, dit-il, dans son *Étude géologique*, on exploite la chaux sulfatée, concrétionnée, semi-hydratée (Epigène); elle affecte les formes les plus variées : tantôt on la rencontre compacte, tantôt laminaire, et souvent en prismes. Chauffée, elle augmente de volume; ses molécules se distendent et perdent de leur cohésion: sa division est alors très-facile. Si on expose un fragment pendant dix minutes à une température de cent à cent-dix degrés, et qu'on le plonge immédiatement dans l'eau, il en absorbe une portion, et cristallise subitement, en prenant la

teinte rose pâle des sélénites hydratées. On le trouve, par portions plus ou moins volumineuses, au milieu de bancs de marne multicolore. »

Le château seigneurial de la famille de Lévis, qui, avant de prendre son nom, avait celui de Poligny, est situé tout près de Lurcy. Rebâti entièrement au XVIIIe siècle, il développe les lignes monotones de sa façade sans caractère architectural, et plus conforme à sa dernière destination manufacturière qu'à son ancienne dignité seigneuriale. Il y a trente ans encore, on y voyait, peint à fresque, un tragique épisode : c'était le meurtre de Louis de Lévis, comte de Charlus et de son fils, âgé de quinze ans, tombés, au commencement du XVIIe siècle, sous le poignard du chevalier de Beauregard. L'assassin fut condamné à la peine capitale; mais il ne la subit point, ayant pris la fuite à travers les forêts sur un cheval ferré à rebours. L'arrêt qui le condamnait portait en outre que le château de Champroux qu'il habitait, serait rasé, et qu'au lieu de Mesamblin où le meurtre avait été commis, une chapelle expiatoire rappellerait cette lugubre catastrophe. On voyait encore ce petit édifice au moment de la révolution. Selon la tradition, l'amour et la jalousie entraînèrent le chevalier de Beauregard à commettre cet horrible attentat : quel était l'objet de cette double et furieuse passion? Peut-être Diane de Daillon du Lude, femme du comte assassiné : c'est toutefois ce que nous ne pouvons affirmer.

L'église de Lurcy appartenait à l'ère romane; mais elle a été reconstruite à diverses reprises, et sa façade seule, assez mal conservée, rappelle son caractère primitif. Lurcy est sinon une ville, du moins un bourg fort considérable, puisque sa population s'élève à 2,937 habitants. C'est du reste une localité qu'anime un commerce assez étendu, en porcelaine, bois, houilles et bestiaux. Les foires y sont très-suivies; elles sont au nombre de quatorze [1] : en janvier, mars, mai (six), juin (quatre) août et novembre. Lurcy se trouve à dix lieues au moins de Moulins, au nord-quart-ouest de cette ville.

Couleuvre est après Lurcy le bourg le plus considérable du canton; l'origine de son nom se rattache à la légende de Saint-Menulphe. Ce prélat ayant trouvé un jour une couleuvre sous ses pas, l'enleva avec son bâton en disant: « que le lieu où elle retombera s'appelle Couleuvre. » C'était un amusement comme un autre, mais assez peu canonique d'ailleurs. Il paraît que le saint-homme avait donné l'impulsion passablement forte, car le reptile traversa dans les airs l'espace d'environ trois lieues, et retomba dans un pays assez triste, que sa chute devait baptiser. La terre de Couleuvre appartint long-

(1) Nous pensons que ces foires sont de simples marchés.

temps aux seigneurs de Montbrun. L'église paroissiale, édifice du XIIe siècle, offre trois nefs; les ornements sont d'une sculpture grossière.

Saint-Léopardin, situé dans une position agréable, sur la rive gauche de l'Allier, n'offre plus que les ruines informes d'un ancien prieuré, et des débris moins appréciables encore de son château féodal.

Le village aujourd'hui fort peu important de *Château*, fut jadis une petite ville, selon le géographe Nicolaï; il y existait alors un prieuré. L'église est romane et située sur un coteau qui domine l'Allier. Au midi de cet édifice, il se trouvait un tumulus, que l'on fouilla dans ces derniers temps: on y trouva une grande quantité de médailles et d'ossements humains. Dans un sarcophage très-large, dont on avait fait sans doute les honneurs à des chefs supérieurs, il se trouvait deux squelettes couchés côte à côte, et qu'une chaîne de fer tenait attachés l'un à l'autre par le bras. Une lance était placée entre les deux corps. Tués apparemment sur le même champ de bataille, ces frères ou ces amis n'avaient pas voulu que la mort les séparât. Les médailles qui auraient pu révéler l'âge de ce monument, paraissent avoir été perdues. Sur la commune de Château, se voit le petit castel de *Saint-Augustin*, qui fut possédé par l'ancienne famille de Souche : cet édifice, construit en briques, avec deux tourelles aux angles de sa façade, date de la première moitié du XVIIe siècle. La grande église de Notre-Dame-de-Lorette, située près de Château, remonte au XVIe siècle; son portail est de bon goût et richement décoré.

Pour terminer la description du canton de Lurcy et celle du département de l'Allier, il ne nous reste plus à signaler que la commune *du Veurdre*, qui confine au nord et à l'ouest le département du Cher, et à l'est, au-delà de l'Allier, le département de la Nièvre. Le Veurdre occupe une position agréable sur la rive gauche de la rivière; c'était jadis une des villes closes du Bourbonnais, et, comme telle, elle a dû avoir à souffrir des guerres de religion. Il reste encore quelques parties de son enceinte.

Il existait au Veurdre un chapitre qui a été dissous dans le courant du XVIIIe siècle. L'église paroissiale est entièrement du XIe siècle; mais elle appartient à la basse architecture de ce temps. Dulaure, dans son livre du *Culte de Phalus*, dont nous ne donnons point l'explication par respect pour les oreilles chastes, prétend qu'il y eut autrefois dans cette église une chapelle dédiée à Saint-Faustin, dont la statue aurait été l'objet d'un hommage étrangement païen. Mais on sait qu'il faut se défier de la verve anti-sacerdotale de cet écrivain, qui se montrait généreux de vices envers le clergé, par cette inclination naturelle qui porte à prêter aux riches. Cette inclination est un goût blâmable : on doit, avant tout, la justice aux hommes.

CHAPITRE VII.

Mœurs, usages, superstitions. — Costume. — Constitution physique. — Maladies. — Langage. — Sciences, lettres, beaux-arts, instruction, industrie, agriculture, commerce. — Population. — Organisation politique. — Avenir probable du département, au moyen de quelques améliorations.

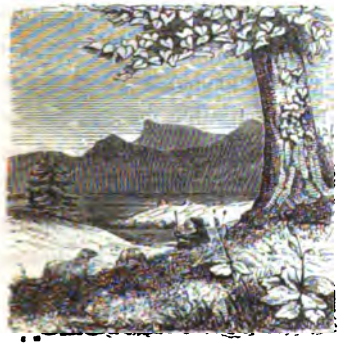

Le Bourbonnais, compris aujourd'hui presque entièrement dans le département de l'Allier, se composait, ainsi que nous l'avons vu, de quelques portions de la Bourgogne, de l'Auvergne et du Berry. Il ne faut donc pas chercher dans cette circonscription territoriale un type uniforme de caractère, une physionomie morale unique, à moins qu'on ne restreigne le cercle de l'observation au point central du département, c'est-à-dire, à la ville de Moulins et ses environs, dans un rayon de quatre à cinq lieues. Commençons par là, sauf ensuite

à examiner ailleurs les nuances auvergnates, bourguignones ou berruyères. Le trait saillant des habitants du Bourbonnais, proprement dit, est l'urbanité hospitalière: vertu qu'ils exercent avec des manières polies, affables et prévenantes. Ce qui vaux mieux encore, c'est que ces démonstrations, fallacieuses dans quelques provinces méridionales, sont ici l'expression de la franchise. La population qui nous occupe est généreuse par caractère, non par calcul. Cette dernière assertion se justifie par un penchant, ou plutôt un abandon du naturel Bourbonnais sur lequel tous les moralistes sont d'accord : il règne parmi les habitants des rives de l'Allier une insouciance, une paresse, peut-être même une impuissance de vouloir, qui rarement se prennent corps à corps avec les difficultés: cela tient-il à une légèreté, à une mobilité de goûts, d'idées et de sentiments qui ne pourrait se fixer assez aux choses pour les faire entrer dans le commerce de la vie; ou faut-il faire honneur à ces citoyens d'une philosophie convaincue que les biens de ce monde ne valent pas la peine d'être conquis. On ne peut admettre au moins sans restriction ni l'une ni l'autre. version de ce dilemme, puisqu'il est constant que la vanité est aussi l'un des traits qui font saillie dans la physionomie morale du riverain de l'Allier. Oh! par Dieu! voilà un excellent aiguillon pour stimuler l'inertie locale, et faire récuser un jour la fidélité du tableau suivant, tracé par une sincérité indigène qu'on n'accusera pas de partager la vanité commune: « Sous certains rapports, le Bourbonnais est une molle contrée, que n'ont jamais agitée les passions qui conduisent aux grandes choses. Là, point de cette énergie bouillante ni de cette ardeur ambitieuse nécessaires pour créer et faire prospérer les vastes entreprises industrielles, et pour jouer un rôle important dans les affaires. Chez nous, les fortes organisations sont rares: c'est à peine si l'on compte quelques-uns de ces hommes vigoureusement trempés, qui ont le courage de la résistance et l'opiniâtreté de l'initiative. Sans cesse préoccupés des intérêts de leur vanité, les Bourbonnais ne comprennent de la vie que le côté le plus frivole et le plus extérieur; on a toujours remarqué qu'ils mettaient autant d'afféterie dans leur manière de se vêtir que dans leur langage, et qu'ils apportaient dans les choses les plus vulgaires, une ostentation qui touche de bien près au ridicule. Je ne sais pas où j'ai lu qu'ils tenaient du paon, dont ils ont le faste orgueilleux et la luxueuse coquetterie. Aussi un de ces vieux proverbes populaires, qui sont quelquefois sévères, mais qui ne se trompent jamais, dit-il: *Bourbonnichon, habits de velours et ventre de son* : le dicton est rude et quelque peu brutal [1]. »

(1) *Ancien Bourbonnais*, *Voyage pittoresque*, par M. Louis Bâtissier, p. 8.

On peut même ajouter qu'il manque jusqu'à un certain point d'exactitude, si comme le dit plus loin l'écrivain bourbonnais, le caractère simple, honnête de ses compatriotes se nuance de finesse et d'un certain instinct de ruse et d'habileté, s'offrant sous les dehors de la naïve bonhomie; car ce n'est pas au profit de la seule vanité que le naturel se déguise ainsi : il y a là une certaine incitation d'intérêt qu'on ne peut nier. M. Bâtissier, prenant soin lui-même de signaler cette tendance, nous apprend que le campagnard Bourbonnais apporte dans l'achat d'une pièce de bétail, ou dans la vente d'une pièce de terre une sagacité, une émission d'intrigue subtile qui feraient honneur à un courtier de bourse ou à un diplomate de l'école Talleyrand.

Si, dans son *Mémoire sur la Généralité de Moulins,* Levayer a dit avec raison que le peu de solidité de l'esprit des Bourbonnais, comme l'instabilité de leurs opinions et de leurs goûts, tient des variations du climat, que faut-il en conclure quant à la fidelité des deux sexes au lien conjugal ? Rien à coup sûr d'aussi peu civil envers les dames, que le jugement de MM. les intendants, rapporté dans notre notice sur le chef-lieu du département. Quoiqu'en général les beautés bourbonnaises aient la réputation d'être un peu coquettes, nous ne leur appliquerons pas cette comparaison discourtoise, qui assimile l'inconstance des habitants à celle de la rivière d'Allier : « roulant toujours ses sables mouvants, enlevant et redonnant à ses riverains les terres qu'elle submerge, et les délaissant tour à tour selon son caprice. »

Dans les villes du Bourbonnais, la religion compte encore bon nombre de fidèles; mais la superstition des vieux temps n'y existe plus. Dans les campagnes elle a conservé tout son empire : hommes et femmes croient avec autant de naïveté qu'au XVe siècle. Les sorciers, les magiciens, les farfadets et surtout les revenants, n'ont pas cessé d'être les hôtes de leur imagination. Ceux-ci ont vu des morts soulever la pierre des tombeaux; ceux-là ont entendu, dans la maison déserte, murmurer une âme en peine, demandant des prières. Pas une de ces vieilles ruines féodales dont le pays est couvert, qui ne soit peuplée de fantômes ou d'esprits malfaisants; pas un bois un peu sombre au-dessus duquel la *Chasse-Gayère* ne traverse les airs, invisible, mais bruyante et brûlant la cime des arbres comme si le feu y passait[1]. Les paysans bourbonnais ajoutent encore une foi robuste au *follet :* tantôt, flamme trompeuse qui luit dans les

(1) La *Chasse-Gayère*, c'est le Diable qui poursuit avec sa meute les âmes des mourants. Un homme, entendant le bruit insité de cette chasse, dit très-haut en riant : « Apporte-moi donc ma part de la chasse. — La voilà, répondit une voix; et un bras ensanglanté tomba, par la cheminée, aux pieds de cet homme glacé d'effroi.

ténèbres, il conduit le voyageur attardé dans un précipice; tantôt, être complaisant et serviable, il panse les chevaux dans les écuries, les soigne, les brosse, fait reluire leur poil et noue leur crin avec infiniment d'art: ce qui ne laisse pas d'être économique pour le fermier. Mais malheur à celui que le follet a pris en haine : ses chevaux maigrissent à vue d'œil; vainement emplit-on leur râtelier de foin ou leur crèche d'avoine, ces animaux ne mangent point; enfin, un matin le maître les trouve étendus sur la litière, et percés de coups de fourche, tandis qu'à la porte, l'esprit malfaisant fait entendre un rire moqueur et claquer son fouet. Les fées aussi jouent un grand rôle dans les croyances superstitieuses des campagnes, où comme puissances bénignes, ou comme agents de malheur; mais la malice domine le plus souvent dans leur intervention. Il y en a qui se plaisent à se promener sur les champs ou les prés pour emporter la rosée bienfaisante avec leur robe flottante; d'autres soufflent en passant sur les vignes et les blés : dès-lors les vignes se dépouillent de leurs pampres, la grappe est brûlée par le soleil, et les épis se vident de leur grain.

Les sorciers ne sont pas, pour le crédule paysan bourbonnais, moins redoutables que les fées elles-mêmes : ils peuvent *charmer* le fusil des chasseurs, empêcher les poules de pondre, faire passer le lait d'une vache dans les mamelles d'une autre, faire voir au jeunes filles leur futur en songe, mettre à la main du conscrit un bon numéro. Les sorciers exercent aussi la médecine : la faculté n'a pas de rivaux plus dangereux. Voulez-vous avoir une idée de leur manière de traiter les maladies? voici un remède contre la rage : le sorcier écrit sur un papier : *Iram, quiram, caffram, caffrantem, trousque, secretum, securit, securisit, securtit, seduit*... Il ne s'agit nullement de comprendre : le point n'est pas essentiel; on enveloppe seulement cette formule dans du beurre, puis on l'avale... La rage subsiste; mais le médecin est payé, parti, et lorsque l'escroquerie se découvre, on n'ose pas se plaindre de peur d'être ensorcelé.

Dans la montagne bourbonnaise proprement dite, il y a des nuances morales particulières que nous devons mentionner. Les paysans sont généreux, hospitaliers, mais irascibles, sans indulgence et presque féroces. Il n'y a nulle modification possible à apporter aux penchants qu'ils montrent; aucun raisonnement ne peut être opposé avec succès à l'unique argument dont ils reconnaissent l'autorité : la force. Les haines, les rivalités, les vengeances sont inextinguibles dans ces contrées montueuses; là le crime ne coûte ni combats, ni remords, lorsqu'il s'agit de satisfaire l'une de ces passions. Ces montagnards sont nés poètes comme les orientaux du moyen-âge : ils poussent jusqu'au délire l'amour du merveilleux; et chaque jour leur imagination crée des fables fantastiques, qu'ils environnent de toute la confiance due aux réalités.

Ils voient leurs bons anges et leurs mauvais génies ; la campagne est peuplée pour eux de fées, qui détournent les ruisseaux, courbent la cime des arbres, changent de place les châteaux, et s'amusent à faire de la grêle, dans leurs moments perdus.

Ainsi le paysan bourbonnais, doué d'une foi ardente, livré à des habitudes superstitieuses, peut donner au premier abord, une idée avantageuse de sa piété sociale : ce serait pourtant une grande erreur que de généraliser cette bonne opinion de ses mœurs. Une fois qu'il est sorti du temple, il redevient l'homme voué aux intérêts matériels ; et quelquefois avant que la dalle échauffée par la longue station de ses genoux soit refroidie, il a trompé son voisin, son ami, son frère même, par quelque marché subtil. Dans ses plaisirs, le campagnard de l'Allier se montre peu fidèle à la sobriété, et la continence ne le trouve pas plus docile à ses préceptes. Boire est pour lui cette ignoble volupté qui ne sait point respecter les lois de la tempérance : dans un pays où le vin abonde à très-bas prix, le prédicateur perd le plus souvent son éloquence et son temps à frapper d'anathème l'excès de la boisson. Sur ce point seulement, ses ouailles se montrent incrédules. La danse, origine fréquente d'un autre péché commun aux deux sexes, se rédnit dans les campagnes aux bourrées bourbonnaises. « La musette se fait entendre, dit l'auteur du *Voyage pittoresque ;* la bourrée va commencer. Les garçons et les filles se rangent sur deux lignes parallèles, face à face et les bras pendants comme une recrue à son premier exercice. Les filles se laissent embrasser avec un flegme qui ressemble à de la résignation. Après cette indispensable cérémonie, la partie s'engage, la colonne s'ébranle ; elle est en mouvement. La ligne des garçons s'avance en mesure, et la ligne des filles se retire de même ; puis la première recule et la seconde revient en avant ; puis on va à droite, puis à gauche. Voici qu'on est dos à dos ; mais on se retrouve bientôt face à face pour recommencer l'allée et la venue..... Dans la mêlée que de pieds lourdement foulés, que de torses qui perdent leur équilibre, ébranlés par le choc, que de coiffures enfin, dont l'édifice chancelle ! Mais rien n'arrête : ni la douleur, ni la fatigue ; il faut aller, bon gré mal gré, tant que le cornemusier a du souffle pour enfler son bourdon : Il y aurait du déshonneur à lâcher pied dans cette action. Cependant, ajoute M. Bâtissier, la bourrée bourbonnaise à quelque chose de froid et de monotone ; elle est plutôt empreinte d'une douce mélancolie que d'une vive gaieté. Ses cadences lentes et simples, sont d'ailleurs parfaitement en harmonie avec le tempérament des habitants de nos campagnes : c'est à peine si la bouche ose sourire ; les yeux sont baissés vers la terre, et les bras tombent languissamment. On ne se parle pas, on ne se regarde pas ; car souvent on n'est guère

plus hardi que son vis-à-vis. Il y a dans la bourrée bourbonnaise une sorte de décence et de gravité.

Nous enverrons, aux approches du carnaval, nos jeunes parisiens prendre des leçons de bienséance parmi les classes rurales de l'Allier. Cette bourrée, bataille de forces musculaires où l'on ne veut pas au moins de vaincus, est loin de ressembler aux galopades furibondes, tempêtueuses, qui tournoient dans la salle Vantadour, voire même à l'Opéra, au mépris des robes déchirées, des petits souliers qui se perdent, des danseurs tombés qu'on repousse du pied, des danseuses évanouies qu'on écrase. Et puis cette danse candide, ces yeux baissés qu'enseigne l'instinct de la pudeur champêtre, ne donne-t-ils pas, du fond de la vallée bourbonnaise, des leçons de civilisation à notre jeunesse parisienne qui, sous les arceaux dorés de nos salles de spectacle changées en salles de bal, s'oublie jusqu'aux obscènes contorsions du *chahut*, ou du *cancan*... Disons plus, la brillante société, pour ne pas oser descendre à ces hideuses saturnales, n'en approuve-t-elle pas les excès, lorsqu'elle court s'émouvoir, s'impressionner, rue Lepelletier, à cette *cachucha*, presque aussi dissolue, que Taglioni n'a pu danser dans le nord de l'Europe, sans modifier ses mouvements, beaucoup trop pittoresques. En resumé, lorsque la bonne compagnie du faubourg Saint-Germain ou de la Chaussée-d'Antin ira prendre les eaux de Vichy, de Néris ou de Bourbon, elle pourra, fort utilement pour l'épuration des mœurs parisiennes, faire une excursion dans les montagnes du voisinage.

Mais, pour tout dire, les bals champêtres de l'Allier ont leurs entours d'ombrages et de feuillée, comme les théâtres de Paris ont leurs loges du cintre; et nous ne voudrions pas nous rendre garants que tout s'y passe avec la décence d'apparat que nous venons de signaler. Les assemblées du pays, qu'on nomme des *apports*, sont des fêtes où l'on pourrait bien ne pas aimer avec plus de modération qu'on y boit et qu'on y mange avec sobriété. Toutefois les travers de l'amour s'y cachent : les Dryades et les Nappées seules pourraient redire son audace ou sa faiblesse.

Le paysan bourbonnais, bien différent en cela du campagnard forézien, a l'humeur militaire : il écoute avec avidité le récit du vétéran de Wagram ou de la Moscowa à la moustache grisonnante, au visage balafré... Pierre, la croix d'honneur sur la poitrine et revenu sergent de la conquête d'Alger ou du siége d'Anvers, excite l'émulation de ses jeunes voisins. Au jour d'un appel, les paysans de l'Allier quittent leur chaume sans pleurer, se piquent d'aptitude dans l'apprentissage du métier des armes, et désertent rarement... Voyez les enfants du village, ils jouent à la bataille : à cheval sur un bâton, ils simulent

des charges de cavalerie avec de l'animation dans la voix, du feu dans le regard; et partout où vous verrez cela, la patrie trouvera toujours des défenseurs dévoués.

Ce qui, en fait de dispositions militantes, est moins heureux, c'est que la population rurale qui nous occupe aime les procès presque autant que les habitants de la Normandie. Nulle part l'instinct de propriété ne se montre aussi inquiet, aussi chatouilleux, aussi disposé à se laisser entraîner sur le terrein de la chicane. C'est un vice social que l'on voit s'aggraver tous les jours dans cette contrée, par l'incitation d'une multitude d'avocats officieux qui ne prirent jamais d'inscriptions qu'à l'école primaire, et n'étudièrent la jurisprudence qu'à l'audience du juge de paix. Ces Patru campagnards, dont l'intervention est loin d'être désintéressée, mangent autant de poulets aux dépens de leurs bénévoles clients, qu'ils arrangent peu de procès. Nous voudrions pouvoir mettre fin à cet abus, en le signalant.

Les mariages se préparent et sont célébrés dans le Bourbonnais avec des circonstances qui méritent d'être rapportées. Il va sans dire qu'ici comme partout, les alliances intéressées sont rares parmi les populations rurales : l'ambition qui n'a pas quitté le chaume n'aspire guère qu'à trouver dans le ménage la communauté de travail et de fatigue; plus une réciprocité d'affection qui, dans la vie conjugale des champs, va rarement audela de cet attrait que la nature fait si grossier, sans le charme de l'imagination. Un serrement de main auquel on a répondu au bal de *l'apport*, voila les prémices ordinaires d'un mariage; et l'on voit quelque dimanche matin le prétendu arriver chez les parents de celle qu'il recherche, avec un de ces entremetteurs empressés qui se rencontrent partout. « A leur arrivée, dit M. Bâtissier, on met la poêle au feu; si c'est pour faire une omelette, c'est un signe presque certain du peu de succès de leur démarche; si au contraire on fait des baignets, surtout si l'on fait tenir un instant au galant la queue de la poêle, sa demande est accueillie : il peut se regarder comme de la maison. » La veille du jour des noces, une cornemuse se fait entendre; le cœur de la fiancée bondit sous son rude corset. En effet, ce sont les jeunes gens du village, escortant le futur, qui apporte ses présents et vient chercher la chemise qu'il doit recevoir des mains de sa promise.... Mais l'usage a ses lois, et l'on n'entre pas ainsi chez les grands parents de la fille. La porte est close; il faut y frapper avec le bourdon de la musette et non autrement, en chantant cette formule de refrain barbare, notée *ad libitum :*

Ouvrez, ouvrez la porte,
Françoise ma mignonne,
De beaux cadeaux à vous présenter,
Hélas! ma mie, laissez-nous entrer.

Des voix féminines répondent du dedans :

Moi, vous laisser entrer?
Je ne saurais le faire;
Mon père est en colère,
Ma mère est en tristesse;
Une fille d'aussi grand prix
N'ouvre pas la porte à ces heures-ci.

Alors, à l'appui de leur couplet, les garçons détaillent les objets qu'ils apportent : *des rubans, un mouchoir, une bague, un tablier, à vous présenter.* Les cerbères de l'intérieur sont inflexibles jusqu'à ce que les jeunes gens du dehors chantent : *Un beau garçon à vous présenter.* A ce mot d'ordre de la coutume villageoise, l'huis s'entre-baille; la joyeuse phalange entre. Les jeunes filles sont cachées sous un drap; il faut que le futur devine sa fiancée, et mette la main sur elle, sous peine d'en être éloigné toute la soirée. Mais il arrive rarement que l'amoureux investigateur se trompe, par la raison toute simple qu'il y aurait deux pénitents au lieu d'un: un genou pincé à travers le drap, un pied légèrement foulé, un rire étouffé, dont on doit reconnaitre le diapason, viennent presque toujours en aide au chercheur.

Le lendemain, au sortir de l'église, on va attendre les mariés avec une écuelle de soupe, à laquelle ils doivent gouter avec la même cuiller, en signe de leur prochaine communauté... Mais la malice villageoise a glissé une ample dose de poivre dans ce premier potage conjugal: facétie médiocrement plaisante qui fait quelquefois tousser l'épousée pendant une heure ou deux. Quand, pour rentrer au logis, la mariée passe le seuil de la porte, il faut qu'elle reçoive les accolades de tous les garçons présents à la fête. Les repas de noce sont dans les campagnes du Bourbonnais, ainsi que dans toutes les autres, des banquets monstres, où les convives peuvent manger autant que les héros d'Homère ou de Rabelais; et boire jusqu'à figurer sous la table, après avoir officié dessus. La nuit venue, la plupart des assistants vont dormir dans le *Chambarat* (le fénil); mais les jeunes garçons restent pour porter la *rôtie* aux mariés. Cet usage indécent, qui naguère encore n'était pas exclus de la société bourgeoise dans quelques provinces, a toujours force et vigueur parmi les populations rurales, et les paysans du Bourbonnais s'y conforment. Ici le martyre le plus cruel vient s'interposer brutalement entre les prémices de

la félicité conjugale: il faut que les mariés, bon gré, mal gré, se présentent, sans aucune préparation préalable, assis sur leur lit; ils se lavent les mains dans un vase à couler le lait; puis ils avalent une grande tasse de vin chaud sucré, tandis qu'on leur souffle à la figure des assiettes pleines de plumes, et qu'on leur noircit le visage avec du charbon. Une forte dose de mansuétude est nécessaire aux jeunes époux, il faut en convenir, pour se prêter à ce jeu disgrâcieux, en pareil moment. Aussi arrive-t-il souvent que le marié l'accueille peu volontiers; et l'on a vu plus d'une fois l'effusion du sang remplacer dans ces saturnales les libations de vin.

Le lendemain des noces, il s'agit de *planter le chou :* les jeunes gens, qui ont eu soin de se pourvoir de ce végétal, le portent, orné de fleurs, au sommet du toit, et restent auprès. D'autres, qualifiés de *gendarmes*, ayant des brins de paille pour ceinture, et tenant à la main l'extrémité d'une corde dont l'autre bout est attaché au chou, courent, autant que cette corde le leur permet, après les jeunes filles de la noce, qui tantôt fuient, tantôt viennent lutiner les gendarmes. Il n'est pas rare que durant cette gymnastique, elles tombent plus ou moins malheureusement, dans le fumier ou les mares de la cour. Celles qui sont assez peu alertes pour se laisser saisir, sont amenées sous le toit, et inondées d'eau par les gardiens du chou.

Les vieillards de la noce, usés pour ces folles réjouissances, se sont remis à table dès le matin; quelques-uns, qui ont couché sur le champ de bataille, n'ont eu qu'à se relever pour rentrer en ligne, et de cette troupe envinée s'élève ce refrain :

Nos chevaux sont à la porte,
Tout sellés, tout bridés,
Que le diable les emporte
Je ne veux point m'en aller.

On se décide pourtant à partir; mais c'est ordinairement quand les tonneaux sont à sec : alors on brise les verres tout à l'heure calices révérés du culte des buveurs, maintenant objets dignes de mépris, qui ne peuvent plus servir à rien.

Il est presque superflu de répéter que le costume dont on se revêt dans les villes du département de l'Allier, ressemble plus ou moins à celui de Paris, selon le degré d'habileté des ouvriers indigènes. Mais les habitants de la campagne ont leur habillement typique, qui varie selon les lieux. Par exemple, le paysan de l'arrondissement de Moulins porte une veste ronde de couleur grise-bleue ou brune, un large pantalon, un gilet croisé. Sa coiffure consiste en un chapeau à très larges bords, à forme basse et arrondie, d'où s'échappent

de longs cheveux gras, que les *lions* parisiens étaient parvenus en 1839, à imiter assez heureusement. La chaussure habituelle de ce campagnard est le sabot; il ne porte guère des souliers que le dimanche. Le costume des femmes, à part leur chapeau élégant et gracieux, ne nous a pas paru coquet: il se compose d'une robe d'étoffe grossière en hiver, et de coton ordinairement rouge en été. Ce vêtement a la taille fort courte et la jupe plissée. Le fameux chapeau dont les servantes d'auberge vendent des modèles en petit aux voyageurs, comme objet de curiosité, présente effectivement une forme aussi originale qu'agréable: on dirait une galère phénicienne, avec sa poupe et sa proue relevées. Cette coiffure est en paille doublée de soie rose ou bleue, et enjolivée d'un ruban de velours étroit contourné avec gout au bord du chapeau.

Aux environs de Cusset et de Vichy, les femmes s'habillent à peu près comme celles de l'Auvergne, mais sans garnitures de velours aux épaules. Le haut des manches est quelquefois plissé, quelquefois uni; les coquettes en ornent le pourtour d'une dentelle. La robe est de toile blanche l'été, de drap ou de droguet l'hiver. Le bonnet est à barbes, et celles-ci se rattachent sur le front en forme de mitre. Sous ce bonnet apparaît un ruban bleu ou rose. Les cheveux, relevés par derrière, forment une espèce de chignon. Le costume

des hommes de cette contrée diffère de celui décrit plus haut, en ce que le gilet est d'une couleur qui tranche ordinairement avec la couleur de la veste, et qu'au lieu de pantalon, ces demi-Auvergnats portent une culotte courte, avec des guêtres blanches, montant au-dessus du genou. Tout à fait dans la montagne, d'autres variétés distinguent l'habillement des hommes et des femmes. Jadis les premiers portaient une blouse blanche, et un chapeau dont les bords était relevés sur le devant; aujourd'hui ces montagnards ont adpoté une veste blanche à basques très-courtes, et garnie de quatre rangées de boutons métalliques; leur gilet est rouge. Le corsage de la robe des femmes est séparé de la jupe; les manches descendent au coude, et laissent l'avant-bras à nu. La jupe couvre le bas du corsage : la réunion de ses plis forme un bourrelet au-dessus des hanches. Les bonnets sont à barbes : on relève celles-ci; mais dans certaines cérémonies, comme les enterrements, on les laisse tomber sur les épaules. Dans le pays de Combraille, le corsage est d'une autre couleur que la jupe. Les paysannes du département de l'Allier portent un tablier bleu dont la partie supérieure, appelée *la pièce,* s'attache sur la poitrine.

Nous croyons l'avoir dit précédemment, le Bourbonnais formait la limite du territoire où finissait l'idiôme méridional appelé la Langue d'oc, et commençait celui désigné sous le nom de Langue d'oil. Maintenant on parle français dans toutes les villes de cette contrée : le langage n'y manque même pas de correction, à part quelques expressions locales; mais l'accent du peuple est lent, et la prononciation appuie d'une manière disgrâcieuse sur les finales. Les paysans de l'Allier n'ont pas précisément un patois : ils parlent un français créé par leur usage, et qui se compose d'une multitude de locutions vicieuses et d'expressions surannées. Il faut remarquer aussi que l'Allier, se composant de l'Auvergne, de la Bourgogne et du Berry, offre nécessairement une diversité d'idiômes résultant de celle des origines. Par exemple, dans les cantons de l'ouest et du sud, la langue a des rapports intimes avec celle du midi de la France; au centre du pays, se mélangent les vestiges des dialectes d'oc et d'oil; entre l'Allier et la Loire, on remarque des expressions et surtout la prononciation bourguignonnes; vers la Marche et l'Auvergne, subsistent bon nombre de termes dérivant du Roman. Toutefois, comme il serait aussi fastidieux que difficile de rechercher dans ces divers langages des caractères spéciaux, nous nous bornerons à citer celui des environs de Montluçon, qui nous semble avoir conservé le plus de tours pittoresques et expressifs. Voici quelques stances d'un Noël que Gilbert Bia, poète montluçonnais, composa en 1710 :

Coué de boun Dguieu, la bouna Viarge
S'é promenavont tous los dous,
I-z-ont rencontra la Madelaine
Qué gibévé ambé los garçons.

— Fatibo, Marie Madelaine,
Valé-tu veni ambé nous ?
— Arrêta don, bouna Viarge,
Qué m'anne faire coueffa.

Coué soun père qué l'a coueffade
Ambé sies aunes de riban,
Coué sa mère qui la pignade,
Ambé ain pigne d'argintan.

Dré qu'al' a foura dans l'eglièse,
Alle se mit à trimbla ;
— Trimbla pas, Marie Madelaine,
Oh ! t'as tant un boun souta [1].

Non seulement cette poésie patoise n'est pas dépourvue de charme et de couleur, mais elle annonce de l'imagination, de la malice et de la finesse dans son auteur. Il est fâcheux que le reste du Noël ait été perdu : Gilbert Bia y racontait peut-être pourquoi la Madeleine, qui avait été trouvée jouant avec des garçons, tremblait dans l'église ; du reste, le lecteur, qui connaît la vie passablement mondaine de ce personnage, se doute bien un peu du sujet de ses craintes.

La constitution physique des habitants de l'Allier, varie selon les localités : dans la plaine, hommes et femmes sont d'une taille moyenne, d'une complexion peu robuste, au moins chez les hommes. Les traits de ceux-ci sont assez largement dessinés : le galbe de leur visage nous a semblé souvent ovale. Leur physionomie a de l'expression, leur coup-d'œil de la vivacité ; et l'on y découvre le caractère de cette ruse un peu astucieuse que l'on reproche aux Bourbonnais, surtout à ceux des campagnes, de mêler trop habituellement à leurs relations. Dans la montagne, un air vif, une température assez égale contribuent à développer la constitution des deux sexes : ils y sont d'une taille plus élevée, d'une corpulence plus forte que dans la plaine ; leurs traits, moins réguliers, sont plus hauts en couleur ; ajoutons qu'ils nous ont semblé empreints

(1) C'est le bon Dieu, la bonne Vierge qui se promenaient tous les deux ; ils ont rencontré la Madelaine, qui jouait avec les garçons. — Bonjour, Marie Madelaine, veux-tu venir avec nous. — Arrêtez donc, bonne Vierge, que j'aille me faire coiffer. — C'est son père qui l'a coiffée avec six aunes de ruban ; c'est sa mère qui l'a peignée avec un peigne d'argent. — Dès qu'elle fut dans l'église, elle se mit à trembler. — Ne tremble pas, Marie Madelaine ; oh ! tu as un si bon abri !

de plus de franchise. Les Bourbonnaises du plat pays sont jolies dans une majorité peu commune : des traits doux et réguliers, un nez fin, des yeux d'un limpide azur, et un ensemble de figure grâcieux, qu'accompagne bien une fine chevelure blonde, ont rendu la beauté du sexe bourbonnais proverbiale, en lui faisant prêter souvent des aventures que ses malins critiques auraient peut-être voulu partager. Indépendamment de la fameuse *ronde bourbonnaise* dirigée, dit-on, contre une courtisane célèbre, les dames et demoiselles des bords de l'Allier, furent les héroïnes d'une multitude de chansons grivoises, n'ayant sans doute pas d'autres motifs inspirateurs qu'un jeu de physionomie piquant, qui, après tout, ne prouve rien contre la régularité des mœurs, quoiqu'en aient dit peu courtoisement les anciens intendants de Moulins. Les femmes de la montagne, dont l'organisation physique n'a pas été flétrie par la fatigue excessive et les privations, sont généralement belles : des yeux noirs d'une charmante vivacité, des dents blanches, petites, bien rangées, des lèvres roses et un teint coloré constituent en elles une beauté puissante, que ne démentent point leur taille élevée et la conformation de leur jambe, musclée fortement par les courses dans ces contrées aux âpres sentiers.

Nous avons peu de chose à dire de spécial, sur les maladies qui sévissent contre ces populations, dont l'organisme est diversement influencé par les pays qu'elles habitent. « Notre province, dit M. Louis Bâtissier, passe pour avoir en partage un climat doux et tempéré ; il serait, à mon avis, plus vrai de dire qu'elle essuie en hiver les brumes et les froids qui attristent les régions septentrionales, et qu'en été, il y fait des chaleurs comme celles qui pèsent sur la Provence. Combien chez nous sont rares les journées sans froidure et sans orages. Si les vents d'ouest, en traversant l'Océan, nous apportent, comme à tous les pays de France, des pluies continuelles, souvent ceux du midi et surtout ceux du sud-ouest, en traversant les sommets neigeux des Alpes, des Cévennes et de l'Auvergne, nous ramènent subitement des tempêtes et des froids rigoureux. Que de fois nous avons vu les arbres de nos vergers chargés de feuilles et de fleurs épanouies, se courber tout à coup sous le poids de la neige, qui fondait presque aussitôt au premier rayon du soleil. Mais les fleurs étaient glacées. Bien souvent aussi, lorsque les moissons ne demandent pour se dorer qu'une bienfaisante chaleur, nous voyons l'atmosphère se charger d'épaisses vapeurs et de nuages pesants, qui se fondant en pluie au milieu des éclats de la foudre, renversent, brisent les bleds, et font pourrir et même germer les grains, presque mûrs sur leurs tiges. D'autres fois la grêle ravage nos champs comme une malédiction, et anéantit les récoltes les plus belles. Que l'on ne croie pas que ces funestes accidents soient des exceptions ; par

malheur, ils se renouvellent chaque année, et il est peu de localités qui n'éprouvent, à l'époque du printemps, des sinistres de ce genre [1].

On conçoit que ces variations subites de température, ces intempéries, aussi brusques que funestes, qui atteignent avec tant de violence les biens de la terre, doivent agir non moins hostilement sur la nature humaine. Il en résulte donc des péripneumonies, des rhumatismes, des catarrhes, des rhumes et toutes les affections morbides qui sont la suite des transpirations interceptées: affections qui nécessairement doivent être plus fréquentes et plus intenses dans la montagne, où les variations météorologiques sont plus instantanées encore que dans la plaine. Les populations qui habitent les terres couvertes d'étangs, quelques cantons situés sur les bords de la Loire particulièrement, se ressentent aussi de l'influence des marécages de leur voisinage : elles sont sujettes aux maladies lymphatiques, aux engorgements des extrémités, aux œdèmes, aux ulcères, aux maladies du foie. Du reste, les épidémies sont rares sur le territoire de l'Allier, traversé ou bordé par trois grandes rivières, la Loire, l'Allier et le Cher; ce qui, nous le croyons, n'est pas sans influence sur l'atmosphère.

Nous avons opposé déjà des arguments appuyés de preuves à un jugement sévère, porté sur les habitants des villes bourbonnaises, et que voici: « Ils sont moins occupés de littérature et de sciences qu'avides de plaisirs. Il y a dans leurs entretiens plus de raison ou de gaieté, que de culture d'esprit. » Les institutions que nous avons signalées, les hommes supérieurs qui se sont révélés dans le département dont nous achevons la description, enfin la part assez large qu'ils ont eue dans les progrès contemporains, démentent éloquemment des assertions qui n'ont jamais été entièrement justes. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit, dans notre article Moulins, sur le mouvement progressif et l'émulation dont cette ville est le centre; il suffira que nous rapportions ici quelques détails sur le système d'instruction qui doit perpétuer et agrandir ce foyer de lumières. Indépendamment du collége royal de Moulins, où l'on compte deux cent cinquante élèves, boursiers et autres, il existe un collége communal à Montluçon et un à Gannat. Une école normale pour l'instruction primaire a été ouverte il y a quelques années à Moulins : vingt bourses entières y sont entretenues aux frais du département; M. le ministre de l'instruction publique y en a ajouté deux. Ainsi vingt-deux jeunes gens se destinant à l'enseignement peuvent être reçus dans cet établissement.

(1) *Ancien Bourbonnais, Voyage pittoresque*, t. II, p. 5 et 6.

On y apprend l'écriture, l'arpentage, la musique vocale, le plain-chant et l'horticulture. Un professeur spécial y enseigne la rédaction des actes de l'état-civil.

L'administration locale a pris sous son patronage une école d'instruction primaire supérieure, fondée à Moulins par M. Guyot : l'enseignement comprend la religion, la morale, la lecture, l'écriture, la grammaire française, y compris la narration et la composition oratoire ; l'arithmétique, y compris le système légal des poids et mesures ; la géométrie : notions élémentaires et applications à l'arpentage, au toisé et à la levée des plans ; les notions élémentaires de chimie, physique, histoire naturelle, appliquées aux usages de la vie ; la géographie, y compris l'étude de la sphère ; le dessin linéaire ; la tenue des écritures du commerce ; la musique vocale ; enfin, pour les jeunes gens qui se destinent aux professions agricoles, industrielles et commerciales, des notions rationnelles et morales applicables à la position sociale qu'ils doivent occuper. Une gymnastique conçue sur le plan de celle du colonel Amoros est annexée à l'institution. Une autre école élémentaire est encore établie à Moulins, sous la direction de M. Rongier, et une école communale de dessin complète le système d'instruction primaire au chef-lieu du département de l'Allier. Outre ces établissements, plusieurs pensions particulières existent à Moulins.

Pour l'instruction des jeunes demoiselles, cinq pensionnats sont ouverts dans la même ville : on y distingue particulièrement celui de madame Rongier. Des congrégations religieuses se sont vouées, à Moulins, à l'éducation des jeunes filles : ce sont les religieuses de Notre-Dame et les sœurs de la présentation de Marie.

Selon des renseignements qui ne peuvent avoir beaucoup vieilli, le département de l'Allier offrait en 1835, 181 écoles primaires, fréquentées par 3,165 élèves, dont 2,170 garçons et 995 filles. Les communes privées d'écoles étaient alors au nombre de 243 ; nous pouvons affirmer que cet état de choses est amélioré. Les religieuses de Saint-Joseph, à la Palisse et à Chevagnes, dirigent des écoles ou l'instruction des jeunes personnes est portée à un certain degré ; les élèves y sont, dit-on, l'objet de la plus vive sollicitude.

Nous avons signalé, dans notre notice sur Moulins, l'existence d'une société d'agriculture, dont les travaux actifs et les nombreuses correspondances ne peuvent manquer d'avoir imprimé un certain essor à l'industrie agricole du pays. Sans doute la société d'émulation de Montluçon, que nous avions omis de mentionner dans notre article sur ce chef-lieu d'arrondissement, se montre également jalouse de concourir à ce genre de progrès. Aussi peut-on reconnaître en parcourant le département de l'Allier, des méthodes aratoires sensi-

blement améliorées : nous avons vu la charrue Dombasle et la charrue américaine remplacer, dans une notable proportion, l'ancien araire du pays, auquel il fallait atteler jusqu'à quatre bœufs. Nous avons indiqué, dans nos mentions locales, plusieurs parties de territoire, long-temps incultes, et qui sont maintenant défrichées et productives. Mais il faut le dire, cette insouciance, peu utilement philosophique, que l'on remarque chez le bourbonnais des champs, le retient encore dans les langes de la routine, et dans l'ornière des coutumes héréditaires. La plaine Bourbonnaise est plus productive en avoine, en seigle, en méteil qu'en froment : les terres de cette partie de l'arrondissement de Moulins, de l'arrondissement presque entier de La Palisse, et d'une partie de ceux de Gannat et de Montluçon, pourraient être plus fertiles encore qu'elles ne le sont, soit par un système d'assolements mieux entendus, soit par l'emploi des engrais.

Le département renferme de belles prairies naturelles ; mais on n'y a pas introduit autant qu'on l'aurait pu les prairies artificielles ; nous y avons vu cependant de beaux champs de spergeole, de trèfle, de lentilles d'Auvergne et d'ivraie d'Italie.

Si l'on doit s'en rapporter à la *topographie des vignobles de France,* les meilleurs vins de l'Allier ne peuvent être classés que dans la seconde qualité de la cinquième classe. Quoiqu'il en soit de l'exactitude de cette classification, on peut citer les vins rouges de la garenne d'Ussel, les vins blancs de Saint-Pourçain, de la Chaise et de Creuzières. Mais les meilleurs crûs du pays sont ceux de Chantelle, d'Hérisson, de Souvigny, et de Segange, près Moulins. Il y aurait aussi quelques perfectionnements à introduire dans la culture de la vigne, surtout relativement au cépage.

On s'occupait autrefois avec un certain succès dans le Bourbonnais, de la culture des muriers et de l'éducation des vers à soie : sur la fin de la période impériale, le département de l'Allier produisait encore environ 2,900 cocons; mais cette exploitation avait été abandonnée. Elle a été reprise depuis quelques années ; on présume qu'elle pourra prospérer.

L'horticulture est une des branches de l'économie rurale qui réussit le mieux dans l'Allier : il y a à Moulins une magnifique pépinière où l'on fait de beaux élèves. Les habitants de Souvigny ont tenu à ne pas laisser dégénérer ces belles poires, qui faisaient l'orgueil des Bénédictins de Souvigny, et excitaient presque exclusivement leur sollicitude. Les plantes potagères sont aussi en progrès chez les habitants de l'Allier.

La superficie entière du département est d'environ 611,601 hectares divisés ainsi :

En culture ou prés.	400,000 »
En forêts	109,527 »
En vignes.	14,960 »
Landes	87,114 »

La culture produit en céréales 2,100,000 hectolitres; en avoine 1,750,000 hectolitres; en vins 350,000 hectolitres. En comparant ces produits avec l'étendue du territoire, lorsque l'on connaît la fertilité de celui-ci, il est aisé de s'apercevoir que la culture a besoin d'être améliorée. Les forêts, comme on peut le voir, occupent à peu près le cinquième du département : les espèces dominantes sont le chêne, le hêtre, le charme, le bouleau et le sapin, dans les montagnes. Nous n'avons rien à dire sur la flore du pays : dans la montagne Bourbonnaise, on trouve une partie des plantes dont nous avons donné la nomenclature dans nos descriptions de la Haute-Loire et de la Loire; du reste, l'Allier présente les mêmes plantes que les autres départements du centre.

On emploie les chevaux et les bœufs aux travaux de l'agriculture, selon les localités et la nature du terrein. Les premiers sont d'une espèce commune et qui tend peu à s'améliorer : malgré le secours des étalons du gouvernement, jamais on ne verra dans l'Allier une race de chevaux indigènes pouvant fournir des montures élégantes. Les bœufs du pays sont de médiocre grosseur. Les vaches, sur toute l'étendue de la circonscription territoriale, sauf quelques parties de la montagne, sont exemptes des travaux pénibles auxquels on les emploie dans les départements de la Haute-Loire et de la Loire.

Les bestiaux à l'engrais sont une partie essentielle de l'industrie agricole de l'Allier: on tire des moutons de la Creuse et du Cher, et des bœufs maigres du Limousin et du Périgord, afin de les engraisser pour la consommation de Paris, Lyon et autres grandes villes. On élève aussi dans le département, beaucoup de porcs destinés aux provinces de l'est, quelquefois même à la Suisse. Les veaux de Montluçon peuvent être comparés aux veaux de Pontoise, pour la délicatesse de leur chair : les plus beaux viennent du canton de Montmarault. On y fait aussi des fromages assez recherchés, ainsi que le beurre et le laitage de ce pays.

Les bêtes à laine métisses et de race pure prennent faveur dans les exploitations agronomiques d'une certaine importance; le produit des laines est pourtant loin d'équivaloir, dans l'Allier, à celui que l'on recueille dans le département du Cher, quoique d'ailleurs, les espèces se soient sensiblement améliorées. On peut évaluer le nombre des moutons de diverses espèces à 80,000, et le poids annuel de leur tonte à 160,000 kilogrammes. Nous avons

trouvé chez quelques grands propriétaires, des chèvres du Thibet; peut-être leurs femmes se flattent-elles d'avoir sous la main le moyen de se procurer à volonté de beaux cachemires; mais leurs maris ne savent pas assurément ce que cet essai asiatique a coûté au vénérable Ternaux.

Les animaux sauvages les plus communs dans l'Allier sont le loup, le renard, la martre, le blaireau; on y trouve la loutre sur les bords de plusieurs rivières. Le sanglier, le cerf, le daim, le chevreuil, qui abondaient en Bourbonnais quand on les laissait se multiplier pour la chasse des seigneurs, sont aujourd'hui très-rares. Il n'en est pas ainsi du gibier à poil et à plume: il est commun dans les plaines, et les chasseurs du pays peuvent se donner carrière. L'hiver, les parties marécageuses de la contrée sont couvertes d'oies et de canards sauvages.

Les rivières du département abondent en truites, perches, carpes, etc. Les étangs renferment des brochets pesant jusqu'à 25 livres. Les écrevisses sont grosses et abondantes en Bourbonnais.

Les reptiles sont ceux des autres départements méditerranés.

La première industrie du département de l'Allier consiste dans l'exploitation des hauts fourneaux établis sur les arrondissements de Moulins et de Montluçon, et dans les établissements métallurgiques que divers spéculateurs y ont joints : le plus considérable est la forge du Tronçais, qui occupe 500 ouvriers, et fournit annuellement 500,000 kilogrammes de fer. Parmi les manufactures et usines d'un autre genre, il faut citer la papeterie de Cusset, dont nous avons parlé en son lieu, les verreries de Souvigny, la manufacture de porcelaine de Lurcy-Levy et les fabriques de poterie du même lieu. On compte dans la contrée des fabriques de couvertures en laine et en coton, quelques filatures hydrauliques, des corderies, des tanneries; mais d'une importance secondaire. Il y a au Veurdre une fabrique de sucre de betterave, dont le propriétaire doit avoir des vues très-martiales, en haine du produit exotique des cannes américaines. A Montmarault, on construit des machines propres à la fabrication des cables; et un atelier d'ébénisterie, établi à Moulins, acquiert de jour en jour plus d'importance. Nous avons fait promener nos lecteurs sur les traces de M. Louis Bâtissier, dans les ateliers déserts de Commentry : la manufacture de glaces, qu'on avait fondée dans cette commune, avec l'espoir de faire concurrence aux produits de Saint-Gobin, a disparu depuis quelques années; mais les houillères de ce lieu, du Montet et de Fins sont toujours en pleine activité. Les habitants de Commentry se livrent à un genre de spéculation peu ordinaire dans les bourgs: ils font le commerce des cheveux, et, vers la Saint-Jean, on voit les femmes et filles du voisinage

apporter leur chevelure aux négociants qui achètent le produit de ces singulières tondailles.

Ce sont les divers établissements industriels dont nous venons de grouper les mentions, qui fournissent des éléments au commerce du département, avec ses vins, ses bestiaux, ses grains, ses coupes de bois, son merrain, sa coutellerie, ses marbres, et quelques autres substances minérales. Les étangs de la contrée donnent une assez grande quantité de sangsues, qui sont d'un débit avantageux.

Nous croyons pouvoir assurer, d'après le recensement officiel qui servait encore de base au dénombrement en 1835, que la population du département de l'Allier, s'élevait à cette époque à 298,257 habitants; en 1840, et d'après le relevé fait, commune par commune, de cette même population, elle est portée à 308,333 habitants, répartis ainsi qu'il suit dans les quatre arrondissements communaux :

Moulins.	90,364 h.
Montluçon.	78,697
Gannat.	66,223
La Palisse	73,049
	308,333 h.

D'où il résule que le chiffre des habitants s'est accru, dans l'espace de cinq ans, de 10,076 individus. Cette augmentation, qui excède un peu la proportion croissante ordinaire, s'explique par le développement qu'ont pris quelques établissements industriels du département, entr'autres les usines métallurgiques et les exploitations houillères : développement qui a pu déterminer quelques migrations des contrées voisines, particulièrement parmi les populations nomades de l'Auvergne et des cantons montueux du département de la Loire. L'accroissement s'est opéré dans la proportion suivante :

Moulins	3,527 h.
Montluçon.	2,994
Gannat.	2,080
La Palissse	1,475
	10,076 h.

Les arrondissements de Moulins et de Montluçon étant les plus industriels, il est naturel que la progression croissante y ait été plus forte que dans les deux autres; et par l'absence presque absolue d'industrie dans l'arrondissement de La Palisse, le chiffre de l'accroissement devait y être le plus faible.

Le département de l'Allier, formé de l'Ancien Bourbonnais, et qui peut être considéré comme le point à peu près central de la France, a pour limites au nord, les départements du Cher, de la Nièvre, de Saône-et-Loire ; à l'est ceux de Saône-et-Loire et de la Loire; au sud ceux du Puy-de-Dôme et de la Creuse; et à l'ouest ceux de la Creuse et du Cher. Sa superficie totale est de 580,997 arpents métriques. L'Allier est traversé par neuf routes royales et par sept routes départementales, dont le parcours est évalué à 693,116 mètres. Trois grandes rivières coulent parallèlement sur ce territoire, du sud au nord; la Loire borde à l'est le département sur une surface de 62,000 mètres; l'Allier le traverse sur un espace de 98,000 mètres; et le Cher, vers l'ouest, offre un parcours de 60,000 mètres. De plus, deux canaux du système latéral côtoient la Loire et le Cher: le premier présente un développement d'environ 150,000 mètres; nous ignorons celui du second, qui n'est pas encore terminé.

Dans sa division politique, le département de l'Allier relève, pour l'ordre judiciaire, de la cour royale de Riom; pour l'autorité militaire, de la dix-neuvième division, dont le chef-lieu est Clermont; pour le système universitaire, de l'Académie de Clermont. Moulins est le chef-lieu de la vingt-troisième conservation forestière. L'Allier fait partie de la cinquième inspection des ponts-et-chaussées : chef-lieu Lyon; du onzième arrondissement des mines, troisième division : chef-lieu Dijon; et du cinquième arrondissement des haras, chef-lieu Limoges.

Le département de l'Allier peut sans doute arriver, par le concours de plusieurs circonstances, à un degré de prospérité supérieur à celui où nous le voyons parvenu; mais ses habitants concevraient un vain espoir, s'ils ouvraient à leur ambition une perspective illimitée de bien-être progressif. Quoique leur sol soit assez fertile, il n'y a pas là le germe d'une grande fécondité agricole, soit parce que la population rurale manque de cette énergie qui sait contraindre à la fertilité les terres les plus ingrates; soit parce que la situation topographique du sol expose ses produits aux brusques et désastreuses intempéries des éléments. Les habitants de l'Allier peuvent attendre plus d'avantage des ressources croissantes de l'industrie parmi eux : quelques chemins de fer sur certains points, quelques parties de routes sur d'autres, imprimeraient un plus grand essor à plusieurs de leurs exploitations métalliques, houillères et de marbres divers. Le canal latéral du Cher, s'il passait de l'état d'interminable inachèvement à l'état d'activité, favoriserait assurément les usines de l'arrondissement de Montluçon, puisqu'il est bien reconnu que le cours de la rivière elle-même, ne peut être rendu navigable à cette hauteur. Enfin, les eaux minérales, qui sont une source de richesses pour le département de

l'Allier, ne nous semblent pas encore environnées, à Vichy et à Néris, particulièrement dans cette dernière ville, de tout ce que les baigneurs amis de l'ample confortable voudraient y voir d'aisances et d'agréments. Quant à Bourbon-l'Archambaud, l'industrie baigneuse s'y est laissé énerver par la diminution de ses produits, tandis qu'il fallait se piquer d'émulation et s'ingénier de plus d'une manière, afin de rappeler la belle compagnie; et nous sommes forcé de l'avouer, il y a beaucoup à faire pour rendre les nymphes de Bourbon agréables et souriantes aux goûts difficiles de notre époque.

Ce qui nous paraît en mouvement rapide de progrès, dans le département dont nous terminons l'histoire et la description, c'est la puissance intellectuelle: nous croyons avoir prouvé que, sous ce rapport, la ville de Moulins, surtout, a pris un rang élevé parmi les cités de France. Non-seulement on s'y associe avec ardeur à la progression expansive et ascendante des idées, mais encore on sait y raisonner le succès : condition essentielle à ceux qui ne veulent pas, en s'élevant jusqu'aux nues par le conseil de la vanité, retomber, comme Icare, après avoir fondu au soleil de l'expérience la cire peu consistante de leurs ailes.

BIOGRAPHIE

DE

LA PREMIÈRE RÉGION.

Biographie

DE

LA PREMIÈRE RÉGION.

ALBON (*Jacques*), plus connu sous le nom de *Maréchal de Saint-André*, naquit au château de ce nom (Loire) en 1524, d'une des plus illustres familles du Forez, qui s'était surtout rendue célèbre dans le cours du XVe siècle, Albon parut à la cour de François Ier, avec des avantages qui devaient le faire promptement remarquer à une époque où la galanterie érigeait les qualités physiques en vertus : il était beau, bien fait, brave et magnifique. De plus, il possédait cette adresse insinuante et subtile, qui manque rarement de subjuguer. Habile calculateur des chances de sa carrière de courtisan, il s'attacha plutôt au jeune dauphin, depuis Henri II, qu'à François Ier lui-même, astre de puissance à son déclin, que devait peu rechercher un ambitieux de 20 ans. Saint-André n'avait que cet âge lorsque, durant la campagne de 1544, en Piémont, il combattit avec éclat sous les ordres du duc d'Enghien. Depuis lors, il continua de servir d'une manière si brillante qu'il avait peut-être mérité la dignité de maréchal de France, qui lui fut conférée en 1547. Sous le règne de Henri II, devenu favori de ce monarque, Saint-André se vit en peu d'années comblé de faveurs : premier gentilhomme de la chambre, gouverneur du Lyonnais, chevalier des ordres du roi et de la Jarretière, les honneurs qu'il avait obtenus ne laissaient sans récompense aucun des traits saillants de son courage et de ses talents militaires. Mais ce noble forézien, qui fut employé durant la guerre contre les calvinistes, ternit sa gloire par les actes d'excessive rigueur qu'il exerça dans cette guerre malheureuse : il était en exécration dans son propre pays. Sous le règne de Charles IX, le maréchal de Saint-André prit parti pour les Guises, et

s'acquit une telle prépondérance, qu'il fit partie du Triumvirat qui, pendant quelque temps, gouverna alors la France, en dépit de la reine-mère. Jacques d'Albon fut tué à la bataille de Dreux, en 1562 : laissant la réputation d'un homme de guerre distingué, et d'un intrigant de haute capacité.

La maréchale de Saint-André, femme de ce seigneur, se fit aussi une réputation transcendante, dont il faut lire les détails dans les Mémoires du XVIe siècle. M. Brisset, littérateur de conscience et de talent, a publié récemment un roman historique dont cette dame est la principale héroïne. C'est un modèle du genre qui est goûté; mais qui le serait bien davantage si l'auteur, à l'exemple des romanciers feuilletonnistes, mettait à profit cette recommandation :

Travaillez vos succès bien plus que vos ouvrages.

M. Brisset fait précisément le contraire; il ne sera donc pas lu par ceux qui attendent pour choisir leur lecture, le coup de tambour d'un compère de feuilleton ; mais en récompense on le relira quand on l'aura lu une première fois.

ALLARD (*Marcellin*), n'est pas né au commencement du XVIIe siècle, ainsi que le rapportent les auteurs de la *Biographie universelle*, puisque *la Gazette française*, son principal ouvrage, parut en 1605; c'est donc à la fin du siècle précédent qu'il faut faire rapporter la naissance de cet écrivain. Saint-Etienne (Loire), était sa ville natale, et, certes! il fit honneur à son pays par un esprit plein de finesse, sans paraître y prétendre. Sa manière est franche, naïve en apparence et d'une gaieté entrainante. On se laisserait encore amuser aujourd'hui par ses pages joviales, n'était une certaine inclination à la gravelure qui, comme chacun sait, est essentiellement opposée à nos mœurs du XIXe siècle. Allard a posé cet axiôme qui restera : « Les loix sont thoiles d'araignées où les « petites mouches sont arrestées, tandis « que les grosses passent à travers. » On ignore l'époque précise de la mort de cet écrivain.

ALLÈGRE (*Ives baron d'*), appartenait à l'illustre maison d'Allègre, dont nous avons parlé dans nos sections historiques; il naquit vers le milieu du XVe siècle, au château de ce nom (Haute-Loire). Voué de bonne heure à la profession des armes, il suivit, en 1495, Charles VIII à la conquête de Naples, durant laquelle il fut gouverneur de la Basilicate. Sous le règne suivant, Louis XII donna au baron d'Allègre le gouvernement de Milan ; en 1512, il eut celui de Bologne. Homme de guerre aussi vaillant qu'expérimenté, Allègre était le compagnon et l'ami de Bayard, de La Palisse, de Gaston de Foix. Il contribua au succès de la bataille de Ravennes, et s'était attaché, avec ses deux fils, à la poursuite de cette colonne espagnole, que l'illustre neveu de Louis XII ne voulut pas laisser sortir sauve du champ de bataille conquis par lui. Durant cette dernière charge, Allègre, ayant vu tomber près de lui ses deux fils, privés de vie, s'élança en désespéré dans les rangs espagnols en s'écriant : *Mes enfants, je vous suis*, et bientôt il expira criblé de blessures, près du corps de l'infortuné Gaston lui-même.

ALLÈGRE (*Ives marquis d'*) de la même famille et né sous les mêmes créneaux, en 1650, se distingua dans plusieurs siéges et combats, notamment à la bataille de Fleurus, en 1690, près du maréchal de Luxembourg. Le marquis d'Allègre continua de servir en Allemagne jusqu'à la paix de Ryswick, et donna à la journée de Nimègue des preuves de talent et de valeur éclatante. Plus tard, il défendit Rome en général distingué. Rappelé dans le Nord, il fut fait prisonnier à Tirlemont, conduit en Angleterre, et ne revit la France qu'en 1712, mais à temps pour se signaler encore contre les impériaux. Allègre fut fait maréchal de France en 1724, et mourut en 1733, âgé de quatre-vingts ans.

ALLIER (*Achille*). Nous avons souvent signalé, dans le troisième département de notre première région, cette jeune, noble et énergique intelligence, qui grandit et s'éleva si loin du foyer intellectuel dont l'opinion presque générale de notre époque veut, à toute force, faire le centre exclusif de l'émulation, de la pensée féconde et conséquemment du progrès. Cette opinion, nous croyons l'avoir combattue victorieusement, en ce qui concerne l'historien bourbonnais, et ce sont surtout ses ouvrages qui ont constitué nos arguments et nos preuves. Achille Allier vit le jour à Montluçon, le 2 juillet 1806. Son père, homme éclairé et partisan du

système d'éducation suivi par le précepteur d'Émile, mit l'enfant en rapport avec la nature, dès que se fut révélée en lui la faculté, toujours précoce loin des villes tumultueuses, de comprendre cette première institutrice des hommes. Au milieu des montagnes, a dit M. Louis Bâtissier, dans un discours prononcé sur la tombe de son ami, l'auteur de ses jours lui définissait chaque objet qu'il voyait, et lui en faisait connaître la dénomination dans les langues classiques : c'était parler tout à la fois à ses yeux, à son esprit et à son imagination. L'humble église du village, comme le vieil édifice qui étale pompeusement son manteau de verdure, l'insecte qui se cache sous l'herbe comme l'oiseau qui fend l'air, la plante la plus modeste, comme l'arbre le plus majestueux, les montagnes arides et dénudées, comme les prairies les plus agrestes, tout laissait dans la mémoire de l'enfant des souvenirs ineffaçables.

Le jeune Achille, la pensée pleine de ce substantiel enseignement, étudia sous sa puissante influence : il la retrouva dans les illustres auteurs de l'antiquité, fortifiée par leur haute philosophie, puisée à l'école encore récente des sages de la Grèce. De ce concours formulé en lui par les majestés de la nature et les apports de l'étude, résulta de bonne heure chez l'élève attentif une conscience forte contre toute les théories excentriques qui, malheureusement, caractérisent les ambitions de notre époque. Cette vertu lui fut bien utile, lorsque, jeté au milieu du tourbillon de la capitale, il vit se croiser devant lui l inextricable réseau de tendances, d'appréciations et de jugements où s'est noyée, depuis vingt ans, la nationalité française. On peut dire avec vérité, qu'Achille Allier s'est cramponné à la nature pour ne pas être entraîné, soit par le néologisme frénétique qui domina quelque temps en littérature; soit par les abstractions rêveuses que l'on décorait du nom de morale religieuse ou sociale; soit par cette polémique fâcheuse pour qui la situation normale des états est toujours hors de la sphère des résultats obtenus, quels qu'ils soient.

Aussi voyons-nous que, dans ses écrits, Achille Allier n'est ni classique, ni romantique, mais peintre vrai, nerveux et muni d'une brillante palette. En morale sociale ou religieuse, il ne se montre ni disciple de Saint-Simon, ni phalanstérien, ni partisan de la réforme un peu mondaine de Châtel. L'écrivain qui a reçu ses premières inspirations devant le grand œuvre de la création, voudrait un christianisme retrempé à des sources pures, qu'il comprend sans se croire appelé à les découvrir, à l'exemple de tant de petites capacités qui se posent en grands dialecticiens. En politique, Allier, et nous en avons ses ouvrages pour témoignage, se déclare le défenseur de toutes les grandeurs; il frappe de son blâme les vices et les crimes de toutes les origines, comme de tous les temps. Personne, on peut l'affirmer, ne mit une balance plus juste aux mains de l'histoire. Si parfois il exalte un peu le moyen-âge, c'est que le juge équitable est un moment dominé par l'élan de l'artiste; mais le premier se retrouve dès qu'il s'agit de flétrir un abus féodal, ou d'atteindre d'une foudroyante indignation la férocité d'un suzerain, ou le brigandage d'un haut baron. Ainsi que sa verve artistique se déchaîne contre les vandales de 1793, ainsi sa raison généreuse proclame les grands principes de la révolution française, leur marche et leurs résultats.

Achille Allier avait été envoyé à Paris pour étudier le droit; mais quel champ circonscrit pour son active imagination! quelle aride positivité pour sa vie imbibée de poésie! Il ne livra à ce labeur de l'intelligence qu'une petite portion de la sienne, et en voua la plus grande partie aux lettres et aux arts, qui excitaient toutes ses sympathies. Quelquefois, durant les cours, l'inattentif disciple de Barthole dessinait sur son cahier un croquis dans le genre de Charlet, ou esquissait un trait d'observation échappé à Labruyère. L'écrivain bourbonnais a laissé un journal, commencé à cette époque, où se trouvent consignées des remarques plus ou moins profondes, des réflexions piquantes, des aperçus entièrement neufs qui, nous l'espérons, ne seront pas perdus pour le public.

S'étant saisi à travers ces vives préoccupations d'un diplôme de licencié en droit, Achille Allier retourna à Montluçon, où bientôt il publia l'*Album de l'Allier*, recueil dans lequel on remarqua surtout des articles fort spirituels sur les mœurs bourbonnaises, dus à la plume de cet observateur de 23 à 24 ans. En 1833, notre jeune moraliste, s'inspirant à la fois de sa verve littéraire et de sa verve

artistique, fit paraître ses *Esquisses Bourbonnaises*, ouvrage imparfait sous ce double rapport, mais qui révélait dès-lors un écrivain de haute portée, en même temps qu'un crayon vrai, ingénieux et facile. L'auteur lui même avait aperçu les défauts de cette composition, et châtiant dans sa pensée l'exécution d'un projet plus vaste, il méditait dès-lors la publication de l'*Ancien Bourbonnais*. C'était une belle et noble conception; mais il fallait pour la réaliser le concours d'une volonté généreuse : il fallait trouver un éditeur qui ne craignît pas d'engager sa fortune dans une opération qui devait nécessiter une mise de fonds considérable; M. Desrosiers, imprimeur-libraire à Moulins, accepta cette tâche qui, évidemment devait être plus glorieuse que profitable. L'ouvrage commença à paraître, et les premières livraisons, écrites avec une puissance de talent qu'on était loin d'attendre, excitèrent une vive admiration : on fut frappé des trésors d'érudition, de la sage ordonnance et du style éclatant qui se réunissaient dans cet ouvrage. Il attira bientôt sur Moulins l'attention de toute la France, et força la presse parisienne d'être juste, à peine de passer pour inepte. Ce qui surprit le plus, ce furent les dessins qu'Achille Allier, non content de son lot de gloire littéraire, composa pour illustrer l'*Ancien Bourbonnais :* dessins qui furent dignement appréciés par nos premiers artistes. Cet accueil, qui ne flatta pas moins l'historien dessinateur que son beau succès d'écrivain, ajouta encore à sa brûlante activité : tout en continuant d'exhumer les fastes bourbonnais ensevelis dans la poudre des bibliothèques et des archives, pour les parer de sa prose splendide et poétique, Allier se prit à composer à la plume un dessin intitulé *La jolie Fille de la Garde*, ballade d'un troubadour-peintre, où le moyen-âge se trouve reproduit avec une vérité de physionomie et une entente de disposition gothique que nous n'avons vues nulle part aussi bien comprises que dans cette composition. Elle fut justement admirée à l'exposition du Louvre, et la reine en fit l'acquisition.

Ce second triomphe féconda dans la pensée d'Achille Allier, une idée plus généreuse encore et d'une plus ample application que la publication de l'*Ancien Bourbonnais :* ce fut le projet de fonder un journal propre à devenir une tribune où l'on pût propager, soutenir et défendre au besoin les intérêts littéraires et artistiques, étrangers à la production du grand centre parisien. M. Desrosiers comprit encore cette large conception; elle s'accomplit sous sa main : la revue mensuelle intitulée *l'Art en province* parut[1]. Toujours en travail d'enfantement, l'esprit du créateur de ce journal, ne tarda guère à imaginer le complément de cette fondation ; et la *Société des arts en province* exista.... Les travaux d'Achille Allier, histoire, dessins, articles de critique littéraire ou artistique, agrandissaient rapidement sa réputation ; aux premiers encouragements qu'il avait reçus, succédaient des titres de gloire, à un âge où tant d'autres font à peine remarquer leurs essais, lorsque la mort vint arrêter tout à coup cette rare et féconde intelligence. L'organisation intellectuelle d'Achille Allier, semblable au vase trop rempli qui se brise, fut détruite par une courte maladie : il expira le 4 avril 1836, à peine âgé de vingt-neuf ans.

Ainsi périt, après une vie si pleine de travail, si courte de jours, un des hommes qui de nos jours ont fait le plus d'honneur à la France départementale : car, ainsi que l'a fort bien dit M. Bâtissier, « son principal titre de gloire est d'avoir rallié autour d'une idée, les artistes et les savants de la province, qui travaillaient sans unité ; d'avoir compris que c'était une belle mission que de centraliser leurs essais et leurs productions. Lorsqu'un jour ce grand travail sera tout à fait organisé, que ce beau mouvement intellectuel qui se fait sentir de toutes parts, aura acquis son entier développement, et que l'on remontera à la source de cette activité, on la trouvera en grande partie dans les travaux d'Achille Allier ; et les hommes de conscience feront redire à l'histoire, tout ce qu'il y avait dans ce jeune homme de nobles inspirations, de haute portée philosophique et de généreux sentiments. »

Une souscription ouverte pour l'érection d'un monument à la mémoire d'Achille Allier, a produit une somme assez considérable ; et ce monument, dont nous avons offert le dessin dans notre troisième section historique, a été inauguré le

(1) Voyez notre notice sur la ville de Moulins.

15 septembre 1839, en présence d'une foule immense accourue de toute les parties du Bourbonnais, pour rendre un dernier hommage à la dépouille de l'un des hommes qui ont le plus honoré cette province.

ARNAUD (*Joseph*), chef de bataillon dans la garde impériale, officier de la Légion d'Honneur (vivant en 1838), est fils d'un cultivateur de Saint-Laurent-sous-Rochefort (Loire). Il s'enrôla volontairement en 1791, dans le 23e régiment de ligne, et fit les premières campagnes de la révolution. Le 13 juin 1793, Arnaud, alors sergent-major, secondé par un seul homme, s'empara d'une redoute que défendaient trente soldats. Arnaud reçut dans cette action presque fabuleuse, un coup de feu à la jambe. Sous-lieutenant au siége de Saint-Jean-d'Acre, ce brave, à la tête d'un peloton de grenadiers, tombe sur un poste turc assez nombreux, lui enlève deux pièces de canon, lui tue vingt hommes, et repousse le reste dans la ville. Blessé dangereusement à la bataille d'Eylau (8 février 1807), Arnaud reste obstinément sur le champ de bataille jusqu'à la fin de la journée, et reçoit la décoration de la Légion d'Honneur, sur le terrein mouillé de son sang. A la prise de Ratisbonne, ce vaillant officier monte le premier à l'assaut, pénètre dans la place avec un petit nombre de grenadiers, et maître d'une première position, il en facilite l'accès à ses camarades; puis il en attaque une seconde, dont il s'empare également. Alors, et lorsqu'il n'y a plus là d'ennemis à combattre, Arnaud s'aperçoit qu'il est blessé gravement. Nommé chef de bataillon au 1er régiment de voltigeurs de la garde, Arnaud se distingue de nouveau pendant la retraite de Russie. Celui qui trace cette notice biographique l'a vu, en avant de Krasnoë, résister avec son régiment, vraie colonne de granit, à toute l'armée russe; atteint d'une balle au côté droit, il fut enlevé par ses soldats, dont il était adoré, et transporté hors du champ de bataille, au milieu d'une grêle d'obus, lancées par des obusiers glissant sur des traîneaux à la poursuite de notre armée. Le chef de bataillon Arnaud avait retrouvé toute sa vigueur durant la campagne de Saxe, et son généreux sang coula encore à Lutzen. Appelé à défendre le sol sacré en 1814, Arnaud combattit à Brienne, à Craône et sous les murs de Paris : là une dernière blessure mit fin à cette carrière si remplie d'héroïques exploits; mais non pas, heureusement, à la vie du brave Arnaud. Semblable à ces drapeaux lacérés qui témoignent des hauts faits auxquels ils guidèrent, ce vieux guerrier recueille encore, nous l'espérons, les témoignages de l'admiration et de la gratitude de ses concitoyens.

ARNAULD, médecin au Puy (Haute-Loire). On lui doit la première et encore aujourd'hui la seule *Histoire du Velay* qui ait été publiée : elle parut vers 1817. Cet ouvrage ne se recommande, ni par le style, ni par les appréciations de l'historien : M. Arnauld, dans une préface pleine de modestie, se déclare exempt de toute ambition littéraire; et l'on voit par sa composition elle-même, qu'ayant écrit à une époque où les susceptibilités politiques étaient fort irritables, il a craint de mettre le pied sur le terrein des allusions. Son livre est donc une chronologie simple jusqu'à l'aridité, mais tissue de recherches aussi étendues que consciencieuses. Ce laborieux investigateur a puisé à toutes les sources; il a secoué la poussière de toutes les archives, et s'est appuyé de toutes les traditions dignes de confiance. En un mot, M. le docteur Arnauld a réuni pour les historiens futurs, (pour M. Francisque Mandet, par exemple) des matériaux précieux, qu'ils mettront sans doute en œuvre avec une portée historique moins timorée. L'auteur de l'*Histoire du Velay* est mort peu d'années après sa publication.

AUBERY (*Jean*), médecin, naquit à Bourbon-l'Archambaud (Allier), en 1530. Il exerçait particulièrement son art auprès du duc de Montpensier. On a de lui un traité emphatique *sur les Bains de Bourbon-l'Archambaud et de Bourbon-Lancy*, En 1604, il a publié aussi une *Apologie de la Médecine*, qui prouve que les attaques dirigées contre les médecins ne datent pas seulement de Molière. Mais ce qui ressort surtout de ce plaidoyer très-intéressé, c'est que Jean Aubery défend la science d'Hippocrate en homme convaincu de son utilité à la manière de Figaro : *pour celui qui l'exerce*. Ovide a dit quelque part : *Nullis amor medicabilis herbis*; Aubery ne se rangeait pas à cet avis, puisqu'il a publié le plus sérieusement du monde un livre intitulé *l'Antidote de l'Amour*. Heureusement cette peu galante

composition paraissait à une époque où le pouvoir de la plus belle moitié du genre humain était au-dessus de ces attaques, et *l'Antidote de l'Amour* servit à faire des papillotes aux dames du XVIe siècle.

AUBERY (*Jean-Henri*), frère puîné du précédent, naquit aussi à Bourbon, en 1559; il entra, en 1601, dans l'ordre des Jésuites, et professa avec quelque distinction la philosophie et les belles lettres à Toulouse. Mais bientôt, dominé par son goût pour la poésie, il abandonna sa chaire pour courtiser les Muses latines et françaises. Ses ouvrages obtinrent une grande vogue dans le temps, si l'on doit en juger par ces vers, qui lui furent adressés par un de ses admirateurs :

Tes œuvres, qui donnent la vie,
Et remplissent le souvenir,
Pour tous les siècles à venir
Vont au-delà du temps et des lois de l'envie.
Elles ne peuvent point périr,
Puisque, pour se faire chérir,
Leurs beautés n'ont point de pareilles.
Les cieux en sont ravis, et voyant tant d'appas,
Les mettent au rang des merveilles
Qui ne souffrent jamais les rigueurs du trépas.

Hélas! l'immortalité si bien formulée dans cette épître laudative ne devait pas être de longue durée: la plupart des poëmes de Jean-Henri Aubery restèrent inédits. Parmi ceux qui ont été imprimés sans sauver de l'oubli la mémoire du poète, on retrouve dans la poudre la plus épaisse des vieilles bibliothèques une tragédie latine de *Cyrus*, qui aurait pu avoir un grand succès à Babylone, quelques cinq cents ans avant Jésus-Christ. Aubery composa aussi en latin un poëme en l'honneur de la ville d'Auch, pour son aptitude à cultiver les poires de *bon-chrétien*. Si les moines de Souvigny ont connu cette singulière épopée, la gloire des habitants d'Auch a dû les empêcher de dormir.

AUROY (*Marguerite*), née à Durdat près Néris (Loire), en 1746. Ce n'est pas un article biographique, mais bien une notice physiologique que nous avons à rédiger ici: la femme à laquelle nous le consacrons, n'a d'autre titre à la renommée que la singularité d'une existence dont cinq années se sont écoulées sans qu'elle ait pris aucune espèce d'aliments. Voici le résumé des renseignements les plus authentiques : Jusqu'à l'âge de vingt ans, rien d'extraordinaire ne s'était révélé, ni dans le tempérament, ni dans le caractère de Marguerite Auroy ; elle était jolie, bien faite, et se distinguait par une grande douceur, mêlée de beaucoup de piété. Le bruit et le mouvement l'importunaient; elle était peu communicative, rêveuse, un peu sombre. Dès l'âge de dix-huit ans, un homme à l'aise l'avait demandée en mariage; mais son penchant, déjà prononcé pour la vie retirée et contemplative, lui avait fait refuser cette union, malgré les plus pressantes sollicitations.

A l'âge de vingt ans, Marguerite fut atteinte d'une pleurésie qui mit ses jours en danger, et de cette maladie data l'étrange révolution qui s'opéra en elle. Pour plus d'authenticité, nous allons rapporter textuellement la notice à laquelle nous empruntons ces détails. « Dès ce moment, la jeune fille perdit tout sentiment de la faim, et aussi l'usage de la parole ou la volonté de s'en servir. Ses parents, effrayés de l'état de maigreur et de faiblesse dans lequel elle était tombée au bout de six mois, la conduisirent aux eaux de Néris. Ils furent obligés de la ramener au bout de quinze jours, sans que l'usage des bains eût opéré chez elle le moindre changement. Avec l'appétit et la parole, elle avait aussi perdu le besoin ou la volonté du mouvement. Son état était un affaissement absolu, une torpeur continuelle. A son retour de Néris, on la mit au lit, et elle y est restée pendant cinq ans sans boire ni manger; en un mot, sans être assujettie à aucun des besoins ordinaires; toutefois, elle était sujette au retour périodique de la menstruation. Pendant tout le temps qu'elle demeura ainsi couchée, ses yeux furent constamment fermés, et son visage ayant repris son embonpoint, fut animé d'un coloris qui annonçait une robuste santé. Elle était tombée dans un état d'insensibilité complète, et le sang ne paraissait plus exercer chez elle son action circulatoire. Aussi on pouvait lui enfoncer des épingles dans la chair, la frotter fortement avec des gangues épineuses de marrons, lui verser de la cire fondue sur le corps sans qu'elle fît le moindre mouvement. Un chirurgien de Montluçon, après lui avoir fait au bras les ligaments ordinaires pour la saignée et lui avoir pratiqué une large piqure à l'artère, ne put en tirer une seule goutte de sang. On en obtint cependant un jour des marques de

sensibilité en lui appliquant sous les narines un flacon d'eau de Luce, et en lui pinçant fortement le nez. Dans le premier cas, elle poussa un cri aigu; la seconde expérience lui arracha quelques larmes. D'ailleurs, aucun de ses sens ni de ses membres n'était réellement paralysé. Dès qu'elle entendait la voix d'un étranger, elle se voilait le visage de son drap; et un jour, ses parents, accoutumés à ne lui reconnaître aucun besoin, l'ayant laissée seule, la trouvèrent à leur retour, couchée dans une chambre voisine, où elle avait emporté tous ses habillements. On ne manqua pas de dire que c'était son ange gardien qui l'avait ainsi transportée, car Marguerite aurait passé pour une sainte dans son village et aux environs.

« Après plus de cinq ans de cette existence toute végétative, la pauvre jeune fille annonça sa fin prochaine par quelques légers soupirs. Le curé de la paroisse ayant été appelé auprès d'elle, lui fit entendre les vérités et les dernières consolations de la religion; et lui prenant la main, il l'invita à serrer la sienne, si elle comprenait ses exhortations. La mourante ne donnait aucun signe d'intelligence. Alors le prêtre se hasarda à lui dire : *Vous aimez peut-être le Diable?* A ces mots la malade retira vivement sa main, en repoussant avec indignation celle du curé, et en se cachant la figure... Son existence s'éteignit dans cette attitude, le 7 mars 1774.

« Pendant toute cette dernière période de sa vie, cette fille extraordinaire avait été l'objet des visites de toutes les personnes qui fréquentaient les eaux de Néris, et comme ses parents étaient à l'aise, et n'acceptaient rien des visiteurs, on ne peut soupçonner de leur part aucune supercherie; aussi croyons-nous pouvoir garantir l'exactitude des faits que nous venons de raconter, et que nous livrons aux méditations des physiologistes [1]. »

Nous devons ajouter à ce qui précède, que bon nombre de personnes à Néris et aux environs, ont connu l'existence phénoménale de Marguerite Auroy, et nous ont garanti la tradition, invariable dans tous les récits, qui existe dans le pays sur cette jeune fille.

AUROUX DES POMMIERS (*Mathieu*), conseiller clerc à la sénéchaussée du Bourbonnais, sa patrie, y naquit à la fin du XVIIe siècle. On lui devait l'ouvrage le plus important et le plus estimé qui ait été publié sur les coutumes de cette province. C'est un commentaire général dans lequel est examiné avec beaucoup de sagacité l'esprit du droit local; travail dans lequel l'auteur s'est appuyé de tout ce qu'il a trouvé de judicieux dans les écrits des commentateurs qui l'ont précédé. Auroux des Pommiers jouissait d'une haute estime parmi les praticiens et les savants, à l'époque où le droit coutumier réglait les transactions civiles de la généralité du Bourbonnais. Les jurisconsultes peuvent encore trouver dans son ouvrage d'utiles renseignements. Ce livre, qui parut à Paris en 1732, est intitulé : *Commentaires sur les coutumes générales et locales du pays et duché de Bourbonnais.*

BALME, (*Clément D.*), médecin au Puy, (Haute-Loire), où il naquit, selon toutes les probabilités, vers le milieu du XVIIIe siècle, publia plusieurs ouvrages de médecine d'un grand intérêt. Il fit paraître en 1791 *Les Recherches diététiques du Médecin Patriote sur la santé et sur les maladies observées dans les séminaires, les pensions et chez les ouvriers en dentelle, suivies d'un Mémoire sur le régime des convalescents et des valétudinaires* (in-12). On a aussi de ce médecin : 1° *des Mémoires de Médecine pratique, ou Recherches sur les efforts considérés comme principe de plusieurs maladies* (1792, *in*-8°); 2° *des Considérations cliniques sur les rechutes dans les maladies* (1797, *in*-12); 3° *Réclamations importantes sur les médecins accusés d'irréligion, et sur les nourrices mercenaires* (1804, *in*-8°). Balme, qui avait encore publié plusieurs autres écrits, insérés dans le recueil de la Société de Médecine, est mort en 1808; son éloge a été prononcé par Claude Balme, médecin à Lyon.

BALORE, négociant à Moulins (Allier), au moment de la révolution, passait pour avoir une fortune colossale; un représentant du peuple, alors en mission dans cette ville, le déclara aristocrate, partisan de Pitt et Cobourg, et, en cette qualité, frappa sur sa fortune une contribution de 80,000 francs. Balore, qui apparemment ne comprit pas cette manière toute financière de s'inscrire parmi les patriotes, refusa de payer. La taxe fut alors portée à

(1) *Ancien Bourbonnais*, Biographie, t. II, p. 283.

160,000 francs; le négociant bourbonnais se raidit d'autant plus contre une vexation aussi tyrannique qu'arbitraire. Le représentant ordonna alors qu'il fût exposé pendant quatre heures sur un échafaud. Enfin, Balore fut envoyé à Lyon, où la commission révolutionnaire, pour mettre un terme à ses résistances, le condamna à mort.

BARJAUD (*J.-B.*), né à Montluçon (Allier), vers 1787. Il fit d'excellentes études, et composa, jeune encore, un poème sur Homère, où l'on apercevait le germe d'un beau talent. Encouragé par ce succès, Barjaud traça le plan d'une vaste composition poétique, dont *Charlemagne* était le héros, mais dont le cadre admettait des allusions à l'empereur Napoléon ; cet ouvrage ne fut point terminé, et quelques fragments connus font regretter qu'il soit resté inachevé. Le poète montluçonnais a publié en 1811 des *Odes Nationales*, où l'on trouve cette élévation, cette verve un peu extatique, qui sont les conditions essentielles du genre. On compara alors ces odes à celles de Lebrun-Pindare, et certes! c'était un bel éloge, n'en déplaise aux milliers de prétendus critiques mordernes, qui ne daignent pas accorder la moindre portée à la littérarure de l'empire. On remarque surtout dans le recueil de Barjaud les odes *sur le passage du Mont-Saint-Bernard, sur la conquête de Prusse, sur la mort du duc de Montebello, à la Garde impériale, et sur la naissance du roi de Rome.*

Jusqu'en 1811, Barjaud se borna à chanter la gloire de nos armées; mais alors il voulut la partager. Ayant obtenu un brevet de sous-lieutenant, il partit pour la grande armée. L'âme du poète ne s'attiédit point sur le champ de bataille ; il servit avec distinction. Un jour que, dans une revue, l'empereur Napoléon distribuait des croix de la *Réunion*, Barjaud sort des rangs : — Sire, donnez-moi la décoration. — Qu'as-tu fait ? — Je me bats et je fais un poëme épique en votre honneur. — Si je te donne la décoration, tu ne feras pas le poëme épique, dit l'empereur en riant. — C'est qu'alors j'aurai été tué pour achever de la mériter, et peut-être Votre Majesté me croira-t-elle quitte envers elle et la patrie. — Très-bien, jeune homme; et le ruban bleu de ciel brilla à la boutonnière du montluçonnais. L'année suivante, il fut tué à la bataille de Leipsick.

BARTHÉLEMY (de la Haute-Loire). Il était avocat au Puy lorsque la révolution éclata ; il embrassa ses principes avec chaleur, et courut les défendre aux frontières, en qualité de canonnier. Devenu lieutenant d'artillerie, Barthélemy quitta le service, et fut élu député à la convention nationale, vers la fin de l'année 1792. Démissionnaire à l'approche du 13 vendémiaire, ce représentant se retira au Puy sa ville natale, où il devint commissaire du directoire exécutif. Rendu à la vie privée sous l'empire, Barthélemy était entièrement oublié; mais en 1815, la restauration sut bien le découvrir pour le frapper d'exil : il avait voté la mort de Louis XVI. Le proscrit de la Haute-Loire avait cherché un asile en Suisse et de là en Autriche. S'il existait encore en 1830, le gouvernement de juillet l'aura rendu à sa patrie.

BATISSIER (*Louis*), inspecteur des monuments historiques du département de l'Allier, où il est né, vers le commencement du XIXe siècle. Voici un écrivain qui, par ses travaux seuls, a démontré l'utilité de la revue intitulée l'*Art en province*, non-seulement pour révéler les talents que n'éclaire pas le soleil de la capitale, mais pour faire jouir la nation des enseignements et des bienfaits que ces talents peuvent lui procurer. Des études suivies et méthodiques sur les monuments de l'art, ainsi que sur leur histoire, recommandèrent M. Louis Bâtissier à l'éditeur de l'*Ancien Bourbonnais*, lorsque pour complément de ce bel ouvrage, il se décida à publier l'histoire artistique et pittoresque des localités. Bientôt le public put se féliciter d'un tel choix: dans une tâche d'où tant de descripteurs n'auraient fait surgir que des détails d'une fatigante aridité, à l'exemple de Caylus, Montfaucon et Millin lui-même, M. Louis Bâtissier a su produire des tableaux animés, des descriptions remplies de grâce, dans lesquelles les termes techniques, loin de se présenter sous la forme d'une sèche nomenclature, semblent se prêter aux peintures toutes poétiques du voyageur historien. Ennemi des idées systématiques et sans base, M. Louis Bâtissier classe d'une main sûre les monuments dans les diverses périodes de l'art:

puis après les avoir répartis avec la sagacité de la science, il les décrit, les apprécie et les juge avec l'intelligence de l'artiste. Enfin, comprenant en observateur attentif les goûts de notre époque, il mêle à ses notices des anecdotes tantôt gaies, tantôt dramatiques, quelquefois aiguisées d'une critique incisive, et toujours nuancées du plus vif coloris. Nous n'avons vu nulle part le jugement de l'érudition ou de l'art se marier avec plus de charme aux formes littéraires, et produire à la fois une combinaison plus utile et plus séduisante. Nous parlons de l'érudition du jeune écrivain bourbonnais; une citation pleine d'intérêt nous offre l'occasion de la prouver : ici le littérateur, le savant et le juge compétent de l'art, vont se révéler dans quelques lignes. « Durant les deux siècles qui viennent de s'écouler, dit-il, dans l'introduction de la quatrième année de l'*Art en province*, l'art n'avait plus rien de populaire : il s'était mis au service des grands et de la royauté. L'architecte construisait les Tuileries ou Versailles, Marly ou la Muette; le peintre les ornait de tableaux, le sculpteur de statues; mais le peuple ne bâtissait plus de cathédrales aux vastes légendes. L'art était devenu courtisan, servile, flatteur et corrompu; il avait perdu son caractère moral et religieux. Il subit les fâcheuses influences de la mode, et ne reconnut bientôt plus d'autres lois que la frivolité et le caprice. Il copiait l'Apollon du Belvédère, sous prétexte de faire l'apothéose de Louis XIV, et présentait celui-ci comme l'heureux rival du Dieu de la lumière. Mais en parodiant le chef-d'œuvre antique, il eut soin d'affubler sa divine tête d'une énorme perruque, qui élevait l'image du marbre grec à la hauteur des circonstances. Puis l'art se fit joli et coquet : il abandonna les espaces célestes où il se mouvait; il oublia le soleil resplendissant du siècle, s'arma d'une houlette, se couronna de rubans et de fleurs, pour aller débiter ses fadeurs amoureuses dans des prairies fantastiques, dans des bosquets toujours verts et fleuris, sur le bord des ruisseaux toujours clairs et harmonieux; conduisant des brebis à la toison d'argent; nourrissant des tourterelles au collier d'ébène. Il faisait danser les bergères sur un tendre tapis de mousse et de gazon, et déposait à leurs genoux des corbeilles de fleurs et de fruits. Mais il était rarement aussi chaste que *Némorin*, et recherchait, au contraire, les retraites les plus cachées...

« Mais enfin il fallut bien abandonner ces séjours de luxe, de mollesse et d'inertie; une révolution s'était accomplie dans le monde intellectuel, comme dans le monde politique. L'art a eu honte de lui-même : il est allé se régénerer aux sources fortifiantes de l'antiquité; il s'est voué aux divinités et aux héros de Rome et d'Athènes; il s'est efforcé de se grandir à leur taille; il a étudié leurs formes d'une si merveilleuse perfection. Quand il se fut régénéré, qu'il se fut approprié les éléments du beau idéal, il se consacra à éterniser la mémoire des illustrations du pays, et le souvenir des grands événements qui signalaient le siècle. Il reproduit la physionomie du *Jeu de Paume*, la scène révolutionnaire du Palais-Royal. Bonaparte, ce soleil qui monte à l'horizon, et qui semble appelé à faire pâlir les splendeurs de Louis XIV, remplit l'univers du bruit de son nom, et la France de l'éclat de sa gloire; alors l'art, fidèle à sa noble mission, montre au peuple son héros aux Pyramides, à Austerlitz, à Iéna, à Eylau. Il compose toute une épopée populaire au-dessus de laquelle plane toujours la figure pâle et méditative du consul ou de l'empereur. Un jour encore, c'est une colonne d'airain qui s'élève victorieusement; un autre, c'est un temple de la gloire.

« Depuis que l'art s'est engagé dans cette voie large et féconde, il a grandi de plus en plus, et plusieurs de ses productions ont pris une place à côté des chefs-d'œuvre des maîtres révérés. Soit qu'il consacre le souvenir des assemblées populaires, des conquêtes impériales, des enthousiasmes monarchiques, des légendes chrétiennes, il conserve sa noblesse. Qu'il inaugure la statue équestre d'Henri IV, sur le Pont-Neuf, ou l'image de Napoléon, sur la place Vendôme; qu'il bâtisse le monument expiatoire sur les restes de Louis XVI, ou qu'il sculpte sur le gigantesque Arc de l'Etoile les noms de nos généraux et les hauts-faits de nos armées; qu'il représente le sacre triomphal de Bonaparte, ou l'entrée du vainqueur d'Ivry dans sa capitale reconquise, l'art, sans tenir compte des préoccupations politiques qui l'ont entraîné, s'est, depuis plusieurs années, adressé à de généreuses sympathies, à de grandes idées, à des événements célèbres, à des personnages éminents. La création du Musée historique de Versailles semblait devoir lui ouvrir de nou-

velles inspirations : reproduire les faits les plus irrécusables de notre histoire était une belle tâche, une sublime mission ; et s'il n'a pas réalisé tout ce qu'on attendait de lui, il n'en est pas moins digne de notre admiration. »

Cette citation, qui résume en si peu d'espace la marche de l'art depuis deux siècles, est si précise, si bien sentie, si logique, que nous n'avons pu résister au désir de la rapporter en entier. C'est avec une semblable puissance de talent, que M. Louis Bâtissier s'est associé à la rédaction de l'*Art en Province*, et fournit à cette feuille des articles qui seront pour l'histoire de l'art, qu'il a si bien analysée, des pages précieuses qu'elle s'empressera de recueillir.

M. le ministre de l'intérieur, rendant un juste hommage aux lumières de M. Bâtissier, l'a, par arrêté du 25 octobre 1839, nommé inspecteur des monuments historiques du département de l'Allier, avec toutes les attributions attachées à cette charge pour la conservation de ces édifices. C'est un choix qui fait honneur à la sagacité de l'homme d'État, et à celle de M. Édmond Méchin, préfet, qui sans doute avait proposé M. Bâtissier.

BEAUCAIRE (*François de*), évêque de Metz, issu d'une très-ancienne famille du Bourbonnais, féconde en braves chevaliers, naquit au château de la Creste près Montluçon, en 1514. Il fut élevé au château de Chantelle, auprès des ducs de Bourbon, qui avaient toujours protégé sa famille. Une éducation solide développa chez François de Beaucaire des qualités éminentes, et qui ne tardèrent point à briller d'un vif éclat. Attaché au cardinal de Lorraine, en qualité de secrétaire, il le suivit à Rome en 1554, et devint, par le crédit de ce puissant prélat, abbé d'Auxerre et de Regny. Bientôt le cardinal résigna en sa faveur l'évêché de Metz, et l'emmena au concile de Trente, où Beaucaire se distingua par son éloquence. Il prononça surtout dans cette assemblée un discours remarquable par la hardiesse des vues qu'il osait aborder : car il signala les abus qui minaient le catholicisme dans son essence, et le rendaient si vulnérable. Il conjura le souverain pontife et les prélats qui l'écoutaient de porter une main prompte et ferme à l'édifice croûlant de la foi apostolique, et de sauver l'église, par de larges et profondes réformes. C'était en 1564 que le courageux évêque s'exprimait ainsi : quatre ans plus tard, il résigna à son tour le siége de Metz en faveur du cardinal de Guise, neveu de celui qui le lui avait cédé. Confiné dans son château de la Creste, Beaucaire partagea son temps entre les plus humbles fonctions du sacerdoce et la composition d'un ouvrage, écrit en latin, qu'il méditait depuis plus de vingt ans, et qui devait contenir la relation de tous les évènements accomplis en France de 1461 à 1561. Cet ouvrage parut en effet sous le titre de *Rerum Gallicarum Commentari* : il est écrit dans une latinité élégante et facile ; c'est d'ailleurs le fruit de consciencieuses recherches, d'une vaste érudition, et d'une parfaite connaissance des affaires du temps. On a encore de ce savant prélat un traité des enfants morts dans le sein de leur mère : *De Infantium in Matrum utero sanctificatione* ; titre qui révèle assez qu'il s'agissait pour l'auteur de fixer un point de théologie. Beaucaire a composé aussi quelques poésies latines qui ont été recueillies dans le *Deliciæ poetarum gallicorum*. Il mourut au château de la Creste, en 1591.

BEAUCHAMP (de l'Allier), député à la convention, se trouvait en mission lorsque Louis XVI comparut en accusé devant cette assemblée ; il ne vota point dans le procès de ce malheureux prince, et ce fut injustement qu'en 1814 on l'éloigna (comme ayant voté la mort) de la députation chargée de présenter au roi les félicitations de ce département. Il fut nommé par le directoire exécutif commissaire près l'administration départementale de l'Allier ; puis appelé successivement au conseil des cinq cents et au corps législatif, où il siégea jusqu'en 1802. Beauchamp montra dans toutes les circonstances une conduite et des opinions modérées ; il se déclara toujours ami des libertés nationales, mais n'approuva jamais les coupables excès de la licence.

BECDELIÈVRE (*le vicomte de*), habitant et probablement natif du Puy (Haute-Loire). Dans la première section de cet ouvrage, nous avons proclamé la courageuse persévérance et la haute sagacité avec lesquelles M. le vicomte de Becdelièvre se livre à la recherche, à la réunion et à l'étude des monuments historiques,

particulièrement des restes de l'antiquité. Nous avons également mentionné la part qu'il eut à la fondation d'un Musée départemental au Puy ; établissement qu'il a même enrichi de plusieurs de ses ouvrages. Car non seulement M. de Becdelièvre est archéologue et digne appréciateur des édifices du moyen-âge; mais il manie la brosse de l'artiste, et son zèle, en cette dernière qualité, est égal à celui qu'il déploie comme explorateur érudit. On le rencontre souvent, le chevalet sur le dos, parcourant les vallées, gravissant les montagnes, sous l'ardeur d'un soleil caniculaire, pour dessiner une ruine, croquer un site pittoresque, ou diriger une fouille. En un mot, M. le vicomte de Becdelièvre est un athlète intrépide de la science archéologique, en même temps qu'un sectateur fervent des beaux arts qui, plus d'une fois, lui ont souri.

Mais ainsi que tous les enthousiastes, ce savant, cet artiste se laisse entraîner, il faut bien le dire, beaucoup trop loin par ses opinions savantes, lors même qu'elles ne s'appuient pas sur des témoignages plausibles : c'est ainsi que, se faisant le critique sévère de M. Mérimée, relativement aux ruines éparses sur le rocher de Polignac, M. de Becdelièvre le gourmande rudement pour avoir osé douter qu'il ait existé un temple d'Apollon en ce lieu, et avoir avancé que du moins il n'en restait aucune trace, pour tout observateur qui, redescendant des régions éthérées de l'imagination, s'attache aux choses positives de la terre. Nous concevons très-bien que l'archéologue de la Haute-Loire se soit senti profondément ému en voyant ainsi saper l'édifice de ses longues méditations : le culte d'Apollon à Polignac est pour lui un article de foi qui repousse, à titre d'horrible hérésie, toute controverse surgissant d'un examen dissident. Rien de mieux : les convictions sont toutes respectables ; personne n'a le droit légitime de vouloir les détruire ; mais il est permis, ce nous semble, de ne pas les partager. Or, nous qui avons examiné les ruines de Polignac avec la plus minutieuse attention, il nous a été impossible, malgré la confiance respectueuse que nous inspirait l'opinion de M. de Becdelièvre, de ne pas admettre la dénégation absolue de M. Mérimée.

Quant à la légèreté avec laquelle ce haut fonctionnaire paraît avoir examiné le musée du Puy, nous sommes tout à fait de l'avis de M. le vicomte de Becdelièvre : il y a là des ouvrages capitaux qui n'auraient pas dû échapper à l'attention de M. l'inspecteur général, et le fondateur du Musée, plus qu'un autre, peut se plaindre d'un dédain qui blesse sa tendresse paternelle.

Si des faits particuliers on passe aux généralités, il est aisé de reconnaître que M. de Becdelièvre, posant ses affections et ses persuasions personnelles pour des vérités irréfragables, attaque avec une grande légèreté le savoir et le raisonnement qui ne se rallient pas à ses opinions. En un mot, il croit établir des preuves, quand il émet des propositions contestables. Peut-être cet artiste de talent, cet antiquaire laborieux croit-il que ses longs travaux, ses études consciencieuses, lui ont acquis le droit d'ériger en théories classiques les systèmes qu'il crée avec amour : c'est une erreur que dissipera certainement sa sagesse, lorsqu'il voudra se rappeler que *le vrai* ne se forme ni de faveurs, ni de priviléges ; mais de l'assentiment général. Nous résumant sur les hautes qualités de M. de Becdelièvre, nous dirons, après des juges compétents, qu'on ne saurait trop louer les efforts qu'il fait pour nationaliser le sentiment de l'art, et pour appeler l'attention de la jeunesse studieuse sur les monuments de notre patrie, trop long-temps négligés. Nous dirons que les recherches dirigées par lui avec autant de zèle que de sagacité, ont amené de précieuses découvertes, propres à mettre la science sur la voie d'intéressantes solutions géologiques ; mais qu'il s'est quelquefois trop hâté de présenter comme des résultats positifs ce qui n'était en effet que des points de vue hypothétiques et hasardés. M. le vicomte de Becdelièvre compose en ce moment (1840), un ouvrage sur les monuments de la Haute-Loire, qui sera enrichi de lithographies dessinées par lui : une partie de ces dernières, qui ont paru, sont d'une belle et curieuse exécution ; nul doute que le talent plein de verve auquel on doit ces dessins ne termine sa tâche aussi heureusement qu'il l'a commencée ; et l'unique vœu qu'il y ait à former pour la réussite de cette publication, c'est que le texte soit exempt des influences que nous avons signalées plus haut.

BELLEPERCHE (*Pierre de*) naquit,

selon toutes les probalités dans le château de ce nom, vers 1230. Il fut successivement professeur de droit civil à Orléans, doyen de la cathédrale de Paris, conseiller ambassadeur de Philippe-le-Bel, enfin chancelier de France. Selon Guy Coquille, historien du Bourbonnais, Barthole professait une profonde admiration pour *sa grande doctrine et acuité d'esprit*. On croit que ce savant du XIIIe siècle, est l'auteur d'un Traité des Fiefs (*Tractatus de Feudis*), qui fut imprimé à Hanovre en 1603 Pierre de Belleperche mourut évêque d'Auxerre en 1307.

BERCHOUX (*Joseph*) né à Saint-Symphorien-de-Lay (Loire), à la fin du XVIIIe siècle, était juge de paix en cette ville, lorsqu'il s'avisa de sa verve poétique. Il débuta à Paris dans la carrière des lettres par quelques poésies légères, d'une tournure facile et remplies de malicieuse gaieté. On remarqua surtout une épître commençant par ces vers :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?
Du fond de leurs tombeaux ces peuples inhumains
Feront assurément le malheur de ma vie.

Vers l'époque du consulat, M. Berchoux, vivement encouragé par l'accueil du public, fit paraître le poëme de la *Gastronomie*, composition où la finesse de l'expression, l'atticisme des détails et l'enchaînement heureux des aperçus spirituels, s'harmonient avec une versification gracieuse, et presque toujours châtiée dans son suave abandon. Malgré le plus beau succès, M. Berchoux, réunissant deux qualités bien rares, surtout chez les poëtes, un talent distingué et beaucoup de modestie, ne se nomma qu'à la troisième édition de son ouvrage. Les Anglais, qui rarement ont daigné reconnaître quelque mérite à nos œuvres littéraires, traduisirent cependant celle-ci; mais, soit dit sans attenter à la gloire de M. Berchoux, ils considérèrent la *Gastronomie* comme le complément du *Cuisinier royal*, ainsi que le prouve évidemment le titre sous lequel cette charmante production parut chez eux; ils l'intitulèrent : *Gastronomy, or the bon vivants Guide*. Les hommes qui se sont permis de voler avec les ailes du génie, doivent se maintenir à la hauteur qu'ils ont atteinte; si par malheur, ils redescendent d'une toise en réalité, ils retombent de mille dans l'opinion : M. Berchoux éprouva ce sort lorsqu'il publia la *Danse* ou *les Dieux de l'Opéra*. Dans la *Gastronomie*, le sujet lui avait permis d'esquiver, jusqu'à un certain point, l'ordonnance épique; mais ici les préceptes d'Horace devenaient impérieux, et le plus grand défaut du poëte n'est pas de les avoir négligés. Un vice plus grave ressort de son œuvre : la plaisanterie, qui devait en être l'âme, s'y montre guindée, laborieuse, quelquefois de mauvais goût. En un mot, M. Berchoux laisse voir dans le poëme de la *Danse*, que s'il sait sacrifier aux grâces, ce n'est pas à celles de l'opéra, qui pourtant sont passablement inspiratrices. La réputation de l'auteur forézien, singulièrement affaiblie par ce demi-échec, n'a plus fait que décroître ensuite : M. Berchoux publia successivement le *Philosophe de Charenton*, *Voltaire ou le Triomphe de la philosophie moderne*, *et l'Enfant prodigue*, *ou les Lumières vivantes*, productions satiriques dirigées contre les idées progressives, qui furent infiniment peu goûtées; mais qui valurent à cet écrivain son admission parmi les rédacteurs de la *Quotidienne* et de la *Gazette de France* : nous désirons qu'il ait trouvé en cela une compensation.

BERNARD (*Auguste*), auteur de plusieurs ouvrages sur l'ancienne province de Forez, est né à Montbrison (Loire) au commencement de ce siècle. fils d'un imprimeur, il ne se borna point à *composer* à la casse les ouvrages littéraires; il entra lui-même, jeune encore, dans cette république des lettres où labourent sans succès tant d'hommes courageux, tandis qu'en la parcourant d'un pied léger, tant d'écrivains superficiels y moissonnent à pleines mains des palmes refusées au talent et au savoir. M. Auguste Bernard débuta par la publication d'une *Histoire du Forez* (2 vol. in-8°), ouvrage où se révèlent des recherches consciencieuses, desquelles ont surgi des faits nouveaux, des documents inconnus, qui ont mis l'auteur à même de contrôler et de rectifier souvent les historiens qui l'avaient précédé dans la carrière, et de la Mure lui-même, malgré les patientes investigations de sa vie presque cloîtrée. Si l'on examine l'*Histoire du Forez* sous le rapport de la critique, on y trouve bien, ça et là, quelques réflexions émanant d'une imagination juvénile, plus ambitieuse d'effets que soigneuse d'établir de mûres appréciations; mais au milieu même de cet entraînement vers le jeu

scintillant des superficies, le jeune historien se montre sectateur de la bonne morale, et ses idées sont toujours conséquentes avec les principes de cette philosophie, que ses détracteurs modernes n'ont pas tuée encore parmi nous.

L'*Histoire du Forez* publiée par M. Auguste Bernard a paru en 1835, à Montbrison : le terrein, il faut le dire, est peu propre à féconder les germes littéraires; ce livre, malgré son mérite et son intérêt local, eut peu de succès. L'historien, mal récompensé de son œuvre par ses compatriotes, reprit gaiement son composteur, et vint à Paris solliciter une casse chez un imprimeur, en attendant qu'il pût établir son pupitre dans quelque mansarde du pays latin. Admis à l'imprimerie royale, le jeune écrivain y trouva des protecteurs; sous leurs auspices, il put faire paraître, en 1839, un volume d'une magnifique exécution typographique, intitulé *les d'Urfé*. Ce livre se compose de cinq parties distinctes : 1° *l'Histoire de la maison d'Urfé*; 2° *des Notices sur Anne, Honoré et Antoine d'Urfé*; 3° *le Récit des événements qui eurent lieu dans le Forez du temps de la ligue*; 4° *des Lettres écrites durant cette période*; 5° *une Description du Forez*. Dans ces différentes divisions, M. Bernard a fait preuve d'une critique que les années ont murie dans l'espace de temps qui s'est écoulé entre sa première et sa seconde publication. Il se pose maintenant en commentateur sage, rationnel et souvent ingénieux. Quatre des sections de l'ouvrage ne peuvent être considérées que comme une compilation presque textuelle, mais savamment commentée; la troisième section seulement renferme les conditions de l'histoire proprement dite. Or, l'auteur fait remarquer dans cette partie de son travail, l'écrivain guéri de l'ambition du style, épidémie de notre littérature moderne, dont il s'était montré atteint dans l'*Histoire du Forez*. On reconnaît ici le littérateur de bon goût qui a réfléchi sur les vanités de la phrase, et qui a compris que le néologisme, quelque brillant, quelque original qu'il soit, ne convient pas plus à l'historien que les gambades des sauteurs espagnols, ne conviennent à la danse noble et gracieuse de Fanny de Esler.

Espérons que M. Auguste Bernard, en continuant d'être encouragé par les protecteurs que ses heureuses dispositions lui ont acquis, poursuivra ses excursions dans les domaines de l'histoire locale, si utile pour compléter l'histoire générale, et pourtant si négligée encore.

BERTRAND DE DOUE, président de la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy (Haute-Loire), membre de la Légion d'honneur (vivant en 1840), est né dans cette ville, vers la fin du XVIIIe siècle. Ce savant, dont les connaissances géologiques ont été appréciées hors de son département et dans la capitale même, a publié une *Description géognostique des environs du Puy en Velay* (Paris, 1823, librairie de Levrault). Ce travail, d'une haute portée scientifique, prouve que M. Bertrand de Doue, par des études sérieuses et prolongées, a su reconnaître et éclairer les phénomènes géologiques qu'offre le département de la Haute-Loire, si curieux sous ce rapport. En lisant son ouvrage, dans lequel le langage de la science ne se prévaut jamais d'une nomenclature technique inaccessible aux intelligences vulgaires, et se montre, au contraire, paré souvent de toutes les séductions du style, il est aisé de voir que, sans réfuter précisément les recherches *de Faujas, sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay*, l'auteur de la *Description géognostique* détruit souvent les assertions de ce géologue de l'ancienne école, et substitue les notions résultant des progrès de la physique générale, aux systèmes vagues et flottants qui erraient encore, il y a trente ou quarante ans, dans cette partie de la science. « L'étude des débris que l'on foule aux pieds dans le Velay et des terreins qui les recèlent, dit M. Bertrand de Doue, découvre à l'observateur étonné un ancien monde, peuplé de races tout à fait différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui, et fait apercevoir dans ces temps reculés, un ordre de choses dont l'histoire est devenue, sous des plumes habiles, l'une des parties les plus curieuses des annales du globe. Les montagnes volcaniques qui s'étendent au loin autour de la capitale de l'ancien Velay, sont dignes de toute l'attention des naturalistes : les unes présentent des traces si évidentes de leur origine, qu'on ne peut assez s'étonner qu'elle ait été si long-temps ignorée : des cendres, des laves, des scories plus ou moins analogues à celles que rejettent dans leurs convulsions le Vésuve et l'Etna, en composent la masse presque entière; les

autres, plus problématiques, constituent, au milieu des précédentes, un groupe particulier dont le Mezinc est la cime la plus élevée : elles offrent, par leurs formes singulières et par la nature de leurs roches, des rapports frappants avec les montagnes trachytiques de l'Auvergne, de la Bohême et du Pérou. »

Pour la description de ces terreins, encore imparfaitement connus, l'ouvrage de M. Bertrand de Doue sera d'un grand secours : il est destiné à joindre un ample lambeau de complément aux recherches de Faujas, de Giraud-Soulavie, de Dolomieu, de Cordier, de Lacoste et de Vital-Bertrand.

M. Bertrand de Doue est, avec M. le vicomte de Becdelièvre et plusieurs autres personnages de la Haute-Loire, le fondateur de la Société d'agriculture, dont il est le président et l'une des lumières. Ce savant, aussi modeste que recommandable, s'est associé à tous les genres de progrès dont sa patrie a été le théâtre ; et par les détails qui précèdent, on a pu voir qu'il mérite d'occuper un rang distingué parmi les notabilités savantes de la France.

BERWICK (*Jacques-Fitz-James, duc de*), naquit à Moulins (Allier), le 20 août 1670, par un événement qui lui fut commun avec le maréchal de Villars : sa mère, Arabelle de Churchill, sœur de l'illustre Marlborough, surprise dans cette capitale du Bourbonnais, par les douleurs de l'enfantement, y donna le jour à Berwick, fruit de ses amours avec le duc d'Yorck, qui régna depuis en Angleterre, sous le nom de Jacques II. Ce fils naturel d'un roi qu'il vit tomber du trône, fit ses premières armes en Hongrie, et fut blessé au siége de Bude, en 1686. Lorsque son père tenta de ressaisir la couronne d'Angleterre, Jacques de Fitz-James le suivit en Irlande, et partagea sa défaite. En 1696, Louis XIV ayant renouvelé ses tentatives en faveur de son hôte découronné, le duc de Berwick osa s'aventurer en Angleterre, où il avait su lier quelques intelligences ; mais elles furent promptement déjouées par l'actif et soupçonneux Guillaume. Revenu de cette dangereuse mission, Berwick servit avec distinction en Flandre sous le maréchal de Luxembourg, puis sous le duc de Bourgogne et le maréchal de Villeroi. En 1704, il commanda en Espagne l'armée française opposée au duc de Schomberg, qui avait amené dans la Péninsule l'archiduc Charles, prétendant à la couronne. Berwick obtint du succès dans cette campagne ; mais il ne put empêcher les anglais de s'emparer de Gibraltar, qu'ils occupèrent du reste par surprise. L'année suivante il remplaça Villars dans les Cévennes, et continua envers les *Camisards* le mélange de clémence et de fermeté de son prédécesseur.

Nommé maréchal de France, en 1706, Berwick retourna en Espagne, et remporta une éclatante victoire à Almanza, sur l'armée anglo-portugaise, qu'il réduisit à moitié. Ce général fut ensuite chargé de la défense du Dauphiné, menacé pendant quatre campagnes consécutives, et dont il éloigna toujours l'ennemi avec autant de valeur que de talent. Enfin les exploits du fils de Jacques II, durant les guerres de religion, furent couronnés par la prise de Barcelonne.

Berwick, né dans la même ville que Villars, mourut la même année que lui : ces deux héroïques carrières se terminèrent en 1734, et à cinq jours de distance. Le fils naturel de Jacques II fut frappé d'un boulet, au siège de Philisbourg le 12 juin, et le vainqueur de Denain expira à Turin le 17, des suites accablantes d'une dernière victoire. En apprenant que son collègue était mort au champ d'honneur, il s'écria : « Cet homme-là a toujours été heureux. » Le duc de Berwick a laissé des mémoires fort curieux sur les événements et particulièrement sur les guerres de son temps. En 1737, le nommé Margon les avait publiés informes, et, dit-on, controuvés en partie (2 volumes in-12). Le duc de Fitz-James, petit-fils de l'illustre capitaine, a fait paraître en 1778 les véritables *Mémoires du maréchal de Berwick*, revus par l'abbé de Hook (2 volumes in-12).

BILLARD DE CORGENAY (*Claude*), vit le jour à Souvigny (Allier), vers 1550. Il était né gentilhomme, et suivit quelque temps la carrière des armes. Puis il devint secrétaire des commandements de Marguerite de Valois, première femme du grand Henri IV. Il y avait autour de cette princesse un concours d'inspirations de poésie pratique, qui, sans doute, échauffa la verve de Billard, car dès qu'il eut jeté la cape et l'épée, il se crut destiné aux triomphes littéraires, et mit en fort peu de temps à leur poursuite les tragédies de *Polixène*, *Gaston de Foix*, *Mérovée*,

Panthée, Saül, Albouin et Genèvre. On voit que le secrétaire de Marguerite s'attaquait à tous les sujets : Histoire Sainte, Histoire Ancienne, Histoire Moderne, Mythologie, tout devenait sous sa main matière tragique. Billard, avec un talent peu supérieur à celui de Jodelle et de Garnier, ne précéda Corneille dans la carrière que de quelques années; mais il y a, sous d'autres rapports, entre le grand tragique et lui, la distance qui existe entre Racine et Pradon. Les tragédies que nous venons de désigner furent imprimées en un volume in-8°, vers 1610, et personne, excepté l'auteur, ne s'avisa d'en faire l'éloge. Cet échec littéraire n'empêcha pas Billard de composer une tragédie de *Henri-le-Grand*, qui parut en 1612. L'auteur avait sans doute pu, près de la reine Marguerite, étudier quelques-unes des mésaventures du bon monarque : s'il les eut formulées à la manière des comédies pittoresques de Molière, la vérité de l'observation eût pu s'y rencontrer.... Mais le seigneur de Corgenay était voué décidément au genre tragique, et le pauvre auteur jeta cette dernière œuvre dans le fleuve d'oubli, où s'étaient ensevelies ses sœurs aînées. Il est probable qu'elle y fut rejointe par bon nombre de poésies fugitives que Billard composa, et par un poème sacré intitulé : *la Religion triomphante*, qui ne put surnager sur l'inexorable Léthé, nonobstant les éloges excentriques que le poète s'était prodigués à lui-même, dans sa préface. Il proclamait partout son épopée une merveille poétique; mais *vox clamans in deserto* : la critique ne voulut jamais être de son avis.

BLOT (*Chouvigny, baron de*), appartenait à l'une des familles considérables du Bourbonnais; mais les historiens du pays ne peuvent assigner l'époque précise de sa naissance. Cependant on peut approximativement la faire rapporter aux premières années du XVIIe siècle, puisque Blot fut un des gentilshommes de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII. Il joua, par sa plume, un rôle très-actif dans les guerres de la Fronde, où, comme chacun sait, on lança plus d'épigrammes et de bons mots que de projectiles de fer et de plomb. Sans déroger précisément à ces derniers par la pesanteur de l'esprit, le gentilhomme bourbonnais passa pour un des beaux génies du siècle, à tel point qu'on ne l'appelait que *Blot-l'esprit*. Toutefois, il faut chercher ses œuvres *légères* dans les mémoires du temps, car elles n'ont jamais été réunies en corps d'ouvrage : fille de l'à-propos, leur vogue ne durait pas plus long-temps que lui. On assure pourtant qu'il a existé un recueil des *Rébus, Contes, Facéties et Chansons* du baron de Blot; mais, resté inédit, on ne sait ce qu'il est devenu. Il est présumable que les littérateurs de notre temps, qui n'avouent Boileau, Racine, Jean-Jacques-Rousseau et Voltaire, qu'avec un nombre prodigieux de restrictions (voyez les *Critiques de MM. Sainte-Beuve et Granier de Cassagnac*), ne s'occuperont pas de rechercher dans la poussière des archives, les vers du favori de Gaston, et ce sera justice. Madame de Sévigné, qu'on admire, quelque pointilleux qu'on soit sur la portée littéraire, parce qu'il y a de la femme et beaucoup dans ses lettres, Madame de Sévigné prétendait que les couplets de Blot *avaient le Diable au corps*. Sans considérer si la célèbre marquise entendait par là le Diable qui, selon un poète comique, habite le corps des dames, nous lui passons plus volontiers ce jugement que celui par lequel sa judiciaire s'égarait jusqu'à placer Pradon au-dessus de Racine. D'ailleurs le XVIIe siècle aussi avait sa diversité d'opinions littéraires : l'hôtel de Rambouillet n'était-il pas l'école dissidente de l'époque? On y aiguisait, parbleu! des poignards en faveur du Balzac d'alors, comme on pourrait le faire pour ou contre le Balzac d'aujourd'hui. Mazarin, qui savait mieux que MM. de Cazes et de Villèle ce que pèse un couplet dans la balance des réputations, acheta la muse de pont-neuf du malin Blot; celui-ci fit taire sa verve politique, et peut-être que le public y gagna. Mais ce prédécesseur de Chapelle et Bachaumont n'abjura point les refrains grivois; et ces demi-poètes, dont il fut plus tard le joyeux compagnon, voiturent sa mémoire peu substantielle vers la postérité dans leur voyage, que chacun veut lire au moins une fois. Blot mourut à Blois, en 1655.

BOYER (*Michel*), né au Puy (Haute-Loire) était peintre et membre de l'académie de peinture. Il se distingua surtout dans *l'architecture et la perspective* : mérite trop long-temps négligé par les artistes de nos jours. On a de lui la galerie de la préfecture de police à Paris. Boyer mourut en 1801.

BROSSE (*Jean de*, d'une famille illustre du Bourbonnais, était compté sous le règne de Charles VII, parmi les plus vaillants chevaliers de son temps; il figurait déjà comme maréchal de France à la bataille de Rouvray-Saint-Denis, en 1428. Après celle de Chambellan, en 1435, il fut revêtu de la dignité de lieutenant-général des armées. En 1457, Jean de Brosse épousa *Nicole*, héritière du comte de Penthièvre, et devint ainsi un des plus proches alliés de l'ancienne maison souveraine de Bretagne. Le maréchal de Brosse mourut dans sa terre de Boussac en 1485.

CARDENAL (*Pierre*), naquit au Puy (Haute-Loire), en 1206. Quoique d'une noble famille, il n'embrassa point la profession des armes, et lui préféra la vie molle et facile des troubadours. Ce poète du XIIIe siècle composa un grand nombre de *sirventes*, conservées parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale. Ses poésies, qui excédent, dit-on, le nombre de 98, sont empreintes d'une grâce tantôt mélancolique, tantôt vive et piquante, et lui avaient mérité une place distinguée parmi les Trouvères méridionaux. Il mourut en 1306, à l'âge de cent ans.

CARMONNE (*Christophe*), magistrat célèbre, naquit à Moulins (Allier) en 1438, d'une famille bourgeoise dans l'aisance. Il occupait une place distinguée au barreau de Moulins, lorsque Louis XI l'appela à siéger parmi les conseillers au parlement de Paris. Jean de Nanterre, procureur-général étant mort, Charles VIII désigna Carmonne pour le remplacer. En 1496, devenu maître des requêtes, il fut élevé à la dignité de premier président du parlement de Dijon, en remplacement de Guy de Rochefort, nommé chancelier de France. Louis XII, qui comme ses deux prédécesseurs accorda sa confiance au président Carmonne, le chargea, avec le chancelier, d'aller à Arras, recevoir, en son nom, l'hommage de Philippe, archi duc d'Autriche, à cause du comté de Flandre. Lorsque, en 1499, le parlement de Rouen fut institué, Carmonne y fut admis comme troisième président; ce qui, sans doute, par l'importance de cette nouvelle cour, était préférable à la première présidence de Dijon. En 1503, il obtint la quatrième présidence du parlement de Paris, et mourut en 1507.

CHASSANION (*Jean de*), naquit à Monistrol (Haute-Loire), vers le milieu du XVIe siècle. Il a composé une *Histoire des Albigeois, touchant leur doctrine et leur religion, contre les faux bruits qui ont été semés d'eux* (Genève, 1595, in-8°). Cet ouvrage est recommandable en ce sens qu'il peut servir à relever beaucoup d'erreurs auxquelles se sont laissé aller les historiens, sur la malheureuse guerre contre les Albigeois, faute d'avoir consulté les preuves qu'ils pouvaient se procurer sur les lieux. Ce vice est malheureusement commun à presque toutes les phases de l'histoire, par suite du superbe dédain qu'ont toujours professé les écrivains pour les documents qui n'émanaient pas des dépôts de la capitale : c'est pour cela que nous avons tant de squelettes historiques, et si peu d'histoires complètes. Chassanion composa encore *les Histoires mémorables des grands et merveilleux jugements et punitions de Dieu* (in-8°, 1586). Nous avouons notre incompétence à prononcer sur l'utilité de cet ouvrage.

CHABANNES (*Jacques*), seigneur de La Palisse et maréchal de France, naquit au château de La Palisse vers la fin du XVe siècle, d'une famille déjà illustrée par la haute vaillance de plusieurs de ses membres, nés hors du Bourbonnais. Nous avons beaucoup parlé de ce héros dans notre notice sur la ville de La Palisse; nous ne reviendrons pas sur ces détails; nous bornant à rapporter ici un trait qui peint bien l'héroïsme de ce digne compagnon de Bayard. En 1507, Chabannes faisait le siége de Gênes, revoltée contre le roi de France, dont elle avait accepté la domination. Comme il montait une côte fort escarpée, à la tête de quelques chevaliers intrépides, un trait vint le frapper au défaut de la gorgerette, et lui entra de quatre doigts dans la gorge. « Ce n'est rien, ce n'est rien, dit-il en continuant de marcher. » Enfin, après une perte de sang qui ne lui permettait plus de se soutenir, il s'arrêta, et dit en riant à ceux qui l'entouraient : « Je n'ai nul mal, si ce » n'est que ma douleur est seulement » pour ce que je ne puis à mon vouloir et » à ce besoin servir le roi et me trouver » à la bataille contre ces vilains, lesquels » sans faillir, à l'aide de Dieu et des » grands coups que vous, messeigneurs, » donnerez aujourd'hui, seront défaits. » A ces mots, il remit le commandement au duc d'Albanie. L'exemple de cette cons-

tance magnanime qu'il avait donné porta ses fruits, et Gènes fut remise en la main du roi. Nous avons dit que Jacques de Chabannes fut massacré à la bataille de Pavie en 1525; dans la personne de ce héros périt le dernier chevalier complet, le dernier des romains du XVIe siècle.

CHABANNES (*Jean*), sire de Vandenesse, naquit, comme son frère Jacques, au château de La Palisse, et le précéda de longtemps dans la tombe. Il ne lui manqua peut-être qu'une faveur égale à celle du maréchal pour s'élever aussi haut que lui; car il l'égalait en valeur, et les circonstances l'eussent mis à même de l'égaler en talent. Mais Vandenesse, blessé mortellement à Rebec, tomba près de Bayard, et expira avant lui.

CHABOT DE L'ALLIER (*Georges Antoine*), vit le jour à Montluçon, le 13 avril 1758. Lorsque la révolution éclata, Chabot exerçait dans sa ville natale la profession d'avocat; il épousa la cause nationale, mais avec modération, et ne se rallia jamais aux principes républicains; ce qui, même après le neuf thermidor, le fit expulser de la convention, comme royaliste. Plus tard, il siégea au conseil des cinq cents, puis à celui des anciens Chabot, admis au tribunat après le dix-huit brumaire, proposa à cette assemblée d'émettre le vœu *qu'un gage éclatant de la reconnaissance nationale* fût donné au premier consul Bonaparte; cette proposition fut adoptée. Chargé de présenter au gouvernement le vote individuel de ses collègues pour le consulat à vie, Chabot prononça à cette occasion un discours où l'on remarqua le passage suivant : « Bonaparte à des idées » trop grandes et trop généreuses pour » s'écarter jamais des principes libéraux » qui ont fait la révolution et fondé la » république. Il aime trop la véritable » gloire pour flétrir jamais, par l'abus » du pouvoir, la gloire immense qu'il » s'est acquise. Il distinguera toujours » ses véritables amis qui lui diront la » vérité, d'avec des flatteurs qui cherche- » ront à le tromper; Bonaparte, enfin, » sera toujours le même; il voudra que sa » mémoire arrive glorieuse et sans reproche » jusqu'à la postérité la plus reculée; et » ce ne sera jamais de Bonaparte qu'on » pourra dire qu'il a trop vécu de quel- » ques années. » Nous ne savons si ce langage émana des appréhensions de Chabot ou de sa sécurité : en admettant la première hypothèse, il y avait du courage à le faire entendre. Quoiqu'il en soit, cet orateur appuya fortement la motion de Curée pour la fondation d'une nouvelle dynastie dans la personne de Napoléon Bonaparte, et nous devons avouer que les contemporains du tribun, si libéral dans le discours précédemment cité, trouvèrent son zèle monarchique passablement prompt. On peut se contenter d'en conclure que, durant les révolutions, l'expérience fait tant de chemin, qu'elle rencontre quelquefois en peu de temps beaucoup de convictions diverses. M. Chabot de l'Allier fut nommé commandant de la légion d'honneur, conseiller à la cour de cassation, et inspecteur-général des écoles de droit : triple faveur qui, certainement, ne le porta pas à croire que Nopoléon *eut trop vécu de quelques années*. Nous devons ajouter que les hautes capacités de M. Chabot le rendaient bien digne d'occuper les emplois qui lui avaient été confiés, et dans lesquels il a déployé des talents recommandables jusqu'à sa mort, arrivée en 1819.

M. Chabot de l'Allier a publié *le Tableau de la législation ancienne sur les successions, et de la législation nouvelle établie par le Code civil* (1804, in-8°). On a aussi de lui le commentaire sur la loi du vingt-cinq germinal, an II, relative aux successions (1805, in-8°; 1811, 2 vol. in-8°; 1818, 3 vol. in-8°). L'auteur se proposait de donner de nouveaux développements à cet ouvrage, le meilleur que nous possédions sur cette matière. Enfin, M. Chabot de l'Allier est l'auteur des *Questions sur le Code Napoléon* (1809, in-4°). Cet écrivain légiste était correspondant des académies de Lyon, Dijon et Caen.

CHAMBARLHAC (*Jean-Jacques-Vital-de, baron de l'Aubépin*), naquit le 2 août 1754 aux Estables (Haute-Loire). Il entra en 1769 au régiment d'Auvergne en qualité de sous-lieutenant; à la révolution, il refusa d'émigrer, continua de servir la France, et fut nommé chef de bataillon lorsqu'on réorganisa l'armée. Employé comme tel à l'armée des Alpes en 1792, il se signala dans cette campagne aux combats successifs du Mont-Carmel, du Mont-Cénis, etc. Plus tard, à Arcole, il fut fait général de brigade par Bonaparte, sur le champ de bataille. En 1799, Chambarlhac, chargé d'un commandement dans les départements de l'ouest, y obtint des succès

marquants. Appelé au commandement de la première division de l'armée dite de réserve, qui passa le Saint-Bernard en 1800, le général Chambarlhac combattit vaillamment à Marengo et à Castiglione; il commanda ensuite successivement à Tortone, à Mayence et à Bruxelles, alors chef-lieu de la 24e division militaire. En 1802, Chambarlhac reçut les étoiles de général de division, et fut nommé commandant de la Légion d'honneur en 1806. Lors de l'expédition du maréchal Bernadotte sur l'Escaut, le général Chambarlhac contribua à la défense d'Anvers et à l'expulsion des Anglais de l'Ile de Walcheren. En 1813, il parvint à réunir les corps épars autour de Stettin, en Prusse, et reprit ensuite le commandement de la 24e division militaire. Lors de l'invasion de la Belgique, il défendit Bruxelles autant que le permettait une place ouverte, et forcé de l'abandonner aux alliés, il rentra en France. Ayant adhéré au changement de gouvernement en 1814, Chambarlhac reçut la croix de Saint-Louis, fut mis à la retraite en 1821, et mourut à Paris, en 1826.

CHANTELAUZE (*Jean-Claude-Baltazar Victor*), garde-des-sceaux à la déchéance de Charles X. Cet homme d'Etat a été jugé presque généralement avec une grande sévérité, et surtout avec un oubli complet de ses précédents; dans l'intérêt de la vérité, nous trouvons avec plaisir l'occasion de rétablir les faits sous un point de vue plus équitable. M. Chantelauze naquit à Montbrison, en 1787; mais ce ne fut qu'en 1815 qu'il se fit connaître par une brochure très-libérale, à propos du projet de constitution que le sénat conservateur devait présenter à Louis XVIII. Le publiciste forézien insistait pour que l'initiative fût conservée aux chambres, et que, sans l'assentiment de l'autorité royale, elles pussent proposer tout ce qui pourrait concourir au bien public. Il est probable que le Pamphlet de M. Chantelauze ayant fait redouter un écrivain d'opposition, le gouvernement l'employa dès-lors pour l'absorber, et l'on va voir que la crainte le poussa aussi vite dans les voies de la fortune qu'aurait pu le faire la reconnaissance. Simple substitut du procureur du roi à Montbrison en 1814, il était déjà avocat-général à la cour royale de Lyon en 1815; en 1821, il recevait la croix d'honneur; en 1826, il devenait procureur-général à la cour royale de Douai, puis à celle de Riom. Dans ces diverses fonctions, M. Chantelauze, selon les rapports les moins suspects, déploya constamment, avec un talent fort remarquable, beaucoup d'intégrité et même d'indépendance. Envoyé à la chambre des députés par l'arrondissement de Montbrison, en 1828, ce magistrat se fit remarquer comme rapporteur d'une commission nommée pour l'examen tendant à soumettre les députés fonctionnaires publics à une réélection : il appuya fortement cette réforme parlementaire, et n'admettait pas que les ministres dussent en être exemptés. « Soumettre les ministres à la réélection, » disait-il, les placer en présence de » leurs commettants, c'est affermir en » eux la foi politique. La mesure n'a » donc paru offrir que des avantages. Il » est peu de ministres qui, à leur » avénement au pouvoir, aient à redouter » une semblable épreuve; ceux qui y » succomberaient ne seraient plus en » situation de servir aussi utilement dans » la chambre le roi et le pays. » Ce rapport offrait les mots de *libertés nationales* plusieurs fois répétés.

Dans le cours de cette même session et dans celle de 1829, la conduite parlementaire de M. Chantelauze offrit un *crescendo* de monarchisme habilement gradué, mais trop rapide pourtant pour n'être pas remarqué. Cependant, à travers cette accession progressive aux vues du gouvernement qui valut alors à ce député la place de premier président de la cour royale de Riom, il laissait percer de temps en temps des éclairs d'esprit national, qui prouvaient que l'ambition de l'homme n'avait pas encore entraîné la conscience du représentant. Au milieu de cette carrière mi-partie, M. Chantelauze ne laissait pas de signaler au roi l'orage qui se formait sur sa tête : « Je ne » viens, disait-il un jour à la tribune, » ni évoquer de lugubres souvenirs, ni » vous montrer le fantôme sanglant de la » souveraineté du peuple, ni poursuivre » d'impuissantes clameurs le comité directeur dont on fait tant de bruit. Mais le » temps où nous sommes n'est pas celui » où l'on peut fonder des institutions » stables. On ne veut pas généralement » de révolution; mais on adopte à son » insu les idées qui y conduisent. On ne » veut pas compromettre le repos public;

» mais on ne fait rien pour le conserver. » Un mouvement général nous entraîne » vers des théories nouvelles : ce mouvement a doublé sous nos yeux de force » et de vitesse depuis plus d'une année. » Les intérêts matériels comme les intérêts politiques du pays, tout a été remis » en question. Au milieu de la paix la » plus profonde, il y a une sorte de » maladie et de fermentation qui mine » les bases de la tranquillité publique. » Chacun est tourmenté par une inquiétude sans objet, par un sentiment vague » d'instabilité. Le pouvoir, considéré » d'une manière absolue, abstraction » faite des hommes qui l'exercent ou l'ont » exercé, s'affaiblit et décline de plus en » plus. Dans une telle position, dans ce » difficile passage, rien n'était plus nécessaire que de chercher à se rasseoir, en » ne s'occupant que d'intérêts matériels. » C'est là ce que dictait la sagesse, ce » que commandait la sécurité du pays. » Le ministère a mal étudié cette position, » mal connu les circonstances actuelles. » Un discours conçu dans cet esprit ouvrait à M. Chantelauze la voie du ministère; Charles X l'y appela, parce qu'il avait bien signalé le mal, et cette fois, comme toujours, ce souverain crut que le nouveau ministre contribuerait à changer l'état de choses alarmant qu'il avait dévoilé, sans que les vues de la couronne fissent un pas au-delà du but de 1788, auquel le monarque était irrévocablement revenu.

Il n'est pas besoin de dire que M. Chantelauze ne crut pas un seul instant à la possibilité d'un tel ressaut en arrière; cependant il se mit, par une lettre qu'on plaça sous les yeux du roi, à la disposition de ce souverain. A quel sentiment obéit-il en acceptant les sceaux, il est difficile de le dire; mais on va voir qu'il entra au conseil avec peu d'illusions. « Je ne » veux pas, écrivait-il à son frère, que » tu apprennes par le *Moniteur* et avec le » public, l'événement le plus important » et je crois aussi le plus malheureux » de ma vie. Voilà dix mois que j'oppose » une résistance soutenue à mon entrée » au conseil; on ne me laisse plus aujourd'hui mon libre arbitre, et les » ordres qui me sont donnés ne me » permettent plus que l'obéissance. *Je » me résigne à ce rôle de victime.* »

Ce qui doit surprendre de la part de cet homme gagné déjà par un découragement trop fondé, c'est la verve avec laquelle il rédigea le rapport et l'ordonnance sur la suspension de la liberté de la presse : on dirait, en lisant ce travail, qu'il a été tracé sous l'empire d'une puissante conviction : c'est assurément un tour de force dont peu de personnes eussent été capables.

Durant les journées de juillet, l'énergie factice de M. Chantelauze étant retombée, il ne laissa voir qu'un ministre irrésolu, et ne prit que de molles déterminations. Lorsque la révolution fut accomplie, M. Chantelauze, après avoir accompagné Charles X jusqu'à Rambouillet, se dirigea vers Tours, avec MM. Guernon-Ranville et de Peyronnet; mais aux approches de cette ville, ces trois ministres se séparèrent. Il paraît que leur dessein était de passer la Loire, et de se rendre dans les départements de l'Ouest, où ils espéraient trouver des opinions sympathiques et peut-être des moyens de réaction. Arrivé aux portes de Tours, l'ex-garde-des-sceaux, ayant vu flotter le drapeau tricolore, rebroussa chemin, et se jetta à la traverse jusqu'à une lieue et demie de cette ville. Le costume du ministre se composait d'un mauvais habit noir flétri; il avait des bottes percées aux pieds, et possédait pour toute fortune trois francs. Dans cette situation comparable à celle des Girondins errants, et vu le délabrement de son costume, M. Chantelauze fit concevoir des soupçons; on l'arrêta et on le conduisit à la ville. Il refusa d'abord de se faire connaître; mais après un moment de réflexion, il se nomma et invoqua l'inviolabilité du député. On lui répondit qu'en effet, il pouvait être inviolable à ce titre; mais qu'en qualité de ministre, il était déclaré traître à la nation. En conséquence, M. Chantelauze fut enfermé dans la prison de Tours, où se trouvait déjà M. de Peyronnet; peu de jours après M. Guernon-Ranville y fut conduit. Le 26 août à deux heures après minuit, on dirigea les ex-ministres sur Paris, où ils arrivèrent le lendemain, à quatre heures du matin.

Toute la France connaît le procès de ces hommes d'état; il nous reste seulement à ajouter que lorsqu'un greffier vint, dans la prison du Luxembourg, leur lire l'arrêt portant condamnation à une prison perpétuelle; M. Chantelauze à la fin de cette lecture, se tourna vers M. Guernon-Ranville, et lui dit avec un demi sourire : « Eh bien! mon cher, nous aurons le » temps de jouer aux échecs. » Voilà

certes ! un mot bien philosophique ; mais l'ex-garde-des-sceaux connaissait l'empire des circonstances : il savait qu'en temps de révolution, les choses infinies trouvent souvent leur fin.

CHAPELON (*Joseph*), fils d'un coutelier de Saint-Etienne (Loire) et poète forézien, né en 1648. Il avait étudié au collége des Oratoriens de Montbrison. A l'âge de dix-huit ans, Chapelon, plein des idées grandioses que l'on puise dans les auteurs anciens, en dépit des honorables cuistres qui souvent les dégradent, forma le projet de se rendre à Rome ; un frère plus jeune que lui voulut être du voyage. Ils partirent fort légers d'écus, comme on le pense bien, et cheminèrent plutôt en pélerins qu'en touristes opulents. Les frères stéphanois se perdirent à Gênes ; mais ils arrivèrent séparément dans la capitale du monde chrétien. Il paraît que l'élève des Oratoriens de Montbrison n'était guère artiste : il demeura froid sur les ruines de l'empire des Césars, et ne s'émut pas un peu à l'aspect du tombeau de Scipion, Le siége du vicaire de Jésus-Christ, les splendeurs de Saint-Pierre, ne trouvèrent pas en lui plus de sympathie : il regretta Saint-Étienne, ses noirs ferrons, son atmosphère charbonnée. Il n'avait pas seulement, comme on dit, la maladie du pays ; l'enfant de Saint-Etienne se mourait encore *d'un patois rentré*. C'en était fait de sa vie, s'il ne trouvait un compatriote. Chapelon s'avisa d'un expédient pour découvrir ce qu'il cherchait : il fit emplette d'un goupillon, et s'étant placé à l'une des portes de Saint-Pierre, il offrait de l'eau bénite à tout entrant, avec cette apostrophe patoise tout à fait neuve en pareil cas : *met te le dei au quió*. « Personne, hormis un forézien, ne comprendra ces paroles, dit-il, et je suis sûr de fixer l'attention d'un compatriote s'il se présente ici. » Ce que Chapelon avait prévu arriva ; un de ceux qu'il apostrophait si drôlement lui répondit d'une façon équivalente : c'était un stéphanois. Tous deux, enchantés de la rencontre, jurèrent de ne plus se quitter ; peu de temps après, le hasard leur fit retrouver le frère perdu à Gênes, et tous trois revinrent au pays.

Reçu en qualité de prêtre sociétaire dans l'église de Saint-Etienne, Chapelon remplit ses devoirs religieux à la manière de Rabelais, et donna un libre essor à sa muse patoise. On a publié plusieurs éditions de ses œuvres, soit à Saint-Étienne, soit à Lyon : de nos jours cela pourrait prouver uniquement le défaut de débit de la première édition ; au XVIIe siècle cela prouvait au contraire qu'un livre se vendait bien. Parmi les pièces du recueil, on citait l'*Entra solennella de monsieur loù marquis de Saint-Priest* ; mais surtout la *Description de la misera de Santetieve* (Saint-Etienne). En général, les compositions de ce poète offrent des tours ingénieux, des pensées originales ; il y avait en lui de la gaieté incisive de Rabelais : et nous verrons ailleurs que les eaux du Furens furent, dans un temps plus moderne, l'hypocrène de ce genre de poésie.

Jean Chapelon mourut en 1695, âgé seulement de quarante-sept ans.

CHATEAU-MORAND (*Jean de*), l'un des plus vaillants chevaliers du XIVe siècle, compagnon d'armes de Duguesclin et de Baucicaut, naquit en Bourbonnais vers l'an 1360, et selon toutes les apparences dans le fief héréditaire dont sa famille portait le nom. Il fut, dit l'auteur de l'*Ancien Bourbonnais*, un des plus fidèles serviteurs du duc Louis II. C'était tout à la fois un homme de bon conseil et d'exécution, aussi habile que courageux. Château-Morand joua un rôle important dans les événements qui remplirent les règnes de Charles V et de Charles VI. Mais sous le dernier souverain, ce chevalier, aussi sage apparemment qu'il était brave, et fuyant la cour corrompue d'Isabelle de Bavière, alla en Espagne avec Baucicaut, combattre les Maures ; puis en Prusse, détruire les idolâtres qui couvraient encore cette contrée ; enfin, en Hongrie, faire la guerre aux Musulmans. Mais Château-Morand avait été envoyé en Angleterre pour une mission, lorsqu'après la bataille de Nicopolis, Jean de Nevers et Baucicaut tombèrent au pouvoir du sultan Bajazet. A son retour, il sollicita le dangereux honneur d'aller traiter avec ce fier Musulman de la délivrance de ses illustres compagnons d'armes, au nombre de 25 et des plus hauts barons de France. Bajazet le reçut avec affabilité, accepta avec beaucoup de bonne grâce les présents qu'il lui avait apportés ; mais il demanda pour la rançon de ses prisonniers deux cents mille ducats. Cette somme ne pouvait être réunie promptement, et la captivité des chevaliers français et bourguignons ne cessa que long-temps après le voyage de Château-

Morand. Ce même seigneur, trois ans plus tard, fut chargé de protéger l'empereur grec, Manuel Paléologue contre les attaques du redoutable Bajazet. Château-Morand, avec quelques chevaliers français et un petit nombre de grecs, défendit Constantinople : « et tant y fit, dit » la Chronique de Baucicaut, dans l'espace » de trois ans, que, par lui et par les bons » français qui avec lui estaient, a été » sauvée et garantie d'être dutout détruite » et périe la noble et ancienne cité de » Constantinople. »

Après une suite d'autres exploits, Château-Morand, fait prisonnier par les Véniciens, dans un combat maritime, fut conduit à Venise, où lui et ses compagnons d'infortune subirent le sort le plus rigoureux. Presque tous, découragés par une aussi cruelle destinée, voulaient se donner la mort; Château-Morand les fit renoncer à ce sinistre projet. « Il leur » mettait Dieu en mémoire, comme celui » qui l'aime sert et craint, et leur disait » que à lui retournassent et y eussent » fiance, et que sans faillir, point périr » ne les lairrait, et avec ce qu'ils eussent » cœur de gentils hommes forts et endur- » cis, et qui pour rien ne se doivent » douloir ne laisser bonne espérance » cheoir ne déconfiture. » Après huit mois de captivité, Château-Morand et les autres prisonniers, qui avaient été pris en combattant pour Gênes contre Venise, furent rendus à leur patrie par suite de la paix entre ces deux républiques rivales.

Depuis lors, Château-Morand ne quitta plus le duc de Bourbon; mais, en l'an 1400, Baucicaut ayant formé l'odre de la *Dame blanche et de l'Ecu vert*, pour venir au secours des *gentes femmes* opprimées par des seigneurs, Château-Morant fit partie de cette association, composée de seize chevaliers seulement. Ce preux du quatorzième siècle avait écrit des mémoires sur les événements de son temps : c'est d'après ce manuscrit que Dorronville a rédigé la chronique du bon Louis II. On ignore l'époque précise de la mort de Château-Morand.

Les biographes en titre qui se sont chargés de décerner, par ordre alphabétique, l'immortalité aux illustrations diverses, ont commis l'étrange omission de ne pas mentionner le sire de Château-Morand; nous concevrions cela dans une biographie de personnages vivants, où la célébrité est si souvent un présent d'ami; mais les morts ne doivent pas avoir besoin de protecteurs pour être enregistrés au temple de mémoire, lorsque leurs noms y ont été portés par la vraie renommée.

CHAVAGNAC (*Gaspard, comte de*), d'une ancienne famille d'Auvergne, naquit à Blesle (Haute-Loire), en 1624. Après avoir porté long-temps les armes au service de Louis XIII et de Louis XIV, il se retira en Espagne, puis à Vienne en Autriche. Il servit l'empereur en qualité de lieutenant-général. Il rentra en France après la paix de Nimègue, et mourut au commencement du XVIIIe siècle. On a de lui des *Mémoires* curieux sous certains rapports, mais d'une grande naïveté (Besançon, 1699, 2 volumes in-12; et Paris, 1700).

CHEVALLIER-LEMORE, né à Yssingeaux (Haute-Loire), à la fin du XVIIIe siècle, après avoir suivi la carrière du barreau, fut nommé procureur du roi dans sa ville natale. Appelé à la chambre des députés, il se fit remarquer par sa mansuétude, toujours favorable au pouvoir; et comme tout service mérite récompense, il fut nommé président du tribunal d'Yssingeaux. Conservé à la représentation lorsqu'elle devint septennale, M. Chevallier-Lamore obtint en 1825 une place de conseiller à la Cour-Royale de Paris.

CHOISY (*N.*), fils d'un procureur au présidial de Moulins, naquit dans cette ville en 1720 ou 1721. Son père le destinait, dit-on, à la finance, et en attendant, il grossoyait dans son étude ces actes de chicane qui remplissent si mal, sous plus d'un rapport, des feuilles de papier timbré. Mais le jeune Choisy, dont le caractère fougueux s'accommodait mal de l'expédition des *rôles*, ne rêvait que combats, et ceux de la procédure ne pouvaient satisfaire son humeur martiale. Il s'engagea donc, dès l'âge de quinze ans, dans un régiment de cavalerie, où, vu sa grande jeunesse, on ne voulut de lui qu'en qualité de trompette. Mais la vivacité de son esprit et sa valeur éclatante l'eurent bientôt tiré de ce rang inférieur; il acheta chacun de ses grades par une action glorieuse. En 1771, Choisy était déjà lieutenant-colonel du régiment de Lorraine, que commandait M. de Vioménil. Lorsque ce dernier fut chargé de conduire une expédition en Pologne, le brave bourbonnais en fit partie, et

l'année suivante, il se couvrit de gloire par la prise presque fabuleuse de Cracovie. Il défendit ensuite cette place pendant trois mois, contre des forces décuples des siennes. Cette brillante conduite valut au colonel Choisy le cordon rouge. Employé dans la guerre d'Amérique, il s'y distingua dans toutes les rencontres, et fut promu en 1781, au grade de maréchal de camp.

A l'origine des guerres de la révolution, Choisy, revêtu du grade de lieutenant-général, servit en cette qualité sous le général Luckner. Au milieu de cette période agitée, ce général demeura inaccessible à tous les genres de corruption, et resta constamment attaché aux devoirs que la patrie lui prescrivait. Cet honorable officier mourut dans les dernières années du XVIIIe siècle.

COIFFIER DE MORET (*Henri-Louis*), né au château de Lafaye (Allier), émigra au commencement de la révolution, et se réfugia à Brunswick. Ce fut là que, vers l'année 1799, il travailla à la première édition d'une *Biographie moderne*, qui parut en France vers le commencement de la restauration. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que, dans cet ouvrage, les hommes étaient jugés très-favorablement en tant qu'ils s'étaient montrés fidèles à l'ancien ordre de choses, et déchirés impitoyablement, lorsqu'ils avaient épousé les principes de la révolution. Il est probable que M. Coiffier ne se vanta pas trop de sa collaboration à cet ouvrage lorsque, durant la période impériale, il prit part à la rédaction du *Publiciste*. En 1808, il fut nommé inspecteur-général de l'université; et tout porte à croire que dans l'exercice de ses fonctions, il se montra impérialiste dévoué, puisqu'en 1815, le département de l'Allier l'envoya à la chambre des représentants. Après la dissolution de cette chambre, il ne fut pas réélu. Mais M. Coiffier avait toujours ses droits d'émigré à faire valoir : en 1823 il obtint la place de recteur de l'Académie d'Amiens. M. Coiffier a publié un assez grand nombre de romans et de nouvelles qui se recommandent souvent par un intérêt attachant, mais rarement par l'originalité des situations, et moins encore par le charme du style. Ses principales productions en ce genre, sont le *Testament d'un Emigré* (Paris, 1800, in-12); le *Chevalier Noir*, nouvelle du VIIIe siècle (1800 et 1803, in-12); *Ouliana ou l'Enfant des bois*, nouvelle polonaise, et autres *Nouvelles* (1801, 2 vol. in-12); *Aristippe*, traduit de l'allemand, de Wieland (1801 et 1812, 5 vol. in-12, et 1813, 7 vol. in-12); *la Belle Nièce*, histoire tirée d'une chronique originale du XVe siècle (1805, in-12); *Tableau historique et politique de l'année* 1806 (1807, in-8°); *Roman du Nord*, imité du russe et du danois, de Karamsin et de Suhm (Paris, 1808, 2 vol. in-12). Mais l'ouvrage le plus important de M. Coiffier, est son *Histoire du Bourbonnais et des Bourbons qui l'ont possédé* (Moulins, 1814-1816, 2 vol. in-8°; et avec des titres portant deuxième édition, 1824). Nous citons, relativement à cette composition, le jugement qu'en a porté Achille Allier, dans l'introduction de l'*Ancien Bourbonnais*, et nous croyons être équitable envers M. Coiffier : « L'ouvrage de » cet écrivain, dit son successeur, est » un de ces essais utiles et consciencieux » qui ouvrent la voie à des explorations » plus larges et plus détaillées. » Du reste, M. Coiffier déclare devoir la première base de son travail à *M. Baudet-Desmorillon*, ancien bibliothécaire de la ville de Moulins. Il a encore consulté avec fruit des notices insérées par M. Dufour dans les Annuaires du département de l'Allier. Enfin, l'historien qui nous occupe paraît avoir fait divers emprunts à une histoire manuscrite composée par un chanoine de la collégiale de Moulins, et commençant par ces mots : *Après le déluge*.

COTON (*Pierre*), célèbre Jésuite, qui fut confesseur de Henri IV, puis de Louis XIII, naquit en 1564, à Néronde (Loire), dont son père était gouverneur. Ce fut un antagoniste zélé, mais non pas cruel, des protestants, et sa vie se passa en efforts pour les convertir. Le père Coton était un prédicateur éloquent, et un écrivain quelque peu diffus, mais de haute portée. La vie de ce Jésuite a été écrite plusieurs fois : si tous les détails en sont sincères, cet ecclésiastique a joui de son temps d'une grande réputation de savoir et de vertu. Le Forez lui dut, comme nous l'avons dit ailleurs, la fondation du collége de Roanne. Le père Coton a publié : *Traité du Sacrifice de la Messe* (1617); *la Lettre déclaratoire de la Doctrine des PP. Jésuites* (1610, in-8°); ouvrage qui donna lieu à *l'Anti-Coton*: *l'Institution Catholique*, et enfin *Genève plagiaire*; composition qui eût bien mérité

une réponse intitulée : *Rome plagiaire long-temps avant Genève*. Le confesseur de Louis XIII mourut en 1626.

DALPHONSE (*François-Jean-Baptiste, baron*), naquit en 1756, dans le Bourbonnais. Il suivit d'abord le barreau, et remplaça plus tard son père dans une place de finance. En 1790, M. Dalphonse devint vice-président du district de Moulins, et par suite membre de l'administration départementale. M. Dalphonse avait épousé les principes de la révolution ; mais il n'en partagea point les excès : républicain sincère, il s'éleva contre le terrorisme et la sage modération de ses opinions, épargna bien des malheurs à son pays natal, sans pouvoir malheureusement prévenir tous ceux qui l'atteignirent. En 1795, Dalphonse fut envoyé au conseil des anciens : là, comme dans son département, il se prononça pour une sage liberté, et s'opposa autant qu'il le put aux mesures rigoureuses. Ainsi, dans la séance du 12 septembre de cette même année, il enleva un décret qui rendait aux prêtres frappés par la loi, la possession de leurs biens patrimoniaux, et vota l'abolition de la peine de mort. Echappé à la proscription du 18 fructidor, il reparut avec éclat dans la mémorable séance de Saint-Cloud, le 19 brumaire : ce fut lui qui voyant la constitution de l'an III menacée, demanda que tous les députés jurassent de la maintenir ; et lorsque Bonaparte pénétra dans le conseil, Dalphonse, l'interpellant avec autant de chaleur que de vivacité, lui cria : *qui nous garantira, général, les promesses que vous nous faites* ? Néanmoins, ce représentant, après le coup-d'état, fit partie du corps législatif ; mais s'étant prononcé en 1802, contre le consulat a vie, il cessa ses fonctions législatives et rentra dans la vie privée. Si l'homme puissant blessé se révélait quelquefois dans le héros auquel les destinées de la république étaient alors confiées, le gouvernant généreux et digne appréciateur des beaux sentiments ne tardait pas à se retrouver : le premier consul donna bientôt à M. Dalphonse la préfecture de l'Indre, où sans négliger aucune de ses fonctions, cet administrateur trouva le temps de rédiger une *Statistique*, qui servit de modèle à toutes celles qu'on a faites depuis. Appelé à la préfecture du Gard, M. Dalphonse s'y occupa d'un semblable travail qui, comme le premier, lui valut les éloges du gouvernement. Nommé commandant de la Légion d'Honneur, le préfet du Gard conserva ses fonctions jusqu'en 1810. A cette époque, l'empereur le chargea d'aller en Hollande créer une administration civile, sous le titre d'*Intendance de l'intérieur* ; M. Dalphonse reçut en même temps le titre de baron et fut créé maître des requêtes. Le travail considérable auquel cette mission donna lieu, est resté manuscrit entre les mains de M. Dalphonse, neveu de cet homme d'état.

A la suite du 20 mars 1815, M. Dalphonse fut envoyé dans les départements du midi avec une mission extraordinaire ; puis, au retour du roi, il rentra pour la seconde fois dans la vie privée. Il ne reparut sur la scène politique qu'en 1819, époque à laquelle le département de l'Allier lui confia l'un de ses mandats représentatifs. Inscrit parmi les députés de la gauche, il vota contre les lois d'exception et le nouveau système électoral. M. Dalphonse se montra jusqu'à la fin de sa carrière parlementaire, qui fut aussi celle de son existence, ami sincère des droits et des libertés du pays, sans jamais abjurer la modération qui présida à toutes les phases de sa vie politique. Ce digne citoyen mourut à Moulins en 1821, universellement regretté.

DANTAL (*Pierre*), né en 1781, près de Saugues (Haute-Loire), parcourut avec distinction la carrière de l'enseignement, et laissa une multitude d'ouvrages dont le succès universel se soutient encore. Les principaux sont : *Abrégé de l'Histoire d'Egypte* (in-12, Lyon, 1809) ; *Cours de Thèmes*, d'après le rudiment de Lhommond, avec quelques augmentations à l'usage des écoles publiques et particulières (quatrième édition, Lyon. 1816, 2 vol. in-12) ; *Nouveau Cours de Thèmes*, pour les cinquièmes et quatrièmes, avec les mots latins en regard, à l'usage des élèves (troisième édition, Paris, 1823, in-12) ; le même ouvrage français et latin, à l'usage des professeurs (1823, in-12) ; *Calendrier perpétuel et historique*, fondé sur les principes des plus célèbres astronomes (Paris, 1806, in-12) ; *Rudiment théorique et pratique*, calqué sur Lhommond (deuxième édition ; 1812, Lyon, in-12 ;) *Nouveau Cours de Thèmes* pour les quatrièmes et les troisièmes (Lyon, 1811, in-12) ; *Petit Examen des professeurs des*

basses classes (Lyon, 1812, in-12); enfin, *Epitome historiæ Francorum, ad usum tironum linguæ Latinæ* (Lyon, 1813, in-12).

Dantal mourut à Lyon, le 13 octobre 1820.

DAURIER (*Charles, baron*), lieutenant-général des armées du roi, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, et membre de la Société de Cincinnatus des Etats-Unis d'Amérique, naquit à Saint-Paulien (Haute-Loire) en 1761. Voulant suivre la même carrière que ses deux oncles, l'un maréchal de camp, l'autre colonel, Daurier entra au service en 1777, comme simple soldat, dans le 18e régiment de ligne, l'un de ceux qui firent partie à cette époque de l'armée auxiliaire envoyée par Louis XVI au secours des Américains. De la guerre de l'indépendance, le jeune Daurier ne rapporta que les galons de sergent, la médaille de Cincinnatus et trois blessures : les grands pas étaient rares alors pour les roturiers dans la carrière des armes. Mais dès que les guerres de la révolution furent commencées, ceux qui avaient marché le plus lentement dans cette voie ne tardèrent pas à courir : Daurier reçut, en 1792, le grade de sous-lieutenant, puis celui de lieutenant ; et dans l'espace de deux ans, ses talents et sa valeur lui obtinrent à l'armée du Nord, les grades d'adjudant-major, de chef de bataillon, de colonel, et de général de brigade. Sous Kléber, ce brave officier contribua à la prise des postes de Marchiennes, Monceau, Sauvet, et surtout à celle de Maëstrick. Appelé à commander la place de Cologne, il se signala en enlevant aux Autrichiens les ouvrages du bois des tilleuls devant Maubeuge : ouvrages qui furent immédiatement détruits. A la bataille de Fleurus, Daurier contribua au succès de la journée, en repoussant une division de 12,000 impériaux qui voulait tourner la gauche de Jourdan. Après d'autres exploits, Daurier, chargé par le général Ligneville de commander le centre de l'armée qui occupait Hunds-Ruck, força le passage de la Nahe à Langlosheine, et malgré le feu meurtrier de huit pièces de canon, il contraignit l'ennemi à rentrer dans Mayence. De l'an VII à l'an VIII, Daurier commanda l'importante place de Luxembourg ; au mois de floréal de cette dernière année, il passa à l'armée du Rhin, puis à celle d'Italie, où il commanda la marche de Trévise. Il prit ensuite le commandement de Venise. Mis à la retraite sous la restauration, le général Daurier est mort à Nancy en 1833. Le conseil municipal de Saint-Paulien a inauguré son portrait dans la salle de la mairie.

DEFORIS (*Jean-Pierre*), Bénédictin, né à Montbrison en 1752. Il entra dans la congrégation de Saint-Maur à l'âge de 20 ans, et fut bientôt chargé par ses supérieurs de travailler, avec D. de Coignac à une nouvelle édition des *Conciles des Gaules*. Mais Deforis était né pour la polémique : il quitta promptement les trop paisibles occupations qu'on lui avait confiées, et se porta sur la brèche déjà faite à l'édifice du catholicisme par la philosophie du XVIIIe siècle. Ce fut surtout avec J.-J. Rousseau que Deforis se prit corps à corps, sans avoir calculé la force de cet athlète dialecticien. Il publia successivement : *la Réfutation d'un nouvel ouvrage de J.-J. Rousseau, intitulé Emile ou l'Education* (Paris, 1762); *la Divinité de la Religion vengée des sophismes de J.-J. Rousseau* (1763, Paris, in-12); *Préservatif pour les Fidèles contre les sophismes et les impiétés des incrédules, où l'on développe les principales preuves de la religion, et où l'on détruit les objections formées contre elle ; avec une réponse à la lettre de J.-J. Rousseau à M. de Beaumont, archevêque de Paris* (1764, Paris, 2 vol. in-12). Nous ignorons l'effet que produisirent ces écrits orthodoxes sur le public de cette époque; mais les éditions de J.-J. Rousseau se multiplièrent à l'infini.

Deforis accomplit en 1772 une tâche plus généralement appréciée, en publiant une nouvelle édition des *Œuvres de Bossuet*; l'abbé Mauri, bon juge en la matière, a reproché pourtant aux éditeurs d'avoir compris dans cette édition tous les sermons de l'aigle de Meaux, dont un grand nombre sont, disait-il, d'une médiocrité peu digne des chefs-d'œuvre auxquels ils sont joints. Les quatre derniers volumes de cette publication ne parurent qu'en 1790.

Passant sous silence le titre de plusieurs écrits du Bénédictin Deforis, parce-qu'ils n'ont pas même été connus de ses contemporains, nous reprenons cet écrivain ascétique au moment de la révolution, dont il se déclara le fougueux antagoniste. Peut-être la guerre de plume qu'il lui fit

serait elle restée sans conséquences funestes pour lui, s'il n'eût été dénoncé comme l'auteur de *la Fameuse constitution civile du Clergé*. Il renia ce travail dans une lettre qu'il adressa à la *Gazette de Paris*; mais par cette sorte de justification même, contenant une profession de foi essentiellement contre-révolutionnaire, Deforis se fit citer devant le tribunal révolutionnaire, le 23 juin 1794 Il fut conduit à la mort avec plusieurs dames nobles, qu'il ne cessa d'encourager jusqu'au lieu du supplice. Il demanda et obtint d'être exécuté le dernier, afin de continuer ses exhortations jusqu'à ce que la dernière victime eût été sacrifiée. A cet instant suprême, Deforis, calme comme s'il eût été dans la chaire évangélique, fut éloquent et quelquefois sublime... Il mourut en un mot, en martyr des premiers siècles du christianisme.

DELORME (*Charles*), médecin célèbre sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, naquit à Moulins, en 1584, de Jean Delorme, qui lui-même avait exercé la médecine avec distinction. Après avoir fait des études médicales à Montpellier, ville hors de laquelle il n'y avait pas alors de célébrité possible dans l'art de guérir, Charles Delorme, reçu docteur en 1607, voyagea en Italie, fit admirer sa science à Padoue, à Venise, et se fit inscrire sur le *Livre d'Or* de cette ville. Peut-être se trouva-t-il ainsi noble vénitien, pour avoir guéri le Doge ou quelque membre du conseil des dix, d'une fièvre quarte. Quoiqu'il en soit, ce savant traitait ses malades avec un tel désintéressement et une telle générosité, que Henri IV disait de lui qu'il *gentilhommait* la médecine. devenu premier médecin de Gaston d'Orléans, puis de Louis XIII, Delorme remplit quelques missions diplomatiques, comme si les anomalies politiques eussent été du domaine de la médecine.

Après avoir été l'ami de Richelieu et le pensionnaire du chancelier Séguier, il se trouva lié avec les ennemis de Mazarin, et entraîné dans la fronde. Il fut privé des faveurs de la cour sous la minorité de Louis XIV, quitta Paris, et alla se fixer à Bourbon-l'Archambaud, dont les eaux jouissaient alors d'une grande réputation. Delorme a laissé un ouvrage intitulé *Laurea Apollinaris*, dont les divisions offrent des titres curieux, sous lesquels l'auteur traite ces trois points :

1° *La Danse après le repas est-elle salutaire ?* Delorme se déclare pour l'affirmative. 2° *La Vie des rois et des princes est-elle plus douée de santé et plus longue que celle du peuple et des paysans?* Ici l'auteur escobarde sur la question, et termine sa dissertation par une prière pour la conservation des jours de Henri IV. 3° *Les Amoureux et les Fous peuvent-ils être traités par les mêmes remèdes?* Delorme conclut affirmativement. Nous ne savons si ces écrits appartenaient à la médecine *gentilhommée*; mais de nos jours, on déclarerait hardiment qu'ils peuvent être classés dans la médecine oiseuse.

Charles Delorme mourut, en 1678, dans sa quatre-vingt-quatorzième année; il s'était remarié pour la troisième fois à l'âge de quatre-vingt-six ans, à une femme de la première jeunesse. Il y avait là le sujet d'une quatrième division du *Laurea Apollinaris*, avec ce titre : *Un Mari plus qu'octogénaire marié à une jeune femme, doit-il être traité par les mêmes remèdes que les fous ?* Le public eût résolu la question dans le sens affirmatif.

DESROSIERS (*P.-A.*) imprimeur-libraire à Moulins, où il est né. Parmi les notabilités que le biographe doit signaler, beaucoup d'industriels de notre époque ont conquis une place honorable; M. Desrosiers est du nombre. Publier dans une ville départementale des ouvrages tels que l'*Ancien Bourbonnais*, l'*Art en province*, *les Douze dames de rhétorique* : ouvrages dont l'exécution appelait le concours des arts du dessin, en même temps que les plus précieuses ressources de la typographie, ce n'était pas se livrer à une spéculation : le spéculateur se donne des garanties plus sûres dans une carrière où le succès est d'autant moins certain, que l'entreprise s'offre avec des conditions plus nouvelles. M. Desrosiers, en se faisant à grands frais l'éditeur de ces importantes publications, s'est donc proposé de s'associer aux vues généreuses des hommes de haute pensée et de talent qui les avaient conçues; il a rendu exécutable un projet qui devait reporter sur la ville de Moulins l'attention de toute la France. Dans notre notice sur l'ancienne capitale du Bourbonnais, nous avons donné sur l'établissement de M. Desrosiers des détails que nous ne reproduirons pas ici; il suffira de dire que les éditions sorties de ses presses, l'ont classé au premier rang des publicateurs du royaume,

et lui ont mérité une médaille d'argent dans l'une des dernières expositions des produits de l'industrie nationale.

DOYAT (*Jean*), favori de Louis XI, naquit à Cusset (Allier) vers l'an 1440; Brantôme a donné les seules notions un peu précises que l'on ait sur l'origine de sa faveur, qui remonte à l'époque où la guerre de la Praguerie éclata dans le Bourbonnais. Voici ce que rapporte le sire de Bourdeille; « Un jour que Louis XI se trouvant à Cusset, au milieu d'une assemblée de seigneurs, voulait faire écrire quelque chose à la hâte, un *petit scribe fin et bon compagnon*, se présenta à lui, et le roi voyant son écritoire pendue à sa ceinture, lui commanda aussitôt d'écrire sous sa dictée. En ouvrant l'étui de son encrier pour en tirer sa plume, le secrétaire royal improvisé en fit tomber aussi deux dés. Le roi lui demanda en riant à quoi pouvaient servir ces *dragées*; et lui, sans s'étonner répondit; « Sire, c'est un *remedium contra pestem*. — Viens çà, reprit Louis XI, tu es un *gentil paillard*, et il le prit à son service. Ce petit *bourbonnichon filé* était Jean Doyat. Après ce début, accueilli sur la foi de Brantôme, on perd long-temps de vue la carrière de ce personnage; seulement, il est à remarquer que la correspondance de Louis XI, de 1465 à 1472, est contresignée par Doyat, en qualité de secrétaire. En 1749, on le retrouve revêtu de la dignité de gouverneur de la Haute et Basse Auvergne; et l'on sait que durant ses fonctions, il dénonça les menées réelles ou supposées du duc de Bourbon, Jean II, contre le roi et contre la paix du royaume. Le parlement ayant informé, termina cette affaire à la confusion de Doyat. Cet échec, qui déplut à Louis XI, lui valut la charge de procureur-général près de ce parlement qui l'avait humilié; de plus il présida les grands jours d'Auvergne et, sans doute pour mieux narguer le duc de Bourbon, il afficha dans cette circonstance un faste extraordinaire. Mais Jean II avait en Auvergne plus de partisans que le favori de Louis XI: malgré tout son crédit, il fut mal accueilli par la population, et insulté par les officiers du duc. Il s'en plaignit au roi, qui lui donna raison, punit les délinquants, et réprimanda Jean II lui-même.

Dans ses derniers moments, Louis XI recommanda à son fils Olivier-le-Daim et Doyat, qui s'étaient partagé sa faveur; mais les affections des princes morts sont peu respectées par leurs successeurs: Charles VIII, ou plutôt Anne de France, abandonna le ministre barbier et le parvenu bourbonnais à la vindicte des ennemis sans nombre qu'ils s'étaient faits. Le parlement les accusa l'un et l'autre; Olivier le Daim fut envoyé à la potence, et Doyat mutilé à Paris et en Auvergne, ainsi que nous l'avons dit dans notre notice sur la ville de Cusset. Après cette punition, dans l'exercice de laquelle il y avait eu plus d'animosité encore que de justice, Doyat se retira en Piémont, où sans doute il mourut. Tout porte à croire que sa mémoire fut réhabilitée, non pas de son vivant, comme l'ont prétendu quelques écrivains, mais à la sollicitation de son petit-fils. Quoiqu'il en soit, on doit penser que Doyat avait été anobli, car on voit que Odyle Doyat, son fils, portait le titre de chevalier et de baron de Montréal.

DUGAS-MONTBEL (*N.*), né à Saint-Chamond (Loire), en 1776, a offert le rare exemple des affections littéraires sympathisant avec des affaires commerciales de haute importance. M. Dugas-Montbel, l'un des intéressés de la grande fabrique de rubans de Saint-Chamond, ne s'en est pas moins livré avec autant de persévérance que de bonheur, à la culture des lettres helléniques. On lui doit une traduction de l'*Iliade* qui parut en 1815 (Paris, 2 volumes in-8°). Trois ans plus tard, il publia une traduction de l'*Odyssée, suivie de la Batrachomyomachie, des Hymnes, de divers Poèmes, attribués à Homère* (Paris, 2 volume in-8°). Cette dernière traduction, quoique moins répandue que plusieurs autres, a été jugée la meilleure par les savants les plus versés dans la langue grecque. « M. Dugas, dit un biographe moderne, n'a pas cherché à donner de l'esprit à Homère et à l'habiller à la française. On retrouve dans la simplicité de ses phrases, dans la fraîcheur de ses expressions, le goût antique, et cette naïveté des premiers temps, si précieuse dans les poésies homériques, et que le traducteur a eu le bonheur de conserver dans toute sa pureté. » On doit aussi à l'helléniste forézien l'extrait d'un nouveau commentaire sur Homère, intitulé: *Des Épithètes dans les poésies homériques* (Paris, 1825

in-8°) M. Dugas a publié encore un *Mémoire sur les Commentaires d'Eustathe et sur les traductions qui en ont été faites par M. Andrès* (*Paris*, 1826). Enfin M. Dugas-Montbel a fait insérer dans les *Annales biographiques* publiées par M. Mahul (année 1826) une très-bonne notice sur Lemontey.

DUGUET (*Jaques-Joseph*), prêtre de l'Oratoire et célèbre professeur de philosophie; naquit à Montbrison (Loire), en 1649. Tandis qu'il étudiait à l'Oratoire de cette ville, *l'Astrée* lui tomba sous la main, et vite il se prit à composer un roman imité du chef-d'œuvre d'Honoré d'Urfé. L'ayant montré à sa mère, elle lui dit, après l'avoir lu : « Vous seriez bien mal-» heureux, mon fils, si vous faisiez un si » mauvais usage des talents que Dieu » vous a donnés. » Duguet jeta son livre au feu, et il n'en fut plus question. Que de productions, nous ne disons pas insensées, mais frénétiques et dangereuses au dernier point, seraient épargnées à notre époque, si les mères, consultées par nos romanciers débutants, se montraient aussi sévères. Alors le public, délivré d'une prétendue littérature sans consistance, sans portée et qui pis est sans morale, reporterait son goût vers les compositions utiles, qui lui apprendraient la vie mesurée, la vie rationnelle, et lui feraient comprendre que ce n'est pas par de perpétuelles commotions galvaniques que doit s'alimenter l'organisation physique et morale de l'homme.

Duguet professa d'abord la philosophie à Troyes, puis il la professa à Paris, et ce fut en cette dernière ville qu'il commença ses conférences sur l'histoire ecclésiastique. Les principales, partagées par l'abbé d'Asfeld, eurent lieu à Saint-Roch, et obtinrent cette réputation de vogue qui s'attache parmi nous à tout ce qui plaît, depuis la parade du tréteau jusqu'aux choses les plus sublimes. En 1686, Duguet, accusé de jansénisme par les Pères de l'Oratoire, se sépara d'eux, quitta la France, et se refugia à Bruxelles, auprès du fameux Arnaud, le prophète du jansénisme. Duguet a publié beaucoup d'ouvrages : tous ne sont pas bons; mais il y règne en général une philosophie douce, une morale pleine de sagesse, exprimées avec une richesse d'expressions un entraînement d'éloquence d'autant plus remarquables qu'elles s'allient à une lucidité de raisonnement qui ne l'est pas moins. Les principaux ouvrages de ce philosophe chrétien sont : *Traité sur la prière publique* (1707, in-12); *Traité sur les devoirs d'un Evêque* (Caen, 1710); *Règles pour l'intelligence des Saintes Ecritures* (Paris, 1716, in-12); *Réfutation du système de Nicole, touchant la grâce universelle* (1716, in-12); *Traité des Scrupules* (Paris, 1717, in-12); *Conduite d'une Dame chrétienne* (Paris, 1725 in-12); *Dissertations théologiques et dogmatiques sur les exorcismes* (Paris, 1727, in-12); *Explication du mystère de la Passion* (Paris, 2 vol. in-12, 1728); *Réflexions sur le mystère de la Sépulture, ou le Tombeau de Jésus-Christ* (Paris, 1731, in-12); *Ouvrage des six Jours* (1731, in-12); *Institution du Prince* (1729, in-4°): cet ouvrage composé pour l'instruction d'un fils du duc de Savoie, est une des meilleures productions de l'auteur. Duguet a encore publié des *Pensées sur les spectacles* (in-12); enfin, on a imprimé ses *Conférences ecclésiastiques* (2 vol. in-4°). Cet écrivain sacré mourut à Paris en 1733; il fut enterré dans l'église Saint-Médard.

DUMAREST (*Rambert*), célèbre graveur en médailles, naquit à Saint-Etienne (Loire), en 1750, et fut d'abord employé comme graveur à la manufacture d'armes de cette ville. Mais Dumarest, se sentant destiné à figurer sur un plus vaste théâtre, vint à Paris, et tandis que pour vivre il ciselait des pièces d'orfèvrerie, il consacrait à son instruction tous ses moments de loisir. Bientôt Dumarest suivit en Angleterre M. Boulton, célèbre directeur de la manufacture d'armes de Soho, près de Birmingham. Lorsque la révolution éclata, Dumarest ne voulut pas rester éloigné de sa patrie; il revint à Paris, et concourut pour les prix alors proposés par le gouvernement. Il présenta une médaille de J.-J. Rousseau et une du premier Brutus. La première obtint le prix et les autres furent achetées par la monnaie des médailles. Dumarest fut admis à l'Institut; mais une mort prématurée l'enleva aux arts : il succomba à une longue maladie en 1806. Les principaux ouvrages de ce graveur sont : une grande médaille représentant le Poussin. La médaille du conservatoire de musique, représentant Apollon en pied, d'après le modèle de M. Lemot. — La médaille des membres de l'Institut, représentant la Minerve du musée du Louvre. — Une médaille du Poussin, plus petite que la pre-

mière. — Une médaille d'Esculape, qui ne fut d'abord destinée qu'à servir de jeton de présence aux membres de l'école de médecine, mais que sa perfection fit rechercher de tous les amateurs. Enfin, celle frappée à l'occasion de la paix d'Amiens. Lorsque Dumarest tomba malade, il avait commencé une collection de médailles des grands hommes de la France : Voltaire et J.-J. Rousseau étaient achevés ; Lafontaine allait l'être. La perte de cet artiste n'a pas été réparée ; et de nos jours, la gravure en médailles, ce puissant reconfort de la science historique, est tombée dans une affligeante décadence.

DU PIN (*Jean*), poète du XIVe siècle, naquit, selon quelques probabilités, au village du même nom (Allier), vers 1302. Du Pin, qui suivit de près dans la carrière, Guillaume de Lorris et Jéhan de Meung, mérite de tenir un rang parmi les poétes de ces temps reculés. Il était moine de l'Ordre de Citeaux dans l'abbaye de Vaucelle, au diocése de Cambray. Son principal ouvrage était un écrit satyrique en *prose* et *rimes* intitulé *le Livre de bonne vie*, et dont la seconde édition porte le titre du *Champ vertueux de bonne vie*. C'est une sorte d'épopée qui prouve que l'Homère cloîtré ne manquait pas d'une certaine imagination : l'auteur suppose qu'un chevalier nommé *Mandevie* lui est apparu en songe, et lui a révélé les vices de la société contemporaine, en évoquant toutes les classes à son tribunal, Du Pin, armé d'un fouet sanglant, flagelle sans pitié seigneurs, prélats, prêtres, moines, religieuses, bourgeois. On voit que, de son temps, la matière était riche et abondante ; mais c'est surtout le clergé dont il atteint d'un blâme énergique les désordres, l'incontinence, le luxe effréné et surtout l'insatiable penchant à la simonie. On attribue aussi à Jean Du Pin l'*Évangile des Femmes*, petit poëme qui ne manque ni de grace ni de vivacité. Il mourut en 1372, âgé de soixante-dix ans, dans un couvent du diocèse de Liége.

DURAND (*Guillaume*), religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, puis maître du sacré palais à Rome, évêque du Puy et évêque de Meaux, naquit à Saint-Pourçain (Allier), à la fin du XIIIe siècle. C'était, disent les auteurs de la *Gallia christiana*, *un excellent, fameux et antique maître en théologie*. Des biographes moins flatteurs, l'ont surnommé le docteur *très-résolutif*, parce qu'il avait coutume de trancher les questions avec une hardiesse et quelquefois une nouveauté d'opinions qui pouvaient faire regarder les siennes comme très-hasardées. Quoiqu'il portât l'habit des Dominicains, il ne considéra point du tout comme irréfragables les doctrines de Saint Thomas d'Aquin, que ses disciples appelaient l'*Ange de l'école*. Il ne respecta pas davantage les sentiments du Pape Jean XXII, au sujet de la *Vision béatifique* qui agita toute l'Europe sous le règne de Philippe de Valois. Mais Durand avait pour lui et l'Université de Paris, corps singulièrement militant, et le roi de France, qui, avec une outrecuidance jusqu'alors sans pareille, fit dire au vicaire de Jésus-Christ *que s'il ne se rétractait pas, il le ferait ardre* (brûler). Le souverain pontife avait beau jeu pour excommunier Philippe ; il aima mieux se rétracter. On a de l'évêque Durand des *Commentaires sur le livre des Sentences de Pierre Lombard*; un *Traité sur l'origine des juridictions ecclésiastiques*. Ces ouvrages furent imprimés de 1506 à 1508.

DURANTON (*Alexandre*), professeur à la faculté de droit de Paris, né à Cusset (Allier), en 1783. Après avoir fait ses études à Moulins, il vint à Paris étudier la science qu'il devait professer un jour, et s'y fixa en 1807. Reçu avocat à la cour royale en 1810, et docteur en droit en 1811, M. Duranton remplaça, en 1820, Pigeau, dans la chaire de procédure civile à l'école de Droit de Paris, chaire qui lui avait été disputée par treize concurrents. Quelques temps après, le conseil royal de l'instruction publique confia à ce professeur la chaire plus importante du code civil. M. Duranton a publié un *Traité des contrats et des obligations en général, d'après le Code civil* (Paris, 1819-1820, 4 vol. in-8o). Cet ouvrage offre l'application constante des principes de la jurisprudence ancienne et moderne, des décisions du droit romain, et des opinions des plus célèbres jurisconsultes de tous les temps. A cette publication, dont le succès fut général, l'auteur fit succéder le *Cours de Droit français, selon le Code civil* (Paris, 1825-1828, 11 vol in-8o). L'ouvrage, que nous croyons terminé aujourd'hui, devait contenir dix-neuf volumes. M. Duranton, par la manière dont il explique le droit français,

répand sur cette matière un jour vraiment philosophique qui, en dissipant l'aridité naturelle du sujet, le rend plus facilement accessible à l'attention souvent distraite de la jeunesse. Le savant professeur, à qui le charme du style n'est point étranger, a compris qu'il ne devait pas négliger cet attrait, universellement recherché; et il a résolu le problème difficile d'écrire avec agrément sur un sujet d'une fatigante gravité. M. Duranton a obtenu en 1826 la croix de la Légion d'honneur.

DURET (*Nicolas*), astronome et cosmographe du roi, né à Montbrison en 1599. Il professa les mathématiques à Paris, et fut pensionné par Richelieu. Il a publié une *Nouvelle Théorie des planètes conforme aux observations de Ptolémée, Copernic, etc.* (Paris, 1635); *les Tablettes Richeliennes*, en latin et en français, espèce d'éphémérides qui, comme l'annonce leur titre, lui avaient été commandées par Richelieu (Paris, 1639, in-folio, et Londres, 1647, in-folio); et un *Traité de Géométrie et de Fortifications*; ouvrage maintenant oublié, ainsi que les précédents.

DURET (*Jean*), savant jurisconsulte né à Moulins en 1540. Les ouvrages de droit qu'il composa, et particulièrement ses *Commentaires* sur la coutume du Bourbonnais, ont cela d'intéressant, même depuis que cette coutume est abolie, qu'ils contiennent un grand nombre de digressions historiques et philosophiques, dont on peut faire son profit dans tous les temps. Duret mourut à Paris en 1605. Il y eut en Bourbonnais plusieurs autres jurisconsultes de ce nom, qui tous s'occupèrent de commenter la coutume du pays.

DUTRONCHET (*Étienne*), né à Montbrison, au commencement du XVIe siècle. Il était trésorier du domaine; mais comme cette charge lui laissait de nombreux loisirs, il se livra à l'étude des lettres. Il publia *les Lettres missives et familières* (Paris, 1569, in-4°); puis *les Lettres amoureuses, avec soixante-dix sonnets traduits de Pétrarque* (Paris, 1574); enfin *les Discours Florentins appropriés à la langue française* (Paris, 1575, in-8°). Dutronchet mourut à Rome en 1585.

DUVERNEY, curé de Néronde en Forez, naquit à Lay (Loire), au commencement du XVIIIe siècle. Cet ecclésiastique, ainsi qu'on va le voir, comprit les devoirs du sacerdoce avec un sentiment de la charité vraiment chrétienne. Nous empruntons les détails suivants d'une notice de M. Duplessy, auteur de la *Statistique du département de la Loire* : « Duverney abandonna son droit d'aînesse et un héritage immense pour devenir simple curé en 1750. Dès les premiers jours de sa possession, il abolit tous les droits d'offrande, de quêtes, de baptêmes, d'enterrements. Dans les années désastreuses, il remplissait ses greniers de bled, de chanvre et de toutes les productions usuelles, qu'il avait achetées cher, et qu'il revendait à un prix modéré. Il maintenait ainsi l'équilibre entre les récoltes et les besoins; il encourageait au travail, qu'une libéralité entière aurait pu faire négliger; il soulageait l'infortune publique, et semblait dispenser, par un paiement insuffisant, de la reconnaissance qui lui était dûe. L'hiver, il établissait des feux dans les ateliers. La toilerie étant devenue moins florissante dans les montagnes voisines, il courut à Lyon chercher un genre d'occupation plus avantageux, et ramena un ouvrier habile, qui ayant long-temps dirigé les travaux dans les Echelles du levant, vint apprendre aux habitants de Néronde l'art de filer et d'ouvrer le coton. Chaque semaine, il faisait donner cent livres de pain aux pauvres; chaque semaine il leur distribuait des vêtements de toute espèce. Le presbytère était devenu inhabitable, il en fit construire un nouveau à ses frais. Un revenu de quatre mille livres suffisait pour faire tant de bien; mais Duverney, économe pour lui-même, savait aussi répandre ses charités avec sagesse. Le premier dimanche de chaque mois, il invitait à sa table douze habitants vertueux : c'était un tribunal où venaient s'éteindre les inimitiés personnelles, et se terminer tous les procès. »

Duverney avait composé une excellente *Analyse de l'Histoire ecclésiastique*, un *Abrégé du Droit canonique*, et plusieurs volumes de mémoires et de méditations. Mais à sa mort, il ordonna de brûler ses manuscrits, ce qui malheureusement fut exécuté. Ce modèle des curés mourut en 1777.

DUVERNEY (*Joseph-Guichard*), célèbre anatomiste du XVIIe siècle, naquit à

Feurs (Loire) en 1648. Il étudia d'abord la médecine à Avignon; puis il vint à Paris, où il ouvrit une école d'anatomie. Il porta très-loin, pour l'époque, les découvertes qu'il fit dans cette science, première et indispensable base de la médecine; aussi sa réputation fut-elle européenne. Les ouvrages de Duverney sont devenus classiques; ils peuvent même être consultés encore avec avantage. Les principaux sont : *Traité de l'organe de l'ouïe* (Paris 1683); *Traité des maladies des os* (Paris 1751, 2vol.) : *Œuvres anatomiques* (Paris 1761, 2 vol. in-4°). Duverney mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans, sans avoir pu achever plusieurs ouvrages qu'il avait commencés ou projetés.

EPINAC (*Pierre d'*), archevêque de Lyon, connu comme l'un des plus intrépides ligueurs, naquit au château d'Espinac près Saint-Bonnet-le-Château (Loire). Il était lié de parenté avec les premières familles du Forez. Epinac n'avait que dix ans lorsque, par le crédit de son oncle, d'Albon, alors archevêque de Lyon, il fut nommé chanoine et comte de Lyon. A la mort de son parent, et très-jeune encore, il obtint le siége de cette ville. Néanmoins, ce prélat fut compté parmi les favoris de Henri III, et l'on sait que ce favoritisme était incompatible avec toute idée de sagesse et de morale. Epinac, en dépit de sa mitre, ne resta point, dans les voies de l'immoralité, en arrière, des autres *mignons* du dernier des Valois qui aient régné sur la France. Plus tard pourtant, ce prélat mondain se crut propre à diriger la *Sainte-Ligue*, sans, pour cela, devenir ni plus sage, ni plus moral dans sa conduite personnelle. D'Epinac présida les états de Blois en 1577, comme primat des Gaules; le discours qu'il prononça dans cette circonstance et qui a été plusieurs fois réimprimé, fut cité dans le temps, comme un admirable morceau d'éloquence sacrée. Cet archevêque, vieux avant le temps et accablé d'infirmités, auxquelles la guerre sainte avait peu contribué, mourut dans une déplorable situation physique, à la fin du XVIe siècle.

FALCONNET (*André*), conseiller et médecin ordinaire du roi, naquit à Roanne en 1611. Il exerça assez long-temps la médecine à Lyon; il fut ensuite appelé à la cour de Turin, puis à celle de France, où il jouit d'une assez grande réputation. De La Mure, qui n'épargnait pas la louange à ses compatriotes, a dit de Falconnet : « Ce grand homme, plein d'érudition et de générosité, s'est rendu » l'asile commun des gens de lettres en » cette province, et c'est à lui à qui est » dédié le beau livre de médecine mis au » jour par Pierre Gauthier, médecin » forézien. » La science médicale doit à Falconnet un *Traité sur les moyens préservatifs et la parfaite guérison du scorbut.* (Lyon, 1642 et 1864 in-8°.) Ce médecin mourut en 1691.

GALIEN (*Joseph*), dominicain né en 1699, près du Puy (Haute-Loire), enseigna la théologie et la philosophie avec succès; mais il se livra plus spécialement à l'étude de la physique. Lorsque, en 1783, Montgolfier pressentit la possibilité de faire planer l'homme dans les airs, en voyant un papier s'élever de son âtre par la puissance de la fumée, il croyait sincèrement avoir découvert le principe des aérostats; il se trompait : dès la fin du XVIIe siècle, Galien avait publié l'*Art de naviguer dans les airs*, précédé d'un *Mémoire sur la nature et la formation de la grêle* (Avignon, 1755 et 1757). Ce savant mourut en 1782.

GAULMIN (*Gilbert*), chevalier seigneur de Mont-Georges, Chatignoux, etc., etc., naquit à Moulins (Allier) vers 1587. Il fut successivement avocat au grand conseil, maître des requêtes, conseiller d'état, lieutenant criminel et enfin intendant de la généralité de Moulins en 1649. Durant les troubles de la Fronde, Gaulmin, comblé des faveurs de la cour, resta fidèle à Mazarin. Il figura même avec quelque éclat dans cette guerre d'épigrammes, qui alimenta surtout les hostilités de cette époque. Le cardinal entretenait alors des satiriques à gage, comme les gouvernements ont entretenu depuis, dans les journaux, des rédacteurs chargés de rédiger, à leur avantage, *la pièce de bœuf* quotidienne. Gaulmin à beaucoup d'esprit joignait une vaste érudition : il possédait, dit Moréry, presque toutes les langues : la grecque, l'hébraïque, l'arabe, la turque, la persanne, lui étaient particulièrement familières. C'était, d'ailleurs, l'un des beaux parleurs de son temps; on s'attroupait dans les promenades pour l'entendre, et comme il aimait à deviser au milieu de ces auditoires improvisés, on peut en

conclure qu'il n'avait pas moins de vanité que d'éloquence. Voici la preuve de cette conclusion : un jour que Gaulmin parlait au Luxembourg, au milieu d'une foule compacte avide de l'écouter; il aperçut parmi ses auditeurs un domestique en livrée. Il voulut le faire retirer : « Quand » je parle, lui dit-il d'un ton dédaigneux, » ce n'est point pour des maroufles de » ton espèce. — Pardon, Monsieur, re- » pondit le valet; mais je garde ici la place » de mon maître. » maintenant que les domestiques portent, tout aussi bien que leurs maîtres, des habits noirs et des gants jaunes, l'écouteur remplaçant eût ajouté : « pour mon propre compte, je ne resterais pas, car vos discours m'en- nuient. » Mais au XVIIe siècle la livrée n'était pas philosophe. Un autre jour que la vanité de Gaulmin se pavanait avec celle de Saumaise et d'un autre savant, il faut » convenir, Messieurs, dit le fameux cri- » tique, qu'à nous trois nous tiendrions » tête à tous les savants du monde. — » Oui, répondit Gaulmin, et moi à vous » trois. » Il est probable qu'après cette orgueilleuse réponse, qui dut atteindre vivement ici le *genus irritabile vatum*, Saumaise ne négligea pas de se venger de l'impertinent bourbonnais.

Gaulmin a laissé beaucoup d'ouvrages ; voici les principaux : Notes et Commentaire sur le *Psellus*, ou livre du Démon; Traductions latines des romans grecs d'*Ismènes* et *Isménias* (Paris, 1618), *Rhodante* et *Dosiclès* (Paris, 1623); *De Vitâ et Morte Mosis libri très*, traduit de l'hébreu avec des notes (Paris, 1629); *Le Livre des lumières, ou la Conduite des Rois*, donné comme une traduction du sage *Pilpay* (Paris, 1644). Indépendamment d'une multitude d'épigrammes, odes, épîtres en vers et hymnes latines, que le fleuve d'oubli a reçues dans son sein, depuis tantôt deux siècles, Gaulmin composa encore une tragédie d'*Iphigénie*, calquée, comme celle de Racine, sur l'œuvre d'Euripide, mais dans laquelle, il faut en convenir, l'Achille était plus grec que le héros d'*Œil-de-Bœuf* de notre grand tragique. Néanmoins, le Léthé n'a pas laissé d'engloutir cette production, et non moins avare que l'Achéron, il ne rend jamais sa proie.

Gaulmin, selon les biographes, fut marié trois fois; cependant ses contemporains n'avaient pas confiance en la légitimité des liens conjugaux qu'il avait formés. Leur incrédulité était pardonnable, si l'anecdote suivante est vraie. Ce gentilhomme s'étant adressé un jour à son curé avec une demoiselle qu'il lui présentait comme sa fiancée, cet ecclésiastique lui refusa son ministère. « En ce cas, » répondit le maître des requêtes, je » n'en déclare pas moins que Mademoi- » selle, ici présente, est mon épouse, et » que je vivrai avec elle, comme son » légitime mari. » Il paraît que la demoiselle se contenta de ce mariage un peu primitif, car l'obstiné pasteur persista dans le refus du sacrement. Gaulmin, mort en 1667, n'en fut pas moins enterré dans l'église de Saint-Eustache, à Paris.

GOUFFIER (*Arthus de*), plus connu dans l'histoire sous le nom d'*Amiral Bonnivet*, naquit au château de Boisy (Loire), à la fin du XVe siècle, d'une famille qui s'était déjà acquis une certaine illustration dans le Forez. Arthus Gouffier parut avec distinction à la cour des Tournelles, et plut beaucoup à François Ier, qui lui accorda une grande faveur, en récompense de quelques belles *apertises* d'armes. « Il fut, dit Brantôme, en bonne » réputation aux armées et aux guerres » au-delà des monts, où il fit son appren- » tissage, et pour ce le roi le prit en » grande amitié, estant d'ailleurs de fort » gentil et subtil esprit, et très-habile, » fort bien disant, fort beau et agréable. Ces deux dernières qualités auraient dû moins bien disposer le roi-chevalier à l'égard de Bonnivet; car en très-grand crédit auprès des dames de la cour, ce seigneur enlevait souvent à son maître des cœurs qu'il aurait voulu fixer, ou du moins conserver encore. Il inspira, dit-on, une vive passion à Madame de Châteaubriand, que le roi aima avec une certaine constance, et qui ne l'en trahit pas moins. Mais Sa Majesté l'ignora, et si dans ce genre de déconvenue le repos ou le chagrin consiste à savoir ou à ignorer, tout se passa pour le mieux entre le souverain et son favori, qu'il ne soupçonna jamais, tant la Providence se montre quelquefois bénigne envers les amants trahis.

Si l'amiral Bonnivet, ainsi nommé parce qu'il avait le commandement des galères de France, avait été heureux au-delà des Alpes, dans sa jeunesse, ses armes eurent plus tard un triste retour dans cette contrée. Il avait obtenu quelques succès en Navarre, et s'était emparé de Pampelune, qu'il

avait mal à propos négligé de démolir, lorsque, en 1523, il obtint le commandement d'une armée chargée de reprendre le Milanais. De mauvaises dispositions l'empêchèrent d'abord de rentrer dans Milan, abandonné par Prosper Colonne; puis, par ses lenteurs, il donna aux ennemis le temps de concentrer leurs forces en Italie, et se vit contraint de repasser le Tésin. A cette première faute, Bonnivet joignit celle de prendre des quartiers d'hiver vulnérables, et de laisser couper ses communications avec la France. Forcé de combattre pour les rétablir, ce général fut battu à Romagnago, sur la Sesia. Là, ce favori de François Ier perdit plus qu'une bataille, plus qu'une province : Bayard y reçut le coup mortel, et Vandenesse tomba mort à ses côtés !

L'amitié est souvent aveugle comme la haine : François Ier, malgré les désastres de la campagne de 1623, laissa à Bonnivet le commandement, sous lui, de l'armée qu'il conduisit en Italie deux ans plus tard. Voici la fatale journée de Pavie; La Trémouille, La Palisse, Foix, Louis d'Ars ont conjuré le roi de ne point hasarder une bataille dans la situation défavorable où il se trouve; le seul Bonnivet émet un avis contraire, qui l'emporte sur celui de ces capitaines expérimentés: tous meurent avec gloire, et du moins l'amiral périt avec eux, avant de savoir qu'il a livré le roi son maître aux fers de Charles-Quint.

Bonnivet avait été ambassadeur en Angleterre, et il existe à la bibliothèque royale deux volumes in-folio de lettres diplomatiques qu'il écrivit pendant son séjour à Londres.

GRIFFET (*Henri*), Jésuite, naquit à Moulins, en 1698, et prit jeune l'habit de son Ordre. A l'âge de vingt ans, il suppléait déjà le Père Porée comme professeur au collége de France, ce qui annonçait dans ce jeune savant une grande étendue de connaissances. La distinction avec laquelle il professa, lui mérita le titre de prédicateur du roi; mais il fut moins heureux dans cette nouvelle carrière. Après avoir vainement essayé de défendre la compagnie de Jésus lorsqu'elle fut attaquée, Griffet partagea son bannissement et se retira à Bruxelles, où il ne s'occupa plus que de travaux littéraires et historiques. Il a publié une édition de l'*Histoire de France* du père Daniel (Paris 1756, 17 vol. in-4°), avec des *Dissertations savantes*; un *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire* (Liége, 1769 in-12); des *Sermons* (Liége, 1767, 4 vol. in-8° et in-12) *Poésies latines* (in-8°); *Insuffisance de la religion naturelle* (Liége, 2 vol. in-12). Henri Griffet mourut en 1771, dans sa soixante-quatorzième année.

GRIFFET (*Claude*) frère du précédent, naquit à Moulins en 1702. Il entra aussi dans la compagnie de Jésus, et cultiva les lettres avec succès. Il a laissé un poëme latin intitulé *Cerebrum*, un autre sous le titre de *Arte regnandi*, et enfin une pièce de vers français sur la majorité de Louis XV. Mais Claude Griffet est plus généralement connu comme éditeur des œuvres du Père Porée: tragédies, discours et fables. Il mourut à Moulins en 1782.

GRIFFET DE LA BAUME (*Antoine-Gilbert*), neveu des précédents né à Moulins en 1756. Ce fut un littérateur doué des connaissances les plus étendues et d'un talent d'une grande facilité, dont il abusa quelquefois, par esprit de spéculation, à une époque où les lettres n'étaient pas, comme aujourd'hui, une république commerçante. Antoine-Gilbert Griffet a publié une multitude de traductions d'ouvrages anglais et allemands, dont nos limites ne nous permettent pas d'aborder la nomenclature; mais nous ne devons pas omettre de dire qu'on lui doit la première traduction du célèbre roman de *Werther*, par Goëthe. Cet auteur bourbonnais a écrit dans le *Mercure de France*, la *Décade philosophique*, le *Magasin encyclopédique* : le tome III du premier de ces recueils offre une notice curieuse de Griffet sur *Les femmes auteurs de la Grande-Bretagne*. Il a laissé en outre quelques poésies légères et deux comédies : *Galatée*, en un acte, et en vers, et *Agathis* en prose et en vers. Cet écrivain est mort à Paris en 1805.

GRIFFET DE LA BAUME (*Charles*), frère du précédent, naquit à Moulins en 1758. Il était devenu ingénieur en chef des Alpes maritimes ; ce qui ne l'empêcha pas de cultiver les lettres. Il a publié une *Théorie et pratique des Annuités décrétées par l'assemblée nationale de France, pour les remboursements du prix des acquisitions des biens nationaux*. Il est difficile de comprendre quel avait été le but de

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Adolphe Adam

cette publication. Griffet mourut à Nice en 1800.

GUICHARD (*Claude de*), seigneur d'Arandas et de Tenay (Loire), né à Saint-Rambert, vers la fin du XVIe siècle. Il devint successivement historiographe, secrétaire d'Etat et grand référendaire du duc de Savoie. On a de lui une *Traduction de Tite-Live*, et un *Traité sur les funérailles et différentes manières d'ensevelir des Romains, des Grecs*, etc. (Lyon, 1581 in-4°) Guichard mourut en 1607.

GUICHE (*Bernard de*), comte de Saint-Géran, petit fils du maréchal du même nom, gouverneur du Bourbonnais, mais qui n'y était pas né, vit le jour au château de Saint-Géran (Allier), au mois d'Août 1641. Le procès inscrit parmi les causes célèbres auquel donna lieu la naissance de ce seigneur, est le seul événement digne de mémoire qu'ait offert sa vie, et nous l'avons rapporté (voyez page 247 de ce volume). Nous devons ajouter pourtant que Bernard de Guiche devint lieutenant-général, chevalier des ordres du roi et successivement ambassadeur près des cours de Florence, de Londres et de Brandebourg. Il mourut en 1696.

GUILLIAUD (*Christophe*), célèbre fabricant d'armes, naquit à Saint-Étienne (Loire), en 1755. Il perfectionna les manufactures de cette ville, et contribua beaucoup à leur prospérité, Il a laissé deux ouvrages remarquables : 1° *Moyen de porter l'Agriculture, les Manufactures et le Commerce de France au plus haut point de splendeur et d'utilité publique* ; 2° *Mémoire sur la mise en œuvre de tous les Métaux du département de la Loire*. Guilliaud mourut en 1821.

HENRYS (*Claude*), célèbre jurisconsulte, naquit à Montbrison (Loire), au commencement du XVIIe siècle. Ayant développé au barreau un talent distingué, il fut appelé en 1638, aux fonctions d'avocat du roi au présidial de Montbrison ; fonctions qu'il exerça pendant dix années avec toutes les vertus qui recommandent le magistrat intègre. Le présidial ayant été supprimé, le roi continua à Henrys les attributions d'avocat du roi près le baillage. Lorsque le chancelier Séguier, frappé du grave inconvénient de la diversité des jurisprudences parlementaires, appela près de lui les plus savants jurisconsultes de la France, pour mettre plus de connexité dans le droit français, Henrys fit partie de cette commission. Ce légiste, profondément versé dans la connaissance de la diplomatie, fut souvent consulté sur cette matière par des ministres français ou étrangers. Quant à ses lumières en législation, on doit pourtant remarquer que ses opinions accordaient aux lois romaines trop de place dans le droit commun de la France : abus qui frappe dans plusieurs de ses ouvrages. Ils eurent néanmoins six éditions de 1638-1772 (2 vol. in-folio publiés à Lyon et à Paris). « Les » ouvrages de Henrys, disent les auteurs » de la *Biographie universelle*, sont » remarquables par la profondeur et la » solidité du raisonnement, la méthode » dans la discussion, et l'application judi- » ciaire des autorités. « Indépendamment de ses œuvres, comme jurisconsulte, Henrys a publié : l'*Homme-Dieu*, ou *Parallèle des actions divines et humaines de Jésus-Christ* (Lyon, 1645). Ce savant forézien ne se distingua pas moins par sa probité et son désintéressement que par ses lumières ; et malgré tous ses travaux il ne laissa à ses enfants qu'un modique patrimoine. Il mourut à Montbrison, en 1662, et fut inhumé dans une chapelle de l'église Notre-Dame.

JANIN (*Jules*) l'un des littérateurs les plus spirituels et les plus heureusement originaux de notre époque, naquit à Saint-Etienne (Loire), en décembre 1804. Il est le fils d'un avocat, homme d'esprit et de goût, sous la direction duquel il commença ses études ; mais, à partir de 1815, il les continua au collége de Lyon, et vint les finir à Paris, au collége de Louis-le-Grand. Jules Janin, ainsi que tous les éleves dont l'aptitude est prompte et facile, apprit beaucoup pendant la durée de ses classes, en travaillant fort peu : heureux privilége, vraiment ; car ce que l'on épargne de facultés intellectuelles sur les bancs, se retrouve, mûr, puissant, riche des trésors de l'expérience, dans la carrière que se trace plus tard la pensée intelligente, et Janin lui-même l'a prouvé. Lorsqu'on a goûté de l'ambroisie dont Paris enivre ses hôtes, sans faire toutefois une grande dépense d'hospitalité, il est rare qu'on retourne volontiers en province : l'élève stéphanois, échappé des murailles scolastiques de la rue Saint-Jacques, se

cramponna à la capitale, à l'aide de tous les expédients qu'il put mettre en œuvre. « Logé dans une humble mansarde, le futur rédacteur du *Journal des Débats* donnait, a-t-on dit, des leçons de latin et de grec aux étudiants qui se préparaient à passer leur examen de bachelier. » Jules Janin a raconté quelque part, cette vie de privations et de labeur qu'on ne se rappelle pas sans charme, lorsqu'assis sur le char de la fortune, on contemple, à travers sa brillante auréole, le point obscur d'où l'on est parti. Nulle part les vers de Béranger ne sont plus grâcieux, plus suaves, plus délicats que lorsqu'il chante *le grenier où l'on est si bien à vingt ans*; nulle part Janin n'a montré son imagination plus jolie de sa fraîche parure de style, que dans ce ressouvenir du temps où la Providence le fovorisait au jour le jour, et ne se montrait pas généreuse.

Nous ne dirons point, après un biographe moderne, que le premier début *sérieux* de cet écrivain eut lieu au *Figaro* : jamais feuille ne fut moins sérieuse que ce pamphlet périodique, où se formèrent sans doute quelques talents ; mais dont la rédaction égara davantage de bons esprits, et gâta plus encore de bons naturels. En effet, c'est de cette officine de malices, de sarcasmes, de noirceurs et de scandales, qu'on vit surgir un trop grand nombre de médiocrités ambitieuses, qui, habituées à ne respecter ni les réputations vénérables, ni les idées reçues, ni la raison, ni même le sens commun, continuèrent à se jouer des hommes, des institutions et des gloires légitimes, dans une sphère plus étendue que celle d'un journal de théâtre. Sur le tapis du *Figaro* est née cette littérature oiseuse et pleine de vanité, qui prétend nous faire oublier toutes nos illustrations passées, en les flétrissant, et n'est pas encore parvenue à en produire une qui puisse être viable, quand les éloges de coterie auront pris fin. Hâtons-nous d'ajouter que ce triste patronage du journalisme de la cité Bergère ne fut pas sans exception : quelques écrivains sortis de là surent se garantir d'une si déplorable contagion. Pour Jules Janin, par exemple, la critique sans règle comme sans limites du *Figaro* fut une lice où courut sa vive et brillante imagination, souvent jusqu'à perdre haleine, sans toutefois abandonner le fil que l'instruction et le goût lui avaient mis à la main. De temps en temps il frappa à la porte de la raison avec les grelots de la folie; mais il ne brisa point cette porte, et nous avons vu l'austère déité l'entr'ouvrir plus d'une fois, pour rire avec l'aimable fou dont elle espérait faire quelque jour un sage. J. Janin prouva qu'il commençait à le devenir quand, las apparemment d'une guerre sans gloire, il cessa d'écrire dans le *Figaro*. Vers le même temps, il publia *L'Âne mort et la Femme guillotinée*, livre bizarre par le titre, quelquefois par la conception, mais où règne une bonne et saine philosophie, prêtant sa consistance à d'ardentes et justes critiques, à des peintures vives et fortes, à des récits aussi touchants que ceux de Sterne et qui, comme eux, font rêver. Si Jules Janin s'est proposé, ainsi qu'on l'a dit, de parodier *Le dernier jour d'un Condamné*, il a souvent dépassé sa tâche jusqu'à pénétrer plus avant dans la morale que Victor Hugo ; et sa touche délicate a fait vibrer plus de nerfs que la main puissante du poëte. La *Confession*, ouvrage d'une portée moins définie encore, entr'ouvre, dans une autre partie, le livre du cœur humain pour y faire observer le jeu de deux passions également hypocrites : le bigotisme et la coquetterie. Il y a ici une ravissante étude des nuances morales les plus mobiles et les plus fugitives; l'auteur semble les avoir saisies à fleur de nature; il a bien fait : au-dessous de cette superficie, il eût trouvé le vice hideux à voir. Ouvrez maintenant *Barnave* : c'est une galerie toute entière où Jules Janin a exposé, d'une main hardie, les travers du dernier siècle, à une époque où la révolution les éclairait de son terrible flambeau. Dans cette composition bouillante de verve, étincelante de beautés littéraires, ne cherchez pas la trace d'un plan : nous le répétons, c'est une galerie dont il faut admirer les tableaux séparément. Mais qu'elle exposition n'offre pas de faibles compositions! Le peintre a tracé de main de maître le portrait de Mirabeau : c'est bien cette organisation orageuse qui faisait tonner un patriotisme simulé, comme la foudre de l'opéra. Voilà cette physionomie où venaient se réfléchir toutes les passions fortes, excepté la vertu. Qu'il y a aussi de vérité dans cette autre figure où s'expriment toutes les fatigues de la vie, sans que le moraliste puisse y trouver le moindre reflet de l'énergie qui rend ambitieux, et qui conçoit le crime pour arriver à la

puissance. Mais pourquoi J. Janin nuança-t-il de trop pâles couleurs ce Barnave, qu'il avait d'abord choisi pour le héros de son livre, et dont la physionomie si noble, si romaine des temps héroïques semble s'être évanouie comme une ombre vaporeuse sous le pinceau du romancier : Barnave et Vergniaud ne résumaient-ils pas en eux tout ce que nos législatures révolutionnaires ont réuni de poésie?

Que dirons-nous du *Chemin de traverse?* un jugement tout formulé se présente; nous le copions textuellement, car il est juste et sans passion. « *Le Chemin de* » *traverse*, dit l'un des biographes de la » *Presse*, est encore un roman où l'on » retrouve tout le pêle-mêle d'esprit, de » style, d'invraisemblance et de para- » doxes ingénieux qui distinguent d'or- » dinaire les ouvrages de Jules Janin. C'est » l'image exacte de la manière dont il » s'égare dans ses compositions. Lorsqu'il » commence son roman, cet ingénieux » écrivain a toujours en vue un but élevé; » puis, au lieu d'y arriver en droite ligne, » il laisse errer à l'aventure sa plume vaga- » bonde et capricieuse, qui se met à prendre » le chemin de traverse pour arriver au but » du voyage; et l'imagination de l'auteur, » se mettant à courir à travers tous ces » petits sentiers bordés de rosiers, cueille » des fleurs ou court après les papillons, et » lorsqu'arrive le soir ou la fin du volume, » le pauvre Janin, égaré par cette folle » capricieuse, se trouve loin du but qu'il » voulait atteindre. Mais, après tout, le » lecteur ne songe pas à se plaindre de cette » course; car le voyage a été fort amusant, » et on est tout prêt à le recommencer avec » ce guide aussi spirituel qu'infidèle. » Ce jugement, auquel il manque quelques traits que nous essaierons tout-à-l'heure d'y ajouter, pourrait être appliqué aux *Contes fantastiques*, à *Un Cœur pour deux amours*, au recueil intitulé : *Les Catacombes*, et à beaucoup de compositions fugitives publiées par Jules Janin. On rencontre aussi ce charmant décousu dans son *Voyage en Italie*; et l'on regrette, il faut bien le dire, de voir le voyageur orner surabondamment de sa brillante broderie un sujet que la nature et l'art ont fait déjà si riche. L'histoire, la description et le récit sont si vrais, si pittoresques, si poétiques, sous la plume de Janin, quand l'imagination ne les entraîne pas hors de leur sphère respective, que l'on voudrait toujours les y retenir.

Mais nous devons consigner ici une vérité que personne, peut-être, en signalant les défauts de Jules Janin, n'a suffisamment appréciée : c'est que jusque dans ses écarts les plus légers, les plus vagabonds, il y a des choses utiles à recueillir. Sa phrase ne décèle point cette prise corps-à-corps du travail avec les difficultés que semble s'être proposée notre jeune littérature pour faire jaillir du vocabulaire des étincelles de style, ou pour préparer des périodes sonores, à la manière du vaudevilliste aiguisant la pointe d'un couplet. Jules Janin ne s'occupe ni de rechercher le strass de certains romanciers ambitieux d'éclat ni de s'approprier les trop fréquentes métaphores de M. de Balzac, écrivain fort distingué d'ailleurs. Ce qui fait surtout le charme de ses écrits, c'est une simplicité facile qui n'offre jamais l'élégance comme une parure d'emprunt; ce sont les termes propres arrivant toujours à point, et exerçant dans la phrase le pouvoir du mot *mis à sa place*, au gré du pointilleux Despréaux. Mais ce serait peu que ce mérite d'appareilleur littéraire; le talent de Jules Janin se recommande par des titres plus précieux, Il n'y a pas un seul de ses chapitres, pas un seul de ses feuilletons, où l'on ne reconnaisse la touche d'un observation fine, spirituelle et fidèle; pas une de ses réflexions qui ne se montre empreinte de quelque parcelle de bonne érudition; pas une de ses appréciations quelque fugitive qu'elle paraisse, qui ne soit nourrie de la lecture des vieux philosophes, qu'il faut distinguer, et pour cause, de ceux du XVIIIe siècle. Voilà les mérites de Jules Janin : ils sont assez remarquables, assez incontestés, ce nous semble, pour compenser l'inconstance de vues et de plans qu'on ne lui a pas reprochée sans raison. Encore doit-on ajouter que, depuis quelques années, cet écrivain devient de plus en plus maître de cette aventureuse imagination qui l'égarait : voyez les notices qu'il a mises en tête de plusieurs éditions *illustrées* : ce ne sont plus seulement des morceaux écrits avec toutes les séductions de l'art; vous y trouverez presque constamment exprimées des opinions marquant le retour de l'auteur vers les théories rationnelles de la morale et de la littérature. Il est évident pour nous que Jules Janin abandonne les bannières aux mille couleurs des littérateurs qui écrivent comme les Cosaques combattent; et peut-être le verrions-nous

devenir *classique*, si l'ancienne école et la nouvelle ne paraissaient pas s'être donné le mot pour faire de cette désignation le synonyme de *ridicule*.

Avec la puissance de talent que nous venons d'examiner, Jules Janin est parvenu à la rédaction du *Journal des Débats*, après une collaboration à d'autres journaux trop rapprochée de notre époque, et qui d'ailleurs nous est trop peu connue pour que nous ayons à nous en occuper. L'ingénieux feuilletonniste avait à faire oublier Geoffroi, et cette tâche lui échéait toute entière, car l'honnête et lourdement consciencieux Duviquet n'était parvenu qu'à faire regretter son prédécesseur. Le nouveau venu a tenu plus qu'il n'avait promis : non content d'avoir surpassé l'acrimonieux antagoniste de Voltaire et de Talma, sous le filet où s'étendent ses analyses joyeuses, ses critiques incisives, il lui arrive souvent de rappeler les articles d'Hoffmann et de Feletz, dans le corps du journal ; et, n'en déplaise aux critiques qui n'accordent pas la moindre valeur à la littérature de l'empire, Hoffmann et Feletz étaient d'habiles écrivains. Ces trop rares excursions ascendantes du rédacteur-soulignaire sont autant de bonnes fortunes pour les abonnés : elles forment l'heureuse compensation de la *Pièce de bœuf* que leur fait subir quotidiennement M. S***** de S***, en la subissant lui-même. Il y a, quoi qu'on en dise, des croix d'honneur qui coûtent bien cher, et cela sans que le public puisse s'en douter.

JOURDAN (*Mathieu-Jouve*) surnommé *Coupe-tête*, l'un des plus sanguinaires terroristes du midi de la France, était né vers 1749, à Saint-Juste près du Puy (Haute Loire). Il passa, dit-on, sa jeunesse dans la condition de muletier, et ne reçut aucune éducation. Las apparemment de conduire des mulets dans les âpres montagnes des Cévennes, Jourdan devint maréchal-ferrant ; puis contrebandier, et fut condamné à mort, par contumace, à Valence. On assure qu'ayant changé de nom par suite de cette condamnation, il se fit appeler *Petit*, et reparut à Versailles ou à Paris comme marchand de vin. On a avancé sans assez de preuves que Jourdan ayant été attaché à la personne de M. Delaunay, gouverneur de la Bastille, s'était proposé, le 14 juillet, pour couper la tête à cet officier supérieur. Il est au moins certain que Jourdan ne figura point à Versailles lors des événements des 5 et 6 octobre ; dans le courant du mois suivant, il se trouvait à Avignon, dirigeant un petit établissement de roulage, qui avait plusieurs mois d'existence. En 1790, cet homme fut nommé capitaine de l'une des sept compagnies que formait la garde-nationale de cette ville ; et lorsque les patriotes du Comtat commencèrent à se diviser, il entra dans la faction que dirigaient Duprat, Rovère et Mainvielle, chefs des Avignonnais anarchistes. Il restait alors dans le pays un parti dévoué au pape, et dont le foyer était à Carpentras. En 1791, il assassina les nommés Anselme et De Lavillasse, au village de Vaison. Sondain Avignon et quelques autres communes déclarèrent la guerre à Carpentras et autres localités du Haut-Comtat, qui refusaient de se réunir à la France ; une armée se porta contre ce pays : elle était composée d'hommes exaltés et immoraux, auxquels s'étaient joints environ deux cents déserteurs du régiment de Soissonnais et des dragons de Penthièvre. Le commandement en chef de cette tourbe armée, fut confié à un chevalier Patrix, qui choisit Jourdan pour son lieutenant-général. L'armée avignonnaise, après avoir remporté quelques avantages sur les troupes comtadines, s'empara du bourg de Sarrians, qu'elle livra au pillage. Durant ces opérations, Patrix avait été accusé de concussion et de trahison : ses soldats en firent justice à la manière des légions romaines ; il fut fusillé, et Jourdan se proclama général en chef. Cet homme qui n'avait que de l'audace, et qu'une complète ignorance empêchait d'exercer un pouvoir qu'il ne concevait pas, ne fut, dans son commandement, que le mannequin des autres chefs anarchistes : mannequin sanguinaire, toutefois, qu'ils amenèrent à ordonner les plus horribles excès, lui en abandonnant toute la responsabilité. Etre absolument nul, incapable de former un plan, de motiver une opinion, il laissait faire en son nom tout le mal qui passait par la tête de ses subordonnés ; satisfait d'être le général en chef des braves brigands de Vaucluse, et de pouvoir, à l'ombre de ce titre, satisfaire ses deux passions favorites, le libertinage et l'ivrognerie, en se faisant amener les femmes qui lui plaisaient et apporter les meilleurs vins qu'on pouvait trouver.

Cependant l'armée avignonnaise, après avoir assiégé vainement Carpentras, s'était dédommagée de ce mauvais succès, en dévastant les plaines du Comtat, en pillant

les villages, les bourgs, en brûlant les couvents et les châteaux. La municipalité d'Avignon, quoique sincèrement partiote, n'approuva point ces excès ; elle refusa de nouveaux envois d'armes et de munitions, et bannit de son sein Duprat et Mainvielle, qui s'étaient montrés favorables au brigandage des troupes. Les choses en étaient là, lorsque l'Assemblée constituante, effrayée des attentats qui se commettaient dans le Comtat, au nom de la révolution, y envoya les commissaires Lescène, Mulot et Verninac, comme médiateurs. Arrivés à Orange, ils y mandèrent des députés d'Avignon, de Carpentras, de l'armée de Vaucluse et de l'Assemblé électorale, qui était l'âme du parti anarchiste. Mais Jourdan ne fut point appelé aux conférences. La paix ayant été rétablie dans le Comtat, le général en chef, redevenu ivrogne du dernier rang, rentra à Avignon. Mais il ne s'y tint pas long-temps en repos, et provoqua une émeute contre la municipalité, sous prétexte qu'on avait promis une solde de quarante sous par jour aux soldats de l'armée vauclusienne, et qu'on ne la lui avait pas payée. Jourdan s'empara du palais, braqua des canons sur la ville, favorisa la prise de l'Hôtel-de-Ville par Duprat et Mainvielle, et l'arrestation de quatre officiers municipaux et de plusieurs autres citoyens contre lesquels ils avaient des vengeances à exercer. La commission médiatrice, n'ayant pu arrêter ces excès, se retira. Ce fut pendant son absence qu'arrivèrent les massacres dits *de la Glacière*, auxquels Jourdan présida. Mais la réunion du Comtat à la France ayant été prononcée définitivement, de nouveaux commissaires de l'Assemblée constituante se rendirent à Avignon ; Jourdan fut arrêté au moment où il traversait une rivière à cheval et à la nage. Jeté dans les prisons qu'il avait ensanglantées, il en sortit bientôt, grâce à une amnistie prononcée en 1792, par l'Assemblée législative. L'anarchiste avignonnais s'était retiré à Marseille; il en fut ramené par ses ex-satellites, et rentra dans Avignon comme un triomphateur romain qui eût été ivre, car Jourdan l'était. Dans l'année suivante, tour à tour proclamé sauveur de la patrie et conspirateur infâme, l'ex-contrebandier du Velay se trouvait en définitive emprisonné à Marseille, par ordre des fédéralistes, lorsque le général Cartaux y arriva, et lui rendit la liberté. Jourdan reparut à Avignon avec le titre de commandant de la gendarmerie des départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône : il se fit en cette qualité le séide des représentants du peuple, Rovère et Poultier, qui l'avaient nommé, et fut le pourvoyeur de cette terrible commission d'Orange, dont la renommée fait encore frémir les habitants du midi. Jourdan, ne sachant ni lire ni écrire, signait ses ordres d'arrestation avec une griffe, sur un magnifique bureau, couvert d'un pêle mêle de papiers, d'armes et de flacons de liqueurs fortes. En 1793, ce sbire d'un tribunal révolutionnaire au petit pied, siégeant à Orange, vint en mission à Paris ; il parut au club des Jacobins, reçut l'accolade fraternelle du président, et obtint les honneurs de la séance. Fier de cet accueil, Jourdan se livra aux plus ridicules extravagances : il se faisait promener par les rues avec une voiture à quatre chevaux, assis près d'une femme qu'il avait enlevée à son mari, et toujours escorté d'une dixaine de ses gendarmes. De retour à Orange, il trancha littéralement du grand seigneur, au nom de *la liberté*, de *l'égalité*, de *la fraternité*, et fit mettre en prison un maire qui ne lui avait pas ôté son chapeau. Une autre fois, des citoyens s'étant refusés à lui céder leurs chevaux, il fit tirer sur eux. L'accusateur public, ayant voulu informer contre cet attentat, fut arrêté par ordre de l'accusé. Enfin, dénoncé au comité de salut public par Agricole Moreau (de Vaucluse), il fut incarcéré, puis transféré à Paris, et livré au tribunal révolutionnaire. Vainement, sur la recommandation de Rovère et Poultier, Tallien essaya-t-il de défendre ce féroce anarchiste, qui comparut devant ses juges avec un énorme portrait de Marat sur la poitrine ; il fut condamné à mort et exécuté le 27 mai 1794. Jourdan était un homme très-petit, trapu, ayant le visage haut en couleur et bourgeonné. Sa physionomie n'annonçait nullement la cruauté ; elle respirait plutôt une bonne grosse bonhomie. Cependant, lorsqu'il était ivre, ce qui lui arrivait souvent, sa férocité devenait celle du tigre, et l'on eût dit que le sang était son unique aliment.

JULIEN (*Pierre*), célèbre statuaire du XVIIIe siècle, naquit à Saint-Paulien (Haute-Loire) en 1731. Dès l'âge de quatorze ans, son goût pour les arts s'étant déclaré, peut-être à la vue des beaux débris de l'antiquité que l'on découvrait

souvent alors à Saint-Paulien, il commença à s'essayer chez un sculpteur-doreur de cette ville. Mais bientôt son oncle, qui était jésuite, ayant découvert en lui de grandes dispositions, l'envoya près de l'architecte Perrache, alors président de l'académie de Lyon. Cet artiste ne tarda point à découvrir que Julien était appelé à de hautes destinées dans les arts ; il le conduisit lui-même à Paris, et le plaça sous la direction de Coustou. Malgré cet illustre patronage, il eut dix années entières d'une carrière obscure, et n'entra en lice pour le grand prix qu'à l'âge de trente-quatre ans. L'ouvrage par lequel il concourut était un bas-relief représentant Sabinus offrant son char aux Vestales, obligées de fuir les Gaulois, vainqueurs. On voit encore ce morceau de sculpture dans la maison que Mademoiselle Guimard, danseuse de l'Opéra, occupa long-temps à Pantin : les plaisants dirent alors qu'elle avait acheté les Vestales de Julien, afin qu'au moins on en vît chez elle en marbre. Quoiqu'il en soit de l'authenticité de ce bon mot, le bas-relief du statuaire vélaisien remporta le grand prix. Ce triomphe ne fit pas moins d'honneur à ses juges qu'à lui ; car on était parvenu à cette époque de dégénérescence, où le ciseau, comme le pinceau, s'égarait dans les fadeurs du goût pastoral; et l'élève lauréat s'était écarté tout à fait des errements de cette déplorable école. Tout en suivant les leçons de l'académie et de son maître, Julien les avait rectifiées, en invoquant des principes plus sûrs : la simplicité du style, la noblesse du caractère, la vérité de l'expression et le bon goût dans les ajustements. Abandonnant ainsi la route que des célébrités du temps suivaient, ce statuaire faisait comprendre qu'il en avait découvert une meilleure : sa profonde modestie pouvait seule leur faire oublier une telle tentative. Julien, en étudiant l'antique, en consultant la nature, ne secouait pas violemment le joug de l'école dégénérée du XVIIIe siècle ; il s'y dérobait doucement. Il est douteux, toutefois, que cet artiste n'ait pas eu à subir plus tard la conséquence de cette indépendance, tant modeste qu'eût été son affranchissement. Notons ici pour mémoire que Julien marqua alors dans la statuaire le point de départ d'une restauration que Vien avait commencée dans la peinture.

L'élève couronné partit pour Rome en 1768, et n'en revint qu'en 1772. Julien avait alors quarante-cinq ans ; il était temps qu'il prît sa place parmi les maîtres ; il se présenta pour être *agréé* avec une délicieuse figure de *Ganimède versant du nectar*. Ce morceau, sans être de la même force que les chefs-d'œuvre que cet artiste créa depuis, égalait au moins les meilleures compositions des statuaires au nombre desquels il voulait être admis ; mais le ressentiment de ceux-ci s'était aigri en vieillissant : Julien fut repoussé. On croit que l'influence de Coustou ne fut pas étrangère à ce rejet : son ancien élève l'aidait à terminer le tombeau du Dauphin, fils de Louis XV, dans l'église de Sens : peut-être ne voulut-il pas l'émanciper tant qu'il aurait besoin de lui. Il allait quitter Paris, et consacrer son habile ciseau à sculpter des proues de navire, lorsque, encouragé par ses amis, par ses protecteurs, il consentit à se représenter au concours en 1778. Cette fois, sa composition était *un guerrier ou un gladiateur blessé à mort* : ses jambes ont fléchi ; il est affaissé sur lui-même, il vit encore ; mais sa vie va s'éteindre. La pose, l'arrangement ne ressemblent à aucune statue antique connue ; cependant c'est le caractère de l'antiquité avec toutes ses perfections ; c'est la beauté virile d'un homme en parfaite santé ; il meurt d'un accident qui le tue sans avoir altéré la puissance de sa constitution. Pourtant, on le reconnaît, la mort gagne successivement toutes les parties de son corps : on croit suivre de l'œil son triomphe progressif sur la nature vivante. Cette même figure, exécutée en marbre, valut, l'année suivante, à Julien le titre d'académicien. Peu de temps après son admission à l'académie, le gouvernement lui confia l'exécution d'une statue de *Lafontaine* et *du Poussin*. La première fut encore plus généralement admirée que le guerrier mourant, et voici peut-être le motif de cet accroissement de perfection : cette composition offrait au statuaire l'occasion de se caractériser lui-même dans son œuvre ; car Julien fut en vérité celui de tous les hommes qui ressembla le plus au grand et candide poète. Devant sa belle composition, on se sent retenu par un charme doux qui captive et fait rêver ; on espère que de ce sourire, tout à la fois naïf et malicieux, va naître une nouvelle moralité : l'oreille se surprend à l'écouter.

comme si la bouche de marbre allait s'ouvrir pour la prononcer.

Au Lafontaine succéda, sous le ciseau de Julien, l'admirable *Baigneuse* destinée à la laiterie de Rambouillet. Elle excita une admiration moins profonde, surtout moins chaste, mais plus vive encore que l'œuvre précédente : c'est la beauté et la grâce féminines avec toutes leurs séductions; il y a là tout ce qu'on peut supposer de jeunesse, de fraîcheur, de virginité, dans une bergère de 17 à 18 ans, nue sans obscénité, mais avec un voluptueux abandon. Lorsque cette production parut, il demeura convenu que c'était la plus parfaite figure de femme que l'art eût encore produit; on peut juger s'il a fait mieux depuis : cette figure orne aujourd'hui le palais des pairs.

Lorsque la révolution éclata, Julien n'avait pas encore terminé la statue du Poussin; il l'acheva lentement. A cette époque de troubles et d'orages, les arts puisaient peu d'inspirations dans les sujets étrangers aux circonstances : l'enthousiasme se concentrait tout entier sur le terrein brûlant où les passions s'agitaient. Enfin, la figure du grand peintre s'offrit aux regards des amateurs, qui déclarèrent cet ouvrage encore supérieur à ceux qui l'avaient précédé. Le Poussin, au milieu d'une nuit brûlante d'Italie, se lève à demi-nu, réveillé par une inspiration sublime. Tel est le sujet de cette composition, où la pose, l'expression des traits et le mouvement de la pensée, savamment produits dans l'attitude, ne sont peut-être surpassés que par l'adresse avec laquelle l'artiste a su esquiver la mesquinerie de notre costume, en drapant sa figure avec autant de grâce que de noblesse.

Outre ces ouvrages capitaux, Julien a fait un grand nombre d'autres statues, figurines ou bas-reliefs, dont la désignation serait trop longue. Il avait entr'autres exécuté un bas-relief pour la nouvelle église de Sainte-Geneviève, qui ne paraît pas avoir été conservé. Ce statuaire célèbre, dont la santé s'était beaucoup affaiblie dans les dernières années de sa carrière, mourut à Paris, en 1804, trois mois après avoir terminé sa statue du Poussin. Dejoux, son camarade et son ami, lui avait élevé un monument dans le jardin du musée des Petits-Augustins; ce tombeau a été transporté en 1815 au cimetière dit du Père-Lachaize.

LACHAIZE D'AIX (*François de*), confesseur de Louis XIV, naquit en 1624, au château d'Aix, près de Saint-Germain-Laval (Loire). Il était le second des douze enfants de Georges d'Aix, seigneur de Lachaize, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, et gentilhomme distingué par ses services. Il fut élevé à Roanne, dans le collége des Jésuites, fondé par le Père Cotton, dont il était le petit neveu. Il entra dans la Compagnie de Jésus dès qu'il eut fini sa rhétorique; puis, après deux ans de noviciat, il alla faire sa philosophie à Lyon, où il professa plus tard cette science et la physique, constamment indivisibles dans l'ancien enseignement ecclésiastique, pour une raison que nos lecteurs comprendront sans peine : il fallait à toute force que la nature *expliquée* fût d'accord avec la philosophie théologique. Parvenu à diriger la conscience de Louis XIV, Lachaize, courtisan subtil, sut toujours concilier ses exhortations avec les penchants de son royal pénitent, et pour ceux qui ont lu les mémoires du XVIIe siècle, il demeure évident que le monarque mondain avait plus converti le Jésuite convertisseur qu'il ne s'était laissé amender par lui. En effet, le père Lachaize aimait le faste, la représentation; et plus d'une belle pénitente de son temps savait pertinemment qu'il n'était pas l'ennemi du plaisir. On parlait beaucoup, vers 1680, de la maison somptueuse et des jardins splendides que ce confesseur du roi possédait à l'est de Paris, et dont on a fait, dans les temps modernes, une chapelle et un cimetière.

Le Père Lachaize eut l'adresse de rester toujours en bonne intelligence avec Madame de Maintenon, parce qu'il comprit que jouer son crédit contre celui de la favorite, c'eût été s'exposer à perdre assurément la partie. Ce fut, dit-on, ce confesseur qui décida le roi à épouser cette dame. Lachaize, sans être méchant, persécuta donc les protestants, pour ne pas cesser d'être de l'avis de la marquise; il ne passait pas pour être intolérant, il le devint par respect pour sa fortune. Ce Jésuite mourut en 1709, et fut remplacé, comme on sait, par le Père Letellier, catholique farouche et cruel, qui fit beaucoup de mal.

Le Père Lachaize a publié plusieurs ouvrages, soit en latin, soit en français, qui révèlent de grandes connaissances; mais ils ne sont plus lus aujourd'hui, et

nous ne croyons pas les indiquer très-utilement ici. En voici toutefois les titres : *Peripateticæ quadruplis philosophiæ placita rationalis, naturalis, supernaturalis et moralis* (Lyon, 1661, in-folio); *Humanæ sapientiæ propositiones, propugnatæ Lugduni in coll. soc. Jes.* (Lyon, 1662, in-folio); *Réponse à quelques difficultés concernant un jubilé de Lyon* (Lyon, 1666, in-4°); *Remarques sur l'inscription d'un antique*, publiées dans le premier tôme des Mémoires de l'Académie des belles-lettres.

LACHAUX (*Jean-Baptiste, abbé de*), naquit au Puy (Haute-Loire) au commencement du XVIII° siècle. Il a publié un *Mémoire sur le fer laminé* (Paris, 1753, in-12); *la Vie d'Apollonius de Thyanes*, et une édition des *Œuvres de Nesmond*, évêque d'Alby, consistant en discours sacrés et sermons. Lachaux a composé pour cette édition une Préface fort élégante (Paris, 1754, in-12).

LACHAUX (*Géraud de*), bibliothécaire, secrétaire-interprète et garde du cabinet des pierres gravées du duc d'Orléans, naquit également au Puy, au commencement du XVIII° siècle, et sans doute il était de la même famille que le précédent. Son principal ouvrage est la *Description des Pierres gravées* dont il était le conservateur, production savante connue de toute l'Europe, et dont les gravures sont d'un fini précieux (Paris, 1784). On a aussi de l'abbé de Lachaux une *Dissertation sur les attributs de Vénus*, publication quelque peu profane pour émaner d'une plume ecclésiastique; mais on sait que le clergé du XVIII° siècle se donnait à cet égard d'assez grandes licences : témoins, Lattaignant et Grécourt. Ce dernier ouvrage parut en 1776, in-4°.

LACOSTE (*Jean-Bruno-Frévol de*), général de brigade, chevalier de Saint-Louis et membre de la Légion-d'Honneur, était le père du célèbre général de ce nom. Il naquit à Pradelles (Haute-Loire), en 1728. Il embrassa la carrière des armes dès l'âge de dix-huit ans, en qualité de simple grenadier au régiment de Condé. Mais au bout d'une année, il recevait sur le champ de bataille un brevet de lieutenant dans le même corps. Lacoste fit avec une distinction relatée dans les fastes militaires, les campagnes de 1745, 1746, 1747 et 1748. Plus tard, il se signala au passage du Rhin par l'armée du prince de Conti : action dans laquelle il reçut une blessure. Cet officier se fit remarquer aussi au passage du Var, à l'attaque de Broc et du Col-de-l'Assiette : dans cette dernière affaire, un boulet brisa le drapeau qu'il portait, et dont il tint les nobles débris au milieu de trente-huit officiers de son régiment morts autour de lui. En 1752, M. Lacoste se retira dans sa famille avec le grade de capitaine.

Après cette carrière glorieuse, Lacoste consacra quarante années de sa vie à des soins philanthropiques dont le but était de soulager les habitants de son pays natal, envers lesquels la nature se montre sévère. Au milieu de ces soins pieux, il fut encore appelé par le roi à veiller à la sûreté de ses concitoyens. « Alors, dit un biographe de la localité, des incendiaires, des voleurs, des hommes à froide vengeance, se tenaient la tête haute, organisés par compagnies, dans ces âpres contrées; les gorges de l'Allier, de la Loire, les bois circonvoisins étaient autant de repaires à leur disposition, que la force publique n'abordait jamais sans péril. La population sauvage, indolente, superstitieuse, esclave de ses vieilles habitudes, était inhabile pour imprimer à l'agriculture un avancement quelconque; les terres demeuraient en partie sans culture, abandonnées pour un vil prix à la dépaissance des troupeaux étrangers. Les arts mécaniques étaient au niveau de la science et de l'économie rurale : ils se réduisaient à la pernicieuse fabrication des *coutelières*, poignards à gaîne, longs de quinze pouces, armés d'une lame à deux tranchants, d'un usage commun et funeste. Tout le commerce roulait sur l'approvisionnement des objets de consommation; les marchés, les fêtes baladoires, rendez-vous général d'une jeunesse impétueuse et cruelle, se terminaient communément par des combats sanglants, dans lesquels on voyait souvent les individus les plus pacifiques périr victimes d'une rivalité haineuse, presque toujours subsistante entre les domiciliés de différentes paroisses [1]. »

Telle était la situation des choses, lorsqu'en 1768, M. Lacoste fut nommé commandant pour le roi à Pradelles. Son zèle dans cet emploi, et la répression qu'il sut

(1) *Annuaire de la Haute-Loire*, année 1837.

opposer, avec autant de sagesse que de fermeté, aux désordres que nous venons de signaler, lui méritèrent bientôt le grade de lieutenant-colonel; et en 1779, son commandement fut étendu aux montagnes du Vivarais, du Gévaudan et du Velay, ce qui donnait à son ressort une étendue de cent trente-deux paroisses, villes, bourgs ou villages. De nos jours, un tel commandement serait remis à un lieutenant-général. Qu'il nous soit permis de remarquer, en passant, que l'ancienne cour concevait mieux la Majesté des grades, en donnant plus d'importance que les gouvernements modernes aux attributions attachées à chacun: un simple capitaine était alors un homme haut placé; aujourd'hui, grâce au déplacement, peut-être pourrait-on dire à la prostitution des hautes dignités, fourvoyées dans des fonctions presque inférieures, c'est tout au plus si la rutilante broderie et les énormes épaulettes d'un officier général obtiennent quelque témoignage de considération parmi les classes bourgeoises. Revenons. L'exercice du colonel Lacoste se prolongea jusqu'en 1791; les commandements de province ayant été supprimés alors, ce digne officier supérieur fut promu au grade de maréchal-de-camp et mis à la retraite. Lorsque l'ordre de la Légion-d'Honneur fut institué, le général Lacoste en reçut la décoration au milieu des flatteuses acclamations de toute la population de Pradelles. Cette distinction, qui allait chercher au sein du repos un ancien serviteur distingué, prouvait que Bonaparte n'oubliait point alors les services, quoiqu'ils eussent cessé: il ne persista pas long-temps dans cette équitable coutume; quelques années plus tard, un fonctionnaire hors d'activité était un homme mort. Ce déni de justice, ou plutôt cette ingratitude gouvernementale fut un triste legs que Napoléon fit à ses successeurs: elle est surtout frappante pour les anciens militaires de l'empire, pour les débris des héroïques légions sur lesquelles plana pendant dix années l'aigle triomphante d'un autre César. Nous pourrions en nommer par centaines, seulement parmi les officiers, qui n'ont pu obtenir la croix d'honneur souvent méritée, parce qu'ils ne servent plus, lorsqu'elle est prodiguée à tant de gens qui servent mal, ou ne servent point du tout. Cela peut se comparer à ces vénérables monuments historiques qu'on laisse périr sans honneur, tandis qu'on élève des édifices sans majesté pour la simple satisfaction des vanités contemporaines.

Avant que cet oubli des services passés fût consacré par l'usage, avant même que le général Lacoste eût été décoré, la convention nationale, par son décret du 19 juin 1793, avait déclaré que cet officier vénérable avait bien mérité de la patrie, et rémunéré ses services d'un capital de trente mille francs converti en une rente viagère de 3,000 francs. Par un décret impérial, cette rente fut déclarée reversible sur les trois filles du général Lacoste. Ce brave et vertueux citoyen mourut au Puy, le 31 décembre 1808, laissant un fils dont la gloire continuait depuis long-temps la sienne.

LACOSTE (*André-Bruno-Frévol, comte de*), général de brigade du génie, aide de camp de l'empereur, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier des Ordres de la couronne de fer et de Saint-Henri de Saxe, né à Pradelles (Haute-Loire), en 1775. Il entra au service en 1793, comme adjoint aux fortifications dans les places fortes du nord. Il passa ensuite avec le grade de lieutenant du génie à l'armée des Pyrénées occidentales, où il préluda à cette série d'actions éclatantes qui ont illustré sa carrière. Lorsque la paix fut signée avec l'Espagne, le jeune Lacoste, après quelque séjour à l'école de Metz, passa à l'armée du Rhin et Moselle, fit les campagnes de l'an 4 et de l'an 5, et fut particulièrement remarqué à la bataille de Ribeirac et au siége de Kehl. En l'an VI, les talents déjà distingués de cet officier le firent désigner pour l'expédition d'Egypte. Dans ce vieux monde, théâtre d'une gloire nouvelle, selon l'expression de Napoléon, Lacoste eut une belle part aux exploits de l'armée expéditionnaire, surtout à la bataille des Pyramides, au siége de Larich, à l'assaut de Jaffa: sur la brèche de cette dernière place, le général en chef donna au lieutenant Lacoste le grade de capitaine. Il continua de servir avec la plus grande distinction dans la campagne de Syrie, et mérita le grade de chef de bataillon aux batailles d'Héliopolis, d'Alexandrie et au blocus du Caire. Durant la guerre d'Egypte, le commandant Lacoste avait été blessé deux fois. A son retour de cette laborieuse autant que glorieuse expédition, il fut envoyé en qualité de sous-directeur des fortifications

dans les places fortes de la république Cisalpine, puis au siége de Gaëte, où sa brillante participation lui valut le grade de colonel. Durant la guerre de Prusse, en 1806 et 1807, le colonel Lacoste, qui venait d'être nommé aide de camp de l'empereur, se couvrit de gloire au siége de Dantzick et à la bataille de Friedland, où il fut de nouveau blessé. En 1808, Lacoste, promu au grade de général de brigade, se rendit en Espagne pour commander l'arme du génie. Il dirigeait le siége de Sarragosse avec autant de valeur que de talent, lorsque, le 1er février 1809, il fut atteint au front d'une balle qui termina sa belle carrière! Cette perte fut vivement sentie par toute l'armée; l'empereur manifesta avec une touchante expression le regret que lui causait la mort de cet excellent officier. Peu de jours avant qu'on lui eût appris le noble trépas de son aide de camp, Napoléon disait à un cousin de Lacoste, qu'on lui présentait : « Vous avez un parent qui ira loin, si » une balle ne l'arrête. » Peut-être en ce moment-même une balle tranchait-elle la trame de cette vie héroïque.

Le général Lacoste avait une instruction forte, un esprit vif et orné, des formes prévenantes, des mœurs douces et simples; sa conversation était agréable et gaie. S'il parlait de la guerre, ce qui lui arrivait peu dans le commerce social, sa modestie le portait à passer légèrement sur les faits auxquels son nom se rattachait. Lacoste n'aimait point la représentation; il attachait peu de prix aux grandeurs et moins encore à la fortune. Après le traité de Tilsit, quelques personnes qui l'environnaient s'extasiaient sur la beauté d'une bague que lui avait donnée l'empereur Alexandre; « Oui, répondit-il en riant, c'est une » bonne poire pour la soif. » Ce mot marquait une éclipse de l'esprit ordinaire et de la justice du général; il devait savoir qu'il n'était pas du nombre des serviteurs auxquels l'empereur Napoléon laisserait jamais venir *la soif*.

Napoléon avait voulu que le bronze ou le marbre transmît à la postérité, les traits de son valeureux aide-de-camp; sa statue pédestre fut commandée au statuaire Clodion; le modèle en plâtre a même été achevé : on le voyait en 1816, parmi les débris du musée des Petits-Augustins; mais la statue n'a point été exécutée. Le cœur du général comte Lacoste, contenu dans une urne faite avec la matière des canons pris à l'ennemi, a été adressée, par ordre du gouvernement, au préfet de la Haute-Loire. Pourquoi voit-on cette noble relique reposer obscurément dans un coin du cimetière de Pradelles, sans qu'aucune inscription attire les regards sur les restes d'un guerrier qui fixa plus d'une fois l'attention de l'Europe !!!

LAFAYETTE (*Marie-Paul-Yves-Gilbert Motier, marquis de*), l'un des hommes des temps modernes dont le nom soit devenu le plus populaire, naquit le 6 septembre 1757, à Chavagnac (Haute-Loire). La famille de Lafayette était depuis plusieurs siècles, illustre dans le Velay et en Auvergne, où elle joua un rôle important au moyen-âge. Sous le règne de Charles VII, un seigneur de cette maison, maréchal de France, figura avec distinction parmi les nobles qui ne crièrent point *vive Lancastre*, et restés fidèles à l'écu de France, refusèrent de plier le genou devant le léopard anglais. On sait que le maréchal de Lafayette défit les troupes britanniques en 1422, dans une bataille près d'Angers; ces mêmes troupes devaient, trois siècles et demi plus tard, retrouver en Amérique un vainqueur du même nom. Le jeune Lafayette fit ses études au collége du Plessis, à Paris; on doit présumer qu'il les termina de bonne heure, car il n'avait que seize ans lorsqu'il épousa Mademoiselle de Noailles, fille du duc d'Ayen, Lafayette avait assez profité de sa rapide éducation pour opter entre la gloire des lettres, que semblait lui léguer le tendre auteur de *la Princesse de Clèves*, et la gloire des armes, dont le vainqueur de Clarance en 1422, avait placé haut le but dans sa famille. Cette dernière gloire, son oncle, tué en Italie, et son père tombé sur le champ de bataille de Minden, ne l'avaient pas laissé décliner... Mais Lafayette ne voulait ni d'une illustration servile, ni d'une fortune militaire vers laquelle la faveur l'eût conduit par la main. Son âme, sur les bancs de l'école, s'était trempée aux sources de la magnanimité des républiques antiques; à un âge où l'amour est l'essence de la vie, il vouait toutes ses affections à la liberté : tandis que toute la jeune noblesse de cour prostituait ses tendresses à des passions d'opéra, Lafayette n'eût pour maîtresse que celle de Brutus et des Gracques. Ce fut dans cette disposition d'esprit, ou plutôt de cœur, que le trou-

[illegible] Instructeur

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Lafayette.

LIBRARY

vèrent les efforts d'affranchissement, jusqu'alors malheureux, que faisaient les Américains en 1777. L'armée américaine, composée de milices levées à la hâte et mal organisées, avait été battue à Boroklyn; elle marchait de défaites en défaites. Washington, revêtu de la dictature, soutenait de son mieux la liberté naissante de ses compatriotes; tandis que Franklin s'efforçait d'obtenir de Louis XVI, un secours que ce prince n'osait pas lui accorder, quoiqu'il vît avec joie la puissance anglaise blessée dans ses intérêts les plus chers. Lafayette jugeant le succès d'autant plus glorieux qu'il serait plus difficile à conquérir, n'hésita pas à s'arracher des bras de sa jeune épouse, pour aller combattre dans les rangs américains. Vainement Franklin lui-même voulut-il le détourner d'un projet qui lui paraissait téméraire; « Jusqu'ici, lui répondit le « bouillant sectateur de la liberté, je » n'avais fait que chérir votre cause; » aujourd'hui, qu'elle est menacée, je » cours la servir. Plus elle semble tombée » dans l'opinion publique, plus l'effet de » mon départ sera grand, et plus il pourra » vous être utile. » Cette détermination prise, Lafayette, comptant pour rien les oppositions de la cour, fréta un navire et franchit l'Océan. Le jeune volontaire fut accueilli avec honneur par Washington, et fêté partout comme un libérateur. Bientôt l'occasion lui fut offerte de sceller de son sang son union avec les Américains: lord Howe étant débarqué à la tête de forces imposantes dans le Maryland, attaqua Washington près de Philadelphie: celui-ci, malgré de savantes et sages dispositions, se vit contraint d'abandonner la victoire aux Anglais. Lafayette en combattant près du général en chef, avait été blessé à la jambe: sa conduite dans cette action lui concilia l'estime des soldats de l'indépendance et l'amitié de leur chef, esprit observateur et méthodique qui n'aventurait point son affection, mais qui ne la retirait jamais après l'avoir donnée à bon droit.

Cependant la bataille que les Américains venaient de perdre livra aux Anglais la capitale de la confédération. La cause de l'indépendance parut de nouveau désespérée. Dans cette circonstance, Lafayette se chargea de diriger avec le général Green un coup de main sur Burlingthon; puis appelé au commandement de l'armée du nord, il tenta les entreprises les plus hasardeuses, en dépit de toutes les privations. Ce fut pendant ces efforts héroïques que la cour de Versailles, cédant à l'ascendant de l'opinion publique et à cet entraînement qui devait la conduire si loin, reconnut solennellement l'indépendance des Etats-Unis. Ici se rompit le lien qui l'unissait aux monarchies absolues de l'Europe; Louis XVI, sans l'avoir prévu, jeta ainsi dans le cœur des potentats le germe d'un ressentiment dont la lenteur et la mauvaise foi de leur alliance devaient un jour lui démontrer l'existence. Après une campagne sur les frontières du Canada, où Lafayette développa, tantôt une prudence au-dessus de son âge, tantôt la plus éclatante valeur, on le vit aborder en 1778 une nouvelle série d'exploits: à Barinkill, il dégagea un corps de 2,000 hommes enveloppé par les Anglais. Après l'expulsion de ceux-ci de Philadelphie, et lorsque Washington les attaqua dans leur retraite à Freehald, Lafayette contribua puissamment à la victoire des Américains, avec l'avant-garde qu'il commandait. Le comte d'Estaing, montant une escadre française, avait paru dans les mers de Rhodisland, et devait attaquer cette île, que les Anglais occupaient. Lafayette devait protéger l'expédition à la tête de l'armée de Sultivan. Mais la retraite inopinée de la flotte française sur Boston rendit inutile le concours des troupes américaines. Dans cette occurrence, le major général français[1] eut à défendre l'honneur de ses compatriotes, ce qui fut d'autant moins facile qu'une sourde mésintelligence s'était glissée entre les deux nations, et menaçait d'éclater. Il en prévint l'explosion, et ce fut à un jeune homme de vingt ans que l'Amérique dut en ce moment la conservation de sa naissante indépendance, qu'allait faire succomber sa rupture avec la France. Tour à tour le champion des Etats-Unis et de son pays natal, Lafayette eut encore à se porter le défenseur de ce dernier, lorsque le commissaire anglais Carlisle se permit de dire que la France soufflait le feu de la guerre civile entre les *Anglais* des deux hémisphères. Le major général, après avoir restitué le nom d'*Américains* au peuple pour lequel il combattait, demanda raison à Carlisle de son propos; ce commissaire ne releva point le gant.

(1) Le Congrès l'avait revêtu par acclamation de ce grade, dès son arrivée en Amérique.

Peu après, Lafayette se disposa à venir en France hâter le corps auxiliaire promis aux Américains. Sur le point de s'embarquer, il reçut du congrès un nouveau témoignage de la gratitude des Américains: des commissaires de la nation eurent ordre de se concerter avec lui; Franklin, au nom de ses compatriotes, lui fit présent d'une épée sur la coquille de laquelle il était représenté blessant le léopard britannique, et recevant un laurier de l'Amérique délivrée. En France, l'apparition de Lafayette fut marquée par une suite d'ovations: la cour et la nation l'accueillirent comme un héros; les acclamations populaires le saluèrent partout où il passa; pour lui résonnèrent toutes les lyres: Voltaire lui-même, cet astre qui allait s'éteindre, éclaira du dernier rayon de sa gloire poétique l'ami de Washington. Lafayette ne se prévalut de ce triomphe que pour mieux servir sa seconde patrie: il pressa les armements, fit de vaillantes recrues parmi la jeune noblesse; et tandis qu'un corps de 6,000 hommes, sous les ordres du comte de Rochambeau, se rendait sur le point où il devait s'embarquer, l'actif allié des Etats-Unis allait exciter la lenteur habituelle du cabinet de Madrid. A la grande surprise de l'Europe, il obtint un traité de commerce avec l'Amérique, qui bientôt se changea en déclaration de guerre à l'Angleterre.

Ayant obtenu ces résultats importants, Lafayette retourna aux Etats-Unis et redescendit dans la lice guerrière. Parmi d'autres actions, dont le détail excéderait nos limites, le jeune général se trouva dans la Virginie, en présence de lord Cornwallis, que ses succès avaient rendu la terreur de l'Amérique. Lafayette ne se laissa point intimider par cette grande renommée; quoique le général anglais commandât une armée double de la sienne, et fût maître de la navigation intérieure, il l'attendit à Richemond, capitale de la colonie. Cornwallis venait d'écrire à son gouvernement que *le petit garçon ne pouvait lui échapper*; pourtant, après une lutte de cinq mois, durant laquelle l'habileté du *petit garçon* égala celle du redoutable général, non-seulement il lui échappa, mais il sut en évitant une bataille, garantir les magasins, et attirer lord Cornwallis dans une position ou le comte de Grasse pût le bloquer par mer, à son arrivée des îles. Lui-même, renforcé par 3,000 français débarqués sous les ordres du marquis de Saint-Simon, prit une position inexpugnable. Grasse et Saint-Simon le pressaient d'attaquer; mais plus sage qu'eux, il attendit pour s'ébranler l'arrivée de Washington, qui amenait le corps de Rochambeau et la division de Lincoln. L'événement justifia la conduite du jeune chef: l'attaque eut lieu lorsque les forces américaines furent réunies: Lafayette y déploya une rare intrépidité, et enleva à la baïonnette une redoute hérissée de canons, dans laquelle il s'élança le premier. La victoire des Américains fut complète, et la capitulation de Yorck-Town (octobre 1781) décida du sort de la guerre.

Le résultat était obtenu; mais il restait encore à le consolider par des avantages plus décisifs, et ce n'était qu'avec une plus ample participation de la France que l'Amérique pouvait cimenter sa nouvelle existence politique. Une frégate américaine transporta de nouveau Lafayette dans sa patrie; il arriva au milieu de cette population aux vives impressions, sur laquelle il exerçait déjà une grande influence, qui s'augmenta encore. La marche des opinions, l'empire de la mode, la jeunesse du triomphateur, tout concourut à accélérer la formation du nouveau corps qu'il venait chercher. Une escadre appareillait à Cadix, sous les ordres du comte d'Estaing; le compagnon de Washington conduisit de Brest, à cet amiral, huit mille hommes de débarquement. Il s'agissait de diriger une attaque contre la Jamaïque avec soixante-six vaisseaux et vingt-quatre mille soldats, embarqués sur cette flotte franco-espagnole, et que devait commander Lafayette. De la Jamaïque, ce général, avec six mille hommes seulement, se serait porté devant New-Yorck, et, remontant le fleuve Saint-Laurent, il se fût ensuite dirigé vers le Canada, afin de le révolutionner. Tout était prêt pour cette double expédition, lorsque la paix fut signée. Lafayette en envoya la première nouvelle au congrès, au milieu duquel il reparut bientôt, et qui le traita en libérateur. D'un bout à l'autre des Etats-Unis, le nom de Lafayette était dans toutes les bouches: on le donna à plusieurs forts et à deux comtés; les enfants le recevaient sur les fonts-baptismaux; les sauvages eux-mêmes vénéraient comme un père le général français. Par une faveur réservée jusqu'alors au seul Washington, il fut introduit dans le comité formé d'un seul

député par état; ce fut dans cette circonstance qu'il fit entendre ces paroles, que les peuples n'oublieront point : « Puisse » ce temple immense que nous venons » d'élever à la liberté, offrir à jamais une » leçon aux oppresseurs, un exemple aux » opprimés, un asile au genre humain, » et réjouir dans les siècles futurs les mânes » de ses fondateurs. »

A son retour en France, Lafayette acquit une popularité immense, qui s'étendit bientôt à toute l'Europe, qu'il visita en partie dans des vues qu'on s'est trop hâté de faire rapporter à la vanité. Le grand Frédéric et Joseph II le reçurent avec une distinction dont nous ne garantissons pas la sincérité; et peut-être fut-ce pour lui donner une idée de la digue qu'un sceptre fort pouvait opposer à la puissance populaire, que le prétendu philosophe de Sans-Souci le fit assister à une revue de ses automates armés. Dans les grandes manœuvres de Postdam, Lafayette vit pour la première fois les mouvements de l'artillerie à cheval; il se promit de l'introduire en France, et tout porte à croire qu'il a concouru à son adoption dans nos armées. A la même époque, il s'occupa avec Malesherbes du sort des protestants; secondé par ce vertueux citoyen, dont la philanthropie s'étendait à toutes les classes de la société, et qui devait mourir pour avoir défendu son roi, le compagnon de Washington travailla aussi à rendre moins rude le sort des Nègres : il demanda que les premiers fussent réintégrés dans leurs droits civils, et travailla à l'affranchissement graduel des derniers. Lafayette consacra une partie de sa fortune à racheter des esclaves noirs. Lorsque quatre-vingt mille catholiques armés présentèrent au gouvernement britannique une pétition pour obtenir leur émancipation, lorsque les patriotes bataves s'agitèrent dans les fers de leur despotique oligarchie, Lafayette voulut voler à leur secours; le machiavélisme du ministère français le retint. Bien plus, cet apôtre de l'humanité s'étant occupé, avec Jefferson et quelques ministres d'Italie, d'une coalition contre les pirates algériens, le gouvernement lui avoua que les grandes puissances trouvaient leur compte aux spoliations barbaresques. Lafayette aussi concevait la haute politique d'une expédition en Égypte; il en avait fait apercevoir les grands avantages, et s'était efforcé de la faire décider.

C'était par ces tentatives éparses, par ces jalons plantés dans la carrière sociale, que Lafayette préludait à la direction de cette grande régénération, dont il devait être le principal mobile. Aux assemblées des notables, convoquées en 1787 et 1788, il marcha d'un pas assuré vers le but qu'il avait marqué : à peine ces imposantes réunions sont-elles formées, qu'il se signale dans leur sein par les propositions les plus patriotiques. Sous la présidence même du comte d'Artois (depuis Charles X), il se prononce avec chaleur pour la suppression des lettres de cachet et des prisons d'état; il se rend l'écho des protestants, victimes d'une odieuse intolérance; enfin, il fait la *motion* expresse (mot prononcé dans cette circonstance pour la première fois,) de convoquer la nation représentée par ses mandataires. Les états-généraux sont convoqués, et nous voyons Lafayette appuyer, dans la séance du 8 juillet 1789, la demande faite par Mirabeau, du renvoi des troupes. C'est ainsi que ce patriote ardent préluda à la présentation du projet de déclaration *des droits de l'homme* : pierre angulaire de la révolution, qui fut posée dans cette même séance du 8 juillet. Durant les nuits terribles des 13 et 14 juillet, Lafayette occupait le fauteuil : ce fut alors qu'il fit décréter la responsabilité des ministres, et fit luire ainsi l'aurore du système représentatif.

Le 15 juillet, Lafayette se rend à Paris à la tête d'une députation de soixante membres; à sa vue, l'ordre se rétablit dans une foule armée de cent mille hommes; une garde nationale est créée, il en reçoit par acclamation le commandement. Le 26, Lafayette, unissant la couleur des lis à celles de la ville (le rouge et le bleu), présente à l'Assemblée la cocarde nationale, en disant : « Cette cocarde fera le tour du monde. » Il nous est impossible de signaler toutes les parties du rôle de ce premier acteur de la révolution française; mais il est des faits que nous ne pouvons passer sous silence. Chacun sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur la fable calomniatrice du prétendu *dormeur de Versailles* dans la nuit du 5 au 6 octobre : personne n'ignore que si, dans la soirée du 5, Lafayette ne s'empara pas exclusivement de la garde du château, c'est que le roi s'y était refusé, et avait préféré se remettre à celle de M. de Guiche, capitaine des gardes du corps. Cependant, ce

fut bien le général de la garde nationale qui sauva la famille royale, lorsque des brigands armés pénétrèrent jusque dans l'appartement de la reine, et l'obligèrent à se sauver presque nue. Le témoignage de la vertueuse princesse Elisabeth à cet égard n'est pas suspect; or voici ce qu'elle répéta plus d'une fois dans la prison du Temple : « Je trouve indigne que l'on médite de se » servir contre M. de Lafayette d'une cir- » constance où il nous a sauvé la vie. » Louis XVI lui-même rendit publiquement justice au général relativement à la nuit de Versailles, et lui donna d'éclatants témoignages de sa satisfaction. Ceci est la plus exacte vérité ; l'esprit de parti a pu refuser de la reconnaître, mais il ne l'a pas détruite dans l'opinion générale.

Lafayette, on ne peut en disconvenir, penchait vers la forme de gouvernement qu'il avait aidé à fonder au nouveau monde; mais il servit Louis XVI avec fidélité, et lui donna les preuves d'un dévouement qui, disons-le sans détour, ne fut point reconnu. La cour estimait ce grand citoyen ; mais elle ne l'aimait point : sa popularité était, long-temps avant la révolution, un immense grief. Voici un épisode touchant de son commandement : vers le printemps de l'année 1790, dans la plus grande tourmente populaire, la reine, appelée impérativement sur le balcon des Tuileries, y parut avec un trouble mal déguisé qui blessa la foule; des propos insultants s'en élevèrent. En ce moment critique, Lafayette crut devoir se montrer pour calmer la multitude ; et ce fut par une conduite toute chevaleresque qu'il la ramena. Il venait d'être accueilli par des applaudissements ; il prit la main de la reine avec un sourire qui acheva de désarmer les mutins, puis il baisa avec respect cette main, qui tremblait dans la sienne. Ce fut le gage d'une réconciliation entre Marie-Antoinette et le peuple : des battements de mains, des trépignements de joie, et même des bénédictions pour la famille royale s'élevèrent de cette multitude naguère si malveillante. La souveraine tourna vers le général ses yeux baignés de larmes : il put y lire l'expression d'une gratitude profonde et sincère.

Lorsque le club des Jacobins, qu'avait d'abord animé un patriotisme pur, se laissa entraîner vers l'anarchie par des meneurs dont les vues n'étaient rien moins que généreuses, Lafayette se joignit à Bailly pour fonder le club modérateur des *Feuillants*. Ce n'était donc pas un anarchiste que ce patriote là. Quand la famille royale quitta Paris en 1791, Lafayette venait de répondre sur sa tête qu'elle ne s'éloignerait pas; il ne dut alors qu'à sa popularité d'échapper aux dangers qui l'environnaient, sans pour cela obtenir l'assentiment du parti royaliste, qui osa l'accuser de n'avoir laissé partir Louis XVI, que pour le livrer à ses ennemis. On verra bientôt combien cette accusation était injuste. Lafayette fut désigné pour commander l'une des trois premières armées que la France opposa aux puissances coalisées contre elle : « La patrie, » avait dit le président de l'assemblée » nationale, opposera à ses ennemis sa » constitution et Lafayette. » Or, cette constitution était monarchique, et le général en chef, après avoir battu les Autrichiens à Philippeville, à Maubeuge, à Florennes, prouva bien qu'il avait entendu servir une monarchie, puisqu'il quitta le commandement et la France, lorsqu'il vit poindre cette république que pourtant il eût accueillie avec joie, s'il eût moins aimé son devoir et moins respecté ses serments. Mais lui et Latour-Maubourg, eurent soin de signer et de rendre authentique la déclaration *qu'il n'y avait rien de commun entre eux et les émigrés armés contre leur patrie*. Lafayette avait appris quelques temps auparavant, combien peu la cour lui tenait compte de sa fidélité, lorsqu'étant venu à Paris pour demander la punition de l'attentat du 20 juin sur les personnes royales, l'une d'elles s'était réjouie de le voir brûler en effigie par ce peuple dont il avait été l'idole.

La postérité commencée pour les geoliers de Lafayette, ne nous laisse plus de flétrissure à imprimer à leur nom... Reprenons la vie de ce général à l'époque où, rendu à sa patrie par les vives et impérieuses sollicitations de Bonaparte, il rentra en France et chercha à se faire oublier de ses concitoyens. Il admirait l'astre qui s'était alors élevé si radieux sur l'horizon politique; il n'oubliait point ce qu'il lui devait de reconnaissance; mais il ne pensait pas que le sentiment de la gratitude dût étouffer en lui les principes qui avaient été la règle de toute sa vie. Lafayette reconnaissait bien dans le premier consul le continuateur de la révolution, mais non pas celui de la liberté. Il refusa la dignité de sénateur : « D'après la direction que l'on » prend, répondit-il au premier consul,

» ce que j'en vois déjà et ce qu'il m'est » facile de prévoir, me font penser qu'il » ne me conviendrait pas d'entrer dans » un ordre de choses contraire à mes » principes, et où j'aurais à combattre sans » succès comme sans utilité l'homme à » qui je viens d'avoir les plus vives obli- » gations. » A l'époque où la nation fut appelée à voter pour le consulat à vie, Lafayette écrivit ce qui suit : « Je ne » puis voter pour une telle magistrature, » jusqu'à ce que la liberté publique ait » été suffisamment garantie ; alors je » donne ma voix à Napoléon Bonaparte. » En même temps que le général émettait cette opinion, il écrivait à Napoléon : « Général, lorsqu'un homme pénétré de » la reconnaissance qu'il vous doit, et » trop sensible à la gloire pour ne pas » aimer la vôtre, a mis des restrictions à » son suffrage, elles sont d'autant moins » suspectes, que personne ne jouira plus » que lui de vous voir premier magistrat » à vie d'une république libre. Le 18 bru- » maire sauva la France, et je me sentis » rappelé par les professions de foi libé- » rales auxquelles vous avez attaché votre » honneur. On vit depuis dans le pouvoir » consulaire, cette dictature réparatrice » qui, sous les auspices de votre génie, » a fait de si grandes choses, moins » grandes cependant que ne le sera la » conservation de la liberté. — Il est » impossible que vous, général, le pre- » mier dans cet ordre d'hommes qui, pour » se comparer et se placer, embrassent » tous les siècles, veillez qu'une telle » révolution, tant de victoires et de sang, » de douleurs et de prodiges, n'aient » pour le monde et pour vous d'autres » résultats qu'un régime arbitraire. Le » peuple français a trop connu ses droits » pour les avoir oubliés sans retour ; mais » peut-être est-il aujourd'hui plus en » état que dans son effervescence de les » recouvrer utilement ; et vous, par » la force de votre caractère et de la » confiance publique, par la supériorité » de vos talents, de votre existence, de » votre fortune, vous pouvez, en rétablis- » sant la liberté, maîtriser les dangers, ras- » surer toutes les inquiétudes. Je ne vois » donc que des motifs patriotiques et » personnels pour vous souhaiter, dans » ce complément de votre gloire, une » magistrature permanente ; mais il con- » vient aux principes, aux engagements, » aux actions de ma vie entière, d'attendre » pour lui donner ma voix, que la liberté » ait été fondée sur des bases dignes de » la nation et de vous. — J'espère que » vous reconnaîtrez ici, général, comme » vous l'avez déjà fait, qu'à la persévérance » de mes opinions politiques se joignent » des vœux sincères pour la prospérité » de votre personne et un sentiment pro- » fond de mes obligations envers vous. » — « Monsieur Lafayette, dit Napoléon, après avoir lu cette lettre, *est un niais politique...* » Une dame de haute sagacité disait dans le même temps : « Savez-vous » ce que signifie le mot de Bonaparte sur » Lafayette ? *C'est un honnête homme* » *incorrigible.* »

A l'institution de la Légion-d'Honneur, Lafayette en refusa la décoration, motivant son refus sur le vote pour l'abolition des distinctions de ce genre qu'il avait émis dans la première législature de la révolution. Depuis lors, le compagnon de Washington cessa de voir Napoléon, et vécut dans une retraite absolue. En 1814, il ne crut pas déroger à ses principes en se présentant une fois aux Tuileries ; il fut bien reçu par le roi et par *Monsieur* ; mais il ne reparut pas à la cour. Toutefois en 1815, à la nouvelle du débarquement de Napoléon, il fit dire à Louis XVIII que lui et ses amis *étaient prêts à lui rendre tous les services qui, dans la ligne de la liberté, pouvaient dépendre d'eux* ; mais il s'adressait aux mêmes préventions, aux mêmes projets qui avaient causé la perte de l'infortuné Louis XVI, et qui devaient plus tard amener la déposition du dernier de ses frères.

Lorsque Napoléon se fut avancé jusqu'à Paris en invoquant les principes de la révolution, Lafayette ne vit point l'empereur ; mais il accepta un rendez-vous de son frère Joseph, toujours prêt à répondre à l'appel qu'on lui faisait au nom de la patrie. Dans cette circonstance, il ne balança pas à déclarer qu'il apportait : « Une incrédulité qui compensait sa trop » grande confiance de l'an VIII, et que » sans qu'il crût à la conversion complète » de Napoléon, on pouvait compter sur » sa coopération cordiale contre l'invasion » et l'influence étrangères, et contre toute » famille et tout parti qui se prévaudraient » d'un tel secours pour attaquer l'indé- » pendance et la liberté du peuple fran- » çais. » Il refusa la pairie, parce que l'hérédité de cette magistrature était contraire à ses principes ; mais il se pré-

senta pour être élu à la chambre des représentants, et obtint le mandat du département de Seine et Marne. Les vainqueurs de Waterloo s'avançaient à grands pas vers la capitale, lorsque Lafayette, reparaissant à la tribune nationale pour la première fois depuis vingt-cinq ans, dit : « J'élève ici une voix que les vieux amis de » la liberté reconnaissent encore, et je » suis appelé, Messieurs, à vous parler des » dangers de la patrie, que vous seuls » maintenant avez le pouvoir de sauver. » Des bruits sinistres s'étaient répandus; » ils se sont malheureusement confirmés. » Voici le moment de nous rallier autour » du vieil étendard tricolore, celui de » 89, celui de la liberté, de l'égalité et » de l'ordre public : c'est celui-là seul » que nous avons à défendre contre les » prétentions étrangères et contre les » tentatives de l'intérieur. »

Appelé plusieurs fois à la représentation nationale pendant la restauration, Lafayette, sans se montrer jamais ni l'agent, ni même le partisan d'une subversion, ne dérogea pas un seul instant des principes qu'il avait jadis proclamés et fait adopter : la patrie et la liberté furent constamment les deux mots d'ordre auxquels se rallièrent ses opinions. En 1830, on le vit reparaître sur une barricade, le vieux drapeau de 89 à la main; il ne pouvait manquer au rendez-vous de la nation : il s'agissait encore de la patrie et de la liberté. Ici finit la tâche du biographe qui veut demeurer impartial; les événements postérieurs à cette trinité de journées prestigieuses qui changea les destinées politiques de la France, sont trop près de nous pour que nous cherchions à discerner la part que le tribun de la Haute-Loire y prit; mais il descendit au tombeau avec la consciencieuse conviction d'avoir fait ce qu'il devait. En 1832, Lafayette disait à celui qui trace cette notice : « Si j'avais » à recommencer ma tâche de 1830, je » ne dirais pas autre chose que ce que j'ai » dit; je n'agirais pas autrement que je » l'ai fait. » Lafayette mourut à Paris le 20 mai 1834, âgé de 77 ans.

LANGEAC (*Jean de*), né de l'ancienne maison de ce nom et dans le château de ses pères, en Velay, à la fin du XVe siècle. Il acheva ses études à Paris, et embrassa jeune encore l'état ecclésiastique. En 1516, François Ier, qui l'aimait, le choisit pour son aumônier, et lui donna la charge de maître des requêtes en 1518. Neuf ans plus tard, il eut la mission, singulière pour un prêtre, de débarquer en Corse un corps de troupes. Langeac fut ensuite successivement ambassadeur en Pologne, en Portugal, en Hongrie, puis auprès de la Confédération helvétique, et agit avec beaucoup d'adresse pour maintenir cette dernière dans l'alliance de la France. Langeac eut encore des missions diplomatiques en Ecosse, à Venise, à Ferrare, à Londres et deux fois à Rome. Partout il se signala par une grande habileté dans le maniement des affaires. Ce diplomate, qui depuis long-temps avait obtenu la mître, mourut à Paris en 1541. On lui éleva un magnifique mausolée dans la cathédrale de Limoges, ville dont il occupait le siége. Cet évêque n'a publié qu'un recueil de *Statuts synodiaux*; mais, ce qui vaut mieux que des livres, il a laissé dans son diocèse le souvenir de ses bienfaits, et dans tout le Limousin, on ne l'appelle que le bon évêque.

LATOUR-MAUBOURG (*Marie-Victor-Fay, comte, puis marquis de*) lieutenant-général, pair de France, ancien ministre de la guerre, gouverneur des Invalides, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, grand'croix de la Légion-d'Honneur, et commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, naquit dans le château de ses pères, près d'Yssingeaux (Haute-Loire), en 1756. Il entra au service en 1782, dans le régiment de Beaujolais, infanterie, avec le grade de sous-lieutenant; en 1786, il devint capitaine dans celui d'Orléans, cavalerie; en 1789, Latour-Maubourg était sous-lieutenant des gardes-du-corps. Dans la nuit du 5 au 6 octobre, lui et MM. d'Aguesseau et de Saint-Aulaire furent les seuls officiers qui ne se couchèrent pas. Ce fut lui qui reçut la reine dans la salle où il veillait, lorsque cette princesse s'y réfugia, poursuivie par des brigands auxquels la trahison avait livré une porte communiquant du théâtre de la demoiselle Montansier avec les mansardes du château. Le Jeune officier supérieur conduisit Marie-Antoinette auprès du roi. A l'âge de vingt-trois ans, M. de Latour-Maubourg fut nommé colonel du 3e régiment de chasseurs à cheval, et fit la campagne de 1792, à l'avant-garde de l'armée que commandait Lafayette, son compatriote et son ami. Cet officier eut l'honneur de faire les cent premiers prisonniers dans la guerre

de la révolution, au combat de Griswel, près de Maubeuge.

Après le 10 août, Latour-Maubourg, enveloppé dans la proscription de son général et de son frère, sortit de France avec eux, et *n'émigra* point, comme il est dit dans l'Annuaire de la Haute-Loire, de 1836, mais subit une captivité d'un mois, après laquelle il résida quelque temps en pays neutre, ce qui n'avait rien de commun avec l'émigration. Au moment où le général Bonaparte négociait pour la mise en liberté des prisonniers d'Olmutz, Lafayette, Bureau de Puzy et Latour-Maubourg, le frère de ce dernier, Marie-Victor, se rendit au quartier-général de l'armée d'Italie, et obtint le commandement du 22e régiment de chasseurs à cheval. En Égypte, il se distingua à la tête de ce corps, et notamment pendant la descente des anglais, où il fut blessé grièvement. Sa plaie était à peine fermée lorsqu'il traversa le désert avec ses chasseurs, et rendit à l'armée les plus signalés services. Devenu général de brigade, puis général de division, Latour-Maubourg se fit également admirer par sa valeur, ses talents militaires, l'exacte discipline des corps qu'il commandait, et leur conduite modérée en pays ennemi. Durant la guerre de Prusse en 1806 et 1807, le général Latour-Maubourg fut blessé à la bataille de Friedland, et contribua à la victoire de cette journée décisive. Employé ensuite en Espagne, il se fit remarquer dans ce pays par son dévouement, sa valeur et son intégrité : en un mot, il fut du petit nombre des généraux que les espagnols ne prirent pas en haine. On assure que Latour-Maubourg pouvait marcher avec sécurité et sans escorte au milieu de cette nation, sans cesse occupée d'aiguiser des poignards contre ses dominateurs, et qui armait jusqu'à la galanterie passionnée de ses femmes, pour détruire les troupes françaises. Voici une preuve de la vénération que ce général lui inspirait : Un jour, des guérillas ayant saisi les dépêches dont un courrier était chargé, reconnurent parmi ces papiers un brevet et un congé pour un militaire du nom de Latour-Maubourg; cédant soudain à l'ascendant de ce nom, qu'ils révéraient, ils se hâtèrent de renvoyer ces pièces au quartier-général français. Rappelé dans le nord, lors de la guerre de Russie, le comte de Latour-Maubourg s'associa à tous les succès de la conquête, et supporta stoïquement tous les revers de ses frères d'armes. Enfin, à la bataille de Leipsick, il eut la cuisse brisée par un boulet. Comme on le transportait sur un brancard en un lieu où l'on pût procéder immédiatement à l'amputation, son domestique marchait à ses côtés en sanglottant : « Console-toi, mon ami, lui » dit Latour-Maubourg, avec un ton » plaisant plus héroïque en ce moment » que la stoïcité antique, l'événement » n'est pas si malheureux pour toi que tu » pourrais le croire : désormais, tu n'auras » plus qu'une botte à cirer. » La retraite de l'armée nécessita le transport rapide de l'amputé quarante-huit heures après l'opération, et il eut à supporter des douleurs inouïes pendant ce voyage. Rentré en France, Latour-Maubourg fût resté volontiers éloigné de la carrière politique; mais ses talents, sa loyauté et sa naissance le recommandèrent à la restauration. Il fut nommé, en avril 1814, membre de la commission pour la réorganisation de l'armée, et participa, sans doute à regret, à la violation de droits acquis qui mit 22,000 officiers aux prises avec le besoin, pour prix des services qu'ils avaient rendus à la patrie, et de leur sang versé sur tous les champs de bataille de l'Europe. Nommé pair de France le 2 juin, Latour-Maubourg ne prit pas de service dans les cent jours. Appelé en 1820 au ministère de la guerre, il n'eut pas le temps de réparer, dans cette gestion, le mal auquel il avait participé : si, durant ses fonctions, les médiocrités intrigantes qui dirigeaient ce département cessèrent de dominer, ce fut une éclipse d'iniquités dont l'armée ne s'aperçut pas. En 1821, le comte de Latour-Maubourg succéda au duc de Coigny dans les fonctions de gouverneur des Invalides, et se fit aimer de ses vieux subordonnés. Ce général illustre mourut à ce dernier poste de l'homme de guerre dans la vie, et les honneurs funèbres lui furent rendus sous les trophées des drapeaux qu'il avait aidé à conquérir.

LATOUR-MAUBOURG (*Marie-Charles-César-Fay comte de*), naquit dans le même château que son frère en 1758. La révolution le trouva colonel du régiment de Soissonnais; et déjà il avait fait preuve de sympathie avec ce grand événement, en renonçant aux priviléges de baronnie dont il pouvait se prévaloir dans le Languedoc. Lorsque la sénéchaussée du Puy eut à

choisir des députés aux états-généraux, Latour-Maubourg l'emporta sur le duc de Polignac, malgré l'immense faveur dont la famille de ce seigneur jouissait alors. Ce représentant de la noblesse fut un des premiers qui passa aux communes; pendant toute la durée de l'Assemblée constituante, il se montra le chaud partisan de la liberté et de l'égalité, sans cesser d'être l'ami de l'ordre. Ce fut ce député qui sollicita le plus vivement la réunion du comtat d'Avignon à la France, comme l'unique moyen de mettre un terme aux troubles qui déchiraient ce pays. Lorsque la même assemblée envoya des commissaires au-devant de la famille royale, ramenée de Varennes, Latour-Maubourg fut adjoint à Barnave et Pétion pour remplir cette mission délicate. Mais la reine ayant vu avec déplaisir ce gentilhomme de vieille roche passer du côté des principes populaires, il prit place dans la voiture où voyageaient les femmes de Sa Majesté; et si l'on doit en croire quelques mémorialistes malins, le magistrat du peuple reprit les allures de l'officier français.

Lorsque le général Lafayette reçut le commandement d'une des trois premières armées que la révolution française opposa à ses ennemis, César de Latour-Maubourg y fut employé en qualité de maréchal de camp. Il quitta la France avec ce chef, qui était son ami, et partagea sa captivité, comme il partageait ses sentiments. Délivré en même temps que Lafayette, Latour-Maubourg ne revit sa patrie qu'après le 18 brumaire; mais en restant jusqu'alors à l'étranger, il n'accéda point aux vues de l'émigration. Membre du corps législatif sous le gouvernement consulaire, ce général passa bientôt au sénat conservateur; puis il fut envoyé, comme commandant militaire, à Cherbourg, et contribua à l'achèvement des travaux du port. Le comte César de Latour-Maubourg commandait à Caen, au moment où le trône impérial tomba; il devint alors pair de France ainsi que la plupart des sénateurs, et fut envoyé en qualité de commissaire dans les départements du midi, où son caractère conciliateur modéra beaucoup la réaction violente qui commençait à s'y manifester. Pendant les cent jours, M. de Latour-Maubourg, faisant abstraction de toute opinion, se réunit, comme pair et comme citoyen, à ceux qui voulaient la défense du pays et son indépendance; cette conduite et la protection qu'il accorda aux opprimés du parti vaincu le firent exclure de la chambre haute à la seconde restauration; mais un système de gouvernement moins dominé par le ressentiment, le fit rappeler en 1819 parmi les pairs: il y siégea jusqu'à sa mort.

LAVAL (*Antoine de*), géographe du roi, capitaine de son Parc les Moulins, seigneur de Belair, et maître des eaux et forêts du duché de Bourbonnais, naquit à Crémeaux (Loire), vers 1550; il était parent de l'historien du Forez de la Mure. Il fut député par le tiers état de la province, aux états tenus à Blois en 1576, et nommé plus tard maire de la ville de Moulins. Il exerçait cette charge en 1595, lorsque Henri IV visita cette ville; nous avons offert à nos lecteurs, dans notre notice sur Moulins, le tableau des cérémonies dont il se fit en cette circonstance l'ordonnateur. De Laval jouissait d'une grande réputation d'esprit et de savoir: les étrangers distingués qui passaient à Moulins le visitaient, parce qu'il leur faisait très-volontiers les honneurs de sa riche bibliothèque et d'une belle collection de cartes, gravures et dessins qu'il avait réunie avec goût. De Laval a publié un grand nombre d'ouvrages sur des matières diverses, et qui sont justement oubliés aujourd'hui; mais on lira toujours avec intérêt, dans son livre intitulé *Desseings des professions nobles et politiques*, le chapitre intitulé *le Secrétaire*, composé par Marillac, qui était en effet secrétaire du connétable de Bourbon, et dans lequel l'histoire de ce prince se trouve tout entière. De Laval avait aussi composé, pour l'instruction de son fils, une méthode assez semblable à celle de Jacotot: « ainsi le faisais-je jouer avec les » lettres, a-t-il dit lui-même; et y était » si aise, qu'il n'avait point de plus grand » plaisir au monde. » De Laval mourut en 1631, et fut inhumé dans l'église d'Iseure.

LE LOUP (*Jacques*), évêque de Saint-Flour, naquit à Charroux (Allier) vers la fin du XIVe siècle; il était d'une famille noble, qui dans le cours des XIIIe, XIVe et XVe siècles, fournit plus d'un chevalier de renom. Quant à lui, engagé jeune encore dans la vie monastique, il fut d'abord religieux à Charroux; puis prieur de Saint-Pourçain, et enfin élevé au siége de Saint-Flour en 1427. Charles VII l'admit au nombre de ses conseillers. On cite de

ce prélat un trait de patriotisme qui mérite d'être consigné dans l'histoire : des bandes armées, conduites par le comte de Rhobedier, ayant envahi son diocèse, qu'elles ravageaient, il emprunta en son nom des sommes considérables, leva des troupes qu'il stipendia, et parvint à débarrasser le pays des pillards qui le ruinaient. Il fit aussi relever à ses frais la cathédrale de Saint-Flour, qui tombait en ruines, et il mourut en 1451.

LINGENDES (*Jean de*), d'une famille éteinte à la fin du siècle dernier, et qui a brillé d'un vif éclat dans le siècle précédent ; naquit à Moulins (Allier) en 1580. Il se fit de bonne heure une grande réputation comme poète, à une époque où la poésie se dégageait à peine des langes d'une enfance barbare. Les vers de Lingendes sont remplis de douceur et d'harmonie ; mais ils n'ont ni l'abondance de Ronsard, que ce poète suivit de près dans la carrière, ni le vigoureux coloris de Malherbe, dont il était contemporain. Les rimes molles et suaves de Lingendes plaisaient beaucoup aux femmes : « Mademoiselle de Scudéry, disait qu'il avait dans ses vers un air amoureux et passionné fait pour séduire tous ceux qui avaient le cœur tendre ; et l'on sait qu'à ce titre, il devait être très-affectionné de cette demoiselle. Voici un madrigal de Lingendes :

Si c'est un crime de l'aimer,
On n'en doit justement blâmer
Que les beautés qui sont en elle :
La faute en est aux Dieux,
Qui la firent si belle,
Et non pas à mes yeux.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit point ici de Mademoiselle de Scudéry : on sait qu'elle était pourvue d'autant de laideur qu'elle possédait d'esprit ; et jamais, au jugement de l'Amour, cela ne put faire une compensation. Lingendes était protégé par Marie de Médicis et par la princesse de Conti ; ce fut sans doute pour ces princesses qu'il traduisit les *Epîtres d'Ovide* (Paris 1615) : on doit au moins le penser, puisqu'il annonce lui-même que ce travail fut entrepris par l'ordre de très-grandes dames à qui il lui eût été difficile de rien refuser. Ce poète mourut en 1616.

LINGENDES (*Jean*), frère du précédent naquit aussi à Moulins en 1595, il se fit une grande et légitime réputation comme prédicateur. D'abord précepteur du comte de Moret, ce fils naturel de Henri IV dont la destinée fut si mystérieuse après le combat de Castelnaudary, Lingendes devint ensuite aumônier de Louis XIII, qui le nomma plus tard évêque de Sarlat. Appelé en 1650 à occuper le siége de Mâcon, il le conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1665. Ce prélat, qui avait présidé l'assemblée du clergé en 1655, s'était distingué précédemment dans la carrière que devaient illustrer un jour Bossuet et Fléchier : il prononça en 1627, l'oraison funèbre de Victor Amédée, duc de Savoie, et en 1643, celle de Louis XIII. On doit donc considérer Jean de Lingendes comme le fondateur de la belle éloquence sacrée en langue française : voici le jugement que Voltaire en a porté : « Jean de Lingendes, » évêque de Mâcon, aujourd'hui inconnu, parce qu'il ne fit point imprimer ses ouvrages, fut le premier orateur » qui parla dans le grand goût. Ses sermons et ses oraisons funèbres, quoique » mêlés encore de la rouille de son temps, » furent les modèles des orateurs qui l'imitèrent et le surpassèrent. L'oraison » funèbre de Victor Amédée, surnommé » le grand dans son pays, était pleine de » si grands traits d'éloquence sacrée, » en notre langue, que Fléchier, longtemps après, en prit l'exorde tout entier » aussi bien que le texte et plusieurs passages considérables, pour orner la » fameuse oraison funèbre du vicomte de » Turenne. »

LINGENDES (*Claude*), cousin des précédents, naquit comme eux à Moulins, en 1591. Il entra dans l'Ordre des Jésuites et se livra avec succès à la prédication. Ses sermons manquent généralement de force et de mouvement ; mais ils sont exempts du mauvais goût, disons mieux, des trivialités quelquefois obscènes qui jusqu'alors avaient infesté la chaire évangélique, comme elles infestent les Saintes Ecritures. Lingendes traça la noble voie que Bourdaloue et Massillon devaient suivre ; mais cette réforme ne fut pas du goût des gens d'église, qui se reconnaissaient peu propres à suivre ce vol élevé : Guy Patin, dans une de ses lettres datée du mois de mai 1654, rapporte ce qui suit :

« Le curé de Saint-Paul a reçu ordre » de se retirer dans sa maison des champs, » pour avoir troublé le sermon du Père » Lingendes, qui prêchait dans Saint-

» Paul. Les curés de Paris commencèrent » à s'assembler pour procurer la liberté à » leur confrère; ce qui pourra enfin arri- » ver après quelques jours de pénitence. » Voilà le commencement de la guerre entre » gens désarmés, et qui n'ont pour tous » canons que celui de la messe, et pour » épée que le bâton de la croix. Cette con- » troverse ne tuera personne, mais engen- » drera seulement quelques livres à l'ave- » nir dont nous nous divertirons. » C'était avec cette joyeuse humeur qu'on observait la querelle dès-lors commencée entre les Jésuites et les Jansénistes, tandis que Pascal taillait sa plume mordante pour écrire les *Provinciales*. Alors, comme toujours, les querelles de parti, même lorsqu'elles allaient jusqu'à l'effusion du sang, étaient pour le caractère français, sujet de recréation. On composait sur les matières sacrées des écrits comparables aux *Charivaris* de nos jours, qui se jouent de l'existence sociale des peuples comme les enfants de leurs billes.

Le Père de Lingendes mourut en 1660, et ses sermons furent publiés en latin vers l'année 1666 (3 vol. in-4°).

MANDET (*Francisque*), avocat au Puy, né au commencement du XIXe siècle. Nous ignorons si M. Mandet vit le jour dans le département de la Haute-Loire; mais s'il en est autrement, il vient d'obtenir des lettres de grande naturalisation par la publication d'un ouvrage se rapportant à la période la plus intéressante de l'histoire du Velay, c'est-à-dire aux guerres *civiles et religieuses* dont ce pays fut le théâtre. Nous avons esquissé, dans notre première section, les hostilités qui, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, agitèrent ces contrées montueuses, comme si le feu de leurs volcans éteints était passé dans le cœur des habitants; nous avons essayé de crayonner en courant les deux figures qui dominèrent à travers cette lutte sanglante : le baron de Saint-Vidal et le sénéchal de Chaste, l'Hector et l'Achille de l'Iliade sacrée dont M. Francisque Mandet se fait aujourd'hui l'Homère. Cet historien a pris de haut son sujet : il n'a pas vu seulement dans le règne turbulent de Jules II, et dans la prodigalité fastueuse de Léon X, le principe et la cause primitive du grand mouvement de réforme dont Luther fut le promoteur; on voit luire dans son livre l'aube de la raison des peuples : l'historien nous les montre ici, se saisissant du luthéranisme comme d'une arme propre à attaquer, en attendant mieux, le privilége et l'arbitraire sur les tours de la basilique fastueuse, sur la brèche déjà pratiquée aux murs des évêchés et des puissantes abbayes par les communes, en jouissance de leurs droits. L'auteur des *Guerres civiles et religieuses dans le Velay* a fait preuve, dans la disposition de son sujet et dans la division de l'ouvrage, d'une sagacité lucide et méthodique, qui ne l'a point abandonné en développant les faits. Pour que l'épisode local qu'il voulait rapporter eût une cohésion nécessaire avec l'histoire générale de l'époque, il fallait que M. Mandet l'y rattachât en quelques points, sans se laisser déborder par le torrent de faits qui affluaient sous sa main : il a su accomplir cette tâche avec bonheur. Plus heureux encore dans l'exécution de son livre, il a saisi le seul point-de-vue sous lequel, sans nuire à la précision du récit, sans se hasarder à travers les régions d'une philosophie aventureuse, il pouvait offrir à ses lecteurs un tableau animé et riche de coloris. Certes! nous sommes loin de convenir que les guerres religieuses du XVIe siècle aient manqué de ce caractère épique dont il faut aujourd'hui que l'historien s'inspire, à peine de ne pas être lu; mais il n'appartient pas aux écrivains vulgaires d'apercevoir ce côté poétique de l'histoire : M. Mandet est du nombre des annalistes auxquels il n'a point échappé. Une citation prouvera, par sa haute portée, et la puissance de l'œuvre et l'éclat de l'exécution : « Pour combattre les » hérésies et garder l'unité de ses doc- » trines, dit l'historien, l'Eglise romaine » avait résumé ses dogmes et réglé sa » discipline dans de nombreux conciles. » Constantin, Clovis, Charlemagne, qui » tour à tour avaient compris son utilité, » élevèrent et maintinrent le trône pon- » tifical au rang des puissances tempo- » relles. Ils voulaient fortifier leur action » de toute l'influence de la foi des peuples » indociles; mais les héritiers intelligents » de ces énergiques fondateurs disparurent » sous les débris de leurs empires. Rome » seule, dans la lutte incessante des » puissances séculières, tantôt arbitre, » tantôt juge, affermit sa domination, et » vit accroître son autorité de ce qu'elle » enlevait chaque jour aux autres souve- » rains. Obscure et pauvre, elle n'avait » eu dans l'origine que des paroles de

» soumission ; devenue riche, elle se fit » la protectrice, la reine des nations. Le » génie de Grégoire VII, les missions » héroïques d'Urbain II, les croisades » surtout, firent de la thiare la plus éclatante couronne de l'univers. Cependant, » ce qui avait jadis perdu les temples » profanes, allait avant peu ravir à la » sainte Métropole l'espérance de l'immortelle domination. Les premiers rois, » plus tard les pontifes de Rome, s'étaient » appuyés sur un peuple de héros et de » martyrs ; les derniers empereurs et les » Papes du xve siècle ne commandaient » plus, au contraire, qu'à des populations » sans courage comme sans croyance. » L'église, si redoutable et si unie pour » vaincre les ennemis du dehors, resta » sans force le jour où elle eut à combattre » ses propres enfants. Philippe-le-Bel » avait frappé le premier coup. En cherchant dans Avignon un indiscret asile, » les Papes dissipèrent les prestiges de la » ville éternelle ; et le long schisme d'occident, qui vint ensuite, déchira le » voile du temple, en osant pénétrer dans » les profondeurs des mystères de la foi. » Pour ressaisir un bien que le ciel leur » retirait, les pontifes oublièrent que la » croix avait été l'arme la plus sûre de » leur conquête ; ils couvrirent leur poitrine de cuirasses, montrèrent un glaive » nu pour dernière raison, et coururent » au combat. Ainsi fit Marco-Visconti, » archevêque de Milan, qui, sommé de se » décider entre l'un des deux pouvoirs, » répondit, agitant d'une main son épée » et de l'autre sa crosse : *Ceci est mon » temporel, ceci mon spirituel ; avec l'un » je défendrai l'autre.* »

Telles furent en effet les principales causes qui amenèrent la réforme religieuse que firent éclater les exigences financières de Rome, qu'il était si facile d'offrir aux peuples comme le dernier degré de la corruption ecclésiastique. Veut-on maintenant avoir une idée exacte des motifs qui, lors de la ligue, mirent les armes à la main des nobles pour soutenir l'édifice ébranlé du catholicisme romain ? M. Francisque Mandet a résumé ces causes avec le talent qui le distingue, en les appliquant au baron de Saint-Vidal, le chef des ligueurs du Velay. « Gentilhomme de vieille roche, » dit notre historien, puisqu'il avait eu » des ancêtres qui marchèrent enseignes » déployées contre d'Armagnac, ce seigneur tenait avec toute la rudesse égoïste » et l'orgueil montagnard à ce qu'il » appelait ses droits. Peu soucieux des » intérêts étrangers aux siens, il ne se » préoccupait d'abord que médiocrement » de ce qui se passait dans le royaume, » étant de ces races rustiques et sédentaires qui vivent satisfaites de leur » situation, et ne demandent qu'à la » conserver. Aussi disait-on que si jusqu'alors la contrée n'avait pas été inquiétée par cette ancienne famille, c'est » que nul, pas même les Polignac, ces » grands déprédateurs, n'avait encore » osé les provoquer. Toutefois, depuis » plus de vingt ans que durait l'agitation » autour de lui, le châtelain de Saint-Vidal avait eu le loisir d'étudier et de » comprendre les tendances nationales. » Tant qu'il ne s'était agi que de débats » religieux, quoique bon catholique, il » était demeuré fort insouciant derrière » ses créneaux, bien garnis de canons et » d'arquebuses. Mais à mesure que l'insurrection, ou plutôt que la révolution » prenait un caractère plus libéral, plus » directement hostile à la féodalité, on » commença à l'entendre murmurer, rugir » sourdement comme un lion étendu sous » un rayon de soleil. Il lui en coûtait de » sortir de ce doux nonchaloir qui était » sa vie ; cependant le jour où les religionnaires vinrent s'emparer des châteaux » du Velay, et en chasser les maîtres pour » s'y établir en garnison, tout à coup, » sans qu'encore son nom eût été prononcé, on le vit s'élancer hors de sa tanière, en s'écriant, la rage dans la voix » et dans les yeux : *Malheur à qui me » trouble !* »

Ce que M. Mandet dit si bien du baron de Saint-Vidal, est l'histoire de presque tous les seigneurs qui prirent une part active pour ou contre la ligue : de l'un comme de l'autre côté, la religion fut le prétexte, l'intérêt privé, le motif réel. Beaucoup d'historiens ont tourné autour de cette vérité sans oser l'aborder ouvertement ; et dans le pays qu'habite l'auteur des *Guerres civiles et religieuses*, il fallait une noble indépendance de caractère, jointe à un beau talent, pour faire ressortir cette vérité des tergiversations historiques dont les écrivains timorés l'ont environnée. Car on ne doit pas perdre de vue que M. Mandet a écrit sur une terre où la moindre étincelle rallumerait les flammes de l'intolérance, où la population s'enveloppe encore des langes du fanatisme,

et fermant les yeux devant les vives lumières du siècle, se rendort, bercée par les légendes, au bruit lointain de la civilisation. Mais les hommes dont l'esprit est à la hauteur de l'intellectualité de notre époque, féliciteront M. Mandet de sa publication, qui n'est pas seulement un ouvrage largement conçu et très-bien exécuté, mais une action éminemment utile. Il est affligeant, au milieu du mouvement progressif auquel chacun se rallie, de voir une province tout entière se traîner loin, en arrière du mouvement contemporain, dans une ornière de préjugés puériles qui ne peuvent plus rien pour la conservation des mœurs... Car, on ne saurait le nier, les superstitions entretenues d'un bout à l'autre du Velay, n'ont jamais adouci le naturel sauvage qui règne encore dans ces montagnes ; avant que quelques lueurs d'instruction survinssent avec les soldats revenus au foyer domestique, on y exerçait la vengeance corse jusqu'au pied de la chaire évangélique : le montagnard, agenouillé devant l'autel, appelait la miséricorde de Dieu sur un crime commis; rarement il demandait au ciel la force de repousser le funeste désir de le commettre.

Par le seul ouvrage que l'on possède encore de lui, M. Francisque Mandet vient de prendre un rang élevé parmi les historiens; son livre formera le pendant de *l'Histoire des Guerres religieuses en Auvergne*, par M. Imberdis, ouvrage également supérieur sous tous les rapports qui recommandent celui que nous venons d'examiner.

Telles sont les productions qui passent devant la critique dédaigneuse de notre presse parisienne, comme des compositions peu dignes de son attention, tandis qu'elle environne d'un intérêt général, *l'Uscoque*, *Spiridon*, *le Cabaret des Morts*, ou telle autre nouveauté de cette portée et de cette utilité, que ce grand enfant appelé le public, accepte sur la foi d'un feuilleton. Nous n'en invitons pas moins M. Francisque Mandet de marcher avec assurance dans la carrière qu'il s'est tracée, et où son premier pas a été si heureux. Il ne nous a donné qu'un épisode de l'histoire du Velay, et peu de provinces sont aussi riches de fastes que cette contrée. L'honorable docteur Arnaud, en publiant ses prolégomènes, en deux volumes, a marqué par des jalons de dates une suite d'événements majeurs qu'il s'agit de décrire et de juger : ce serait une belle page à préparer pour l'histoire générale, et une noble bannière à élever dans le champ de la décentralisation littéraire.

MASSON (*Papire*), littérateur célèbre au XVIe siècle, naquit à Saint-Germain-Laval (Loire), en 1544. Il avait un goût passionné pour les lettres, et ce fut sous l'empire de cette passion, qu'il prit le singulier prénom de *Papirus*, lors d'un séjour qu'il fit à Rome. Des nombreux ouvrages que ce forézien composa en langue latine (le nombre s'en élevait à quatre vingt-quinze), on ne consulte plus guère que celui intitulé *Historiæ Calamitatum Galliæ*, composition curieuse insérée dans le *Francorum scriptorum* de Duchesne. Papire Masson mourut à Paris en 1611, et fut inhumé dans l'église des Billettes.

MASSON (*Jean*), frère du précédent, archidiacre de Bayeux et aumonier du roi, naquit, comme Papire, à Saint-Germain-Laval (Loire), au milieu du XVIe siècle. Il participa, dit-on, à la composition d'un bon nombre des ouvrages de son frère, et lui en laissa l'honneur tout entier : trait de générosité rare parmi les gens de lettres. Il publia aussi plusieurs livres en son nom, parmi lesquels on remarqua l'*Histoire de Jeanne d'Arc* (Paris, 1616, in-8°); *Vie de Jean, comte d'Angoulême*, traduite du latin, de Papire (Paris, 1613, in-8°); *Histoire des Cardinaux Français*; *Vie de Saint Exupère, patron de Bayeux*. (Paris, 1627, in-8°). Nous passons sous silence d'autres ouvrages complétement oubliés.

MINARD (*Antoine*), naquit au commencement du XVIe siècle, à Gannat (Allier), où son père était châtelain. Il fut appelé à Paris par la protection du chancelier Du Prat, et ne tarda pas à faire remarquer son éloquence autant que son habileté. Il obtint l'office d'avocat-général à la cour des comptes, et fut, peu de temps après, nommé président aux enquêtes. En cette dernière qualité, il eut, en 1543, la mission délicate d'examiner la conduite du chancelier Poyet, accusé de malversations. Minard, dans l'accomplissement de ce devoir, ne se montra rien moins qu'indulgent, et l'on soupçonna sa bonne foi lorsqu'on sût que les biens enlevés à Poyet, par suite de cette enquête, étaient revenus au secrétaire

des finances Bayart, proche parent du rigoureux investigateur. Après la condamnation du chancelier, qui venait d'être sacrifié à l'inimitié de la reine de Navarre et de la duchesse d'Estampes, Minard, pour prix d'une mauvaise action, fut promu à la charge de président à mortier. En 1546, ce magistrat, désigné par François Ier pour présider les grands-jours à Riom, ne reçut pas des habitants un accueil très-flatteur : sans doute il y a du profit à se faire le docile instrument des haines puissantes, mais la raison publique sanctionne rarement cette docilité spéculatrice.

Lorsque la jeune reine d'Ecosse Marie Stuart vint en France, Minard fut nommé son curateur et son principal conseiller... conseiller d'une souveraine au berceau! Ce fut en cette double qualité qu'il autorisa le mariage de Marie avec le Dauphin, depuis François II, et signa au contrat, passé le 19 avril 1558. Le président Minard s'attira la haine des protestants, dont il se montra l'acharné persécuteur; il présida l'une des *chambres ardentes* créées par l'édit de 1531 pour juger ces religionnaires. Ce catholicisme intolérant devait être funeste à Minard; en effet, le 12 décembre 1559, revenant de l'audience du soir, au pas de sa mule, il fut tué d'un coup de pistolet dans la rue du Temple, non loin de la maison qu'il habitait. On ne douta point que ce meurtre, commis selon toutes les apparences par le nommé *Robert Stuart*, qui pourtant ne put en être convaincu, ne dût être attribué à la vengeance des calvinistes; le quatrain suivant, adressé par forme d'avis, au cardinal de Lorraine, vint confirmer cette opinion.

Garde-toi, Cardinal,
De n'être mis à mal
A la minarde
D'une Stuart.

Le médecin Mizauld, dont nous allons parler tout-à-l'heure, publia sur la mort de Minard, un poème latin, qui excita peu de sympathies en faveur de la mémoire du défunt.

MIZAULD (*Antoine*), né à Montluçon (Allier), vers l'année 1520, s'acquit dans le cours du XVIe siècle, une réputation colossale dans l'exercice de la médecine: réputation que la postérité n'a point confirmée. Il devait en être ainsi; Mizauld, substituant les rêveries de son imagination à l'observation des faits, avait soumis l'art de guérir aux folles spéculations de l'astrologie judiciaire. Mais de son temps, cette prétendue science était en grande faveur; aussi l'astrologue montluçonnais était-il accueilli partout avec un enthousiasme indicible: on ne pouvait pas se passer de lui à la cour. La princesse Marguerite de Valois surtout, qui souvent avait besoin de consulter les astres sur une foule de choses, admettait Mizauld dans sa plus secrète intimité. Enfin, l'engouement pour cet empyrique était tel, que le grave président de Thou s'y laissa entraîner, et qualifia d'ouvrages *d'une rare doctrine et d'un jugement profond*, le fatras obscur et ridicule qu'il a laissé après lui. Voici, traduits en français, les titres de ces grimoires, dignes du Grand-Albert: *Description du monde; Miroir du temps ou Ephémérides perpétuelles de l'air, par lesquelles sont tous les jours donnés vrais signes des changements de temps*; *Nouvelle invention pour incontinent juger du naturel d'un chacun par la seule inspection du front et de ses linéaments*: on voit que Lavater et les phrénologistes eurent des prédécesseurs; enfin, *les Secrets de la Lune, opuscule non moins plaisant qu'utile sur le particulier concert et manifeste accord de plusieurs choses du monde avec la lune*. Toutes ces compositions, écrites en très-mauvaise latinité, provoquèrent, dans le temps, les vives réclamations de La Monnaie; mais on aurait pu passer à l'auteur même des fautes grossières contre la syntaxe, si le sens commun eût été un peu plus respecté par lui. Cependant Mizauld, à force de s'entendre appeler l'*Esculape de la France*; surtout à force de communications avec le ciel, finit par se croire d'une essence divine: ce qui sans doute augmenta la somme des graves billevésées auxquelles il se livrait. Peut-être se flattait-il d'être immortel dans le sens le plus positif, lorsque la mort vint dissiper son erreur, en 1578; et le surplus de son immortalité ne se recommande, depuis deux siècles, qu'aux amateurs de bouquins.

MOREL (*Robert*), savent Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, naquit à la Chaise-Dieu (Haute-Loire), en 1653. Il était en 1680 bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; puis il fut successivement supérieur de plusieurs maisons. En 1699, voulant se livrer entière-

ment à des études et des compositions littéraires, il se fit décharger de tout emploi, et s'ensevelit, en quelque sorte, dans la riche bibliothèque de Saint-Denis. Ses ouvrages ne sont pas empreints d'une égale supériorité, et ceux qui ont mérité d'échapper à l'oubli se réduisent aux livres dont la désignation suit : *Effusion de cœur sur chaque verset des psaumes et des cantiques de l'Eglise* (5 vol. in-12, 1716); *Entretiens spirituels pour servir de préparation à la mort* (in-12, 1721); *De l'Espérance chrétienne* (in-12, 1728); *Imitation de N. S. J. C.*, traduction qui, par l'onction et la pureté, passe pour être supérieure à celles de Gonnelieu et de Débonnaire. L'envie pénétrait dans les cloîtres comme ailleurs: la vogue qu'obtinrent les ouvrages de Morel lui attira des ennemis ; mais comme le mérite de ceux à qui l'on veut nuire n'est jamais le motif avoué de la haine qu'on leur porte, ce fut sous prétexte de jansénisme que les ennemis du savent Bénédictin cherchèrent à le molester ; il demeura inattentif à leurs mauvais offices. Voici le portrait qu'un biographe de la Haute-Loire a tracé de Morel : « Né avec un esprit pénétrant et fécond, il excellait surtout dans la connaissance du cœur humain. Sa conversation était vive et délicate, ses réponses spirituelles et promptes; son humeur douce et égale. Il avait l'air et l'abord riants, la physionomie fine et spirituelle; une grande simplicité et une modestie dont il ne s'écartait jamais, lui servaient à cacher ses talents et la beauté de son génie. » Il mourut à Saint-Denis, en 1731 : il était âgé de soixante-dix-neuf ans.

MOUTON DUVERNET (*Regis-Barthélemy, baron*), lieutenant-général, commandant de la Légion-d'Honneur, membre de la chambre des représentants en 1815, naquit au Puy (Haute-Loire), le 3 mars 1779. Il quitta de bonne heure sa famille, qui exercait le commerce des dentelles, et entra très-jeune au service dans le régiment de la Guadeloupe. Il fit, en qualité de simple soldat ou de *bas-officier*, comme on disait alors, les campagnes de 1787 à 1791, aux colonies. Revenu en France, il servit à l'armée des Alpes avec le grade de lieutenant, et fut ensuite employé au siége de Toulon, dans les fonctions de capitaine adjudant-major. Présent à l'armée d'Italie durant la prestigieuse campagne de 1796, il contint l'ennemi avec une vingtaine d'hommes sur la chaussée du pont d'Arcole, et quoique blessé grièvement, il ne quitta cette position, que quand les Autrichiens furent définitivement repoussés. En messidor an VII, Mouton-Duvernet fut nommé chef de bataillon sur le champ de bataille où il venait de combattre avec gloire, et de faire prisonnier le lieutenant-colonel du régiment d'Alviary, avec plusieurs autres officiers. Le 19 avril 1806, après de nouvelles actions d'éclat, ce brave officier obtint le grade de major du 64e de ligne, et le 10 février suivant, celui de colonel du 63e régiment de la même arme.

Employé dans la guerre d'Espagne et bientôt revêtu du titre de baron, le colonel Mouton se signala particulièrement à la prise d'Uclès : on le vit dans cette journée enlever lui-même un drapeau, et faire mettre bas les armes à un corps de 4,000 hommes. Nommé général de brigade en 1811, commandant de la Légion-d'Honneur en 1812, et général de division en 1813, ce fut en cette dernière qualité que Mouton-Duvernet fit la campagne de Saxe, aux succès de laquelle il avait plus d'une fois concouru, lorsque Napoléon commit la faute grave de signer un armistice. En 1814, cet officier général contribua, avec le même dévoûment, la même intrépidité, à la défense du sol sacré. Mais lorsque le trône impérial fut tombé, ses services lui valurent l'honorable disgrâce que partagèrent 22,000 officiers de la grande armée ; il se retira dans ses foyers. Appelé l'année suivante à la représentation nationale, le général Mouton-Duvernet se montra l'un des plus ardents défenseurs de l'indépendance nationale. Le 23 juin, il monta à la tribune pour soutenir la proposition de reconnaître Napoléon II : « Je ne suis » point orateur, mais soldat, dit-il; l'ennemi » marche sur Paris, et il faut que vous » ayez des armées à lui opposer. Proclamez » Napoléon II empereur des Français, et » à ce nom tous prendront les armes, » *depuis l'épingle jusqu'au canon*. L'armée » nationale se souvient qu'elle a été pro- » fondément humiliée sous Louis XVIII ; « elle se rappelle qu'on a traité de bri- » gandages, les services qu'elle a rendus à » la patrie depuis vingt-cinq ans. Voulez- » vous lui rendre tout son courage, et » l'opposer avec succès à l'ennemi, procla- » mez Napoléon II. » Nommé le 2 juillet au commandement de Lyon, le baron Mouton-Duvernet défendit cette ville avec autant de courage que de talent, de prudence et de modération. Mais cette

conduite honorable du général ne fit point oublier le discours que le représentant avait prononcé le 23 juin : il fut compris dans la terrible ordonnance du 24 juillet, et prit trop peu de soin de sa conservation, malgré les conseils de l'amitié. Mouton croyait sa vie parfaitement à l'abri des vengeances politiques, avec la garantie de la convention de Paris, signée par les alliés. Dans cette imprudente confiance, il fut arrêté à Montbrison au mois de mars 1816, et parut le 19 juillet devant le conseil de guerre chargé de le condamner à mort. Le conseil de révision, auquel il en avait appelé, confirma le jugement des premiers juges. Dans l'intervalle de l'arrêt à l'exécution, la baronne Mouton-Duvernet implora la grâce de son mari. Louis XVIII, peu jaloux de donner un parallèle à la clémence exercée par Napoléon envers les Polignac, les Rivière, les Lajolais et tant d'autres, demeura inflexible. Mouton-Duvernet fut passé par les armes à Lyon, le 26 juillet, à cinq heures du matin, au lieu appelé *Perrache*. Il mourut avec autant de courage qu'il avait déployé de noble stoïcité pendant son jugement. Les habitants de Lyon donnèrent des larmes à cette illustre victime, qui s'était fait estimer parmi eux.

MURE (*Jean-Marie de la*), prêtre, docteur en théologie, conseiller, aumônier du roi, sacristain et chanoine de l'église royale de Montbrison, naquit au commencement du XVIIe siècle à Roanne, et non à Montbrison, comme quelques écrivains l'ont dit. Il était, par sa mère, parent du père Coton, et sa famille était d'ailleurs alliée à plusieurs maisons nobles du Forez. De La Mure consacra quarante ans de sa vie à des recherches historiques, et la province où il vit le jour lui doit sa première histoire. Travailleur courageux et persévérant sous les arceaux du cloître, de La Mure fut puissamment secondé dans ses laborieuses investigations par les archives des maisons religieuses, qui lui furent constamment ouvertes. Par malheur, le produit de ses longues et consciencieuses recherches, ne prit pas sous sa plume cette forme séduisante qui captive le lecteur : la langue française n'avait plus de son temps, la naïveté gracieuse des siècles précédents, et n'avait pas encore la noblesse qu'elle acquit dans le siècle de Louis XIV. Peut-être aussi la vie toute de labeur du chanoine de Montbrison, avait-elle éteint en lui le goût qui colore et anime les écrits; toujours est-il certain que ses ouvrages, remplis d'excellentes choses, eurent fort peu de succès, et qu'on s'habitua à les comparer à ces carrières d'où l'on peut tirer de bons matériaux. Mais aussi nulle *carrière* ne fut plus féconde : l'historien roannais a publié : 1° *Documents* (3 vol., 1660) ; 2° *les Antiquités du prieuré de Beaulieu* (un petit volume, 1654) ; 3° *le Pris-Dieu familier* ; 4° *le Catalogue des personnes illustres de Notre-Dame*; 5° *Chronique de l'abbaye de Sainte-Claire*; 6° *Saint-Paul priant après sa conversion* (1556 à 1558) ; 7° *Catalogue des curiosités du cabinet de La Mure* (1670) ; 8° *l'Histoire du diocèse de Lyon* (1671) ; 9° *Histoire du Forez*, dont la seconde partie est intitulée *l'Astrée Sainte* (1674) ; 10° *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* (2 vol. in-folio, 1675). Ici s'arrête la liste des ouvrages du chanoine de La Mure, qui ont été imprimés; ceux dont la désignation suit sont restés manuscrits : 11° *Généalogie de la maison d'Urfé* ; 12° *Recueil des plus mémorables Antiquités du chapitre illustre de l'église métropolitaine de Lyon* ; 13° *Chronique de l'abbaye royale d'Ainay* ; 14° *Histoire de l'insigne parcelle de la vraie Croix* ; 15° *Catalogue et Calendrier des saintes et bienheureuses religieuses de Cîteaux*.

Tous ces ouvrages offrent d'innombrables preuves, non seulement de la persévérance avec laquelle de La Mure poursuivait ses travaux, mais de la sagacité qu'il développait dans leur direction. Aussi avait-il, quoique modeste, la conviction de ses richesses. Or, l'historien du Forez, avant d'avoir publié aucun ouvrage digne d'attention, avait écrit à Le Laboureur pour lui offrir quelques documents sur les généalogies foréziennes ; cet écrivain lui répondit : « Souffrez que je vous *die* que » si vous n'avez que ce que vous m'avez » envoyé sur vos nobles du Forez, je » pourrais sans fanfaronner, vous assurer » que je suis plus riche que vous. » Cette réponse, qui ressemblait fort à une *fanfaronnade*, quoiqu'en *die* Le Laboureur, parut fort rude au bon de la Mure; mais il eût son tour, ainsi que le prouve ce passage d'une lettre que le même historien lui écrivit postérieurement : « Vous avez le » secret de l'histoire de votre province et » de tout ce qui vous environne.. ainsi, » quand je vous adressai, il y a quelques » années, des renseignements sur les

» Lavieu Feugerolles, j'envoyai, tout simplement parlant, comme l'on dit, du » bois à la forêst et de l'eau à la rivière. » De La Mure mourut en 1682.

ODYLON (*Saint*), abbé de Cluny, naquit à Mercœur (Haute-Loire), en 962. Il fit des progrès rapides dans les belles-lettres, et fut porté de bonne heure à la vie ascétique, à l'exclusion du goût des exploits guerriers, auxquels il semblait appelé par sa haute naissance. Nous avons rapporté (voyez notre article Souvigni, 3e section), les principaux événements qui marquèrent la carrière de ce saint homme, et il nous reste peu de détails à donner sur lui. Jean XIX avait nommé Odylon à l'archevêché de Lyon, en 1025; le refus de cette haute dignité, qui devait être attribué à sa modestie, lui attira cependant les vifs reproches de ce pontife. Cet abbé de Cluny favorisa les bonnes études et cultiva lui-même les lettres avec distinction. Il a laissé, dit-on, des poésies qui ne sont pas sans mérite, et des discours où brille un vaste savoir. Il composa aussi la *Vie de l'impératrice sainte Adélaïde, femme d'Othon* Ier, qui se trouve dans le recueil des monuments sur l'histoire du duché de Brunswik, par Leibnitz. Le nom d'Odylon est connu dans l'Eglise par l'institution de la commémoration des Trépassés.

ORVILLIERS (*Louis-Guillonet d'*) amiral est l'un des plus habiles officiers de la marine française, naquit à Moulins en 1708. Son père était gouverneur de Cayenne. D'Orvilliers, après avoir passé par tous les grades, obtint celui de lieutenant-général, en 1777; il commanda l'année suivante au combat d'Ouessant : combat qui eût été glorieux pour la marine française, si les ordres de l'amiral eussent été exécutés. Il ne nous appartient point d'examiner ici jusqu'à quel point l'insuccès de cette journée dut être imputé au duc de Chartres; dans tous les cas, la cour n'épargna à ce dernier ni les sarcasmes ni même les calomnies, en l'accusant de lâcheté, lorsqu'il avait encouru tout au plus le reproche d'incurie. Peut-être n'est-il pas hors de propos d'ajouter que, dans cette circonstance, on ne vit pas pour la première fois le funeste inconvénient de confier des commandements supérieurs à des princes du sang, uniquement parce qu'ils l'étaient, comme si l'élévation de leur rang devait garantir l'excellence de leur gestion. Les gouvernements modernes n'ont pas entièrement renoncé à cet usage; mais au moins les titulaires sérénissimes font-ils des études dans les sciences militaires ou maritimes, avant de monter avec rapidité l'échelle des hiérarchies. D'Orvilliers, à qui nous revenons, abreuvé de dégoûts et de tracasseries, dans un âge très-avancé, se retira au séminaire de Saint-Magloire, où il passa plusieurs années au sein d'une pieuse retraite, dont la révolution l'arracha. Il mourut à Moulins, à la fin du siècle dernier.

PAPON (*Jean*), seigneur de Goutelas et de Marcou, et l'un des savants légistes du XVIe siècle, naquit à Crozet en 1505. Il fut élevé en 1529 à la charge de juge royal, et devint bientôt lieutenant-général au baillage de Forez, séant à Montbrison. Il eût, en outre, les titres de maître des requêtes de Catherine de Médicis et de conseiller du roi. Les auteurs de la *Biographie universelle* se sont montrés sévères envers Jean Papon, en accordant peu de mérite à ses ouvrages; le public avait pris soin de rectifier ce jugement avant qu'il eût été prononcé : chacun sait que presque toutes ces compositions ont été réimprimées plusieurs fois. Duchesne, dans ses *Antiquités*, dit en parlant de Montbrison : « remarquable encore par » la demeure de Jean Papon, que la Thémis » française honore tant pour ses savants » écrits. » Les pricipaux ouvrages de Papon sont : *le Recueil des arrêts notables et le Notaire* (3 vol. in-folio, imprimés séparément; Lyon, 1568, 1574, 1578). Le lieutenant-général du baillage de Forez publia encore : *Rapport de l'Eloquence grecque et latine* (Lyon, 1558 in-8°). Papon mourut à Montbrison dans l'exercice de ses fonctions, en 1590.

PAROY (*Jacques*), peintre-verrier, du plus grand mérite, naquit à Saint-Pourçain (Allier), vers 1540. Depuis que l'étude et le goût se sont repliés sur le moyen-âge, pour y rechercher des trésors de littérature et d'art long-temps dédaignés, l'attention s'est attachée à ces tableaux diaphanes qu'encadrent les élégantes fenêtres de l'École gothique, dans nos monuments religieux; et l'on a été tout étonné d'y rencontrer, non-seulement de curieux enseignements d'histoire, mais aussi des beautés artistiques qu'on était

loin de soupçonner, quoique les rayons du soleil les eussent éclairées deux ou trois siècles durant. C'est à cette investigation dans le passé que l'on doit une sorte d'exhumation des belles verrines de Paroy. Les vitraux de Saint-Méry, à Paris, étaient un des plus beaux ouvrages de cet artiste : il les termina en 1612; conséquemment, il est peut-être le dernier qui ait cultivé la grande peinture sur verre. Audicquier de Blancourt, qui dans le XVIIIe siècle, a publié un *Traité de la Verrerie*, cite Jacques Paroy comme un des plus habiles peintres-verriers que la France ait produits. Il voyagea long-temps en Italie pour se perfectionner dans son art de prédilection, et étudia à Rome sous le *Dominiquin*. S'étant ensuite rendu à Vénise, Paroy y décora plusieurs de ces splendides églises où les délicatesses de son art ménagent un jour si suave, si mystérieux. Les vitraux de Sainte-Croix à Gannat étaient peints par Jacques Paroy : ils représentaient les quatre Pères de l'Eglise latine : Saint Ambroise, Saint Jérôme, Saint Augustin et Saint Grégoire. Ce peintre célèbre mourut à Moulins, âgé de cent deux ans.

PERON (*François*), naturaliste, correspondant de l'Institut, né à Cerilly (Allier), en 1775. Ce savant allait embrasser l'état ecclésiastique lorsque la révolution éclata. Il s'enrôla en 1792, dans le bataillon de l'Allier, et le suivit à l'armée du Rhin. Fait prisonnier par les Prussiens, il consacra les jours néfastes de sa captivité à lire les voyageurs célèbres. Echangé mais réformé en 1794, parce qu'il avait perdu un œil à la suite de ses blessures, Peron se prit à étudier la médecine, et obtint une place d'interne à l'école de Paris. Durant ses cours, il étudia particulièrement l'histoire naturelle. Il allait soutenir ses examens pour le doctorat lorsqu'une de ces passions, plus ou moins folles, qui traversent presque toujours la carrière des étudiants, lui causa des chagrins qui le déterminèrent à voyager. Le gouvernement préparait alors une expédition scientifique pour les terres australes; l'élève bourbonnais obtint avec quelque peine d'en faire partie. Cette expédition, commencée en 1800, ne se termina qu'en 1804, et fut traversée par diverses vicissitudes. Presque tous les compagnons de Peron, victimes de leur dévoûment, lui laissèrent le pénible héritage de leurs travaux. Plein de zèle et de courage, il semblait se multiplier, et chargé seul de la zoologie, il ne s'effraya point de cette tâche immense, qu'il accomplit avec une constance plus qu'humaine. Cuvier, dans le rapport qu'il fit sur la collection formée par ce laborieux naturaliste, a constaté qu'elle contenait cent mille échantillons d'animaux; que le nombre des espèces nouvelles s'y élevait à plus de deux mille cinq cents; et que Peron, aidé de son ami Lesueur, avait fait connaître plus d'animaux que tous les naturalistes réunis des derniers temps. L'Institut s'empressa d'admettre ce savant au nombre de ses correspondants. Mais une constitution faible, détériorée encore par des travaux forcés, laissait développer déjà en lui le germe d'une maladie de poitrine qui fit bientôt de rapides progrès, et Peron mourut à la fleur de l'âge, en 1810. On a de lui : 1° *Observations sur l'Anthropologie*, mémoire lu avant son départ, à l'Institut, pour démontrer l'utilité de joindre à l'expédition un médecin naturaliste chargé spécialement de faire des recherches sur l'histoire de l'homme (Paris, 1800, in-8°); 2° *Voyage de découvertes aux terres australes* (Paris, 1807-1810, 3 volumes in-4°) : le second volume n'était qu'à moitié imprimé quand l'auteur mourut; c'est M. Freycinet qui a terminé la publication de cet important ouvrage. Peron laissa encore dans divers recueils une *Notice sur l'habitation des animaux marins*, un *Mémoire sur le Pyrosoma*, des *Observations sur la Dyssenterie des pays chauds et sur l'usage du bétel*, un *Mémoire sur la Température de la mer*, une *Histoire des Méduses*, et enfin un *Travail spécial sur les Méduses du genre équoré*.

PETIT (*Pierre*), mathématicien célèbre, né à Montluçon (Allier), en 1594, fut un des savants les plus estimés de son siècle : Descartes et Pascal recherchèrent son amitié. Richelieu, qui avait su apprécier le mérite de Petit, le nomma commissaire provincial d'artillerie, et le chargea de plusieurs missions importantes en France et à l'étranger. Louis XIV, en lui conférant des lettres de noblesse, lui donna la charge d'intendant-général des fortifications. Mais ce fut surtout par ses écrits que Petit se recommanda à l'estime des hommes de savoir : il prit part à la discussion que souleva la *Dioptrique* de

Descartes, et signala le premier les vérités importantes que renferme cet ouvrage, à travers les erreurs qui l'obscurcissent. De concert avec Pascal, il vérifia les découvertes de Toricelli sur le vide, et composa un traité spécial sur cette matière. L'idée de l'un des plus grands monuments du règne de Louis XIV, le canal du Languedoc, qui fit la gloire de Paul Riquet, fut puisée dans l'ouvrage de Petit, intitulé : *Mémoire sur la jonction de l'Océan à la Méditerranée, par les rivières d'Aude et de Garonne.* Ce savant a publié un *Traité du Compas de proportion*, des Mémoires sur *la Pesanteur et le volume des métaux*, sur *la Construction et l'usage du calibre d'artillerie*, sur *la Nature du chaud et du froid*, enfin sur les *Comètes*. Il composa ce dernier mémoire sur l'invitation de Louis XIV, afin de rassurer le peuple, terrifié par l'apparition de la comète de 1664. La théorie qu'il développe dans ce travail n'a pas encore été démentie, sous plusieurs rapports, par les opérations les plus nouvelles de l'astronomie. Petit mourut à Lagny-sur-Marne, en 1677.

PEYRARD (*François*), professeur de mathématiques spéciales au lycée Bonaparte, puis bibliothécaire de l'école polytechnique, naquit en 1760, dans la commune de Saint-Victor-Malescourt (Haute-Loire). Il a publié un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs ont été fort utiles à la science; nous citerons ici les principaux : *De la Nature et des Lois* (4e édition, 1794, in-18), *Cours de Mathématiques à l'usage de la marine et de l'artillerie par Bezout, édition revue et augmentée par Peyrard* (1798, 1799, 4 volumes in-8°); *Poésies complètes d'Horace, traduites par Bateux et F. Peyrard, et le texte en regard* (Paris, 1803, 2 vol. in-12); *De la supériorité de la Femme au-dessus de l'Homme, par H. Corneille Agrippa, avec un Commentaire, par M. Roetitg.* (Paris, 1803, in-12); *Alphabet français* (1805, 8°); *Œuvres d'Archimède, traduites littéralement, avec un commentaire, précédées de sa vie et de l'analyse de ses ouvrages* (Paris, 1808, 2 vol. in-8°) : cette édition avait été revue par Delambre, qui y avait joint un *Mémoire sur l'Arithmétique des Grecs* : c'est la seule édition complète qui existe en français du plus grand géomètre de l'antiquité; *Statistique géométrique démontrée à la manière d'Archimède* (Paris, 1812, in-8°); *Œuvres d'Euclide, en grec, en latin et en français, d'après un manuscrit très-ancien qui était resté inconnu jusqu'à nos jours*, ouvrage approuvé par l'Académie des sciences (Paris, 1814, 1818, 5 vol. in-4° avec figures); *Les principes fondamentaux de l'Arithmétique, suivis des règles nécessaires au commerce et à la banque* (3e édition, 1822, in-8°); enfin, en manuscrit, une *Traduction des coniques d'Apollonius de Perge*, qui a obtenu l'approbation de l'Académie des sciences.

On conçoit difficilement comment Peyrard, après avoir donné à son pays tant d'ouvrages utiles, qui, pour la plupart, ont été souvent réimprimés, mourut à l'hopital Saint-Louis, en 1822. Nous voulons bien admettre que, par une inconduite dont l'idée est peu compatible pourtant avec la preuve de ses longs travaux, il ait encouru l'animadversion des hommes sages; mais nous sommes tentés de croire aussi que, devenu vieux et repoussé de la carrière par des ambitions nouvelles, il a été victime de l'ingratitude de ses contemporains.

PEYRET (*Alphonse*), auteur de plusieurs ouvrages de technologie. Nous répéterons pour cet écrivain, ce que nous avons dit de M. Arnaud, historien du Velay : s'il n'est pas né dans le département de la Loire, il s'y est naturalisé par les services que sa plume a rendus aux habitants du pays, et surtout par la *Statistique industrielle du département de la Loire.* (Saint-Etienne 1835, in-8°). Cette dernière composition, dans laquelle M. Peyret décrit en industriel expérimenté toutes les sources de richesses que la nature et le travail ont développées dans le département, offre avec l'histoire de chacune des industries qu'on y exerce, leur situation actuelle, l'évaluation des produits et les améliorations admissibles dans quelques-unes. En un mot, personne, sous le rapport industriel, ne paraît avoir mieux compris que la statistique *est l'inventaire général de toutes les richesses matérielles et intellectuelles de la société.* M. Peyret est l'auteur d'un grand nombre de Notices qui ont paru dans la *Revue Industrielle* de Saint-Étienne, et dans quelques autres recueils des départements du midi.

POLIGNAC (*Melchior de*), cardinal, membre de l'Académie française, membre

honoraire de l'Académie des sciences et de celle des belles-lettres, naquit au Puy (Haute-Loire), en 1661. Il appartenait à l'ancienne famille qui, durant plusieurs siècles, exerça dans le Velay une puissance presque souveraine, qui n'a pas laissé des fastes sans mélange de graves méfaits. Melchior est incontestablement, jusqu'à ce jour, le personnage le plus célèbre qu'ait produit cette maison, malgré la réputation de vaillants batailleurs acquise à ses ancêtres, et à laquelle ne se joignit jamais celle de grands capitaines. Le début du cardinal de Polignac dans le monde physique fut rude : on ne sait comment, chez sa nourrice, il passa toute une nuit sur un fumier : c'était faire de bonne heure l'apprentissage des misères de Job. Heureusement cette destinée néfaste ne continua pas. Le jeune Melchior fit à Paris des études brillantes, et acheva sa théologie sous la direction des docteurs de la Sorbonne. En 1689, le cardinal de Bouillon emmena à Rome l'abbé de Polignac, qui fut singulièrement goûté par le pape Alexandre VIII, qu'on venait d'élire. Il s'agissait alors d'un accommodement entre le Saint-Siége et la cour de Versailles : le jeune ecclésiastique y joua certainement un rôle plus important que le cardinal qu'il accompagnait, et la conclusion fut à l'avantage de la France, par suite de l'ascendant que ce négociateur avait pris sur le souverain pontife. « Je ne sais pas comment vous » faites, lui disait celui-ci : vous parais- » sez toujours être de mon avis, et c'est » moi qui finis par être du vôtre. » Il paraît que l'abbé de Polignac obtint à peu près le même empire sur l'esprit de Louis XIV ; car ce souverain disait un jour : « Je viens d'entretenir un jeune » homme qui m'a toujours contredit, sans » que j'aie pu me fâcher un moment. » Après être retourné à Rome avec le nouveau cardinal de Bouillon, pour l'élection d'Innocent XII, l'abbé de Polignac, avide d'études, se renferma au séminaire des Bons-Enfants pour s'y livrer ; mais l'essai qu'on avait fait de ses talents diplomatiques ne lui permit pas de continuer cette retraite studieuse : on l'en tira en 1693, pour l'envoyer en Pologne, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire pour l'élection du prince de Conti. Il se rendit à peu près incognito et par mer à cette destination, et courut même quelques dangers. Le bâtiment qui portait ses équipages, ayant fait côte, fut pillé par les Dantzikois. On sait que sa mission fut sans succès, particulièrement parce que le candidat sérénissime avait mis trop de lenteur à se rendre en Pologne ; mais les princes veulent rarement avoir tort, et l'insuccès retomba sur l'abbé de Polignac, qui reçut l'ordre de se retirer dans son abbaye de Bon-Port. Ce fut pendant cette espèce d'exil qu'il cultiva avec succès les lettres ; et, lorsqu'après quatre ans d'absence de la cour, il y fut rappelé en 1702, il y reparut avec éclat. Louis XIV conféra à Melchior deux nouvelles abbayes, et lui ménagea la plus prochaine nomination au cardinalat. Voulant même qu'il fût à portée de suivre les chances qu'il lui accordait à cette faveur, le roi l'envoya, en 1706, à Rome, en qualité d'auditeur de Rote, et l'associa au cardinal de la Trémouille dans la direction des affaires de France auprès du siége pontifical. En 1710, Polignac, se rendit, avec le maréchal d'Uxelles, au Congrès de Gertruydenberg : c'était une mission difficile, car, pour obtenir une paix alors bien nécessaire, il fallait se soumettre à d'humiliantes conditions. Le négociateur ecclésiastique, dans cette circonstance, soutint mieux la dignité française que le général ; il parlait aux plénipotentiaires hollandais avec une liberté qui tenait de l'audace ; et lorsque leurs exigences allaient trop loin, il leur disait : « On voit » bien, Messieurs, que vous n'êtes pas » accoutumés à vaincre. » Les envoyés furent alors rappelés, parce que Louis XIV ne put se décider à laisser la monarchie espagnole sortir de sa famille. Deux ans plus tard, Polignac négocia à Utrecht ; c'était après, le triomphe de Villars à Denain ; alors le négociateur hardi donna libre carrière à son assurance. Il écrivit à Paris : « Nous prenons la figure que les » Hollandais avaient à Gertruydenberg, et » ils prennent la nôtre : c'est une revanche » complète. « Aux plénipotentiaires eux-mêmes, il disait à peu de jours de là : « Messieurs, les circonstances sont chan- » gées ; nous ne sortirons pas d'ici : nous » traiterons de vous, chez vous et sans » vous. » Ayant terminé cette négociation, l'abbé de Polignac reçut le chapeau : il lui fut porté à Anvers le 10 février 1713. Peu de temps après, il fut nommé maître de la chapelle du roi, charge qu'il perdit en 1716, par suite de sa participation aux intrigues de la duchesse

du Maine, qui lui accordait une bien grande faveur.

Melchior de Polignac, par une juste réciprocité, a-t-on assuré, ne pouvait rien refuser à cette princesse; il prit part à la conspiration de Cellamare. Cependant sa qualité de prince de l'Eglise le sauva de la prison; il fut seulement exilé à son abbaye d'Auchin en Flandre. Rappelé en 1721, le cardinal fut nommé ministre de France près du Pape Benoît XIII. Il demeura à ce poste pendant huit années, et eut la gloire, après de longues négociations, de terminer les différends qui divisaient l'Eglise de France, à propos de la trop fameuse bulle *Unigenitus*. Lorsque Polignac revint d'ambassade en 1730, il prit possession de l'archevêché d'Auch, qu'il avait obtenu en 1726 Depuis 1728, il était commandeur des Ordres du roi; ajoutons que les honneurs littéraires et scientifiques avaient précédé cette série de dignités. Il avait remplacé Bossuet à l'Académie française, en 1704, appartenait à l'Académie des sciences, en qualité de membre honoraire, depuis 1715, et à celle des belles-lettres depuis 1717.

Il nous reste donc à parler des titres du cardinal de Polignac, comme orateur, savant et écrivain. Sous le premier rapport, il s'était fait remarquer par une multitude de discours, particulièrement par ceux qu'il avait prononcés pour sa réception à l'Académie française, et pour son installation comme auditeur de Rote. Polignac savait la langue de Démosthènes et celle de Cicéron comme la sienne: quant au latin, son poëme de l'*Anti-Lucrèce* offre un témoignage sans réplique, quoique l'auteur soit mort avant d'y avoir mis la dernière main, c'est le plus beau morceau de latinité moderne qui existe; il parut en 1745. Quatre ans plus tard, Bourgainville en donna une assez bonne traduction. Ce livre n'est pourtant pas exempt d'erreurs et de diffusion: l'auteur y égare souvent sa brillante poésie, dans des recherches sur le souverain bien et sur la nature de l'âme, soit dans l'homme, soit dans les animaux: nous ne connaissons que les éclectiques qui aient autant divagué. En raisonnant sur le mouvement et le vide, l'auteur de l'*Anti-Lucrèce* s'est aussi donné le tort de soutenir Descartes aux dépens de Newton, c'est-à-dire l'hypothèse rêveuse, au mépris du solide raisonnement. A part ces défauts, l'œuvre de Polignac, qui réunit la force de Lucrèce à l'élégance de Virgile, est un des beaux monuments du génie humain, et Voltaire appelait avec raison son auteur:

> Le cardinal, oracle de la France...
> Réunissant Virgile avec Platon,
> Vengeur du ciel, et vainqueur de Lucrèce.

Cet homme supérieur aimait les arts autant que les sciences: il avait formé, pendant ses voyages en Italie, les plus belles collections de médailles et de monuments antiques, fruits de ses propres découvertes. Par exemple, présumant que sur un certain emplacement, devait avoir été la maison de campagne du grand Marius, il fit creuser en ce lieu le sol, et ses présomptions furent justifiées par un fragment d'inscription, se rapportant au cinquième consulat de ce romain fameux. En continuant de fouiller, on trouva un magnifique salon orné de six statues de grandeur naturelle, d'un travail admirable, et qui formaient ensemble l'épisode d'Achille reconnu par Ulysse à la cour de Lycomède. Ce fut en partie par les indications du cardinal de Polignac, que l'on découvrit l'immense ruine du palais des Césars, dans la vigne Farnèse. « Je voudrais, disait-il, être le maître de Rome, uniquement pour détourner pendant quinze jours, le cours du Tibre, afin d'en retirer les statues, les trophées, enfin tout ce que le lit de ce fleuve recèle des trésors de l'art. » Ce prélat eût désiré que l'on fouillât sous le temple de la Paix, parce qu'il était convaincu que là devaient se retrouver le chandelier à sept branches, la mer d'airain et tous les vases précieux que Titus y avait déposés après avoir triomphé de la Judée.

Le cardinal de Polignac, selon M. de Boze, auteur de son éloge, réunissait tous les moyens de plaire et de séduire: à une figure, à une élocution et des manières très-distinguées, il joignait une éloquence d'abord douce, insinuante, puis mâle et pleine de force, sans cesser d'être noble. Madame de Sévigné, excellente connaisseuse en fait de qualités aimables, dit de ce prélat dans une de ses lettres: « C'est un des hommes du monde dont » l'esprit me paraît le plus agréable: il » sait tout, il parle de tout; il a toute la » douceur, la vivacité, la complaisance » qu'on peut désirer dans le commerce. » Enfin, on voit que la spirituelle marquise pensait presque autant de bien de ce cardinal, que de son cousin à elle, le beau

Bussy Rabutin, comparaison morale un peu gardée, s'entend.

Le cardinal de Polignac mourut à Paris le 20 novembre 1741, âgé de quatre-vingts ans. Son éloge fut prononcé, le 30 avril suivant, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et le lendemain à l'Académie des sciences. La vie de ce prélat a été publiée en 1777, par P. Chr. Faucher (Paris, 2 vol. in-12). Il existe un buste de lui, exécuté par Girardin, et nous avons vu au musée du Puy un portrait de cet homme célèbre, qui nous a paru confirmer ce que plusieurs ont dit de ses agréments physiques.

REGNAUDIN (*Thomas*), statuaire célèbre du XVIIe siècle, naquit à Moulins en 1627. Il fut membre de l'Académie de peinture et de sculpture. Cet artiste se fit remarquer par une entente poétique des sujets qu'il traitait, et la vigueur de son ciseau n'en excluait point la grâce. ses principales productions sont *l'Automne* et *Faustine*, que l'on voyait dans les jardins de Versailles, mais surtout *l'Enlèvement de Cybèle par Saturne, sous la figure du Temps*. Dans cette dernière composition, la pensée allégorique est parfaitement comprise, parfaitement exprimée : c'est l'œuvre d'un homme de génie. Regnaudin a aussi travaillé au tombeau de Montmorency : il est l'auteur des *Statues du dieu Mars et de la Religion*. Il ne faut pas s'étonner de cet accouplement du profane et du sacré, c'était le caractère de l'époque, dans les œuvres de l'esprit comme dans celles de l'art.

Regnaudin mourut à Paris, en 1706.

RIBAULD DE LA CHAPELLE (*Jacques*), avocat et archéologue distingué, né à Gannat, en 1704. Les soins du barreau étaient peu dans les goûts de Ribauld : il ne s'en occupa guère que pour soutenir une nombreuse famille, et dérobait au droit romain ou moderne tous les instants qu'il ne réclamait pas impérieusement, pour les consacrer à la science de l'antiquité, qu'il cultivait avec amour. Ce littérateur érudit a composé beaucoup d'ouvrages qui, comme tant d'autres, n'étant point nés sous le zénith de Paris, n'obtinrent pas tout le succès qu'ils méritaient, quoique généralement estimés. Nous citerons les principaux : 1° *Mémoire sur le Partus Etuis de César* (imprimé à Paris en 1766); 2° *Mémoire historique et politique sur le caractère et les actions de Vercingétorix* (imprimé à Gannat, en 1734); 3° *Dissertatio suessonica*, opuscule qui valut à son auteur, en 1727, une médaille d'argent envoyée par l'évêque de Soissons (inédit); 4° *Dissertation sur l'origine des Franks, sur leur établissement dans la Gaule, sur le tombeau de Chilpéric, sur la milice des anciens Franks, sur les dons gratuits de l'ancienne noblesse, sur une lettre de Saint Rémy à Clovis, et Réfutation du système de M. Eccard sur l'autorité de nos premiers rois*; le tout suivi d'une *Histoire abrégée des rois de France*, en vers (un vol. in-8°, Paris, 1748); 5° quatre *Dissertations sur le règne de Clovis* (Paris, 1741); 6° *Dissertation sur des armes anciennes et des trophées de cuivre trouvés à Jenzat, en Bourbonnais sur les confins de l'Auvergne*: « Cette dissertation, dit le père Lelong dans sa *Bibliothèque de la France*, lue en 1739, à l'assemblée publique de la société de Clermont-Ferrand, a dû être conservée dans ses registres. L'auteur, qui ne donne son sentiment que comme une conjecture, augure de la forme des épées qui, quoique faites dans la proportion de celles des Romains, sont d'un métal différent de celui dont ils se servaient; d'une poulie en cuivre très-bien travaillée, et des autres monuments réunis dans le même lieu : il augure, dis-je, qu'ils ont été faits pour célébrer par des trophées, une victoire remportée par les Auvergnats sur leurs ennemis. Enfin on a de Ribauld une *Dissertation sur l'origine et les premiers progrès de la monarchie française, analysée dans le Journal des savants*, année 1749.

Ribauld de la Chapelle a laissé encore les traductions d'un *Voyage en Suisse*, par Addisson, et du discours de Machiavel sur les *les Conjurations* : traductions restées inédites. L'écrivain bourbonnais dont nous venons de mentionner les ouvrages était membre de la société littéraire et scientifique de Clermont, qui de nos jours a pris le titre pompeux d'Académie des sciences belles-lettres et arts, sans avoir peut-être acquis autrement de titres académiques. Ribauld était aussi l'un des fondateurs d'une société littéraire et d'histoire de France, créée à Moulins, en 1741 ou 1742, sous la présidence de *M. de la Porte*. Malheureusement le sol était alors peu littéraire; cette société ne se maintint que quelques années; on perdit bientôt les traces de son éphémère existence ; ce qui prouve qu'elle

n'avait pas beaucoup produit. Ribauld-de-la-Chapelle mourut à Gannat, en 1751.

RICHEMONT (*Louis-Auguste-Camus, baron de*), général du génie, naquit à Montmarault (Allier), en 1771; son père était membre de l'assemblée provinciale. Elevé à l'école militaire d'Effiat, et destiné à la carrière des armes, le jeune Richemont fut reçu parmi les pages du comte de Provence, depuis Louis XVIII. Ses idées ayant sans doute changé dans une condition tenant de la domesticité plus que de la noble profession qu'il voulait suivre, le Page de *Monsieur*, était décidé à entrer dans la diplomatie, lorsque la révolution vint encore changer ses vues, et le fit revenir à son premier projet. Admis aux examens de l'école du génie, il fit partie de la promotion où se trouvait le général Bertrand, et débuta dans la carrière à Mayence. Il suivit successivement les opérations des armées françaises en Allemagne et en Italie, sous Kléber, Pichegru, Moreau et Bonaparte. En 1797, on lui confia le service du génie dans les îles de Céphalonie, Itaque, Zante et Sainte-Maure. L'année suivante, Richemont, alors capitaine, fut envoyé sur les côtes d'Albanie, que menaçaient les troupes du fameux Ali, pacha de Janina.

Ici commence pour l'officier bourbonnais une existence toute romanesque : nous empruntons le récit d'un biographe pour en retracer l'épisode le plus animé. « Richemont se trouvait au nombre des quatre cents Français qui furent attaqués par quatorze mille Turcs sur les ruines de l'ancienne Nicopolis. Dans ce combat si inégal, où les français, après avoir détruit trois à quatre mille ennemis, furent tous massacrés, à l'exception d'une quinzaine d'hommes, la fortune ménagea au capitaine Richemont les aventures les plus extraordinaires. Avec deux misérables pièces montées sur des affuts à roulettes et quatre hommes seulement pour les servir, il détruisit à plusieurs reprises par la mitraille, des masses de cavalerie qui n'osèrent jamais le charger de front. Armé lui-même d'un fusil de munition, il abattait les cavaliers les plus téméraires. Blessé à l'épaule et réduit à un seul homme, il pût encore enclouer ses deux pièces. Le corps français étant à peu près anéanti, l'ennemi se hâtait vers Préveza, dans le but de s'y emparer d'une compagnie d'infanterie qui y était restée, et d'une escadrille française. Le capitaine Richemont crut pouvoir alors réunir quelques hommes, et gagner une redoute voisine occupée encore par nos troupes. Forcé de combattre corps-à-corps six cavaliers, qui l'avaient successivement assailli, il venait de les tuer tous, lorsqu'il fut attaqué par un gros de cavalerie turque. Adossé contre la pile d'un ancien aqueduc et déterminé à vendre chèrement sa vie, il tint tête à une vingtaine d'ennemis. Quoique blessé à l'oreille et au bras, il atteint leur chef d'une balle qui lui traverse la poitrine et va blesser son voisin. Un des fils d'Ali Pacha, le jeune Moukhtar voyant le capitaine Richemont désarmé et terrassé, le fait relever et conduire au camp, où il n'arriva qu'après avoir couru de nouveaux dangers. Ce camp était jonché des têtes de ses camarades; il refuse d'en porter une; on le frappe avec cette tête ensanglantée. Déjà le yatagan brille au-dessus de la sienne, lorsque Moukhtar arrive à point, et lui sauve une seconde fois la vie. Conduit au fort de Lourou, puis à Janina, avec quelques autres officiers français, et déposé dans le palais d'Ali, le capitaine Richemont fut traité par Moukhtar, non comme un prisonnier, mais comme son *Moussafir* (son hôte, son ami). Par les soins de ce prince généreux, il fut guéri de ses blessures, habillé complètement, et malgré son refus de rester avec lui, il en reçut tout l'argent nécessaire à ses besoins. Lord Byron a consacré à cette aventure quelques beaux vers, cités textuellement dans le *voyage de Hobhouse :* Il y compare Richemont et Gabory à Nisus et Uryale. »

Envoyé à Constantinople, l'officier bourbonnais fut jeté au bagne comme les autres prisonniers ; mais bientôt il fut conduit aux Sept-Tours avec la légation française. Ayant obtenu sa liberté avant elle, il revint en France, en 1801, et reçut le grade de chef de bataillon. Employé en 1803 dans l'expédition du général Decaen aux Indes, le commandant Richemont y fut compris avec le titre de directeur des fortifications des possessions françaises à l'est du Cap-de-Bonne-Espérance. En 1807, M. Richemont revenait en Europe avec le titre de colonel, mais pris par les anglais dans les parages du Cap-de-Bonne-Espérance, il fut conduit à Saint-Hélène, et de là en Angleterre, où il fut retenu jusqu'en 1810. A sa rentrée en France, le colonel Richemont, admis à l'audience

de l'empereur, lui remit divers mémoires sur les questions publiques et militaires du moment ; Napoléon lut surtout avec un vif intérêt *un Projet de descente en Angleterre, un Projet d'expédition dans l'Inde, par terre et de concert avec la Russie* ; enfin, *un Traité sur la question du blocus continental*. Ces écrits, dont le génie puissant du Grand Homme avait embrassé toute la portée, valurent à leur auteur, l'estime et la confiance de ce souverain. Il les lui témoignait, soit dans les discussions relatives aux plans militaires, soit dans les conférences particulières : il arriva même souvent que M. de Richemont écrivit des notes importantes dictées par Napoléon. Dans les premiers mois de l'année 1812, cet officier supérieur, alors employé au comité de la guerre, en fut détaché pour une mission secrète des plus importantes : il s'agissait de préparer avec toute la célérité et le secret possibles, un équipage de siége, destiné à celui de Riga, et des ponts solides propres à passer la Prégel et le Niémen. Ces travaux furent exécutés sans trop exciter l'attention des étrangers, parce que le colonel eût soin de les répartir dans un grand nombre de villes. Lorsque l'empereur passa à Dantzick, centre des opérations préparatoires qui se terminaient, l'empereur félicita vivement M. de Richemont, qu'il laissa ensuite dans cette place, dont il avait approprié les fortifications au rôle important qu'elle devait jouer. Plus tard, le brave général Rapp obtint les plus grands services de cet habile officier ; les fortifications n'étaient pas terminées encore, lorsque la ville fut attaquée, et néanmoins elle se défendit, pendant un an, avec une garnison composée en grande partie de troupes appartenant à des nations devenues ennemies de la France. Sous ce rapport seul, la défense de Dantzick eût été un chef-d'œuvre de constance et d'habileté, quand un horrible typhus n'eût pas enlevé vingt mille hommes, soldats et habitants, et quand la famine n'eût pas porté la désolation parmi le surplus des troupes et de la population. L'histoire réclamera pour le colonel Richemont, une partie de l'honneur acquis par une aussi belle résistance, et la part de gloire du général Rapp sera encore assez grande. Enfin, lorsque la capitulation fut devenue inévitable, on apprit que le commandant du génie avait fait pratiquer des galeries et des fourneaux de mines pour faire sauter dans la Vistule, en cas de dernière extrémité, une partie de la citadelle; ce qui eût intercepté toute navigation sur ce fleuve. Chargé avec le général Heudelet de négocier la capitulation, le colonel Richemont fit valoir cette disposition avec adresse, et l'effroi qu'elle causa aux alliés, en obtint alors des conditions favorables inespérées. Par exemple la garnison française devait être renvoyée en France avec armes et bagages; mais lorsque Dantzick eût été remise au duc de Wurtemberg, les alliés imitèrent la mauvaise foi des Prussiens à Modelin, et des autrichiens à Dresde : au mépris de la capitulation signée, nos soldats furent désarmés et faits prisonniers. Le colonel Richemont lui-même, arrêté à Francfort-sur-le-Mein, lorsqu'il se rendait auprès de l'empereur pour lui annoncer la reddition de Dantzick, fut envoyé en Saxe, où il resta sur parole jusqu'à la paix.

M. Richemont avait été nommé général de brigade en 1813; mais le ministre de Louis XVIII ne lui fit prendre rang qu'à dater de la confirmation royale en 1814 ; et en qualité de maréchal de camp, il prit le commandement de l'école militaire de Saint-Cyr. Après le 20 mars 1815, le général Richemont, attaché en qualité de commandant du génie au corps d'armée placé sous les ordres du général Reille, visita toutes les places de la frontière du nord; il était allé à Paris pour rendre compte de sa mission au ministre de la guerre, lorsqu'il apprit que le département de l'Allier venait de le porter à la chambre des représentants. Il ne fit que paraître à l'Assemblée, et ayant obtenu un congé le 13 juin, pour se rendre à l'armée du nord, il ne put y arriver qu'après la bataille de Waterloo.

A la seconde rentrée de Louis XVIII, le général Richemont, mis à la demi-solde, se retira dans ses foyers, en Bourbonnais, où il vécut paisiblement; ce qui n'empêcha pas les rigueurs du gouvernement de l'atteindre. Il fut mis à la retraite, sous le soupçon d'avoir favorisé un candidat constitutionnel, quoiqu'il n'eût pas même pris part à l'élection. « Le général Richemont, dit un biographe, resta dix ans au milieu des bois, sans ouvrir un livre, sans lire un journal; chassant les sangliers et les loups, et refusant constamment la députation, sans que néanmoins on lui tînt compte de sa modération. » En 1827, M. de Villèle, craignant sans

doute l'influence du général Richemont, au moment où il *recomposait* la chambre des députés, lui fit offrir sa remise en activité, avec cent-cinquante mille francs d'indemnité, pour le dommage que lui avait causé la longue interruption de ses services. Beaucoup de consciences se fussent données à meilleur marché; le solitaire de l'Allier ne puisa dans cette offre brillante que le désir de se mettre sur les rangs comme candidat d'opposition; ce qui ne répondait guère aux vues du ministère; il fut élu à une grande majorité, siégea à gauche, et fut maintenu dans cinq élections.

La révolution de 1830 remit le général Richemont en possession du commandement de l'école militaire de Saint-Cyr, et il fut nommé conseiller d'état en service extraordinaire, mais avec voix délibérative. Ce général homme d'état a publié plusieurs écrits politiques : indépendamment des mémoires présentés à l'empereur en 1810, on a de lui : 1° *De la situation de l'Europe et des intérêts de la France* (5 avril 1829); 2° *Encore une fois, de la France et de l'Europe* (7 juin 1829); 3° *Du gouvernement politique et du refus de l'impôt* (Paris, 1830, in-8°); 4° *Nouveaux mémoires politiques* (Paris, 1830, in-8°); 5° *Discours à la chambre des députés* (1831, in-8°); 6° *Discours dans la discussion de la loi sur la levée de 80,000 hommes* (1831, in-8°).

SAINT-CHAMOND (*Christophle*), né dans l'ancienne province de Forez (Loire), au commencement du XVI° siècle, appartenait à l'une des plus illustres familles de cette province. Durant les guerres de religion, il sembla prendre à tâche d'égaler en cruauté le farouche baron des Adrets, mais dans une cause opposée. Saint-Chamond, dans ces luttes malheureuses, ne montra pas moins de cruauté que de courage, et se fit une effroyable réputation. Son caractère cruel s'étendait aux relations de famille, fit déserter sa maison par tous les siens : son fils unique, réfugié dans un cloître, n'en voulut jamais sortir pour continuer la noble lignée de ce seigneur. Après un second mariage qui fut stérile, Saint-Chamond, désespéré, se rendit à Rome pour solliciter la sécularisation d'une de ses filles, qui avait pris le voile. Elle se maria au sire de Myolans, qui prit le nom et les armes de la famille de Saint-Chamond. Il eût été mieux inspiré en les faisant oublier, et tout porte à croire que ce fut le but que se proposa son frère.

SAINT-CHAMOND (*Jean*), frère puîné du précédent, naquit comme lui dans le Forez. C'était un homme plein de savoir et d'éloquence; il parvint, jeune encore, au siége archiépiscopal d'Aix. Mais probablement effrayé des horreurs que Christophe commettait au nom de la foi romaine, il déposa la crosse et la mitre pour épouser la dame de Saint-Romain, calviniste dont il embrassa la religion. Il n'eut point d'enfants.

SAINT-PRIEST (*Jean et Aymard*). Au temps des guerres de religion, cette famille ne se composait que de ces deux frères, qui embrassèrent la cause des catholiques avec non moins de fureur que Christophe de Saint-Chamond. Jean, homme farouche et sanguinaire, fit massacrer, à Saint-Etienne, six religionnaires qu'il avait saisis dans le Velay. L'esprit de parti pouvait, non pas justifier, mais expliquer ce trait de barbarie; il n'en fut pas ainsi de l'assassinat commis par Aymard sur les sires d'Augerolle père et fils,[1] qui fit peser sur lui une condamnation capitale. Il mourut toutefois sans la subir.

SIAUVE (*Etienne-Marie*), né à Saint-Etienne (Loire), vers le milieu du XVIII° siècle, était ecclésiastique au moment de la révolution. En ayant embrassé les principes, il déposa la soutane et prit du service dans l'administration des armées. Siauve était commissaire des guerres, lorsqu'en 1798, il fut élu député au conseil des cinq cents. Le décret du 22 floréal, ayant annulé son élection, comme tant d'autres, il continua la carrière militaire, servit près de plusieurs armées, et trouva la mort dans la retraite de Russie en 1812. Siauve, fonctionnaire d'un mérite distingué, écrivain de talent; mais homme à systèmes excentriques, avait eu peu d'avancement : Napoléon n'aimait pas qu'on joignît des théories à une épée. Cet officier d'administration militaire a publié: *Eloge funèbre de Mirabeau* (in-8° de 24 pages); *Projet d'une société ambulante de technographes* (Paris, an VII, in-8°); *Projet d'établissement d'une société d'agriculture et de commerce à Crémone*; *Mémoires sur*

(1) Voyez, dans notre deuxième section, la notice sur le château de *Saint-Priest*.

diverses constructions en terre ou argile, propres à faire jouir les petits ménages de l'économie des combustibles et applicables à la cuisine du soldat (Poitiers 1804 in-8°); *Mémoires sur les antiquités du Poitou* (1804, in-8°); *Précis d'un mémoire sur l'octogone de Montmorillon* (Utrecht, 1805, in-8°); *Mémoires sur les temples des Druides et les Antiquités du Poitou* (Utrecht, 1805, 2 vol. in-8°). Nous ne pensons pas que tous ces écrits, peu compatibles avec l'esprit des circulaires de MM. les comtes Dejean et de Cessac, ministres de l'administration de la guerre, sous l'empire, aient beaucoup recommandé le commissaire des guerres Siauve, auprès d'eux : ces deux hommes d'état, fort méritants d'ailleurs, pensaient, comme le ministre dont se plaint Figaro, que l'esprit des lettres est incompatible avec celui des affaires : ce que l'on regarde encore comme tellement vrai au département de la guerre, qu'on n'y trouverait pas un employé, avec ou sans épaulettes, apte à rédiger *littérairement* un travail comportant deux feuilles d'impression. Il s'élabore au dépôt de la guerre, des mémoires préparés à grands frais et dans le calme du plus ductile travail; assurément on aurait le loisir de leur imprimer une forme qui les rendît utiles en les faisant lire; mais le moyen d'obtenir ce résultat serait d'employer des plumes exercées, en abjurant cette déplorable idée, que le talent doit être proportionné à la grosseur des épaulettes ou à l'importance de la broderie. On a réuni dans les archives de la guerre tous les éléments d'une excellente histoire des armées françaises depuis 1792 : histoire qui, confiée à des capacités consciencieuses, résumerait et rectifierait parmi nous les divergences d'opinions surgies de l'énorme fatras de notices, de mémoires et d'histoires particulières publiés depuis vingt-cinq ans, sous l'empire de l'esprit de parti. Une telle œuvre serait digne du créateur de notre beau musée de Versailles, dont cet ouvrage formerait le noble pendant.

Nous nous félicitons d'avoir trouvé ici l'occasion d'émettre une opinion que nous croyons dans l'intérêt de la gloire nationale, et qui mérite conséquemment d'être méditée.

SIMON DE SOUVIGNY, négociant du XIIe siècle, naquit dans la ville dont le nom fut joint au sien par ses contemporains. C'était un de ces hommes industrieux et hardis qui, des classes plébéiennes, surent, de loin en loin, s'élever à une condition illustrée par le travail. Simon de Souvigny fut le Jacques Cœur et le Jean Ango de son siècle. Ce négociant habitait la petite ville de Vezelay, sur les confins du Nivernais et de la Bourgogne; il était riche, prudent et ferme; il fut choisi pour consul par les citoyens de cette ville, qui s'était formée en commune après avoir secoué le joug d'une abbaye féodale établie sur leur territoire. Simon de Souvigny, revêtu de la toge consulaire, fit comprendre à ses administrés qu'après avoir conquis la liberté, il fallait se mettre en état de la défendre : en conséquence, il fit élever une grosse tour crénelée pour protéger une belle maison qu'il faisait bâtir alors, et autorisa tous les bourgeois de la cité à l'imiter. Mais les moines de Vezelay ne se tinrent pas pour dessaisis; ils engagèrent une troupe de ces aventuriers appelés *routiers*, dont l'épée était au service de tous ceux qui les stipendiaient. Un jour, ils firent irruption parmi les habitants de Vezelay, qui hors d'état de résister à ces brigands bardés de fer, prirent la fuite, ne laissant dans leurs maisons que les femmes et les enfants. Dans cette expédition, les moines ne le cédèrent point en brigandage à leurs farouches auxiliaires : ils s'appliquèrent surtout à vider la cave de Simon, en faveur de l'abbaye, sous prétexte qu'il avait bâti un pressoir chez lui, contrairement à leurs droits : pressoir qui, certes ! était bien innocent de la fabrication des vins d'élite qu'ils lui enlevaient. Cependant les bourgeois, peu de temps après cette spoliation, revinrent dans leurs foyers, sans que Simon fût corrigé de ses inclinations indépendantes : il continua d'agiter violemment les chaînes ressoudées sous la protection du roi de France et des foudres du Vatican. Soutenus par les exhortations de ce Brutus du XIIe siècle, les citoyens de Vezelay ne se hâtaient point d'abattre les tours qui faisaient des maisons de la ville autant de forteresses. L'abbé arma alors tous les jeunes serfs répandus sur les domaines de l'abbaye, leur donna pour commandants les plus belliqueux de ses moines, et cette troupe marcha droit vers la maison de Simon. Ne trouvant aucune résistance, elle se prit à démolir la tour, tandis que le stoïque négociant, calme et fier comme un romain des temps héroïques, était assis au coin

de son feu avec sa femme et ses enfants.

Ces événements se passèrent en 1160; immédiatement après, Simon de Souvigny dut quitter Vezelay. On sait que, n'ayant pu réussir à affranchir ses concitoyens de la domination des moines, il essaya vainement de faire tomber leur pouvoir devant celui du comte de Nevers. Après cette tentative, la trace de cet homme, digne des républiques antiques, se perd entièrement, et les chroniques n'en font plus mention.

TALAIRAT (*le baron de*), de Brioude (Haute-Loire), appartient à la classe des hommes privilégiés par le destin, protecteur si généreux quand il protége, ennemi si acharné lorsqu'il sévit. Nous voulons dire que M. de Talairat, favorisé par la fortune, a des loisirs à dépenser, et certes! il les dépense bien. Depuis longtemps déjà le nom de cette notabilité de l'Auvergne figure dans nos annuaires poétiques : théâtres de début qui commencent à vieillir. M. de Talairat a payé aussi son tribut patriotique à la muse des montagnes, et sous sa plume, l'idiôme auvergnat ne nous a pas paru dépourvu de grâce. Enfin, on lui doit un travail aussi savant que consciencieux sur l'antique basilique de Saint-Julien.

En l'année 1835, cet écrivain a voulu s'associer plus intimement aux goûts de l'époque, en publiant son *Album littéraire, philosophique et politique*. Les trois mots qualificatifs de ce titre s'étonnent, il faut en convenir, de se trouver liés à celui qui les précède, et dont la consistance est bien légère dans l'opinion des hommes de pensée. Cependant, lorsqu'on a lu les 150 pages dont se compose le livre qui nous occupe; quand on a pris plaisir à relire *l'Avenir*, *les Femmes*, *Bonaparte*, *la Critique*, *le Suicide*, *le beau dans les Arts*, et quelques autres articles habilement nuancés de tons graves et de teintes légères, de scènes tour-à-tour vives et touchantes, de réflexions tantôt profondes, tantôt à fleur d'esprit, on admet volontiers le titre d'*Album* : c'est une inscription convenable à la porte de cette galerie variée. Mais quelque sujet que M. de Talairat aborde, quelque allure que prenne son imagination, qu'elle se couvre d'une tunique rose ou d'une robe de sombre couleur, il se montre constamment homme de progrès et philosophe, moins le pyrrhonisme désespérant. Si de la conception on passe à l'exécution de l'opuscule, on y trouve un style où la pensée ne s'égare point en courant après l'effet de la phrase, et se formule néanmoins en heureuses images. En voici une qui nous semble aussi ingénieuse que nouvelle : « L'ordre social, dit M. le baron » de Talairat, s'est façonné en forme py- » ramidale, aigüe à tel point, qu'au » sommet, il n'y a place que pour un seul. » En descendant, elle s'élargit, et le » nombre des élus augmente à chaque » assise, jusqu'à la base, où s'agite, se » rue, se presse, se heurte en tous sens » la multitude. Pour que ceux d'en-bas » s'élèvent, il faut que ceux d'en haut soient » forcés de descendre. De là les efforts, » d'une part pour arriver, de l'autre pour » se maintenir. Ceux qui perchent trou- » vent qu'on a grand tort de les déranger; » à ceux qui sont à terre, le temps dure » de pouvoir s'élever : c'est la fourmillère » toujours agissante. Un beau jour, que » l'idée viendra de renverser la pyramide, » au lieu de l'escalader, on sera tout » étonné de trouver que c'était chose » facile. » Rien de plus vrai que tout cela, et nous ne connaissons qu'une vérité mieux démontrée : c'est qu'en général ceux qui renversent les pyramides sont inhabiles à les relever. En résumé, à part quelques appréciations hasardées, quelques idées paradoxales, l'*Album* de M. de Talairat fait désirer vivement que son auteur ne se lasse pas de peindre : c'est une occupation qui lui sied fort bien.

TERRAY (*Joseph Marie, l'abbé*), contrôleur des finances, naquit à Boen, en Forez (Loire), au mois de décembre 1715, de Jean Terray, simple tabellion et non pas fermier-général, comme plusieurs historiens l'ont avancé. Il dut sa fortune à son oncle, premier médecin de la duchesse d'Orléans, mère du régent, qui lui fit faire ses études au collége de Juilly. En 1736, ce même oncle acheta au jeune Terray une charge de conseiller clerc au parlement. Sa conduite, d'abord très-régulière, lui acquit au palais la réputation d'un magistrat laborieux, zélé et même austère. Lors de l'exil du parlement, en 1753, Terray, relégué à Chalons, vécut avec une sobriété conforme à la modicité de sa fortune : on le crut alors pénétré de toute la gravité exigée par l'état ecclésiastique. Mais à son retour à Paris, le conseiller clerc, en possession de l'opulent

héritage de son oncle, changea de mœurs en changeant de fortune. Il conçut alors des pensées de haute ambition, chercha à se pousser à la cour, et réussit à faire remarquer sa tournure de satyre, sa figure ignoble et son originalité bizarre, le tout assaisonné de beaucoup d'esprit. Quoique la favorite, lasse des hommages de tout ce qui passait à Versailles pour hommes à bonnes fortunes, pût être parvenue assez avant dans la vie blasée pour accorder quelque attention à la grotesque personne de Terray, ce ne fut pourtant pas ainsi qu'il réussit auprès d'elle : en 1755, Mme de Pompadour était devenue l'arbitre de la politique du cabinet, et le cynique abbé obtint sa faveur en ne donnant pas sa démission quand tous les conseillers des enquêtes avaient donné la leur. Or quand le parlement reprit son service, Terray devint rapporteur de la cour; il fut chargé de toutes les grandes affaires, et joua un rôle très-important dans l'expulsion des jésuites, en 1762. En récompense de l'immense part qu'il avait prise à ce résultat, la favorite, dont il était un des conseillers intimes, fit pleuvoir sur lui les grâces de la cour : il obtint la riche abbaye de Molesme ; ce qui ne l'empêcha pas d'entretenir publiquement la dame de Clercy, dont il eut une jolie petite fille. A cette dame succéda la baronne de la Garde.

Cependant Terray visait au contrôle général, et ne laissait échapper aucune occasion de prouver à Louis XV, qu'il entendait mieux les finances que M. d'Averdi, qu'il voulait remplacer. Ce fut en favorisant l'odieux monopole des grains pratiqué au nom du roi, et qui fit de Louis XV un maltôtier, que l'astucieux conseiller parvint à la direction du trésor royal ; mais auparavant, il avait porté sa fortune à cinquante mille écus de rente, en participant à la manipulation des *bleds du roi*. Enfin, le 21 décembre 1769, Terray parvint au contrôle général : ce fut le terme où plutôt l'écueil de sa faveur, et cela devait être, car si le ministère est le plus haut point d'une ambition politique, c'est ordinairement là que sa nef se brise : toutes les époques agitées de l'histoire sont remplies des débris de ces nefs brisées. Pour arriver au timon de l'état, l'abbé forézien avait tant manœuvré dans les parages de la subtilité, que son caractère s'était révélé sous son vrai jour : on ne vit plus en lui qu'un intrigant que la maligne critique accabla de brocards : « Il faut que les finances soient bien mal, disaient les plaisants, puisqu'on leur donne un prêtre pour les administrer. » Un jour que le conseiller Pasquier était venu voir ce ministre et le regardait fixement, il lui demanda *s'il était barbouillé*. — *Pas encore*, répondit le robin. Il ne tarda pas à l'être : Terray s'étant flatté d'établir l'équilibre entre la recette et la dépense, y parvint par deux moyens : le monopole des grains et la banqueroute : nous ne recommanderons pas aux hommes d'état ces deux grands pivots d'administration. Une nuée d'édits bursaux ruineux inondèrent la France; les mesures les plus vexatoires par le fond, les plus draconiennes par la forme, sortirent de ce déplorable système financier : Terray ruinait le peuple, qui selon son usage, se vengeait de lui par des ponts-neufs et des bons mots. Un jour qu'on s'étouffait dans le parterre de l'opéra, une voix s'en éleva pour s'écrier : « où donc est notre cher abbé Terray ? » que n'est-il ici pour nous réduire de moitié. » On disait de lui qu'il était *sans foi*, qu'il *ôtait l'espérance*, et qu'il *réduisait à la charité*. Un matin ce contrôleur-général traversait l'Œil-de-Bœuf avec le maréchal Du Muy : la foule des courtisans qui s'était ouverte pour le loyal guerrier, se referma devant le ministre, et certain marquis dit tout haut : *on ne fait place ici qu'aux honnêtes gens*. Dans une occasion où Terray venait de prendre une mesure inique, M. de Dillon, archevêque de Narbonne, lui dit : « Mais, Monsieur, c'est » prendre notre argent dans nos poches. » — Où voulez-vous donc que je le prenne ? » répondit-il effrontément. » Voltaire aiguisa souvent ses traits satiriques contre ce contrôleur général : « Les ciseaux de » l'abbé Terray, écrivait-il au comte d'Ar- » gental, sont encore plus tranchants que » ceux de la Parque. » Mais lorsque les intérêts d'Arouet étaient en jeu, il cessait de rire : ce ne fut plus d'une légère mousquetterie de mots plaisants qu'il atteignit ce financier, lorsqu'il lui eut fait perdre 300,000 francs sur les billets des fermes ; il tira sur lui à boulets rouges. Terray eut aussi maille à partir avec la Condamine, à propos de deux perdrix qu'on avait envoyées de Lyon à ce dernier, et que le premier, par mégarde sans doute, avait reçues et mangées. L'académicien, très-gourmand et très-désappointé, exhala sa colère dans le quatrain que voici, com-

posé au moment où l'on démembrait la Pologne à la barbe de Louis XV :

> Monsieur l'abbé taille, grapille, rogne;
> Mais il a bien un autre tic;
> Il a rêvé qu'il était Frédéric,
> Et mes deux Perdrix, la Pologne.

Au reste, à quelques exactions que se livrât l'abbé Terray, ses complaisances pour madame du Barry, après celles qu'il avait montrées à la marquise de Pompadour, rendirent son crédit inébranlable tant que Louis XV régna. Il doubla la pension de cette favorite : elle eût 60,000 livres par mois au lieu de 30,000; et bientôt le désordre qu'il autorisa fut porté jusqu'au point que les bons de cette courtisane étaient acquittés au trésor royal comme ceux du roi lui-même. Telle était la direction que reçevait l'argent de l'état, lorsque le peuple était aux abois, lorsque plusieurs provinces ne pouvaient plus payer l'impôt; lorsque les paysans du Limousin, des Cevennes, des Pyrénées, du Dauphiné, abandonnaient le champ de leurs pères, parce que la récolte ne pouvait plus couvrir les charges qui pesaient sur eux.

Enfin, Louis XV étant mort, l'abbé Terray, dont le ministère avait pesé six années sur la France, fut compris dans *la Saint-Barthélemy de ministres* qui fut le premier acte de justice du jeune Louis XVI. Le trop fameux contrôleur général et ses collègues, Maupeou d'Aiguillon et de Boynes, à propos de cette *Saint-Barthélemy*, furent salués de cet adieu de l'infatigable plaisanterie française : *au moins ce n'est pas le massacre des innocents*. Exilé dans sa belle terre de Lamotte-Tilly, Terray continua à s'occuper du commerce des grains, *pour s'entretenir la main*, ont dit les faiseurs de bons mots. Il mourut à Paris, le 18 février 1778, emportant dans la tombe la haine des familles que ses opérations avaient ruinées, et le mépris qu'avait inspiré le scandale de ses mœurs, non moins dissolues que celles du Maréchal de Richelieu, du prince de Soubise, et de l'évêque Jarente. L'abbé Terray a laissé des *mémoires* publiés en 1776. Ce ministre, il faut en convenir, eût rendu des services éminents à la France, si les talents qu'il possédait l'eussent porté à faire le bien; mais ce fut le contraire. Il est pourtant une justice moins sévère, qu'on ne peut refuser à cet homme d'état, c'est qu'il n'usa jamais ni de détours, ni de mensonge, ni d'hypocrisie : il eut toute la franchise du vice.

TRACY (*Antoine-Louis-Destut, comte de*), pair de France et membre de l'Institut, est né au château de ses pères, près de Moulins (Allier), en 1754. Il suivit dans sa jeunesse la carrière des armes, et était colonel d'infanterie en 1789. Envoyé aux états-généraux par la noblesse du Bourbonnais, M. Destut de Tracy se montra le défenseur de la liberté politique, se prononça avec force pour la liberté des cultes, et demanda pour les hommes de couleur la jouissance des droits civiques. La représentation de ce député cessa avec les travaux de l'assemblée constituante; retiré à Auteuil, il y fut arrêté en 1793, et emprisonné comme suspect. Sauvé par le coup d'état du 9 thermidor, M. de Tracy ne rentra point dans la carrière orageuse où il avait failli périr : il vécut dans une profonde retraite, entièrement livré à la littérature et à la philosophie. Nommé membre de l'Institut, dès sa création (classe remplaçant l'Académie des inscriptions et belles-lettres), ce savant fit aussi partie du comité d'instruction publique en 1799, et en 1808, il obtint un second fauteuil académique, en remplaçant Cabanis à la deuxième classe de l'Institut (Académie Française). Napoléon avait rangé, dans sa pensée, M. de Tracy parmi les *idéologues* : néanmoins il lui donna place au sénat conservateur. En 1814, M. de Tracy vota la déchéance de l'empereur; Louis XVIII le comprit au nombre des premiers pairs de France; toutefois, pendant les cent jours, il ne fut point inquiété.

M. de Tracy appartient par ses ouvrages à l'école de Condillac, de Volney et de Cabanis : c'est dans l'esprit de ces philosophes qu'est écrit tout ce qu'il a publié; conséquemment, il s'y montre opposé au système de Reid et de Kant, qu'ont reproduit parmi nous MM. Cousin et Damiron, sous le nom de *Psychologie*. Aussi sa doctrine a-t-elle été vivement combattue par les hommes qui, de nos jours, se sont faits, quelque peu politiquement, théologiens et platoniciens; mais ils n'ont pas mieux réussi jusqu'à présent, à détruire l'école qu'ils appellent *sensualiste*, qu'à démontrer la réalité d'un prétendu *sens intime*, invariable en nous comme l'instinct des animaux, et infaillible dans son impulsion ainsi que dans ses révéla-

tions. Pour la raison publique, ces *vérités* sont demeurées des rêveries, et la *sensation* a continué de régner parmi les dialecticiens versés dans l'analyse. On ne cessera jamais d'être persuadé que, pour savoir que le feu brûle et qu'un corps aigu pique, il faut que les enfants l'aient appris par l'expérience du toucher. Les psychologues ou éclectiques n'ont pas, comme on le pense bien, navigué sans obstacles sur cet océan de chimères : par exemple, ils n'ont pu expliquer comment les modifications de nos organes affectent les fonctions sensitives et intellectuelles : vainement ont-ils cherché par des subterfuges à éviter la double contradiction d'admettre l'action de ce qui n'a point de partie sur ce qui est étendu, et de nier la réciprocité d'action de ce qui est matériel, sur ce qu'on suppose immatériel : toutes leurs sophistiques explications ne les ont conduits qu'à sortir de la discussion par la porte du ridicule. « Le » rôle de l'âme, dit M. Damiron, tient de » deux genres : elle n'a pas tout de Dieu, » elle n'a pas tout du monde ; elle a » quelque chose de l'un et l'autre : elle » a dans des limites, de celui-ci la » sujétion, de celui-là la liberté, et elle » n'est pas la contradiction, mais la » conciliation des deux natures. » Voilà donc l'âme tout à la fois matérielle et immatérielle, dans des proportions données... comprenne qui pourra.

Tel est le système contre lequel M. Destut de Tracy s'est élevé constamment dans ses écrits, qui sont : *Observations sur le système actuel d'instruction publique* (1801 in-12) ; *Eléments d'idéologie* (1801, in-8°) ; cet ouvrage n'était que la première partie d'une œuvre que quatre autres parties ont complété, savoir : *la Grammaire* (1803) : *la Logique* (1805) ; *le Traité de la volonté et de ses effets* (1815) : le tout avec un traité d'économie politique, formant sous le titre d'*Idéologie*, 4 volumes in-8°, dont il a paru une seconde édition en 1826. M. de Tracy a encore publié : *Essai sur le génie et les ouvrages de Montesquieu* (in-8°, 1828) ; plusieurs mémoires philosophiques compris dans ceux de l'Institut, et un grand nombre d'articles d'une haute portée, insérés dans divers recueils. Enfin, on doit à cet écrivain une table analytique des matières contenues dans le livre de Cabanis, intitulé *Rapport du physique et du moral de l'homme*. Les écrits de M. de Tracy se distinguent par la clarté du style, la finesse des aperçus et une logique serrée ; mais peut-être ce philosophe, dominé par la gravité des sujets qu'il traitait, n'a-t-il pas assez considéré que pour accréditer une doctrine, il faut non-seulement la rendre accessible à tous les esprits, mais attrayante à ceux qu'on ne peut fixer qu'en les séduisant. La lecture des compositions d'un ordre élevé dues à M. de Tracy, est quelquefois trop peu attachante ; sous ce rapport, il a laissé prendre un certain avantage, parmi la jeunesse, aux rêveries platoniciennes enseignées par des professeurs éloquents. C'est une grande ressource pour la logique erronée ou superficielle, que de savoir fleurir son langage : manque-t-elle d'arguments solides, la poésie lui vient en aide, et grâce aux images de cette enchanteresse, la raison se laisse fasciner, le jugement perd ses droits, l'erreur s'accrédite, et la science des mots a seule prospéré.

URFÉ (*Anne, marquis d'*), seigneur forézien appartenant à l'une des plus anciennes familles de cette province, dont il fut grand bailly. Il naquit en 1555. Anne d'Urfé joua un rôle important durant les guerres de religion : longtemps il demeura fidèle à la cause des ligueurs, et les servit de son épée autant que de sa fortune ; mais enfin il fit sa soumission à Henri IV, après avoir tergiversé quelque temps entre lui et ses ennemis. Tout porte à croire qu'il se rangea sous la bannière du Béarnais, déterminé par ses bienfaits ; mais ce ne fut pas au moins pour en jouir long-temps ; car, renonçant bientôt au monde, Anne d'Urfé s'engagea dans les ordres, et fut revêtu de plusieurs dignités ecclésiastiques, entre autres celle de chanoine comte de Lyon [1]. Ce seigneur a laissé quelques poésies (1608, in-4°) ; *une Correspondance contenant divers renseignements importants, sur les guerres religieuses dans le Forez*, et *une Description très-sommaire de ce pays*, publiée récemment par M. Auguste Bernard, dans le volume intitulé *les d'Urfé*. Anne d'Urfé mourut en 1621.

VALLADIER (*André*), savant écrivain, poète et prédicateur célèbre du XVI° siècle, naquit à Saint-Pol de Chalençon (Haute-

(1) Voyez, dans notre seconde section (Loire), ce que nous avons dit de ce personnage et de ses frères, particulièrement d'Honoré d'Urfé.

Loire), en 1565, et fit ses premières études à Billom, en Auvergne. Valladier se rendit ensuite à Avignon : c'est là qu'il se fit connaître en même temps, par ses poésies et ses prédications. Mais quoiqu'il eût rimé sous le ciel inspirateur de Pétrarque, les œuvres poétiques de Valladier, assez estimées de son temps, sont tout à fait oubliées. Il professa les humanités dans cette même ville d'Avignon, et le célèbre Genébrard étudia sous lui en 1590. Néanmoins, Valladier s'étant fait des ennemis, ou plutôt des envieux, fut contraint de quitter la Provence. Il se rendit d'abord à Lyon, puis à Moulins, et l'on croit qu'il fut dans cette dernière ville le fondateur du collége. Vers la fin de 1605, Henri IV fit venir Valladier à Paris pour y travailler aux annales de son règne, et remplir auprès de sa personne la double charge de prédicateur ordinaire et de grand aumônier. Henri venait de le désigner pour l'évêché de Toul, lorsque le fer de Ravaillac mit fin à la glorieuse vie de ce prince. Valladier prononça son oraison funèbre, et mourut en 1638, au couvent de Saint-Arnoul, où il s'était retiré. Cet écrivain a laissé un grand nombre d'ouvrages ; voici les principaux : *le Labyrinthe royal de l'Hercule gaulois, ou Batailles, victoires, trophées, triomphes d'Henri IV* ; (1600, Avignon, in-folio) ; *Speculum sapientiæ* (Paris, 1604, in-4°) ; le même en français : *le Miroir de la sagesse* (1611 in-4°) ; *Variorum pœmatum liber* (Paris, 1610, in-8°) ; *Paranèse royale* (Paris, 1601, in-8°) ; *Épitaphe panégyrique d'Anne d'Escars* (1612, in-8°) ; *la Saine Philosophie* (Paris, 1613, in-8°) ; *Généalogie Sacrée* (Paris, 2 vol. in-8°) ; *la Tyrannomanie étrangère* (Paris 1626, in-8°) ; *Prolegomènes de la Tyrannomanie* (Paris 1615, in-4°) ; *Partitiones Oratoriæ* (Paris, 1625, 2 vol. in-8°) ; enfin, *les Collines d'Orval, à Luxembourg* (1625, in-4°). Les titres seuls de presque tous ces ouvrages, révèlent le peu d'intérêt qu'on y pourrait puiser aujourd'hui ; il en est cependant que l'on consulterait encore avec fruit comme renseignements historiques.

VIGUIÈRE (*Blaise*), savant cabalistique du XVIe siècle, naquit à Saint-Pourçain (Allier), en 1523. Comme il était d'une famille noble, il fut employé dès qu'il eut terminé ses études, par le premier secrétaire d'état, et en 1545, il accompagna l'envoyé de France à la diète de Worms. A son retour, le duc de Nevers se l'attacha en qualité de secrétaire. En 1566, Viguière fut envoyé à Rome, avec la charge de secrétaire d'ambassade : c'est là qu'il fit connaissance de quelques rabbins qui l'initièrent aux mystères de la prétendue science cabalistique. Il est à remarquer que jusqu'à l'âge de 40 ans, Viguière se livra à l'étude ; ainsi, dans un âge déjà très-avancé, il apprit le grec et l'hébreu ; aussi, à travers les rêveries auxquelles il s'abandonna, se fit-il remarquer par de bonnes traductions, que l'on mit toutefois à tort au-dessus de celles d'Amyot. Malheureusement pour sa raison, il ne s'occupait pas exclusivement de traduire les auteurs grecs et latins ; il employait ou plutôt il perdait une grande partie de son temps à cultiver l'alchimie. Il publia un *Traité du Feu et du Sel*, dans lequel il prétend prouver que le secret de faire de l'or n'est point un art chimérique, et que si tant d'hommes ont échoué dans le grand œuvre, c'est qu'ils s'y sont livrés avec une convoitise cupide que Dieu n'a point voulu satisfaire. Viguière, après cette réflexion d'un bon croyant, donne, comme on le pense bien, un procédé infaillible pour découvrir la pierre philosophale, sans apprendre toutefois à ses lecteurs s'il en a éprouvé l'infaillibilité. Du reste, la réputation de ce savant, que les siècles n'ont pas entièrement confirmée, était immense de son temps ; le doyen de nos biographes, Du Verdier, disait de lui : « Viguière, entre tous les nourrissons des » Muses que la France a enfantés, a si » bien dit, que l'on l'estime avoir clos » la porte à tous ceux qui viendront par » cy après, soit en excellence de langage » que doctrine. » Beaucoup de gens, depuis lors, ont appelé de ce jugement, sur lequel un autre biographe a encore enchéri, en disant : « qu'au temps du » paganisme, Viguière aurait pu être » appelé le *grand démon du savoir*, » puisqu'il semble n'avoir rien ignoré. » Voici les ouvrages que cet écrivain a laissés : *Traduction des chroniques et annales de Pologne*, d'Herbet de Fulstein (1573) ; *des Commentaires de César*, traduction plusieurs fois réimprimée ; *de l'Histoire de la décadence de l'empire Grec*, de Vic Chalcondyle ; *des Dialogues sur l'amitié*, de Platon, Cicéron et Lucien (1575) ; *de la Première décade de Tite-Live* ; *de la vie d'Apollonius de Thyane* ; *des Héroïques*, *des Images ou Tableaux*

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Le Chevalier de Tourville

de plate peinture, de Philostrate l'Ancien, et des *Seconds Tableaux* de Philostrate le Jeune; de *l'État militaire d'Onosander*. Viguière a rajeuni le style de l'*Histoire de la conquête de Constantinople*, par Geffroy de Villehardouin, et a mis en vers les *Psaumes de David* et les *Lamentations de Jérémie*; enfin, il a donné la première mais la plus mauvaise traduction de *la Jérusalem délivrée*, du Tasse, que ce traducteur a osé corriger. On connaît encore de Viguière *le Traité des Comètes ou Etoiles chevelues, apparaissant extraordinairement au ciel, avec leurs causes et effets*. La définition qu'il donne de ces corps célestes est curieuse; selon lui, ils sont produits par les exhalaisons de la terre qui, parvenues à une certaine région, d'où elles ne peuvent plus retomber, se consolident et finissent par s'enflammer. Il est d'ailleurs persuadé que leur apparition est toujours l'annonce de quelque grand événement; assurant même, que d'après la forme d'une comète, on peut reconnaître si l'événement sera heureux ou funeste. Enfin, Viguière a publié un *Traité des Chiffres, ou Secrète manière d'écrire*, livre rempli de savoir cabalistique, et un *Discours sur l'Histoire de Charles VII, où l'on peut voir que Dieu n'abandonne jamais la couronne de France*. L'écrivain bourbonnais annonçait, parmi d'autres ouvrages projetés, un *Traité de l'Or et du Verre*, composé sur le chapitre 28e du livre de Job, commençant ainsi : « L'argent a un principe et une » source de ses veines, et l'or a un lieu » où il se forme. » De tant de science égarée et de papier noirci, on ne retrouve plus rien ayant cours dans la république des lettres : les ouvrages de Viguière reposent sous la plus épaisse couche de poussière des bibliothèques, et les rats seuls osent les consulter. Mais il n'est pas inutile de faire connaître ces publications vieillies, afin de faire mesurer avec plus de justesse qu'on ne le fait généralement aujourd'hui, ce que nos pères avaient fait, ou du moins tenté de faire.

VILLARS (*Louis-Hector, maréchal duc de*) naquit à Moulins (Allier), le 8 mai 1653, du marquis de Villars, qui avait occupé des postes importants dans la diplomatie. Ce grand capitaine, digne successeur de Condé, Turenne et Luxembourg, après avoir fait ses études au collége de Juilly, embrassa, jeune encore, la carrière des armes; il avait dit, étant encore adolescent : « Pour moi, je suis » sûr, si je vis, de faire une grande » fortune. Je chercherai tellement les » occasions de me distinguer, qu'il fau- » dra bien que l'on fasse attention à moi. » Ce sont de pareilles dispositions qui font les grands hommes. Villars débuta dans la noble profession des armes en qualité d'aide de camp du maréchal de Bellefonds, son oncle. Ce général ayant été disgrâcié, parce qu'il avait le vice de n'être pas heureux, le jeune officier servit en qualité de volontaire auprès du roi, puis il suivit Condé et Turenne. Il ne tarda guère à fixer l'attention sur lui, au passage du Rhin, aux siéges d'Orsoy, de Doesbourg, de Zusphen, et sa bravoure se reproduisit sur tant de points, que Louis XIV disait un jour de lui, en le voyant charger l'ennemi : « On ne peut » tirer un coup de fusil quelque part que » ce petit garçon ne sorte de terre pour » s'y trouver. » Et ce jour-là même le roi donna à Villars, âgé de 19 ans, une place de cornette dans les chevaux-légers de Bourgogne. Au siége de Maëstricht, que Louis XIV faisait en personne, Villars, impatienté de ne pouvoir prendre part à une attaque confiée à des grenadiers, saute de son cheval, et se glisse parmi eux. Un fourneau joue et l'enterre à demi; il se dégage et ne reparaît dans la tranchée qu'après avoir vu les grenadiers occuper l'ouvrage emporté sur l'ennemi. Le roi, qui avait suivi de l'œil cette action et reconnu le jeune cornette, le fait appeler et lui demande avec sévérité ce qui a pu l'enhardir à se *fourrer* là sans son ordre. « Sire, répond l'avisé Villars, j'ai cru » que votre majesté me pardonnerait de » vouloir apprendre le métier de l'infan- » terie, quand la cavalerie n'a rien à » faire. » Le moyen d'être sévère après une telle réponse.

Villars obtint l'estime de Turenne et du grand Condé; il se trouvait près de ce dernier à Senef, au moment où ses officiers, remarquant un mouvement parmi les troupes ennemies, prétendaient qu'elles se disposaient à la retraite. « Eh non! s'écria Villars, elles » veulent faire un changement de front. » — Jeune homme, s'écria le vainqueur » de Rocroy, en se tournant vers l'aviseur, » qui vous en a tant appris... ? » Puis il ajouta en parlant à son état-major : « Il voit clair; » et la charge fut ordonnée. Blessé à cette action, Villars fut nommé

peu de temps après, colonel de cavalerie. Nous ne pouvons suivre l'enfant illustre de Moulins dans toutes les actions qui lui firent une haute réputation de bravoure, avant que le grand génie de la guerre eût trouvé l'occasion de se révéler en lui. Disons sommairement qu'il se distingua à Cassel, à Kocksberg, à Fribourg, à Kehl, où le maréchal de Créqui lui dit : « Jeune homme, » si Dieu te laisse vivre, tu auras ma place plutôt que personne. » Après la paix de Nimègue, en 1778, le marquis de Villars eut une mission à Vienne, auprès de l'empereur Léopold Ier, et obtint ensuite du roi la permission de servir contre les Turcs, dans les troupes de l'électeur de Bavière. De retour à la cour de Munich, il espérait engager doucement l'Electeur dans la cause de la France, près de rompre avec l'Autriche. L'Empereur craignant l'ascendant de cet adroit négociateur, envoya en Bavière un de ces ambassadeurs, qui ne manquent guère de réussir auprès des princes jeunes et voluptueux : c'était la belle comtesse de Kaunitz, dont la diplomatie se montra si prévenante, si généreuse, qu'elle fit congédier le diplomate français.

Au retour de Villars à Versailles, il obtint la charge de commissaire-général de la cavalerie; et dans la guerre que fit éclater la ligue d'Augsbourg, il commanda en Flandre la cavalerie du maréchal d'Humières. En 1689, il fut nommé maréchal de camp: commandant en cette qualité la réserve du maréchal de Luxembourg, il prit une part glorieuse au combat de Leuze, en 1691. Louvois n'avait jamais aimé Villars; Barbezieux, fils de ce ministre et son successeur, hérita de ses préventions, et ne négligea aucune occasion de lui nuire dans l'esprit de Louis XIV. Un jour, que le guerrier s'en plaignit à ce monarque lui-même, celui-ci lui dit : « Croyez-vous donc » que ces gens-là puissent perdre un homme » que je connais aussi bien.—Hélas ! Sire, » répliqua Villars, ces gens-là ont le pri- » vilège de parler tous les jours à Votre » Majesté, tandis que les généraux jouissent » à peine de cet honneur une fois par an. » Cette franchise, qui ne déplaisait point au roi, lui valut le grade de lieutenant-général, et Sa Majesté l'envoya sur le Rhin, pour aider le maréchal de Joyeuse de *ses conseils* : ce fut l'expression du monarque.

Villars, après la paix de Ryswick, fut envoyé à Vienne en qualité d'ambassadeur extraordinaire; il déploya à ce poste une grande habileté, puisqu'il eut l'art d'engager l'empereur, par écrit, à ne point s'emparer de toutes les possessions espagnoles que Charles II, roi d'Espagne, lui avait abandonnées par son testament. Mais lorsqu'on sut à Vienne que Louis XIV lui-même avait accepté l'avantage d'un autre testament de ce prince, au nom de Philippe d'Anjou, la position du diplomate français devint des plus critiques. Villars ne laissa pas de soutenir pendant près de trois ans les négociations les plus épineuses; pourtant ses efforts furent mal appréciés, et il s'en affligea.

Forcé d'en revenir à la simple désignation des exploits de Villars, disons qu'il servit en Lombardie sous le maréchal de Villeroi, en Allemagne sous Catinat; puis il commanda en 1702 l'armée que le roi envoya sur le Danube au secours de l'électeur de Bavière. Mais il fallait l'y conduire à travers les troupes ennemies; Villars, par des manœuvres habiles, par des combats heureux, eût atteint ce but, si l'électeur ne l'eût pas reculé. Il obtint du moins une victoire sur le prince de Bade, le 14 octobre 1702. Ses soldats, vainqueurs, l'avaient proclamé maréchal de France : Louis XIV confirma cette élection romaine. L'année suivante, Villars passe le Rhin à Neubourg, bat le prince de Bade à Kintzig, et met le siège devant Kehl, au milieu de l'hiver. « Je passe la nuit dans la tran- » chée, écrivait-il alors, buvant un verre » d'eau-de-vie avec mes soldats; je leur » fais des contes, et j'ai grand soin de » leur dire qu'il n'y a que les Français qui » sachent prendre les villes l'hiver. » Ce sont là de ces choses que croient volontiers nos guerriers : Kehl ouvrit ses portes au bout de treize jours.

Enfin, et presque contre le vœu de l'électeur de Bavière, Villars le joignit en mai 1703. Si ce prince l'eût alors secondé, Vienne était prise, et la première conquête de cette ville, par une armée française, eût été enlevée à l'empereur Napoléon. Mais le Bavarois se refusa à seconder ce mouvement : il fallut y renoncer. Villars remporta une brillante victoire à Hochstedt, le 20 septembre 1803; victoire qui demeura sans fruits. Villars demanda son rappel. Mais après avoir soumis les *Camisards*, il devait revenir en Allemagne, effacer la honte attachée à nos armes sur ce même champ d'Hochstedt, où elles avaient vaincu.

Forcé de supprimer la mention d'une multitude de hauts faits, parmi lesquels nous ne trouvons que l'échec de *Mal-*

plaquet, nous arrivons à l'éclatante revanche que Villars prit à Denain (1712), où son épée sauva la France. Tous les détails de cette grande journée sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici; pourquoi faut-il avoir à ajouter qu'après une accolade royale et ce peu de mots : « *Monsieur le maréchal, vous nous avez tous sauvés*, cet immense service fut reconnu froidement. On avouait à peine, a dit Voltaire, les obligations qu'on avait à Villars. Ce grand homme de guerre sollicita l'épée de connétable, par l'entremise de madame de Maintenon, « afin di- » sait-il, de ne pas être précédé par le maré- » chal de Villeroi ; il échoua dans cette » demande. » Ce fut une récompense *littéraire* qui fut alors accordée au guerrier illustre : l'Académie l'appela dans son sein.

Cependant Louis XV, qui eut encore besoin de l'épée du grand Villars, âgé de 81 ans, en 1732, lui accorda le titre de *maréchal-général*, que le seul Turenne avait obtenu. Il partit pour l'Italie, où le destin avait marqué la place de sa tombe. Il y descendit deux ans après, à la suite d'une dernière victoire ; mourant avec le regret de ne pas expirer sur le lit de mort des braves, où Berwick venait de finir sa carrière. *Cet homme a toujours été plus heureux que moi*, dit avec un profond soupir le maréchal-général moribond : ce soupir fut presque le dernier, et Villars ferma les yeux pour jamais, le 17 juin 1734.

Cet illustre capitaine n'était pas moins généreux que brave : plus d'une fois, touché de la détresse des officiers qui servaient avec lui, il leur fit distribuer des sommes considérables; les faisant assurer, pour ménager leur délicatesse, qu'il reprendrait cet argent sur leur solde, ce qu'il ne fit jamais. Le vainqueur de Denain avait l'esprit vif, enjoué, et l'imagination fertile : sa correspondance le prouve. Il avait ainsi que son père, l'un des plus beaux cavaliers de la cour, une taille imposante et des traits pleins de majesté. Dans sa jeunesse, personne n'était plus habile que lui à tous les exercices du corps. Des trois volumes composant les *Mémoires du maréchal de Villars*, le premier seul est authentique ; il faut lire les deux autres avec défiance.

VISSAC (*Etienne de*), né dans le comté de Velay, en 1312, fut envoyé par Philippe-le-Bel, dans le royaume de Navarre pour en prendre le gouvernement ; puis à la cour de Rome, en Savoie et en Dauphiné, avec des missions de haute importance. Etienne de Vissac, fils du précédent, fut revêtu de la dignité de chancelier de France, en 1334.

LOIRE MOYENNE.

SECONDE RÉGION.

QUATRIÈME SECTION.

NIÈVRE ET CHER.

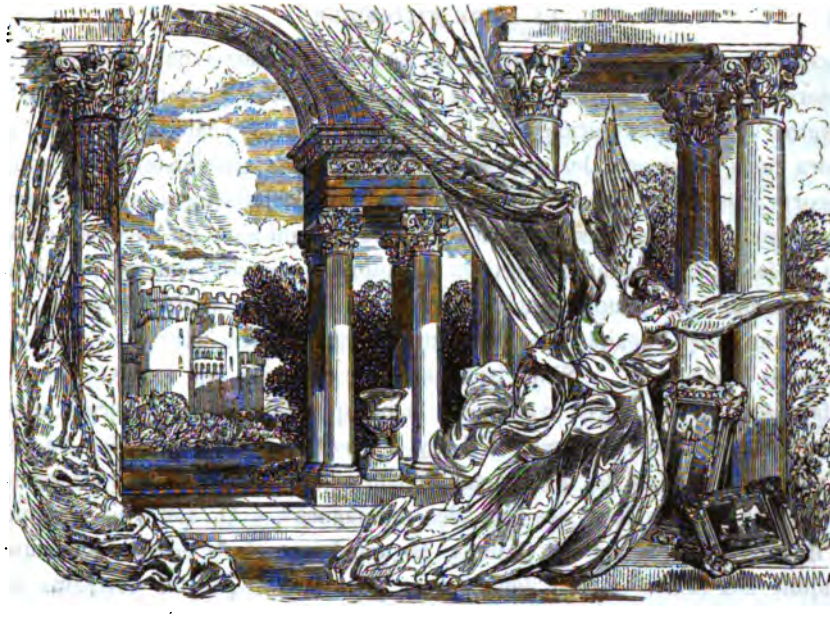

CHAPITRE PREMIER.

Les Berruyers et les Éduens, anciens peuples du Berry et du Nivernais. — Colonies gauloises, Bellovèse, Sigovèse, Brennus. — Siége d'*Avaricum*. — Domination romaine. — Mœurs des Gaulois. — Les Franks. — Conquête de l'Aquitaine par Pepin-le-Bref. — Les comtes de Bourges et les comtes de Nevers. — Les ducs de Berry et les ducs de Nivernais. — Réunion des deux provinces à la couronne

Les Berruyers (*Bituriges Cubi*) et les Éduens (*Œdui*), peuples puissants, belliqueux, souvent rivaux, se disputaient la prééminence dans l'association celtique, vers le temps de la conquête romaine; prééminence dont les Arvernes (*Arverni*) ne laissaient pourtant ni l'une ni l'autre de ces nations se prévaloir. Or, la nature semblait, en mère prudente, avoir étendu entre elles une barrière infranchissable : la Loire, qui sépare aujourd'hui le Nivernais du Berry, le département de la Nièvre de celui du Cher. C'est le pays occupé par les

descendants de ces Berruyers et de ces Éduens que nous avons maintenant à explorer. Mais si, plus ambitieux de recherches, nous voulons remonter à l'origine des habitants primitifs de la Gaule, qu'on appelait *Aborigènes*, il faudra nous résigner à les voir surgir des ténèbres anté-historiques, sous l'escorte d'une multitude d'hypothèses, et accepter candidement mille rêveries plus ou moins ingénieuses, remplaçant les vérités qui n'ont pu sortir de cette nuit profonde. Cependant les Grecs et les Romains considéraient nos premiers pères comme des peuples anciens : Diodore de Sicile a dit : « Partout où » pénétrèrent les Phéniciens et les Nomades, ils rencontrèrent des Celtes ou » Gaulois déjà établis[1]. » Silius Italicus, poète historien qui se laissa mourir de faim sous Néron, après avoir porté la pourpre consulaire, confirme ainsi l'assertion de l'historien grec : « Il n'y a presque aucune province où les » Celtes n'aient laissé des monuments de leur séjour, à en juger par les noms » des villes, des rivières, des lacs, des montagnes[2]. » On sait d'ailleurs que les Romains, en parlant des Gaulois, les appelaient *Galli veteres*. La haute antiquité des Celtes[3] paraît donc à peu près établie par les écrivains de Rome et de la Grèce, qui pouvaient avoir encore saisi quelques traces de leur existence primitive, entièrement effacées depuis. Mais ces traditions lointaines et altérées peut-être par ceux qui nous les ont transmises, n'apprennent rien de certain, ni sur les mœurs, ni sur le gouvernement, ni même sur la religion des vieux Gaulois. Les chants nationaux qui, dit-on, contenaient toute leur histoire, qu'un précepte religieux défendait d'écrire, sont morts avec la mémoire de leurs bardes. Quant aux monuments, masses colossales sans caractère, ils sont muets pour la science, et ne révèlent à l'imagination que la force abrupte de ceux qui les érigèrent. Laissons donc les fabricants-d'origines déraisonner à leur aise sur l'antiquité celtique, et saisissons la première lueur historique qu'elle présente. Ce sont les Berruyers qui se distinguent d'abord dans ce chaos : les Berruyers dont nous abordons le pays, en y pénétrant par l'extrémité nord du département de l'Allier.

Six cents ans avant l'ère chrétienne, et tandis que Tarquin-l'Ancien régnait à Rome, les *Bituriges*, dont la principale cité était selon les meilleures tradi-

(1) Diodore de Sicile, *Lib.* 6.

(2) Silius Italicus, *Lib.* 3.

(3) Selon Diodore de Sicile, lorsque *Hercule-le-Lybien* parut chez les Aborigènes, il épousa *Galatha*, et de ce mariage naquit *Celta*, prince qui se fit tellement chérir des peuples de la Gaule, qu'ils prirent son nom. Ce qu'il y a de certain, c'est que les noms de *Galates* chez les Grecs et de *Gaulois* chez les Romains, étaient les synonymes de *Celtes*.

tions, *Oppidum Avaricum*[1] (Bourges), avaient choisi pour chef Ambigat, citoyen illustre parmi eux. Appelé ainsi à gouverner l'association celtique, que dominaient alors les *Bituriges*, et qui formait presque le tiers de la Gaule[2], Ambigat se fit vénérer des nations composant cette fédération : il exerça sur leurs chefs la plus noble suzeraineté, celle de la sagesse. Mais le souverain le plus sage ne peut pas toujours maîtriser les destins : la Celtique offrait ce luxe de population au sein duquel les prospérités individuelles s'étouffent, comme les plantes trop pressées dans un champ : surabondance de vitalité sociale qui ne laisse de recours que dans les migrations ; à moins que la guerre n'élague les générations avec sa terrible faux, ainsi que cela se vit tant de fois. Ambigat, contraint de reconnaître la nécessité d'appliquer un de ces expédients extrêmes, convoqua une assemblée de druides et de vieillards, et deux expéditions lointaines furent résolues. Bellovèse et Sigovèse, neveux du prince, avaient atteint cet âge où les suaves illusions de l'amour ne suffisent plus à l'homme fort pour alimenter la flamme de son âme ardente ; la chasse même, cette passion qui trompe un instant les inclinations martiales, était désormais pour eux un plaisir vide d'émotions ; il leur fallait d'autres ennemis à combattre que les loups et les sangliers ; d'autres dépouilles à posséder que la peau de ces farouches animaux, attachée sur l'épaule de leurs vainqueurs avec une agrafe d'or. Ce furent ces deux jeunes Gaulois qui se chargèrent de guider leurs compatriotes vers la conquête d'une fortune aventureuse : les phalanges Nomades qu'ils enlevèrent du territoire de la vieille patrie se composaient principalement de Bituriges, d'Éduens, d'Arvernes et de Carnutes[3]. Sigovèse se dirigea sur la Germanie, passa le Rhin et s'enfonça dans ces âpres contrées où les brumes du Nord couronnaient de vastes forêts, semées par la nature. Bellovèse, poussé par un instinct mystérieux vers ces chaudes régions où reposa le berceau du monde, marcha droit aux Alpes, et s'arrêta surpris devant leur barrière neigeuse, pour accuser un climat décevant. Mais le général berruyer allait apprendre à conduire son armée par des défilés inconnus, dans cette tiède Italie, dont il ne faisait que soupçonner l'existence, ainsi que, vingt siècles plus tard, Colomb soupçonna l'Amérique, qu'il devait bientôt *retrouver*. Bellovèse rencontra aux bords de

(1) Ce nom venait *d'Avara*, qui était celui de la rivière *d'Auron*, sur laquelle Bourges est située.

(2) On lit dans la première décade de Tite-Live (livre cinquième) : *Tarquinio prisco Romæ regnante Celtarum quæ pars Galliæ est tertia, summa imperii penes Bituriges fuit, ii regem celtico dabant, Ambigatus is fuit*, etc.

(3) *Carnutæ* : peuples qui habitaient le Beauce, le Blaisois, le Vendômois, l'Orléanais, et une partie de la Sologne.

la Méditerranée une colonie *Phocéenne* que des vaisseaux, venus de l'Ionie, avaient jetée sur les terres des *Saliens*; mais trop faible pour s'y établir, elle obtint le secours de l'aventurier gaulois, et bâtit *Massilia*, Marseille.

La jeunesse est imprévoyante : le neveu d'Ambigat, en cherchant une issue pour sortir de son pays, ne vit pas qu'il venait d'ouvrir une porte aux conquérants de l'Asie ou du midi de l'Europe. C'était en effet sur ce territoire que les Romains, sous la conduite du Grand Marius, devaient un jour préluder à la conquête des Gaules... Il se trouvait parmi les barbares un réfugié Etrusque nommé Aruns : Lucumon, son souverain, lui avait enlevé sa femme, et coupable d'avoir voulu opposer son droit conjugal à la corruption despotique du tyran, cet homme avait dû sauver sa vie menacée, en fuyant. Le cœur ulcéré et bouillant de vengeance, Aruns offrit à Bellovèse de le guider vers un pays au doux climat, à l'aspect souriant, au sol généreux. A l'appui de cette offre séduisante, ce transfuge versa aux chefs Gaulois, le vin de sa patrie; d'amples amphores remplies de cette liqueur, circulèrent dans les rangs des soldats, qui ne l'avaient jamais goûtée. Ils connurent cette demi-ivresse que les épicuriens classent parmi les voluptés : fascination aimable qui agrandit le monde des espérances, et fait évanouir, pour un temps, celui des calamités... l'Italie! l'Italie! crièrent alors les Gaulois... et les Alpes furent franchies.

Descendus dans les plaines qu'arrosent le Pô et l'Adda, les Gaulois trouvaient partout de douces températures, des terres fécondes; mais il fallait que la raison de sûreté se joignît à l'attrait des situations : les émigrants d'outre-monts cherchèrent des lieux où la facilité des communications et les moyens de défense, favorisassent leur établissement. Ils se fixèrent en Insubrie, et fondèrent une cité sous le nom celtique de *Mey-Land* [1] (Médiolanum), appelée depuis Milan.... Ah! sans doute il parvint aux Gaulois qui n'avaient pas quitté leurs lares, de séduisantes nouvelles de la colonie milanaise, dans les deux siècles qui suivirent cette première expédition; car l'an 364 de Rome, et lorsque la république, encore mal affermie, luttait à la fois contre ses ennemis extérieurs et contre les factions intestines, une seconde armée Gauloise passa les Alpes, pénétra jusqu'à la grande cité, et fit répéter aux échos du Capitole, le bruit de l'épée de Brennus, tombant dans la balance où l'on pesait la rançon des libertés romaines. Mais vous le savez, le farouche *Væ victis* du vainqueur

(1) Il y a dans le département du Cher deux localités très-anciennement nommées *Meillant* et *Château-Meillant*. Ne serait-ce pas en mémoire de ces noms, appartenant à sa patrie-mère, que Bellovèse les aurait appliqués.

avait été entendu de Camille : exilé, mais toujours ami de sa patrie, il revint, et extermina les Gaulois sur les débris fumants de leur conquête.

Sigovèse, à qui nous revenons, en faisant un retour sur les temps, après avoir traversé les incommensurables forêts de l'Hercynie et les contrées montueuses de l'Illyrie, s'était arrêté dans la Pannonie (Hongrie), non sans avoir semé de nombreuses colonies dans les pays qu'il avait parcourus. Celles-ci, en s'unissant, formèrent la confédération *Scordisque* [1], qui devint bientôt assez redoutable pour diriger des phalanges contre les états les plus puissants de la Grèce. Rois et républiques, effrayés à l'approche de ces ennemis de haute stature, que la terreur grandissait encore, envoyaient au-devant d'eux des ambassadeurs chargés d'acheter chèrement la paix. Il n'en fut point ainsi de Ptolomée surnommé *la Foudre*, assis alors sur le trône d'Alexandre, et encore entouré des guerriers qui avaient conquis l'Asie sous ce grand homme. Ce souverain osa faire ordonner aux Gaulois de poser les armes : il oubliait que ces barbares avaient dit au vainqueur de Darius lui-même, *qu'ils ne redoutaient rien, que la chûte du ciel ;* aussi sa proposition fit elle rire les conquérants : *Ridere Galli...* Ptolomée, tué dans le combat qui suivit son orgueilleuse démarche, vit avant d'expirer, fuir ces Macédoniens, naguère vainqueurs du monde.

Cent ans plus tard, un second Brennus pénétra en Grèce, à travers ces fameuses Thermopyles, où trois cents Spartiates avaient arrêté un cataclysme de Perses. Il n'y avait plus là de Léonidas ; les Gaulois allaient piller le temple de Delphes : « Les dieux, disait leur général, n'ont besoin de rien, et, » quand ils sont riches, ils doivent aider les mortels. » Mais les divinités de l'Orient eûrent des foudres contre les profanateurs : une tempête et un tremblement de terre sauvèrent leur temple. Brennus, désespéré, se perça de son épée.

Telles furent les destinées des migrations guerrières offertes en exemple par ces Berruyers et ces Eduens, dont nous allons parcourir le territoire, et cela, plusieurs siècles avant qu'une réaction belliqueuse eût réduit la Gaule en province romaine. Or, il fallait que le commerce des Gaulois avec les populations de l'Orient, eût appris à ces peuples si primitifs la vie élégante et fastueuse : lorsque, l'an 600 de Rome, Bituitus, général des Arvernes, s'avança à la tête de cent cinquante mille soldats, contre le romain Domitius Œnobarbus, qui n'en avait que trente mille, au confluent du Rhône et de la Sorgue, il parcourut les rangs revêtu d'une armure étincelante de pierres

(1) Appelée ainsi du nom de *Scordus*, montagne très-élevée qui se trouvait au milieu des diverses colonies.

précieuses, et monté sur un char d'argent ciselé. Cette magnificence ne fit qu'exciter la cupidité des légions romaines : Bituitus fut vaincu, et cent mille des siens périrent dans le fleuve[1]. La défaite du superbe Arverne apprit aux Romains que les Gaulois, dont la taille colossale les avait souvent intimidés, pouvaient être vaincus chez eux comme ailleurs; et la colonne triomphale que les consuls élevèrent sur le lieu de leur victoire fut la première borne millaire plantée dans les Gaules par les maîtres du monde méridional. César, quelques lustres plus tard, ne fit que suivre audacieusement la route que ses prédécesseurs lui avaient ouverte, et dans laquelle les Gaulois eux-mêmes semblèrent prendre à tâche de le guider, en invoquant sa dangereuse protection.

Après la conquête des Gaules, Jules César, laissant le commandement des légions romaines à ses lieutenants, était retourné en Italie, où l'appelaient les soins de son ambition. Mais pendant son absence, nos premiers pères, persuadés enfin qu'ils avaient payé trop cher le beau titre d'alliés du peuple-roi, en subissant sa domination, se soulevèrent pour ressaisir leur indépendance. De mystérieuses assemblées se tenaient loin des camps romains, dans les profondes cavernes creusées pour les rites secrets du druidisme; les ministres des dieux Gaulois, menacés de voir leur puissance détruite par le paganisme oriental, fomentaient la rebellion, en racontant les exactions criantes, les déprédations journalières des dominateurs. Puis ces instigateurs sacrés, certains d'avoir excité au plus haut point la haine et l'esprit de vengeance, faisaient luire dans les espérances des conjurés l'aurore d'une renaissante indépendance, qu'une courageuse persévérance pouvait reconquérir; quelquefois même ils leur peignaient cette glorieuse conquête comme la conséquence facile et prompte d'un mouvement assez rapide pour être imprévu. « Les légions romaines, disaient-ils, renfermées dans leurs camps fortifiés, n'oseront en sortir avant le retour de César, et l'on peut fermer le chemin à ce général avant que le bruit de l'insurrection arrive jusqu'à lui. « Ces discours découlant des bouches révérées qui faisaient entendre la parole sainte, persuadèrent

(1) Ces armées nombreuses n'étaient pas entièrement composées de combattants : dans leurs marches, soit pour conquérir, soit pour se défendre, les Gaulois étaient accompagnés de leurs femmes, qui, durant le combat, encourageaient les guerriers, et pansaient leurs blessures lorsqu'ils étaient frappés. Il y avait aussi à la suite de ces armées, des chœurs de Bardes qui chantaient certains hymnes héroïques propres à relever encore le courage des soldats, par le récit des exploits de leurs ancêtres. Enfin, ces masses armées étaient grossies d'une multitude de valets, attachés aux principaux chefs. Horus rapporte qui Bituitus, prince des Arvernes, menait à la guerre une meute aboyante de chiens de chasse : sans doute il regardait comme essentiellement constitutive la présence de ces singuliers auxiliaires ; car en voyant les 30,000 Romains que Domitius Œnobarbus opposait, aux bords du Rhône, à ses 150,000 Gaulois, il dit avec dédain : *Ils ne résisteraient pas même aux chiens de mon armée.*

sans peine des peuples honteux déjà de leur soumission : une confédération plus vaste qu'aucune des anciennes associations celtiques, se forma dans des antres de granit ou sous la voûte des chênes au gui sacré; de terribles imprécations furent proférées contre les Romains; un serment redoutable, prononcé sur les étendards, *militaribus signis*, engagea les conjurés. Les Druides promirent la victoire au nom *d'Esus*, et l'on accepta l'offre qu'avaient faite les Carnutes (peuples du pays Chartrain) de commencer les hostilités. Elles éclatèrent par le massacre de quelques Romains venus à *Genabum* (Orléans), pour affaires de négoce : C. Fusius Cotta, qui avait le titre de chevalier, était du nombre. On nommait Cotuatus et Conetodunus les premiers chefs Gaulois engagés dans cette insurrection, qui gagna de proche en proche avec la rapidité d'un incendie poussé par les vents. Le mouvement avait éclaté à Orléans au lever du soleil, et à neuf heures du soir on le connaissait en Auvergne : tant la vindicte Gauloise, télégraphe passionné, avait volé rapidement des bords de la Loire moyenne, au pied du Puy-de-Dôme. Ce fut au milieu des Arvernes et dans *Gergovia* qu'un homme de cœur et de génie se présenta pour diriger la réaction patriotique qui se préparait : cet homme jeune, hardi, éloquent, capable d'une grande persévérance, était Vercingétorix. Son père avait péri en cherchant à tailler un sceptre dans les attributs de la magistrature populaire ; à la voix du nouveau tribun, appelant ses compatriotes aux armes, on crut qu'il songeait aussi à la souveraine puissance ; et lorsqu'il se fut expliqué, la témérité de son entreprise fit trembler les chefs de la cité, qui parvinrent à le chasser de *Gergovia*. Mais ses clients étaient nombreux; il réveilla en eux le sentiment de la liberté, endormi depuis la conquête romaine dans le cœur des Arvernes. Bientôt la foule s'épaissit autour de lui : peu à peu toutes les classes s'y réunirent; enfin, il entraîna la presque totalité de la nation. Devenu fort, Vercingétorix chassa à son tour ceux qui l'avaient expulsé, et se fit proclamer roi, aux acclamations d'un peuple confiant dans sa valeur et sa résolution.

Dès que Vercingétorix eût ceint le diadème, il envoya des députations auprès de toutes les nations engagées dans l'insurrection, qui d'une commune voix, le nommèrent généralissime. Cependant les chefs des légions romaines, avaient entendu ce chant de réveil du coq Goulois : ils s'étaient ébranlés à regret derrière le triple rang de pieux et le double fossé de leurs camps d'hiver *castra stativa*. Chaudement étendus le long des feux de leurs prétoires, ou voluptueusement assis à des tables splendides, près de leurs courtisanes couronnées de fleurs, il leur en avait couté de secouer les pavôts de cette douce oisiveté ; mais nul d'entre eux ne se trouva inhabile à ressaisir l'épée

en brisant la coupe des festins. Le fer homicide commença à résonner de nouveau parmi ces guerriers aux habitudes patriciennes; le casque étincelant couvrit encore leur chevelure parfumée. Des passages s'ouvrirent pour la cohorte entre les robustes palissades, et le rugissement du lion réveillé répondit au chant du coq.

Le cri martial de la révolte Gauloise était parvenu aux oreilles de César, alors occupé d'abattre à Rome le parti de Pompée; celui-ci laissa glisser un sourire sur sa figure songeuse, à la nouvelle de cet incident, qui pouvait lui donner l'empire du monde. Son rival, forcé de lui abandonner au moins la chance du moment, repasse les Alpes en toute hâte, franchit le pays des *Helviens*[1] (le Vivarais), dans la Gaule romaine, et tombe comme un sylphe vengeur, au milieu des Arvernes. Vercingétorix était alors chez les Berruyers, qu'il avait soulevés; il voulut courir au secours de sa patrie; mais César avait su accomplir une pestigieuse concentration de troupes, durant la saison rigoureuse, à travers des contrées couvertes de montagnes ou de forêts, coupées de ravins profonds, inondées par les rivières débordées, et au milieu d'alliés douteux ou d'ennemis déclarés. A peine le chef Gaulois était informé du retour de César, et déjà les légions romaines, naguère dispersées, s'offraient partout, compactes et redoutables, pour faire face à l'insurrection. Vercingétorix revint au pays des Berruyers; mais trop tard déjà. César venait de livrer Genabum à la vengeance de ses soldats : cette ville, foyer primitif de la révolte, avait été pillée, incendiée, et le massacre de ses habitants avait acquitté avec usure, le massacre de C. Fusius Cotta et de ses compagnons. Après cette terrible expédition, le général romain passe la Loire, et forme le siège de *Noviodunum*, cité Berruyère qui, selon le géographe d'Anville, doit être le bourg actuel de Nohan[2]. Les habitants de *Noviodunum*, ignorant sans doute que Vercingétorix accourait à leur secours, envoyèrent des députés à César, qui implorèrent *leur grâce* et la vie. Le général romain, que cette soumission dispensait de s'arrêter au commencement de son expédition contre les Berruyers, accorda ce que ces citoyens demandaient; exigeant toutefois qu'ils lui remissent leurs armes, leurs chevaux et un assez grand nombre d'ôtages. Tandis que quelques centurions prenaient possession de la place rendue, un gros nuage de poussière s'éleva dans la plaine, et le soleil en faisant jaillir quelques réflets étincelants,

(1) Voyez, dans notre première section, ce que nous avons dit de cette marche du général romain, t. Ier, p. 18 et 208.

(2) D'autres ont pensé que Noviodunum était *Neuvi-sous-Baranjon;* d'autres ont vu cette ville gauloise dans *Néronde*; d'autres enfin soutiennent que c'était le *Dun-le-Roi* de nos jours. Mais les écrivains qui ont le plus approfondi la matière se sont ralliés à l'opinion de d'Anville

on reconnut bientôt une armée : c'était l'avant-garde Gauloise. A cette vue, les habitants de *Noviodunum* reprennent courage, ressaisissent leurs armes, et veulent égorger le petit nombre de romains qui avaient pénétré dans leurs murs. Mais ceux-ci, s'ouvrant un passage avec le fer, parviennent à regagner le camp.

Cependant César, le sourire du dédain sur les lèvres, attendait l'armée de Vercingétorix : elle parut; mais à peine son ordre de bataille se développait-il devant les romains, que la cavalerie, recrutée naguère dans les sombres contrées de la Germanie, fondit sur les Gaulois, et les tailla en pièces... Les habitants de *Noviodunum*, abandonnés à la colère du vainqueur, tremblèrent; mais César se montra généreux : la vengeance eût été maladroite, et ce général commettait peu de fautes politiques. Vercingétorix, vaincu, ne se laissa pas abattre : « Nous avons, dit-il à ses compagnons, un auxiliaire puissant à opposer à nos ennemis : c'est la famine; il faut invoquer son aide avec un élan d'âme généreux; le fer de nos épées peut nous trahir encore; la flamme nous servira fidèlement. » Les Berruyers acceptèrent alors ce secours du désespoir, que les Russes devaient opposer, vingt siècles plus tard, aux descendants des Gaulois, conduits par un autre César. Lorsque l'armée romaine se remit en marche vers Avaricum, un déluge de feux inondait au loin la campagne : vingt villes brûlèrent, dit-on, en un seul jour, *uno die amplius viginti urbes Biturigum incenduntur*... César, seul historien qui nous ait transmis les détails de cette guerre, n'a pas autrement indiqué ces vingt cités, dont les noms, comme la mémoire, ont été ensevelis sous leurs cendres. Avaricum allait subir le même sort, lorsque les Bituriges supplièrent leurs alliés d'épargner cette grande ville. « Laissez-nous, dirent-ils, défendre notre capitale : entourée de rivières et de marais, n'offrant qu'une issue étroite, la nature semble s'être plue à la garantir de toute attaque... Nous la sauverons, ou nous périrons sur ses remparts. » Vercingétorix se rendit à la prière des Berruyers, et choisit des gens capables de défendre *Avaricum : defensores idonei oppido deliguntur.*

Cette décision prise, le généralissime des Gaulois, qui s'était attaché à suivre l'armée romaine sans trop s'en approcher, s'arrêta entre les bourgs actuels de Nohan et de Maubranches, sur un plateau protégé par des bois et des marais : position dans laquelle il aurait chaque jour des nouvelles du siége que César allait infailliblement entreprendre [1]. De ce lieu, Vercingétorix pouvait observer également tous les endroits où les Romains allaient se pourvoir de vivres et de fourrages ; se promettant de tomber sur leurs détachements, chaque fois que

(1) On reconnaît encore en ce lieu des levées et d'autres vestiges du camp des Gaulois.

l'occasion s'en présenterait. Cependant César, après avoir examiné l'assiette d'*Avaricum*, se campa près de la porte appelée maintenant de *Bourbonnoux*, parce qu'elle est située du côté du Bourbonnais. Tel était le seul côté accessible de cette place; sur tous les autres points, ses retranchements naturels étaient l'Auron, l'Yevre, le Moulon, l'Yevrette et les marais.

Nous devons dire avant d'aller plus loin, que les Bituriges, alors sous la domination des Eduens, dans l'association gauloise, devaient attendre d'eux secours et protection. Mais ces peuples se trouvaient dans une situation fort embarrassante : engagés par la reconnaissance envers les Romains, qui les avaient défendus tour à tour contre les Suisses et contre les Germains, ils n'avaient pas osé prendre part à la révolte générale, bien qu'ils se fussent repentis plus d'une fois d'avoir été la première cause de l'asservissement de la Gaule. César, qui connaissait les dispositions flottantes de cette nation, avait laissé à Bibracte (Autun) deux de ses lieutenants, afin d'observer cette nation. Or, les Berruyers, au moment où Vercingétorix s'était porté sur leur pays pour le révolutionner, avaient demandé des troupes aux Eduens leurs alliés, voulant repousser plus sûrement, avaient-ils dit, les projets du roi des Arvenes. Mais quelques écrivains ont pensé avec raison que ce chef lui-même avait ordonné cette ruse aux Berruyers, pour attirer à eux un corps d'Eduens, et avec l'intention de compromettre ainsi ce peuple avec les Romains. Les lieutenants de César, trompés par ce motif, ou opposant une perfidie à une autre, conseillèrent aux Eduens de diriger sur Avaricum de l'infanterie et de la cavalerie Ce corps partit en effet de Bibracte et s'avança jusqu'au bord de la Loire; mais il ne passa point ce fleuve; ses chefs s'étant avisés soudain de la crainte d'être trahis par ceux du Berry. Cette appréhension paraissait du reste assez fondée; car à peine les troupes éduennes se furent-elles éloignées, que les Berruyers se joignirent ouvertement aux Arvenes.

Peut-être, sans les *Commentaires de César*, n'eussions-nous jamais connu le système de fortification des Gaulois : à cet égard, nous aurions pu errer dans une myriade d'hypothèses, comme nous l'avons fait pour la physionomie de leurs cités, et pour la construction de leurs maisons, dont il a plu à certains archéologues de faire des rûches d'abeilles. Dulaure va beaucoup plus loin : il prétend que ces peuples n'avaient point de villes, mais seulement quelques enceintes rétranchées, dans lesquelles se resserraient des populations plus ou moins nombreuses. Cette opinion est, ce nous semble, combattue victorieusement par le tableau que les Berruyers firent de leur capitale, en se jetant aux pieds de Vercingétorix, pour le supplier de l'épargner; voici le texte du général historien : *Procumbunt Gallis omnibus ad pedes Bituriges, ne pulcherri-*

mam prope totius Galliæ urbem, quæ et præsidio et ornamento sit civitati, suis manibus partibus succendere cogerentur [1]. En vérité, cette désignation splendide, à une époque où les Gaulois, qui avaient parcouru le monde, devaient savoir ce que c'était qu'une belle ville, n'eût été qu'une dérision en parlant d'un amas de ces rûches, qu'on a prétendu nous donner comme les habitations de nos ancêtres. Revenons à leurs remparts.

Ils étaient composés, selon César, de grandes poutres couchées à terre, qui ne présentaient que le bout, à deux pieds de distance l'une de l'autre. Ces pièces de bois étaient liées ensemble avec des traverses: on remplissait de terre et de fascines l'intervalle existant de l'une à l'autre, et l'extérieur était armé de pierres et de cailloux. Les rangs de poutres, ainsi disposés, se superposaient jusqu'à une grande hauteur, et présentaient une muraille d'environ 40 pieds d'épaisseur. On conçoit qu'un rempart construit de la sorte, et qui pouvait résister au bélier comme au feu, ne pouvait être que très-difficilement enfoncé, brûlé ou démoli. César ajoute que les habitants d'Avaricum avaient joint à cet appareil déja formidable, un parapet garni de tours en bois, couvertes de cuir, qu'ils élevaient à mesure que les assiégants élevaient les ouvrages disposés pour l'attaque. On voit combien se sont abusés les antiquaires qui ont cru reconnaître des vestiges de la forteresse gauloise, dans les débris de la plus ancienne enceinte de Bourges : pour peu qu'on soit versé dans l'archéologie, on ne saurait méconnaître ici des restes de construction romaine.

Le grand capitaine, ayant pris position, ainsi que nous l'avons dit, vers le faubourg Bourbonnoux, fit élever devant la place une terrasse de trois cents trente pieds de large, et haute de quatre-vingt, construite sur des mantelets, et que couronnèrent deux tours : ce fut l'ouvrage de vingt-cinq jours. On a peine à concevoir aujourd'hui ces travaux gigantesques, qui pourtant étaient improvisés par la puissance romaine en aussi peu de temps qu'il nous en faut maintenant pour figurer une forteresse d'opéra. Les assiégés ne virent pas tranquillement achever ce rempart opposé au leur : ils firent tous leurs efforts pour le détruire. Par exemple, ils poussaient des mines sous la base de la terrasse : « car, dit César, les Bituriges habitant un pays où le fer abonde, connaissaient et pratiquaient toutes les espèces de galeries souterraines. » Ou bien ils faisaient pleuvoir sur les assiégeants du plomb liquéfié, de la poix fondue, et jetaient dans leurs ouvrages des fagots enflammés. « Si

(1) Tous les habitants se jetèrent aux pieds des Gaulois pour les prier de ne point les obliger à brûler eux-mêmes une ville, qui était une des plus belles de toute la Gaule, l'ornement et le soutien de toute la province.

nous ouvrions une mine, continue le général romain, ils l'éventaient, la remplissaient de pieux pointus durcis au feu, de poix bouillante et de grosses pierres; ils arrêtaient ainsi les mineurs et les empêchaient d'approcher des murs. Au grand courage de nos gens, ajoute-t-il, les Gaulois opposaient toutes sortes de ruses ; car cette nation, qui est très-industrieuse, sait à merveille imiter ce qu'elle voit faire. Ils détournaient donc l'effet des faulx dont nous nous servions, en les attrapant avec des lacets; et quand ils les tenaient ainsi accrochées, ils les tiraient à eux avec des machines. A mesure qu'en élevant nos terrasses nous élevions nos tours, ils exhaussaient les leurs à proportion, au moyen de mâts qu'ils y attachaient, et sur lesquels ils construisaient de nouvelles galeries. » Quelquefois, faisant trève à cette guerre aérienne, les Berruyers, dans des sorties nocturnes, attaquaient les Romains, et leur faisaient éprouver de grandes pertes.

Ces intrépides défenseurs d'*Avaricum* n'étaient pas les seuls ennemis des légions romaines : il en était un que Vercingétorix avait annoncé ; ennemi terrible, auquel on ne peut opposer qu'un courage éphémère, et qui tue sans qu'on puisse rien contre lui... Les soldats de César étaient livrés à la famine. Vainement leur général avait-il demandé des vivres aux Éduens, tantôt avec prière, tantôt avec menace; nul convoi ne lui était parvenu, et le Berry, couvert des cendres de ses villes, de ses villages, ne lui offrait aucune ressource. Cette disette alla si loin que, durant plusieurs jours, les soldats manquèrent de pain... Cependant jamais il ne leur échappa un mot indigne de la vertu romaine, ni de la gloire dont leurs précédentes victoires les avaient couverts : « *Nulla tamen*, dit César dans sa prose magnifique, *vox est ab iis audita populi romani majestate et superioribus victoriis indigna.* » Lors même que César visitait les travaux, et s'adressant tour-à-tour à chaque légion, offrait de lever le siège, si la faim leur était trop rude à supporter; ils repoussaient cette offre avec indignation, et s'écriaient : « Nous serions perdus de réputation, si nous abandonnions un siége commencé; et nous aimons mieux tout souffrir que de laisser sans vengeance le meurtre des Romains égorgés à *Genabum.* »

Le siége d'*Avaricum* présentait ainsi un échange d'actions héroïques dont le résultat était d'autant plus tardif, que la somme des efforts faits pour le retarder, était égale à celle des efforts tentés pour l'obtenir. Une nuit même, l'opiniâtreté de la défense faillit triompher de la constance de l'attaque : on vit, un peu avant minuit, fumer la terrasse; l'ennemi étant venu par des conduits souterrains y mettre le feu. En même temps, il s'élève du rempart un grand cri, et les assiégés font une sortie par deux endroits, entre les deux

tours, tandis que du rempart, d'autres Gaulois jettent sur la terrasse des flambeaux et du bois sec enflammés; on ne sait où courir, où porter le plus prompt secours. Cependant les deux légions que César tient toujours de garde dans les retranchements, tandis que les autres se relèvent pour le travail, accourent promptement. Une partie des soldats fait face aux assaillants; d'autres reculent les tours roulantes, et coupent une portion de la terrasse déjà enflammée afin d'empêcher le progrès du feu; d'autres, enfin, éteignent l'incendie. Ce double combat contre les assiégés et contre l'élément destructeur dura toute la nuit : des troupes fraîches surgissaient sans cesse d'*Avaricum*, parce que les Berruyers croyaient le salut de la Gaule entière attaché à celui de leur capitale. César, rendant hommage au courage gaulois, nous a conservé un épisode de cet engagement, qui mérite d'être rapporté; il est même à remarquer que, contre son usage, le général historien, témoin de ce trait, en parle à la seconde personne : *accidit inspectantibus* NOBIS : « Il y avait, dit-il, hors de la porte de la ville un gaulois qui lançait dans le feu, vis à vis d'une de nos tours, des boules de suif et de poix qu'on lui donnait de main en main. Un trait lancé par une machine le traversa de part en part et le tua. Un de ses voisins, passant aussitôt par-dessus son corps, fit la même fonction, et périt de même. Un troisième lui succéda et eut le même sort, puis un quatrième. En un mot, cette place ne demeura vacante que lorsque le feu qui avait pris à la terrasse fut éteint, et que l'ennemi eut, de tous côtés, été repoussé dans la ville : ce qui finit le combat. »

Avant cette tentative désespérée, Vercingétorix s'était rapproché de la ville, déterminé à provoquer César au combat. Les Gaulois occupaient une colline s'abaissant en pente douce jusqu'à un marais d'environ cinquante pas de large : position dans laquelle nous avons cru reconnaître les hauteurs d'Anières et de Fussy, situées vers le nord-est de Bourges. Là les troupes de Vercingétorix se croyant en sûreté, et distribuées par nations, se tenaient prêtes à fondre sur les Romains, s'ils essayaient de les forcer.... Mais César, jugeant que la victoire serait achetée ici trop cher, ramena les légions au camp, après avoir reconnu la position des ennemis, et continua le siége. Il avait soupçonné quelque embuscade, et ne s'était pas trompé; mais les Gaulois accusèrent leur général de trahison, prétendant qu'il ne s'était rapproché d'*Avaricum* que pour traiter avec les Romains, et tenir d'eux l'empire de la Gaule. Vercingétorix, cachant à ses soldats la connaissance de la vaine tentative qu'il venait de faire, leur dit qu'il ne les avait amenés sur la colline, qu'afin de leur procurer l'occasion de reconnaître par eux-mêmes la faiblesse et la lâcheté des Romains : ce dont ils devaient être maintenant convaincus, puisque, n'osant livrer bataille, César

s'était honteusement retiré dans son camp. A ces mots, et pour preuve de sa sincérité, l'astucieux Arverne fit paraître quelques valets romains pris dans un fourrage, et auxquels il avait fait la leçon. Ils rapportèrent qu'ils étaient des légionnaires que la misère avait fait sortir du camp; que toute l'armée était réduite à la même disette; que les forces manquaient aux travailleurs, et qu'enfin César paraissait résolu à lever le siége sous trois jours, si la ville ne se rendait pas. — Hé bien! Gaulois, s'écria Vercingétorix, d'une voix forte, voilà pourtant les services que vous rend celui que vous accusez de trahison... C'est par ses soins et sans qu'il vous en coûte une goutte de sang que vous voyez une grande armée victorieuse presque détruite par la faim, et forcée de s'enfuir honteusement sans trouver où se retirer.....

Soudain, les félicitations, les applaudissements succédèrent aux murmures et à l'accusation : en signe d'acclamation, les Gaulois frappèrent leurs armes les unes contre les autres; ils proclamèrent Vercingétorix un général illustre et digne de toute leur confiance..... C'était déjà la versatilité qui distingue nos générations modernes : nous sommes encore Gaulois en cela.

Il fallut bientôt changer de langage; Vercingétorix lui-même, en voyant l'opiniâtreté des assiégeants, fit parvenir secrètement aux assiégés l'ordre d'abandonner la place et de se retirer dans son camp, à la faveur des ténèbres et des marais. Mais les femmes, menacées d'être livrées à la merci des Romains, poussèrent des cris déchirants, dans le dessein d'éveiller l'attention des ennemis, et d'empêcher l'évacuation de la place par les guerriers. Le lendemain, César voyant que, pendant une longue pluie, les Gaulois négligeaient de garder leurs remparts, et se croyaient en sûreté durant un pareil temps, fit livrer l'assaut; en un instant le rempart fut escaladé : vainement les assiégés accoururent-ils pour repousser cette attaque inattendue; vainement *Asinius*, lieutenant de Vercingétorix, blessé grièvement dans une sortie, se fit-il apporter sur le rempart pour encourager ses soldats au combat; il fallut reculer. Ce ne fut pas toutefois sans avoir tenté une résistance désespérée : un déluge de feux et de matières en fusion se mêlait aux torrents d'une averse continue, tandis que les guerriers, resserrés en un petit espace, se frappaient de près avec une funeste certitude. On en voyait aussi qui, s'étant saisis corps à corps, luttaient comme des athlètes dans l'arène. Malheur à celui que ses forces trahissaient : précipité du haut de la muraille, il se brisait dans sa chute, ou tombait sur des pointes de lance, qui le déchiraient. Le brave *Asinius*, rendu passif dans cette sanglante mêlée par la profonde blessure qu'il avait reçue, écumait de rage de ne pouvoir croiser son épée avec quelque glaive romain... D'une voix que la fureur rendait puissante, malgré la faiblesse

de ses facultés physiques, il excitait au moins ses compatriotes, et leur promettait la liberté des Gaules, prix glorieux du triomphe que leur courage pouvait obtenir.

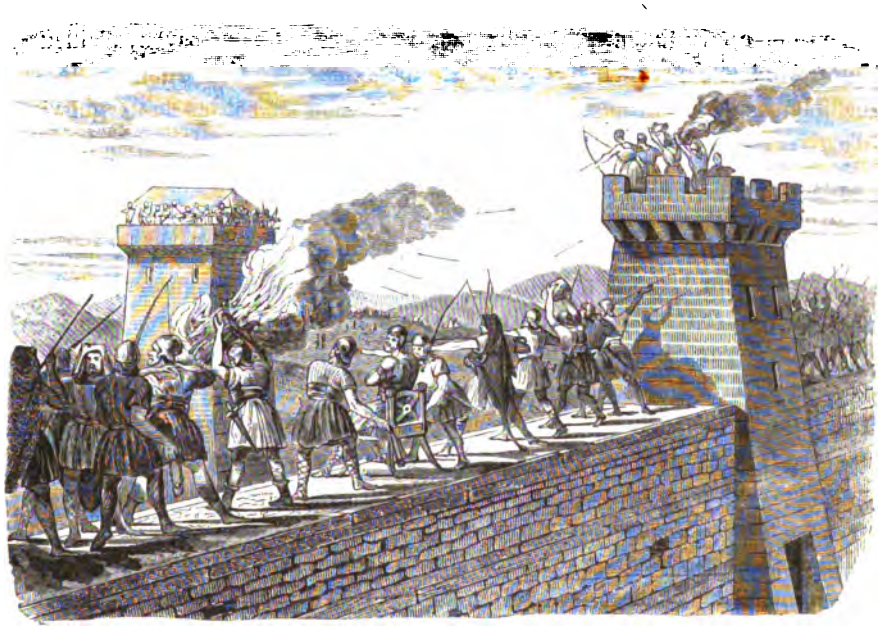

Tant de vaillance ne put sauver *Avaricum;* les Romains, vainqueurs, se répandirent dans la ville, et défirent sans peine d'épaisses mais tumultueuses masses de Gaulois, qui s'étaient rassemblées sur les places publiques pour essayer de se défendre encore..... Ces guerriers, mal revenus de l'étonnement que leur causait une invasion aussi inattendue, perdirent enfin contenance, et voyant les Romains s'épandre en foule le long des murailles, ils s'élancèrent vers les portes, craignant que toute retraite ne leur fût coupée... Hélas! il était déjà trop tard. César rapporte que ses soldats, fatigués de l'opiniâtre défense des Berruyers, irrités surtout par le souvenir du massacre de Genabum, égorgèrent sans pitié, hommes, femmes, enfants; le carnage fut horrible, et de quarante mille personnes, huit cents à peine, qui s'étaient enfuies au premier bruit de l'alarme, échappèrent au fer du vainqueur. Ce petit nombre de fugitifs se réfugia dans le camp de Vercingétorix, qui les reçut au milieu de la nuit et silencieusement, de peur que le spectacle de leur désastre n'excitât

une émeute parmi ses troupes. Le lendemain, l'illustre Arverne assembla un conseil, et conjura les chefs Gaulois de ne pas se décourager. « César, leur dit-il, n'est point redevable de l'avantage qu'il vient d'obtenir à la valeur de ses troupes, mais à certaines ruses et à une connaissance de l'art des siéges, que les Gaulois n'ont pas. » Vous vous trompez, ajouta-t-il, si vous croyez qu'on doive être toujours heureux dans la guerre; et vous savez, d'ailleurs, que je n'étais point d'avis de défendre *Avaricum*. L'imprudence de ses habitants et votre trop grande complaisance sont les causes de ce qui vient d'arriver; mais bientôt nous reprendrons une éclatante revanche; car je trouverai moyen de réunir à notre cause, les peuples qui se sont joints à nos ennemis. Alors, le monde entier ne serait pas capable de nous résister. Vercingétorix finit par conjurer ses compatriotes de travailler avec ardeur à retrancher leur camp, afin d'être en état de résister aux brusques attaques qui pourraient être tentées par les Romains.

Rassurés par ce discours d'un chef qui possédait toute leur confiance, les Gaulois ne désespérèrent point de leur salut, et pour la première fois, ils se prirent à se retrancher dans un camp : *primumque eo tempore, Galli castra munire instituerunt,* dit textuellement César; ce qui prouve que jusqu'alors ces guerriers se bornaient, en rase campagne, à choisir des positions naturelles qui couvrissent leurs campements.

Cependant César, maître d'Avaricum, y trouva en abondance des blés et d'autres approvisionnements, qui lui furent d'un grand secours pour refaire son armée de la disette qu'elle avait éprouvée durant le siége. L'illustre capitaine ne s'arrêta que peu de jours dans cette grande cité; mais pendant ce bref séjour, son esprit méditatif et observateur s'attacha sans doute à pénétrer l'antiquité mal éclairée de ce centre de la puissance celtique. Reconnut-il qu'*Avaricum*, sous la dénomination cimbrienne d'*Auuoerric* (royaume des anciens), existait depuis 2,172 ans ? On peut en douter, car tout porte à croire que dès-lors les monuments historiques manquaient; et nous pensons qu'il resta également indécis, pour le général romain, si *Gomer Bitogigès*, fils d'Ogigès, ou un autre, fut le fondateur de la puissance des Celtes. Dans une ville déserte, César ne put apparemment recueillir que des notions hypothétiques sur les mœurs des vieux Gaulois : *veteres Galli.* Les préoccupations de la guerre ne lui ont pas permis de nous en apprendre beaucoup plus sur les Gaulois de son temps : on ne trouve dans ses immortels *Commentaires* que des aperçus rapides touchant les sujets étrangers à ses opérations militaires. Nous devons cependant à ce grand homme la connaissance d'un point historique essentiel : c'est que les actes publics et privés de ces peuples étaient écrits en

grec : *cum reliquis ferè rebus publicis, privatisque rationibus græcis litteris utantur* [1]. Strabon confirme ce témoignage, en l'expliquant : « Il y avait à Marseille, dit-il (Livre 4), une école où les Gaulois envoyaient leurs enfants ; ils étaient devenus amateurs des Grecs, et ils écrivaient leurs actes en *langue grecque.*

Tandis que César goûtait dans Avaricum quelques instants de repos, après le siége laborieux de cette ville, des députés Eduens vinrent implorer sa médiation dans les troubles qui déchiraient leur principale cité. Convictolitanes et Cotus, hommes également illustres, également soutenus par de nombreux clients, aspiraient à la suprême magistrature ; le sénat était divisé, et le peuple, partagé entre les deux compétiteurs, était près de recourir au terrible jugement des armes. César avait à se plaindre des Eduens : leur conduite, dans ces derniers temps, le portait à suspecter leur fidélité ; mais il tenait à l'alliance de ce peuple, et puisqu'il lui offrait encore de s'immiscer dans ses affaires intérieures, il pensa qu'il était politique d'accepter cette occasion de resserrer les liens qui l'unissaient au peuple romain. En conséquence, au lieu de poursuivre l'armée gauloise dans les marais et les bois, César repassa la Loire, remonta ce fleuve sur le pays des Eduens, et convoqua le sénat, avec les deux concurrents, dans la ville de Décize, *Décétia.* Presque toute la nation se réunit en ce lieu ; le général romain se fit rendre compte de toutes les particularités du différend porté devant lui ; et ayant reconnu des irrégularités dans l'élection de Cotus, il prononça en faveur de Convictolitanes.

Cet arrêt étant rendu, César ne laissa pas échapper l'occasion de demander aux Eduens un corps de troupes, composé de 10,000 cavaliers et de toute l'infanterie : le nouveau magistrat et le sénat promirent de se conformer à sa demande. Alors, César, séparant son armée en deux parties, donna à Labienus quatre légions pour combattre les peuples de Sens et de Paris ; puis avec les six autres légions et la cavalerie, il remonta la rive droite de l'Allier, pour aller assiéger la *Gergovia* des Arvernes (près de Clermont). Vercingétorix, informé de ce dessein, quitta le pays des Berruyers, et remonta le cours de l'Allier, en suivant sa rive gauche, après avoir fait rompre tous les ponts jetés sur cette rivière. Les opérations du siége de *Gergovia* n'appartenant pas à notre sujet, nous quittons ici les deux illustres adversaires, pour revenir sur le territoire des Eduens, et signaler le premier fait historique connu, se rapportant au Nivernais.

Convictolitanes, ainsi qu'on vient de le voir, devait la suprême magistrature à César, et le premier acte de sa puissance fut de trahir les Romains. Ce

(1) *De Bell. Gall.*, Lib. VI.

seigneur Eduen, gagné par l'argent des Arvernes, séduisit à son tour une jeunesse nombreuse, en partageant avec quelques chefs influents le prix de sa trahison. « Eduens, s'écria Convictolitanes, dans une assemblée, souvenez-vous que vous êtes nés libres et pour commander. Il n'y a plus que notre nation qui retarde la victoire assurée que la Gaule est sur le point de remporter; notre crédit seul retient les autres peuples; faisons cause commune avec eux, et bientôt les Romains seront forcés d'abandonner notre pays. A la vérité, j'ai quelques obligations à César; mais, après tout, il n'a fait que me rendre justice. D'ailleurs, ne dois-je pas encore plus à la patrie? « La défection fut décidée; mais afin que les Romains ne pussent la soupçonner avant qu'elle éclatât, on convint qu'un jeune Eduen nommé Litavicus, se mettrait à la tête des dix mille cavaliers demandés par César, et les conduirait devant Gergovia, tandis que d'autres conjurés prendraient des mesures sur le reste de l'exécution.

Litavicus se mit donc en chemin avec la cavalerie; puis, lorsqu'il ne fut plus qu'à dix lieues du camp romain, il fit arrêter sa troupe et lui parla ainsi : « Enfants! où allons-nous? Toute notre cavalerie, toute notre noblesse ont péri : Eporédorix et Virdumarus, les plus distingués de la nation, ont été mis à mort par les Romains sans forme de procès, sous prétexte de trahison : apprenez-le de ceux qui, par la fuite, ont échappé à cette boucherie; car pour moi, la douleur que je ressens du massacre de mes frères et de tous mes parents m'ôte la parole[1]. » A ces mots, le jeune chef fit paraître ceux qu'il avait instruits à soutenir le mensonge qu'il venait de débiter; ils confirmèrent aux soldats la fable débitée par Litavicus. Les Eduens, abusés et furieux, ne respirent plus que vengeance; ils tombent sur quelques Romains qui escortaient un convoi de blé, et les massacrent. Des courriers immédiatement expédiés dans tout le pays Eduen, y portent la même imposture, et y excitent la même fureur.

Cet Eporédorix et ce Virdumarus, dont l'imposteur avait annoncé l'assassinat par les Romains, se trouvaient en ce moment dans le camp de César, environnés de tous ses égards, parce que ces deux Eduens étaient des personnages de haute naissance. Or, le premier ayant été secrètement prévenu du dessein de Litavicus, se rendit à minuit au quartier de César, et lui donna avis de ce qui se passait. Le général romain se montra fort soucieux de cette nouvelle; mais alors, comme toujours, il prit un parti prompt et décisif. Laissant la garde de son camp à C. Fabius, avec deux légions, il part avec le reste de l'armée, et se porte à la rencontre des Eduens défectionnaires, accompagné d'Eporédorix et de Virdumarus. Lorsque l'on eut joint le corps de Litavicus, les deux seigneurs prétendus égorgés sortent des rangs romains, et

(1) *César de Bell. Gall.*, Lib. VII.

se font reconnaître des révoltés. La fraude étant ainsi découverte, ceux-ci jettent leurs armes, se rendent et tendent leurs bras aux Romains, en signe de soumission, tandis que Litavicus s'esquive et gagne *Gergovia*.

César reçut avec bonté les marques de repentir des Eduens revenus à lui; sur l'heure il expédia à son tour des courriers pour annoncer sa clémence dans toute la contrée, et retourna à son camp, après avoir donné seulement trois heures de repos à ses légions.

Mais avant que les courriers de César fussent arrivés à Bibracte, les avis de Litavicus, que l'on ne s'était pas donné le temps d'examiner avec sagesse, avaient produit une exaltation funeste aux Romains : les Eduens s'étaient pris immédiatement à les piller et à les égorger, avec le plein assentiment de Convictolitanes, qui même soufflait le feu de la discorde, afin que le peuple s'engageât si avant dans la révolte, qu'il ne pût revenir sans honte sur ses pas. Tous ces excès avaient été commis, lorsque les Eduens se souvinrent qu'un corps de leurs troupes se trouvait sous les ordres de César ; alors ils appelèrent la ruse à leur secours. Les premiers de la nation vont trouver Aristius, tribun des soldats, et lui assurent que le sénat n'a eu aucune part aux crimes qui viennent d'être commis. Ils ajoutent qu'on informe contre les coupables, et que les biens de Litavicus et de ses frères sont mis en vente pour dédommager les Romains pillés. En même temps, ils députent des ambassadeurs auprès de César, pour confirmer ce qu'ils viennent de dire au tribun, et d'excuser les violences auxquelles on s'est livré. Tandis que ces fourberies s'accomplissent, les Eduens se préparent secrètement à la guerre; ils envoient même des députés aux autres nations de la Gaule qui n'ont pas encore pris part à la révolte, afin de les presser de se déclarer.

César était trop bien servi par ses espions pour ignorer le fond des choses, mais comme il devait craindre un mouvement général dans les Gaules, il ne laissa rien paraître de sa colère aux députés Éduens, et reçut leur harangue avec douceur. « L'imprudence et la légèreté de votre population, leur dit-il, ne diminue en rien mon affection pour la nation Éduenne, et ma confiance en vos magistrats est toujours la même, » Tout en parlant ainsi, l'illustre capitaine songeait à lever le siége de Gergovia, sans que sa retraite eût l'apparence d'une fuite. Ce fut ce qu'il exécuta immédiatement, mais avec moins de mystère sur sa véritable position qu'il ne s'était flatté d'en conserver. Or, il se porta sans perte de temps vers le pays des Éduens. A peine avait-il passé l'Allier, qu'Eporédorix et Virdumarus lui apprirent que Litavicus venait de prendre les devants avec toute la cavalerie éduenne, pour soulever ses compatriotes; puis ils l'invitèrent à les laisser marcher en avant, se flattant de détruire les mauvaises

impressions que ce chef aurait pu faire prendre à la nation. César ne fut point abusé par ce discours de deux hommes dont il avait pu déjà suspecter la fidélité; il avait même la conviction intime que leur départ ne ferait que hâter la révolte des Éduens. Toutefois, il leur permit de partir, par cette seule considération qu'il ne devait pas laisser paraître de craintes.

Ici nous voyons sortir *Nevers* de la nuit historique : cette ville éduenne, que César nomme *Noviodunum*, ainsi que la forteresse du Berry (Nohan), qui s'était rendue à lui précédemment, était alors d'une certaine importance, puisque le général romain y avait mis tous les otages de la Gaule, et en avait fait un entrepôt général de blés, de bagages, de chevaux et même de deniers publics. Ce grand homme, qui rarement fixait ses choix sans de bonnes raisons, avait fort bien remarqué que Nevers, située de maniere à maîtriser le passage de la Loire, au confluent de la Nièvre, pouvait être une bonne position militaire. Peut-être aussi, la montagne au penchant de laquelle cette ville se développe en amphithéâtre, lui offrit-elle l'assiette d'un fort ou d'un camp retranché; toujours est-il certain qu'il vit dans une telle situation un lieu de sûreté. Or, Eporédorix et Virdumarus, en passant à Noviodunum, apprirent que Litavicus avait été bien accueilli à Bibracte; que Convictolitanes et une partie du Sénat s'étaient réunis à lui; qu'enfin tous ensemble avaient envoyé des députés à Vercingétorix pour conclure la paix et une alliance. Sur ces informations, les deux chefs éduens, levant le masque et se rangeant du côté de la rebellion, firent main basse sur les richesses, réserves, provisions, que Nevers renfermait; envoyèrent les otages à Bibracte, firent prisonnière la garnison romaine; et désespérant de pouvoir garder la place, ils la brûlèrent, afin que César ne pût pas à l'avenir en tirer parti. Cette malheureuse ville, qui n'apparaît alors dans l'histoire que par cette catastrophe, rentra dans le silence des ruines, et nous ne la voyons reparaître que comme un nom, sous la plume du géographe *Œticus*, dans son *Itinéraire d'Autun à Paris*. Il faut remarquer à cet égard, que ce voyageur, qui vivait sous Théodose-le-Grand, donne à la cité éduenne le nom de *Nivernum*, nom beaucoup plus logique que celui de *Noviodunum*, puisqu'il viendrait assez naturellement de celui de la rivière de Nièvre, *Niverna*, qui coule sur ce territoire. Le pays, quoique tributaire des Éduens, était habité par deux petits peuples appelés les *Vadicasses* et les *Roji* qui, vu leur faiblesse, pouvaient subir encore le joug des Romains. Les perfides Eporédorix et Virdumarus, afin d'éviter le retour de ces peuplades à la domination de César, levèrent tous les hommes de la contrée en état de porter les armes, placèrent des corps-de-garde sur les bords de la Loire, et montrèrent partout leur cavalerie pour inspirer la terreur aux habitants, et couper les vivres aux Romains.

Cependant César, informé des dispositions que faisaient les Eduens pour lui disputer le passage de la Loire, précipita sa marche, afin de pouvoir combattre les défectionnaires avant qu'ils eussent rassemblé de plus grandes forces. Il s'avança donc jour et nuit vers le fleuve, arriva sur ses bords avant que l'on crût possible qu'il y fût parvenu; et, ayant découvert un gué, il se disposa à porter son armée de la rive gauche à la rive droite. Pour cela, la cavalerie se pressa dans le courant au-dessus du lieu où l'infanterie devait passer, pour rompre le fil de l'eau; puis les intrépides légionnaires franchirent la rivière en élevant leurs armes, afin de pouvoir combattre s'ils étaient attaqués au milieu des ondes. Mais il n'en fut point ainsi : les ennemis, au contraire, saisis d'épouvante, prirent la fuite en voyant luire les casques romains au-dessus des eaux; les légions et la cavalerie touchèrent le rivage, et après s'être muni d'abondantes provisions, César se porta vers le pays des Senones (peuples de Sens), tandis que Labienus se rendait maître de Paris.

Nous cessons ici de suivre le général romain; on sait quel fut le sort des Gaules révoltées; retournons chez les Berruyers, devenus Gallo-Romains.

Nous avons montré le triste reflet de vingt villes incendiées par un patriotisme farouche, éclairant les sombres forêts de la Gaule celtique. Les Berruyers, errèrent après la conquête d'Avaricum, dans ces contrées couvertes de cendres, trop découragés pour rebâtir les cités qu'ils avaient détruites, mais trop fiers pour implorer la protection des vainqueurs. A la suite de longues conférences dans les cavernes profondes et sous la direction des Druides, ces populations quittèrent le sol natal pour chercher une autre patrie. Elles marchèrent longtemps vers le soleil couchant, attirées par cette douce température, que leur refusaient leurs plaines marécageuses. Enfin, elles s'arrêtèrent dans les belles campagnes qu'arrose la Garonne. Une nature riante à la robe fleurie, des sites enchanteurs, une terre féconde, un grand fleuve aux ondes vives et limpides; que pouvaient-elles chercher de plus engageant? La colonie berruyère se fixa en ce lieu séduisant. Le sol fouillé donna de la pierre bonne à bâtir; les grands arbres tombèrent sur la terre retentissante, et se changèrent en poutres pour ceindre une cité nouvelle. Cette autre Salente reçut le nom de *Burdigala:* c'est la belle et coquette ville de Bordeaux, qui par les avantages réunis de sa situation et de son port, est presque devenue la rivale de Paris, et l'emporte sur notre capitale par l'étendue de son commerce. Il faut convenir que César ne fait aucune mention de cette colonie de Berruyers, que plusieurs auteurs anciens, et particulièrement Isidore, écrivain du VIIe siècle, désignent sous le nom de *Bituriges vivisci*, pour la distinguer des *Bituriges cubi;* mais tous

les historiens venus ensuite, ont adopté cette distinction, sans réfuter l'origine révélée par Isidore, et que la dénomination qu'il assigne à Bordeaux (*Burdigala quasi Biturigala*), semble justifier jusqu'à un certain point. Thaumas de la Thaumassière, historien du Berry, adopte avec confiance cette version; et le sieur Pallet, qui se fit son continuateur à la fin du XVIIIe siècle, en tire la conclusion d'un patriotisme un peu emphatique que voici : « La province du Berry doit donc être reconnue pour avoir produit des rameaux qui se sont étendus sur la majeure partie de la terre; mais cette province si féconde autrefois et si florissante s'est trouvée affaiblie, déchue de sa force et de sa splendeur. Tel nous voyons le pélican, par un excès de tendresse maternelle, ouvrir courageusement son sein à ses petits, où ils prennent une subsistance précieuse, qui, en accroissant leurs forces, diminue celles de leur mère; de même notre province, épuisée pour avoir tant donné et n'avoir rien conservé, s'est pour ainsi dire, détruite elle-même, et a bien mérité l'application de la devise du pélican : *In me mors, in me vita* (en moi la mort, en moi la vie).

Ce morceau d'éloquence admirative manque assurément d'exactitude : les migrations que Bellovèse et Sigovèse dirigèrent vers le sud et le nord, furent conçues dans une intention tout-à-fait opposée au sacrifice allégorique du pélican. En éloignant cette double colonie, Ambigat fit peu pour elle, qu'il livrait aux hasards d'une vie aventureuse et semée de périls; mais il fit beaucoup pour les populations qui restaient, en leur donnant les terres abandonnées par les émigrants. Au temps de la conquête romaine, nous ne voyons pas que le départ des futurs *Bituriges vivisci*, offre un témoignage de la sollicitude des compatriotes dont ils se séparaient : loin de là, leur départ prouve assez clairement que l'incinération héroïque de leurs villes aux bords de la Loire, ne détermina ces mêmes compatriotes ni à leur donner asile ni à les aider dans la reconstruction des cités sacrifiées à l'espoir de conserver l'indépendance commune. C'est à regret que nous déparons de son généreux coloris le tableau de M. Pallet; mais les vérités morales ont leurs droits sous la plume de l'historien; et l'on est forcé de reconnaître que la migration des *Bituriges vivisci*, comme celle des compagnons de Bellovèse et de Sigovèse, ne fut un acte philanthropique ni de la part des peuples qui partaient ni de celle des peuples qui restaient.

Nous avons dit ailleurs comment César imprima à sa gloire une hideuse souillure, en traitant avec la plus farouche rigueur, le dernier défenseur des Gaules, dont il eût été si noble d'honorer le dévoûment. Mais la conduite des Romains triomphants envers les vaincus n'était pas le beau côté de leur caractère : la barbarie des temps primitifs n'avait pu s'effacer entièrement de

leur âpre naturel, par le contact de ce peuple guerrier avec les civilisations de l'Orient... La générosité grecque, splendide, fastueuse peut-être, mais digne d'offrir un beau spectacle au monde, fut la seule conquête que les dominateurs romains dédaignèrent. Lorsque Gergovie et Alize furent tombées, et que Vercingétorix fut enchaîné, il n'y eût plus de Gaule. L'empire compta une immense province de plus; et dans Rome, l'encens fuma durant vingt jours sur les autels des dieux.

Après la soumission des Gaulois, César reprit, à Bibracte, cette vie molle, voluptueuse, dissolue, qui succédait si vite dans ses habitudes à l'activité robuste des camps : ce grand homme, doué d'une organisation exceptionnelle, semblait né exclusivement pour le sort, quel qu'il fût, que la destinée jetait à travers son existence : guerrier sans pareil dans les combats, politique sans égal au conseil, libertin sans frein au milieu des plaisirs, on eût dit que la nature le repétrissait selon l'occasion pour en faire un modèle ou de vertus ou de vices. Toutefois une passion ne s'endormait jamais en lui, c'était l'ambition. A peine eut-il abattu les derniers étendards Gaulois, qu'il députa à Rome un de ses officiers pour demander au sénat la prorogation de son commandement; mais si César triomphait en déça des Alpes, Pompée et Marcellus dominaient à Rome; ils firent rejeter la demande de leur rival..... L'envoyé du héros attendait la décision des sénateurs sous le portique de leur palais; lorsqu'il eut appris le refus de l'auguste assemblée, il répondit à celui qui le lui annonçait, en touchant la poignée de son épée : *Eh bien! ce que Pompée refuse à César, cette épée le lui donnera.* Ces paroles étaient prophétiques; mais lors de leur accomplissement, César devait trébûcher sur sa tombe, et s'y engloutir avec la liberté de Rome, enchaînée à son char.

Il est fâcheux que César, après avoir cessé de vaincre dans les Gaules, ait cessé aussi d'écrire; laissant à son lieutenant Hirtius la continuation de *ses Commentaires*, qui dès-lors n'eurent plus la même portée. Si cet illustre capitaine eût continué cet écrit, base angulaire des traditions authentiques recueillies sur nos premiers pères, il est probable que nous aurions un tableau complet de leurs mœurs : tableau qu'il a fallu composer, comme l'œuvre mosaïque, de mille nuances diverses. Essayons cependant de résumer ici ce que les écrivains de tous les temps, nous ont appris, en prenant Avaricum pour centre de la civilisation gauloise; car *Noviodunum* ou *Nivernum*, autre capitale de notre quatrième section, dormira jusqu'au milieu du IIIe siècle, sous les cendres de ses monuments et de ses remparts incendiés par Eporédorix et Virdumarus.

Nul doute que chez les peuples principaux de la Gaule, les Arvernes, les

Eduens et les Berruyers, par exemple, peuples réunis en société, obéissant à des chefs ou souverains, il n'existât un corps de lois qui conciliât l'intérêt général avec l'intérêt particulier. Or, partout où la civilisation assigna des bornes aux passions humaines, le législateur admit des distinctions, afin d'environner les institutions de cette sorte de consécration conventionnelle qu'elles reçoivent du rang, soit que celui-ci tienne sa puissance de l'opinion religieuse, soit qu'il la reçoive de la fortune ; et sous cette dernière désignation, nous comprenons la naissance, qui dans ces temps reculés, n'était assurément que la fortune, parée d'un nom retentissant. La considération parmi les Gaulois était donc partagée entre les Druides, prêtres investis de la magistrature, et les nobles, que César appelle des chevaliers, aux mains de qui reposait le pouvoir que donne la force, facilement acquise par les grands biens. Quant au peuple, accablé d'impôts, opprimé par la violence des grands, contraint presque toujours de s'endetter pour subvenir aux charges qui pesaient sur lui, il n'avait souvent de recours contre l'extrême adversité, qu'en tendant les bras à l'esclavage des riches [1] : ce peuple était esclave par la plus impérieuse des lois, celle de la nécessité. Les historiens qui nous ont dit que chez les Gaulois, les princes tenaient leur investiture d'une élection toute démocratique, nous ont étrangement abusés : cette élection était réservée à une aristocratie plus ou moins régulièrement organisée, à laquelle César attribue une forme romaine, en l'appelant sénat. Tous les emplois de l'état étaient donnés aux Druides et aux nobles, dont, comme nous l'avons dit précédemment, tout le blason consistait en terres, prairies ou troupeaux. Mais l'influence de ces deux classes variait selon les circonstances : pendant la paix, les prêtres devaient nécessairement dominer : ils parlaient au nom des dieux, rendaient la justice et dirigeaient l'instruction ; ce qui mettait en leurs mains les trois leviers principaux des sociétés. Chaque année, les Druides tenaient une sorte d'assises où la justice criminelle était rendue sous la présidence de l'un d'eux, que l'on nommait le pontife. Ce sacerdoce jouissait d'une autorité illimitée ; les peines qu'il infligeait étaient irrémissibles : le pouvoir suprême lui-même ne pouvait en relever ; et la désobéissance aux ordres, ou plutôt aux lois des prêtres, encourait une espèce d'excommunication, que pourraient bien avoir copiée plus tard les chrétiens. En effet, l'homme frappé de cet anathème, se voyait exclu des sacrifices, déclaré impie, infâme ; il ne pouvait recevoir aucun honneur ; il perdait le droit de réclamer la justice ; on le fuyait : on eût brûlé l'objet qu'il aurait touché. Telle était l'omnipotence des Druides en temps de paix ;

(1) *César de Bell. Gal.*, Lib. VI.

mais dès que les clairons de la guerre avaient sonné, les nobles en armes reprenaient la suzeraineté naturelle de la force. L'autorité druidique devenait secondaire; à moins que les guerriers n'eussent besoin d'appeler le ciel à leur secours. Dans cette dernière occurrence, le druide, en longue robe blanche, la tête ceinte d'une couronne de chêne, paraissait, comme un envoyé des Dieux, au milieu des camps : à sa voix, le sang humain coulait sur ces autels de pierre brute, que nous voyons encore disposés pour le recevoir; ou bien des victimes vivantes, enfermées dans une statue d'osier de grandeur colossale, étaient précipitées dans les flammes pour apaiser ces divinités cruelles.

Au rapport de Cassiodore, les Gaulois admettaient deux ou trois âmes dans l'homme, et les croyaient immortelles; mais ils ne voyaient dans cette immortalité qu'une vie future destinée à un commerce plus facile entre les vivants et les morts : une vie nouvelle, entretenue, selon les œuvres passées, plus ou moins heureuse, c'est-à-dire plus ou moins pourvue de richesses et d'esclaves pour se servir. Par suite de cette créance, les Gaulois prêtaient de l'argent sous la condition qu'il serait rendu dans l'autre monde : *Gallis verò mutuam invicem pecuniam dare, quam apud inferos post obitum redderent inusuerat.* Les affranchis, les esclaves, les valets des Gaulois, s'ils avaient été aimés d'eux, étaient souvent jetés dans leur bucher; ce qui devait faire trembler ces pauvres humains d'être pris en affection par leurs maîtres. On ne manquait jamais de jeter aussi dans ce bucher des lettres pour les parents ou les amis morts. On confiait également aux flammes un état des affaires du défunt et des paiements faits depuis sa mort : ces peuples avaient la conviction que le tout parvenait aux anciens habitants de la terre avec une grande ponctualité. Quelquefois une jeune amante, en robe de lin aux longs plis, la tête couronnée de roses, s'avançait d'un pas grave vers le feu qui dévorait la dépouille mortelle de son amant; elle y entrait avec calme, et bientôt ses cendres se mêlaient aux siennes... Hymen consacré par la mort, qui tout à l'heure avait eu sa volupté dans l'imagination de la jeune martyre de l'amour.

Les monuments ont confirmé l'assertion de Strabon touchant le costume des Gaulois; ils portaient cette espèce de robe courte qu'on appelait *saye* (*sagum*) : vêtement qui subsista chez eux jusqu'au temps de Gallien. Ils prenaient un soin tout particulier de leur chevelure, et les bains étaient en usage parmi eux. L'arme principale des Gaulois était une longue javeline, dont ils se servaient comme les Romains de la lance. Ils faisaient aussi usage, à la guerre ainsi qu'à la chasse, d'un javelot gros et court qu'ils lançaient avec beaucoup d'adresse. Les guerriers de la Gaule étaient encore armés d'épées

courtes et larges; mais, comme ils ignoraient l'art de tremper le fer, cette arme se pliait à chaque instant dans le combat, et le soldat devait la redresser sous son pied. Quant aux haches de Silex, qui ont été retrouvées dans quelques fouilles, elles ne peuvent appartenir qu'à une époque fort reculée de l'ère celtique : époque à laquelle les habitants de la Gaule ne savaient pas encore travailler le fer.

Lorsque César eut planté ses aigles sur les remparts gaulois, tous ces usages disparurent, toutes ces mœurs furent jetées au creuset de la civilisation romaine, moins par l'autorité des conquérants que par cette tendance innée qui rendit de tous temps les habitants de nos climats partisans avides du changement et des choses nouvelles. Les passions romaines s'infiltrèrent insensiblement parmi nos pères; ils désertèrent les autels de leurs Dieux, malgré la voix tonnante des druides; et ces derniers, retirés dans les forêts et les grottes consacrées, se trouvèrent bientôt délaissés. La riante théogonie de Rome avait séduit ces hommes légers: le culte de Vénus et de Bacchus surtout leur paraissait préférable aux rites austères du druidisme.

Quand la province du Berry, centre du pays des Berruyers, eut perdu sa souveraineté par la soumission des Gaules, *Avaricum*, métropole de la première Aquitaine, devint le siége d'un gouvernement romain. Au rapport de Grégoire de Tours, Léocadius, qu'il qualifie de premier sénateur des Gaules, gouvernait en l'année 252 cette même Aquitaine et la province lyonnaise; le père de notre histoire ajoute que ce gouverneur résidait tantôt à Bourges, tantôt à Lyon, et qu'il abandonna le palais qu'il possédait dans la ville berruyère, à son premier évêque, pour bâtir l'église cathédrale. Or, selon le même historien, ce don fut fait à Saint-Ursin, que tous les écrivains s'accordent à regarder comme le premier prélat de Bourges. Ce témoignage sert à fixer l'époque à peu près précise de l'introduction du christianisme dans cette partie de la Gaule. Il paraît certain que ce fut au milieu du IIIe siècle que l'apôtre du Berry parut dans la province, et arbora l'étendard de la Croix à côté des aigles romaines. Vainement, pour donner un caractère plus auguste à la mission évangélique d'Ursin, l'auteur de sa légende prétend-il qu'il était un des disciples du Christ, qu'il assista à la Cène, sous le nom de Nathanaël, et fut témoin de la passion du Sauveur, aussi bien que de son ascension. Cette légende n'est d'accord ni avec la chronologie sacrée, ni avec le témoignage des plus anciens auteurs, qui font rapporter les premières lueurs du christianisme dans les Gaules au IIIe siècle.

Admettant donc comme à peu près authentique l'arrivée de Saint Ursin à

Bourges à cette époque, nous reconnaissons volontiers qu'il bannit les prêtres du paganisme, éteignit le feu de leurs autels, renversa leurs temples, et que partout ses prédications firent de nombreux prosélytes. Léocadius n'était point alors en Berry; mais ses gens, selon le Légendaire, ouvrirent à l'apôtre, l'écurie où le sénateur romain tenait ordinairement ses chevaux : ce fut le premier temple consacré au vrai culte, dans la capitale de l'antique Aquitaine. Bientôt le nombre des fidèles s'étant prodigieusement accru, cette église devint trop petite pour les contenir. Saint Ursin alla trouver Léocadius à Lyon, afin d'en obtenir la grande salle de son palais de Bourges, que le sénateur lui accorda sur l'heure. Ce fut en ce lieu profane que le prélat catéchumène déposa les reliques de Saint Etienne, premier martyr de la foi. Mais un succès plus grand suivit de près celui-là : Ursin eut la gloire de convertir Léocadius et son fils, qui reçurent le baptême de ses mains.

Tandis que ces conversions s'opéraient, la puissance romaine, trop peu soucieuse généralement du pouvoir rival qui s'élevait près d'elle, sillonnait le Berry de ces routes impérissables que le soc de la charrue heurte souvent dans cette province : là, comme sur toute la Gaule, les maîtres du monde faisaient courir ces artères de leur civilisation séduisante et corruptrice. Ils bâtissaient au penchant de chaque coteau ces délicieuses villas, où le prosélytisme de leurs débauches ne se montrait pas moins rapide que celui des apôtres chrétiens. « Les Gaulois, dit Achille Allier, eurent des lois romaines pour les violer, des magistrats romains pour les acheter, des dieux romains pour les mépriser. Ils eurent, comme les Romains, des titres pompeux sans droits, des dignités acquises par la délation, conservées par la servilité. Ainsi que les Romains, ils eurent leurs empereurs, dont le fer ou le poison hâtait l'apothéose: monstres dont on faisait des dieux, quand on voulait en débarrasser la terre. » Mais la politique romaine parait magnifiquement la dépendance imposée aux habitants des Gaules: elle élevait de toutes parts des cités embellies par l'art que les Romains avaient emprunté à la Grèce, en la soumettant. Tout dans ce pays conquis fut approprié aux mœurs des conquérants, aux besoins de leur vie large, voluptueuse et prodigue des biens que la victoire leur avait donnés. Le rude naturel gaulois se plia d'abord avec peine à ces mollesses sybaritiques; mais bientôt elles usèrent son énergie, elles changèrent ses habitudes, et parvinrent en quelque sorte à le dissoudre, à le dénaturer. Au deuxième siècle, il n'y avait déjà plus que des Romains même dans cette vieille province celtique, qui s'était piquée long-temps de conserver ses vertus originaires. Les dominateurs, et nous croyons l'avoir déjà dit, avaient enivré à la coupe des dignités et des splendeurs sénatoriales les hommes dont

l'influence et l'exemple pouvaient entraîner les masses populaires. Vint ensuite la jurisprudence romaine, qui, fixant les droits, les usages, la justice, acheva de former une société toute romaine entre le Rhin et la Méditerranée. Auguste, dont le despotisme savait caresser pour séduire, pour subjuguer, reconnaissant en apparence de la fidélité louangeuse que lui témoignaient certaines villes, parut se plaire à les embellir; puis il leur donna son nom ou celui de ses généraux, comme s'il y eût attaché l'idée d'un titre d'honneur; mais bien plutôt afin de dénationaliser plus sûrement la vieille Gaule, et de prévenir le réveil possible de son esprit d'indépendance. Ainsi, *Bibracte*, métropole du pays que nous allons explorer sur la rive droite de la Loire, échangeait sa dénomination gauloise contre le nom pompeusement flatteur d'*Augustodunum* (cité d'Auguste). Alors, cette ville acquit une splendeur presque égale à celle de Rome : centre lumineux de la Gaule régénérée, on vit se réunir dans ses murs tout ce que les écoles romaines avaient formé de savants, de poëtes, de rhéteurs. Là ces Gaulois à l'esprit vif et léger, assouplis par l'éducation romaine, vinrent finir de s'immerger dans cette civilisation commode et séduisante, qui consistait principalement à jouir et à briller. Là, les conquérants achevèrent d'endormir sur un lit de fleurs, le sauvage instinct d'indépendance que les Gaulois des froides contrées conservèrent plus long-temps que leurs compatriotes du midi. Si quelques esprits remuants se révélaient parfois au milieu de l'universelle soumission, on les occupait, on dépensait leur énergie fougueuse dans les disputes d'école. Toutefois ce genre d'absorbtion ne fut pas toujours heureux même à Bibracte, puisque la révolte y secoua le joug romain, lorsqu'on croyait la nationalité gauloise morte à jamais. Il est un excès d'oppression qui ne manque jamais d'exciter le ressentiment des peuples : c'est l'exaction financière. Ils s'endorment volontiers au bruit de leurs chaînes; rarement ils s'assoupissent quand leur intérêt matériel est froissé.

Nous avons parlé des exactions exercées dans les Gaules au nom des empereurs : disons comment elles se commettaient, et comment elles étaient accueillies par ces maîtres du monde. Un gaulois, Licinius, d'abord esclave de César, puis affranchi et fait intendant, avait ajouté aux expédients financiers l'art de compter quatorze mois dans l'année, au profit du trésor impérial. Accusé de concussion devant Auguste, il comparut avec hardiesse au pied de son tribunal, et le prenant par la main, il le conduisit dans un lieu où se trouvait un énorme tas d'or. « C'est pour les Romains, lui dit-il, c'est pour » vous, Auguste, que j'ai ramassé cet or : les Gaulois ne l'emploieront pas du » moins à se révolter, et vous pouvez l'employer à les contenir. » Cicéron lui-même n'eût pas mieux plaidé la cause de l'exacteur; il fut absous. Sous

Tibère, l'oppression financière augmenta encore dans les Gaules : villes et citoyens furent accablés d'impôts, qu'ils ne purent acquitter qu'en contractant des dettes qui, presque partout, achevèrent leur ruine. Ce fut alors que cette grande province s'insurgea sur plusieurs points ; mais ainsi que cela se voit toujours lorsque la révolte éclate en divers lieux, l'unité de pensée et d'action manqua à ce mouvement : mieux concerté, il eût peut-être accompli l'affranchissement des Gaules.

Nous ne suivrons point ici la décadence de l'empire dans cette vaste contrée, où la civilisation romaine, agonisante au pied du Capitole, semblait devoir renaître parmi nos pères. Enfant d'un phénix expirant, elle y était parvenue brillante, douée d'éloquence et de savoir ; mais déjà corrompue au cœur, déjà frappée du marasme héréditaire qui devait la tuer partout. Semblable au malade mourant de la terrible pulmonie, elle ne pouvait, sous un ciel nouveau, prolonger que de quelques jours sa vie, condamnée en son germe renaissant. Lorsque les Barbares du Nord firent irruption dans les Gaules, ils n'eurent qu'à balayer les débris de cette puissance romaine, qui s'était fait redouter et admirer à la fois.

Il faut le reconnaître, le christianisme dut alors tendre la main aux idolâtres hyperboréens : la croix était d'un poids trop léger encore pour briser les aigles de Rome : l'éloquence sacrée eût conquis trop lentement des convictions ; la hache et la masse d'armes écrasèrent les résistances. Selon l'usage de tous les temps, la force brutale établit un pouvoir nouveau ; les Barbares surent vaincre ; les chrétiens n'avaient su jusqu'alors que mourir.

A travers cette lutte de la puissance barbare envahissante, et de la domination romaine au dernier degré de son agonie, nous suivrons en courant les destinées éphémères des pouvoirs qui succombaient. Un soldat espagnol, devenu empereur, fait assassiner Gratien, et détrône Valentinien ; Théodose, dit *le Grand*, empereur d'Orient, renverse Maxime du trône d'Occident, pour y faire remonter Valentinien ; puis le frank Harbogast ordonne d'étrangler ce même Valentinien, et jette la pourpre impériale, qu'il dédaigne, sur son favori Eugène. Vaincu à son tour par Théodose, Harbogast se tue, et Eugène est tué. Vient alors Honorius, fils de Théodose, qui divise de nouveau les Gaules, et conserve toujours au Berry le centre de la première Aquitaine. C'est sous l'empire de cet Honorius, c'est-à-dire au commencement du ve siècle, que les Barbares s'épandent en masses innombrables dans les provinces gallo-romaines : ce ne sont plus des hordes aventureuses, mais des peuples entiers, qui cherchent des terres nouvelles et des destins moins rudes que ceux auxquels ils veulent se soustraire. Ce fut au roi des Goths, Evarik, que, dans cet immense

morcellement de la puissance romaine, échut le pays jusqu'à la Loire : pays qu'une ombre d'empereur nommé Népos céda à ce barbare, lorsqu'il allait le lui arracher. Il n'y eut donc plus dans le Berry ni Gaulois ni Romains, mais des Goths ; tandis que de l'autre côté du fleuve, les Burgondes ou Bourguignons soumettaient le pays des Eduens.

A la mort d'Evarik, le royaume qu'il avait formé était vaste et fort; Alarik II, qui lui succéda, l'agrandit encore ; mais il allait avoir à le défendre contre un redoutable adversaire : Clovis brandissait déjà sa terrible francisque sous les rayons du soleil gaulois. Bientôt la puissance des Franks et celle des Goths se trouvèrent en présence ; chargé des dépouilles de Syagrius, le dernier des Romains en-deça des Alpes, Clovis jeta un regard de convoitise sur la Gaule méridionale, après avoir subjugué les Armoriques. Alors toute la contrée qui s'étend du Rhin à la Méditerranée était partagée en trois peuples puissants: les Franks au nord et à l'ouest, les Bourguignons à l'est, les Goths au midi. Or, on sait que Clovis n'aimait pas le partage : il voulait la Gaule indivisible comme le vase de Soissons. Ce n'était donc pas sans arrière pensée qu'il venait de s'allier avec le roi des Bourguignons, en épousant Clotilde sa fille ; et ce fut par une démonstration fallacieuse, qu'il eût avec Alarik une entrevue amicale, dans une île de la Loire, près d'Amboise. Le roi des Franks était devenu chrétien sous le baptême de Saint-Rémi ; Alarik professait l'arianisme : l'ambition du premier s'appuya d'un prétexte aussi perfide qu'il paraissait sacré, pour envahir les états du monarque goth. « Je supporte avec grand chagrin que les Ariens possèdent une partie des Gaules, dit Clovis à ses soldats ; marchons avec l'aide de Dieu, et après les avoir vaincus, réduisons le pays en notre pouvoir. » Ainsi l'époux de Clotilde, au nom de la religion, se fit un jeu de la foi du serment, et arracha l'empire avec la vie à celui dont, naguère, il avait juré de respecter les droits. L'antique patrie des Berruyers, soumise par Théodorick, fils de Clovis, fut jointe aux possessions de ce souverain, et comprise plus tard dans le royaume d'Orléans, qui devint le partage de Clodomir. Puis en 614, Clotaire II réunit cet état à la monarchie unique dont le sceptre reposa dans ses mains. Le royaume de Bourgogne, duquel le Nivernais dépendait, usurpé par les enfants de Clovis, eut le même sort ; et le pays des Eduens, ainsi que celui des Berruyers, ne fut plus qu'une province française, jusqu'au temps où les ducs de Bourgogne parvinrent à se rendre indépendants. Mais la domination franke, d'abord partagée entre les descendants du vainqueur d'Alarik, ne fut pas sans vicissitudes : les campagnes de Bourges, voisines de la France orientale, nommée *Ostrasie* et possédée par Sigebert, à la fin du VIe siècle, se hérissèrent des lances du farouche Chilpéric,

possesseur du royaume de *Neustrie*, ou France occidentale. Le monarque ostrasien était en différend avec Gonthran, roi d'Orléans, son oncle : différend qu'envenimaient encore les *Leudes*, afin de se ménager une alliance avec Chilpéric, dont ils espéraient sans doute des concessions avantageuses. Profitant de ces troubles, le Neustrien, assuré d'avoir des intelligences Outre-Loire, fit des excursions au-delà de ce fleuve, et créa sur quelques parties de ce territoire de nouveaux gouverneurs. L'un d'eux, Berulf, duc de Tours, avec les habitants de Tours, d'Angers, de Nantes, de Poitiers; puis deux autres, Didier et Bladaste, avec des troupes levées dans des provinces plus méridionales, s'avancèrent sur les confins du Berry, et dévastèrent le pays. Chilpéric avait dit à ces chefs : « Entrez dans le territoire de Bourges, et quand vous serez » parvenus jusqu'à la ville, exigez le serment de fidélité. » Ces Leudes obéirent; mais la défense que les Berruyers leur opposèrent fut vigoureuse. Didier et Bladaste s'étaient avancés jusqu'à Mehun-sur-Yèvre [1]; là leur armée rencontra celle qui marchait contre ces conquérants dévastateurs; le choc fut terrible, le carnage affreux: sept mille morts restèrent sur la place. Mais Didier et Bladaste, vainqueurs, purent continuer leur brigandage jusqu'à Bourges: il ne resta sur leur chemin ni vignes, ni maisons, ni arbres; et la dépopulation fut telle qu'on n'en avait pas vu de pareille depuis les temps anciens. Les églises elles-mêmes, après avoir été pillées, dévastées, furent livrées aux flammes. L'antique Avaricum, revêtue d'une enceinte romaine, arrêta les chefs neustriens; ils en formèrent le siége, et continuèrent à se livrer au meurtre, au pillage et à l'incendie. Enfin, après une paix conclue entre Chilpéric et Gonthran, son frère, à qui appartenait alors une partie du Berry, divisé entre ce roi d'Orléans, et celui d'Ostrasie, les Leudes qui venaient de porter la désolation dans cette malheureuse contrée, en sortirent, mais chassant devant eux les troupeaux, et traînant à leur suite les hommes valides, réduits en captivité. Après le départ de ces brigands titrés, « c'était une nouvelle, dit Grégoire de Tours, quand on avait vu une jument ou aperçu une génisse. »

Ces événements se passaient vers l'an 584; l'année suivante, les Berruyers, obéissant à une légitime vengeance, plutôt qu'aux ordres de Gonthran, qui les envoyait soumettre Tours et Poitiers, s'avancèrent d'abord vers la cité sanctifiée par Martin; à leur tour, ils dépouillèrent les églises, dévastèrent

(1) Nous avons admis ici la version du moine *Aymonius* (*Chron.*, lib. III, cap. 50) comme la plus probable, en ayant égard à la marche des troupes de Bourges, se portant audevant de celles de Didier, qui venaient de Tours, Poitiers, etc. Or, Aymonius dit du lieu où les deux armées se rencontrèrent : *Castrum mediolanense quod nunc Magdunum dicitur*. Paulus Æmilius (*De rebus gest. franc. in vit.*) appelle aussi le même lieu *Magdunum*.

les campagnes, incendièrent les châteaux, les chaumières, et se firent un butin des populations elles-mêmes... Tours et Poitiers se soumirent à Gonthran; le torrent dévastateur sorti des plaines berruyères, rentra dans son lit; mais il eut peine à s'y calmer: Ollon, comte de Bourges, envoya des soldats en Berry pour dévaster le territoire d'une paroisse de Saint-Martin[1], dont les habitants, disait-il, n'avaient point accompli leur devoir envers le roi. Quoiqu'aucune loi n'affranchît alors du service les hommes qui cultivaient les terres de l'église, le clergé s'efforçait de les en exempter, parce que cette concession, plus intéressée que philanthropique, augmentait la population de ses domaines, et contribuait à sa puissance. L'agent du domaine de Saint-Martin, résista donc aux envoyés armés d'Ollon. Le chef des soldats se présenta lui-même, la fureur dans le regard et dans la voix; mais le prêtre opposant ne laissa pas de lui dire :

— Ce sont les hommes de Saint-Martin, ne leur faites aucun mal, car ils n'avaient pas coutume de marcher pour de telles affaires.

— Il n'y a rien de commun entre nous et ton Martin, que tu mets toujours en avant, répondit l'officier frank; le roi veut être obéi, et Dieu, qui soutient les rois, ne peut vouloir que ses serviteurs soient dispensés de prêter leur bras à ces élus de son choix.

— Guerrier, répliqua le prêtre, nous autres ministres du ciel prions sans cesse pour le salut des hommes; et tandis que nous prions, il faut bien que la terre de l'église, que la vigne du seigneur soient cultivées pour alimenter nos corps.

— Eh! ne nous avez-vous pas dit qu'à votre voix toute chose s'accomplit sans le secours des moyens matériels? Vous voudrez avec ferveur, avec piété, et la terre de Saint-Martin sera fécondée selon votre volonté.

Sans doute l'officier frank était quelque sectateur de Thor, rebelle encore aux vérités sublimes de la foi chrétienne: il avait prononcé ces dernières paroles avec un sourire ironique et plein de fiel.

— Soldat, tu blasphèmes, dit en ce moment une voix solennelle et lentement accentuée.

Le Sicambre, qui allait pénétrer violemment sous le vestibule de la maison sainte, s'arrêta un moment, étonné et indécis; puis il reprit:

— Toi et tes hommes, vous allez payer l'amende pour avoir négligé les ordres du roi; et repoussant le prêtre opposant, il allait continuer sa marche, lorsque la voix solennelle s'écria : Arrête!

(1) Située à quelques lieues de Bourges, près des Aix-d'Angillon

Et soudain le guerrier vit s'avancer vers lui un vénérable vieillard à la démarche noble et imposante, dont les yeux brillaient d'un feu divin. Il était revêtu des plendides habits pontificaux, et portait à la main une branche d'arbre au feuillage épais. Le vieillard mystérieux abaissa vers le soldat ce rameau, et soudain il tomba la face contre terre, en s'écriant d'une voix lamentable : « Je t'invoque, ô grand Saint Martin! je reconnais maintenant ton pouvoir » fais sur ma tête le signe de la croix, et renvoie-moi absous! »

Les comtes de Bourges, successeurs des gouverneurs qui avaient régi le

pays des Berruyers, sous les Romains et les Goths, furent des officiers amovibles tant que dura la dynastie mérovingienne ; leur dignité personnelle et souvent révoquée, ne devint héréditaire que sous la seconde race, et l'on sait que ce fut par une conquête faite sur la languissante domination des souverains. Quant au Nivernais, dont nous avons encore peu parlé, parce que sa destinée fut long-temps obscure après le sac de *Noviodunum*, ordonné par Eporédorix et son collégue, le dénombrement de la Gaule au commencement du ve siècle n'en fait aucune mention. Mais à la fin du même siècle, et sous le règne de Clovis, Nevers se révèle comme cité de la quatrième lyonnaise. Le christianisme avait pénétré sur ce territoire, ainsi que sur celui de Bourges, dans la seconde moitié du IIIe siècle : Saint Andoche paraît en avoir été le premier apôtre; mais ce ne fut qu'au commencement du VIe, que Nevers eut un siége épiscopal.

Les Goths n'avaient pas abandonné entièrement les Gaules, après les victoires de Clovis et de ses fils : ils occupaient encore, au VIe siècle, quelques contrées méridionales formant la province de Septimanie, et liaient ainsi leurs possessions d'Aquitaine à celles qu'ils avaient en Espagne. Le roi Gonthran forma le projet de soumettre les unes et les autres. Ce fut pour l'exécution de ce dessein qu'un duc, Nicetus, d'origine romaine, conduisit vers ces beaux climats une armée d'Arvernes et de Berruyers; mais ces peuplades indisciplinées et sans connaissance des ressources de la guerre, trouvèrent les Goths renfermés dans des places régulièrement fortifiées par les Romains, et devant lesquelles échoua leur inexpérience des siéges. « Errants de cités en cités, a dit un historien moderne, et ne pouvant entrer dans aucune, les Barbares dévastèrent, pour se venger, ces riches campagnes envahies : ils allaient massacrant les cultivateurs, enlevant les troupeaux, incendiant les villages et les moissons, arrachant les vignes et coupant les oliviers; dans leur prodigalité de destruction, ils semblaient vouloir hâter la famine, ennemi terrible qui devait bientôt les vaincre et les chasser. « Cependant ces conquérants parvinrent à s'emparer de Carcassonne, ville qui, protégée par de moins bonnes murailles, leur ouvrit ses portes. Mais leur violence brutale ne tarda pas à exciter une réaction furieuse parmi la population : les bandes Arvernes et Berruyères durent chercher leur salut dans la fuite; laissant Terentiolus, comte de Limoges, écrasé par une pierre énorme jetée du haut des murs. Bientôt ils purent voir en fuyant la tête livide de ce chef, au bout d'une lance plantée sur le rempart; ils purent entendre les acclamations des citoyens, enchantés de ce spectacle sanglant, offert à leur ressentiment farouche.

Pour regagner leur patrie respective, ces vainqueurs d'un moment devaient

traverser de nouveau les campagnes qu'ils avaient dévastées : là aussi la vengeance les atteignit; les Visigoths les harcelèrent long-temps; puis les Toulousains les attaquèrent. Eux-mêmes, les imprudents, s'étaient enlevés tout recours contre les calamités qui les attendaient : aux lieux où quelques villes ouvertes, quelques villages, quelques-unes de ces abbayes des siècles primitifs du christianisme pouvaient les abriter, il n'y avait plus que des pans de murs croulants et noircis par le feu, attestant les incendies allumés par leurs mains. Ces moissons, qui eussent pu les nourrir, couvraient le sol de leurs cendres. Ils se traînaient, mourant de faim et de misère, le long des chemins qu'ils jonchaient de leurs morts. Quelquefois, contraints de traverser les montagnes par des sentiers inconnus, ils se voyaient tout à coup environnés de paysans féroces qui, surgissant des sombres forêts ou des gorges profondes, tombaient sur eux prompts et ardents comme des bêtes sauvages, et égorgeaient sans pitié les traînards. Beaucoup d'entre eux se noyèrent dans des rivières dont ils ne connaissaient point les gués ; d'autres, égarés dans d'immenses forêts, sans issues pour leur inexpérience, périrent dévorés par les loups, dont ces bois, primitifs peut-être, étaient infestés. « A chaque instant, dit l'historien que nous avons déjà cité, des rixes sanglantes s'élevaient entre tant de peuplades étrangères réunies, irritées par de communes privations, aigries par le souvenir de vieilles querelles de voisinage : on se battait jusqu'à la mort avec le farouche égoïsme du désespoir, pour quelques épis chétifs, épargnés par la flamme. » Et quand ces hommes revirent enfin des terres couvertes de récoltes, des hameaux populeux et riches, alors ils retrouvèrent des forces pour le crime et le pillage : ils dévastèrent leur patrie comme un pays ennemi.

Marcher en conquérants vers les contrées méridionales, ou repousser les invasions de leurs habitants, telle fut l'alternative d'exploits des peuples qui habitaient la rive gauche de la Loire, jusqu'au jour où l'épée et la volonté également puissantes de Pepin-le-Bref, mirent un terme à cet échange d'hostilités, en subjuguant l'Aquitaine. Nous avons dit ailleurs comment s'accomplit cette grande mais longue expédition, qui ne dura pas moins de sept ans, et ne put être terminée que par la mort du redoutable duc Waifre. Durant cette guerre, Nevers devint une place d'armes importante, un dépôt assuré pour la conservation des réserves du monarque frank : ainsi que César, il avait reconnu là une bonne position militaire, et en avait appuyé ses opérations. En 765, il tint en ce lieu le champ de mai.

Il est à remarquer, quant aux habitants du Berry auxquels nous revenons, que, bien qu'Aquitains d'origine, ils épousèrent rarement la querelle des

souverains de l'Aquitaine contre les rois franks; et l'on vient de voir que sous des chefs franks, ils se portèrent contre les peuples de ces provinces méridionales. Cependant les dominateurs de celles-ci vinrent plus d'une fois placer leurs comtes ou leurs ducs dans la cité de Bourges: il arriva même que des archevêques de cette ville leur furent dévoués.

Pour terminer l'irascible opposition des peuples de l'Aquitaine ou plutôt de leurs chefs, il fallait une épée forte. Celle des Mérovingiens, devenue plus faible qu'une quenouille dans les mains de cette race dégénérée, ne pouvait obtenir la soumission de ces méridionaux remuants, et toujours armés par le souvenir de la puissance de leurs ancêtres, exercée jusqu'aux bords de la Loire. Les maires du Palais, qui promenaient dans Paris la langueur efféminée de leurs maîtres, descendus au rang de leurs esclaves, songeaient à conserver une puissance concentrique, que tant de voisins entreprenants pouvaient attaquer, plutôt qu'à contenir des populations lointaines qui, en définitive, ne songaient jamais à projeter l'ombre de leurs lances sur les murs romans de la basilique primitive de Notre-Dame. Charles Martel seul, qui, moins qu'un roi par le titre, voulut être l'égal des empereurs par le pouvoir, se prit enfin à refréner les successeurs des Visigoths dans le midi de la France. Ce fut lui qui plaça aux avant-postes de l'Aquitaine, toujours insurgée, aux limites de l'Auvergne mal soumise et du Berry douteux, ses Leudes les plus dévoués, ses soldats les plus vaillants.

Cependant ces guerriers éprouvés, ces forteresses vivantes ne parvinrent pas toujours à contenir les torrents d'ambitions et de cupidités qui du Midi s'épandirent vers le Nord: souvent ils repoussèrent avec peine ces enfants du désert, sectateurs nouveaux de l'islamisme, qui, non moins prompts que terribles, traversaient les provinces d'Aquitaine, et faisaient entendre jusqu'aux rives de la Loire, le hennissement de leurs cavales ardentes, signal de pillage, de dévastation, de sacrilèges commis sur les temples du vrai Dieu, ou sur les vierges vouées à son culte. Plus d'une fois, il arriva même, quant à la province du Berry, que les comtes de Bourges, dépositaires infidèles de l'autorité royale, se laissèrent entraîner à la trahison par l'exemple des seigneurs voisins. Il arriva aussi que ces gouverneurs, en violant la foi jurée à leurs souverains, ne firent que suivre la défection des populations locales. A la mort de Charles Martel, et malgré les précautions énergiques de ce grand homme; malgré les coups vainqueurs de sa masse pesante, qu'avaient répétés les vieux échos des Pyrénées, le Berry tout entier était au pouvoir des ducs d'Aquitaine. C'est qu'après avoir vaincu ses ennemis du Midi avec l'aide des guerriers du Nord, il avait eu à châtier ceux-ci. Pépin continua cette lutte de la barbarie

franke devenue chrétienne, contre la barbarie restée idolâtre; et tandis qu'il combattait les sectateurs de Thor, les Aquitains s'insurgeaient d'un bout à l'autre de leur territoire. Pepin, laissant alors respirer ses ennemis des bords du Rhin, se dirige en toute hâte vers la Loire, et réunit ses Leudes à Orléans, en 742. Là se trouva aussi son frère Carloman, maître d'une partie de la France, et qui n'avait point encore échangé sa pourpre contre un froc. Les deux princes passent incontinent le fleuve; les Wascons et leur duc Hunod sont taillés en pièces; les vainqueurs s'avancent jusqu'à la cité alors aquitaine de Bourges, et brûlent ses faubourgs. « Puis, dit un historien de la localité, quand ils eurent pris assez d'hommes forts, enlevé assez de femmes jeunes et belles, pour les traîner en captivité; quand ils purent chasser devant eux de grands troupeaux de bœufs et de nombreux chevaux de guerre; quand ils virent amoncelés sur leurs chars assez d'or et d'argent, assez de meubles précieux, alors il s'arrêtèrent pour partager leur proie; et, contents de ces sanglantes représailles, ils repassèrent la Loire. »

De semblables expéditions subjuguent, mais ne soumettent pas un ennemi. Hunod, voyant les fils de Charles Martel occupés contre les Saxons et les Bavarois, franchit la Loire avec ses Wascons, et s'avança jusqu'à Chartres, qu'il pilla et livra aux flammes, en 745..... La vengeance des deux princes franks ne se fit pas attendre; ils accoururent sur la Loire, enflammés de courroux; mais les plus humbles prières, les plus fervents témoignages de repentir, et plus essentiellement d'énormes présents désarmèrent leur fureur: Hunod obtint la paix, et peu de temps après se fit moine dans un couvent de l'Ile-de-Rhé. Waipher, son fils, ne succéda pas seulement à son pouvoir; il continua la haine que ce duc d'Aquitaine vouait à la puissance franke: le serment de la respecter fut le seul engagement qu'il n'accepta point avec les possessions d'Hunod.

Pepin, simple chef des Franks, lors des guerres que nous venons de décrire, avait ceint le diadême des rois lorsqu'il lui fallut recommencer son vieux duel avec ces Aquitains, qu'on appelait les *Romains d'Outre-Loire*. Les causes de ces hostilités sans cesse renaissantes, indépendamment des excursions que les dominateurs du midi tentaient souvent au-delà de la Loire, étaient surtout les fréquentes violations des promesses faites à Pepin, de respecter les biens et les droits du clergé en Aquitaine: tantôt les uns et les autres étaient attaqués par les sectateurs de l'arianisme visigoth, tantôt les Sarrasins, au nom de Mahomet, pillaient les monastères, brûlaient les livres sacrés, prêchaient les doctrines du Koran aux moines, et voulaient faire autant d'odalisques des vierges du seigneur. Au sein de ce désordre qui favorisait sa propre avidité, Waipher acheva

d'envahir les domaines de l'église, et refusa d'acquitter les redevances revenant au clergé. Pepin, se souciant peu de porter la guerre dans les provinces méridionales, contre des ennemis si hardis, si bien servis par la nature, et encore abrités dans leurs villes, derrière ces remparts élevés avec tant d'art par les Romains; Pepin, disons-nous, envoya à Waipher des ambassadeurs chargés de lui faire entendre des représentations modérées. Sans doute ce prince aquitain crut que le monarque frank craignait de compromettre, par les destinées hasardeuses de la guerre, sa jeune dynastie, et de voir briser sa couronne sous la hache des Wascons. Toujours est-il certain que Blandinus, comte d'Auvergne, de race romaine, et Berthelann, archevêque de Bourges, vinrent à la cour du roi frank, défendre la cause du duc d'Aquitaine avec une hauteur, un dédain, un mépris même qui, loin de satisfaire ce souverain, excitèrent au plus haut point sa colère. « Vous le voulez, répondit-il à ces envoyés, en lançant sur eux un regard foudroyant, vous aurez donc la guerre; et Dieu aidant mes armes, il ne sera plus besoin d'y revenir. Sortez de ma présence, ajouta Pepin, d'une voix tonnante; car après avoir respecté en vous le caractère des ambassadeurs, je pourrais bien faire châtier les valets insolents de Waipher. »

En effet, Pepin, au printemps de l'année 760, passa la Loire à Mesves, entre la Charité et Pouilly, comme nous l'avons dit ailleurs, et pénétra, le fer et la flamme à la main, dans les plaines du Berry; puis il s'avança jusqu'aux terres fertiles de cette belle Limagne, que nous avons assayé de vous peindre dans la section précédente. Alors Waipher, toujours humble dans la mauvaise fortune, sauf à redevenir hautain dans la bonne, envoya au devant du roi de nouveaux ambassadeurs qui, souples et insinuants, cette fois, promirent tout ce qu'on voulut. Mais l'année suivante, tandis que Pepin tenait un champ de mai à Duren, de l'autre côté du Rhin, Waipher, médita une excursion provocatrice sur les terres de France avec plusieurs comtes d'Aquitaine, le comte d'Auvergne, Blandinus, et le comte de Bourges, Humbert. Les bandes que ces seigneurs traînaient à leur suite, venues de Bordeaux, de Toulouse, de Poitiers; descendues des âpres Cevennes ou des gigantesques Pyrénées; sorties des gorges du Limousin ou des vallées de l'Auvergne, se concentrèrent secrètement entre le Cher et la Loire, depuis le pays des Auvergnats jusqu'à celui des Tourangeaux; puis, par une belle aurore de printemps, et au signal de ce cri de guerre, télégraphe accentué de ces peuples, ils passèrent la Loire et inondèrent la Bourgogne, le Nivernais actuel et sans doute l'Orléanais. Les Leudes, Burgons et Franks, enfermés dans les épaisses murailles de pierre et de bois de leurs cités, laissèrent s'écouler ce torrent dévastateur; couronnant les

remparts d'une crête d'armures hérissée de lances, ils furent sourds aux cris des religieux qu'on égorgeait, aux gémissements des religieuses qu'on outrageait, aux plaintes des cultivateurs qu'on traînait en captivité, par troupeaux, comme leurs bœufs, leurs génisses, leurs brebis. Mais Waipher savait que la vengeance de Pepin était rarement lente; il s'éloigna peu de la Loire, et s'arrêta, après avoir incendié les faubourgs de Châlons. En effet, le fils de Charles Martel, apprit bientôt la nouvelle trahison du duc d'Aquitaine; des ordres pressants et impérieux parvinrent à tous ses Leudes, qu'il convoqua en armes et à la tête de leurs hommes de guerre, sur la rive droite de la Loire : il y avait du butin à faire sur l'autre plage; aucun seigneur ne manqua à ce rendez-vous guerrier.

Cette fois, ce fut à Nevers que Pepin passa le fleuve avec son armée, qui trouva neuve encore, après sept à huit siècles d'existence, une voie romaine se dirigeant vers Sancoins. Dans cette ville antique, dont nous parlerons bientôt, la route militaire se bifurquait : l'une des branches, celle de gauche, conduisant à Clermont, l'autre se dirigeant sur Bourges. Ce fut la première que Pepin suivit : il se proposait de faire peser fortement le joug de la conquête sur Blandinus, comte d'Auvergne qui, indépendamment de la hauteur provenant de son origine romaine, s'était toujours montré l'un des Leudes de l'Aquitaine les plus hostiles à la couronne franke. Pepin marcha donc droit vers Clermont. Nous ne suivrons point le monarque Carlovingien dans cette ville; mais nous avons à signaler les rigueurs qu'il exerça aux limites du pays des antiques Berruyers et de celui des Arvernes. Nous l'avons dit, non loin des montagnes de cette contrée, fournaises éteintes d'où coulèrent jadis des fleuves de feu; au lieu où elles versent encore les eaux que trente siècles peut-être n'ont pu refroidir, s'élevait sur un rocher abrupte, le fort de Bourbon : sentinelle de pierre sur laquelle les ans avaient déjà jeté leur robe noirâtre... Dans son étroite enceinte, se resserrait une garnison d'hommes du Berry et d'intrépides Wascons, qui se préparèrent à défendre vaillamment ce poste avancé de Waipher. Mais la civilisation romaine, qui avait appris tant de choses aux peuples de la Gaule, était morte, même dans les traditions; les dernières générations du sang latin avaient emporté au fond de la tombe, ces secrets de la guerre, qui rendaient les Romains toujours vainqueurs. Pepin, au contraire, s'était instruit chez les Lombards dans l'art des siéges; ils lui avaient enseigné l'usage de ces terribles machines qu'ils employaient contre les nations greco-italiques, et dont les Aquitains, redevenus barbares sur les ruines splendides du grand empire, ne savaient pas se garantir. A l'aspect de ces gigantesques instruments de destruction que le roi traînait à sa suite, les

défenseurs de Bourbon sentirent chanceler leur résolution. Tantôt des poutres énormes, balancées dans les airs par des leviers et des cordages, ou roulant sur des cylindres, heurtaient les murailles de leur front de fer; tantôt de raides détentes lançaient en sifflant des traits armés de pointes aiguës, des blocs de granit, des torches enflammées. La forteresse, ébranlée sur sa base de roc, lézardée sur divers points, brûlée sur d'autres, ne put tenir contre de tels moyens d'attaque; Pepin la prit, l'incendia, et poussant devant lui les Wascons et les habitants du Berry, captifs, il continua sa route vers le midi. Bientôt il arriva à Chantelle *Cantilense Castrum*, lieu où venaient se joindre la voie romaine de Limoges par Néris et Château-Meillant; la voie de Bourges et de Nevers, par Sancoins; la voie d'Autun, par Thiel (*Sitilia*) et Decize. Là se trouvait la lisière extrême du diocèse de Bourges et du territoire des Berruyers. Pepin brûla Chantelle ainsi qu'il avait brûlé Bourbon, et pénétra bientôt jusqu'à Clermont. Waipher, continuant sa retraite vers les contrées les plus méridionales, espérait engager le monarque frank dans un pays d'un abord difficile, où ses troupes, épuisées par leurs propres victoires, pourraient succomber à l'attaque imprévue des populations farouches d'outre Garonne, prêtes à se précipiter, comme les Harpies de Virgile, de leurs rochers sourcilleux, avec leur haîne d'instinct pour les hommes du Nord. Mais Pepin, satisfait d'avoir châtié les Auvergnats, et traînant leur comte enchaîné à son char, ne voulut point hasarder une expédition dont il prévoyait les périls; il se rabattit de Clermont sur le Berry, et ne fit que le traverser, remettant à l'année suivante le châtiment de ses habitants.

En effet, aux premiers beaux jours du printemps de 762, Pepin passa de nouveau la Loire, et marcha directement vers la cité de Bourges. Bientôt on vit les tentes de sa nombreuse armée, blanchir les plaines coupées de marais et les coteaux qui environnent cette capitale du Berry. Le roi des Franks avait peut-être entendu chanter par quelques Bardes lombards les exploits de César; peut-être le bruit du siége d'Avaricum était-il parvenu à son oreille sous le ciel italique, où la civilisation ne mourut jamais entièrement; et l'on peut penser que ce monarque s'inspira, sous les murs de Bourges, de l'idée d'un parallèle entre le conquérant des Gaules et lui, en se trouvant appelé à renouveler un de ses exploits au pays Berruyer. Mais au VIIIe siècle, comme avant l'ère chrétienne, il était impossible d'investir la place, défendue par ces terreins mouvants où les assiégants pouvaient s'engloutir. César, avec les moyens gigantesques que nous avons décrits, avait pu se borner à l'assaut donné vers le faubourg Bourbonnoux; Pepin, forcé de recourir à d'autres

expédients, en imagina un non moins gigantesque : ce fut de solidifier les marais, afin de pouvoir étreindre la ville d'une ceinture de guerriers. Soudain on entend dans les forêts voisines le bruit de mille haches; les grands chênes tombent sur le sol retentissant; on les traîne près de la place assiégée; on enfonce dans les terres bourbeuses leurs troncs équarris; les fondrières, les mares profondes sont comblées avec des branches chargées de feuillage. Enfin, les Franks, soldats ouvriers, à l'exemple des Romains, ouvrent de larges tranchées dans les terres solides pour l'écoulement des eaux, et jettent des chaussées de pierres à travers les marais, où les pieux enfoncés profondément n'ont pu atteindre cependant le sol consistant. A l'aide de ces travaux, dont nous concevons à peine la possibilité sur un immense espace, l'armée franke put former étroitement le blocus de Bourges : alors jouèrent contre ses murailles les terribles machines à la puissance desquelles Bourbon n'avait pu résister; on dit même que Pepin, dans sa tactique traditionnelle, voulut, comme César, opposer tours à tours, remparts à remparts. Mais, ajoute le continuateur de Frédegaire, les Berruyers n'avaient pas laissé dégénérer leurs vieilles connaissances dans l'art des mineurs : habitués à chercher le fer dans les entrailles de la terre, ils creusaient, avec autant d'intelligence que de rapidité, de secrètes cavités au pied des forts mobiles élevés par les assiégeants; plus d'une fois on les vit s'affaisser avec un horrible fracas, et écraser sous leurs débris les Franks qui couronnaient leurs sommets. La défense de Bourges fut donc longue et meurtrière; mais enfin cette ville succomba lorsque ses murs, croulant de toutes parts, présentèrent vingt brèches, que ne pouvaient plus combler les corps bardés de fer des assiégés. Pepin s'empara de la cité, non comme d'une possession ayant appartenu aux rois mérovingiens, auxquels même le Berry s'était long-temps montré fidèle, ainsi que nous l'avons dit; mais il occupa Bourges par le droit de la guerre, le seul dont on reconnût la puissance, à une époque où les droits ne s'écrivaient encore parmi les Barbares qu'avec la pointe de l'épée. Le monarque frank, vainqueur généreux, renvoya libres les guerriers de Waipher, fit conduire de l'autre côté de la Loire les habitants, leurs femmes, leurs enfants, et traita avec égard le comte Wascon Hanibert ou Humbert, qu'il retint toutefois auprès de lui. Le fils de Charles Martel fit ensuite relever les murs de Bourges, et remit la garde de cette ville à l'un de ses comtes.

Il est aisé de remarquer ici que Pepin ne considérait le Berry que comme un pays conquis et d'une possession flottante, tant le cours de la Loire lui paraissait une limite naturelle entre la France et l'Aquitaine. Cette

pensée le dominait à tel point, qu'après la prise de Bourges, il crut devoir y placer un gouverneur aquitain; et que quelques mois plus tard, il y renvoya Humbert lui-même, qui avait défendu cette place contre lui.

Mais le long duel entre les rois franks et les ducs d'Aquitaine ne touchait pas à sa fin : d'année en année, les excursions sanglantes et dévastatrices de Pepin se renouvelèrent outre Loire; car dans le champ de mai tenu en 763 sur la plage de ce fleuve, au lieu où l'on retrouvait encore, en fouillant la terre, les cendres de Noviodunum, une guerre obstinée au duc d'Aquitaine, et la conquête définitive de ses vastes domaines avaient été résolues. A chaque sanglante apparition des Franks sur son territoire, l'Aquitain se défendait d'abord avec vaillance; puis après la victoire de son ennemi, il se soumettait avec humilité, promettait d'acquitter les tributs que ses prédécesseurs avaient payés aux Franks, de respecter les droits de l'église, de poser à jamais l'épée de la rebellion, et ce Wascon perfide se retirait pardonné, en méditant de nouveaux griefs. Cependant Waipher dut entrevoir dès l'année 763, que le projet de Pépin était d'établir enfin sa domination dans la France méridionale. Ce monarque refusa de lui remettre Bourges, dont il sollicitait la restitution. Afin même de mieux révéler ses intentions à ce sujet, Pepin tint, en 766, le plaid du champ de mai dans la cité du Berry, *Urbs Bitoriea:* ce qui marquait ordinairement une prise de possession. Après une campagne féconde comme toutes les précédentes, en combats acharnés, surtout en excès effrénés, le roi frank et la reine Bertrade passèrent l'hiver à Bourges, entièrement livrés, dit le continuateur de Frédégaire, aux pompeuses solennités du culte, et courbés devant la châsse ruisselante de pierreries, qui renfermait les reliques du martyr Étienne. L'archevêque Landhoard, qui occupait alors le siége de Bourges, n'avait plus pour cathédrale ce palais des gouverneurs romains, où s'étaient ébattues long-temps les voluptés échevelées d'une aristocratie dissolue, et que n'avait pu suffisamment épurer l'encens qui, durant deux siècles, avait fumé en ce lieu sur l'autel du Très-Haut. Au IVe siècle, l'archevêque Saint-Palais avait fait construire une nouvelle basilique sur l'emplacement de cette maison : basilique d'un beau style romain sans doute, dont Grégoire de Tours vante la merveilleuse structure, *miro opere composita*, et dont le poëte Venantius Fortunatus a chanté les colonnes couronnées de feuillage. « Quand tous ces guerriers échappés aux dangers d'une guerre d'extermination, dit un historien moderne, contemplaient à travers la vapeur odorante de l'encens, les prêtres en blanches aubes, debout sur les marches de l'autel élevé; quand ils écoutaient les chœurs lointains des vierges voilées, re-

voyaient-ils quelquefois ces pâles figures de femmes outragées, apparues dans les ruines, au milieu d'une noire fumée? Des cris d'enfants, étouffés par l'incendie, venaient-ils mourir à leurs oreilles? Ou bien, après avoir accompli leur mission de destruction, se présentaient-ils devant le dieu de paix, calmes, sans remords, et avec une confiance naïve: oubliant, à genoux sur les dalles et les mains jointes, dans la ferveur de leurs prières, et les prières inutiles des vieillards qui avaient rampé à leurs pieds, et les vierges deminues, dont les mains suppliantes avaient pressé leurs genoux de vaines et convulsives étreintes. » Ah! sans doute les fureurs de la guerre vinrent en ces instants de pieux recueillement former dans la pensée des guerriers franks un contraste terrible, et des terreurs de damnation durent s'élever du fond de leur conscience troublée. Toutefois, durant la nuit de Noël, ils s'approchèrent avec leur chef de la table sainte où les chrétiens participent au banquet spirituel; les dalles du sanctuaire résonnèrent sous leurs genoux armés de fer; et peut-être crurent-ils à l'absolution des meurtres qu'ils avaient commis pour obéir à leur roi.

Enfin, cette longue lutte entre les derniers débris de la puissance romaine et le pouvoir toujours croissant de la race franke parut se terminer en 768; vaincu une dernière fois, traqué de forêt en forêt, repoussé de partout, comme sont toujours les hommes malheureux que poursuit une fortune heureuse, le chef des Aquitains fut égorgé par ses propres compagnons, dont il ne pouvait plus payer la fidélité, qui l'avaient vendu d'avance aux Franks, et qui vinrent, sa tête à la main, demander, pour salaire, quelques lambeaux de sa pourpre morcelée.

Pepin demeura maître de l'Aquitaine; mais il ne vit pas luire long-temps ce brillant fleuron à sa couronne. Son ennemi ne le devança que de quelques mois dans ce monde mystérieux, où viennent s'évanouir toutes les splendeurs et les infortunes de la terre. Le Berry et le Nivernais, par le partage que Pepin mourant fit entre ses deux fils, appartint à Carloman, dont les états se composèrent de la Bourgogne, de l'Aquitaine et des autres provinces du midi. Charles, l'aîné de ces deux princes, eut le royaume d'Occident, formé de la Normandie, l'Alsace et les autres provinces du nord, auxquelles il saurait ajouter un jour les contrées brumeuses de la Germanie jusqu'aux bords de la Vistule, où venait boire le coursier du guerrier sarmate. Mais peu de temps après ce partage, Carloman mourut; alors Charles, qui devait obtenir bientôt le titre de grand, qu'il ne mériterait que beaucoup plus tard, étendit son sceptre redoutable sur les riantes et tièdes vallées qui fleurissent le pied des

Pyrénées et des Alpes; en attendant que l'Italie elle-même reconnût le pouvoir de ce César, encore rugueux de barbarie.

Cependant il fallut que Charles reconquît cette Aquitaine que son frère lui laissait, ou plutôt qu'il avait arrachée à la veuve de ce prince. L'ex-duc Hunod, devenu moine à l'Ile-de-Rhé, jeta loin de lui sa bure, et courut aux armes pour ressaisir les domaines de son fils. Mais sa main, affaiblie par les jeûnes et les macérations de la vie pénitente, ne put tenir haute l'épée sur laquelle s'appuya le glaive pesant de Charlemagne; il recula sans combattre devant ce terrible adversaire, fut trahi comme l'avait été Waipher, et livré au monarque frank... Cette fois l'Aquitaine fut soumise sans retour; et nul comte de ces contrées méridionales ne vint plus gouverner l'antique patrie des Berruyers.

Nous devons faire remarquer ici à nos lecteurs, que les villes de Bourges et de Nevers, ne figurent point maintenant dans nos récits comme individualités locales; mais comme le point central de chacune des provinces dont nous analysons l'histoire : provinces qui subirent long-temps une destinée commune à celle de leur capitale. Ainsi toute la Gaule Celtique fut soumise aux Romains dès que leurs aigles brillèrent sur les remparts d'Avaricum; et lorsque Bourges, après avoir appartenu aux rois mérovingiens, reconnut l'autorité des ducs d'Aquitaine, révoltés contre les monarques carlovingiens, le Berry donna des soldats à Hunod et Waipher. C'est donc à titre de chefs-lieux de comtés, de vicomtés, puis de duchés, que les villes de Bourges et de Nevers sont mentionnées dans ce précis général. L'histoire particulière de ces cités aura ensuite son tour, dans l'ordre topographique de nos descriptions. Nous avons déjà dit que, sous la première et la seconde race de nos rois, les comtes n'étaient que de simples gouverneurs, amovibles, selon le bon plaisir des souverains; leur dignité était ordinairement une récompense accordée à des services militaires; et l'histoire est pleine de preuves attestant qu'ils en tirèrent bon parti, même avant qu'ils eussent porté l'arbitraire de leur pouvoir délégué, jusqu'à rendre leurs charges et leurs titres héréditaires.

Il est probable que le premier comte de Bourges fut Bollon ou Ollon, leude du roi Gontran, dont le gouvernement fut remarquable par l'acte de dévouement à son maître qui le porta à tuer de sa main Gondebaud dit *Ballomer*. Cet aventurier, se prétendant fils de Clotaire Ier, mais que ce monarque n'avait pas voulu reconnaître, s'était néanmoins déclaré son successeur. Bollon marcha contre lui, le défit, et lui ôta la vie, en 585. Voilà tout ce qu'on sait de ce seigneur.

Sigéalie, deuxième comte de Bourges connu, gouvernait la province de Berry vers le milieu du VIIe siècle, sous le règne de ce Dagobert, qui, malgré le ridicule dont notre caractère moqueur *ab hoc* et *ab hac*, a voulu environner sa mémoire, fut le dernier prince de la dynastie mérovingienne, digne d'occuper une place dans l'histoire. Ce comte, dont il est fait mention en l'an 642, dans l'acte de fondation des abbayes de Saint-Cyran et de Méobec, était aussi évêque de Tours : ce qui donne lieu de supposer qu'il portait alternativement la mître et le casque, la chape épiscopale et la cotte de mailles.

Entre le comte Sigéalie, leude fidèle du mérovingien Dagobert, et l'aquitain Humbert ou Hanibert, qui gouverna le Berry pour Waipher, puis pour Pepin-le-Bref, l'histoire n'a consigné le nom d'aucun seigneur ayant administré cette province. Sans doute dans ces temps de trouble et de perturbation, où la patrie des Berruyers reconnaissait tantôt l'autorité des rois Franks, tantôt celle des ducs d'Aquitaine, la dignité de comte ne fut pas moins mobile que les destinées du pays. Charlemagne trouva Humbert comte de Bourges ; mais l'ayant soupçonné de connivence avec le moine défroqué Hunod, pour reconquérir l'indépendance de l'Aquitaine, il le révoqua, et mit à sa place un seigneur nommé Sturmin. Sous Louis-le-Débonnaire, Wicfroy, qui passait pour être du sang royal, prit rang parmi les comtes de Bourges. Ce Wicfroy et Odé, sa femme, issue d'une des plus illustres maisons de France, fondèrent l'abbaye de Saint-Genou, en Berry, et la dotèrent richement, en l'année 828. Leur fille Agane, épousa Robert, maire du palais, homme de très-grande autorité *insignis potentiæ virum*. De ce mariage naquit Robert II, dit *le Fort*, comte de Paris, duc de France, et père de Robert III, roi de France, qui eut pour petit-fils Hugues Capet. On voit que la lignée du comte Wicfroy fut illustre. Si l'on doit s'en rapporter aux annales de Saint-Bertin, Charles-le-Chauve, ayant reçu de grands présents de Wicfroy, ôta purement et simplement le comté de Bourges à un seigneur du nom de Girard, pour le donner à celui qui se montrait si généreux envers lui. Mais le comte en possession, ne jugeant pas le motif suffisamment légitime pour céder sa place, se maintint par la puissance des armes. On pourrait croire que Wicfroy finit par l'emporter sur son rival, puisqu'il figure parmi les comtes de Bourges ; cependant on voit d'ailleurs que Girard gouverna jusqu'en 871, et que Boson lui succéda. Il faut donc admettre, d'après les annales de Saint-Bertin, que loin d'être chassé de son gouvernement, Girard assiéga Wicfroy dans une forteresse où il s'était retiré ; que cette place fut prise, incendiée, et que les gens de Girard décapitèrent le comte prétendant, et jetèrent sa tête dans le feu, en 868.

Le comte Girard, que Charles-le-Chauve prétendait désemparer, lui avait cependant rendu de grands services, ayant combattu dans la cause de ce souverain contre ses propres neveux, à lui Girard, qu'il avait vaincus, fait tondre, et jetés dans un cloître : ce qui prouva qu'il était sujet aussi fidèle que mauvais parent. Nonobstant ce bon office rendu au roi Charles-le-Chauve, ce monarque qui ne pouvait pardonner au comte de Bourges de ne s'être pas laissé destituer selon son caprice royal, le destitua de nouveau, et donna le comté à Boson, grand chambellan et capitaine des gardes de son fils. Ce Boson était un homme ambitieux, qui ne reculait point devant un crime, pour parvenir au but qu'il s'était proposé. Par exemple, jaloux de s'allier à Louis II, empereur et roi d'Italie et de Provence, il avait enlevé Hermingarde, sa fille, quoiqu'elle eût été promise au fils de l'empereur Basile; et Ingertrude, sa femme, lui faisant obstacle pour former un nouveau lien, il l'avait empoisonnée. Hermingarde était une femme aux cheveux bruns, à l'œil noir flamboyant de passion, à la large poitrine : en elle étaient recélées toutes les ardentes convoitises qu'alimente le ciel de l'Italie. L'amour, un amour tel qu'une semblable organisation peut le faire ressentir, avait livré cette fille de Louis II à Boson. Mais bientôt elle s'indigna du rang subalterne auquel ses transports, maintenant attiédis, l'avaient fait descendre, elle qui sentait le sang impérial courir dans ses veines. Son ambition, impérieuse comme tout ce qu'elle désirait, aspira à des honneurs plus grands que ceux rendus à une simple comtesse : il lui fallait une couronne éclairant du feu de ses diamants sa chevelure d'ébène. Boson, non moins ambitieux que sa femme, se laissa facilement pousser à l'ingratitude envers Charles-le-Chauve, son beau-frère, et dépouilla les fils de ce monarque, Louis et Carloman, du royaume de Provence. Ainsi ce Boson, que le roi de France avait investi du comté de Bourges, au préjudice de Girard, reconnut cet acte injuste par un trait d'ingratitude : c'était le juste prix d'une iniquité. L'usurpateur de la Provence y régna jusqu'à l'année 887, non sans avoir essayé d'usurper le royaume de France. Il laissa pour lui succéder son fils Louis, dit l'*Aveugle*, qui fut empereur en 900.

Sous le règne de Charles-le-Chauve, si indignement trahi par Boson, fut investi le premier comte de Nevers connu avec quelque certitude. Des chroniqueurs ont prétendu que le Nivernais avait eu des gouverneurs particuliers dès le commencement de la dynastie mérovingienne; mais, ni les écrivains des premiers siècles, ni le consciencieux Guy Coquille, historien de la localité, ne mentionnent la présence de ces délégués de la couronne franke à une époque aussi reculée. Le premier comte de Nevers dont l'histoire ait consigné

l'investiture, fut établi en 865 : c'était le fameux Robert-le-Fort, tige de la troisième race de nos rois. Charles-le-Chauve ajouta alors à ses autres gouvernements ceux de Nevers et d'Auxerre. Il n'en jouit pas long-temps : on sait que ce héros périt en 867, après avoir vaincu les Normands, qui tout en fuyant, tuèrent Robert, attaché avec trop d'ardeur à leur poursuite.

Bernard, duc de Septimanie, était comte de Nevers en 877; deux ou trois ans plus tard, Charles-le-Gros lui conféra le titre de marquis ou commandant de la frontière, parce qu'à cette époque l'avide Boson, roi de Provence, avait envahi une partie de la Bourgogne, et notamment la ville d'Autun. En rapprochant l'histoire du Berry de celle du Nivernais, on reconnaît, quoique ces annales confuses ne le rapportent pas explicitement, que ce Bernard, comte et marquis de Nevers, était en même temps comte de Bourges. En cette dernière qualité, il eut de grands démêlés avec le Saint-Siége, à cause de Frotaire ou Frotier, archevêque de Bordeaux, qui, selon l'historien Bély, s'était emparé de l'administration du diocèse de Bourges, pour livrer la ville aux ennemis du roi de France. Ce grief du prélat ne fut jamais bien prouvé; mais Bernard, qui voyait en lui un intrus, quoiqu'il fût appelé à gouverner l'église du Berry par le pape Jean VIII, crut aisément à ces bruits de trahison; s'en autorisant, ce comte s'empara des biens de l'archevêché, et fut excommunié par le souverain pontife : ce qui ne le détermina point à restituer les domaines.

Durant sa querelle avec Bernard, Frotier s'avisa-t-il d'un miracle, afin de rallier à sa cause les fidèles du Berry; ou faut-il ajouter une foi candide à la légende manuscrite de sainte Solange, trouvée dans la Bibliothèque des Pères Augustins de Bourges? Nous raconterons sans prononcer. Le comte Bernard avait eu deux fils de Blichilde, fille du comte de Poitiers. L'aîné, appelé *Guérin*, fut comte d'Auvergne; le second, nommé *Guillaume-le-Pieux*, porta le titre de duc de Guienne; dans la suite, il gouverna le comté de Bourges, mais seulement après Hugues, que nous mentionnerons tout à l'heure. Or, ce Guillaume, avec sa renommée de *piété*, ne doit pas être le héros de l'épisode que nous allons rapporter sur la foi des traditions locales, puisées dans le manuscrit conservé chez les Pères Augustins; et par cette puissance de probabilité qui tient lieu quelquefois des preuves, nous voilà presque obligés de charger la mémoire du comte Guérin d'une bien vilaine action.

Solange, simple bergère, âgée de dix-sept à dix-huit ans, habitait le village de Villemont, paroisse de Saint-Martin-du-Cros, située à trois lieues environ de Bourges. Elle était douée, dit le légendaire, d'une singulière beauté, dont

le bruit s'était répandu dans tout le pays. Elle seule, la modeste et naïve vierge, ignorait ses charmes, dont l'empire eût renversé une seconde Troie. Elle voyait, sans en être émue, l'ombre de sa taille svelte que deux mains pouvaient enserrer sans effort; son œil, lorsqu'elle se baissait pour cueillir la fleur des prairies, ne se fixait point avec orgueil sur ce petit pied, sous lequel le gazon s'inclinait à peine; et lorsque, penchée vers l'onde cristaline d'un ruisseau pour voir glisser à sa surface l'agile demoiselle, Solange apercevait ses traits angéliques, on dit qu'elle se dépêchait de briser ce miroir mobile, en agitant l'eau, de peur d'avoir à se trouver jolie. Car l'innocente pastourelle avait entendu parler des vanités que la beauté excite, et des périls dont une âme vaniteuse ne sait guère se garantir. Solange, en gardant ses brebis dans les champs de Saint-Martin, et non loin de la voie romaine qui traverse cette vallée, en longeant le bois moderne de Turly, s'était prise plus d'une fois à rêver devant les splendeurs de la nature: les moissons qui se doraient à sa vue, le cep auquel pendait la grappe transparente, la fleur qu'elle voyait épanouie au lever de l'aurore, lorsqu'elle l'avait laissée bouton au coucher du soleil, les montagnes bleues qui fermaient l'horizon, enfin ce manteau d'azur si richement brodé d'étoiles étincelantes durant les belles nuits d'été, tout avait contribué à rendre puissante dans cette âme neuve et exempte des préoccupations mondaines, l'idée d'un Dieu dispensateur de ces merveilles, écloses de sa volonté. Il lui semblait que la vie tout entière de l'être que le Créateur doua du don précieux d'apprécier tant de bienfaits, devait être employée sans distraction à lui en rendre grâce: « Oui, se disait-elle, dans son raisonnement si puissant d'instinct inné, c'est jouir dignement de l'existence que Dieu nous a donnée, que de l'élever jusqu'à lui, par le plus noble des sentiments qu'il ait placés dans notre cœur, la reconnaissance. »

Solange, dans quelques voyages qu'elle avait faits à la ville, s'était trouvée plus d'une fois en face des magnificences que le comte Bernard, les seigneurs de sa suite et les dames de la comtesse déployaient dans les cours pleinières ou les plaids; elle avait pu admirer une jeunesse martiale, caracolant sur d'agiles coursiers, avec quelques ressouvenirs lointains de la chevalerie romaine, dont la chevalerie du moyen-âge ressaisit peut-être plus tard les traditions dans les vieux manuscrits romans, ensevelis sous la poussière des cloîtres. Mais en voyant luire toutes ces richesses d'une renaissante civilisation, en convenant sans doute intérieurement qu'un cavalier accompli est une belle œuvre de la création, la bergère de Villemont ne laissait pas tomber une parcelle d'amour sur ces parures de la terre; à Dieu seul appartenait son

cœur; à Dieu seul elle promit de consacrer cette fleur de la vie qu'une jeune fille perd pour achever d'y être initiée.

Tel était le vœu de Solange, lorsque la renommée de ses charmes incomparables parvint à l'oreille du comte Guérin. Ce jeune seigneur n'avait point alors d'ennemis à combattre; peut-être n'avait-il plus de cœurs à subjuguer à la cour de Bourges; et son bras s'était fatigué à lancer l'épieu contre les bêtes fauves des vastes forêts du Berry. Il se sentait alangui par le vide de son âme et de ses journées. Or, l'histoire nous l'a trop appris, rarement la noblesse de ce temps occupait ses loisirs au profit de la vertu. Guérin voulut voir cette Solange dont on vantait la beauté, même parmi les dames de la comtesse; il dirigea donc ses chasses vers la paroisse de Saint-Martin, et rencontra la jeune bergère, gardant son troupeau au pied d'un vieil orme, dans un champ qu'on appelle encore *le champ de Sainte-Solange*, et que le pâtre de la contrée vous montre en se signant. Le comte, dit le légendaire, en voyant cette jeune fille si belle, si bien faite, se sentit frappé jusqu'au fond de l'âme : *ut vidit, ut periit;* il descend de cheval, et s'approchant d'elle avec douceur, il lui adresse quelques compliments sur ses charmes, qu'elle reçoit avec cette simplicité qui signale et l'absence de la coquetterie et le calme du cœur.

— Savez-vous, Solange, lui dit Guérin, que les célestes perfections dont le Seigneur vous a comblée, feraient mourir de dépit et de jalousie les plus belles dames de la ville, si vous étiez à portée de les accabler d'une comparaison.

— Je rends donc grâce à Dieu, seigneur comte, de vivre loin de la ville, répondit la bergère, d'un accent qui complétait ce qu'il y avait de divin en elle. Je mourrais de chagrin si quelque chose venant de moi pouvait nuire à mon prochain.

— Alors, beauté céleste, vous serez heureuse du bonheur que vous pourrez lui procurer....

— Oh! oui, seigneur.... dites, dites, est-il quelque bien qu'il me soit permis de faire, moi, pauvre bergère; connaissez-vous un pélerin dont je puisse panser les pieds déchirés par un long voyage; est-il près d'ici quelque lépreux dont le ciel m'ordonne de soulager les souffrances. Parlez, me voilà prête.

— Non, non, fille des anges.

— Seigneur comte, vous profanez le nom des serviteurs de Dieu.... Je suis la fille d'un pauvre laboureur.

— Tu n'en es pas moins digne d'habiter les palais, reprit Guérin, en

saisissant la main de Solange avec transport. Regarde-moi, je suis beau aussi.

— Si c'est un bien, il faut remercier le Seigneur, et ma prière se joindra à la vôtre.

— Je possède des richesses immenses ; de nombreux vassaux m'obéissent

— Vous en aurez plus d'heureux à faire, et plus d'actions de grâces à porter aux pieds du Seigneur.

— Ah! Solange, que je le remercierai avec ferveur, si tu veux partager mon opulence, mes grandeurs... et mon amour, ajouta le fougueux jeune homme, en étreignant soudain de ses bras nerveux la svelte taille de la bergère.

Elle se lève alors avec vivacité, et se dégageant du lien palpitant qui l'entoure, elle répond avec cet ascendant de la vertu qui vient d'en-haut :

— Noble seigneur, je vois, au feu sinistre qui brille dans votre regard, que vous me parlez un langage que Satan vous inspire; mais j'ai mis toute ma force en Dieu; il ne m'abandonnera pas.

— Vous vous trompez, Solange; mes projets sont chastes comme votre personne : c'est le titre de mon épouse que je vous offre ; c'est le rang de comtesse d'Auvergne.

— Seigneur, je suis mariée, reprit Solange d'une voix solennelle, en élevant vers le ciel ses yeux d'un limpide azur, qu'elle avait jusqu'alors tenus voilés de leurs longs cils.

— Mariée ! répéta le comte, d'une voix sombre.

— Oui, comte d'Auvergne : dès mon enfance, j'ai fait choix de Jésus-Christ pour mon époux; je lui conserve ma virginité. Je ne puis appartenir aux créatures de la terre. Retournez au palais de votre père ; assez de dames illustres se trouveront honorées de votre recherche. Pour moi, seigneur, vous êtes trop grand sur la terre, et je vous le répète, mon époux réside dans le ciel.

— Vassale, s'écrie Guérin courroucé, ne crains-tu pas de lasser ma patience, en n'acceptant point les biens inestimables que te propose ton maître, descendu jusqu'à toi ?

— J'obéis à mon Dieu, en les refusant.

Guérin allait se porter aux plus violentes extrémités ; Solange s'en aperçut et se mit à fuir le danger qui la menaçait. Furieux, le comte s'élance sur son coursier, atteint bientôt la pauvre fille, et d'un bras dont la colère double la puissance, il la place devant lui, toute frémissante de terreur et fondant en larmes. Mais si sa personne est captive entre les bras du comte, dont les pul-

sations artérielles répondent aux battements précipités du sein de la bergère, la volonté de cette vierge innocente n'est pas résignée au déshonneur qui l'attend..... Souple comme un jeune rameau de saule, elle se contourne, se replie sous le crampon vivant qui la retient, et finit par se laisser glisser à terre....

La fureur de Guérin ne connaît plus alors de bornes : il s'écrie avec l'accent de la rage :

— C'en est trop, fille rebelle, et tout ton sang va payer tes refus. A ces mots le comte fait briller sa large épée, et d'un seul coup, tranche la tête de

Solange... Mais que devint-il, lorsqu'après sa décollation, ce chef sanctifié fit entendre ces mots :

— Jésus ! Jésus ! Jésus ! mon époux, me voilà.

Puis, tandis que les cheveux du méchant comte se dressent de frayeur, le corps de Solange se relève ; elle prend sa tête dans ses bras, et se dirige d'un pas grave vers l'église de Saint-Martin, où cette vierge-martyre choisit elle-même sa sépulture... Nous vous dirons, dans notre notice sur la paroisse de Saint-Martin, connue depuis sous le nom de Sainte-Solange, les honneurs qu'on rendit par la suite aux reliques de la bergère de Villemont, les miracles qu'elles firent, l'affluence de pélerins qu'elles attirèrent. Nous ajouterons seulement ici, que Solange devint la patronne du Berry, comme Génevière fut celle de Paris. Et si quelque lecteur sceptique se rappelait que pour le seul département de l'Allier, deux martyres semblables à celui de Solange, ont été rapportés dans cette histoire, nous aurions à répondre que fidèle à notre plan, nous enregistrons les traditions locales, sans nous imposer la tâche trop délicate de les discuter.

Si l'archevêque Frotier, comme nous sommes un peu tenté de le croire, avait arrangé cet événement miraculeux, dont on ne trouve aucune trace dans l'histoire, pour se populariser parmi les dévots du Berry, il ne réussit pas toutefois à conserver le siége de Bourges : le pape Étienne VI, l'obligea à retourner dans son diocèse de Bordeaux, qu'il avait quitté, parce que les revenus en avaient été singulièrement réduits. Ce prélat s'éloigna avec chagrin de l'église primatiale d'Aquitaine, dont l'opulence convenait mieux à ses goûts. Mais il ne pouvait plus hésiter : en cas de désobéissance, les foudres apostoliques l'eussent atteint : les archevêques de Lyon et de Reims l'en avaient prévenu au nom du Saint-Père. Le départ de Frotier ne put être un triomphe que pour le fils du comte Bernard, son second successeur ; car ce seigneur avait perdu la vie, en 881, en combattant dans la cause de Louis III : contre l'usurpateur Boson.

Guillaume Ier avait bien succédé à Bernard, son père, comte de Bourges : ce qui donne lieu de supposer que si l'hérédité n'était point encore admise en principe dans les gouvernements, elle se glissait au moins quelquefois dans les usages. Mais lorsque Eudes eût été fait roi, par élection, à Compiègne, un certain Ranulphe, comte de Poitiers, voulut se qualifier roi de Guienne, et Guillaume, qui était son cousin-germain, à cause de sa mère, se disposa à le soutenir les armes à la main. Il marcha donc à la tête d'une armée qu'il avait levée en Berry contre le monarque élu ; une rivière empêcha les deux partis

d'en venir aux mains; et Eudes, afin d'affaiblir Guillaume, lui enleva le comté de Bourges, pour le donner à Hugues, qui s'empara de la ville. Mais il ne jouit pas long-temps de sa nouvelle dignité : un an à peine s'était écoulé, lorsque le comte dépossédé attaqua le comte en jouissance, le fit prisonnier et lui ôta la vie... Il est probable que ce seigneur n'avait pas encore acquis le surnom de *Pieux*; autrement, il faut convenir que la piété eût été alors une vertu susceptible d'obtenir de majeures immunités.

Guillaume en possession du comté de Bourges, reconnut la royauté de Eudes, fit la paix avec lui, et en obtint le titre de duc de la première Aquitaine, en 892. Nous avons vu que le père de ce comte avait été tué en guerroyant contre Boson, roi de Provence; il n'en épousa pas moins Ingelberge, fille de cet usurpateur, et fonda avec cette princesse la célèbre abbaye de Cluny, en 919. Si les archives de Bourges sont riches, peut-être y trouve-t-on le testament de Guillaume où cette importante fondation est stipulée, car c'est en cette ville que cet acte fut passé. Ce gouverneur mourut en 917; son neveu Guillaume II, dit *le Jeune*, lui succéda.

Guillaume Ier avait eu, après Bernard, le marquisat de Nevers: un fragment historique, tiré de l'abbaye de Vezelay, nous apprend qu'alors le comté du pays avait été confisqué sur Rathier par Richard-le-Justicier, duc de Bourgogne, en punition de la séduction exercée par ce comte sur la femme de ce même duc, son suzerain. On se sent porté à croire que ce motif pouvait bien être un prétexte: rarement les inférieurs séduisent les supérieurs, et le contraire est assez ordinaire dans les mœurs sociales. Il paraît donc probable que dans ces temps reculés, où la pudeur du sexe se montrait d'autant moins farouche que son rang était plus élevé, la duchesse de Bourgogne aura trouvé trop à son gré le comte de Nevers, et que ce pauvre seigneur aura seul supporté la conséquence d'une faute qu'il avait seulement partagée. Quoiqu'il en soit, Rathier nia le fait, comme on le pense bien, et demanda le combat en champ clos contre son accusateur. La lice fut ouverte aux champions, en présence du duc et de la duchesse ; leur lutte fut longue et terrible : le sang des deux combattants traçait depuis long-temps sur la terre les contours tortueux de leurs évolutions, lorsqu'enfin, on les vit chanceler l'un et l'autre.... tous deux tombèrent raides morts : l'accusation et la défense expirèrent au même instant. Le sein palpitant de la noble dame se souleva par un dernier et convulsif émoi : était-il dû au tendre regret que pouvait emporter l'accusé, ou bien à l'élan d'une âme inquiète, libérée de la crainte de voir le jugement de Dieu confirmer les soupçons de la terre ?

Il est présumable que, par suite de la déposition et de la mort du comte Rathier, le marquisat de Nevers, ainsi que le comté de Bourges, échut à Guillaume II, qui était fils d'Acfred et d'Adelinde, sœur de Guillaume Ier. Mais les historiens du Nivernais se sont trompés en le faisant frère de ce même Guillaume Ier, et surtout en lui donnant pour femme Ingelberge, fille de Boson, laquelle, d'après le titre de fondation de l'abbaye de Cluny, avait bien épousé son prédécesseur. Un acte retrouvé dans les archives de Saint-Julien de Brioude, et daté de 918, confirme le témoignage de celui que nous venons de citer, en relatant que Guillaume II succéda à tous les honneurs et dignités de Guillaume Ier; ce qui doit s'entendre du duché d'Aquitaine et du marquisat de Nevers. Mais Guillaume II eut encore les titres de comte d'Auvergne et de Mâcon; il est enfin digne d'une sérieuse attention qu'à cette époque, où l'hérédité des grandes charges de la couronne n'était encore qu'une déviation du système d'investiture amovible, Guillaume était qualifié de *comte par la grâce de Dieu.*

Guillaume II, au rapport de Flodoard, vainquit en 922 les Normands, qui ravageaient la Guienne: douze mille de ces aventuriers audacieux périrent dans une bataille qu'il leur livra. Il défendit aussi cette province contre le roi Raoul, qu'il qualifiait d'usurpateur de la couronne. Mais ayant perdu son comté de Bourges, et voyant Raoul près d'entrer en Guienne avec toutes ses forces, il se soumit et lui fit hommage de ses terres en 924. Ce monarque, reconnaissant de la soumission d'un si rude adversaire, lui rendit le Berry et la ville de Bourges, dit un historien de cette province. Ce fut aussi dans la même circonstance que Guillaume obtint le comté de Mâcon, ainsi que le constate une charte de Cluny portant la date de 926. Selon le chroniqueur Flodoard, ce comte mourut l'année suivante sans avoir été marié : ce qui achève de le distinguer de Guillaume Ier, qui avait épousé Ingelberge.

Ce seigneur fut le dernier comte de Bourges. Lorsque le roi Raoul l'eut chassé de cette ville, il en confia le gouvernement au vicomte du pays, nommé Geoffroy; et si Guillaume, par suite de sa soumission, fut rétabli dans le comté, ce ne fut pas apparemment sans que le roi se fût promis de supprimer cette charge après le dignitaire auquel il la restituait. Du reste, on doit conclure d'une lettre écrite par le pape Jean VIII au comte Bernard, que déjà du temps de ce dernier, il existait des vicomtes de Bourges; car il y est fait mention d'un seigneur nommé Girard, qui était investi de cette dignité. Mais l'établissement des vicomtes, comme délégués directs de l'autorité royale dans le Berry, ne date que de Geoffroy, dit Papabos. L'historien Chaumeau n'avait pas eu

connaissance des vicomtes; du moins il n'en fait aucune mention, et Chenu, qui écrivit après lui, n'en nomme qu'un seul. Les noms des autres ont été tirés de l'oubli par le père Labbe, d'après une charte découverte dans l'abbaye de Vierzon, et datée de l'an 1092. Ces vicomtes, dont le gouvernement dura cent soixante-six ans, se qualifiaient: *Vicecomes* ou *Dominus biturisensis vicecomes Bituricæ civitatis.*

A partir de la suppression du comté de Bourges, les barons de Bourbon, les princes de Déols et autres seigneurs qui auparavant relevaient des comtes du Berry et des ducs de Guienne, ne reconnurent plus que la suzeraineté de la couronne, et les ducs de Guienne cessèrent d'exercer toute juridiction sur le Berry.

A Geoffroy Papabos succéda son fils *Geoffroy Basberas*, lequel eut pour successeur *Geoffroy-le-Noble*, fils du précédent. C'est ce troisième Geoffroy que Chenu a mentionné dans son *Recueil des Priviléges de Bourges.* Ce vicomte et Eldeburge, sa femme, firent rétablir, en 1012, l'abbaye de Sainte-Ambroise, en la ville de Bourges, que les guerres avaient ruinée, et à laquelle ils donnèrent de grands biens, entr'autres le bourg actuel de Saint-Ambroix, *Brisiacus*, et le pré Fichault, situé sur le territoire de Bourges. Geoffroy et sa femme firent encore des donations au chapitre de Saint-Ursin, et établirent des chanoines dans les églises de Notre-Dame-des-Salles et de Saint-Pierre-le-Puellier. La chronique de Déols rapporte que ce vicomte, assisté d'Aymon, archevêque de Bourges, s'arma contre Eudes, seigneur de Châteauroux, et qu'il fut vaincu avec ce prélat en l'an 1037, après avoir tué de sa main le fils d'Eudes. Aymon, qui quittait ainsi la crosse pour se saisir de l'épée, était fils d'Archambaud II, sire de Bourbon, et de cette Hermengarde de Saint-Maurice, qui s'était sentie dévorée d'un feu adultère, pour le saint abbé de Cluny, Odylon. L'excursion de l'archevêque Aymon dans les champs de la guerre, ne lui fit point perdre sa réputation de sainteté, et la chronique manuscrite des archevêques de Bourges, est remplie des actes de sa fervente piété.

Après Geoffroy-le-Noble, viennent, dans la succession héréditaire, un quatrième Geoffroy, puis Maldabert, Geoffroy-le-Meschin et Étienne, dernier vicomte de Bourges, issu en ligne directe de Geoffroy Papabos. Cet Étienne, qui fit des dons considérables aux églises, mourut sans enfants, et fit Mahaud de Sully, sa nièce, héritière universelle de ses domaines, qu'elle porta par mariage à Eudes Arpin, qui, à cause d'elle, fut vicomte de Bourges. Ainsi voilà le gouvernement du Berry non-seulement héréditaire, mais tombé en quenouille,

et servant de dot à une femme, comme un bien patrimonial. Eudes Arpin, issu d'une ancienne maison du Berry, était fils d'Hunebaud, seigneur de Dun, depuis appelé Dun-le-Roi, et d'Eldeburge de Bourges, sœur du vicomte Étienne.

Eudes Arpin se croisa en 1101, avec Guillaume, comte de Poitiers, Étienne, comte de Blois, Josselin de Courtenay, Miles de Bray et plusieurs hauts barons de son temps. Cette croisade fut la cause de l'extinction de la vicomté de Bourges, et de la réunion définitive de son territoire à la couronne. Ce seigneur, poussé par un beau zèle à la conquête des saints lieux, manquait d'argent pour faire un long voyage, et soutenir les frais de la guerre contre les infidèles. En cette extrémité, il se détermina à vendre au roi Philippe Ier, la vicomté de Bourges, moyennant une somme de soixante mille écus, ainsi que le rapporte le continuateur de la chronique d'Aymon. Paul Emile remarque à ce sujet que s'il était noble et grand de la part du vicomte de se dépouiller de la sorte pour entreprendre la guerre sainte, il eût été digne du souverain de refuser un tel sacrifice, lui surtout qui ne se croisait pas. Mais on peut répondre à cette observation d'un historien candide, que Philippe Ier, en poussant volontiers sa noblesse vers l'expédition d'Orient sans la partager, voyait avec une secrète satisfaction se fondre sous le feu d'un zèle sacré, ces richesses dont tant de fois les seigneurs avaient usé pour s'armer contre la monarchie. On sait quel fut le désastre de l'armée que commandait Baudoin, frère et successeur de Godefroy de Bouillon; le vicomte Arpin avait opiné pour qu'on différât un engagement avec les Sarrazins; son avis ne fut point écouté; et de deux cent mille combattants, il n'en resta, dit-on, après la bataille, que six à sept mille. Eudes, tombé au pouvoir des infidèles, subit une longue captivité, et ne recouvra la liberté que par l'entremise de l'empereur grec. Dégoûté des grandeurs qui l'avaient conduit à tant de misère, ce seigneur, à son retour en France, déposa pour jamais la pesante armure, prit l'habit religieux à l'abbaye de Cluny, en 1100, et y termina ses jours, après une assez longue retraite. Ainsi ce monastère, fondé par le comte de Bourges Guillaume II, reçut le tombeau du dernier des vicomtes de cette ville.

Maintenant que nous avons signalé la réunion de la capitale du Berry et de son territoire à la couronne, revenons au comté de Nevers, qui eut encore une assez longue existence. On retrouve, en 919, un comte de Nevers, nommé Séguin Ier; sans doute il avait succédé au trop galant et trop malheureux Rathier; mais l'on croit qu'un Guillaume III remplaçait ce dignitaire dès l'an 921. Or, Guillaume fut fidèle à Charles-le-Simple jusqu'en 926; mais à cette époque il dut reconnaître Raoul, duc de Bourgogne, pour roi de

France. Vint ensuite Geoffroy Ier, en 930, puis Séguin II, vers 937 : ce dernier comte paraît avoir gouverné jusqu'en 960; mais, à cette époque, les annales du Nivernais présentent une telle confusion, que les historiens y ont puisé des versions différentes. M. Sainte-Marie, dans ses *Recherches historiques sur la ville de Nevers*, nous paraît avoir adopté la plus probable. Selon cet écrivain, Séguin II étant mort, Othon, duc de Bourgogne, reprit le comté de Nevers; son frère, Henri, surnommé *le Grand*, lui succéda dans l'un et dans l'autre état. Henri, n'ayant pas eu d'enfants de sa femme Gerberge, adopta Othon Guillaume, qu'elle avait eu de son premier mari, Adelbert, duc de Lombardie; lequel eut le comté de Nevers dès l'année 987, et fut reconnu duc de Bourgogne à la mort de son beau-père, arrivée en l'an 1001.

Il faut remarquer que le premier Othon possédait à titre d'hérédité le comté de Nevers, puisqu'il put le transporter à son frère Henri, et que celui-ci le laissa à Othon Guillaume, son beau-fils : le premier de ces seigneurs doit donc être considéré comme ayant commencé la filiation des comtes héréditaires du pays. Othon Guillaume, après avoir marié sa fille à un guerrier célèbre, nommé Landry, donna à celui-ci le comté de Nevers en 992. Cependant on voit, par une charte du roi Robert, datée de 1015, que Othon prenait encore à cette époque le titre de comte de Nevers. Ceci peut s'expliquer par les circonstances suivantes : à la mort de Henri-le-Grand, Robert, son neveu, contesta la succession laissée à Othon Guillaume, et ce monarque entra en Bourgogne à la tête d'une armée, pour déposséder le légataire. Alors Landry, dont l'épée était forte et renommée, seconda son beau-père dans cette guerre injuste, disent les historiens de la localité : il défendit la ville d'Auxerre pendant deux ans, contre les troupes royales, qu'il contraignit enfin à lever le siége de cette place. La paix ayant été conclue en 1015 [1], Landry crut apparemment devoir se récompenser par ses mains, en conservant le comté d'Auxerre; ce qui peut-être détermina Othon à confisquer sur son gendre le comté de Nevers, qu'il lui avait donné en 992.

Quoiqu'il en soit, Othon, contraint de se contenter de la haute Bourgogne et de Dijon, devint, par suite de cette division, la tige de l'ancienne famille des comtes de Bourgogne, et Landry fut le chef de la maison des comtes de

(1) Morery, sur l'autorité de quelques autres historiens, rapporte au contraire que Robert, roi de France, prit Auxerre en 1005, et qu'en 1015, il maria sa fille Adelais avec Rainaud Ier, fils de Landry, et lui donna en dot le comté d'Auxerre.

Nevers. Le premier mourut en 1027, le second, en 1028, et le fils de celui-ci, Renaud Ier, qui avait épousé Adelais, fille du roi Robert, succéda aux deux comtés d'Auxerre et de Nevers. Le premier de ces deux comtés fut un nouveau sujet de guerre entre Robert, duc de Bourgogne et Renaud son beau-frère, qui perdit la vie dans une bataille livrée à Seignelay, près d'Auxerre, en 1040. Guillaume Ier lui succéda aux comtés de Nevers et d'Auxerre, et reprit de vive force la ville de ce nom sur le duc Robert, qui l'avait conquise. Guillaume joignit à ces deux comtés celui de Tonnerre, par son mariage avec Hermengarde, fille unique du dernier comte. Guillaume Ier gouverna pendant près de soixante ans, et soutint, durant cette longue période, des guerres presque continuelles contre les ducs de Bourgogne; ce qui n'altéra en rien ni son zèle ardent à bâtir des monastères, ni la magnificence que, par l'effet d'un sentiment contraire, il déploya dans sa cour. Les chroniqueurs assurent que ce comte, contemporain de la chevalerie naissante, n'avait jamais à sa suite moins de cinquante chevaliers. Cependant, ses historiens assurent qu'il avait toujours dans ses coffres une réserve de cinquante mille écus: ce qui donne lieu de croire que son opulence était grande, c'est-à-dire ses vassaux opprimés et foulés. Du vivant de ce seigneur, on appelait Renaud II, son fils, comte de Nevers; mais il mourut avant lui, et ce fut Guillaume II, fils de ce Renaud, qui succéda à Guillaume Ier en 1100.

Ce comte de Nevers, ayant réuni en 1102 une armée de 15,000 hommes, se croisa avec elle, et subit les plus cruelles vicissitudes. Ainsi que tant d'autres princes, Guillaume II partit d'Europe, brillant, superbe, ayant les allures d'un conquérant; mais, attaquée dans le détroit des Dardanelles par les Infidèles, son armée fut défaite: à peine put-il conduire à Antioche 800 hommes échappés à ce désastre. Il visita donc le Saint-Sépulcre en humble pélerin; puis il revint dans sa patrie en mendiant, et pour comble d'infortune, y trouva la guerre. Le comte du Mans, son ennemi, venait de lui enlever le château de Cosne. Louis-le-Gros, que le comte de Nevers avait fidèlement servi, vint alors à son secours, et joignit ses troupes aux siennes pour assiéger Cosne. Mais Thibaut, comte de Blois, et Geoffroy, comte d'Anjou, accoururent seconder le comte du Mans; ce qui détermina le roi de France à lever le siége, c'est-à-dire à laisser son allié dans l'embarras. Le comte de Nevers, plus brave que prudent, attendit seul ses nouveaux ennemis. Cette témérité lui fut fatale: vaincu à Annay et fait prisonnier par le comte Thibaut, il subit au château de Blois une captivité qui ne dura pas moins de quatre ans. Rendu à la liberté, Guillaume II accompagna en 1137 le fils de Louis-le-Gros en Guienne, où il

allait épouser cette Éléonore, qui devait remplir la cour de France de scandales, et devenir ensuite la première cause d'une rivalité entre la France et l'Angleterre, qui n'a pas encore pris fin. Dix ans plus tard, le parlement voulut associer le comte de Nevers à la régence confiée au célèbre Suger, tandis que Louis-le-Jeune allait guerroyer en Orient. Mais, las de ses laborieuses grandeurs, ce seigneur avait déjà formé le projet de se retirer du monde, et vers la fin de cette même année, il s'ensevelit en effet dans la grande Chartreuse, où il mourut l'année suivante sur un lit de cendre, avant d'avoir achevé son noviciat. Ce comte de Nevers était brave, généreux, magnanime, et joignait à ces qualités celle assez rare parmi ses comtemporains, de respecter les droits d'autrui. Son fils, qui lui succéda sous le nom de Guillaume III, fut loin de lui ressembler. Les chroniqueurs le peignent comme un homme irascible, querelleur et peu scrupuleux sur les moyens d'ajouter à son pouvoir et à ses biens. Ce haut baron prit la croix dans l'abbaye de Veselay, et accompagna Louis-le-Jeune en Terre-Sainte. A son retour en France, Guillaume III eut de grands démêlés avec Geoffroy, baron de Donzy; le roi intervint d'abord comme arbitre dans ce différend; mais n'ayant pu réconcilier les adversaires, il les renvoya au jugement du Maître des destinées, et leur assigna un jour de combat. L'histoire locale se tait sur les suites de ce grand duel, où de pauvres serfs devaient, passifs et désintéressés, s'entr'égorger pour la querelle de leurs maîtres respectifs; mais on sait que vers 1157, Guillaume prit et ruina la forteresse de Chatel-Censoy. Le comte de Nevers vécut aussi en fort mauvaise intelligence avec Ponce de Montboissier, abbé de Vezelay, qui, rempli d'ambition comme tous les moines puissants, souffrait impatiemment le voisinage féodal d'un seigneur laïque. Guillaume III mourut à Auxerre, en 1161. Guillaume IV, né de son mariage avec Ide de Carinthie, hérita des comtés d'Auxerre et de Nevers seulement; celui de Tonnerre ayant passé aux héritiers de Renaud, frère du précédent comte, mort en Palestine.

Guillaume IV continua les différends que son père avait eus avec l'abbaye de Vezelay : il s'opposa de tout son pouvoir à l'élection de l'abbé Guillaume de Mello, dont il redoutait sans doute la fermeté; le comte se livra même envers les religieux à des violences qui lui attirèrent les censures du Pape Alexandre III. Menacé de cette terrible excommunication, qui mettait les princes, comme les autres hommes, hors la loi de l'humanité, au feu et à l'eau près, Guillaume s'accorda enfin avec l'abbé de Vezelay. Mais alors il tourna son humeur anti-religieuse contre l'évêque d'Auxerre; le roi Louis-le-Jeune

dut intervenir pour terminer ce débat. Dans le même temps, le comte de Nevers était en guerre avec les comtes de Sancerre et de Joigny, qui l'attaquèrent simultanément en 1165, près de la Marche. Guillaume, sorti victorieux de cette lutte, et aussi orgueilleux qu'irascible, voulut se donner la gloire, ou plutôt la vaine gloriole d'une entrée triomphale à Nevers, traînant à sa suite un grand nombre de prisonniers. Cette parodie d'un triomphe romain, au XIIe siècle, doit offrir à l'imagination du poète, à la vue fictive de l'artiste, une physionomie de splendeur encore empreinte de barbarie, que l'histoire ne peut reproduire sans l'assistance du crayon : nous laissons celui-ci courir sous notre texte pour en compléter l'expression.

On doit présumer que Guillaume IV était, ainsi que son père, doué de quelque adresse d'esprit, de quelque talent diplomatique, puisque Louis-le-Jeune

l'envoya, avec le duc de Bourgogne et le comte de Flandre, auprès de l'empereur Frédéric Ier, pour terminer des discussions survenues entre la France et l'empire, relativement à l'élection du pape Alexandre III. Au retour de cette mission et après avoir fait fortifier la ville d'Auxerre, Guillaume prit la croix en 1167, et partit pour la Palestine, à la tête d'une petite armée. Il visita avec une fervente dévotion la ville de Bethléem; mais vainement son regard rêveur chercha-t-il l'étable où Marie donna le jour au Sauveur du monde : le temps, ce grand destructeur, n'avait laissé qu'un souvenir incertain de l'emplacement même où s'était élevé cet humble, mais précieux tabernacle; et pour les seuls élus de la vie contemplative, un ange indiquait du doigt le sol sanctifié par le berceau du Christ... Guillaume emporta du moins de ce lieu une vénération profonde; et lorsque, vers la fin de l'année 1168, il fut frappé à Ptolemaïs de cette terrible peste qui fondait les armées de l'Occident, comme un ardent soleil d'avril fond la neige des hivers, il demanda que sa dépouille mortelle fût transportée à Bethléem, et s'endormit dans les bras de la mort, heureux de l'espoir de se relever, au jour du jugement dernier, d'une terre où Dieu s'était revêtu des formes de l'humanité, pour préparer sa rédemption.

Guillaume étant mort sans enfants, son frère, Guy Ier, vicomte de Clamecy, lui succéda aux comtés de Nevers et d'Auxerre. Négligeant sa mission religieuse sur l'incitation de son intérêt matériel, il revint en toute hâte de la Palestine, où il avait suivi son frère, pour se mettre en possession de l'héritage que ce dernier lui laissait. Il n'en jouit pas paisiblement : l'ancienne querelle de sa maison avec Geoffroy, baron de Donzy, se renouvella. Cette fois, Louis-le-Jeune soutint la cause du comte de Nevers : leurs troupes réunies assaillirent le château du baron, s'en emparèrent d'échelle, comme on disait alors, et le rasèrent en 1170. Moins heureux dans une guerre contre Hugues, duc de Bourgogne, Guy Ier fut battu et fait prisonnier en 1174; pour revoir son palais et sa cour, il lui fallut payer une forte rançon. Peut-être le comte espéra-t-il se dédommager en tourmentant les religieux de Vezelay, dans l'espoir de leur vendre le repos à prix d'or. Mais l'abbé, plus puissant que ce seigneur, le fit frapper d'excommunication : ce fut lui au contraire qui, parvenu aux portes du tombeau, dut racheter chèrement l'absolution de l'église. Il mourut en 1176, béni *in extremis* par les évêques réunis d'Auxerre, de Nevers et d'Autun.

Guillaume IV avait eu de Mathilde de Bourgogne, un fils qui posséda après lui le comté de Nevers, sous le nom de Guillaume V. Mais ce seigneur mourut adolescent, et tandis que sa mère gouvernait encore pour lui, Agnès, sa sœur, hérita de ses apanages, en 1181. Philippe-Auguste, prince non moins habile qu'ambitieux, fit venir la jeune comtesse à sa cour, sous prétexte de

lui faire donner une éducation digne de son rang. Lorsque l'héritière nivernaise fut nubile, il endormit son attention par des prévenances, par le spectacle de ses tournois brillants, peut-être même par ces tendres soins qui font si facilement oublier aux femmes tout ce qui ne tient point aux affaires du cœur; et le roi de France s'empara des comtés de Nevers et d'Auxerre, qu'il gouverna à son profit. Enfin, ce tuteur intéressé maria sa pupile, en 1184, à Pierre de Courtenay, son cousin, et petit-fils de Louis-le-Gros. Il fallut bien alors remettre à Agnès les terres qui lui appartenaient; mais les revenus produits depuis trois ans par les deux comtés, restèrent sans doute à Philippe pour les frais d'éducation de la comtesse. Bien plus, le monarque, calculateur avisé, représenta à son cousin (comme les rois représentent, c'est à dire impérieusement) qu'il lui donnait, avec la main d'Agnès, d'opulentes possessions, et se fit céder par lui le comté de Montargis. Courtenay accompagna le roi en Orient, dans la croisade de 1198, où ce seigneur se fit un grand renom par ses brillantes apertises. Durant son absence, qui ne fut guère alors que de dix-huit mois, la comtesse mourut; ne laissant qu'une fille, Mahaud de Courtenay, qui hérita des comtés de Nevers, Auxerre et Tonnerre. Elle fut fiancée à l'âge de neuf ans, à Philippe de Hainault; mais le mariage ne s'accomplit pas, et Mahaud épousa, en 1199, Hervé IV, baron de Donzy : la jeune comtesse avait alors quinze ans. Voici quels furent les précédents de cette union: Hervé était fils de Geoffroy, comte de Gien et seigneur de Cosne. Or, Pierre de Courtenay prétendait que la première de ces seigneuries lui appartenait, en vertu d'un traité conclu avec le comte défunt. Hervé refusa de reconnaître cette convention réelle ou supposée, et quoique son épée fût restée suspendue dans la salle d'armes, tandis que celle du chevaleresque Courtenay se croisait avec des glaives sarrazins, il recourut à la puissance des armes pour soutenir ses droits. Les deux armées se rencontrèrent entre Cosne et l'abbaye de Saint-Laurent; le choc fut long et terrible : un grand nombre de vassaux, instruments passifs des intérêts de leurs maîtres, tombèrent dans cette journée sanglante... Peut-être le laboureur découvre-t-il encore leurs ossements, blanchis par les siècles. Pierre de Courtenay, malgré l'expérience des combats acquise à l'école de Philippe-Auguste et de Richard-Cœur-de-Lion, fut vaincu et fait prisonnier. Alors le roi se porta médiateur entre Courtenay, son cousin, et le baron de Donzy : c'était d'un bon parent. L'accord fut promptement conclu : on convint qu'Hervé épouserait Mahaud, âgée, comme nous l'avons dit, de quinze ans, qui céderait à son époux le comté de Nevers. On a vu que le comté de Gien avait été le sujet de la guerre; le conciliant Philippe le retint pour lui à titre d'épices : il est probable que Lafontaine

connaissait ce trait, quand il composa la fable de l'*Huître* et les *Plaideurs*.

Hervé ayant réuni le comté de Nevers à sa baronnie de Donzy, se trouva un seigneur opulent; son ambition se tourna alors vers les beaux faits d'armes, et comme le nombre de ses vassaux était grand, il fut un des principaux chefs dans l'injuste croisade contre les Albigeois. Quelques historiens assurent même que ce ne fut qu'après le refus du comte de Nevers, que Simon de Montfort obtint le commandement suprême de l'armée catholique. De retour à Nevers, Hervé se sépara de sa femme, s'étant souvenu, un peu tardivement, après quatorze années de mariage, qu'elle était sa parente au degré prohibé. Mais qu'on ne se hâte point de condamner ce scrupule tardif; il avait pris naissance dans une pieuse détermination : après son divorce, le comte de Nevers traita avec le chapitre de Saint-Martin de Tours, d'une place de chanoine pour lui et ses successeurs. Du reste, par une conduite conséquente avec cette dévote vocation, Hervé fit beaucoup de bien aux églises, et fonda la Chartreuse de Bellary.

Cependant, Hervé, quoique chanoine, prit les armes en 1214; il se trouvait à Bouvines, et ce qui ne sembla pas essentiellement canonique, ce fut dans les rangs de l'armée ennemie qu'il combattit. Pierre de Courtenay, moins dévôt que son ex-gendre, fut, lui, un des seigneurs qui couvrirent le roi de leurs corps, lorsque, désarçonné et suffoquant sous le poids de sa pesante armure, il allait inévitablement être pris ou massacré.

En 1218, le comte de Nevers accompagna en Orient Jean de Brienne, roi de Jérusalem : ce fut au siége de Damiette et dans le cours de cette même année qu'il apprit la fin tragique de son beau-père. Pierre de Courtenay s'était remarié en 1193 avec Iolande de Hainault, fille de Baudoin V, et avait été élu empereur de Constantinople. Blessé grièvement dans un combat vers la fin de 1217, il se fit porter dans une de ses places, assiégée par le sultan d'Iconium. Il parvint à en faire lever le siége; mais ses blessures s'étant rouvertes, il expira sur le rempart, au moment où l'ennemi s'éloignait. Ce guerrier, l'une des illustrations du XIIe siècle, fut le premier comte de Nevers qui accorda à cette ville des franchises et priviléges, en 1194, et la charte qu'il lui concéda commençait par cette formule remarquable : « Nous faisons connaître » à tous, présents et futurs, que nos amés, les bourgeois de Nevers, *sont à* » *jamais de libre condition :* » cette concession était noble, si elle n'était pas le résultat d'un marché. Quoiqu'il en soit, nous verrons, en parcourant l'histoire locale de Nevers, que les successeurs du comte Pierre ne tinrent pas fidèlement ses engagements envers la cité. Un manuscrit trouvé à Rome, dans la Bibliothèque du Vatican, représente Pierre de Courtenay à cheval et en

grand costume de guerre; cette figure se trouve reproduite dans *le Nivernais*, ouvrage intéressant dont nous parlerons bientôt; nous avons fait imiter ce dessin, qui rappelle bien l'accoutrement guerrier de la fin du XIIe siècle.

Après la mort de Pierre de Courtenay, le comte Hervé, héritier des comtés d'Auxerre et de Tonnerre, abandonna la terre africaine pour venir prendre possession de cette riche succession. Mais, par la guerre acharnée qu'il avait faite aux Albigeois, par les persécutions qu'il exerçait encore contre eux sans relâche, il s'était attiré la profonde animadversion de ces peuples : quelques historiens pensent qu'il fut empoisonné par eux dans la ville de Saint-Aignan en Berry, où il mourut le 22 janvier 1223. On enterra ce comte de Nevers à l'abbaye de Pontigny, où l'on voyait encore son tombeau, il y a deux siècles. Mahaud de Courtenay se remaria en 1226 à Guy II, comte de Forez, prince généreux et débonnaire, qui ajouta aux priviléges des habitants de Nevers. Il se croisa vers 1239, et mourut en Palestine en 1241. Veuve de son second mari, dont elle n'avait pas eu d'enfants, Mahaud avait marié sa fille, Agnès de Donzy, à Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol, qui fut tué au siége d'Avignon, en 1226; laissant deux enfants, Gaucher et Iolande de Châtillon. Or,

vers la fin de l'année 1241, Mahaud, ne se réservant que les comtés d'Auxerre et de Tonnerre, donna le comté de Nevers à Gaucher de Châtillon, son petit-fils.

Un trait héroïque de ce comte remplit une page sublime dans l'histoire de Saint Louis : ce fut Châtillon qui, lors de la descente du pieux monarque devant Damiette, aborda le premier le rivage; puis il fit des prodiges de valeur à la bataille de Massoure. Après les désastres de Phatanie, le héros chrétien fit sa retraite vers Sarmosac; le comte de Nevers commandait des débris d'armée, formant l'arrière garde. Plus d'une fois il couvrit le roi de son corps. Arrivé à la ville, Louis, succombant à la fatigue et à la maladie qui le dévorait, y pénétra mourant, tandis que Châtillon, forteresse vivante, défendait seul l'entrée d'une rue étroite dans laquelle le roi venait de se réfugier pour mourir au moins libre. Percé de mille coups, et sentant son courage s'épuiser avec son sang, le vaillant chevalier réunit toutes ses forces pour appeler ses paladins et ses prud'hommes au poste qu'il cessait de pouvoir disputer aux Sarrasins. Mais la mort fut plus prompte à saisir sa proie que les nouveaux défenseurs à venir; Gaucher expira avec la pensée amère qu'il laissait son maître à la merci des Infidèles. Ceux-ci pénétrèrent en effet dans la maison où ce souverain languissait, et le chargèrent de chaînes. La France ne perdit point alors ce monarque, modèle des hommes pieux et des guerriers; c'était à une autre époque qu'il devait tomber, privé de vie, sur la terre africaine. Louis IX donna d'abondantes larmes au valeureux Châtillon. Ce héros n'avait que vingt-huit ans. Il ne laissa point de postérité; ce fut Iolande, sa sœur, qui hérita de tous ses biens et de ceux de Mahaud leur aïeule, qui mourut en 1257, à Collange-sur-Yonne. Cette princesse porta ses immenses possessions à Archambaud IX, baron de Bourbon, qu'elle avait épousé, et qui, comme nous l'avons rapporté dans le précis général de notre troisième section, mourut dans l'île de Chypre, d'une manière aussi honteuse que le trépas de son beau-frère fut généreux.

Après la mort d'Iolande de Châtillon, qui survécut peu à son mari, deux filles qu'ils laissaient, Mahaud et Agnès, épousèrent, ainsi que nous croyons l'avoir dit ailleurs, la première Eudes, fils aîné de Hugues IV, duc de Bourgogne; la seconde, Jean de Bourgogne, frère puiné d'Eudes. Ce dernier, comte de Nevers, par l'apport de sa femme, mourut avec elle, en 1267, à Acre, en Syrie, laissant trois filles : Iolande, Agnès et Marguerite. La succession de leurs père et mère ne fut point alors réglée définitivement. Iolande, qui en sa qualité d'aînée, prétendait à toute la succession, n'eût en partage que le comté de Nevers et la baronnie de Donzy; mais comme elle fut mariée en 1565, à Jean de France, quatrième fils de Saint Louis, il demeura convenu

que celui-ci, tout en ne prenant que le titre de comte de Nevers, administrerait tout l'héritage de Mahaud de Bourbon, comme tuteur des trois jeunes orphelines.

C'était alors la mode que les femmes se croisassent avec leurs maris : il est vrai que durant les premières expéditions, il était résulté de graves et scandaleux inconvénients du délaissement de bon nombre de châtelaines en Occident; mais l'histoire un peu détaillée des croisades nous apprend aussi que des malheurs non moins sérieux et non moins féconds en scandales, en avaient beaucoup trop appris sur les mœurs européennes aux infidèles de l'Orient. Sans décider quel était le meilleur parti à prendre, nous dirons simplement ici que Jean de France et Iolande sa femme, suivirent Saint Louis dans sa seconde et fatale croisade, en 1270; ce fils du roi mourut de la peste devant Tunis, peu de temps avant son père, et ne laissa point d'enfants.

Revenue en France, Iolande épousa, en 1271, Robert III, comte de Flandre, à qui elle porta le comté de Nevers et la baronnie de Donzy. Enfin, en 1273, un arrêt du parlement régla la succession de Mahaud de Bourbon : Robert conserva le comté de Nevers; Marguerite eût le comté de Tonnerre; Agnès fut investie du comté d'Auxerre. Iolande, morte en 1280, emporta dans la tombe, le lugubre renom d'avoir fait périr par le poison, le jeune Charles, né d'un premier mariage de Robert. Fut-ce par suite du juste ressentiment qu'une telle barbarie pouvait exciter, ou sur un soupçon d'adultère qui, dans ces temps de passions mal réprimées, était trop souvent fondé, que Robert de Flandre, mit un mors de bride à la bouche de sa femme, et la fit mourir dans cette étrange torture [1] ? Nous l'ignorons; mais si ce fait est constant, il se révéla autant de férocité dans l'époux, que la femme avait montré de scélératesse. A cette époque et long-temps après, les princes morts n'avaient eu que des vertus : on lisait un long et pompeux éloge de la comtesse Iolande, sur une tombe en marbre noir, placée dans le chœur des Récollets, à Nevers.

Robert III avait eu d'Iolande, quatre enfants : Louis, Robert, Iolande et Mahaud. Le comté de Nevers revenait, dès-lors, à Louis; mais son père, continua de l'administrer jusqu'à 1296. A cette époque, le jeune titulaire en fut investi. Sous le gouvernement de ce seigneur, les comtes de Nevers, par arrêt du parlement, perdirent le plus beau de leur droits régaliens, celui de créer des nobles. Louis exerça de grandes rigueurs contre la noblesse et le clergé de son comté : elles devinrent tellement intolérables qu'en 1311, Philippe-le-Bel l'ajourna à la Chambre des Pairs. Le comte, au lieu d'y comparaître, passa en

(1) Sainte-Marie, *Recherches historiques sur la ville de Nevers*, p. 120.

Flandre, près de son père, et sut si bien influencer l'esprit du vieux Robert, qu'il en obtint, pour ses enfants, la succession de ses états. Philippe-le-Bel souffrait impatiemment ces intrigues de l'ambition, quand elles agrandissaient trop ses vassaux; il cita le comte de Flandre et son fils à sa cour; ni l'un ni l'autre n'osa désobéir. Le père retourna dans ses états bien ou mal justifié; mais le comte de Nevers fut retenu prisonnier, d'abord à Moret, puis au Châtelet de Paris. Il parvint à s'échapper de cette sombre prison; ce qui causa à l'impérieux Philippe une violente colère. Ayant assemblé son parlement, il fit déclarer Louis déchu de son comté de Nevers et de celui de Rethel, que son père lui avait cédé. Ces deux seigneuries furent confisquées au profit du roi: cela, parce que le comte Louis avait trouvé l'air du Châtelet malsain. A presque toutes les époques de notre histoire, les parlements furent des mécaniques à arrêts, qui fonctionnèrent passivement, selon l'impulsion du moteur monarchique.

Après la mort de Philippe-le-Bel, le comte de Nevers rentra en possession de ses domaines; mais ils furent de nouveau confisqués par suite de méfaits itératifs, et ils l'étaient encore, lorsque, en vertu d'une conclusion signée en 1320, Louis, fils aîné du comte de Nevers, épousa Marguerite de France, seconde fille de Philippe-le-Long.

Il faut présumer que Louis de Nevers passait pour avoir de bien mauvaises inclinations, car peu de temps après ce mariage, il fut accusé par Robert de Cassel, son frère, d'avoir voulu empoisonner leur père. On se saisit de lui par l'ordre du comte de Flandre, et il fut conduit au château de Rupelmonde, dont le châtelain devait le faire mourir secrètement. Voilà pourtant les mœurs de ce moyen-âge, que notre jeune littérature s'efforce de placer au-dessus de l'antiquité; et cela parce que ses guerriers portaient de belles armures, ses hauts barons, des robes ou des pourpoints magnifiques, sur lesquels ruisselaient, en contours redoublés, de longues chaînes d'or; peut-être aussi parce que les nobles châtelaines se montraient passablement prodigues de faveurs, et défendaient assez mal leurs charmes robustes et exigeants des attaques d'une galanterie brutale. Tout cela paraît essentiellement poétique à une génération d'écrivains décidés à chercher les situations, ou plutôt les effets de style, dans de monstrueuses combinaisons... Que Dieu nous soit en aide et nous délivre de cette tendance hydrophobique!

Le châtelain de Rupelmonde ne voulut pas être poëte, jusqu'au point de se faire le bourreau du comte de Nevers; celui-ci obtint sa liberté, à condition qu'il ne reparaîtrait plus en Flandre. Il vint mourir à Paris, de chagrin, peut-être de remords, en juillet 1322. Or, le comte de Flandre étant mort deux mois après, âgé de quatre-vingt deux ans, le fils de Louis Ier, surnommé

de Crécy, auquel le comte Robert avait assuré la succession de ses états, se trouva possesseur des comtés de Flandre, de Rethel, de Nevers et de la baronnie de Donzy. Mais Robert de Cassel, son oncle, ne lui laissa pas la paisible jouissance du comté de Flandre, dont il lui revenait une portion, et qu'il se disposa à lui disputer. Le roi Charles-le-Bel trouva aussi que Louis II se hâtait beaucoup trop d'aller prendre possession du même comté ; pour tempérer son ardeur ambitieuse, il le fit arrêter lors de son passage à Paris, et le tint prisonnier au Louvre, de la Saint-Martin à Noël. Satisfait ensuite de sa soumission, il lui rendit la liberté, et un arrêt de la cour des pairs lui adjugea bientôt la jouissance entière du comté de Flandre, comme si une prison de quelques semaines eût légitimé ses droits contestés... C'était là de la justice de l'âge d'or proclamé par nos moralistes contemporains.

Louis II avait épousé Marguerite de France, seconde fille de Philippe-le-Long; cette alliance de leur prince avec une princesse de la maison royale, qu'ils détestaient, déplut aux Flamands; le comte ne montra pas assez d'adresse pour ménager ce peuple aussi indocile qu'ombrageux; il se révolta et confina Louis II dans le château de Bruges, que ses sujets appelaient une *prison courtoise*. Au bruit des préparatifs de Charles-le-Bel, qui allait entrer en Flandre, les Flamands relâchèrent le comte; puis l'orage qui grondait vers la France s'étant dissipé, ils l'emprisonnèrent de nouveau; mais il échappa à la *courtoisie* de ses sujets, et vint mourir à Crécy près de Philippe de Valois. Louis II avait établi en 1329, les grands jours du Nivernais, tribunal suprême qui siégait deux fois par an.

Louis III, qui avait été blessé dangeureusement près de son père à Crécy, lui succéda dans les comtés de Flandre, de Rethel et de Nevers. Ce jeune comte ne pouvait oublier que les Anglais avaient tué son père; et pour son compte, il leur devait une blessure dont les suites avaient fortement altéré sa constitution. D'un autre côté, il lui avait semblé naturel qu'un prince souverain put se choisir, à son gré, une femme; il lui parut donc fort étrange que les Anglais l'eussent promis à une fille d'Edouard III, roi d'Angleterre, tandis qu'il recherchait Marguerite de Brabant. Or, comme il exprima avec vivacité son mécontentement à ces marieurs trop officieux, ils lui répondirent selon leur *courtoisie* ordinaire, en le faisant enfermer, ainsi qu'ils avaient fait de son père. Le jeune comte sentant qu'il n'aurait pas facilement raison des têtes flamandes, se détermina à *dissimuler*, à la manière des héros de mélodrame : il parut consentir au mariage et se rendit à Bruges, où le monarque anglais avait déjà amené sa fille Isabelle. La princesse était belle, aimable et ses yeux assuraient qu'elle serait tendre... Louis l'eût trouvée charmante à tout

autre titre qu'une union impérieusement prescrite ; de plus, elle était anglaise, et cette seule circonstance eût suffi pour éteindre toutes ses séductions aux yeux du comte prévenu. Toutefois, il fit sa cour en chevalier français, ou plutôt en habile comédien ; il se laissa fiancer avec toutes les apparences d'un amour qu'il était facile de simuler auprès d'une aussi belle princesse ; mais peu de jours après ses fiançailles, il s'évada dans la nuit, et gagna la frontière de France, en se disant peut-être : c'est dommage, elle est jolie.

Quoiqu'il en soit, Louis III épousa, dans la même année (1347), Marguerite de Brabant ; Philippe de Valois, pour lui témoigner sa satisfaction, érigea en pairie, ses comtés de Nevers, de Rethel et sa baronnie de Donzy ; mais seulement pour sa vie et celle de Marguerite de France, sa mère. Louis III, revenu en Flandre, fit sa paix avec Édouard, qui toutefois ne lui pardonna pas d'avoir repoussé la main de sa fille. Vous pensez bien qu'Isabelle, fille d'un roi, belle, et qui s'était montrée disposée à aimer, pardonna moins encore à celui qui s'était joué de son rang et de ses charmes. Ces griefs-là sont indélébiles dans la mémoire des femmes : « La vie est trop courte pour user un tel ressentiment, » a dit Beaumarchais, du souvenir acrimonieux d'un moindre méfait. Après la funeste bataille de Poitiers, lorsque les troupes anglaises traversèrent le Nivernais, cette province éprouva l'effet de ces rancunes royales : elle fut ravagée. En 1359, le même comté dut se racheter d'un second pillage, quand Édouard, en personne, conduisit son armée des plaines de la Bourgogne sous les murs de Paris. Dix ans plus tard, Louis III, maria sa fille unique à Philippe-le-Hardi, quatrième fils du roi Jean ; et dès-lors il abandonna ses comtés de Nevers et de Rethel à ce prince, devenu le chef de la dernière maison de Bourgogne.

Marguerite de France, mère de Louis III, étant morte en 1382, ce prince ajouta encore à ses états, les comtés de Bourgogne et d'Artois. Dans la même année, il soumit, avec l'aide du jeune roi Charles VI, les Flamands révoltés contre lui. L'année d'ensuite, Louis III s'étant pris de querelle avec le duc de Berry, ce prince, fort de l'abri d'un coin du manteau royal, lui porta un coup de poignard dans la poitrine, dont il mourut. Marguerite de Flandre, sa fille, hérita de ses immenses domaines, ce qui rendit la maison de Bourgogne, presque aussi puissante que celle de France.

Dès l'année 1369, Philippe de France, dit *le Hardi*, duc de Bourgogne, avait pris les titres de duc de Bourgogne et de comte de Flandre, de Brabant, d'Artois, de Rethel et de Nevers. Son fils, Jean de Bourgogne, surnommé *sans Peur*, né à Dijon, en 1371, fut reconnu comte de Nevers, après la mort de Louis III ; mais ce jeune prince n'eût que le titre, son père s'étant réservé

le gouvernment, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Et même, Jean-sans-Peur ne jouit jamais de cet apanage, puisque Philippe-le-Hardi et Marguerite, sa femme, ayant réglé le partage de leurs biens, en 1401, les comtés de Nevers, de Rethel et la baronnie de Donzy, furent donnés à Philippe, leur troisième fils. Ce même Philippe, qui fut réellement comte de Nevers, tandis que Jean ne l'était que de nom, fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415, où il commandait douze cents hommes d'armes.

En 1425, Charles de Bourgogne, devenu majeur, prit possession du comté de Nevers, y résida, et servit avec zèle Charles VII, de sa fortune et de son épée, dont les anglais sentirent plus d'une fois le poids. Ce prince, en faveur duquel le roi avait renouvelé la pairie du comté de Nevers, en juillet 1429, mourut cinq ans après, sans enfants légitimes. Mais bien fait et vaillant, Charles, au milieu d'une cour où les femmes prisaint parfois les hommages rendus à leurs charmes, plus que l'éloge de leurs vertus, avait conquis bien des cœurs; il laissa trois enfants naturels, qui ne purent succéder. Jean, dit *de Clamecy*, hérita du comté de Nevers. Il avait été, comme Charles, victime des spoliations de Philippe-le-Bon, et en avait obtenu, pour unique dédommagement, les comtés d'Etampes, de Gien, et la seigneurie de Dourdan: toutes terres dont la jouissance lui fut bientôt enlevée par leur réunion au domaine de la couronne. Ce pauvre prince devint donc, en effet, comme de nom, *Jean-sans-Terre.* Il avait épousé précédemment Jacqueline d'Ailly, dont la dot se composait de quelques terres en Flandre, et de vingt mille *salus d'or;* mais son avide tuteur s'était également emparé de tout, en lui accordant, sur le papier, une pension viagère, de 6,000 livres, qui ne fut jamais payée. Par une autre concession dérisoire, Philippe céda à son beau-fils, la *jouissance* du comté d'Auxerre, dont le cédant ne cessa pas pour cela de *jouir.* Ne pouvant rien obtenir de son injuste cousin, en vertu de ses droits, il se décida à gagner quelque traitement à titre de serviteur : il commanda ses armées contre les Gantois révoltés, et remporta sur eux deux victoires, en 1452, l'une à Spire, l'autre à Nivelle. L'année suivante, Jean de Nevers, parvint à pacifier la Flandre; ce qui lui valut le collier de la Toison-d'Or : ordre bourguignon, très-vénéré vraiment, et dont on ne pourrait raconter l'origine sans faire rougir la pudeur. Jean, ainsi doré splendidement sur la poitrine, ne l'était guère dans l'escarcelle ; malgré les services signalés qu'il avait rendus à la cour de Bourgogne, il se vit contraint de s'en éloigner, par suite des mauvais traitements qu'il y éprouvait. Il se retira en France, et n'y fut pas plus heureux. Il avait marié sa fille Élisabeth à Jean, duc de Clèves; cette princesse tenta vainement de réconcilier son père avec le duc de Bourgogne et le comte de Charolais, si fameux

depuis, sous le nom de Charles-le-Téméraire. Mais s'il arrive parfois que les hommes puissants *pardonnent* à ceux qu'ils ont opprimés, ce n'est pas sous l'influence de la cupidité, qui détruit jusqu'au dernier lambeau des entrailles humaines. En 1465, le Téméraire ayant surpris la ville de Péronne, y fit prisonnier Jean-sans-Terre contre le droit des gens, et pour motiver un nouveau vol. Conduit à Béthune, par ordre de Charles-le-Hardi, alors duc de Bourgogne, l'infortuné prince ne put recouvrer sa liberté qu'en renonçant par acte authentique à tous ses droits sur les duchés de Brabant et de Limbourg, et sur les trois villes de Péronne, Montdidier et Roye : droits que feu Philippe-le-Bon lui avait reconnus pour lui tenir lieu de 6,000 livres de rente, qu'il n'avait jamais touchées. Il dut aussi renoncer aux successions de la comtesse de Hollande et de Bonne d'Artois, sa mère. Il est probable que lorsqu'en déplorant la dureté des temps actuels, on nous vante *le bon vieux temps*, on ne prétend pas nous parler de celui où de telles iniquités se commettaient impunément.

Échappé de ses fers à de si rudes conditions, Jean ne tarda guère à tomber entre des mains non moins avides que celles qui l'avaient dépouillé. Charles-le-Téméraire ayant été tué devant Nancy, le comte de Nevers se trouva héritier unique des vastes états de ce duc de Bourgogne; mais Louis XI s'empara purement et simplement du duché; tandis que Maximilien d'Autriche, marié à Marie, fille du Téméraire, refusait de remettre à Jean-sans-Terre les états dont il avait été dessaisi injustement par Philippe-le-Bon et ses successeurs. Il faut ajouter, pour être juste, que Louis XI fit des pensions assez fortes au comte Jean, et confirma la pairie accordée à feu son frère Charles, par Charles VII. Ce prince, revêtu du titre stérile de duc de Bourgogne, mourut à Nevers en 1491. Nous avons vu qu'il avait eu de son premier mariage, Élisabeth, devenue duchesse de Clèves; remarié avec Paule de Bretagne en 1471, il n'en avait pas eu d'enfants; mais une troisième union, formée avec Françoise d'Albret, en 1479, lui donna Charlotte de Bourgogne. Après la mort de ce seigneur, sa fille, Élisabeth de Bourgogne, mariée à Jean Ier, duc de Clèves, et morte avant son père, laissait trois enfants. Le premier, Engilbert de Clèves, naturalisé français, prit le titre de comte de Nevers. Mais Jean d'Albret, sire d'Orval, qui avait épousé Charlotte de Bourgogne, autre fille de Jean de Clamecy, disputa à Engilbert de Clèves le comté de Nevers, sous prétexte qu'il était étranger. Au moment où les prétendants se préparaient à soutenir leurs droits par les armes, le parlement, pour ce fait et d'autres discussions relatives à la succession du comte Jean, ordonna le sequestre de ses biens entre les mains du roi. Ce

débat fut terminé sous le règne de Louis XII, par des mariages conciliatoires; mais des procès s'en suivirent de nouveau, et ne cherchant pas à en parcourir le dédale inextricable, nous revenons à Engilbert de Clèves.

C'était, dit un historien du Nivernais, un preux et vaillant chevalier : à la bataille de Fornoue, en 1491, il combattit à la tête des Suisses, et contribua au succès de cette journée. En 1500, il conduisait ces mêmes troupes à la conquête du Milanais; et ce fut sans doute en récompense de ses loyaux services que Louis XII lui confirma en 1505 le titre de pair de Nevers, dont plusieurs de ses prédécesseurs avaient joui. Après s'être élevé à la hauteur des plus vaillants guerriers de son temps, Engilbert de Clèves mourut en 1506, à Nevers, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers. Charlotte de Bourbon, sa veuve, prit le voile quelques années après, et mourut en odeur de sainteté, en 1520, à l'abbaye noble de Fontevrault, où, dans tous les temps, on compta peu de ces vies sanctifiées.

Charles de Clèves, fils du précédent comte, succéda aux dignités comme à la haute réputation militaire de son père: le nom de ce seigneur fut cité avec éclat à la prise de Gênes en 1507 et à la fameuse bataille d'Agnadel, en 1509. A travers les intrigues qui remplirent la cour de François Ier, et firent souvent trébucher la justice de ce monarque, on n'a jamais pu discerner précisément le motif qui le porta à faire arrêter Charles de Clèves, en 1521: on peut présumer toutefois qu'allié du côté de sa mère au fameux connétable de Bourbon, il fut compromis par cette parenté, et peut-être par l'assistance qu'il avait prêtée à ce grand capitaine, auprès duquel il avait combattu. Quoiqu'il en soit, ce comte de Nevers mourut, l'année même de son emprisonnement, dans la Tour du Louvre, où il avait été enfermé. Sa femme, Marie d'Albret, qui lui survécut de vingt-huit ans, eut la tutelle de François de Clèves, âgé seulement de cinq ans, à la mort du comte Charles. On doit présumer même que cette princesse, à la majorité de François, conserva la jouissance d'une partie du Nivernais; car, lorsque, en faveur de ce même François, le comté fut érigé en duché-pairie, le 27 février 1538, il était dit dans les lettres patentes: « Du consentement de sa mère, et sans que cette » clause puisse causer à celle-ci aucun préjudice à son droit de pleine pro- » priété. » Durant la tutelle de Marie d'Albret, fut promulguée la coutume de Nevers, dont la rédaction avait été achevée en 1534. Cette princesse, aussi sage que bienveillante, ne favorisa point la vénalité des charges, usage abusif, alors en grand crédit à la cour de France, parce qu'il jetait beaucoup d'argent dans le trésor de François Ier : espèce de tonneau des Danaïdes qu'on ne pouvait jamais remplir, parce que les prodigalités de la cour étaient aussi rapides que

les exactions des agents du fisc. Les habitants du Nivernais ont conservé avec une profonde vénération le souvenir de Marie d'Albret, qui fut aussi bonne qu'elle était belle et vertueuse. Maintenant que l'ordre des temps nous a conduits aux érections de la vicomté de Bourges et du comté de Nevers en duchés-pairies, nous devons reprendre la première, qui fut antérieure à la seconde de près de deux siècles.

Nous avons vu que la vicomté de Bourges fut réunie à la couronne par la vente qu'en fit le comte Eudes Arpin, au roi Philippe Ier, en l'année 1100, pour subvenir aux frais de cette première croisade, qui débarrassait ce même monarque de sa noblesse remuante et hostile. Or, dans la suite, le roi Jean, fit don à Jean, son troisième fils, des pays d'Auvergne, de Berry, et des châtellenies de Vierzon, Lury et Mehun-sur-Yèvre. Ces domaines furent érigés en duchés-pairie d'Auvergne et de Berry, au mois d'octobre 1360, sous la réserve de la garde des églises, des régales, du droit de battre monnaie, ressort et souveraineté ; à la charge de reversion à la couronne, à défaut d'hoirs mâles : conditions ordinaires attachées alors aux apanages des enfants de France. Déjà par lettres patentes de juin 1357, Jean avait été pourvu de la lieutenance générale ès-pays de Poitou, Angoumois, Saintonge, Périgord, Berry, Auvergne, Limousin, et de tous les pays de la rivière de Loire.

Jean de France, duc de Berry, se trouvait à la funeste journée de Poitiers; enfant à peine âgé de seize ans, il combattit auprès du roi son père jusqu'à la dernière extrémité : il fallut arracher du champ de bataille cette jeune tige des lis, qui allait tomber sous la hache puissante de quelque chevalier anglais. Le duc de Berry, envoyé comme ôtage en Angleterre, avec plusieurs autres princes et seigneurs, y passa neuf années, et n'en sortit avec le congé du roi Édouard, que pour venir aviser en France aux moyens d'acquitter sa rançon, ce qui ne lui fut pas possible dans ces temps de malheur et de détresse. Froissart, écrivain français, qui par ses préventions toujours favorables aux Anglais, ternit à chaque instant le charme de ses récits, s'est efforcé d'accuser de mauvaise foi un prince qui n'avait éprouvé que des embarras, et, après tout, fort excusable de ne pas reprendre volontiers ses chaînes. Il « eut congé pour un an, dit le chroniqueur partial, et se dissimula et porta » si sagement, qu'oncques plus n'y retourna, et prit tant d'excusations et » d'autres moyens, que la guerre fut toute ouverte et que le roi Charles V lui » fit défense de sortir hors du royaume, nonobstant que par le traité de paix, il » se fût constitué pour ôtage à Édouard d'Angleterre et Édouard son fils ainé. »

Charles V nomma, en 1368, le duc de Berry, son frère, lieutenant-général, *pour le fait de la guerre*, ès-parties d'Auvergne, de Berry, de Bourbonnais,

de Forez, de Sologne, de Touraine, d'Anjou, de Normandie, des rivières de Seine et de Loire, de Mâconnais et de Lyonnais; l'année suivante, le roi ajouta à ces commandements ceux de l'Angoumois, de la Saintonge et du Poitou. Il est aisé de voir que Charles-le-Sage avait reconnu que l'épée du prince Jean était bonne et forte, pour défendre ce royaume qu'il savait, lui souverain, mieux protéger par les travaux de l'esprit, que par les efforts du bras.

Charles VI donna aussi à son oncle Jean, des témoignages de la confiance qu'il avait dans sa valeur et ses talents militaires. Ce prince avait commandé glorieusement l'armée royale envoyée en Guienne contre les Anglais, en 1373; il avait alors remporté sur eux plusieurs victoires à Limoges, à Poitiers, à Thouars, à la Rochelle. Son neveu l'emmena guerroyer contre les Flamands, en 1382, et Jean de Berry contribua au gain de la bataille de Rosbeque. Ce fut encore ce prince qui défit les communes d'Auvergne, de Poitou et de Limousin qui, sous les ordres de Pierre de Bruyères, pillaient le plat pays, en 1384, avec les allures antiféodales de la *jacquerie*. Enfin, en 1412, Jean de Berry défendit la ville de Bourges contre le duc de Bourgogne.

Si les historiens n'ont pas pris des témoignages de déférence accordés au rang pour des preuves de capacité, on doit croire que le prince Jean s'entendait assez en négociations; car le roi fit choix de son oncle pour aller discuter à Calais, en 1384 et 1385, quelques points litigieux avec le duc de Lancastre, relativement aux droits respectifs des couronnes d'Angleterre et de France. En 1391, Jean se rendit, au nom du roi, auprès du duc de Bretagne, pour réclamer contre l'usurpation du droit de monnaie : le breton ayant fait battre des pièces d'or et d'argent, lorsqu'il ne lui était permis d'en émettre qu'en cuivre.

Quant aux mesures de gouvernement que le duc de Berry prit durant les divers empêchements de Charles VI, il y aurait de l'indulgence à les approuver sans d'amples restrictions : assurément il apaisa plus d'une fois la sédition parmi les Parisiens; mais à quel prix! les gouffres de la Seine, heureusement pour la renommée de ce gouvernant, n'eurent pas de voix pour redire ses rigueurs barbares; et ses bourreaux essuyèrent avec soin le sang dont il mouilla la place de Grève. Il nous serait donc difficile de convenir, avec un historien du Berry, que le duc Jean fut toujours clément, débonnaire et ami de la paix : l'histoire générale serait là pour nous démentir. Il s'entremit il est vrai, en 1401, entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne, animés l'un contre l'autre par plusieurs espèces de rivalités. Il était surtout un genre de griefs qui rendait la réconciliation difficile : c'est que le frère du roi, qui vivait à peu près publiquement avec sa belle-sœur, Isabelle de Bavière, dilapidait, aussi avec elle, les deniers de l'état, en rejetant sur le duc de Bourgogne, son oncle,

les levées exorbitantes d'impôts qui excitaient journellement les plaintes du peuple. Néanmoins, le duc de Berry parvint à réunir les deux princes dans son hôtel de Nesle, les obligea à s'embrasser; du bout des lèvres, ils promirent de vivre désormais en bonne intelligence : promesse que démentit bientôt la suite des événements. Le duc de Bourgogne étant mort insolvable, en 1405, après avoir été le plus riche prince de l'Europe, et sa veuve, Marguerite de Flandre, ayant déposé sa ceinture, ses clefs et sa bourse sur la tombe de son mari, en signe de banqueroute; Jean-sans-Peur, comte de Nevers, prit le titre de duc de Bourgogne, sans s'inquiéter de l'étrange bilan de sa mère. Alors le duc de Berry eut à continuer sa médiation peu fructueuse entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, et cette tâche devint plus laborieuse qu'elle ne l'avait été du vivant de Philippe-le-Hardi. Les chroniqueurs, qui souvent déchirent le rideau tiré sur la vie privée des princes, ont laissé entrevoir que la jeune duchesse de Bourgogne, plus sensible aux perfections physiques de Louis d'Orléans, qu'effrayée de ses déréglements, s'était laissée entraîner à une contre-partie de la haine que son époux portait à ce prince, bien au-delà de l'intimité ordinaire d'une affectueuse parenté. Ces historiens, peu circonspects, ont même ajouté que, dans une galerie où le frère du roi rassemblait les portraits de ses maîtresses, il avait montré à son cousin, celui de sa femme.

On conçoit, si ces révélations sont véridiques, combien le duc de Berry,

malgré ses intentions pacifiques, dut avoir de peine à maintenir quelque harmonie entre Louis d'Orléans et Jean de Bourgogne; et l'on est peu surpris que ce dernier ait aiguisé, dès lors, le poignard qui frappa le premier, en 1407. Cependant la veille de cet attentat, le duc de Bourgogne avait accepté, comme on sait, une invitation chez le duc de Berry, quoiqu'il sût que d'Orléans devait s'y trouver. Les deux princes assistèrent à une messe ensemble, communièrent en même temps; à table ils burent à leur santé réciproque le vin épicé, après avoir échangé leurs coupes, qu'ils choquèrent en signe d'amitié. Puis, ayant signé un acte de confraternité, ils se donnèrent mutuellement l'ordre de chevalerie, cérémonie solennelle qui liait à jamais les guerriers... Le lendemain, un homme est renversé de son cheval au détour d'une rue déserte de Paris; un long gémissement se fait entendre; quelques flambeaux, dont la flamme se réfléchit sur un chaperon vermeil, dissipent un moment l'obscurité de la nuit sur ce point; puis tout rentre dans l'ombre et le silence... Quelques instants après, on relevait au même lieu un cadavre dont la tête était fracassée et la cervelle éparse... C'était le duc d'Orléans, c'était la suite punique du serment fait la veille par deux chevaliers.

Le duc de Berry comprit alors qu'il ferait de vains efforts pour réconcilier deux maisons entre lesquelles coulait un ruisseau de sang versé par l'une d'elles; il se rallia au parti d'Orléans, comme le moins injuste, et se ligua pour le soutenir, avec les ducs de Bretagne, de Bourbon et les comtes d'Alençon, de Clermont et d'Armagnac. Par le traité de Gien, dont nous avons parlé ailleurs, ces princes s'engagèrent à servir le roi contre tous ceux qui voudraient empêcher les biens, honneur et liberté de Sa Majesté, le bien de son royaume, et voudraient usurper le gouvernement. Par malheur, le pauvre Charles VI, automate couronné, qui se trouvait alors au pouvoir de Jean-sans-Peur, fit passivement une démonstration opposée à cet acte conservateur de ses droits, puisqu'il assista au siége de Bourges, entrepris en 1412, ainsi que nous le rapporterons avec plus de détail dans le précis historique sur cette ville.

Pendant que le duc de Bourgogne gouvernait la France, Isabelle de Bavière, après l'avoir maudit comme le meurtrier de son amant, se jeta dans ses bras au même titre, disent les chroniques, et dès lors tout ce qui était opposé au parti bourguignon fut décrié au nom d'un roi, qui ne conservait ni la faculté de haïr ni celle d'aimer, et dont la couronne était ternie par le déshonneur dont son impudique épouse souillait sa couche royale. Plusieurs déclarations expédiées dans tout le royaume et en cour de Rome, signalèrent le duc de Berry, Charles duc d'Orléans et ses frères, Jean duc de Bourbon, Jean duc d'Alençon et le comte d'Armagnac, comme rebelles et ennemis de Sa Majesté.

Une de ces déclarations les bannissait du royaume, en les déclarant déchus de tous états, honneurs, bénéfices et offices dont ils avaient joui. L'année suivante, et lorsque les ducs de Guienne et d'Alençon eurent pris le gouvernement du royaume, toutes choses changèrent de face, et les ordonnances du même roi, furent la palinodie de ce qu'il avait déclaré naguère... L'infortuné monarque, devenu ainsi le jouet des passions humaines, était né avec de nobles vertus; mais un souffle de la destinée en avait détruit la puissance, en éteignant sa raison.

Jean, duc de Berry, fit de grandes libéralités aux églises de son duché, comme nous aurons occasion de le rapporter dans l'histoire des localités; et ces munificences s'étendirent, non seulement aux établissements religieux de plusieurs autres provinces, mais encore à des institutions civiles de ces mêmes provinces. C'est ainsi qu'il fit bâtir le château et le palais de justice de Poitiers; le château de Melun, et à Paris, l'hôtel de Nesle, dont le donjon, d'une époque antérieure, devint si fameux de nos jours, par les mystérieuses et sanglantes voluptés de trois princesses de la maison de Bourgogne, auxquelles les romanciers ont du reste prêté des crimes, pour rendre leur vie plus *dramatique*.

Parmi les titres de ce prince, on voit figurer sans étonnement celui de chanoine de Lyon : les grands du moyen-âge recherchaient volontiers les dignités religieuses, lorsqu'elles ne gênaient point leurs allures mondaines; se persuadant qu'ils avaient ainsi un pied sur la route du salut : c'était une précaution. Nous pensons toutefois que ce prince, à part le coup de poignard porté à un certain comte de Nevers, et quelques rigueurs politiques qu'il put croire nécessaires, eut peu de crimes à racheter; il était bienveillant, charitable, libéral, et aimait à obliger. Pourtant il eut des ennemis, car Juvénal des Ursins rapporte qu'un anglais nommé Jean Destau voulut attenter à sa vie par le poison; mais qu'il fut saisi au moment d'exécuter son funeste dessein. On cessa d'être surpris de cette affreuse tentative, quand on apprit que l'empoisonneur avait été soudoyé par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre : les crimes étaient les actions familières de ce prince; il était l'ennemi de tout le genre humain.

Jean de Berry fut marié deux fois : en premières noces, il avait épousé, en 1360, Jeanne d'Armagnac, fille du premier comte de ce nom. Cette princesse étant morte, en 1387, il songea presque immédiatement à se remarier; prétendant qu'un seigneur ne valait rien sans dame : ce qui prouve que ce prince, parvenu à sa cinquantième année, n'avait pas encore senti amortir en lui les passions du jeune âge, et songeait à leur obéir, tout chanoine qu'il était. Il prit donc pour seconde femme, Jeanne de Boulogne, fille de Jean II, comte de Boulogne : le contrat de mariage fut passé à Riom, le 8 mai 1389.

Le duc Jean n'eut aucun enfant de cette princesse, qui, après sa mort, épousa Georges de la Trémouille, baron de Sully et de Craon. Le duc de Berry mourut, âgé de soixante-seize ans, à l'hôtel de Nelse, le 15 décembre 1416, il fut inhumé dans la sainte chapelle de Bourges, édifice magnifique qu'il avait fait élever. Mais plus tard, le clergé métropolitain qui, dit-on, lui avait refusé d'abord une place dans le chœur de la cathédrale, fit transférer son tombeau dans le crypte de cette basilique, où il existe encore; son cœur fut porté en l'église de Saint-Denis. Par lettres du mois d'octobre 1367, ce prince avait donné à l'église métropolitaine une rente de six vingts livres, pour que chaque jour, avant le lever du soleil, il y fût célébré une messe basse; cette messe se disait encore au moment de la révolution, sous le nom de *messe du Duc.*

Dès l'année 1386, le duc Jean, « en cas qu'il décédât sans enfants mâles procréés en légitime mariage, avait donné au roi et à tous ses successeurs les duchés et comtés de Berry, d'Auvergne, de Poitou, ainsi que toutes ses baronnies, châtellenies, villes et seigneuries. Comme semblablement, au cas que Jean de Berry, son fils ou autres, ses enfants mâles, si aucuns il avait, à la charge de payer à Bonne, sa fille, la somme de cent mille francs; à Marie, aussi sa fille, celle de soixante mille francs; en outre, de marier et doter convenablement ses autres filles, si aucunes il laissait, ou ses fils, selon leur état et condition. » Mais ces dispositions, quant aux enfants mâles, demeurèrent sans exécution : les deux fils de ce prince étant morts avant lui. Or, d'après ses propres volontés, le duché de Berry et autres terres qu'il tenait en apanage, furent réunis à la couronne.

Jean, duc de Berry, se flattait d'être un jour roi de France; d'après cette espérance peu réalisable, qu'il voulait faire partager à sa femme, appellée *Oursine,* il avait adopté pour dévise : *Oursine, le temps viendra;* et pour symbole un ours, que l'on voit représenté sur son tombeau, dont nous parlerons ailleurs.

Sans nous astreindre à suivre les destinées des enfants du duc Jean et de Jeanne d'Armagnac, destinées à peu près étrangères à notre sujet, au moins en ce moment, nous passons à Jean de France, deuxième duc de Berry et comte de Poitou. Ces dignités furent accordées au quatrième fils de Charles VI et d'Isabelle de Bavière, du vivant même de son grand oncle, dont il était le filleul. Ce fils de France avait la promesse de lui succéder dans ses apanages; et cette promesse lui avait été faite, en 1406, à l'occasion de son mariage avec Jacqueline de Bavière, fille de Guillaume, palatin du Rhin, duc de Bavière, comte de Haguenau, Hollande et Zélande. Il est aisé de reconnaître que cette union avait été conclue par la reine, qui ne méditait point encore de jeter la

couronne de France aux pieds d'un roi d'Angleterre. Le duc de Berry, par le décès de Louis, son frère aîné, arrivé le 18 décembre 1415, devint héritier de la couronne; mais, mort lui-même au mois d'avril 1417, il laissa ce brillant héritage à Charles de France, qui régna depuis sous le nom de Charles VII. Ce dernier prince fut le troisième duc de Berry; mais tout ce qui se rapporte à son règne appartenant à l'histoire de France, nous n'en dirons rien ici; nous bornant à ajouter que ceux des épisodes de sa vie agitée qui ont eu les bords de la Loire pour théâtre, seront mentionnés dans nos notices locales.

Charles, quatrième duc de Berry, fils de Charles VII et de Marie d'Anjou, naquit en 1446, époque à laquelle le roi son père, surnommé le *Victorieux*, et plus exactement le *Bien servi*, était enfin sorti de cette longue série de calamités qui accabla sa jeunesse, sans causer de trouble à son âme insouciante. Le duché de Berry échut en apanage à ce jeune prince vers 1453, et son frère Louis XI, lui confirma ce don en 1461, c'est-à-dire, l'année même de son avénement. Un historien de la localité, le sieur Pallet, a laissé de Charles de France ce portrait assez exact : « Il était d'un naturel doux et paisible, mais inconstant, variable, susceptible de toutes sortes de persuasions; se laissant gouverner par ses favoris et ses domestiques; ce qui causa bien du désordre à la France; les ennemis du roi son frère se servant de la faiblesse de son esprit, et s'autorisant de son nom, pour exciter des troubles et mouvements dans l'état. » En effet, on sait que ce prince se ligua, pour faire la guerre à Louis XI, avec les ducs de Bretagne, de Calabre, de Bourbon, les sires de Dunois, de Dammartin, de Lohéac, de Bueil, de Chaumont, etc., et que tous se joignirent au duc de Bourgogne, dans l'intérêt *du bien public*, que l'habile monarque comprenait mieux qu'eux, quoique ce ne fût pas d'une manière plus désintéressée. Passant encore ici les événements consignés par l'histoire générale, nous ne retrouvons dans la carrière ducale de Charles de France, que le rétablissement de la fameuse université de Bourges, dont nous parlerons plus en détail, dans la notice sur cette ville.

La mémoire de Louis XI est demeurée jusqu'ici chargée de la mort violente du duc de Berry, son frère, empoisonné, dit-on, en mai 1472, dans la ville de Bordeaux. On accusa de cet empoisonnement l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, aumônier du prince : toutefois est-il certain qu'il expira dans d'étranges convulsions, que son corps devint aussitôt livide, et que ses traits, horriblement contractés, furent soudain défigurés. Quoiqu'il en soit, l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, véhémentement soupçonné de ce crime, n'était nullement inquiété par Louis XI; ce fut le duc de Bretagne qui fit saisir cet aumônier, et le fit juger criminellement... Mais, comme si le ciel avait voulu enlever aux hommes la

punition d'un si grand coupable, il fut frappé de la foudre dans la tour du Bouffay, à Nantes, où son corps fut trouvé presque réduit en cendres. Non content d'avoir fait sévir contre l'empoisonneur, le duc fit publier des lettres dans lesquelles il accusait ouvertement Louis XI d'être le premier auteur de la mort violente du prince, son frère; et pour la venger, le Breton renouvela les hostilités en Picardie.

François, cinquième duc de Berry, et troisième fils du roi Louis XI et de Charlotte de Savoie, ne jouit de ce duché que le court espace de onze mois, de 1472 à 1473, qui fut toute la durée de sa vie. Jeanne de France, sa sœur, née en 1464, lui succéda. L'histoire générale a consigné le divorce un peu scandaleux de cette princesse d'avec le roi Louis XII. Ce monarque était amoureux d'Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII, et belle de toutes les séductions de son sexe, en même temps qu'il éprouvait un profond dégoût pour la pauvre Jeanne, qui, par malheur, n'avait de ce sexe que la puissante faculté d'aimer et de ressentir les outrages. Répudiée par son époux, elle passa, si l'on en doit croire quelques historiens, de la couche royale, qu'elle regrettait tant, au dur coucher d'une religieuse. Mais elle-même a pris soin de démentir cette version par un acte authentique, dont voici la teneur: « Jeanne de France a fait déclaration par devant de Villeneuve, prêtre, notaire apostolique, le 10 août 1501, en présence du père Guy Juvénal, abbé de Saint-Sulpice de Bourges; de messire Jean d'Aumont, Chevalier; frère Gilbert Nicolas, gardien des Cordeliers d'Amboise, et messire Georges Passerin, son aumônier, *qu'elle n'a jamais dit, proposé ou pensé d'entrer dans aucun ordre de religion;* que quelques frères Minimes des nouveaux venus, avaient fait leurs efforts pour lui persuader d'entrer en leur ordre; mais que jamais sa pensée et son intention n'avaient été d'appartenir à leur compagnie, *ni à aucune autre,* ni de bâtir aucun couvent du même ordre; et qu'elle déclarait qu'elle *voulait et entendait vivre et finir ses jours dans le siècle*, sans entrer en aucune religion, comme elle avait vécu jusqu'alors et vivait encore, dont et de laquelle déclaration elle prit acte. » (*Nouv. hist. du Berry,* par Pallet.)

Le roi, par lettres du 26 décembre 1498, avait laissé à Jeanne de France, le duché de Berry pour en jouir durant sa vie, à titre d'usufruit; ensemble les terres de Châtillon-sur-Indre, de Châteauneuf sur la Loire, et les revenus des greniers à sel de Bourges, Sancerre, Buzançois, Pontoise, Seuly le Châtel. Il lui avait aussi concédé le revenu des aides et impositions du pays et élections de Berry, avec le droit de nommer aux offices royaux, vacation advenante, sauf la capitainerie de la grosse tour de Bourges, à laquelle le roi se réserva de pourvoir. Ce souverain se réserva également les villes, terres

et seigneuries de Méhun sur Yèvre, Vierzon et Issoudun, et la garde des églises cathédrales et de fondation royale.

Ce fut donc en qualité de duchesse de Berry, que Jeanne de France se retira à Bourges, en 1499 : elle fit son entrée dans cette ville le jeudi de la semaine de la Passion. Cependant il paraît incontestable que cette princesse fonda à Bourges, en l'année 1501, l'ordre des Dix-Vertus ou de l'Annonciade; qu'elle obtint aussitôt sa confirmation du pape Alexandre VI, et qu'elle fit bâtir immédiatemment le premier monastère de cet ordre dans la capitale de son duché. La reine Jeanne, douce, bonne, charitable et vertueuse, vécut en Berry avec la réputation d'une vie exemplaire, et citée pour l'intégrité de ses mœurs. Elle professait une piété profonde, mais qui ne participait point de ces pratiques dramatiquement étalées qui ne prouvent rien en faveur de la pureté des sentiments.

La fille de Louis XI fit son testament le 10 janvier 1504 : par cet acte, elle institua pour son héritière Anne de France, duchesse de Bourbon, sa sœur; fonda dans la ville de Bourges le collége de Sainte-Marie, et élut sa sépulture dans le monastère, depuis appellé Sainte-Jeanne, qu'elle avait fondé en 1501. La reine-duchesse mourut à Bourges, le 4 février de la même année, sur les dix heures du soir. Son corps fut porté à la sainte chapelle, où il demeura une nuit et un jour, au milieu d'un luminaire étincelant; Jeanne de France fut ensuite portée à la dernière demeure qu'elle avait choisie.

Ici commence le roman que, par des instigations qui nous sont inconnues, on a cru devoir coudre à la vie de cette vertueuse princesse. Contre le vœu exprimé dans la déclaration rapportée plus haut, elle fut inhumée en habits de religieuse; et bientôt après, on arrangea une multitude de petites histoires controuvées, pour établir dans l'opinion populaire que cette reine avait embrassé la vie monastique. Ceci publié et admis, les miracles faits sur son tombeau vinrent tout naturellement; puis les offrandes dont se charge toute tombe recelant un personnage sanctifié. Depuis lors, les Pères Hilarion de la Coste, Nicolas Gazet, Aubert le Mire, Louis Dony, d'Astichy et Paulin du Guast, ont amplement brodé sur ce texte inventé, et ont composé une glorieuse vie de la reine Jeanne, à laquelle il ne manque qu'une condition, la vérité fondamentale, c'est-à-dire sa vocation religieuse. On lit dans l'histoire du Berry par M. Pallet : « Nous espérons que cette princesse sera bientôt mise par notre Saint-Père le Pape, au catalogue des Saints qui sont honorés publiquement par l'autorité de l'église, et qu'elle sera canonisée suivant les vœux de toute la France, et les souhaits ardents de tous les ordres et des habitants de cette ville. » Les vœux du dévot historien ont été exhaussés :

Sainte-Jeanne a été cononisée, au moins nous le croyons, dans les dernières années du XVIIIe siècle; mais il ne nous a pas semblé indispensable de vérifier le fait, pour proclamer la piété vraie, et la résignation peu commune de cette vertueuse princesse.

La septième titulaire du duché de Berry, décidément tombé en quenouille, fut Marguerite d'Orléans-d'Angoulême, reine de Navarre, surnommée la *Marguerite des Marguerites*. Il y avait loin, sous bien des rapports, de la reine Jeanne à cette sœur de François Ier. La première, infiniment moins dévote que l'histoire générale ne l'a faite, était cependant d'une piété fervente, calme et résignée; sa réputation de chasteté, quoiqu'elle se fût révoltée contre l'arrêt qui la privait des douceurs de l'hymen, ne reçut jamais la moindre atteinte, et ses vertus furent aussi incontestables que nombreuses. Marguerite, née d'une mère peu soucieuse des éloges dus à la réserve du sexe, élevée dans une suite d'assez mauvais exemples, et jetée à travers la cour de son frère, qui n'était rien moins que morale, Marguerite, disons-nous, s'habitua de bonne heure à secouer le joug des scrupules: on peut sans calomnie, affirmer qu'il en restait peu dans l'esprit de l'auteur des *Nouvelles de la reine de Navarre*, livre essentiellement cynique, dont cette princesse ne renia point la composition, *Le Miroir d'une âme pécheresse*, autre production de Marguerite, qui fut censurée par la Sorbonne, n'offre pas des reflets d'une grande pureté; et si ce miroir là fut composé devant celui de la princesse, elle eût bien fait de le briser plutôt que de l'exposer au jugement de la critique. Sous le rapport des idées religieuses, la sœur de François Ier chercha dans diverses croyances des principes qui pussent s'harmonier doucement avec cet abandon de vie, cette désinvolture morale dont une nature impérieuse ne lui permettait pas de se défendre: elle pencha vers la réforme de Luther, tant qu'elle la crut en rapport avec ses inclinations mondaines; elle revint au catholicisme, dès qu'elle eût reconnu que Genève était bien plus sévère que Rome sur certaines matières... Mais il y eut dans les élans de son âme des particularités qu'elle n'avoua ni aux disciples de Luther, ni aux papistes fidèles : Alexandre Borgia seul les eût absous.

Marguerite d'Orléans-d'Angoulême épousa, en premières noces, Charles, duc d'Alençon; le contrat de ce mariage fut passé à Blois, le 9 octobre 1509. Huit ans plus tard, François Ier, son frère, lui abandonna l'usufruit et jouissance du duché de Berry et des seigneuries d'Issoudun, Vierzon, Dun-le-Roi et Mehun-sur-Yèvre: les lettres constatant cette concession sont de l'année 1517. En 1525, et peu de temps après la funeste journée de Pavie, Catherine devint veuve : on a prétendu que le duc d'Alençon, son époux, mourut du regret de

la conduite peu chevaleresque qu'il avait montrée dans cette bataille. Quoiqu'il en soit, aucune lignée n'était sortie de son mariage avec la sœur du roi; et François Ier lui fit épouser en seconde noces, Henri d'Albret, roi de Navarre. Le contrat fut passé au château de Saint-Germain-en-Laye, le 24 janvier 1526. De ce mariage naquit Jeanne d'Albret, qui fut mariée avec Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, père de Henri IV.

On doit présumer que Marguerite habita au moins quelquefois le Berry, puisque les historiens de la localité s'accordent à dire qu'elle introduisit diverses améliorations dans ce duché. Entre autres bienfaits, la ville de Bourges lui dut les moyens de constituer son université d'une manière supérieure; cette princesse ayant accordé, de son épargne, des fonds pour rétribuer des savants distingués. Elle appela auprès de ce corps, le célèbre Antoine-le-Comte et plusieurs autres professeurs fameux, qui élevèrent l'enseignement universitaire à Bourges, au niveau des connaissances qui commençaient à briller en France d'un vif éclat. En un mot, grâce à la duchesse de Berry, la renaissance, avec tous ses germes de perfectibilité, pénétra au sein de ces contrées, où le progrès se montrait dès-lors et devait se montrer long-temps encore, alangui par l'insousciance, par l'amour des vieux usages, et par une aversion des choses nouvelles dont il reste aujourd'hui même quelques traces dans le caractère Berruyer. En 1539, la Reine de Navarre fit réformer, par lettres patentes du roi, les coutumes de la province de Berry, qui n'étaient plus en harmonie avec les besoins sociaux de l'époque.

Marguerite cultivait elle-même les lettres, et aimait la poésie avec une passion qui ne sut pas toujours respecter les lois de la bienséance. Son esprit n'avait pas moins d'étendue que de vivacité, et son âme, aussi bonne, aussi généreuse qu'accessible aux puissantes émotions, achevait de lui mériter cette élégante épitaphe:

Musarum decima et charitum quarta,
Inclita regum,
Et soror, et conjux, Margaris hic jacet [1].

Cette duchesse de Berry, qui ne fut pas aimée seulement des rois, dans une cour galante où sa beauté avait fait battre bien des cœurs, mourut au château d'Odon, en Bigorre, le 21 décembre 1549, âgée de cinquante-neuf ans.

Ce fut une autre Marguerite qui lui succéda. Elle était fille de François Ier,

(1) La dixième des Muses, la quatrième des Grâces, Marguerite, favorite, sœur et épouse des rois, repose ici.

et de Claude de France, sa première femme. Henri II, son frère, lui donna l'usufruit du duché de Berry, don qui fut confirmé lors de son mariage avec le fameux Emmanuel Philibert, duc de Savoie, conclu en 1559. Il est probable que son rang de souveraine d'un état étranger lui permit rarement de visiter ses apanages du Berry. Cependant, à l'imitation de la Marguerite des Marguerites, sa tante et sa marraine, elle protégea l'université de Bourges, et y attira de toutes parts, disent les historiens du pays, les plus renommés jurisconsultes de l'époque. Emmanuel Philibert avait appelé Cujas à Turin; mais sans doute déterminé par Marguerite à enrichir de ses lumières l'université de Bourges, il vint ensuite se fixer dans cette ville, où il acquit, comme on sait, le beau renom *de Père des écoliers*. Marguerite, duchesse de Berry et de Savoie, mourut à Turin, le 15 septembre 1574, à l'âge de cinquante-un ans.

Ici, nous voyons le duché de Berry rentrer sous la protection d'une épée, par la concession qui en fut faite à François de France, cinquième fils de Henri II et de Catherine de Médicis. Ce prince jouissait déjà d'une multitude de brillants apanages, lorsque Henri III, son frère, par lettres données au mois de mai 1576, lui céda les duchés de Berry, d'Anjou et de Touraine. Il fit son entrée à Bourges le 15 juillet suivant; les registres de la ville font une ample mention des cérémonies au milieu desquelles il fut reçu, et contiennent tout du long les harangues qu'il eut à subir. Nos lecteurs, du moins nous le pensons, ne s'insurgeront point contre le *requiescant* que nous devons prononcer sur ces verbeux témoignages de la joie publique, lors de cette prise de possession.

En 1579, François de France fut élu souverain des Pays-Bas; les peuples de ce pays s'étant soustraits à l'obéissance du roi d'Espagne: en 1582, il fut couronné dans la ville d'Anvers duc de Brabant, de Lothier et de Limbourg. Ce prince mourut à Château-Thierry, le 10 juin 1584, avec les titres de duc de Berry, d'Anjou, d'Alençon, de Touraine, d'Évreux et de Château-Thierry; de Brabant, Limbourg et Lothier; comte de Flandre, du Maine, du Perche, de Montfort, de Dreux, de Mantes, de Meulan, de Meaux et de Beaumont. Si le peintre héraldique eût été obligé de figurer sur le blason de ce duc l'emblême de tous ces apanages, il y eût eu de quoi se désespérer.

A part l'entrée solennelle de François de France à Bourges, nous n'avons trouvé aucune trace remarquable de son gouvernement dans les annales du Berry; du reste, sa sollicitude pour ses vassaux eût-elle été inépuisable, chacun de ses domaines n'en eût obtenu certainement qu'une bien petite fraction.

Louise de Lorraine, veuve de Henri III, fut la dixième et dernière duchesse

de Berry. L'époque de son investiture est incertaine, et l'on a peu recueilli des actes de son gouvernement. On sait seulement qu'à sa mort, arrivée à Moulins en 1601, elle avait exprimé le désir que son corps fût inhumé au couvent des Capucines, qu'elle avait fondé à Bourges. Ce vœu ne put recevoir son accomplissement, le monastère dont il s'agit ayant été transféré, par autorisation de Henri IV, près de la rue Saint-Honoré[1], à Paris, sur l'emplacement actuel de la belle rue de la Paix.

Renvoyant quelques notions qne nous voulons consigner sur les coutumes légales du Berry, à la notice consacrée à cette capitale, reprenons le Nivernais à l'origine de son duché : point historique auquel nous nous sommes arrêtés.

Ainsi qu'on l'a vu précédemment, François de Clèves fut le premier duc du Nivernais. Ce prince occupa un rang fort éminent dans la monarchie : seul héritier de Charles de Clèves et de Marie d'Albret, il prit, en 1536, le titre de comte de Flandre, au mépris des prétentions qu'élevait la maison d'Autriche pour la possession de ce comté. Deux ans plus tard, il épousa Marguerite de Bourbon, sœur d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et de Louis, prince de Condé. Malgré cette illustre alliance, il ne jouit cependant de sa pairie qu'en 1549, c'est-à-dire après la mort de sa mère. Ce ne fut donc qu'alors qu'il fit sa première entrée à Nevers. A cette occasion, la ville lui fit présent d'un de ces riches hochets que les autorités urbaines avaient quelquefois la fantaisie d'offrir aux princes, qui les recevaient d'ordinaire avec beaucoup de grâce, eu égard surtout au prix de la matière. Car, on le sait trop, ces bons seigneurs faisaient infiniment de cas des hommages qui pouvaient s'évaluer *au marc*. Cette fois, les magistrats de Nevers présentèrent à leur duc un cygne d'argent, ayant au cou une couronne dorée, portant les armoiries de la maison de Clèves. Ce bel oiseau était attelé par une petite chaîne d'or à un navire d'argent, sur lequel se tenait un chevalier armé de toutes pièces et de la même matière : le tout pouvait peser quinze marcs. Ce joli joujou dut amuser beaucoup les enfants du duc, en attendant que cygne, vaisseau et chevalier fussent mis au creuset pour quelque besoin de guerre, de luxe ou de jeu.

Du reste, la première de ces nécessités put se présenter souvent dans la carrière de François de Clèves : créé gouverneur de Champagne, de Luxembourg et de Brie, ce prince fit la guerre avec éclat, de 1551 à 1557. Général d'une armée envoyée contre les troupes impériales, il produisit une puissante diversion pendant qu'elles assiégaient Metz. Après la déplorable journée de Saint-

(1) Ce quartier de Paris appartenait alors au faubourg Saint-Honoré.

Quentin, il releva un peu l'honneur des armes françaises à Germigny, et sut couvrir nos frontières avec habileté. Il s'associa de nouveau à la gloire du duc de Guise, durant ce noble siége de Calais, qui arracha enfin cette clef de la France aux Anglais, et lava une souillure de nos annales. Mais blessé grièvement au siége de Rouen, François de Clèves dut quitter à jamais l'armure; il traîna quelques temps une vie languissante, et mourut à Nevers en 1562; laissant cinq enfants : François, Jacques, Henriette, Catherine et Marie.

François II, duc de Nevers, comte d'Auxerre, de Rethel et d'Eu; baron de Donzy et de Rozoy; seigneur d'Orval, de Saint-Amand et d'Epau, succéda aussi à son père dans le gouvernement de Champagne, quoiqu'il fût très-jeune encore, puisqu'il mourut à l'âge de vingt-trois ans. Il était déjà célèbre par de belles actions en Italie, sous le duc de Guise, lorsqu'il fut entraîné par des sollicitations de famille dans le parti protestant. Mais il l'abandonna bientôt, sur les instances d'Antoine, roi de Navarre, son oncle, et rejoignit à Paris les chefs de l'armée catholique. Ses services sous les bannières de la foi apostolique ne devaient pas être de longue durée : François II, duc de Nevers, périt malheureusement. Le jour de la bataille de Dreux, Desbordes, son ami, lui lâcha, par maladresse, d'autres disent par suite d'une rivalité d'amour, un coup de pistolet dans les reins, dont les suites l'emportèrent le 10 janvier 1563.

Sa femme, Marie de Bourbon, fille du comte de Saint-Pol, ne lui avait point donné d'enfants; ce fut Jacques, son frère, jusqu'alors nommé le marquis d'Iles, qui prit le titre de duc de Nevers. Il eut aussi ceux de comte d'Estouteville, de Saint-Pol, de Beaufort et d'Auxerre; mais ce dernier titre n'était qu'honorifique, l'evêque d'Auxerre jouissant des droits et revenus attachés au comté. Ce seigneur ne fit qu'apparaître au milieu de ses nouveaux sujets, car il mourut en 1564, sans postérité, quoiqu'il eût épousé Diane de Lamarck, fille du duc de Bouillon.

Voilà donc la succession du duché de Nevers tombée à son tour en quenouille; ce ne fut pas toutefois sans que les sœurs du feu duc, à qui elle échut, manquassent de poursuivants : Henriette, Catherine et Marie étaient d'une beauté éblouissante : à la cour de Charles IX, on les appelait les trois grâces. Le duché de Nevers, avec les comtés de Rethel, de Donzy et de Rosoy, passa à Henriette, qui les porta en mariage à Louis de Gonzague, fils de Frédéric, duc de Mantoue. En 1565, le roi déclara par une ordonnance que, quoique étranger, ce seigneur jouirait de la pairie du duché de Nevers : on sait qu'à cette époque, les rois faisaient à leur gré la légalité. Pris à la bataille de Saint-Quentin, Gonzague avait refusé de servir dans les rangs espagnols, et

avait vendu ses terres de Flandre pour payer sa rançon, fixée à soixante mille écus. Il prêta dans la suite à Charles IX le surplus du produit de cette vente. En reconnaissance de ce service, le roi fit Louis de Gonzague, capitaine de cent hommes d'armes, lui donna le gouvernement de la Champagne et de la Brie, et érigea en principauté les baronnies de Senonches et de Bressoles, en Anjou, provenant de son aïeule, Anne d'Alençon.

Des traditions écrites ont été conservées à Nevers, de la *joyeuse entrée* que Louis de Gonzague fit dans cette ville, en 1566. Nommé gouverneur du Piémont l'année suivante, ce prince y résida jusqu'au moment où le roi, qui avait à soutenir la guerre contre le prince de Condé, ordonna au duc de Nevers de ramener les vieilles bandes et la cavalerie légère qui servaient sous ses ordres. Après s'être distingué au siége de la Rochelle, Gonzague suivit en Pologne le duc d'Anjou (depuis Henri III), et l'accompagna dans l'espèce de fugue qui marqua son retour en France. Engagé dans la guerre contre les protestants, le duc de Nevers leur prit Issoire et la Charité. Un moment, ensuite, il combattit sous les bannières de la ligue; mais doué d'une âme généreuse, il comprit aisément le bon droit de Henri IV, qui se l'attacha et l'envoya en ambassade auprès du Saint-Siége, avec l'évêque du Mans et Séguier, doyen des chanoines de Paris. Cette mission lui fut donnée en 1593, c'est à dire avant que le Pape Clément VIII eût reconnu le monarque Béarnais pour légitime successeur de Henri III. Dans les audiences que ce pontife donnait à l'ambassadeur, il affectait de le traiter comme un grand seigneur français voyageant en Italie; et pour mieux lui faire comprendre qu'il n'attachait qu'une idée d'usurpation au caractère qu'il prenait, le Saint-Père voulut faire citer au tribunal de l'Inquisition, les deux ecclésiastiques qui l'accompagnaient. Mais Louis de Gonzague n'était pas homme à supporter un tel outrage; il prit l'évêque et le doyen dans sa voiture, traversa Rome en plein jour avec eux, se tenant à la portière prêt à faire sauter la cervelle du premier sbire qui s'en approcherait. Ce fut ainsi qu'il s'éloigna de la ville sainte, et Henri IV lui affirma avec son juron familier de *Ventre Saint-Gris!* qu'il avait agi vertueusement. Bientôt après, le duc de Nevers remplaça le sieur d'O, surintendant des finances; mais avec le simple titre de président du conseil: ce qui prouva que le roi avait autant de confiance dans la probité de ce prince, que dans son courage.

Pour témoigner la foi que Henri avait en l'épée de Gonzague, il lui confia le commandement des troupes envoyées en Flandre contre les Espagnols, qui venaient d'investir Cambray. Louis, arrivé à quelque distance de l'ennemi, donne tout ce qu'il avait de soldats à Charles, duc de Rethelois, son fils, et

lui ordonne de pénétrer dans la place à travers les postes espagnols. Le jeune prince exécute ce mouvement avec la plus grande intrépidité ; mais la garnison, encore trop faible avec ce renfort, fut contrainte de rendre la place, et bientôt après, la citadelle. Henri IV arriva trop tard pour défendre cette forteresse ; et comme le duc de Nevers lui représentait que vouloir la reprendre serait une entreprise périlleuse sans résultat probable, le roi, qui ne savait pas toujours modérer ses élans de vivacité, même lorsqu'ils manquaient de justice, répondit à Gonzague : « Ne pas attaquer des retranchements, parce qu'ils sont bien défendus, cela est bon pour vous, qui ne vous en approchez que de sept lieues. » Il est des traits de sarcasme qui pénètrent jusqu'au fond du cœur : tel fut le mot piquant de Henri IV. Louis de Gonzague, frappé mortellement, se retira dans son château de Nesle, où il mourut quinze jours après (22 octobre 1595).

Henri IV avait dans l'esprit toute la malice que l'on attribue aux Gascons ; mais son cœur n'était point méchant. La mort d'un de ses plus fidèles serviteurs, qu'il avait causée, dut lui inspirer d'amers regrets. Lorsque les fautes sont irréparables, on s'efforce au moins de les atténuer, et cette tentative n'est pas toujours heureuse : peut-être ce souverain fut-il pour quelque chose dans le portrait peu flatteur que Sully a tracé du duc de Nevers. Si l'on écarte ces traits d'une prévention de commande, Louis de Gonzague apparaît avec une âme élevée, une valeur à toute épreuve, une prudence rare. Il était droit dans sa conduite, humain et généreux jusqu'à la magnificence ; juste envers tous, et exerçant la justice avec une haute sagacité : car ce seigneur était un des hommes titrés les plus savants de son époque, et tout ce qui cultivait les sciences ou les lettres trouvait en lui un appui assuré.

Louis de Gonzague et Henriette de Clèves, sa femme, créèrent une institution qui s'est maintenue jusqu'en 1789 : ils fondèrent, en 1573, soixante rosières à élire annuellement, dans toute l'étendue de leurs seigneuries : le duché de Nivernais seul devait en fournir vingt, et la ville de Nevers, quatre. La dot de chacune, fixée à cinquante livres, était bien petite ; mais l'honneur de l'obtenir était grand. Toutefois, les rosières des seigneuries de Gonzague eurent moins de renom que celle de Salency, et cela se conçoit : elles ne furent ni célébrées par les romanciers courtois, ni chantées par la muse de l'opéra-comique.

Charles de Rethelois, le héros malheureux de Cambray, succéda, en 1595, à son père, dans tous ses apanages ; mais duc de Nevers de nom seulement, il ne fut en jouissance du duché qu'en 1602, époque à laquelle Henriette de Clèves, cessa de vivre. Avant d'entrer en possession de ce riche héritage, Charles de Gonzague, impatient du repos de son épée, alla l'offrir à l'empereur

Mathias, auquel les Turcs faisaient, en Hongrie, une guerre acharnée. Blessé grièvement au siége de Bude, il revint en France au mois d'avril, et fit son entrée à Nevers, sans aucun apparat. Il n'en fut pas ainsi lorsqu'il entra à Rome, en qualité d'ambassadeur de Henri IV, chargé de complimenter le Pape Léon XI. On raconte que ce prince déploya dans cette circonstance une pompe inconnue jusqu'alors : les chevaux de soixante gentilshommes qui formaient sa suite étaient ferrés en argent, et le sien l'était en or. Comme il est probable que la cavalcade du duc de Nevers, ne traversa pas les rues de Rome au trot, il paraît difficile de concevoir comment sa vanité put se faire honneur d'un pareil luxe. On aurait pu dire à Gonzague, de cette étrange gloriole, ce que le spirituel maréchal de Richelieu dit un jour à l'archevêque Élie de Beaumont, de la conscience : « Monseigneur, c'est une » lanterne sourde qui n'éclaire qu'en dedans. »

En 1614, le duc de Nevers présida avec la même magnificence, l'assemblée des trois états de son duché aux états-généraux, que Marie de Médicis regretta tant d'avoir réunis. Deux ans plus tard, Charles de Gonzague entra dans le parti du prince de Condé; mais, pris au dépourvu en Champagne, le duc de Guise lui enleva plusieurs places, entr'autres Rethel, où la duchesse de Nevers était enfermée. Tandis que son époux guerroyait toujours, cette princesse, aussi courageuse que belle, se retira à Nevers avec la résolution de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité, si la ville était assiégée. Elle le fut en effet par le maréchal de Montigny, qui s'était emparé déjà de Clamecy, Donzy et Entrains. Durant quinze jours, l'héroïque duchesse échangea des coups de canon avec les troupes du roi; l'assassinat du maréchal d'Ancre ayant changé la politique de la cour du Louvre, le siége de Nevers cessa. L'intrépide duchesse survécut peu à cet exploit digne de Jeanne d'Arc : elle mourut à Paris, en 1618, à peine âgée de trente-trois ans; laissant au duc son époux, six enfants : François, duc de Rethelois; Charles II, qui fut investi de ce duché, après la mort de son frère; Ferdinand, duc de Mayenne; Marie-Louise, qui devint reine de Pologne; Anne de Gonzague, appelée la Princesse palatine, et Bénédicte de Gonzague, abbesse d'Avenay.

Charles Ier, qui survécut long-temps à sa femme, entreprit de nouveaux voyages, pour faire diversion à la douleur que lui causait la perte de cette princesse, qu'il aimait encore avec une passion d'amant. Exalté peut-être par la vivacité de ses regrets, ou subjugué par quelques intrigants qui prirent un certain empire sur son imagination ardente, il conçut l'idée de fonder une sorte de milice chrétienne destinée à renverser l'empire du Croissant, et à refouler en Asie les sectateurs de l'islamisme. Au moment où ce projet venait

d'éclore dans sa tête, le duc de Nevers fut envoyé en ambassade près du pape Urbain VIII, pour le complimenter sur son élévation au trône pontifical. L'occasion parut favorable à ce seigneur pour obtenir du Saint-Père la confirmation de sa nouvelle croisade et de l'Ordre qui devait en être l'âme. Tout ce qui tend à augmenter la puissance religieuse aura toujours l'assentiment de Rome : Urbain s'empressa de sanctionner, par une bulle du 23 février 1623, l'utopie de Charles Ier. Bientôt cinq grands vaisseaux furent construits et frétés aux dépens de ce prince : il se disposait à embarquer un corps assez considérable, également réuni et stipendié par lui, lorsque Richelieu, qui avait suivi de loin ces dispositions chevaleresques, fit enfin sortir des réserves secrètes de sa pensée l'opinion et le projet qu'elles lui avaient inspirés. Il appela un de ces gentilshommes besogneux et prêts à tout faire, qui remplissaient la cour de Louis XIII : quelque Lafeymas dévoué aux pistoles, sans s'arrêter aux conditions imposées pour les acquérir : duel, trahison de l'amitié, empoisonnement, oubli des services rendus, n'importe. Le séide entra en relevant sa moustache, et salua le cardinal avec ce respect que les puissants obtiennent toujours des âmes serviles. A l'empressement que l'éminence mit à lui tendre la main, l'agent de Richelieu vit que cette main n'allait pas tarder à se dorer en sa faveur ; il la saisit et la baisa comme celle d'une jolie femme. Puis il prit le fauteuil que le ministre lui indiquait de la main.

— Mon féal-baron, dit Richelieu, en prenant un papier sur le bureau devant lequel il était assis, voici une affaire qui se recommande à vous, et qui demande de la célérité.

— Votre Éminence a pu voir que mes jambes et mon bras sont déliés lorsqu'il s'agit de la servir.

— Je le sais, et cette fois la rapidité du service que j'attends de vous m'est encore garantie par le soin que j'ai pris, que les maîtres de poste soient munis de bons chevaux. Une chaise attelée vous attend dans la cour de mon hôtel ; le postillon est en selle ; vous allez partir, n'est-ce pas ?

— A l'instant même, monseigneur.

— Bien ; c'est ainsi que je veux être servi : j'aime les gens qui, sans savoir encore où je les envoie, me répondent : j'y vais...

— Ce sera toujours ma coutume envers Votre Éminence, dût-elle m'envoyer vers le grand diable d'Enfer...

— Baron, répondit le cardinal avec un demi sourire, le mot est joli comme témoignage de dévoûment ; mais vous comprenez que c'est bien assez qu'un ministre engagé dans les ordres sacrés ait affaire aux diables de la terre, qui ne le cèdent guère aux autres en perversité. Écoutez-moi bien : vous

connaissez le duc de Nevers, une cervelle détraquée, assez niais pour croire encore à la féodalité, au libre arbitre des hauts barons, sous le règne de Louis XIII, mon gracieux maître.

— Et sous le ministère de Votre Éminence, ce qui est beaucoup plus candide encore.

— Flatteur...! Il croit donc, ce bon duc de Nevers, qu'il lui est loisible, au XVIIe siècle, d'assembler sa petite phalange, comme il aurait pu faire du temps de Louis-le-Jeune, et d'aller pourfendre les infidèles, quelque part où ils se trouvent, à la plus grande gloire de la religion chrétienne. Mais voyez-vous, mon féal, la politique a aussi sa religion, qui ne peut plus sympatiser avec le fanatisme des croisades. Ce n'était pas une mauvaise idée sous Philippe Ier : si j'avais vécu alors, je l'aurais volée à son créateur. D'autres temps, d'autres nécessités, d'autres convenances. Il est sorti de dessous cette robe, ajouta le cardinal, en touchant sa simarre, un plan d'équilibre européen qui s'oppose à ce que le duc de Nevers aille attaquer de ses estocades apostoliques, les disciples de Mahomet. Ce sont d'assez bons vivants dont le pouvoir est en Orient un utile contrepoids à certaines puissances européennes, auxquelles nous ne devons pas laisser tâter de l'Afrique, et moins encore de l'Asie. Que nous importe que les Turcs crient *Alah!* ou qu'ils psalmodient *Ave;* pourquoi prétendrions-nous les empêcher d'avoir cent femmes au lieu d'une, si ces cent femmes ne se plaignent pas de n'avoir qu'un mari; enfin n'y aurait-il pas folie de notre part à nous fâcher de ce qu'ils nous appellent *chiens de chrétiens,* quand ce sont eux que nous faisons *aboyer* au besoin sur la mer noire, si la maison d'Autriche veut roder trop près de ces contrées. Tout cela considéré, j'ai.... le roi a résolu de s'opposer à l'expédition sacrée que médite Charles de Nevers; lui faire prendre l'Ellebore pour le guérir de cette folie, serait entreprendre un traitement trop long, et j'aime les moyens expéditifs. J'en ai imaginé un, mon cher baron, dont je confie l'exécution à votre zèle.

— Votre Éminence daignera se souvenir que, dès qu'il s'agit de lui obéir, ce zèle est chaud.

— Il faut qu'il soit plus encore....

— Monseigneur, je serai tout de flamme.

— C'est ce que je veux. Partez, donc, baron, et allez immédiatement brûler les six vaisseaux que le duc de Nevers arme dans les ports de la Méditerranée...

— Ils sont en cendres.

— Et comme ces cendres là ne fumeraient pas vos terres, si le jeu vous en avait laissé, voila mille pistoles, que vous tâcherez de ne pas perdre dans un

lansquenet, à Marseille ou à Lyon. Quant à l'ordre de la *Milice chrétienne*, j'en fais la proie de ce qui tue en France les meilleures choses, quand la mode les a délaissées : je l'abandonne au ridicule.... Partez.

Tout s'accomplit au gré de Richelieu : la flotte du duc de Nevers fut incendiée, et les aimables du lever de Louis XIII, qui se moquaient déjà de la chevalerie, se donnèrent du bon temps avec la nouvelle croisade de *Pierre-l'Hermite-Second*, comme ils appelaient Charles de Gonzague. Mais bientôt ce prince eut à s'occuper d'affaires plus sérieuses : Ferdinand, duc de Mantoue, dont il était le plus proche héritier, parut se laisser influencer par les princes de Guastalla, Gonzague en leur nom. Charles, informé des intrigues de ces seigneurs, envoya à Mantoue, en 1625, le duc de Rethelois, son fils, pour contrebalancer l'influence de ses cousins, auprès du vieux Ferdinand. Mais à la mort de celui-ci, arrivée en 1626, le cardinal Vincent, son frère, déposa le chapeau pour se saisir de la couronne ducale. Cette sécularisation ambitieuse, dérangea tout le monde ; toutefois le duc de Rethelois sut prendre un biais adroit, pour arriver à la succession. François, prédécesseur et frère de Ferdinand et de Vincent, avait laissé une fille unique, Marie de Gonzague ; le jeune Nivernais s'en fit aimer, demanda sa main à son oncle, et l'obtint. C'était rapprocher singulièrement son père, et conséquemment lui-même, du duché de Mantoue. Le temps, d'un coup d'aile, fit le reste : le lendemain du mariage, l'ex-Éminence mourut. Le duc de Nevers, qui se trouvait alors à Rome, en partit sur-le-champ, pour venir prendre possession de ses états ; mais César de Gonzague, duc de Guastalla, se disposa à les lui disputer les armes à la main. On sait que Louis XIII épousa la cause du duc de Nevers, jusqu'à se rendre personnellement à l'armée. Richelieu, devenu, de par lui-même, généralissime des armées de terre et de mer, fit aussi cette campagne, non pas à la manière du cardinal de la Valette, qui se battait comme un soldat, mais conformément aux habitudes de quelques grands seigneurs, qui se tiennent loin du danger, par respect pour leur dignité. La maison d'Autriche eut à se repentir d'avoir soutenu César de Gonzague : la plus grande partie de son armée périt d'une peste terrible, qui moissonna aussi vingt-cinq mille âmes dans Mantoue. Les deux fils de Charles de Nevers, ducs de Rethel et de Mayenne, succombèrent à la même épidémie. Ce fut à ce prix que leur père acquit enfin la paisible possession du Mantouan, qu'il ne quitta plus.

Ce prince, mort en 1637, ne laissa pour héritier de ses états qu'un enfant de huit ans, fils du dernier duc de Rethelois. Cet enfant, qui se nommait Charles, comme son père et son aïeul, ne succéda aisément à ce dernier, que dans ses états d'Italie ; ses tantes, Louise, Marie et Anne, prétendant qu'il était étranger,

lui disputèrent ses domaines de France. Louise-Marie prit le titre de duchesse de Nevers, et s'étant fait donner par le roi, le gouvernement du Nivernais, elle fit son entrée dans la capitale de ce duché avec une grande magnificence, dont on se souvint moins long-temps, toutefois, que de son éclatante beauté. Cette même beauté avait déjà fait grand bruit à la cour de Louis XIII, et bien des épées avaient brillé au soleil pour des rivalités qu'elle avait excitées. Un prince du sang, Gaston d'Orléans, s'était, comme tant d'autres, épris des charmes incomparables de Louise-Marie; et l'on assure que des soupirs qui partaient de si près du trône, l'avaient trouvée assez sensible pour oublier que la grandeur princière ne se communique pas sans de certaines conditions. La réputation quelque peu équivoque de la duchesse de Nevers, trouva un refuge brillant sous la pourpre royale de Pologne : cette princesse épousa Ladislas Sigismond, en 1645.... Louise-Marie de Gonzague avait dans les yeux un talisman auquel il était difficile de résister : Jean-Casimir, son beau frère, la vit, et tout jésuite qu'il eût été, tout cardinal qu'il fût encore, il subit la loi commune en l'aimant. Élu roi de Pologne, à la mort de son frère, il obtint des dispenses du pape, et épousa sa belle-sœur, en 1649.... Cette princesse lui persuada que les offices du nommé Torelli de Poniatow, lui étaient d'une éminente utilité; quelle qu'ait été l'origine de cette opinion, ce seigneur la justifia, car il périt au service du roi son maître. Lors de son premier mariage, Louise-Marie avait quitté le titre de duchesse de Nevers : on ne sait pas précisément si la princesse Anne, sa sœur, le prit; mais elle tint à Nevers la cour brillante, spirituelle et galante, que son aînée y avait tenue : son palais continua d'être le rendez-vous des beaux esprits et des beaux cavaliers : ce dont nous conclurons seulement, que la princesse affectionnait ce qui charme l'oreille et plaît au regard. Habituée à cette existence fleurie, Anne de Gonzague eût peu goûté la cour gourmée d'Édouard, palatin du Rhin, qu'elle épousa; aussi trouva-t-elle le moyen de se soustraire aux brumes de la Germanie, et vécut à Paris, d'une pension de 1,200,000 livres que lui fit, par ordre de la cour, son neveu, Charles III, duc de Nevers et de Mantoue. Louise-Marie mourut d'une attaque d'apoplexie, à Varsovie, le 10 mai 1667; Anne, qui avait participé aux intrigues de la fronde, à la manière de Mmes de Montbazon, de Longueville et de Mlle de Chevreuse, mourut à Paris, en 1684. Sa vie avait été bien remplie.

Le duché de Nevers, échu à Charles III, duc de Mantoue, par l'arrêt de 1645, fut à peine visité par ce prince; il ne passa, dit-on, que deux nuits à Nevers. Il eût joui cependant de ses terres de France plus tranquillement que de celles d'Italie : souvent ces dernières le compromirent avec les princes ses voisins

et quelquefois avec les grandes puissances de l'Europe ; mais l'orgueil d'être possesseur d'une principauté sous le beau ciel de l'Italie, lui fit perdre de vue ses véritables intérêts. Il vendit au cardinal de Mazarin les vastes domaines qu'il possédait en France : le contrat en fut passé en 1659. Ainsi, les princes qui lui succédèrent dans la péninsule italique, n'eurent plus de biens sur le sol français ; et en 1708, l'empereur Joseph Ier les dépouilla du Mantouan et de leurs autres apanages italiens.

Voilà donc le fameux cardinal duc de Nevers ; il lui fut aisé, comme on le pense bien, d'obtenir, en 1660, de Louis XIV, des lettres confirmatives de pairie, et personne ne fut tenté de croire que la reine Anne d'Autriche eût opposé le moindre obstacle à cette confirmation. A la mort de ce ministre, cause de si longs discords, il laissa le duché de Nevers à Philippe-Julien Mancini, fils d'une de ses sœurs, qui joignit à ses armes et à son nom, les armes et le nom de Mazarin. Le duc de Saint-Simon, dont il faut lire les mémoires avec circonspection, parce que, partout, la prévention favorable ou haineuse y préside, a tracé un portrait flatteur de Julien Mancini, duc de Mazarin : « C'était, dit-il, un italien ayant beaucoup d'esprit naturel et extrêmement orné, qui faisait les plus jolis vers du monde avec une rare facilité ; un homme de la meilleure société, voluptueux, paresseux, mais avare à l'excès, et d'ailleurs d'une insouciance peu commune ; se plaisant dans la bonne compagnie, où il était fort recherché, et ne dédaignant pas la mauvaise, quoiqu'il eût pu s'en éloigner. « Il y aurait beaucoup de traits à ajouter à cette esquisse : par exemple, l'esprit de ce seigneur battait de temps en temps la chamade, et se laissait entraîner dans des rêveries ascétiques fort étranges. Un jour, il conseilla assez brusquement à Louis XIV de renvoyer Mademoiselle de Lavallière, et de mettre ordre à sa conscience ; prétendant qu'il lui parlait ainsi de la part de Dieu. « Moi, de la part des médecins, répondit le monarque piqué, je vous conseille de mettre ordre à votre raison. » Le duc de Mazarin avait épousé Gabrielle de Damas de Thiange, l'une des plus belles femmes de la cour ; mais non pas assurément des plus sages. Sa vie, remplie d'aventures étranges, quoique visant à un but assez commun, celui d'échapper à la monotonie du ménage, alimenta pendant plusieurs années les chroniques scandaleuses de Paris et de Londres. Dans cette dernière ville, Madame de Mazarin vit beaucoup Saint-Evremond, qui s'y était réfugié après avoir écrit contre les ministres de Louis XIV, à propos du traité des Pyrénées. Cet écrivain spirituel s'était autrefois brouillé, puis réconcilié, avec le cardinal de Mazarin ; apparemment, en qualité de nièce du prélat défunt, l'aventureuse duchesse tint à compléter la réconciliation. Quoiqu'il en soit, l'âge vint tempérer un

peu le goût des voyages chez cette dame ; elle finit par prendre le mariage en patience. Elle donna à son époux deux filles qui furent, dans la suite, mariées, l'une au prince de Chimay, l'autre au duc d'Estrées. Le duc de Nevers, qui avait éprouvé que les avantages de la beauté ne sont pas sans quelque mélange d'inconvénients, décida à part lui que c'était un présent funeste, dont il devait garantir ses filles. Après avoir mûrement réfléchi aux moyens qu'il emploierait pour arriver à ce résultat désirable, il s'arrêta à certain projet, dont il résolut de commencer l'exécution immédiatement. En conséquence, le duc fit prévenir ses deux filles qu'il les attendait dans son cabinet ; elles s'y rendirent... Leur père n'était pas seul : il se trouvait avec lui un grand homme en habit rouge, aux manches retroussées, et qui disposait avec beaucoup de symétrie sur une table des instruments d'un beau poli, mais d'une forme qui parut bizarre à Mlles de Mazarin.

— Mes enfants, s'écria le duc, d'un ton doctoral, je vous l'ai dit cent fois, cette beauté, dont votre sexe est malheureusement trop fier, est un présent du diable, un sujet de damnation.

— Je sais bien, mon père, dit l'aînée, que telle est votre opinion ; mais je vous assure qu'elle est peu partagée.

— C'est que le monde est en général enclin aux perversités.

— Mais, mon père, dit la cadette, plus fine et mieux inspirée que sa sœur, nous ne sommes pas belles, ma sœur et moi ; notre salut n'est donc pas en danger.

— Pardonnez-moi, mesdemoiselles, pardonnez-moi, votre beauté est une chose constatée ; nous devons y remédier, et c'est pour cela que monsieur est venu.

— Vraiment, mon honoré père, reprit l'aînée, je ne comprends pas ce que ce monsieur et notre beauté, si beauté il y a, peuvent avoir de commun.

— Vous voyez l'un des habiles opérateurs de Paris, continua Mazarin ; dans l'espace de six minutes, il vous aura enlevé à chacune....

— Quoi donc, grand Dieu ! s'exclama la cadette.

Deux dents incisives, pas davantage, répondit tranquillement le duc : je vous le répète, c'est l'affaire d'un instant.

— Ah ! miséricorde ! s'écrièrent à la fois les deux victimes promises au dentiste... Et sans entrer dans une plus ample controverse, elles se sauvèrent à toutes jambes, et le mutilateur, par reconfort de morale, ne put pas les rejoindre de huit jours. Mlles de Mazarin, dès qu'elles apercevaient leur père, se cachaient comme de pauvres petites chattes effrayées ; elles ne consentirent à reparaître à table et au salon, que lorsqu'elles furent bien assurées que le

moraliste maniaque avait renoncé à son funeste dessein. Mais il est à parier qu'elles conservèrent long-temps contre lui les dents qu'il avait voulu faire arracher.

Le duc Philippe-Julien avait aussi deux fils : ce fut l'aîné, Philippe-Jules-François Mazarin Mancini, qui succéda à son père au duché de Nevers, en 1707. Le second, Jacques-Hippolyte, marquis de Mancini, hérita de ses biens patrimoniaux d'Italie. En 1709, le nouveau duc de Nevers joignit à ses autres titres celui de grand d'Espagne de la première classe, et de prince de Vergane et du Saint-Empire, par suite de son mariage avec Marie-Anne Spinola, fille aînée et héritière de Jean-Baptiste Spinola. Pendant la régence (1720), ce personnage obtint des lettres confirmatives pour le duché-pairie de Nevers, jusqu'alors il s'était fait appeler duc de Donzy. Ce seigneur mourut en 1769: dans un âge très-avancé; laissant un fils unique, Louis-Jules-Barbon Mancini Mazarin, qui, depuis 1730, avait le titre de duc de Nevers, par la démission de son père. Unique légataire, Louis-Jules hérita fort à propos de tous les biens du feu duc : prodigue dans les ambassades qu'il avait eues, ce seigneur était criblé de dettes. Le Mazarin dont nous abordons l'histoire, fut le dernier apanagiste du fief de Nevers, et prit le titre de duc de Nivernais, qui devait périr dans le grand naufrage de priviléges que la tempête révolutionnaire allait amener.

Le duc de Nivernais, doué d'une imagination vive et passionnée, s'était marié à l'âge de quinze ans, à Hélène-Angélique-Philipeaux de Pont-Chartrain, fille du ministre Maurepas, qui n'était pas moins jeune que lui. Or, on voit par ses premiers essais poétiques, consacrés aux délices de l'hymen, qu'il dût en abuser souvent, et rien ne pouvait convenir moins à sa constitution délicate et même maladive. A cette époque où tout gentilhomme de bonne maison devait, même en dépit de sa faiblesse physiqne, attacher son nom aux fastes militaires de son pays, Louis-Jules Mazarin fit ses premières armes dans la campagne durant laquelle le grand Villars devait terminer sa glorieuse carrière et sa vie: le jeune seigneur devint colonel du régiment de Limousin. Ses talents et sa valeur eussent pu le conduire loin; mais décidément, la nature lui refusait la force d'aspirer au renom, toujours laborieusement acquis, d'un homme de guerre hors ligne. Il se réfugia dans le sein des lettres, qu'il avait cultivées dès sa tendre jeunesse, sans toutefois avoir produit autre chose que quelques traductions et quelques vers, épars sur la toilette des dames de la cour, ou tordus successivement en papillottes sur les mèches, brunes ou blondes, de leur chevelure parfumée. Mais, à cette époque, un grand seigneur qui avait composé deux quatrains, se trouvait appelé à la candidature de l'Académie

française : c'était le temps où le maréchal de Saxe écrivait : *Il veule me nommé de la cadémie : sela miret comme une bage à un cha,* et n'en fut pas moins académicien. Or, Louis-Jules Mazarin, indépendamment de ses titres à la pairie, de ses droits à la grandesse d'Espagne, et d'une table splendidement servie, avait déjà fait imprimer de jolies épîtres dans les *Étrennes Mignonnes* : les *Immortels* s'empressèrent de lui donner, en 1743, le fauteuil de Massillon.

Parmi les amis du duc, se trouvaient deux membres de l'Académie des inscriptions, qui le protégèrent auprès de leurs collégues ; et dans le courant de l'année 1744, il eut le titre de membre honoraire de ce corps savant. Hâtons-nous d'ajouter que le duc n'était pas indigne de ce dernier honneur : instruit et plus laborieux que ne sont d'ordinaire les grands seigneurs, il ne tarda point à publier deux mémoires estimables : l'un *sur les Maximes de gouvernement suivies par Clovis,* l'autre *sur l'Indépendance des anciens Rois de France, dans leurs rapports avec l'empire, depuis les premiers successeurs de Charlemagne.* Dans ces ouvrages d'une grave portée, l'auteur, plus spirituel que profond, est parvenu souvent à donner le change à la critique sévère, en substituant l'esprit au raisonnement : ce qui prouve que le premier de ces ingrédients peut servir à tous les assaisonnements de la pensée. Certes ! il en eût fallu moins pour déterminer le conseil de Louis XV, alors sous l'influence de *Cotillon* II, à confier des fonctions diplomatiques au duc : il obtint l'ambassade de Rome, en 1748. Durant cette mission, Mazarin mena large, joyeuse et splendide, la molle vie des habitudes italiennes : il donna des fêtes, des concerts ; son palais fut ouvert aux artistes, aux poëtes voyageurs ; il entretenait même chez lui une troupe de comédiens ; et quoiqu'il passât une partie de sa matinée à composer ses *Dialogues des Morts*, il devenait un très-bon *vivant*, et même un *viveur* passablement expansif avec ses jolies pensionnaires, en dépit des conseils de son médecin. On commettrait une grande erreur si l'on jugeait de la sévérité des papes, d'après l'âpre rigorisme des bulles qu'ils fulminent ; il y a en eux un double personnage : le chef de l'église chrétienne, et le souverain temporel. Le premier est terrible, quand il parle au nom du ciel ; mais souvent le second se montre indulgent et débonnaire pour les peccadilles sociales. Le duc de Nevers, malgré la désinvolture de sa conduite privée, acquit donc un grand crédit auprès du Saint-Père : à tel point même, que son influence alla jusqu'à tempérer les censures du Saint-Siége dans la partie apostolique de sa puissance. C'est ainsi qu'il parvint à sauver de l'*Index* plusieurs livres français, entr'autres ceux de Montesquieu.

Appellé, en 1756, à l'ambassade de Prusse, le duc de Nevers obtint peu de succès auprès du grand Frédéric, quoiqu'il fût son frère en Apollon. Il

fallait à la légation de Berlin, plus qu'un homme d'esprit, plus qu'un homme de cœur. Frédéric, rebuté de l'alliance du Satrape Louis XV, par l'incapacité de ses ministres et l'empire de ses maîtresses, venait de conclure avec le cabinet de Saint-James un traité, le jour même où le nouvel ambassadeur arrivait pour l'en détourner. Plus heureux à Londres, en 1763, il y signa le traité dont la France avait alors grand besoin.

Sans accéder aux principes de la révolution, le duc de Nivernais n'avait pas désapprouvé toutes ses réformes; car les philosophes l'avaient rallié à bon nombre de leurs doctrines. Mais il avait failli être gouverneur du dauphin et s'était assis au tapis du conseil, dans les derniers temps du ministère Vergennes. Vainement, à l'origine de nos troubles civils, ce seigneur donna-t-il beaucoup; il n'y avait guère de composition possible avec le Minotaure de 1793. Dénoncé le 13 septembre par Chaumette, le duc de Nivernais fut incarcéré, et resta dans les prisons de Paris jusqu'au 9 thermidor. Gai et jovial, malgré son grand âge et la lugubre perspective qui s'offrait à lui, ce ci-devant, comme on appelait alors les nobles, répétait quelquefois à ses compagnons d'infortune, vers la fin de la terreur, ce mot du valet comique d'*Azémia : Ils nous gardent pour la provision...* et c'est bien à tort, ajoutait-il, en riant, car ici nous n'engraissons pas. Échappé à ce péril, le *citoyen Mancini* présida en 1796, l'assemblée électorale de la Seine, et fut sur le point d'être élu au conseil des anciens.

Comme homme du monde, le duc de Nivernais méritait une estime sans restriction : il était bon, généreux et toujours disposé, dans ses terres, à alléger les charges des cultivateurs qui tenaient de lui des biens à ferme. Sous le rapport de la littérature, ce duc n'a pas droit à un éloge aussi complet. Sans doute il avait de l'esprit, de la grâce, de la délicatesse; mais tout ce qu'il a laisé est traité à fleur de sujet. « Il n'est plus duc à la cour, disait de lui l'abbé Barthélemy, » en 1790; mais il l'est toujours au Parnasse. » Les fables du duc de Nivernais doivent être citées après celles de Florian : s'il en a hasardé un trop grand nombre, on en compte au moins une cinquantaine dans le recueil, qui ont droit d'échapper à l'oubli. Les critiques y trouvent trop d'esprit, trop de cette finesse qui, dans l'apologue, peut dégénérer en froideur. Mais parce que Lafontaine a su créer une naïveté sublime, doit-on bannir des ressources du fabuliste, cette raison ingénieuse, que Florian a su mettre en œuvre avec tant de charme? *Les Dialogues des Morts et les Lettres morales* de Nivernais, respirent une douce philosophie, et *ses Vies des Troubadours* se distinguent par une narration toujours piquante. Il y a souvent de la négligence dans les morceaux que cet écrivain a imités d'Anacréon, d'Ovide, de Tibulle, et dans ceux traduits

de Milton, de l'Arioste et de Métastase; mais il est rare qu'on n'y trouve pas des passages pleins de séduction. Les discours académiques du même auteur sont des modèles d'une touche délicate, d'une convenance soutenue : personne n'entendit mieux ce que l'on pourrait appeler *l'urbanité littéraire*, qualité entièrement bannie de la plupart des écrits contemporains. Dans ses *Réflexions sur le Génie d'Horace, de Despréaux et de J.-B. Rousseau*, le duc de Nivernais a fait preuve d'un goût épuré, d'une critique presque toujours judicieuse; et ce qui prouve qu'il avait bien compris le poëte de Tibur, c'est qu'il l'a traduit souvent avec bonheur.

Le duc de Nivernais a donc clos avec honneur la série des seigneurs apanagistes de cette province, qui a joui ainsi de la bonne fortune, assez rare, de posséder un gouverneur, homme supérieur à la fois par son rang et par son mérite. C'est, il faut en convenir, un avantage dont son voisin, le Berry, n'a pu se prévaloir jusqu'au moment de la révolution. Durant les quatre dernières années de sa vie, le duc de Nivernais traîna une vieillesse languissante et souffreteuse; enfin, il mourut, âgé de quatre-vingt-deux ans, le 25 février 1798. Il ne vit luire que dans le lointain, l'étoile qui devait bientôt répandre un si vif éclat sur la France; mais, bon appréciateur des tendances politiques, il avait dit à ses amis : « La république est une pros-» tituée qui se jettera à la tête de Bonaparte, quand elle sera à la veille » de vendre son dernier jupon. »

CHAPITRE II.

Aperçu géologique et agricole. — *Canton de Charenton.* — L'héroïne de Bannegon. — *Canton de Saint-Amand.* — La ville. — Montrond. — Lacelle-Bruère. — Meillant. — *Canton de Saulzais-le-Potier.* Ainay-le-Vieil. — *Canton de Château-Meillant.* — La ville. — Culan. — *Canton du Châtelet.* — Diverses localités. — *Canton de Lignières.* — Chezal-Benoît. — *Canton de Châteauneuf.* — La ville. — Diversités. — *Canton de Dun-le-Roi.* — La ville. — Le sire de Giac. — *Canton de Sancoins.* — Antiquité du chef-lieu. — Aventure de la Sagonne. — *Canton de la Guerche.* — Diverses localités. *Canton de Nérondes.* — Divers détails.

Il est rare qu'un département offre dans toute son étendue une seule nature de terrein : même dans les pays les moins accidentés, comme les plaines de la Beauce et de l'Artois, le sol présente des variétés géologiques qui nécessairement en font admettre dans l'exploitation agricole. Nous examinerons donc séparément, sous ce rapport, chacun des arrondissements appartenant aux deux départements formant la section dont nous abordons la description. L'arrondissement de Saint-Amand (Cher), sur lequel nous

pénétrons d'abord, présente à son extrémité sud une partie montueuse bien prononcée, dépendant des cantons de Château-Meillant et de Saulzais-le-Potiers : c'est une dernière ramification des éminences du Bourbonnais, dans lesquelles se sont progressivement fondues, en s'abaissant, les hautes montagnes de l'Auvergne. Néanmoins le point culminant de cette partie du département est la Côte du Belvédère, près Saint-Amand, dont la hauteur est de 328 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ces collines renfoncées appartiennent par leur nature aux terreins primitifs, ainsi que les montagnes dont elles sont la continuation, ou si l'on veut l'amortissement. On remarque dans leur formation le gneiss, le mica schiste et le quartz yalin, en roches indépendantes; on y trouve aussi quelques portions de granit. Les hauteurs qui nous occupent sont arrondies à leur sommet, et presque partout revêtues d'une couche de terre végétale assez mince, à laquelle se mêle un détritus des éléments de leur composition intérieure.

Les terres siliceuses et argilo-siliceuses dominent dans la plus grande partie de l'arrondissement de Saint-Amand; beaucoup de communes y présentent des terres siliceuses proprement dites, composées de sable ou de cailloux, fragments de roches quartzeuzes; ce qui constitue un sol maigre, mais que l'on peut amender avec la marne que l'on trouve dans quelques autres communes de la même contrée. L'arrondissement de Saint-Amand renferme aussi des terres calcaires et des terres argilo-calcaires: ces dernières sont ordinairement de bonne qualité et productives.

Dans les terreins siliceux et argilo-siliceux de cet arrondissement, situés particulièrement au sud, on cultive le seigle d'hiver et de mars, l'avoine, le sarrazin, les pommes de terre et les raves plates. Le chanvre et le lin y viennent aussi, mais seulement auprès des habitations. Les terres calcaires ou argilo-calcaires, particulièrement les dernières, offrent une grande variété de productions : elles conviennent à toutes les espèces de céréales, au colza, à la gesse, à la vesce, aux plantes légumineuses et au chanvre : ce dernier se cultive surtout en grand dans le Val-de-Saint-Amand. Ce terrein convient peu à la vigne: il en existe toutefois dans les cantons de Lignières, Châteauneuf, Charenton, Saulzais et Saint-Amamd. Il y a dans l'arrondissement des terreins propres aux prairies artificielles ; mais on néglige d'y en établir, parce que les pacages y sont communs, et propres à l'engrais des bestiaux.

Ici, l'assolement est assez généralement triennal. Cependant on y trouve encore, de distance en distance, de vastes brandes couvertes d'ajoncs, de bruyères et de hautes fougères : terre promise des chasseurs indigènes. On met ces terreins en culture à l'aide de l'écobuage : rendues arables, elles

donnent deux ou trois récoltes successives; puis on les laisse quatre ou cinq années de suite abandonnées à une folle végétation. Mais dans le riche vallon de Saint-Amand, les terres cultivées à bras ne se reposent point. L'agriculture est en progrès dans l'arrondissement que nous explorons: il renferme un grand nombre de propriétaires aisés, surtout dans le canton du chef-lieu, et dans celui de Dun-le-Roi.

Bornant au rapide aperçu qui précède nos remarques géologiques et agricoles sur l'arrondissement en général, nous les reprendrons dans nos descriptions locales, et nous abordons celles-ci à l'extrémité sud-est de cette circonscription territoriale, c'est-à-dire par le canton de *Charenton*. Les seigneurs du chef-lieu furent puissants au moyen-âge; mais il ne reste plus aucune trace de leur splendeur. Il n'en subsiste pas davantage de l'antique abbaye de Charenton, dont l'existence remontait à l'an 620, et qui avait été fondée par un disciple de Saint-Colomban. C'était une communauté de femmes à laquelle fut appliquée dans la suite, la règle de Saint-Benoît. Les abbesses de ce monastère, dont plusieurs furent en même temps supérieures des Bénédictines de Saint-Menoux, appartenaient presque toujours à de grandes maisons. Marie de Rochechouart, qui eut ce double gouvernement, introduisit dans les deux maisons la réforme de Chezal-Bénoît. Sans doute les opulentes religieuses de Charenton devaient avoir une vaste habitation: on ne peut en voir aujourd'hui que l'emplacement. La ville ou plutôt le bourg, en perdant cet établissement religieux, a perdu en même temps sa physionomie; mais non pas toute son importance: cette commune renferme une forge qui produit annuellement au moins cinq cents milliers de fers, conduits partie à Montluçon, partie au port du Veurdre, sur l'Allier. La population de Charenton est de 1,420 habitants; ce chef-lieu de canton est situé à deux lieues est de Saint-Amand; il s'y tient annuellement quatre foires : en mai, août, septembre et décembre.

Le bourg de *Bannegon*, situé près de Charenton, eut une importance féodale que l'on peut reconnaître encore aux ruines de son château, l'une des forteresses imposantes de la contrée, et dont les vestiges révèlent une construction militaire du XVe siècle. Durant les guerres de religion, ce château soutint un siége dirigé par un capitaine d'une espèce assez rare. En 1570, le sieur de Montaré, gouverneur du Bourbonnais et catholique intrépide, investit cette demeure seigneuriale avec une troupe de trois mille hommes. Marie de Brabançon, veuve du seigneur de Neuvy, était alors châtelaine de Bannegon. Ayant embrassé la religion réformée, elle se faisait lire la Bible par son page, lorsqu'on vint lui dire que des hommes d'armes s'avançaient vers le château,

et qu'on avait reconnu à travers les arbres, la bannière du sire de Montaré. Marie ordonna à ses gardes de lever le pont, de se ranger sur les murs, et de préparer les couleuvrines du rempart. Ces ordres donnés, elle passe dans la salle d'armes, se fait revêtir d'une armure, couvre sa brune chevelure d'un casque, ceint l'épée de feu son époux, et déclare qu'elle prend le commandement de la garnison. Les assiégés, qu'elle passe en revue avec tout l'aplomb d'un général consommé, ne sont que cinquante; mais elle leur déclare que c'est assez, et qu'un plus grand nombre de défenseurs se coudoierait durant l'action.

L'héroïne de Bannegon se défendit pendant deux mois entiers, malgré toutes les ruses, tous les efforts des assiégés, dont le nombre fut considérablement réduit par les canons du château, que Marie de Brabançon pointait souvent elle-même. Enfin, les vivres manquant aux assiégés, quoiqu'ils fussent réduits à dix, le général féminin compris, l'intrépide amazone capitula, et se rendit prisonnière. Montaré, faisant violence à son caractère irascible et à la haine qu'il portait aux calvinistes, n'osa maltraiter une femme qui, après s'être montrée si courageuse, lui apparaissait encore fière en se soumettant. Mais, ayant envoyé la châtelaine à Moulins, il livra Bannegon au pillage et ruina le château.

Ce trait de Marie de Brabançon l'emporte sur celui de Jeanne Hachette : cette jeune fille n'eût qu'un élan de courage, magnanime il est vrai; l'héroïne de Bannegon fit preuve de cette constance, qui est le courage des grandes âmes.

Le canton de Charenton renferme de bonnes terres, surtout dans les communes de Bessais, Bannegon et Saint-Pierre des Etieux; il produit des céréales, donne un peu de vin d'une très-médiocre qualité, offre quelques prairies, et présente quelques parties boisées qui lui prêtent une physionomie assez pittoresque. Plusieurs communes du canton se livrent à l'engrais des bœufs et des moutons, que les habitants vendent ensuite aux bouchers des villes voisines. Le canton étant traversé par les rivières d'Auron, de la Marmande et du Chignon, on a établi sur leur cours un assez grand nombre de moulins à blé et à foulon.

Le canton de *Saint-Amand* joint à l'ouest celui de Charenton; son chef-lieu est aussi celui d'un arrondissement. La ville s'élève au confluent de la Marmande et du Cher, dans une situation agréable, sur la grande route de Paris à Clermont, par Bourges. Saint-Amand n'est point une cité ancienne : nulle part son existence n'est mentionnée avant le XVe siècle; et c'est en effet,

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Rouargue frères del. & sc.

ST AMANDS.

selon les documents les plus authentiques, de l'an 1410, que datent les premières constructions de la ville. Il n'existe plus que d'informes débris de la forteresse d'*Orval*, qui s'élevait à peu de distance de la cité actuelle : c'était cependant le siége d'une Châtellenie, appartenant au connétable Charles d'Albret. Un gros bourg avait été construit sous la protection des tours du sire d'Orval, et les foires de cette localité (aujourd'hui commune rurale), se tenaient dans un champ du nom de Saint-Amand, venant, peut-être, de quelque oratoire ayant existé jadis sur ce préau. En 1410, les Anglais, après un siège assez long, prirent le château d'Orval, le détruisirent, et brûlèrent le bourg. Après ce désastre, les vassaux du connetable se réfugièrent d'abord sous quelques barraques construites pour les marchands, au lieu appelé Saint-Amand, ce qui donna l'idée à leur seigneur de les y fixer, en les aidant à bâtir un bourg, sur l'emplacement de la foire. Le sire d'Orval accorda dans la suite de grands priviléges aux habitants de Saint-Amand, afin qu'ils pussent, en faisant construire une enceinte, se mettre à l'abri d'une catastrophe semblable à celle qu'ils avaient éprouvée. En effet, la ville nouvelle fut close en 1434.

Pendant les guerres de religion, la ville murée de Saint-Amand dut, comme toutes les places de guerre, être le refuge des deux partis descendus dans l'arène l'un contre l'autre ; on ne trouve cependant, dans les annales du pays, aucune trace de la participation de ses habitants à ces déplorables hostilités. Saint-Amand dépendait autrefois de la province du Bourbonnais, et appartenait à titre d'apanage à la maison de Nevers, titulaire de la sirerie d'Orval.

La ville actuelle, entièrement ouverte, ne laisse à peine soupçonner qu'elle ait pu avoir un mur de clôture. Ses rues ne se distinguent point par la somptuosité des maisons qui les bordent ; mais elles sont assez larges et bien entretenues. Vous n'y trouverez point de ces vieilles constructions devant lesquelles l'artiste établit son chevalet : ici le *moyen-âgiste* se récriera sur la barbarie moderne ; mais l'étranger sera logé commodément, et se procurera le confortable : demandez au commis-voyageur si cela ne lui paraît pas une compensation. Le chef-lieu du troisième arrondissement du Cher n'offre que deux monuments dignes d'intérêt : l'église paroissiale, édifice des premières années du XVe siècle, qui ne présente pourtant aucune particularité architecturale assez remarquable pour être citée ; et la chapelle de l'ancien couvent des Carmélites, dont le portail, ouvrage de la renaissance, est d'assez bon goût. L'intérieur, d'une époque antérieure, offre des arcades en ogive, ornées d'arcs doubleaux dont les retombées s'appuient sur des chapiteaux

et des consoles d'un beau travail. L'abside est décorée avec élégance. Quelques-uns de ces détails révèlent la sculpture des dernières années du xve siècle.

Saint-Amand n'est point une cité industrielle : on n'y remarque guère que les corps d'états destinés à alimenter ses propres besoins ou ses jouissances. Mais il y règne un certain mouvement commercial, résultant de la fertilité et de la bonne culture du sol environnant. Lorsque le canal latéral du Cher sera enfin terminé, cette voie de navigation ne pourra manquer d'ajouter aux chances de prospérité de la ville, qui deviendra alors un point d'entrepôt pour les marchandises ou denrées venant de l'Allier, et un port d'expédition pour les produits de la contrée elle-même. Il faut ajouter, toutefois, que la population de Saint-Amand, dont le chiffre excède aujourd'hui 7,400 âmes, ne semble pas attendre ce complément de bien-être pour montrer aux étrangers une physionomie vivante et allègre. Elle est en général aisée, et présente un certain nombre de fortunes plus que médiocres, résultant du produit territorial. Les habitants de Saint-Amand sont amis du plaisir, communicatifs, affables et hospitaliers. Par un échange remarquable de noms et de destinées, Saint-Amand, ancien emplacement forain des habitants d'Orval, tient maintenant une belle foire qui dure annuellement plusieurs jours, sur le territoire de l'ancienne seigneurie de ce même Orval. L'approche de cette solennité marchande est un sujet de joie pour toute la jeunesse de l'arrondissement; car les foires d'Orval sont l'occasion de bals, de spectacles et surtout d'emplettes. Nous avons vu dans cette circonstance à Saint-Amand de fort bons comédiens, échappés, pour saisir une très-bonne aubaine, des villes d'un ordre supérieur. Les riches propriétaires du lieu, honteux de n'offrir à ces troupes voyageuses qu'une misérable grange pour étaler les splendeurs scéniques de la *Tour de Nesle* ou du *Postillon de Lonjumeau*, voire même de *Robert-le-Diable*, vont, dit-on, former par souscription une somme suffisante pour la construction d'une salle de spectacle, que M. Hazé, jeune artiste établi à Bourges, serait chargé de décorer. Cette dépense, qui fructifiera au profit des plaisirs de la ville, contribuera aussi à rendre moins chanceuses les spéculations dramatiques dans le département du Cher. Bourges, seule ville de ce département qui ait élevé une petite maison aux muses théatrales, leur rend hélas ! un culte peu assidu; et Saint-Amand viendra certainement en aide à l'administration qui exploite la capitale un peu sérieuse du pays berruyer.

Saint-Amand est la patrie de M. Raoul Rochette, antiquaire renommé, et

membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, auquel nous consacrerons un article dans la biographie de notre seconde région.

En 1815, un corps de cavalerie légère, sous les ordres du général Pajol, et faisant partie de l'armée de la Loire, occupait la ville et les environs de Saint-Amand. Vers la fin du mois de juillet, ces troupes, encore mal ralliées à la dynastie bourbonienne, se cramponnaient au drapeau d'Austerlitz avec tout le regret d'une valeur méconnue et outragée. Or, celui qui trace ces lignes, chargé de l'administration supérieure d'un corps d'armée stationné à Bourbon-l'Archambaud, s'était rendu pour affaire de service à Bourges, où la cocarde tricolore avait dû tomber devant un ordre du jour rendu par le maréchal prince d'Eckmühl. L'officier venant de l'Allier faillit être écharpé pour s'être montré avec sa vieille *trilogie*[1] de couleurs, aux ambitions fraîchement royalistes du quartier-général. A la vue d'un ordre du jour, loi impérieuse du soldat, cet administrateur militaire s'empressa de remplacer à son chapeau la cocarde nationale par la cocarde blanche. Celle-ci était encore d'une blancheur virginale, lorsque l'homme qui la portait, passant à Saint-Amand, se vit tout à coup pressé par un cercle de hussards aux regards flamboyants, qui ne parlaient de rien moins que de faire trève au repos de leur *bancal*, en pourfendant le porteur de l'insigne royal... Dans ce moment, il leva les yeux, et vit le drapeau tricolore onduler sur le clocher paroissial. Il était douteux, en vérité, que les hussards lui eussent laissé le temps de méditer sur l'inconvénient d'obéir trop vite, en temps de révolution, à l'ordre-du-jour d'un maréchal de France, lorsque, par bonheur, survinrent quelques officiers qui, mieux fixés que leurs subordonnés sur la puissance de la discipline, dégagèrent la victime probable de celle-ci.

Une belle route conduit de Bourges à Saint-Amand, et de cette dernière ville à Montluçon. Plusieurs voitures publiques, communiquant avec celles de Moulins, Clermont et Limoges, font le service sur cette route. La distance de Saint-Amand à Bourges est de dix lieues. La brillante foire d'Orval[2], bazar offert aux luxe, plutôt que champ de spéculation pour le commerce rural, n'est pas la seule qui se tienne dans ce chef-lieu de canton et d'arrondissement : l'annuaire du département en signale cinq autres ; en février, avril, août, septembre et décembre. Elles sont très-commerçantes pour la vente des bestiaux.

Il existait autrefois à un quart de lieue environ de Saint-Amand, vers le nord,

(1) Cette désignation hardie est cependant exacte ; car ces couleurs *disent* beaucoup.

(2) Elle a lieu au mois d'octobre, et dure huit jours.

un château formidable, appelé *Montrond*. De sa construction, il ne reste qu'une partie peu appréciable dont nous donnons ici le dessin.

Ce château datait du XIVe siècle ; mais ses fortifications avaient été considérablement augmentées par Maximilien de Béthune, duc de Sully ; et le grand Condé en étant devenu possesseur, dans la première moitié du XVIIe siècle, fit encore ajouter à ses moyens de défense. Durant cette guerre mêlée de circonstances graves, de scandales et de faits grotesques que l'on a nommée la fronde, les princes avaient fait de Montrond, l'une de leurs principales places d'armes. En 1650, Tavannes, Chatelus, Chavagnac et Bussy Rabutin, se renfermèrent dans ce fort, où commandait le sieur de Persan. Parmi ces frondeurs, il y eut toutefois une défection, lorsque les princes, arrêtés par ordre de la régente, furent mis en liberté : ce fut celle de Bussy, homme trop inconstant pour tenir long-temps à une opinion. Non content d'avoir abandonné ses anciens amis, il leur fit bravement la guerre. Mais ceux-ci, persévérant dans leur haine pour le Mazarin, étaient résolus à se défendre dans les murs de Montrond, jusqu'à la dernière extrémité. En 1652, le comte de Palluau, ayant occupé le Berry avec des forces imposantes, vint, au milieu de l'hiver, assiéger cette place, qui se

défendit long-temps, malgré la difficulté que le commandant éprouvait à s'approvisionner, et l'imminence d'une famine. Enfin, il écrivit aux assiégeants que si, avant le mois de septembre, il n'était pas secouru, il leur remettrait la place. Il fut bien fait, avant cette époque, une tentative de déblocus, mais d'un effet insuffisant pour faire lever le siége. Persan, perdant alors tout espoir, ouvrit les portes de la forteresse aux troupes royales. Le comte de Palluau, selon les instructions qu'il avait reçues, la fit raser. On ne voit sur l'emplacement de l'une des places les plus fortes du royaume, qu'un amas informe de décombres et quelques souterrains, interrompus ça et là, par des éboulements; mais qui, dit-on, étaient d'une grande étendue. Les ruines de Montrond ne peuvent plus même fixer l'attention de l'artiste et faire rêver le poète : c'est une carrière d'un ton grisatre, sur laquelle glissent également vite le regard et l'imagination.

Il n'en est pas de même des antiquités qui existent au village de *Drevant*, situé sur le Cher, à une lieue environ de Saint-Amand. Caylus (*troisième volume des Antiquités gauloises*) avait signalé la découverte des monuments romains enfouis en ce lieu; M. de Barral, ancien préfet du Cher, avait aussi mentionné ces vestiges précieux; mais M. Hazé, inspecteur des monuments historiques du département, a dirigé récemment des fouilles qui les font mieux connaître, et achèvent de révéler l'existence d'un vaste établissement romain à Drevant ou *Derwant*, selon la dénomination celtique, qui, du reste, ne pourrait se rapporter qu'à une période antérieure à la construction des monuments dont il s'agit. Aux ruines décrites par M. Hazé, aboutit une voie romaine parfaitement conservée, qui conduisait à Alichamps, lieu où l'on trouve d'autres ruines du même temps. Cette route se dirigeait ensuite sur Néris (*aquæ Neris*). Le plus considérable des édifices de Drevant était un théâtre bâti, selon Caylus, d'après les proportions de Vitruve, et qui pouvait avoir trente toises de diamètre. Il est situé à soixante-douze pieds environ du canal. M. Hazé, dans son travail, a mis au jour une des entrées principales, un escalier et plusieurs des pilastres qui formaient l'enceinte extérieure. Ce laborieux investigateur, en sondant le terrein avec intelligence, a même pu reconnaître que ces pilastres étaient au nombre de vingt-deux; et les restes d'une galerie circulaire communiquant aux gradins, ont achevé de lui rendre sensible la forme générale du théâtre. En creusant au pied de quelque parties du mur extérieur, on a trouvé des cendres, des lingots de cuivre, paraissant résulter d'une fusion sans doute intempestive; des fragments de corne de cerf d'une grande dimension : les uns façonnés, d'autres tournés; de petites fioles en verre, enduites intérieurement d'une matière grasse

(sans doute l'huile dont les gladiateurs se frottaient les membres avant de combattre); enfin du verre à vitre de deux lignes d'épaisseur. Vers la corde de la demi-ellipse formée par l'ensemble des constructions, se trouvaient certains réduits voutés, destinés peut-être à loger les animaux avant le combat.

Lorsque l'on s'occupait encore des travaux de creusement du canal, on avait établi à Drevant un camp pour les condamnés militaires employés à ces travaux; or, ce camp s'étendait sur l'emplacement d'un vaste temple carré. Pendant leur séjour en ce lieu, les travailleurs n'ont cessé d'y découvrir une multitude d'objets antiques : les uns appartenant au culte du paganisme, d'autres ayant servi aux usages domestiques. Les parties les mieux conservées de ce monument religieux sont un escalier, dont quatre marches subsistent : ces marches, au moment de la fouille, étaient couvertes de fragments d'une poterie rouge, et d'une autre de couleur ardoisée, avec quelques traces de petits dessins. Dans toutes les parties où le mur extérieur a été mis au jour, on l'a trouvé revêtu d'un enduit rouge parfaitement uni qui pénétrait d'un quart de ligne dans le mortier. A l'un des angles du carré décrit par les constructions, il existait plusieurs petites pièces ou cellules, dans l'une desquelles on a recueilli des tuiles encore liées ensemble par de la chaux, et qui paraissaient provenir d'une toiture. Dans ces sortes de loges se sont aussi trouvés des clous de grande dimension, des cendres, du charbon de bois, même de la houille; enfin, des os ayant appartenu à des animaux de diverses espèces et grosseurs. L'entrée du temple a été découverte au côté de l'édifice quadrangulaire qui regarde l'est : on l'a reconnue à l'existence d'un large seuil à deux voies. Tout porte à croire qu'une semblable entrée, ou portique, existait à chacune des faces de l'édifice; car un propriétaire a déclaré avoir trouvé vis à vis l'ouverture mentionnée un seuil semblable au premier. M. Hazé pense que l'enceinte du monument était triple, c'est-à-dire se composait de trois murs, entre chacun desquels il existait deux espaces ou galeries, destinées sans doute à rendre impénétrable les mystères qui se passaient à l'intérieur. Presque à la surface du sol, on remarque le ciment qui servait de carrelage à ces galeries. Dans une salle découverte à la partie occidentale de l'enceinte, il existe des parties de mur bien conservées, revêtues de l'enduit rouge dont nous avons parlé. Celui-ci n'offre pas la moindre ondulation, et sa surface est aussi régulièrement plane que si elle était formée de tables de marbre préparées d'avance et ensuite dressées le long du mur. Il ne paraît pas qu'il y ait eu aucune porte donnant accès dans cette salle; apparemment on y parvenait par une entrée souterraine. Elle était, comme les autres pièces, remplie de débris divers. On remarquait ici, entr'autres objets, des pièces de terre cuite moulées, destinées

à décorer le bord des toits. Elles représentaient une tête de bœuf portant une palmette dont les branches, en sortant de chaque côté de la gueule, formaient, avec le bout de la langue, pendant au milieu, un ornement aussi singulier qu'agréable à la vue. Aux deux angles du bas de chacune de ces pièces moulées, figuraient de petites rosaces soudées à un bout de tuile arrondi. L'ensemble des pièces dont il s'agit était de très-bon goût, et a été souvent imité par l'architecture moderne. La salle où ces vestiges ont été trouvés, paraît avoir été revêtue de peintures, sinon savantes, du moins très-soignées quant aux teintes, qui sont, après tant de siècles, à peine altérées.

Le sanctuaire du temple, dont la forme était un peu oblongue, se trouvait placé à peu près au centre de l'enceinte générale: M. Hazé n'a pu en découvrir que les fondations. Mesurée intérieurement, cette partie de l'édifice avait vingt et un pieds carrés.

Autour du temple, se développait une colonnade ou un portique qui devait imprimer un noble caractère à ce monument. Cette colonnade était assez éloignée de l'édifice principal pour laisser supposer que, dans l'intervalle, il régnait une vaste cour, affectant, comme toute la construction, une forme quadrangulaire; aux angles de cette cour s'élevaient quatre pavillons.

Au moment où le camp des condamnés occupait cet emplacement, la partie du terrein où fut le sanctuaire, était couverte d'un amas de décombres assez élevé ; on le fit déblayer, et là se trouvèrent une grande quantité d'objets curieux, et particulièrement des fragments d'architecture d'un goût exquis, et dont l'étude ne peut que fructifier à l'art moderne. Un tronçon de colonne richement sculpté paraît appartenir à la seconde moitié du troisième siècle, peut-être au temps d'Aurélien, époque à laquelle on commençait à surcharger les colonnes d'ornements.

A quelle divinité était consacré le temple dont les ruines ont été décrites par M. Hazé, après Caylus et M. de Barral? Aucun de ces trois antiquaires n'a émis à cet égard une opinion, parce qu'en effet ces fondations enfouies n'offrent aucun caractère. Le poëte seul, restaurant de son active imagination ce monument religieux, et l'appuyant fictivement sur l'horizon d'un ciel bleu, voit surgir d'entre ses colonnades élégantes quelque prêtre de Jupiter à la longue robe blanche, ou quelque prêtresse de Vesta, toute rêveuse de son impérieuse virginité.

On voit encore à Drevant, au sud du temple, les restes d'un établissement thermal d'une assez vaste étendue : restes mieux conservés, conséquemment plus appréciables que ceux des édifices précédemment décrits, puisque ses murs s'élèvent encore à deux ou trois pieds au-dessus du sol. Jugeant de la desti-

nation de cette antique construction, d'après sa disposition en croix grecque, on avait d'abord pensé que c'était une basilique ayant appartenu aux premiers temps du christianisme. Mais cette opinion a été démentie, et par les dispositions intérieures du monument, et par les objets que les fouilles ont fait recueillir. Par exemple, l'un des côtés du mur présente un beau fragment d'aqueduc, creusé dans des pierres du pays, rassemblées avec des crampons de fer d'un pouce carré. Le chenal de cet aqueduc avait 33 centimètres de largeur sur 15 de profondeur; sa surface intérieure était revêtue encore d'un ciment d'une grande dureté, mais incolore. En 1831, des paysans trouvèrent près d'une autre partie du mur, les deux pieds d'une statue en bronze de grandeur naturelle, et dans un assez bon état de conservation. La chaussure a quelques rapports avec nos souliers, et ne paraissait pas s'élever au-dessus du coude-pied, à en juger par le rebord qui règne à cette hauteur. Ces pieds étaient fixés à quelque partie de l'intérieur avec du plomb : il en reste quelques portions attachées au bronze. Les déchirures du métal porteraient à croire que la statue inconnue à laquelle ces extrémités appartinrent, aurait été brisée violemment : peut-être fut-ce une idôle détruite par quelque apôtre fervent du christianisme naissant. Du reste, ces objets et d'autres du même métal prouvent qu'ils sont d'une époque où l'art de couler le bronze était porté à une certaine perfection.

L'intérieur des thermes présente un assez grand nombre de pièces de grandeur bien différentes : la plus vaste, qui peut être considérée comme ayant servi de vestibule, a environ cent pieds de long, sur vingt-cinq de large. Dans un coin de cette pièce, on a trouvé quelques dalles et des vestiges de conduits. Quatre autres salles, découvertes en 1831, offrent un carrelage composé d'un ciment d'une couleur rosée, qui a été endommagé par le passage des voitures, lorsqu'on enlevait les terres. Le niveau de ces salles présente des différences assez considérables; on trouve dans toutes, des traces de conduits, qui étaient revêtus en poterie; d'autres conduits, formés par des tuiles à rebord, paraissent avoir servi de canaux à la chaleur. Indépendamment de ces pièces, qui sont assez grandes, il en existe de petites que l'on croit avoir été autant de baignoires ou piscines : ce que l'on peut au moins présumer par la présence dans chacune, d'un conduit qui devait servir au passage de l'eau. Il y a de ces sortes de baignoires dont la forme est hemi-circulaire : dans l'une d'elles, on a trouvé une partie de tuyau en plomb qui traversait la muraille. Là aussi on a recueilli des pierres noircies par le feu, des fragments de vitres, auxquels étaient attachées des parcelles d'un ciment très-adhérent ayant sans doute servi à les fixer. Ce verre, dit M. Hazé, à qui nous

empruntons une partie de ces détails, s'exfolie aisément; il est d'une notable épaisseur. Des fragments d'un enduit, assez épais aussi, qui servait sans doute à orner les murs intérieurs, se sont trouvés dans les piscines : ils offrent des ornements peints à fresque et d'une élégance remarquable. Un de ces réduits était revêtu en marbre blanc, et l'on y descendait par trois marches, également revêtues en marbre. Il est à remarquer que ces dernières se sont trouvées à toutes les piscines, dont le sol était plus bas que celui des grandes salles. L'une de celles-ci était semée de cendres, de clous, de tuiles; mais ce qu'elle présentait surtout de particulier, c'était une multitude de petits piliers, hauts d'environ vingt-cinq centimètres, et formés de quatre briques carrées, superposées et maçonnées ensemble. Ces piliers, placés à 45 centimètres environ les uns des autres, et le long d'un des murs, formaient par leur ensemble, un parallélogramme. Il est probable que le long du mur opposé, se trouvaient les mêmes objets semblablement disposés, et tout porte à croire que ces piliers soutenaient un plancher, que l'on chauffait en plaçant des fourneaux dessous. Le savant Winkelmann, dans son *Histoire de l'Art*, parle de cette disposition, remarquée dans d'autres thermes antiques, et lui attribue cet usage. En fouillant le sol d'une des salles, on a découvert une médaille de Nerva en petit bronze.

Par les débris qui existent encore sur l'emplacement du fourneau qui servait à chauffer les bains, on a pu juger jusqu'à un certain point de sa construction. Il avait 3 mètres de hauteur et 1 mètre 75 centimètres dans sa plus grande largeur. Il était soigneusement voûté, et soutenu au fond par deux piliers carrés, construits en carreaux. On a présumé que le combustible employé dans les thermes de Drevant, était du charbon de terre, dont il se trouvait de gros morceaux dans une des pièces voisines du fourneau. Une des caves ou réservoirs de l'établissement thermal, renfermait, amoncelée, une assez grande quantité d'ossements d'animaux très-gros, mais qui, par ces débris de leur charpente, ne peuvent, selon M. Hazé, être comparés ni au cheval ni au bœuf. Cet antiquaire pense qu'ils doivent provenir de quelque race étrangère ou perdue. Il semble assez naturel de penser plutôt que ces ossements ont appartenu à des éléphants : on sait que ces animaux, qui, durant les guerres de la république, avaient été d'abord un objet d'effroi pour les Romains, dans les armées d'Antiochus-le Grand, devinrent presque domestiques parmi ces mêmes Romains, qui, sans nul doute, en amenèrent dans les Gaules

Les différentes fouilles exécutées à Drevant ont produit, indépendamment de quelques médailles en bronze de Maximin, de Nerva, de Claude, des deux

Tertricus, une multitude d'objets antiques, dont la plupart ont été déposés au musée de Bourges, récemment formé et dont nous parlerons plus tard. Parmi ces objets, on remarque un stylet en os ayant servi à écrire sur des tablettes; un bracelet gaulois en cuivre massif, mais couvert de dessins ciselés; une de ces *fibules* ou épingles en bronze qui servaient à attacher les draperies; une cuiller que l'on croit avoir été destinée à puiser des parfums; un masque en terre cuite, qui sans doute a servi à la décoration dans quelque partie de construction; un petit fer de javeline; une bague en fil de cuivre ingénieusement contourné et composée de deux parties: un anneau intérieur et un extérieur, le tout revêtu d'un vernis vert fort brillant; enfin une paire de boucles d'oreilles aussi en fil métallique contourné, et ornées d'une perle de verroterie bleu lapis. La forme de ce bijou, ainsi que celle de la bague, pourrait être imitée avec bonheur par nos joailliers modernes: ils rencontrent trop souvent le bizarre, en cherchant l'originalité, lorsque l'antiquité leur offrirait des modèles qui rarement s'éloignent des règles du bon goût, sans lequel il n'est point d'élégance possible.

On a trouvé encore dans les ruines de Drevant des clefs de diverses grandeurs, et qui donnent lieu de remarquer que la combinaison des serrures a éprouvé, depuis les Romains, fort peu de changements. Quelques pierres ont offert aussi des inscriptions, dont la plupart étaient trop frustes pour être expliquées; d'autres, tracées en lettres mal formées, n'ont pu l'être encore par des archéologues consciencieux, qui n'ont pas voulu, à l'exemple de tant d'autres, suppléer à ce qu'ils ne comprenaient pas par ce qu'ils auraient pu supposer.

La réunion en un même lieu de monuments aussi importants que ceux dont nous venons de parler; la proximité du Cher, qui a pu être navigable anciennement à cette hauteur; la présence d'une voie romaine aboutissant près des ruines de Drevant; tout semble attester qu'un grand établissement, une cité majeure exista jadis sur cette localité; et l'étendue des thermes, comme celle du théâtre, doit faire présumer que cette ville renfermait une population considérable. Maintenant à quelle époque sa fondation remonte-t-elle? On ne pourrait rien conclure de précis à cet égard des objets recueillis dans les fouilles; mais il jaillit plus de lumière de quelques fragments des constructions elles-mêmes, où les œuvres de l'art révèlent en quelque sorte leur date. Ainsi nous avons vu que des tronçons de colonnes et quelques autres pièces chargées de sculptures paraissent appartenir à l'école ambitieuse du règne d'Aurélien: en acceptant ce témoignage assez déterminant, ce serait donc à la seconde moitié du troisième siècle qu'il faudrait faire rapporter l'origine des établissements de Drevant. C'est en effet à cette époque que les Gaules,

encore exemptes des invasions de Barbares qui devaient les désoler, jouissaient des splendeurs de la civilisation romaine, et se paraient de toute sa magnificence.

Mais à quelle époque la cité gallo-romaine de Drevant fut-elle détruite? Cette question nous semble d'une solution plus difficile encore que la première. Sur plusieurs parties des ruines, dit M. Hazé, on a remarqué des traces d'incendie; en quel temps cette catastrophe affligea-t-elle ces contrées? Le même antiquaire dit ailleurs qu'une foule d'objets trouvés dans les décombres, ne remontent pas au-delà du moyen-âge : d'où il conclut que ce grand désastre ne serait pas antérieur au Bas-Empire. Nous rallions d'autant plus volontiers notre opinion à celle de ce laborieux explorateur, qu'il nous semble rationnel d'attribuer aux Normands la destruction de Drevant, puisque, d'après ses remarques mêmes, cette ville a dû subsister après les dernières excursions des Sarrasins [1].

Ici, comme partout, les populations rurales, étrangères à toute connaissance des grandeurs antiques, et frappées pourtant de la présence des ruines grandioses qu'elles ont sous les yeux, cherchent dans les fables l'explication de ces merveilles d'une puissance d'exécution que nos travaux modernes, si mesquins, si rétrécis, ne leur laissent plus concevoir. Ces vastes constructions sont donc l'ouvrage des fées : ouvrage interrompu par un pouvoir supérieur au prestige de leur baguette, et qu'elles ont abandonné avant qu'il fût achevé. Il vaut peut-être mieux laisser à ces bonnes gens cette puérile erreur, que de leur apprendre qu'il exista des peuples assez gratuitement barbares pour ruiner de fond en comble les habitations de leurs semblables.

L'importance de Drevant sous la domination romaine est confirmée par les traces, bien reconnaissables encore, d'un camp romain, situé de l'autre côté du Cher, et presque vis à vis de l'établissement mentionné. Il est probable que l'on communiquait de l'un à l'autre par un pont, dont toutefois il ne reste aucun vestige. Ce camp était établi sur une espèce de cap qui s'avance

(1) Nous avons emprunté la plus grande partie des détails qui précèdent aux *Notices pittoresques sur les Antiquités et les Monuments du Berry*, par M. Hazé, peintre, conservateur des monuments du département du Cher, etc. (Paraissant par livraisons mensuelles, à Bourges, chez Manceron et chez l'auteur; à Paris, chez Dentu, au Palais-Royal.) Cet ouvrage, exécuté avec autant de conscience que de talent, offre des descriptions lucides et à la portée de toutes les intelligences, que complète une suite de dessins souvent coloriés, remarquables surtout par leur exactitude. Nous ne pouvons trop recommander l'œuvre de M. Hazé aux personnes qui s'occupent de recherches archéologiques, aux artistes, aux historiens, et particulièrement à ceux de la localité. Il est parmi ces derniers des écrivains de talent qui, certainement, sont trop au courant des connaissances historiques pour négliger le secours que l'étude des monuments peut leur offrir, à une époque où l'on est enfin convaincu que l'histoire doit se colorer de tout ce qui restitue aux temps, aux faits, aux institutions et aux hommes la physionomie qu'ils ont eue.

dans la rivière, dont les bords escarpés en cet endroit, contribuaient à la sûreté de ce poste. Il était fortifié seulement à l'est, par un mur d'environ cent toises de longueur. Quoique situé comme nous venons de le dire, dans le lit du Cher, cette station militaire, offrait un puits creusé au milieu du camp.

Les anciens historiens du Berry donnent le nom de ville au bourg de *La Celle Bruère,* qui en effet conserve encore des traces de son ancienne condition urbaine. On y voit les restes d'un mur d'enceinte, des portes qui donnaient accès dans la cité, et des vestiges du château qui la dominait. Si l'on doit juger de l'ancienneté de ces fortifications par celle de l'église, elles seraient antérieures au XIIe siècle : cette église est un édifice bysantin fort remarquable, particulièrement par les détails de son architecture. Le plan du monument est une croix latine ; chacune de ses trois nefs offre une abside à son extrémité. Les chapitaux des piliers, surtout ceux du chœur, sont d'un travail très-soigné, et dans lequel l'originalité du dessin se joint à la délicatesse de l'exécution. Plusieurs autres parties de cet intérieur sont ornées de sculptures charmantes; mais celles de la façade méritent une attention toute particulière, tant l'habileté des artistes y a multiplié et varié les caprices heureux du ciseau. La nef n'est pas postérieure au commencement du Xe siècle; le chœur est évidemment une addition du XIIe. La richesse d'ornements qui se développe à la façade ne permet pas de douter qu'elle soit de cette dernière époque; mais à droite et gauche de la porte, des bas-reliefs rapportés après coup sont d'une exécution plus ancienne même que la nef : l'un d'eux représente deux têtes de chevaux ; l'autre, un taureau posant un pied sur une boule, et deux hommes luttant. Ces sculptures ont le caractère antique; mais d'une basse époque, déjà envahie par le mauvais goût roman.

La chapelle de l'hôpital passe pour avoir été reprise sur des fondations romaines : nous n'y avons rien vu qui autorisât cette opinion ; ce petit édifice, consacré à Saint Mathurin, peut avoir été roman, et plus probablement bysantin comme l'église. Aujourd'hui, son caractère primitif s'est effacé sous les restaurations successives. Il est probable que les constructions importantes qui existent ou ont existé à La Celle Bruère, étaient dues à des seigneurs puissants et peut-être renommés ; mais ni les monuments historiques, ni les traditions locales ne nous ont mis à même de relater ce qui se rapporte aux anciens possesseurs de ce fief.

En se rapprochant un peu de Saint-Amand, on aperçoit, se dessinant sur la lisière d'un bois, les bâtiments jadis occupés par l'abbaye de *Noir Lac*, appelée primitivement la *Maison-Dieu.* Cette communauté, fondée en 1150 par Ebbes, seigneur de Charenton, dépendait du monastère de *La Celle Bruère,* dont il

ne reste plus de traces; l'une et l'autre maison relevait de l'ordre de Citeaux. Il subsiste du couvent de Noir-Lac une grande église sans caractère et quelques corps de logis, où l'on a établi récemment une manufacture de porcelaine, dont nous ne pouvons rien dire encore.

Le bourg de *Meillant*, que l'on décore aussi du nom de ville, est plus riche en souvenirs héraldiques, et la puissance de ses anciens seigneurs est surtout révélée par les magnificences de son château.

Cet édifice, ou plutôt ce monument, où s'étalent avec autant de grâce que de profusion et de délicatesse, toutes les splendeurs de la renaissance, a été construit au commencement du XVIe siècle, par Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, qui avait été gouverneur de Milan après la conquête de ce duché par François Ier. Or, Brantôme a pris soin d'expliquer les rapports qui ont existé entre la capitale de l'antique Lombardie, et le splendide château que nous abordons : « ainsi que je le tiens d'aucuns seigneurs et dames de ce » temps là, a dit ce mémorialiste, dans ses *Hommes illustres Français*, des » gains et profits que fit M. le grand maistre de Chaumont, quand il estait » gouverneur du Milanais, en fit faire le chasteau et maison de Meillan en » Bourbonnais, qui est l'une des belles et superbes qu'on saurait voir. » On peut ajouter que Charles d'Amboise, comme s'il eût craint que l'on ne devinât pas l'origine des richesses qu'il avait prodiguées dans cette construction, lui donna le nom de la ville qu'il avait gouvernée avec un lucre si abondant: car le nom de Meillant n'est que celui de *Milan* corrompu, et ne peut, ainsi que celui-ci, se traduire en latin que par *Mediolanum*.

Le bourg de Meillant et son château sont bâtis au milieu des bois, et dans une solitude aussi profonde que champêtre, qui fait ressortir, par un contraste entièrement inattendu, tout ce qu'il y a d'élégance et de recherche artistique dans le chef-d'œuvre que le grand-maître de Chaumont est venu cacher en ce lieu. Mais lorsqu'on a franchi le fossé rempli d'eaux dormantes qui environne le château; lorsque l'on pénètre dans la cour maintenant silencieuse, où l'opulence du maître faisait, il y a trois siècles, affluer tant d'amis empressés, tant de beautés accortes, tant de servants disposés à faire chère lie avec les valets peu économes de la maison; quand on a sondé d'un coup d'œil le vide de ces vastes écuries, où l'on entendait hennir cent palefrois fiers de leur riche harnachement; alors les yeux s'écarquillent à l'aspect de la profusion de sculptures que la main d'une fée semble avoir détachées d'un métier à dentelles, pour en orner un de ses palais. C'est surtout sur la façade du château regardant la cour, que le ciseau a créé les plus délicieux ornements: les cheminées, additions disgrâcieuses d'une construction architecturale, sont

ici des pages ravissantes, où les ciselures de pierre se dessinent avec une entente exquise de combinaisons et d'effets. Les fenêtres, hautes, élancées et que surmonte une couronne de filigranes à jour, pourraient être comparées aux plus minutieuses découpures que Benvenuto-Cellini obtenait, comme autant de victoires, des métaux le plus durs. Mais c'est particulièrement sur la tour octogone dite *des Lions*, que les artistes de la renaissance ont pris à tâche de réunir, de grouper et de faire harmonier, au gré du meilleur goût, tout ce que les bizarreries d'un rêve où les poétiques folies des *Mille et une Nuits* offrent d'étrange.

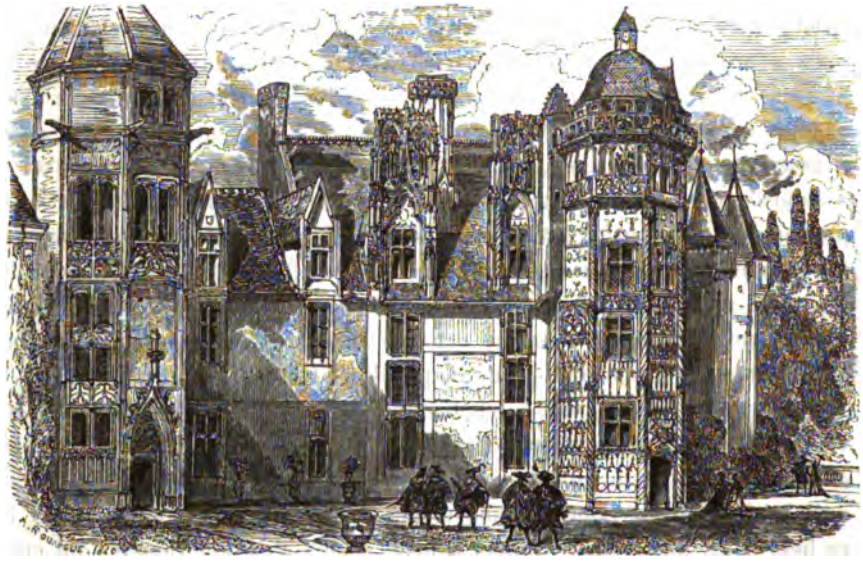

Là s'élance d'un enroulement heureux de nervures, un chevalier armé de toutes pièces, luttant avec un sauvage velu; plus loin sortent d'une efflorescence de chardons allégoriques, des moines bouffis aux longues oreilles d'âne, nés de quelque réminiscence vengeresse d'un sculpteur mal récompensé par des religieux. Ailleurs, des femmes aux aîles de papillon rappellent un trait d'inconstance dont le souvenir est passé de la tête de l'artiste dans son ciseau. Sur une autre partie de la tour, et toujours avec l'assentiment du goût le plus pur, des hommes se

terminant en escargots, dénotent peut-être la médiocrité se traînant dans la carrière des arts, avec plus de succès que le génie, qui la franchit à tire d'aile. Et çà et là, à travers tous ces points de dentelle, vous apercevez le ciel bleu. Cette *Tour des lions*, qui sans doute doit son nom aux figures d'animaux placées sur ses fenêtres, ne le cède assurément en rien à ce que l'Alhambra de Grenade présente de plus recherché.

Elle renferme un escalier en colimaçon, aussi doux que hardiment construit, qui conduit aux appartements du château. Aux huit pans de la tour, règnent extérieurement des colonnes torses dont la pierre, selon l'expression d'un écrivain moderne, semble s'être tordue sous la main de l'artiste, comme le filet de verre approché de la flamme d'une lampe par l'ouvrier émailleur. De distance en distance, l'escalier offre un repos, sur lequel s'ouvrent des portes communiquant aux pièces de cette somptueuse habitation; on voyait autrefois au-dessus de ces portes, les médaillons en marbre des douze Césars, d'une excellente exécution. Les chambres, où l'on ne trouve plus ces meubles délicieux que l'Italie nous envoyait au XVIe siècle, ont perdu le caractère grandiose qu'un semblable ameublement complétait: elles étaient vastes alors; maintenant, elles ne sont plus que démesurément grandes. L'une d'elles, qui fut une immense salle de compagnie, présente encore un singulier ornement, plus singulièrement expliqué : ce sont trois grands cerfs sur le collier desquels une expansive naïveté a écrit : *Cum similis simili gaudet, et pares aspiciendo, corniferi gaudete.* On est peu surpris de voir à côté de cette légende la date de 1538; mais par bonheur, les dames qui se réunissaient dans ce salon, ne savaient pas le latin. Autour de l'ample manteau de la cheminée circule une galerie à jour, dans laquelle se plaçait sans doute un orchestre.

La chapelle, située du côté de la cour, n'est pas moins que *la Tour des Lions*, ornée de découpures, de trèfles, de nervures, de rinceaux exquis : c'est une construction toute orientale, un bijou d'architecture svelte, coquet à l'extérieur comme une chapelle d'ivoire. A l'intérieur, c'est un caractère bien différent : d'autres inspirations ont présidé à la décoration grave, mêlée de singularités bizarres, qui s'offre à la vue. Voici, pour emblême de la mort, un omoplate et un fémur en croix; mais que signifient ces deux grenouilles et ce scorpion, surmontés d'un crâne humain, avec une bière et un linceul? Cette allégorie ne se laisse pas pénétrer. Les boiseries de la chapelle, représentant plusieurs scènes de la passion, sont fort remarquables.

Dans l'exécution d'une fontaine construite au milieu de la cour du château, la richesse des sculptures se mêle aussi à la singularité de l'allégorie: on y voit une femme, velue comme un loup, une cruche à la main. Ces figures

de sauvages se reproduisent dans plusieurs parties du monument: elles servent de support aux armoiries de la maison d'Amboise, tandis qu'une tête de nègre coiffée de grandes ailes, les couronne d'une assez hideuse figure. On dit que c'est l'expression de quelque tradition de famille, dont l'explication ne nous a pas été communiquée.

Au XVIe siècle, la magnificence seule ne suffisait pas pour donner une idée de la puisance féodale : il fallait encore la faire comprendre par les attributs de la force. Au palais élevé par Charles d'Amboise, s'appuie une grosse tour carrée, que couronne une galerie de machicoulis; mais ainsi que l'on ciselait élégamment l'armure des hauts-barons, l'art avait sculpté richement les consoles de cette galerie meurtrière.

La façade occidentale du château, qui regarde un beau jardin anglais, d'une époque bien postérieure à sa construction, est beaucoup moins ornée que la façade opposée; mais, de ce côté comme de l'autre, le seigneur de Meillant à fait sculpter des emblêmes de vanité : ici ce sont des *C* enlacés, indiquant son prénom; ailleurs des *monts enflammés* signifient *Chaumont,* avec toute la subtilité d'esprit des rébus qui enveloppent les bombons de Berthelemot.

Le château de Meillant est passé de la maison d'Amboise dans celle de Béthune Charost. Le denier duc de ce nom (Armand Joseph), digne appréciateur et sans doute conservateur attentif de cet édifice, où se sont étalées toutes les facultés artistiques de la renaissance, a planté le beau jardin anglais dont nous venons de parler. M. de Charost fonda, de 1795 à 1798, une société d'agriculture à Meillant : tandis qu'une partie de la noblesse combattait contre sa patrie, ce digne citoyen s'efforçait de l'enrichir.

En 1815, celui qui trace cette notice passa une nuit dans cet alhambra du Berry : alors l'armée de la Loire occupait ce pays, et une division de cavalerie, stationnée près du bourg, obéissant à des craintes que nous ne révélerons pas, se gardait militairement au milieu de la France. Les flammes de ses bivouacs venaient se réfléchir, vives et tremblottantes, sur les murs brodés du château; pour peu qu'on fût enclin à rêver, on pouvait se croire encore aux temps de la fronde, si funestes à cette contrée.

La commune de Meillant n'est intéressante que par deux hauts fourneaux qu'elle renferme, et qui occupent une partie de ses habitants. On s'y livre cependant à un commerce de merrain assez actif, par suite de l'exploitation des bois tirés de la forêt du Tronçay. On a découvert il y a quelques années dans cette commune une carrière de plâtre, qui est aujourd'hui en pleine exploitation.

Près du village de *Colombiers*, on aperçoit, à travers une heureuse végé-

tation, quelques vestiges d'un aqueduc romain, qui conduisait les eaux à Drevant : cette ruine antique, oubliée par le temps au milieu d'un paysage plein de vie, contribue à former une fabrique digne du pinceau de Claude le Lorrain, qui se plaisait tant à opposer les somptuosités de l'art aux splendeurs de la nature, si grandes par leur simplicité.

Le terrein du canton de Saint-Amand, varié dans ses qualités, offre sur quelques points une terre légère et sablonneuse propre à produire du méteil; ailleurs, c'est une terre légère, mais fertilisée par les débordements du Cher : celle-ci produit du froment en médiocre quantité. D'autres communes de ce canton se composent de terres fortes, rougeâtres, sur certaines localités. Enfin, une dernière nature de terrein maigre, pierreuse, quelquefois mêlée de craie, ne donne que du seigle. Meillant et quelques autres communes offrent une abondante récolte de châtaignes : c'est pour ces localités une branche d'exploitation. Les seules communes d'Orval et de La Celle, contiennent des vignes : elles produisent un vin froid d'une très-petite qualité, et peu susceptible de conservation.

Dans la commune de La Celle, il existe une carrière d'où l'on tire des pierres que l'on dit réfractaires à la gêlée : on les emploie en dalles, en carreaux, en réservoirs, en tablettes de cheminées. On a prétendu qu'il existait une mine d'argent dans cette même commune : un mémoire présenté à l'Académie des sciences, en 1739, mentionnait, dit-on, ce gisement précieux. Indépendamment des deux usines à fer que nous avons signalées, le canton de Saint-Amand, renferme un assez grand nombre de moulins à blé, que font mouvoir la Marmande, le Chignon et plusieurs autres petites rivières qui le traversent; on y compte aussi sept à huit tuileries. Telles sont, avec l'exploitation de quelques bois, les seules ressources industrielles de ce canton, qui, d'ailleurs, jouit d'une certaine aisance par le rapport de ses produits agricoles.

Au sud du canton de Saint-Amand, et sur la limite du département de l'Allier, s'étend le canton de *Saulzais-le-Potier*. Cette partie de l'arrondissement offre peu d'intérêt historique : tout ce qu'on peut y recueillir, sous ce rapport, se concentre dans la commune d'Ainay-le-Vieil, dont nous parlerons tout à l'heure. Saulzais est un bourg entièrement rural; la population de ce lieu, qui n'excède pas 870 habitants, se livre exclusivement aux travaux de l'agriculture. La situation du bourg sur la rive gauche et à une petite distance du Cher, ne lui est utile en rien, sinon à lui prêter une physionomie aussi pittoresque que peut l'être une localité dépourvue de cette vie collective résultant d'une industrie active qu'on ne remarque point

ici. L'église de Saulzais n'est pas un monument, et aucune des maisons qui se groupent alentour ne peut recevoir le nom d'édifice. Il se tient dans ce chef-lieu de canton une seule foire chaque année, le 29 avril : elle est particulièrement consacrée à la vente des bœufs, que l'on engraisse sur quelques parties du canton. Saulzais est à trois lieues sud de Saint-Amand.

Forcé de nous réfugier vite à *Ainay-le-Vieil*, pour échapper à la monotonie d'un pays plat et sans caractère, nous retrouvons au moins dans ce coin du canton, des ondulations qui se découpent heureusement sur le ciel, et prêtent à la nature un sourire grâcieux, sous sa parure de verdoyante végétation. Le bourg d'Ainay-le-Vieil, sans être considérable, a quelque chose d'allègre qu'il emprunte de la fertilité du territoire et des arbres qui, se combinant avec les pompeuses constructions du château, contribuent à dessiner une fabrique agréable. Dans notre troisième section, nous avons parlé d'Ainay-le-Château, bourg dont l'origine remonte au xe siècle; or, si l'on doit s'en rapporter à la désignation d'Ainay-le-Vieil, son existence date d'une époque antérieure aux commencements de la localité bourbonnaise. Rien, toutefois, dans la construction du manoir seigneurial, ne rappelle une telle ancienneté : nous n'y voyons aucune partie d'édifice qui ne soit postérieure à la seconde moitié du xive siècle. Ainsi que toutes les demeures seigneuriales de ce temps, le château d'Ainay était environné d'une enceinte crénelée, flanquée de tours, communiquant entre elles par un chemin qui régnait derrière les créneaux. L'entrée de la forteresse offrait une triple arcade, armée d'une herse et de deux assommoirs. Un large fossé rempli d'eau ceignait l'ensemble de ces fortifications, qui ont disparu en grande partie. La magnificence des seigneurs d'Ainay, au xvie siècle, a fait d'amples retranchements aux travaux que ceux du xive avaient accomplis pour leur sûreté, et les reconstructions faites à la plus nouvelle de ces deux époques ne sont pas toutes du même temps : quelques-unes appartiennent au gothique flamboyant; d'autres ont le caractère de la renaissance, et ne sont pas sans rapport avec les richesses architecturales de Meillant. C'est aussi du côté de la cour que le château d'Ainay étale ses élégantes sculptures, non moins fécondes en caprices, en bizarreries ingénieuses sur cette copie de l'Alhambra du sire de Chaumont, que sur l'original même. Une tour en saillie sur la façade et renfermant l'escalier, mais moins chargée de broderies que celle *des Lions*, la rappelle cependant par le bon goût de son ornementation.

Mais on reconnaît çà et là que les jouissances modernes ont voulu se mettre à l'aise au château d'Ainay, par le sacrifice des splendeurs féodales : le dix-septième siècle surtout a mutilé plusieurs parties de cet édifice, pour lui

donner la physionomie d'une maison de plaisance ; le dix-huitième y a joint ses pièces d'eau favorites ; et plus tard, un de ces jardins anglais où l'on étreint la nature, comme une jeune fille dans son corset.

La terre d'Ainay-le-Vieil, après avoir appartenu long-temps à l'illustre et puissante maison de Culan, à laquelle les magnificences du château sont dues, passa dans celle de Montmorin, puis dans celle de Bigny. Rien n'annonce d'ailleurs que cette seigneurie ait été le théâtre d'aucun événement digne de mémoire, au moins à une époque dont les fastes soient constatés par les monuments historiques.

Les communes *d'Épineuil* et de *Vesdun*, qui sont les plus importantes du canton de Saulzais, sous le rapport de la population, quoique la dernière ne renferme que 1,191 habitants, ne se recommandent pas à d'autres titres.

Le canton de Saulzais est un des moins peuplés du département : ce qui s'explique par le peu de valeur des terres qu'il renferme. En effet, elles sont

en général d'une nature maigre, sablonneuse, pierreuse, et ne produisent que du seigle. La population ne peut donc attendre qu'une imparfaite prospérité des produits du sol, qui sont partout la richesse la plus réelle. La petite rivière des Contards, dont le cours fait tourner plusieurs moulins, traverse le canton; le Cher borde ses extrémités est et nord-est.

En sortant du canton de Saulzais vers le sud-ouest, on entre sur celui de *Château-Meillant*, situé à l'extrémité la plus méridionale du département, et qui confine à l'ouest, au sud et à l'est, les départements de l'Indre, de la Creuse et de l'Allier. Beaucoup de traditions hasardées sur l'origine de Chauteau-Meillant, *Castrum Mediolanum*, se sont accréditées dans le pays, et ont même été propagées par quelques historiens du Berry. Les plus ambitieuses de ces fables historiques font remonter l'existence de cette ville au temps de l'expédition de Bellovèse, et rapportent que ce conquérant donna à la ville qu'il fonda dans l'Insubrie, le nom de *Mediolanum* (Milan), en souvenir de la cité berruyère située entre les bords de l'Indre et les rives du Cher. Mais il est hors de doute qu'il a existé à Château-Meillant un établissement romain : des fouilles faites au village d'Alichamps, et dont nous parlerons bientôt, ont fait découvrir une colonne milliaire sur laquelle sont marquées, en lieues gauloises[1], les distances de l'endroit où elle était placée, aux trois villes d'*Avaricum*, de *Mediolanum* et de *Neri*. Voici l'inscription que cette colonne portait :

FELICI AUG TRB P COS III.
PP PROCOS AVAR. L XIIII.
MEDI. XII. NERI XXV.

La route sur laquelle était plantée cette borne itinéraire, et que nous avons déjà mentionnée plus d'une fois dans notre précédente section, se dirigeait d'*Avaricum* sur *Néri*, en passant par Alichamps, où venait aboutir un embranchement partant de *Mediolanum*. Cette voie romaine, dont on reconnaît divers fragments bien conservés, est appelée par les habitants, *la Chaussée de César*. Il va sans dire que, selon les traditions locales, sa construction est attribuée à l'illustre auteur des *Commentaires*; et les anciens historiens du Berry ont religieusement consacré cette opinion hasardée. Ils ont été plus loin, en se conformant aux dires populaires, lorsqu'ils ont fait honneur au même conqué-

(1) La lieue gauloise équivalait à peu près à la moitié d'une de nos lieues modernes.

rant de l'érection d'une tour carrée, haute de 72 pieds, large de 40 et dont les murs n'ont pas moins de 15 pieds d'épaisseur, que l'on voit encore à Château-Meillant. Il faut être bien peu versé dans la connaissance des constructions du moyen-âge, pour ne pas reconnaître ici l'architecture militaire des XIe et XIIe siècles, qui ne ressemble à celle des Romains, ni par la dimension des pierres, ni par la manière de les sceller, et qui en diffère surtout par l'absence des assises de brique, que l'on retrouve dans presque tous les monuments de la période romaine. Le château, imposant par sa masse, mais d'une physionomie que des additions successives ont rendue bizarre, est accolé à cette tour; plusieurs de ses parties sont du même temps et du même caractère qu'elle. Il nous semble évident, toutefois, que quelques autres tours carrées des époques antérieures à la période gothique, ont été couronnées, durant celle-ci, de machicoulis destinés à défendre leur crête. Mais ce qui surtout tranche vivement sur ces constructions primitives, ce sont d'élégantes tourelles pentagones, dont l'âge est authentiquement consacré par les délicieuses sculptures et les caprices d'une hardiesse fantastique, qui révèlent la coquette architecture de la renaissance.

Autrefois, le manoir de Château-Meillant, mélange confus des robustes attributions de la puissance féodale et de la splendeur élégante du XVIe siècle, s'annonçait au loin par un signe peu ordinaire : lorsque les rayons du soleil éclairaient sa toiture en forme de dôme, il en partait des reflets étincelants qui éblouissaient le voyageur. C'est que sur l'espèce de lanterne qui couronnait cette toiture, s'élevait une statue en cuivre doré, représentant la fameuse Mellusine dont je vous ai parlé ailleurs [1], l'une des ascendantes des Saint-Gelais-Lusignan, alors seigneurs de Château-Meillant. Le château, toujours entouré d'eau, s'appuie à la base d'une petite colline, et contribue à dessiner un point de vue varié d'aspects et de tons, que complètent, en se groupant au-dessous, les maisons de la ville. On dirait que le vieux monument seigneurial conserve encore sur cette dernière l'empire qui s'est évanoui au souffle des révolutions : elle n'a pas entièrement perdu sa physionomie ancienne, et les nouveaux édifices y sont peu communs. Çà et là l'on retrouve des vestiges du mur d'enceinte qui environna jadis ce chef-lieu d'une importante châtellenie.

Le premier titulaire connu de ce fief fut Alard ou Adelard, qui vivait à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe. Il avait épousé Alix, comtesse des Aix, belle et noble damoiselle dont il était vivement épris; mais quelques années après son mariage, il se souvint tout à coup qu'elle était sa parente

(1) Voyez tome Ier, page 487.

au degré prohibé, et se sépara d'elle. Les hauts-barons de cette époque, en guerroyant contre les infidèles de l'Orient, avaient souvent regretté de ne pas vivre sous l'empire de cette partie commode du Coran, qui permet la pluralité des femmes sans s'exposer aux critiques du monde; mais il n'y avait pas moyen d'introduire cet usage : le christianisme se montrait inflexible sur ce point. L'Église devint plus accommodante : lorsqu'un seigneur était las de l'épouse qu'il avait choisie, une consanguinité secourable, qu'il était toujours facile de prouver, favorisait la rupture du nœud conjugal, et les dames répudiées ne réclamaient pas toujours contre ce divorce. Elles ne réclamaient jamais lorsqu'elles étaient jeunes, belles et recherchées; mais Agnès des Aix, bien qu'encore parée de toutes les séductions de la jeunesse, se fit religieuse à Fontevrault. Elle accompagna Robert d'Arbrissel dans une mission qu'il fit dans le Maine; et plus tard (1129), elle conduisit une colonie de religieuses à Vega, en Espagne. Alard, conjointement avec Léger, archevêque de Bourges, avait fondé le couvent d'Orson; la comtesse sa femme en fut la première abbesse.

Selon la chronique de Saint-Denis, Alard de Château-Meillant se rendit illustre par son éloquence : à l'avénement de Louis-le-Gros, il prononça une harangue si belle, qu'elle lui attira l'admiration et l'amitié de tous les courtisans, dit la même chronique. L'admiration, cela se conçoit; mais l'amitié nous semble plus hypothétique, si le harangueur obtint la faveur du souverain. Les monuments historiques ne nous ont pas permis de suivre la série des seigneurs de Château-Meillant; tout porte à croire que ce fief était passé à la fin du XVe siècle dans la maison de Nevers; car Charlotte de Bourgogne, femme de Jean d'Albret, sire d'Orval, décéda en cette ville, le 23 août 1500. On voyait autrefois son tombeau en pierre dans l'église paroissiale : cette dame y était représentée à genoux, en costume du temps. Vers 1588, la même maison de Nevers possédait encore le fief de Château-Meillant, puisque, à cette époque, Ludovic de Gonzague et Henriette de Clèves, son épouse, firent participer cette ville et dix paroisses environnantes, à la fondation annuelle des cinquante rosières dont nous avons parlé précédemment[1].

Château-Meillant et les environs eurent à souffrir des guerres de religion du XVIe siècle : une enquête faite au commencement du siècle suivant a prouvé que le duc de Deux-Ponts et le vicomte de Turenne, avec une armée calviniste, campèrent, en 1569, tout près de la ville; on voit au village de Goutenoire des restes de leurs retranchements : ce lieu est appelé le *Champ*

(1) Voyez chapitre Ier de ce volume.

des Huguenots.... Bien des années après cette invasion, on parlait encore dans le pays des excès commis par ces religionnaires : les couvents furent surtout dévastés et presque détruits.

Au milieu du XVIIe siècle, la seigneurie de Château-Meillant appartenait à Jean de Fradet[1], par l'apport de Jeanne-Marie de Saint-Gelais de Lusignan, son épouse : c'est du temps de cette dame que l'on plaça sur le château, la Mellusine en cuivre doré dont nous avons parlé plus haut, et qui fut vendue, quelques années avant la révolution. La terre de Château-Meillant fut érigée en comté par la régente Anne d'Autriche, au mois de juin 1644, en faveur de Jean de Fradet et de son épouse, ci-dessus mentionnés. Néanmoins, le baillage de Château-Meillant relevait d'Issoudun.

Il y eut très-anciennement dans cette ville une communauté de Bénédictins, relevant du Bourg-Dieu ; on ignore l'époque et la cause de sa destruction. Mais au commencement du XVIIe siècle, il y avait encore à Château-Meillant un prieuré, sous l'invocation de Saint-Étienne, qui, en 1614, fut réuni aux Minimes de Bommiers, en vertu d'une bulle de Paul V, et par l'autorisation du roi Louis XIII. L'église de ce prieuré, devenue paroissiale, sous le vocable de Saint-Genès, est un édifice assez vaste, dont la construction remonte au-delà de la période gothique; mais qui, après avoir subi plusieurs reconstructions, ne conserve rien de l'élégance bysantine, sans avoir acquis le beau caractère de l'époque ogivale. Quand les anciens historiens du Berry ont proclamé cette église une des plus belles du diocèse, ils n'ont sans doute entendu parler que de son étendue.

Enfin, il existait à Château-Meillant un chapitre sous l'invocation de Notre-Dame, fondé, en 1510, par Isabeau de la Tour, épouse d'Arnaud Amanjeu d'Albret; mais la bulle d'érection ne fut obtenue de Léon X, qu'en 1519, par Jean d'Albret, fils des fondateurs. Il est probable que ces patentes pontificales coûtèrent à la maison d'Albret quelques milliers d'écus au *Soleil* ou à la *Salamandre*, qui aidèrent sa sainteté à édifier l'admirable basilique de Saint-Pierre. On ne comprend pas comment il fallut obtenir une seconde bulle du même pape, en 1520, pour légitimer le chapitre de Notre-Dame, à moins qu'il ne manquât quelques chapiteaux à la belle colonnade du chef-d'œuvre architectural de Michel-Ange. Ce chapitre se composait primitivement d'un doyen et de huit chanoines; mais eu égard à la modicité de son revenu, qui

(1) Cette maison était déjà illustre au XVe siècle : Pierre de Fradet, conseiller au Parlement de Paris et doyen de l'église de Bourges, fut ambassadeur de Louis XI à Rome, où il mourut.

ne consistait qu'en deux cent cinquante livres en argent, et quarante-cinq septiers de bled, ce personnel ecclésiastique fut réduit, en 1600, à un doyen et trois chanoines.

L'Hôtel-Dieu de Château-Meillant, qui compte plusieurs siècles d'existence, est desservi aujourd'hui par des Sœurs de la Charité.

La ville de Château-Meillant, dont la population est de 3,062 individus, selon l'annuaire de 1840, n'a point cet aspect vivant que communique à des localités d'une moindre importance, l'activité d'une industrie prospère. Ainsi que la fertilité du canton de Saint-Amand se reflète pour ainsi dans les manières accortes et allègres du chef-lieu; ainsi la physionomie presque triste de Château-Meillant, révèle aux étrangers l'ingratitude du sol environnant. Il y a cependant des marchés mensuels où les propriétaires viennent vendre leurs denrées: elles consistent en basses céréales, qui se consomment toutes dans le pays, et en châtaignes, produit ordinaire des terreins maigres, qui s'exportent ensuite dans les départements voisins. Mais ce qui donne surtout quelque faveur à ces espèces de foires, c'est la vente des bestiaux engraissés sur diverses communes du canton: elles se tiennent en janvier, février, mars, mai (trois), juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre. Château-Meillant est à peu près à huit lieues sud-ouest du chef-lieu de l'arrondissement.

La localité la plus importante du canton de Château-Meillant, après le chef-lieu, c'est le bourg, ou si l'on veut, la petite ville de *Culan*, nommée *Culentum* dans les chartes latines, et qui fut le siége de l'une des plus anciennes baronnies du Berry. Elle est agréablement située au penchant d'une forte colline, dont les ruines du château de *Croï* couronnent la crête. La construction de ce château remonte au XIIe siècle; il paraît avoir été très-fort, sans doute en raison de la proximité des terres du Bourbonnais, qui entouraient la seigneurie de Culan, excepté vers Château-Meillant. Il ne reste de cette construction féodale que trois grosses tours, avec meurtrières et machicoulis. Selon la tradition du pays, l'une de ces tours fut bâtie par Louis de Culan, amiral de France, sur le modèle de celle dans laquelle il avait été long-temps enfermé en Turquie. Ceci prouverait que la captivité même peut laisser des souvenirs qu'on aime à perpétuer. On sait qu'à une autre époque, François Ier fit construire dans le bois de Boulogne le château de Madrid, en mémoire de celui qui lui avait servi de prison dans la capitale de ce nom, et sur le plan de ce dernier. En regard de la ville, le fossé qui défendait l'approche du fort, avait été taillé dans le roc vif; du côté opposé,

l'escarpement du rocher, au bas duquel coule l'Arnon, rendait la position formidable.

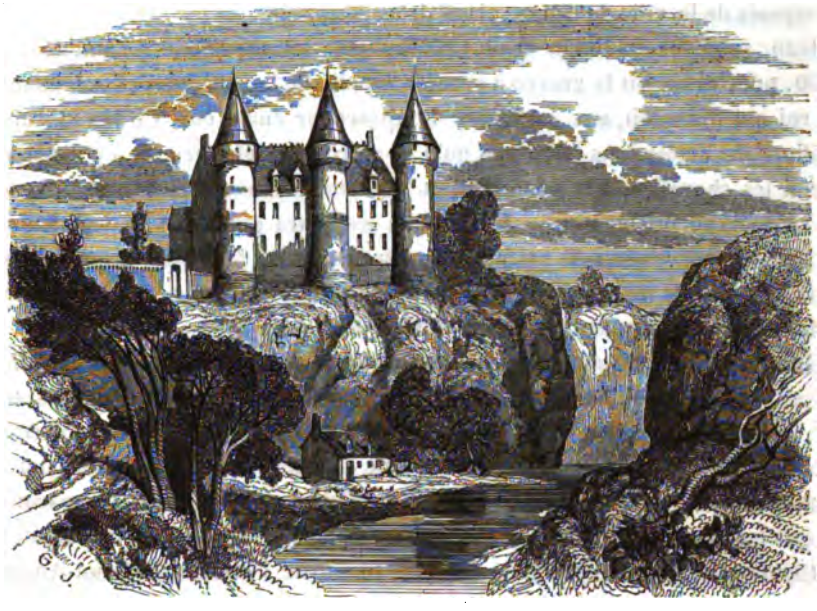

Cette ancienne demeure féodale, les coteaux environnants, le cours d'une rivière dont les bords offrent une végétation active, tout contribue à rendre la situation de Culan pittoresque, agréable même, et cette ville est assez gaie. Ainsi la nature, par la disposition de ses éléments, accorde ou refuse la vie et l'animation des aspects, sans que les populations puissent rien changer à ses lois : elles ont beau faire, leur physionomie est riante ou triste, selon l'arrangement des objets matériels qui les environnent.

La terre de Culan fut possédée pendant plusieurs siècles par la maison de ce nom, qu'elle tenait de la seigneurie. Le premier seigneur connu de cette famille, fut Jobert, sire de Culan et de Saint-Palais, qui vivait au commencement du XIIe siècle. Il avait épousé Élisabeth de Pacy, fille de Giraud, seigneur de Pacy. A la fin de ce même siècle, nous trouvons un Renoul, qui paraît avoir été le premier baron de Culan : il était aussi seigneur d'Issoudun et de Châteauneuf en partie. Hélie, baron de Culan, qui vivait au commencement du XIIIe siècle, reçut du roi Philippe-Auguste, en commun avec Étienne de

Saint-Palais, la mouvance des châtellenies de Vierzou et de Charanton. Renoul, troisième du nom, affranchit, en 1259, les habitants de Châteauneuf; en 1265, ce baron de Culan accorda également une charte de franchise aux habitants de Vesdun; enfin, cinq ans plus tard, il fit la même concession aux bourgeois de la ville de Culan, siége de sa baronnie.

Jean, seigneur de Culan et de Châteauneuf, fut condamné à l'amende, en 1330, pour avoir fait la guerre à messire Amelin de Lezay, depuis l'ordonnance du roi qui défendait aux seigneurs de guerroyer entre eux. Ce baron suivit Philippe de Valois dans la guerre qu'il fit au roi d'Angleterre, et s'y distingua parmi les chevaliers qui combattirent sous les yeux de ce souverain. Le fils de ce guerrier et de Jeanne de Bouville s'empara purement et simplement de toute la succession de ses père et mère, sans en faire part à ses frères : ceux-ci ne se le tinrent pas pour dit, et les différends que cet abus du droit d'aînesse éleva entre eux durèrent plus de deux ans.

Gamelin, qui vivait au milieu du XIVe siècle, est le premier baron de Culan qui ait eu le titre de seigneur de Saint-Amand; il le laissa à Guichard son fils, qui est aussi qualifié, dans les chartes, sire de Drevant. En 1376, ce dernier baron de Culan fit foi et hommage au duc de Bourbon, pour son chastel et châtellenie de Saint-Amand et son *hôtel* de Drevant. Nous devons remarquer ici que les historiens du Berry, particulièrement Thaumas de la Thaumassière et Chaumeau, qui s'accordent à ne faire remonter l'origine de Saint-Amand qu'à l'année 1410, ne sont pas d'accord avec eux-mêmes dans l'énoncé de l'hommage ci-dessus mentionné; à moins que, par le chastel de Saint-Amand, ils n'entendent parler du château d'Orval. Toujours reste-t-il établi que, de l'année 1376, les ducs de Bourbon eurent droit de suzeraineté sur la terre de Saint-Amand ou d'Orval et sur celle de Drevant. La désignation *d'hôtel*, donnée au manoir seigneurial de ce dernier lieu : désignation qui n'appartenait au moyen-âge qu'aux maisons sises dans les villes, ne pourrait-elle pas faire présumer qu'à la fin du XIIIe siècle, il restait encore à Drevant quelques vestiges de son antique condition urbaine ?... Guichard de Culan servit en 1383 sous les ordres du duc de Berry, dans la guerre que Charles VI fit aux Flamands. Il paraît qu'à cette époque ce baron était assez *mal en point*, comme on disait alors; car il fut obligé, pour entrer en campagne, d'emprunter *sur ses gages*, dix-sept livres dix sous de cinq écuyers de sa compagnie, dont la confiance en leur seigneur n'était pas très-grande, à en juger par les sûretés qu'ils prirent.

Louis de Culan, l'un des plus vaillants guerriers du règne de Charles VII, était le second fils de Guichard, mort en 1413. Dès l'année 1417, Louis avait

mérité la charge de bailly de Melun, et celle d'amiral de France lui avait été donnée en 1422. Il épousa Jeanne de Châtillon, dame de La Palisse et veuve de Gaucher de Passac, qui lui apporta de grands biens. L'amiral de Culan était un seigneur rude en ses manières, courtisan peu disposé à flatter le roi, son maître, dont il critiquait parfois avec amertume la conduite; mais il ne se montrait pas moins ardent à le servir que les Chabannes, les Gamache, les Xaintrailles, les Lahire et les Dunois. Lorsque ce seigneur vit arriver Jeanne d'Arc à la cour, il fut, avec Lahire et Gamache, du nombre de ceux qui prirent la mission de cette vaillante fille du côté ironique. Ils ne lui épargnèrent ni les grossières plaisanteries, ni les propos obcènes: Culan surtout était un déterminé *Ribaud*. Quand l'Inspirée de Domremy, investie par Charles VII du commandement de son armée, se prépara, dans la ville de Blois, à marcher sur Orléans, assiégé par les Anglais, elle chassa de l'armée toutes les femmes de mauvaise vie qui suivaient les seigneurs. Parmi les réclamations nombreuses que cette mesure fit éclater, celles du farouche amiral furent virulentes et injurieuses, parce que Jeanne de Soleignac, *son amie*, n'avait aucun caractère pour être exceptée de cette expulsion. Mais la Pucelle, sans s'arrêter aux formes acerbes des récriminations de Culan, répondit que, par l'ordre de Dieu et du gracieux dauphin, elle commandait, et *entendait être obéie*. Le baron, dominé par un ascendant que ne purent vaincre ni sa rudesse ordinaire, ni l'orgueil du rang, porté au plus haut point chez la noblesse de ce temps ne trouva pas un mot de réplique à cette intimation impérieuse d'une bergère de dix-huit ans. Après l'héroïque conduite de Jeanne à Orléans, et quand avant le combat de Patay, elle répondit à la jeune noblesse qui, parlait de retraite: « Sus! sus! Messires, nos éperons ne nous serviront aujourd'hui » qu'à poursuivre les ennemis; » alors le baron de Culan se rangea parmi les fervents admirateurs de cette guerrière, dont l'épée, disait-il, valait mieux encore que la sienne: abnégation de fierté guerrière presque phénoménale dans un tel homme et à une telle époque. Louis de Culan mourut en 1444, sans postérité légitime, mais laissant trois enfants naturels qu'il avait eus de Jeanne de Soleignac: Pierre, Anne et Marguerite. Ce furent Charles et Philippe de Culan, ses neveux, qu'il institua ses héritiers. Dans sa jeunesse, Louis de Culan et son frère Jean, en qualité d'héritiers de Guichard de Culan, seigneur de la Creste, avaient soutenu un singulier procès, se rattachant aux droits de ce fief. Ils prétendaient que plusieurs hommes et femmes, serfs de cette seigneurie, étaient tenus de leur acquitter certaines redevances, payables à leur volonté. Les serfs du genre masculin se soumirent pour leur compte personnel; mais le droit à payer par leurs femmes, très-vaguement défini, donna lieu à

un procès qui fut porté devant la justice de M. le duc de Bourbon. Nouvel incident : le procureur de cette juridiction soutint que lesdites femmes appartenaient au suzerain. Messires Louis et Jean de Culan maintinrent qu'à eux seuls revenait le privilége litigieux. « En effet, dit l'historien du Berry, » Pallet, ces seigneurs, par arrêt du 20 octobre 1413, furent renvoyés et » gardés en possession et *saisine* de pouvoir exploiter lesdites femmes. »

Philippe de Culan, neveu de l'amiral et seigneur de Saint-Amand, etc., rendit, comme son oncle, de grands services à Charles VII, dans ses guerres contre les Anglais. Après la prise de Pontoise, en 1441, il reçut le bâton de maréchal de France. Il commandait les troupes royales au siége de Mantes; contribua à la réduction de la Normandie, puis de la Guienne, et se couvrit de gloire au siége de Tartas. Ce brave guerrier avait épousé Jeanne de Beaujeu, fille d'Édouard de Beaujeu; il n'en eut qu'une fille. Philippe de Culan mourut en 1454.

Charles, que nous voyons baron de Culan dans la seconde moitié du xve siècle, jouit aussi de la faveur du roi Charles VII; il fut son conseiller, son chambellan, grand-maître de France et gouverneur de Paris. Il fit foi et hommage au duc de Bourbon, en 1452, pour plusieurs terres; trois ans plus tard, il frappa une taille sur les hommes de Châteauneuf, pour le mariage de sa fille aînée : moyen commode de composer la dot d'une demoiselle noble. Ce seigneur mourut en 1460. Louis de Culan lui succéda dans sa baronnie; il fut aussi conseiller, chambellan de Louis XI, bailly et gouverneur du Berry. Ce baron, soit pour cause de guerre, soit par suite d'une grande représentation, s'était apparemment trouvé gêné avant l'année 1482; car les historiens de la localité rapportent qu'il avait emprunté certains joyaux du duc de Bourbon, à l'effet de les engager pour garantie de trois mille livres tournois, empruntées d'un autre côté. Jean de Culan, mourut en 1486.

Sylvain de Culan, fut le dernier seigneur de cette maison qui ait eu le titre de baron; il mourut sans postérité. Vers 1575, Jean de Culan, baron de Brecy, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri III, ne possédait plus qu'une portion de la terre de Culan. Or, il vendit en 1582, la partie qui lui en restait à Jean de Beaufort, marquis de Canillac; le surplus fut cédé en la même année à ce dernier gentilhomme, par François de Culan, seigneur de la forêt de Grailly. Le nouveau propriétaire laissa cette terre à François de Beaufort, son héritier testamentaire, qui en prit possession en 1599. Ce furent les héritiers de ce seigneur qui vendirent la seigneurie de Culan, à Maximilien de Béthune, duc de Sully, qui la revendit à Henri de Bourbon, deuxième du nom, prince de Condé. Ce prince laissa cet apanage à Armand

de Bourbon, prince de Conti, son second fils, lequel le vendit à Michel Letellier, alors conseiller-secrétaire d'état, et depuis chancelier de France. Les descendants de cette maison possédaient encore la seigneurie de Culan, au moment de la révolution.

La ville dut être close autrefois; mais il ne reste que des vestiges insignifiants de sa clôture.

La paroisse de Culan était autrefois à près d'un quart de lieue de la ville, au lieu appelé Praha; mais par les soins du prince Henri de Condé, deuxième du nom, elle fut établie *intra-muros* dans l'église de Notre-Dame, collégiale desservie par des chanoines, dont le nombre était réduit à deux, au moment de la révolution.

Culan est situé dans cette contrée voisine de la Marche, où la nature semble avoir voulu offrir, sur une petite échelle, les accidents de terrein que l'on remarque dans les grandes chaînes de montagnes. Ce sont des gorges jetées entre des coteaux renforcés : vallées où se dessinent, en teintes diverses, des bouquets de bois, des châtaigneraies, des prés, des pacages, des terres labourables, se prolongeant sur le versant des collines, mais coupés ça et là par d'âpres déchirures qui montrent à nu les roches primitives de gneiss, de mica-schiste et de quartz. A travers ces nuances, se glisse, rapide et murmurante, la rivière d'Arnon, dans son lit étroit, profond et rocailleux. Entre les montagnes de mica-schiste que nous venons de signaler, on voit se manifester quelques terreins intermédiaires, par de grands dépôts de phlanite anthraciteux, d'anagenite, de roches de quartz-yalin, limpides, unies par l'oxide de fer noir. Les terreins de la commune de Culan offrent encore des xilolithes siliceux, qui se rencontrent quelquefois à six pouces de profondeur. Près du lieu appelé l'Étang-Neuf, même commune, on exploite pour les constructions, une carrière d'argile plastique. Elle serait susceptible, par la finesse de sa pâte, de reproduire les empreintes les plus fines, en la débarrassant des grains de quartz qu'elle contient. Cette terre, exposée à une chaleur mitoyenne, prend une teinte rose, et tend à la vitrification lorsqu'elle est exposée à un feu violent.

Ce qui nous reste à mentionner du canton de Château-Meillant, se rapporte exclusivement à la géologie et aux économies agricoles et industrielles. La commune de *Vesdun* présente un pic dénudé d'une assez grande élévation, se composant d'un terrein primitif, qui disparaît, toutefois, sous l'Arkose granitoïde, le grès pourpré et le grès rouge : matières qui se retrouvent aussi dans la commune de Saint Christophe. Les communes de *Regny* et de *Saint-Maur*, présentent le grès à carreaux ou quaderzandstein, que l'on exploite

avec avantage, comme pierre de taille. Sur la limite du canton qui touche au département de l'Indre, se rencontre le plomb sulfuré ou galène, en gros fragments. Cette mine a été exploitée jadis; mais on doit présumer que les essais d'exploitation n'ont pas répondu à l'attente des spéculateurs; car les travaux sont abandonnés depuis bien long-temps. Cette matière, soumise à l'analyse, a donné 78 à 80 p. 0/0 de métal, et quelques traces d'argent. On assure pourtant que la mine dont il s'agit vient d'être concédée. On y trouve, en fragments séparés, le cuivre pyriteux.

Dans la commune même de Château-Meillant et sur le penchant ouest de la côte du Montet, on recueille la manganèse oxidée, lithoïde et botrioïde; la manganèse terreuse, dure, avec empreintes de coquillages et l'hématite noire irisée. Dans le bassin de la même commune, se trouve le fer hydro-oxidé globuliforme, ainsi que le fer hydro-oxidé compacte, en gros fragments isolés. Si l'on se dirige du canton de Château-Meillant vers celui de Lignières, on remarque dans les roches calcaires, le spath-calcaire limpide, cristallisation de forme dodecaëdre. Plus près du chef-lieu, on exploite, pour les tuileries, une argile plastique rougeâtre, dont l'emploi est avantageux. Le dépôt de cette argile est mêlé d'un grès fin micacé à ciment argileux et ferrugineux. La commune de *Prévéranges* renferme aussi un dépôt d'argile smectique d'une qualité supérieure.

Le canton de Château-Meillant n'offre de bonne terres que sur le territoire du chef-lieu, et dans les communes de *Beddes* et de *Saint-Janvrin*; partout ailleurs, la nature du terrein ne permet que des récoltes médiocres de grains d'une basse qualité. Mais comme le canton ne manque pas de pacages, les habitants s'y livrent à l'engrais des bestiaux, à celui des porcs, et spéculent sur les châtaignes, dont quelques sacs peuvent être vendus à Bourges, Moulins, Châteauroux et autres villes, sous la pompeuse étiquette de marrons de Lyon. L'activité est le plus souvent fille de l'espérance: les habitants du canton de Château-Meillant, attendant peu du sol qu'ils cultivent, ne recherchent point les progrès agricoles. Du reste, leur industrie est à peu près nulle; car elle ne reçoit aucune assistance d'un commerce qui, l'engrais des bestiaux excepté, ne l'est pas moins dans un pays traversé uniquement par la route, assez déserte de Saint-Amand à la Châtre.

Le canton du *Châtelet*, situé au nord de celui de Château-Meillant, a pour chef-lieu un bourg bâti sur la rive gauche du Portefeuille, à la base d'une colline que couronnent les vestiges d'un vieux château, qui sans doute a donné son nom à la localité. Ce fut jadis une ville close; car nous voyons qu'en 1585, le maréchal de la Châtre, gouverneur du Berry, engagé dans le parti de la ligue,

forma le siége de cette place, et s'en empara après une courte défense. Aucune autre notion historique ne paraît se rattacher à cette ancienne seigneurie, dont les possesseurs ne sont pas connus antérieurement au XIIe siècle. La population de ce bourg paraît assez aisée, si l'on doit en juger par un bon nombre de maisons d'un aspect agréable. Le pays n'est cependant pas fertile : à part les communes de *Resay*, de *Morlac* et d'*Ids-Saint-Roch*, tout ce territoire n'offre que des terres d'une qualité inférieure et d'un faible produit. Mais l'engrais des bêtes à cornes, plus considérable encore dans ce canton que dans celui de Château-Meillant, doit répandre quelque aisance parmi ses habitants. Les foires qui se tiennent au chef-lieu sont au nombre de sept : en février, avril, mai, août, septembre, novembre et décembre. La population du Châtelet est de 1,450 habitants; la distance de ce bourg à Saint-Amand est de cinq lieues au sud-ouest.

Entre le Châtelet et Culan, on rencontre un gisement de fer oxidé siliceux, qui peut être employé au lieu d'émeri, lorsque l'on n'a pas besoin d'exercer une forte action sur le métal. Les roches qui recèlent cette matière, présentent quelquefois des cavités que tapissent de très-petites pyramides de quartz-yalin azuré, jaunâtre ou rougeâtre. Dans la commune du Châtelet et quelques communes environnantes, s'étendent des dépôts de brêches silico-ferrugineuses. Ces dépôts sont composés de jaspes diversifiés de couleurs, et veinés en tous sens de quartz-yalin limpide, que recouvrent souvent de petits cristaux de même nature. Exposées à une vive lumière, ces oxidations quartzeuses produisent un très-bel effet. Sur la commune même du Châtelet et dans les terreins secondaires, on recueille le plomb carbonaté terreux, au milieu d'une argile jaune : il est employé par les potiers pour faire leur couvertes. Le territoire du Châtelet présente aussi quelques gisements d'argile plastique blanche : ils sont également exploités pour les poteries. Dans quelques parties du canton, à *Resay* surtout, on trouve des roches de brêches siliceuses, formées de quartz agate et de quartz jaspé de diverses couleurs. A *Ardenais*, les habitants exploitent, pour moëllons, certains poudings, qu'ils appelent *Bouchots*. Ces poudings se composent de fragments de quartz vitreux, unis par les oxides de fer ou de manganèse. Dans la commune de *Maisonnais*, se rencontre quelquefois à 15 pieds de profondeur, la chaux sulfatée en beaux cristaux limpides, isolés dans l'argile bleue.

En se reportant au nord quart d'ouest du canton que nous venons de parcourir, on entre sur celui de *Lignières*. Le nom du chef-lieu vient évidemment de la quantité de bois (*à ligno*) qui couvrait autrefois le pays; maintenant cette petite ville est située dans un vallon riant et fertile, sur la petite rivière d'Arnon,

qui à cette hauteur se divise en deux branches : la première passe hors de la ville; la seconde pénètre dans son enceinte et baigne les murs de l'église. Lignières fut jadis une place close, c'est-à-dire assujétie par ses maîtres féodaux, à toutes les vicissitudes que leur ambition ou leurs méfaits pouvaient attirer sur ses habitants. On peut reconnaître encore le mur d'enceinte et les fossés qui défendaient ce siége d'une très-ancienne seigneurie.

De ses trois portes, dites d'Issoudun, de la Châtre et de Bourges, deux, dont la construction remontait à 1269, n'existent plus qu'en partie; la troisième est à peu près entière : elle n'avait été bâtie qu'en 1635. Il est probable qu'à cette dernière époque, on termina une reconstruction de la muraille, qui avait été commencée dans le cours du siècle précédent; car primitivement, la ville et son église étaient renfermées dans l'enceinte du château, ainsi que le mentionne une charte de 1215, long-temps conservée dans l'abbaye d'Issoudun : *Religionis ecclesiæ D. N. de Ligneriis sitæ in castello.* On ne voit plus aucune trace appréciable du château, qui fut, disent les historiens du Berry, l'un des plus forts de la province, avec son double rempart et son double fossé. Au rapport des mêmes écrivains, la terre de Lignières fut possédée, l'espace de six cents ans, par les plus grands seigneurs du royaume, sous les titres successifs de *sires*, de *barons*, de *princes*. Mais dès le commencement du XVe siècle, la maison de Lignières s'éteignit faute de mâles : le dernier seigneur de ce nom dont l'histoire fasse une mention importante, c'est Philippe, baron de Lignières, qui, par lettres patentes de Charles VI, rendues en 1401, fut pourvu de la charge de *grand-queux* de France[1]. Ce fut dans la personne du fils de ce dignitaire que finit, en 1421, la branche masculine de cette famille illustre[2]. Or, la seigneurie de Lignières passa, en 1430, dans la maison de Beaujeu, par le mariage de Jacqueline de Lignières, avec Édouard de Beaujeu. Successivement elle appartint ensuite aux seigneurs d'Amboise, de Larochefoucauld-Barbezieux, et de Brichenteau, Beauvais-Nangis. Les héritiers de cette famille vendirent ce domaine seigneurial à la princesse Anne de Gonzague de Clèves, qui, gênée sur la fin de sa vie par les dépenses excédant ses revenus dont il fallait payer des plaisirs devenus alors fort onéreux pour elle, céda à son tour

(1) La désignation de cette charge ne pourrait s'expliquer que par celle de *grand cuisinier de France*; elle équivalait sans doute à ce que nous avons appelé depuis *grand maître de France*, ou premier maître d'hôtel de la couronne.

(2) On trouve cependant mentionné dans l'*Histoire du Siége de Chartres*, en 1568, Antoine de Lignières; mais il n'est compris dans aucune généalogie. Peut-être était-ce un descendant de quelque enfant naturel de la famille, éteinte depuis long-temps alors dans sa descendance légitime.

Lignières au grand Colbert. Les descendants de ce ministre illustre possédaient encore ce fief, au moment de la révolution.

Les monuments historiques ne font aucune mention de Lignières avant le milieu du XIIe siècle; on croit que la fondation de l'église de Notre-Dame, due à Jean de Lignières, fut antérieure à l'an 1171 : à cette époque, la moitié des revenus du prieuré de Saint-Hilaire fut réunie à ceux de cette église par son fondateur. Ce même seigneur guerroya en 1177 contre Raoul, prince de Déols, et dans le cours de ces hostilités, il brûla le prieuré de Berthenoue, et dévasta la paroisse du même nom, ainsi que l'abbaye de Massay. Le clergé demeurait alors indifférent aux débats des seigneurs entre eux, quand l'Église n'en souffrait pas; mais lorqu'on touchait à son patrimoine, il était prompt à s'émouvoir et à sévir. Guérin, archevêque de Bourges, informé du désastre de Berthenoue, excommunia soudain Jean de Lignières. Ce haut-baron, croyant déjà voir s'entrouvrir pour lui les gouffres enflammés de l'enfer, s'humilia devant le métropolitain, qui, par l'entremise des abbés de la Prée et de Chezal-Benoît, fit faire un accord entre le délinquant et les religieux de Massay. Pour les indemniser, Jean de Lignières, le front courbé devant la mitre archiépiscopale, accorda à ces moines et à leurs hommes (ils n'osaient pas encore dire leurs serfs) l'usage du bois de Contaud. Après cet accord, Guérin retira son excommunication; et les sinistres images qui troublaient le sommeil du sire de Lignières, s'évanouirent bientôt.

En 1412, le maréchal d'Heilly, avec quatorze cents chevaux et une infanterie assez nombreuse, ayant été défait par le duc de Bourbon et les autres princes révoltés, se retira dans le château de Lignières; puis il se dirigea sur l'armée royale, qui formait en ce moment le siége de Bourges. Les archives de l'ancienne seigneurie constatent que Charles VI et Charles VII envoyèrent plus d'une fois leur famille au château de Lignières pour y être en sûreté. Jeanne de Valois, première femme de Louis XII, passa ses premières années au manoir qui nous occupe, la comtesse de Lignières étant sa gouvernante. Lorsque, répudiée par le roi de France, elle se fut retirée dans le duché de Berry, cette vertueuse princesse aimait à visiter la vieille demeure féodale où son berceau avait reposé : le nom de Lignières éveillait en elle et de doux souvenirs d'enfance, et de touchantes pensées de reconnaissance. Non-seulement la comtesse du lieu lui avait prodigué ces soins d'une tendre mère, qui manquent si souvent aux grands, mais le comte avait sauvé cette fille de France d'un grand danger. A une époque où la reine d'Angleterre visitait la ville de Paris, Jeanne, qui fuyait le tumulte de la cour, s'était retirée dans un monastère. Louis XI, contrarié par la retraite de sa fille en pareil moment,

court à ce couvent, pénètre dans l'église où Jeanne était en prière, et courant à elle l'épée haute, il s'écrie d'une voix rugissante : « Ah! c'est à ce coup, » misérable fille, qu'il faut que tu meures!. » Le comte de Lignières, présent à cette scène, et sachant le roi capable de tuer la princesse, sauf à s'en confesser immédiatement à Notre-Dame-d'Embrun, s'élance et couvre Jeanne de son manteau. Pendant ce mouvement, une réflexion était tombée sur la fureur du tyran de Plessis-les-Tours; il remit sa lame dans le fourreau, et s'éloigna.

On doit penser que Louis XI, satisfait de n'avoir pas tué sa fille, et voulant peut-être faire oublier la colère furibonde dont elle avait été l'objet, rendit, vers 1476, une sorte d'hommage à son berceau, en affranchissant de tailles, aides et subsides les habitants de la basse-cour du château de Lignières: Charles VIII confirma cette franchise.

En 1540, la petite ville de Lignières reçut un hôte déjà célèbre à cette époque, et dont le nom parviendra aux générations les plus reculées. Calvin, élève du collége de Bourges, ayant embrassé avec ardeur la réforme de Luther, s'était pris à prêcher cette nouvelle doctrine aux environs de Bourges, particulièrement dans la ville de Sancerre et au village d'Asnières; il avait même établi un prêche en ce dernier lieu. Mais cet asile de luthéranisme étant aux portes de la capitale du Berry, le jeune réformateur ne tarda guère à être inquiété par les autorités séculières et ecclésiastiques. Il se retira alors à Lignières, où Louis de Clèves, nouveau titulaire de cette seigneurie, le prit sous sa protection, en disant : « Celui-là, au moins, nous prêche des choses nouvelles. »

Louis de Clèves était entré en possession, cette année même, de la terre de Lignières, voici comment : Philibert de Beaujeu, baron de Lignières, seigneur de Meillant, Bussy, Sagonne et autres lieux, étant mort sans postérité, Cathérine d'Amboise, sa veuve, se sentant jeune encore à 65 ans, épousa Louis de Clèves, et lui porta ce riche apanage. Ce mariage, spéculatif peut-être, de la part d'un prince peu réservé dans ses mœurs, ne fut point heureux pour une princesse qui n'avait pu réprimer ses convoitises de jeunesse, beaucoup trop prolongées. Catherine d'Amboise dut se repentir plus d'une fois de n'avoir pas su se résigner à vieillir.

Si la ville de Lignières, à l'exemple de son seigneur, s'était éprise des prédications de Calvin, elle eut beaucoup à souffrir plus tard de la réaction violente des calvinistes, contre les rigueurs de l'Église romaine. En 1561, elle fut pillée, ruinée et brûlée par ces religionnaires. Huit ans plus tard, nouveaux désastres exercés au nom de la réforme: le jour de Sainte Catherine,

les capitaines Bellon et Briquemaut, à la tête d'une troupe d'huguenots, s'emparèrent de la ville et du château, qui n'étaient point gardés; Charles de Larochefoucauld Barbezieux, seigneur du lieu, étant alors occupé au siége de Chartres, où il commandait pour le roi. Les images furent brisées, les autels renversés, les vases sacrés et les cloches fondus, les prêtres et les religieux massacrés. Les tombeaux de Philibert de Beaujeu et de Catherine d'Amboise furent détruits; enfin, après ce brigandage, qui se prolongea jusqu'au jour de Pâques, il ne restait plus à Lignières que des débris fumants.

En 1577, Charles de Larochefoucauld Barbezieux, seigneur de Lignières, craignant que les troubles qui avaient éclaté dans le Berry ne s'étendissent de nouveau au siége de sa seigneurie, fit reconstruire la clôture détruite par les protestants, en 1569, et dont il ne restait que quelques tours debout de distance en distance. Les habitants n'avaient pas oublié les désastres qu'ils avaient subis huit années plus tôt : chaque soir, à la veillée du foyer domestique, la famille en devisait en frémissant; et les enfants, effrayés par ce récit lugubre, se pressaient contre leur mère, comme si les huguenots rugissaient encore sur le seuil. Sous l'empire d'un tel souvenir, les bourgeois de Lignières s'imposèrent volontiers des sacrifices, pour relever des fortifications qui devaient les garantir du retour d'un si redoutable sort. Charles de Larochefoucauld, qui mourut six ans après la reconstruction des fortifications de Lignières, fut vivement regretté des habitants, dont il avait été le bienfaiteur dans plus d'une circonstance. Ce seigneur servit avec une haute distinction sous trois rois : François II, Charles IX et Henri III. Ce fut son gendre, Antoine de Brichenteau, seigneur de Beauvais-Nangis, qui lui succéda à la seigneurie de Lignières.

Mais la fureur des calvinistes devait éclater encore en ce lieu : on eut dit que ces religionnaires, d'accord avec les catholiques, voulaient punir cette malheureuse ville d'avoir été le berceau de leur foi. En 1685, les 21 et 22 décembre, les sieurs de Buranlure et de Damazy, l'un cornette, l'autre maréchal-de-logis dans la compagnie de chevaux légers du duc d'Enghien, vinrent, par ordre du prince de Condé, loger à Lignières et y demeurèrent, avec une partie de leurs cavaliers, jusqu'au 24 janvier 1687. Pendant toute la durée de leur séjour, la ville leur payait, en vertu d'une composition, cinquante écus par jour, et les bourgeois une rançon graduée selon les fortunes, depuis cinq pistoles, jusqu'à vingt. Malgré cette contribution exorbitante, les soldats ne s'en établissaient pas moins avec une entière liberté dans les maisons, disposant des provisions, de la cave, du ménage, et même de la ménagère, comme de choses à eux. Journellement, ils se traitaient entre eux aux

dépens de leurs hôtes, qui tout en maugréant fort, comme on peut le penser, devaient avoir un visage tout à fait avenant pour faire les honneurs de leur table à dix, douze et quelquefois vingt convives : gastronomes renforcés qui mangeaient et buvaient comme les héros d'Homère.

Nous avons dit que l'église de Notre-Dame de Lignières paraît avoir été fondée au commencement du XIIe siècle : la construction actuelle de cet édifice ne rappelle point cette époque, et l'on n'y retrouve nulle part d'inspirations byzantines. Tout porte à croire qu'elle fut à peu près entièrement reconstruite dans la seconde moitié du XVe siècle, époque à laquelle elle était devenue collégiale. Le chapitre de Notre-Dame fut érigé en 1472 par François de Beaujeu, baron de Lignières et Anne de Culan, sa femme. Le cardinal Bessarion, légat en France du pape Sixte IV, confirma cette érection par bulle expédiée en la ville de Blois, le 3 des calendes d'août 1473 : les abbés de Chezal-Benoît et de Puyferrand avaient été commis par Son Éminence pour la représenter en cette circonstance. Jean Cœur, fils du célèbre argentier de Charles VII, et alors archevêque de Bourges, avait été *assigné à comparoir* dans l'église de Notre-Dame, pour être présent à l'érection et y consentir. Aymar, abbé de Déols, avait reçu même assignation. Le chapitre fut composé d'un doyen et de six chanoines. Parmi les doyens de Lignières, il y eut, disent les historiens du Berry, des hommes remarquables par leur naissance, leurs talents et leurs vertus : ces écrivains citent François Rognier, Gilles le Duc, qui fut official de Limoges en 1690, N. Lemereau, chanoine de Cambray en 1710, et Gatien Domeron, mort archidiacre de Narzenne.

En 1664, on fonda le couvent des Ursulines de Lignières, dont les religieuses furent tirées du monastère de Loches, à l'occasion d'une peste qui affligeait la ville ; mais leur maison ne fut bâtie que deux ans après. Ce bâtiment, qui a changé de destination depuis la révolution, était grand et commode, et les Ursulines jouissaient d'un vaste enclos. L'église n'avait aucun caractère. Les traditions locales ne disent pas si l'arrivée des bonnes sœurs fit cesser l'épidémie ; mais on montre le registre d'état-civil qui, chaque jour, était arrosé de vinaigre durant cette contagion : on assure qu'il conserve toujours l'odeur de cet acide.

L'hôpital de Lignières, qui existe encore, fut fondé à une époque peu déterminée, par les seigneurs du lieu ; mais nous ne pensons pas que son existence soit antérieure aux premières années du XVIIe siècle. La chapelle de cet établissement fut bâtie, en 1639, sous le vocable de Saint-François et par les soins de Jean Champignol. Au rapport de *Pallet*, cette chapelle a été construite sur l'emplacement de celle de Saint-Sauveur, détruite par les

protestants, et qui, selon quelques historiens, était un délicieux monument de la période byzantine. Le grand Colbert, seigneur de Lignières, légua, par son testament et à perpétuité, à l'hôpital de cette ville, une rente de mille livres, pour être employée chaque année au mariage de six pauvres filles; nous ignorons si ce legs a été maintenu, et s'il reçoit toujours cette destination, digne de son fondateur.

Vers 1645, Philippe de Brichenteau avait établi à Lignières un collége d'une manière beaucoup moins philanthropique, puisqu'il força quelques particuliers à se cotiser pour cette fondation; l'établissement n'existe plus.

Avant la révolution, Lignières était le siége d'une moyenne et basse justice, exercée par un bailli, un lieutenant, un procureur fiscal et un substitut.

Dans sa situation actuelle, Lignières est une petite ville d'un aspect agréable, assez bien bâtie et passablement vivante. Sa population, de 2,271 habitants, jouit d'une certaine aisance; non que la ville soit industrielle, mais parce que le canton est généralement fertile, et que bon nombre de propriétaires habitent le chef-lieu. Le territoire de la commune est presque entièrement couvert de prairies, sur lesquelles on engraisse des bestiaux, particulièrement des bœufs qui sont vendus pour la consommation de Paris. Ce genre de spéculation, auquel les habitants de la ville participent, ajoute sans doute à sa prospérité. Durant notre séjour à Lignières, nous faisions remarquer à l'un de ses habitants, que l'on devait s'étonner qu'il n'y eût dans cette ville aucune industrie un peu étendue; notre observation provoqua de la part du Ligniérien une explosion de dépit qui tenait de l'indignation : « et *nos pâtés*, » s'écria-t-il; *les pâtés de Lignières* ne figurent-ils pas avec avantage sur le » catalogue de vos magasins de comestibles, à côté des pâtés de Chartres, » d'Amiens et de Pithiviers? d'où venez-vous donc? » Nous humiliâmes notre ignorance gastronomique devant le bourgeois de Lignières; et le soir même l'ayant rencontré au spectacle (exercice de serins savants qui faisait passer d'agréables soirées à la bonne société du lieu), nous lui promîmes de rendre une éclatante justice au prodoit culinaire de sa patrie, que nous avions expérimenté dans la journée.

Les foires de Lignières sont au nombre de huit : elles ont lieu en janvier, février, mars, mai, juin, septembre, novembre et décembre. Il s'y fait d'assez fortes affaires, surtout pour la vente des bestiaux et des produits agricoles du canton. Lignières est à cinq lieues ouest de Saint-Amand, sur la route de cette dernière ville à la Châtre. Un pont en pierre est jeté à Lignières sur la rivière d'Arnon.

A Chezal-Benoît, commune du canton de Lignières, existait jadis une

communauté de Bénédictins qui fut le chef-lieu de l'ordre. Cette abbaye, dont la fondation remontait au XIe siècle, passait pour être une des plus riches de France. Les bâtiments qu'occupaient les religieux de Chézal, par leur étendue et leur splendeur, qui, du reste, n'offrent rien d'artistique, révèlent bien l'opulence de leurs anciens possesseurs. L'église conventuelle, devenue paroissiale, présente les traces de plusieurs restaurations qui ont fait disparaître entièrement son caractère primitif, sans lui en imprimer un qui la recommandât sous le rapport architectural. C'est ce qu'on appelle, dans le langage du monde, *un beau vaisseau*, où l'on pourrait, peut-être, trouver quelques détails de bon goût, mais rares, qui, dans tous les cas, ne peuvent acquérir à l'édifice aucune valeur monumentale. Cette église est fort dégradée.

La maison de Chezal-Benoît, de laquelle relevaient plusieurs couvents des provinces du Berry et du Bourbonnais, fut, à diverses époques, gouvernée par des abbés de haute naissance; et l'on compta souvent parmi ses religieux, des hommes de mérite, des écrivains laborieux. Mais au moment de la révolution, cette riche abbaye était devenue, comme celles de Marmoutiers, de Souvigny, de Cluny et tant d'autres, le rendez-vous de la société noble et de l'aristocratie ecclésiastique : on y vivait plus largement que dévotement; et les Bénédictins élégants de Chezal-Benoît, ne conservaient plus que le souvenir traditionnel des travaux utiles accomplis dans le cours des XVe, XVIe et XVIIe siècles par leurs devanciers. Il faut ajouter toutefois que la suppression de cette communauté a enlevé aux communes environnantes, une protection qui leur venait grandement en aide, quoiqu'elle dût aussi favoriser l'oisiveté d'une partie de la population. Mais nous n'avons pas mission d'examiner quelle a pu être l'utilité des associations religieuses, dans leur rapport avec l'état social : les séances de l'assemblée constituante, recueillies par le *Moniteur*, offrent à cet égard d'excellentes notions, auxquelles on peut se reporter; et nous doutons qu'après les avoir examinées, les sages dialecticiens prononcent autrement que la célèbre législature.

La commune de *Saint-Hilaire* est, après Lignières, la plus importante localité du canton : sa population depasse 1,920 habitants, qui ne sont occupés que des travaux de l'agriculture. Il n'en est pas ainsi dans la commune de *Saint-Baudel*, où se trouve située l'usine de *Forge-Neuve*, composée d'un fourneau, deux forges et une fenderie. Cet établissement, qui appartient à Madame d'Osmont, née Caroillon-Destillières, occupe une notable partie des habitants. Il est mû par l'Arnon; mais cette rivière ne suffisant pas toujours à ses besoins, on y supplée par les eaux du vaste étang de *Villiers*. C'est une espèce de lac dont la circonférence excède sept lieues : il se trouve en

partie sur la commune d'*Ineuil*. Comme il n'est pas aisé de mettre à sec cette immense pièce d'eau, elle renferme, disent les habitants du pays, des poissons d'une grosseur monstrueuse qui, voyez-vous, ne redoutent point les filets du pêcheur, attendu que ce sont des enchanteurs, puissances secondaires subissant une métamorphose pour avoir indiscrètement regardé des fées d'un ordre supérieur, qui se baignaient dans ces eaux avant le lever du soleil. Le matin, et lorsqu'une belle aurore de printemps dore de ses lueurs enflammées les ondes de Villiers, vous pourriez voir ces monstres de nature divine, venir à la surface de l'étang interroger de leur regard humide, la diligente méssagère de l'astre du jour, et lui demander si elle leur annonce enfin une délivrance attendue depuis des milliers d'années. Mais n'attachez pas, observateurs téméraires, votre vue obstinée sur ces êtres merveilleux : leurs écailles sont autant d'escarboucles dont les reflets éblouissants ne tarderaient pas à vous aveugler. Voilà ce que le pâtre du voisinage, s'il est disert et connaît sa chronique populaire, vous racontera sur les bords des eaux dormantes de Villiers; car le canton de Lignières n'est pas éloigné de la Marche, où les vieilles superstitions subsistent, où la crédulité du bon vieux temps n'a pas perdu toute sa candeur; et vous dire cela, ce n'est pas sortir des attributions de l'histoire.

Les produits géologiques du canton de Lignières sont assez peu remarquables : on trouve cependant sur les bords de l'Arnon, des marnes grises, coquillières, particulièrement dans les communes de Saint-Hilaire et *de Touchai*. Il existe près de Lignières, sur la route de Château-Meillant, un dépôt de calcaire cloisonné, que l'on exploite pour moëllons; on y trouve aussi, sur d'autres points, le calcaire oolitique[1], et le calcaire lumachelle.

Au nord-est du territoire de Lignières, le canton *de Châteauneuf* s'étend entre les rives du Cher et la limite du département de l'Indre. Le chef-lieu est un gros bourg (jadis cité fermée), bâti sur la rive droite du Cher, partie au sommet d'une colline, partie au bas de ce coteau; ce qui faisait distinguer autrefois la ville en ville haute ou château et ville basse. Châteauneuf est agréablement situé au milieu d'un territoire coupé de terres fertiles, de belles prairies, de vertes futaies, qu'animent incessamment une population agricole très-active, et une grande quantité de moutons, semant de leurs blanches toisons les pacages environnants. Ce territoire est borné à l'est par la côte du Cher, couverte de vignes, dont le produit est estimé.

La ville et baronnie de Châteauneuf faisait autrefois partie du domaine

(1) Pierre de la nature des *oolithes*, c'est-à-dire composée de coquilles pétrifiées.

des princes d'Issoudun, qui en ont joui jusqu'à la mort de Raoul, dernier du nom, qui la laissa à Mahaud, sa sœur, femme de Guillaume de Chauvigny, prince de Déols. Cette princesse étant décédée sans enfants, laissa ses biens à divers héritiers collatéraux, au nombre desquels se trouvaient Hélie, baron de Culan, et Étienne de Saint-Palais. Or, par suite d'un partage fait vers l'an 1220, des biens provenant de cette succession, les seigneuries de Châteauneuf et de Mareuil, demeurèrent indivises entre les héritiers de ces deux seigneurs.

En 1258, Renoul de Culan, troisième du nom, et Pierre de Saint-Palais, affranchirent la ville de Châteauneuf, ainsi que les habitants du territoire s'étendant entre les quatre croix qui servaient de limites à la seigneurie. Cette concession faite, selon le libellé de la Charte elle-même, pour rendre la ville plus peuplée, ne fut pas toutefois gratuite : la communauté des bourgeois dut payer aux seigneurs une somme de cinq cents livres. Les franchises de Châteauneuf furent confirmées par lettres-patentes de Saint-Louis, données à Paris, en novembre 1265. Le pieux monarque ne se montra pas dans cette circonstance plus désintéressé que les sires de Culan et de Saint-Palais : la commune de Châteauneuf fut tenue de payer annuellement au roi, en *sa cave* de Bourges, dix-huit muids de vin du cru, en récompense des droits de taille et mortaille [1] que la couronne pouvait prétendre, en mettant le fief de Châteauneuf sous sa main.

Au mois d'Avril 1470, Renoul, baron de Culan, et Pierre de Saint-Palais, partagèrent les terres demeurées jusqu'alors indivises entre leurs familles: au lot du premier, échurent le château et châtellenie de Châteauneuf, la seigneurie de Beauvoir, et les châteaux d'Ineuil et de Buxeuil; le second eut le château et châtellenie de Mareuil, avec d'autres terres comprises aujourd'hui dans le département de l'Indre.

La baronnie de Châteauneuf comprenait alors la ville close et les faubourgs, plus, les paroisses de Saint-Baudel de Chambon, de Saint-Symphorien, de Venesme, et quelques autres qui n'appartiennent plus au département du Cher. En 1480, le seigneur de Châteauneuf fut dessaisi d'une partie de ces terres, ayant été condamné, par arrêt du parlement, à *bailler* au sire d'Urfé, cinq cents livres de rente; ce qui l'obligea à démembrer son domaine pour assurer le service de cette rente. Un second démembrement eut lieu peu de temps après : le seigneur de Châteauneuf ayant dû céder à son frère

(1) Droit qui revenait au seigneur, lorsque les personnes de condition servile mouraient sans héritiers: de là le nom de *serfs mortaillables*.

puiné, les terres de Chambon, d'Ineuil, de Saint-Symphorien, de Venesme, et de Saint-Julien, pour former la châtellenie de ce dernier lieu.

En 1564, ces diverses seigneuries furent de nouveau réunies par l'acquisition qu'en fit Claude de l'Aubespine, conseiller et premier secrétaire d'état, chevalier, seigneur d'Hauterive. Il prit possession du tout le 17 septembre 1565, et confirma les franchises, droits et priviléges des bourgeois de Châtauneuf, particulièrement le pouvoir de juger les procès criminels, le jour de la Pentecôte, à partir de trois heures, et le lendemain jusqu'à la même heure. A Claude de l'Aubespine, succéda Guillaume, qui avait épousé Marie de la Châtre, fille d'honneur de la reine Marie de Médicis, et depuis, dame d'honneur de la reine Louise de Lorraine. Cette maison de l'Aubespine, puissante à la cour, pourvue de hautes dignités et renommée dans la guerre, conserva la seigneurie de Châteauneuf pendant une période de cent cinq ans, vers le terme de laquelle elle avait été érigée en marquisat. Mais en 1679, elle fut saisie réellement sur Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf et de Ruffec, par arrêt des requêtes du palais de Paris, et adjugée au grand Colbert. Selon l'historien Pallet, les terres réunies de Châteauneuf, Saint-Julien, la Vesvre et la Chaussée, auraient été érigées en marquisat, en faveur du célèbre ministre, aussi tard que l'année 1681 ; mais nous venons de voir que dès 1679, Charles de l'Aubespine prenait le titre de marquis de Châteauneuf; cette érection était donc antérieure à la saisie réelle faite sur lui de cette châtellenie. Le fief de Châteauneuf est resté dans la famille de l'homme d'état illustre jusqu'à la révolution[1].

La maison seigneuriale de Châteauneuf n'est que spacieuse et parfaitement située : des hauteurs où elle est bâtie, on plane sur la ville basse, sur la vallée du Cher, coupée çà et là d'ondulations variées de formes et de teintes. L'église de Saint-Pierre se trouve dans la ville haute : elle fut bâtie en 1588, par les soins du sire de l'Aubespine, baron de Châteauneuf, au lieu de celle qui était dans son château. Elle était d'abord consacrée à un chapitre de chanoines, établi primitivement à Venesme, par Raoul de Charenton, et qui fut transféré dans cette église, pour échapper à l'atteinte des gens de guerre. Cet édifice, qui devint dans la suite église paroissiale, n'a rien de remarquable sous le rapport de l'art. La ville basse s'étend au penchant de la colline jusqu'à la rive du Cher, il reste peu de traces du mur d'enceinte.

(1) On éprouve une véritable satisfaction à énumérer les titres et dignités du grand Colbert; car elles avaient été noblement acquises. Ce ministre était qualifié en 1679, chevalier-marquis de Seignelay, baron de Sceaux, grand trésorier des ordres du roi, secrétaire et ministre d'état, contrôleur général des finances, surintendant et ordonnateur général des bâtiments de Sa Majesté, arts et manufactures de France.

Le château dont nous donnons ici le dessin, a été bâti par Guillaume de l'Aubespine, dans la seconde moitié du XVIe siècle : c'est donc un édifice de la renaissance; mais qui sans doute fut construit sur l'emplacement de l'ancienne forteresse, formant le centre de la ville haute, appelée *le Château*, et dont ce fort était le donjon.

En 1569, la ville de Châteauneuf fut prise, pillée et brûlée par les protestants; le capitaine Fontaine, qui commandait dans cette place pour le roi, périt en la défendant. Mais M. de La Châtre, ayant repris cette ville dans la même année, exerça de terribles représailles sur la garnison calviniste.

Nous avons signalé, en passant, les ruines romaines qui se trouvent dans la commune *d'Alichamps*, située sur la rive droite du Cher, et dépendante du canton de Châteauneuf. On est peu d'accord sur le nom ancien de cette localité; un titre de l'an 1280 lui donne celui *d'Elisii campi* ou *Alii campi*, dont on peut avoir composé Alichamps; mais sur la carte de Peutinger, ce même lieu est nommé *Alvea*, dénomination qui semblerait indiquer une réunion de ruches, une exploitation du produit des abeilles. Quoiqu'il en soit,

Alichamps était le point de réunion de trois voies romaines, se dirigeant sur Bourges (*Avaricum*), Château-Meillant (*Mediolanum*) et Neris (*Aquæ Neris*); ce qui est prouvé par l'inscription gravée sur une colonne milliaire découverte en cet endroit : inscription que nous avons rapportée ailleurs [1]. Elle fut trouvée dans la première fouille faite à Alichamps, sous la direction de M. Pajonnet, curé de cette paroisse, en 1758, pour remplir les vues de M. Dodart, alors intendant du Berry. Plusieurs monuments d'un haut intérêt furent recueillis à cette époque : Caylus les a décrits dans son ouvrage. La colonne dont il s'agit paraît avoir été creusée sur la face opposée à l'inscription, et l'on peut croire qu'après sa destination itinéraire, elle aura servi de tombeau. Pour la rendre propre à cet usage, dit le célèbre antiquaire, il a fallu couper une de ses extrémités; or, cette section ayant eu lieu à la partie supérieure, on n'a conservé que trois lignes de l'inscription, et le fragment qu'on a enlevé indiquait sans doute le nom de l'empereur qui avait fait élever ce monument. Le titre de *Félix*, que l'on trouve ici, continue le savant écrivain que nous citons, et qui n'a été donné aux empereurs que sous Commode, semblerait démontrer que cette colonne pourrait appartenir au règne de ce prince, sinon à ceux de Septime Sévère, de Caracalla, d'Héliogabale, ou même d'Alexandre Sévère. A tous ces princes peut se rapporter le mot *COS III* de l'inscription; car chacun d'eux fut consul trois fois avant d'avoir reçu la pourpre impériale. Caylus fait remarquer encore que les caractères sont trop bien formés pour appartenir aux règnes postérieurs, qui commencèrent à s'envelopper de ce manteau de barbarie, que le temps devait bientôt étendre sur toutes les œuvres de l'éclatante civilisation de Rome, déjà si dégénérée au troisième siècle.

Une seconde colonne milliaire, découverte à Alichamps, avait reçu, aussi postérieurement à son premier emploi, une destination funéraire : elle est, comme la précédente, creusée dans toute sa longueur, sur la face opposée à l'inscription, que voici :

APCES
ACLTA
CIIOPIINV
VC
AVR L XIII.

Jusqu'ici la traduction de cette inscription, dont les lettres peuvent être

(1) Voyez page 544 de ce volume.

mal espacées, est restée incomplète, et nous n'essaierons point une interprétation dans laquelle de plus savants que nous ont échoué. Mais la dernière ligne laisse pénétrer aisément, ce nous semble, ce sens : *Avarico leugas XIII:* c'est-à-dire à treize lieues (gauloises) de la ville de Bourges. Cette dernière colonne, qui était numérotée XIII, et la précédente, qui portait le chiffre XIV, étaient évidemment placées à une lieue gauloise de distance l'une de l'autre; mais elles avaient été déplacées ensuite pour servir de tombeaux.

Les fouilles dirigées à Alichamps par le curé-prieur Pajonnet, ont produit aussi deux monuments funéraires tels qu'on les exécutait parmi les Romains avant le christianisme; et non loin du lieu où ces monuments étaient enfouis, on a découvert un buste d'un beau travail : nous avons fait graver ces trois objets curieux.

Ces tombeaux, dont l'une des faces était creusée pour recevoir les bustes du mari et de la femme, ou seulement de l'un d'eux, étaient fort communs à Rome; l'inscription du plus grand : *Diis manibus memoria*, etc., était aussi généralement consacrée, et selon Suetone, *memoria*, substantivé ici, qu'on nous passe le mot innové, signifiait *sépulcre, monument:* ainsi l'on devait dire, en parlant de ce gage de piété, *une mémoire élevée à....* Nous ne nous rendons pas garant de l'authenticité de l'interprétation attribuée au trop galant[1] secré-

(1) Suétone fut disgrâcié par ce prince, pour s'être conduit trop familièrement avec l'impératrice Sabine, et avoir dérogé auprès d'elle à des égards que, selon Spartien, elle avait perdu le droit de réclamer.

taire de l'empereur Adrien. Le second tombeau, érigé à une femme seule, est moins ancien que le premier : il appartient cependant encore à la sculpture antique; mais l'artiste paraît s'être peu inspiré des traditions grecques. Le buste est, sinon du beau temps de la statuaire romaine, au moins d'un ciseau qui avait su résister à la décadence de l'art. Cette tête peut avoir appartenu à un tombeau : la pleinte sur laquelle s'appuie immédiatement le cou, ne permet guère de penser que ce soit le chef d'une statue; et d'ailleurs, quoiqu'exécutée avec talent, elle laisse remarquer un défaut de caractère qui porte à présumer que le sculpteur s'est attaché à la ressemblance, plutôt qu'à l'expression d'une passion, ordinairement recherchée dans l'exécution d'une figure en pied.

Un autre tombeau a été trouvé à Alichamps, dans les fouilles dirigées par M. Pajonnet : celui-là n'était point, comme les précédents, un monument commémoratif; mais un sarcophage orné de sculptures, dont on peut inférer qu'il appartenait à une époque antérieure au christianisme, car les sujets des bas-reliefs sont païens. Les savants qui ont examiné ce mausolée, le considèrent comme étant gaulois, parce que les figures sculptées ici, sont vêtues du *sagum*. Sur l'une des faces, c'est un vieillard, tenant à la main une javeline qu'il appuie à son épaule; sur l'autre, on voit un jeune homme déposant des fleurs en offrande sur un autel antique. Ces bas-reliefs, qui se détachent sur un fond de pierre du pays presque brut, sont d'un travail assez soigné; mais rien ne permet d'assigner l'époque précise de leur exécution. Le monument qui nous occupe paraît avoir été encastré dans un mur, ou placé dans l'épaisseur d'un cippe, dont les côtés auraient été ouverts à la hauteur des figures. Du reste, comme il est creusé en auge, on pourrait le prendre pour un de ces tombeaux que les commentateurs de Pline l'Ancien appellent *Avæ Lapidæ*. Ce tombeau est anépigraphe.

Nous croyons que Caylus s'est fort aventuré dans le champ des conjectures à propos de ce monument, lorsqu'il a déclaré, d'une manière un peu absolue, que la figure du veillard représentait un chef gaulois partant pour se joindre à Vercingétorix; et celle du jeune homme un sacrificateur ou Eubage, faisant une offrande à Junon ou à Bacchus, divinités qui, au rapport de Strabon, étaient invoquées par les Gaulois [1].

D'autres tombeaux, du nombre de ceux que les Romains appelaient *memoriæ*,

(1) Strabon parle (liv. IV) d'un temple érigé à Bacchus dans une île voisine de l'embouchure de la Loire : île qui, d'après ce géographe, n'était habitée que par des femmes inspirées de ce dieu, qu'elles rendaient favorable à ceux qui l'invoquaient. Pomponius Mela (liv. III) mentionne aussi cette île, qu'il

selon Suétone, ont été découverts dans la fouille de 1758; ils sont de la période païenne, comme ceux décrits précédemment : quelques-uns d'entre eux offrent, dans une espèce de fronton, un croissant qui semble révéler le culte de Diane. Ces monuments sont bien romains, ainsi que le prouvent les inscriptions laudatives gravées à leur surface, par un peuple jadis conservateur austère de ses libertés, et dégénéré jusqu'au point de rendre aux empereurs des hommages presque divins.

Il est difficile de se prononcer avec quelque certitude sur l'ancienne condition d'Alichamps; mais le grand nombre de tombeaux, de fragments d'architecture, de médailles, que l'on a trouvés et qu'on trouve encore de temps en temps sur cet emplacement; les fondations presque indestructibles que le soc de la charrue heurte tous les jours sur une assez grande étendue de terrein; surtout la réunion de trois voies romaines, communiquant à des villes importantes; tout porte à croire qu'il exista en ce lieu un établissement considérable, remontant à la domination romaine. Postérieurement à l'époque des premières fouilles, M. Pajonnet a continué son investigation souterraine, et à fait parvenir au comte de Caylus plusieurs objets en bronze ayant appartenu à la parure des soldats; des débris de vases d'un usage domestique, et qui par l'élégance de leurs ornements, donnent lieu de penser qu'ils ont fait partie d'une riche collection d'ustensiles usuels. L'un des fragments de cette poterie luxueuse portait ce mot, imprimé avec un moule creux : BOLETARI pour *Boletarium*, c'est-à-dire, plat sur lequel on servait des champignons, selon Apicius, qui certes, doit faire autorité en matière de gastronomie.

La commune de *Vallenay* du canton de Châteauneuf, offre l'usine considérable de *Bigny* : c'est un haut fourneau mû par les eaux du Cher; il fournit annuellement douze cent milliers de fonte, qui sont convertis en barres ou en verges de fer, par les deux forges et la fenderie, dépendant de l'établissement. Le fer de Bigny passe pour être d'une qualité supérieure : il s'exporte, dans la proportion des quatre cinquièmes, pour les anciennes provinces de l'Auvergne et du Limouzin; le dernier cinquième est consommé en détail dans le département. L'usine dont il s'agit est de tous les établissements industriels de l'arrondissement de Saint-Amand, celui pour lequel doit fructifier le plus l'achèvement du canal latéral en construction. Le

nomme *Sena*, et qu'habitaient, dit-il, neuf prêtresses qui devaient rester toujours vierges. Strabon, au contraire, tire de temps en temps ces prêtresses de leur île, pour leur faire payer un tribut aux amours. Mais les deux auteurs anciens sont d'accord sur ce point, que les Celtes ou Gaulois ont invoqué Bacchus, et consulté ses oracles.

fourneau de Bigny, qui appartenait autrefois à la famille de ce nom, était échu par apport matrimonial, à M. le baron Augier, maréchal-de-camp et citoyen honorable, auquel nous consacrerons un article dans notre biogrophie. Cette propriété a été acquise depuis par la famille Caroillon Destillières : elle appartient maintenant, ainsi que Forge-Neuve, à Madame la marquise d'Osmont.

Le canton de Châteauneuf est en général fertile et bien cultivé : il produit partout des grains de toute espèce, des foins, du chanvre, du bois, du vin. Le vignoble de *Venesme* est particulièrement estimé. Quant à l'engrais des bestiaux, c'est sur les communes du *Chambon* et de Saint-Symphorien qu'on s'y livre avec le plus d'avantage. Nous ferons remarquer que la partie de territoire qui s'étend sur la rive gauche du Cher, fortement accidentée, renferme les meilleures terres. Les terreins de la rive droite, plus plats, sont d'une moindre qualité et moins productifs. Toutefois, le canton, soit par le produit de ses usines, soit par celui de sa partie boisée, soit par la vente de ses denrées, est un de ceux de l'arrondissement où le mouvement commercial se montre le plus actif.

Un coup d'œil géologique jeté sur le canton de Châteauneuf, présente quelques terres calcaires et argilo-calcaires, dans la partie du nord, surtout au chef-lieu et à *Corquoi*. Près de Châteauneuf, sur la route de Lignières, on rencontre l'oolithe calcaire, l'oolithe calcareo-siliceuse et l'oolithe entièrement siliceuse, empâtant beaucoup de coquillages, parmi lesquels dominent les térébratules. On a découvert dans la commune d'Uzay, un dépôt calcareo-siliceux, que l'on exploite comme engrais avec quelque avantage, mais qui ne serait pas d'un bon usage employé en guise de plâtre.

Pour entrer dans le canton de *Dun-le-Roi*, en quittant celui de Châteauneuf, il faut se porter à l'ouest de ce dernier, et sur les bords de l'Auron. Le chef-lieu, que plusieurs historiens du Berry désigent comme le *Novio Dunum* dont parle César, ne peut être cette localité : il ne faut que se représenter sous le point de vue de la raison, l'itinéraire que dut suivre ce conquérant, se dirigeant de *Genabum* sur le pays des Berruyers, pour reconnaître qu'il ne put pas y arriver de ce côté : il eût fallu pour cela qu'il décrivît dans sa marche une ligne plus que demi-circulaire, tandis qu'une route entièrement libre, lui était ouverte par la ligne la plus courte. Les écrivains qui ont pris *Dun* pour *Novio Dunum*, ont été induits en erreur, par des restes de voie romaine qui se dirigent de Bourges sur Dun, ville qui, du reste, peut avoir été occupée par les Romains, sans être celle qu'indique César. Quoiqu'il en soit, cette localité est qualifiée de troisième cité royale du Berry, par tous les historiens

qui en ont parlé; Robert Gaguin la met au nombre des principales villes de l'Aquitaine : *Celebrium locorum Aquitaniæ tractus hæc nomina sunt, Biturix Magdunum, Dunum*[1] *regis.*

Le nom le plus anciennement connu de Dun-le-Roi est *Castrum Duni.* Cette ville, ou si l'on veut ce château, avait ses seigneurs particuliers dès le commencement du XIe siècle : une charte de Geoffroy, vicomte de Bourges, de l'an 1011, mentionne un seigneur de Dun, nommé Arnould : *Arnulphus Dunensis,* qui fut vraisemblablement le père d'Arnould-le-Tort et de Thomas de Dun, nommés dans une autre charte rendue en l'an 1064 par Humbaut et Gilon de Seuly. Or, Arnould-le-Tort épousa Calverone, de qui il eut ce même Humbaut, seigneur de Dun. Celui-ci fut le père d'Eudes, vicomte de Bourges, qui vendit au roi Philippe Ier sa vicomté, et avec elle la seigneurie de Dun, dont il était titulaire, pour aller combattre les Infidèles.

Dun fut donc ainsi réuni à la couronne en même temps que la capitale du Berry. A une époque qui n'est pas déterminée, il y fut établi un des siéges particuliers du baillage de Berry. Le roi Philippe-le-Bel échangea la ville et châtellenie de Dun avec Henry de Seuly, grand bouteillier de France, contre celle de Château-Reynard, qu'il voulait donner à l'archevêque de Lyon. Mais à la prière des bourgeois, Charles IV, dit *le Bel,* annula cet échange, et réunit de nouveau le Dunois à son domaine : déclarant qu'il entendait qu'il y fût annexé à toujours. Les lettres patentes qui constatent cette réunion sont du dernier jour d'août 1332. La tendresse que ce monarque témoigna en cela pour sa bonne ville de Dun, était, il faut le dire, un peu financière : les Bourgeois devaient, jusqu'à l'année 1342, payer à Sa Majesté la somme de quatre mille livres parisis : ce qui, ce nous semble, acquitta grassement le privilége qu'eurent, à partir de cette époque, ces honnêtes bourgeois, d'appeler leur ville *Dun-le-Roi : quasi hoc privilegio suffulta nè jus in ea dominium veneat.*

Malgré l'engagement aussi authentique que chèrement payé, pris par Charles-le-Bel envers la bourgeoisie de Dun, Charles VII disposa de cette seigneurie en faveur du comte de Winton, brave écossais dont les armes et celles de ses vaillants chevaliers montagnards, que nous a si bien peints Walter Scott, avaient été grandement secourables contre les Anglais. Cette concession était de l'année 1430 : ce qui prouve que ces vaillants guerriers du Nord s'étaient groupés avec éclat autour de la merveilleuse bannière de

(1) On sait que le mot *Dunum* se donnait à un fort placé sur une élévation, et est commun à plusieurs villes qui possédaient un château situé ainsi.

Jeanne d'Arc. Dans la même année, disent les historiens du Berry, Charles VII donna ce même apanage à Arthus de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France, par lettres expédiées à Saumur. Il y a évidemment confusion dans les assertions de ces historiens, copiées récemment par M. Butet, auteur d'une bonne statistique du département du Cher. Un fait authentique que nous allons rapporter tout à l'heure, se passa en 1426, dans la ville de Dun, sous l'influence plus que seigneuriale du comte de Richemont; ce qui établirait déjà une grande présomption qu'il possédait cette terre avant le comte de Winton; et cette présomption devient une frappante probabilité, quand on considère qu'en 1430, Arthus de Bretagne était en pleine disgrâce auprès du roi, par suite de l'espèce de tyrannie qu'il avait exercée précédemment dans sa charge de connétable. Tout porte donc à croire que la seigneurie de Dun fut donnée au breton dès l'année 1426, ainsi que le rapporte Anquetil[1], et que le comte de Winton l'obtint en 1430, parce qu'alors Charles VII l'ôta au connétable disgracié. Le sieur Pallet commet une erreur plus évidente encore, lorsqu'il motive le don du fief de Dun au connétable, sur ce qu'il avait épousé la sœur du roi : la femme de ce seigneur était fille du duc de Bourgogne, et veuve de Louis, dauphin de France avant Charles.

Voici maintenant ce qui se passa à Dun, en 1426, peu de temps après la concession de cette seigneurie au comte Arthus. Ce rude breton voyait avec peine la confiance que le roi accordait au sire de Giac, alors ministre dirigeant. Cet homme d'état, qui n'aimait point Richemont, avait été la principale cause de l'insuccès de ce dernier au siége de Saint-James-de-Beuvron, parce qu'il n'avait pas envoyé d'argent pour payer les troupes. Or, on s'était convaincu plus d'une fois que *point d'argent, point d'hommes d'armes français*, eût été un proverbe aussi exact alors que le fut, dans le siècle suivant, celui de *point d'argent, point de Suisses.* Arthus revint à la cour furieux contre le sire de Giac; mais ce ministre avait su former, grâce aux finances du roi, un parti contre le breton, et celui-ci apprit avec surprise qu'au nombre de ses antagonistes, se trouvaient les comtes de Clermont et de Foix, fort puissants alors. De plus, la dame de Giac, qui avait été la maîtresse du duc de Bourgogne, tué à Montereau, passait pour être recherchée au même titre par Charles VII, qui ne connaissait pas encore l'incomparable Agnès Sorel. Il ne paraissait donc pas facile d'attaquer ouvertement le ministre;

(1) Richemont, dit cet écrivain aussi consciencieux que bien informé, se fit assurer (1426) Gien, *Dun-le-Roi* et Fontenay-le-Comte, comme dot de la veuve du dauphin Louis, qualifiée de duchesse de Guienne et fille du duc de Bourgogne, qu'il avait épousée.

Histoire de France, par Anquetil; édition de Vialat; 1837, t. II, p. 185.

toutefois, le connétable voulait l'abattre à tout prix. Si Giac avait des amis à la cour, il s'y trouvait aussi de ses ennemis : il fut aisé de former une conjuration contre lui. Quant à celle que ce conseiller du trône avait organisée en stipendiant ses membres, le comte sut la dissoudre par un moyen que son adversaire lui-même lui avait indiqué : en surenchérissant sur le prix des consciences. Ce double préalable étant accompli, Richemont marcha résolument à son but.

La cour, essentiellement nomade à cette époque désastreuse, venait d'arriver à Issoudun; le sire de Giac et sa femme logeaient au château même, et tout près de l'appartement du roi. Le connétable s'était aussi rendu à Issoudun, place fortifiée. Le soir du jour qu'il avait fixé pour l'exécution de son projet, il appela le commandant de la ville, et se fit remettre par lui les clefs de l'une des portes, alléguant qu'au point du jour il voulait aller entendre la messe à l'église de Notre-Dame du bourg de Déols. Le lendemain, en effet, Richemont se rendit à cette église, et comme la messe allait commencer, on vint l'avertir que tout était prêt. Le connétable, faisant trève aussitôt au prétexte religieux qui l'avait amené à Déols, quitta l'église pour commencer l'exécution d'un dessein qui n'était rien moins que pieux. Lorsqu'il rentra dans la ville, le logis du sire de Giac était déjà environné des archers de la connétablie; Arthus leur cria : « Sus! sus! et faites diligence.... Alors les hommes d'armes se précipitent dans l'appartement du ministre; la porte de la chambre dans laquelle il est couché près de sa femme, est brisée à coups de hache....

— Jésus Dieu! qui produit ce vacarme? s'écria la dame effrayée, en s'élançant demi-nue hors de son lit.

— Nous sommes ici par l'ordre du connétable, répondit l'un des archers, en se disposant à saisir le ministre.

— Au nom du roi, je vous ordonne de vous retirer, dit avec fermeté le sire de Giac, ou le connétable lui-même paiera cher ce trait de félonie.

— C'est affaire à lui, répliqua froidement l'homme d'armes, mon devoir à moi, est de vous emmener, messire.

— Jamais ! s'écria le ministre en saisissant son épée pour essayer une défense désespérée.

Cependant Madame de Giac, malgré sa presque nudité, voulait se précipiter vers la porte, et courir dans la chambre du roi, implorer son appui; mais l'un des hommes d'armes, d'un bras vigoureux, la repoussait toujours, tandis que les autres sicaires du connétable garottaient le ministre, après l'avoir aisément désarmé. L'homme d'état fut entraîné hors de son appartement; on l'attacha sur un cheval préparé d'avance, et enveloppé d'une épaisse escorte d'hommes bardés de fer, il fut emmené du château, sans que ses cris, étouffés par le trot

pesant des chevaux, pussent être entendus des gardes placées aux portes de la demeure royale. Le roi, éveillé par le bruit, par le retentissement d'armes qui s'était fait entendre dans les corridors, avait envoyé l'un de ses officiers demander d'où provenait ce tumulte. Mais Richemont s'était avancé au-devant de ce gentilhomme, en lui disant d'un ton impérieux : « Ne bougez pas; ce qui « se fait est pour le service du roi. »

On conduisit le sire de Giac à Dun-le-Roi, dont la seigneurie appartenait au comte de Richemont; on l'enferma dans la prison du château. Une procédure criminelle fut entamée immédiatement par le bailli et la justice de ce seigneur, quoiqu'un ministre du roi ne pût être régulièrement jugé que par le parlement. Comment ce procès inique fut-il conduit? quels furent les aveux de l'accusé? quels témoins entendit-on? On l'a toujours ignoré : il ne perça de cette affaire que ce qu'il plut au connétable d'en révéler. Selon l'instruction que l'on produisit, Giac avait confessé mille attentats horribles : il était le principal auteur de l'assassinat de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, sur le pont de Montereau; il avait empoisonné sa première femme, afin de pouvoir épouser Catherine de l'Isle-Bouchard, comtesse de Tonnerre; la ruine des finances du royaume était due à ses exactions; et pour couronner cette série de forfaits, Giac avait donné une de ses mains au diable, pour obtenir son alliance. Voilà ce que constatait la procédure dressée par les juges gagnés du baillage de Dun; voilà ce que *les Mémoires de Richemont, la Chronique du Berry* et *celle de la Pucelle*, ont constaté, sans convaincre personne de la véracité de ces déclarations. Assurément le sire de Giac ne pouvait être considéré comme un homme pur; sans doute il n'était pas innocent du crime de Montereau; il est probable même qu'il n'avait épousé la comtesse de Tonnerre que pour élargir, en s'aidant des intrigues de cette femme, belle, passionnée et astucieuse, la carrière semée de faveurs qu'il avait su s'ouvrir. Mais il est hors de toute vraisemblance que ce ministre ait avoué tous les forfaits énumérés ci-dessus. Seulement, comme il ne pouvait douter qu'il ne fût condamné d'avance, il est probable qu'il aura pu offrir, pour racheter sa vie, cent mille écus, tous ses biens, toutes ses forteresses, et pour ôtages, sa femme et ses enfants; mais que le connétable, qui voulait sa mort à tout prix, aura repoussé ses offres.

Giac, continuent les chroniqueurs contemporains, n'ayant pu obtenir sa grâce, supplia ses juges de lui faire couper, avant sa mort, la main qu'il avait donnée à *messire Satanas*. Il y a lieu de penser que le tribunal de Dun ordonna que ce service fût rendu au condamné; après quoi son corps fut renfermé vivant dans un sac de cuir, et précipité dans la rivière d'Auron, ainsi qu'on avait fait, sous le règne précédent, du chevalier de Boisbourbon, surpris au bois

de Vincennes en flagrant délit d'adultère avec la reine Isabelle de Bavière. Mais si l'on n'écrivit point sur le sac de Dun : *laissez passer la justice du roi*, on eut pû y écrire : *laissez passer la vengeance du connétable de Richemont.* Telle était la manière de procéder de ce seigneur pour se débarrasser des rivalités ; et l'on sait qu'il se montra plus arbitrairement expéditif encore, quand il se défit de deux autres conseillers de la couronne : le Camus de Beaulieu, et le comte de la Trémoille. Toutefois, ce dernier survécut au guet-apens que lui avait tendu Arthus le Breton.

Pour constater, avec l'appui des preuves, la possession seigneuriale de Dun sous le règne de Charles VII, nous avons dévancé l'ordre chronologique des faits se rapportant à cette localité : nous y revenons. Les priviléges de Dun-le-Roi étaient entièrement conformes à ceux dont jouissait la capitale du Berry, avant que les rois Charles VII et Louis XI eussent augmenté ces derniers; car cette ville tenait de Louis VII l'exemption des tailles et autres impositions. Elle était également exemptée du logement des gens de guerre; et ses habitants ne pouvaient être attirés hors des juridictions de Bourges et de Dun. La charte qui consacrait ces immunités était de l'an 1175; elle fut confirmée par Philippe auguste, en 1181. Les mêmes priviléges reçurent la confirmation de Saint-Louis, en 1229 ; celle de Philippe III, vers 1271; celle de Charles VII, en 1430.

Sans doute la ville eut un mur de clôture dès l'origine de sa seigneurie; mais, selon les historiens du Berry, elle fut augmentée de moitié sous Charles V et Charles VI. Ces deux souverains donnèrent aux habitants de Dun, l'autorisation de contraindre ceux des lieux circonvoisins, dans un rayon de trois lieues, à venir travailler aux fossés, murailles, tours, portes, fortifications et augmentations de leur ville.

Il existait antérieurement au XIIIe siècle à Dun-le-Roi une église collégiale, sous l'invocation de Saint Étienne, et qui était soumise à la juridiction des doyens, chanoines et chapitre du Château-les-Bourges. L'église, reconstruite apparemment sous le règne de Charles VI, offre en effet, le caractère des constructions de la fin du XIVe siècle. En 1391, Jean, duc de Berry fit bâtir à ses frais le clocher, qui lui couta trois mille écus. Il fut brûlé par les calvinistes, en 1569, et rétabli par les habitants, en 1601. L'édifice, considéré dans son ensemble, est vaste et d'un aspect imposant; mais c'est tout ce qu'on peut en dire. Il y avait autrefois à Dun une seconde église, dédiée à Saint Vincent, et moins remarquable encore, sous le rapport de l'art, que l'ancienne collégiale.

Lorsqu'en 1412, l'infortuné Charles VI, dans un de ces éclairs de raison

qui venaient par fois à luire pour lui, marcha contre les princes et se disposa à former le siége de Bourges. Il assiégea d'abord Dun-le-Roi, qui ne lui opposa qu'une faible résistance. Il avait été construit tout récemment, dit Monstrelet, une grande machine nommée la *Griète* qui, à force de poudre, lançait des pierres énormes : il fallait vingt hommes pour la manœuvrer. Cette machine produisait de grands ravages parmi les assiégés; mais elle agissait avec tant de force et de bruit, qu'elle n'était pas sans péril pour ceux qui la mettaient en mouvement. A la recommandation de son vieux oncle, Jean de Berry, le roi fit quartier à la garnison, malgré les clameurs des Bourguignons, qui voulaient tomber sur les gens à l'*Écharpe blanche*.

A l'époque où Charles VII était réduit à peu près littéralement à la condition de *Roi de Bourges*, les Anglais, qui parcouraient assez librement une partie du Berry, brûlèrent les faubourgs de Dun; déjà en 1421, cinq cents aventuriers, tenant le parti de Henri V, avaient pénétré dans cette ville et l'avaient pillée.

On a peine à reconnaître qu'il y ait eu à Dun-le-Roi, un système régulier de fortifications, et le château, qui devait être très-ancien, n'existe plus. Cette ville a perdu beaucoup de son importance dans les temps modernes; cependant tout porte à croire que sa population, dont le chiffre est aujourd'hui de 4,000 habitants, a plutôt augmenté que diminué. Elle verra certainement sa prospérité s'accroître lorsque le canal du Berry, qui traverse le canton, sera enfin livré à la navigation. On assure que l'Auron était encore navigable au XVe siècle, jusqu'à la hauteur de Dun, où l'on passe maintenant cette rivière sur un pont de bois.

Le nom de la ville qui nous occupe avait été changé durant la révolution : on l'appelait alors *Dun-sur-Auron;* ce n'est que sous la restauration, que son ancienne dénomination lui a été rendue. Dun ne manque ni d'activité ni de prétention à la physionomie urbaine; les constructions modernes commencent à remplacer dans les rues, bien lentement élargies, les vieilles maisons appartenant aux époques féodales; encore quelques années, et le luxe des magasins s'y fera remarquer. Un chemin assez praticable conduit de ce chef-lieu de canton à Bourges; mais pour se rendre commodément de Dun à Saint-Amand, il faut gagner la route de Clermont par une mauvaise traverse d'environ une lieue : la distance jusqu'au chef-lieu d'arrondissement est d'environ cinq lieues, dans la direction du sud. Les foires de Dun sont comptées parmi les meilleures du département pour la vente des bêtes à laine; elles sont au nombre de cinq : en janvier, mars, avril, octobre et décembre.

Ce fut à une petite distance de Dun-le-Roi, qu'en 1183, les communes du Berry, commandées par Ebbes de Charenton et réunies aux troupes de Philippe-Auguste, détruisirent une bande de dix mille *routiers* ou *cothereaux*, qui désolait le pays et faisait particulièrement la guerre au clergé.

Il ne nous reste à signaler dans le canton que nous parcourons, que les progrès agricoles assez remarquables qu'on y a obtenus depuis une quarantaine d'années. Parmi les plus dignes d'attention, il faut citer la bergerie expérimentale fondée à *la Périsse*, par M. Heurtault de la Merville. Ce gentilhomme qui, à l'exemple de M. le duc de Charost, fertilisa le sol de la France, tandis que tant de nobles songeaient à s'en éloigner, s'établit, en 1773, dans la terre de la Périsse, qu'il venait d'acquérir. Ce domaine avait appartenu au célèbre Cujas; sa fille Suzanne [1], en jouissait encore en 1620. Le chevalier de la Merville, originaire de Normandie et allié à la famille du célèbre Chaulieu, fut d'abord adjoint à l'administration provinciale du Berry, et l'un de ses délégués dans l'arrondissement de Dun-le-Roi. Élu député de la noblesse aux états-généraux, M. de la Merville fit ensuite partie de l'assemblée constituante; puis rentré dans ses foyers, il ne s'occupa plus que d'agriculture.

M. de Phelippeaux, archêveque de Bourges, avait fait venir, en 1785, du Roussillon, des béliers de race espagnole, avec le dessein de propager en Berry un système tendant à l'amélioration des bêtes à laine. Il plaça ce troupeau dans la terre épiscopale de Turly, où l'on fonda une fort belle bergerie, selon la méthode du parcage. Mais cet établissement, à une époque où les théories agricoles avaient encore fait peu de progrès, n'eût qu'un succès éphémère. L'honorable prélat, par cette tentative, établit au moins un précédent, dont M. de la Merville ne perdit pas le souvenir. Quelques années plus tard, il tira de la bergerie de Rambouillet les plus belles races espagnoles, et forma à la Périsse un établissement qui ne tarda pas à devenir l'un des premiers de la France. Nous avons visité, il y a plus de vingt-cinq ans, la bergerie de la Périsse ; tout ce qui peut contribuer à l'amélioration des races, à l'hygiène des bêtes à laine, à la beauté des toisons y était mis en usage avec une sollicitude constante et minutieuse : choix des pacages, sanité et propreté des étables, attention à prévenir les maladies, thérapeutique savante pour les traiter, tout sous la direction du propriétaire de la Périsse, avait pris le caractère d'une méthode logique, rectifiée successivement par l'expérience, et qui ne

(1) La galanterie de cette fille du célèbre légiste était devenue proverbiale parmi les élèves de l'université de Bourges; un grand nombre d'entre eux lui faisaient la cour : ce qu'ils appelaient *commenter les œuvres de Cujas*.

pouvait manquer de faire époque dans l'économie agronomique. Aussi méritat-elle à M. de la Merville, le titre de correspondant de l'Institut.

Durant la révolution, M. le duc de Charost forma aussi dans la terre de ce nom un établissement pareil à celui de la Périsse; et s'il n'égala pas ce dernier en perfection, le fondateur, par une compensation toute philanthropique, étendit davantage son bienfait, en prêtant ses béliers aux propriétaires qui se trouvaient dans l'impossibilité d'en acheter. Ce digne citoyen fit plus, il donna ces mêmes béliers en primes aux agriculteurs qui, par le croisement, avaient obtenu les plus belles brebis. Enfin, M. Busson de Villeneuve, émule des deux agronomes que nous venons de désigner, fonda à son tour une bergerie à *Bussy*, canton de Dun-le-Roi, et ses succès égalèrent ceux de M. Heurtault de la Merville lui-même.

L'introduction des mérinos dans le département du Cher, et l'obtention progressive des races métisses eut les plus heureux résultats; les laines y devinrent d'une qualité supérieure : elles furent recherchées par les fabriques de Reims, de Louviers, de Sédan; et ce produit de l'économie agricole, de tous temps recherché dans le Berry, acquit une valeur qu'il n'avait jamais eue précédemment. Mais, au rapport de M. Butet, auteur de la *Statistique du Cher*, ce département est menacé de voir tarir une si riche source de prospérité. « L'espèce de discrédit dans lequel, depuis quelques années, sont tombés les mérinos, disait-il en 1829, fait craindre de voir nos laines perdre cette supériorité qu'elles avaient acquise... » Et comment ce discrédit peut-il donc être survenu ? Le même écrivain nous l'apprend. « Les mérinos, continue-t-il, exigent trop de fourrages dans un pays où ils ne sont rien moins qu'abondants, et les dépenses qu'ils causent sont à peine couvertes par les bénéfices qu'ils procurent, dit-on, pour justifier ce retour blâmable à d'anciens préjugés, dont pourtant l'expérience aurait pu guérir. Vous vous plaignez du manque de fourrages; que faites-vous donc de ces vastes champs que vous laissez s'énerver dans un stérile repos? Pourquoi confier annuellement à la même terre, la même semence, qui épuise promptement ses sucs nutritifs? Pourquoi couvrir sans relâche, de bled ces sillons qui, mal façonnés et dépourvus d'engrais, ne donnent jamais qu'une médiocre récolte? A ces tristes et improductives jachères, substituez des prairies artificielles, ensemencez moins en bled et multipliez vos prairies; alors d'abondants fourrages vous permettront d'élever de nombreux troupeaux de moutons, dont vous pourrez attendre une augmentation certaine de revenu.

« La force de l'habitude, poursuit M. Butet, laisse encore subsister un usage bien préjudiciable à la qualité des laines, et non moins nuisible à la santé

des moutons : c'est celui d'avoir des bergeries presque hermétiquement fermées dans toutes les saisons. Daubenton, en 1768 et 1769, présenta à l'Académie des sciences deux mémoires dans lesquels il rapporte toutes les expériences qu'il a faites pour établir les avantages que l'on peut obtenir des étables très-aérées, ou bien même en tenant les bêtes à laine en plein air.

« Il existe encore dans le département un vice bien contraire à la conservation des bêtes à laine, et très-préjudiciable aux intérêts de l'agriculture : c'est l'usage presque général de ne nettoyer les bergeries que deux fois l'an, et le plus souvent qu'une ; il s'échappe continuellement d'une litière vieille, et par conséquent dans un état complet de pourriture, des exhalaisons méphytiques qui ajoutent encore à la corruption de l'air que respirent les brebis[1]. »

Il résulte de la citation ci-dessus, que, par suite d'un malheureux retour à la routine, les agriculteurs du département du Cher laissent évanouir une branche de spéculation que ne remplacent nullement les déviations agricoles auxquelles ils la sacrifient. C'est mal comprendre un intérêt susceptible d'un vaste développement, que semble favoriser l'industrie des autres départements. En effet, il est de notoriété que le Berry passe pour une province essentiellement productive en bonnes laines ; et le mouvement commercial dans la contrée que nous explorons est assez peu prononcé pour qu'il puisse paraître urgent de ne pas le laisser affaiblir. Nous reviendrons à ce sujet dans le résumé général sur notre quatrième section ; mais les détails qui précèdent, nous ont paru à leur place dans le canton du département où se sont formées les plus importantes bergeries.

Sous d'autres rapports, l'agriculture, et nous l'avons déjà dit, est en progrès dans le canton de Dun : elle a surtout éprouvé une amélioration sensible dans la commune de Bussy, grâce aux sacrifices de M. le comte de Chabrol, ancien préfet de la Seine, l'un des grands propriétaires de cette commune ; grâce aussi à l'activité intelligente de M. Busson de Villeneuve. Nous avons remarqué, ainsi que M. Butet, qu'il existe dans les communes de *Contres* et de *Parnay* une grande quantité de marais que l'on pourrait dessécher et convertir en pacage, sinon en prés.

Dans les communes de Dun et de *Saint-Denis de Palin*, il existait d'abondants minerais de fer qui sont à peu près épuisés. Le canton de Dun, dans la direction de Saint-Amand et sur le versant nord des coteaux qui limitent le bassin de Bourges, offre plusieurs dépôts de gypse cristallisé, en rognons

(1) *Statistique du département du Cher*, par M. P. A. Butet, inspecteur des contributions directes, page 157 et suivantes.

plus ou moins gros. Ces dépôts gypseux sont disséminés dans des marnes bigarrées, jaunes, noires et grises. Un dépôt de calcaire horizontal jurassique, immense en étendue et en profondeur, qui paraît remplir le bassin de Bourges, s'étend vers le sud-est du département, et se remarque sur plusieurs points dans le canton de Dun-le-Roi. Il est blanc ou jaunâtre et d'une pâte fine, compacte, schistoïde. Sa dureté, variable, est souvent susceptible, toutefois, de recevoir le poli. On peut l'employer avantageusement pour la lithographie. Sur quelques points, ce calcaire offre des herborisations curieuses, produites par l'oxide de fer ou par la manganèse phosphatée. Il se rencontre aussi dans ce gisement jurassique des empreintes de végétaux qui paraissent provenir de roseaux ; d'autres ont l'aspect d'une sorte de lumachelle. « Si l'on casse la pierre, elle présente des sections de petits coquillages indéterminables, cristallisés, rougeâtres, sur un fond jaune, et qui, dans leurs sections, ont la forme de caractères d'écriture, de sorte qu'on pourrait donner à cette couche le nom de *calcaire graphique* [1]. »

Le *canton de Nérondes* confine au nord-est celui de Dun : c'est un pays entièrement agricole sur lequel nous nous arrêterons peu. Le chef-lieu, gros bourg dont la population approche de 1,800 âmes, manque par malheur de communications praticables : en hiver, on s'engloutit littéralement dans les chemins vicinaux conduisant de Nérondes, soit à Bourges, soit à Saint-Amand, soit aux bords de la Loire, soit enfin dans les communes environnantes : ce qui fait perdre en partie à ce bourg l'avantage qu'il pourrait tirer de ses foires et marchés, comme centre d'un pays essentiellement rural. De la même cause résulte, pour le canton entier, un défaut de prospérité qui cesserait si les produits du sol, en général bon et fertile, pouvaient être transportés avec plus de facilité. Cependant les foires de Nérondes sont rendues actives par la vente des bœufs qu'on engraisse dans presque toutes les communes du canton, où les prairies et les pacages abondent. Ces foires ont lieu en mai, juin et septembre. Nérondes, qui peut-être devrait appartenir à l'arrondissement de Bourges plutôt qu'à celui de Saint-Amand, est à dix lieues nord-est de cette dernière ville, tandis qu'il ne se trouve qu'à sept lieues est de la première. Nous avons dit, dans notre seconde section [2], que certains chercheurs intrépides d'origines antiques, ont prétendu faire venir le nom de ce bourg, qui appartient aussi à une ville du département

(1) *Mémoire pour servir à la Statistique du département du Cher*, par J. M. Fabre, ancien ingénieur, etc.

(2) Tome Ier, page 510.

de la Loire, de l'empereur Néron; nous avons fait remarquer en même temps que beaucoup de familles, dans le département du Cher, portent ce nom romain... C'est une singularité qu'il est difficile d'expliquer; mais nous pouvons affirmer qu'il n'existe à Nérondes, ni vestiges romains sur ou sous la terre; ni parmi les habitants, de ces physionomies héroïques qui, dans certaines localités, rappellent d'illustres origines. L'habitant rural du canton que nous parcourons est bien *Berrichon* (notez bien que nous ne disons pas *Berruyer*), par les traits, les allures, la démarche et la candeur morale.

Il existe dans la commune de *Menetou-Couture* et au lieu de *Feuillarde* un haut fourneau, qui produit annuellement 8 à 900,000 de fonte, que l'on exporte pour le département de la Nièvre.

A Nérondes et sur quelques communes environnantes, on rencontre des marnes grises en roches dures, empâtant une immense quantité de belemnites, des griphites, des ammonites à stries simples, bifurquées et à surfaces lisses ou persillées. C'est au milieu de cette formation que, dans la commune de *Charly*, on exploite une sorte de roche calcaire d'un grain plus serré et plus fin que ne l'offre la carrière de La Celle Bruère. La pierre de Charly est susceptible de prendre un beau poli, et peut être employée non-seulement dans les travaux d'architecture, mais dans ceux de sculpture. Au rapport de M. Butet, toutes les statues de saints qui figurent en si grand nombre à la façade de l'église métropolitaine de Bourges, et les ornements délicats qui s'y harmonient avec une si heureuse entente de l'art, ont été faites avec la pierre de Charly.

La surface du canton de Nérondes est entièrement plane, et son aspect n'offre, à perte de vue, aucun accident de terrein qui rompe la monotonie d'un pays coupé sans agrément de bois, d'étangs nombreux, de guérêts et de prairies. Seulement, à l'horizon, le voyageur abusé voit, dans une perspective toujours rapprochée en apparence et toujeurs fugitive, les tours de Saint-Étienne de Bourges, vers lesquelles, en sortant de Nérondes, il marche une journée entière sans les avoir atteintes, tant les sept lieues qui séparent ce chef-lieu de canton de la ville départementale, ont été généreusement mesurées.

Le canton *de la Guerche* est situé à l'est de celui de Nérondes, et s'étend dans la même direction, jusqu'aux bords de la Loire, à la hauteur du confluent de l'Allier et de ce fleuve. Le chef-lieu, bourg d'une certaine importance à cause des usines établies dans son voisinage et sur la commune même, est situé sur la rivière d'Aubois, à une lieue environ de la Loire. Peut-être y eut-il, ou sur l'emplacement de ce bourg, ou non loin de là, quelque

établissement romain, annexe de ceux qui existèrent certainement à Sancoins; car on y trouve quelquefois des médailles antiques. Quoiqu'il en soit, nulle trace ne reste à la Guerche de la civilisation romaine, et une porte assez bien conservée rappelle seule les constructions féodales. Un haut fourneau établi

en ce lieu et mû par l'eau d'un étang, fournit annuellement de 8 à 900,000 de fonte, qui s'écoulent par le département de la Nièvre. Il se tient à la Guerche, trois foires chaque année : en mars, octobre et décembre. Ce chef-lieu de canton, dont la population est de 1,940 habitants, est à douze lieues nord-est de Saint-Amand; il n'est qu'à dix lieues est de Bourges, et les communications avec cette dernière ville sont mieux établies qu'avec la première : elles rendraient donc plus facile la centralisation administrative.

La commune de *Germigny*, dont le nom semble venir d'une végétation fraîche et luxuriante, a dit un historien de la localité, est celle du canton de la Guerche qui offre le plus d'intérêt historique. C'était dès le XIIe siècle, le siége d'une châtellenie du Bourbonnais, appartenant aux sires de Bourbon eux-mêmes. Nous avons rapporté, dans notre troisième section, le siége de cette place féodale par Louis-le-Gros, ayant marché pour punir Haymon *Vaire-Vache* de ses tyranniques usurpations. Malgré son énorme donjon carré, flanqué de tours formidables, ce baron ne put se défendre long-temps contre les troupes royales: il se soumit avec autant d'humilité qu'il avait montré de hauteur dans sa rebellion. Jusqu'à la défection du connétable Charles de

Bourbon, la ville et le château continuèrent d'appartenir aux sires et aux ducs de ce nom; mais ayant été réunis à la couronne comme toutes les terres de ce grand coupable, Louise de Savoie, mère de François Ier, donna ce fief au sire de la Bourdaisière, bisaïeul de la belle Gabrielle d'Estrées, pour *certains services*, disent les mémoires du temps: services qui pouvaient avoir quelque analogie avec ceux rendus plus tard par son arrière-petite-fille au roi Henri IV. Quoiqu'il en soit, ce seigneur ayant été tué à la bataille de Pavie, la seigneurie de Germigny passa dans la famille du sire de Mauroi, intendant des finances. Vendue à la mort de celui-ci, elle fut adjugée au marquis d'Oysonville, qui la laissa à Madame de la Fréselière, sa fille. En 1708, cette terre fut érigée en marquisat, en faveur de Jean de la Fréselière, lieutenant-général des armées du roi, qui avait acquis quelque renom dans les guerres dont la fin du règne de Louis XIV fut remplie.

Mais dès le XVIe siècle, le château de Germigny n'offrait plus qu'un amas de ruines, à travers lesquelles, çà et là, l'on apercevait le ciel bleu. Le désastre de ce vieux manoir fut la suite de plusieurs invasions que subit la ville de Germigny, durant le séjour des Anglais en France. Elle eut aussi à souffrir des guerres de religion. La forteresse, qui devait avoir été renouvelée dans plusieurs de ses parties lorsqu'elle appartenait aux ducs de Bourbon, offre encore les vestiges d'une construction carrée, assise sur un mamelon assez élevé. La ville fut close jadis, selon le témoignage des monuments historiques; mais il ne reste pas le moindre vestige de son mur d'enceinte. On peut reconnaître qu'au temps de sa splendeur féodale, elle était assez commerçante, en voyant les vastes halles sous lesquelles étalaient les porte-balles attirés par ses marchés florissants. Sans doute alors la population était bien plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui: le vent de l'adversité en a dispersé une partie; mais il n'a pas soufflé assez fort pour l'éloigner tout à fait. Le territoire de Germigny présente de ces éléments de richesses auxquels participent toutes les classes, soit par la possession, soit par le travail. La ville, devenue bourg rural, est environnée, dans un rayon assez étendu, de la plus féconde végétation: ici des arbres heureusement groupés, des prairies vertes et diaprées, comme un immense tapis de billard, sur lequel on eût jeté des fleurs; là des terres à la blonde chevelure de moissons; plus loin des usines, mosquées de l'industrie, dont les minarets fumeux épandent par jets inégaux, la fumée entre les têtes vacillantes des sveltes peupliers. Ce paysage, étendant sa parure sur un sol dépourvu d'ondulations, ne fera point rêver le poète et n'inspirera nullement l'artiste; mais il réjouira l'agronome et flattera la pensée industrielle: il y aurait eu dans le bassin de Germigny,

toute une épopée d'économie politique pour Arthur Young et J. B. Say. L'exploitation des bois est pour les habitants de cette commune une branche importante de commerce.

L'église de Germigny fut un beau monument de l'ère bysantine, mais que d'indoctes reconstructions ont à peu près défiguré. Le porche, dont nous donnons le dessin, présente pourtant encore, à son arcade la plus extérieure, de fines

découpures; et les grosses colonnes qui soutiennent ce porche, et dont la base est enfoncée en terre comme celle des monuments romains, offrent des chapiteaux d'une architecture aussi ingénieuse qu'élégante. L'arcade intérieure de ce même porche, dont l'ornementation est luxueuse, se distingue surtout par deux cariatides drapées avec un goût sévère. Au tympan, un bas-relief d'une exécution assez heureuse, représente l'adoration des Mages : la tête de la

Vierge est une belle étude dont on voudrait retrouver plus souvent la fermeté et la vigueur dans les représentations de la mère du Christ.

La commune de *Cours-les-Barres*, située dans la partie la plus fertile du canton, et même du département, appartient à cette sorte de littoral qu'on appelle le Val de la Loire. Ici, la vue est caressée par une belle perspective; le site de Cours-les-Barres est lui-même riant et pittoresque : voilà tout ce que nous pouvons en dire.

Il existe dans la commune du *Chautay*, un haut fourneau mû par l'eau d'un étang, et qui produit annuellement 900,000 de fonte. Elle est employée presque en totalité à alimenter les forges du département de la Nièvre. Dans la commune de *Patinges*, le fourneau de Torteron donne du travail au plus grand nombre des habitants : son produit est un peu moins considérable que celui de l'usine précédemment mentionnée; la fonte qui en sort reçoit la même destination.

Lorsque nous parcourons une des parties du département du Cher qui renferment le plus d'usines à fer, peut-être trouvons-nous l'occasion de remonter avec quelque intérêt à l'origine de ce produit dans l'antique patrie des Berruyers. Primitivement couvert de forêts et recelant de riches minerais de fer, cette contrée dut à toutes les époques exploiter ce métal d'une utilité si générale. Aussi prétend-on que long-temps avant l'invasion romaine, le Berry renfermait une grande quantité de fourneaux et de forges. Cette assertion est au moins justifiée pour l'époque de la conquête, par ce passage du livre VII des *Commentaires* : *Quas cum destinaverant, tormentis introrsus reducebant, et aggerem cuniculis subtrahebant, eo scientius quod apud eos magnæ sunt ferrariæ, atque omne genus cuniculorum notum atque usitatum est*[1]. M. Butet pense que les énormes laitiers que l'on rencontre sur différents points du département, et qui portent tous les signes caractéristiques de l'ancienneté, prouvent évidemment que la fabrication du fer était une des occupations importantes des anciens Berruyers. Sans accorder une aussi haute antiquité à ces témoignages matériels, on peut admettre cependant que cette industrie, dans le centre du Berry, remonte aux temps les plus reculés. « Les fourneaux et forges qui existaient à cette époque, continue l'auteur de la *Statistique du Cher*, dans un aperçu historique intéressant, étaient loin d'avoir l'importance et l'étendue qu'ils ont reçue depuis. Ils étaient portatifs et mis en mouvement soit à force de bras, soit par le secours de chevaux ou de bœufs. Ce mode de

(1) Ils ruinaient aussi nos terrasses, en les minant par dessous; en quoi ils sont d'autant plus habiles que leur pays est plein de mines de fer, et qu'ils sont habitués à creuser et à faire des trous en terre.

construction peu dispendieux et n'ayant pas besoin de cours d'eau, donnait la facilité de placer ces usines à proximité des matières premières; celles-ci étaient-elles épuisées, ou le débit des marchandises fabriquées commençait-il à se ralentir, on transportait les usines dans un autre endroit. Ce genre d'établissement subsista long-temps après la conquête des Romains: au commencement du dernier siècle, il y avait encore des forges portatives dans le canton d'Heurichemont (arrondissement de Sancerre). De nos jours même, on a vu les soufflets des usines de la Guerche mûs par des animaux, lorsque les eaux étaient insuffisantes. » Puisque nous trouvons ici l'occasion de donner quelque étendue à la description de la première industrie du département du Cher, nous dirons que les établissements où l'on s'en occupe sont au nombre de trente-sept: quatorze fourneaux, dix-sept forges et sept fenderies. Le produit annuel en fonte est de 15,000,000 de livres environ, dont 10,500,000 sont converties en fer dans le département, et 4,500,000 exportées en fonte. Nous l'avons déjà dit, cette matière sert presque en totalité à alimenter les usines du département de la Nièvre. Le produit brut des fontes et fers fabriqués dans le Cher, d'après une évaluation moyenne, prise sur le rapport de dix années, est de 2,643,000 fr., qui, défalcation faite du prix de revient, s'élevant à 932,987 fr., donnent pour le département un produit net de 1,400,013 francs. Les fourneaux et forges du département emploient environ 2,000 ouvriers. Revenons aux mentions locales.

La Chapelle-Hugon, commune rurale, se recommande par l'établissement de *Grossouvre*. Ce haut fourneau produit annuellement un million de livres de fonte, qui sont converties en fer aux forges et fenderies de *Trézy*, situées dans la commune de *Veraux*, canton de Sancoins : nous en reparlerons bientôt. L'usine de Grossouvre est mûe par l'Aubois, qui traverse le canton dans toute son étendue. Les bâtiments, à en juger par quelques parties de leur construction, ont pu dépendre d'un domaine seigneurial; nous ne pensons pas, toutefois, que M. Durand qui en était propriétaire, au commencement de ce siècle, descende des anciens possesseurs titrés, quoiqu'on l'appelât, il y a quelques vingt ans, *Durand de Grossouvre*. Ceci ne constituait qu'une distinction empruntée, probablement sans prétention aucune, à la localité, mais qui ne laissait pas de simuler fort agréablement une qualification nobiliaire. Maintenant Grossouvre et ses dépendances appartiennent à M. Aguado; or, il est peu probable que ce riche banquier s'avise jamais d'ajouter à son nom, ceux des nombreuses terres qu'il possède : s'il en était ainsi, nul Hidalgo de cette vieille Castille, vers laquelle M. Aguado doit souvent tourner ses regards les plus caressants, ne pourrait se prévaloir d'une série de titres égale à la sienne.

Les neuf communes dont se compose le canton que nous parcourons n'appartenaient pas autrefois à la province du Berry : quelques-unes dépendaient du Nivernais; d'autres relevaient du Bourbonnais. Parmi ces dernières, nous devons citer *Apremont*, joli bourg qui tient évidemment son nom de la situation montueuse qu'il occupe, sur la rive gauche de l'Allier. De ce point, le regard embrasse une notable partie du double bassin dans lequel coulent deux belles rivières, jusqu'alors égales en puissance, mais qui confondent leurs cours à quelques centaines de toises au-dessous d'Apremont. Parties du pied de la même montagne (le Gerbier-de-Joncs, Ardèche), elles semblent s'être long-temps évitées afin de prévenir une comparaison; mais enfin l'Allier, selon l'invincible volonté de la nature, se jette avec regret dans le sein de la Loire, comme une héritière de haute lignée qui perd son nom illustre, par un mariage forcé. Ni le village d'Apremont, ni le château qui le domine, n'offrent des particularités dignes d'intérêt : c'est seulement le centre d'un beau panorama, que nous signalons à nos lecteurs, et que, voyageur sur les bords de l'Allier, il pourra reconnaître au dessin que voici :

Nous avons dit que sur l'emplacement qu'occupe le bourg de la Guerche, on a trouvé quelques débris d'antiquité; au nord de ce bourg, il existe aussi un fragment de voie romaine assez considérable. Cette route se dirigeait de Bourges à Nevers; très-probablement un pont était jeté sur la Loire, près

de Cuffy; et de l'autre côté du fleuve, la même voie se retrouve à Marzy, village situé au nord de Nevers.

Le canton de *Sancoins*, qui confine au sud le département de l'Allier, est, ainsi que le précédent, borné à l'est par la rivière qui donne son nom à ce département. Nous avons signalé déjà la petite ville de Sancoins, comme remontant à l'époque gallo-romaine : elle est désignée sur la table théodosienne, sous le nom de *Tincotium*, et sur l'itinéraire d'Antonin, sous celui, peu différent, de *Tincoptium*. Un fragment de voie romaine, situé à l'est de la ville et se dirigeant vers l'Allier, se reproduit au-delà de cette rivière, et continue, presque sans interruption, dans la direction de Langeron, Buy et Rosemont (Nièvre), jusqu'à la Loire; puis, remontant la rive gauche du fleuve, il se perd à Decize. De cette ville, la route antique se dirige vers Autun, en passant par le Mont-Bouvray, qui, selon quelques antiquaires, est la *Bibracte* des Eduens. Du reste, rien sur l'emplacement de Sancoins ne rappelle sa condition urbaine sous la période gallo-romaine : toute trace d'antiquité a disparu en ce lieu. Il y avait à Sancoins un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, qui remontait au-delà du XIIe siècle. Ce couvent, dont la construction le faisait ressembler à une forteresse, eut à soutenir plusieurs siéges durant les guerres de religion, et fut, ainsi que la ville, occupé successivement par les deux partis. L'un et l'autre furent assiégés, en 1569, par le sieur de la Châtre, qui s'en empara et y mit garnison. L'année suivante, le sieur de Chazeron assaillit de nouveau Sancoins : lors de l'attaque dirigée par ce dernier, le gouverneur, nommé Pontsus, perdit la vie dans une embuscade dressée contre lui par les assiégeants; mais la ville résista. En 1571, M. de Nevers, plus heureux, parvint à s'en emparer. En 1572, le roi ordonna que les fortifications fussent rasées. Les religieux entrèrent peu de temps après en arrangement avec ce souverain, pour obtenir que Sancoins fût de nouveau muré : par une transaction faite à ce sujet, ils abandonnèrent une partie de leurs priviléges, apparemment féodaux. A la suite de ces concessions, la communauté perdit de son importance, de ses revenus, et avant la fin du XVIe siècle, elle était à peu près déserte.

Il ne reste à Sancoins aucun monument qui constate ce que la ville fut au moyen-âge : fortifications, château, abbaye, tout à disparu. L'église, qui a pu offrir quelques beautés de la période gothique, n'en conserve aucune trace. Sancoins est un gros bourg ouvert, mais fort heureusement partagé sous divers rapports. Une route, partant du port de Mornay et se dirigeant sur Bourges, traverse la rue principale; puis le canal du Berry passe à ses portes : ce sont des chances de prospérité déjà réalisées, ou qui le seront bientôt.

Pourtant les habitants se laissent peu caresser encore par l'espoir d'un avenir heureux : l'aspect du bourg n'est point gai; les maisons y sont généralement mal bâties; Sancoins n'est pas sorti de sa longue léthargie pour sourire à ses nouvelles destinées. Il se tient dans ce chef-lieu de canton, dont la population est de 2,245 individus, cinq foires annuelles : en janvier, avril, mai, octobre et novembre. Sancoins est à dix lieues est de Saint-Amand. Une voiture fait journellement le trajet de Bourges et retour : la distance à parcourir est de douze lieues.

Entre Sancoins et Sagonne, se trouve la commune de *Jouy*, dont nous n'aurions rien à dire, si l'on ne voyait pas sur un coin de son territoire, presque entièrement couvert de bois, les vestiges d'un château fort, dont il ne reste qu'une vieille tour noircie par le temps, et peut-être lézardée par la foudre. C'est là que, durant les guerres de religion, une bande de routiers, tantôt royalistes, tantôt huguenots, avait établi sa place d'armes. D'anciennes traditions du pays rappèlent encore les brigandages atroces commis par cette horde, que l'on appelait les *bandits de Jouy*, et qui, pendant plusieurs mois, fut la terreur du pays. Dans leurs irruptions sur la contrée, ces farouches aventuriers frappaient d'incessantes contributions d'argent, de vases sacrés, de grains, de fourrages, de bestiaux, et jamais il ne manquaient d'y joindre un impôt, plus terrible encore, de femmes jeunes et belles. Ils renvoyaient celles-ci après quelques semaines de séjour dans leur fort, et elles reportaient dans leurs familles le désespoir, avec la plus cruelle des incertitudes. Les bandits de Jouy ayant voulu assiéger un jour la ville même de Sancoins, le maire fit une sortie contre eux; mais il eut le malheur de tomber en leurs mains, et ces brigands l'écorchèrent, dit-on, tout vif.

Voici la commune de *Sagonne*, célèbre par les anciens possesseurs de sa seigneurie. Il paraît que dès le commencement du XVe siècle, c'était une place fermée, puisque Charles VII somma, en 1423, Beraud III, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont et de Sancerre, de remettre en sa main cette forteresse, pour y placer une garnison royale.

Au XVIe siècle, la terre de Sagonne appartenait à la maison de Babou, originaire de Bourges : nous voyons dans la seconde moitié de cette période séculaire, Jean Babou, seigneur de la Bourdaisière et de Sagonne, épouser Françoise Robertet d'Alluye. Ce sire de la Bourdaisière jouissait à la cour de grands honneurs : il était maître de la garde-robe, général d'artillerie, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général et bailli de Touraine. De son mariage naquit, entr'autres enfants, Françoise Babou, qui fut unie à Antoine d'Estrées, père de la fameuse Gabrielle, qu'aima tant Henri IV, quoiqu'elle lui fût si

peu fidèle. Il est propable qu'une demoiselle de Sagonne, qui produisit un grand scandale à la cour de Henri IV, en 1604, était une nièce de cette favorite [1], à cause du sire de la Bourdaisière ; et l'on va voir que les inclinations de ces deux dames avaient de l'analogie. Il serait peu bienséant de copier ici le récit par trop pittoresque du mémorialiste l'Étoile : nous ne montrerons ce tableau qu'à travers une gaze. Nous devons rappeler d'abord à nos lecteurs que sous nos rois, depuis Henri II jusqu'à Louis XIV inclusivement, les reines eurent auprès d'elles des demoiselles nobles, d'abord connues sous le nom, assez peu relevé de *filles de la reine*. Vers le milieu du règne de Louis-le-Grand, et par suite d'une aventure conforme à celle que nous allons raconter, ces héritières titrées, qui avaient reçu le nom de *demoiselles d'honneur* à l'époque même où elles le méritaient le moins, furent remplacées par des dames dites *d'honneur* aussi, et les Mémoires du temps vous apprendront si la qualification de ces dernières fut mieux justifiée. Or, dans les temps primitifs de l'institution, et sous le règne du Vert-Galant, les demoiselles de la reine occupaient la nuit une seule chambre qu'on appelait *la chambre des filles*. Leurs lits y étaient rangés comme, de nos jours, le sont les couchettes des jeunes pensionnaires, avec cette différence, qu'au lieu du rideau de calicot d'une blancheur virginale, les demoiselles de la reine dormaient sous de vastes baldaquins carrés, soutenus aux quatre coins par des colonnes torses en

(1) Elle était morte en 1599 avec toutes les apparences d'un empoisonnement. Quelques jours avant cette mort, au moins très-prompte et très-violente, Henri IV courait le cerf dans la forêt de Fontainebleau ; Gabrielle l'accompagnait. Il existait dans ce temps-là une vieille tradition populaire sur un prétendu *grand-veneur* qui, depuis plusieurs siècles, chassait à grand renfort de meute et de cors dans cette forêt, lorsqu'un événement sinistre devait se passer à la cour. Alors le grand-veneur était bon à consulter : il donnait des avis salutaires, et prévenait, s'il était écouté, de terribles catastrophes. Or, le roi, pendant un repos de chasse, déjeûnait joyeusement avec Gabrielle et plusieurs de ses courtisans, lorsqu'un bruit de chiens mêlé de fanfares se fit entendre assez près. — « Qui donc chasse ici, demanda le Béarnais surpris ? — Personne assurément qui appartienne à Votre Majesté, répondit le comte de Bassompierre. — Ventre-Saint-Gris ! reprit vivement Henri IV, voilà qui me paraît étrange ; puis il ajouta avec un éclair de regard, je ne pense pas que nul seigneur ou bourgeois se passe ainsi de notre agrément... à moins, ajouta-t-il, avec un sourire forcé propre à prouver que le vaillant roi n'était pas exempt de superstition, à moins que ce ne soit le grand-veneur et son escorte diabolique. Bassompierre, montez à cheval, et voyez ce que c'est. Après un quart-d'heure d'absence, le compagnon du roi revint : il était pâle et pensif. — Eh bien ! lui dit Henri, avez-vous vu le grand-veneur ? — Non, Sire ; mais je l'ai entendu assez près. — Oh ! par ma barbe, c'est trop fort ! — Il m'a parlé, Sire. — Et que vous a-t-il raconté. — Je ne puis le répéter à Votre Majesté qu'en particulier. Et le roi s'étant retiré un peu à l'écart avec son favori, celui-ci reprit : — Cette voix, humaine ou infernale, m'a crié que si Votre Majesté ne renvoyait pas dès aujourd'hui Mme Gabrielle, il lui arriverait, à elle, un grand malheur... Henri ne parla point de cet étrange avertissement à sa maîtresse, et il n'eut garde de s'y conformer. A trois jours de là, Gabrielle d'Estrées expirait dans d'affreuses convulsions. (*Voyez les Mémoires du temps.*)

bois, et qui devenaient le soir une sorte de cage en damas, par le déploiement de deux amples rideaux. Cette couche, ainsi close, formait un petit sanctuaire passablement secret; mais pas toujours aussi mystérieux que les nobles héritières pouvaient le croire. Comment se fermait la chambre des filles, lorsqu'elles y étaient retirées? qui se chargeait d'en conserver les clés? Nous l'ignorons. Mais comme ces demoiselles allaient librement dans leur chambre commune, tout le long du jour, on jasait beaucoup sur les variantes qu'elles pouvaient apporter à l'usage des grands coffres, appelés *Bahuts*, qu'elles avaient au pied de leur lit, et qui, dans leur emploi normal, ne devaient renfermer que des hardes.

En 1604 donc, pendant les jours gras, le baron de Termes fut surpris dans la chambre des filles, avec Mlle de Sagonne. La saison du carnaval ne ressemble guère, pour la température, à celle de la Saint-Jean : pourtant, M. de Termes se vit contraint de quitter sa trop complaisante compagne,

. . . . . Dans le simple appareil
D'un galant qui du sexe a troublé le sommeil.

C'était en vérité fort piquant... Malheureusement, l'éveil avait été donné beaucoup trop tard aux surveillantes de la vertu des *Filles d'honneur;* Mlle de Sagonne devait, avant quatre mois, donner le plus scandaleux démenti à cette qualité. Marie de Médicis, furieuse de l'outrecuidance du loup titré qui s'était glissé dans la bergerie que vous savez, ne voulait rien moins que lui faire trancher la tête. Mais Henri IV, indulgent et pour cause, sur le genre de délit commis par ce gentilhomme, répondit à la sévère Florentine, qu'il ne voulait pas sacrifier un brave seigneur pour une drôlerie de page. « Les têtes, ajouta-t-il en riant, sont comme les melons, il faut les laisser « mûrir sur couche. » Le baron en fut quitte pour un exil de quelques mois; mais la reine chassa avec ignominie la délinquante; et Mme de Drau, gouvernante des filles d'honneur, pour avoir dormi trop profondément, tandis qu'une de ses subordonnées ne dormait pas assez, fut remplacée par Mme de Mulecy. Le mémorialiste l'Étoile, ajoute : « Le père Cotton, confesseur du » roi, qu'on tient fort habile homme en telles affaires, et autant versé en » cette étude, qu'en celle de la théologie, s'employa fort à faire la paix de » la Sagonne et de ladite dame de Drau avec la reine; mais il y perdit son » escrime; Sa Majesté s'y étant rendue inflexible, comme elle fait toujours » où il va de l'honneur et de la chasteté. » Le pacificateur eût été plus heureux peut-être, au temps de la faveur du duc d'Épernon, du maréchal d'Ancre ou de Richelieu, encore évêque de Luçon.

Vers la fin du XVIIe siècle, la terre de Sagonne était possédée par Jules Hardouin Mansard, cet architecte célèbre qui construisit en grande partie un *Versailles de louis d'or*, selon l'expression pittoresque de Saint-Simon, et plusieurs autres édifices fastueux. Mansard, artiste de cœur comme de talent, s'éprit du pays naïf d'aspects où la terre de Sagonne est située : las de la vie pleine de semblants trompeurs qu'il subissait au sein de la cour, peut-être l'intendant des bâtiments royaux, voulut-il rechercher enfin la nature dans un coin du Bourbonnais. D'un autre côté, bercé comme tout parvenu, de cette chimère vaniteuse qui consistait à vivre noblement, il respecta le vieux manoir qui lui était échu avec ses tours féodales, son gigantesque donjon, ses larges fossés, et les étroites fenêtres du logis seigneurial, égales en nombre aux jours de l'année. « Bon, se dit-il, voilà qui convient bien au successeur des hauts barons; mais il faut que la demeure du Vitruve français se distingue par des chefs-d'œuvre. Il faut que Louis XIV, s'il visite jamais cette contrée, apprenne qu'au sein même d'un pays agreste, son architecte a su faire sourire la nature aux élégantes productions de l'art. »

Cela dit, Mansard se prit à faire construire, à l'ouest du vieux château, un petit palais, une miniature des merveilles de Versailles, qui s'éleva bientôt, blanche et coquette, sous la forme d'un grand bâtiment, régulier peut-être jusqu'à la monotonie, avec deux ailes en retour. Là sans doute furent prodigués, en décorations savamment entendues, les marbres précieux, les belles peintures, les glaces, les dorures, et tout ce qui se réunit selon le vœu du goût, et à la voix promptement obéie de l'opulence. Puis des jardins plantés de beaux arbres, avivés par des eaux jaillissantes, et qu'ornèrent peut-être les mains amies de Coysevox et de Girardon, s'étendirent devant le délicieux château de Sagonne. Nous ne pouvons dire au juste combien d'années le monument d'une robuste féodalité et l'édifice léger des magnificences modernes subsistèrent ensemble; mais enfin le temps, qui anéantit si vite les créations de la coquetterie, et énerve bon nombre de ses années à limer les ouvrages de la puissance; le temps a soufflé sur la villa de Sagonne, et le vieux manoir subsiste, non pas entier; car le temps finit par triompher de tout, et ce beau vers, appliqué aux plus solides constructions, n'est qu'une brillante utopie :

Leur masse indestructible a fatigué le temps.

Ce n'est pas sans de vastes brèches que l'on retrouve ici une double enceinte flanquée de tours, ni sans notables meurtrissures que s'élève, encore imposante, la façade occidentale du manoir féodal. A l'ouest, se voit, également meurtri, un donjon pentagone flanqué de tourelles, et couronné par une galerie de

machicoulis. Il y avait à l'est un donjon bien plus élevé, puisque sa hauteur approchait de 200 pieds; mais il se trouve aujourd'hui dans un état de dégradation irréparable. Que l'on donne de regrets à cette tour si svelte, si élancée, qu'on la prenait pour un minaret oriental, n'étaient ses huit étages de fenêtres, découpées d'ogives et de trèfles délicats!

En général, l'ancien château de Sagonne n'a survécu au nouveau que sous la forme d'un squelette colossal, percé de part en part dans plusieurs de ses parties, et n'offrant plus que des arrachements de murailles, des tours effondrées, des créneaux ébréchés, des lézardes nombreuses où le lierre, ami trop intime, enfonce ses racines comme autant de coins, lui qui ne jette sur les vieilles constructions son manteau de verdure, que pour cacher les profondes blessures qu'il leur a faites. Le vandalisme moderne a plus d'une fois porté un regard de convoitise sur les belles pierres superposées, aux XIVe et XVe siècles, pour élever cet édifice grandiose : en 1793, notamment, un des proconsuls qui avaient pris pour devise : *renovabis faciem terræ*, ordonna que l'antre *des tyrans de Sagonne* fût démoli; mais par une de ces gentilesses assez communes alors, il imposa aux femmes du lieu cette tâche, un peu différente de leurs devoirs ordinaires; prétendant que les hommes devaient servir le pays en détruisant les satellites de la tyrannie, et qu'il suffisait de l'autre sexe pour abattre ses repaires. Le représentant du peuple trouvait cet arguement superbe; mais les femmes de Sagonne, sans doute bien conseillées, y ripostèrent pourtant d'une manière victorieuse : elle répondirent, dit-on, par l'organe de la société populaire, que, bonnes citoyennes et empressées de donner des soldats à la république, elles étaient presque toutes enceintes, et qu'il ne fallait pas, par un travail trop pénible, exposer la patrie à se voir un jour privée d'un bon nombre de défenseurs. La destruction fut alors confiée à des mains masculines; mais elle demeura imparfaite.

Si, comme le portent divers titres anciens, Sagonne fut autrefois une ville, il ne lui reste aucune trace de sa condition urbaine, et lorsqu'on a parlé de son château, il n'y a plus rien a dire de cette localité, si ce n'est qu'elle se trouve sur le chemin de Sancoins à Bourges.

A une petite distance de Sagonne, on rencontre *Givardon*, bourg un peu plus important, et qui le fut encore davantage au XVe siècle, à en juger par plusieurs maisons de cette époque assez remarquables, et surtout par l'église du lieu, monument décoré de quelques beaux détails d'architecture, appartenant à l'ère gothique. *Veraux* offre aussi une église digne d'attention : son portail surtout, d'un beau style bysantin, présente deux figures d'une bonne exécution, et formant cariatides pour soutenir les archivoltes de la porte,

qui sont ornées de moulures charmantes. C'est dans la commune de Veraux, au hameau de Trezy, que sont situées les forges et fenderies dépendant du fourneau de Grossouvre. Dans cet établissement, on a substitué aux marteaux, des laminoirs ou cylindres dont la puissante pression produit un effet beaucoup plus prompt, et qui, dans un même espace de temps, fabriquent une bien plus grande quantité de fer. Peut-être cette innovation, semblable à tant d'autres, au moyen desquelles on s'est proposé divers genres d'économie, n'offre-t-elle pas un avantage sans compensation : il nous semble en effet, que le marteau dégageait du fer des particules hétérogènes, que la pression instantanée du laminoir renferme au contraire dans la barre; ce qui peut en altérer la qualité, conséquemment la force. Les forges de Trezy ne sont pas entièrement alimentées par le fourneau de Grossouvre, qui ne fournit guère, comme nous l'avons dit, qu'un million pesant de fonte; l'usine dont il s'agit peut encore changer en fer et refendre les 800,000 de matière que produit l'usine de la Guerche.

La commune de *Mornay* est d'une certaine importance par le port qu'elle a sur l'Allier : c'est là que l'on embarque les fontes et les fers fabriqués dans les cantons voisins. Mornay est aussi le point de départ d'une route se dirigeant sur Bourges par Sancoins.

Le canton de Sancoins présente des collines sur la rive de l'Allier, et cette partie du territoire est d'un aspect très-agréable. Si l'on s'enfonce dans les terres, les ondulations disparaissent, le sol se dépouille d'accidents, mais non pas de charme, tant il est nuancé de bois, de prairies et de végétations diverses. Ce canton contient de bonnes et de mauvaises terres : les meilleures communes, sous le rapport agricole, sont celles de Givardon, *d'Augy*, de *Neuilly* et de Veraux. La contrée produit des grains de toute espèce; mais l'agriculture y a fait peu de progrès : la routine y combat obstinément contre les méthodes nouvelles. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les usines : elles se sont enrichies de tout ce que la technologie a obtenu d'améliorations et de perfectionnements dans cette sphère d'actives pensées que nous voyons chaque jour s'agrandir.

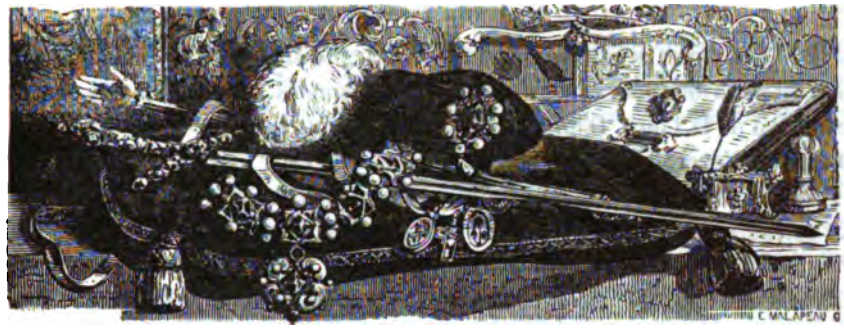

CHAPITRE III.

Arrondissement de Nevers. — Aperçu géologique et agricole. — *Canton de Nevers.* — La ville; son antiquité. — Résumé historique. — Institutions; monuments; physionomie morale. — Diverses localités. — Une ballade. — *Canton de Pouques.* — Guerigny. — Forges de la Chaussade. — *Canton de Saint-Sauge.* — Les frères Moraves de Saint-Benin-des-Bois. — *Canton de Saint-Benin-d'Azy.* — Diversités locales. — *Canton de Decize.* — Antiquités ; histoire ; situation actuelle. — *Canton de Fours* — Détails. — *Canton de Dornes.* — Diverses mentions. — *Canton de Saint-Pierre-le-Moutier.* — Jeanne d'Arc : paroles napoléoniennes.

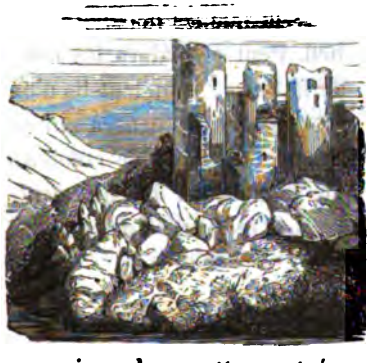

L'ordre de description que nous avons adopté nous fait la loi de traiter simultanément, dans cette quatrième section, des deux départements qui la composent. Nous franchissons donc la Loire, au-dessous du confluent de ce fleuve et de l'Allier, pour pénétrer dans l'arrondissement de Nevers. Cette partie du département de la Nièvre, offre en majorité des terres fertiles : l'économiste anglais Arthur Young, qui n'en a vu que de mauvaises dans cette contrée, a porté en cela un jugement beaucoup trop

sévère. Les terres argileuses, siliceuses ou argilo-siliceuses y dominent; mais ce n'est pas à dire pour cela qu'elles soient infécondes, et les meilleures sont sur le littoral de la Loire. D'un autre côté, les coteaux qui bordent le fleuve entre Decize et Nevers, quoique moins favorisés que ceux voisins de Cosne, sous le rapport des produits œnologiques, présentent cependant de bons vignobles. Le coteau qui domine la vallée de Pougues est aussi planté de vignes; mais elles produisent du vin peu recherché. Enfin, l'arrondissement de Nevers contient des prairies assez considérables pour permettre l'exportation d'une partie de ses foins. Quoique le val de Nevers ne soit dépourvu ni d'ondulations, ni de bois, c'est le pays le moins montueux et le moins boisé de la circonscription départementale. Les plus grandes montagnes de celle-ci se dirigent de l'est à l'ouest, en traversant une partie de l'arrondissement de Château-Chinon, et presque en totalité celui de Clamecy. Nous parlerons ailleurs de ces éminences, où la présence du basalte révèle d'anciennes éruptions volcaniques, dont le Morvan paraît avoir été le théâtre. Les collines qui bordent la Loire ne participent point de cette nature : elles sont primitives et de formation granitique, avec quelques traces micacées et schisteuses. Nous aurons occasion de remarquer sur diverses localités des dépôts de coquillages fossiles.

Nous avons laissé l'antique *Noviodunum* [1] (Nevers) ensevelie sous les ruines fumantes dont les Eduens Eporédorix et Virdumarus avaient couvert son territoire, pour y anéantir les établissements romains. Long-temps après cette catastrophe, un silence d'abandon régna sur ces débris; le voyageur, en les heurtant du pied, douta qu'en ce lieu eut existé une cité importante, et chercha vaguement le Noviodunum de César, entre Decize et Cosne. Mais enfin, cette ville fut rendue à la vie : avant l'expiration de la période gallo-romaine, sa belle et commode position fut de nouveau appréciée; les vestiges de monuments antiques qu'on y a découverts prouvent que les magnificences architecturales de cette époque embellirent ce lieu. Peut-être alors les nautoniers, *naviculæ*, qui descendaient le cours de la Loire, saluaient-ils d'un regard d'admiration les nobles portiques, les colonnades fastueuses qui se développaient au penchant de la colline. En effet, des tronçons de colonnes d'un fort diamètre, des chapiteaux d'une grande dimension, des fragments de corniche, ayant appartenu à de vastes édifices, ont été retirés de la terre,

(1) Dom Bullet, dans son *Dictionnaire celtique*, prétend que *Noviodunum* se formait des deux mots de cette langue, *nov*, rivière, et *dun*, montagne. Ainsi le premier nom de Nevers, traduit en français serait : *montagne sur la rivière*.

rue des Marmouzets, à Nevers; et sur l'emplacement où ces débris étaient enfouis, on a découvert les fondations presque indestructibles de plusieurs murailles épaisses, dont l'ensemble révélait l'existence d'un ancien temple, sans doute détruit par les Barbares.

Dans les fondations de l'ancienne citadelle, les fouilles ont mis au jour un cippe sur lequel est sculptée une figure de femme, avec ces formes puissantes, que la statuaire antique attribuait volontiers au sexe. Ailleurs, on a trouvé les traces d'une tuilerie romaine dont les produits, pulvérisés pour la plupart, laissaient découvrir toutefois, sur quelques portions de tuiles, ces ornements délicats que le mouleur y imprimait pour la décoration des monuments. Sur différents points, on a recueilli récemment, disent les auteurs de l'*Album du Nivernais*, un assez grand nombre de médailles d'Auguste, de Tibère, Néron, Trajan, Antonin-le-Pieux, Julia Mammera, mère d'Alexandre Sévère; C. Postumus, Aurelien, Probus, Maximien, Maxence, Licinius, Constantin, Constance II, Valens, Gratien[1], Drusus, Germanicus, Faustine et Decentius[2]. Enfin, durant l'occupation romaine, six voies antiques convergaient vers Noviodunum: elles venaient, deux d'Autun, par Alluye et Decize; la troisième de Buy; la quatrième de Bourges, par la Guerche; la cinquième d'Avallon, par Saint-Didier et Champlemy; la sixième de Paris, par Orléans, Cosne, Mêve et la Charité. Ce serait donc trop légèrement que l'on douterait de l'ancienne importance de Nevers, sous l'autorité de la seule allégation que cette ville n'a point été nommée au IVe siècle, parmi les cités de la quatrième Lyonnaise: une telle omission lui fut commune avec des villes dont l'étendue et la richesse ont été constatées, d'ailleurs, par des témoignages irrécusables.

Selon des traditions qui sans doute pourraient être contestées, quoiqu'assez généralement admises, le christianisme fut introduit à Nevers dans la seconde moitié du IIIe siècle: vers l'an 274 et sous le règne d'Aurélien, Saint Réverin parut à Noviodunum, et voulut y prêcher les sublimes vérités de l'Évangile, avec dix autres chrétiens, dont l'église n'a pas conservé les noms. Mais tous subirent le martyre : on montre encore le lieu de leur supplice. De plus, le nom de Saint Réverin a été donné à une rue, une tour et une fontaine: or, c'est là une de ces traditions ordinairement fondées sur des faits véritables. Il paraît moins prouvé qu'au commencement du VIe siècle, Nevers eût déjà un évêché : Guy Coquille n'établit pas ce fait d'une manière bien authentique, et nous craignons qu'il ne l'ait uniquement basé sur les légendes,

(1) Cabinet de M. Gallois, ingénieur des ponts-et-chaussées.
(2) Bibliothèque de la ville de Nevers.

autorités toujours apocryphes. La ville, selon le même historien du Nivernais, n'était pas grande alors : son enceinte primitive, qui existait encore au XVIe siècle, ne renfermait que l'église cathédrale, les maisons de l'évêque et des chanoines, le château du gouverneur, et peu d'habitations particulières. Cette enceinte, dont le développement n'excédait pas 700 toises, s'appelait *la Cité*. Ce nom a été conservé à un quartier de la ville, où subsistent quelques arrachements de la muraille antique, auxquels s'appuient des constructions toute nouvelles, et que servent à consolider des monuments qui datent de la période romaine. La première clôture de Nevers n'avait que deux portes: l'une près de la tour dite de Saint-Michel, et s'ouvrant sur la route d'Autun et de Bourges; l'autre située au bas de la rue du Doyenné, et communiquant à la route d'Orléans.

Nous avons dit que l'évêché de Nevers, remontait aux premières années du VIe siècle, sur la foi des historiens du Nivernais : voici probablement sur quelle base est fondée leur opinion. « Vers l'an 505, Eulade étant évêque de Nevers, Saint Séverin, abbé d'Agaune, aujourd'hui Saint-Maurice en Valais, avait été appelé à Paris, par le roi Clovis, malade depuis deux ans. Il passa à Nevers, et selon sa coutume, il alla d'abord à l'église. Sa prière terminée, il interrogea les gardiens du saint lieu. — Frères, dit-il, où donc est votre évêque? — Notre évêque, répondirent-ils, est malade : voilà déjà deux ans que, toujours étendu sur un lit de douleur, sourd et muet, il ne peut ni célébrer le service divin, ni bénir le peuple : on le dirait plutôt mort que vivant. — Me sera-t-il permis, reprit l'abbé, d'entrer et de le saluer? — Viens avec nous, dirent les gardiens, et ils marchèrent devant lui. Arrivé au lieu où gisait le malade, il fut ému de compassion, et se prosternant, il pria le Seigneur. Se penchant ensuite vers Eulade. — Pontife de Dieu, dit-il, parle-moi. L'évêque s'écria : — Homme de Dieu, bénis-moi; le Seigneur-Christ, t'envoie ici pour me guérir de mon infirmité; que son nom soit béni dans les siècles des siècles. Saint Séverin, lui tendant alors la main, le fit lever, et ils allèrent ensemble à l'église, rendre grâce à Dieu, qui ne châtie que pour sauver, qui ne flagelle que pour couronner.[1] »

On doit présumer qu'aussi tard que les dernières années du VIe siècle, le paganisme n'était pas encore détruit dans le Nivernais, puisque le pape Saint Grégoire envoya en ce pays un prêtre nommé Arégius, pour achever la conversion des idolâtres. Il accomplit cette sainte mission avec tant de zèle et de succès, qu'il fut élu à l'épiscopat de Nevers, où il mourut en odeur de

(1) Extrait de l'*Album du Nivernais*, 4e livraison, p. 8.

sainteté. Un prodige, au rapport de Michel Colignon, signala la mort de ce prélat. Apparemment il avait demandé d'être inhumé à Decize; son corps fut placé dans un bateau avec une croix et des cierges allumés; et dès que tout fut disposé, le bateau remonta la Loire de lui-même, tandis que le peuple, portant des torches funèbres, suivait les deux rives du fleuve, en chantant des psaumes. Un bas-relief, provenant d'une église de Decize, et conservé à Nevers, rappelle cet événement miraculeux. Si l'on doit en croire l'écrivain que nous venons de citer, ce miracle ne fut pas le seul que fit Arégius : « comme » il retournait à Nevers, de la province d'Aquitaine, et eust envoyé un des » siens devant, pour donner avis de son arrivée, iceluy, nommé Our, ayant » trouvé la rivière de Nyèvre débordée, et les ponts rompus au lieu où il » désirait passer, à une lieue de Nevers, il préféra le commandement dudit » Saint Aré, au péril de sa vie; car s'étant hazardé de passer à cheval, il » fut submergé dans l'eau, dont ayant advis le dict Saint Aré, alla au lieu » où ledit Our s'était noyé, fit prière à Dieu que le corps vînt au bord de la » rivière, ce qu'estant faict, il supplia la divine Majesté, qu'il lui plust lui » rendre la vie, ce qu'il obtint à l'instant. Depuis lequel temps ledict Our » vécut sainctement longues années, et où ce miracle fut faict, le pont estant » rebâti à esté nommé de ce nom, le pont de *Saint-Our*, qui jusqu'à présent » en retient le nom. »

Durant les siècles qui suivirent le VIe jusqu'au XIIe, la ville de Nevers offrit à peine quelques faits mémorables épars dans l'espace des temps, et qu'il faut glaner à travers les traditions ou candides ou incertaines. Il en est cependant que l'histoire à recueillis. Grégoire de Tours a constaté le passage à Nevers, en 585, de Gontran, roi de Bourgogne, se rendant de Châlons-sur-Saône à Orléans. Nous avons parlé précédemment des mouvements militaires qui s'opérèrent sur ce point, au VIIIe siècle, durant les toujours renaissantes hostilités entre les rois Francs et les Gascons insoumis. Ces derniers, réagissant contre leurs ennemis jusque sur la rive droite de la Loire, dévastèrent plus d'une fois le Nivernais. D'un autre côté, il avait souvent à souffrir de la brutale incursion des troupes amies, qui froissaient même en protegeant. En 763, Pepin-le-Bref tint, sous les murs de Nevers, un champ de mai, ainsi que nous l'avons rapporté ailleurs. Charlemagne visita plusieurs fois la même ville; quelques annalistes assurent même qu'il y jeta les fondements de l'église et du prieuré de Saint-Sauveur, et qu'ayant perdu alors une de ses filles, il la fit inhumer dans cette église : *In vestibulo ecclesiæ Sancti Salvatoris quam ædificaverat prope ripas ligeris in pago Nivernensi, Carolus Magnus filiam terræ mandari jussit,* a dit l'historien Paul Émile.

En 841, Charles-le-Chauve se rendit à Nevers pour avoir une entrevue avec un seigneur révolté, nommé Bernard, qui ne vint point au rendez-vous. Ce même monarque parut plusieurs fois encore dans la capitale du Nivernais, particulièrement en 858, lorsque, pousuivi par son frère Louis-le-Germanique, il allait chercher des secours dans les provinces méridionales du royaume. Enfin, ce fut à Nevers qu'en 862, ce petit-fils de Charles-le-Grand, reçut le serment de son fils, créé par lui roi d'Aquitaine. Selon les annales de Saint-Bertin, ce prince aurait fait à Nevers un séjour assez long, et l'année suivante, il aurait célébré la nativité du Seigneur, au lieu où les Aquitains et leur nouveau roi lui avaient juré allégeance et fidélité. Au rapport de M. Sainte Marie, auteur des *Recherches historiques sur la ville de Nevers*, Charles-le-Chauve affectionnait cette ville, où il avait établi sa monnaie. Dans des fouilles faites sur l'emplacement de l'ancien château, on a découvert un cachet sur lequel est gravée la figure d'un homme chauve, sans barbe et tenant un sceptre. Autour de cette espèce de *sigillum*, on lit : *Carolus Magnus*. Il n'en faudrait pas conclure d'une manière trop absolue, qu'il s'agit ici de Charlemagne : outre que la physionomie au moins bénigne représentée sur le cachet, est loin de rappeler l'un des princes les plus héroïques qui aient paru dans le monde, il faut remarquer que le servilisme du IXe siècle, donna à Charles-le-Chauve, le surnom de *Grand*.

Raoul, roi de France, ayant marché, en 926, contre Guillaume, duc d'Aquitaine avec son allié Héribert de Vermandois, assiéga la ville de Nevers, défendue par Acbert. Les habitants durent se soumettre et donnèrent des ôtages, selon la chronique de Frodoard. Plus malheureuse, six ans après, cette ville ayant été prise d'assaut par Hugues-le-Blanc, comte de Paris, en guerre contre le roi Louis d'Outre-Mer, fut livrée aux flammes : cela est constaté par la chronique de l'abbaye de Massay, contrairement à l'assertion de Guy Coquille, qui affirme à tort que Nevers n'a jamais été prise. Il faut être patriote ; mais pas jusqu'à sacrifier les vérités historiques. Le désastre avait été si grand, que la cité fut long-temps à s'en relever. « Les chroniqueurs, disent les auteurs de l'*Album*, en vinrent presque jusqu'à oublier son véritable nom : elle reçut alors l'appellation nouvelle de *Nivedunum*, altération évidente du nom celtique de *Noviodunum*. Aimoin (*des Gestes des rois de France*) écrit en effet : *Nivedunum, quam quidam Nivernus esse putant*. Ces mêmes chroniqueurs donnent à cette localité la dénomination de château fort ancien, dont l'étendue est à peine celle d'un village : *Nivedunum antiquissimum castrum quidem, sed instar viculi exiguium*[1]. Il faut conclure de ceci, que ces écrivains n'ont

(1) *Annuaire de* 1838, article de M. Fabre, fort remarquable par l'érudition que l'auteur y a déployée.

entendu parler que de la cité comprise dans l'enceinte murée, dans l'enceinte romaine, qui, malgré le désastre de l'année 926, était sans doute restée à peu près intacte. Mais, sous la protection de cette muraille, il existait dès-lors des faubourgs considérables, groupés autour des monastères, fortifiés sans doute, de Saint-Gènes, de Saint-Martin, de Saint-Victor, de Saint-Étienne; peut-être aussi autour des églises paroissiales de Saint-Arigle, de Saint-Pierre, de Saint-Troès et de Saint-Laurent. Mais le voisinage des abbayes murées, à une époque où des remparts on ne pouvait atteindre au loin les assaillants, était rarement assez efficace pour protéger les populations réunies au pied de ces forteresses sanctifiées: les habitants des faubourgs de Nevers étaient pillés et dispersés à chaque guerre nouvelle; et dans ces temps de perpétuelles hostilités, les infortunés devaient avoir peu de répit. Long-temps peut-être les comtes de Nevers méditèrent de mettre tous les habitants de Nevers à l'abri des insultes, sans cesse renouvelées, d'un voisinage guerroyant ou simplement pillard; mais ce fut Pierre de Courtenay qui, comme nous l'avons dit ailleurs, exécuta ce projet entièrement à ses dépens. En 1194, il enveloppa les faubourgs de Nevers d'une forte muraille et d'un large fossé. Alors la ville présenta une circonférence de 1,700 toises. Les historiens modernes du Nivernais pensent que la circonvallation nouvelle était remplie très-imparfaitement par la population de cette époque: plus de trois siècles après, on voyait dans l'enceinte murée, dit l'historien Guy Coquille, des places vides, des marais et jardins en labour et en culture. De là viennent sans doute les noms champêtres que portent encore quelques rues de la ville. Nous avons dit précédemment que le même Pierre de Courtenay accorda des franchises à la ville de Nevers: nous n'ajouterons rien à cette mention. A partir de leur affranchissement, les bourgeois furent administrés par quatre magistrats qu'ils choisirent parmi eux, et qui reçurent le titre de jurés, *jurati*. A cette commission municipale, appartint exclusivement le droit de convoquer les habitants. Intéressées ou purement philanthropiques, les concessions faites aux habitants de Nevers par Courtenay, étaient fort étendues: elles ne leur parurent pas cependant suffisantes; disons plutôt qu'elles ne leur semblèrent pas assurées, puisque celui qui les avait accordées pouvait les retirer, et qu'à plus forte raison il y avait à craindre qu'elles ne fussent annulées par ses successeurs. Ils demandèrent donc au roi Philippe-Auguste la confirmation de leurs priviléges, et le supplièrent très-humblement de prendre la ville sous sa protection. Ce monarque leur expédia des lettres approbatives; nous n'oserions pas garantir qu'elles furent gratuites: les concessions de cette nature n'appartenaient pas aux habitudes du rival de Richard-Cœur-de-Lion. L'évêque de Nevers, qui était alors Jean Ier,

intervînt aussi dans la confirmation de la charte de franchise, selon le vœu de son fils bien-aimé Pierre de Courtenay : il s'engagea, si le comte manquait aux conventions jurées, à lui donner un utile avis, et sur son refus de s'amender, à saisir sa justice, et à la sequestrer entre ses mains jusqu'à ce que pleine et entière réparation eût été faite. L'évêque était suffragant de l'archevêque de Sens : celui-ci, à son tour, approuva et confirma les priviléges octroyés, sauf les droits de l'église, et promit au comte d'agir contre lui et sa justice, s'il venait à mentir à sa foi : *si ipse comes easdem conventiones observare non vellet, nos in eum et contra justitiam suam faceremus.* A chaque avénement, la confirmation de ces concessions devait être renouvelée, au moment où les titulaires du comté de Nevers en étaient investis.

Dans l'espoir que les garanties données aux bourgeois ne seraient jamais violées par les comtes de Nevers, ces seigneurs étaient toujours reçus avec magnificence quand ils faisaient leur entrée dans la ville : il ne sera pas sans intérêt de rapporter quelques détails de ces solennités. Lorsque Jean-sans-Peur, investi comte de Nevers par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, parut pour la première fois à Nevers (1393), la ville lui donna deux tonneaux de vin, plusieurs lamproies et des torches. A un autre voyage, on lui offrit de nouveau deux tonneaux de vin seulement. Mais lorsqu'il revint de sa chevaleresque et malheureuse expédition contre Bajazet, la communauté de Nevers comprit que ses cadeaux devaient répondre aux besoins d'un prince qui venait de subir une longue captivité : elle lui donna alors (1400) une coupe d'argent doré, avec couvercle en or, pesant quatre marcs et demi ; douze tasses d'argent du poids de seize marcs, et une boîte d'épices, du prix de six sols huit deniers. Toutefois, trois tonneaux de vin et vingt-quatre lamproies furent ajoutés à ces présents : il paraît que les lamproies étaient en grande faveur à la table des seigneurs de cette époque. Lorsque le successeur de Jean-sans-Peur, Philippe de Bourgogne, fit son entrée à Nevers, en 1405, la libéralité des bourgeois alla plus loin encore. « Le trompette qui fut au-devant de lui, » dit un historien de la localité, portait une grande bannière aux armes de la » ville, qui était de la toile de Perse battue d'or. Il y en avait deux autres » au dehors de la porte de la Barre : l'une aux armes du comte, l'autre, à » celles de la ville. On mit sur son chemin plusieurs histoires et représen- » tations, savoir : celle de l'Annonciation de Notre-Dame en la rue de la » Tannerie, celle de la Nativité de Notre Seigneur, avec des pennonceaux, » devant Saint Pierre, et l'Offrande des trois Rois, avec des pennonceaux, » devant la Revenderie. Il marchait au bruit des ménétriers et trompettes, » et l'on tira les canons et bombardes de la ville. On lui offrit une nef pesant

» trente marcs trois onces cinq estellins; deux quartes, pesant quinze marcs » une once dix estellins; douze tasses, pesant trente marcs trois onces; un » drageoir pesant six marcs quatre onces: le tout d'argent fin, revenant à » quatre-vingt-deux marcs trois onces quinze estellins. » Quant aux officiers du prince, on pouvait, sans blesser leur susceptibilité, leur offrir purement et simplement de l'argent monnayé: ainsi dans cette circonstance, « Monsei- » gneur de Ternant reçut quinze livres, M. Raveluz, vingt écus d'or, maistre » Pierre Taquelin, vingt écus, et Odet, Fourrier, trois écus d'or. Il fut acheté » trois aunes et demie de drap vert et rouge, avec un autre drap pour faire » des chaperons de la livrée de la ville, donnés au seigneur et à ses gens. »

Il faut convenir que les *joyeuses entrées* ne devaient pas toujours rendre gais les bourgeois, obligés de subvenir aux dépenses énormes qu'elles nécessitaient; et l'on doit penser qu'ils souhaitaient une longue vie à leurs comtes. Cependant, sous la domination d'un même seigneur, ils n'étaient pas exempts de raffraichir sa bienveillance par des hommages effectifs et souvent renouvelés: à une arrivée du même Philippe en 1408, on lui donna deux bœufs gras, vingt-cinq moutons gras, cent et une livres de cire en torches, et cent quarteaux d'avoine. A une autre époque, nous voyons le comte lui-même recevoir très-grâcieusement les écus que lui offre la ville. En 1435, Charles de Bourgogne se laissa compter six mille livres, dont on venait d'imposer le paiement aux bourgeois; ce qui ne les dispensa pas de supporter le prix de cinquante marcs d'argent ouvré en vaisselle, que les magistrats donnèrent le même jour au comte.

Tous ces présents étaient accompagnés de cérémonies dans le goût du temps, et dont le récit, en reproduisant des mœurs bien différentes de ce qui se passe sous nos yeux, pique notre curiosité au plus haut point. En 1414, continue l'auteur de l'espèce de procès-verbal historique déjà cité, « à l'entrée » de Bonne d'Artois, seconde femme de Philippe de Bourgogne, on planta » au bout du pont de Nièvre, un grand mât de chalan, au haut duquel était » attachée une corde de quatre-vingts toises. Là-dessus courait un ange habillé » de plumes de paon; au passage de la comtesse, il lui mit sur la tête, à » elle et à son fils, Charles de Bourgogne, un chapeau de fleurs artistement » travaillé. Pour soutenir les ménétriers, on avait fait venir le trompette de » Saint-Pierre-le-Moutier. Il y avait des échafauds en plusieurs endroits de » la ville: celui de la Croix-des-Meules, représentait l'histoire de Saint Jean- » Baptiste. »

« A la joyeuse entrée de Marie d'Albret, femme de Charles de Bourgogne, » (1458), on fit neuf habits de houssures de chevaux avec neuf cottes d'armes

» pour neuf preux, et neuf houssures de chevaux pour neuf *preuses*. Trois cents » banneroles pour faire jeux et ébastements, étaient portées par trois cents » enfants. » Ces preuses, amazones, dont les exploits de Jeanne d'Arc avaient donné l'idée, se trouvaient représentées sur une tapisserie du château de Moulins, dont on imita le dessin, afin d'en faire une copie vivante. « Dans la » Grande-Rue-de-Nièvre, continue le narrateur, cinq ou six personnes repré- » sentaient l'histoire de Vespasien; dans la rue de la Parcheminerie, étaient » représentées les noces d'Archedeclin; au Marché-aux-Pourceaux, on voyait » la *Moralité* de Joseph. » L'auteur du récit ne dit pas comment ce sujet avait pu être présenté au public sous un aspect *moral*.

Voici venir l'entrée de Mme Jacqueline d'Ailly, en 1464, et nous y verrons des particularités plus curieuses encore. Par exemple, « devant l'hostel » Filbert Pointbœuf estait le roi de glace, vestu de tout habillement gélé, » servi et accompagné de gens de mesme habit, et tout son buffet, table et » vaisselle de glats (glace [1]). » Quel que fût l'enthousiasme qu'inspirât la joyeuse entrée de la comtesse, on conviendra qu'il était difficile que cette scène fût jouée *avec chaleur*.

Dans ces cérémonies, où les représentations quasi-théâtrales entraient toujours pour beaucoup, il y avait une fusion du sacré et du profane, de la Mythologie et des sujets religieux, de choses graves et d'obscénités, qui signalait bien l'indécision morale d'une société en travail de régénération, et s'inspirant de tout ce que des études imparfaites lui avaient appris, pour dessiner sa physionomie, sans avoir aucune théorie arrêtée, aucun plan de conduite logiquement tracé. Au XVe siècle, on comprenait déjà la nécessité de cette civilisation qui devait surgir de deux sources principales, la réforme religieuse et l'imprimerie: on en avait même trouvé les éléments; mais on ignorait l'art de les assortir; on les groupait pêle-mêle dans la vie publique et privée.

Nous avons parlé ailleurs d'un cygne attelé à une nacelle portant un chevalier armé de toutes pièces: bijou d'orfèvrerie qui fut offert à François Ier, duc de

(1) A Saint-Pétersbourg, une foire se tient au milieu de l'hiver, sur la Neva, glacée. Les boutiques sont construites en glace, et tous les meubles ou ustensiles dont on y fait usage, sont faits de cet élément fusible. Une grande fête, à laquelle assiste la cour, est donnée dans un palais de glace, brillamment illuminé. L'auteur de cette histoire a entendu feu le comte de Ségur raconter une de ces solennités, dont l'effet magique n'est égalé, disait-il, que par les fêtes imaginaires des conteurs orientaux. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que ces constructions de glace sont chauffées intérieurement comme les maisons ordinaires, sans que le cristal éphémère entre en fusion. Nous avons lu dans des Mémoires russes qu'un prince de Galitzen, qui se mariait contre le gré de l'impératrice Catherine II, fut condamné à célébrer son hymen dans un palais de glace, et à passer la première nuit de ses noces sur une couchette de glace... La Sémiramis du Nord avait quelquefois de singulières idées.

Clèves et comte de Nevers, à son entrée dans cette ville. Ce présent faisait allusion à l'origine fabuleuse de la maison de Clèves : voici ce que raconte Vincent de Beauvais dans son *Miroir historial*. Un jour (l'époque est laissée dans le vague) qu'il devait se donner sur les bords du Rhin, dans le diocèse de Cologne, une brillante passe-d'armes, des chevaliers rénommés par leurs prouesses, des seigneurs, des princes y étaient venus de toutes les parties de la France et de l'Allemagne ; des paladins anglais avaient passé les mers pour assister à cette fête militaire; et ces rudes batailleurs écossais, que Walter Scott a fait revivre avec tant de bonheur, y compris leur jactance un peu fanfaronne, étaient descendus de leurs âpres et froides montagnes pour combattre dans la lice courtoise, qui s'ouvrait aux limites de la vieille Gaule et de la Germanie. Tous ces guerriers, animés d'une ardeur jalouse, s'étaient mesurés de l'œil avec hauteur ou dédain ; le sourire ne s'était retrouvé sur leurs figures martiales, qu'en faveur des dames qui ceignaient d'une triple guirlande de beautés le champ où l'on allait combattre. Tout à coup on vit paraître sur le fleuve un chevalier armé de toutes pièces, montant une nacelle légère, que traînait un cygne, attelé à la nef par une chaîne d'argent. Ce paladin nautique s'approcha du rivage, sauta à terre, et vint demander carrière aux juges du tournois... Le cygne et la nacelle avaient disparu. Admis parmi les jouteurs, le tenant inconnu fit de *grands et nonpareils faits d'armes*; nul adversaire ne put lui résister : à peine sa redoutable lance avait-elle touché l'armure des plus adextres qu'ils vidaient les arçons.

Ce chevalier inconnu fut proclamé vainqueur de la joûte, et reçut pour prix de son triomphe une écharpe blanche des mains de la belle héritière du seigneur. Cette jeune princesse, lorsque le paladin eût levé sa visière, se sentit frappée au cœur non moins subitement que les chevaliers vaincus l'avaient été dans la lice. A cette époque, un bras puissant, une beauté mâle, un regard enflammé étaient, aux yeux des dames, les plus nobles qualités qu'un homme pût posséder ; et sans vouloir abaisser l'exquise civilisation dont notre époque se prévaut, nous croyons pouvoir dire qu'il en est encore ainsi, sinon dans les aveux du sexe, du moins dans cette réserve de pensées intimes qu'il n'avoue pas. Le chevalier inconnu, qui avait pris le nom d'Hélias, demanda hardiment la main de celle qu'il avait si promptement rendue sensible, et l'obtint sans que le seigneur allemand se fût même inquiété d'où venait son gendre... Ce fut une grande imprudence ; car, après quelques années de ménage, l'époux de l'illustre héritière ayant épuisé sans doute tout ce que cette union lui avait offert de félicités, songea à s'éloigner de sa femme. Un matin, le cygne et la nacelle se présentèrent de nouveau ; le chevalier monta sur l'esquif, et cette

mystérieuse embarcation disparut aussitôt à la vue des sentinelles qui veillaient sur la poterne du château. La princesse fut long-temps inconsolable, bien qu'il y eût eu quelque chose de diabolique dans son étrange hyménée; mais il faut croire qu'elle était autorisée à penser que les diables ont quelquefois du bon.

Le cygne fabuleux eut sa place dans les armoiries de la maison de Clèves; il était donc permis aux bourgeois de Nevers de l'offrir en allégorie à leur comte, surtout lorsque ce bel oiseau était d'argent massif.

C'était principalement lors des joyeuses entrées du roi, que les villes se révélaient autrefois à l'histoire ; et rarement elles prenaient rang dans les annales sans avoir payé chèrement cette mention. En 1394, Charles VI passant à Nevers, reçoit deux cents bichets d'avoine, six tonneaux de vin et du poisson en quantité. En 1476, Louis XI est reçu dans la même ville sous un dais de taffetas bleu, tout brodé de fleurs de lys d'or; on lui envoie ensuite à Tours, douze demi-tonneaux de vin blanc. En 1501, Anne de Bretagne, accepte des magistrats de Nevers une vaisselle d'argent, du vin, de l'hippocras, des torches, du poisson et des tartes d'Angleterre. Il fallait des fourgons aux princes voyageurs, pour voiturer à leurs suite tous ces présents; et l'on eût pu croire, en vérité, qu'ils étaient les premiers frères quêteurs du royaume. En 1508, Louis XII, dérogeant aux usages trop coutumiers de ses prédécesseurs, refusa les dons que la ville de Nevers lui offrait, et déclara qu'à Dieu seul devait être destiné le magnifique dais de damas rouge et jaune sous lequel on voulait le recevoir. Sur le procès-verbal qui relate cette entrée, ce monarque est appelé *Bleon Pasteur de France*; il prouva en effet, dans cette circonstance, que ce nom lui convenait : car le bon pasteur donne souvent et ne reçoit que des bénédictions.

Anne d'Autriche, cette reine sybarite pour laquelle c'était un enfer que de coucher entre des draps de toile de Hollande, se contenta, en 1622, d'un présent de confitures; mais, amie des magnificences, elle avait sans doute fait dicter par ses gentilshommes le programme des solennités éclatantes qui accompagnèrent son entrée et son séjour à Nevers : nous en empruntons le récit curieux à l'*Album du Nivernais*. « A la barrière, qui avait été richement ornée de peintures et de devises emblématiques, la reine fut reçue par le clergé processionnellement venu avec la croix et l'eau bénite; les échevins avec les conseillers, et tous en robes rouges, la haranguèrent à genoux, lui offrirent les clefs dorées, qui étaient attachées avec une écharpe de soie garnie de franges d'or, et tandis que les hautbois de la ville sonnaient joyeusement, un dais de velours bleu, avec la crépine d'or, et les écussons aux armes de

Sa Majesté, fut tendu au-dessus de sa litière. A quelques pas de là, MM. de la justice, assistés de plusieurs avocats en robes et en bonnets carrés, s'agenouillèrent pour la complimenter..... Au vieux marché, elle rencontra les soldats des quartiers, rangés respectueusement des deux côtés de la rue; et ce fut entre ces deux haies qu'elle arriva à l'église de Saint-Cyr, où l'évêque la reçut en grande cérémonie. Tandis qu'on chantait le cantique d'actions de grâces, les pétards, canons et boîtes de la ville jouèrent, et les quatre quartiers firent une *fort longue scopetterie* sur la place ducale»[1].... En vous représentant cette souveraine mollement étendue dans sa litière, que surmonte un dais fastueux, servilement porté par des échevins, ne vous semble-t-il pas voir une entrée de Cléopâtre, avec qui, du reste, Anne d'Autriche offrait plus d'un trait de ressemblance ?

Assurément le règne de Louis XIV fut une grande et noble époque; mais elle n'avait pas été noblement préparée de tout point, ainsi qu'on va pouvoir en juger. A son entrée à Nevers, en 1659, ce prince, très-jeune encore, et doué de cette candeur qui est l'heureux apanage de la première jeunesse, refusa les présents d'un prix élevé que la ville lui offrait, et ne voulut point être reçu sous le dais. Les échevins crurent donc en être quittes pour quelques douzaines de bouteilles de vin et de boîtes de confitures, qu'ils avaient offertes au roi et à sa suite; mais les officiers de l'écurie et de la chambre ne se tinrent pas pour satisfaits : il fallut donner aux premiers 11 louis d'or, aux grands valets de pied 8, à l'officier des gardes-du-corps, 60 livres, aux 3 officiers des mousquetaires, 8 pistoles, aux huissiers de la chambre et garde-robe, 12 louis; enfin, 10 louis pour les trompettes de la cour. Une volée d'oiseaux en s'abattant dans une chenevière, s'y montrent moins pillards qu'une compagnie de ces serviteurs plus ou moins titrés, ne l'étaient dans une ville située sur leur passage.

Nous avons voulu suivre jusqu'au bout l'énoncé des prestations que dut, à toutes les époques, s'imposer *la ville affranchie* de Nevers, afin de prouver qu'elle n'avait pas cessé d'être dépendante sous le plus réel des rapports : elle avait acquis quelques priviléges le plus souvent improductifs, et conservé à peu près toutes ses obligations onéreuses : sa franchise était un mot sonore; la somme de ses sacrifices, un fait matériel. Vous avez pu juger des derniers; nous allons soumettre à votre jugement les droits acquis à la communauté par l'*Émancipation*. En 1250, les pêcheurs, formés en confrérie, soutiennent leurs droits contre la dame de Druy. Trente-huit ans plus tard, les

(1) *Album du Nivernais*, 5e livraison, pages 30 et 31.

magistrats primitifs appelés jurés, prennent le nom d'*échevins*[1] (*scabini*). Vers 1294, les habitants, qui devaient cuire leur pain au four du seigneur, peuvent, avec sa permission toutefois, bâtir un four dans leur maison. A la même époque, un particulier, Gentil de Ficeul, acquiert même le droit, sans doute à prix d'argent, de cuire pour le public : ce fut par suite de semblables concessions que s'établit la profession de boulanger. Maintenant, qu'on nous dise si l'octroi de ces prétendues prérogatives, et de beaucoup d'autres, que le droit naturel n'eût jamais dû aliéner, peut à juste titre prendre le nom pompeux d'affranchissement? Sans doute, il y eut aux époques féodales de véritables immunités accordées aux villes par les seigneurs, et nous en avons mentionné d'importantes; mais le plus souvent, il faut en convenir, les chartes de franchise étaient une spéculation à leur profit : nous croyons l'avoir prouvé par le seul récit des *joyeuses entrées* qui attristaient de temps en temps les populations urbaines.

En 1305, un incendie consuma une partie de la ville, qui ne renfermait guère alors que des maisons en bois; et trois ans après, le même fléau acheva de la détruire. A peine resta-t-il çà et là quelques habitations, sous le toit desquelles se pressèrent pêle-mêle les malheureux habitants.

Au XIVe siècle le revenu annuel de la ville n'était pas considérable : il consistait principalement dans le péage d'un droit de navigation sur la Loire, dans le pontonage (droit de pont), et dans le barrage (droit payé à l'entrée de la ville) : toutes redevances dont il avait fallu acheter la jouissance des seigneurs, qui se l'étaient attribuée par la puissance de l'épée. Avec de si faibles ressources, les bourgeois commencèrent pourtant, en 1393, le pavage des rues et la reconstruction du pont sur la Loire qui venait de s'écrouler. Il est vrai que dès 1358, le comte, par lettres patentes que Charles, dauphin de France, avait confirmées, avait autorisé les manants de Nevers à établir ce que nous appelons de nos jours un octroi pour la réparation des murs et fossés de la ville. Cet impôt ne devait être que temporaire; les besoins de la communauté et les *joyeuses entrées* en exigèrent d'abord la prolongation, puis la perpétuité.

En 1318, la ville de Nevers eut une université : mais elle ne la conserva pas long-temps. Guy Coquille raconte ainsi le commencement et la fin de cette institution : « Sont environ deux cent cinquante ans que la ville d'Orléans fut » interdite par le pape Jean XXII, et privée de l'université, à cause d'une sédi- » tion menée par les citoyens contre les escoliers, en laquelle un parent dudit

(1) Ce nom, venant du mot frank de *skepen*, est d'origine teutonique : c'est un cadeau des dominateurs sicambres. Voyez les *Lettres* d'Augustin Thierry sur *l'Histoire de France*, p. 245.

» pape avait esté tué. Les habitants de Nevers recueillirent ladite université et » les suppôts d'icelle, qui, pour quelques temps, y demeurèrent. Mais comme le » peuple de Nevers est assez mal endurant, et que entre les escoliers se trou- » vaient plusieurs mal complexionnez, ils n'arrestèrent guère à avoir débats. A » certains jours, plusieurs citoyens de Nevers prindrent la chaize du docteur [1] » en cholère, la portèrent sur le pont, et la jetèrent en Loire, disant ces mots: » que de par le diable elle retournast à Orléans dont elle était venue. Pour » lequel scandale, ces particuliers séditieux furent condamnez en grosses » amendes envers le roi, à cause de l'infraction de la sauve-garde du roi en » laquelle estait l'université; et ne fut pas le corps de la ville condamné, pour » ce que la communauté n'y avait pas adhéré. Par cette occasion ceux d'Orléans » reprindrent leur université. »

La ville de Nevers n'eut qu'en 1436 un hôtel de Ville; avant cette époque, lorsque les citoyens avaient à délibérer sur leurs intérêts communs, ils s'assemblaient à l'abbaye Saint-Martin, appelés par un crieur public : *vocati per prœconem*. Il y avait dans le clocher de l'église une cloche consacrée aux besoins de cette assemblée, et que l'on nommait *le gros Saint de la communauté*. Lorsque les habitants étaient convoqués, soit à cri, soit à son de cloche, ils devaient se rendre à la réunion, sous peine d'un écu d'amende. Dans ces assemblées, moins tumultueuses qu'on ne pourrait le supposer, un des échevins exposait l'affaire mise en délibération; la discussion était libre : chacun pouvait y prendre part; puis les décisions étaient prises à la pluralité des voix. Les échevins, dont l'élection se faisait le second dimanche de carême, se tiraient indifféremment ou de la noblesse ou de la bourgeoisie; mais les notables seuls votaient pour cette élection. En 1507, *les artisans et gens de métier* voulurent y concourir, et se donner des magistrats à leur gré. Il y eut à cette occasion, tumulte dans la ville, oppression du seigneur, qui maltraita les insubordonnés, jusqu'à leur *faire crier merci*. Mais déjà des députés de cette plèbe mutine s'étaient rendus à Paris, et avaient obtenu de Louis XII, que chacun des quatre quartiers de la cité élirait un échevin. Il y avait des idées quasi-constitutionnelles dans la tête de ce souverain, et s'il eût donné une charte à ses sujets, elle n'aurait pas renfermé d'article 14 ambigu.

Nous aurions beaucoup à dire encore sur les redevances obligées de la ville affranchie de Nevers; mais nous n'en citerons plus qu'une. Lorsqu'un mariage se faisait dans la ville ou banlieue, il fallait, avant de songer au repas

(1) On peut juger que l'université était alors bien peu importante, puisqu'il n'y avait qu'un professeur

de noces, offrir au comte deux plats de chair, une quarte de vin, un pain et quatre deniers : le marié, précédé des ménétriers, allait présenter ces dons au seigneur. La chair et le pain étaient dévorés pour l'ordinaire par ses chiens de chasse, tandis que les convives du banquet nuptial faisaient parfois maigre chère. Mais le dominateur féodal était satisfait, on n'avait pas à craindre au moins que ses sergents et hommes d'armes ne vinssent troubler la fête; ce qui certainement serait arrivé si le devoir n'eût pas été accompli.

Ce ne fut qu'en l'année 1393, qu'un médecin *ou mire* vint se fixer parmi les habitants de Nevers, désolés et décimés par les fréquentes épidémies. Au commencement du XVIIe siècle, il n'y avait point encore de sage-femme dans la capitale du Nivernais; et comme l'ancienne faculté médicale ne s'initiait point aux opérations chirurgicales, il fallait bien que la nature procédât, sans le secours de l'art, à la délivrance des femmes enceintes. Enfin, en 1618, les échevins firent venir une sage-femme, dont le traitement annuel fut fixé à 60 livres. Dans le cours du XVIIIe siècle seulement, la ville eut un chirurgien-accoucheur.

Le comte Philippe II établit, en 1405, une chambre des comptes à Nevers le serment des membres de cette institution est curieux : nous le rapportons textuellement. « Vous jurez aux saintes évangiles (disait le comte), par la figure » et remembrance que voyez de Jésus-Christ, que me servirez en l'effet et » office de conseiller et maistre des comptes à Nevers; n'aurez nul maître » et pension que de moi, et garderez mes chartres et mon trésor; n'en direz » et communiquerez que à moi, si ce n'est pour mon honneur ou proufict, » et n'en baillerez ni détruirez aucune chose que n'en soyez adverti. Et si d'ad- » venture, par inadvertance ou importunité de requérant vous dit et commande » faire le contraire, différerez, jusqu'à ce que m'en ayez adverti, là où vous » verrez que serai intéressé ou mon domaine diminué; et ne souffrirez aucune » chose qui soit à mon dommage, que par moi ne vous soit expressément » ordonné de bouche, en m'advertissant : ainsi le jurez et promettez, et d'abon- » dant tout que serai tenu advenir à autrui, quelque don que ce soit, n'en » allouerez que la moitié. » Et des citoyens et de la communauté, qui avaient tant d'obligations à remplir envers le comte, tant de présents à lui faire, pas un mot dans cette longue formule de serment : la chambre des comptes ne devait avoir à servir que les intérêts du seigneur; et pour cela, elle était tenue d'être, au besoin, prévaricatrice envers tous autres. Philippe II était, ce nous semble, un franc égoïste.

On commençait à s'aperçevoir, dans les premières années du XVe siècle, que les Anglais devaient souvent de grands avantages dans les combats, à leurs

compagnies d'archers; on songea alors à former la jeunesse à l'exercice du tir, afin que les milices appelées sous les bannières de France, fussent moins étrangères à une arme qui nous avait été fatale, entre les mains de nos ennemis, aux batailles de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. En 1409, l'école de l'arbalête fut fondée à Nevers, aux frais de la ville; mais il paraît que, soit par défaut de ressources, soit pour toute autre cause, le tir ne fut en activité que beaucoup plus tard; car nous voyons qu'en 1523 seulement, « la communauté acheta douze arbalêtes d'acier, plusieurs martinets pour les tendre, mille sept cent soixante traits de frêne tous *empanés d'érain*, et un cent de gros *traits pour la grande arbalête d'if de Mme la comtesse.* » Apparemment Mme la comtesse, qui était alors Bonne d'Artois, veuve de Philippe II[1], se plaisait aux jeux guerriers; et durant son veuvage, s'efforçait de suppléer aux mâles inspirations des suzerains.

L'un des derniers actes de l'infortuné Charles VI, ou du moins de son règne calamiteux, furent les lettres patentes rendues en 1421, pour confirmer aux bourgeois de Nevers la garde de leur ville : elle leur avait été confiée dès l'établissement de leur commune; mais depuis vingt-cinq ans seulement, il existait dans la cité des *Quartiniers* ou commandants des quartiers, qui en dirigeaient au besoin la milice bourgeoise. Plus tard, les habitants se formèrent en compagnies urbaines, ayant un capitaine et des officiers nommés par le peuple. La bannière que portait cette garde citoyenne était écussonnée d'un lion d'or, orné et lampassé de gueules sur un champ d'azur, semé de billettes.

Mais bientôt, hélas! cette bannière ne devait flotter, sous le ciel du Nivernais, qu'aux intimations d'une autorité étrangère : pendant la minorité de Charles Ier, qui avait pour tuteur le duc de Bourgogne, allié des Anglais, la ville de Nevers dut reconnaître Henri V, puis Henri VI, comme *héritiers* du royaume de France.... héritiers constitués par la trahison d'une reine qui s'était assise sur le trône de Saint-Louis. La communauté de Nevers persista, même après la prise de Saint-Pierre-le-Moutier, par l'héroïque Pucelle, en 1429, dans son obéissance au monarque anglais. Aussi le capitaine français qui commandait à Saint-Pierre en 1430, adressa-t-il aux échevins de la ville *une cédule bruslée par les quatre bouts*[2], *contenant défiance* DE FEU ET DE SANG *à l'encontre des habitants d'entre les deux rivières...* Une guerre civile à mort, tel était le présent qu'Isabelle de Bavière avait fait à la France, en haine d'un fils

(1) Tué à la bataille d'Azincourt; il avait été armé chevalier le matin-même par le maréchal de Boucicault.

(2) Formule sinistre qui annonçait une guerre sans quartier, une guerre armée de tous ses fléaux.

dont toute la culpabilité envers elle était d'avoir connu ses déréglements. Il n'y a chez les femmes qu'une seule passion qui puisse les porter à un tel oubli des sentiments de la nature : malheur à celles chez qui l'empire des sens domine les inspirations du cœur; il n'y a plus de devoirs sacrés à en attendre. Une lutte acharnée commença donc entre les habitants d'une même province ; lutte que vint encore compliquer un désaccord entre les ducs de Bourgogne et de Bourbon, par suite du refus d'hommage que le dernier avait fait au premier pour quelques fiefs. Anglais, Français, Bourbonnais, Bourguignons, Auvergnats dévastèrent à l'envi les environs de Nevers, et les historiens du Nivernais pensent qu'à cette époque furent détruits les faubourgs de Saint-Gildard, de Saint-Benin-des-Vignes et de Saint-Sylvain-du-Martelet. Enfin, les deux princes parurent disposés à s'entendre, et la ville de Nevers fut désignée pour une entrevue. Le duc de Bourgogne y arriva au mois de janvier 1435, avec son neveu le comte de Nevers, le duc de Clèves, le marquis de Rothelin, et les principaux seigneurs de son duché; il descendit à l'évêché. Peu de jours après, Agnès de Bourgogne, duchesse de Bourbon, sa sœur, fut annoncée; le duc se rendit au-devant d'elle, lui tendit la main pour descendre de *son charriot*, et lui fit mille caresses fraternelles; car, dit Monstrelet, *pieça ne l'avait vue* (il ne l'avait pas vue depuis long-temps). La princesse présenta au duc ses deux jeunes fils, qu'il ne connaissait pas encore, ainsi que les chevaliers, écuyers, dames et damoiselles dont elle était accompagnée; après quoi le prince conduisit sa sœur à l'hôtel qui lui était destiné. Le lendemain, la duchesse visita son frère : « elle fut honorablement reçue à très-grand'joie, » continue le chroniqueur, et y eut de beaux esbattements. Si fit-on les danses » longue espace, et il y eut moult grand foison de *Momeurs* de la partie du » duc de Bourgogne. » Ces momeurs consistaient surtout en une compagnie de bâteleurs que le prince Bourguignon, grand ami des plaisirs extrêmes, avait amenés de sa capitale. Ses historiens ne nous disent pas comment le bon prélat chez lequel il était descendu s'arrangea de ces récréations profanes; mais partout où s'esbattait Philippe-le-Bon, qui n'était pas Philippe le sage, on pouvait s'attendre à des jeux moins innocents encore.

Durant cette fête de famille, il ne fut agité que des sujets de plaisir; le vin épicé coula dans les coupes de vermeil jusqu'au soir, et l'on renvoya au lendemain les affaires sérieuses. Le jour suivant, il fut convenu que l'on manderait le comte de Richemont, l'archevêque de Reims et le chancelier de France. Car le duc de Bretagne et son frère avaient fait préssentir au duc de Bourgogne leur intention de traiter avec Charles VII, et Philippe-le-Bon comprenait qu'une telle alliance pouvait compromettre gravement la cause du roi d'Angleterre,

son allié. Il se hâta donc d'envoyer des saufs-conduits au prélat et au connétable. Dans ces entrefaites, le duc de Bourbon arriva à Nevers, accompagné de messire Christophe d'Harcourt, du maréchal de Lafayette, et de plusieurs autres vaillants chevaliers attachés au parti du roi de France. Les deux beaux-frères, qui venaient de dévaster réciproquement leurs domaines, s'embrassèrent avec la plus vive effusion, comme s'ils eussent brûlé de se revoir après la plus douloureuse séparation. On soupa ce soir là chez le sire de Crécy : à ce repas, dit l'auteur de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, tous ces seigneurs, le verre à la main, se montrèrent les meilleurs amis du monde : ce qui fit dire aux chevaliers de leur suite, comme nous l'avons rapporté ailleurs, qu'ils étaient bien bons de se faire tuer pour des gens qui se réconciliaient si vite.

Bientôt le chancelier et le connétable arrivèrent ; ils étaient parvenus à Nevers en se frayant un passage sur des routes presque impraticables, à travers les neiges et les glaces du plus rude hiver qu'on eût vu depuis long-temps. Ces deux grands dignitaires furent reçus avec honneur par les ducs de Bourgogne et de Bourbon, ainsi que par les seigneurs de leurs cours. Les dames de la duchesse Agnès, vêtues uniformément avec des robes et des chaperons couverts de broderies d'or et de pierreries. se montrèrent pleines de ferveur dévotieuse auprès du vénérable métropolitain de Reims, et fort agaçantes devant le connétable et ses gentilshommes. Les fêtes recommencèrent : quoique les cardinaux figurassent à cette époque et long-temps après dans les bals d'Italie, on peut douter que le grave chancelier ait dansé pendant ces solennités ; mais il s'y mêla du moins avec un abandon que sa mission politique lui commandait. Nous ne dirons pas qu'il *hurla avec les loups :* la figure serait mal choisie ; seulement il sembla se réjouir avec les fous, et se montra indulgent pour les *joyeusetés* de Philippe-le-Bon, toujours portées très-loin avec les dames.

Sous d'aussi allègres influences, les négociateurs devaient s'entendre promptement : la diplomatie n'avait point encore acquis l'art des sourires d'étiquette, des protestations d'amitié avec restriction mentale, et des trahisons conçues au son de la musique, faisant danser une politique fallacieuse. On parlementa franchement : les deux ducs furent promptement d'accord. D'un autre côté, il fut convenu entre les ambassadeurs de Charles VII et le duc de Bourgogne, que le roi, à une journée convenue entre toutes les parties, ferait faire à Henri VI des offres telles qu'il devrait s'en contenter, s'il était raisonnable. Philippe-le-Bon, à qui l'on avait exposé ces offres, les trouvait suffisamment avantageuses à l'anglais. En conséquence, ce prince fit comprendre que si elles n'étaient pas acceptées, lui duc de Bourgogne, pourrait réunir

ses armes à celles de Valois, moyennant que celui-ci lui céderait les villes, terres et seigneuries situées sur les deux rives de la Somme, avec tous leurs revenus, sauf la souveraineté, la foi, l'hommage et le ressort de justice. Dès-lors, l'ouverture d'un congrès à Arras, pour la paix générale, fut fixée au 1er juillet suivant : le duc de Bourgogne se chargeait d'en prévenir le roi Henri, et de l'engager à envoyer, pour ambassadeurs, à ces conférences, des princes de son sang.

Tels furent les préliminaires de ce fameux congrès d'Arras, qui ne devint remarquable que par la magnificence d'environ neuf mille personnes, qui se réunirent en cette ville; par une *joute courtoise,* d'où l'un des combattants (Jean de Marle, chevalier espagnol), sortit avec le regret de n'avoir pu *tuer* son adversaire; enfin, par un nouveau témoignage de cet orgueil indomptable de la nation anglaise, qui ne manque jamais de se révéler dans toutes les circonstances. Les ambassadeurs de Henri VI voulaient négocier; mais avec toute réserve des *droits* du roi leur maître à la couronne de France. En posant cette base, nous ne voyons pas de quoi *Charles* VII aurait pu traiter. Ce droit, constitué par la faiblesse du malheureux Charles VI, et par la trahison de sa femme, plutôt que par la force des armes de l'Angleterre, cette puissance commençait à le perdre : encore quelques années, et ces insulaires si fiers seraient expulsés du royaume, et réduits à la couronne de France peinte sur leur écusson royal : couronne que Napoléon ferait effacer au congrès d'Amiens.

Le congrès d'Arras, sans résultat, quant à l'obtention de la paix générale, servit du moins à séparer le duc de Bourgogne de la cause des Anglais; mais ce ne fut qu'après une longue résistance, dont les exhortations des évêques et cardinaux purent seules triompher. On raconte que le cardinal de Sainte-Croix, pour montrer au Bourguignon le pouvoir de l'église, avait fait apporter devant lui un pain, avait prononcé dessus une malédiction, et qu'à l'instant-même il était devenu tout noir; puis son éminence l'ayant béni, le pain avait repris aussitôt sa première blancheur. Enfin, Philippe-le-Bon, content des satisfactions que lui offrait Charles VII sur la mort de Jean-sans-Peur, son père[1]; et ayant accepté les autres conditions consenties par ce monarque, signa la paix avec lui, et lui jura bonne amitié. Parmi les articles du traité, il y en avait un relatif

(1) Tel était à peu près, en ce qui concernait personnellement Charles VII, l'article de la conclusion se rapportant à cet assassinat : « Le roi fera dire à Monseigneur le duc de Bourgogne, que la mort de Monseigneur Jean, que Dieu absolve, fut iniquement et mauvaisement faite par ceux qui perpétrèrent ledit cas, et par mauvais conseils : qu'il lui a toujours déplu et à présent lui en déplaît de tout son cœur; et que s'il eût su ledit cas, et eût eu tel âge et entendement qu'il a maintenant, il y eût obvié de tout son pouvoir. Mais il était bien jeune, avait pour lors petite connaissance, et ne fut point assez avisé pour y pourvoir.

à la maison de Nevers, portant : « Le roi promet de restituer aux fils du comte de Nevers les trente-deux mille écus d'or que feu Charles VI avait fait enlever de la cathédrale de Rouen, où cette somme était en dépôt comme dot de Mme Bonne d'Artois, leur mère. »

Cette paix tant désirée et qui fut conclue au mois de septembre 1435, combla de joie les populations du Nivernais, décimées par la guerre, ruinées par les troupes de tous les partis. La communauté de Nevers rouvrit les portes de la ville qui, depuis quelques années, avaient été constamment barricadées et couronnées jour et nuit de soldats, toussant à la brume des hivers, tandis que leur armure se couvrait incessamment de frimas. Le pillage cessa aussi dans les campagnes : Charles VII, délivré de cette guerre *moult longue, cruelle et merveilleuse*, s'attacha à soulager ses sujets, grâce à l'activité sévère du connétable de Richemont, dont il appréciait enfin les bons et loyaux services. Il parvint à supprimer, au moins en partie, *les vols, pilleries et brigandages des soldats ;* et, *pour empêcher cette canaille de manger son peuple*, il rendit les chefs responsables des excès des subordonnés, qui souvent étaient, en fait d'exactions, leurs satellites, sauf partage de butin. On conçoit que ce commencement d'ordre dut déplaire aux gens de guerre, qui vivaient grassement de désordre. Les barons et capitaines, frustrés des profits que beaucoup d'entre eux avaient recherchés en prenant les armes, se liguèrent contre la couronne, et pour avoir une bannière-prétexte, ils se groupèrent autour du dauphin, depuis Louis XI, dont il connaissaient l'ambition prématurée et hostile au roi. Telle fut l'origine de la *praguerie*.

Dans cette circonstance, Charles VII, marchant contre son fils et contre les rebelles, parut à Nevers, où il passa deux jours, ainsi qu'on le voit consigné sur les registres de l'Hôtel-de-Ville. « Par ordre du bailli, disent les auteurs de l'*Album du Nivernais*, on fit soigneusement la garde aux portes et sur les tours; on doubla le guet du clocher de Saint-Martin, parce que les gendarmes des seigneurs ligués battaient la campagne ; les couleuvrines furent chargées, les poudres rafraîchies, et les habitants firent pendant la nuit la patrouille à cheval avec des torches. » En 1441, les princes, de nouveau ligués contre le roi, s'assemblèrent à leur tour à Nevers : on se réunissait pour faire de graves remontrances au roi, et cette fois, comme la précédente,

Il priera Monseigneur de Bourgogne que toute haine et rancune qu'il peut avoir contre lui à cause de cela soit ôtée de son cœur; et qu'entre eux il y ait bonne paix et amour, et de ce sera fait mention expresse au traité. »

Histoire des ducs de Bourgogne, par M. de Barante, édition in-12 de 1825 ; t. XII, p. 72 et suivante.

on commença par *s'éjouir* et *baler*. Le duc d'Orléans, qui avait langui prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt, c'est-à-dire l'espace de vingt-cinq ans, sans que le roi se fût beaucoup inquiété de sa délivrance, s'était enfin lassé de composer des ballades sur ses infortunes et ses amours délaissées... Assez long-temps il avait reproché à *dame fortune*, d'exercer sur lui une si *rude seigneurie*, et de faire si fort la *renchérie*; assez long-temps il avait écrit, avec variantes :

De ballader j'ai beau loisir;
Autres déduits me sont cassés.
Prisonnier suis, d'amour martyr;
Hélas! et n'est-ce pas assez!...

ce qui passait alors pour très-poétique. Ce prince voulut enfin corriger cette fortune, qu'il avait si vainement suppliée. Charles d'Orléans, qui ne pouvait guère compter sur le secours du roi pour recouvrer sa liberté, invoqua la générosité du duc de Bourgogne, ancien ennemi de sa famille, sans doute, mais qui, doué de sentiments généreux, devait comprendre qu'il était honteux pour tout ce qui tenait à la maison royale de France de laisser encore, après un quart de siècle, un prince du sang dans les prisons de l'ennemi. Le troubadour sérénissime ne s'était pas trompé : la rançon était fixée à cent mille écus d'or; Philippe-le-Bon promit d'en payer un tiers; le dauphin et les princes de France garantirent le surplus.

Charles VII vit avec dépit un acte de munificence qui condamnait ouvertement l'indifférence qu'il avait montrée pour la délivrance de son parent; le duc d'Orléans avant d'avoir revu le roi, était tombé dans sa disgrâce, seulement parce qu'il s'était avisé de vouloir rompre ses chaînes autrement que par le bon plaisir un peu tardif de Sa Majesté. Ce prince devint presque un séditieux, lorsque le duc et la duchesse de Bourgogne, ayant été au-devant de lui jusqu'à Gravelines, il dit à Philippe, après les plus vifs embrassements : « Sur ma foi, » mon cher frère et cousin, je vous dois aimer plus que tous les princes de » ce royaume, ainsi que ma belle cousine, votre femme; car si vous et elle » n'y aviez pas été, je fusse toujours demeuré aux mains de mes adversaires. » Je n'ai pas de meilleur ami que vous. — Mon cousin, répondit le duc Philippe, » il y a long-temps que j'avais grand désir de m'employer pour votre rédemp- » tion, et il m'a été douloureux de n'avoir pu y parvenir plus tôt [1]. » La praguerie avait été calmée, ou plutôt dominée; mais les griefs, qui avaient porté les grands

(1) *Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante; édition in-12 de 1825; t. XIII, p. 69.

feudataires à former cette ligue, subsistaient en partie; cela se conçoit : les vaincus obtiennent rarement raison des vainqueurs. En 1441, les principaux seigneurs du royaume trouvèrent que Charles VII ne leur donnait pas une part assez ample aux affaires publiques; ils tournèrent les yeux vers le duc d'Orléans, qui vivait assez éloigné de la cour, où il avait été reçu froidement, et lui firent part de leur mécontentement, en lui donnant à comprendre qu'ils croyaient pouvoir compter sur lui, pour diriger une remontrance énergique jusqu'aux démonstrations hostiles. Charles d'Orléans, écouta favorablement les plaintes qui lui étaient soumises; il promit d'en conférer avec le duc de Bourgogne, dont le concours donnerait une grande autorité à cette nouvelle levée de boucliers contre la couronne. En effet, il se rendit immédiatement à Hesdin, où se trouvait Philippe-le-Bon; et là ils convinrent de réunir très-prochainement à Nevers tous les princes de la maison de France, et de dresser, d'un commun accord, les remontrances projetées.

Cependant le duc de Bourgogne, voulant se tenir en bonne intelligence avec Charles VII, recommanda à ses gentilshommes de la Picardie, en traversant leur pays, de se garder, sur toutes choses, de causer aucun dommage au pays de France. Lorsque Philippe arriva à Nevers, il y trouva le duc et la duchesse d'Orléans, le duc et la duchesse de Bourbon, le comte d'Angoulême, le duc d'Alençon, le comte d'Étampes, le comte de Vendôme, et cet illustre Dunois, frère naturel du duc d'Orléans, auquel le roi avait déjà tant d'obligations. Charles VII, effrayé de cette réunion de personnages marquants, s'était empressé d'y envoyer le sire de Beaumont, Chancelier de France et quelques conseillers de la couronne.

Comme nous l'avons dit précédemment, les premiers jours de l'assemblée se passèrent en fêtes; puis vinrent les conférences sérieuses. Jusqu'alors les ambassadeurs du roi n'avaient entendu que des plaintes vagues, auxquelles ils répondirent vaguement dans les premières séances de cette sorte de congrès. Peut-être se doutèrent-ils que le grand étalage de doléances que les princes faisaient, à grand renfort de protestations populaires, pouvait bien cacher un tissu d'intérêts personnels à satisfaire, présentés sous un beau semblant d'intérêt général. Or, afin d'être fixé à cet égard, le chancelier pria les réclamants de rédiger un cahier, contenant les faits nettement exposés. Cette disposition ayant été faite, les gens du roi virent des généralités mal précisées sur les ravages des gens de guerre, sur les souffrances du peuple, foulé d'impôts, sur le besoin pressant d'une paix qui rendît les paysans à la glèbe et l'artisan à ses travaux. Puis arrivait, en dernier lieu, comme simple corollaire, cette déclaration jetée assez négligemment au bas des remontrances : « Qu'aux

» grandes affaires de ce royaume, le roi devait appeler les princes de son » sang plus que nuls autres, et qu'ainsi se doit faire raisonnablement, vu leur » grand intérêt; et ainsi est accoustumé de faire par les très-chrétiens rois » de France et progéniteurs[1]. »

Lorsque le *moi* dirige les hommes, il leur est difficile de le cacher avec assez d'adresse pour qu'il ne perce pas dans leurs actions ou leurs discours : le sire de Beaumont amena sans peine les princes à révéler ce qui leur tenait réellement au cœur. Alors le duc d'Alençon réclama la place de Niort et la forteresse de Sainte-Suzanne; il sollicitait de plus une pension. Le duc de Bourbon demandait aussi une pension; le comte de Vendôme formait la même demande, et revendiquait la charge de grand-maître de l'hôtel du roi. Le comte de Nevers, ayant rappelé les services de son père, tué dans la journée d'Azincourt, demandait avec une pension, le revenu du grenier à sel d'Arcis-sur-Aube, qui lui avait été concédé et dont il n'avait jamais joui. Les ducs d'Orléans et de Bourgogne, plus désintéressés ou meilleurs politiques que les autres, ne réclamaient rien pour leur compte, et n'en paraissaient peut-être que plus à redouter; car le roi savait que le premier était mécontent, et que le second pouvait se plaindre de l'inexécution de quelques articles du traité d'Arras. Ce qui surtout inquiétait les ambassadeurs, c'est que les princes parlaient d'une nouvelle assemblée à Nevers, à laquelle serait appelé le duc de Bretagne; et la réunion des états généraux, ce grand épouvantail des rois de France, avait été agitée dans les délibérations.

Les remontrances des princes furent remises au roi à Limoges, par des envoyés qu'il reçut favorablement; mais ces seigneurs eurent lieu de se convaincre bientôt que Charles s'était promptement remis de l'effroi que lui avait d'abord causé leur réunion. Afin de prouver à cette grandesse semi-hostile qu'il ne la redoutait point, il ne lui accorda qu'en partie ce qu'elle réclamait pour elle-même, et ne permit point une seconde assemblée à Nevers; déclarant, toutefois, que les princes pouvaient se réunir auprès de lui, afin qu'il pût les *requérir de leur aide, conseil et secours.* Sur ce qui se rattachait à l'intérêt général, Charles VII répondit par un exposé fort détaillé de tout ce qu'il avait fait et voulait faire pour le soulagement de son peuple, avec une honorable réserve, énonçant tout ce qu'il était rentré de nobles sentiments dans le cœur de ce souverain, depuis les succès de Jeanne d'Arc. Les Anglais avaient déclaré qu'ils ne consentiraient pas que leur roi tînt rien en hommage, ressort ou souveraineté d'aucun autre, et que hors de cette base, il n'y avait

(1) *Chroniques d'Enguerrand Monstrelet.*

nul traité à espérer avec eux : l'archevêque d'York avait dit à ce sujet, dans des pourparlers éphémères à Gravelines : *Usque in ultimo statu.* Sur cela, Charles VII annonçait aux princes « qu'il était délibéré et arrêté que, pour » rien au monde, il n'abandonnerait aucune chose aux Anglais, que ce ne fût » en hommage, ressort et souveraineté, comme tous les autres vassaux. Le » roi ne voulait point que ce royaume qu'avaient augmenté ses prédécesseurs, » par leur vaillance, leur bon gouvernement et l'aide de leurs sujets, fût » ainsi perdu. Il ne pensait pas que les seigneurs de son sang, ni les vaillants » et notables hommes du royaume voulussent, même s'il y consentait, souffrir » une chose si contraire à la noblesse et à l'excellence de la couronne de » France. »

C'était là une généreuse pensée, dont nous retrouvons de nos jours l'expression presque littérale dans la bouche de Napoléon, lors de la rupture du congrès de Châtillon : ce grand homme ne voulut pas non plus laisser la France moins puissante qu'il ne l'avait reçue de la république. Ainsi le monarque de la troisième race et le chef de la cinquième, s'étaient rencontrés dans la noble intention de ne pas acheter la paix à prix d'humiliation.

Charles, dans sa réponse, traitait ensuite des griefs particuliers de chaque prince : s'il avait pris la forteresse de Niort, répondait-il au duc d'Alençon, c'est qu'il devait faire cesser en Poitou le pillage des gens qui en sortaient. Quant à sa pension, le roi ne consentait à la lui rendre que s'il se conduisait selon son devoir. Relativement à la pension du duc de Bourbon, Charles disait qu'elle n'avait point été suspendue, et que sa réclamation paraissait d'autant plus surprenante, que ses gens eux-mêmes avaient refusé le dernier payement. Sa Majesté répondait au duc de Vendôme qu'il n'avait point disposé de sa charge de grand-maître, quoique ce seigneur se fût retiré de son hôtel; il ajoutait que le comte serait traité à l'avenir selon ses œuvres. Au comte de Nevers, ce souverain disait que sa pension serait payée lorsqu'il lui aurait promis obéissance, ce qu'il n'avait pas encore fait; et surtout s'il pourvoyait à ce que ses garnisons du Réthelois ne vinssent pas courir en Champagne, et y commettre mille désordres.

Telles furent en résumé les réponses que Charles VII fit remettre aux ambassadeurs des princes, par l'évêque de Clermont. Il ajoutait que les gens de son conseil lui avaient bien fait remarquer que les assemblées des grands feudataires de sa couronne annonçaient de mauvaises intentions, et que leurs remontrances n'avaient peut-être d'autre but que d'ameuter contre lui la noblesse, le clergé et le peuple, afin de changer le gouvernement, de donner toute l'autorité aux trois états du royaume, et de rendre nulle la puissance

royale. « Mais le roi ne pouvait croire, disait-il, que les princes de son sang » eussent de si méchants desseins contre lui, et contre la majesté de la » couronne; qu'il se fiait surtout au duc de Bourgogne, et à la concorde qui » régnait entre eux; mais que s'il était assuré de quelque mauvaise entreprise, » il laisserait toute autre affaire pour aller courir sur ces princes. »

Il était aisé de voir que Charles VII, conseillé par un parlement composé des plus habiles clercs qu'il eût pu trouver, avait mis au néant une grande partie des remontrances rédigées pendant l'assemblée de Nevers. Aussi la nation, convaincue que les princes n'avaient agi que dans l'intérêt de leur ambition ou de leur cupidité, ne se montrait nullement disposée à les soutenir. Déjà même plusieurs des seigneurs attirés à Nevers par l'influence du duc de Bourgogue, s'étaient retirés doucement de l'assemblée avant la réponse du roi : de ce nombre était le brave Dunois qui, voyant toujours la cause du pays là où reposait le trône de Saint Louis, se rapprocha de Charles VII dès qu'il put se séparer sans affectation des autres seigneurs. Le compagnon de Jeanne d'Arc fit plus, il ménagea, dès son retour à Limoges, où se trouvait la cour, un rapprochement entre le roi et le duc d'Orléans. Peu de temps après, ce prince se rendit auprès du monarque avec la duchesse sa femme; Sa Majesté les accueillit avec de vives démonstrations d'amitié, et accorda à son cousin une pension de 10,000 francs.

Pendant ce temps, les autres princes, ne se voyant point soutenus, laissèrent tomber l'esprit de mutinerie qu'ils avaient d'abord montré, et tout en murmurant, ils firent assurer le roi de leur respect et de leur obéissance. Ainsi finit l'assemblée de Nevers : montagne de grandes réformes politiques, qui accoucha d'une souris.

Nous n'avons encore rien dit des troubles religieux qui, à diverses époques, agitèrent la ville de Nevers; nous allons grouper ici quelques faits, en remontant un peu l'ordre des temps. L'hérésie, qui, dans le cours du XIIe siècle, coûta tant de sang aux Albigeois, avait gagné, comme on sait, plusieurs provinces : elle pénétra dans le Nivernais, particulièrement à la Charité, Vezelay, Coligny, et Nevers n'y fut point étranger. Le clergé s'en émut vivement : il appela à son aide l'archevêque de Sens; celui-ci ouvrit une sorte de petit concile, formé des évêques de Nevers, d'Auxerre, de Meaux, réunis sous sa présidence, et assistés des clercs et bourgeois les plus notables. Plusieurs personnes furent citées devant ce tribunal : on y vit comparaître même des ecclésiastiques, entr'autres Bernard, doyen de la cathédrale, et Renaud, abbé de Saint-Martin. Le premier était accusé d'avoir entretenu des relations avec les hérétiques : ce qui parut grave à ses juges. Il fut ajourné

devant le concile de Sens, qui l'acquitta. Quant à l'abbé, ses crimes étaient mieux précisés : on l'accusait non-seulement d'hérésie, mais de simonie et d'adultère. Anathême fut fulminé contre lui; on le dégrada de la prêtrise, et la plus rigoureuse pénitence lui fut imposée pour le reste de ses jours. A la demande de Renaud, le pape Vincent III revisa ce procès; mais cet appel amena la confirmation des peines prononcées, et l'on assure que le pauvre abbé finit sa triste vie dans les cachots du monastère qu'il avait gouverné avec trop peu de sagesse. Vers le même temps, les habitants de Nevers virent avec surprise élever dans leurs murs un bûcher, dont ils ne purent d'abord soupçonner l'usage : on ne s'était point encore avisé, dans la capitale du Nivernais, de cette terrible parodie de l'enfer. Ils frémirent en apprenant que là devaient être dévorés par les flammes, plusieurs de leurs concitoyens. Mais sans doute l'hérésie ne fut pas assez notoire dans la conduite d'un grand nombre d'autres citoyens pour les condamner au feu : seulement ils devaient se retirer hors de la ville, au pied des montagnes, sur l'emplacement d'une rue qui a conservé long-temps le nom de *rue des Excommuniés*. La terreur, qui fut dès-lors le moyen de gouvernement de l'Église lorsqu'on enfreignait ses lois, ramena bientôt l'orthodoxie dans le Nivernais. Mais, au XIVe siècle, Nevers fut de nouveau troublée par le retentissement d'un débat religieux qui occupait tout le clergé de France : il s'agissait du mystère de la Conception. Nous respectons trop la chasteté de nos lecteurs pour rapporter la moindre partie des choses qui se débitaient alors en Sorbonne et ailleurs, touchant ce point de la foi apostolique : la langue latine s'était hérissée à cette occasion d'expressions que les plus déterminés *viveurs* de notre époque n'oseraient traduire en pleine tabagie. Or, en 1388, Adam de Soissons, prieur des Jacobins, dans une suite de sermons sur ce sujet, s'était permis des licences tellement hétérodoxes, au jugement de la bienséance comme à celui de la foi chrétienne, que l'évêque de Nevers, Maurice de Coulanges, le fit arrêter et conduire en prison à Paris sous bonne garde. Il y demeura près d'une année; puis, mené au milieu du cimetière des Innocents, il demanda pardon à l'évêque, à ceux que les propos malséans avaient scandalisés, et se rétracta en présence d'un *populaire numéreux*, disent les chroniques du temps.

Au milieu du XVe siècle, ce fut par une autre cause que la paix de l'église fut troublée à Nevers : alors existait ce déplorable schisme né d'un duplicata de papes : Jésus-Christ avait deux vicaires en ce monde, et les fidèles étaient partagés entre ces deux pontifes. Chacun des deux se croyait bien et duement

investi; toute transaction paraissait impossible; car aux yeux des papes, encore plus qu'aux yeux des rois:

Un trône est trop étroit pour être partagé [1].

Or, l'évêque de Nevers, Jean Vivier, étant mort en 1445, le chapitre cathédral, adhérent du concile de Bâle, avait élu Jean d'Étampes, grand chantre de l'église de Bourges. Mais Eugène IV, ayant appris la vacance du siége, nomma, de son côté, Jean de Tronson, archidiacre de Cambray, qui accourut à Nevers. Mais son compétiteur avait eu moins de chemin à faire que lui : il était déjà en possession du siége. Sur ce, recours du cambrésien à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, dont il dirigeait la conscience : laborieuse besogne qui, vraiment, lui méritait bien la protection de ce prince. Aussi la lui accorda-t-il, et lui obtint-il l'appui de Charles, comte de Nevers. Voyant ce seigneur incliner vers l'élu d'Eugène IV, la noblesse du pays et une partie des bourgeois de Nevers se déclarèrent en sa faveur. Les rivaux commencèrent par s'excommunier réciproquement : c'était là d'ordinaire le début des hostilités religieuses, comme les escarmouches de tirailleurs sont aujourd'hui les premiers engagements d'une guerre politique. Puis tonnèrent les canons du concile de Bâle, auxquels répondirent ceux du concile de Ferrare : canons allégoriques qui n'amenèrent aucun résultat. Bientôt on en vint réellement aux mains : le sang coula dans une arène où l'on ne devrait entendre que des paroles de paix. A ce point du débat, le roi crut devoir intervenir : il écrivit aux bourgeois et au chapitre de Nevers, qu'ils eussent à reconnaître Jean d'Étampes, dont l'élection, leur disait-il, était seule canonique; et ce monarque leur défendit de soutenir plus long-temps Jean Tronson, à peine d'une amende de cent sacs d'argent. Malgré ce commandement explicite, Charles VII dut faire marcher sur Nevers Charles de Culan, gouverneur de Paris, Nantes et Chartres, à la tête de cent hommes d'armes, dont il était capitaine. Ce seigneur cita devant le roi plusieurs nobles et bourgeois, partisans obstinés de Tronson; on les dirigea sur Paris. Mais à cette époque on savait, au besoin, exercer une justice expéditive. Parmentier, dans son *Histoire des Évêques de Nevers*, rapporte que ces accusés furent dépêchés sans bruit par les chemins : on

(1) On sait que le concile de Bâle opposa le pape Félix V (ci-devant duc de Savoie sous le nom d'Amédée VIII) à l'élection d'Eugène IV. Les deux pontifes furent soutenus, chacun de son côté, par un concile : celui de Bâle ayant proclamé Félix V; celui de Ferrare, puis de Florence, soutenant Eugène IV. Cette division de l'église ajouta aux malheurs de la France au XVe siècle, et dans le temps même qu'elle était désolée par l'invasion étrangère.

pendit les vilains, et les nobles, selon l'usage du temps, furent cousus dans des sacs et noyés.

Deux ans plus tard, les mêmes désordres se renouvelèrent : le chapitre se divisa pour l'élection d'un doyen. L'un des deux concurrents recourut à l'autorité du pape Paul III qui, sans attendre que l'autre candidat lui expliquât ses raisons, jeta l'interdit sur l'église de Nevers : la justice apostolique peut avoir ses lois exceptionnelles. Soudain le service divin cessa dans la ville : plus de chants religieux, plus de messes, de vêpres, de bénédictions ; les cloches se turent ; les morts, faute de prêtres pour les accompagner à leur dernier asile, en étaient repoussés par les fanatiques ; des ronces furent entassées devant la porte des églises : en un mot la religion n'eut plus à Nevers ni voix consolatrices, ni rites solennels, ni menaces pour les pécheurs endurcis... Une morne terreur s'empara des habitants ; ils virent la damnation éternelle planer sur leur vie et succéder à leur dernière heure : quelques-uns, superstitieux, ou dominés par un trouble extrême, croyaient entendre, chaque nuit à leur chevet, Satan ricaner en se promettant la prochaine capture de leur âme ; d'autres s'imaginaient entendre dans les rues, les esprits immondes traîner après eux, à grand renfort de chaînes, les malheureux trépassés qui n'avaient pas reçu les secours spirituels. Dans cette désolation, les habitants portèrent leurs plaintes au pied du trône ; un arrêt du 13 juin 1448, ordonna aux prêtres de reprendre leurs fonctions ; mais plusieurs s'y refusèrent ; la bulle du pape subsistait : c'était pour ces ministres du ciel un lien indissoluble... Nouveau recours au parlement ; nouvel arrêt qui déclara la bulle subreptice, et obligea le clergé à rouvrir les temples, sous peine de confiscation du temporel... Cette menace produisit l'effet de la bourse tombant dans la main du maître à chanter *Basile* (*Barbier de Séville*) ; et deux jours après la réception de l'arrêt, on eut pu dire aux ecclésiastiques naguère si récalcitrants : *où donc est la difficulté ?...* Certes ! il n'entrera jamais dans notre pensée d'atteindre des traits du ridicule les choses sacrées ; et l'on voit qu'ici c'est le corps chargé de leur vénérable dépôt qui se rend passible de la comparaison.

On sait que de la même année, 1448, date l'organisation d'une infanterie nationale connue sous le nom de *francs archers* : l'idée de cette institution, qui porta un coup terrible à la féodalité, était due à Jacques Cœur, argentier de Charles VII, et l'une des grandes illustrations du Berry. « Charles VIII, disent les auteurs de l'*Album du Nivernais*, parmi les soldats appartenant à cette milice qu'il conduisit en Italie, compta sans doute bon nombre des enfants de Nevers : du moins, en 1496, la ville eut tellement à souffrir *d'un mal affreux*,

et dit-on, originaire de Naples, qu'on chassa tous ceux qui en étaient atteints. » Il eût mieux valu, dans l'intérêt de l'humanité, essayer de les guérir.

Heureusement, ce terrible fléau n'avait pas encore sévi en France à l'époque de la mesure que nous allons rapporter : en 1461, les échevins achetèrent *rue Chaude*, une maison pour loger les *filles folles de leur corps*, en leur imposant l'obligation de ne pas prendre domicile ailleurs : nous laissons aux casuistes à décider si une telle sollicitude municipale était bien dictée par la saine morale. Malgré cette précaution, ces femmes se multiplièrent tant que cet asile du vice cessa de pouvoir suffire, et que la ville entière fut bientôt infestée des faciles créatures qu'on avait voulu resserrer sur un point. Les dames honnêtes se plaignirent alors d'être confondues avec elles, faute de pouvoir en être distinguées par des marques extérieures; le comte Jean de Bourgogne, faisant droit à leur plainte, rendit, en 1481, une ordonnance par laquelle il fut enjoint à ces filles de porter toujours, sous peine de prison, une aiguillette rouge sur la manche droite. Les magistrats leur avaient prescrit, comme on a vu, de résider *rue Chaude*; le seigneur leur ordonna, lui, de se loger entre les *deux fontaines*, et la fréquentation des bains ou étuves leur fut interdite.

Nous avons mentionné l'établissement à Nevers de la compagnie dite de l'arbalète; en 1524, l'arme qui était devenue familière aux habitants compris dans cette corporation, fut remplacée par l'arquebuse, et ce fut un nouveau sujet d'exercice. « En cette année, la ville acheta trente-deux *pièces d'artillerie* « de Guillaume de Saint-Vincent, marchand à Nevers, disent les auteurs de « l'*Album du Nivernais.* » Nous pensons qu'il est question ici d'arquebuses: les canons ne furent jamais un objet de commerce libre, qui eût été trop dangereux pour l'état. Il est à présumer que l'on s'exerça dès lors à Nevers au tir de l'arquebuse; et les échevins instituèrent un prix consistant en une aune de drap rouge. Dans la suite, on fonda à Nevers l'institution de l'*oiseau Papegai*, et d'un prix pour celui qui l'abattait; mais, comme il n'était pas facile d'obtenir ce succès, quelques honneurs étaient réservés aux tireurs qui frappaient l'une des ailes : la droite méritait le titre de *chevalier de l'oiseau;* pour la gauche, on devenait *baron de l'oiseau.* Mais une véritable gloire environnait celui qui avait été assez heureux pour faire tomber le volatile: il était décoré du titre pompeux de *Roi de l'Oiseau ou des Arquebusiers*, et prenait rang pour toute l'année parmi les habitants privilégiés. Conséquemment, la ville se chargeait de payer ses tailles; il devenait l'enfant chéri de la communauté; et si pareil succès était obtenu trois années consécutives par le même arquebusier, il demeurait exempt d'impôts pour le reste de sa

vie. Le tir de l'arquebuse était établi sur l'emplacement de la rue actuelle des *Ardilliers* ou *Artilliers*.

L'importance des arquebusiers de Nevers, avec lesquels nous en voulons finir, était devenue telle, au commencement du XVIIe siècle, que le duc Charles de Gonzague crut devoir sanctionner, vers 1621, leur organisation en confrérie; il approuva leurs statuts, et confirma le titre de *Compagnie de Saint-Charles*, qu'ils avaient pris, en son honneur sans doute. Revenons aux événements généraux.

Il n'est pas sans intérêt de noter que le premier imprimeur s'établit à Nevers en 1535; la première imprimerie française avait été fondée à Paris en 1470 ; ainsi la capitale du Nivernais ne jouit de cette grande invention que soixante-cinq ans après la capitale du royaume. Ce premier typographe nivernais se nommait Lenoir; en 1546, Nicolas Saulnier lui succéda; dix ans plus tard, la ville, voulant favoriser une si belle industrie, accorda gratuitement une maison à un imprimeur dont le nom n'a pas été conservé, et qui fut exempté de tout subside. Cet industriel se rendit indigne de ces bienfaits, en imprimant des livres prohibés, et justifia ainsi ce mot d'un philosophe du XVIe siècle : « L'art de l'imprimerie est un gentil et mirifique » rosier, mais qui porte des épines à foison. » Le cultivateur du *rosier* à Nevers, pour avoir fait sentir quelques-unes de ses épines, perdit ses exemptions et priviléges, en 1561. Ce ne fut que soixante ans après que les échevins accordèrent de nouveau, à Pierre Millot, les mêmes avantages, avec soixante livres par an. Pour une piqûre légère, peut-être, c'était avoir laissé bien long-temps le pied du rosier en friche.

Il paraît, du reste, qu'au moyen-âge, on attachait assez peu de prix à la prospérité industrielle dans le Nivernais : les historiens de cette province nous apprennent qu'en 1560, le voisinage des forges établies aux environs de Nevers, ayant fait enchérir beaucoup le bois, les habitants de cette ville demandèrent, par une requête présentée au roi, que l'on fît démolir toutes ces usines dans un rayon de trois lieues, avec défense d'en faire construire d'autres.... Il était digne du roi François II de faire droit à une telle demande : ignorant dans toutes les matières de gouvernement, ce prince, à part sa vie maladive, ne connaissait que comme des mots, l'industrie, le commerce et l'agriculture, qui, en effet, étaient devenus à peu près nuls dans le royaume, depuis que les Français s'entr'égorgeaient au nom d'une religion dont le code sublime recommande surtout aux hommes de s'entr'aimer.

Cette réflexion nous conduit à dire quelle fut la part que Nevers prit aux guerres qui suivirent l'établissement de la réforme. La doctrine de Calvin,

d'abord prêchée dans le Berry, comme nous l'avons rapporté précédemment, pénétra en Nivernais sans éclat, et fit peu de prosélytes, disent les historiens de la localité. Mais à Nevers, leur nombre ne tarda pas d'augmenter sensiblement; un évêque, Jacques Spifame, parut même favoriser les nouveaux sectaires, et devint suspect à son clergé, qui l'observait de près. Or, un jour de Pâques, qu'il faisait communier les fidèles dans l'église de Saint-Cyr, ce prélat, au lieu de prononcer, en présentant l'hostie, la formule ordinaire, y substitua ces mots: « Reçois *la figure* du corps de Jésus-Christ. » Tout à coup ces paroles frappèrent son oreille: *Mentiris impudentissime* (Tu ments avec impudeur), tandis qu'un poing répressif tombait sur sa bouche. C'était François Bourgoing, doyen du chapitre, qui, assistant l'évêque, avait entendu la substitution hérédique, et en avait fait justice d'une manière aussi orthodoxe que scandaleuse.... Cet incident interrompit le service divin; l'athlète tonsuré et Jacques Spifame s'échappèrent à la faveur du tumulte; et des épées qui avaient brillé, dit-on, sous les vénérables arceaux de Saint-Cyr, rentrèrent dans leurs fourreaux. L'évêque outragé, ne pouvant plus reparaître sur son siége, résigna en faveur de son neveu Giles, et se retira à Genève, où, probablement, il devint une des colonnes du luthéranisme. En 1561, les protestants avaient dès long-temps obtenu à Nevers un cimetière particulier; dans cette année, ils osèrent s'assembler pour célébrer la Cène sous un ministre nommé Jean de la Planche, ancien Bénédictin. Le lieutenant et l'avocat du roi au baillage de Saint-Pierre se rendirent à Nevers pour défendre à ces religionnaires toute assemblée, en vertu de l'édit rendu à Romorentin. Ils répondirent à ces magistrats qu'en effet cette interdiction existait; mais que des lettres patentes, datées de Fontainebleau, permettaient aux calvinistes de se réunir entre voisins. En conséquence, sans tenir compte des défenses qui leur étaient faites, les réformés s'assemblèrent, au nombre de trente-cinq, le lendemain de la Pentecôte.

Soudain les catholiques murmurent, s'agitent, s'ameutent sur les places publiques; ils cernent les maisons habitées par ceux qu'ils nomment des hérétiques; des cris de mort sont proférés; le tocsin est sonné par les religieux de Saint-Étienne... La foule grossit à chaque instant; elle mugit comme la tempête. Les pierres, les pavés deviennent autant de projectiles; les vitres tombent pulvérisées, avec un retentissement aigu... Renfermés dans leurs maisons assiégées, les protestants n'osent en sortir à travers la tourbe assaillante; enfin, on apporte des torches, et ces infortunés vont périr dans les flammes, ou être ensevelis sous leurs maisons écroulées, lorsque le grand bailli, Antoine de Flamarens, le lieutenant-général Rapine de Sainte-Marie

et le procureur-fiscal du duché, Guy Coquille, parviennent à se faire jour à travers la foule... Long-temps ils pérorèrent dans le tumulte sans pouvoir se faire entendre; pourtant ils parvinrent à calmer cette bourrasque populaire [1].

Le fanatisme est aveugle dans ses fureurs : un pauvre jeune homme, catholique fervent, pris dans la mêlée pour hérétique, peut-être parce qu'il parlait de modération, fut renversé, foulé aux pieds, traîné par les rues : on le laissa à demi-mort sur la voie publique, ayant ses habits déchirés et souillés de fange. Les deux partis en appelèrent ensuite à l'arbitrage du duc François Ier de Clèves, qui remit la cause à son lieutenant, le sieur de Giry. Celui-ci ne trouva rien de mieux à faire que d'ordonner une procession à laquelle tous les habitants de Nevers devaient se trouver; les calvinistes n'y ayant point paru, ils furent arrêtés, désarmés et emprisonnés. Les menaces arrachèrent à quelques-uns le désaveu des principes de la réforme; les autres réclamèrent de nouveau la justice du seigneur. Cette fois, le duc ordonna que les huguenots fussent relâchés, et défendit qu'on les troublât davantage dans leur foi.

Mais au mois de juillet de la même année parut, malgré la courageuse opposition du chancelier de l'hôpital, le fameux édit de François II, qui interdisait l'exercice *de la religion prétendue réformée, sous peine de confiscation de corps et de bien*... Dans cette circonstance, le bailli de Saint-Pierre revint à Nevers, afin de promulguer cet édit avec solennité. Les réformés, tout en protestant de leur profond respect pour ce magistrat, formèrent une opposition légale à l'ordonnance, en appelèrent au roi, et continuèrent de se réunir. Les catholiques, furieux, envoyèrent au duc une députation chargée de solliciter l'exécution de l'édit; François s'y refusa.

Des événements plus graves survinrent au mois d'octobre, les citoyens étant réunis pour l'élection de deux échevins et de douze conseillers. Les catholiques, qui se trouvaient en majorité à cette assemblée, élevèrent la prétention de destituer les magistrats protestants qui avaient été élus l'année précédente, et de rejeter du nombre des électeurs ceux de cette religion maintenant présents parmi eux. Quelques bourgeois modérés voulurent en vain s'opposer à cette violation d'un droit civique, dont les calvinistes ne pouvaient être privés; leurs voix conciliatrices se perdirent dans le tumulte. Il se trouvait là un échevin menacé de la mesure inique; il voulut parler; mais la foule se souleva avec fureur contre lui : il allait être massacré, lorsqu'il parvint à s'enfuir. Hélas! l'infortuné ne devait pas échapper à son triste sort ! poursuivi par les catholiques, il se dirigeait vers l'Hôtel-de-Ville, où il espérait trouver

(1) *Recherches sur la ville de Nevers*, par M. Sainte-Marie, p. 187.

un asile; mais il tomba haletant, suffoqué de saisissement et d'effroi, sur le perron de cet hôtel, où il expira presque aussitôt.

Recherchés en vertu de l'édit, arrachés de leurs maisons, saisis jusqu'entre les bras de leurs femmes, traqués sur la voie publique comme des bêtes fauves dans une forêt, les calvinistes de Nevers firent appel au parlement de Paris, qui déclara les juges de Nevers incompétents. Le duc, toujours modérateur, évoqua alors l'affaire à son conseil; puis, ayant pris des informations, il porta la cause devant le conseil de la couronne; et François II ordonna que les protestants pourraient se réunir, pourvu qu'il n'en résultât aucun trouble. C'était laisser la question indécise: certes! le trouble ne venait point de la part des religionnaires, qui ne demandaient encore que paix et tolérance pour leur foi. Mais les papistes, toujours acharnés, voulaient à toute force, ou les convertir, ou les anéantir. Il était donc impossible que les réformés priassent Dieu, selon leur conscience, sans donner lieu à la plus violente agitation sociale.

Cependant la guerre des catholiques contre les protestants devenait de jour en jour plus acharnée: en décembre 1561, le marquis et la marquise d'Isle, proches parents du duc de Nevers, furent insultés et poursuivis à coups de pierres dans la ville. Le prince, indigné d'une semblable brutalité envers des personnes qui lui tenaient de si près, défendit les attroupements, sous peine de pendaison immédiate : le temps n'était pas encore passé où l'on pouvait menacer une population de la pendre. François de Clèves était bon et juste; mais le chef-lieu de son comté avait peu d'attraits pour lui; il n'y faisait que de rares apparitions, et bientôt il retournait à Paris, à la sollicitation, puissante sur lui, des plaisirs de la cour. Malgré l'édit de 1662, qui accordait aux calvinistes la liberté religieuse hors des villes, les catholiques nivernais continuaient d'attaquer ces religionnaires partout où ils les rencontraient: un médecin de Nevers, en rentrant chez lui, fut assailli, au mois d'avril, par ces furieux, et laissé pour mort sur le seuil de sa maison.

Les calvinistes avaient été contraints de laisser murer la porte de leur prêche; lorsqu'ils crurent n'avoir plus rien à craindre, ils voulurent la rouvrir, et demandèrent à cet effet aux échevins une autorisation, qui leur fut refusée. Plus justes, les officiers du baillage accordèrent la permission demandée. Or, le temple protestant était établi entre les deux ponts, c'est-à-dire hors des murs. La populace, excitée par les prédicateurs apostoliques, et mécontente de la satisfaction obtenue par les *hérétiques*, voulut profiter du moment où ces derniers s'étaient portés en foule vers leur prêche, pour les expulser de la ville. Tout aussitôt la foule s'ameute, délibère tumultueusement, et sous la

conduite de l'échevin Guillaume Tenon, se dirige vers l'entrée de la ville, afin d'empêcher les calvinistes d'y pénétrer. En effet, lorsqu'ils se présentèrent, ils trouvèrent la porte fermée, et l'on refusa de la leur ouvrir. Nouveau recours aux officiers du baillage, qui cette fois encore protégèrent les disciples de Calvin. Mais on calme d'autant moins la multitude irritée, qu'on se montre plus opposé à ses vues : le soir, les catholiques, armés de mousquets, d'arquebuses à croc, par les échevins, mécontents du dessous que le baillage leur a donné, parcourent les rues en proférant des menaces, qu'encouragent *quelques prêtres et bouchers*, dit Théodore de Bèze, dans son *Histoire des Églises réformées*, ouvrage qu'il faut lire avec précaution lorsqu'il accuse les papistes. Une garnison catholique se trouvait alors (10 mai 1562) au château de Chevenon ; elle est appelée à l'aide des habitants de Nevers; le lendemain 11, les protestants sont désarmés et chassés des rangs de la milice urbaine. « Dans la soirée, ajoutent » les auteurs de l'*Album*, les chanoines et les prêtres, qui depuis le matin étaient » en armes par les rues, ouvrent les portes aux gentilshommes catholiques » qu'ils avaient fait mander. Une fois dans la ville, le sire de Chevenon agit » en maître : il s'empare des corps de garde, et abolit la tolérance, malgré les » édits. »

Il fallait que les séductions de la cour exerçassent un empire bien puissant sur le duc François, pour que ce prince, atteint dans son autorité féodale, n'accourût pas à Nevers de sa personne. Il se contenta d'y envoyer un gentilhomme de sa compagnie, nommé d'Artel. Cet officier, qui devait prendre le commandement de la ville, et ramener ses habitants à l'exécution des édits royaux, ne sut pas faire respecter sa mission; il fut témoin des désordres sans pouvoir les réprimer. Il est probable que le duc voulait sérieusement maintenir la tolérance; mais on peut douter que la cauteleuse Médicis, alors régnante, eût eu l'intention sincère de la protéger : peut-être même ressort-il du fait suivant une preuve assez claire de sa duplicité. Vers la fin du mois de mai, le sieur de Lafayette, ennemi déclaré des protestants, fut délégué par la cour pour rétablir l'ordre à Nevers. Il arriva dans cette ville avec cent vingt ou cent trente chevaux; et pour établir la police à sa manière, il commença par mettre sa compagnie en garnison chez les bourgeois suspectés d'hérésie. « Ses soldats y vécurent, dit Théodore de Bèze, avec de tels » désordres, qu'ils vendaient publiquement les meubles de leurs hostes en toute » impunité. » Les principaux calvinistes, pensant avec quelque raison que le modérateur Lafayette achèverait infailliblement de les ruiner, sortirent de la ville. Peu de jours après, le délégué de la couronne fit ordonner, à son de trompe, aux étrangers de quitter Nevers; quelques ministres s'étaient réfugiés

au château; dépistés, ils se cachèrent ensuite dans une maison particulière; mais ils y furent saisis, et Lafayette sollicita, par l'entremise du duc de Guise, l'autorisation de les faire pendre, après leur avoir provisoirement *fait rendre la bourse.* C'était ainsi que le sire de Lafayette pacifiait. En attendant, ce seigneur fit enfermer les huguenots dans les cachots de l'église Saint-Étienne (les églises avaient alors des cachots). Le 27 mai, eut lieu la procession de la Fête-Dieu; tous les protestants s'y trouvèrent dans l'attitude la plus dévote, disons mieux, la plus hypocrite : le jour précédent, conformément aux ordres de la cour *pacificatrice*, le présidial de Saint-Pierre avait menacé, par l'organe des sergents royaux, de faire étrangler et pendre les absents. A la suite de cette solennité, le sire de Lafayette fit rebaptiser les enfants des réformés, et réitérer leur mariage selon le rit catholique, après quoi il chassa de la ville les hérétiques opiniâtres. Cette expédition terminée, l'envoyé de la cour, afin d'entretenir sa mission, fait traîner un jour, par la ville, le corps d'un calviniste mort en prison, et qu'on jette enfin à la voirie, où ses parents ne trouvent plus.

. . . . . Qu'un horrible mélange,
D'os et de chairs meurtris et traînés dans la fange.

Le lendemain, on pend un chapelier, accusé, sans être convaincu, d'avoir brisé l'image du Christ. Le jour suivant, deux sergents du baillage, *soupçonnés* d'avoir dit que les gens de guerre devaient être logés chez les chanoines, sont également pendus sans forme de procès. Pendant ce temps, Lafayette entachait des preuves d'une sordide cupidité l'écusson de sa famille, déjà illustre à plus d'un titre, et qui devait le devenir bien davantage un jour, surtout par le plus noble désintéressement. « Il vidait les bourses d'autrui, disent les auteurs de l'*Album*, arrêtait les bateaux qui passaient la Loire, les rançonnait, et s'adjugeait, par confiscation, les biens immeubles des calvinistes qui étaient en fuite par suite de ses rigueurs. On évalua à plus de cent mille francs la valeur des objets qu'il fit transporter à sa maison d'Auvergne lorsqu'il quitta Nevers. » Non content de ces exactions, ce seigneur intenta un procès en parlement, à la ville de Nevers, sans doute parce que les échevins ne lui avaient pas livré tout le butin qu'il espérait obtenir. La communauté fut condamnée, et avec elle les chanoines de Saint-Cyr, qui se virent contraints de remettre au sire de Lafayette un Saint-Jacques d'argent massif, que, par une abnégation complète de catholicisme apostolique et romain, il fit immédiatement changer en lingots. Nous ne croyons pas qu'en 1793, le fameux Fouché de Nantes, dont nous aurons à signaler la mission à Nevers, ait été aussi loin que l'ascendant du républicain le plus pur des temps modernes : le commissaire conventionnel

confisquait les trésors des châteaux, des églises et des couvents; mais il les envoyait presque intégralement à la monnaie. Le délégué de Charles IX avait confisqué à son profit.

Lafayette fut remplacé par le seigneur de Châtillon en Bazois, qui s'en rapporta aux échevins. Ce n'était pas promettre aux calvinistes un grand adoucissement aux maux qu'ils venaient de souffrir : ces magistrats, jaloux de la justice du duc, qui s'était montrée indulgente envers ces religionnaires, avaient secondé de leur mieux Lafayette; maintenant ils allaient opprimer en leur nom. Ils commencèrent par bannir de la ville les protestants, qui venaient d'y rentrer sur la foi de l'accord fait à Bourges (31 août 1562); mais les chanoines de Saint-Cyr ne trouvaient pas que les magistrats de la ville opprimassent assez rudement leurs adversaires : ils offrirent toute l'argenterie de leur église pour favoriser un armement. Les officiers municipaux firent mieux encore : ils frappèrent un emprunt de cinq cents louis sur les protestants mêmes, pour aider les catholiques à leur faire la guerre. Pourvus de ce subside forcé, ils levèrent une compagnie de cavaliers, et trois de gens de pied, qui se prirent à saccager le pays au nom du pape, sans distinction de croyance, ainsi que cela arrivait toujours en pareil cas. Quelques calvinistes fugitifs furent ramenés dans la ville et pendus. L'un d'eux, qui avait combattu dans les rangs des huguenots au siége de Bourges, mais qui se croyait protégé par l'amnistie royale accordée après cet évenement, fut étranglé et jeté à la rivière, ayant une jambe liée au cou.

Ces rigueurs impies, commises au nom d'un Dieu de paix et de miséricorde, cessèrent enfin après l'édit d'Amboise (19 avril 1563) : elles prirent fin à toujours, dans la ville de Nevers, parce que bientôt la douce et prudente politique de Ludovico de Gonzague sut en prévenir le retour. Plût à Dieu qu'il en eût été ainsi d'un bout à l'autre de la France! mais on sait trop que les rigueurs exercées contre le calvinisme n'y eurent que de courtes trèves; et les tourments qu'on fit endurer à ces religionnaires furent tels, qu'on ne tarda pas à les rendre aussi cruels que leurs ennemis.

En 1568, le consciencieux historien du Nivernais, Guy Coquille, fut appelé à l'échevinage de Nevers, qu'il conserva deux ans, en qualité de premier échevin. Magistrat aussi sage que modéré, il sut administrer avec bonheur en des temps où les passions étaient imflammables et généralement peu bienveillantes. Cependant sa modération n'était point de la faiblesse; il savait comprendre qu'une attaque ne doit pas rester impunie, même quand les représailles peuvent s'environner de sacrifices et de dangers. En 1569, année féconde en excès de la part des protestants, ceux de Sancerre, enhardis par leurs

succès sur les troupes de Charles IX, et maîtres du cours de la Loire, rançonnaient les bâteaux qui naviguaient sur ce fleuve : un poste était établi à cet effet au port de Saint-Thibault. Cette sorte de piraterie excita l'indignation des habitants de Nevers et de la Charité, dont elle ruinait le commerce ; ils s'entendirent pour organiser une expédition nautique contre les Sancerrois. En conséquence, de grandes barques furent construites ; on les chargea de marchandises d'une basse valeur ; et sous le plancher qui les supportait, des soldats, armés jusqu'aux dents, se tinrent cachés. On abandonna ces barques au cours de la rivière, ne montrant que le petit nombre de mariniers nécessaire pour les diriger. Sur les deux rives, des corps de cavalerie suivaient la flottille, mais d'assez loin pour que les protestants ne pussent soupçonner leur proximité, et se tenant toutefois à portée de secourir la troupe des bateaux. Lorsque l'embuscade flottante arriva vis à vis de Saint-Thibault, les calvinistes abusés sommèrent les bateliers d'aborder ; ces derniers obéirent... Les soldats cachés se lèvent alors, s'élancent sur la plage, tuent plus de cinquante huguenots, et la cavalerie, qui survient, achève de disperser le surplus.

La Saint-Barthélemy n'eut point à Nevers le funeste retentissement qui la continua dans plusieurs villes de France : ses murs ne furent point alors souillés du sang des victimes livrées aux bourreaux de Charles IX. La ville demeura aussi indifférente aux débats qui survinrent après l'assassinat des Guises, entre Henri III et les ligueurs ; et lorsque le parlement et la Sorbonne allèrent jusqu'à prononcer la déchéance du roi, le duc de Nevers, sorti récemment de la ligue, modéra les intentions hostiles à la couronne, qui commençaient à éclater dans son duché. Les habitants de Nevers surtout, travaillés par un clergé nombreux, penchaient fortement vers la sainte union. Toutefois, nous le répétons, Ludovic de Gonzague les contint, et leur attira cette exhortation du conseil des Seize. « Messieurs, nous eusmes avis le mois passé des pratiques que faisait » contre vous le seigneur de Nevers. Aussitôt, et dès le 17 dudit mois, nous » vous en fismes advertir, afin de ne pas vous laisser séduire par ces artifices, » mais d'estre constants et persévérer en la sainte union, en laquelle vous » estez entréz ; considérant que hors d'icelle il n'y a point de salut, soit au » ciel, soit en la terre. Et, craignant que nos lettres n'ayent esté surprises, » nous vous faisons cette recharge à mesme intention, et pour vous prier » d'estre assuréz que vous ne manquerez point de secours en tout ce qui vous » sera besoin. Prions Dieu, Messieurs, après nos affectionnées recommandations à vos bonnes grâces, qu'il vous donne, en santé, ce que vous désirez. » A Paris, ce 3 mai 1589.

» Les tenans le conseil-général de l'union des catholiques estably à Paris, » vos bons amis. SENAULT.

Mais l'influence prochaine du duc de Nevers avait agi plus efficacement, depuis quelques semaines, que les sollicitations éloignées des Seize : les échevins portèrent à leur seigneur la lettre de ce conseil, et promirent à Ludovic de ne se conduire que d'après ses avis. Lorsque la couronne échut à Henri de Bourbon, le duc de Nevers, bon appréciateur de l'avenir, traita secrètement avec ce souverain, sans paraître, dans ses démarches ostensibles, se rallier décidément à lui. Cependant cette politique masquée n'échappa point à l'évêque Arnaud Sorbin : un jour, dans la chaire évangélique et en présence du prince, ce prélat fit entendre une vive censure de la conduite de Ludovic, qui, disait-il, écoutait trop facilement *les courtiers hérétiques*. Le duc s'indigna d'une telle hardiesse, se leva, et, d'une voix qui retentit sous les voûtes de l'église, il imposa silence à l'orateur sacré. Sorbin, interdit et confus, descendit brusquement de la chaire, espérant peut être qu'un mouvement protecteur de la part des fidèles allait le protéger contre le seigneur. Mais sur l'intimation d'un regard, les gardes de Ludovic s'étaient rapprochés de lui; ils tenaient la main sur la poignée de leur pesant estoc; personne ne bougea. Le lendemain, dit l'historien de Thou, l'évêque rétracta publiquement ce qu'il avait avancé la veille : nous ne garantissons pas la pleine liberté de cette rétractation.

Peu de temps après cet événement, le duc de Nevers, avec une partie de sa noblesse, rejoignit Henri IV. Dès-lors, les habitants de Nevers, rattachés par les soins de leur seigneur au parti du Béarnais, lui demeurèrent fidèles. Arnaud Sorbin, lui-même, quitta la ligue après la conversion du roi, et mérita si bien sa confiance, qu'en 1595, il fit partie de l'ambassade chargée d'obtenir l'absolution de ce monarque, du pape Clément VIII [1].

Lorsque la reine régente eut convoqué, en 1614, les derniers états-généraux qui aient été réunis avant la révolution française, il se fit à Nevers des dispositions électorales que nous devons citer : elles dessinent bien la physionomie de ces anciennes assemblées provinciales, qui n'étaient pas sans majesté. Quand Marie de Médicis eut fait expédier ses lettres de convocation, et qu'elles eurent été publiées à Nevers par un trompette royal, les paroisses envoyèrent leurs mandataires au chef-lieu du Baillage. « En une salle basse du » château de Nevers, rapporte Florimond Rapine de Sainte-Marie [2], parut » Monseigneur le duc; à son costé madame la duchesse et messieurs leurs

(1) *Gallia Christiana*, t. XII, p. 658.
(2) *Recueil des Estats de* 1614, p. 3 et 4.

» enfants, tous élevés de quatre marches; à son costé droit, était M. le révérend » évesque de Nevers, et à gauche, M. le prieur de la Charité, évesque de » Bethléem. Un degré plus bas, aux pieds desdits seigneurs, duc et duchesse, » était assis le sieur de Blanchefort, seigneur d'Asnois, représentant le » mareschal du Nivernais, ayant une espée richement estoffée de perles et » pierreries croisée sur ses deux cuisses. Au-dessous de lui, était le sieur de » Langeron, bailli du Nivernais, et plus bas, maistre Henri Bolacre, lieutenant-» général en la pairie de Nivernais. Dedans le parterre de ladite salle, sur un » banc, à costé droit, estaient les advocats et procureurs-généraux dudit » duché; et à costé gauche, estaient assis, sur un banc, les échevins de la » ville de Nevers. La noblesse estait derrière la chaire de mondit seigneur. » Proche ledit sieur évesque, estaient plusieurs ecclésiastiques et un grand » nombre de personnes du tiers-état qui estaient dans la salle.

» Mondit seigneur parla en fort peu de paroles, et commanda au sieur » Bolacre d'exprimer le reste de son intention[1] : ce qu'il fit avec une grande » éloquence et applaudissement de tous les assistants. Après, lui parla mondit » sieur évesque pour son ordre; ledit bailli de Nivernais pour la noblesse, » et les échevins de la ville pour le tiers-estat. L'advocat de mondit seigneur » parla aussi à son tour. Ce fait, toute l'assemblée se leva pour aller à la » maison de ville, afin de procéder à la nomination des députés. »

On sait que les états de 1614 ne furent rien moins que favorables à la cour, quoique, peut-être, ils eussent agi dans le véritable intérêt de la monarchie, que Marie de Médicis entendait mal, à une époque où de graves soupçons

(1) A cette époque, l'éloquence était une qualité essentiellement plébéienne ; les grands seigneurs qui présidaient les assemblées provinciales, se bornaient à ouvrir la première séance par un bout de discours, dont ils ne sortaient pas toujours heureusement; puis quelque homme noir du siége ou du barreau se chargeait de développer les vues du noble personnage, quand il avait des vues, ou de lui en prêter lorsqu'il n'en avait pas. Voici une anecdote qui nous a été racontée par un ancien secrétaire du roi aux états de Bretagne. Un duc et pair, dont nous taisons le nom par de hautes convenances, devait présider, au milieu du XVIIIe siècle, les états de cette province. Celui-là s'était mis en tête de prononcer lui-même un discours d'ouverture, qu'il avait fait composer par un légiste de talent. L'homme titré commence la lecture du cahier ; mais bientôt il hésite, il *ânonne*, qu'on nous passe le mot, et fort peu exercé dans le plus élémentaire des arts, il finit par déclarer qu'il s'est engagé dans une entreprise de laquelle il sent qu'il ne pourra sortir avec honneur. Alors, se tournant vers un groupe d'hommes du tiers, durement assis sur une escabelle, *hoé! oh! ici*, fit-il, de la voix et du geste, en s'adressant à son fabricateur d'éloquence, comme s'il eût appelé un chien de chasse; puis, parlant de nouveau à l'assemblée, le grand seigneur ajoute : « il » va vous lire cela, lui ; c'est lui qui l'a composé, et je l'ai bien payé, morbleu ! » Vous comprenez quel dut être l'embarras du pauvre avocat qui avait vendu le morceau oratoire, et qui se trouvait si candidement appelé à le débiter. Cependant, il finit par se remettre, prononça avec chaleur la harangue, et le président de l'assemblée prit pour lui les éloges, parce qu'enfin *il avait bien payé son discours*.

planaient sur elle. Or, il existait toujours entre l'église romaine et le prêche des ferments de discorde; les grands seigneurs, mécontents de la reine et de son conseil, s'unirent aux calvinistes; et bientôt l'arrestation imprudente du prince de Condé fit descendre cette coalition dans la lice. Le duc de Nevers se déclara pour les révoltés. Nous avons vu ailleurs que sa femme, prise dans Rethel, après s'être vaillamment défendue, fit de nouveau une héroïque défense dans Nevers; mais qu'elle fut délivrée par le changement de politique survenu à la cour du Louvre, après l'assassinat du maréchal d'Ancre.

Quelques années plus tard, et lorsque Richelieu eût couvert entièrement la pourpre royale de son ample simarre, ni le duc de Nevers, ni les échevins de la ville ducale, ni ses habitants ne purent avoir une volonté hardie : le cardinal avait opposé le *veto* du génie et de la puissance à tout ce qui ne voulait pas selon ses desseins. Des impôts excessifs pesaient sur la ville, sans que ni son seigneur, ni sa communauté osassent se plaindre. Si les échevins se permettaient la moindre doléance, ils étaient soudain arrêtés, emprisonnés, soit à Moulins, siége de la généralité, soit à Paris. Il fallait qu'ils subissent en silence les oppressions sans nombre que les financiers du roi exerçaient envers les citoyens, pour peu qu'ils fussent en retard d'acquitter des impôts exorbitants, qu'ils ne payaient qu'à grand'peine. Aussi le civisme des principaux bourgeois s'était-il refroidi jusqu'à refuser les fonctions municipales, lorsqu'ils étaient appelés à les remplir : personne ne se souçiait d'engager sa liberté dans cette dangereuse magistrature. Enfin, en 1644, la ville risquait de manquer de magistrats, lorsque l'intendant de Moulins ne trouva rien de plus simple, que d'élire d'office et à lui tout seul les échevins.

Cet état de choses avait laissé à Nevers des souvenirs amers et des ressentiments qui faillirent éclater lors de la fronde. Mais à cette époque, le Nivernais avait pour lieutenant-général un homme adroit, spirituel et hardi : c'était Roger de Rabutin, comte de Bussy. Ce seigneur, tout en composant des couplets satiriques contre la cour d'Anne d'Autriche, contre cette reine elle-même, sut maintenir la tranquillité dans le Nivernais, bien plus qu'il ne laissa le repos dans le cœur de sa cousine, Mme de Sévigné, qui le trouvait charmant, même quand il eût publié son *Histoire amoureuse des Gaules*. Bussy, malade à Paris lorsque les habitants de Nevers parurent vouloir se déclarer pour la fronde, se fit transporter dans cette ville sur un brancard, tandis qu'il faisait occuper par les troupes du roi les châteaux forts de Rosemont et de la Ferté-Chauldron. On avait saisi, par l'ordre de ce lieutenant-général, trois cents mousquets que l'abbesse des Bénédictines de Nevers, Gabrielle-Andrault de Maulevrier-Langeron, avait cachés dans son couvent, afin d'en armer les frondeurs.

Bussy appela ensuite cette religieuse; et plus malicieux que méchant, plus désireux de faire rougir une femme en guimpe que de l'effrayer, il lui parla ainsi :

— Eh quoi! vous aussi, ma sœur, vous voulez entrer dans le grand chemin de l'intrigue? je sais bien que vous pourrez me citer Mmes de Montbazon, de Longueville, et même la princesse Palatine, qui gouverna naguère le Nivernais. Parmi les notabilités du sexe devenues frondeuses, nous comptons, même Mlle de Chevreuse qui, comme vous, ma sœur, pourrait se prévaloir, et ne se prévaut pas de sa candeur virginale; mais, voyez-vous, toutes ces dames là ont pour alimenter la guerre, d'autres armes que des mousquets, et ce sont, après tout, les seules que votre sexe puisse employer heureusement.

— Monsieur le comte est habile à débiter des plaisanteries piquantes, répondit la religieuse, qui, en sa qualité de supérieure et de femme titrée, croyait pouvoir se dispenser d'être timide; mais je ne vois pas pourquoi des religieuses demeureraient étrangères aux malheurs de la France...

— Par la raison toute simple qu'elles sont inhabiles à en juger, et qu'encore même qu'elles s'y connussent mieux, il ne conviendrait pas qu'elles se mêlassent des débats d'un monde qui leur est interdit.

— Interdit... qu'est-ce à dire? Prétendriez-vous par hasard qu'une femme noble, pour avoir pris le voile, doive effacer ses armes du blason, et renoncer aux prérogatives sociales?

— Cela devrait être, au moins quant à ce qui concerne le blason: l'évangile ne reconnaît ni premier, ni dernier. Pour ce qui est des prérogatives sociales, j'en aurais long à dire touchant les réserves passablement mondaines, que les dames voilées se ménagent... Mais je vous déclarerai seulement, au nom du roi, que, s'il peut fermer les yeux sur beaucoup de petites privautés à l'usage des cloîtres, il n'est nullement disposé à permettre aux Bénédictines de Nevers d'entrer en guerre contre son autorité.

— Nous sommes pleines de vénération pour Sa Majesté et son auguste mère; mais le Mazarin...

— Prenez garde à ce que vous dites, ma sœur : le Mazarin pourrait bien, un de ces matins, devenir votre seigneur et maître; car le duc Charles III, qui préfère le climat de son duché de Mantoue à celui des bords de la Loire, obsède depuis quelque tems M. le cardinal pour lui vendre ses domaines de France, y compris le duché de Nevers.

— Qu'entends-je !

— Pourquoi ce cri? M. le cardinal est un seigneur aimable, et Charles III

est un seigneur toujours absent : la comparaison est toute à l'avantage de Son Éminence. Permettez donc, madame, que je fasse enlever l'arsenal qu'il vous a plu de former dans votre couvent, afin que le nouveau duc ne soit pas obligé de signaler sa prise de possession par le siége d'une communauté de Bénédictines.

— Mais, monsieur le comte, dans ces temps de trouble, la sûreté de notre maison exigerait.....

— Une compagnie de gendarmes, peut-être..... Eh bien! s'il le faut, nous vous l'enverrons..... à vos risques et périls, mesdames.

— Quelle indignité !

— Mme de Maulevrier, des religieuses d'un esprit assez martial pour former chez elles un dépôt de trois cents fusils, ne doivent pas s'effrayer de la présence des soldats.

— Mais ces fusils étaient.....

— Destinés au régiment de votre frère : croyez-vous que je l'ignore?... C'est pour cela que, dans ce moment même, mon lieutenant vient de les saisir pour le service du roi.... Tenez, ajouta Bussy, en conduisant par la main l'abbesse près de sa croisée, les voilà, ces fameux mousquets : on les apporte dans ma cour.... Ils sont bien rouillés : vos jardiniers et sacristains les entretenaient mal : à chacun son métier; demain, mes armuriers les auront rendus luisants comme des miroirs.

A ces mots la supérieure des Bénédictines, accablée par les sarcasmes du malin comte, sortit précipitamment de son appartement, afin de ne pas laisser éclater un dépit peu apostolique, qu'elle courut sans doute amortir au pied de son prie-dieu.

Nous avons trouvé cette aventure relatée dans un manuscrit du sieur de Blot, gentilhomme de Gaston, duc d'Orléans; manuscrit qui n'a jamais été publié, non plus que plusieurs satires piquantes de cet écrivain. Nous voici amenés à parler d'un poëte nivernais, contemporain de Blot, et dont la renommée vola plus loin que la sienne. On montre dans l'église paroissiale de Saint-Jean, la tombe d'Adam Billaud, que les biographes du XVIIe siècle surnommèrent le *Virgile au Rabot*, et mieux connu de nos jours sous le nom de *Menuisier de Nevers*. Nous consacrerons à cet artisan, poëte et philosophe épicurien, une notice biographique, à laquelle nos lecteurs sont priés de se reporter[1]. Le voyageur qui passe à Nevers, visite avec empressement la maison qu'habita l'auteur des *Chevilles :* maison située dans une rue à laquelle le

(1) Voyez notre Biographie, à la fin de la seconde Région.

conseil municipal attacha récemment le nom d'Adam Billaud. Cette habitation, d'une assez triste apparence, et dont nous donnons le dessin, n'était pas

exposée de manière à ce que le Virgile nivernais pût, de ses croisées, voir *la lumière redorer les côteaux* voisins : l'exposition de sa baraque historique nous a paru plus favorable aux travaux du menuisier qu'aux inspirations de la poésie lyrique. On sait que le laurier croît de lui-même à Pouzzoles, sur le tombeau du chantre de Mantoue ; ici, c'est la vigne qui paraît se plier complaisamment pour orner, de ses pampres verdoyants, l'ancien asile de celui qui

. . . . . commençait sa carrière
Par visiter ses tonneaux.

Il est probable que Billaud en mit plus d'un à contribution pour boire à la gloire des Muses, avec Jacques Carpentier de Marigny, son compatriote, son frère en Apollon et son ami, tout gentilhomme que fût ce Marigny. Alors encore la république des lettres était toute démocratique : le rang, quoique fier de ses prérogatives, s'abaissait devant le génie... quand il savait l'apprécier.

Nous sommes loin de là maintenant : les aristocraties littéraires ou artistiques, proclamées avec raison ou à tort par la vogue, qu'on mérite ou qu'on usurpe, se sont érigées en pairie dédaigneuse, à laquelle il ne manque que l'hérédité pour devenir tout à fait féodale. En attendant ce régime, elles ont leurs janissaires, leurs prétoriens officieux, qui vous regardent de travers, si vous ôsez trouver *drôles* quelques parties des chefs-d'œuvre qu'ils sont chargés de soutenir... Allez voir la première représentation d'un drame de *l'École indéfinie*, sifflez, et rapportez vos oreilles, si vous pouvez. Heureux temps où l'on fait des illustrations à coups de poings, et de l'immortalité avec des feuilletons qui ne vivent qu'un jour !

A mesure que la puissance seigneuriale perdait de ses droits, ceux de la monarchie devenaient plus amples, les charges financières, imposées par la couronne, plus pesantes, et les offices d'origine royale achevèrent de combler la mesure des exigences souveraines. En 1663, Louis XIV mit la main sur la moitié du produit de l'octroi de Nevers. En 1692, parurent des lettres-patentes qui créaient un *maire*, office jusqu'alors inconnu, et qui ne se donnait pas assurément. Voici la description de l'installation de ce magistrat nouveau, qui se nommait Pierre Arvillon du Sozay. « Le lendemain de son arrivée, les échevins et le procureur du roi, qui avaient déjà été le saluer la veille, se présentèrent à son logis avec les assesseurs du Palais, et précédés des trompettes de la ville, ainsi que des huissiers et des valets, tous en livrée. Derrière, suivait toute la bourgeoisie en armes, avec ses capitaines, ses enseignes et son drapeau. De là, on se rendit à l'Hôtel-de-Ville. En tête du cortége, marchait le sieur du Sozay, vêtu d'une robe de velours rouge cramoisi, doublée de velours noir, et arrêtée par une ceinture de soie noire, d'où pendaient des glands d'or. Deux laquais portaient, l'un, la queue de sa robe, l'autre, ses lettres de provision. Arrivé dans la salle des délibérations, il s'assit couvert au haut bout de la table, fit lire la lettre royale, jura le maintien des priviléges de la cité, puis, les échevins prêtèrent entre ses mains serment de fidélité au roi.[1] ».

L'établissement d'un maire nommé par la couronne anéantissait littéralement l'autorité municipale, puisque les échevins étaient soumis à ce magistrat. Ce fut le duc, dont cette institution diminuait les prérogatives, qui la fit modifier au commencement du XVIIIe siècle. Il obtint que l'office de maire serait désormais uni à la seigneurie, et délégué aux officiers du baillage, de la chambre des Comptes et de la maîtrise ducale; mais cette magistrature

(1) *Album du Nivernais*, t. Ier, p. 80 et 81.

continua d'être tenue de la couronne. Nous ne voyons pas ce que la communauté avait gagné à ce changement. Du reste, l'échevinage voyait depuis long-temps son autorité s'affaiblir : dès l'année 1566, le baillage, en vertu de l'ordonnance de Moulins, connaissait seul des affaires civiles; les échevins ne conservaient dans leurs attributions que la matière criminelle, qui, de tous temps, fut improductive. Cependant, cette juridiction même fut enlevée aux magistrats municipaux en 1727; ils avaient perdu précédemment (1694) celle de simple police, déférée au baillage. Les échevins étaient privés là d'un droit d'une physionomie toute romaine : en qualité de magistrats de police, ils ne marchaient dans les rues que précédés de leurs massiers, qui, comme les licteurs de Rome, portaient les instruments destinés à châtier sur l'heure les divers délinquants. Mais ces instruments, moins terribles que ceux des exécuteurs de la haute justice consulaire, n'étaient que des verges ou des baguettes (*fustes seu bacillos*). Il est probable que les officiers du baillage, successeurs des échevins dans l'exercice de cette magistrature correctionnelle, renoncèrent, au XVIIIe siècle, à l'emploi de la répression flagellante : les épaules de l'époque à travers laquelle avait brillé la lumière philosophique se seraient peu habituées aux verges des massiers. Les habitants de Nevers s'étaient accoutumés à voir successivement s'anéantir tous les priviléges de la cité; les seigneurs, sauf la souveraineté, jouissaient encore des leurs, tandis que la prérogative royale s'était doucement substituée aux prérogatives municipales : ce dont il était résulté que, pour conserver certaines immunités envers les ducs, la communauté s'en était dessaisie en faveur de la couronne. Mais il faut ajouter que la protection de celle-ci, plus constante, plus régulière, assurait mieux que la féodalité les droits des citoyens, et offrait, en outre, une garantie contre les usurpations de la féodalité elle-même.

Reportons-nous un moment en arrière pour signaler le régime intérieur de la ville de Nevers, surtout en ce qui concernait la justice. Dans le principe, le comte, chef civil et militaire, rendait des arrêts en personne; plus tard, distrait de ce soin par des exploits ou des méfaits guerriers, il dut abandonner souvent le siége à son sénéchal. Parmi les sénéchaux de Nevers, l'histoire locale a consigné les noms de Géoffroi de Pougues, qui vivait vers 1193, et de Gaucher de Joigny, contemporain de la comtesse Mahaud. A peu près à la même époque, fut fondé le baillage, institution qui remplaça la sénéchaussée : le plus ancien bailli connu est André de Luzy, dont la magistrature remonte à l'an 1260. Ne vous représentez point les baillis d'alors comme des fonctionnaires à la robe noire flottante; leur office était une charge dite d'épée : ce qui ne donne pas lieu de supposer de profondes connaissances dans les matières

de jurisprudence et de droit. Tout porte à croire que ces baillis connaissaient mieux les lois de la chevalerie que les *Institutes de Justinien*, ou les *Capitulaires de Charlemagne*. Aussi commirent-ils de bonne heure des prévôts à l'administration de la justice inférieure, lesquels prévôts n'étaient guère plus jurisconsultes que leurs chefs. Plus tard, les baillis eurent des suppléants moins étrangers aux lois, coutumes, chartes, édits, etc.; moins étrangers surtout aux formes judiciaires, par la création des lieutenants-généraux. Enfin, dans le cours des derniers siècles, les baillis des grandes comme des petites juridictions, étaient hommes de robe : nos pères se rappelent encore l'ample simarre, la chevelure épandue sur les épaules, la démarche grave de ces magistrats, qui, vers la fin du XVIIIe siècle, étaient devenus justiciables de la muse comique, grâce à une bonne dose de ridicule que la plupart d'entre eux laissaient remarquer, à travers leur importance gourmée.

Le serment que le bailli de Nevers prêtait au seigneur, à son entrée en fonctions, est curieux, par les précautions qu'il renferme, et dont il est naturel de conclure que le désintéressement n'était pas alors une vertu d'un exercice habituel. Voici ce serment : « Vous jurez que vous garderez le droict de Dieu » et de la saincte église, que vous garderez le droict de M. le comte et son » conseil en son honneur; que vous ferez droict à vostre pouvoir à tous gens, » ainsi au pauvre comme au riche; que pour amour, ne pour haine, ne pour » loyer, ne pour promesse, ne pour paour (crainte), ne pour doubtance, ne » pour lignage, ne autrement, vous ne ferez tort et ne souffrirez à faire. Vous » jurez que ne prendrez, ne ne souffrirez à prendre par femme, ne par » enfant, ne par maisgnye (ménage) or, ne argent, ne beste à quatre pieds, » se n'est lapins ou lièvres; ne blé, ne vin, se n'est vin en pot ou en baril, » pour la journée passer pour vous et votre propre maisgnye. Vous jurez » que ne mangerez, ne ne gerrez chieux prévosts ou chieux sergents de » vostre baillage, pourquoi vous puissiez estre ailleurs et se il convient que » vous y soyez, que vous y serez à vos propres dépens; ne ne serez ailleurs à » leurs dépens. Vous jurez que ne prendrez viande que vous et vostre propre » maisgnye ne puissiez gaster à la journée que elle vous sera présentée. » Vous jurez que vous entendez ces serments sans bourde et malengin [1]. »

On voit que les précautions prises contre la cupidité du bailli n'étaient pas tellement absolues, cependant, qu'il ne pût entretenir doucement sa famille aux frais de ses justiciables : seulement le seigneur entendait que ce magistrat s'abstînt des grandes prévarications : la formule du serment composait avec

(1) *Extrait de l'Album du Nivernais*, t. Ier, p. 92.

sa conscience. Le bailli et le lieutenant-général juraient aussi, en présence des échevins, le maintien des priviléges de la cité.

La charte d'affranchissement portait que la justice devait être rendue aux bourgeois, avec le concours de leurs pairs, sous la présidence du bailli; c'était une institution conforme au jury des temps modernes : preuve que les grands principes de l'équité furent sinon suivis, du moins entrevus dans tous les temps. Jusqu'au XIVe siècle, il y eut à Nevers deux degrés de justice émanant de la puissance seigneuriale : le siége supérieur, tenu par le bailli, et qui connaissait des causes civiles importantes et des causes criminelles; et le siége inférieur, tenu par le prévost pour prononcer sur les causes civiles au-dessous de vingt livres. Il existait également deux appels : le premier revenait au tribunal qui avait jugé en première instance, augmenté de deux chevaliers, vassaux du comte; le second, appelé jugement de Dieu ou combat judiciaire, était remis au sort des armes : les historiens du Nivernais n'ont relaté aucun recours à ce dernier; apparemment la barbarie perdit de bonne heure son farouche empire dans cette province centrale.

En 1329, le comte Louis II fonda, comme nous croyons l'avoir dit précédemment, les *grands jours du Nivernais*, qui se tenaient trois fois l'année : ces assises, composées de trois prud'hommes, conseillers du comte, un chevalier et deux gradués, connaissaient des appeaux de Nivernais, tant des prévots que des baillis, avec pouvoir de juger, retenir et renvoyer. Par un édit de 1563, les trois siéges existant dans le ressort de Nevers furent réduits à un seul : réduction de laquelle résulta celle de la juridiction tenant le scel aux contrats, des lieutenants du bailli dans les châtellenies, et des auditeurs des causes d'appel. Le duc établit alors un juge ordinaire dans chacune de ses châtellenies, et conserva au baillage de Nevers la juridiction d'appel sur deux cent soixante-quinze justices du Nivernais. Le surplus des juridictions de la province, parmi lesquelles on en comptait beaucoup d'ecclésiastiques, relevaient de Saint-Pierre-le-Moutier. Mais à propos de ces justices ecclésiastiques, il faut ajouter que les comtes et les ducs s'étaient réservé le droit de justice temporelle *ès-maisons épiscopales de Nevers, et ès-celles des chanoines, et dans leur cellier à Nevers.* Après les appels aux grands jours de Nevers, il n'y avait plus de recours qu'au parlement de Paris [1].

Un officier, appelé Prévost, était l'exécuteur des arrêts rendus par les diverses justices : le bourreau ne devait obéir qu'à son commandement. Cet instrument des hautes-œuvres, logé aux frais de la ville, qui faisait paver le

(1) *Œuvres de Guy Coquille*, t. Ier, p. 437, 441 et 442.

devant de sa maison, jouissait de quelques redevances, particulièrement sur les denrées vendues au marché. Au moyen-âge, le bourreau devait toujours porter un costume qui le fît reconnaître : costume d'un aspect terrible devant lequel on frémissait invinciblement. Voilà un de ces appareils tombés dans le domaine du roman, et qu'il eût été d'une sage morale de maintenir dans les usages de la vie réelle : les *terreurs salutaires* ne sont pas un vain mot.

Les exécutions, disent les historiens du Nivernais, se faisaient au lieu appelé *l'Orme du Carrefour :* en 1789, on y voyait encore un pilori avec son collier de fer, si menaçant pour les consciences faillibles. On sait qu'anciennement les exécutions capitales se faisaient au milieu des villes : c'était encore une des péripéties de cette vie publique, dramatiquement organisée dans toutes ses parties. Le XVIe siècle, qui commença à parer, à fleurir nos mœurs françaises, en éloigna ces âpres effets de scène. Alors on ne décapita, on ne pendit à Nevers que hors de la porte de la Barre : on voyait en ce lieu, il y a cinquante ans, un gibet à neuf piliers.

Indépendamment de la justice seigneuriale, dont nous venons de mentionner les divers degrés, il siégeait à Nevers une chambre des comptes chargée de régir les intérêts et les revenus du duché; en 1558, le roi ordonna que les appels de ses ordonnances fussent portés au parlement de Paris. Il y avait en outre au chef-lieu du duché, une maîtrise des eaux et forêts, qui connaissait des délits forestiers et de la pêche commis sur les terres du duc : cette juridiction se composait d'un grand-maître, d'un maître particulier ou *garde-marteau*, d'un lieutenant-général, d'un lieutenant particulier et d'un procureur-général, ayant sous leurs ordres des huissiers, sergents et gardes forestiers.

Venait ensuite cette juridiction vexatoire où vint s'implanter profondément une des racines de la révolution : *la Gabelle.* Il y avait à Nevers un grenier à sel depuis 1419.... Ce moyen de compression financière fut souvent employé jusqu'à la plus intolérable oppression : ainsi François Ier, durant les guerres contre Charles-Quint, ordonna que les habitants des villes prissent d'un seul coup, dans ses greniers royaux, le sel qui leur était nécessaire pour toute une année. Il se trouva bien une multitude de citoyens qui prétendirent que pour leur santé, ils salaient peu leurs aliments; mais l'hygiène fiscale du roi prévalut, et la quantité que dut prendre chaque ménage fut fixée par les officiers de Sa Majesté. Le personnel du grenier à sel se composait d'un président et de plusieurs autres agents, qui jugeaient les délits en matière de Gabelle.

Nous avons dit que le comté de Nevers relevait de la généralité de Moulins,

(1) Il est ici question du marteau qui servait à marquer les arbres dans les forêts du domaine ducal.

depuis que les grands fiefs s'étaient presque évanouis devant la puissance royale. Or, l'intendant du Bourbonnais intervint plus d'une fois à travers les juridictions locales, et ce ne fut pas toujours pour les faire respecter.

Il ne faut point oublier une juridiction qui n'était pas sans importance : nous voulons parler de celle du prévôt de la maréchaussée. Cet officier, dont le grade équivalait à celui de colonel de gendarmerie, commandait toute la maréchaussée d'une province; il instruisait le procès des hommes accusés de certains délits, et les jugeait en dernier ressort, assisté d'un présidial donné. Pour le Nivernais, le prévôt prononçait avec l'assistance du présidial de Saint-Pierre-le-Moustier. Enfin, il y avait à Nevers des officiers dits du *Point d'Honneur*, vestige de l'ancienne chevalerie, qui souvent avait à connaître de faits bien peu chevaleresques. Ce tribunal se composait d'un lieutenant des maréchaux de France, d'un conseiller et d'un secrétaire. Les appels devaient naturellement ressortir au tribunal des maréchaux de France, appelé la *table de marbre*, et qui siégait à Paris.

Nous avons parlé d'une peste qui désola très-anciennement la ville de Nevers; ce fléau se renouvela plus d'une fois parmi les habitants, dans le cours des XVIe et XVIIe siècles. La désastreuse épidémie avait sévi en 1533 avec une grande intensité; trente ans plus tard, elle reparut et moissonna pendant dix-huit mois des existences. Vainement les échevins, à genoux, offrirent-ils devant la chapelle de Saint-Sébastien, le 21 janvier 1564, un cierge du poids de cent cinquante livres : les citoyens continuèrent de mourir par centaines : Nevers subit une affreuse dépopulation. On craignit en 1581, le retour de la peste ; apparemment on avait lieu de présumer qu'un paupérisme toujours croissant, et d'une extrême malpropreté avait pu contribuer précédemment à propager les miasmes infects, car on établit à Nevers une garde appelée les *chasse-pauvres*, qui écarta avec sévérité les mendiants et les étrangers. Vaine précaution : en 1582, la peste éclata avec fureur; les tribunaux furent fermés, les exercices du collége suspendus. Un cierge de cent soixante-dix toises de long, fut offert à la chapelle de Saint-Sébastien, et les habitants vouèrent un pélerinage à Saint-Vrain-des-Bois. En conséquence, les bourgeois sortirent processionnellement de la ville au mois de décembre, ayant le clergé en tête ; puis après une pieuse station à l'oratoire de Saint-Sylvain, on se rendit à Prémery, où l'on trouva l'évêque Arnaud Sorbin. Ce prélat conduisit le pélerinage à Champlémy, à Donzy, et enfin à la chapelle du Saint dont toute une population venait implorer le secours. Les échevins, qui avaient fait exécuter *le portrait en peinture* de la ville affligée, le déposèrent aux pieds du bienheureux; pleins de confiance dans cette offrande, ils ramenèrent ensuite leurs

administrés à Nevers. Mais l'intercession de Saint-Vrain ne put obtenir l'extinction du fléau qu'après une année entière de la plus affreuse mortalité. Pendant la durée de l'épidémie, on avait fait construire dans l'Ile-aux-Bœufs des loges pour les pestiférés; lorsque le courroux céleste fut calmé, les échevins ordonnèrent que ces baraques fussent brûlées, ainsi que tout ce qui avait touché aux malheureuses victimes des impénétrables rigueurs de la Providence.

En 1606, Paris, la Champagne, la Bourgogne et d'autres provinces ayant été frappées de la peste, les habitants de Nevers prirent de grandes précautions pour éviter l'atteinte du mal terrible; ce fut encore en vain, il se déclara au mois d'octobre, et se renouvela l'année suivante. S'il est incertain que la peste ait encore sévi au mois de septembre 1619, on est assuré qu'elle reparut en 1627, et qu'elle se prolongea pendant plus de dix-huit mois. Les historiens de la localité retracent avec de lugubres couleurs l'aspect de la ville durant ces jours de deuil : « Un serrurier, disent les auteurs de l'*Album*, était occupé jour et nuit à cadenasser les boutiques et les portes des maisons infestées; les rues, obstruées d'une foule inquiète, ne pouvaient pas être déblayées par les officiers chargés de chasser les pauvres, et l'on entendait incessamment les cris sinistres des *maraulds* et *marauldes*, et les coups qu'ils frappaient aux portes des bourgeois pour demander les morts. » Enfin, le fléau cessa le 19 janvier 1629; on voyait encore à la révolution une croix élevée en 1632, sur la place Saint-Sébastien, en commémoration de cette délivrance. On lisait sur une plaque triangulaire appliquée sans doute à la croix : *Votum sanitatis* 1632.

En 1667, nouvelle peste, qui dura encore dix-huit mois : durée fatidique qui se reproduisit pour la troisième fois. Il est présumable que six ans plus tard, les habitants de Nevers craignirent une recrudescence, à en juger par le *vœu de cire* qu'ils formèrent, c'est-à-dire par la promesse d'un cierge qu'ils firent à l'autel de Saint-Sébastien. En 1721, époque à laquelle l'esprit humain commençait à se dégager des lisières de la superstition, il fut pris contre le retour de la peste des mesures d'un autre genre : par ordonnance du 9 septembre, l'intendant de Moulins ordonna que dans chaque ville de la généralité, serait établi un conseil de santé pour veiller à la salubrité publique. Tout porte à croire que ce comité exista à Nevers, et qu'il préserva les habitants des terribles contagions qui les avaient tant de fois affligés. Au moins ne retrouve-t-on plus dans les annales, que la mention d'une courte épidemie, survenue en 1746.

A travers les guerres et les épidémies, l'activité industrielle manque d'essor : les hommes sans cesse occupés de leur conservation, ont peu d'instants à

donner à l'accroissement de leur bien-être. Nous avons vu que, vers le milieu du XVIe siècle, les habitants de Nevers, craignant de manquer de bois pour leur âtre, avaient sollicité la suppression des forges établies dans leur voisinage. Ce fait prouve que l'industrie avait déjà fait quelques progrès en Nivernais. Cependant la ville de Nevers elle-même n'était pas restée étrangère à l'industrie : au XVe siècle, elle partageait avec Limoges une certaine célébrité pour la fabrication des émaux; et les écrivains de l'époque citent les verreries qui existaient dans son enceinte. On doit présumer même que les articles de ce dernier produit n'y étaient pas exécutés sans quelque sentiment de l'art, puisque plusieurs auteurs parlent des vases à pied qui sortaient des verreries de Nevers. Henri IV, par lettres-patentes rendues en 1594, confirma les priviléges accordés précédemment aux chefs de ces établissements. Vers la fin du XVIe siècle, un italien de la suite du duc Ludovic de Gonzague, découvrit aux environs de la ville, une terre propre à faire de la faïence; une fabrique fut établie, favorisée par les ducs, et bientôt imitée : dès l'année 1743, il existait à Nevers onze faïenceries. Le commerce Nivernais n'était point resté en arrière du mouvement industriel que nous venons de signaler, si l'on doit en juger par l'établissement d'une juridiction consulaire, remontant à l'année 1710. Depuis lors, l'élan industriel et commercial s'est singulièrement développé au chef-lieu du département de la Nièvre, ainsi qu'il nous sera facile de le prouver bientôt par le tableau de sa situation actuelle, sous ce double rapport.

Depuis que les ducs de Nevers n'étaient plus que de grands courtisans des rois, et depuis que les priviléges de la communauté dans la cité ducale s'étaient évanouis au sein de la prérogative royale, la vie politique y sommeillait calme, résignée et très-essentiellement payante. Elle se réveilla toutefois en quelques circonstances, notamment lorsque les parlements se prononcèrent contre les Jésuites. Les bourgeois de Nevers, qui croyaient avoir eu à se louer de cette compagnie, relativement à l'enseignement, intervinrent en sa faveur. Ce fut vainement : les disciples de saint Ignace n'en furent pas moins expulsés de la ville, comme de toutes celles du royaume. En mars 1789, lorsqu'il s'agit d'élire des députés aux états-généraux, les citoyens de Nevers, ainsi que ceux de tout le Nivernais, exercèrent leurs droits avec autant de vigueur que de sagacité. On remarquait ce passage dans le cahier du tiers-état provincial : « Si les ordres du clergé et de la noblesse, ou l'un d'eux, persistent à soutenir » que tout doit être conclu par ordre et non par tête, il est recommandé aux » députés de rester unis à tous les autres députés du tiers-état, comme » formant la partie *essentielle* et intégrante de la nation. » Ainsi furent

proclamés en Nivernais les principes qui devaient triompher à Versailles les 17 et 20 juin : l'assemblée roturière de cette province avait eu son jeu de paume avant la grande assemblée nationale. Puis venaient des vœux explicitement exprimés sur la liberté pleine et entière de la presse ; sur la suppression des maîtrises, jurandes et monopoles ; sur l'inamovibilité des juges ; sur la suppression des servitudes personnelles, corvées à bœufs ou à bras, banalités, droits de main-morte, bordelage, dîmes, pontonnage, droits de foire, de minage (mesurage) de leyde, et de tout ce qui entrave l'agriculture, le commerce et l'industrie. L'ordre du tiers réclamait avec non moins d'énergie le repoussement des douanes aux frontières ; l'abolition de tout asile pour le débiteur ; l'égalité des peines à prononcer contre le noble et le roturier. Enfin, le tiers demandait que la confiscation des biens du condamné fût supprimée, et que les coutumes multiples du royaume, devenues inintelligibles, fussent revisées et réformées. Le cahier se terminait par cette déclaration, que les mandataires de la nation à toutes les époques devraient étudier comme une manifestation dont l'intention est invariable dans l'esprit des peuples : « Les » députés resteront comptables de la conduite qu'ils tiendront aux états-» généraux : dans le cas où ils ne se seraient pas rendus inaccessibles à tous » les genres de séduction, et auraient abandonné *lâchement* la défense de » leurs commettants, ils seront déclarés traîtres à la patrie, et indignes » désormais de la confiance de leurs concitoyens. »

L'histoire, comme la justice, tient une balance où toutes les qualités et les actions humaines doivent être pesées avec équité : nous dirons donc que durant l'assemblée provinciale de 1789, la noblesse du Nivernais émit des opinions et des vœux émanant d'une généreuse popularité. Ainsi, cet ordre se prononça, dans son cahier, pour le vote des lois, le consentement de l'impôt, l'inviolabilité des personnes et des propriétés, la responsabilité des ministres, la réunion périodique des états-généraux pour la France, et celle des états provinciaux pour chaque province. La noblesse Nivernaise sollicitait l'abolition des lettres de cachet, des prisons d'état, des commissions en dehors des juridictions ordinaires. Elle disait : le soldat est citoyen ; il ne faut donc pas lui infliger des punitions qui le dégradent : en conséquence, plus de coups de plat de sabre, plus de châtiments qui humilient, et corrigent d'autant moins qu'ils laissent une trace de ressentiment plus profonde. Les nobles voulaient encore que le sort des curés de campagne fût amélioré, que les fêtes surabondantes fussent supprimées ; qu'on établit dans les paroisses rurales des chirurgiens et des sages-femmes. Certes ! ces protestations et réquisitions étaient toutes nationales ; mais ici, le sentiment du privilége formula ses réserves : l'ordre de la noblesse

exprima *avant tout* l'expresse volonté qu'aux états-généraux l'opinion par ordre fut maintenue et conservée ; déclarant que si l'opinion par tête était admise, les députés devaient protester et s'interdire tout autre mode de délibération [1].

L'ordre du clergé, sans avoir émis des opinions aussi libérales que la noblesse, notifia aux deux autres ordres qu'il voulait procéder séparément à ses délibérations, à la rédaction de son cahier, et à l'élection de ses députés. C'était bien là l'esprit du corps; on sait pourtant que lors des mémorables séances de juin, aux états-généraux, il se retrouva de la popularité dans les cœurs ecclésiastiques, et que l'ordre du clergé fut le premier à se réunir presque en entier aux députés du tiers. C'est un fait matériel auquel nous laissons son enveloppe de candeur, afin de n'y pas voir le dépit se liguant avec la nationalité, en haine des démonstrations hautaines que la noblesse avait laissé remarquer à Versailles.

Il nous a semblé digne d'intérêt de signaler, une fois dans le cours de notre tâche historique, l'esprit qui éclata sur les bords de la Loire, à l'époque où les états-généraux furent convoqués : nous croyons avoir choisi convenablement la localité pour cette citation ; nous connaissons d'autres parties du littoral qui nous en eussent fourni de moins heureuses. Peut-être ne doit-on pas oublier, à propos de ces émanations libérales, que le dernier duc de Nevers avait accédé assez ouvertement aux réformes encyclopédiques.

L'assemblée des états du Nivernais, en 1789, fut le dernier acte de l'individualité provinciale du pays; le jour (14 décembre 1789) où l'assemblée constituante proclama l'unité de la France et sa division départementale, les citoyens donnèrent une acception plus large au mot patrie : la cité ne fut plus que leur berceau ; et l'on commença à s'éprendre assez des intérêts et des gloires de la nation, pour tracer dans sa pensée le nom de *français* sur les qualifications pâlies de *Nivernais*, de *Berruyers*, de *Bretons*, etc. Lorsque le peuple, après être descendu dans l'arène des révolutions avec des vues légitimes, s'y laissa égarer, à la voix des passions malfaisantes, Nevers, comme beaucoup d'autres villes, eut ses fanatiques, et le fanatisme ne sait pas toujours s'arrêter là où commence l'attentat. Nous laisserons la liste des démocrates exagérés de l'ancienne ville ducale dans le nuage qu'elle avait fait représenter jadis sur ses médailles, et d'où sortait un bras armé de traits aigus... Contentons-nous

(1) Voyez *l'Album du Nivernais*, t. Ier, p. 87 et suivantes. Voyez aussi *les Cahiers généraux de la noblesse et du clergé du Baillage de Nivernais et Donziois : Archives du département de la Nièvre.*

de dire que ces traits, réalisés en 1793, devinrent plus d'une fois homicides. Mais si l'on hurle avec les loups, il faut quelquefois se décider *à rugir avec les lions* pour ne pas être dévoré par eux. Le département de la Nièvre fut révolutionné par divers représentants du peuple montagnards, particulièrement par ce futur duc d'Otrante, dont le sol de la république féconda les grandeurs aristocratiques. Quelles qu'aient été les énormités politiques de ce personnage, nous ne les classerons point décidément parmi les crimes : en temps de révolution, l'arbre des convictions peut produire des fruits amers, des poisons même, sans que ceux qui le cultivent se croient coupables. Voici des passages empruntés aux proclamations de Fouché : vous y verrez l'entraînement du délire révolutionnaire; peut-être serait-il téméraire d'y voir le parti-pris d'un meurtrier. « Les ci-devant nobles et les ci-devant prêtres vous » diront qu'ils aiment la république; n'en croyez rien. Ils verseront même des » larmes en vous parlant de leurs anciennes erreurs : ce sont les larmes de » ce crocodile qui veut attirer l'imprudent riverain du fleuve pour le dévorer. » Exterminez tout ce qui n'est pas franchement sans-culotte ; la pitié et la » sensibilité sont des crimes de lèze-liberté. Tuez tous les ennemis nés de la » république, si vous ne voulez pas qu'ils tuent la république. Ce n'est pas » assez de guillotiner les conspirateurs; il faut guillotiner les fortunes cou- » pables : allez dans les maisons des contre-révolutionnaires, vous en avez » le droit; saisissez leur or, et venez le déposer sur l'autel de la patrie. » Peut-être, a dit un malin mémorialiste, lorsque Fouché recommandait d'offrir à la patrie de tels sacrifices, il se rappelait qu'il en était le grand-prêtre.

Il y a quelques années, les vieillards de Nevers nous racontaient la mission de Fouché dans leurs murs : ils voyaient toujours, disaient-ils, la guillotine en permanence sur la place du Château. Ils retrouvaient dans leurs souvenirs le reflet des moissons d'or, de vaisselle plate, de diamants, faites chez tous les riches du département, et s'amoncelant au domicile du commissaire conventionnel. Il aimait, ajoutaient les narrateurs, ce coup-d'œil féerique; il se plaisait à palper ces matières précieuses, qui allaient rouler dans le pactole de la république, sans qu'il en restât, prétendait-il, la moindre parcelle à ses mains pures : assertion qui n'était pas la moins hardie de ses hyperboles. Car ce député, romantique par anticipation, ne laissait pas d'être poète. On se rappelle que, sur sa proposition, la convention nationale décréta : « Il n'y » aura qu'un lieu commun pour déposer les cendres des morts; il sera planté » d'arbres; au milieu s'élèvera une statue représentant le Sommeil; au-dessus » de la porte on lira : *la mort est un sommeil éternel.* »

Le citoyen Fouché n'avait pas toujours une épopée aussi lugubre : s'il s'occupait du repos éternel des morts en poète quelque peu matérialiste, vous allez voir qu'il savait pourvoir en magistrat prévoyant à la propagation de la famille humaine. Un jour, qu'il s'était levé de bonne humeur, et que sa journée avait été suave, il se prit à dire le soir au club de Nevers : « Le canon des » batailles dépeuple vos contrées ; mais la prévoyante nature sera prompte à » réparer les sacrifices humains faits à la liberté et à l'égalité. Hâtons donc » l'exécution de ses douces lois : quand la jeunesse est déjà vieille de gloire, » l'adolescence doit être mûre de virilité. » Sur cette sublime conclusion, Fouché ordonna que l'on recherchât dans la ville et dans les campagnes environnantes, tous les jeunes gens des deux sexes qui se trouveraient aptes à contracter l'union conjugale : réquisition d'un genre nouveau dont l'histoire reproduira sans doute peu d'exemples.

Cette battue matrimoniale ayant produit à peu près trois cents couples, il se rendirent à la ville le jour fixé par le représentant ; il passa la revue de cette étrange recrue avec une gravité vraiment sacerdotale ; puis il fiança définitivement les jeunes gens que des inclinations préexistantes liaient déjà. Quant à ceux qui ne se connaissaient point, il les assortit de son mieux : notre Villiaume révolutionnaire improvisa des sympathies.

Cependant, au milieu d'une plaine située sur la rive gauche de la Loire, en vue de Nevers, on éleva l'autel de l'hymen : autel formé de verdure et de fleurs, auquel on montait par des degrés de gazon. Fouché, devenu *grand-prêtre de la nature*, comme il s'intitulait lui-même, parut sur ces degrés, le sabre au côté, le chapeau au panache tricolore en tête, le ventre enveloppé d'une ample écharpe. Il était environné d'un cortége nombreux ; on avait organisé, aussi par réquisition, une musique militaire pour l'imposante cérémonie. Il n'est pas toujours permis d'obtenir la bonne mélodie d'autorité ; mais depuis deux jours les instrumentistes nivernais bataillaient courageusement contre les intonations fausses, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville ; et pendant la marche du cortége, ils étaient parvenus à jouer d'une manière à peu près irreprochable *la Marseillaise, la Carmagnole, le Champ du départ* et le fameux *Çà ira*, qui recevait ce jour là une singulière application.

Les jeunes garçons et les jeunes filles étaient rangés séparément en lignes demi-circulaires autour de l'autel : le citoyen Fouché, ami de la spontanéité, avait voulu que la nature eût l'air de déterminer les choix par une impulsion sympathique, et que chaque union, quoiqu'arrangée la veille, parût se former subitement. La cérémonie commença, comme on le pense bien, par un discours du représentant. A sa harangue un peu longue, succéda celle, beaucoup plus

longue, du président de l'assemblée populaire; puis vint en forme d'homélie, celle de je ne sais quel commissaire du pouvoir exécutif. Enfin, l'instant décisif étant arrivé, le grand-prêtre de la nature ordonna à chaque garçon d'aller prendre sa future dans le rang des filles; et lorsque le couple se présentait devant lui, il couvrait les conjoints du bout de son écharpe frangée d'or, et les déclarait mariés au nom de la patrie. Il arriva bien, dans la mêlée, que les fiancés de la veille se trompèrent et improvisèrent en effet de nouveaux choix; mais le consécrateur ne s'arrêta pas à ces minuties, et l'auguste solennité se termina aux cris de vive la république!

Un immense festin fut servi *sous les voûtes de la nature* (autre expression pittoresque du citoyen Fouché); on mangea beaucoup, on but davantage; les chants patriotiques obligés s'élevèrent, chevrotants et discors, vers les cieux, et la nuit surprit à table les joyeux convives. Lorsqu'elle fut close, les six cents mariés disparurent à travers ses ombres, et se rendirent Dieu sait où, sous la double protection de Bacchus et de l'Amour....

Il était environ minuit; le citoyen Fouché se réveilla en sursaut, et se dressant avec précipitation sur son séant, il apostropha ainsi un de ses secrétaires, qui couchait dans sa chambre :

— Dis donc, sais-tu que tantôt j'ai oublié un point essentiel dans la conclusion de mes mariages.

— Ah! citoyen représentant, répondit le secrétaire, en baillant, c'était pourtant bien beau.

— Mais pas d'acte civil, mon cher ami, pas le moindre acte civil : j'ai fait là des mariages des temps primitifs. Sans doute, c'est beau; malheureusement ce n'est pas légal. Comment, dis-moi, remédierons-nous à cela.

— Je veux que le diable m'emporte si je m'en doute, citoyen représentant; tous nos jeunes époux venaient de je ne sais où, et y sont retournés.

— Allons, cela fera dans quelque vingt ans de la besogne pour les tribunaux de la Nièvre.

A ces mots, le grand prêtre de la nature se retourna sur le côté gauche et se rendormit.

L'anecdote que nous venons de rapporter est vraie dans sa substance; mais notre conscience d'historien nous fait la loi de dire que nous la tenons d'un témoin oculaire qui se plaisait à broder les détails du conteur : il était de l'école de feu l'académicien Suard. Tout en acceptant la donnée comme historique, il faut donc n'accorder au récit que la confiance réservée aux légendes merveilleuses : ceci est un fabliau des temps révolutionnaires, poétisé par un Trouvers de l'époque.

Avant de vous entretenir du Nevers actuel, avec toute son activité commerciale et industrielle; avec son apparence d'opulence sans ostentation, de bien-être sans faste, nous avons à vous parler du Nevers monumental : sous ce rapport aussi la ville a ses richesses.

Le château ducal attire surtout l'attention de tous les voyageurs, et même celle des artistes, quoique sa façade, jadis élégamment ouvrée, ait été mutilée par le vandalisme destructeur, et peut-être par le vandalisme réparateur, non moins redoutable que le premier. Ce que ni l'un ni l'autre n'ont pu enlever à ce monument, c'est cette ordonnance vaste et imposante; cette splendeur architecturale qui révèle tout d'abord une construction de la renaissance. En effet, celle-ci, commencée au XVe siècle par les Clèves, ne fut terminée que dans le cours du siècle suivant. La façade est divisée par trois tours pentagones : deux d'entre elles encadrent heureusement l'édifice du côté de la place, et celle du milieu renferme l'escalier principal du château. Sur ces tours, la sculpture avait fait courir de charmantes arabesques, des enroulements d'une originalité bizarre, desquels s'élançaient ces figures étranges, que l'on pouvait prendre pour l'œuvre d'un rêve fantastique, si l'on ne savait que la pierre s'était faite satire piquante sous la main de l'art malicieux. Parmi tous ces caprices, on distinguait, sur la tour du milieu, des bas-reliefs représentant un train de chasse qui s'harmoniait bien avec les autres ornements, et admettait, sans trop de contraste, des écussons variés, parmi lesquels on pouvait reconnaître ceux des maisons de France, de Clèves, de Gonzague, de Brabant, de Limbourg, d'Anvers, de Rethel et de Nevers : toutes familles dont les magnificences s'étaient épanouies, les passions ébattues, les intrigues secrètes abritées sous le toît du château ducal. Le régime révolutionnaire, qui voulut niveler tout ce qui faisait saillie, dans le monde social comme sur les monuments, a passé sa râpe sur les armoiries qui couvraient la tour de l'escalier : avec les insignes héraldiques, ont été pulvérisées les sculptures dont elle était comme émaillée. Les lucarnes qui se trouvent à la naissance du toît, rappellent seules maintenant la splendide architecture à laquelle le palais appartient, par une ornementation opulente et de bon goût. L'escalier dont nous avons parlé, tourne avec autant de grâce que de hardiesse dans la cage jadis élégante que nous venons de décrire : c'est aujourd'hui l'une des parties les plus remarquables d'un intérieur extrêmement dégradé. Car, dans ces grandes pièces qui, depuis cinquante ans, changèrent souvent de destination, vous ne retrouverez plus que des vestiges de la grandeur princière, qui, durant près de trois siècles, y dessina si largement les phases de sa vie. Vainement voudrez-vous y ressaisir les traces du passage de ces adorables

Bourgeois frères del & sc. Imp. de Bougeard

PLACE DUCALE

à Nevers.

A PARIS CHEZ POINSIN & SUBLEAU, RUE DES ...

Bourgeois frères del & sc. Imp. de Bouscard.

PLACE DUCALE

à Nevers

PARIS, LAS FORNIS & NICOLAS, ÉDITEURS

ARTHUR
TILLEY

princesses de Clèves, qui firent parler d'elles avec tant d'insouciance de ce qu'on en disait, parce qu'on disait toujours qu'elles étaient belles. On vous montre bien les appartements qu'elles habitèrent; mais ils ne sont plus parfumés de leur souffle; l'écho de leurs soupirs peu mystérieux s'y est tû depuis bien des années. Vous regretterez moins assurément les musiques barbares qui retentirent dans ces salles immenses, à grand renfort de trompettes aux stridentes fanfares, auxquelles se mêlait l'aigre grincement de trente violons. Maintenant ces pièces, occupées par les tribunaux, résonnent des accents non moins inharmoniques et d'une plus fatale conséquence, qu'échangent les organes de la procédure : *la procédure*, mot consacré par l'usage moderne qui ne déguise pas mieux ce qu'on appelait autrefois *la chicane*, que la qualification *d'avoué* ne couvre les vieilles subtilités de la profession de *procureur*.

La face du château opposée à celle qui regarde la place, se perd dans les débris du vieux manoir seigneurial, dont les restes, encore considérables, s'étendent derrière l'édifice qui l'a remplacé. Ces vestiges se composent d'un mur fort épais et d'une grande solidité, percé ça et là d'étroites embrasures pour le service des armes de trait. Cette muraille, ruinée dans quelques parties, laisse reconnaître, par son appareil puissant et régulier, une construction du XIIIe siècle. La vieille demeure seigneuriale offrait une plate-forme avec plantation d'arbres, dont on avait fait depuis un jardin, mais qui a été abattue dans les temps modernes. Cette terrasse était surmontée, vers la rue du Doyenné, de deux tourelles à pans, et assez bien conservées, quoiqu'elles datassent des premières années du XIVe siècle. « Autour des fenêtres rares et étroites de ces tourelles, disent des auteurs de *l'Album*, on voyait de nombreuses cicatrices imprimées par les balles, échangées sans doute durant les guerres d'invasion, ou pendant les hostilités plus malheureuses encore dont les dissidences religieuses furent le sujet.

Près de là s'élevait l'ancienne chapelle du château, édifice des beaux temps de la période ogivale, dont il ne reste plus rien, et que regrettent vivement les amis des arts. C'est encore sous les coups du pic révolutionnaire que se sont écroulés ces arceaux élégants, ces délicatesses exquises de l'architecture et de la sculpture que l'aveuglement des passions politiques ne sut pas reconnaître, et dont Grégoire recommanda trop tard, par malheur, la conservation.

Un mur crénelé entourait en 1575 le château; il disparut probablement vers le commencement du XVIIe siècle; et alors la cour fut close par une grille, qui laissait découvrir la façade principale de l'édifice. La république, disent les vieux habitants de Nevers, en a fait fabriquer des piques : métamorphose allégo-

rique sans doute, car le fer ne pouvait manquer dans le pays. Les dépendances de l'habitation des anciens ducs étaient considérables : la belle promenade qui s'étend à l'une de ses parties latérales, faisait partie du parc contigu jadis à toute demeure seigneuriale ; et l'espace occupé par les jardins de celle-ci, est maintenant couvert de constructions particulières. Les princes de la maison de Gonzague se proposaient d'agrandir la place, déjà fort belle, qui s'allonge en parallelogramme devant le château : ils avaient même le projet d'ouvrir l'un de ses côtés sur la Loire. Durant la révolution, ce plan fut repris par le représentant Fouché; mais, ainsi que la plupart des conceptions du temps, ce travail demeura indéfiniment ajourné.

L'un des monuments historiques les plus dignes d'attention après le château ducal, c'est l'ancien Palais-de-Justice, construit au XIVe siècle, par le comte Philippe de Bourgogne, avec l'assistance des Bénédictins de la Charité, qui accordèrent à ce seigneur cent cinquante pieds de chêne à prendre dans leur forêt de Bretange. Il est situé rue de la Revenderie, à l'extrémité méridionale de la nouvelle rue du Commerce. On y montait naguère encore par une double rampe, parce que si la partie supérieure de l'édifice était destinée aux corps judiciaires, les halles en occupaient la partie inférieure. Ce dernier local appartenait au prieuré de la Charité, sans doute par suite d'un accord entre lui et les comtes de Nevers; les marchands étalagistes devaient donc payer un droit de location aux religieux de cette communauté. La disposition intérieure du lieu où se rendait la justice a subi peu de changements : on voit encore la salle des *Pas perdus*, soutenue par de forts piliers en bois. Au fond, se trouvait la salle où siégeait le bailli, premier magistrat de la province, le lieutenant-général et les juges: on l'a distribuée en appartements. Sur l'un des côtés, se tenaient le procureur fiscal et l'avocat-général ; plus près de l'entrée, se trouvaient, à droite, le logement du concierge, à gauche, le greffe.

En 1400, le beffroi de la ville fut transporté du clocher de l'église de Saint-Martin, dans une tour carrée, haute et svelte qui avait été élevée à la partie antérieure du Palais de Justice. Cette tour, peu solide apparemment, fut refaite en 1439, puis en 1456, à la suite d'un orage qui l'avait fortement endommagée. On y plaça une horloge après cette dernière reconstruction. L'aspect général de cette vénérable construction, qui n'est nullement monumentale sous le rapport de l'art, enlaidit passablement la voie publique ; les habitants de Nevers la regretteraient peu, si l'on se décidait à la démolir.

Il faut l'avouer, les édifices civiles recommandables au jugement de l'art sont rares à Nevers : toutefois, en pénétrant dans les cours, en recherchant certaines constructions du moyen-âge, masquées par des bâtiments modernes,

ANCIEN PALAIS DE JUSTICE
(Rouen)

l'artiste pourrait enrichir son album de quelques fragments d'architecture et d'ornementation de l'ère ogivale ou de la renaissance, qui ne dépareraient point les collections de beaux modèles; mais l'espace nous manque pour signaler ici ces objets, et nous revenons aux monuments proprement dits. Les remparts de la ville tiennent le premier rang parmi ces derniers : on sait qu'ils furent élevés, en 1194, par le comte Pierre de Courtenay; qu'on les reconstruisit en partie dans le cours du XIVe siècle, et nous avons vu que le roi Charles V confirma l'établissement d'un impôt pour l'entretien des murs, portes et fossés de la ville. Mais de ces formidables remparts, il ne reste plus que des débris : une porte seule, celle de Crou, parfaitement conservée, peut donner l'idée des moyens de défense qu'offrait ce genre de fortifications avant l'artillerie.

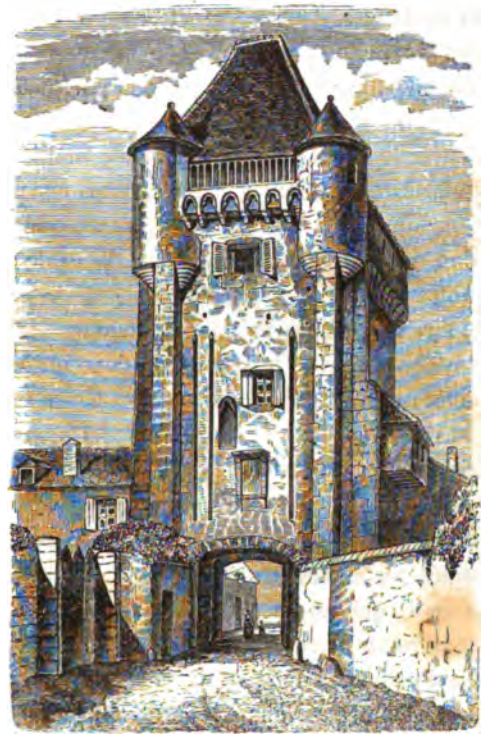

Cette porte, précieuse sous ce rapport, offre un mélange d'élégance et

de puissance que l'on rencontre peu dans ce genre de monuments. Elle est couronnée d'une galerie de machicoulis trilobés avec une certaine recherche de l'effet pittoresque, et les deux tourelles dont elle est flanquée, semblent se tenir suspendues sur l'abîme avec autant de coquetterie que d'audace. A la face extérieure, on voit le millésime de 1393 : c'est probablement la date de la construction. Au-dessous se trouve le mot *fides*, qui se rapporte au gouvernement des Gonzague, dont ce mot était la devise. La porte qui nous occupe présente dans son ensemble une tour carrée, surmontée aujourd'hui, ainsi que ses deux tourelles, de toitures assez élevées.

A la face extérieure de ce fort, est un ouvrage avancé, que flanquent deux tourelles en saillie et crénelées. Cet ouvrage offre un chemin étroit et tortueux, qui conduit à un fossé très-profond, que remplissaient les eaux d'un ruisseau appelé le Crou : *Rivulus credandi.* Là se trouvait le pont-levis, perpétuellement levé en temps de guerre, avec une herse pesante, qui tombait au moindre soupçon de danger. Anciennement la route de Paris aboutissait à la porte de Crou; plus tard, elle cessa d'y passer, et communiqua à la porte de la Barre, laquelle fut elle-même délaissée pour la porte des Ardilliers ou de Paris.

On a élevé près de cette porte, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, une caserne de cavalerie, qui, comme la plupart des constructions de cette époque, ne mérite que le nom de *bâtiment.* L'harmonie de l'aspect dans les villes, leur disposition coquette et pour ainsi dire théâtrale, est un art adopté par les vanités de notre temps, et que le grand Frédéric avait exhumé avant nous de l'antiquité, lorsqu'il décora sa jolie capitale de Berlin. Sous le règne de Louis XV, nous bâtissions avec le sentiment d'une utilité matérielle, sans nous inquiéter d'édifier : c'est ainsi que fut maçonnée la caserne de Nevers. Elle se compose, au rez-de-chaussée, de onze écuries, pouvant loger deux cent cinquante chevaux, et de trois étages, disposés pour recevoir cent quatre-vingt-deux lits, sous l'empire de cette idée peu hygiénique que les soldats doivent coucher deux à deux. Le plan de cette construction admettait deux pavillons destinés au logement des officiers, et devant le tout devait s'étendre une vaste cour, qui est restée en projet, ainsi que les pavillons et un magasin à fourrage ouvrant sur une seconde cour. Dans son état actuel, la caserne reçoit habituellement cinq à six cents cavaliers, équivalant à la force numérique d'un régiment. Nous avons dit ailleurs que de grandes et fertiles prairies avoisinnent la ville de Nevers.

La porte de Paris fixe l'attention des voyageurs, non pas que son ordonnance soit digne d'éloges, mais par la destination triomphale qui lui fut

assignée après la victoire de Fontenoy. Cette porte a été élevée en 1746 :

c'est avoir dit qu'elle appartient à cette architecture sans caractère, où s'étaient évanouies les inspirations, encore nobles et grandioses, du règne du Louis XIV. Il semble que la muse de Voltaire ait voulu se mettre ici à l'unisson de l'extrême médiocrité du style architectural, dans les vers gravés sur ce monument : on lit au fronton extérieur :

> Au grand homme modeste, au plus doux des vainqueurs,
> Au père de l'État, au maître de nos cœurs.

Les poètes de la rue des Lombards désavoueraient ce doucereux distique, à coup sûr plein de longueurs, si l'on y cherche la vérité.

Sur le fronton intérieur de cette porte figurent ces deux autres vers :

A ce grand monument qu'éleva l'abondance,
Reconnaissez Nevers, et jugez de la France.

Est-ce de l'abondance des pierres que le poète entend parler? car assurément, il ne peut être question, ni de la richesse, ni de la splendeur des détails. Cela signifie tout simplement que M. *de* Voltaire, historiographe du roi, composa ces rimes laudatives dans son cabinet de Paris, sans avoir vu l'arc triomphal qu'elles devaient *décorer*. Une flatterie maladroite a dicté la tirade suivante, gravée sous l'arc même :

Dans ces temps fortunés de gloire et de puissance,
Où Louis, répandant les bienfaits et l'effroy,
Triompha des Anglais aux champs de Fontenoy,
Et faisait avec lui triompher la clémence;
Tandis que tous les arts, aimés et soutenus,
Embellissaient l'État, que sa main sut défendre;
Tandis qu'il renversait les portes de la Flandre,
Pour fermer à jamais les portes de Janus;
Les peuples de Nevers, en ces jours de victoire,
Ont voulu signaler leur bonheur et sa gloire.
Étalez à jamais, augustes monuments,
Le zèle et la vertu de ceux qui vous fondèrent;
Instruisez l'avenir, soyez vainqueurs du temps,
Ainsi que le grand nom dont leurs mains vous ornèrent.

Les temps *fortunés de gloire et de puissance* où Louis XV régnait; Louis répandant *les bienfaits* en triomphant des Anglais; les arts *aimés et soutenus* par ce souverain; sa main *défendant l'État;* le pitoyable jeu de mots *des portes de la Flandre* et *des portes de Janus :* les dernières se fermant par le renversement des premières..... Ah! par ma foi, pour le premier génie du XVIIIe siècle, voilà, indépendamment de la plus prosaïque versification, trop de billevésées ensemble. Si le moins heureusement inspiré de nos poètes du XIXe siècle eût eu le malheur de produire tant de niaiseries, il se serait bien gardé de les signer; et non-seulement celles-ci sont signées en toutes lettres, mais la ville de Nevers les paya cent louis à Voltaire. Dieu! comme le prix des vers a baissé : au moment où nous écrivons, les confiseurs en auraient pour cette somme une rame de beaucoup meilleurs, et surtout d'infiniment plus justes.

Dans les parties de fortications qui se trouvent çà et là autour de Nevers, on remarque encore la porte Neuve, qui s'ouvre sur le faubourg de la Chaussée, et dont l'existence remonte à l'année 1482. On s'arrête avec plaisir

devant la tour de Saint-Éloi ou des Patureaux, qui date de 1421 : elle est ronde et porte une couronne de machicoulis trilobés du meilleur goût. Au XVIe siècle, l'enceinte de Nevers était encore entière : alors cette ville, selon la cosmographie de Belleforêt, avait un aspect martial et une réputation militaire que le changement de ses destinées, autant que la disparition de ses remparts, a dû lui faire perdre.

Le pont de Nevers est un monument remarquable sous le rapport de la solidité : on voit par le plan de la ville, dû aussi à Belleforêt, que ce pont était divisé en trois parties au XVIIe siècle : le pont de Loire, celui de Notre-Dame et celui de l'Official. Le premier, construit primitivement en bois, fut entraîné par une crue en 1309 ; rétabli presque immédiatement, il ne put résister aux glaces de 1389, et ne fut reconstruit qu'en 1407, à l'aide d'un subside que le roi Charles VI avait accordé sur les tailles l'année précédente. Alors on bâtit un pont de pierre ; mais sa construction, apparemment retardée par le défaut de ressources, dura cent vingt-huit ans : elle ne fut terminée qu'en 1535. Deux tours et un pont-levis défendaient chaque tête du pont ; l'une de ses piles, creuse et voûtée en dedans, contribuait encore à sa défense, en admettant des canonnières, pouvant tirer à fleur d'eau sur les bateaux qui se seraient approchés. Le pont Notre-Dame, moins ancien que le précédent, datait de l'année 1560 : il avait reçu son nom d'une chapelle située à son extrémité méridionale. Le pont dit *de l'Official*, tenait cette désignation de la dignité de Pierre Régnier, grand-archidiacre et official de Nevers, par les soins de qui il avait été élevé.

En 1628, au mois de novembre, une crue rompit les ponts de la Loire et de Notre-Dame. Les temps étaient difficiles ; la ville ne put les faire réparer ; et ce ne fut qu'en 1670 que, par les ordres du grand Colbert, une reconstruction à peu près entière eut lieu. Les constructeurs comptaient sur l'impérissable solidité de leurs travaux, ainsi qu'on en pouvait juger par une inscription en vers latins placée dans les fondations ; mais les éléments et le temps trompèrent le faste de cette promesse poétique : il fallut travailler à la réparation du pont en 1747, puis en 1780 ; et malgré de nouvelles garanties de bonne construction, sept arches furent emportées par une crue en novembre 1796. Long-temps une ressoudure en bois défigura le monument ; enfin, elle fut remplacée par des arches en pierre, il y a quelques années. Tout porte à croire que les eaux et les glaces ne pourront rien sur cette partie de l'édifice, qui est la plus exposée à leur action.

Les ponts jetés sur la Nièvre, dans l'intérieur de la ville, datent tous du moyen-âge : plusieurs furent jadis fortifiés ; et d'autres subirent des vicissitudes qu'il serait peu intéressant de rapporter.

On remaque sur le bord de la Loire un assez beau quai, dont l'existence remonte à l'année 1732; il vient d'être reconstruit et orné d'un large trottoir par un habile ingénieur. C'est aussi une sorte de monument que la promenade appelée *le Parc*, et qui devait originairement appartenir, comme nous l'avons dit, aux dépendances du château. Elle est plus vaste que régulière; la partie basse fut replantée en 1739.

Nevers est riche en monuments religieux du plus grand intérêt, et fort remarquables sous le rapport de l'art : nous parlerons d'abord de la cathédrale. Si l'on en croit les anciens historiens du Nivernais, les fondations de cette église remontent au temps des premiers évêques. Quoiqu'il en soit, il ne reste rien de la construction primitive, si ce n'est peut-être quelques vestiges enfouis dans la terre. Ce temple métropolitain avait d'abord été mis sous l'invocation de la Sainte Vierge et des martyrs Gervais et Protais; mais au commencement du IXe siècle, ce fut Saint Cyr qui en devint le patron. Vers l'année 910, la basilique de Saint-Cyr menaçant ruine, ce qui donne lieu de présumer qu'elle n'avait pas été bâtie d'après les principes de l'architecture romaine, l'évêque Atton fit commencer sa reconstruction. L'église fut dès-lors divisée en trois parties, avec transepts et crypte. Il est probable que ce prélat ne put faire terminer l'édifice : au moins ne reste-t-il de son temps que deux piliers, recevant les retombées de quatre cintres, romans comme eux. Les voûtes et les fenêtres en ogives, peu déterminées encore, qui se remarquent au sud et au nord doivent appartenir à la fin du XIIe siècle; mais le plein-cintre que l'on retrouve en d'autres parties, révèle une architecture plus ancienne, c'est-à-dire intermédiaire entre les travaux d'Atton et ceux ordonnés par l'évêque Théobald, en 1188, au rapport des auteurs de la *Gallia Christiana*. L'église ayant été détruite la onzième année du XIIIe siècle par un incendie, Guillaume de Saint-Lazare, autre évêque de Nevers, la fit reconstruire, et selon Parmentier, dans son histoire de l'*Épiscopat de Nevers*, les cinq travées de la nef datent de cette époque. Les arcades présentent ici l'ogive basse et comme timide; leur base s'appuie sur de lourdes colonnes romanes qui, certainement, appartiennent à une ère antérieure au XIIe siècle. Au-dessus de ces arcades règne une galerie assez lourde, mais où l'on remarque des découpures heureuses ornant les chapiteaux des colonnettes. Les sculptures de la nef, où se reproduisent diverses figures d'anges, font peu d'honneur à la statuaire du XIIIe siècle, et contribuent à rendre massif l'ensemble architectural. A cette époque, le chœur était placé dans la chapelle dite de Sainte-Julitte; mais, par une telle situation, l'abside, tournée vers l'Occident, ne répondait point au vœu du christianisme. Au commencement du XIVe siècle, un nouveau chœur fut construit à l'extrémité opposée du premier, et rappela ainsi que toute lumière sacrée vient de l'Orient.

Ces derniers travaux, exécutés à l'origine de la belle période gothique, complétèrent la construction de Saint-Cyr : l'église fut consacrée en 1331, par Pierre de Palude, patriarche de Jérusalem. A la première vue de l'intérieur du monument, l'œil saisit le désaccord des divers styles qui sont venus s'y réunir sans s'y être combinés; toutefois, leur réunion n'est pas disgrâcieuse, et l'incohérence des détails ne nuit pas à la majesté de l'ensemble. Mais si détachant, par la pensée, le chœur de la nef, on concentre son attention sur le premier, on est charmé de la grâce, de l'élégance, de la légèreté des arceaux élancés, des faisceaux de colonnettes formant les piliers, et de tous les détails de sculpture qui courent sur les murailles : « cette construction, disent avec raison les auteurs de l'*Album*, est le triomphe de l'architecture ogivale; » il faut ajouter du XIVe siècle. Le chœur ne put être placé au point cardinal indiqué par les Pères de l'église, sans contraindre l'architecte à mutiler le transept: pourtant il ne fut pas entièrement détruit, et c'est dans une de ses parties que l'on admire une délicieuse cage d'escalier à jour, ornée de tout ce que le ciseau de la renaissance savait produire d'agréments. Cette cage, se terminant en forme de dôme, est couronnée par un Saint Michel terrassant l'esprit immonde sous la forme d'un serpent. Près de l'escalier si élégamment éclairé du côté de l'église, s'élève une porte, construite comme lui au commencement du XVIe siècle, et qui ne lui cède point en coquetteries de sculpture; on ne peut se lasser d'admirer les deux colonnes découpées en manière de treillis qui flanquent cette porte : nous n'avons rien vu d'une grâce aussi ingénieuse.

L'église de Saint-Cyr offrait autrefois un portail ouvrant sur la rue du Doyenné, et qui, depuis long-temps mutilé, ne laisse plus reconnaître les curieux détails que les artistes de la fin du XIIe siècle y avaient multipliés. Autour des archivoltes s'arrondissait un quadruple rang d'Anges, de Saints et de Saintes, entourant une représentation du jugement dernier. Là, au commandement du fils de Dieu, sortant des nuées, la trompette fatale sonnait; *les morts peu diligents*, comme dirait le poète Béranger, secouaient la poussière du tombeau; tandis qu'un Archange, tenant la balance de la justice éternelle, se disposait à peser les trépassés de tous les temps, que les clairons célestes venaient de tirer d'un long sommeil. Sous l'arcade du portail, se présentaient quatorze figures de bienheureux dans des niches délicatement trilobées; mais les vandales de diverses époques et le temps, plus vandale qu'aucun d'eux, ont ou défiguré ou fait disparaître la scène allégorique que nous venons de décrire, avec la population de pierre qui animait ce portail, dédié à Saint Christophe, et qui remontait à l'année 1280. Ce fut jusqu'au tiers du XIVe siècle, l'entrée principale; mais cette entrée perdit son importance lorsque le chœur fut reporté de l'occident à l'orient.

Vers l'année 1490, et sous l'épiscopat de Pierre de Fontenay, on construisit à gauche du portail une chapelle destinée à la sépulture de la famille de ce prélat : on y voit encore le fondateur à genoux et priant. D'autres monuments funéraires, consacrés aux princes des maisons de Clèves et de Gonzague, s'élevaient autour du chœur, et contribuaient à son ornement par les statues qui les décoraient. Ces mausolées, particulièrement réunis dans la chapelle ducale, ont été renversés durant la révolution; et les historiens de la localité assurent que le clergé constitutionnel contribua à leur destruction. A l'époque déjà menaçante où ce clergé officiait, la crainte a pu en effet l'associer aux premières profanations de la terreur : la peur fait aussi des coupables. Des tombes épiscopales que les fidèles foulent encore aux pieds dans l'église, prouvent qu'au moins au moment de leur mort, plusieurs des évêques de Nevers revinrent aux principes de l'humilité évangélique, et voulurent être inhumés sans faste.

L'église de Saint-Cyr était éclairée par des verrières, aujourd'hui brisées, qui, dit-on, offraient de curieuses peintures : on cite entr'autres le songe d'un roi carlovingien : Charles-le-Chauve, selon Cotignon, Charlemagne, au rapport de Sainte-Marie. « Charles-le-Chauve, dit le premier de ces écrivains, » dormant et pensant estre à la chasse tout seul en des bois, il lui sembla voir » un grand sanglier furieux et fort échauffé venant droit à lui pour l'offenser; » dont ayant grand peur, et s'estant mis à prier Dieu, s'apparut à lui un enfant » nud qui lui dit que s'il lui voulait donner un voile pour se couvrir, il le » délivrerait du mal et de la mort que cette féroce beste lui allait pointer. » Ce que lui ayant promis, iceluy enfant prit ledit sanglier, monta dessus, » luy mena, et luy fit tuer de son espée. » Le roi, à son réveil, courut consulter l'évêque de Nevers, qui, profitant de l'occasion en habile spéculateur, répondit à ce prince que l'enfant n'était autre que Saint-Cyr, dont la nudité dénotait le délabrement de son église; la demande du voile, selon l'interprète ingénieusement intéressé, exprimait clairement qu'il fallait réparer avec splendeur cette basilique, et lui restituer tous ses biens. Le songe, vrai ou supposé du monarque carlovingien, se répétait aussi sur un chapiteau de l'église métropolitaine, remontant au XIIIe siècle. Du reste, cet épisode exerça un grand empire sur le chapitre de Saint-Cyr, puisqu'au XVIe siècle, ses armes étaient de gueule, au sanglier, défendu d'argent, chargé d'un Saint-Cyr au naturel et à l'auréole d'or, au chef semé de France.

Les boiseries du chœur (ce qui doit s'entendre des stalles) étaient, selon les anciens historiens de la localité, curieuses et d'un beau travail, dont, au surplus, on peut encore se former une idée par la chaire épiscopale, sauvée du désastre général. Les armes d'Imbert de la Platière, sculptées sur ce siége,

font assez connaître qu'il est un don de ce prélat. Les stalles actuelles, inférieures sans doute aux premières, mais qui méritent d'être citées, sont dues à la munificence de l'évêque Antoine de Tinseau, qui, en 1770, donna dix mille livres pour les faire construire. De magnifiques tapisseries, dont il ne reste plus que des lambeaux, formaient anciennement la tenture du chœur : c'était un présent de la comtesse Marie d'Albret qui, avec l'aide des dames de sa cour, les avait tissées de ses mains au XVIe siècle. On raconte que, pendant la durée de ce travail pénélopien, la princesse, ayant eu à se plaindre des chanoines, se vengea d'eux en leur prêtant, dans sa tapisserie, la figure des bourreaux de Sainte Julitte et de Saint Cyr. Ce trait appartiendrait bien à la malice spirituelle d'une femme; mais il eut dû être réprimé par celle qui travaillait à l'ornement d'un temple du Seigneur.

Nous finirons la description de cet intérieur, en signalant deux rétables en pierre qui se trouvent dans les chapelles voisines de la porte de Saint-Christophe. L'un d'eux représente les funérailles de la Vierge et son apothéose dans le ciel; au-dessus se trouve une statue d'évêque. Le second sujet rappelle l'histoire de Saint Jean-Baptiste.

L'extérieur de Saint-Cyr est noble, monumental, imposant. La tour qui sert de clocher à l'église, se fait surtout remarquer par une opulence de sculpture que les siècles ont dégradée sans doute, mais qui révèle encore dans toutes ses parties la plus élégante architecture du XVIe siècle. Cette tour, qui, dans sa structure générale, n'est pas sans rapport avec celle de Saint-Jacques-la-Boucherie à Paris, fut commencée en 1509, par les soins de l'évêque Boier; l'argent manqua bientôt pour la continuer; par bonheur, les ouvriers se contentèrent, pour salaire, d'un genre de monnaie facile à émettre : les papes donnèrent ou promirent des indulgences aux travailleurs, et le clocher de Saint-Cyr fut achevé en 1528. Deux rangées de Saints, armés du glaive ou du bourdon et debout dans des niches, couronnées de dais artistement fouillés, se développent sur les parois du monument, de l'orient au sud; quelques-uns laissent dérouler une pieuse légende perdue pour le regard, à cause de l'élévation. Au-dessus, d'autres Saints, non moins heureusement agencés, flanquent une grande fenêtre ogivale, s'ouvrant à chaque face. A la partie supérieure, des statues de Saints couchées, des dragons aux formes bizarres, des gargouilles ou des tarasques, sont façonnés en gouttières, et contribuent à l'ornement de l'édifice en servant à l'écoulement des eaux. Enfin, la tour est couronnée par une galerie que l'on serait tenté de détacher pour en orner le corsage d'une jeune fille, tant ses découpures semblent, vues d'en-bas, finement et légèrement ouvrées.

Le pourtour de l'église elle-même n'est pas dépourvu de sculptures, de niches, de galeries d'un assez bon goût; et les arcs-boutants sont surmontés de clochetons qui, malheureusement, sont presque tous tronqués. La cathédrale de Nevers a été, depuis quelques années, l'objet de la sollicitude des habitants: d'importantes restaurations y ont été faites sous la direction d'un architecte habile, M. Robelin, artiste de l'école moderne qui sait comprendre les beautés du moyen-âge, et leur sacrifier les préjugés de la coterie académique, dont, grâce à Dieu, l'influence, immuablement grecque, expire tout doucement.

Le chapitre de Saint-Cyr, qui remonte au IXe siècle, fut institué par l'évêque Heriman; il était primitivement composé de soixante chanoines. Cet immense personnel ecclésiastique, réuni en communauté, vivait des revenus de l'église, partagés entre les chanoines par le fondateur. Successivement, les biens du chapitre se grossirent par divers dons, et surtout parce qu'il fut stipulé qu'aucun bénéfice ne pourrait jamais passer aux mains des laïques. Le chapitre de Saint-Cyr, formant une seigneurie collective, jouissait d'amples priviléges, que plusieurs souverains avaient confirmés : il tenait sous sa dépendance des serfs taillables et exploitables à volonté, a dit M. Pinet, dans l'*Annuaire de la Nièvre* (1839); ses vassaux lui prêtaient foi et hommage; il exerçait la justice haute et basse sur ses domaines seigneuriaux; ses armes, que nous avons décrites, étaient sculptées sur les fourches de Chaluy, où cette juridiction faisait exécuter ses hautes œuvres. En 1515, on vit s'y balancer le cadavre d'un serf, pendu sur l'arrêt des chanoines de Saint-Cyr. Le chapitre eut de plus l'élection des évêques depuis le XIIIe siècle jusqu'au concordat de François Ier. Ce clergé féodal avait pour premiers dignitaires un doyen, un grand archidiacre, un trésorier, un chantre, et l'archidiacre de Decize. Puis venaient des officiers d'un rang moins élevé, comme le sacritain et le scolaste : ce dernier fonctionnaire, dans une intention facile à comprendre, avait la surintendance des écoles du diocèse : c'était le pêcheur tenant le filet où le sacerdoce prenait les âmes.

Le doyen avait la haute main sur la moralité du chapitre, ainsi que sur celle des autres prêtres et clercs de Saint-Cyr. Ce n'était pas toujours une police facile a exercer : au XIIIe siècle, quelques familiers de l'église vivaient en concubinage avec des femmes qu'ils avaient dans leur maison; le doyen ne parvint que difficilement à faire cesser ce scandale. Dans ces temps de troubles perpétuels, les mœurs ecclésiastiques étaient tellement compatibles avec les habitudes militaires, que le trésorier du chapitre, auquel était confiée la garde des choses de l'église, pouvait entrer au chœur en habit de guerre, éperonné, l'épée au côté et l'oiseau sur le poing. Le chantre exerçait dans le chapitre

de l'office chancelier, auquel appartenaient alors les attributions de notaire : conséquemment il rédigeait tous les actes de la communauté, ou qui se rapportaient aux intérêts de l'église. Selon Parmentier, dans son *Histoire des Évêques de Nevers*, les biens des chanoines furent administrés par un prévôt jusqu'au milieu du XIe siècle ; mais à cette époque, l'homme revêtu de cette charge était si avide, qu'il faisait mourir ces bons prêtres de faim. Alors la prévôté fut réunie à la mense commune, de peur, dit le même écrivain, qu'un autre titulaire n'achevât de les réduire à la mendicité. L'existence des chanoines continua néanmoins d'être bien médiocre, même avec les quatre repas que l'évêque devait leur donner chaque année, et les *régals* que leur offraient, aussi annuellement, les curés de Nevers. Il y avait loin de cette vie frugale, aux festins splendides qui se succédèrent chez les gras bénéficiaires des XVIIe et XVIIIe siècles. Les chanoines du chapitre métropolitain portaient autrefois des soutanes violettes qui leur furent interdites au XVIe siècle, disent les historiens de la localité ; mais ce costume reparut dans les stalles canonicales de Saint-Cyr, aux fêtes de Pâques, 1733.

L'évêché de Nevers, situé près de l'église cathédrale, est un édifice du XVIe siècle : sa première reconstruction était due à l'évêque Philippe de Clèves, dont on voit encore les armes sur un pan de muraille, vers la porte méridionale de l'église ; mais il n'en reste plus guère que ce débris. Le palais épiscopal qui existe aujourd'hui, a été élevé par Antoine de Tinseau, en 1760 : c'est un monument d'assez bon goût pour l'époque. Depuis quelques années, l'évêque actuel y a fait, dit on, des embellissements remarquables. En l'an X de la république, le premier consul, Bonaparte, venant de Lyon, et étant arrivé à Nevers après onze heures du soir, logea à l'évêché, occupé alors par le préfet de la Nièvre, et qui le fut pendant près de trente ans. Malgré l'heure avancée, on improvisa une illumination pour célébrer le passage du grand homme. « C'était, disent les auteurs de l'*Album*, un magnifique coup-d'œil que celui des maisons formant amphithéâtre sur la Loire, étincelantes de lumières, et couronnées par la haute tour de Saint-Cyr, tout en feu. »

Non loin du palais épiscopal, est l'ancienne officialité, maison où la bibliothèque publique fut long-temps placée. On sait que l'officialité était jadis une juridiction d'une gravité imposante, puisque devant elle étaient accomplis tous les actes civils de haute importance ; c'était aussi un tribunal redoutable pour ceux qui avaient encouru les censures ou la vindicte de l'église.

Lors de l'arrivée à Nevers des évêques, ils entraient anciennement par le faubourg du Martelet. Le corps municipal se portait au-devant du prélat au-delà de la porte de Barre, et le complimentait. Sous l'arcade même de cette porte,

il trouvait le prieur et les religieux de Saint-Étienne, avec la croix, l'eau bénite, les cierges; l'encens fumait devant le nouveau dignitaire; mais ce n'était pas, comme on va le voir, pour lui rendre hommage que la communauté venait en ce lieu. Devant l'évêque s'ouvrait soudain l'Évangile, sur lequel il devait jurer de respecter les droits et priviléges des religieux de Saint-Étienne, ainsi que de leurs vassaux, jusqu'au point de n'entrer dans l'enceinte du couvent qu'avec leur permission. Les chanoines de Saint-Martin l'attendaient à leur tour et dans la même intention, sous le porche de l'église. Là, sa grandeur mettait pied à terre; puis après un serment conforme au précédent, elle soupait et couchait dans la communauté. Nous empruntons le surplus du cérémonial à l'*Album du Nivernais*.

« Le lendemain matin, à huit heures, disent les auteurs de cette publication remarquable, l'archidiacre de Sens, avec deux chanoines de son église, délégués à cet effet, conduisaient l'évêque à la sacristie, où ils le révêtaient du rochet, puis au chœur du chapitre, où ils le faisaient asseoir, crossé et mitré, dans la stalle de l'abbé. Alors le doyen de la cathédrale, qui était venu pendant ce temps avec tout son clergé, haranguait le pontife, se retirait ensuite, laissant à Saint-Martin la croix, les cierges, le livre des Évangiles, l'encens et l'eau bénite. Après la lecture des bulles, l'archidiacre prenait le nouveau prélat par la main gauche, le menait devant l'autel paroissial de Saint-Blaise, où le saint-sacrement était exposé, et lui disait après l'adoration : « Très-révérend évêque, ton épouse t'attend. » On descendait alors dans la nef; le prélat s'asseyait la mître en tête dans une chaire de bois magnifiquement couverte, et l'un de ses baillis (ordinairement celui d'Aubigny-sur-Loire) appelait à haute voix les quatre barons de l'évêché (les seigneurs de Cours-les-Barres, de Givri, de Druy et de Poiseux), et sommait de porter le suzerain sur leurs épaules jusqu'à la cathédrale, ainsi qu'ils y étaient tenus par leur service féodal. La procession se mettait ensuite en marche par les rues de Saint-Martin, de la Saulnerie, de la Revenderie et de la Coutellerie. L'entrée de la rue de la Parcheminerie était fermée par une chaîne de fer, qui s'abaissait pour laisser passer le cortége; mais qui se tendait de nouveau devant l'évêque, pour ne s'abaisser que lorsqu'il avait prêté serment entre les mains des échevins. Au coin de la place Ducale, il recevait les compliments des officiers du baillage; un peu plus loin, le concierge des prisons lui remettait ses clefs. Arrivé par la rue de la Loire, il trouvait réunis au portail méridional de la cathédrale, tous les chanoines vêtus de chapes de soie; il s'arrêtait pour écouter une nouvelle harangue, jurer sur le livre des Évangiles le maintien des priviléges du chapitre; puis il demandait qu'on lui ouvrît les portes de l'église. Si tout était canonique sur sa personne, l'archidiacre élevait

la voix pour dire : « Ton entrée est-elle pacifique ? » Sur la réponse affirmative du prélat, les portes s'ouvraient, et l'archidiacre, le prenant par la main, l'introduisait en disant : « Entre donc, toi le béni du Seigneur. »

« Après la cérémonie, l'évêque montait, avec la croix et les cierges, à la grande salle de l'officialité, où un dîner magnifique était servi. Alors il envoyait un homme de loi interroger les détenus ; sur son rapport, il se transportait aux prisons, et après une exhortation paternelle adressée aux malheureux qui s'y trouvaient enfermés, il les renvoyait libres et quittes envers la société, quelque crime qu'ils eussent commis [1]. »

Nous grouperons ici quelques faits particuliers se rapportant à l'installation des évêques de Nevers. La plus ancienne des entrées connues de ces prélats est celle de Jean de Savigny, en 1294 : les solennités dont elle fut accompagnée, et que mentionnent la citation ci-dessus, se perpétuèrent jusqu'à l'épiscopat d'Eustache du Lys inclusivement, qui commença en l'année 1606. L'entrée de ce prélat eut cela de remarquable, qu'un homme, placé à une fenêtre, rue de la Parcheminerie, répandit dans la foule un sac d'argent : les historiens de la localité ne disent pas de quelle part venait ce riche et sans doute dangereux présent. Depuis lors, les évêques, après avoir prêté serment entre les mains du roi, prenaient possession de leur siége avec la seule formalité d'exhiber au chapitre les bulles pontificales d'investiture. Long-temps les fiers barons assujettis à porter l'évêque dans l'église métropolitaine, à son avènement au

(1) *Le Nivernais, Album historique et pittoresque*, publié à Nevers, par MM. Morellet, Barat et Bussière ; t. Ier, p. 134 et suivantes. Cet ouvrage doit être ajouté à la liste de ceux que nous nous sommes empressés de recommander à nos lecteurs : c'est une publication fort remarquable par son texte savant, par une réunion de jolies lithographies et par sa belle exécution typographique ; elle doit trouver sa place dans toutes les bibliothèques, sous le double rapport des bons éléments historiques qu'elle renferme, et d'une heureuse application des arts du dessin. Un des points essentiels de notre tâche étant de faire valoir, autant qu'il est en nous, les entreprises scientifiques, littéraires et artistiques que nous rencontrons dans les départements des bords de la Loire, nous sommes heureux de pouvoir assurer qu'en cela le succès aussi honorable que répandu de notre livre, garantit une ample publicité aux compositions dont nous signalons le mérite, soit en invoquant leur autorité dans l'intérêt de leurs auteurs, plus encore que dans celui de l'histoire ou de l'art ; soit par des citations choisies, qui joignent des preuves à nos assertions. Jusqu'ici les personnes livrées à la culture des connaissances humaines dans les départements qu'enserre notre cadre, nous ont tenu compte, en témoignages flatteurs, d'un soin dont l'intention ne peut être douteuse : ils ont très-bien compris que les trésors les plus précieux ne brillent que lorsqu'ils sont en lumière, et que la publicité est le flambeau qui manque à la plupart des productions du talent émises en province. Interpréter autrement nos intentions, serait obéir à des considérations d'un intérêt infime ; et nous ne croyons pas que les producteurs divers puissent accueillir ainsi l'effort, secondé par de nombreux et illustres encouragements, que nous faisons pour nationaliser les œuvres trop souvent méconnues ou ignorées de la France départementale, surtout en ce qui concerne les sciences, les lettres et les arts.

siége pontifical, réclamèrent auprès de la couronne contre cet acte de vasselage humiliant, qui existait dans presque tous les diocèses de France : pour celui de Nevers, il cessa à l'entrée du successeur d'Eustache du Lys. Lors de l'installation de Robert Dangeul, en 1401, les échevins lui offrirent quatre tonneaux de vin. Lorsque l'évêque Jacques-Paul Spifame se présenta, en 1548, à la porte de l'église cathédrale, les chanoines ne lui permirent d'entrer que lorsqu'il se fut fait couper la barbe, qu'il portait à la mode de François Ier : singulier incident du cérémonial que celui qui nécessita l'appel d'un barbier au milieu d'une solennité sacrée.

Louis-Jérôme Suffren de Saint-Tropès, parent du fameux amiral qui disputa quelque temps aux anglais l'empire des mers, fut le dernier évêque de Nevers avant la révolution; il émigra en 1791, et mourut à Turin vers 1796. Ce prélat fut remplacé par Guillaume Tollet, curé de Vandenesse, canton de Moulins en Gilbert. Cet évêque constitutionnel fut installé le 3 avril 1791; son épiscopat ne fut pas long : se voyant assailli de mille vicissitudes par la tourmente révolutionnaire, il reprit ses humbles fonctions curiales, qu'il ne put sans doute exercer long-temps.

Le concordat conclu le 15 juillet 1801, entre le premier consul Bonaparte et la cour de Rome, représentée par le cardinal Gonsalvi, supprima l'évêché de Nevers; le département de la Nièvre releva, pour le spirituel, du siége d'Autun. Mais une bulle sollicitée par Louis XVIII du pape Pie VII, qui avait consenti à cette suppression, rétablit un évêque à Nevers, le 10 octobre 1822, et confirma la nomination faite par le roi, de M. Jean-Baptiste-François-Nicolas Millaux à l'épiscopat reconstitué.

L'histoire particulière des évêques de Nevers, dont il existe un manuscrit composé, comme nous l'avons rapporté plus d'une fois, par Parmentier, ne nous a pas semblé d'un intérêt assez général pour être annalysée dans cette notice. Sans doute, il y eut parmi ces évêques des hommes d'une haute piété et d'un mérite éminent; plusieurs étaient nés dans le Nivernais, nous consacrerons à ces derniers des articles biographiques. Quant aux autres, nous aurons à mentionner leurs œuvres dans ce qui nous reste à dire des monuments religieux de Nevers, et dans quelques notices sur diverses localités du département de la Nièvre.

Les évêques de Nevers étaient, avant la révolution, seigneurs temporels de Prémery, d'Urzy et de Parzy : nous parlerons de ces seigneuries et de leurs châteaux, desquels dépendaient plusieurs fiefs, avec titre de baronnie pour ceux de Druy, Poiseux, Cours-les-Barres et Givri. Nous avons vu que les seigneurs vassaux de ces paroisses étaient assujettis à la corvée du portement, lors de

l'installation des évêques. Il serait peut-être hasardeux de poser en décision ce que l'on pense de cette étrange servitude; mais il est au moins permis d'y reconnaître la suprématie que le clergé s'était ménagée, en certaines choses, sur la noblesse elle-même. Condamner cette influence sacerdotale, après l'avoir examinée dans ses rapports avec la féodalité, ce serait assurément se prononcer avec plus de témérité que de réflexion: si le pouvoir que le lévite exerce au nom du ciel peut être approuvé sans restriction, c'est lorsqu'il fait obstacle à la force brutale, si facilement entraînée vers l'injustice et l'oppression; et à une époque où les peuples ne connaissaient ni leurs droits, ni leur puissance, c'était pour eux un grand recours que l'éloquence du verbe, opposée au froissement de l'épée.

Le monastère de Saint-Étienne est, après la cathédrale, le monument religieux le plus ancien de Nevers, si, comme le rapportent les anciens historiens de la localité, Saint Colomban, à son passage en cette ville, y établit des religieuses en 602. Dans le courant du même siècle, cette communauté fut, dit-on, dévastée. Ce ne fut qu'en 1063, que ce lieu reçut de nouveau une destination sacrée: alors l'évêque Hugues y installa des chanoines; mais, soit que le local ne leur convînt pas, soit que leur vocation se fût démentie, ces religieux se retirèrent d'eux-mêmes peu de temps après leur installation, et le couvent désert fut donné aux Bénédictins de Cluny. Le comte Guillaume fit reconstruire à ses frais l'église et les cloîtres: reconstruction qui, lui ayant coûté cinquante mille sous, l'empêcha, dit Guy Coquille, de prendre part à la *gentille entreprise* de la première croisade. Tout porte à croire que l'église, commencée avant l'aventureuse expédition en Palestine, était complètement romane dans les premiers travaux exécutés; mais comme elle ne fut terminée qu'en 1097, la construction offre un certain caractère et surtout des détails bysantins. L'église qui nous occupe, dédiée à la Vierge et au premier martyr Saint-Étienne, dont elle a retenu le nom, se compose de trois nefs d'inégale largeur, à l'extrémité desquelles se croise le transepts. Au-delà de celui-ci, s'arrondit le chœur qui certainement est la partie la moins ancienne de l'édifice: aussi voit-on éclore ici l'architecture de l'Orient, modeste encore sans doute; mais il est impossible de méconnaître son origine en voyant aux chapiteaux des colonnes des feuilles, des entrelas, des *grecques*. Ce sont toujours les piliers massifs et trapus du style roman; mais l'élégance orientale commence à parer leur tête. Ces piliers soutiennent une galerie vide, dont l'effet mystérieux fait rêver aux pieuses candeurs du christianisme des temps primitifs. Il y avait là un ensemble de la fin du XIe siècle, que des additions postérieures, prises à tort pour des embellissements, ont outrageusement dénaturé par une fusion de styles complètement

ridicule. Ainsi l'on voit une chapelle du xve siècle remplacer l'hémicycle romano-bysantin; et les colonnes du même style qui soutenaient l'abside du fond remplacées par des colonnes corinthiennes. Si nous joignons à ces bigarrures les changements ou additions de diverses époques, qu'on a faits aux nefs, et le badigeon qui recouvre les détails de leur ornementation primitive, nous n'aurons que des regrets à donner à cet intérieur; car il a perdu sa majesté en perdant l'unité de sa construction première.

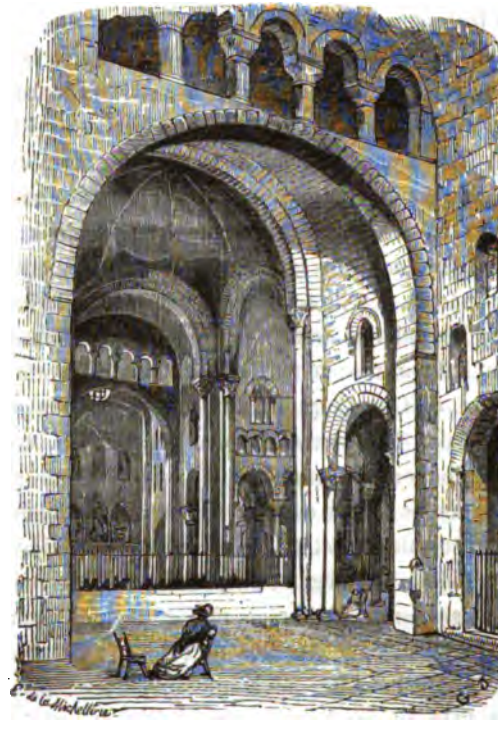

Mais à l'extérieur, le monument conserve encore ce caractère de puissance qui distingue les édifices des xie et xiie siècles. Lorsque cette masse robuste était couronnée de ses clochers : deux surmontant le portail principal, le troisième s'élevant à la naissance du chœur; lorsque l'œil se plaisait à voir le ciel à travers le double rang de fenêtres ceintrées qui décorait les premiers,

et caressait les petits ceintres à jour qui, sur trois étages, s'accouplaient dans des arcades appliquées au troisième clocher; enfin, lorsque le regard s'arrêtait sur l'abside qui termine l'édifice à l'orient, avec ses petites absides parasites, et la galerie vide dont elle est surmontée, alors le goût, flatté ailleurs par des constructions plus élégantes, se laissait volontiers éprendre des mâles beautés de celle-ci. Aujourd'hui même, que des trois tours qui s'élevaient au-dessus de la basilique que nous décrivons, il ne reste plus que celle percée du triple rang d'arcades; aujourd'hui, que le portail, jadis si majestueux, est comme tronqué, Saint-Étienne, vu du bas de la ville, conserve encore son aspect grandiose : on dirait une échappée de vue sur Constantinople, au temps de ses temples grecs du Bas-Empire.

Le portail occidental, maintenant fort dégradé, présentait au milieu du tympan Dieu siégeant dans sa majesté entre deux anges, et au-dessous, l'adoration des Mages. Les archivoltes offraient pour ornement unique l'enchevêtrement des pierres taillées en bizeau, et qui ne laissaient pas de produire un effet agréable. Anciennement, il existait devant ce portail une construction formant avant-corps, et dont le toit s'élevait à moitié de la façade. Sans doute cette annexe, qui remontait à peu près à l'époque de la construction générale, avait été jointe à l'édifice pour mettre à couvert les fidèles que l'église ne pouvait contenir. Elle s'ouvrait par cinq arcades geminées, entre lesquelles étaient placés des piliers buttants. L'arcade du milieu était plus grande que les autres. Cette sorte d'avant-corps, qui ne déparait pas trop le frontispice, a disparu depuis long-temps.

L'église et le couvent de Saint-Étienne formaient le centre d'un bourg du même nom, qu'ils protégeaient probablement de leur enceinte fortifiée, dont il ne reste plus de traces. Les religieux étaient seigneurs de ce bourg : les habitants ne devaient qu'à eux tailles, corvées et autres prestations. Ils faisaient rendre la justice en leur nom, même au criminel, par un bailli qu'ils nommaient. Mais les exécutions se faisaient à la diligence des officiers du seigneur, sur la place qui depuis a reçu le nom de Guy-Coquille. En 1564, cette juridiction fut réunie à celle du duché, moyennant un certain dédommagement. Les Bénédictins jouissaient de certains droits dont la mention est curieuse : ni veuf, ni veuve ne pouvaient se remarier sans leur permission; ils percevaient le dixième des saumons pêchés dans la Loire; une *louable coutume,* disent les anciens historiens, leur abandonnait le lit sur lequel mouraient les habitants nobles du bourg; enfin ce même lieu était un asile pour ceux qui s'y réfugiaient. Cette dernière prérogative, ou plutôt cet abus, trop général en France, au moyen-âge, a été supprimé par François Ier.

Les religieux de Saint-Étienne ne jouirent pas sans trouble de leurs droits seigneuriaux : à la fin du XIIe siècle, Guillaume V sut les obliger à une transaction en vertu de laquelle ils payèrent au comte trois mille sous, s'il était prisonnier, s'il mariait sa fille, ou s'il faisait un voyage d'outre-mer. Les bons pères de Saint-Étienne durent prier Dieu pour que le comte de Nevers triomphât toujours dans les combats, pour que ses filles ne trouvassent point d'épouseurs, et pour que lui-même n'eût jamais des inclinations de touriste.

Favorisés par le droit d'asile susmentionné, les juifs s'étaient logés en foule dans le bourg de Saint-Étienne ; mais ils en furent expulsés en 1293. Le quartier qu'ils habitaient subsiste encore : c'est une rue étroite et tortueuse, où l'on croit reconnaître encore l'ancienne synagogue des Israélites.

Les vexations que Guillaume V fit éprouver aux Bénédictins de Saint-Étienne, n'affaiblirent point d'abord en eux la vénération qu'ils conservaient pour le seigneur du même nom qui avait fondé leur maison à la fin du XIe siècle : son tombeau, placé dans la chapelle de la Vierge, attestait le souvenir pieux que ces religieux vouaient à leur bienfaiteur. Ce monument, ainsi que la table chargée d'un bas-relief du XIVe siècle qui le recouvrait, a été détruit en 1760, par suite du démenti formel des sentiments de reconnaissance que nous venons de signaler. Les ossements du noble fondateur, exhumés de leur fastueuse sépulture, furent alors enterrés obscurément sous une dalle du chœur, avec cette brève inscription : *Hic jacet Villelmus Comes*..... C'est bien le cas de répéter : *tantæ ne animis cœlestibus ire.*

Au côté méridional de l'église, on voit encore un cloître dont les voûtes d'arrêtes, qui portent le caractère du XIVe siècle, ont couronné des constructions de diverses époques, ainsi qu'on peut en juger par l'existence de piliers romans et de colonnettes gothiques, sur lesquels s'appuient les retombées des ceintres. Dans l'enceinte du monastère de Saint-Étienne, s'élevait l'abbaye de Saint-Victor, qui, postérieurement, eut le titre de prieuré. Cette maison, qui ne relevait point de la juridiction des Bénédictins, existait déjà au XIe siècle, puisque le roi Henri Ier, qui la possédait, l'affranchit alors de sa domination et de celle des comtes, pour la donner à des frères hospitaliers : ces derniers y placèrent des religieuses de leur ordre. Ces sœurs firent élever, vers 1412, un clocher en pierre, flanqué de quatre clochetons : cette flèche, fort élégante, disent les anciens historiens, surmonta une église dont la construction ne lui était antérieure que de quelques années. Ce monument, jadis situé rue de Nièvre, n'existe plus depuis long-temps.

L'ordre d'ancienneté des édifices religieux de Nevers, place ici la mention du couvent de Saint-Martin. Il existait déjà au VIIe siècle, puisque, selon les

plus anciens historiens de la localité, cette communauté fut ravagée par les Aquitains, dans leurs guerres contre les rois franks. En 849, l'évêque Heriman établit à Saint-Martin seize chanoines, suivant la règle de Saint-Chrodeyrand, et qu'il dota. Cette fondation fut confirmée, l'année suivante, par Charles-le-Chauve. Plus tard, un abbé, nommé Étienne, introduisit à Saint-Martin la règle de Saint-Augustin. Trente-six ans après, l'évêque Eumène fit relever de ce couvent celui qu'il venait de fonder à Cusset (voyez la section de l'Allier), se réservant toutefois la nomination de l'abbesse de ce dernier, avec une redevance annuelle d'une livre d'argent. Nous ne savons si la disposition sévère que nous allons citer, émanait du prélat fondateur; il est écrit dans les anciens titres de l'abbaye de Cusset, qu'il était défendu, sous peine de mort, de s'y arrêter, même de s'y réfugier, pour tout autre motif que pour prier. On lit dans des mémoires sur le Nivernais, qu'en 1178, une dame nommée Asceline, donna une vigne importante aux moines de Saint-Martin, avec la condition qu'ils fourniraient, après sa mort, pour dix sous d'huile à la lampe de la Vierge, et une *pitance* ou repas de la même somme. Ils devaient, en outre, dire le jour de son décès et jours suivants, *mille messes* pour le repos de son âme.

Nous avons vu qu'au XIIe siècle, l'abbé de Saint-Martin fut condamné pour crime d'hérésie, d'adultère et de simonie, à une prison perpétuelle, qu'il subit dans les cachots mêmes de l'abbaye. Au XIVe siècle, lorsqu'il s'agit de racheter la liberté du roi Jean, la communauté de Saint-Martin contribua à sa rançon pour la somme de trente et une livres quatre sous six deniers. A la fin du même siècle, le guet ou la sentinelle de la ville se tenait dans le clocher de Saint-Martin, ainsi que nous l'avons rapporté ailleurs; la cloche de la communauté y était placée, et les assemblées communales avaient lieu dans l'église de ce monastère.

Les moines de Saint-Martin n'étaient pas armés, contre les droits de l'évêque, des priviléges dont jouissait le chapitre de Saint-Étienne; conséquemment, ils avaient à subir la police exercée par ce prélat sur les couvents de son diocèse. Or, en 1520, *la dissipation, dilapidation, malversation et vie dissolue des chanoines*, étaient devenues tellement intolérables, que l'évêque Jacques d'Albret crut devoir arrêter ce torrent d'immoralité, en faisant admettre dans cette maison la règle de Saint Victor, et en y introduisant des frères de cet ordre. Apparemment ces Victoriens ne rétablirent pas entièrement l'ordre parmi les reclus de Saint-Martin, puisqu'en 1630, nous voyons les Génovéfins occuper ce même monastère; et ceux qui ont connu les mœurs aisées de cette aristocratie monacale, peuvent douter que la continence, la sobriété et la modération aient régné dans la communauté qu'ils avaient

renouvelée. Néanmoins, ils restèrent en possession de la maison de Saint-Martin : ce furent ces religieux élégants et coquets que la révolution rendit à la vie mondaine, dont ils usurpaient déjà presque tous les priviléges, nous avons presque dit toutes les licences.

Le couvent et l'église de Saint-Martin, détruits durant la période révolutionnaire, avaient été reconstruits vers la fin du XIIe siècle. Mais, en 1634, une restauration des bâtiments, auxquels on ajouta un logement abbatial, fut exécutée aux frais de l'abbé Jean de Vienne ; alors seulement on acheva l'enclos du monastère. Il est probable qu'à la même époque, des réparations importantes furent faites à l'église. Quoiqu'il en soit, il ne reste de celle-ci et des lieux réguliers qu'un pan de muraille enclavé dans une maison de la rue d'Orléans, et deux chapiteaux d'une exécution aussi curieuse qu'élégante dans sa bizarrerie. L'un d'eux se compose d'enlas se terminant par des palmettes gracieuses, avec quelques larges feuilles dentelées. Ces sculptures sont d'un heureux effet. Nous avons parlé d'exécution bizarre : c'est dans la composition du second chapiteau qu'elle se montre : bizarrerie malicieuse, sans doute, émanant encore ici de quelque vindicte artistique. Que dire en effet d'une ornementation se composant uniquement de dindons enlacés par des serpents, qui leur étreignent le cou et leur mordent les pattes? Ceci constitue assurément une allégorie ; mais le champ des conjectures est vaste, et le malin sculpteur a emporté dans la tombe le secret de sa satire de pierre. Nous ajouterons que les artistes du moyen-âge avaient le talent, mort avec eux, de faire de l'élégance avec les éléments du ridicule.

L'église de Saint-Martin renfermait les restes de Saint Jérôme, évêque de Nevers, mort en 848 : les reliques de ce bienheureux étaient recueillies dans une châsse de bois doré d'un fort bon goût. La bibliothèque de cette communauté, devenue fort riche dans les derniers temps de son existence, lui avait été léguée en grande partie par Charles Fontaine des Montées, évêque de Nevers, mort en 1740. Cette bibliothèque, qui, selon le mémorialiste Née de la Rochelle, a été pillée durant la révolution, était publique pour les jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce : le donataire avait fait de cette publicité spéciale une condition de son bienfait.

Le séminaire diocésain est établi dans l'ancien prieuré de Saint-Sauveur, qui, selon quelques révélations du monument lui-même, ne fut point fondé par Charlemagne, comme l'ont écrit plusieurs historiens, mais seulement restauré aux frais de ce souverain. Ce fut à la sollicitation de Saint Jérôme que le vainqueur des Saxons et des Lombards fit cette réédification, à la fin du VIIIe siècle. En effet, parmi les sculptures fort remarquables que l'on voyait

dans cette église, « on distinguait, disent les auteurs du *Nivernais*, un homme amaigri par la misère et la maladie, image allégorique de l'Église appauvrie. Elle va périr; Charlemagne accourt, lui tend la main; un serviteur le suit à pas pressés, tout chargé de présents [1]. » Le monarque carlovingien, selon les anciens historiens, perdit à Nevers une de ses filles; laquelle? Ces écrivains ne le disent pas. Fut-ce celle qui, long-temps avant la tendre Éloïse, accorda au docte Eginhard les droits que la future abbesse du Paraclet devait accorder au savant Abeilard? Nos lecteurs n'ont point oublié cette princesse qui, dans le palais d'Aix-la-Chapelle, entretenait la nuit le secrétaire de l'empereur son père, et lorsque la neige avait blanchi la terre durant cet entretien, emportait son interlocuteur sur ses épaules, afin que des pas d'homme, imprimés sur la blanche surface, ne trahissent point ces tendres entrevues. Nos dramatistes modernes ont reproduit cet épisode dans un opéra-comique, intitulé *la Neige*, où l'intérêt du sujet nous semble loin d'avoir été conservé. Mais une musique agréable a vêtu la pauvreté du poëme, et le public a fait accueil à la pièce, en admettant que *ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, se chante.* Si la princesse inhumée au monastère de Saint-Sauveur est l'amante d'Eginhard, les religieux auront pensé sans doute que Dieu lui avait pardonné, *parce qu'elle avait beaucoup aimé;* car, parmi les sculptures de l'église, il existait un bas-relief dans lequel un ange venait prendre la fille de Charlemagne dans ses bras et l'enlevait au ciel. Ailleurs, l'empereur frank lui-même, couché sur son lit de mort, était administré par l'évêque; et l'on voyait son âme sortir de sa bouche pour se placer sur les ailes d'un ange, qui se disposait à l'emporter au céleste séjour.

Ces ornements et beaucoup d'autres, qu'il serait trop long de décrire, appartenaient à la statuaire à peine renaissante des dernières années du XIIe siècle; et c'était en effet de cette époque que datait la dernière reconstruction. Cependant l'examen des bases du monument y a fait reconnaître des parties remontant au Xe siècle : particulièrement le crypte. Les colonnes, recevant les retombées d'une arcature d'arrêtes en plein-cintre, laissaient aisément reconnaître, à leurs chapiteaux en corbeilles, aux sujets fantastiques qu'ils représentaient, ce que quelques archéologues appellent le roman fleuri, et que nous croyons nommer plus logiquement le style bysantin. Ici la mythe orientale, tout nouvellement étudiée, se mêle à la mythologie païenne, dont l'art conserve encore quelques traditions, et aux sujets empruntés des saintes

(1) *Le Nivernais*, t. Ier, p. 119.

Écritures. Puis viennent des allusions aux croisades, expédition héroïque qui fermente dans la tête des artistes, comme dans celle des guerriers.

L'église de Saint-Sauveur était un édifice des plus remarquables dans tout ce qui appartenait à sa reconstruction générale, c'est-à-dire à celle du XIIe siècle. On doit faire rapporter à cette époque le tympan d'une porte qui s'ouvrait à l'extrémité du transept méridional. Là se voyait le Christ assis et présentant à Saint Pierre une clé (*mystica clavis*); près de l'apôtre, se groupaient les quatre Évangélistes. Au-dessus du bas-relief, s'arrondissait un appareil de pierres taillées en bizeau; au-dessous, s'étendait une combinaison capricieuse de végétaux et d'animaux bizarres dont l'ensemble produisait une bande de sculpture élégante.

Quelques parties de Saint-Sauveur étaient de la période ogivale : le clocher, par ses ouvertures, révélait une construction du XIVe siècle. On découvrait, à la partie septentrionale de l'intérieur une suite d'arcades geminées, qui paraissait communiquer du chœur avec le bâtiment qu'occupaient les religieux.

Nous avons parlé de l'église de Saint-Sauveur comme d'un édifice disparu de la surface de la terre : c'est qu'en effet il n'existe plus, au moins en entier : il s'est écroulé dans la nuit du 14 au 15 février 1838. Un respectable ecclésiastique, M. Grandjean, curé de Biches, qui se trouvait à Saint-Sauveur, où pourtant on ne célébrait plus l'office depuis la révolution, avait été enseveli sous les décombres de ce monument. Il eût infailliblement péri sans le dévoûment courageux d'un garçon boulanger nommé Delavenne, qui exposa ses jours pour sauver la vie de M. Grandjean. Ce trait de résolution philanthropique a été récompensé par une médaille d'honneur. On a trouvé parmi les débris de Saint-Sauveur une série de jolies statuettes en terre cuite, qui ornaient l'intérieur d'un tombeau. Ces figurines, dans lesquelles on reconnaît le faire du XIIIe siècle, étaient placées à la tête du mort, et fixées les unes auprès des autres sur un morceau de bois. Elles ont été recueillies par M. Gallois, et font partie des collections curieuses que réunit cet amateur distingué.

Les fastes historiques de Saint-Sauveur, malgré son origine impériale, sont peu nombreux, ou se sont perdus dans la nuit des temps. On sait cependant qu'au Xe siècle, Hugues Champallement, évêque de Nevers, indigné du relâchement de discipline qui se faisait remarquer dans ce prieuré, le céda aux Bénédictins de Cluny. Saint Odillon, qui gouvernait alors cette abbaye, expulsa les moines insoumis, et mit à Saint-Sauveur des religieux tirés de sa congrégation. En 1709, les Bénédictins possédaient encore Saint-Sauveur; mais alors l'évêque Édouard Bargedé obtint cette communauté du grand

prieur de Cluny, et y établit un séminaire, sous la direction des Jésuites. En 1762, la compagnie de Jésus dut céder cette direction à des prêtres séculiers, qui la conservèrent jusqu'en 1792.

On sait que les moines de Cluny se montraient passablement absolus; les puissances de l'Église séculière ne l'étaient pas moins : les évêques de Nevers souffraient donc impatiemment l'indépendance de la superbe abbaye, et tentaient volontiers d'y porter atteinte. Plusieurs fois, lorsque les prélats du Nivernais s'étaient présentés à l'église de Saint-Sauveur, ils avaient vu les portes s'en fermer peu congrûment à leur approche. En 1658, Eustache de Chéri, outré d'une telle outrecuidance monastique, résolut d'enlever de vive force l'entrée de l'église. A cet effet, il rassembla dans la cour du palais épiscopal bon nombre de gentilshommes, auxquels il fit entendre sans doute une allocution toute martiale contre les Bénédictins, violateurs insolents des droits de la noblesse et du clergé nivernais; puis, les ayant armés de massès, de haches, de pinces, de leviers, il leur dit : « Marchons à Saint-Sauveur. » Les portes, à leur arrivée, étaient closes comme de coutume, et l'évêque s'écria : « Sus! sus! brisons-les. » Vainement le grand prieur de Cluny, dom Philibert Lempereur, voulut-il opposer à cet assaut la légalité de ses droits, en parlementant à travers les portes; celles-ci furent enfoncées; le métropolitain entra victorieux dans l'église. Si l'on vit quelquefois des vainqueurs débonnaires, ce fut rarement, au témoignage de l'histoire, parmi les prêtres : Eustache de Chéri fit saisir le grand prieur par ses gens, qui déchirèrent ses vêtements, et le battirent jusqu'au sang. Tandis que ceci se passait, le prélat, maître de la place, confirmait avec calme et onction les enfants du quartier.... Nous demandons aux casuistes comment le don de ce sacrement fut reçu au ciel en pareil moment [1].

Une des plus anciennes communautés de Nevers est celle dont on voit les vestiges dans la rue Saint-Genès; elle fut, disent les anciens historiens, fondée au commencement du VIIe siècle, par un abbé de Saint-Maur-les-Fossés, nommé Théodulphe Bobolène, qui plaça dans ce monastère des religieuses auxquelles il imposa la règle de Saint-Colomban. Ces pieuses filles ne jouirent pas d'un long repos : leur maison fut ravagée au VIIe siècle même, soit par les Aquitains, soit par les Maures; elles se virent contraintes de l'abondonner. Depuis cette catastrophe jusqu'au IXe siècle, le couvent qui nous occupe n'est mentionné dans aucune charte; mais à cette dernière époque, son existence se révèle de nouveau : l'évêque Heriman y établit des Béné-

(1) Voyez les Archives de la préfecture. Voyez aussi *le Nivernais*, t. Ier, p. 121.

dictines, qui, « sous la règle de *Monsieur Saint-Benoît*, dit un vieux historien, ont promis la stabilité et conservation de leurs mœurs et obédience. » Les Bénédictines de Nevers étaient exemptes de la police épiscopale ; le roi même ne pouvait, à son avénement, ainsi que cela avait lieu pour d'autres monastères, *nommer une femme en sœur et nonnain :* ce qui veut dire sans doute que Sa Majesté n'avait pas le droit de faire une religieuse dans ce couvent. L'abbesse jouissait de la suzeraineté sur plusieurs vassaux nobles ; mais elle était elle-même vassale du baron de Druy. Si l'on en doit croire une tradition orale conservée à Nevers, lorsque la supérieure des Bénédictines paraissait aux processions, elle devait s'arrêter devant une certaine maison de la ville ; là, propriétaires ou locataires lui présentaient un verre de vin, qu'elle était tenue d'avaler en leur présence. Si la liqueur était mauvaise, l'abbesse, ordinairement titrée et conséquemment bonne gourmette, dut plus d'une fois maudire cette singulière redevance.

Nous ne savons en vérité comment les Bénédictines de Nevers tinrent la promesse *de stabilité et conservation de leurs mœurs ;* mais ces religieuses furent long-temps libres et non cloîtrées. En 1536, l'évêque Jean d'Albret les soumit à une réforme, dont nous n'apprécierons pas la nécessité.

Il reste des parties importantes de l'église, qui figurait une croix latine. Sa voûte en ogive surbaissée, révèle une construction de la fin du XIIe siècle ; mais ses colonnes doivent être d'une époque bien antérieure, à en juger par leur forme antique. Toutefois, les chapiteaux de ces colonnes appartiennent à ce style que les archéologues du pays appellent le roman fleuri. La partie la plus grâcieuse de cet édifice est le portail, où l'on retrouve des détails bien conservés et d'une sculpture exquise : on y admire surtout une guirlande qui décore l'archivolte, et dont le travail peut être comparé à celui d'un ciseleur florentin. Sous le tympan, vide aujourd'hui, s'offrait jadis une rangée de figures dont une seule est restée : celle-ci, par la beauté de son exécution, par l'heureuse entente de sa draperie, fait regretter celles qui ont disparu sous le pic du vandalisme.

On admire encore, parmi ces restes du couvent des Bénédictines, des galeries romanes très-anciennes, où ces nonnes faisaient leurs processions, et de belles salles appartenant à l'ère gothique primitive. Rien de plus noble que les voûtes légèrement ogivées qui, dans ces salles, abaissent en faisceau leurs élégantes nervures sur des piliers s'élevant au centre de chacune.... Eh bien ! cet intérieur, encore si grâcieux, est converti en celliers et en vinaigreries : les révolutions sont grosses de vicissitudes, pour les choses comme pour les hommes.

Une tradition du pays veut que Saint Révérien ait subi le martyre sur l'emplacement du monastère de Saint-Genès : ce qui peut se soutenir d'après la découverte faite dans le jardin de cette communauté d'une statue que l'on croit être celle de ce bienheureux. Cette statue fut renversée durant les guerres de religion. Les Bénédictines de Nevers existèrent jusqu'à la révolution : selon les historiens du Nivernais, les richesses que ces religieuses possédaient tentèrent à diverses époques des soldats pillards : en avril 1677, disent les mêmes écrivains, une bande d'aventuriers pénétra nuitamment dans le monastère en brisant les portes : ce qui prouve que sous le grand roi, la police des villes était bien négligée ; les caves, les greniers et le mobilier furent pillés par ces bandits ; puis ils se retirèrent librement, chargés de leur butin.

Nous passerions sous silence les restes d'une abbaye ayant le titre de collégiale, situés dans une vigne au bout du parc, si, près de ce monument religieux, n'eût pas eu lieu, en 898, le combat à outrance entre le comte Rathier et Alicher, qui l'avait accusé d'adultère avec Alix, duchesse de Bourgogne. L'église, où l'on voit les traces de plusieurs reconstructions, existait dès le IXe siècle, et fut primitivement dédiée à Saint Loup. Plus tard, les reliques de Saint Gildard, ayant été transportées dans cette église, il en partagea le patronage. Le portail, seule partie de l'édifice restée entière, offre un beau tympan du XIIIe siècle, représentant Jésus assis sous une arcade élégamment trilobée. Le culte cessa d'être célébré à Saint-Loup en 1784. Le corps du comte Rathier, tué dans la terrible *ordalie* que nous avons rapportée, avait été inhumé dans cette collégiale, où le repos de son âme, pécheresse avec tant de fatalité, était recommandé à la prière des fidèles.

Nous oserions parier que bon nombre de nos lecteurs, et particulièrement de nos lectrices, ont déjà cherché plus d'une fois dans cette notice la mention des Visitandines de Nevers, que Gresset a rendues si célèbres par son délicieux poëme de *Vert-Vert*. D'autres auront voulu vérifier si quelque donnée historique a pu autoriser Picard à ternir légèrement la réputation de ces bonnes sœurs par le poëme lyrique, infiniment moins mesuré et si longtemps couru, intitulé *les Visitandines ;* car c'est précisément celles de Nevers que ce malin auteur a pris pour héroïnes de ses grivoises plaisanteries. Mais nous pouvons affirmer, d'après l'assurance de notre Molière de la fin du XVIIIe siècle, que tout le sujet est d'invention : « il m'a seulement semblé » drôle, nous disait-il un jour, de brocher gaillardement sur le texte de » Gresset, et je t'assure que je ne m'en confesserai jamais. »

Ce furent le baron de Lange appartenant à la famille de Château-Régnault,

et le sieur Vincent Bouzitat, marchand à Nevers, qui, en l'année 1620, songèrent à fonder dans cette ville un couvent de la Visitation. Le duc et l'évêque, auxquels ils soumirent leur projet, en référèrent à Saint-François-de-Sales et à Madame de Chantal. Les avis ayant été unanimes pour la fondation, Madame de Breschard, supérieure de la maison de Moulins, vint à Nevers, accompagnée de cinq autres religieuses. Elles furent d'abord logées près de la porte de Paris, puis dans la rue Saint-Martin; et elles restèrent ainsi sans clôture jusqu'en 1639, bien soignées dans les premiers temps, mais ensuite délaissées au point qu'elles furent tentées de quitter la ville. Cependant la belle Marie de Gonzague posa la première pierre de leur église dans le courant de cette même année; et quoiqu'ayant peu de disposition à sympathiser avec les mœurs monastiques, cette princesse prit soin des Visitandines de Nevers.

Au XVIIIe siècle ces dames étaient devenues riches, et avec la richesse viennent les envies, qui bientôt prennent l'empire des besoins. Nous croyons bien que le héros emplumé du charmant badinage de Gresset, n'était pas tout à fait une création fabuleuse :

> Désir de femme est un feu qui dévore ;
> Désir de nonne est cent fois pis encore :

On est tenté de croire que quelque Visitandine de Nevers aura désiré avec cette puissance de convoitise un perroquet, oiseau qui, du reste, est le symbole aussi exact que malin du caquet proverbial des religieuses. Quoiqu'il en soit, Gresset, quasi Jésuite, professait alors la rhétorique au collége de Nevers; il avait des loisirs; la nature l'avait doué de l'influence secrète sans laquelle, selon Horace et Boileau, il ne peut exister de poésie; et cette même nature s'était plue à joindre à ce don précieux celui de la grâce, parure de la pensée bien plus encore que du corps. Notre jeune Jésuite se prit donc à composer *Vert-Vert :* à cette époque où c'était une œuvre qu'un quatrain, surtout en province, il ne fut bientôt bruit dans la ville que du poëme, encore manuscrit[1], composé par le spirituel professeur. Ce bruit retentit aux oreilles de la supérieure des Visitandines; dès ce moment, elle désira, comme désirent les nonnes, entendre la lecture de *Vert-Vert.* Gresset consentit à la lui faire; mais à condition que cette dame l'entendrait seule : elle le promit.... mais comprimer la curiosité d'une communauté toute entière !!! Soit clandestinement, soit avec l'aveu de leur abbesse, toutes les jeunes sœurs certainement, toutes

(1) *Vert-Vert* ne fut imprimé qu'en 1735, époque à laquelle Gresset avait quitté le collége et l'ordre des Jésuites.

les vieilles peut-être, s'étaient cachées près du parloir où le poète lisait; et lorsqu'il eut prononcé ces vers :

> Enfin, avant de paraître au parloir,
> On doit au moins deux coups d'œil au miroir,

une explosion de rire partit de la cachette où les curieuses s'étaient blotties... Madame, dit alors gravement Gresset, ce n'est pas ma faute. La religieuse titrée le rassura avec bienveillance, et la lecture fut achevée.

Nous ne dirons pas combien de jeunes novices tombèrent dans une vague et mélancolique rêverie, lorsque le lecteur arriva à cette peinture un peu mondaine des félicités de *Vert-Vert* :

> Il reposait sur la boîte aux agnus,
> A son réveil, de la fraîche nonnette,
> Libre témoin, il voyait la toilette.

Peut-être plus d'une dit-elle tout bas : ce n'était qu'un oiseau.....

A tout prendre, les Visitandines de Nevers ne commirent pas un gros péché en écoutant : l'auteur de *Vert-Vert* a tenu constamment étendu sur son épopée gracieuse une gaze pudibonde, qu'il choisit plus claire et plus affranchie du bon goût, lorsqu'il composa le *Lutrin Vivant*. Dans ce dernier ouvrage, l'originalité, avec moins de charme, ne se tient pas en garde contre le genre grivois. Cependant ces bagatelles, plus ou moins légères, n'avaient pas dû amasser sur la conscience du poète un faix accablant de remords, et lors même qu'il eut donné l'excellente comédie du *Méchant*, caractère échappé à la critique de Molière, Gresset n'était pas devenu tellement tributaire de l'enfer, qu'il pût se croire obligé à la rétractation générale qu'il fit. Mais il se sentit coupable d'un autre grief envers une secte peu disposée à la clémence : jeune encore, il avait quitté la Compagnie de Jésus ; il avait renié Ignace pour Apollon ; et le pauvre homme craignait en vérité les Jésuites beaucoup plus que Satan. Il fit donc l'ample confession dont le monde retentit alors, et sans doute ses anciens maîtres lui donnèrent l'absolution de ses chefs-d'œuvre poétiques.

Dans ces dernières années, l'ancien couvent des Visitandines a été donné à l'institution des sœurs de la Congrégation de la Charité chrétienne : c'est la maison principale de cette institution, qui prit naissance dans le Nivernais, en 1685, ainsi que nous aurons occasion de le rapporter ailleurs.

L'église de la Visitation, commencée ainsi que nous l'avons dit précédemment, avec l'assistance de la princesse Louise-Marie de Gonzague, n'est remarquable que par l'ornementation un peu ambitieuse, mais bien entendue de son portail.

On admirait autrefois l'intérieur de l'église des Minimes, et surtout son portail. Il est vrai qu'il surpasse en élégance celui de la Visitation, parce que sa construction se rapproche davantage du goût de la renaissance. Les Minimes furent établis à Nevers en 1607, au faubourg de la Chaussée. Leur église, dont l'évêque Eustache du Lys posa la première pierre, date de cette même année ; et l'architecture n'avait pas encore dégénéré par une recherche malheureuse de la grandeur antique. Le principal autel était formé, dit-on, des marbres les plus rares, et décoré de quatre colonnes de granit vert antique d'une grande proportion ; le tabernacle était soutenu par quatre colonnes d'albâtre.

Lorsque les écoles centrales furent établies, d'après un système d'instruction dont l'université moderne n'a pas ressaisi tous les avantages, le jardin botanique de cette institution avait été établi dans l'enclos des Minimes : un nouveau régime a déraciné toutes les plantes médicinales et exotiques qu'on y avait réunies. C'est sur cet emplacement que la cavalerie, dont se compose ordinairement la garnison de Nevers, exécute les manœuvres qui exigent

quelque déploiement. Nevers compte parmi ses illustrations, Robert Boulé, qui, en 1740, fut élu général des Minimes.

Léonard Détrapes, aussi natif de Nevers, et archevêque d'Auch, appela les Oratoriens dans sa patrie en 1618. Il les y établit entièrement à ses frais, en leur faisant don de trois maisons, dont ils approprièrent la construction à leur usage, avec l'aide de neuf mille livres qu'ils tinrent de la générosité du même prélat. Enfin, il leur abandonna la terre et seigneurie de Trangy, qu'il tenait de son père. Un autre gentilhomme, le comte de Precy, aida ces Frères à bâtir l'Oratoire de Nevers, en 1680. A cette époque, l'architecture religieuse voulait à toute force se faire grecque des temps héroïques, c'est-à-dire païenne : le portail de l'église des Oratoriens était décoré de quatre pilastres corinthiens, s'appliquant à une façade dont la nudité était qualifiée de noblesse. L'évêque Édouard Valot avait établi le séminaire en 1690, dans cette communauté; mais son successeur Bargède le transféra, comme nous l'avons dit, à Saint-Sauveur.

Les historiens du Nivernais nous apprennent que Jacquette Roux, veuve de Claude Gascoing, fit venir à Nevers les Carmélites, vers l'année 1619. Catherine de Gonzague, duchesse de Longueville, leur donna la somme nécessaire pour acheter le terrein sur lequel leur couvent devait être bâti; une princesse de la même maison, Marie de Gonzague, posa la première pierre de ce monastère en 1636; la comtesse d'Apremont, vingt-neuf ans plus tard, posa la première pierre de l'église. Ce dernier édifice a été démoli; mais on a établi dans les bâtiments d'habitation un pensionnat tenu par les sœurs de Nevers.

En 1621, une dame Ursuline, dont nous avons parlé dans notre précédente section, Pierrette de Bermond, dite Sainte-Croix, décida les magistrats de Nevers à ouvrir un asile aux Ursulines, dans l'intention charitable de pourvoir à l'instruction des filles pauvres.

Ces religieuses furent d'abord logées dans une maison achetée par la ville, et connue maintenant sous le nom d'*Hôtel de-Bizy;* puis, dotées d'une somme de vingt mille livres par Louis Danian, ancien échevin, elles achetèrent l'hotellerie du *Plat-d'Étain*, située au faubourg du Martelet, hors de la porte de la Barre. En 1631, les bâtiments qu'elles firent construire en ce lieu étaient terminés; mais un scrupule puéril les retint dans leur ancienne demeure près de dix ans après l'achèvement du nouveau couvent : ces bonnes sœurs répugnaient à s'y loger, parce que déjà le peuple du quartier se plaisait à les appeler les *Religieuses du Plat-d'Étain.* Il y a plus, douze d'entr'elles, ne pouvant se décider à accepter ce sobriquet, restèrent dans leur

communauté primitive; les autres s'établirent vers 1651 au Plat-d'Étain, en dépit du ridicule, auquel du reste l'humilité chrétienne ne devrait jamais s'arrêter. Au mois de juillet 1655, la séparation des deux maisons fut prononcée par l'évêque; mais elles se réunirent enfin au faubourg du Martelet, en 1750, par suite d'une autre décision épiscopale. Les Ursulines de Nevers avaient été instituées pour donner aux jeunes filles des leçons de lecture, d'écriture et de travail; elles accomplirent ce devoir jusqu'à la révolution. Leur maison, aujourd'hui affectée à l'important établissement de la fonderie royale, n'offre rien de remarquable comme monument; nous reviendrons sur sa destination actuelle.

Il y avait aussi à Nevers des religieux du Mont-Carmel, établis en cette ville à l'aide d'un legs de Charles Roy, conseiller clerc au parlement de Paris. En effet, ce magistrat ecclésiastique, par testament du 26 mars 1622, avait affecté pour cette fondation cinquante mille livres, les ornemens de la chapelle, une partie de sa bibliothèque et ses manuscrits. Deux sœurs du défunt plaidèrent en annullation de cette donation, qui fut maintenue, et les Carmes s'établirent à Nevers en 1625, avec la permission du duc et celle de l'évêque. Ces religieux occupèrent en peu de temps plusieurs maisons, sans trouver un local propre à leur institution; enfin, en 1632, ils firent construire une maison vaste et commode. L'église ne fut commencée qu'en 1658: on vantait la beauté du portail, construit aux frais de J. N. Bogne. L'ancien couvent des Carmes est occupé aujourd'hui par des sœurs se donnant le nom de Carmélites.

Les Capucins furent de tout temps un ordre mal soumis aux règles, indocile à ses supérieurs, et facilement porté à l'émeute : peut-être n'est-il pas impossible d'expliquer cette particularité par des circonstances morales. Les couvents de Franciscains se peuplaient, en grande partie, d'hommes du monde ruinés par les excès d'une vie excentrique, ou qui avaient bu, au fond de la coupe des jouissances effrénées, ce résidu amer qu'on appelle la satiété. Leurs passions blasées ne leur laissant plus voir que dégoûts et ennuis au sein de cette société qui les avait enivrés, ils se plongaient dans la retraite sans regrets, et souvent avec l'espoir de reconquérir les félicités d'une autre vie, plutôt que par le sentiment d'une fervente pénitence pour les péchés qu'ils avaient commis dans celle-ci. Or, le caractère se modifie difficilement :

Chassez le naturel, il revient au galop.

Il arrivait souvent que ces mendiants cloîtrés revenaient, avec leurs anciennes inclinations, des régions séraphiques de la pénitence pour guerroyer contre ce qui gênait leur humeur mal convertie. De là les révoltes fréquentes survenues

en divers lieux dans les communautés de Capucins : nous aurons à raconter tout à l'heure celle qui éclata, au milieu du XVIIe siècle, chez les Franciscains de Nevers; parlons d'abord de leur établissement.

En 1601, le père *Ange*, parvenu récemment à la dignité de gardien des Capucins de Bourges, vint à Nevers, où lui et ses religieux avaient été appelés pendant une épidémie, et prêcha, disent les historiens du pays, avec une telle éloquence, une telle onction, que les habitants de cette ville désirèrent ardemment qu'un monastère de son ordre fût établi parmi eux. Alors Jean Genest, grand archidiacre de Nevers, abandonna à ces religieux le prieuré de Sainte-Valière, fondé par l'évêque Théobald, en 1187. Or, il faut que je vous dise quel était ce père Ange, qui venait de recommander si vivement les disciples de Saint-François : ce n'était rien moins que le fameux Joyeuse qui fut moine, gouverneur du Languedoc, maréchal de France, et redevint Capucin : modèle des mondains dont je vous parlais tout à l'heure, et qui sentent leur conscience flotter perpétuellement entre la grâce et le péché. L'évêque Arnaud Sorbin favorisa le nouveau monastère; et la princesse Henriette de Clèves, mieux fixée peut-être que personne sur les vertus du père Ange de Joyeuse, joignit sa protection à celle du prélat, pour le bien-être des religieux que ce seigneur enfroqué avait détachés du couvent de Bourges.

Il y avait, a-t-on dit, parmi ces Franciscains des anciens amis de cour du père gardien, devenus moines comme lui, afin de se sentir encore être quelque-chose. Quoiqu'il en soit, en 1658, deux religieux *entêtés et brouillons*, rapportent les historiens modérateurs de la localité, méritèrent de se faire chasser; mais ils ne déférèrent point à l'ordre d'expulsion qui leur fut intimé, se renfermèrent dans leurs cellules, appelèrent de l'arrêt du provincial à l'anti-pape Benoit X, et trouvèrent des adhérents parmi leurs frères. Toutefois, le général de l'ordre sollicita et obtint du conseil un arrêt qui ordonnait aux Capucins rebelles de se soumettre. Il était enjoint, en cas de nécessité, aux autorités civiles et militaires de tenir la main à l'exécution de l'arrêt. Il fallut en venir à cette extrémité, les Franciscains ayant décidément mis leurs capuchons de travers. Alors un exempt des gardes du corps se rend à Nevers, requiert main-forte, et marche vers le couvent. Ainsi qu'il arrive devant une place forte investie, on parlemente d'abord avec les révoltés : vaine tentative; le gardien et les religieux, alléguent leur appel en cour pontificale, et déclarent qu'ils se feront tuer, s'il le faut, pour soutenir une résistance qu'ils croient légale. A leur tour, l'évêque et les échevins essayèrent de calmer par le raisonnement l'émeute de la capucinière : il fallut y renoncer, et l'on fut contraint de commencer le siége en règle du couvent. Par une froide matinée de janvier,

l'exempt à cheval, le prévôt de la maréchaussée et ses archers, se présentèrent à la porte principale, tandis que le régiment de Maulevrier, son colonel en tête, investissait l'enclos. Si le maréchal de France, père Ange de Joyeuse se fût trouvé là, il est probable que la défense eût été sanglante; mais ce seigneur était mort depuis long-temps en Piémont. L'expédition se termina mieux qu'on ne l'espérait : les assiégés n'envoyèrent point à la tête des assiégeants, ainsi que le firent à une autre époque les moines du Calvaire[1], les stalles brisées, les lampes du chœur et jusqu'aux vénérables têtes des saints, décapités par la révolte. Les Franciscains de Nevers finirent par ouvrir la porte du jardin; pourtant, leur humeur taquine n'était pas encore calmée : il fallut que des soldats les saisissent à bout de bras et les conduisissent au port, où ils furent embarqués.

Les historiens du pays diffèrent d'opinion sur la fin de cette émeute : les uns prétendent que les capucins furent rétablis dans leur couvent; d'autres assurent qu'on leur fit descendre la Loire jusqu'à Angers, où l'affaire fut arrangée par l'évêque : ce qui donnerait lieu de supposer que le monastère aurait été fermé pendant quelque temps.

Yolande de Bourgogne, comtesse de Nevers, appela en 1270 et 1280 au chef-lieu de son comté, des Cordeliers ou Frères Mineurs; au milieu du siècle suivant, il fallut détruire leur maison pour assurer la défense de la place. Mais en 1363, Marguerite de France, veuve de Louis II, comte de Nevers, dont le fils avait été élevé par ces religieux, les fit recueillir par ce dernier au château de Gloriette, dont on retrouve à peine quelques vestiges près du palais ducal. De leur église, qui avait été bâtie à proximité en 1381, il ne reste plus qu'un pan de muraille, masqué par des constructions modernes. On voit dans le jardin de M. Leblanc, médecin à Nevers, un bas-relief que l'on croit avoir appartenu à l'une des chapelles de cette église. Cette sculpture, qui révèle le travail de la fin du XIVe siècle, présente la mise en scène d'une vieille légende. Saint Hubert, patron des chasseurs, poursuit un cerf, qu'il paraît du reste peu disposé à forcer, puisqu'au lieu de s'élancer à cheval sur ses traces, il conduit par la bride son destrier magnifiquement harnaché. Soudain la noble bête se retourne vers le chasseur, et reprenant un pas calme, s'avance la tête haute à sa rencontre, au grand étonnement du Saint... Bientôt celui-ci découvre entre les cornes de l'animal une croix éblouissante... A cet aspect, les chiens se taisent et s'arrêtent, et Saint Hubert tombe à genoux.

En 1397, le chapitre général des Frères Mineurs se tint dans le couvent des

(1) Voyez *les Histoires des Environs de Paris.*

Cordeliers de Nevers; leur église renfermait les tombeaux de plusieurs princes et princesses de la maison ducale. Au commencement du XVIe siècle, les frères de l'Observance remplacèrent les Cordeliers; mais vers 1590, ces Observantins *observaient* si peu la règle et vivaient si librement, qu'il fallut, en les chassant, mettre fin au scandale dont ils donnaient l'exemple. Trois ans plus tard, Ludovic de Gonzague rétablit la première congrégation, après avoir tiré des religieux d'Italie. Mais ces moines italiens ayant peu sympathisé avec les habitants, leur général les rappela au-delà des Alpes, et les bâtiments furent abandonnés aux Récollets réformés.

Assez près de l'église cathédrale, se trouvait le monastère des Jacobins, établi dans un ancien château abandonné à ces religieux, en 1271, par Agnès de Bourbon, femme de Jean de Bourgogne. Guy de Sully, depuis archevêque de Bourges, en fut le premier prieur. Hugues Aycelin, cardinal de Billon, qui avait été Jacobin, fit des dons considérables à cette maison, en 1298. Ce fut un prieur des Jacobins de Nevers, le père Adam, qui, prêchant en cette ville vers 1388, osa soutenir que la Vierge avait été conçue en péché originel, et que si elle fut morte avant la Passion du Christ, elle serait descendue en enfer. L'évêque Maurice de Coulanges, qui fit punir cette hérésie, ordonna, par une sorte de compensation envers les Jacobins, que l'on construisît à ses frais la tour et la flèche élégante qui décoraient leur église. Enfin, le père Porée, religieux de ce couvent, réhabilita, en 1408, cette communauté dans l'opinion des casuistes, en terminant des débats scandaleux qui se perpétuaient depuis dix-sept ans entre l'université de Paris et l'ordre des frères Prêcheurs. Cet arbitrage lui valut l'évêché d'Arras. L'église des Jacobins ou Prêcheurs, reconstruite au XVe siècle, n'existe plus: sur son emplacement, on a établi les frères des écoles chrétiennes. Quelques statues d'un beau faire ont été trouvées dans le jardin.

Indépendamment des églises conventuelles ou chapitrales que nous venons de mentionner, et qui étaient presque toutes paroissiales, il existait à Nevers quatre simples paroisses: Saint-Troès, Saint-Pierre, Saint-Arigle et Saint-Laurent. La première tenait son nom d'un prêtre qui, après l'avoir desservie assez long-temps au IXe siècle, mourut en odeur de sainteté, et fut inhumé dans cette église, où ses restes mortels reposaient encore en 1727. L'édifice avait été reconstruit au XIe siècle; la confrérie de la Sainte-Trinité y fut fondée en 1313.

L'église paroissiale de Saint-Pierre occupait l'emplacement appelé aujourd'hui *place Coquille;* selon quelques anciennes traditions trop peu authentiques, elle avait été élevée dans le premier cimetière que les chrétiens aient

eu à Nevers. Selon les mêmes autorités, cette église, détruite par les Barbares au VIIe siècle, aurait été relevée par Pepin-le-Bref, puis reconstruite à la fin du XIIe siècle dans ce style nouveau, importation hardie des premiers croisés. On voyait encore, dit-on, en 1771, le portail curieux de ce monument. Là, le ciseau, inspiré par la statuaire du Bas-Empire, appelée improprement *sarrasine* par quelques archéologues, offrait l'Agneau pascal; et au-dessous, Dieu le Père, trônant au milieu des anges faisant fumer l'encens devant lui; des saints chantant d'éternels cantiques, et des quatre Évangélistes avec leurs attributs. Sur la bande, se présentaient en ligne les douze Apôtres. A gauche du porche, était le roi donataire, Pepin d'Héristal; à gauche, sa femme, la reine Berthe ou Bertrade *au grand pied* : providence de nos premiers romanciers; infaillible recours des amours purs, si ordinaires, disent les vieux trouvères, *du temps que la reine Berthe filait.* Il y avait aussi sous ce porche une statue de cette reine *Pedauque*, dont nous avons parlé ailleurs. Deux mausolées fixaient l'attention dans l'église de Saint-Pierre : par l'exécution fastueuse de l'un d'eux, la statuaire louangeuse s'était efforcée d'orner la mémoire fort obscure d'un maître-d'hôtel de la maison du roi, nommé Pierre de Challudet, seigneur de Neuvy, que l'on voyait étendu sur son tombeau comme un prince ou un chevalier illustre. La seconde de ces sépultures était une simple pierre; mais on lisait dessus : « *Cy gist noble homme et sage maistre Guy Coquille, sieur de Romanay et de Beaudéluit, procureur général de Nivernais et Donziois, qui décéda le onzième jour de mars mil six cent trois. Requiescat in pace.* » Le monument de cet homme distingué était moins là que dans la mémoire de tous ses concitoyens. L'église de Saint-Pierre fut démolie en 1771.

Nous avons parlé déjà de Saint Arigle ou Aré, de sa vie sanctifiée, des miracles qu'on lui attribue. Cet évêque était le fondateur d'une abbaye de vierges, établie près de l'enceinte primitive de Nevers, sous l'invocation de Saint-Vincent. C'est là que ce prélat fut inhumé en 594; et les historiens de la localité assurent que son tombeau, orné de huit croix latines, existait encore au XVIIIe siècle. Il paraît qu'au IXe siècle le service divin avait cessé d'être célébré dans cette église, qui avait reçu le nom de son fondateur; en 1075, l'évêque Hugues la réunit aux biens du chapitre de Saint-Cyr, et l'érigea en chapitre. L'édifice dut être reconstruit à cette époque ou vers le commencement du siècle suivant. A la révolution, il existait encore, et l'on y remarquait un beau bas-relief du XVe siècle, représentant l'Annonciation, le Baptême du Christ, et la Décollation de Saint-Pierre.

Saint-Laurent, selon les historiens du Nivernais, était aussi une des plus

anciennes églises de Nevers, puisqu'elle datait des premières années du VIIe siècle. Dévastée sans doute à cette époque, elle dut être reconstruite vers le Xe ou XIe siècle. Des restaurations y furent faites durant l'ère ogivale, dont elle conserve le caractère défiguré. Le culte n'est plus célébré à Saint-Laurent depuis la révolution : cette ancienne paroisse, devenue tour à tour chantier, entrépôt de farine et hangar de roulage, rappelle cependant son ancienne destination, grâce à quelques inscriptions pieuses, oubliées par les dévastateurs. L'abbé Fougère, dernier curé de Saint-Laurent, eut quelque réputation à l'assemblée constituante; mais arrêté et emprisonné à Paris comme prêtre réfractaire, il fut précipité par une fenêtre de sa prison, pendant les funestes journées de septembre 1792.

Ce sont aussi des institutions religieuses que celles consacrées à la charité, la plus effective des vertus théologales : nous classerons donc immédiatement après la mention des temples et maisons consacrés à Dieu, celle des asiles ouverts par les bienfaiteurs de l'humanité.

Nevers, et nous croyons l'avoir déjà dit, est le chef-lieu de la congrégation des *Sœurs de la Charité chrétienne*, instituée primitivement à Saint-Saulge près Nevers, par Dom Jean Delavenne, Bénédictin et titulaire de la sacristie de cette paroisse. Il instruisit d'abord quatre jeunes filles du bourg à enseigner la lecture et l'écriture aux enfants, à panser les blessures, à secourir les malades pauvres; puis il en envoya deux à Bourges dans la communauté de *Montoir*, récemment établie, pour s'y initier aux formules de la pharmacie, et s'y exercer à des opérations chirurgicales aisées. Ceci se passait vers l'année 1685; deux ans plus tard, Charles Bolacre, directeur du séminaire diocézain, pénétré des services que ces bonnes filles pouvaient rendre à l'humanité, les attira à Nevers, et leur donna une maison qu'il possédait rue de la Parcheminerie. Mais ce ne fut qu'en 1698, que l'évêque Édouard Valot confirma leur congrégation, et les autorisa à porter l'habit distinctif que Jean Delavenne leur avait fait prendre. Les meilleures institutions, celles dont les avantages profitent le plus à la société, sont lentes à se tracer une carrière à travers l'indifférence humaine et les routines au sein desquelles on la voit trop souvent sommeiller : les lettres patentes du roi qui sanctionnaient une si philanthropique institution, ne furent délivrées qu'en 1780. Mais si les Sœurs de la Charité chrétienne furent appréciées tardivement, leur généreuse mission traversa sans altération nos troubles civils : la démocratie de 1793 ne put disconvenir que ces femmes vertueuses, dont la vie entière était tissue de soins expansifs, ne fussent de *bonnes patriotes* : peut-être en furent-elles quittes pour coiffer la charité d'un bonnet rouge.

En 1807, nous retrouvons ces héroïnes de dévouement dans leur maison, rue de la Parcheminerie; et déjà la supérieure générale de la congrégation en France résidait parmi elles. C'est de ce centre que les colonies répandues dans les hospices de France, reçoivent la règle et les instructions qui s'y rattachent. En 1789, les revenus de l'ordre, tant en produits de biens fonds qu'en rentes diverses, s'élevaient à 14,000 francs; aujourd'hui, le gouvernement ajoute sans doute à ce faible revenu; mais à l'époque que nous rappelons, il était administré avec tant de sagesse qu'il suffisait à une multitude de destinations. Ainsi l'on pourvoyait, au moyen de cette ressource, à tous les frais d'administration, à la reception gratuite des demoiseiles qui ne pouvaient faire les frais de leur noviciat, et à procurer aux sœurs devenues infirmes une existence paisible au chef-lieu. Les vœux ou plutôt les simples obligations des sœurs de la Charité chrétienne ont été toujours libres, et révocables dans des conditions données : il est rare qu'elles invoquent ces dernières. Nous avons dit ailleurs que l'établissement principal des sœurs charitables occupe maintenant l'ancien monastère des Visitandines : si, dans les temps modernes, *Vert-Vert* fût venu frapper de son bec babillard à la porte de cette maison, il eût trouvé dans son intérieur moins de loisirs ennuyés, laissant un libre cours aux pensées pécheresses; et surtout moins de petites vanités mondaines, s'agitant, vivaces et rebelles, au fond du tombeau où elles étaient venues s'ensevelir.

L'Hôtel-Dieu de Nevers est une des plus anciennes institutions charitables du royaume : une charte de Charles-le-Gros, en date du 18 décembre 888, fait mention de cet établissement, auquel ce souverain assure, par sa confirmation, la jouissance des biens et priviléges accordés par ses prédécesseurs. En 1074, l'évêque Hugues III légua à son tour à cette maison, connue sous le nom d'Oratoire de Saint-Didier, une partie de son mobilier, pour servir aux pélerins et veuves malades accueillis dans cet asile. D'autres dons vinrent dans la suite s'ajouter à ceux que nous venons de mentionner; puis un hospice situé rue des Merciers, fut réuni à Saint-Didier, en 1411; enfin, une maladrerie dite de Saint-Lazare, s'y fondit. En 1804, l'Hôtel-Dieu fut annexé à l'Hôpital-Général, dont nous allons parler.

Cet établissement hospitalier avait été fondé, par lettres-patentes rendues en 1665, afin d'offrir un asile et de procurer du travail aux mendiants du Nivernais. Ce fut une de ces tentatives que firent à diverses époques nos plus sages gouvernants, pour anéantir ce paupérisme hideux, qu'un moraliste a justement qualifié de *teigne des états*. Mais on sait quels obstacles s'opposèrent à cette utile purgation de la société : on sait quelle classe s'arma d'arguments que nous ne discuterons point, pour le maintien de la mendicité. En attendant que

la maison destinée à recevoir les pauvres fût construite, on les déposa dans l'hôtel dit de Verneuil, rue Creuse; ils y restèrent jusqu'à la fin de l'année 1673. Alors ils furent transférés hors la ville, près de la porte des Ardilliers; mais l'église de ce nouvel hospice ne fut terminée qu'en 1680. Ce local, vaste, commode, bien aéré, se divise en deux parties : la première, appellée l'*Humanité*, et se subdivisant en sept salles, contient trente-quatre lits pour les hommes, dont dix affectés aux militaires; et trente-six lits pour les femmes. La seconde section, dite de l'*Industrie*, comprend : 1° une seule salle avec trente-deux lits, pour les vieux hommes infirmes; 2° quatre salles, avec quarante-deux lits, pour les vieilles femmes dans la même situation; 3° une salle pour les garçons, avec vingt-un lits; 4° une salle pour les filles, avec vingt-un lits; 5° et enfin, deux salles pour les enfants, avec vingt lits. En tout quinze salles et deux cent six lits, non compris la partie de l'établissement réservée aux enfants trouvés qui, dans le Nivernais comme ailleurs, sont une déplorable enseigne de la morale publique. Le service de l'hospice général est fait par un nombre suffisant de médecins et d'élèves; la maison, sous la surveillance d'une commission administrative, est dirigée par une vingtaine de sœurs de la Charité chrétienne.

Après les soins donnés dans la ville de Nevers à l'humanité physique, nous devons signaler l'application qu'y reçoit cette autre sollicitude, qui s'adresse au moral pour l'approprier au bien-être particulier, en même temps qu'à la mission civique que chaque individu est appelé à remplir. Nous ne trouvons aucun document se rapportant à l'instruction dans le Nivernais, avant le commencement du XIe siècle. Vers 1009, le chapitre de Saint-Cyr chargea le nommé *Gaudon* de diriger les petites écoles des enfants laïques; mais long-temps encore l'instruction devait être environnée à Nevers d'épaisses ténèbres, qui ne commencèrent à se dissiper que vers les premières années du XIVe siècle, et dans le court espace de temps où l'université, repoussée d'Orléans, fut établie à Nevers. Apparemment cette brève apparition du corps doctoral dans les murs de cette ville y fit naître l'idée d'une école de quelque étendue; toujours est-il certain que deux ans après, c'est-à-dire en 1320, il existait au chef-lieu du comté un *maître ès-arts*. Il était nommé par le chapitre sur la présentation des échevins, après avoir subi un examen; sa moralité était aussi l'objet d'une minutieuse investigation.

Les bourgeois de Nevers, pénétrés enfin au XVIe siècle, de l'utilité d'une instruction solide, se décidèrent à former dans leurs murs un établissement d'une certaine importance. Ils affectèrent, en 1520, à cette institution, une maison située près de la Chambre des Comptes, et qui fut abandonnée quatre ans plus

tard pour une plus vaste, sise rue des Ardilliers : elle fait partie du collége actuel. Nous avons vu que le bourg de Saint-Saulge fut, à la fin du XVIIe siècle, le berceau de la congrégation de la Charité chrétienne ; c'est là aussi que deux siècles plus tôt, un savant, nommé Jehan Arnolet, s'illustra par la composition d'un *Traité sur l'Orthographe et les Poésies latines :* ce fut le premier régent du collége de Nevers. Au bruit des discordes religieuses, les sciences s'enfuirent de cette ville : leur asile demeura fermé et désert, au XVIe siècle, pendant un assez grand nombre d'années. Ce ne fut même qu'à la fin de ce siècle qu'on y reprit d'une manière suivie l'instruction de la jeunesse.

En 1565, le duc de Nevers appela à la direction du collége les Jésuites, institués en 1540, par Ignace de Loyola ; ils s'installèrent en cette ville vers 1573, en furent chassés en 1594, pour leur participation passablement prouvée à l'attentat de Jean Chatel ; mais ils revinrent douze ans plus tard, plus richement dotés que jamais. Alors ces pères se disposèrent à agrandir le local affecté au collége, et pour les aider dans l'exécution de ce projet, le prince leur abandonna plusieurs maisons, rue de l'Aiguillerie (aujourd'hui de la Préfecture). La ville possédait alors une île sur la Loire ; elle la vendit pour une somme de 22,000 livres, à laquelle fut ajouté le produit d'une quête dans le Nivernais, pour subvenir aux frais des splendides constructions que les Jésuites méditaient.

En effet, le 9 septembre 1612, Charles de Gonzague posa la première pierre de l'église élégante qu'ils firent bâtir. Cet édifice, malgré le zèle des disciples de Loyola pour tout ce qui tenait à leurs intérêts, ne fut sans doute terminé que dans la dernière moitié de ce siècle, car il porte le caractère de la renaissance déjà penchant vers son déclin, et se parant de fadaises comme des modillons, les pots à feu et d'autres détails d'ornementation, bien mesquins après l'opulence de sculpture qui avait marqué la belle période florentine. Néanmoins, l'église des Jésuites est un édifice imposant : la façade surtout ne manque pas d'une certaine majesté. Du reste, on reconnaît ici le type exceptionnel que ces sectaires ont imprimé à tous les monuments religieux qu'ils ont fait construire : partout c'est la même architecture, la même décoration ; on les dirait coulés dans un moule commun. Il y a là quelque chose de symbolique, de mystérieusement politique, peut-être, que l'on ne pénètre pas, mais qu'on soupçonne lorsqu'on a étudié le caractère organique de ces autres Templiers, de ces modernes Teutons, de cette franc-maçonnerie prise au sérieux. Eh bien ! dans les temps modernes, on laissa ces congréganistes circonvenir, diriger, envahir le monde social, tandis que l'on tourmentait ces bons bourgeois qui, dans les loges maçonniques, jouent ingénuement à la secte, comme ils jouent à la boule ou au billard.

On remarque à la voûte de l'église qui nous occupe, de belles fresques dues au pinceau de Batiste et Gérardin; elles furent terminées en 1684. Le dernier de ces artistes trouva sa tombe au lieu même où il venait de cueillir sa plus belle palme : debout sur son échafaud, et distrait comme tous les esprits vivement préoccupés, il se reculait de quelques pas pour admirer son ouvrage; ayant oublié tout à fait que derrière lui se trouvait le précipice. Le malheureux sentit trop tard les planches manquer sous ses pieds : il tomba en jetant un cri qu'il ne put achever... Il s'était brisé sur les dalles de l'église.

Pour en finir avec le collége de Nevers, nous dirons que plusieurs hommes d'un mérite transcendant, furent comptés parmi les professeurs : nous avons déjà nommé Gresset, et nous devons citer encore Bougeant, qui selon les écrivains du Nivernais, fut l'auteur d'ouvrages historiques d'une haute portée. En 1763, des prêtres séculiers remplacèrent les Jésuites dans la direction du collége, qu'ils conservèrent jusqu'à la révolution, sous la surveillance d'un bureau d'administration fondé par arrêt du parlement de Paris. Cette institution avait des revenus provenant de quelques biens immeubles, et de certaines redevances : le tout s'élevait à peu près à 8,000 francs; ce qui ne suffisait pas aux dépenses annuelles. Or, la ville s'étant imposée le surplus, à l'aide de cette subvention, on put entretenir au collége un principal et huit professeurs, qui toutefois, ne furent pas splendidement rétribués, puisque le principal, le maître de philosophie et celui de rhétorique, n'avaient que 1,200 francs. Avant la révolution, le collége de Nevers n'était point agrégé à l'université; il l'a été lorsque ce corps, réorganisé durant l'empire, rangea sous sa police tous les établissements consacrés à l'enseignement. A la restauration, l'instruction, dans le collége de Nevers, fut sinon confiée entièrement au clergé, du moins influencée par lui : là comme ailleurs, s'étendit ce réseau politique s'attachant d'une part au trône, d'autre part à l'autel, et sous lequel devaient se former les jeunes intelligences, sans qu'il leur fût permis de s'en écarter. Mais quelque serrées que fussent les mailles de ce filet, elles n'étaient pas impénétrables à la voix du siècle, et l'esprit de la jeunesse l'entendit. Après les événements de 1830, l'université, revenue à des tendances plus nationales, plus conformes aux nécessités sociales, reconstitua le collége de Nevers, en même temps que toutes les institutions de la même classe : il est compris dans le ressort de l'académie de Bourges.

La bibliothèque publique de Nevers, considérée comme monument, ne mérite aucune mention; elle est située près de la préfecture, dans une maison assez mal appropriée à cette destination. On y compte, dit-on, de neuf à dix mille volumes, et fort peu de manuscrits d'un puissant intérêt; les documents

historiques les plus précieux ayant été réunis aux archives de la préfecture. Une société académique, dont nous parlerons dans notre résumé sur le département de la Nièvre, tient ses séances dans le même local, qui exigerait des réparations, des augmentations, des embellissements. Nous ne les croyons pas au-dessus des moyens d'une ville riche, et qui pourrait mieux se prévaloir de son admirable situation; mais ici l'on range assez facilement parmi les vanités tout ce qu'on n'aperçoit pas du centre d'activité spéculative que l'intelligence a tracé. Aussi, les habitants, heureux d'une positivité très-productive, ne s'occupent guère plus d'orner la physionomie morale de leur cité, que de décorer celle-ci d'édifices somptueux, et nous voyons, en effet, qu'on ne les en recherche pas moins.

Vu de la rive gauche de la Loire, l'espèce d'amphithéâtre que Nevers présente et que couronne sa vieille cathédrale, est assez imposant : nous avons reproduit ce beau côté de la perspective.

Mais la ville, à part quelques maisons modernes, est d'un aspect disgracieux : les rues sont étroites, mal pavées, bordées de boutiques sombres. Les édifices du moyen-âge, qui pourraient au moins imprimer à cette ville un caractère décidé, semblent se cacher dans des cours, ou derrière de vilaines constructions. Si, pénétrant au-delà de cette enveloppe peu flatteuse,

vous visitez l'intérieur d'un ménage, vous y trouvez l'appréciation bien comprise de la richesse : les citoyens de Nevers, laissant à la vaine ostentation l'étalage des superficies fastueuses qui déguisent la médiocrité et même la gêne, réunissent dans leurs maisons en pans de bois le confortable ample et solide qui n'abuse ni le regard ni le jugement. Vous reconnaissez d'autant mieux ici les signes de l'aisance, qu'on a pris moins de soin de s'en prévaloir : cela peut se comparer au vin de bonne qualité offert sans enseigne.

C'est par la vivacité de son mouvement industriel et commercial, par un *transit* actif et perpétuel, par l'importance des affaires journellement conclues à Nevers, que cette ville se recommande à l'attention de l'observateur. Pour un économiste, il y a là tous les éléments de splendeur et de prospérité, qu'il ne cherche que dans la direction matériellement productive de l'intélligence humaine. Jean-Baptiste Say aurait trouvé au chef-lieu du département de la Nièvre l'état normal de la société : lui qui reléguait parmi les soins perdus tout discours, tout écrit, toute action vide de résultat palpable. Sans pousser plus loin maintenant cet aperçu moral, dont nous retrouverons l'application dans quelques autres villes de la Nièvre, nous revenons à la mention des ressources industrielles et commerciales qui fleurissent à Nevers. Nous devons d'abord signaler la fonderie royale de canons en fer pour la marine, située au faubourg du Martelet, dans l'ancien couvent des Ursulines. Cette usine importante est une création de la révolution : elle fut établie en 1793, sur le rapport du représentant du peuple Noël Pointe; Charles Robert, frère du célèbre aéronaute, présida à la construction des machines. L'espace nous manque pour donner une description étendue de la fonderie de Nevers; mais nous devons ajouter qu'au moyen de ses fours à reverbère, et de ses bancs de forerie, elle peut fournir annuellement à la marine deux cents bouches à feu du calibre de 30 à 80. Le transport des pièces dans nos ports de mer est favorisé par la situation de l'établissement qui nous occupe : en aval, le fleuve lui-même les porte à l'Océan; en amont, ce matériel peut être conduit aux bords de la Méditerranée, à l'aide du système de canaux communiquant à la Saône. La fonderie de Nevers est placée sous la surveillance d'un personnel appartenant à l'artillerie, un directeur des fonderies et forges de la marine résidant à Nevers a la haute main sur cet établissement et sur d'autres, dont nous aurons bientôt à nous occuper. Il existe dans la ville, aussi pour l'usage des vaisseaux, une fabrique de caisses à eau en fer battu; et lorsque nous aurons mentionné les magnifiques ateliers de la *Chaussade*, nos lecteurs reconnaîtront que la marine tire des arrondissements de Nevers et de Cosne à peu près toute la partie de son matériel que produit l'industrie métallurgique. Près de

la fonderie, on a établi de belles corderies pour le service de la navigation. Or, les plus importantes relations du haut commerce de ce pays se faisant avec les lieux et les autorités maritimes, il était naturel de voir s'y développer de hautes intelligences dirigées vers les travaux ou le service de la marine.... Les habitants du Nivernais sont fiers d'avoir à citer M. Charles Dupin et M. le capitaine de vaisseau Jacquinot, l'un des compagnons du savant Dumont d'Urville.

Nous avons dit ailleurs qu'un italien venu à Nevers avec un duc de la maison de Gonzague avait reconnu, en se promenant aux environs, l'espèce de terre dont on se sert à *Faenza* pour fabriquer la poterie de ce nom. Nous n'affirmerons point, après d'autres historiens, que cet étranger ait établi en Nivernais la première faïencerie qui ait existé dans le royaume; mais il est au moins constant qu'il mit en œuvre la terre qu'il venait de découvrir, et qu'il eut la priorité de sa fabrication dans le duché. Du reste, la faïence de Nevers eut alors les honneurs d'une inauguration poétique : Pierre de Franay la célébra en vers français, qui depuis furent traduits en latin[1]. Aujourd'hui, l'industrie faïencière s'est beaucoup étendue à Nevers : on y compte neuf fabriques de ce genre, dont les produits sont recherchés et méritent de l'être. Il y a aussi dans la même ville une manufacture de porcelaine; mais les progrès qu'on y a faits peuvent s'accroître encore. Enfin, une verrerie à bouteilles, située sur le quai, doit aussi être comptée parmi les fabriques les plus remarquables de cette ville.

Nous ne citons que pour mémoire les couteliers, cloutiers, taillandiers, fabricants de limes, tanneurs et autres corps d'états qui achèvent de completter le mouvement industriel au chef-lieu du département dont nous terminons l a description. Cette activité productive se joint à l'exploitation considérable des bois qui viennent s'entreposer dans la gare naturelle formée à l'embouchure de la Nièvre, pour être ensuite expédiés par la Loire. Ce port est aussi le lieu d'embarquement des ancres et autres objets fabriqués à Guérigny.

On conçoit qu'un concours de négoce, d'échanges et de banque aussi actif a dû nécessiter dès long-temps à Nevers l'établissement d'une chambre consultative des manufactures, arts et métiers, d'une bourse et d'un tribunal de commerce : ces institutions achèvent d'imprimer à la ville le caractère d'une grande place commerciale.

La spéculation et le calcul ne sont pas ennemis du bien-être : la fortune qui sourit à ses sectateurs n'interdit pas toujours à leur vie présente l'usufruit des

(1) *Mercure de France*, août 1734 et octobre 1735.

jouissances qu'ils accumulent pour l'avenir. Aussi les commerçants attirés à Nevers par leurs affaires, se logent-ils avec empressement dans le magnifique *Hôtel de l'Europe,* récemment établi sur le plus vaste modèle. Il va sans dire que Nevers a ses cafés imités de ceux de Paris, d'un peu loin peut-être; mais enfin on y écoule les heures inoccupées du soir tout aussi rapidement que si le pinceau artistique ou l'art du doreur eussent compromis davantage le capital du fondateur. Sous la protection d'un habitant, l'étranger peut être admis ici dans un de ces cercles que l'on trouve partout usurpant le nom de *littéraires,* parce qu'on y lit les journaux, quelquefois usurpateurs sous le même rapport. Ces réunions, pour la conservation desquelles les fabricants de billards, marchands de cartes, brasseurs et débitants de tabac, font des vœux fervents, sont la providence des officiers en garnison, des voyageurs du commerce, et même des citoyens sédentaires fuyant la douce mais trop uniforme douceur du foyer conjugal... C'est avoir dit que les dames, un peu délaissées, trouvent ces assemblées là infiniment moins providentielles.

M. Sabatier, premier préfet de la Nièvre, qui peut-être s'était aperçu qu'une distinction fort tranchée entre les diverses classes rendait à Nevers la sociabilité difficile et hérissée de scrupules, avait voulu ménager aux habitants un plaisir commun, en faisant commencer une salle de spectacle. Cette construction a duré vingt-quatre ou vingt-cinq ans, par des causes qu'il serait superflu d'approfondir; mais on peut induire au moins que l'administrateur prévoyant n'avait pas rencontré le goût favori de ses administrés. Nous craignons que la lecture n'ait guère plus d'attraits pour eux; car les libraires de Nevers se plaignent avec quelque amertume du trop plein incessant de leurs magasins. On y retrouve, en effet, stagnants et poudreux, même les chefs-d'œuvre conventionnels de notre littérature, y compris les jolis in-12 anglais que M. Charles Gosselin a proclamés *bibliothèque d'élite*, de son autorité privée et par la raison, péremptoire à son avis, qu'il les vend[1].

La ville de Nevers doit à M. Sabatier une construction plus heureuse que la salle de spectacle : c'est une halle couverte. Autrefois, le commerce des grains se faisait sur la place ducale et à découvert : ce mouvement forain était

(1) On ne peut être surpris que MM. les éditeurs, habitués à juger de la valeur d'un livre d'après une évaluation mercantile, réimpriment chaque jour des ouvrages dont la renommée s'est formée, comme la crême de méringue, en la fouettant, plutôt que des compositions d'un vrai mérite. Mais qu'ils se permettent de classer les œuvres de la pensée au gré de leur intérêt matériel; qu'ils placent ainsi au premier rang ce que le savoir-faire d'autrui ou leur propre incurie pousse sous la presse reproductive, en dénigrant tacitement le surplus de la littérature, c'est une outrecuidance dont la saine critique ferait bonne et prompte justice... si elle existait.

en désaccord avec la noble apparence de cette place. Devant la halle s'étend un vaste espace, où s'effectue la vente du vin, du bois, du foin, de la paille et des légumes secs. Il se tient à Nevers deux marchés par semaine, et neuf foires par année : celles-ci ont lieu en janvier, février, avril, mai, juin (2 jours), juillet, septembre, octobre et décembre.

Nevers, dont la population excède maintenant 14,509 habitants, est à soixante lieues sud-est de Paris. Cette ville est traversée par la route de Paris à Lyon; d'autres routes départementales communiquent avec Clamecy, Château-Chinon, Autun, Bourges et Bourbon-Lancy.

Nous ne terminerons point cette notice sans dire que, s'il n'existe à Nevers ni musée ni établissement consacré aux collections pouvant servir au progrès des sciences physiques et naturelles, divers amateurs ont formé dans cette ville des cabinets curieux, soit sous le rapport de l'art, soit sous celui de la science, et qu'ils s'empressent d'ouvrir aux personnes qui désirent les visiter. Nous devons ajouter encore que si le goût des études sérieuses n'est pas généralement répandu dans la ville essentiellement industrielle et commerciale dont nous venons d'entretenir nos lecteurs, on y trouve néanmoins un bon nombre de personnes versées dans les connaissances scientifiques; et *le Nivernais* prouve éloquemment que la littérature et l'histoire ne sont pas sans culture au chef-lieu du département de la Nièvre. Nous avons sous les yeux plusieurs ouvrages d'un écrivain nivernais, M. Duvivier, dont les compositions seraient goûtées dans un cercle d'affections littéraires plus étendu que celui de sa patrie; nous enrichirons avec empressement notre publication des recherches qu'il a bien voulu nous communiquer sur les mœurs du Morvand: le charme des citations, qu'il entre dans notre plan de ménager à nos lecteurs, ajoutera ici à l'intérêt du sujet. Il existe à Nevers des journaux et un *Annuaire* qui peuvent être comptés parmi les bonnes publications périodiques de la province: nous y avons lu des articles d'une facture supérieure, qui contribuent à prouver que, décidément l'art d'écrire n'est pas un don exclusivement réservé à la capitale.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

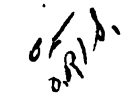

JUN 7 1963